



RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU
DEPARTEMENT

(Tome II)

Session plénière du Conseil départemental de la Dordogne
du 4 juin 2020

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020



DELIBERATIONS (N°20-149 et N°20-152) TOME I

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Budget Supplémentaire 2020

Jeudi 4 juin 2020 (matin)

PRESENTS :

M. PEIRO Germinal, Président

Mme ANGLARD	Régine
M. AUZOU	Jacques
M. BAZINET	Didier
M. BOIDÉ	Thierry
Mme BORDES	Mireille
Mme BOUCAUD	Christelle
M. BOURDEAU	Pascal
Mme BOURRA	Francine
M. BOUSQUET	Dominique
Mme CAPPELLE	Carline
Mme CHEVALLIER	Sylvie
M. CIPIERRE	Thierry
Mme DEFOULNY	Christel
M. DELAGE	Henri
M. DOBBELS	Stéphane
M. DROIN	Jean-Fred
Mme FLAQUIÈRE	Maryline
Mme GERVAISE	Nicole
M. KARP	Michel
Mme LABARTHE	Cécile
M. LAJUGIE	Michel
M. LAMONERIE	Bruno
Mme LANGLADE	Colette
M. LOTTERIE	Jean-Paul
M. MAGNE	Jean-Michel
Mme MANET-CARBONNIÈRE	Nathalie
Mme MARSAT	Marie-Lise
Mme MAYAUD	Natacha
M. MÉRILLOU	Serge
M. MOSSION	Laurent
M. NADAL	Jeannik
M. NARDOU	Thierry
Mme NEVERS	Juliette
Mme PISTOLOZZI	Brigitte
M. PROTANO	Pascal
Mme ROBERT-ROLIN	Marie-Pascale
Mme SEDAN	Annie
M. TEILLAC	Christian
Mme VARAILLAS	Marie-Claude
Mme VEYSSIÈRE	Colette
Mme VEYSSIÈRE	Marie-Rose

ABSENTS EXCUSÉS :

M. BENFEDDOUL	Adib
Mme BLANC LAJONIE	Gaëlle
Mme DE ALMEIDA	Corinne
M. DELMARÈS	Frédéric
Mme HUTH	Joëlle
Mme MARTY	Elisabeth
M. TESTUT	Michel
M. ZACCARON	Armand

Président de Séance : Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Juliette NEVERS.

La séance est organisée au Centre départemental de la Communication afin de respecter les distanciations sociales et mesures barrières préconisées au cours de la 2^{ème} phase de déconfinement suite à la crise de COVID-19.

La séance est ouverte à 14H30 et levée à 18H15 (Travaux en commission de 9H00 à 12H00)

DÉLÉGATIONS DE VOTE

M. BENFEDDOUL a donné pouvoir à M. BOIDÉ (délibérations n° 149 à 204).

Mme BLANC-LAJONIE a donné pouvoir à M. BOUSQUET (délibérations n° 149 à 204).

M. DE ALMEIDA a donné pouvoir à M. LOTTERIE (délibérations n° 149 à 204).

M. DELMARÈS a donné pouvoir à M. DELAGE (délibérations n° 149 à 204).

Mme HUTH a donné pouvoir à M. CIPIERRE (délibérations n° 149 à 204).

Mme MARTY a donné pouvoir à M. BOURRA (délibérations n° 149 à 204).

M. TESTUT a donné pouvoir à Mme BORDES (délibérations n° 149 à 204)

M. ZACCARON a donné pouvoir à M. LAJUGIE (délibérations n° 149 à 204).

Mme MAYAUD a donné pouvoir à M. MOSSION de 15H30 à 17H00 (délibérations n° 156 et 161 à 168 et 180 à 199 et 203 à 204).

M. NARDOU a donné pouvoir à Mme M.R. VEYSSIERE à partir de 16H15 (délibérations n° 150 à 161 et 173 à 194 et 200 à 202).

M. PROTANO a donné pouvoir à Mme DEFOULNY à partir de 16H15 (délibérations n° 150 à 161 et 173 à 194 et 200 à 202).

M. AUZOU a donné pouvoir à Mme VARAILLAS à partir de 16H15 (délibérations n° 150 à 161 et 173 à 194 et 200 à 202).

M. TEILLAC a donné pouvoir à Mme MANET-CARBONNIERE à partir de 16H20 (délibérations n° 150 à 160 et 173 à 179 et 183 à 194 et 200 à 202).

Mme BOUCAUD a donné pouvoir à Mme LANGLADE à partir de 16H30 (délibérations n° 150 à 160 et 173 à 179 et 187 à 194 et 200 à 202).

M. DOBBELS a donné pouvoir à M. MAGNE à partir de 16H30 (délibérations n° 150 à 160 et 173 à 179 et 187 à 194 et 200 à 202).

Mme MARSAT a donné pouvoir à M. MERILLOU à partir de 16H45 (délibérations n° 150 à 160 et 173 à 179 et 188 à 194 et 200 à 202).

Mme LABARTHE a donné pouvoir à Mme ANGLARD à partir de 17H00 (délibérations n° 150 à 155 et 159 à 160 et 173 à 179 et 200 à 202).

Liste des rapports présentés :

1^{ère} Commission : Finances - Administration générale - Patrimoine - Aide aux communes.

N°du rapport	NATURE DE L'AFFAIRE	Nom du rapporteur	OBSERVATIONS
149	Compte administratif. Exercice 2019.	M. NADAL	Voté à la majorité Pour : 37 - Groupes « Socialiste et Apparentés » et « Communiste, Front de Gauche et Apparentés » Abstention : 12 – Groupes « Les Républicains et Apparentés » et « Le Rassemblement de la Dordogne » Non-participation : M. Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental

6^{ème} Commission : Jeunesse - Education - Culture – Sports.

N°du rapport	NATURE DE L'AFFAIRE	Nom du rapporteur	OBSERVATIONS
	INVESTISSEMENT		
169	Direction du Patrimoine Bâti. Inscription d'autorisations de programme et de crédits de paiement.	Mme BOUCAUD	Voté à l'unanimité
170	Collèges départementaux. Foncier et travaux paysagers.	M. CIPIERRE	Voté à l'unanimité
171	Aménagement de l'Espace Mémoire de la Résistance et de la Déportation en Dordogne. Réalisation des équipements scénographiques.	Mme ANGLARD	Voté à l'unanimité
172	Service de la Vie associative. Attribution d'une subvention d'investissement à l'Amicale Laïque du Montignacois.	Mme NEVERS	Voté à l'unanimité

5^{ème} Commission : Infrastructures - Transports - Logement - Développement numérique.

N°du rapport	NATURE DE L'AFFAIRE	Nom du rapporteur	OBSERVATIONS
	INVESTISSEMENT		
164	Travaux d'investissement sur la voirie départementale.	M. KARP	Voté à l'unanimité
165	Aides à l'investissement. Fonds de concours relatifs aux voiries départementales et communales.	M. DELAGE	Voté à l'unanimité
166	Mobilités. Investissement.	Mme BOURRA	Voté à l'unanimité
167	Politique Départementale de l'Habitat. Plan de relance de l'économie en faveur de l'habitat. Aides aux propriétaires occupants et sorties de la non-décence de logements de propriétaires bailleurs.	M. KARP	Voté à l'unanimité
168	Politique Départementale de l'Habitat. Plan de relance de l'économie en faveur de l'habitat. Aide exceptionnelle en faveur de Périgord Habitat.	M. DELAGE	Voté à l'unanimité
	FONCTIONNEMENT		
197	Politique Départementale de l'Habitat. Fonctionnement.	M. MAGNE	Voté à l'unanimité Non-participation : 10 - Les administrateurs de l'ADIL 24 .
198	Budget annexe. Parc départemental. Compte administratif - Exercice 2019.	M. NARDOU	Voté à l'unanimité Non-participation : M. Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental
199	Budget annexe. Parc départemental.	M. NARDOU	Voté à l'unanimité
	DIVERS		
204	Construction de la Maison Départementale de l'Habitat à PERIGUEUX. Validation du programme de l'opération.	M. MAGNE	Voté à la majorité Pour : 38 - Groupes « Socialiste et Apparentés » et « Communiste, Front de Gauche et Apparentés » Abstention : 12 – Groupes « Les Républicains et Apparentés » et « Le Rassemblement de la Dordogne »

4^{ème} Commission : Agriculture – Forêt - Aménagement Rural - Développement durable.

N°du rapport	NATURE DE L'AFFAIRE	Nom du rapporteur	OBSERVATIONS
	INVESTISSEMENT		
162	Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Investissement. Inscription de crédits de paiement.	M. LAJUGIE	Voté à l'unanimité
163	Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental des Communes de VAUNAC, EYZERAC, SAINT-PIERRE-DE-CÔLE et THIVIERS.	M. BOURDEAU	Voté à l'unanimité

	FONCTIONNEMENT		
195	Budget annexe. Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche (LDAR). Compte administratif - Exercice 2019.	M. BAZINET	Voté à l'unanimité Non-participation : M. Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental
196	Budget annexe. Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche (LDAR).	M. BAZINET	Voté à l'unanimité
	DIVERS		
203	Orientations de la politique départementale en faveur de la forêt. Modification du Plan Départemental Forêt-Bois dans le cadre du Plan de relance.	M. BAZINET	Voté à l'unanimité

3^{ème} Commission : Solidarité - Santé - Insertion - Famille - Enfance

N°du rapport	NATURE DE L'AFFAIRE	Nom du rapporteur	OBSERVATIONS
	INVESTISSEMENT		
161	Bâtiments sociaux.	Mme PISTOLOZZI	Voté à l'unanimité
	FONCTIONNEMENT		
180	Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention. Fonctionnement.	Mme SEDAN	Voté à l'unanimité
181	COVID-19 - Crédits complémentaires pour l'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA).	Mme MARSAT	Voté à l'unanimité
182	Conférence des Financeurs.	Mme SEDAN	Voté à l'unanimité
183	Confinement : baisse de recettes et d'activité. Soutien financier aux Etablissements et Services pour personnes âgées et/ou en situation de handicap.	Mme GERVAISE	Voté à l'unanimité
184	Attribution d'une indemnité d'entretien complémentaire et forfaitaire aux Assistants familiaux salariés par le Département pour la période du confinement.	Mme GERVAISE	Voté à l'unanimité
185	Organisation en régie de séjours de vacances pour les enfants de l'Aide Sociale accueillis en placement familial.	Mme SEDAN	Voté à l'unanimité
186	Convention cadre de collaboration avec l'Association de Soutien de la Dordogne (ASD) relative à la mise en place de visites médiatisées.	Mme DEFOULNY	Voté à l'unanimité
187	Dotations exceptionnelles aux Services d'Aide A Domicile (SAAD) habilités à l'aide sociale, en vue du versement d'une prime aux aides à domicile dans le cadre de la crise sanitaire de COVID-19.	Mme PISTOLOZZI	Voté à l'unanimité
188	Budget annexe. Centre Départemental de Santé. Compte administratif - Exercice 2019.	Mme SEDAN	Voté à l'unanimité Non-participation : M. Germinal PEIRO Président du Conseil départemental
189	Budget annexe. Centre Départemental de Santé.	Mme SEDAN	Voté à l'unanimité

190	Budget annexe. Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) départemental. Compte administratif - Exercice 2019.	Mme PISTOLOZZI	Voté à l'unanimité Non-participation : M. Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental
191	Budget annexe. Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) départemental.	Mme PISTOLOZZI	Voté à l'unanimité
192	Budget annexe. Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) départemental. Subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS) du Département.	Mme PISTOLOZZI	Voté à l'unanimité
193	Budget annexe. Village de l'enfance. Compte administratif - Exercice 2019.	Mme DEFOULNY	Voté à l'unanimité Non-participation : M. Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental
194	Budget annexe. Village de l'enfance.	Mme DEFOULNY	Voté à l'unanimité

2^{ème} Commission : Emploi - Economie - Tourisme - Affaires européennes et Coopération décentralisée.

N°du rapport	NATURE DE L'AFFAIRE	Nom du rapporteur	OBSERVATIONS
	INVESTISSEMENT		
156	Service Appui aux Entreprises. Fonds Départemental Initiative Périgord de soutien économique et social au profit des TPE et des chefs d'entreprise en situation de fragilité sociale dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Inscriptions budgétaires et convention.	Mme LANGLADE	Voté à l'unanimité
157	Service Appui aux Entreprises. Investissement. Inscription de crédits de paiement.	Mme LANGLADE	Voté à l'unanimité
158	Service des Politiques Territoriales et Européennes. Investissement.	Mme CAPPELLE	Voté à l'unanimité
159	Sites touristiques. Foncier et travaux paysagers.	M. DROIN	Voté à l'unanimité
160	Service du Tourisme. Investissement. Inscription d'une autorisation de programme et de crédits de paiement. Attribution d'une subvention à la Fédération de la Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA 24).	M. DROIN	Voté à l'unanimité
	FONCTIONNEMENT		
178	Service du Tourisme. Fonctionnement. Inscription de crédits de paiement. Attribution d'une subvention au Comité Départemental du Tourisme (CDT). Avenant n°1 à la convention 2020.	Mme CHEVALLIER	Voté à l'unanimité Non-participation : 12 - Les administrateurs du CDT.
179	Budget annexe. Parc d'activité économique de SAINT-LIZIER/BERGERAC/CREYSSE. Compte administratif - Exercice 2019.	Mme CAPPELLE	Voté à l'unanimité Non-participation : M. Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental

1^{ère} Commission : Finances - Administration générale - Patrimoine - Aide aux communes.

N°du rapport	NATURE DE L'AFFAIRE	Nom du rapporteur	OBSERVATIONS
	DIVERS		
202	Récapitulatif des actions de formation suivies en 2019 par les Conseillers départementaux.	Mme M.R. VEYSSIERE	Prend acte
201	Délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière d'actions en justice.	Mme C.VEYSSIERE	Prend acte
200	Compte de gestion de M. le Payeur départemental. Exercice 2019.	M. NADAL	Voté à l'unanimité
	FONCTIONNEMENT		
177	Service de la Vie associative. Fonctionnement.	Mme VARAILLAS	Voté à l'unanimité Non-participation : Les administrateurs de l'UDM 24 (6).
176	Admissions en non-valeur.	Mme M.R VEYSSIERE	Voté à l'unanimité
175	Subvention de fonctionnement à l'Association de Gestion du Restaurant Administratif Départemental (AGRAD).	Mme C. VEYSSIERE	Voté à l'unanimité Non-participation : Les Administrateurs de l'AGRAD (3).
174	Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire au Comité des Oeuvres Sociales (COS) du personnel du Département de la Dordogne.	Mme M.R VEYSSIERE	Voté à l'unanimité
173	Personnel départemental.	M. NADAL	Voté à la majorité Pour : 38 - Groupes « Socialiste et Apparentés » et « Communiste, Front de Gauche et Apparentés » Abstention : 12 – Groupes « Les Républicains et Apparentés » et « Le Rassemblement de la Dordogne »
	INVESTISSEMENT		
155	Service de la Vie associative. Budget Participatif Dordogne-Périgord 2019. Modification de la délibération du Conseil départemental n° 20-17 du 7 février 2020.	Mme VARAILLAS	Voté à l'unanimité
154	Services généraux. Propriété immatérielle, foncier et travaux paysagers.	Mme M.R VEYSSIERE	Voté à l'unanimité
153	Service des Achats. Opération d'investissement mobilier.	Mme M.R VEYSSIERE	Voté à l'unanimité
152	Rapport d'activité des Organismes Extérieurs au cours de l'année 2019.	Mme VARAILLAS	Prend acte
151	Rapport d'activité des Services Départementaux au cours de l'année 2019.	M. NADAL	Prend acte
150	Rapport général.	M. NADAL	Voté à la majorité Pour : 38 - Groupes « Socialiste et Apparentés » et « Communiste, Front de Gauche et Apparentés » Abstention : 12 – Groupes « Les Républicains et Apparentés » et « Le Rassemblement de la Dordogne »

Le Président du Conseil Départemental
de la Dordogne

Germain PEIRO

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

Délibération n° 20-149 du 4 juin 2020
 Compte administratif.
 Exercice 2019.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 avril 2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Colette LANGLADE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Juliette NEVERS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jacques AUZOU, Didier BAZINET, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Henri DELAGE, Stéphane DOBBELS, Jean-Fred DROIN, Maryline FLAQUIÈRE, Nicole GERVAISE, Michel KARP, Cécile LABARTHE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Marie-Lise MARSAT, Natacha MAYAUD, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Thierry NARDOU, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Colette VEYSSIÈRE, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Régine ANGLARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Adib BENFEDDOUL	pouvoir à	Thierry BOIDÉ	Gaëlle BLANC-LAJONIE	pouvoir à	Dominique BOUSQUET
Corinne DE ALMEIDA	pouvoir à	Jean-Paul LOTTERIE	Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Henri DELAGE
Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPIERRE	Elisabeth MARTY	pouvoir à	Francine BOURRA
Michel TESTUT	pouvoir à	Mireille BORDES	Armand ZACCARON	pouvoir à	Michel LAJUGIE

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pour : 37 (Groupes « Socialiste et Apparentés » et « Communiste, Front de Gauche et Apparentés »).

Contre : 0

Abstention(s) : 12 (Groupes « Les Républicains et Apparentés » et « Le Rassemblement de la Dordogne »).

Non-participation(s) : 1 (M. Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental).

Excusé(s) sans pouvoir : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

Délibération n° 20-149 du 4 juin 2020

Compte administratif.
Exercice 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la 1ère Commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le Compte administratif pour l'Exercice 2019 après avoir constaté la conformité des résultats avec le Compte de gestion de M. le Payeur départemental,

- Section d'investissement

Recettes	156.100.360,25 €
Dépenses	162.622.437,07 €
Résultat déficitaire	- 6.522.076,82 €

- Section de fonctionnement

Recettes	505.800.065,81 €
Dépenses	447.702.196,75 €
Résultat excédentaire	+ 58.097.869,06 €

PREND ACTE de la correction du résultat d'investissement cumulé du Compte administratif et de son tableau de suivi extra comptable visé en annexe conformément à la délibération n°19-03 du 14 janvier 2019.

DÉCIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	+ 58.097.869,06 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA).....	+ 19.532.315,40 €
Résultat de clôture à affecter	+ 77.630.184,46€

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	- 6.522.076,82 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA).....	- 24.010.589,67 €
Reprise d'1/10 ^e du solde débiteur du compte 1069.....	- 286.979,33 €
Résultat comptable cumulé corrigé (D 001)	- 30.819.645,82 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées.....	33.154.002,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	4.982.514,69 €
Soldes des restes à réaliser	- 28.171.487,31€

Besoin réel de financement 58.991.133,13 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement	58.991.133,13 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	18.639.051,33 €
TOTAL RÉSULTAT	+ 77.630.184,46 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 18.639.051,33 €	D001 : solde d'exécution N-1 30.819.645,82 €	R001 : solde d'exécution N-1 R 1068 : excédent de fonctionnement capitali 58.991.133,13 €

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germain PEIRO

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

Délibération n° 20-150 du 4 juin 2020 Rapport général.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 avril 2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Juliette NEVERS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier BAZINET, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Henri DELAGE, Jean-Fred DROIN, Maryline FLAQUIÈRE, Nicole GERVAISE, Michel KARP, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Natacha MAYAUD, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Marie-Claude VARAILLAS, Colette VEYSSIÈRE, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Régine ANGLARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Jacques AUZOU	pouvoir à	Marie-Claude VARAILLAS	Adib BENFEDDOUL	pouvoir à	Thierry BOIDÉ
Gaëlle BLANC-LAJONIE	pouvoir à	Dominique BOUSQUET	Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Colette LANGLADE
Corinne DE ALMEIDA	pouvoir à	Jean-Paul LOTTERIE	Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Henri DELAGE
Stéphane DOBBELS	pouvoir à	Jean-Michel MAGNE	Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPIERRE
Cécile LABARTHE	pouvoir à	Régine ANGLARD	Marie-Lise MARSAT	pouvoir à	Serge MERILLOU
Elisabeth MARTY	pouvoir à	Francine BOURRA	Thierry NARDOU	pouvoir à	Marie-Rose VEYSSIÈRE
Pascal PROTANO	pouvoir à	Christel DEFOULNY	Christian TEILLAC	pouvoir à	Nathalie MANET-CARBONNIÈRE
Michel TESTUT	pouvoir à	Mireille BORDES	Armand ZACCARON	pouvoir à	Michel LAJUGIE

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pour : 38 (Groupes « Socialiste et Apparentés » et « Communiste, Front de Gauche et Apparentés »).

Contre : 0

Abstention(s) : 12 (Groupes « Les Républicains et Apparentés » et « Le Rassemblement de la Dordogne »).

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

Délibération n° 20-150 du 4 juin 2020

Rapport général.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le Budget supplémentaire de l'Exercice 2020 équilibré en mouvements réels en dépenses et recettes à la somme de **82.831.973,13 €**.

Il se décompose comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Dépenses nouvelles	11 238 345,00 €	Recettes nouvelles	5.009.840,98 €
	Reports	33 154 002,00 €	Reports	4 982 514,69 €
	Solde d'exécution 2018	30 819 645,82 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	58 991 133,13 €
	Sous total	75 211 992,82 €	Sous total	68 983 488,80 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses nouvelles	7 619.980,31 €	Recettes nouvelles	- 4 790 567,00 €
			Excédent 2018 reporté	18 639 051,33 €
	Sous total	7 619.980,31 €	Sous total	13 848 484,33 €
	TOTAL	82 831 973,13 €	TOTAL	82 831 973,13 €

BS 2020 - FONCTIONNEMENT - MOUVEMENTS REELS (BUDGET PRINCIPAL)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		N° rapport	CP	Observations
DIRECTION GENERALE - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES				
930 021 6456	Versement au FNC du supplément familial	20-173	-50 000,00 €	
933 30 64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	20-173	-100 000,00 €	
934 420 64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	20-173	-100 000,00 €	Redéploiement de ces crédits pour le versement d'une subvention exceptionnelle aux services d'aide à domicile habilités à l'aide sociale
935 50 64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	20-173	-50 000,00 €	
938 843 64131.2	Personnel non titulaire - Rémunérations - DDE	20-173	-50 000,00 €	
DIRECTION GENERALE - SERVICE DES FINANCES				
943 66111	Intérêts réglés à l'échéance	20-150	-400 000,00 €	Redéploiement de ces crédits pour le versement d'une subvention exceptionnelle aux services d'aide à domicile habilités à l'aide sociale
DGASP - POLE PERSONNES AGEES				
934 4238 657381	Subventions - Autres établissements publics locaux	20-187	450 000,00 €	Crédits alloués pour le versement d'une subvention exceptionnelle aux services d'aide à domicile habilités à l'aide sociale dédiée au paiement d'une prime à leurs salariés pour tenir compte de leur particulière implication dans le cadre de la crise sanitaire
934 4238 65748	Subventions - Autres personnes de droit privé	20-187	300 000,00 €	
TOTAL			0,00 €	

Le présent tableau récapitule les changements d'imputations budgétaires proposés au vote de l'Assemblée par rapport au projet de BS adressé initialement aux élus.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

Délibération n° 20-151 du 4 juin 2020

Rapport d'activité des Services Départementaux au cours de l'année 2019.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 avril 2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Juliette NEVERS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier BAZINET, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Henri DELAGE, Jean-Fred DROIN, Maryline FLAQUIÈRE, Nicole GERVAISE, Michel KARP, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Natacha MAYAUD, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Marie-Claude VARAILLAS, Colette VEYSSIÈRE, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Régine ANGLARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Jacques AUZOU	pouvoir à	Marie-Claude VARAILLAS	Adib BENFEDDOUL	pouvoir à	Thierry BOIDÉ
Gaëlle BLANC-LAJONIE	pouvoir à	Dominique BOUSQUET	Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Colette LANGLADE
Corinne DE ALMEIDA	pouvoir à	Jean-Paul LOTTERIE	Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Henri DELAGE
Stéphane DOBBELS	pouvoir à	Jean-Michel MAGNE	Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPIERRE
Cécile LABARTHE	pouvoir à	Régine ANGLARD	Marie-Lise MARSAT	pouvoir à	Serge MERILLOU
Elisabeth MARTY	pouvoir à	Francine BOURRA	Thierry NARDOU	pouvoir à	Marie-Rose VEYSSIÈRE
Pascal PROTANO	pouvoir à	Christel DEFOULNY	Christian TEILLAC	pouvoir à	Nathalie MANET-CARBONNIÈRE
Michel TESTUT	pouvoir à	Mireille BORDES	Armand ZACCARON	pouvoir à	Michel LAJUGIE

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

PREND ACTE

Pour : 50

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

Délibération n° 20-151 du 4 juin 2020

Rapport d'activité des Services Départementaux au cours de l'année 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DONNE ACTE de la communication présentée.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germinal PEIRO

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX AU COURS DE L'ANNEE 2019



- Cabinet du Présidentp. 1
- Direction Générale des Services Départementauxp. 12
- Direction Générale Adjointe des Territoires
et du Développement.....p. 57
- Direction Générale Adjointe de l'Aménagement
et des Mobilitésp.151
- Direction Générale Adjointe de la Solidarité
et de la Préventionp. 234
- Direction Générale Adjointe de la Culture
et de l'Education et des Sports.....p.344

CABINET DU PRÉSIDENT

➤ DIRECTION DE LA COMMUNICATION

➤ SERVICE DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE

1. DIRECTION DE LA COMMUNICATION

La direction de la communication et du site internet du Conseil départemental s'organise autour de différents pôles d'activités :

- Communication institutionnelle
- Conseils en communication
- Plans de communication
- Travaux d'édition
- Rédactionnel (articles, notes, discours, communiqués, dossiers de presse...)
- Relations avec les médias
- Actions de parrainage
- Promotion de la collectivité, promotion du territoire
- Gestion en contenu des sites intranet et internet du Conseil départemental
- Gestion des réseaux sociaux
- Travaux de reprographie

Le service est composé de 14 personnes. Il en compte 13 à compter du 1^{er} août suite au changement d'affectation du directeur. Son intérim est assuré par le directeur de cabinet.

En 2019, la direction de la communication a été dotée d'un budget 1.430.628 euros.

1.1. LES TRAVAUX DE COMMUNICATION

1.1.1. LE BIMESTRIEL « VIVRE EN PERIGORD »

En matière d'édition, la direction de la communication réalise le journal bimestriel institutionnel « Vivre en Périgord ». Pour cela, la direction de la communication fait appel à des prestataires de services uniquement pour l'impression et la distribution.

Il revient à la direction de la communication :

- de définir le sommaire
- d'assurer la répartition des sujets lors du comité de rédaction
- d'organiser, si besoin, des réunions pour le suivi de ces supports,
- de rédiger des textes, d'assurer les reportages photographiques,
- de relire l'ensemble des textes,
- de corriger la maquette avant impression
- de donner le Bon à Tirer (BAT).

Chaque numéro de Vivre en Périgord est mis en ligne sur le site du Conseil départemental ainsi que sur le site intranet, et annoncée sur les réseaux sociaux. Le magazine est également envoyé par voie postale à un listing d'abonnés et d'élus.

Le tirage est de 211.000 exemplaires, en hausse en raison d'une augmentation des foyers à distribuer.

Le coût moyen au numéro : 40.990,24 euros (contre 50.289,54 en 2018, 58.550,72 en 2017 et 66.364,25 € TTC en 2015)

Le prix à l'unité : 0,19 euros au lieu de 0,24 en 2018, 0,28 euros en 2017 et 0,32 en 2015

Le coût à l'unité du magazine a baissé de 38% depuis 2015.

Soit un coût à l'unité de 0,096 centimes par périgourdin.

1.1.2. LES AUTRES PUBLICATIONS

Au-delà de ces magazines, la direction de la communication est régulièrement appelée à initier, à réaliser ou à collaborer à des travaux d'édition. Divers supports sont réalisés, ils présentent les activités et les actions du Conseil départemental dans des domaines spécifiques tels que le social, le sport, l'environnement, la culture, l'économie, les nouvelles technologies, les loisirs, l'attractivité, la promotion du territoire, etc...

Au total (y compris le magazine et l'agenda) les imprimés représentent un budget de 330.129 euros en 2019. (311.268 en 2018)

1.1.3. L'AGENDA DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La direction de la communication a également en charge la réalisation de l'agenda du Conseil départemental en lien avec le cabinet et l'administration, notamment pour la partie rédactionnelle consacrée aux actions de l'institution.

7.000 exemplaires ont été commandés et distribués en 2019 pour un montant de 34.400 euros (20.815,68 euros TTC en 2018 mais réalisés en interne).

1.1.4. LES CAMPAGNES D'AFFICHAGE

Des thématiques annuelles institutionnelles sont retenues avec affichage sur l'ensemble du réseau départemental (317 faces abribus).

Par ailleurs, tout au long de l'année la direction de la communication est sollicitée par un grand nombre d'associations utilisatrices de nos structures d'abribus.

Le budget global consacré à ces actions en 2019 est de 27.513 euros (24.218,10 euros en 2018). Depuis septembre 2010, l'affichage des campagnes est assuré par les agents du parc départemental.

1.1.5. LE REDACTIONNEL

Outre la réalisation du journal « Vivre en Périgord », la direction de la communication rédige des notes, des éditoriaux, des discours, des trames d'intervention à l'attention des élus ou des interventions en direction de la presse (communiqués, dossiers de presse, publiereportage).

1.1.6. L'ATELIER DE REPROGRAPHIE

Pour l'atelier de reprographie centralisé, l'activité en chiffres est la suivante :

- Pour le duplicopieur (machine qui imprime les logos des différents services du département et certains papiers en tête)
 - o Master noir 276, impressions de 598 689 copies (792 150 copies en 2018)
 - o Master couleur jaune 21, impressions de 23 326 copies (29 864 copies couleurs en 2018)Soit un total de 622 015 copies en 2019
- Pour l'impression des 3 machines Xerox :
 - o Pour la noir/blanc : 252 663 copies (271 549 en 2018)
 - o Pour les 2 machines couleurs : 1 186 846 copies couleurs et n/b (2.403.036 En 2018)

L'atelier est exclusivement réservé au fonctionnement des services départementaux.

Le budget de fonctionnement de l'atelier est de 75.960 euros au titre des prestations de locations de matériel (59.133 en 2018), une augmentation du au paiement des 4 trimestres sur la même année et de 55.503 euros (46.185,56 en 2018) au titre de la maintenance et des réparations.

1.2. LES ACTIONS « PRESSE »

1.2.1. RELATIONS AVEC LA PRESSE

Elles prennent la forme de :

- Relations avec la presse locale, nationale et internationale,
- Rédaction de communiqués et de dossiers de presse,
- Dossiers et documents d'information divers,
- Organisation de conférences ou de points presse,
- Organisation de rencontres avec la presse et voyages presse,
- Diffusion d'un agenda hebdomadaire du Président,
- Compte-rendu des commissions permanentes.
- Promotion d'évènements liés au département

1.2.2. REALISATION D'UN PANORAMA DE PRESSE

Un panorama départemental de presse est réalisé quotidiennement par une partie des agents de la direction. Il recense les articles de la vie départementale (collationnement d'articles de Sud-Ouest, La Dordogne Libre, l'Echo et des hebdomadaires locaux). Ce document est diffusé uniquement en interne auprès des directeurs et chefs de services et des élus départementaux.

1.2.3. INSERTIONS DANS LES MEDIAS

Il s'agit de la conception, de la réalisation d'annonces presse (écrite ou parlée) et d'achats d'espaces publicitaires dans la presse locale et nationale.

Budget global de ces actions en 2019 : 295.394 euros (178.402,93 euros en 2018).

1.3. EVENEMENTIEL

L'évènementiel regroupe l'ensemble des moyens déployés pour que, au-delà du relais des médias (presse et magazine "Vivre en Périgord"), le Conseil départemental puisse directement faire valoir son rôle et ses actions auprès d'un plus large public et au-delà promouvoir le territoire.

Ces engagements sur les manifestations nécessitent de concevoir, de réaliser et d'animer notamment des foires ou salons. Ces actions sont menées de façon transversale avec les services concernés du Conseil départemental de la Dordogne. La direction de la communication est ainsi chargée d'organiser notamment notre participation au Salon international de l'agriculture, lors du salon de la randonnée de Lyon, de la fête des vendanges de Montmartre etc. En 2019, il faut noter une présence beaucoup plus forte du département lors du Salon International de l'Agriculture.

La direction de la communication accompagne également la promotion et l'organisation des manifestations créées par le Département. Ce fut le cas notamment en 2019 avec 5 évènements marquants : les vœux citoyens du Président, pour la seconde année consécutive ; La Foire du Gabarier, premières rencontres départementales dédiées au climat, aux énergies, mobilités et biodiversité qui se sont tenues les 13 et 14 septembre à Castelnaud la Chapelle ; le premier budget participatif départemental d'août à décembre 2019 sur tout le territoire ; l'opération Manger bio local en septembre 2019 à l'occasion de la labellisation du premier collège 100% bio de France à Belvès ; les rencontres citoyennes qui ont été organisées tout au long du premier semestre 2019 sur l'ensemble des cantons.

Pour l'ensemble de ces opérations, la direction de la communication conçoit, réalise et met en œuvre les outils nécessaires à la promotion des évènements (stands, visuels, mises en page, imprimés, roll up, clips, publicités écrites et audiovisuelles, communiqués et dossiers de presse etc).

Par ailleurs, le Département accompagne un nombre important de manifestations départementales culturelles, sportives, économiques, environnementales ou sociales en tant

que partenaire. A ce titre, la direction de la communication est associée en tant que service support financier ou/et matériel (exemple : Tour du Limousin, Tour de l'Avenir, Périmeuh etc)

Budget global consacré aux Foires et Salons en 2019 : 147.958 euros (219.220,25 euros en 2018).

Ce budget n'englobe pas toutes les dépenses liées à l'évènementiel car elles se répartissent sur les différentes lignes de crédits de la direction (imprimés, objets et insertions publicitaires, affichage, prestations extérieures).

1.4. LES ACTIONS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

1.4.1. LES PARRAINAGES

Les parrainages sont des actions de soutien au monde associatif. Cette participation a pour but d'accompagner et de promouvoir certaines manifestations ou actions d'intérêt cantonal, départemental, voire national. Nous apportons également à ce titre un soutien aux radios associatives de catégorie A. Environ 80 dossiers sont instruits annuellement au titre des parrainages.

Budget 2019 : 142.150 euros (114.200 euros en 2018)

1.4.2. LES OBJETS PROMOTIONNELS

Le soutien aux associations peut également se traduire par la remise de matériels publicitaires (Tee-shirts, casquettes, coupes, stylos, sacoches, tabliers etc) dans le cadre des manifestations publiques : 32.712 articles promotionnels ont été distribués en 2019 (34.342 en 2018) pour un montant de 191.417 euros (114.519,24 euros en 2018)

1.5. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

1.5.1. LE SITE INTERNET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La direction de la communication a - depuis septembre 2004 - la charge du site internet du Conseil départemental.

Quotidiennement, des informations liées à l'actualité sont mise en ligne sur le site internet www.dordogne.fr. Des ajustements techniques sont également opérés par la direction de la communication sur le site, véritable vitrine des actions du Conseil départemental.

Depuis 2010, la direction de la communication a participé aux travaux de réaménagement des contenus du site internet cg24.fr. Le site actuel a été mis en service en 2012.

En 2019, un projet de refonte du site a été lancé afin de mieux répondre aux usages numériques.

Par ailleurs, la direction de la communication est sollicitée par des services du Conseil départemental pour des conseils ou de la mise en réseau d'informations (ex : BDP, Archives Départementales, Service Espaces verts, DRPP, MDPH).

En termes de fréquentation sur le site dordogne.fr : 152 040 utilisateurs en 2019 en légère progression (136 400 en 2018, 141 966 en 2017, 229 486 en 2016, 233.862 en 2015, 211.087 en 2014, 336.710 en 2013, 357.468 visites en 2012).

481 517 pages ont été vues en 2019, une fréquentation stable par rapport à l'année précédente (481 499 en 2018).

Plus de 82% des visiteurs résident sur le territoire français (stable sur plusieurs années).

Le temps moyen de consultation est de 1'40 " (-0.93" en très légère baisse par rapport à l'année précédente).

Il faut noter une baisse de la fréquentation du site internet principalement liée à l'obsolescence de la plateforme technique, qui ne permet pas d'interaction avec les principaux médias actuels, notamment les réseaux sociaux. La mise en ligne du nouveau site Internet de la collectivité mi 2020 permettra de renforcer cet aspect de la communication numérique.

1.5.2. GESTION DES RESEAUX SOCIAUX

FACEBOOK

Le Département est présent sur Facebook via une page dédiée : <https://www.facebook.com/cddordogne/> depuis le 4 mai 2011.

A ce jour, elle est suivie par 7 448 abonnés, soit une augmentation de 2 147 abonnés supplémentaires entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

En 2019, elle enregistre 515 posts entre le 1^{er}/01/2019 et le 31/12/2019 (554 en 2018) avec une portée de de 1 772 767 personnes (45 452 en 2018).

Quotidiennement, la page Facebook Dordogne Périgord le Département est alimentée par une partie des agents du service. Cette actualité a pour but de rendre compte des actions menées par le Département dans un souci de réactivité et de régularité. Elle permet également au lecteur de se rendre compte de l'action de la collectivité dans l'ensemble du territoire de la Dordogne.

TWITTER

Le Département est présent sur Twitter depuis le 25 avril 2014.

Le fil Twitter du Département est actuellement suivi par 2 669 abonnés.

Quotidiennement, le compte Twitter Dordogne Périgord le Département est alimenté par une partie des agents du service. Cette actualité a pour but de rendre compte des actions

menées par le Département dans un souci de réactivité et de régularité. Elle permet également à l'abonné de se rendre compte de l'action de la collectivité dans l'ensemble du territoire de la Dordogne. Elle est davantage dédiée à une information immédiate en direction de la presse.

INSTAGRAM

Le Département est présent sur le réseau Instagram depuis 2016.

Le fil Instagram du Département est actuellement suivi par 1 435 abonnés.

NEWSLETTER

Conçue et rédigée par la direction de la communication, la newsletter compte 7929 abonnés. Elle a pour but d'informer régulièrement les lecteurs sur des actions marquantes de l'actualité du Conseil départemental de la Dordogne.

INTRANET

Dans le cadre du projet Xnet inscrit au Schéma Directeur des Systèmes d'information, la direction de la communication a participé à la nouvelle charte graphique de l'Intranet et elle poursuit l'animation du réseau des contributeurs et assure l'actualisation et les contenus « actualités » notamment du site.

VIDEO

Impulsée par la Direction de la communication, la Dordogne a été l'un des tout premiers Départements à proposer une diffusion en direct de ses sessions via Internet rendant ainsi les décisions de l'exécutif immédiatement connues et à disposition de l'ensemble des citoyens. Depuis 2019, les sessions sont retransmises via la plateforme YouTube et en Facebook Live.

Par ailleurs, la Direction de la communication est sollicitée pour filmer et retransmettre des événements en collaboration avec de nombreux services (conférences, colloques, sessions du Département, inaugurations...).

2. SERVICE DE L'ORGANISATION GENERALE

L'effectif du service de l'organisation générale compte 22 agents dont les missions s'articulent autour de 7 pôles : courrier (4), huissiers (3), accueil (2), conciergerie (1), entretien des locaux (9), missions internes (1), abonnements et commandes (1), prestations spécifiques (1).

En 2019, le budget alloué au service de l'organisation général était de 335 800 € répartis de la manière suivante :

Documentation générale et technique	30 000 €	Matériel, équipement, fournitures, taxes	18 000 €	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	1 000 €
Transports de biens	800 €	Autres- locations non roulant	0 €	Réceptions (nappage, vaisselle jetable, frais de bouche...)	4 500 €
Frais d'affranchissement	150 000 €	Locations mobilières matériel roulant	120 000 €	Fournitures de petit équipement	2 500 €
Voyages, déplacements et missions	8 000 €	Alimentation	1 000 €		

2.1. COURRIER

Les missions consistent principalement dans la réception, le tri, la diffusion et l'affranchissement des plis. Le coût lié à l'affranchissement (administration + élus) s'est élevé à la somme de 161.187,68 € (136.010,58 € en 2018) soit une augmentation de 18,51 %.

Cette augmentation est notamment imputable au lancement du Budget Participatif qui s'est accompagné d'envois en nombre et à l'augmentation des tarifs de la poste (+ 10 % par rapport à 2018).

Du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019

Classe postale	Nombre de plis	% Nb de plis	Coût total	% Coûts	Coût moyen par pli
Courrier International Prio Lettre	66	0,05 %	295,81 €	0,18 %	4,482 €
Courrier International Prio Lettre Recommandé 1 avec AR	45	0,03 %	358,50 €	0,30 %	7,967 €
Lettre Prioritaire	2 245	1,71 %	3 280,50 €	2,04 %	1,461 €
Lettre Prioritaire en nombre	7 369	5,62 %	5 158,30 €	3,20 %	0,700 €
Lettre Recommandée 1 AR	2 676	2,04 %	15 293,25 €	9,49 %	5,715 €
Lettre Verte	118 562	90,40 %	136 800,54 €	84,87 %	1,154 €
Total Général	131 157		161 187,68 €		1,229 €

Pour le transport de biens, 1 369,31 € ont été payés pour l'envoi de colis non pris en charge par La Poste.

Le Département de la Dordogne a souhaité la mise en place d'une plateforme de dématérialisation des flux entrants afin de répondre aux attentes du projet OPADE. Ce projet favorise la gestion collaborative et l'intégration de la dématérialisation des procédures de l'origine à l'archivage.

En 2019, la numérisation des courriers entrants a été effectuée pour la direction du patrimoine routier, paysager et des mobilités (DPRPM), la direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN), la direction du patrimoine bâti, pour ce qui concerne la DGA-CES il n'y a pas de numérisation des courriers destinés au service de l'éducation ni pour ceux concernant la direction des sports, la numérisation des courriers entrants pour le service du développement culturel et éducatif territorial, la conservation du patrimoine et l'action culturelle qui avait démarrée a été interrompue à compter du 1^{er} octobre 2019 seuls ont continué à être numérisés les courriers destinés au service des archives, à la bibliothèque départementale de prêts, à l'archéologie et de la vie associative. Les agents ont numérisé 18 005 documents en 2019 tous services confondus (12 754 en 2018), soit une hausse de 41,17 %.

Certains courriers entrants, en raison de leur contenu, sont remis directement au Directeur général des services. Ce courrier dit « réservé » a concerné 713 documents orientés ensuite dans les différentes directions selon leur objet.

Le pôle réceptionne également les courriers recommandés au nombre de 1 855 pour 2019.

2.2. HUISSIERS

Les missions de ce poste sont les suivantes :

- tri du courrier livré tous les matins entre 8 h et 8 h 30 par la Poste.
- deux fois par jour distribution et à la collecte des courriers dans les services extérieurs répartis sur l'agglomération périgourdine pour un parcours d'environ 40 kilomètres/tournée desservant une vingtaine de sites.

2.3. ACCUEIL/CONCIERGERIE

2.3.1. L'ACCUEIL

Situé au bâtiment D, deux hôtesse assurent cette fonction avec une répartition de leur temps de travail de 8 h à 17 h 30 et au-delà si les circonstances l'exigent. Ces agents assurent également ponctuellement les missions liées au métier d'huissier. Les agents du pôle courrier sont sollicités en cas de besoin afin d'assurer la continuité de ce service.

Les missions d'orientation, de renseignements s'exercent non seulement vers les usagers, mais aussi vers les élus, les agents de la collectivité. Ces missions englobent également les rendez-vous de la Présidence, des élus mais aussi de la direction générale et des directions générales adjointes en liaison avec le cabinet et le secrétariat de direction.

Les deux agents ont assumé l'enregistrement de 926 arrêtés. Le personnel d'accueil a également assuré la préparation de 1 855 recommandés pour les courriers sortants.

La gestion du pool des véhicules permet, grâce à l'application de réservation Syres, une mise à disposition pour les déplacements professionnels des agents de la collectivité. Cette gestion a permis le suivi rigoureux de 523 prêts de véhicules (420 en 2018).

Outre cette mission, les agents du pôle accueil assurent également les réservations des salles de réunions de l'Hôtel du Département avec la même application informatique. Celle-ci permet également la réservation de prestations spécifiques mais aussi de matériels tels que vidéoprojecteur, paperboard, écran... Un tableau des réunions est édité chaque fin de semaine et transmis à 28 personnes.

2.3.2. LA CONCIERGERIE

Cette fonction, commune aux deux administrations (Etat et Conseil départemental) est assurée par un agent de la fonction publique d'Etat et un de la fonction publique territoriale. Ces deux agents sont chargés d'orienter, de renseigner le public, notamment vers les services ou organismes compétents. Ils appliquent strictement le règlement lié à la sécurité des bâtiments situés au 2, rue Paul Louis Courier.

Les horaires d'ouverture de la conciergerie sont du lundi au vendredi de 7 h à 20 h 30

2.4. ENTRETIEN DES LOCAUX

Le service de l'organisation générale assure également la gestion du personnel d'entretien des locaux dont il a la charge : Bât C – D – E de l'Hôtel du département et immeubles 18, rue Saint Front et 28 Cours Tourny). Certains de ces personnels peuvent être amenés, pour des manifestations particulières, à assurer la mise en place, le service et l'entretien dans le cadre de l'organisation de prestations spécifiques (cafés d'accueil, vins d'honneur, buffets...).

9 agents se répartissent l'entretien des locaux et effectuent un entretien quotidien (matin et soir) dont 2 agents exercent leurs missions d'entretien uniquement le soir.

2.5. MISSIONS INTERNES

Un agent polyvalent assume des missions aussi diverses que la gestion de véhicules (entretien en liaison avec le parc départemental, relevé mensuel des compteurs), la livraison de papier, enveloppes, la gestion du stock des produits d'entretien, la préparation des commandes des techniciennes de surfaces et leur livraison. Cet agent est également sollicité pour les déménagements, les réparations de petit mobilier mais aussi pour les pannes d'appareils électroménagers. Il réceptionne également l'ensemble des consommables (papiers, produits d'entretien) et apporte une aide ponctuelle à la préparation des salles de réunion ou les tournées courrier en cas d'indisponibilité des huissiers. En 2019, 56 interventions ont été effectuées par cet agent.

2.6. ABONNEMENTS ET COMMANDES

Le service de l'organisation générale a conservé la gestion des abonnements et des commandes d'ouvrages. Afin d'assurer ses missions, le service a disposé en 2019 d'un budget de 30.000 € pour payer 81 abonnements et 6 commandes d'ouvrages techniques.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

- **DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES**
- **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**
- **DIRECTION DU DROIT ET DE LA COMMANDE
PUBLIQUE**
- **SERVICE PRESTATIONS ET RESTAURATION DU
PERSONNEL**
- **SERVICE DE L'ASSEMBLÉE**

1. DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

1.1. SERVICE DES FINANCES

1.1.1. PRESENTATION DU SERVICE

Les missions du service des finances sont les suivantes :

- Préparation budgétaire : le service s'assure du bon déroulement et du suivi de chaque étape budgétaire et participe à la modernisation du dialogue de gestion
- Suivi de l'exécution budgétaire et comptable, notamment avec la gestion des tiers le contrôle des titres et mandats et l'assistance des utilisateurs Coriolis
- Analyse financière (Analyse rétrospective et prospective, lettre d'information financière...)
- Suivi de la modernisation de la chaîne comptable
- Suivi de de l'expérimentation pour la certification des comptes (dont fiabilisation de l'inventaire comptable et physique)
- Coordination des pôles administratifs et financiers et formations des agents comptables
- Gestion de la dette et de la trésorerie

Le service des finances se compose de 9 agents (8 agents à temps plein et un agent à 90%).

Le budget du service est de 88 Millions d'Euros (M€) en dépenses principalement consacrées au remboursement des annuités et des intérêts de la dette et aux dépenses liées au contingent du service départemental d'incendie et de secours et de 573 M€ en recettes, le service procédant à l'encaissement des principales recettes de la collectivité (taxe sur le foncier bâti, dotation globale de fonctionnement, emprunt...)

1.1.2. LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE ET DE QUALITE COMPTABLE

Nombre de mandats

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
155 895	139 237	157 788	158 543	160 238	163 259	163 291	149 451	132 733	130 789	133 780

Nombre de titres

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
11 870	11 536	12 035	14 092	13 171	13 062	11 821	10 359	10 167	9 821	10 302

Nombre de rejets

265 rejets ont été réalisés en 2019, ces rejets sont majoritairement justifiés par des erreurs d'imputations budgétaires, une insuffisance de pièces justificatives notamment dans le cadre de l'exécution des marchés publics ou des erreurs de décomptes notamment dans les situations de sous-traitances.

Délai global de paiement

Le délai global de paiement est de 27,45 jours en 2019, il était de 32,96 jours en 2018.

Pour rappel, le délai global de paiement est de 30 jours (20 jours pour l'ordonnateur, 10 jours pour le comptable public).

Intérêts moratoires

Le Département n'a pas eu d'intérêts moratoires à régler en 2019.

1.1.3. PRESENTATION DU SERVICE

Une gestion dynamique de la dette et de la trésorerie a permis de minimiser les frais financiers.

Le montant de l'emprunt mobilisé en 2019 s'élève à 38 M€, l'ensemble sous forme classique. En 2018, le montant de l'emprunt était de 38,5 M€.

Le Département poursuit ainsi sa stratégie de diminution progressive du recours à l'emprunt.

Les principaux indicateurs de la dette départementale sont les suivants :

- Le taux moyen de la dette à taux fixe est de 2,32 %
- Le taux moyen de la dette à taux variable est de 0,57 %

Soit un taux moyen global très performant de 1,71 %

- Répartition taux fixe/taux variable : 65 % dette à taux fixe et 35 % dette à taux variable
- 56 contrats sont suivis (29 à taux fixe et 27 à taux variable)
- La capacité de désendettement, qui indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute est de 6,91 ans. Il est recommandé de ne pas dépasser durablement 12 années.

Evolution de l'encours de dette

CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
376	399	417	427	431	435	439	442	446	448
667	861	632	475	882	227	044	962	110	723

Frais financiers

Les frais financiers hors ligne de trésorerie et intérêts courus non échus se sont élevés en 2019 à 7 986 618,98 € contre 9 031 324,51 € en 2018.

La ligne de trésorerie a été limitée à 20 M€ en 2019.

1.1.4. LE SUIVI DES ELEMENTS DE BILAN

La dette garantie

L'année 2019 a connu 2 nouveaux contrats pour un montant de 980 332 €. L'encours garanti était à la fin de l'exercice de 214 975 218,96 €.

Admissions en non-valeurs

Le montant des admissions en non-valeur s'est établi à 750 399,89 € contre 350 292,71 € en 2018. Les créances du secteur social représentent la majorité de ces admissions en non-valeur.

Dotations aux amortissements

La dotation aux amortissements s'est établie à 33 209 203 €.

Depuis 2015, le département procède à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des bâtiments administratifs et scolaires diminuée du montant de la reprise annuelle des subventions d'équipement reçues pour le financement de ces équipements et depuis 2016 à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées.

Cette neutralisation d'un montant de 21 341 522 € a pour effet de diminuer la charge de l'amortissement sur la section de fonctionnement.

1.1.5. LES PRINCIPAUX CHANTIERS 2019 ET PROJETS 2020

Le chantier de déploiement de la dématérialisation de la chaîne comptable s'est poursuivi en 2019, en incluant l'ensemble des titres de recettes, les budgets annexes et le secteur social depuis le 1^{er} janvier 2019.

L'intégration automatisée des factures Chorus dans Coriolis a été aussi finalisée en 2019, pour une mise en production depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le projet de réorganisation de la fonction comptable fut concrétisé par une refonte des habilitations dans le logiciel Coriolis et la mise en place de formations pour l'accompagnement des agents comptables des PAF.

Le Département de la Dordogne participant à l'expérimentation pour la certification des comptes, un important travail de réflexion sur nos pratiques comptables a également été mené en 2019 et sera poursuivi en 2020 pour différentes thématiques : Inventaire physique et comptable, rattachements des charges à l'exercice, constitution de provisions...

A noter que l'exercice 2020 sera le premier exercice comptable soumis à la certification expérimentale d'un commissaire aux comptes.

1.2. SERVICE DES ACHATS

Il se compose de 5 agents.

- 1 Chef de service,
- 1 Acheteur,
- 1 Comptable / Approvisionneur
- 1 Apprenti (Comptabilité Gestion)

1.2.1. MISSIONS

Les missions du service sont déterminées ainsi :

- Une fonction « Achats ».
- Un Pôle Administratif et Financier de la Direction Général des Services Départementaux assurant une fonction comptable et d'approvisionnement.

Le service Achats remplit trois fonctions essentielles :

- Une fonction de stratégie des achats
- Une fonction de praticien des achats
- Une fonction de ressource et de soutien aux directions

Il a pour mission l'organisation et le pilotage de la démarche achats de la collectivité. Il intervient sur les marchés à forts enjeux en mode projet avec les services prescripteurs, et centralise les achats transversaux et leur formalisation permettant une diminution des dépenses hors marchés, la sécurisation juridique de ces achats, la réalisation de gains économiques. Il est également force de proposition en termes d'achats innovants et de développement durable.

De plus, le service assure différentes prestations d'achats transversales :

- Acquisition de mobilier de bureau et de matériels divers ;
- Acquisition de mobilier et matériel de bureau dans le cadre d'aménagements favorisant le maintien en poste de travail ;
- Contrats de location maintenance de 145 photocopieurs ;
- Suivi des contrats d'entretien de vitreries et de dératisation pour une partie des sites départementaux ;
- L'habillement du personnel (huissiers, chauffeurs, agents d'entretien, techniciennes de surfaces) ;
- Fournitures de bureau ;
- Vêtements professionnels et équipements de protection individuelle ;
- Fournitures de produits d'entretien.

4 appels d'offres ont été organisés en 2019 (Mobilier et sièges de bureau, mobilier scolaire et de restauration, équipements sportifs, photocopieurs).

Le service des Achats contrôle les livraisons et les factures fournisseurs. Il a procédé, en 2019, à l'établissement de 653 mandats pour le Pôle administratif et Financier de la Direction Générale des Services Départementaux, Il a tenu le suivi comptable de 24 marchés et 14 contrats divers.

1.2.2. MISSIONS REALISEES EN 2019

Le service des Achats accompagne les services départementaux dans une démarche achat sur 4 projets avec les résultats suivants :

- Parc Départemental :
 - o Etude parc véhicules légers
Etude sur l'évolution des gammes de véhicules (électrique, hybride), Energies alternatives (Bioéthanol), Transition Diesel / Essence : recensement du kilométrage annuel parcouru et préconisations. Cette étude a servi de support pour le lancement en 2020, d'un audit de la flotte.
- Service Ouvrages d'Arts
 - o Travaux d'entretien des ouvrages d'art (Direction du Patrimoine Routier, Paysages et des Mobilités) :
Etude de la pertinence d'une consultation formalisée au vu des faibles montants.
Préconisation d'une stratégie d'achat visant à couvrir tous les besoins de manière formalisée au moyen d'un accord-cadre mixte.
- Direction du Patrimoine Bâti :
 - o Marchés de travaux urgents et petites réparations
Création d'un nouveau marché permettant d'améliorer la fluidité de la passation des commandes et de sécuriser juridiquement la dépense avec un ciblage des TPE du département. Elaboration d'une stratégie d'achat expérimentale pour 3 lots techniques (Electricité, Menuiserie, Peinture) et 5 lots géographiques.
- Direction des Systèmes d'Information et du Numérique :
 - o Dématérialisation des bulletins de paie, coffre-fort électronique agent.
Analyse du modèle économique, des normes, ré-matérialisation. Préconisation d'une stratégie d'achat sur 3 ans permettant de profiter à terme d'éventuelles évolutions technico-économiques, le marché étant émergent.
 - o Marché de Téléphonie
Identification d'un groupement de cabinet signataires d'une charte d'éthique et d'indépendance, mise en œuvre groupement de commande avec « Périgord Habitat ».

Enfin, le service des Achats a obtenu les résultats suivants :

- Appareils de reprographie : renouvellement d'une partie de la flotte de photocopieurs (103 appareils dont 34 pour les collègues) (410 K€)

Renfort du groupement de commande avec les collègues et EPLE, ajustement du dimensionnement des matériels en fonction des volumes produits pour les services départementaux.

Gain économique réalisé : - 14 % soit - 60 000 €.

- Mobilier de bureau administratif (55 K€)

Convergence des besoins avec le marché de mobilier scolaire et de restauration de la Direction du Patrimoine Bâti et mise en œuvre d'un groupement de commande avec le SDIS pour le mobilier de bureau et sièges de bureaux.

Gain potentiel réalisé :

Lot 1 Mobilier : Département - 4 % SDIS - 9 %

Lot 2 Sièges : Département - 4,5 % SDIS - 12 %

Dans ce même cadre, le service des Achats réalise annuellement la cartographie des achats de la collectivité et des budgets annexes et a mis en place un outil d'évaluation des fournisseurs.

1.2.3. BUDGET

Le budget exécuté pour l'exercice 2019 s'est élevé à :

	DEPENSES 2018	DEPENSES 2019	%
FONCTIONNEMENT	123 663,81 €	136 543,30 €	+ 10 %
INVESTISSEMENT	24 460,53 €	30 042,84 €	+ 23 %
TOTAL	148 124,34 €	166 586,14 €	+ 12 %

En section d'investissement, les dépenses se résument à l'acquisition de mobilier de bureau et de matériels divers pour les besoins des services.

Le service a rédigé 1 rapport à la Commission Permanente et 2 rapports à l'assemblée Départementale au cours de l'année.

1.3. SERVICE DU CONTROLE DE GESTION ET DU CONTROLE INTERNE

Il comprend trois agents représentant 2,8 équivalent temps plein (ETP).

1.3.1. MISSIONS

Le service s'articule autour de 4 missions principales :

- Le contrôle de gestion avec essentiellement le suivi des satellites et le contrôle annuel des associations subventionnées à plus de 23 000 €
- Le contrôle interne dont le pilotage opérationnel est assuré par le service dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes
- L'audit avec un volet interne et un volet externe. Le volet interne a pour objectif l'amélioration des pratiques professionnelles au sein des services de la collectivité; le volet externe, permet dans le cadre de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, de s'assurer que les subventions versées sont utilisées conformément à l'objet des conventions signées avec les structures bénéficiaires.
- La contribution aux projets transversaux

1.3.2. LES ACTIONS MENEES ET CHIFFRES CLES

1.3.2.1. CONTROLE DE GESTION

Suivi des associations

Le suivi des associations subventionnées donne lieu, depuis 2018, à la constitution et à la publication sur le site institutionnel d'une liste intitulée « Données essentielles des conventions de subvention de plus de 23 000 € conclues entre le département de la Dordogne et les organismes de droit privé ». Cette liste, issue d'une obligation réglementaire (décret n°2017-779 du 5 mai 2017), est mise à jour régulièrement par le service.

Pour autant, la publication annuelle en mars de l'année N de la liste des associations et fondations reconnues d'utilité publique subventionnées en année N-1, est pérennisée. En amont de cette publication sur le site institutionnel, un travail de collecte de données financières et administratives est réalisé par un agent du service exclusivement affecté à cette tâche. Une synthèse de ces données est établie et transmise à chaque Direction.

Accompagnement opérationnel

Le service contribue au fonctionnement quotidien de l'Association de Gestion du Restaurant Administratif (AGRAD) en mettant à sa disposition un agent à hauteur de 0,5 ETP.

1.3.2.2. CONTROLE INTERNE

Depuis 2016, date à laquelle la collectivité s'est portée organisme expérimentateur à la certification des comptes, le service a progressivement pris en charge le pilotage opérationnel du contrôle interne.

La structuration de la démarche et son déploiement dans la collectivité en 2019 progressent pour représenter au moins 60 % du temps de travail de la cheffe de service. Un second comité de pilotage de contrôle interne (COPI-Cl) s'est tenu en mars 2019 pour assurer le suivi du Plan d'Action Global de Contrôle Interne (PAGCI). C'est également au niveau de cette instance que sont mises en évidence les cartographies de risques élaborées par la formation inter-juridictions (FIJ) qui accompagne la collectivité dans l'expérimentation de la certification des comptes.

Prévue initialement deux fois par an, le COPI-Cl ne s'est pas réuni au 2^{ème} semestre 2019 en raison de l'absence de la cheffe de service. La démarche de déploiement du contrôle interne a pris du retard sur le planning initial.

Le déploiement du contrôle interne, est corrélé à celui de la réorganisation de la fonction comptable dans la collectivité (cf. projets transversaux) ; il demeure en phase de montée en charge sur l'exercice 2019.

1.3.2.3. AUDIT

Le suivi de l'audit réalisé en octobre 2018 (Circuit de travail « Partenariat relatif aux projets sportifs ») a commencé fin 2019 et devrait se prolonger en 2020.

1.3.2.4. LA CONTRIBUTION AUX PROJETS TRANSVERSAUX

D'une part sur la mise en œuvre de la réorganisation de la fonction comptable de la collectivité : dès décembre 2018, la direction des Affaires Financières (DAF) a institutionnalisé des réunions regroupant l'ensemble des pôles administratifs et financiers constitués ou en cours de constitution. Ainsi en 2019 cinq réunions se sont tenues, co-pilotées par le service des Finances et le service du Contrôle de Gestion et du Contrôle Interne. Les objectifs poursuivis sont la professionnalisation et l'uniformisation des pratiques comptables, mais également la diffusion de la culture du contrôle interne, nécessaires pour la préparation à la certification des comptes de la collectivité.

D'autre part, le service du Contrôle de Gestion et du Contrôle Interne, et le service des Finances, ont lancé un marché pour s'adjoindre les compétences d'une assistance à maîtrise d'ouvrage sur trois thématiques essentielles pour la certification des comptes : la constitution des provisions pour risques et charges, la refonte des opérations de fin d'exercice, la planification et la conduite du projet de refonte de l'inventaire physique. Le consultant retenu a commencé ses travaux en septembre 2019, principalement avec le service des Finances.

2. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au-delà de ses missions traditionnelles, l'action de la Direction des Ressources Humaines (DRH) en 2019 s'est concentrée sur la mise en œuvre d'objectifs opérationnels dynamiques et adaptés au contexte budgétaire de notre collectivité.

L'écoute et l'accompagnement des services et des personnels ont complété son activité au quotidien, en s'intégrant dans les missions de service public du Département.

2.1. EVOLUTION ANNUELLE DES EFFECTIFS DE 2014 A 2019

En matière de personnel, la période 2015-2019 s'est caractérisée par une baisse de nos effectifs, tous statuts et tous budgets confondus (hors assistants familiaux). Au 31 décembre 2019, le Département compte 2.323 agents.

statut	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Droit Public Permanent	2 097	2 116	2 132	2 131	2 139	2 160
dont budget général	1 962	1 937	1 945	1 940	1 934	1 932
dont budget annexe LDAR	76	78	84	90	104	113
dont budget annexe CAMSP	17	16	16	15	14	18
dont budget annexe Parc départemental	20	59	60	58	62	63
dont MDPH	22	26	27	28	25	32
Dont Centre départemental de santé						2
Droit Public Non Permanent	50	53	55	74	55	54
dont budget général	37	42	38	50	37	47
dont budget annexe LDAR	13	11	16	16	16	5
dont budget annexe CAMSP	0	0	1	1	0	0
dont budget annexe Parc départemental	0	0	0	6	2	0
dont MDPH	0	0	0	1	0	2
Droit Privé	170	181	132	115	99	109
Total	2 317	2 350	2 319	2 320	2 293	2 323

2.2. MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

2.2.1. EVOLUTION DES EMPLOIS ET ADAPTATION

- ➔ Créations pour tenir compte de l'évolution des besoins dans les services départementaux
 - 3 emplois de technicien paramédical à temps non complet 21h00 (non pourvus)
 - 1 emploi d'assistant socio-éducatif à temps non complet 21h00
 - 1 emploi d'adjoint administratif à temps non complet 21h00 (non pourvu)
 - 1 emploi de diététicien
 - 2 emplois d'ingénieur
 - 1 emploi de directeur des affaires financières
 - 2 emplois de technicien
 - 2 emplois de rédacteur
 - 27 emplois d'assistant socio-éducatif
 - 12 emplois de médecin dont 2 à temps non complet 6h56-7H00 (2 non pourvus Temps Non Complet (TNC))
 - 1 emploi de psychologue
 - 1 emploi de puéricultrice
 - 1 emploi d'infirmière
 - 3 emplois d'assistant socio-éducatif 2ème classe (2 non pourvus)

- ➔ Créations dans le cadre de la promotion sociale des agents lauréats de concours de la Fonction Publique
 - 8 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (non pourvus)
 - 2 emplois d'infirmière-puéricultrice (non pourvus)
 - 5 emplois d'assistant socio-éducatif 2^{ème} classe
 - 5 emplois d'agent de maîtrise

- ➔ Créations au titre de la promotion interne
 - 1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine
 - 1 emploi d'assistant de conservation
 - 2 emplois d'agent de maîtrise

- ➔ Créations au titre de l'avancement de grade
 - 1 emploi d'attaché hors classe
 - 8 emplois d'attaché principal
 - 1 emploi d'ingénieur principal
 - 1 emploi de médecin 1^{ère} classe
 - 47 emplois d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle (pourvus)
 - 1 emploi de cadre de santé 1^{ère} classe
 - 1 emploi de puéricultrice hors classe
 - 1 emploi d'infirmier en soins généraux hors classe
 - 1 emploi de bibliothécaire principal
 - 1 emploi de conseiller principal des Activités Physiques et Sportives (APS)
 - 1 emploi d'infirmier classe supérieure

- 3 emplois de technicien paramédical de classe supérieure
- 1 emploi d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe
- 5 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 19 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (18 pourvus/1 à pourvoir)
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe

→ Créations au titre de la résorption de l'emploi précaire

- 11 emplois d'adjoint technique à temps non complet durée hebdomadaire de 23h13-25h50-32h34-32h34-19h51-25h24-27h-25h03-17h33-30h01-27h30
- 2 non pourvus 25h24 et 27h
- 22 emplois d'adjoint technique (20 pourvus)

→ Intégration directe

- 13 emplois d'attaché (pourvus par les Responsables d'Unité Territoriale (RUT) et RUT Adjoint (RUTA))

2.2.2. EN MATIERE DE GESTION DE L'ABSENTEISME POUR RAISONS DE SANTE : ANNEE 2019

MOTIF D'ABSENCE	Durée de l'arrêt sur période (en jours)			Taux d'absentéisme		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
ACCIDENT	2 603	2 908	4 108	0,40	0,45	0,63
MALADIE ORDINAIRE	33 945	30 474	31 303	5,23	4,75	4,81
MALADIE PROFESSIONNELLE	1 389	3 185	5 377	0,21	0,50	0,83
MALADIE PROLONGEE	16 846	14 888	14 003	2,59	2,32	2,15
TOTAL	54 783	51 455	54 791	8,43	8,01	8,42

Cela représente 152 agents absents sur la totalité de l'année ou une moyenne de 23,6 jours d'absence pour raisons de santé par agent pour l'année 2019, et l'élaboration de plus de 1 000 arrêts.

Le taux d'absentéisme pour raisons de santé 2019 a légèrement augmenté de 0,41 point par rapport à 2018.

On peut noter que la diminution du taux d'absentéisme pour maladie ordinaire observée en 2017 avec la mise en œuvre du jour de carence en 2018 semble se confirmer avec une stabilisation autour de 4,8 %. A l'inverse, on constate une progression constante des arrêts pour accident et maladie professionnelle.

2.2.3. EVOLUTION DU TAUX D'ABSENTEISME POUR MALADIE ORDINAIRE

ANNEES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En jours ouvrés	4,2	4,3	4,2	3,7	3,7	4,4	4,83	5,13	5,23	4,75	4,81

Mise en place du jour de carence

Suppression du jour de carence

Mise en place du jour de carence

Depuis l'application de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 qui modifie la procédure d'attribution ou de renouvellement du temps partiel thérapeutique dans la Fonction Publique Territoriale, une hausse constante des demandes est observée.

Chaque situation demande une analyse du dossier, l'élaboration d'un arrêté et surtout un suivi d'échéancier, le temps partiel thérapeutique étant accordé par période de trois mois, et le délai d'instruction (visite médecin agréé) peut prendre parfois un mois.

Années	Réintégration	Renouvellement	Reprise	totaux
2017	52	85	30	167
2018	44	78	30	152
2019	68	82	42	192

127 dossiers ont été constitués et présentés pour avis au **comité médical** départemental et 52 situations ont fait l'objet d'une présentation auprès de la **commission de réforme**.

6 dossiers de retraite pour invalidité ont été constitués et accompagnés.

54 dossiers ont fait l'objet d'une expertise médicale ayant nécessité la constitution d'un dossier pour le médecin expert et 7 agents ont eu un contrôle médical à la demande de la hiérarchie.

24 dossiers de maternité et 25 demandes de congé de paternité et d'accueil de l'enfant ont été traités durant l'année 2019.

2.2.4. EN MATIERE DE HANDICAP

Participation à la mise en œuvre du plan emploi-handicap et en particulier avec l'instruction et le suivi de **185** demandes d'allocation travailleur handicapé (dont **30** nouvelles demandes au titre de l'année 2019).

2.2.5. EN MATIERE DE GESTION DU TEMPS

Il a été procédé à l'enregistrement dans le logiciel CHRONOS de **4 513 journées d'autorisations d'absence exceptionnelles**, soit une moyenne de 1,94 journées par agent. La diminution du nombre d'absence observée en 2017 semble se confirmer.

3 446 jours épargnés au titre de l'année 2019 représentant un total de **21 250,50 jours de Compte Épargne Temps (CET) au 31/12/2019**.

Dans le cadre du suivi assuré par le service de la gestion du temps, de la mobilité et des effectifs :

- 201 agents ont été sollicités afin qu'ils justifient 458,5 absences non justifiées,
- 16 agents ont fait l'objet d'une régularisation par des journées Réduction Temps de Travail (RTT) négatives qui représentaient un total de 20 jours.

Durant l'année 2019, **26 agents des services départementaux** ont renoncé anonymement et sans contrepartie à **206,5 jours de repos** (congés ou RTT) au bénéfice d'autres agents de la collectivité qui assument la charge d'un enfant âgé de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants.

9 agents ont bénéficié de la possibilité d'exercer une partie de leur activité professionnelle en **télétravail** (premières demandes : 4 et renouvellements : 5).

2.2.6. EN MATIERE DE MOBILITE

105 mouvements internes ou appels de candidature (pour les postes à responsabilité), soit une diminution de 16,7 %.

42 notes pour aide à la décision de M. le Président du Conseil départemental ont été rédigées.

754 réponses ont été apportées à des demandes d'emploi.

Le service a participé également au travail de **maintien ou de retour à l'emploi** en lien avec le Bureau des Interventions Sociales (BIS) pour **27 agents**.

2.2.7. EN MATIERE DE MOUVEMENTS SOCIAUX

Il y a eu **17** appels à la grève durant l'année pour un recensement de **1 397** grévistes ce qui représente 567,70 jours. Chaque mouvement de grève fait l'objet d'une note et d'un recensement des grévistes le jour du mouvement. La Direction des Ressources Humaines réceptionne les listes transmises par les services afin que les retenues sur salaires puissent être mises en place.

2.3. PROMOTION SOCIALE ET RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE

2.3.1. PLAN DE TITULARISATION

- Mise en œuvre du plan de « stagiairisation » annuel au 1^{er} septembre 2019 pour 90 agents non titulaires occupant des emplois permanents vacants :
- 27 agents des collèges,
 - 63 agents non titulaires répartis dans les services départementaux.
- Soit au total 17 adjoints administratifs, 73 adjoints techniques.

2.3.2. CONCOURS TERRITORIAUX

- 21 agents ont été nommés suite à réussite concours :

En catégorie A :

- 1 attaché territorial
- 7 assistants socio-éducatifs de 2nde classe
- 2 psychologues de classe normale
- 1 sage-femme de classe normale

En catégorie B :

- 4 techniciens territoriaux
- 1 rédacteur principal de 2^{ème} classe

En catégorie C : aucune nomination

2.3.3. PROMOTION SOCIALE

- En 2019, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) des catégories A, B et C se sont réunies le 23 mai.

Suite aux avis des CAP, Monsieur le Président du Conseil départemental a décidé les avancements de grade et les promotions internes suivants :

Types d'avancement	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
Avancement de grade	72	19	104	195
Promotion interne	3	8	46	57
TOTAL	75	27	150	252

Les avancements d'échelon :

Types d'avancement	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
Avancement d'échelon	94	122	368	584

2.3.4. COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP)

Au cours de l'année 2019, le CTP s'est réuni 5 fois : les 28 janvier, 5 avril, 6 juin, 11 octobre et 6 décembre.

Les principaux thèmes abordés sont :

- Vote des ratios d'avancements de grade 2019,
- Installation du nouveau CTP suite à l'élection professionnelle du 6 décembre 2018,
- Règlement intérieur du CTP,
- Réorganisation et adaptation de plusieurs organigrammes,
- Redécoupage des Unités d'Aménagement (UA),
- Assistants familiaux : synthèse des rencontres, fiche de poste et évolution des indemnités,
- Création d'un service administratif et financier rattaché au Directeur de Cabinet du Président du Conseil départemental,
- Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au département de la Dordogne,
- Suppression de postes,
- Proposition de dématérialisation des autorisations spéciales d'absence,
- Etude sur l'absentéisme 2018 et évolution entre 2015 et 2018,
- Construction d'un nouveau Centre Médico-Social à Terrasson,
- Bilan du plan emploi handicap,
- Procédure de transmission des arrêts maladie.

2.3.5. EVALUATION

- ➔ Mise en œuvre du dispositif d'entretien d'évaluation début 2019 conformément aux dispositions législatives et réglementaires et à la délibération du 25 juin 2010 de l'Assemblée départementale.
- ➔ En 2019, **2 303 fiches d'entretien d'évaluation** ont été éditées, soit 2 303 entretiens d'évaluation réalisés par **322 évaluateurs**.

2.3.6. EN MATIERE DISCIPLINAIRE

En 2019, ont été réalisés :

- **10 entretiens de recadrage** avec rappel des obligations professionnelles.
- **5 sanctions disciplinaires**.

2.3.7. ELECTIONS PROFESSIONNELLES

En 2019 a eu lieu l'installation des instances paritaires (CTP, CHS-CT, CAP, CCP) suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018.

2.4. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC)

La DRH a conduit et accompagné tout au long de l'année **2019** la mise en œuvre de la PSC pour l'ouverture des droits et la gestion des attestations à des contrats labellisés

permettant ainsi le versement de la participation financière de la collectivité à l'ensemble des agents éligibles à la PSC.

Au 31 décembre 2019

789 agents avaient un contrat labellisé en santé et/ou en prévoyance et ont perçu la participation financière du Département, soit **38,33 %** des effectifs des ouvriers droit et **+ 0,63 %** agents par rapport à 2018.

dont :

539 agents pour des contrats labellisés en santé et en prévoyance

115 agents pour un contrat labellisé en santé

135 agents pour un contrat labellisé en prévoyance

Pour l'année 2019, le coût total de la participation du Département s'est élevé à **86.947 €** soit **- 6,85 %** par rapport à 2018. Il est à noter une faible augmentation du nombre d'ayants droit et une baisse significative du coût total de la participation du Département, à hauteur de **- 5,56 % en santé** et de **- 8,20 % en prévoyance**.

2.5. FORMATION

2.5.1. LES PROJETS REALISES

Le Compte Personnel de Formation (CPF)

10 agents ont déposé un dossier au titre du CPF. 9 dossiers ont fait l'objet d'une présentation par les agents devant les membres de la commission consultative le 5 juillet 2019.

7 demandes ont été accordées pour un montant de **6 891 €**.

Les marchés

Passation d'un marché de prestations de conseils en organisation et accompagnement des agents départementaux avec l'organisme SYNOPSIS qui est intervenu auprès de l'unité territoriale de Bergerac-Est, de la Direction de la Culture et du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP).

Passation d'un marché d'accompagnement de la Direction des Ressources Humaines à la mise en place d'un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) avec Public Impact Management (PIM).

2.5.2. ACTIONS DE FORMATION

L'offre de formation regroupe :

- les formations en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT),
- les formations dispensées par nos formateurs internes,
- l'offre du catalogue CNFPT,
- des actions de formation des organismes privés.

2.5.3. NOUVEAUTES FORMATIONS

En interne

Les parcours de formation proposés aux cadres de la Collectivité en termes de technique de management et de prévention des risques psycho-sociaux initiés en juillet 2018, se sont poursuivis en 2019.

Des formations de découverte et de perfectionnement sur le logiciel métier CORIOLIS à destination des agents comptables ont été dispensées.

Le département a initié un projet visant à l'harmonisation des pratiques de nettoyage au sein de la collectivité, avec la mise en œuvre d'un protocole de nettoyage unique au sein de la collectivité et le recours à des produits d'entretien moins nocifs pour l'environnement et pour la santé. Aussi, dans ce cadre en partenariat avec la mission développement durable de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD) et le CNFPT, 6 sessions de formations de 2 jours « entretien écologique des locaux » ont été réalisées en 2019, pour 86 technicien(ne)s de surface du Conseil départemental et des collègues.

2.5.4. SUIVI DES ACTIONS DE FORMATION

Les axes généraux privilégiés par le Conseil départemental relèvent des domaines suivants :

- Les fondamentaux du management.
- La santé, sécurité et bien-être au travail.
- Le développement durable.
- Les outils informatiques et collaboratifs.
- L'accueil et les techniques d'expression, de communication et relationnelles.
- L'accompagnement méthodologique concours et examens.

Ces actions de formation ont été dispensées soit en partenariat avec le CNFPT, soit en interne.

En partenariat avec le CNFPT : 109 jours réalisés (jours partenariat + jours partenariat financier).

En interne

Formation secourisme : 22 sessions pour 168 agents.

Formation outils collaboratifs (FORMS, TEAMS, ONE NOTE et ONE DRIVE): 35 sessions pour 258 agents.

Formation GECCO : 4 sessions pour 29 agents.

Formation CORIOLIS : 20 sessions pour 155 agents.

Nombre de jours de formation effectués par les agents sur l'année 2019

Catégorie	Nombre jours formation 2019 (effectifs permanents)
A	1 053
B	1 863
C	3 215
Total nombre jours toutes catégories en 2019	6 131

2.5.5. ACCOMPAGNEMENT

10 agents ont bénéficié de bilans professionnels

2.5.6. JURYS MIS EN ŒUVRE EN 2019

Plusieurs jurys ont été organisés en 2019 suite à des diffusions en interne et/ou externe pour le recrutement sur les postes suivants :

- Direction Générale Adjointe (DGA) de la Solidarité et de la Prévention : assistants sociaux pour la Cellule Départementale des Informations Préoccupantes, les Unités Territoriales de Bergerac, Sarlat et Nontron - secrétaire, assistant social, médecin, médecin pédiatre, orthophoniste, et psychomotricien du CAMSP - chef de service, médecin pédiatre, et référent de vie scolaire à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) - Psychologue, et directeur du Pôle Aide Sociale à l'Enfance - conseillère conjugale, médecin, et médecin directeur technique pour le Centre de Planification et d'Éducation Familiale,
- DGA des Territoires, et du Développement : agent de développement à la DEDD - ingénieur spécialisé en microbiologie alimentaire - comptable au Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche (LDAR),
- DGA de l'Aménagement et des Mobilités : adjoint au chef de service de la Direction du Patrimoine Routier, Paysager des Mobilités (DPRPM) - chef de projet d'études et de développement, et technicien informatique à la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN),
- DGA de la Culture, de l'Éducation et des Sports : archéologue topographe géomaticien, et assistant de conservation,
- Direction Générale des Services (DGS) : directeur de la Direction des Affaires Financières (DAF), chef de service de la gestion du temps, de la mobilité et des effectifs - adjoint au chef de service de la paie et de la gestion budgétaire à la Direction des Ressources Humaines, juriste à la Direction du Droit et de la Commande Publique.

2.5.7. GRATIFICATIONS STAGIAIRES ECOLE 2019

Le coût pour la collectivité s'élève à **9 108.75 €** pour **6 stagiaires gratifiés**, hors DGA de la Solidarité et de la Prévention (DGA-SP), affectés dans les directions suivantes :

- Direction des Affaires Financières
- Service de l'Archéologie
- Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités
- Direction des Systèmes d'Information et du Numérique
- Direction des Ressources Humaines
- Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche

Le coût pour la collectivité s'élève à **12 547.53 €** pour **5 stagiaires gratifiés de la DGA de la Solidarité et de la Prévention**.

2.5.8. COÛT DE LA FORMATION

Les dépenses en matière de formation (hors frais de déplacement) y compris la publicité pour les ouvertures de postes sont les suivantes :

⇒ cotisation versée au CNFPT	509 825.00 €
⇒ coût des actions prises en charge par le Département	<u>364 692.60 €</u>
TOTAL	874 517.60 €

2.6. PREVENTION DES RISQUES, HYGIENE ET SECURITE

2.6.1. LES DEMARCHES RELATIVES A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'action en termes de prévention est menée de façon transversale sur la base de la pluridisciplinarité pour éviter l'écueil d'une vision morcelée ou parcellaire.

2.6.2. LES RELAIS LOCAUX DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION

⇒ Correspondants bâtiments

La liste est tenue à jour périodiquement par le Service de la Prévention des Risques, de Hygiène et de la Sécurité (SPRHS) en prenant en compte les mouvements des agents (changements d'affectations, départs...).

⇒ Assistants de Prévention

Ces agents bénéficient d'une formation initiale et d'un recyclage annuel périodique.

⇒ Secouristes et Sauveteurs Secouristes du Travail (SSST)

D'un point de vue global, ce sont 450 agents qui sont identifiés comme étant secouristes dans la collectivité au 31 décembre 2019.

2.6.3. LES ANALYSES D'ACCIDENTS

21 fiches d'analyse ont été transmises à l'encadrement pour suite à donner.

Le SPRHS présente les statistiques au cours des réunions du CHSCT à mi-année et au cours de la première réunion de l'année.

2.6.4. LA COMMUNICATION EN HYGIENE ET SECURITE / LES REGISTRES DE SANTE SECURITE AU TRAVAIL

⇒ Affiches de sensibilisation

Des affiches INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) sont tenues à la disposition des correspondants bâtiments et des assistants de prévention par le SPRHS sur les

thématiques suivantes : Equipement de Protection Individuel (EPI), produits chimiques, accidents du travail, risques routiers, chutes de plain-pied.

⇒ Contribution intranet

Des informations sont à la disposition des agents sur intranet.

La rubrique « prévention des risques, hygiène et sécurité » est régulièrement alimentée par des informations générales portant sur l'organisation interne et des éléments relatifs aux activités spécifiques (conduite à tenir en cas d'accident, port des EPI, consignes de sécurité...).

L'espace dédié au Groupe Permanent-CHSCT (GP-CHSCT) est régulièrement mis à jour sur Intranet.

⇒ Divers

ACCUEIL SECURITE	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL	87	92	92	77	65
Accueil sécurité sur les sites de baignade	34	38	42	30	51

L'ACTIVITE DE TERRAIN

VISITES DE TERRAIN	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	152	145	43	73	55	62

La plupart d'entre-elles ont fait l'objet d'une formalisation dans le cadre de la démarche relative à l'évaluation des risques professionnels.

2.6.5. L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

2.6.5.1. L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

⇒ Etat d'avancement

- Mise à jour du Document Unique de la DGA-SP, volet Unités territoriales,
- Mise à jour du Document Unique de la DPRPM lancée fin 2019,
- Mise à jour du Document Unique des Archives départementales et de celui de la Direction des Ressources Humaines en cours.

2.6.5.2. LES ACTIONS A CARACTERE THEMATIQUE

⇒ Risque routier

Des indicateurs sont utilisés pour mesurer le niveau de réalisation des actions, ainsi que l'efficacité obtenue à terme.

⇒ Risque chimique

Contribution à la poursuite de la réflexion sur le projet d'harmonisation des pratiques des techniciennes de surface en termes de produits et d'équipements de protection individuelle. Ce projet s'inscrit dans la réflexion d'entretien écologique des locaux départementaux, portée par la Direction de l'Environnement et du Développement Durable.

⇒ Risques PsychoSociaux RPS (risque agression, syndrome post traumatique)

La réflexion sur les risques « agression et syndrome post traumatique » s'est poursuivie.

Les travaux portaient sur les aspects bâtimentaires, organisationnels et humains.

Le plan de prévention du risque agression validé courant 2015 par le CHSCT a été mis à jour le 13 novembre 2018.

La réflexion sur les risques psychosociaux finalisée fin 2015 ayant permis la rédaction d'un guide pratique et la modification du règlement intérieur en hygiène et sécurité et des outils relatifs aux déclarations de situations d'agressions, a donné lieu à la production d'un plan de prévention des RPS.

La mise à jour de ce plan de prévention a été assurée courant mai 2019.

Des actions d'information sur les RPS et le risque d'agression assurées par le SPRHS et l'assistante sociale du travail ont eu lieu à l'occasion des réunions de direction de la DPRPM et de la DGA-SP auprès des RUT, de la DRH, de la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord (BDDP), des assistantes familiales et des assistants de prévention.

Des actions de formation au bénéfice de l'encadrement ont eu lieu courant 2019 et se poursuivront.

⇒ Conventonnement triennal avec le Fonds pour l'Insertion des personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Début 2019, le Conseil départemental a conventionné avec le FIPHFP sur la période triennale 2019-2021.

Au travers d'un Comité de Pilotage (une réunion), de plusieurs groupes de travail thématiques (volets « organisation » et « communisation »), les nombreuses actions portées par le Pôle Social Santé et Sécurité de la DRH et associant de nombreux agents départementaux ont permis de :

- Faire émerger une véritable dynamique autour d'un réseau de 35 correspondants handicap,
- Élaborer une méthodologie et une synergie entre les différents services pour parvenir à mettre en œuvre les différents axes présents dans le plan d'action contractuel,
- Aborder le maintien dans l'emploi en s'appuyant sur des compétences internes et externes (partenaires agréés par le FIPHFP) dans le but de soutenir les encadrants et les collectifs de travail.

Pour rappel, les principaux objectifs de cette convention s'articulent autour de 4 axes :

- Renforcer la lisibilité et la cohérence de la politique handicap,

- Recruter des agents en situation de handicap chaque année, en contrat d'apprentissage notamment,
- Améliorer durablement le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap,
- Former, communiquer et sensibiliser les agents départementaux sur le thème du handicap.

À noter, l'organisation d'une matinée événementielle autour de la signature officielle de la convention en présence de Mme la déléguée régionale du FIPHFP et ayant pour objectif une première action de sensibilisation à l'intention des cadres de la collectivité.

Enfin, l'année 2019 a été l'occasion d'amorcer l'accueil de stagiaires porteurs de handicap dans les équipes départementales.

2.6.6. LES ACTIONS DE FORMATION, D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

2.6.6.1. LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

⇒ DPRPM

Participation aux réunions de direction dans les UA et de chefs d'UA (mensuelles).

⇒ Collèges

Réalisation de 20 séances de sensibilisation des agents départementaux sur l'hygiène et la sécurité en lien avec l'assistant de prévention, les gestionnaires et les principaux.

⇒ DGA de la Solidarité et de la Prévention

Réalisation d'actions de sensibilisation en lien avec la prévention des RPS auprès des Responsables des Unités Territoriales.

⇒ Autres services

Réalisation de 12 séances de sensibilisation en lien avec la prévention des RPS.

2.6.6.2. LE DEVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE PREVENTION DES RISQUES MAJEURS ET D'INCENDIE

⇒ Mise à jour du Plan de sauvegarde de la collectivité et du Guide des procédures d'urgence

Ces études demandées par la DGS afin de pouvoir faire face à des situations de crise en cas de survenance d'un événement majeur pouvant affecter la collectivité, ont abouti à la rédaction d'un guide d'astreinte.

Ce support utilisé par la DGS assurant des astreintes, est régulièrement mis à jour (guide, planning d'astreinte et annuaires de crise.)

2.6.7. LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

En partenariat avec la Direction des Bâtiments Départementaux, le SPRHS participe aux visites des commissions de sécurité.

En application de l'article GN6 du règlement de sécurité du 25 juin 1980 et en tant que propriétaire de nombreux bâtiments et de sites, ou bien organisateur de manifestations, le Département doit veiller à ce que celles rentrant dans le cadre des établissements recevant du Public fassent l'objet d'un dossier préalable transmis à la mairie concernée.

Cette année, 24 dossiers ont été déposés à l'occasion de manifestations exceptionnelles.

2.7. ACTION SOCIALE ET SANTE AU TRAVAIL

2.7.1. SUIVI SOCIAL DES AGENTS

➤ En 2019, les assistantes sociales du travail ont réalisé **824** interventions que ce soit à domicile, au BIS, sur les sites ou au cours de permanences régulières. Cependant, il est à noter que faute de statistiques sur l'un des secteurs au second semestre, ce chiffre ne reflète que partiellement la réalité.

➤ Elles ont impulsé et accompagné la constitution de **18** dossiers auprès du FIPHP afin d'obtenir le financement des coûts individuels nécessaires au maintien à l'emploi des agents reconnus travailleurs handicapés. De plus, **35** dossiers de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ont été déposés auprès de la MDPH.

➤ Elles sont intervenues pour soutenir et accompagner **50** agents victimes au cours de **47** agressions et **19** confrontés à **5** évènements traumatisants.

➤ Elles poursuivent le travail de réflexion sur les RPS et de ce fait contribuent à l'amélioration des conditions de travail, en participant aussi de façon régulière à des réunions de travail avec l'encadrement au sein même des directions.

Dans le cadre des actions de sensibilisation aux RPS, les assistantes sociales ont participé aux rencontres menées par le SPRHS au sein des collègues, des UT et des UA.

➤ **136** demandes d'aides financières ont été instruites pour un montant total de **84.266 €**.

- **65** avances remboursables pour un montant total de : **58 638 €**

- **71** secours pour un montant total de : **25 628 €**

2.7.2. COMMISSION CONSULTATIVE POUR LE RECLASSEMENT, LA RECONVERSION ET L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNELS DES AGENTS (CCRRAPA)

En 2019, **1 séance** a eu lieu pour **1 dossier**.

En revanche, la mise en place de réunions de concertation hebdomadaires BIS/DRH a permis une avancée significative quant à la situation des agents. Elle se présente comme une alternative positive en l'absence du fonctionnement de la CCRRAPA.

2.7.3. MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Visites médicales effectuées :

	Visites médicales périodique	Autres visites médicales	TOTAL
Nombre d'agents vus	595	379	974

➤ **Visites périodiques :**

- 26 collèges,
- Direction de l'Éducation,
- UT Bergerac,
- UT Sarlat,
- UT Nontron,
- COS.

➤ **Surveillance Médicale Renforcée (SMR) :**

- Pôle Parc Départemental,
- UA du Bugue,
- UA de Sarlat.

TEMPS CONNEXE ET ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL DU MEDECIN DE PREVENTION

- Etudes de poste, de locaux et visites de prévention : 8

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ENTRE 2018 ET 2019

BUDGET PRINCIPAL	2018	2019
MASSE SALARIALE	86 800 953	87 231 516
FRAIS DE DEPLACEMENT	592 368	580 027
FORMATION	352 781	318 111
SOCIAL	87 175	49 050
TOTAL	87 833 277€	88 178 704
Évolution + 345 427 Soit + 0,39 %		
BUDGET ANNEXE LABORATOIRE	2018	2019
MASSE SALARIALE	4 801 810	5 155 266
FRAIS DE DEPLACEMENT	39 185	38 791
FORMATION	0	0
TOTAL	4 840 995	5 194 057
Évolution + 353 062 Soit + 7,29 %		
BUDGET ANNEXE CENTRE ACTIONS MEDICO-SOCIAL PRECOCE (CAMSP)	2018	2019
MASSE SALARIALE	795 117	859 639
FRAIS DE DEPLACEMENT	6 638	6 991
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	27 346	0
TOTAL	829 101	866 630
Évolution + 37 529 Soit + 4,53 %		
BUDGET ANNEXE PARC DEPARTEMENTAL	2018	2019
MASSE SALARIALE	2 699 597	2 713 290
FRAIS DE DEPLACEMENT	66 943	58 988
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	41 406	42 725
FORMATION	0	0
Évolution + 7 057 + 0,25 %		
TOTAL	2 807 946	2 815 003
BUDGET ANNEXE CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE (CDS)	2018	2019
MASSE SALARIALE	0	57 685
FRAIS DE DEPLACEMENT	0	0
TOTAL	0	57 685
Évolution + 57 685		
TOTAL DES 5 BUDGETS	2018	2019
MASSE SALARIALE	95 097 477	96 017 396
FRAIS DE DEPLACEMENT	705 134	684 797
FORMATION	352 781	318 111
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	68 752	42 725
SOCIAL	87 175	49 050
TOTAL	96 311 319	97 112 079
Évolution + 800 760 Soit + 0.83 %		

3. DIRECTION DU DROIT ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

3.1. SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES MARCHES

3.1.1. LES MISSIONS

LES MARCHES PUBLICS

- Mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics
- Mise en œuvre des différentes techniques d'achat
- Accompagnement des services dans la formulation de leur besoin
- Rédaction des pièces administratives des marchés Départementaux
- Publication des avis d'appel publics à la concurrence
- Organisation et préparation des Commissions d'Appel d'Offres, Commissions des marchés et commissions ad hoc.
- Suivi administratif des marchés après passage en commission (signature marchés, notifications, courriers aux entreprises, envoi des pièces au contrôle de légalité...)

LES JURYS DE CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

- Mise en œuvre des procédures de passation des jurys de concours
- Accompagnement et conseils auprès des services
- Rédaction des pièces administratives
- Publication des avis d'appel publics à la concurrence

LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

- Mise en œuvre des procédures de passation des délégations de service public.
- Rédaction des pièces administratives
- Publication des avis d'appel publics à la concurrence
- Organisation et préparation des Commissions Consultatives des services publics locaux, Commission des délégations de service public
- Suivi administratif après passage en commission (signature contrat, notifications, courriers, envoi des pièces au contrôle de légalité...)
- Suivi des délégations de service public.

INFORMATION, FORMATION et CONSEIL

- Coordination, organisation et rationalisation de la commande publique
- Conseil et expertise à destination des services
- Diffusion de l'information relative à la commande publique
- Formation en interne et auprès des partenaires institutionnels sur l'évolution réglementaire
- Mise à disposition et alimentation des systèmes d'information et de communication permettant de diffuser les bonnes pratiques en matière de commande publique
- Rédaction et mise à disposition de modèles relatifs à la commande publique

DEMARCHE QUALITE

- Poursuite de la mise en œuvre des démarches qualité engagées
- Réalisation d'audits qualité

- Mise en œuvre d'une démarche qualité au sein du service

CONTRIBUTION DU SERVICE AUX PROJETS TRANSVERSAUX

- Dématérialisation interne GECCO
- Intégration du développement durable dans les achats de la collectivité
- Participation à la constitution des groupements de commande entre collectivités.

3.1.2. LA MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS

258 consultations ont été lancées en 2019 (contre 186 en 2018 soit une augmentation de 27 %) qui ont débouché sur 488 marchés (contre 287 en 2018 soit une augmentation de 41 %). L'activité portant sur les marchés a subi une forte augmentation.

Le service a également instruit 62 avenants à des marchés en cours.

3.1.2.1. DEMANDE D'INFORMATION, RECOURS, ET DEMANDE DES SERVICES DE LA PREFECTURE

Les réponses aux demandes de candidats portant sur les motifs qui ont conduit à leur éviction du marché (article 99 du décret 2016-360 du 25 mars 2016), constituent une part non négligeable de l'activité du service même si le nombre de demandes est en baisse (49 contre 62 en 2018).

Il est par ailleurs à noter une demande croissante d'informations complémentaires de la part du service du contrôle de légalité de la Préfecture : 20 demandes contre 13 en 2018.

Pour ce qui est des contentieux : un marché a fait l'objet d'un déferé préfectoral et une entreprise a élevé un contentieux devant le Tribunal administratif.

3.1.2.2. LE MODE DE PASSATION

Le mode de passation est la procédure choisie par la personne publique en fonction des impératifs réglementaires pour effectuer la passation d'un marché public.

En 2019, 13 consultations ont été lancées en procédures formalisées : marchés au-dessus des seuils européens* (contre 46 en 2018).

258 consultations en été lancées en procédure adaptée (contre 100 en 2018) dont 58 demandes de devis (15.000 € à 25.000 €).

*Les marchés et contrats relatifs aux travaux : 5.548.000 euros

Les marchés et contrats relatifs aux fournitures et services : 221.000 euros

3.1.2.3. LES COMMISSIONS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- La Commission d'appel d'offres et la commission des marchés :

La commission d'appel d'offres attribue les marchés en procédures formalisées et la commission des marchés se positionne sur les marchés en procédure adaptée dès 15.000 €.

En 2019, les élus de la Commission d'Appel d'Offres et de la commission des marchés ont tenu 46 séances, pour lesquelles le quorum était toujours atteint.

- **Les jurys de concours de maîtrise d'œuvre :**

Le jury visé à l'article 88 du décret du 25 mars 2016 examine les candidatures et formule un avis motivé sur celles-ci ; il examine les plans et projets présentés par les participants au concours et établit un classement des projets.

Les jurys de concours de maîtrise d'œuvre se sont réunis en 2019 pour deux concours de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un pôle social dans le cadre du Nouveau Plan National de Renouveau Urbain (NPNRU) de Chamiers et sur la reconstruction et l'agrandissement du Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche.

- **La commission consultative des services publics locaux :**

Cette commission prévue à l'article L 1413-1 du CGCT est compétente dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service publics : elle examine tout projet de délégation de service public. Par ailleurs, chaque année, lui sont présentées les rapports annuels des délégataires. Elle s'est ainsi réunie une fois en 2019 pour examiner les rapports annuels de tous les délégataires.

3.1.3. LE CONSEIL JURIDIQUE, L'APPUI TECHNIQUE AUX SERVICES ET L'INTERVENTION DANS LA CONSTITUTION DES GROUPEMENTS DE COMMANDE

Le service de la commande publique et des marchés a poursuivi en 2019 son rôle de conseil juridique auprès de l'ensemble des services du Conseil Départemental, tant pour ceux qui passent des marchés très ponctuellement que pour tous ceux qui pratiquent régulièrement, mais aussi auprès des organismes extérieurs travaillant avec le Conseil Départemental.

Au-delà de la rédaction des pièces administratives du marché, il est garant de la sécurité juridique de toutes les procédures inhérentes à la vie du marché et doit parfaitement maîtriser toutes les techniques d'achat qu'il conseille et met en œuvre. A cet effet, il met des modèles à disposition des services ainsi que de documents type permettant d'appréhender plus facilement leur marché.

Enfin, il participe à la constitution des groupements de commande entre collectivités : à ce titre, il a rédigé un modèle de convention de groupement de commande et est sollicitée pour suivre et assurer la sécurité juridique des groupements à constituer.

Le département étant par ailleurs coordinateur dans les groupements constitués, l'ensemble des marchés du groupement sont rédigés par le service des marchés et présentés à la CAO du Département.

A noter que les groupements permettant de générer de véritables économies pour les membres adhérents, ils ont vocation à se développer.

3.1.4. LA DEMATERIALISATION

La dématérialisation des procédures engagée au sein du service depuis plusieurs années a permis de réduire les délais d'instruction : échanges électroniques avec les entreprises via AWS, le contrôle de légalité via FAST...

Les récentes obligations réglementaires ont par ailleurs conduit le service des marchés à saisir de nouvelles données marchés publics : l'open data des marchés sur AWS et le recensement économique des marchés sur la plateforme REAP.

Le service a, dans le même temps, poursuivi son travail portant sur la dématérialisation interne des procédures via l'outil GECCO.

3.1.5. LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CLAUSE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

La mise en œuvre de la clause d'insertion et son suivi sont assurés par un agent attaché au Pôle RSA (8 marchés ont fait l'objet d'une clause d'insertion sociale en 2019).

Le service de la commande publique et des marchés intervient sur la validation juridique des pièces contractuelles et l'insertion de la clause dans les pièces de marchés.

3.1.6. LE SUIVI DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Depuis octobre 2016, le service est en charge du suivi de l'ensemble des délégations de service public du Département. Elles portent sur les sites Départementaux suivants :

- LASCAUX – LE THOT dont le délégataire est la SEMITOUR
- GRD ROC – LAUGERIE BASSE dont le délégataire est la SEMITOUR
- CLOITRE DE CADOUIN - BIRON-BOURDEILLES dont le délégataire est la SEMITOUR SITES TOURISTIQUES ET SPORTIFS (LA JEMAYE – ST ESTEPHE – ROUFFIAC): dont le délégataire est la SEMITOUR
- AUBERGE DE JEUNESSE DE CADOUIN dont le délégataire est Délégataire : Fédération Unie des Auberges de Jeunesse
- TELEASSISTANCE DEPARTEMENTALE dont le délégataire est Cassiopéa
- COMPENSATION HYDAULIQUE DU BANDIAT dont le délégataire est ASEA
- RESEAU DE CHALEUR DE ST ASTIER dont le délégataire est Solena / Idex

En 2019, la mission de suivi des DSP a donné lieu à l'organisation de 16 réunions et la rédaction de comptes rendus détaillés.

Ces réunions répondent aux obligations règlementaires et contractuelles de chaque contrat :

- réunions trimestrielles et comités de suivis en présence du délégataire,
- réunions portant sur le bilan annuel et les perspectives en présence du délégataire,
- réunions ponctuelles dans le cadre de problématiques particulières.

La mission de suivi des DSP a également porté sur :

- la mise en place d'outils de suivi : indicateurs et tableaux de bord
- la rédaction d'avenants aux contrats de DSP : 1 avenant a été présenté en 2019
- l'analyse des rapports annuels des délégataires transmis par les services gestionnaires (contrôle du respect des engagements contractuels du délégataire ...).

- la présentation de rapports devant la commission permanente portant sur la validation des tarifs des délégataires, leur rapport annuel d'activité, les avenants ou encore des conventions spécifiques à chaque site : 9 rapports ont ainsi été présentés en 2019.

3.1.7. LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES DEMARCHES QUALITE

Depuis octobre 2016, le service s'est vu confier la mission de suivre et mettre en œuvre les démarches qualité au sein du Département.

Les services engagées dans une démarche qualité se sont approprié cet outil qu'ils font vivre, le travail devra désormais porter sur le déploiement d'autres démarches qualité au sein de la collectivité.

3.2. SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

3.2.1. INTRODUCTION

Les missions du Service des Affaires Juridiques se déclinent de la manière suivante :

3.2.1.1. DEFENDRE LA COLLECTIVITE PAR LE TRAITEMENT ET LA GESTION DES DOSSIERS CONTENTIEUX ET PRECONTENTIEUX

Le service assure l'instruction et la gestion des dossiers contentieux pour l'ensemble de la collectivité (hors RSA).

Le service juridique est le collaborateur privilégié des avocats en charge de la défense des intérêts de la collectivité. Son rôle consiste en la préparation de cette défense par la recherche en interne des éléments favorables à la collectivité.

Au-delà, le Service est également un véritable défenseur des intérêts de la collectivité. Il assure lui-même la rédaction des mémoires et la représentation en justice. Il s'assure du bon respect des procédures et assure l'interface entre l'ensemble des intervenants (assurance, experts, huissiers...) et les services concernés.

Enfin, il développe l'aide à la décision et la médiation dans les situations de précontentieux afin de limiter le nombre de recours exercés par les usagers.

3.2.1.2. PREVENIR LE RISQUE JURIDIQUE PAR LE CONSEIL INTERNE

Le service apporte une expertise juridique aux différentes problématiques rencontrées par la collectivité, participation à la réalisation de projets départementaux, la sécurisation des procédures et écrits de la collectivité dans son ensemble.

Il élabore et contrôle les conventions, baux et protocoles d'accord soumis à son aval.

Il anticipe, conçoit et anime des actions de formation à destination des services visant à améliorer et sécuriser le fonctionnement interne.

3.2.1.3. RECUEILLIR ET DIFFUSER DE L'INFORMATION JURIDIQUE PAR UN TRAVAIL DE VEILLE CONTINUE

Le service est un appui pour l'ensemble des services départementaux et Directions par l'apport d'informations actualisées et réactives.

3.2.1.4. CENTRALISER ET GERER DES PROCEDURES TRANSVERSALES

Le service est gestionnaire à l'échelle de la collectivité des procédures d'accès aux documents administratifs des usagers (CADA), de protection fonctionnelle des agents et des élus, ainsi que des arrêtés pris par le Président du Conseil départemental afin d'ester en justice au nom de la Collectivité.

3.2.1.5. ASSISTER LES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES (EHPAD)

Le service procure une assistance matérielle aux EHPAD dans leurs procédures devant la juridiction de la famille en matière d'obligation alimentaire.

3.2.1.6. ASSURER LA GESTION DES BIENS DES MINEURS ASE DONT LA TUTELLE EST DECLAREE VACANTE

Le service est garant des biens appartenant aux mineurs dont la tutelle est déferée au Département. Il assure à ce titre, en lien avec le juge des tutelles des mineurs et le service de l'ASE, l'ensemble des mesures nécessaires à la protection de leur patrimoine (succession, ouverture de comptes, gestion des biens ...).

3.2.1.7. ASSURER TOUTES OPERATIONS PREALABLES ET NECESSAIRES A L'ACCEPTATION DE DONS ET LEGS FAITS AU DEPARTEMENT

3.2.2. DEFENSE DES INTERETS DU DEPARTEMENT

3.2.2.1. LE CONTOURNEMENT DE BEYNAC

En 2019, le service a poursuivi la gestion de ce lourd contentieux, mobilisant toute son action tant devant les juridictions administratives que judiciaires.

- ⇒ 17 requêtes ont été instruites devant le TA de Bordeaux
- ⇒ 9 requêtes en appel instruites devant la Cour Administrative d'appel de Bordeaux
- ⇒ 1 dépôt de plainte a été déposé et 2 dépôts de plainte étaient encore en cours d'instruction en 2019
- ⇒ 2 audiences correctionnelles

- ⇒ 1 audience devant la Cour de cassation
- ⇒ 1 référé liberté a été instruit et rejeté par le TA de Bordeaux
- ⇒ 2 réclamations préalables ont été faites au Département

3.2.2.2. SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

L'activité générale 2019 du service permet de recenser 275 dossiers contentieux et précontentieux contre 246 en 2018.

Parmi ces dossiers : 123 contentieux, les 67 dépôts de plainte et signalements, et les 18 précontentieux sont défendus directement par le service sans avocat.

Les dossiers sont répartis dans les ordres juridictionnels suivants :

JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES : **59 dossiers en cours dont 24 introduits en 2019** contre 78 dossiers totaux en 2018 (Cf. tableau)

JURIDICTIONS CIVILES : **131 dossiers en cours en 2019** contre 77 en 2018, dont la quasi-totalité (**123 dossiers**) concerne les recours devant le Juge aux affaires familiales (JAF) aux fins de fixation de l'obligation alimentaire (Cf. tableau)

122 personnes reçues en 2019

JURIDICTIONS PÉNALES : **67 dossiers en cours en 2019** contre 79 en 2018.

Ces dossiers concernent essentiellement des dégradations de biens appartenant au Département, nécessitant des dépôts de plainte avec constitution de partie de civile aux fins de réparation du préjudice.

A noter que le service est tributaire de l'encombrement du Parquet dans la gestion des plaintes car 48 dossiers sont en attente de suites malgré les relances.

PRE-CONTENTIEUX : **18 dossiers en 2019** contre 12 en 2018

59 DOSSIERS CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS INSTRUITS EN 2019 DONT 24 CONTENTIEUX INITIÉS EN 2019							
TRIBUNAL ADMINISTRATIF			COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL			CONSEIL D'ÉTAT	
EN COURS	GAGNE	PERDU	EN COURS	GAGNE	PERDU	NON ADMIS	PERDU
8	24	10	4	1	11	1	0
TOTAL : 42			TOTAL : 16			TOTAL : 1	

123 CONTENTIEUX JAF INSTRUITS EN 2019 DONT 57 CONTENTIEUX NITIÉS EN 2019			
ACTIONS DIRECTES (pour les EHPAD)		ACTIONS SUBROGATOIRES (pour le Département)	
2018	2019	2018	2019
16	7	50	50

67 DEPOT DE PLAINTE - CONTENTIEUX PENAL		
DEPOT DE PLAINTES		AUTRES
DEPOSEES EN 2019	EN COURS D'INSTRUCTION	CITATION A CIVILEMENT RESPONSABLE DU FAIT PENAL DES MINEURS ASE
19	48	1

3.2.3. EXPERTISE JURIDIQUE PAR LA REDACTION D'ETUDES – ACTES - DOCUMENTS ET FORMATION

En 2019, le service a traité **91 demandes écrites** contre 116 en 2018 réparties comme suit :

THEMATIQUE	NOMBRE
SOCIAL -PERSONNES AGEES/PMI/PASE	26
CONTRÔLE DES ACTES ET CONVENTIONS	19
ACTES ADMINSTRATIFS/ASSEMBLEE/RAA	10
ENVIRONNEMENT	7
SOCIAL - RSA	4
RESSOURCES HUMAINES	4
DEONTOLOGIE	4
ELECTIONS	3
MARCHES PUBLICS/DSP	3
AMENAGEMENT/TRVAUX PUBLICS	3
PROCEDURE CONTENTIEUSE/REQUISITION	2
HABITAT	2
INFORMATIQUE/NUMERIQUE	2
EDUCATION/SPORT/CULTURE	1

À noter que le service a pu travailler en collaboration avec les services gestionnaires de projets menés par le Département : budget participatif, maison numérique de la biodiversité, les trophées de l'excellence environnementale notamment.

3.2.4. INFORMATION – VEILLE JURIDIQUE

1 agent assure une veille juridique quotidienne et continue des textes, jurisprudences et doctrines pouvant impacter la collectivité. Il assure une alerte et communique des informations juridiques à destination des services départementaux.

A ce titre **465 informations et fiches juridiques ont été transmises en 2019** contre 505 en 2018.

3.2.5. PROCEDURE DE COMMUNICATION DES DOCUMENTS AMINISTRATIFS

Le service est chargé de la coordination et la mise en œuvre de la communication des documents administratifs sollicités par les administrés ou leurs avocats.

Sont également traités les recours des usagers que ce soit devant la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) et devant le Tribunal Administratif.

90 DOSSIERS DE DEMANDES DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (CADA) INSTRUITS EN 2019							
Demandes de communication d'usagers		Saisine de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) par les usagers		Saisine de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) par le Département		Saisine du Tribunal Administratif de Bordeaux Par les usagers	
2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
73	87	3	3	1	3	0	0

3.2.6. PROTECTION FONCTIONNELLE

Le service est chargé de la coordination et de la mise en œuvre de la protection fonctionnelle sollicitée par les agents lorsque ces derniers sont soit victimes d'incident (agressions physiques, menaces, violences, injures, diffamation...) soit mis en cause civilement ou/et pénalement par un usager ou un tiers dans le cadre de leurs fonctions.

Le service apporte à chaque situation une réponse juridique personnalisée et assiste l'agent dans chacune de ses démarches (administrative et judiciaire).

En 2019, le service a été destinataire de 61 déclarations d'incidents et est intervenu auprès de **51 agents**, principalement dans les services sociaux du Département.

Il est à noter que pour la première fois, le Département a été reconnu par le Parquet comme étant victime direct d'un dommage et a donc pu déposer plainte pour l'ensemble des agents du CMS concerné et obtenir la reconnaissance d'un préjudice matériel. L'auteur ayant été condamné à ce titre par le Tribunal Correctionnel de Périgueux. Cette reconnaissance est importante pour les agents qui demeurent parfois frileux à l'idée de déposer une plainte en

leur nom propre contre l'auteur des faits. Cette démarche est encourageante pour la protection des agents.

Le service a également **mis en œuvre la protection fonctionnelle des élus** par trois délibérations de la commission permanente accordant son bénéfice à M. le Président du Conseil départemental ainsi qu'à deux autres élus

MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE (PF)										
DECLARATIONS D'INCIDENTS <i>(Agressions, violences, diffamations, injures...)</i>		DEMANDES DE PF SUITE A DECLARATION D'INCIDENT				PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDEE		PROTECTION FONCTIONNELLE REFUSEE		ABANDON DE PROCEDURE PAR AGENT
2018	2019	2018	2019			2018	2019	2018	2019	2019
69	61	27	51			27	51	0	0	5
LES DIFFÉRENTES FORMES DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE										
COURRIERS D'ADMONESTATION		DEMANDE ENTRETIEN AVEC L'AUTEUR DE L'INCIDENT		DEPOT DE PLAINTE DE L'AGENT VICTIME		DEPOT DE PLAINTE DU DEPARTEMENT	SIGNALEMENT AU PARQUET PAR LE DEPARTEMENT		PRISE EN CHARGE FINANCIERE DEVANT LES TRIBUNAUX	
2018	2019	2018	2019	2018	2019	2019	2018	2019	2018	2019
10	11	5	13	6	6	1	5	0	1	1

3.3. SERVICE DU CONTENTIEUX DE L'AIDE SOCIALE

3.3.1. LES MISSIONS DU SERVICE

- Récupération des prestations d'aide sociale, prises et mainlevées d'hypothèques, revalorisation des rentes viagères, successions vacantes ou non-réclamées,
- Instruction et défense des contentieux relatifs aux prestations d'aide sociale devant les juridictions,
- Contrôle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), sur pièces et sur place,
- Instruction en appel et en défense des contentieux relatifs au RSA devant les juridictions administratives, civiles et pénales,
- Traitement des recours administratifs préalables,
- Dépôts de plainte dans le cadre du RSA.

3.3.1.1. LES RECOURS SUR SUCCESSIONS

- ASPECT FINANCIER

En 2019, les différents recours exercés en récupération des prestations d'aide sociale versées par le Département se sont élevés à :

- Aide médicale : 136.06 €
- Foyer occupationnel : 243 666.96 €
- Prestation spécifique dépendance (PSD) : 0 €

- Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) : 1 875 705.81 €
- Aide-ménagère : 13 628.11 €
- **Soit un total récupéré : 2 133 136.94 €**

Le montant des recettes a augmenté de 5.34 % (2 025 034.11 € en 2018).

- ASPECT ORGANISATIONNEL

En 2019, la quasi-totalité des courriers entrants (courriers d'interrogation de créance des notaires, courriers des héritiers, des banques, des mairies) ont été numérisés par le service du courrier de la collectivité, et le suivi des nouveaux dossiers entièrement dématérialisé.

En 2019, ce sont 4532 courriers provenant de l'extérieur qui ont été traités suivant cette nouvelle procédure.

3.3.1.2. LES HYPOTHEQUES

En 2019, 43 hypothèques (contre 41 en 2018) ont été inscrites.

18 mainlevées effectuées (contre 43 en 2018) ont permis la récupération ou le remboursement anticipé des créances pour un montant de 257.064,75 €.

3.3.1.3. LES SUCCESSIONS VACANTES

Les recettes effectuées au titre de la récupération après jugement de vacance et règlement par les services des domaines s'élèvent à 269 442,10 € en 2019 contre 218 436,71 € en 2018.

3.3.1.4. LES RENTES VIAGERES

7 rentes viagères ont été réévaluées en 2019 contre 10 en 2018.

3.3.2. LES CONTENTIEUX DE L'AIDE SOCIALE HORS RSA

Le contentieux de l'aide sociale a connu une réforme importante en 2019. Les commissions départementale et centrale d'aide sociale ont laissé la place à une répartition entre tribunaux de grande instance (devenus tribunaux judiciaires au 1er janvier 2020) et tribunaux administratifs.

Les contentieux sont précédés obligatoirement d'un recours administratif préalable obligatoire, sauf ceux qui relèvent des recours sur donation et de la détermination du domicile du secours, et sont traités par les services métier.

57 contentieux ont ainsi été traités.

3.3.3. LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

3.3.3.1. CONTROLES RSA

En 2019, 334 décisions d'opportunités ont été prises dont 159 suite à des contrôles des bénéficiaires du RSA (sur pièces ou sur place) effectués par le service contre 396 décisions dont 203 suite à nos contrôles en 2018.

En effet un contrôleur à la retraite n'a pas été remplacé en 2019.

3.3.3.2. CONTENTIEUX DE LA FRAUDE ET PENAL

En 2019, 3 dossiers RSA ont fait l'objet d'un dépôt de plainte pour fraude (4 en 2018) devant le Tribunal correctionnel. Les trois sont attente de jugement.

3.3.3.3. PRE CONTENTIEUX RSA, CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF ET LE CONSEIL D'ETAT

En 2019, 79 recours administratifs préalables ont été traités contre 87 en 2018. Leur étude a permis de conforter les décisions initiales dans près de 91% des cas.

30 contentieux relatifs au RSA ont été élevés devant le Tribunal Administratif, contre 33 en 2018.

73 % des jugements restent favorables au Département.

3.3.3.4. RENOVATION DES PROCEDURES

La complexité de la législation nationale et européenne ainsi que de la jurisprudence en matière de RSA a conduit le service contentieux de l'aide sociale à retisser des liens avec la CAF en y associant le Pôle RSA de la DGA-SP afin de sécuriser les contrôles, les décisions, les réponses au recours administratifs préalables et les contentieux.

Les contrôles RSA ont également suivi la démarche de dématérialisation qui a commencé le 1er novembre 2018. En 2019, ce sont 153 courriers provenant de l'extérieur qui ont été traités suivant cette nouvelle procédure, auxquels doivent s'ajouter tous les justificatifs des allocataires reçus par mail.

4. SERVICE PRESTATIONS ET RESTAURATION DU PERSONNEL

Poursuivant ses missions traditionnelles, à savoir la gestion des prestations sociales en faveur des agents (prestations enfants : allocations pour frais de garde et enfants handicapés, aides aux séjours scolaires et extra scolaires – prestations agents : subventions repas et titres restaurant, allocation travailleur handicapé), la gestion de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales (COS) et son suivi contractuel, ainsi que le réapprovisionnement des trousseaux de premiers secours, le Service des Prestations et de la Restauration du Personnel (SPRP) a vu son activité continuer à augmenter en 2019, grâce notamment à une information diversifiée mise à disposition des agents.

Fin 2019, le service comptait 3 agents, dont 1 à temps plein et 2 à temps partiel 90 %, soit 2,8 équivalents temps plein, en charge de la gestion des prestations sociales en faveur de l'ensemble des agents, Assistants Familiaux compris. Les 2 agents ont saisi 1.384 mandats et titres de recette au cours de l'année 2019 (115 par mois en moyenne), validés par le chef de service, le Service des prestations n'ayant pas été intégré à un pôle administratif et financier.

4.1. ACTIVITÉS GÉNÉRALES

4.1.1. PRESTATIONS SOCIALES (DONT TITRES RESTAURANT)

3.250 demandes de paiement individuelles ou collectives instruites et éligibles ont donné lieu à attribution ou remboursement d'une ou plusieurs prestations sociales, soit 271 demandes par mois (en augmentation de 27% par rapport à 2018), selon le détail figurant dans le tableau ci-après. Par ailleurs, les remboursements de prestations aux organisateurs d'accueil de loisirs, de mini colonies ou de colonies de vacances ont donné lieu à instruction tout au long de l'année de 249 demandes de prise en charge directe concernant 68 structures d'accueil différentes, 240 enfants (contre 247 en 2018) et 158 agents (contre 162 en 2018) : le gestionnaire de la structure d'accueil ristourne le montant de la prestation à l'agent et présente un état détaillé de séjour et de paiement à la collectivité, laquelle rembourse après vérification administrative et comptable. En outre, ce sont 7.645 journées de garde ou de séjours d'enfants qui ont été partiellement financées par le Conseil départemental en 2019, en hausse de 27,5 % par rapport à 2018 (5.994 journées).

TYPE de PRESTATION	Nbre	%/2018	Montant	%/2018
Prestations en faveur des enfants d'agents départementaux (versées ou remboursées en 2018)				
Aide à la famille				
Frais de garde de jeune enfant 31 enfants (+13), 28 agents (+11), 3.034 jours (+1.163)	242	58 %	9.102,00 €	62 %
Séjours d'enfants – Temps scolaire				
Tous séjours scolaires 122 enfants (+13), 106 bénéf. (+5), 689 jours (+92) <i>courts séjours, classes de découverte, séjours à l'étranger (linguistiques, appariement)</i>	122	10 %	6.984,05 €	21 %
Séjours d'enfants – Temps extra-scolaire				
Centre de loisirs - Paiement agents 29 enfants (+1), 16 agents (-1), 502 jours (+143)	142	46 %	2.717,77 €	46 %
Centre de loisirs - Paiement organisateurs 3.242 jours (+342)	936	29 %	17.427,90 €	13 %
Colonie vacances - Paiement aux agents 2 enfants (-6), 1 bénéficiaires (-6), 25 jours (-31)	2	- 75 %	283,75 €	- 55 %
Mini colonie - Paiement organisateurs 26 enfants (+7), 104 jours (+33)	26	37 %	1.177,60 €	48 %
Centre familial de vacances ou gîte de France 7 enfants (-5), 4 bénéficiaires (-2), 49 jours (-91)	7	- 61 %	367,50 €	- 65 %
Prestations pour enfants handicapés				
Allocation mensuelle aux parents d'enfants Handicapés 33 enfants (+5), 30 bénéficiaires (+5)	376	8,4 %	61.445,92 €	9,7 %
Prestations en faveur des agents départementaux				
Prestation pour agents handicapés				
Allocation Travailleur Handicapé 186 bénéficiaires (+5)	192	6 %	85.880,00 €	7,5 %
Restauration – Repas aidés de janvier à décembre 2019				
Remboursement subventions repas restaurants administratifs ou conventionnés 47.728 repas (-1.723)	63	- 12,5 %	136.501,57 €	- 4 %
Titres restaurant 17.955 titres (-897)	1.314	- 6 %	44.220,83 €	- 5 %
TOTAL	3.129	7,6 %	355.996,70 €	0,2 %

Aide à la famille : le nombre d'enfants concernés (31 en 2019, contre 18 en 2018, 13 en 2017, 19 en 2016, 28 en 2015) et le nombre d'agents éligibles à l'allocation pour frais de garde de jeunes enfants augmentent de manière importante ; les crédits consacrés à cette mesure ont beaucoup augmenté également (+62%). Cette prestation, soumise à conditions de ressources et réservée aux agents à très bas revenus, était de moins en moins attractive, la grille des plafonds du revenu fiscal de référence étant figée depuis 2012. Seule une révision de la grille des plafonds pouvait susciter un nouvel attrait pour cette allocation, parfois

refusée pour des dépassements insignifiants. Le Conseil départemental a donc décidé de réévaluer de 10% la grille des plafonds de ressources lors de sa séance du juin 2019, avec effet au 1^{er} janvier 2019. Cette décision explique l'augmentation importante du nombre d'enfants pour lesquels la prestation a été versée au cours de l'année, en validant la pertinence de l'étude menée en amont.

Séjours d'enfants - Temps scolaire et extra-scolaire : une augmentation significative est constatée par rapport à 2018. Le retour de la semaine scolaire à 4 jours depuis 2 ans dans de nombreux établissements scolaires du département permet de constater encore une fois une remontée de la prestation Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), avec la prise en compte des mercredis en année pleine en 2019 (contre depuis fin février seulement en 2018), bien que le mercredi soit toujours considéré comme du temps périscolaire.

Prestations pour enfants handicapés : comme les années précédentes, seule l'Allocation aux parents d'enfants handicapés a été sollicité par les agents. Le nombre d'enfants concernés progresse toujours (+ 5 / 2018). Cette allocation est très utile aux familles, car elle permet de réduire les coûts à leur charge, directement liés aux différents handicaps des enfants. Il est à noter que sur les 30 bénéficiaires (+ 5 / 2018), 3 d'entre eux sollicitent le versement de la prestation pour 2 enfants chacun.

Allocation Travailleur Handicapé (ATH) : le nombre de bénéficiaires augmente de 5 par rapport à 2018, seule année où une stagnation avait été enregistrée depuis 2011. La prestation ATH a fini par démontrer toute sa pertinence, le taux de 6% d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi étant désormais atteint par la collectivité employeur.

Restauration : le nombre de prestations servies au titre des aides aux repas (65.683 repas aidés en 2019) a diminué de 4 % par rapport à 2018 (68.303). Concernant les subventions repas, la baisse de fréquentation constatée ces dernières années se poursuit pour les deux structures de restauration cofinancées par le Conseil départemental, à savoir les deux restaurants administratifs de Périgueux, qui enregistrent toujours une désaffection sensible de la part des agents départementaux. Cependant, le total budgétaire des repas aidés pris en 2019 représente 50,8 % des dépenses totales réalisées (contre 53% en 2018), soit toujours plus que la moitié du volume financier global des prestations sociales.

4.1.2. COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS)

Comme chaque année, le service a eu à gérer le versement de la subvention de fonctionnement au COS ainsi que de la subvention complémentaire accordée par le Conseil général au COS, pour permettre à ce dernier de satisfaire à ses obligations réglementaires de remboursement des salaires et charges de personnel mis à sa disposition par la collectivité. Subvention de fonctionnement et dotation exceptionnelle ont représenté un total de 1.124.446 € à la charge de la collectivité, soit un montant en baisse de 2% par rapport à 2018. Le remboursement des salaires et charges de personnel mis à disposition a été opéré par le COS vers le budget de la Direction des Ressources Humaines (DRH), pour un montant de 218.185 €, correspondant aux dépenses estimées pour l'année 2019 (217.884 €) et à une régularisation au titre de 2018 (301 €). Le Chef de service a par ailleurs participé, es qualité, aux différentes réunions du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale annuelle.

4.1.3. PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Le service est chargé des dotations initiales et du réapprovisionnement d'une vingtaine de trousse de premiers secours, implantées dans les bâtiments hébergeant du personnel départemental sur Périgueux ville (hors DDSP, Archives Départementales et Direction des Sports qui disposent de leurs propres procédures et crédits pour ce faire). La gestion du réapprovisionnement de ces trousse est opérée de manière à réduire les coûts et éviter le gaspillage dû à la péremption de produits à conditionnements inadaptés à une faible utilisation. Comme chaque année, l'attention des correspondants a été attirée sur la complétude du contenu des trousse et sur la nécessaire vigilance liée aux dates limites d'utilisation. Le budget consacré au renouvellement des produits est en augmentation : 194,51 € contre 159,81 € en 2018).

4.2. GRANDES ACTIONS MENÉES

4.2.1. RÉFORME DE L'ALLOCATION POUR FRAIS DE GARDE DE JEUNE ENFANT

Voir rubrique « 1.1.1. Prestations sociales », paragraphe « Aide à la famille ».

4.2.2. CONVENTIONS DE RESTAURATION

Courant 2019, 2 conventions de restauration ont été négociées. La première avec le CROUS de BORDEAUX, afin de permettre aux agents du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches (LDAR) exerçant provisoirement leurs fonctions sur le site décentralisé de l'Université de BORDEAUX (La Grenadière), suite à l'incendie du LDAR, de déjeuner au Restaurant universitaire « L'Entracte ». La seconde avec le Collège Henri IV de BERGERAC, afin de permettre aux agents de BERGERAC de disposer d'une seconde structure de restauration, plus proche de leur lieu de travail.

4.3. COMPTE RENDU D'EXÉCUTION DU BUDGET

Le budget total géré par le service a légèrement baissé, de 0,6 %, selon le détail par grands postes de dépenses (nettes) figurant dans le tableau ci-dessous, étant précisé que les titres restaurant, bien qu'étant une prestation sociale d'aide aux repas comme la subvention repas, font l'objet d'une ligne budgétaire spécifique. La baisse est due exclusivement à la baisse de la subvention de fonctionnement au COS.

RUBRIQUE	Montant Dépenses 2019	Progression	Rappel Montants 2019
Prestations sociales	322.201,40 €	4 %	309.539,93 €
Titres restaurant	47.872,74 €	3 %	46.456,77 € €
Subvention COS	1.124.446,00 €	-2 %	1.147.506,00 €
Produits pharmaceutiques	194,51 €	2 %	159,81 €
TOTAL DÉPENSES NETTES	1.494.714,60 €	%	1.503.662,50 €

5. SERVICE DE L'ASSEMBLEE

Le Service de l'Assemblée, composé de 4 agents, a un rôle administratif indispensable à la mise en place des projets de la Collectivité. Il centralise et vérifie les rapports élaborés par les services et pilote la préparation des séances des assemblées délibérantes (convocations des élus, transmissions des documents); il s'assure du bon déroulement des séances et du suivi des délibérations votées (transmission des délibérations au contrôle de légalité (procédure dématérialisée depuis 2008), publication).

Il rédige et assure le suivi des arrêtés de délégations de signature accordées par le Président aux élus dans le cadre de leur fonction ou en l'absence du Président et tient à jour les 300 représentations du Département dans les divers comités, associations et autres organismes, classées par thème. Ces représentations sont, en fonction des textes législatifs, soumises au vote de l'Assemblée ou confiées au choix du Président et mis à jour sur Intranet. Il constitue le Recueil des Actes Administratifs (RAA) mensuel.

Il assure le suivi des formations des élus (inscriptions, règlements). Enfin il anime l'espace des Elus dans Intranet et assure la diffusion des informations institutionnelles sur cette plateforme, sur intranet et sur le site départemental.

Le Service de l'Assemblée est placé sous la hiérarchie du Directeur Général des Services.

5.1. REUNIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

L'année 2019 a donné lieu aux réunions suivantes :

Date	Objet	Nombre de rapports	Nombre de jours
Le 14 janvier 2019	Orientations Budgétaires	7	1
Du 4 au 8 février 2019	Budget Primitif	146	5
Le 29 mars 2019	Fiscalité	10	0,5
Le 3 juin 2019	Session extraordinaire	4	0,5
Les 24 et 25 juin 2019	Budget Supplémentaire	87	2
Les 15 et 16 novembre 2019	Décision Modificative n° 2	75	2
TOTAL		329	11

A l'occasion des différentes affaires examinées par l'Assemblée départementale, **329 délibérations** ont été votées.

5.2. REUNIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Dates	Nombre de rapports	Dates	Nombre de rapports
Le 11 mars 2019 – CP I	90	Le 9 septembre 2019 – CP VI	72
Le 8 avril 2019 – CP II	64	Le 14 octobre 2019 – CP VII	70
Le 13 mai 2019 – CP III	66	Le 25 novembre 2019 – CP VIII	66
Le 17 juin 2019 – CP IV	87	Le 16 décembre 2019 – CP IX	55
Le 22 juillet 2019 – CP V	88	TOTAL	658

Nombre total de dossiers examinés en Commission Permanente : **658**.

En 2019, 987 rapports à caractère général ou particulier ont fait l'objet de débats et ont été approuvés par les Elus.

5.3. COMPTE RENDU DES DEBATS

Les débats des séances plénières sont enregistrés en direct et transmis à un prestataire de service qui les retranscrit. Après retour des transcriptions, le Service les relit afin de corriger les éventuelles erreurs, les met en ligne dans l'Espace numérique des délibérations afin que les Elus et les Administratifs puissent en prendre connaissance.

En 2019, 44 heures de débats ont été retranscrites et relues.

5.4. REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Le Service tient à jour les 300 représentations du Département dans les divers comités, associations et autres organismes, classées par thème. Ces représentations sont, en fonction des textes législatifs, soumises au vote de l'Assemblée ou confiées au choix du Président.

Le Service procède à la mise à jour des représentations et les intègre dans INTRANET.

5.5. DELEGATIONS DE L'EXECUTIF

Le Service est également chargé des délégations de signature accordées par le Président aux Elus, dans le cadre de leur fonction, ou en l'absence du Président.

5.6. FORMATION DES ELUS

En application des dispositions des articles L.3123-10 à L.3123-14 du CGCT, les dépenses de formation des Elus locaux sont une dépense obligatoire pour les Collectivités. Leur montant ne peut excéder 20 % des crédits ouverts au titre des indemnités de fonction allouées aux Elus et inscrits au budget de la Collectivité.

Sur ces crédits sont imputées les dépenses relatives à la formation des élus concernant :

- les frais de formation facturés par les organismes dispensateurs agréés à cet effet,
- les frais de déplacements et de séjour des Elus calculés selon les dispositions du décret du 28 mai 1990 relatif aux frais de séjour et de déplacements des fonctionnaires,
- les éventuelles pertes de revenu subies par l'Elu sur justificatifs, pour suivre un stage de formation dans la limite de 6 jours et de 1,5 fois le SMIC horaire.

Au titre de la formation, une somme totale de **12.850,04 €** a été mandatée au cours de l'année 2019.

5.7. RECUEILS DES ACTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article R. 3131-1 du CGCT, les délibérations du Conseil départemental et de la Commission Permanente ainsi que les actes du Président du Conseil départemental, à caractère réglementaire, sont publiés dans un recueil des actes administratifs (RAA) du département ayant une périodicité au moins mensuelle. La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 est venue préciser que cette publication peut également être faite à titre complémentaire sur support numérique. Le Service de l'Assemblée constitue le RAA et s'assure de sa communication sur **Intranet**, sur le **Site Internet du Conseil départemental** et également en **libre accès à l'accueil** de l'hôtel du Département.

En 2019 : 1.913 actes administratifs ont été publiés au RAA.

5.8. INTRANET POUR LES ELUS

Un espace dédié aux Elus dans Intranet leur permet d'accéder directement à l'agenda du Conseil départemental, aux rapports, aux projets de délibérations, aux délibérations définitives, aux comptes rendus des débats des séances, aux subventions de leur canton respectif et à divers documents utiles.

5.9. DEMATERIALISATION

Les Conseillers départementaux sont équipés de tablettes numériques sur lesquelles la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) a installé une ressource – l'Espace numérique des délibérations - afin d'accéder à la consultation des rapports et des projets de délibérations.

Les Elus ont signé une Charte d'utilisation du matériel mis à leur disposition et une Déclaration autorisant le Conseil départemental à utiliser la diffusion numérique des documents relatifs aux réunions du Conseil départemental rédigé conformément au CGCT (articles 3121-18, 3121-18-1, 3121-19 et de l'article 1369-9 du Code civil).

Cet envoi dématérialisé permet de faire une économie financière à la Collectivité de frais d'impression et de frais d'envoi d'environ **27.000 € par an.**

Grâce à cette application, les délibérations sont consultables sur Intranet après passage au contrôle de légalité de la Préfecture (procédure également dématérialisée), ce qui représente une base de données considérable accessible à tous.

Cette dématérialisation contribue aux actions de l'Agenda 21 en réduisant de manière considérable la consommation de papier.

De plus, le personnel administratif dispose de cette ressource numérique sur leur poste de travail informatique leur permettant de consulter en plus des délibérations, les comptes rendus des débats des sessions du Conseil départemental.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES TERRITOIRES ET DU DÉVELOPPEMENT

- **DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**
- **DIRECTION DES SOLIDARITÉS TERRITORIALES**
- **DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- **LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE
ET DE RECHERCHE**

1. DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1. SERVICE APPUI AUX ENTREPRISES

Le Département est un interlocuteur de proximité pour l'ensemble des acteurs économiques du territoire. La Dordogne est riche de multiples entreprises, de toutes tailles et de tous secteurs, qui pour nombre d'entre elles sont leader sur leur marché au niveau national voire international. Dans le cadre d'une politique de renforcement de l'attractivité de notre territoire, le Département crée du lien entre les entreprises du territoire. Il souhaite densifier le tissu entrepreneurial du territoire et accroître la visibilité de ces entreprises tant à l'intérieur du département qu'à l'extérieur. La richesse de nos entreprises, leur diversité et leur répartition harmonieuse sur l'ensemble du territoire sont une force.

Le Département encourage l'émergence d'écosystèmes bien identifiés afin de renforcer l'attractivité de ses entreprises et plus largement de son territoire (Cluster RESO'CUIR Nouvelle-Aquitaine, agroalimentaire, etc.).

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, a supprimé la clause générale de compétence et ainsi défini une nouvelle organisation territoriale.

Toutefois, des aménagements et marges de manœuvre ont été prévus par le biais de conventions.

En effet, pour ce qui concerne l'attribution d'aides aux entreprises, le Département peut :

- par convention avec la Région, participer au financement d'aides directes accordées en faveur d'activités de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche (Cf. délibération du Conseil régional n° 2017.1464.CP en date du 10 juillet 2017 et délibération de la Commission Permanente n° 17.CP.V.5 du 17 juillet 2017),
- se voir déléguer par convention, par les Communes ou les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprises.

Afin de participer au financement d'aides directes accordées aux entreprises de notre territoire en faveur d'activités de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche, le Conseil départemental a voté, en 2019, des :

- Autorisations de Programme (AP) 2019 à hauteur de 1.270.000 €,
- Crédits de Paiement (CP) pour un total de 1.969.529 €, hors reports.

Au-delà de l'aide en financement direct, c'est tout un travail d'ingénierie et d'innovation qui est déployé par le Service Appui aux Entreprises auprès des entreprises et des collectivités.

Des ajustements financiers sont nécessaires compte tenu des objectifs d'accompagnement déterminés en Assemblée et des attentes de la profession.

1.1.1. AIDES DIRECTES ATTRIBUEES EN 2019

1.1.1.1. AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES DES SECTEURS DE L'AGROALIMENTAIRE, DU BOIS ET DE LA PECHE :

En 2019, le Service Appui aux Entreprises a étudié 112 demandes d'entreprises, tous secteurs d'activités confondus, pour des projets d'investissements matériels et/ou immobiliers ainsi que pour la création d'emplois.

Les dispositifs ont ainsi permis de soutenir **56** dossiers d'investissement pour un montant total de **949.998,34 €**. 44 dossiers sont actuellement suivis par les Chargés de mission du service et font l'objet d'un accompagnement personnalisé auprès des porteurs de projets. 13 dossiers inéligibles à une aide départementale, ont été réorientés vers d'autres partenaires, dont la Région Nouvelle-Aquitaine. Trois projets ont été abandonnés.

	Nbre dossiers aidés	MONTANT ATTRIBUE EN 2019			TOTAL
		INVT. MATERIEL	CREATION EMPLOIS	OCMR	
Agroalimentaire	35	550.623,07 €	6.000,00 €	76.206,66 €	632.829,73 €
Secteur du bois	21	281.336,26 €	3.000,00 €	32.832,35 €	317.168,61 €
TOTAL	56	831.959,33 €	9.000 €	109.039,01 €	949.998,34 €

Il est nécessaire de préciser, qu'à ce bilan statistique des activités 2019 en financement direct, doit être rajoutée la somme des contacts et mises en relation avec les partenaires (notamment vis-à-vis de la Région Nouvelle-Aquitaine) et les entreprises. C'est cette ingénierie de proximité qui nous permet d'exercer toute notre compétence et d'assurer le soutien à toutes les entreprises du département. Cette même volonté avait été largement plébiscitée lors des Assises départementales 2015.

Le Service Appui aux Entreprises intervient en tant que « facilitateur » aux côtés de partenaires institutionnels (Chambres consulaires, Services de l'Etat, Organismes économiques...), afin de faciliter le fonctionnement et la vie des entreprises locales. Ainsi, le Service a une action claire en faveur du désenclavement numérique, de la mise en relations de partenaires locaux et du dialogue avec les Collectivités territoriales.

Au-delà de son action auprès des entreprises, le service met notamment à disposition de l'ensemble des EPCI ses compétences et sa connaissance du territoire afin de les accompagner dans leurs projets. C'est ainsi qu'une quarantaine d'avis techniques ont été renseignés, en liaison avec les différents services du Département, dans le cadre de la politique contractuelle territoriale.

1.1.1.2. LES OPERATIONS COLLECTIVES EN MILIEU RURAL (OCMR) DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DES SERVICES EN MILIEU RURAL

Elles ont pour but de consolider les entreprises de ce secteur d'activité par la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes (conseil, animation, promotion) et d'aides directes individuelles.

En 2019, le Département a approuvé un avenant à la convention initiale de l'OCMR du Pays de l'Isle en Périgord afin d'apporter une enveloppe complémentaire de 45.000 € compte tenu du succès de cette opération, portant ainsi son soutien à hauteur 120.000 €.

Le Pays du Périgord Vert a décidé de se positionner dans ce dispositif afin de soutenir les entreprises artisanales et commerciales dans leur projet de rénovation (devantures, vitrines, façades), de modernisation des équipements et de renforcer l'attractivité des points de vente des commerçants et artisans, dont le chiffre d'affaires est inférieur à un million d'euros.

Ainsi, les artisans et commerçants implantés sur le territoire des six Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI) du Pays du Périgord Vert, ont l'opportunité de solliciter des aides directes de manière collective auprès de différents partenaires, pour la réalisation de leurs investissements matériels et immobiliers.

Le Département a validé une convention comportant une enveloppe financière de 75.000 €, soit 4.500 € pour la réalisation de bilans-conseils et 70.500 € pour les aides directes aux commerçants et artisans des secteurs de l'agroalimentaire, du bois et de la pêche.

Ces aides viennent abonder les fonds des opérations respectives, permettant ainsi au Département d'avoir un réel effet de levier sur le commerce et l'artisanat tout en conservant une lisibilité d'action importante.

1.1.2. AIDES INDIRECTES

1.1.2.1. BILAN INITIATIVE PERIGORD

Présent depuis la création, le Département accompagne la plateforme Initiative Périgord en abondant les différents fonds à destination de l'économie qu'elle administre.

Sur l'année 2019, **167 projets** ont été accompagnés pour un volume d'engagement de prêts d'honneur de plus de **1,68 millions d'euros**.

Le travail, mené depuis l'origine de la Plateforme d'Initiative Locale du Périgord, place cette structure au meilleur niveau de performance et il est primordial que notre Département demeure un partenaire significatif, tant au niveau de son implication financière, que de l'accompagnement technique fourni par notre Service Appui aux Entreprises. Le Département participe à l'étude et aux comités de prêts des trois fonds gérés : création-reprise, croissance et agriculture, qui ont un effet de levier dans la constitution et le renforcement des fonds propres des entreprises.

1.1.2.2. BILAN PERIGORD DEVELOPPEMENT

Le Département est à l'origine de la création de l'Association Périgord Développement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, le Département continue d'accompagner l'Association de manière réduite.

124 contacts ont été noués au cours de l'année 2019, au travers des différentes actions menées par l'agence de développement. **24 visites** ont été réalisées, au sein de la structure, et **huit projets** ont abouti. A ce jour, il est nécessaire de poursuivre la réflexion déjà engagée sur la structuration et les missions de Périgord Développement ainsi que sur son efficacité au regard des moyens engagés.

1.1.3. EMPLOI

Les actions pour l'emploi et l'insertion sociale sont des préoccupations légitimes des politiques départementales. A côté des actions de gestion des prestations d'aides sociales (notamment le Revenu de Solidarité Active - RSA), le Département s'engage avec différents partenaires pour une approche intégrée des politiques locales de l'emploi.

Il est important d'articuler expertise sociale et professionnelle pour développer des actions en faveur d'un retour à l'emploi.

1.1.3.1. SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS ALLOCATAIRES DU RSA

En Dordogne, notamment en milieu rural, de nombreux allocataires du RSA ont un projet de création d'entreprise, ou en ont déjà créée, mais n'ont pas assez développé leur activité pour en vivre de façon autonome. Aussi, il est prévu un accompagnement spécifique afin de leur permettre de réussir, mais aussi de sortir, à terme, du dispositif RSA. **106** allocataires ont été accompagnés en 2019, dont 35 sont à suivre, et 20 à revoir.

1.1.3.2. STRUCTURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE ET A L'EMPLOI

BILAN 2019 - ETAT DES LIEUX

Avec la fin de l'aide de l'Etat en direction des Maison de l'Emploi (MDE) en 2018 (soit en moyenne une perte de 115.000 € par MDE), l'année 2019 aura été une année de repositionnement des services de soutien à l'économie et à l'emploi.

Ainsi en 2019, le département ne comptait plus que deux MDE situées dans les deux agglomérations. Dans le Nord du département, les Services de développement économique et d'insertion sont respectivement portés par le Pays du Périgord Vert et l'Association « Trajectoires ». Ces structures ont bénéficié d'une enveloppe de 92.400 € (dont 15.000 € par le biais du Service de la Vie associative), soit 61.000 € de moins qu'en 2018.

Concernant les cinq Missions Locales (ML), dont le rôle principal est d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, malgré des incertitudes liées au changement du mode de comptabilisation de la subvention Garantie Jeune, elles ont su développer de nouvelles actions. Elles se sont notamment emparées des appels à projet dans le cadre du

Plan d'Investissement dans les compétences et des projets autour des réfugiés. Suivant les territoires, il peut également être noté que des ML ont intégré des services des anciennes MDE. Ces structures ont bénéficié d'une enveloppe de 155.000 € identique à 2018, soit 31.000 € par structure.

Au total, en 2019 ces structures ont été subventionnées à hauteur de **247.400 €**.

1.2. SERVICE AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Le Conseil départemental a adopté lors de la session du Budget primitif 2019, les cinq orientations de la nouvelle politique agricole du Département pour la période 2019-2020. Elles ont pour objectif de :

- Promouvoir et organiser les circuits, la vente et l'approvisionnement de nos industries agro-alimentaires,
- Contribuer à l'installation et la transmission,
- Soutenir une agriculture durable,
- Accompagner le monde rural et promouvoir un territoire de qualité,
- Soutenir les agriculteurs en difficulté.

Afin de participer au financement d'aides directes accordées aux exploitations, notamment, de notre territoire en faveur d'activités de production de produits agricoles, le Conseil départemental a voté, en 2019 :

- des autorisations de programme 2019 : à hauteur de 2.245.916 €,
- Des crédits de paiement pour un total de 1.944.438 €, hors reports.

Au-delà de l'aide en financement direct, c'est tout un travail d'ingénierie et d'innovation qui est déployé par le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire auprès des exploitations, des structures agricoles et des collectivités.

1.2.1. PROMOUVOIR ET ORGANISER LES CIRCUITS, LA VENTE ET L'APPROVISIONNEMENT DE NOS INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

Engagé dans cette démarche, en parallèle des actions conduite via Agrilocal et auprès des chefs de cuisine des collèges, le Département finance les investissements relatifs à la création d'atelier de diversification, d'exploitations école, de plateformes d'approvisionnement local et de boutiques collectives, pour des investissements de type matériel d'exploitation structurant.

Pour 2019, ce sont **73** dossiers qui ont été accompagnés pour un total de **169.307 €**.

1.2.2. CONTRIBUER A L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION

Les actions engagées possèdent de multiples objectifs, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires agricoles et les différents outils à disposition (Initiative Périgord...) :

- Inverser la courbe des installations en Dordogne : pour la première année depuis longtemps, à l'échelle du Département, le nombre d'installations (aidées et non aidées) a juste compensé les cessations d'activité. En effet, près de 150 installations ont été enregistrées.
- Aider et accompagner les porteurs de projet dans leur démarche d'installation, dans la mise en place et la structuration de leurs outils de production, transformation et commercialisation. Outre les enveloppes spécifiques liées à la mise en place des outils de production de manière générale que l'on retrouve dans les données de filières et/ou thématiques ci-après, le service peut accompagner spécifiquement les porteurs de projets dans leurs démarches, en partenariat étroit avec les différents organismes agricoles. Cela représente près du tiers des installations départementales.
- Accompagner les démarches de transmission : au même titre que pour les installations, nous pouvons nous positionner comme un interlocuteur majeur, de mise en lien et en réseau, dans les démarches de transmission des outils de production et de transformation, en lien avec les partenaires agricoles. En 2018, le service est intervenu plus ou moins activement auprès de **cinq** cédants.

1.2.3. SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE

Ce dispositif d'aides a permis de soutenir **678** dossiers d'investissements à destination directe des exploitations pour un montant total de **1.712.681,63 €** dans ce domaine.

1.2.3.1. FILIERES ANIMALES :

Filières	Nombre de bénéficiaires	MONTANT ALLOUE (€)
Filière bovin lait	27	63.619,00
Filière bovin viande	108	250.480,00
Filière caprin	18	37.037,00
Filière avicole	60	148.261,00
Influenza aviaire - Biosécurité	9	63.394,63
Filière ovin	29	67.141,00
Filière divers animal *	6	20.105,00
TOTAL	257	650.037,63

*porc, pisciculture, aquaculture...

Concernant les conséquences de l'Influenza Aviaire, notamment en termes de mise en place de mesures contraignantes de biosécurité, une enveloppe de **437.357 €** a été consacrée

à ce jour par le Département et a permis à 96 exploitations de bénéficier de ce dispositif depuis juillet 2016, dont **9 exploitations pour 63.393 € en 2019.**

1.2.3.2. FILIERES VEGETALES :

Filières	Nombre de bénéficiaires	MONTANT ALLOUE (€)
Filière châtaigne	37 (37ha23)	103.413
Filière noix	50 (91ha00)	123.914
Filière maraîchage	98	342.620
Filière truffe	138 (23ha74)	77.921
Filière fraise	42	121.398
Filière apicole	8	31.877
Filière divers végétal*	34	111.122
TOTAL	407 (151ha97)	912.265

* viticulture, framboise, cultures légumières...

Par ailleurs, **14** dossiers innovants et structurants tels que la construction d'une serre d'expérimentation pour la culture de la fraise portée par INVENIO, l'acquisition de matériel pour la création du Fromage du Périgord par ASS.EL.DOR, l'accompagnement d'Agrobio pour les aménagements de ses nouveaux locaux à Coursac ... ont également pu être accompagnés pour un montant total de **150.379 €.**

1.2.3.3. HYDRAULIQUE AGRICOLE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Dans le domaine de l'hydraulique agricole, le Conseil départemental attribue des aides à des opérations collectives et individuelles en vue de satisfaire aux exigences d'une irrigation durable en préservant la ressource.

En 2019, cinq dossiers ont ainsi été programmés pour un montant de 33.356 €.

1.2.3.4. LES COOPERATIVES D'UTILISATION DU MATERIEL AGRICOLE

Les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) de Dordogne sont une force pour notre département avec près de 220 structures réparties sur 5 000 exploitations. Essentielle pour l'agriculture en Dordogne, cette dynamique d'investissement en commun est fortement soutenue par le Conseil départemental. Celui-ci s'efforce d'accompagner une sorte de cercle vertueux entre performance technique et environnementale. Pour s'adapter aux enjeux du développement durable, l'investissement en CUMA permet de mutualiser les moyens techniques et la réalisation d'économies d'échelle en donnant accès à des machines plus performantes et qui respectent toujours plus les normes environnementales requises.

En 2019, **23** dossiers de CUMA ont été accompagnés pour un montant de **79.861,25 €.**

1.2.4. ACCOMPAGNER LE MONDE RURAL ET PROMOUVOIR UN TERRITOIRE DE QUALITE

1.2.4.1. SUBVENTIONS AUX MAISONS FAMILIALES RURALES (MFR) DE LA DORDOGNE

Pour mener à bien la transition que connaît l'agriculture aujourd'hui, vers des systèmes de production performants à la fois du point de vue économique, environnemental et social, l'enseignement agricole et les acteurs de la recherche ont un rôle primordial et déterminant à jouer.

Le Département de la Dordogne est un partenaire essentiel des Maisons Familiales Rurales (MFR), en subventionnant les six MFR de Dordogne pour des actions de formations diversifiées et destinées à des publics adultes et scolaires. Plus de 15 formations différentes sont dispensées dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme rural. De par la diversité de ces actions, les MFR sont les acteurs du développement local, parce qu'elles sont en phase avec les réalités et les besoins de notre territoire.

A ce titre, en 2019, les sept établissements concernés ont bénéficié d'une aide de 4 050 € afin de leur permettre d'acquérir du mobilier, du matériel informatique ou de réaliser des travaux dans leur structure pour un montant total de 28 350 €.

1.2.4.2. L'INGENIERIE DU SERVICE AU PROFIT DES COLLECTIVITES ET DANS LE CADRE DE PROJETS INNOVANTS ET STRUCTURANTS

Le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire se positionne pour le compte du Département comme un partenaire privilégié des Communes et /ou Communautés de Communes ou d'Agglomération en les accompagnant dans leurs différents projets en termes d'ingénierie, d'appui technique.

Le service agriculture est aussi un référent technique en apportant toutes ses compétences d'ingénierie auprès des partenaires agricoles dans le cadre de projets innovants et structurants pour le compte des filières et du territoire.

C'est dans ce cadre qu'un accompagnement spécifique est toujours en cours auprès de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Après l'acquisition de deux ilots de foncier pour faciliter l'installation d'agriculteurs en production de légumes, avec une orientation de débouchés prioritaires vers la restauration collective, le service travaille avec l'ensemble des partenaires sur ce territoire, pour la structuration d'une filière légumière de plein champ et légumineuse, toujours avec une orientation vers la Restauration Hors Domicile. Sur le même secteur, le service accompagne la collectivité dans son projet de création d'un outil de stockage massif et de transformation (légumerie, poissons d'eau douce...).

Sur d'autres territoires, le service suit des intentions du même type, mais aussi des projets différents comme l'initiative de pastoralisme sur le secteur de l'Association Foncière Pastorale de Condat sur Vézère, le projet communautaire du bassin Isle Loue Auvézère lié notamment à la mutation de la ferme de Glane, la création d'un fromage Périgord, le projet d'installations sur différents terrains communaux de (Chassaignes, St Pierre de Frugie, St Pardoux la Rivière,...).

Au-delà des portages de projet par les collectivités, le service se positionne comme un véritable référent technique dans la mise en place de projets structurants et innovants à l'échelle du territoire périgourdin. C'est le cas de l'accompagnement d'unités de séchage adossées à des méthaniseurs (Tourtoirac, Saint Aquilin,...), du projet multipartite de plantations de Miscanthus et Switch Grass via une expérimentation pour le paillage notamment en élevage. C'est le cas également du développement des plantations en luzerne, pour assurer une autonomie protéique des exploitations, en faisant le lien agronomique et économique avec la structuration de la filière légume et légumineuse.

1.2.4.3. LE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION ORIGINE QUALITE PERIGORD ET LA PROMOTION DES PRODUITS PERIGORD

L'objectif est de promouvoir, de manière concertée et collaborative, les produits identitaires du Périgord, considérant la qualité des produits issus de notre agriculture départementale, et le nombre d'entre eux sous signes officiels de qualité.

Pour cela, plusieurs manifestations ont permis de mettre en avant ce partenariat, comme principalement lors du Salon International de l'Agriculture de Paris, le Salon de Salon de Provence, Périmeuh et les nombreuses animations spécifiques des filières adhérentes organisées à la maison du Tourisme.

1.2.4.4. MANGER LOCAL

▪ Organiser les circuits courts et le manger local

Au-delà des financements spécifiques alloués directement aux producteurs, le service œuvre au travers d'actions conduites via Agrilocal et auprès des chefs et des équipes de cuisine des collèges prioritairement, mais aussi des cantines collectives à l'échelle de notre territoire.

Les agents du service sont intervenus auprès des élèves du lycée agricole de Coulounieix-Chamiers, de la MFR de Périgueux, du *Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA)* ; et participent activement aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) du Pays du Grand Bergeracois, de la vallée de l'Isle et du Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

En outre, en 2019, le Service de l'Agriculture et l'Agroalimentaire a mobilisé son animateur-formateur en restauration collective auprès d'un accompagnement à l'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Thiviers (en cours) avec pour l'instant, 10 jours de présence. L'animateur-formateur a également encadré 12 jeunes, via le Conseil Départemental Jeune, sur le marché de Périgueux pour leur faire prendre conscience de la production locale et ensuite réaliser un déjeuner avec un budget de 2,50 euros par enfant comme en collectivité.

Les accompagnements en 2019 dans les collèges furent de très grande qualité avec des résultats satisfaisants : accompagnement du Collège de Beaumont avec une labellisation au niveau 2, accompagnement du Collège de la Boetie à Sarlat sur une semaine 100 % BIO local, accompagnement du Collège Jean Rostand à Montpon-Ménéstérol vers le 100% BIO (en cours).

Commencée en 2018, l'expérimentation du premier collège 100% bio et local de France à Belvès s'est concrétisée en 2019. Le travail conjoint des services de l'agriculture et de l'éducation a permis la réussite de ce projet. Mais c'est surtout l'immersion pendant près de six mois de notre accompagnateur technique qui assoit cette réussite et lui permettra de perdurer. Le collège Pierre Fanlac du Pays de Belvès est bien devenu le premier de France 100% bio et local, l'audit d'Ecocert l'a prouvé.

Pour la rentrée 2019-2020, le collège de Montpon Ménéstérol a été choisi afin de démontrer que cette démarche est aussi possible lorsqu'il y a 1 000 repas par jour à servir. De plus, une diététicienne (service de l'Education) a été recrutée pour amplifier encore l'accompagnement auprès de nos collègues afin qu'ils anticipent ce basculement vers le 100% bio et local.

D'autres Collectivités ou structures ont bénéficié de cet accompagnement : crèches de la Communauté de l'Agglomération Périgourdine en vue du 100% BIO, accompagnement de la MFR de Périgueux avec plus de 70% de produits BIO locaux.

En outre, notre animateur-formateur a préparé les repas 100% BIO local pour le « Périgord Raid Aventure » destiné aux jeunes organisé par le service des sports.

De nombreuses interventions de sa part ont eu lieu (Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole -BPREA- du lycée agricole La Peyrouse) ainsi que des participations à divers événements pour sensibiliser au manger local (Périmeuh, Foire des Gabariers, Salon de l'Agriculture,...).

▪ **AGRILOCAL 24**

Cet outil informatique a pour objet de faciliter la mise en relation des acheteurs de la restauration collective du département et des fournisseurs dont le siège social est en Dordogne, tout en sécurisant juridiquement les échanges, en permettant de respecter les exigences réglementaires des marchés publics.

Agrilocal est une association nationale. Les interfaces départementales sont toutes connectées entre elles, et en perpétuelle évolution pour s'adapter aux différents besoins rencontrés. La mise à disposition de cet outil a été effective lors de la rentrée scolaire 2017-2018.

Début juin 2018, cinq acheteurs (Agonac – Sarliac sur l'Isle - Coulaures – le collège Clos Chassaing et celui d'Annesse et Beaulieu) ont participé à une des manifestations organisées (« connectez-vous local ») par l'association Agrilocal afin de sensibiliser leurs convives sur la provenance locale des aliments servis. La commune de Sigoulès et Flaugeac a contribué à l'édition 2019 du livre de recettes Agrilocal en proposant une recette concoctée exclusivement à partir de produits bio et locaux.

Au 31 décembre 2019, 184 fournisseurs étaient inscrits. 54 ont livré au moins une fois à un acheteur grâce à Agrilocal24. Les acheteurs sont au nombre de 71 et pour l'essentiel se sont des restaurants scolaires (collèges ou écoles primaires). 39 d'entre eux ont commandé au moins une fois via Agrilocal24.

La grande majorité des marchés sont des marchés ponctuels (anciennement gré à gré). En cette fin d'année 2019, les accords-cadres à bon de commandes ont été lancés ont été relancés avec le collègue Pierre Fanlac du Pays de Belvès.

Pour mémoire, au total en 2018, Agrilocal24 a généré 153 096 € d'achats locaux dont 110 898 € en bio (soit 74 % des échanges).

En quantité les trois familles de produits les plus demandées ont été :

- les légumes : 17,9 tonnes (85 % en bio),
- les fruits : 8,5 tonnes (75 % en bio),
- les produits laitiers (yaourts –fromages) : 3 tonnes (40 % en bio).

1.2.5. ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTE

Le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Conseil départemental de la Dordogne vient en appui de la DDSP pour livrer une analyse technique approfondie et personnalisée des allocataires agriculteurs. Il émet un avis sur l'attribution du Revenu de Solidarité Active (RSA), conclusif d'un état des lieux objectif de la situation de l'exploitation. Il s'efforce de dresser des perspectives d'évolution, en lien avec la mise en place d'un accompagnement personnalisé jusqu'à la sortie du dispositif RSA. Depuis 2016, le Pôle RSA du Département et le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont formalisé leur collaboration par la mise en place d'un comité de pilotage mensuel destiné à analyser conjointement les dossiers susceptibles de sortir du dispositif de suivi et juger de l'opportunité d'accompagner de nouveaux allocataires.

En 2019, le service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a été sollicité pour émettre un avis et/ou apporter un accompagnement pour 204 agriculteurs. Ce nombre a encore augmenté en raison de la montée en puissance du comité de pilotage conjoint entre le service et le pôle (contre 143 agriculteurs suivis en 2018, 135 en 2017 et 120 pour la seule année 2016). Avec ces 204 dossiers suivis, le Service de l'Agriculture enregistre un niveau record (120 en 2016, 138 en 2015, 133 en 2014, 115 en 2013, 92 en 2012 et 57 en 2011) depuis la mise en place du dispositif.

Il est à noter que, comme en 2018, 28% des dossiers concernaient des nouveaux allocataires (contre 36% en 2017, 42% en 2016 et 23,2% en 2015) qui n'avaient encore jamais sollicité le Revenu de Solidarité Active. 35% des allocataires retenus (nouveaux allocataires et agriculteurs déjà bénéficiaires du RSA) ont été accompagnés pour la première fois par le Service de l'Agriculture. Au titre de l'exercice 2019, 85,3% des nouveaux allocataires suivis ont exigé un accompagnement technique visant à minima à restructurer l'exploitation (contre 80% en 2017, 57% en 2016 et 60% en 2015). L'évolution de cette dernière donnée traduit l'effort de sélection des allocataires en collaboration avec le pôle RSA. L'année 2019 permet d'enregistrer des évolutions positivement significatives. Ainsi, la proportion d'allocataires pour lesquels le suivi vise à la sortie du dispositif d'accompagnement (D4) renoue avec le niveau moyen des années précédentes avec 13,7 % des allocataires suivis (contre 13,6 % en

2016 et niveau record de 2018 avec 18,1%). Ce chiffre est à relativiser au regard de l'afflux de nouveaux dossiers.

Après une année 2016 de profondes remises à jour et de recomposition des données statistiques relatives aux allocataires suivis, la clé de répartition des degrés de suivi tend à rendre compte plus significativement des effets positifs du suivi des allocataires. Ainsi, en 2019 si la part d'allocataires pour lesquels le suivi du service est inopérant (D1) se stabilise à 15,8% (contre 15% en 2018), cette proportion doit être corrélée à un niveau plus significatif des suivis visant à l'amélioration des situations (D3). 27,4% des allocataires relèvent de cette catégorie qui présuppose une amélioration significative des situations rencontrées (contre 26,4% en 2018). Globalement, 43,1% des allocataires suivis impliquent un suivi de longue durée liée à un objectif global de restructuration de l'exploitation (contre 40,5 % en 2018, 51,5% en 2017 et 56% en 2016). **63,8 % des situations suivies par le Service de l'Agriculture se sont améliorées** (contre 57% en 2018). Il est à noter que 28,7% des allocataires suivis étaient issus de la filière Maraichage et 18% pour la filière Bovin Viande.

1.3. SERVICE DU TOURISME

1.3.1. LE ROLE DU NUMERIQUE

Le numérique est plus que jamais un moteur en matière d'itinérance : 350 fiches de randonnées remontent sur sept sites spécialisés : itiAQUI, portail loisirs de l'IGN, seballader, CIRKWI, ViewRanger, VisoRando et Vélo en France. De nombreuses demandes sont effectuées par des partenaires ou collectivités pour réaliser des cartographies : Flow Vélo (Véloroute Voie verte du Périgord Nontronnais), la Véloroute Voie verte de la Vallée de l'Isle.

Le site web dédié rando.dordogne.fr connaît une bonne fréquentation (en 2019 : 70 326 sessions, 52 912 utilisateurs (certains reviennent plusieurs fois), 131 305 pages vues) et plusieurs centaines de guides d'itinérances sont demandés par mail chaque année. Une carte numérique des grands itinéraires intégrant la trace GPS les hébergements, les services, les curiosités touristiques via une syndication SIRTAQUI a été travaillée et mise en ligne. La page Facebook des randonnées en Dordogne compte 1 400 abonnés et est suivie par des particuliers comme par des professionnels du tourisme.

1.3.2. LE SIRTAQUI

La base de données d'informations touristiques SIRTAQUI se compose de 39.178 fiches descriptives servant à alimenter une centaine de sites Internet TOURISME.

Cette base permet aussi le développement de nouveaux outils qui sont mis à disposition des collectivités. Il s'agit, entre autres, de favoriser la gestion des panneaux routiers qui s'inscrivent dans la Charte réactualisée de la Signalisation d'Information Locales (SIL), mais aussi d'améliorer le suivi du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées - PDIPR (Perigeo) ou encore de favoriser la perception de la Taxe de séjour et de la Taxe départementale additionnelle.

La base de données SIRTAQUI en 2019 est :

- ***Un outil largement utile aux Offices de Tourisme et au Comité Départemental du Tourisme pour :***
 - Alimenter les sites Internet, bornes, écrans... ;
 - Gestion de la relation client (renseignements de nos visiteurs et réponses aux demandes via de multiples supports print ou numériques), avec un début de marketing automation ;
 - Génération de statistiques accueil.

- ***En amélioration constante de qualité de ses données qualifiées (chiffres SIRTAQUI) :***
 - 94 % des fiches avec descriptif commercial ;
 - 89 % avec photos ;
 - 82 % avec géolocalisation vérifiée manuellement ;
 - 82 % avec conditions d'ouverture et tarifs renseignés ;
 - Près de 16.000 offres qualifiées sur 20 thématiques (œnotourisme, surf, tourisme fluvial, vélo, ...).

- ***Un investissement conséquent en Nouvelle-Aquitaine :***
 - Environ 400 organismes dotés d'un progiciel pour gestion de Système d'Information Touristique ;
 - Quelques 1.000 personnes utilisatrices, dont 50 % en usage quasi-quotidien ;
 - Le rôle clé des Agences de Développement Touristique / Comités Départementaux du Tourisme et, dans une moindre mesure, des Comités Régionaux du Tourisme, lors d'interventions de contrôles et de suivi, absolument indispensables pour des données propres, bien rangées et qualifiées ;
 - Environ 150.000 € par an de maintenance et d'hébergement à ajouter à 500 Equivalent Temps Plein (ETP).

- ***Une belle vitrine des offres de nos destinations :***
 - Plus de 160.000 offres, dont 70.000 fêtes et manifestations par an ;
 - Plus de 15.000 flux de syndication pour alimenter plus de 600 des supports numériques, dont des sites de partenaires privés (GPS TomTom, GPS Here (qui équipe plus de 90 % des voitures dotées d'un système de navigation embarqué en Amérique du Nord et Europe), Cirkwi, IGN Rando, Sud-Ouest, ...)
 - Plus de 10 millions d'internautes/mobinautes/an avec vue sur les offres de nos destinations via les bases de données (estimation basse et approximative compte tenu de la mise à disposition en open data).

1.3.3. L'INGENIERIE

Le conseil, l'assistance apportés aux porteurs de projets privés a concerné près d'une soixantaine de personnes et au moins autant de collectivités (hébergements, itinérances, etc.).

1.3.4. L'ITINERANCE DOUCE

Le développement de l'itinérance douce ne cesse de s'accroître et plus de 9 000 km de chemins sont inscrits au *Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée* (PDIPR), plus de 200 km de Véloroutes Voies vertes sont réalisés sur un objectif de 550 km : Vallée de l'Isle, Vallée Dordogne, Céou, Flow vélo,.

La qualification du PDIPR se poursuit à travers les guides thématiques (Chemins de meuniers en lien avec l'APAM, lancement des Plus Beaux Sentiers du Périgord avec PPEV) et les outils travaillés à travers la Maison Numérique de la Biodiversité (travail de nettoyage des traces, travail sur « Janus », outil de diagnostic des parcours de randonnée, CCTP de l'application écotourisme).

Le Plan Vélo, voté en février 2019, élaboré par les deux Comités départementaux, propose une hiérarchie et une organisation structurée du réseau départemental, pour venir renforcer cette offre d'itinérance.

A cet effet, il fixe plusieurs objectifs : répondre à une demande de pratiques du vélo loisir / familial et touristique, mettre en œuvre la structuration de l'offre vélo en Dordogne, assurer la sécurité et le balisage cohérent des itinéraires, apporter les services et les éléments de confort nécessaires et promouvoir la pratique du vélo à assistance électrique.

En 2019, le Schéma Régional des Véloroutes voies Vertes a adopté notre structuration et inscrit nos circuits à son schéma.

Le travail concernant la structuration des grands itinéraires pédestre se poursuit avec l'organisation des Comités techniques et Comités de pilotage des quatre Départements et Comités Départementaux du Tourisme / Agences de Développement touristique du « Chemin d'Amadour » entre Soulac-Sur-Mer et Rocamadour, la sortie du parcours « la Grande Boucle du Parc » entre Dordogne et Haute-Vienne. Un travail est également mené avec la Fédération Française de Randonnée et le Comité départemental de randonnée pour relier les itinéraires existants dans un Tour de la Dordogne pédestre.

La réflexion et la structuration des « chemins de terre et d'eau », avec un travail sur un premier grand itinéraire nautique engagé sur le Val de Dronne entre Brantôme et Coutras, se poursuivent.

Enfin, un Schéma départemental de développement du loisir pêche va, à terme, venir se greffer au Plan Départemental des Activités de Loisirs et de Randonnées Nautiques. Il s'agit d'un véritable outil de planification politique, stratégique, prospective, opérationnelle et d'un formidable outil de communication auprès des touristes, des pêcheurs, du grand public, des partenaires institutionnels et autres organismes. De nombreuses actions ont d'ores et déjà été engagées sur nos sites Départementaux ainsi que sur la vallée de l'Isle ou l'Auvezère.

C'est donc bien, à l'exemple du travail pilote engagé sur le territoire ISLE-LOUE-AUVÉZÈRE, que peut se développer une offre touristique globale des activités de loisirs en mode doux ouvertes à tout public qui sont développées sur d'autres territoires comme le Val de Dronne, la Vallée de l'Isle ou le Sud Bergeracois.

Des connexions entre ces itinéraires, qui maillent le département, et les gares, les arrêts de bus, les aires de co-voiturages créent de la multimodalité, valorisée par la carte « la Dordogne sans pétrole », doublée d'une carte dynamique travaillée avec la DSIN.

Ces pratiques en accès libre s'inscrivent dans le respect des paysages, de l'environnement, de la découverte du patrimoine culturel et utilisent le vélo, la marche, le canoë et l'équitation.

1.3.5. PARTENARIATS ET EVENEMENTS

Les partenaires du Comité de Pilotage (COFIL) départemental de l'hôtellerie : Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) Dordogne, Région, Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) Nouvelle-Aquitaine, ... se sont réunis en février, mai, juillet et décembre 2019. Des actions ont ainsi pu être mises en place sur différentes thématiques :

1.3.5.1. DEVELOPPEMENT DURABLE

- **Sur la partie déchets :**

Avec le Syndicat Mixte des Déchets (SMD3), des diagnostics déchets ont été réalisés dans huit établissements hôteliers de typologie différente (capacité, classement, situation...) sur le territoire impacté, dès 2020, par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI).

- **Partenariat bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides :**

Le bureau du développement et du e-tourisme et l'UMIH ont négocié une offre pour la mise en place de bornes de recharge pour tous véhicules électriques et hybrides avec des possibilités de financement. Cette offre a été proposée à tous les hôteliers du département. Deux établissements ont été équipés, quatre sont intéressés.

1.3.5.2. LE RECRUTEMENT

La filière hôtelière est confrontée à une importante problématique de recrutement. Le service a travaillé avec le Pôle Insertion en proposant à des établissements hôteliers de prendre en immersion des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), trois allocataires du RSA ont été positionnés dans des établissements.

De ce travail avec la filière hôtelière et le Pôle Insertion, a émergé le dispositif de cumul du RSA avec une activité saisonnière jusqu'à 300 h.

Au 8 novembre 2019, 60 allocataires ont bénéficié du cumul RSA / activité dans le tourisme, dont 27 dans l'hôtellerie restauration. Cette action sera renouvelée pour la saison 2020.

1.3.5.3. ATTRACTIVITE DES METIERS DE L'HOTELLERIE

Sur une idée du COFIL Hôtellerie, un film sur l'attractivité des métiers de l'hôtellerie restauration en Dordogne a été réalisé. Financé à 100 % par le Crédit Agricole Charente Périgord avec l'accompagnement technique du Service du Tourisme.

Une conférence de presse s'est déroulée le jeudi 27 novembre 2019 à la Maison Départementale du Tourisme.

Par ailleurs, le Service a participé à de nombreux événements :

- Salon de l'Agriculture à Paris, du 22 février au 4 mars ;
- Salon du randonneur à Lyon du 23 au 25 mars ;
- Bordeaux fête le fleuve, du 20 au 23 juin.

1.3.6. LES SITES DEPARTEMENTAUX

Le Service du Tourisme gère les bureaux d'accueil et a formé 8 saisonniers.

Près de 4.000 visiteurs ont été renseignés sur les différents sites (Grand Etang de La Jemaye, Base de loisirs de Rouffiac, Etang de Saint-Estèphe, Lac de Gurson, Domaine de Campagne). Une observation des plateformes d'avis (Trip Advisor, Google, etc.) permet de bénéficier d'informations laissées par les usagers des sites de manière consentie et libre. Il apparaît que les visiteurs sont satisfaits de l'accueil qui leur est réservé et des aménagements réalisés. Les enquêtes font ressortir que les visiteurs connaissent mieux qu'auparavant les autres sites de baignade.

84.030 véhicules ont été comptabilisés sur l'ensemble des sites de baignade. Les chemins autour des sites sont valorisés par des fiches Randoland (randonnée spécialisée famille) et des fiches du Tour des étangs.

1.3.7. TAXE DE SEJOUR

Suivi et accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la taxe de séjour (rédaction et enregistrement des délibérations, suivi de la perception, état des lieux et comparatifs, traitement de la reversion de la part de taxe additionnelle).

Pour information : le taux de couverture de la taxe de séjour est passé de 56% en 2012 à 100% du Département couvert par une taxe de séjour au réel ou forfaitaire actuellement.

Le montant définitif de taxe additionnelle à la taxe de séjour pour l'année 2019 (exercice 2018) s'élève à 290 500 €

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des montants de taxe additionnelle perçus depuis sa mise en œuvre :

	Taxe départementale en €	Taxe de séjour en €	Taux de couverture
2012	151 000	1 661 000	56%
2013	174 000	1 915 000	79%
2014	189 000	2 089 000	87%
2015	175 000	1 925 000	89%
2016	205 000	2 300 000	95%
2017	237 000	2 800 000	100%
2018	284 000	3 124 000	100%
2019	290 500	3 195 500	100%

2. DIRECTION DES SOLIDARITES TERRITORIALES

2.1. SERVICE DES POLITIQUES TERRITORIALES ET EUROPEENNES

L'année 2019 a permis au Service des Politiques Territoriales et Européennes de s'inscrire pleinement dans les objectifs et les grandes orientations fixées par l'exécutif afin d'une part de répondre aux effets de la Loi NOTRe sur l'organisation territoriale et afin d'autre part de relever les défis de proximité et de développement de nos territoires ruraux.

Le SPTE a ainsi :

- poursuivi la mise en œuvre des politiques départementales de solidarité territoriale auprès des communes et des intercommunalités,
- renforcé la position du Département au cœur des nouveaux enjeux européens et internationaux,

2.1.1. LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES DE SOLIDARITE TERRITORIALE

2.1.1.1. LA CONTRIBUTION AUX ORIENTATIONS ET A LA DEFINITION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Afin de traduire les grandes orientations fixées par le Département en termes d'amélioration de l'offre de service et dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe, le Service des Politiques Territoriales et Européennes s'est attaché à finaliser l'élaboration des grands schémas départementaux qui sont essentiellement le **«schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public»**, le **«schéma départemental d'accès aux soins de proximité»** et à poursuivre l'élaboration du **«schéma départemental des bourgs-centres»**.

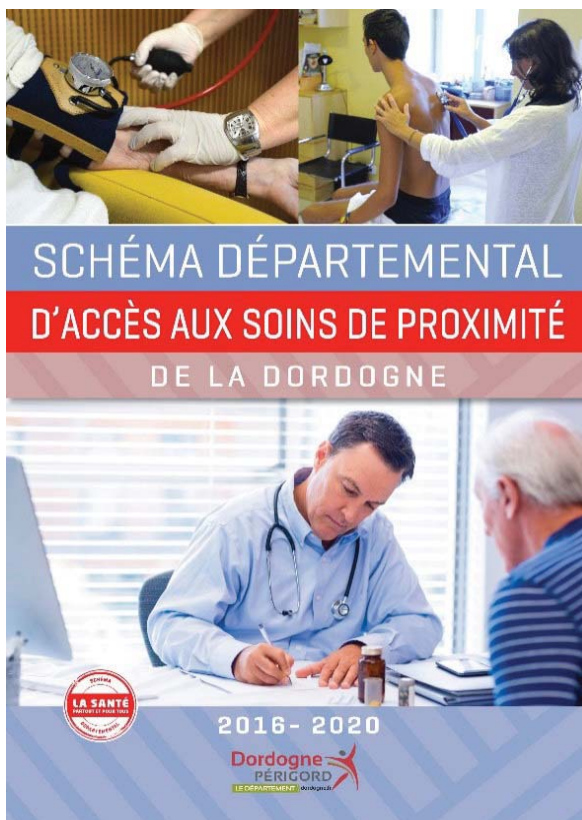
Dans ce cadre, le Service des politiques territoriales et européennes a :

- développé l'analyse et l'ingénierie territoriale,
- animé le réseau de partenaires internes et externes : plus d'une trentaine de séquences de travail formalisées en groupes de travail, séminaires, comités techniques et comités de pilotage pour l'ensemble des schémas,
- produit des documents de travail, des bases de données et des supports cartographiques pour faciliter l'aide à la décision et permettre la mise en œuvre de politiques publiques ciblées, ambitieuses et efficaces,
- finalisé l'élaboration du schéma départemental d'accès aux soins de proximité et du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public après consultations auprès des différents organes délibérants (Communautés de communes, Nouvelle Région Aquitaine).
- permis le développement de l'offre des services au public, en particulier en matière de démographie médicale,
- piloté et animé les politiques publiques en vue de favoriser la coordination et la concertation des différents acteurs

Le pilotage et l'animation des schémas ont permis de bâtir une couverture territoriale juste, équilibrée et solidaire en offres des services et de définir les politiques publiques à conduire sur l'ensemble du territoire, en particulier en matière de démographie médicale, grâce à une approche globale, coordonnée et concertée avec l'ensemble des partenaires.

PRODUCTION DES OUTILS AU SERVICE DES DECIDEURS

- Ingénierie dans le cadre du soutien aux porteurs de projets
- Suivi des projets dans le cadre des comités des financeurs, comités de sélection départementaux et régionaux,
- Lancement du site « soigner en Périgord »
- Mise en œuvre des groupes de suivi techniques et COPIL dans le cadre de l'exécution du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au public



2.1.1.2. LA MISE EN ŒUVRE, L'ANIMATION ET LA COORDINATION DES NOUVELLES POLITIQUES CONTRACTUELLES DU DEPARTEMENT AVEC LES TERRITOIRES.

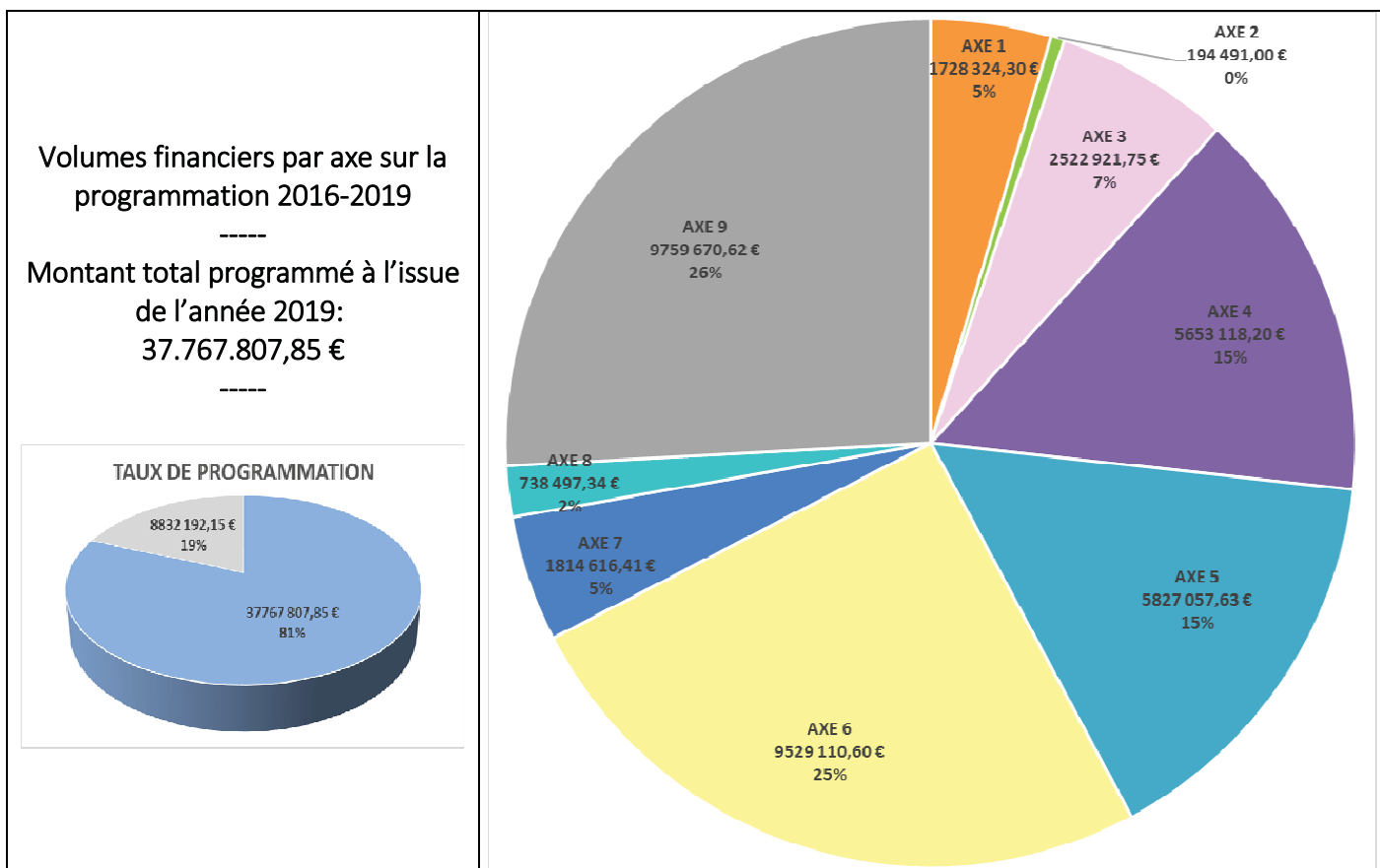
L'année 2019 a permis de :

- **Poursuivre la programmation des avenants aux Contrats de Projets Communaux** avec le vote de **16 avenants**, permettant l'annulation des projets abandonnés par les communes, ainsi que l'accompagnement de **326 nouveaux projets** d'investissement pour un montant global de **11.835.968,32 €**.

Les opérations de ces Contrats de Projets Communaux ont été ventilées selon les 9 axes prioritaires définis par l'assemblée départementale dans le règlement d'intervention des Contrats de Projets Communaux :

Axes prioritaires	Opérations programmées sur exercices antérieurs (2016-2018)	Opérations programmées sur exercice 2019	TOTAL
AXE 1 – Immobilier d'entreprise, commerce, artisanat	41	13	54
AXE 2 – Foncier agricole, opérations environnementales	5	3	8
AXE 3 – Accès à la santé et aux services publics	32	19	51
AXE 4 – Équipements culturels, sportifs et de loisirs	91	43	134
AXE 5 – Équipements enfance et jeunesse	74	27	101
AXE 6 – Patrimoine, bâtiments communaux, habitat et énergies renouvelables	261	111	372
AXE 7 – Eau et assainissement	25	7	32
AXE 8 – Équipements touristiques	17	6	23
AXE 9 – Infrastructures et voirie	228	97	325
TOTAL	774	326	1100

En termes de volumes financiers, la ventilation de ces opérations dans les axes est intervenue comme suit :



● **Finaliser la programmation des Contrats de Projets Territoriaux initiaux et programmer les premiers avenants :**

À l'issue de l'année 2019, toutes les intercommunalités du Département ont ainsi fait l'objet d'une programmation initiale.

Trois intercommunalités ont également fait l'objet d'une programmation d'avenant. Il s'agit de :

- Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux
- Communauté d'Agglomération Bergeracoise
- Communauté de Communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède.

Ces nouvelles programmations ont permis l'accompagnement de 159 nouveaux projets d'investissement pour un coût total de 14.126.896,37 M€.

Exemple de projet accompagné : Véloroute Voie Verte de la CAB (phase 2) : montant de l'opération : 9M € ; montant du financement accordé dans le cadre du CPT : 2M€

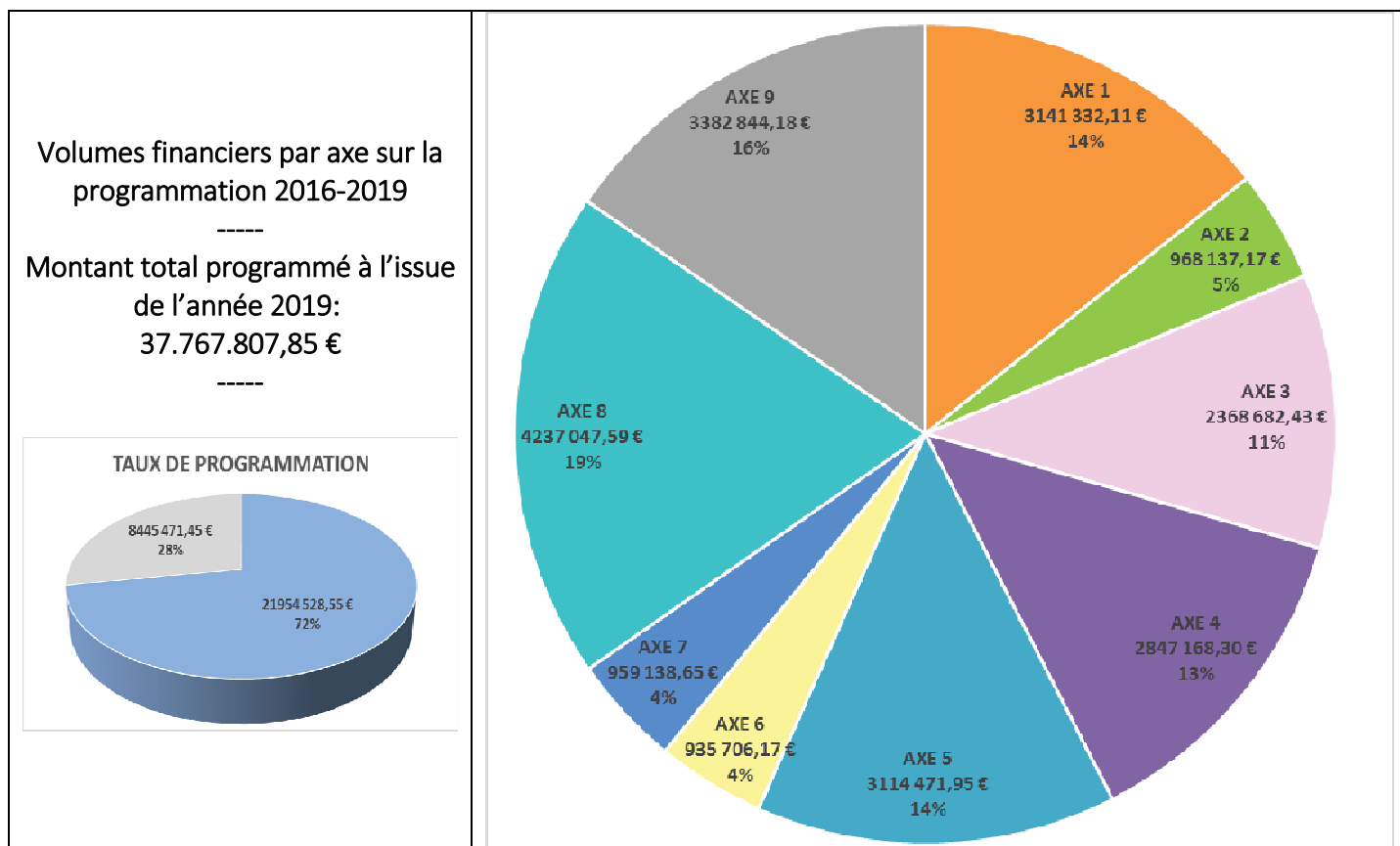


Les opérations de ces Contrats de Projets Territoriaux ont été ventilées selon les mêmes 9 axes prioritaires :

Axes prioritaires	Opérations programmées sur exercices antérieurs (2016-2018)	Opérations programmées sur exercice 2019	TOTAL
AXE 1 – Immobilier d'entreprise, commerce, artisanat	11,5	24	35,5
AXE 2 – Foncier agricole, opérations environnementales	6,5	7	13,5
AXE 3 – Accès à la santé et aux services publics	3	17	20
AXE 4 – Équipements culturels, sportifs et de loisirs	7	17	24
AXE 5 – Équipements enfance et jeunesse	6	20	26
AXE 6 – Patrimoine, bâtiments communaux, habitat et énergies renouvelables	6	13	19
AXE 7 – Eau et assainissement	3	12	15
AXE 8 – Équipements touristiques	13	18	31
AXE 9 – Infrastructures et voirie	13	31	44
TOTAL	69	159	228

(L'axe 1 et 2 se partagent une opération, ce qui explique que leur nombre d'opérations programmées fasse apparaître un chiffre décimal)

En termes de volumes financiers, la ventilation de ces opérations dans les axes est intervenue comme suit :



● **Poursuivre le recensement et l’instruction, et la programmation des dossiers dans le cadre des projets spécifiques d’envergure départementale :**

7 nouveaux projets programmés en 2019 pour un montant total de subvention de 2.203.808 € dont :

- La réalisation de la Maison du vin et du Tourisme à Bergerac,
- La Restauration et le réaménagement de la Maison des Arts au Château de Nontron (Tranches 1 et 2),
- L’accompagnement aux démarches SCOT engagées par le Pays de l’Isle en Périgord, le Pays du Périgord Vert et le Pays Périgord Noir,
- La Réalisation de la piscine couverte de Saint-Laurent-sur-Manoire (Tranche 1),
- La création d’un centre départemental de formation SDIS

● **Assurer la mise en œuvre des procédures relatives à l’ensemble des Contrats de Territoires :**

Pour assurer les nouvelles modalités de mise en œuvre des contrats, le SPTE a :

- élaboré et formalisé les nouveaux contrats avec le bloc communal et intercommunal : rédaction des modalités d’intervention, formalisation des nouveaux contrats,
- animé les instances de concertation relatives à ces nouveaux contrats,
- mis en œuvre les procédures administratives et financières de gestion des contrats avec les outils financiers de pilotage et de suivi,
- assuré la coordination avec l’intégralité des Directions opérationnelles pour formaliser la chaîne d’ingénierie des services dans l’instruction des dossiers,

- conçu et amélioré les outils de suivi et d'animation des contrats sous la forme d'un observatoire de l'action publique sur nos territoires avec en particulier l'animation des Conférences territoriales départementales,

ANIMATION DES INSTANCES DE CONCERTATION

Le SPTÉ a également contribué à la mise en œuvre des politiques contractuelles et a assuré également un travail de coordination, de suivi et d'animation des politiques contractuelles dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région et de son volet territorial, dans le cadre des politiques contractuelle régionales, des dispositifs d'Etat (Contrat de ruralité) et enfin des politiques mises en œuvre par les structures Pays avec en particulier:

- la participation aux réunions,
- la concertation avec les Services de l'Etat,
- le suivi des projets définis dans le cadre de ces différents dispositifs,
- la participation aux réunions techniques et coordination de l'ensemble des dispositifs en interface avec les dispositifs mis en œuvre par le Département,



5^{ème} et 6^{ème} Conférences départementales des territoires

2.1.1.3. POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE MOINS DE 1.500 HABITANTS (VOTE DE NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES) ET MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES DE MANDATEMENT (CREDITS DE PAIEMENT).

Dans le cadre du dispositif du Fonds d'Équipement des Communes de moins de 1.500 habitants, le SPTÉ a pérennisé l'accompagnement des communes rurales dans leurs projets d'investissement en finançant **74 projets sur l'ensemble du territoire**, représentant pour le département un **volume d'investissement de 343.449 €**. Ces nouvelles autorisations de programmes représentent un effort financier significatif à destination des communes les plus faiblement peuplées du Département (à mettre en relation avec l'AP de 250.000 € votée en 2018).

Ces subventions ont été réparties comme suit :

Aides financières attribuées en 2019 au titre du Fonds d'Équipement des Communes de moins de 1.500 habitants		
Lignes de subventions	Nombre d'opérations accompagnées	Volume financier
Études, matériel	17	67.849 €
Travaux	57	275.600 €
TOTAL	74	343.449 €

De plus, le SPTE est chargé de l'instruction des dossiers dans le cadre de la **répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière**, permettant l'accompagnement financier des communes et des groupements de communes de moins de 10.000 habitants dans leurs projets d'investissement en matière de sécurisation des infrastructures et de la voirie. Au cours de l'année 2019, **95 dossiers ont ainsi été accompagnés pour un volume financier de 466.529€.**

2.1.1.4. MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES DE MANDATEMENT (CREDITS DE PAIEMENT).

Concernant le mandatement des subventions attribuées aux communes et aux EPCI de la Dordogne, le SPTE a assuré le versement des aides financières relatives à l'ensemble des dispositifs d'accompagnement financier pour un montant global de **12.361.317,32 €**, permettant ainsi de clôturer le paiement de **567** opérations, selon la répartition suivante :

Subventions payées en 2019		
Lignes de subventions	NB subventions versées	Montant total des subventions versées
Contrats de Projets Communaux 2016-2020	264	6.753.531,83 €
Contrats de Projets Territoriaux 2016-2020	5	773.563,48 €
Projets Spécifiques d'Envergure Départementale 2016-2020	2	211.118,00 €
Contrats d'Objectifs 2011-2015	228	5 156 114,85 €
Fonds d'Équipement des Communes	48	240.250,00 €
Maisons de Santé Pluridisciplinaires	1	40.000,00 €
Mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics	17	137.903,45 €
Subventions exceptionnelles	2	80.000,00 €
TOTAL	538	13 392 481,61 €

Un montant global de crédits de paiement de 13 392 481,61 € a ainsi été consacré en 2019 au versement des subventions attendues par les Communes et EPCI.

2.1.1.5. L'OFFRE D'INGENIERIE POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

Les nouvelles politiques contractuelles mises en œuvre par le Département doivent mobiliser les différentes politiques européennes, nationales et régionales développées sur nos territoires. Le SPTTE a donc développé et renforcé l'ingénierie apportée aux collectivités en lien avec les agents départementaux, les organismes et partenaires associés afin d'optimiser les financements publics, en particulier les financements européens, pour un meilleur accompagnement des projets.

Pour cela, le SPTTE a :

- structuré l'offre d'information et de conseil auprès des acteurs du territoire et des directions opérationnelles en matière de financements européens et d'aides publiques ;,
- apporté expertise, appui, assistance, ingénierie et conseil au montage des dossiers de demande de financement et à l'ingénierie de projet (Maison de Santé d'Agonac, etc)
- mobilisé les crédits européens sur les projets structurants du Département (Opération IEJ, etc)

2.1.1.6. BILAN DE LA PROGRAMMATION CPC ET CPT

VOIR LES TABLEAUX SUIVANTS.

ETAT PROGRAMMATION AU 31/12/2019
CONTRATS DE PROJETS COMMUNAUX (CPC)

Cantons	Avancement programmation			
	Montant programmé	rappel enveloppe	Reste progr	Taux prog
Bergerac 2	1 313 082,00 €	1 313 082,00 €	0,00 €	100,00%
Isle Loue Auvézère	1 251 479,66 €	2 229 400,00 €	977 920,34 €	56,14%
Lalinde	1 842 948,33 €	2 849 831,00 €	1 006 882,67 €	64,67%
Trélissac	1 374 674,26 €	1 476 696,00 €	102 021,74 €	93,09%
Vallée de l'Isle	988 366,10 €	1 934 074,00 €	945 707,90 €	51,10%
Périgord Central	2 372 057,13 €	2 423 871,00 €	51 813,87 €	97,86%
Ribérac	2 129 134,64 €	2 366 969,00 €	237 834,36 €	89,95%
Sud Bergeracois	2 397 428,49 €	2 625 756,00 €	228 327,51 €	91,30%
Thiviers	1 318 013,88 €	1 979 210,00 €	661 196,12 €	66,59%
Vallée Dordogne	1 980 613,95 €	2 805 211,00 €	824 597,05 €	70,60%
Brantôme-en-Périgord	2 426 984,45 €	2 622 046,00 €	195 061,55 €	92,56%
Pays de Montaigne et Gurson	1 836 952,04 €	1 837 833,00 €	880,96 €	99,95%
Périgord Vert Nontronnais	1 449 956,34 €	2 146 389,00 €	696 432,66 €	67,55%
Sarlat-la-Canéda	1 366 539,73 €	1 648 123,00 €	281 583,27 €	82,91%
Terrasson-Lavilledieu	2 085 394,03 €	2 249 476,00 €	164 081,97 €	92,71%
Vallée de l'Homme	1 707 336,14 €	2 058 385,00 €	351 048,86 €	82,95%
Haut Périgord Noir	1 870 394,71 €	2 330 871,00 €	460 476,29 €	80,24%
Isle Manoire	1 607 090,00 €	1 614 673,00 €	7 583,00 €	99,53%
Montpon-Ménéstérol	1 371 940,91 €	1 833 064,00 €	461 123,09 €	74,84%
Pays de La Force	1 596 765,31 €	1 692 022,00 €	95 256,69 €	94,37%
Bergerac Ville	264 991,00 €	800 000,00 €	535 009,00 €	33,12%
Coulouniers Chamiers	1 149 772,75 €	1 372 442,00 €	222 669,25 €	83,78%
Périgueux Ville	400 000,00 €	800 000,00 €	400 000,00 €	50,00%
Saint Astier	1 590 576,00 €	1 590 576,00 €	0,00 €	100,00%
TOTAL	37 692 491,85 €	46 600 000,00 €	8 907 508,15 €	80,89%

ETAT PROGRAMMATION AU 31/12/2019
CONTRATS DE PROJETS TERRITORIAUX (CPT)

COMMUNAUTES DE COMMUNES	Avancement programmation			
	Montant programmé	rappel enveloppe	Reste à programmer	Taux prog
CA Le Grand Périgueux	3 947 493,00 €	3 947 493,00 €	0,00 €	100%
CA Bergeracoise	2 781 210,00 €	2 781 209,00 €	-1,00 €	100%
CC Bastides Dordogne Périgord	680 096,50 €	1 516 486,00 €	836 389,50 €	45%
CC Isle Loue Auvézère	737 552,35 €	1 324 929,00 €	587 376,65 €	56%
CC Périgord Limousin	987 173,59 €	1 368 468,00 €	381 294,41 €	72%
CC Domme Villefranche du Périgord	437 359,75 €	1 153 378,00 €	716 018,25 €	38%
CC Dronne et Belle	1 121 764,31 €	1 374 412,00 €	252 647,69 €	82%
CC Isle Double Landais	627 166,00 €	1 323 796,00 €	696 630,00 €	47%
CC Isle Vern Salembre en Périgord	1 369 809,17 €	1 656 204,00 €	286 394,83 €	83%
CC Montaigne Montravel et Gurson	1 187 116,20 €	1 379 592,00 €	192 475,80 €	86%
CC Isle et Crempse en Périgord	930 449,75 €	1 256 269,00 €	325 819,25 €	74%
CC Pays de Fénelon	913 598,84 €	1 246 236,00 €	332 637,16 €	73%
CC du Pays Ribéracois	588 600,00 €	1 177 200,00 €	588 600,00 €	50%
CC du Périgord Nontronnais	945 187,54 €	1 420 998,00 €	475 810,46 €	67%
CC Portes Sud Périgord	971 777,05 €	1 372 650,00 €	400 872,95 €	71%
CC Sarlat Périgord Noir	739 362,60 €	1 306 847,00 €	567 484,40 €	57%
CC Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	332 745,77 €	1 387 629,00 €	1 054 883,23 €	24%
CC Vallée Dordogne et Forêt Béssède	899 160,05 €	1 362 118,00 €	462 957,95 €	66%
CC Vallée de l'Homme	1 354 691,28 €	1 393 555,00 €	38 863,72 €	97%
CC Pays de Saint-Aulaye	402 214,80 €	650 530,00 €	248 315,20 €	62%
TOTAL	21 954 528,55 €	30 399 999,00 €	8 445 470,45 €	72%

2.1.2. LE POSITIONNEMENT DE LA DORDOGNE AU CŒUR DES ENJEUX EUROPEENS ET INTERNATIONAUX

2.1.2.1. LES POLITIQUES EUROPEENNES REGIONALES :

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques régionales européennes, le Service des Politiques Territoriales et Européennes a assuré le suivi, l'animation et la mise en œuvre des programmes européens, Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), Fonds Social Européen (FSE), Programmes Européen Jeunesse ERASMUS+ et autres programmes d'initiative communautaire. L'essentiel des missions du service ont porté sur:

- Le positionnement du Département en interface avec les instances européennes, nationales et régionales décisionnelles pour sécuriser les sources de financement,
- La représentation du département et l'ensemble des acteurs du territoire au niveau des instances de programmation européennes notamment dans le cadre des programmations FEADER, LEADER et FEDER,
- La participation au niveau départemental, aux différents groupes techniques, et au niveau régional, aux comités de suivi, comités techniques et comités de programmation, instances chargées de la programmation et du suivi des projets cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre de la politique régionale.
- Le suivi financier et technique sur les logiciels spécifiques pour la saisie des contreparties financières du Département,
- La mise en œuvre de la gestion d'une subvention globale au titre du Fonds Social Européen dans le cadre de la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion (mise en œuvre, coordination générale et appui technique en transversalité avec les différents services de la DSP et autres).
- L'animation, coordination et information auprès des services départementaux, des personnes, des associations et des organismes et collectivités locales. Ainsi, le service a accompagné de nombreux porteurs dans le montage financier et technique des demandes de financements notamment au titre du FEADER: les communes de Domme, Belvès, Saint-Cyprien, la Communauté de Communes Portes Sud Périgord ou encore les services du Conseil départemental de la Dordogne pour le Centre départemental de santé, etc ...
- L'information communautaire généraliste et mise en œuvre de programmes de coopération territoriale européenne dans le cadre d'appels à projets européens.
- La participation aux instances de travail et de concertation sur la préparation des futurs programmes européens portés par le Conseil Régional (Journée de Concertation et Conférence des Partenaires)
- La conception, réalisation et la diffusion d'une exposition de sensibilisation sur les enjeux européens, « Parlons d'Europe » à destination du jeune public : Collèges d'Eymet, du Bugue, de Piégut-Pluviers et de Nontron, soit 43 jours de prêt au total (Exposition accompagnée d'un livret sur le Traité de Rome pour les enseignants et d'un quiz pour les élèves) .



- Participation au Forum sur la mobilité Internationale organisé par Centre Information Jeunesse de Périgueux du 21 au 23 mai (stand, exposition Europe)

2.1.2.2. LA DELEGATION DE GESTION AU TITRE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) POUR LE DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES D'INCLUSION :

Le Conseil départemental gère depuis 2015 une subvention globale dont le montant total s'élève à 3.867.205,08 € de FSE dont 3.772.883 € sur l'axe 3 et 94.322,08 € sur l'axe 4 – crédits d'assistance technique. La programmation de cette première subvention globale s'est achevée au 31 décembre 2017.

Aussi, pour la période 2018/2020, le Conseil départemental a signé une nouvelle convention de subvention globale FSE qui lui a été notifiée le 12 juillet 2018. L'enveloppe FSE s'élève à 2 578 138 € dont 2 515 257 € sur l'axe 3 et 62 881 € sur l'axe 4 – crédits d'assistance technique.

Au cours de l'année 2019, le SPTE a poursuivi le travail de gestion lié aux deux subventions globales de la programmation 2014/2020 à savoir rédaction et publication des appels à projets, travail de coordination avec la Pôle RSA, animation de réunions auprès des porteurs de projets, suivi financier et programmation des opérations, instruction et contrôle des opérations.

A ce titre nous avons programmé 21 opérations, dans le cadre de quatre comités départementaux de programmation FSE, pour un montant total de 4 197 237,26 € dont 1 084 349,76 € de FSE. La programmation est répartie comme suit :

Axe /dispositif	Nombre d'opérations	Montant total	Montant FSE
Axe 3 – dispositif 6	19	3 933 540,26 €	952 502,76 €
Axe 3 - dispositif 7	1	119 697 €	59 847 €
Axe 4 – assistance technique	1	144 000 €	72 000 €
Total Axe 3		4 197 237,26 €	1 084 349,76 €

En outre, au cours de l'année 2019, le Bureau des Politiques Européennes et Internationales a poursuivi son travail de préparation et de négociation de la future programmation européenne 2021/2027. Il a ainsi participé au sein de l'Assemblée des

Départements de France (ADF) a un groupe de travail sur le FSE + en prenant part à la rédaction du rapport ADF sur la politique européenne post 2020. Il a également constitué une task force composée d'élus qui se sont rendu à Bruxelles dans le cadre du semestre européen pour défendre les intérêts des territoires ruraux auprès de la Commission européenne.



Il est également impliqué dans les réunions de concertation et de travail organisées par le Conseil Régional sur son périmètre d'intervention FSE.

2.1.2.3. LA MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLIDARITE INTERNATIONALE :

Le SPTE a assuré la mise en œuvre d'une politique de solidarité internationale, dans le cadre des aides qu'il a accordé afin de soutenir des initiatives locales de développement et de solidarité internationale

Qu'il s'agisse d'initiatives menées à l'international ou d'actions locales éducatives visant à sensibiliser le territoire (animation et suivi des actions, gestion des subventions), le soutien du Département dans ce secteur a permis d'accompagner 7 structures du secteur associatif pour un montant total de 10.800 €.

Le Service contribue à l'échelle départementale à l'appui aux porteurs de projets dans l'élaboration de leurs projets, la recherche de financement et la professionnalisation des acteurs de la solidarité internationale.

Parallèlement et afin de développer la citoyenneté européenne et la mobilité à l'international des jeunes en milieu rural, le SPTE a également accompagné dans leurs projets de mobilité des jeunes à l'international 4 structures associatives et 3 structures publiques de Dordogne pour un montant total 34.050 € sur 2019, et participé à la mise en œuvre et au suivi de programmes tels que la Concertation régionale des chantiers de jeunes bénévoles avec la DRJSCS, du Comité Régional de la Mobilité (COREMOB), et de la plateforme régionale de la mobilité européenne et internationale des jeunes « SO Mobilité », ainsi que celle pour la mobilité des jeunes du Pays du Périgord Vert.

2.1.2.4. LE DEVELOPPEMENT DES PROGRAMMES DE COOPERATION INTERNATIONALE :

Le SPTE élabore et anime les contenus des programmes de coopération décentralisée avec ses partenaires locaux et étrangers. Il gère également dans leur intégralité l'organisation des missions à l'international et les missions d'accueil pour les délégations étrangères.

Concernant l'année 2019, l'activité du service a porté sur la poursuite des programmes de coopération décentralisée existants avec principalement :

- *le Mexique :*

Intervention de B. PISTOLOZZI devant les représentants de l'Etat de Guerrero, les services de l'Ambassade de France au Mexique et l'Alliance Française avec signature d'un protocole d'accord de coopération sur le thème des échanges sur les professionnels de la gastronomie.



- *La Région de Cantabrie :*

Poursuite et renforcement du programme de coopération avec la Région de Cantabrie en Espagne, dans la cadre du Protocole de Coopération en matière d'Art Rupestre signé en février 2017 avec la Région de la Cantabrie, rejoints en juillet 2018 par la région Nord du Portugal (Vallée du Douro /site de Foz Côa) et la Castille et Léon en Espagne (Site de Siega Verde). De nombreuses activités ont ainsi été mises en œuvre :



Réunion du Comité de suivi – Foz Côa – Mars 2019

- La préparation et la mise en œuvre d'un 2ème chantier international de jeunes sur le site Départemental de Campagne en juillet



- L'organisation de la 1ère journée européenne de l'art rupestre du 9 octobre

Initiée par le réseau CARP, à laquelle les sites du CIAP Lascaux, du Thot, du PIP et de l'École de Saint-Front La Rivière ont participé, avec plusieurs sites de différents pays du Réseau CARP. Cette initiative européenne a permis la sélection d'une jeune élève de l'école de Saint Front. Cet événement a par ailleurs obtenu un prix dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, reçu par le Service le 16 octobre à Strasbourg.



- La participation du SPTE au 9ème Forum International des Itinéraires Culturels Européens à Sibiu en Roumanie du 2 au 4 octobre, pour recevoir le prix du Conseil de l'Europe remis à CARP pour sa démarche de Certification Qualité des Sites

- Le suivi et Accompagnement à la démarche de Certification Qualité des sites du Réseau CARP avec la SEMITOUR Périgord pour le CIAP Lascaux et le THOT, ainsi qu'avec le Pôle International de la Préhistoire, certification officielle obtenue par les 3 sites fin novembre 2019.



- La poursuite du programme de diffusion d'expositions sur les territoires partenaires du Protocole de Coopération en matière d'Art Rupestre:



Le CIAP Lascaux a accueilli, après l'exposition sur la Cantabrie, une exposition présentant en français les sites de Foz Côa et de Siêga Verde.

Le suivi de l'exposition sur la Dordogne et son patrimoine, traduite en espagnol et en Portugais, a été présentée d'une part en Espagne (Ciudad Rodrigo en Castille et Léon) et d'autre part au Musée de Foz Côa puis sur la commune de Pinhel au Portugal

D'autres actions ont également été mises en place dont le suivi des projets de jumelage en cours, entre Terrasson et Camargo, et Saint-Crépin d'Auberoche et Valderredible , et l'accueil de groupes de jeunes scolaires dont ceux de la commune de Puente Viesgo en juin 2019.

Enfin, le SPTE a développé de nouvelles actions à l'international, avec principalement une coopération sur le thème du développement de la trufficulture avec la région partenaire de Terruel et la ville de Sarrion en Espagne :



Déplacement d'une délégation de Dordogne conduite par le Président G.PEIRO – Décembre 2019

2.2. LES CONSEILLERS DE DEVELOPPEMENT SUR LES TERRITOIRES

Le département partenaire du bloc communal a territorialisé 7 services d'ingénierie à disposition des élus maires, présidents d'EPCI, conseillers départementaux, présidents de syndicats ou d'associations répartis sur les cantons comme suit :

- Périgord Nontronnais : Périgord Vert Nontronnais, Thiviers, Brantôme ;
- Périgord Ouest : Ribérac, Montpon-Ménéstérol, Pays de Montaigne et Gurson ;
- Périgord Bergeracois : Pays de La Force, Bergerac 1 et 2, Lalinde, Sud Bergeracois ;
- Périgord Central : Vallée de l'Isle, Périgord Central, Saint Astier ;
- Grand Périgueux : Trélissac, Périgueux 1 et 2, Coulounieix-Chamiers, Isle - Manoire ;
- Périgord Est : Isle Loue Vézère, Haut Périgord Noir, Vallée de l'Homme ;
- Périgord Sarladais : Vallée Dordogne, Sarlat La Canéda, Terrasson Lavilledieu ;

En 2019, les actions des conseillers de développement ont plus particulièrement reposé sur :

- **Le soutien aux porteurs de projets** permettant de faciliter l'élaboration de projets d'aménagement du territoire, et d'accompagner les processus de concertation et d'organisation de partenariat ;
- **La transversalité entre services, organismes et personnes ressources**, afin de répondre aux objectifs fixés par l'exécutif départemental, à savoir garantir un développement équilibré, juste et durable au sein des territoires du Département ;
- **La contribution à la mise en œuvre des politiques départementales**, notamment par le biais des contrats de territoires 2016-2020 ;
- **L'élaboration d'un diagnostic partagé pour chaque Communauté de communes** ciblé sur les enjeux départementaux permettant de préciser les inventaires de projets définissant un plan pluriannuel d'investissement jusqu'en 2020 ;
- **Le développement d'animations thématiques sur les cantons ou EPCI**, répondant aux enjeux de territoire permettant de dresser un bilan de l'activité réalisée par le Département et les propositions d'actions à initier ;
- **La participation aux démarches collectives de développement** : notamment au travers du suivi des Contrats de Ville, des Appels à Projets Région, des GAL ou Comités Techniques LEADER-PAYS, des OPAH, afin de répondre aux objectifs fixés par l'exécutif départemental, à savoir développer les approches intégrées et concertées pour optimiser les financements publics.
- **La participation à la mise en œuvre du premier Budget Participatif du Département** dans ses différentes phases d'élaboration, en lien avec le chargé de mission ;

2.2.1. INGENIERIE DE PROXIMITE SUR LES TERRITOIRES

Elle permet d'accompagner les maitres d'ouvrage tout au long de la faisabilité du projet, en étant l'interlocuteur de proximité lors des différentes étapes de mise en œuvre du dossier, et d'en suivre les résultats attendus pour le territoire.

Une assistance partagée avec les services départementaux et/ou autres organismes est conduite de la conception du projet à la finalisation de l'opération. On peut citer notamment les concours de l'ATD, du SATESE, du CAUE, du CDT, de la SEMIPER, ou de SOLIHA...

Cette ingénierie peut ainsi se mettre en place à différents moments de la vie d'un projet afin d'en optimiser les aspects juridiques, techniques et financiers.

En 2019, ce sont 482 opérations finalisées qui ont pu faire l'objet d'une inscription en contrats de territoire, marquant ainsi l'accompagnement du Département auprès du bloc communal. On notera cependant, qu'entre l'émergence d'un projet et sa traduction en dossier finalisé, plusieurs mois sont nécessaires, d'où une assistance exercée sur deux années pour un certain nombre d'opérations.

2.2.1.1. TRAVAIL TRANSVERSAL AVEC L'ENSEMBLE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX :

Il est particulièrement prépondérant sur le territoire avec :

⇒ **Le service du pôle RSA – Lutte contre l'exclusion** : actions d'information menées sur le territoire pour tout projet supérieur à 300 000 € HT permettant l'insertion d'une clause sociale dans les marchés publics ; l'information va en premier lieu se traduire par une convention cadre avec les communes pour une durée de 3 ans ;

Les opérations pertinentes pour accueillir des travailleurs en insertion sont davantage centrées sur les chantiers logements ; on peut citer par exemple, la mise en œuvre de la clause d'insertion plus particulièrement sur les chantiers de la réhabilitation de 16 logements à Vélignes ou de la création de 3 logements communaux à Villeteureix ;

⇒ **Le service Habitat** : collaboration permettant de faire remonter les informations sur les perspectives de futures opérations ainsi que d'apporter conjointement aux porteurs de projets, des conseils sous différents angles (social, patrimonial, financier, thermique ...) pour une meilleure efficacité dans la préparation des dossiers ;

⇒ **La Bibliothèque Départementale de Prêt** : Appui aux porteurs de projets avec une large association de personnes ressources : on notera plus particulièrement les projets suivants : Médiathèque d'intérêt territorial – secteur Ouest à Marsac, Transformation de la Bibliothèque en médiathèque à St Vincent de Connezac et à La Roche Chalais, création d'une Médiathèque à St Pardoux La Rivière et sur la communauté de communes de Sarlat-Périgord Noir ; projet multi-sites pour l'extension réseau des médiathèques sur la communauté de communes Isle - Loue – Auvézère en Périgord ;

⇒ **La direction de l'économie et du tourisme** : assistance conjointe en matière de faisabilité de projets de commerces de proximité ou d'aménagements de ZAE, comme par exemples : multiples ruraux à Champagnac, à Carlux ; création d'une Boucherie à Saint

Aulaye – Puymangou ; aménagement d'un Village d'Artisans à St Front La Rivière ; accompagnement d'ingénierie pour projets structurants à finalité économique sur l'intercommunalité du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort ; Association aux grands projets de Vélo Route Voie Verte avec plus particulièrement la V91 sur le territoire de la CAB, l'amélioration et la sécurisation de le Véloroute Voie Verte rive gauche Montpon ;

2.2.1.2. ELABORATION DE DIAGNOSTICS DE TERRITOIRES

Les diagnostics de territoire élaborés en coordination avec les Communautés de Communes et présentés lors de réunions communautaires en 2018 en présence de Cécile Labarthe-Vice-Présidente en charge des Solidarités territoriales et du développement ont fait l'objet de mises à jour en partenariat avec les intercommunalités signataires. Ce document affiche les chiffres clés selon les thématiques départementales prioritaires déclinant les orientations stratégiques et les projets du territoire.

2.2.2. ACCOMPAGNEMENT DU BLOC COMMUNAL / BILAN 2019

Les opérations suivies sont arbitrées par les élus départementaux dans le cadre de la mise en œuvre de la politique des contrats de territoire.

2.2.2.1. BILAN GLOBAL DES AIDES DESTINEES AU BLOC COMMUNAL SUR SECTEURS

Ainsi pour l'année 2019, concernant l'ensemble des contrats à destination du bloc communal, le bilan quantitatif des actions est le suivant :

- ⇒ Une aide globale de près de 26 millions d'euros représentant 482 opérations permettant aux communes et communautés de communes d'accompagner leurs opérations d'investissement estimées à 156 841 983 € HT ;
- ⇒ Une mobilisation financière sur les 9 axes, affichant pour 2019 les priorités d'aménagement et de développement du territoire dont plus de la moitié des affectations de crédits de l'ensemble des contrats (52%) ont été dirigées vers les 3 thématiques suivantes : Infrastructures (21%), Equipements en faveur de l'enfance et jeunesse (16%) et Equipement en faveur de la culture et du sport (15%) ;

Les thématiques du Foncier, de la mobilité douce et de l'environnement, de l'Eau, faisant l'objet de grands enjeux très étudiés actuellement, ne se traduisent pas en 2019 par de nombreuses actions programmées ; Des études sont par ailleurs en-cours sur les territoires (comme des PCAET -Plan Climat Air Energie Territorial- ou les études d'assainissement) de manière à finaliser les plans d'actions futures.

2.2.2.2. BILAN THEMATIQUE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DU BLOC COMMUNAL SUR LES SECTEURS :

Tous contrats confondus, ce qui permet de faire abstraction des écarts de compétences entre blocs communaux sur le territoire, l'intervention départementale en 2019 d'un total de 25 962 867 € de subventions, a répondu à **482 opérations d'investissement**. Le classement des axes par ordre décroissant du nombre d'opérations instruites est le suivant :

L'axe 9 « Infrastructures » accompagnant une dépense globale d'investissement d'un peu plus de 29 millions d'euros pour **126 opérations** représentant 5 369 876 € d'affectations de crédits départementaux, notamment orientées sur les aménagements de bourgs ayant pour objectifs de dynamiser le tissu économique local et de redonner à l'habitat une dimension sociale comme à Borrèze, Lamothe Montravel, Montagnier, Proissans, St Privat en Périgord, Ste Nathalène, ou la rue Alphonse Daudet à Terrasson ; On peut citer également quelques opérations d'infrastructures exemplaires avec la réalisation du Pôle d'échanges Multimodal (PEM) à Périgueux, les projets de constructions de haltes ferroviaires à Boulazac, Marsac et Niversac (15 millions HT) ou encore les abords du Pôle Culturel de Sarlat ;



Bourg de Montagnier

L'axe 6 « Patrimoine, Habitat, et énergies renouvelables » a totalisé **124 opérations** sur le territoire pour une dépense publique globale de 18 millions d'euros HT en mobilisant 3 653 392 € de subventions, plus particulièrement destinées à financer la réhabilitation ou la création de logements communaux, mais aussi les restaurations d'églises Monuments Historiques comme à Grand Brassac, Veyrignac, Vezac, Champniers Reilhac et Cherval, ou encore aider les collectivités à assurer la transition énergétique de leurs patrimoines tels à Saint Julien de Lampon pour les bâtiments dédiés aux Services Publics ;



Rue A. Daudet – Terrasson

L'axe 4 « Equipements culturels et Sportifs » a accompagné de très belles opérations à destination des sportifs sur le territoire : à ce titre on peut citer, la construction du Gymnase d'Agonac par la Communauté d'agglomération de Périgueux, le programme d'aménagement de terrains multisports sur les communes membres de l'intercommunalité de Montaigne, Montravel et Gurson, l'aménagement de la salle de basket à Gardonne, ou l'extension du complexe sportif Fernand Mourgues au Pays de La Force utilisée par l'équipe de basket en Nationale 2 depuis 2015. Au titre d'équipements culturels, les projets phares sont les modernisations de médiathèques ainsi que la réhabilitation de l'ancienne gare de Carlux en espace dédié à Robert Doisneau ; Le bilan des programmations affiche ainsi **60 opérations** pour 26 millions d'euros de travaux et une aide départementale de 3 916 598 € ;



Gare de Carlux – Espace Doisneau



Quai gare de Carlux

L'axe 5 « Equipements en faveur de l'Enfance et Jeunesse » avec 46 opérations représentant des opérations d'investissement conséquentes (19 millions d'euros HT) aidées à hauteur de 4 087 773 € qui se traduisent sur le territoire départemental par les restructurations, extensions ou constructions d'écoles communales situées à Lembras, Boulazac (groupe scolaire Y. Perron), Belvès, Sarlat (école du Pignol), Douzillac, Le Pizou, St Vincent de Connezac, St Pierre de Chignac (groupe scolaire Secrestat), Bassillac, Agonac, Champcevinel, mais également par des constructions d'équipements intercommunaux structurants comme le Pôle Enfance-Jeunesse à Brantôme ou le Centre de Loisirs sans Hébergement à Moulin Neuf ;

L'axe 3 « Accès à la santé et aux services publics » permet la concrétisation d'équipement comme les Maisons de Santé ou Pôle médical (en 2019 : Mussidan pour un démarrage par l'acquisition de bâtiments ; à Carsac et Saint Cyprien pour des créations de Pôle Santé, à Montpon-Ménéstérol pour l'extension de la Maison de Santé ayant rencontré une forte adhésion).

Les projets phares de la période sont orientés sur l'agglomération Périgourdine où sont prévues la création d'un pôle de services mutualisés à l'initiative de la Communauté d'agglomération « le grand Périgueux » pour un investissement de plus de 14 millions d'euros et la restructuration du Pôle social – Maison de Quartier à Coulounieix Chamiers (3 000 000 € HT). Le bilan des programmations affiche **38 opérations** pour 29 millions d'euros de travaux et une aide départementale de 3 067 548 € sur cet axe ;

L'axe 1 « Immobilier d'entreprises, commerces, artisanat » dans le cadre de l'aide directe aux collectivités sur contrats de territoire, concerne pour 2019 un volume total de travaux de 12 341 746 € HT pour **37 opérations** aidées à hauteur de 2 475 051 € ; à titre d'exemples, on notera d'une part que le bénéfice de ces actions se porte essentiellement sur les ZAE (Thiviers et Négrondes, Sorges, Cénac, Marcillac St Quentin, St Antoine de Breuilh, Bourgnac-Les Lèches) et d'autre part que les interventions liées à la mobilité pour le développement économique sont importantes (travaux sur les gares de St Astier, Neuvic, et Saint Léon sur



Commerce de Saint-Pardoux-la-Rivière



Extension de la ZAE Pech Mercier située à Cénac, C.C Domme Villefranche du Périgord

l'Isle) et qu'il est aussi nécessaire de conforter, voire d'élargir les services de proximité par le soutien aux Multiples ruraux (Carlux, Champagnac, St Pardoux La Rivière ...)

L'axe 8 « Equipements publics touristiques » a permis d'accompagner **24 projets** sur le territoire avec 2 0 77 155 € d'aides concernant un investissement global de près de 10 millions d'euros ; Il s'agit notamment de la création de voies vertes sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Bergerac, la création d'un gîte d'étape à Florimont-Gaumier, la restructuration du Village de Vacances à St Vincent Jalmoutiers ; On notera également, l'accompagnement départemental pour une opération en matière de loisirs et tourisme appelée « labellisation parcours pêche » (labellisation nationale), sur la Vallée de



Création et aménagement de la Véloroute Voie Verte (V91) sur le territoire de la CAB

l'Isle (CC Isle et Crempse – CC Isle, Vern, Salembre)

L'axe 7 « Equipements relatifs à la politique de l'Eau » met en évidence **19 opérations** en assainissement collectif (études et travaux) pour près de 10 millions d'euros représentant une aide globale de 963 664 € ; actuellement, plusieurs études se finalisent pour porter à connaissance de futurs investissements pluriannuels ;

L'axe 2 « Foncier agricole, opérations environnementales » a concerné globalement **8 opérations** dont la plus importante est l'élaboration du Plan Local d'Urbanisation Intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération « le grand Périgueux ». Il est à noter dans les petites communes rurales des efforts pour préserver et valoriser des espaces naturels, zones humides, tels à Nabirat ou à La Cassagne.

La richesse et la diversité des opérations d'investissement portées par les communes ou communautés de communes mobilisent les conseillers de développement sur le territoire auprès des élus tout au long de l'année que ces dossiers soient programmés ou en instance de programmation ou parfois dans la nécessité d'un ajustement.

2.2.3. AUTRES ACTIVITES DES SERVICES

2.2.3.1. REUNIONS TECHNIQUES SUR LES TERRITOIRES

Au cours de l'année 2019 sur l'ensemble des secteurs, une participation aux démarches collectives de développement a eu lieu principalement dans le cadre du suivi des Contrats de Ville, des Appels à Projets Région, des GAL ou Comités Techniques LEADER-PAYS, des OPAH,

afin de répondre aux objectifs fixés par l'exécutif départemental, à savoir développer les approches intégrées et concertées pour optimiser les financements publics.

Les Conseillers de développement sont associés selon la demande des élus, aux études des grands projets qui se structurent entre partenaires publics – privés à plus long terme : on peut citer des exemples plus particulièrement en matière de Tourisme, comme : appui au Projet de construction du Pôle Michel de Montaigne dans la commune éponyme, aide à l'élaboration de la candidature NOTT pour la Vallée Dordogne, participation aux études sur le projet Véloroute V91 dans le cadre des intercommunalités tous secteurs concernés (CCSPN, CCDVP, CCVDFB, CAB) ; ou encore sur les programmes liés à l'Habitat avec la participation aux études de préfiguration voire aux animations OPAH au sein de COTECH ;

Des données ciblées sont recherchées et fournies à la demande des élus ou en direction de réunions d'informations répondant aux enjeux des projets à développer. Les thèmes traités ont été les suivants : bâtiments à énergie positive, économie sociale et solidaire, redynamisation des bourgs centres, notamment en lien avec le maintien des commerces, la transition énergétique et résorption de la précarité de l'habitat et la création de « Tiers Lieux », d'espaces de rencontres...

2.2.3.2. ANIMATIONS THEMATIQUES

Diverses réunions thématiques ont été déclinées sur les cantons, avec parmi les thèmes récurrents : le Très-Haut Débit/Téléphonie (en Périgord Central et en Nontronnais), le Social (Périgord Ouest et Nontronnais), l'organisation touristique en Sarladais, ou encore la Santé et l'accès aux soins de proximité (en Périgord Central et Vallée de l'Homme). D'autres thématiques émergentes restent en instance de présentation, telles l'itinérance et les mobilités douces, l'économie de proximité, la biodiversité, l'aménagement foncier et des questions autour de la Forêt et de l'Agriculture.

2.2.3.3. LE BUDGET PARTICIPATIF DEPARTEMENTAL

Contribution active des conseillers de développement à la mise en œuvre du premier budget participatif départemental, en lien avec le chargé de mission.

Les actions se sont déroulées sur la période de septembre à décembre 2019 selon les étapes suivantes :

- Etape « Dépôt d'idées » jusqu'au 11 octobre 2019 :
 - Participation active de proximité auprès des citoyens dans le cadre des marchés, des foires et lors des forums des associations pour relayer l'information, les conditions de financement, la procédure ;
 - Participation aux réunions hebdomadaires du comité technique permettant une première analyse des idées déposées ;
 - Accompagnement technique dans le cadre des commissions citoyennes ;
- Etape « de l'Idée au Projet » du 13 octobre au 15 novembre 2019 :

Les idées déposées assorties d'un avis favorable de la commission citoyenne ont été analysées juridiquement et techniquement. Cette étape a consisté principalement en la transformation de l'idée retenue en projet réalisable. Certains projets ont nécessité une concertation avec des partenaires publics ou privés pour accord sur une maîtrise

d'ouvrage potentielle, l'objectif étant de finaliser le portage et la faisabilité de l'ensemble des projets avant leur entrée en catalogue ;

- Etape « accompagnement de la campagne pour le vote des projets » jusqu'au 16 décembre, dans le cadre de la Caravane du Budget Participatif du Département ;
- Etape « dépouillement des votes » associant agents départementaux et membres de la commission citoyenne ;

Le bilan global se traduit par :

- 684 idées déposées au 11-10-2019
- 422 idées retenues par la commission citoyenne
- 360 projets soumis au vote des citoyens
- 30.577 votants pour 113.152 choix exprimés
- 53 projets lauréats

3. DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

En 2019 ont abouti les réflexions conduites au sein de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD) pour répondre aux deux objectifs de mutualisation des tâches administratives et financières et de réduction des risques financiers. Il a été proposé :

- **D'intégrer le service de l'habitat à la DEDD**
Il est apparu que les services de l'habitat et les services de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable présentaient des similitudes en terme de gestion de subvention à des particuliers, de lancement d'études spécialisées et de mise en œuvre de politiques sectorielles.
- **De créer un service administratif et financier au sein de la DEDD**
Ce service permet une mutualisation administrative et financière nécessaire afin de garantir une continuité de service et une réorganisation de la fonction comptable.

Ainsi, la Direction est aujourd'hui structurée autour de six entités :

Direction de l'environnement et du développement durable

Service administratif et financier	Service de la gestion de l'eau	Mission développement durable
	Service des milieux naturels et de la biodiversité	
	Service de l'habitat	
	Service de l'aménagement de l'espace et de la transition énergétique	

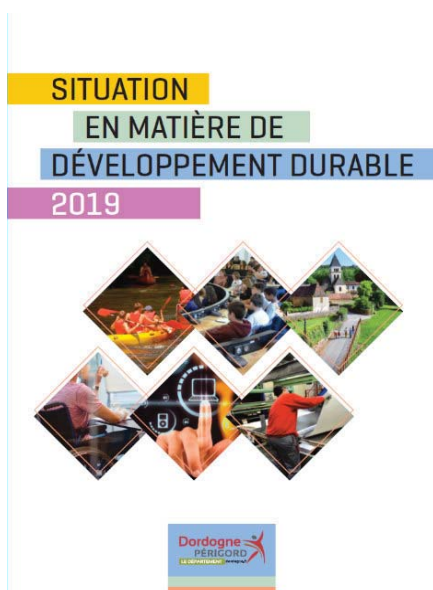
L'ensemble de la direction s'attache à répondre aux objectifs fixés par l'exécutif et notamment à contribuer à faire de la Dordogne **une terre d'excellence environnementale**. Il est également demandé à la direction d'engager une **politique ambitieuse, incitative, exemplaire et partenariale**.

Dans ce cadre, les agents mènent des missions variées, en maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre d'études et de travaux ; en expertise technique pour les autres services (notamment DPRPM pôle maîtrise d'ouvrage et pôle paysage) ; en instruction technique de demandes de subventions et en appui technique aux collectivités dans l'élaboration de leurs projets ; en animation sur les territoires (politiques de l'eau, plan forêt-bois, politique foncière, plan bois énergie...); et accompagnement des territoires dans leurs initiatives (schémas d'aménagement et de gestion des eaux, urbanisme,...), pour lesquelles les services sont très sollicités.

3.1. LA MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

La mission Développement Durable, composée de 3 agents a été créée au sein de la Direction pour assurer l'animation des projets transversaux au sein des services départementaux. A terme, elle devra proposer des actions d'animation et d'accompagnement des territoires dans le domaine du développement durable.

3.1.1. RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2019



Le rapport développement durable 2019

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50.000 habitants, édite depuis 2011 un rapport annuel sur sa situation au regard du développement durable.

Pour cette 9ème édition, le comité de pilotage a souhaité que ce rapport soit présenté par commission organique, comme l'an passé. Ce choix permet de prêter une ambition plus politique à ce rapport permettant ainsi aux élus de l'Assemblée départementale de s'emparer de ces sujets qui sont devenus primordiaux. Pour cette édition, il a été proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous la forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Un comité de pilotage avec un atelier participatif sur les objectifs du développement durable, des entretiens téléphoniques ainsi que 6 interviews ont été réalisés afin de rédiger ce document.

Ce rapport porte sur les actions réalisées en 2018, analysées au regard de leur impact potentiel sur les cinq finalités du développement durable et des 17 objectifs du développement durable, conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020.

La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, mais elle est représentative de l'action des services.

3.1.2. TROPHEES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Mission Développement Durable a proposé de lancer une 1ère édition des Trophées du Développement Durable. Ces trophées sont l'occasion de valoriser les actions menées sur le territoire périgourdin et de mettre en lumière la richesse et la diversité des initiatives portées par les acteurs périgourdins.

Ce projet a été adopté par l'assemblée départementale en novembre 2019. Il s'est agi d'élaborer le dossier de candidature, le règlement, la mise en place d'une plateforme dédiée aux trophées ainsi que les modalités de déroulement de cette



manifestation afin qu'elle soit opérationnelle en début d'année 2020. Cette 1ère édition est ouverte aux collectivités, aux associations et aux entreprises du département. Les actions retenues doivent agir en faveur du développement durable et porter au minimum sur deux de ses trois dimensions (environnementale, économique, et sociale) tout en favorisant une gouvernance partagée.

3.1.3. QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

La mission poursuit sa démarche d'amélioration de la qualité de l'air dans les bâtiments départementaux. En 2019, le nettoyage écologique s'est déployé sur l'ensemble de la collectivité. Ainsi, le marché d'achat de produits et de matériel d'entretien est entré en vigueur. Celui-ci contient uniquement des produits éco-labellisés ou éco-certifiés, avec un accent mis sur les produits naturels tels que le savon noir ou le vinaigre.

D'autre part, la méthodologie du nouveau protocole de nettoyage a commencé à se déployer au moyen des formations dispensées par le CNFPT : 115 agents formés dont 65 agents des collèges sur 7 sessions de 2 jours qui ont débuté en avril.

De plus, une expérimentation sera menée dans les cuisines des collèges dans le but d'élaborer un protocole similaire adapté au milieu culinaire. La mission développement durable est intervenue dans le cadre des réunions du réseau des chefs de cuisine pour aborder ce projet.

En parallèle, la mission a proposé ses services aux communes de moins de 500 habitants pour les accompagner dans l'évaluation des moyens de ventilation et d'aération dans les établissements scolaires du premier degré. Le dispositif a débuté au dernier trimestre 2019, neuf évaluations ont été réalisées. Il va se poursuivre en 2020, une centaine d'établissement peuvent prétendre à cet accompagnement.

La mission développement durable a accueilli une stagiaire pendant deux mois afin de réaliser un état de l'art en matière de prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les constructions et politiques d'achats de la collectivité.

3.1.4. OBSERVATOIRE : CONNAISSANCE, VALORISATION DES DONNEES ET COMMUNICATION

3.1.4.1. SIG ET CARTOGRAPHIE

Cette action concerne un agent de la mission développement durable et consiste à répondre aux besoins des services de la direction en produits cartographiques. Il s'agit également de maintenir l'application ENVIRONNEMENT du système d'information géographique (SIG) en état de fonctionnement, et de mettre à la disposition des collectivités qui le demandent des données à jour dans le domaine de l'eau et de l'environnement.

Dans le cadre du développement des applications SIG en mobilité, la Mission développement durable a accompagné le service de l'aménagement de l'espace et de la transition énergétique pour la mise en application de l'outil de saisie des parcelles forestières suite à l'acquisition par la DSIN d'une antenne GPS mobile.

Une carte web a été développée pour la mise en ligne des informations liées à la pratique de la baignade sur les plans d'eau départementaux. La carte est mise à jour par les agents de la direction et les informations sont automatiquement visibles par le grand public sans qu'aucune autre manipulation ne soit nécessaire. Cela permet une plus grande réactivité.

3.1.4.2. SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

Le programme de suivi de la qualité des eaux superficielles a concerné 25 stations de prélèvement en cours d'eau et deux plans d'eau (La Jemaye et Rouffiac). Les prélèvements et analyses ont été réalisés par le LDAR24 pour un montant global de 78 000 €. Les résultats alimentent le Système d'Information sur l'Eau de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) et sont mis à disposition sur le site internet du Département sous la forme d'un bilan annuel.

3.1.4.3. ANIMATION DU GROUPE COMMUNICATION

La Mission Développement Durable anime un groupe communication dont l'objectif est de valoriser l'ensemble du travail de la DEDD en direction des élus, de la collectivité mais aussi du grand public. Il s'est réuni une fois en 2019. Le groupe a cependant échangé durant l'année dès qu'un projet était à l'étude dans un service.

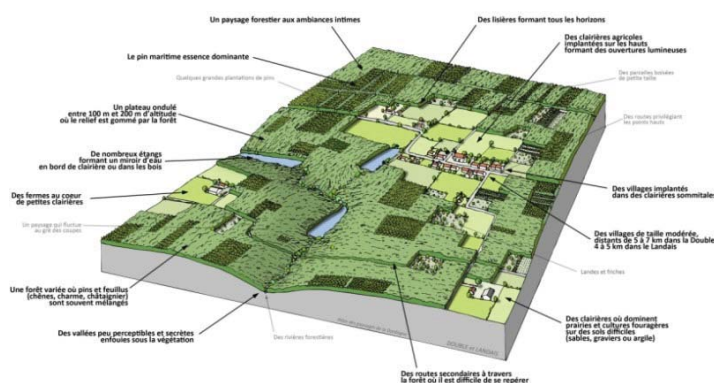
Les services de la direction ont réalisé 20 supports de communication en 2019. Les publications proviennent essentiellement du service Milieux Naturels et Biodiversité, du service de l'Habitat et de la Mission Développement Durable. Le premier vecteur de communication est l'intranet et dans une moindre mesure le site internet.

3.1.5. PARTICIPATION ACTIONS COLLABORATIVES

3.1.5.1. TOURISME DURABLE

La réflexion se poursuit avec le service du tourisme et du développement touristique pour proposer des solutions d'accompagnement aux professionnels de l'hôtellerie traditionnelle afin de mener des actions en faveur de l'environnement et redynamiser cette filière. Des temps d'information et ateliers devraient être mis en place en 2020 notamment pour sensibiliser les hôteliers à la réduction de leur production de déchets, en prévision de la mise en place de la redevance incitative.

3.1.5.2. ATLAS DES PAYSAGES



Commencé en 2018, le travail sur l'élaboration d'un atlas des Paysages de la Dordogne a continué en 2019, l'objectif étant la réalisation finale fin 2020. Les travaux sont conduits sous la maîtrise d'ouvrage des services de l'Etat (DDT24). Les services du Département, avec le CAUE, ont

participé aux deux comités techniques cette année. Les travaux, produits avec un bureau d'études de paysagistes, ont consisté à finir de définir les unités paysagères du département, les décrire, et de commencer la rédaction de l'ensemble des articles et des « savoirs + » qui feront le contenu du site internet.

3.1.5.3. COORDINATION DES AVIS AUX ELUS SIEGEANT DANS DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

La Mission Développement Durable assure la coordination de l'analyse technique des dossiers présentés aux différentes commissions départementales (CODERST, CDNPS Carrières, Sites et Paysages), en vue de la rédaction d'une note aux élus siégeant dans ces instances. En 2019, cela a représenté 14 réunions (sept séances du CODERST, sept CDNPS « sites et paysages »).

3.1.6. REFLEXIONS ET OPERATIONS INTERDEPARTEMENTALES

La mission Développement Durable coordonne la participation des services de la direction aux réflexions menées par les partenaires et les collectivités sur la Dordogne ainsi que sur les départements voisins, et notamment dans le domaine de la prévention des inondations ou pour l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui sont engagés sur les bassins versants de Charente, Isle Dronne, Vézère-Corrèze, Dordogne amont, Dordogne Atlantique et Dropt. La mission développement durable, transversale, coordonne la participation des services en interne pour alimenter les réflexions techniques, étudier et valider l'ensemble des documents produits dans ce cadre.



Les SAGE sont à des étapes différentes : le SAGE Charente a été adopté en fin d'année, les SAGE Dropt et Isle-Dronne sont en cours de finition, le Département émettra un avis définitif en début d'année 2020.

De plus, la Mission DD a activement participé aux diverses réunions de comités techniques et de comités de pilotage de l'ensemble des collectivités qui ont lancé leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce travail, en collaboration avec le service Aménagement de l'Espace et Transition Energétique de la DEDD, a consisté à participer à l'élaboration des différents plans d'actions des collectivités notamment en indiquant les actions que mènent ou pourraient mener le Département. Cela a concerné les Communautés de Communes de la Vallée de l'Homme, Sarlat-Périgord Noir, Dronne et Belle, du Terrassonnais, Isle et Crempse, et les deux Agglomérations de Périgueux et Bergerac (avec pour cette dernière le suivi de la construction d'un Contrat de Transition Ecologique).

3.2. SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le Service Administratif et Financier (SAF) a été créé le 1^{er} janvier 2019 et géré par la Directrice de l'Environnement jusqu'à l'arrivée de la cheffe de service qui a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2019. Ce service était composé au départ de neuf personnes : une cheffe de service, une adjointe à la cheffe de service, quatre agents comptables et trois agents chargés du secrétariat et de la logistique. L'effectif a été ramené à huit depuis le départ à la retraite d'une comptable à la fin de l'année 2019.

Ses missions consistent en l'organisation et la gestion administrative et financière de l'ensemble des services de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable.

L'activité du service a été mis en place progressivement au cours de l'année 2019. Des indicateurs d'activité seront proposés pour l'année 2020.

3.2.1. GESTION ADMINISTRATIVE

3.2.1.1. SECRETARIAT ET GESTION LOGISTIQUE

Le service est chargé de toutes les tâches de secrétariat de la Direction, avec la rédaction et la mise en forme de documents, la gestion du courrier et l'organisation de réunions. Il procède à l'accueil physique et téléphonique des usagers de la DEDD.

Il assure la gestion logistique de la DEDD :

- Contrôle et suivi du parc automobile de la Direction en coordination avec le Parc départemental,
- Gestion des fournitures et consommables,
- Gestion des abonnements,
- Gestion de l'archivage des dossiers.

3.2.1.2. DEMATERIALISATION

Le SAF assure et sécurise l'ensemble de la fonction comptable dans le cadre de la dématérialisation. Pour ce faire, deux agents du service ont été nommés référents GECCO. Un travail de mise en place des procédures de chaque service de la DEDD a été réalisé tout au long de l'année.

3.2.1.3. COMMISSIONS PERMANENTES ET ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

Le service est chargé de la rédaction des rapports présentés en Commission Permanente et en Session Budgétaire. Il est responsable de la mise en forme des documents en conformité avec les procédures définies sur le logiciel GEDELIB. Il contrôle l'ensemble des rapports et assure la liaison avec le Service de l'Assemblée pour la transmission de l'ensemble des documents de la DEDD.

Le service intervient ensuite, dans le suivi administratif des contrats et des conventions entre le Département et ses partenaires.

3.2.1.4. MARCHES PUBLICS

Le service participe à l'élaboration des pièces administratives des marchés publics et des consultations hors marché de la Direction. Il effectue un suivi administratif de l'ensemble de ces marchés et des commandes en découlant.

3.2.2. GESTION FINANCIERE

3.2.2.1. PREPARATION ET PILOTAGE BUDGETAIRE

Le Service Administratif et Financier appuie les chefs de service de la Direction dans leur préparation budgétaire. Il effectue les saisies des PIB et les contrôle en coordination avec les différents services.

Il réalise le suivi budgétaire de l'ensemble des services de la DEDD.

3.2.2.2. CERTIFICATION DES COMPTES

Le service assure et sécurise l'ensemble de la fonction comptable dans le cadre de la certification des comptes.

Il est le relai de la DEDD auprès de la Direction des Affaires Financières dans l'application des normes professionnelles (comptables et financières). Référent « contrôle interne », il représente la Direction dans la conduite de la maîtrise des risques comptables de la collectivité.

Depuis le 1er janvier 2019, il est ainsi devenu le seul référent chargé de réaliser dans CORIOLIS des engagements et mandatements comptables des dépenses et recettes pour l'ensemble de la DEDD. Les services métiers ne réalisent plus leurs propres engagements comptables.

Le service est également responsable du suivi de l'inventaire physique et comptable de la Direction.

3.2.2.3. EXECUTION COMPTABLE

Le service est chargé de la liquidation des dépenses de l'ensemble des services de la DEDD et de la perception des recettes.

Les agents du SAF effectuent le suivi et l'exécution comptable de tous les marchés de la DEDD.

3.3. SERVICE DE LA GESTION DE L'EAU

3.3.1. CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

3.3.1.1. SUIVI DE LA RESSOURCE

Suivi du réseau eaux souterraines

Le Département réalise le suivi des eaux souterraines pour la qualité et la quantité, avec un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 60% environ. Le coût du programme de suivi et d'entretien 2019 s'est élevé à 114 335 € TTC (hors subvention).

Il est à souligner que le LDAR, malgré l'incendie de fin 2018, a pu assurer la majorité des analyses. L'AEAG a pris à sa charge les analyses supplémentaires de la campagne photographique exceptionnelle de cette année (prélèvements assurés par le LDAR).

Par ailleurs, nous avons accompagné les préleveurs du laboratoire afin de clarifier le lieu de prélèvement en cas d'insuffisance au trop plein et également de rappeler les bonnes pratiques de rejet des pompages.



Photos 1 : Source de St-Avit-Rivière

En cas d'insuffisance de débit au trop plein, le prélèvement doit se faire dans la vasque ou dans le réservoir à l'amont.

Une recherche de point de substitution concernant le prélèvement du site du Coulon à Jumilhac a été effectuée, ce dernier ne prélevant pas dans la source directement mais dans un regard situé à une centaine de mètres du griffon principal. Malheureusement les recherches sont restées infructueuses, le point le plus représentatif étant difficilement accessibles. Les autres ressources visitées se sont avérées peu représentatives également.

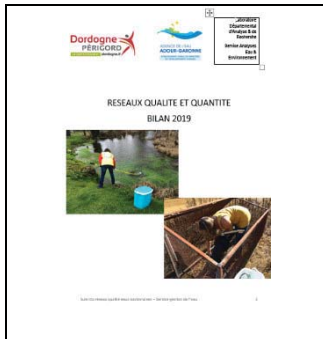


Photos 2 : griffon principal

Le griffon principal est d'un accès difficile en terrain privé, au milieu d'un chenil, qui plus est, recouvert d'une dalle béton surmontée d'une pompe.

Pour 2020, le prélèvement est maintenu à son lieu habituel.

Un travail prospectif, visant à rechercher les sources équipées d'un canal de jaugeage a été réalisé. En effet, le suivi du débit des sources a été identifié comme une action stratégique à mettre en place dans le schéma départemental de la ressource. Un rapport de bilan annuel a été rédigé à l'attention de l'Agence de l'eau.



Comme chaque année, un bilan a été réalisé pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne faisant le point sur l'activité de l'année.

Volet connaissance

Le BRGM a achevé l'étude « karst 24 » sur les karsts libres et sous couverture du département et a présenté les résultats dans le courant de l'année. Cette étude constitue une bonne introduction au projet d'étude en cours d'une plus grande ampleur régionale « Eaux Scars » stratégique pour le Département de la Dordogne et pour la population.

« Eaux Scars » : des réunions technico-administratives ont eu lieu afin de définir le contour financier et scientifique de l'étude. Ce travail se poursuivra en 2020 et devrait se concrétiser par un démarrage de l'étude. Il faut notamment souligner l'investissement important du Département qui se porte maître d'ouvrage dans la réalisation d'une plateforme expérimentale (création de forages).

3.3.1.2. SERVICES DU DEPARTEMENT

Les avis et expertises de l'hydrogéologue sont sollicités par différents services départementaux. Citons notamment le **service du tourisme** : dans l'opération d'inventaire du patrimoine géologique départemental réalisé par l'association Saucats-Brède. La valorisation de cet inventaire par le service du tourisme va se poursuivre en 2020 avec notre appui.

Des échanges techniques réguliers ont lieu avec le **Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche** dans le cadre du suivi du réseau départemental qualité, ou l'**Agence Technique Départementale** concernant la faisabilité d'études de transfert de compétence eau potable aux EPCI dans le cadre de la loi Notre.

3.3.1.3. TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET COLLECTIVITES

Les avis et expertises de l'hydrogéologue sont également sollicités par les services de l'Etat :

- **Police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires (DDT)** : plusieurs avis hydrogéologiques ont été émis au sujet de demandes d'autorisation, de déclaration de création de forage et de prélèvements.

- **Préfecture** : des bilans de l'état des eaux souterraines sont réalisés de mars à novembre et présentés au comité de gestion des étiages (données des réseaux de suivi départementaux).
- L'hydrogéologue a siégé régulièrement cette année encore au **CODERST**. (hors dossiers départementaux).
- Elle participe aux commissions territoriales nappes profondes, commissions locales de l'eau du SAGE nappes profondes, réunions de concertation sur des SAGE en cours d'élaboration, du PAOT, des opérations Dordogne 2050, Charente 2050...
- **La Communauté d'Agglomération de Bergerac** a sollicité le service pour une contribution à l'argumentaire de leur Projet Alimentaire Territorial sur le volet « préservation des eaux souterraines ».

3.3.2. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

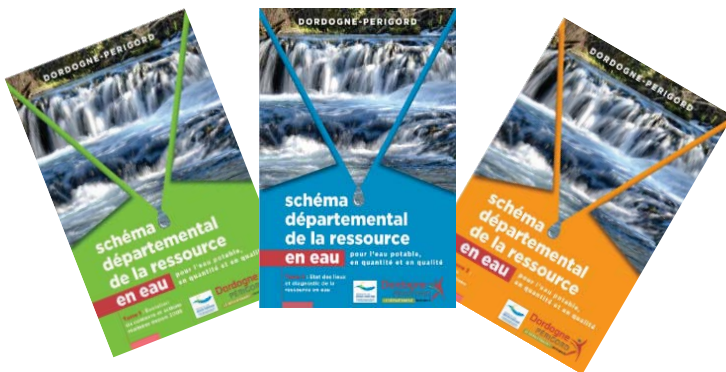
3.3.2.1. ASSISTANCE AUPRES DES COLLECTIVITES AEP

Le service GEAU a accompagné deux collectivités (St Félix de Reilhac et St Vincent de Cosse) dans la mise en place de leur schéma directeur.

De plus, cette année, une action transversale au sein de la Direction a été menée auprès de la commune de St-Vincent de Cosse pour la réalisation de travaux à l'intérieur du périmètre de protection rapproché (PPR) de la source de Birat. En effet, le service GEAU accompagné du technicien forêt du service aménagement de l'espace et de la transition énergétique a conseillé la commune pour la réalisation des travaux de défrichement à réaliser dans le PPR.

3.3.2.2. LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA RESSOURCE

La révision du Schéma d'eau potable s'est poursuivie. Le tome 3 « propositions d'action » a été finalisé. Suite à cela des rencontres avec des partenaires institutionnels ont été organisées afin de recueillir leur avis. Ce rapport a fait l'objet d'une présentation au COPIL courant juillet. Cette présentation a permis de prendre en compte quelques remarques. Puis les trois tomes constituant le schéma départemental de la ressource ont été transmis à l'ensemble des membres du COPIL en version provisoire pour validation.



Le tome 3 (proposition d'actions) a été finalisé cette année.

Un travail important de relecture et de mise en forme a été effectué.

Les trois tomes du schéma ont été présentés et adoptés par l'Assemblée départementale en novembre.

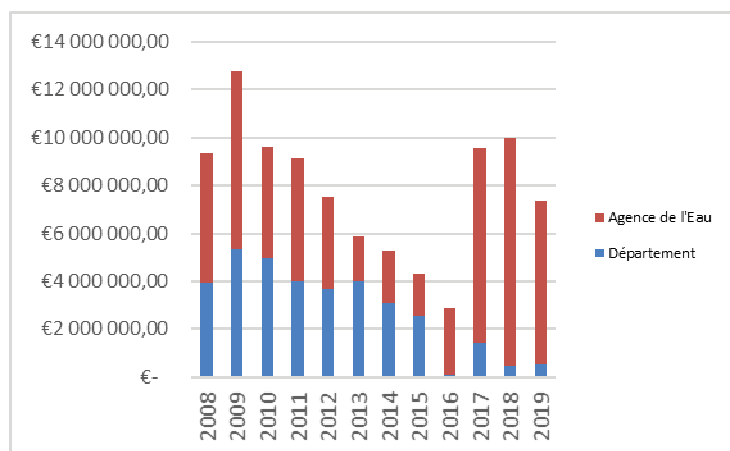
3.3.3. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

3.3.3.1. AIDES AUX PROJETS DES COLLECTIVITES

Le service a poursuivi en 2019 l’instruction technique des dossiers d’assainissement collectif présentés dans le cadre de la **contractualisation avec les territoires** (communes et communautés de communes). C’est un travail en transversalité avec les conseillers départementaux, les conseillers en développement et le service de la contractualisation avec les territoires.

Afin d’accompagner au mieux les collectivités dans l’élaboration de leurs projets, le service mène aussi une **mission d’appui tant technique, qu’administratif et juridique** : les techniciens ont ainsi participé à **19 réunions** d’élaboration de projets d’assainissement durant lesquelles l’ingénierie départementale a été mise à disposition des élus. Cet accompagnement, en partenariat avec la Police de l’Eau, l’AEAG ainsi que l’ATD-SATESE, a permis l’aménagement d’infrastructures respectant la réglementation et la préservation des masses d’eaux et des usages.

Le nombre de réunions a fortement diminué par rapport à l’année dernière (17 au lieu de 42) car beaucoup de projet en 2018 étaient en attente des nouvelles subventions de l’AEAG. Par conséquent, les travaux ont débuté en 2019. De plus, les conditions climatiques, notamment le déficit de pluie hivernale, ont retardé de nombreuses études diagnostiques d’une année.



Evolution des aides du Département et de l’Agence de l’Eau de 2008 à 2019

Une commune, un syndicat et deux communautés de communes ont été subventionnées pour un montant d’aide de 515.803 €.

L’AEAG est intervenue à hauteur de 6.862.914 €.

3.3.3.2. ETUDES DE TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT AUX COMMUNAUTES DE COMMUNES

Dans le cadre d’une ingénierie territoriale mutualisée, le service poursuit son partenariat avec l’ATD-SATESE pour la **réalisation d’études sur le transfert de la compétence « Assainissement » aux communautés de communes**. Il s’agit d’études stratégiques, véritables outils d’aides à la décision pour les EPCI.

Un grand nombre d’EPCI ont sollicité une telle étude. Deux études ont été réalisées en 2019 : celle de la CC VALLEE DE L’HOMME et celle de la CC VALLEE DORDOGNE FORET

BESSEDE. Une étude conséquente est aussi en cours sur la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (prise de compétence au 01/01/2020).

3.3.3.3. ASSAINISSEMENT DES SITES DEPARTEMENTAUX

Chaque site touristique dispose d'un assainissement spécifique composé de réseaux, postes de relevage et station d'épuration.

Celui de ST ESTEPHE est exploité par la CC du PERIGORD NONTRONNAIS dans le cadre d'une prestation de service passée pour la période 2018 à 2020 et dont la rémunération s'élève à 5.364 € TTC par an (payée l'année suivante).

Sur les autres sites, les systèmes d'assainissement sont exploités par les gardiens. Ils s'appuient sur l'assistance technique du service de la Gestion de l'Eau et de l'ATD-SATESE. De plus, l'analyse des rendements de ces stations est effectuée par le LDAR. L'ensemble de la surveillance réglementaire de l'assainissement des sites s'élève à 17.604 €.

Le fonctionnement de ces équipements a été satisfaisant : l'ATD-SATESE constate lors de ses différents passages une bonne épuration des eaux usées, malgré la présence récurrente de graisses, générées par les activités de restauration. Ce qui amène la mise en place d'hydrocurages préventifs des postes de relevage, réalisé cette année pour 488,72 €.

La station d'épuration de GURSON ne reçoit que très peu de pollution, compte tenu de la fréquentation limitée du camping.

Des travaux de maintenance sont intervenus sur un regard du réseau « eaux usées » de LA JEMAYE pour un montant total de 91,88 €.



GURSON : Le raccordement des sorties eaux usées de la grange au réseau d'assainissement existant a été réalisé début mai 2019 par l'entreprise DUBREUILH pour un montant de 13.572,78 €.

De plus, par mutualisation des moyens au sein de la Direction, le service de la Gestion de l'Eau a mis à disposition un agent au service des milieux naturels pour le suivi des chantiers sur les sites départementaux.

3.3.3.4. MISSIONS SPECIFIQUES

Opération « Rivières propres » : le suivi de l'impact bactériologique des stations d'épuration sur les principaux cours d'eau de la Dordogne a été poursuivi (deux points sur le Dropt et 19 haltes nautiques supplémentaires).

- Accompagnement sur le terrain avec le préleveur sur l'ensemble d'une série pour connaître le terrain et l'environnement proche.
- Des mesures supplémentaires a été demandées (pH, O₂ et conductivité) ainsi que des observations terrain (ombre, météo, présence d'animaux...)

Les résultats de la campagne 2019 ont été présentés aux membres du comité technique. A l'issue de la présentation, il a proposé de conserver l'ensemble des points d'analyse et de réaliser huit prélèvements au niveau des haltes nautiques au lieu de deux actuellement pour permettre un suivi d'un plus grand linéaire des cours d'eau. De plus, il a été envisagé que les dates de prélèvement de l'ARS, de l'agglomération du Grand Périgueux et du Département soient concomitantes. Cela permettrait d'avoir également une vision plus précise de l'état des cours d'eaux.

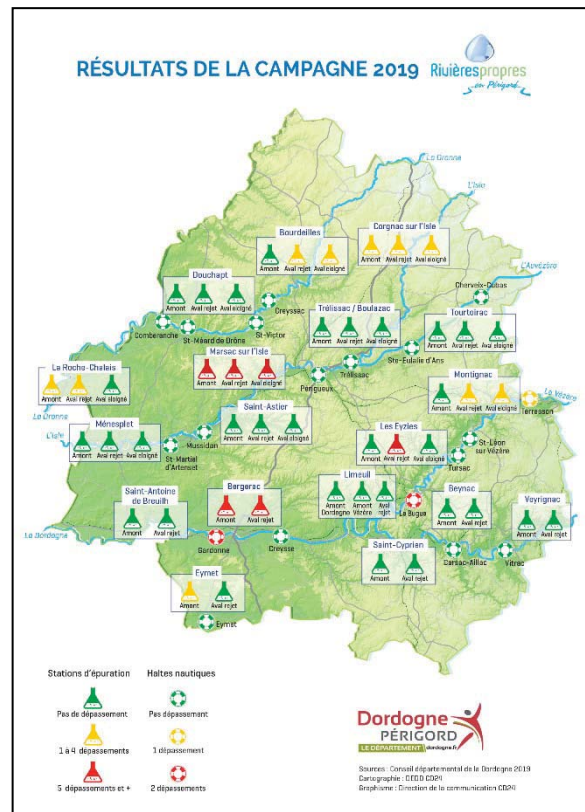


Schéma Départemental d'Assainissement : le schéma va prendre en compte l'assainissement non collectif ainsi que celui des industriels et des campings, en plus de l'assainissement collectif. L'animateur SPANC collecte actuellement des données mais la présence importante d'assainissement non collectif sur le territoire de la Dordogne (146.000) inclut un temps de travail conséquent.

Les données de l'assainissement collectif sont complètes et le schéma est en cours de rédaction. Les données sont remises à jour tant que le premier rapport n'est pas validé par le comité technique.

Hébergements touristiques : L'animation se poursuit sur l'assainissement en partenariat avec l'AEAG, l'Etat, EPIDOR et le Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air. Le service a organisé une réunion annuelle pour faire le bilan sur les mesures réalisées par le LDAR sur les installations durant la période estivale 2018, actualisé la base de données sur les hébergements touristiques et échangé sur les projets en cours et les priorités d'actions.

L'action de sensibilisation auprès du camping de LA JEMAYE s'est poursuivie en 2019 avec une seconde visite des installations avant la saison estivale : le propriétaire a réalisé un important

entretien de la station d'épuration, conformément aux recommandations qui lui avaient été données.

3.3.3.5. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'animation à destination des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) se poursuit.

REUNION DES TECHNICIENS SPANC :

Deux réunions de techniciens SPANC ont permis la mise en place d'un réseau d'échanges et la transmission d'informations et l'harmonisation des pratiques des techniciens. Dans la continuité des réunions Inter-SPANC interdépartementales des années précédentes, la seconde réunion a été organisée en partenariat avec les Départements de Gironde, de Charente et du Lot à Périgueux. Cette réunion a réuni plus de cinquante techniciens issus de cinq départements. Grâce à la participation d'un cabinet d'avocats spécialisés dans l'ANC et d'un expert en assurance, elle a permis de faire le point sur les limites d'intervention du SPANC et les contours juridiques des missions de contrôle et de détailler le déroulement d'une expertise judiciaire. La qualité de la prestation des orateurs a été particulièrement appréciée par les personnes présentes qui ont posé de nombreuses questions.

CHARTRE QUALITE ANC BUREAUX D'ETUDES

La charte qualité pour la bonne réalisation des études de définition de filière en ANC a été mise à jour. Les bureaux d'études s'engagent à respecter un protocole de réalisation et à disposer d'une assurance décennale. La qualité générale des études s'est dégradée en 2018, par conséquent seuls 2/3 des bureaux d'études ont pu ré-adhérer en 2019, les autres n'ayant pas montré de dossier de qualité suffisante. Un bureau d'études nous a fait part de son mécontentement comme sa candidature n'avait pas été retenue. Après une présentation détaillée des points à améliorer, il a convenu de sa nécessité de revoir ses protocoles.

Le comité de suivi de la Charte auquel est associé le Département, toujours composé de techniciens, a été modifié et étoffé. Son travail de qualité est reconnu et apprécié par les bureaux d'études qui disposent ainsi d'une appréciation fiable de leurs travaux. Le travail du comité améliore non seulement la qualité des prestations mais assure aussi une juste concurrence entre ces sociétés.

CHARTRE QUALITE ANC TERRASSIERS

La charte qualité pour la bonne réalisation des travaux d'ANC destinée aux terrassiers a été lancée. Suite à la validation des besoins par le comité de suivi de la Charte, une journée d'information a été élaborée. Les entreprises souhaitant adhérer à cette Charte devaient participer à la journée de formation et disposer des assurances décennales et responsabilité civile professionnelle les couvrant pour leur activité.

Cette journée d'information a été délocalisée au plus près des territoires courant janvier et février (cinq journées). Les terrassiers ont remercié le service pour la qualité des présentations et pour l'organisation de ces journées. Nombreux ont découvert des aspects juridiques et administratifs qu'ils ne soupçonnaient pas, notamment sur leur garantie décennale.

La journée d'information a abordé les aspects juridiques et techniques du métier avec un focus sur le fonctionnement des filières d'assainissement et sur les assurances. Elle a été très bien reçue par les artisans et certains souhaitent la refaire l'année suivante. Elle a aussi permis de faire un point précis sur l'étendue de leur couverture assurantielle. Suite à cette réunion, un assureur a modifié ses contrats afin de couvrir l'intégralité des filières d'ANC.

REJETS DANS LES FOSSES DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le service collabore avec les unités d'aménagement de la Direction des routes pour instruire la question des rejets d'effluents traités, issus d'ANC, dans des fossés départementaux : huit dossiers supplémentaires ont été instruits dans l'année et ont donné lieu à la signature de six conventions ; sept dossiers sont encore en cours d'instruction. Cette année, deux dossiers ont été classés sans suite favorable.

L'expertise du Département étant reconnue en matière d'ANC, le service est sollicité pour son ingénierie technique et juridique et rédige notamment des rapports d'expertise pour aider les Communautés de Communes à répondre sur des dossiers particulièrement complexes.

3.4. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

Le service des Milieux Naturels et de la Biodiversité, composé de sept agents, participe à différentes politiques :

- Gestion des sites départementaux, avec la double compétence milieux naturels et ouvrages hydrauliques ;
- Espaces naturels et éducation à l'environnement : accompagnement des acteurs du territoire et expertise développée pour les partenaires et les autres services départementaux ;
- Rivières et milieux aquatiques, en partenariat très étroit avec l'Agence de l'Eau, la Région et parfois la Fédération de Pêche : soutien aux collectivités, participation à la surveillance de la qualité des cours d'eau, expertise développée pour les partenaires et les autres services départementaux, pour les routes ou les bâtiments notamment.

3.4.1. GESTION DES SITES DEPARTEMENTAUX

Le service s'applique à la mise en œuvre d'une gestion exemplaire des milieux naturels des sites départementaux : élaboration et application des plans de gestion en privilégiant les actions menées en régie et en concertation avec de nombreux partenaires.

Il contribue aussi à l'accueil du public en toute sécurité : surveillance de la qualité des eaux de baignade, gestion des ouvrages hydrauliques et des plans d'eau... Il s'agit d'actions multiples et très variées, en transversalité avec les autres services départementaux (patrimoine routier, patrimoine bâti, tourisme, sports...).

Les opérations engagées sur les sites départementaux représentent une dépense d'environ 390 000 € pour l'aménagement des milieux naturels, la gestion des barrages, la gestion courante, la gestion piscicole, les frais de géomètre, les acquisitions et les prestations de service.

3.4.1.1. GESTION DES MILIEUX NATURELS

Un partenariat appliqué....

Le service s'attache à construire des partenariats avec les différents acteurs du territoire à différentes échelles. Pour exemple, des **Réserves de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS)** créées sur les sites comprenant des plans d'eau en partenariat avec l'Etat et la Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne, sont l'objet de suivi et d'actions pour la préservation des oiseaux aquatiques.

De même, un **partenariat avec la Fédération de Pêche** permet de répondre aux attentes des pêcheurs et d'organiser les vidanges (pêches de sauvegarde, pêches électriques...)

A moindre échelle, le service s'attache à répondre aux sollicitations des riverains et acteurs locaux à travers une **médiation foncière ou la conciliation des usages**.

Toutes ces médiations, pour être objectives, doivent s'appuyer sur la connaissance des milieux naturels et la mise en œuvre de mesures de gestion. Elles nécessitent donc la réalisation d'études et de plans de gestion.

Une gestion partagée

En s'appuyant sur le **partenariat privilégié avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine (CENA) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)**, le service travaille à la définition de plans de gestion et à la mise en œuvre de mesures afférentes.

Sur le site de la forêt de Campagne, le suivi des chiroptères permet d'appréhender les problématiques liées à la préservation de la population présente dans le château.

Comme chaque année, sur la base des préconisations de nos partenaires, un chantier école a été organisé au Grand étang de La Jemaye et sur la Ferme du Parcot **avec le Lycée Agricole de Sigoulès**. En 2019, le chantier a permis la restauration d'une lande humide, la création d'une plateforme de nidification pour le Balbuzard pêcheur, la restauration d'un habitat à Grassette du Portugal. Ces actions ont permis d'atteindre les objectifs de gestion fixés mais aussi d'apprentissage pour les élèves.



Le Parcot - Restauration d'une mare



Le Parcot - Restauration d'une lande humide

Le service accueille chaque année de nombreux stagiaires (six élèves stagiaires en 2019 de 3^{ème} à BTS) participant aux mesures prévues dans les plans de gestion des sites, comme le suivi du Fadet des Laiches (papillon) sur le site du Grand Etang de La Jemaye. Il encadre aussi

des projets tutorés pour les BTS GPN du Lycée Agricole La Peyrouse de Coulounieix-Chamiers. Ce travail engagé avec le milieu scolaire s'inscrit dans la volonté de développer des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Une conscience à éveiller

Défini comme objectif majeur lors des assises départementales, **l'éducation à l'environnement** est un des principaux axes du service. A ce titre, plusieurs animations sont réalisées par le service ou co-organisées avec les partenaires (journées Sport-Environnement, concours photo, soirées conférences, animations scolaires). Le service supervise la réalisation d'aménagements pédagogiques sur les sites.

La maison numérique de la biodiversité – un projet ambitieux et novateur



Ce projet d'un montant total de 1.857.000€, financé à 60% par l'Etat (1.114.200€) est une véritable opportunité pour le territoire départemental : grâce à une collaboration étroite entre le CD24, le CAUE et l'ATD – pour un coût résiduel de 100.000€/an pour le Département sur les 3 années du projet – de la donnée

environnementale va être créée, des outils vont être mis à disposition des collectivités, des partenaires, une plateforme de sensibilisation du public à la biodiversité proche va être mise en place.

En 2019, deuxième année du projet, les travaux ont bien avancé, de nombreux territoires d'expérimentation ont fait l'objet de diagnostics grâce aux données, indicateurs et outils créés, les partenaires (monde agricole, monde de la forêt, monde du tourisme, les associations d'environnement...) ont été sollicités pour créer des outils conformes aux besoins et aux attentes.

Pour rappel, cinq domaines sont développés : l'écodéveloppement des territoires, les zones humides, la gestion alternative des eaux pluviales, l'écotourisme et la sensibilisation à l'environnement.

3.4.1.2. GESTION DES BARRAGES ET PLANS D'EAU

L'exploitation, la surveillance et l'entretien

Le barrage de Miallet, compte-tenu de ses caractéristiques et de son rôle particulier de soutien d'étiage, nécessite une gestion et un suivi particuliers. C'est pourquoi le Département a confié la prestation d'exploitation, de surveillance et d'entretien à la SOGEDO pour la période 2019-2023. Le service assure quant à lui la gestion générale et la coordination.

En revanche, le service assure directement la gestion, la surveillance et la maintenance des barrages des sites de Rouffiac, Saint-Estèphe, La Jemaye et Gurson, avec la collaboration des gardiens des sites. Il s'occupe également des autres ouvrages hydrauliques comme les "Forges de Savignac-Lédrier" ou le seuil du Pôle International de la Préhistoire (PIP) aux Eyzies.

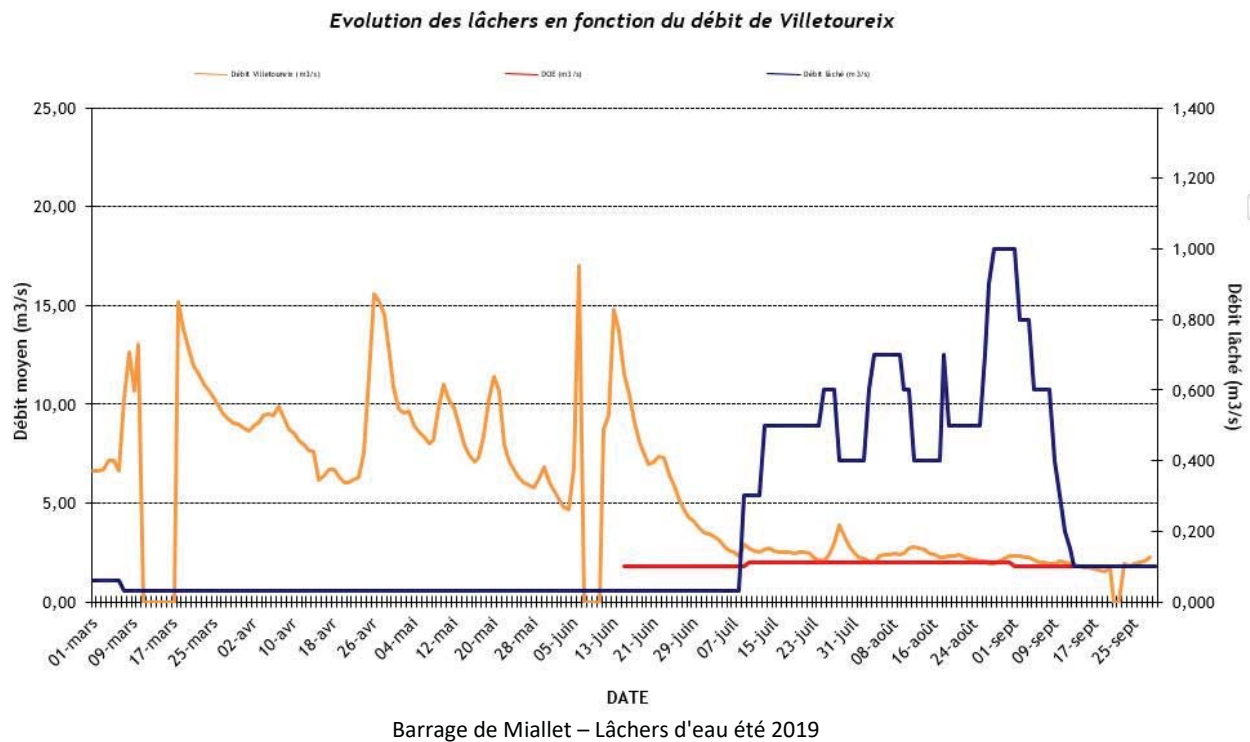
L'entretien de la végétation sur l'ensemble des ouvrages hydrauliques est confié au Pôle Paysage et Espaces Verts (PPEV) du Département.

Par ailleurs, le Département a confié la prestation de surveillance réglementaire de ses ouvrages au bureau d'études ANTEA pour la période 2015-2019.

Pour l'année 2019, le coût des prestations de la SOGEDO et d'ANTEA (exploitation et surveillance) s'est élevé à un peu moins de 55.200 €.

Le soutien d'étiage

La retenue de Miallet a encore pleinement joué son rôle de soutien d'étiage sur la Dronne. Avec un remplissage complet du plan d'eau en début de saison (5 Mm³), la gestion des lâchers d'eau a permis de maintenir le débit de la Dronne, tant pour permettre l'irrigation des cultures que la pratique des loisirs nautiques (baignade et canoë), tout en préservant l'intégrité des milieux naturels.



Le pilotage des lâchers d'eau est réalisé par le service, en collaboration étroite avec la DDT, la chambre d'agriculture et la SOGEDO. En 2019, le débit maximum de lâché de 1 000 l/s a été atteint sur une période de 4 jours du 28 août au 04 septembre. On constate, par rapport aux années précédentes, un décalage des besoins pour l'irrigation de plus en plus tard dans la saison (début septembre). L'année 2019 est également l'année du volume record avec plus de 3 500 000 m³ d'eau lâchés durant la période de soutien d'étiage.

La gestion environnementale et sanitaire

La gestion des étangs départementaux nécessite l'organisation des vidanges, la gestion piscicole et le suivi des baignades.



en nombre important.

En 2019, la vidange du grand Etang de St Estèphe a été réalisée entre le 5 septembre et le 17 novembre. Cette opération a été reconduite seulement trois ans après la dernière vidange (2016) afin de lutter contre le problème récurrent de prolifération de cyanobactéries mais aussi dans de réaliser des travaux d'entretien sur l'ouvrage. La pêche de sauvegarde a également permis de faire un tri du poisson et notamment d'éliminer les poisson-chats ainsi que les brèmes

La vidange a aussi été l'occasion de faire un diagnostic technique des parties immergées du barrage et de relever une accélération de la dégradation du parement aval. Tout comme la fraction émergée qui a été consolidée en 2016, la partie émergée devra être réhabilitée lors de la prochaine vidange.

Pour assurer le suivi de la vidange, le service a mis en place des astreintes durant les week-end précédents et suivants les vidanges. En tout, la préparation, le suivi et la gestion de cette vidange a représenté environ 60 jours ETP pour l'ensemble du service.

Les travaux préparatoires et postérieurs à la vidange se sont élevés à 28 000 €, sans compter l'intervention d'une équipe du Pôle Paysage et Espaces Verts durant une semaine pour le nettoyage du chenal de la pêcherie.

Le plan de gestion piscicole des étangs départementaux a été poursuivi (La Jemaye, Miallet, Gurson, Saint-Estèphe et Rouffiac) en prenant en compte les recommandations du comité de gestion. En application du marché de gestion piscicole 2019-2020, les prestations d'empoissonnement et de pêche de sauvegarde (vidange de Saint Estèphe) se sont élevées respectivement à 51 500 € et 36 780 € en 2019. Une campagne de piégeage de poisson-chats a aussi été réalisée sur le petit étang de Gurson pour un montant de 5 880 €.

A compter du 1^{er} janvier 2020, le Service du Tourisme prendra en charge la conduite et le suivi de la gestion piscicole des étangs départementaux. Les prestations de pêche commandées dans le cadre des vidanges des plans d'eau départementaux restent de la compétence du Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité.

Le service assure également le suivi de la qualité des eaux de baignade des étangs départementaux en lien avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) ainsi que la mise à jour des « profils de baignade ». Le montant des analyses réalisées par le LDAR en 2019 s'est élevé à 6 500 €.

3.4.1.3. LES PRINCIPAUX TRAVAUX ET ETUDES 2019

Finalisation de l'effacement d'étangs sur le bassin versant de La Doue

En 2019, le Département a terminé l'opération d'effacement des cinq étangs acquis en 2017 et 2018 dans le cadre du Contrat Territorial du bassin versant de La Doue.

L'entreprise TALLET & FILS a effectué le broyage des déchets de bois puis la remise en état des sites. L'effacement du cinquième étang a quant à lui été réalisé en régie par le Pôle Paysage et Espaces Verts.

Gestion du niveau d'eau du Grand étang de Gurson

Une étude hydrologique et hydraulique a été confiée au bureau d'études IES pour vérifier la capacité des ouvrages de sécurité du grand étang et du petit étang de Gurson. Cette étude visait également à proposer des aménagements pour disposer d'un niveau compatible avec les activités de loisirs nautiques sur le grand étang.

Les conclusions indiquent que les ouvrages de sécurité sont suffisamment dimensionnés et qu'ils nécessitent uniquement une réhabilitation du génie civil. A propos du grand étang, l'étude a permis de recalculer le niveau maximum qu'il est possible de concilier avec les activités de loisirs nautiques. Il est donc confirmé que le niveau actuel (rehaussé de 55 cm par rapport au niveau dit normal) peut être conservé tout en garantissant la sécurité du barrage.

Le coût de l'étude s'est élevé à 8 220 €.

Dispositif d'auscultation des barrages de Gurson

Les barrages de Gurson ne disposent d'aucun dispositif d'auscultation. Fin 2019, ils ont été équipés de piézomètres et de repères topographiques et leur positionnement respectif a fait l'objet d'un relevé topographique.



Barrage du grand étang de Gurson –
Piézomètre n°1

Le suivi des piézomètres à compter de 2020 donnera des indications sur le comportement de ces barrages en terre. Le relevé topographique initial des repères permettra de suivre les éventuels mouvements des ouvrages.

La réalisation du piézomètre en pied du petit étang a mis en évidence une remontée d'eau "artésienne" dans cet équipement, ce qui laisse supposer l'existence d'un défaut d'étanchéité du barrage à cet endroit. La surveillance de ce piézomètre, notamment lors de la vidange programmée en 2020, permettra d'apporter une éventuelle mais probable confirmation du phénomène.

Le coût de l'opération s'est élevé à un peu plus de 31 000 €. Il restera à réaliser, dans un second temps, des systèmes de drainage en pied de barrage, initialement prévus mais non réalisés lors de la construction, ainsi que les équipements de mesure de débit de ces drains.

Mise en sécurité du barrage du Tuquet (site de La Jemaye)

Lors de la vidange du Grand étang de La Jemaye en 2018, il a été découvert une fuite sur le barrage de l'étang du "Tuquet" situé en amont.

Avant qu'une réparation du barrage soit mise en œuvre à la prochaine vidange du grand étang de La Jemaye, il a été décidé la réalisation d'un dalot qui permettra de mettre en équilibre hydrostatique les deux plans d'eau et donc théoriquement de limiter l'évolution de la fuite.

L'opération s'est élevée à environ 27 600 €.



Barrage de l'étang du Tuquet – Dalot

Végétalisation des parements des barrages de Miallet et Mamont

La surface du parement amont du barrage de Miallet et du parement aval du barrage de Mamont est constituée d'un enrochement dans lequel se développe une végétation arbustive qui ne peut être contenue que par des interventions manuelles régulières.

Pour remédier à ces difficultés d'entretien, le Département a expérimenté en 2017/2018 la végétalisation (enherbement) d'une petite partie émergée du parement amont du barrage de Miallet. Cette expérimentation donnant satisfaction, il a été décidé d'étendre cette technique à l'ensemble des parements.



Barrage de Miallet– Préparation du sol du parement amont

L'opération a débuté fin 2019 pour s'achever en 2020 et le coût s'élève à 115 000 €, y compris les travaux supplémentaires – d'opportunité – d'agrandissement du parking des pêcheurs.

Réhabilitation des ouvrages hydrauliques du barrage de Saint Estèphe

Dans le cadre de la vidange du Grand étang de Saint Estèphe, les vannes amont et aval de la conduite de vidange ont été changées.

La vanne aval a été remplacée avant la vidange par une vanne que le Département avait en stock sur le site de La Jemaye (recyclage).

Pour la vanne amont, il a fallu attendre que le plan d'eau soit entièrement vidangé pour pouvoir procéder à l'installation du nouvel équipement. Dans le même temps, une nouvelle échelle limnimétrique a été posée par le service avec l'aide de l'entreprise qui posait la vanne.

Le coût des travaux s'élève à un peu plus de 11 600 €.

Les travaux d'aménagement du chenal aval de la pêcherie du Grand étang de Saint Estèphe, qui devaient être engagés à la suite de la vidange, seront finalement effectués en 2020 en raison des intempéries. Cet aménagement du chenal permettra de se dispenser des frais de nettoyage après chaque vidange, de limiter les interventions d'entretien de la végétation et d'améliorer la mesure du débit minimum.

Travaux d'entretien et d'équipements des sites

Divers autres travaux d'entretien ou d'équipement ont également été réalisés, soit en régie par le service ou confiés à des prestataires.

C'est le cas par exemple sur le site de Miallet avec la pose de cibles réfléchissantes pour sécuriser le travail du relevé topographique d'auscultation de certains ouvrages du barrage ou encore du renouvellement programmé de matériel d'exploitation.

3.4.2. ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE

3.4.2.1. APPUI AUX COLLECTIVITES

Le service propose un soutien technique aux collectivités pour la protection, l'aménagement et la valorisation de milieux naturels. L'attribution des subventions, gérées par le service des politiques territoriales et européennes (sauf pour le domaine des milieux aquatiques), nécessite une instruction de tous les dossiers par les services techniques.

Milieux naturels

En 2019, le service a accompagné, entre autres, la Commune de Razac sur l'Isle pour la valorisation du site de Peyssac et la mise en œuvre d'une ZPENS, la communauté de communes Isle Loue Avezère pour la gestion et la valorisation du site des Causses de l'Isle.



Domaine de Peyssac - Prairie calcicole et Zygène du Lotier

La cellule "ouvrages hydrauliques" accompagne depuis 2019 le service du Grand Périgueux qui vient de prendre la compétence et la charge du plan d'eau de "Neufonts" – commune de VERGT. Il s'agit de partager avec eux l'expérience du Département sur la gestion des étangs, que ce soit sur le volet technique (entretien, diagnostic, travaux, vidange...) qu'administratif (consignes écrites, dossiers réglementaires...). Cette assistance gratuite se poursuivra en 2020.

Milieux aquatiques

Dans le cadre de l'assistance pour les milieux aquatiques (CATER-ZH), le service anime le réseau des acteurs (Agence de l'eau Adour-Garonne délégations de Brive et de Bordeaux, Région Nouvelle-Aquitaine, Agence Française de la Biodiversité, Direction Départementale des Territoires, Fédération de Pêche de la Dordogne, EPIDOR, Parc Naturel Régional Périgord Limousin), assiste les collectivités dans le montage et l'exécution de leurs missions. La reconquête ou le maintien du bon état écologique des cours d'eau est l'axe structurant de l'action tout en garantissant les usages et la libre circulation des eaux.

L'animation portée localement par les techniciens rivières est le poste clef de la politique en faveur des milieux aquatiques : ils sont l'interface entre les élus et les propriétaires. Il s'agit de prendre en compte l'espace rivière (approche intégrée tant sur le cours d'eau que sur les milieux connexes – zones humides – gestion de plans d'eau...).

Le Département veille, avec l'AEAG, à ce que la gestion coordonnée sur les bassins versants perdure.

Le Département poursuit sa participation aux frais d'animation des collectivités et de travaux en régie. D'autre part, le Département est membre et participe au fonctionnement d'EPIDOR (226.759,41 €), d'EPIDROPT (26.296 €) et de l'EPTB Charente (18.756 €) pour des actions portant essentiellement sur les études et l'animation pour une gestion équilibrée des milieux aquatiques.

Enfin, dans le cadre de la politique de restauration des poissons migrateurs, le Département soutient les actions d'EPIDOR et MIGADO (9.000 € pour le suivi des poissons migrateurs sur le bassin de la Dordogne : saumon, alose, lamproie, anguille...).

Le Département accompagne également les programmes pluriannuels de travaux et d'actions des collectivités, en régie ou par prestation.

Voici l'état des dépenses pour 2019, comparé à celui de 2018 :

Années	Investissement Crédits de paiements versés		Fonctionnement	Total
	Études	Restauration	Animation et régies	
2018	11.382 €	45.934 €	152.500 €	210.260 €
2019	3.417 €	14.772 €	134.920 €	153.109 €

D'autre part, les subventions programmées en 2019 pour les travaux d'investissement représentent, en autorisation de programme, 49 663 €.

Voici quelques opérations représentatives de ce programme :

- La réalisation de plantations de boutures de saules sur le Dropt domanial sur les communes de Baleyssagues et Taillecatvat (action menée par EPIDROPT).
- La restauration de la ripisylve de la Vézère par la plantation d'essences autochtones et adaptées sur la commune de Valojoux (action menée par le SMBV Vézère).
- Les travaux de reméandrage de la Belle à Mareuil (action menée par le SRB Dronne).



Travaux de renaturation de la Belle à Mareuil

- La mise en place d'une gestion de zones humides sur le site du marais des Barthes sur la commune de Montpon-Ménéstérol : défrichage, déboisement, pâturage bovin et ovin, et plantation de haies (action menée par le SMB Isle).



Gestion d'une prairie humide par pâturage à Montpon-Ménéstérol

- La réalisation de coupe sélective de la ripisylve sur les communes de Vézac, Castels, Saint-Cyprien et Siorac en Périgord (action menée par le SMETAP Dordogne)

A noter également que la CATER-ZH participe au projet de la Maison Numérique de la Biodiversité et plus particulièrement dans le volet « zones humides ». 2019 a été une année de forte production de données, de porter à connaissance du projet auprès des administrations, des partenaires non directement impliqués et de la mise en place d'une collaboration avec les acteurs de terrain : il a été demandé aux techniciens rivières de participer au calibrage du modèle qui proposera des indicateurs de suivi des zones humides aux acteurs du territoire départemental sur de nouvelles cartographies courant 2020.

Le syndicat de la Dronne a d'ores et déjà bénéficié des premières données disponibles sur les zones humides afin de travailler sur une priorisation des actions sur l'ensemble de son territoire.

3.4.2.2. ASSOCIATIONS : CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE

Le Département soutient les acteurs qui œuvrent pour la connaissance des espèces et des milieux présents en Dordogne et pour l'éducation à l'environnement.

En 2019, l'aide financière a été de 180.000 € (investissement et fonctionnement confondus).

Les associations « naturalistes » regroupent la majorité des experts et scientifiques du territoire en matière de milieux naturels. Elles sont souvent « sources » et « ressources » pour les projets et à ce titre incontournables. Il s'agit pour l'essentiel du Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine, de Cistude Nature, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (participation aux atlas et programmes régionaux) et du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA) (soutien au programme d'inventaire de la flore sauvage de la Dordogne).

D'autre part, des **associations spécialisées dans l'éducation à l'environnement** sollicitent le Département dans le cadre de leurs projets. Ces actions correspondent aux objectifs de la politique départementale pour atteindre l'excellence environnementale. On peut citer notamment le GRAINE Aquitaine, la Double en Périgord pour son programme d'animations sur le site du Parcot ou le Centre d'Etude et de Découverte de Varaignes.

Le service instruit les dossiers de ces différentes associations en coordination avec le service de la vie associative et suit les projets.

Les partenariats engagés avec ces associations ont facilité leur implication dans la réflexion pour la construction de la plateforme pédagogique de la Maison Numérique de la Biodiversité.

Enfin, l'aide au C.A.U.E s'élève à 649.800 € pour mener ses actions, à destination des collectivités, des partenaires associatifs et institutionnels ainsi que des particuliers, dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme respectueux de l'environnement et des paysages, de la transition énergétique ou de la préservation de la biodiversité.

3.4.2.3. ACCOMPAGNEMENT DES AUTRES SERVICES

En interne, la notion d'environnement au sein des projets évolue. De « contrainte », elle commence à être perçue comme une composante à part entière, voire un outil de développement.

Le service répond ainsi aux sollicitations de nombreux services.

Pour exemple, la labellisation « Pavillon bleu » qui nécessite la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement (mise en place d'expositions), le suivi et l'étude de nouvelles actions pour l'amélioration de la qualité des eaux de baignade.

La Direction du Patrimoine Bâti a été confrontée à la nichée de Martinets noirs dans les stores du collège d'Eymet empêchant leur utilisation. Une solution palliative a été proposée par le service à travers la pose de nichoirs artificiels. Ce projet transversal réalisé avec le PPEV et la Direction du Patrimoine bâti a eu aussi une dimension pédagogique au sein du collège.

De même le service a accompagné la Direction des Sports et de la Jeunesse pour la mise en œuvre d'une commission « Rivière » dans le cadre du Conseil Départemental Junior.

La CATER-ZH dispense également ses expertises, 2019 a été marquée par des rapprochements et accompagnements. En effet, la CATER-ZH a apporté son appui technique au Service des ouvrages d'art (DPRPM) pour connaître les enjeux liés aux cours d'eau dans le cadre de procédures « loi sur l'eau » pour des projets de restauration d'ouvrages :

- l'ouvrage de la RD708 à Montpon-Ménéstérol passant sur le Cussona,
- l'ouvrage de la D3 à Saint-Laurent-des-Hommes passant sur un petit cours d'eau à proximité du lieu-dit "Bigoussias",
- l'ouvrage de la RD939 à Mareuil passant sur la Belle,



Ouvrage d'art départemental (D939) à restaurer sur la Belle à Mareuil

Ces expertises ont été menées en collaboration technique avec les syndicats locaux : le Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne (SRBD) et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI).

3.4.3. LA SURVEILLANCE DU MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*), originaire d'Asie du Sud-Est, est arrivé en 2004 et colonise aujourd'hui une bonne partie de la France.

Depuis 2015 la Dordogne est dans la liste des départements où les moustiques constituent une menace pour la santé de la population, niveau 1 du plan anti-dissémination qui prévoit une surveillance des malades (arboviroses telles que la Dengue, le Chikungunya ou le Zika) par les ARS et une surveillance de la présence du moustique par les Départements.

Une convention de trois ans (2017-2019) avec l'EID méditerranée a été approuvée pour la surveillance pour un montant annuel maximum de 43 000 €, auquel s'ajoutent les frais de LAV - lutte anti vectorielle (enquêtes et éventuelles démoscications en cas de présence de cas humain d'arbovirose). En 2019 les dépenses réalisées s'élèvent à 52 850 €, pour la surveillance, huit enquêtes et cinq traitements LAV.

Comme l'on craignait, le moustique tigre s'est bien développé en 2019 et 24 communes supplémentaires (sur 40) sont colonisées.

A noter que la réglementation va évoluer et que les ARS vont prendre le relai des Départements pour la surveillance à compter du 01/01/2020.

Le Département sera probablement toujours sollicité pour communiquer vers les populations, les collectivités ou les collèges : les sensibiliser à l'importance de gérer l'espace avec le souci de supprimer les gîtes de ponte, conformément aux recommandations.



Information de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

3.5. SERVICE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

3.5.1. ENERGIE

A ce jour, 44 chaufferies bois fonctionnent et sont alimentées par des CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), des entreprises d'exploitation forestières, agricoles et des scieries locales pour la plaquette forestière, pour les granulés de bois par des intermédiaires locaux.

Dans le cadre du Plan Bois Energie, le Département cofinance avec la Région et l'ADEME un poste à la Fédération départementale des CUMA ce qui a, entre autres, permis de réaliser cinq études de pré-faisabilité auprès de :

- La commune de Lisle pour le bâtiment de la mairie et le groupe scolaire
- La commune de Manzac sur Vern pour le bâtiment groupe scolaire
- La commune de Saint-Pantaly d'Excideuil pour la salle des fêtes
- La résidence de personnes âgées de Monpazier pour une résidence de 10 logements

Ces études émanent d'une demande des communes auprès de l'animatrice de la FD CUMA.

L'EHPAD du Bugue a également renouvelé sa chaudière bois datant de 1999.

3.5.2. DECHETS - ECONOMIE CIRCULAIRE

Ingénierie territoriale

Le service accueille, conseille, oriente, accompagne les maîtres d'ouvrage dans leur projet de recyclerie ou de développement de nouvelles activités dans le domaine de l'économie circulaire en leur apportant l'expérience et l'ingénierie dont il dispose :

- **Accompagnement de porteurs de projet** : entreprises dans le domaine de la collecte et de la valorisation des déchets,
- **Planification Régionale de Prévention et de Gestion des Déchets** : participation à l'ensemble des réunions techniques et thématiques régionales, propositions des enjeux et de solutions.
- **Accompagnement et ingénierie interne**

Le service assure un travail en interne en transversalité avec d'autres services du Conseil départemental pour optimiser la gestion des déchets internes :

- Animation du groupe de travail DPRPM/DEDD qui a abordé en 2019 les sujets suivants : Gestion des déchets des aires de repos et centre d'exploitation, gestion des déchets sur les sites ENS, bilan de l'expérimentation sur la déconstruction sélective,
- Expérimentation de collecte des biodéchets sur des bâtiments et organisation de visites du centre de tri de la Rampinsole,
- « Diagnostics déchets » des collèges de Coulounieix-Chamiers, La Roche Beaulieu, Montpon, Clos-Chassaing, Mussidan, Michel de Montaigne et du Parc Départemental à Marsac sur l'Isle en vue de les accompagner à réduire et à optimiser la gestion de leurs déchets.

3.5.3. APPELS A PROJETS « ECONOMIE CIRCULAIRE » ET « ENERGIES RENOUEVELABLES »

Lancement en septembre 2019 de deux appels à projets sur les thématiques de l'économie circulaire et des énergies renouvelables destinés aux associations et aux entreprises désireuses de développer des actions innovantes en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Un comité de pilotage s'est réuni trois fois pour définir le contexte de l'appel à projet, les spécificités des deux thématiques, le contenu, le cadrage, la présentation du règlement d'intervention qui a été voté en commission permanente le 9 septembre 2019. Après validation du dossier de candidature, la grille des critères de sélection a été définie. Les supports de communication ont été réalisés.

3.5.4. PLAN CLIMAT DEPARTEMENTAL

L'élaboration volontaire d'un nouveau Plan Climat Départemental a pour mission de poursuivre et d'amplifier l'engagement du Conseil départemental en faveur du climat. Le Plan Climat départemental a comme périmètre l'ensemble des champs d'actions de notre collectivité, compétences obligatoires comme politiques volontaristes, pour contribuer de manière non négligeable à des actions en faveur du climat. Une feuille de route a été votée lors de la session du 29 mars 2019.

Ce plan climat se veut être une démarche participative auprès de l'ensemble des acteurs du territoire (adultes, jeunes, professionnels...). Pour ce faire, le service a proposé d'utiliser "La Fresque du Climat" qui est un outil pédagogique d'animation ludique, participatif et créatif sur le changement climatique. Le nouveau Plan Climat se veut également être exemplaire. Pour cela, les services ont travaillé sur la mise en œuvre d'action dans l'organisation interne de la collectivité autour de dix actions prioritaires et anticipées (bâtiment, déplacement, économie circulaire, ...).

De plus, en 2019, la Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES) a également été actualisé comme la réglementation oblige à le faire tous les trois ans. Les émissions de l'ensemble des activités considérées dans le cadre du Bilan GES du Conseil départemental de la Dordogne s'élèvent à : 6 683 tonnes équivalent CO2 (tCO2e) pour l'année de référence 2018.

Domaine	Emissions en tCO2 eq	Pourcentage (%)
Déplacements	1684	25.2
Energie bâtiments	3851	57.6
Process	1063	15.9
Climatisation	85	1.3

3.5.5. FORET

3.5.5.1. FONDS DE SOUTIEN

Le soutien aux actions des organismes de développement s'est concrétisé par une convention d'un montant de 10.000 € au Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine (CRPFA) pour ses actions de communication (mémento du sylviculteur, gazette des forêts), d'accompagnement des actions foncières du Département et de conduite d'expérimentations et démonstrations visant à mettre à la disposition des forestiers des outils adaptés aux spécificités de la Dordogne (noyer bois, acacias, régénération naturelle)

3.5.5.2. FONDS DE DEVELOPPEMENT

Il finance les mesures d'aide aux travaux forestiers dans le cadre du Plan départemental forêt-bois 2016-2020.

En 2019, 102 dossiers ont été programmés représentant **331,01 ha**, et un montant de travaux de **162 224 €**, la Région intervenant à hauteur égale pour toutes les aides dont le taux d'intervention est de 20 %. Ces dossiers sont instruits et contrôlés en totalité par le service.

3.5.6. POLITIQUES FONCIERES

3.5.6.1. LES ECHANGES ET CESSIONS AMIABLES

En 2019, la somme de 12 474 € a été versée à 26 bénéficiaires, dont 18 pour les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux et huit pour l'acquisition de parcelles boisées (10 115 € pour 31 bénéficiaires en 2018).

3.5.6.2. LES OPERATIONS COLLECTIVES D'AMENAGEMENT FONCIER

L'opération d'aménagement foncier de la commune de Saint Georges de Blancaneix portant sur un périmètre d'une surface de 1 100 ha est terminée. Le début d'année 2019 a en effet été marqué par la mise en œuvre des démarches administratives visant à la clôture de

cette opération. La clôture définitive a ainsi été ordonnée par arrêté du Président du Conseil Départemental en date du 15 mars 2019.

- Ci-dessous les chiffres clés de l'aménagement foncier :

Objet	Avant	Après
Nombre de parcelles	2700	400
Nombre d'îlots de propriété	1350	400
Surface moyenne d'un îlot de propriété	80 a	2,75 ha
Nombre de comptes de propriété	286	258
Compte mono parcellaire	70	199

Le coefficient de restructuration au sens du Code Rural est de 95 %.

- Coût de l'opération :

Objet	Montant TTC
Pré-études + Etude d'impact	47 430 €
Marché de géomètre	301 634 €
Frais accessoires	39 820 €
Participation aux travaux connexes (prévisionnel)	48 000 €
Total global	436. 884 €

L'opération d'aménagement foncier en zone forestière de la commune de Saint Crépin de Richemont (Brantôme en Périgord) portant sur un périmètre d'une surface de 2 500 ha s'est poursuivie. Le 17 octobre 2019, la CCAF s'est à nouveau réunie pour étudier le bilan de l'enquête publique (qui s'est déroulée du 19 juin au 19 juillet 2019) et analyser les observations formulées par les propriétaires. La phase d'élaboration de l'avant-projet d'échanges parcellaires a été initiée au mois de novembre, en vue d'une présentation au public en mars 2020.

L'étude d'aménagement (volet foncier – volet environnemental) concernant le projet d'aménagement foncier de la commune de Saint Jory de Chalais s'est déroulée d'octobre 2018 à octobre 2019. Les conclusions des études ont été présentées au Conseil Municipal de Saint Jory de Chalais le 29 novembre 2019.

⇒ L'ensemble des dépenses 2019 en crédits de paiement concernant l'aménagement foncier s'élève à 321 798 €.

3.5.6.3. UN PARTENARIAT FORT AVEC LA SAFER NOUVELLE-AQUITAINE

SOUTIEN A L'INSTALLATION FONCIERE AGRICOLE

Dans le cadre d'une convention de partenariat relative au financement des dispositifs de stockage et de portage relais du foncier agricole (2016-2019), le Département a permis en

2019, l'installation, hors cadre familial, d'un jeune agriculteur sur la commune de Saint Martin de Ribérac.

MISE EN ŒUVRE D'UN OUTIL DEPARTEMENTAL DE VEILLE FONCIERE

En 2019, toutes les intercommunalités ont délibéré favorablement afin de bénéficier de l'outil départemental de veille foncière sur la base d'un engagement financier annuel de 1 000 € chacune de 20 000 € pour le Département.

PARTICIPATION A UN DISPOSITIF INNOVANT EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS DE LA TUBERCULOSE BOVINE

Par délibération de la Commission permanente en date du 25 novembre 2019, le Département s'est engagé à participer à un dispositif innovant de lutte contre la Tuberculose Bovine. Dans ce cadre, le Département a alloué une subvention d'un montant de 6 630 € à la SAFER pour mener une mission d'animation foncière sur une partie du territoire de trois communes particulièrement touchées par ce virus.

3.5.6.4. LA POLITIQUE FONCIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le décret du 5 mai 2017 crée l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine dont le périmètre de compétences s'étend désormais à la Dordogne.

En 2019, huit intercommunalités ont conclu une convention cadre avec l'EPF afin de permettre la réalisation d'opérations foncières sur leurs territoires et 31 communes ont conclu des conventions opérationnelles.

3.5.7. MISSION ETUDES GENERALES ET URBANISME

Cette mission suit l'état d'avancement des documents dans leur procédure d'élaboration et en tant que Personne Publique Associée, les demandes d'avis d'urbanisme, ainsi que les SCoT et les déclarations de projets.

Il a été traité, en 2019, 131 documents d'urbanisme en cours d'élaboration ou de révision y compris les déclarations de projet. De plus, 38 avis officiels ont été donnés en tant que Personne Publique Associée concernant les PLU/PLUI/ Cartes communales et 11 dossiers traités avec un avis officiel sur des déclarations de projets.

De plus 2 Porter-à-connaissance à la demande des services de l'Etat ont été élaborés par la direction afin de lancer les PLUi de 2 EPCI. Il s'agit de :

- Périgord Noir
- Périgord Limousin

Un suivi particulier des SCoT en cours d'élaboration ou de révision a été réalisé pour celui du Bergeracois élargi, de la Vallée de l'Isle, du Périgord Noir et du Périgord Vert.

De plus, il y a eu 11 Commissions de CDPENAF (commissions départementales de préservations des espaces naturels, agricoles et forestiers) en 2019.

3.6. SERVICE DE L'HABITAT

Les missions du Service de l'habitat reposent sur la mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre, la coordination des actions définies dans les plans logement, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique ainsi que l'évaluation des politiques conduites en matière d'habitat par l'Observatoire Départemental de l'Habitat.

3.6.1. LES AIDES A LA PIERRE

1.1.1.1 LA DELEGATION DE COMPETENCE DES AIDES A LA PIERRE

BILAN DE LA DELEGATION 2006-2019

+ 675M€ de travaux générés et + 2000 emplois soutenus dans le BTP chaque année

Résultats Délégation 2006-2019	Logements financés en parc public	Logements financés en parc privé (PO+PB)	Total logements financés	M€ investis Etat+Anah+CD24
1/ 2006-2011	1.968	3.170	5.138	48,5
2/ 2012-2017	1.769	3.572	5.341	54,5
3/ 2018-2023 :				
Année 2018	328	704	1.032	10,42
Année 2019	<u>513</u> 841	<u>1.102</u> 1.806	<u>1.615</u> 2.647	<u>11,11</u> 21,53
évolution 2018/2019	+ 56,1%	+ 56,5%	+ 61 %	+ 6,5%
TOTAL depuis 2006	4.578 logts	8.548 logts	13.126 logts	124,53 M€

➤ *Le parc public*

En 2019, l'enveloppe déléguée et consommée s'élève à **1.148.871€** dont :

- **796.000 €** droit à engagement pour 2019, comprenant 132 PLAI dont 18 PLAI à 8.300 € (en zone tendue), 94 PLAI à 5.900 € (zone agglomération hors zone tendue) et 20 PLAI à 4.600 € (zone détendue),
- **136.000 €** de bonus pour l'engagement de dossiers complets avant le 31 juillet (68 logements à 2.000€),
- **5.000 €** de bonus pour l'acquisition-amélioration de 2 logements en zone détendue,
- **211.871 €** (aide à la démolition de 44 logements à 4.815,25 €).

BILAN ANNUEL DE LA DELEGATION 2019 - PARC PUBLIC

2019	PLUS	PLAI	PLS	TOTAL
OBJECTIFS AVENANT 1	134	153	226	513
REALISATIONS	118	132	225	475
Pourcentage sur avenant 1	88 %	86 %	99,55 %	92.60 %
Montant délégué	1.346.271 €			
Montant engagé	1.148.871 €			

Le Département délégataire bénéficie donc d'un reliquat d'autorisations d'engagement de 197.400 € à la fin de l'exercice 2019.

Une production conséquente maintenue en Dordogne :

- **475 logements** financés pour une enveloppe engagée de 1.134.400 € (hors démolitions) répartis en 118 PLUS et PALULOS communales et 132 PLAI,
- Une production qui reste très sociale : 53 % de la production PLUS/PLAI relève du financement PLAI,
- Une production proche des services, des emplois et des transports,
- Une production qui respecte les obligations SRU : 34 % de la production est localisée sur les communes soumises aux dispositions de la loi SRU (51 logements sur la seule ville de Bergerac).

➤ *Le parc privé*

En 2019, les faits marquants sont les suivants :

- Une enveloppe financière engagée d'un montant jamais atteint : 8 045 065 €, soit 46 % de plus qu'en 2018,
- Des résultats exceptionnels : + 78 % de logements financés dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » par rapport à 2018,
- Des résultats en bailleurs en-deçà des prévisions. Les dossiers ont été déposés en toute fin d'année et incomplets, ne permettant pas un engagement des subventions sur 2019. Ils sont donc reportés sur 2020.
- **Une délégation locale de l'Anah qui n'a pas pu faire face à l'afflux de dossiers** (plus de 500 dossiers déposés sur le Service En Ligne non instruits à fin 2019) et qui a connu des fluctuations au niveau du personnel (2 départs en retraite) compensées par de nouveaux agents à former.
- **De plus en plus de dossiers déposés incomplets** qui ne peuvent donc pas faire l'objet d'engagement de subventions. **Ceci a conduit à rendre au niveau régional 400 000 € d'autorisations d'engagement...**
- Une action de communication sur les aides de l'Anah menée avec la CAPEB « les casse-croûtes productifs » sur cinq lieux de Dordogne en présence des outils départementaux (ADIL, Soliha, CAUE).
- Une couverture quasi complète du département par des programmes locaux d'Habitat (OPAH ou PIG) et sur le diffus : un Programme département de Lutte contre la Précarité Énergétique.

BILAN ANNUEL DE LA DELEGATION 2019 - PARC PRIVE

	Objectifs	Réalisations	Enveloppe financière
Propriétaires occupants :	945	1076	7.016.316 €
- dont amélioration de la performance énergétique	530	883	6.056.925 €
- dont autonomie	340	179	602.881 €
- dont logements indignes	75	14	356.510 €
Propriétaires bailleurs :	93	25	483.701 €
- dont amélioration de la performance énergétique	93	25	483.701 €
- dont lutte contre l'habitat indigne			
Syndicat de copropriétaires	14	1	4.765 €
Ingénierie			540.283 €
TOTAL ENVELOPPE 2019			8.045.065 €

Au total plus de 9 M d'€ de subventions distribués, les 2 parcs confondus : une année exceptionnelle !

3.6.1.1. LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DU LOGEMENT

Les interventions en faveur du logement social

➤ LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DORDOGNE HABITAT

Le Département et l'office ont renouvelé leur convention partenariale sur la période 2018-2020. L'enveloppe globale pour ces 3 années est de 2.400.000 €, soit 800.000 €/an. Pour 2019, l'enveloppe consommée par Dordogne Habitat est de 718.415,34 €, soit 115.000 € pour le développement de l'offre nouvelle et 603.415,34 € pour la rénovation énergétique du parc. Aucune opération de démolition n'a été aidée en 2019.

➤ FUSION DES 2 OFFICES PUBLICS D'HABITAT A LOYER MODERE (HLM) ET SMOLS

Avec l'adoption de la loi Elan, une restructuration du secteur HLM de grande ampleur s'est engagée au niveau national, obligeant les offices HLM à se regrouper. Ainsi, le Département, les deux Communautés d'Agglomération et cinq Communautés de communes ont décidé de :

- fusionner les deux offices publics HLM Dordogne Habitat et Grand Périgueux Habitat pour créer au 01/01/2020 le nouvel OPH Périgord Habitat,
- créer un Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social (le SMOLS) adopté par arrêté préfectoral le 5 juillet 2019 pour conserver un outil public sur le territoire.

➤ LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU BAS CHAMIERES 2019-2027

La convention partenariale de ce projet estimée à environ 49M€ a été signée le 24/06/19. Le NPNRU de Coulounieix-Chamiers repose sur plusieurs thèmes :

- volet habitat pour 32,9 M€ (soit 60% du programme) dont 8,4 M€ de démolition, 7,1 M€ d'intervention sur le bâti existant et 17,4 M€ pour la production d'une offre nouvelle.
- volet équipements et espaces publics pour 10,7 M€.
- La participation du Département sur ce volet est de 7,3 M€, en portage de co-maîtrise d'ouvrage avec la Mairie : 4,5 M€ pour les voiries et stationnements, et 2,8 M € pour le Pôle des Solidarités dont le CMS.
- volet économie et emploi pour 4,1 M€
- volet ingénierie pour 1,3 M€

Ce projet est cofinancé par différents organismes : l'OPH Grand Périgueux Habitat pour + de 21 M €, la Mairie de Coulounieix-Chamiers pour 5,3 M €, la CAGP pour près de 4,5 M €, l'Etat pour près de 2 M € Département de la Dordogne pour 1,658 M € (fonds propres), autres financeurs : CAF, Pays, Europe, Conseil Régional...

La participation de l'ANRU a ce programme est exceptionnelle 14 M€, dont 11,5 M € de subvention et 2,5 M € de prêts. Elle est liée à la grande qualité du programme proposée et à un large partenariat reconnu au niveau national.

La mobilisation sur ce projet a permis à l'OPH Grand Périgueux Habitat d'obtenir le soutien de la CGLLS.

Les subventions départementales en faveur du suivi animation des programmes d'amélioration de l'habitat sur les territoires

Le Département a maintenu son soutien aux collectivités et associations qui mettent en œuvre des programmes de type Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou Programme d'Intérêt Général (PIG) sur leur territoire. En 2019, les subventions versées par le Département pour le suivi animation de ces programmes se sont élevées à 35.491 €.

Point rénovation info service de Dordogne

ADIL24
3, rue Victor Hugo 24000 PERIGUEUX
Tél : 05 53 09 89 89 / Courriel :
contact@adil24.org
Site : www.adil24.org

Coordonnées de la délégation locale de l'Anah

- Pour les propriétaires occupants
Tél : 05 53 45 57 11 / 05 53 45 57 30
- Pour les propriétaires bailleurs
Tél : 05 53 45 57 15 / 05 53 45 57 12

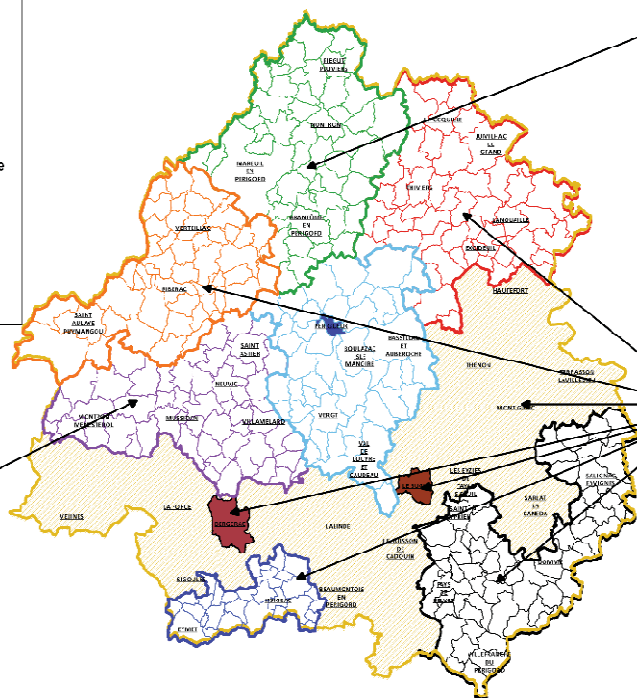
Programmes d'amélioration de l'habitat

- Communauté de communes Dronne et Belle
Service Habitat- OPAH-RR
Avenue Ferdinand de Beyncy
24350 CHAMPAGNAC DE BELAIR
Anne GAZEAU Tél : 05 53 46 31 82
a.gazeau@dronneetbelle.fr

- Communauté de communes du Périgord Nontronnais
9, Avenue du Général Leclerc
24300 NONTRON
Pierre-Antoine BAZINEI tél : 05 53 56 25 36
habitat@ccpn.fr

OPAH-RR Pays de l'Isle en Périgord

Marion PERSONNE
98 BIS Avenue Général de Gaulle
24560 COULOUNIEUX CHAMIERIS
Tél : 05 53 35 13 53
m.personne@pays-isle-perigord.com



SOLIHA DORDOGNE-PERIGORD

56, rue Gambetta BP 1011
24001 PERIGUEUX Cedex
Tél: 05 53 06 81 20
Site :
http://www.dordogne.soliha.fr/

- Légende**
- PIG BERGACQOIS / COUPEL
 - OPAH RR DASSIN- NONTONNAIS
 - OPAH RU AMELIA 2
 - OPAH RP PAYS DE L'ISLE EN PERIGORD
 - OPAH RP PAYS SUD PERIGORD
 - OPAH PERIGORD LIMOUSIN "HAPPY HABITAT"
 - PIG ultra-centre l'habitat indigène et non décees
 - OPAH RU REPEREAT "REPEREAT"
 - OPAH RU L' BLAGNAC
 - Programme Départementale de lutte contre la précarité énergétique
 - OPAH RR CC VALLE DORDOGNE FORET BESSOIS-OCNME VILLEFRANCS-PAYS DE FENELON
 - OPAH RU AMELIA 2 - Féraque au coeur de ville



Le programme départemental de lutte contre la précarité énergétique (PDLPE)

Le 4ème programme départemental de lutte contre la précarité énergétique est mis en œuvre par Soliha pour un montant annuel de 59.400 € TTC. Soliha sous-traite à la Poste une prestation pour la détection des ménages. Les objectifs de ce marché sont :

- Volet 1 : informer 500 propriétaires occupants qui souhaitent une information de rénovation énergétique de leur logement.
- Volet 2 : réaliser 350 visites gratuites de logements pour apporter des conseils neutres et individualisés sur les travaux à réaliser et les aides financières mobilisables.

Les volets 1 et 2 interviennent sur le secteur dit « diffus », c'est-à-dire non couvert par des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

- Volet 3 : accompagner de ménages éligibles au FSL vers une réduction des impayés d'énergie.
- Volet 4 : réaliser un guide des aides territorialisé qui sera ensuite mis en ligne sur le site internet de l'ODH.

L'analyse des résultats de ce programme a montré :

- Que c'est un outil nécessaire à l'atteinte des objectifs de l'ANAH.
- L'intérêt majeur pour les ménages habitant sur des territoires non couverts par des OPAH/PIG d'obtenir un conseil gratuit et sans engagement au stade de l'aide à la décision.
- L'enjeu de renforcer le partenariat autour de la question de la lutte contre la précarité énergétique afin de limiter le reste à charge pour les ménages souhaitant réaliser des travaux.

Depuis juillet 2013 sur les 234 communes du secteur diffus, ce sont plus de 4.400 contacts réalisés pour 2.500 visites gratuites pour les ménages qui ont reçu en moyenne 10.593 € d'aides financières.

Ce programme a fait l'objet d'une demi-journée de communication le 19 novembre 2019 avec la présentation d'une étude sociologique sur la précarité énergétique en Dordogne.

L'aide départementale a l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et de la délégation de compétence des aides à la pierre- parc privé, il a été voté lors du BP 2014 une aide directe aux propriétaires occupants sous plafond de ressource Anah réalisant des travaux d'amélioration de leur logement, permettant un gain énergétique d'au moins 25 % sur la consommation énergétique de leur logement. Cette aide intervient en complément des aides classiques de l'Anah dans le cadre du programme « Habiter Mieux ».

Au 31/12/2019, ce sont plus de 2.978 demandes de propriétaires occupants qui ont été reçues au service. 2.757 dossiers ont été engagés en Commission permanente représentant un montant d'AP de 1.378.500 € et 2025 aides ont déjà été mandatées soit 1.012.500 €.

3.6.2. LES PLANS LOGEMENT DORDOGNE

L'articulation des trois dispositifs des politiques publiques en matière de logement et d'habitat suivants permettent de donner la cohérence nécessaire aux politiques du Département, en associant au plus près les collectivités locales. Ils sont animés et copilotés avec les services de l'Etat.

3.6.2.1. LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2018-2023

Le Département copilote avec l'Etat le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV). La Dordogne est actuellement dotée de 16 équipements d'accueil spécifiques pour les gens du voyage dont 13 aires d'accueil (258 places) et 3 aires de grands passages (300 places). En 2019, le Conseil départemental a versé :

- 195.000 € au titre du financement du fonctionnement des aires d'accueil,
- 20.000 € au titre du financement du marché de l'accompagnement technique de l'habitat adapté,
- 30.000 € au centre social Saint Exupéry pour la médiation sociale des gens du voyage sur les six aires d'accueil du Grand Périgueux.

3.6.2.2. LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALHPD) 2018-2023

Ce plan est copiloté par les services de l'Etat et du Département. Les publics cibles de ce plan sont : les jeunes, les personnes âgées et handicapées, les familles monoparentales, les publics précaires...

L'objectif global est d'accompagner les personnes dans leur parcours résidentiel en les aidant, grâce à des outils adaptés, à lever les freins auxquels elles peuvent être confrontées.

L'ambition du PDALHPD 2018-2023 va plus loin, en impliquant fortement les territoires, les réponses apportées aux situations deviennent alors davantage individualisées et pérennes.

C'est également dans le cadre du PDALHPD qu'est géré le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), et que sont conduites les deux missions de Maîtrises d'Œuvre Urbaines et Sociale (MOUS) pour un montant total de 99 900 € dont 47 000 € versés par le Conseil départemental.

Opérateur	MOUS 2019	Etat	CD24	CAF	MSA	TOTAL
APARE	Appui au Relogement et à l'Insertion par le Logement (ARIL)°	24 900 €	30 000 €			54 900 €
ADIL	Prévention des expulsions locatives - prise en charge juridique	8 000 €	8 500 €	5 000€	1 000 €	22 500 €
UDAF	Prévention des expulsions locatives- prise en charge sociale	8 000 €	8 500 €	5 000€	1 000 €	22 500 €
	TOTAL	40 900 €	47 000 €	10 000 €	2 000 €	99 900 €

3.6.2.3. LE PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

Le PDH 2019-2024 a été approuvé lors du BP 2019 et par arrêté préfectoral en date du 12/08/2019.

Le document a été co-élaboré par le service habitat du CD24 et la DDT24, avec une large consultation des partenaires sous forme d'ateliers territorialisés et de réunions thématiques.

Le document repose sur quatre orientations à engager en matière de cohésion territoriale, cohésion sociale, gouvernance, développement durable et transition énergétique.

Chacune des 4 orientations se décline en trois axes spécifiques, détaillés en un programme de 50 actions à mettre en œuvre durant les six prochaines années.

3.6.3. LES ACTIVITES TRANSVERSALES DU SERVICE

3.6.3.1. L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (ODH)

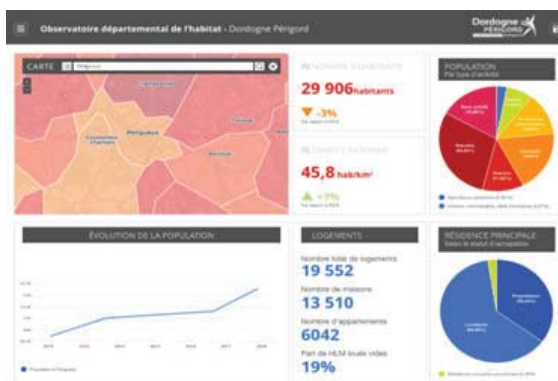
En 2019, l'ODH a travaillé en collaboration avec les acteurs du territoire et la DSIN à la construction du site internet. 43 réunions de concertation ont été tenues.

La DSIN a fait intervenir la société Yellow pour l'ergonomie et la navigation du site internet puis le prestataire Smart Origin de Grenoble pour réaliser le site.

Smart Origin est un partenaire d'ESRI, le système d'information géographique du Département.

Le site internet de l'ODH sera le premier site hébergé sur le site internet institutionnel (usine à sites).

Le coût pour le service habitat sera de 35.220 € TTC



Ce site sera ouvert au grand public et pourra également servir d'observatoire local aux EPCI qui ont obligation de mettre en place un observatoire de l'habitat sur leur territoire dans le cadre de leur PLUI valant PLH. Les EPCI pourront alimenter ce site et aller y chercher de la donnée.

Le site sera « responsive » c'est-à-dire disponible en format adapté aux smartphones.

3.6.3.2. LA COMMUNICATION

En 2019, le service a contribué à alimenter et à mettre à jour le site internet et l'intranet départemental.

Le programme départemental de lutte contre la précarité énergétique a fait l'objet d'une demi-journée de communication le 19 novembre 2019 avec la présentation d'une étude sociologique sur la précarité énergétique en Dordogne.

Cette présentation a suscité un réel intérêt auprès des élus et professionnels présents.

3.6.3.3. LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT (MDH)

Un projet de MDH est en cours de réflexion au niveau départemental. Une parcelle a été achetée par le Département dans le quartier de la Gare de Périgueux pour regrouper les outils départementaux en un seul et même site, pour apporter un service public efficient et innovant aux périgourdiens. Les services concernés sont : l'ADIL, SOLIHA, le CAUE, l'ATD, l'OPH Périgord Habitat, la SEMIPER, le Service habitat du Département.

Le nouveau bâtiment constituera un ensemble de près de 260 personnes. Une étude faisabilité a été confiée à l'ATD /CAUE pour définir le programme de ce projet, selon les normes environnementales les plus performantes en y associant les futurs usagers. Les délais de mise en service sont envisagés mi-2023.

4. LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE RECHERCHE (LDAR)

4.1. LES MISSIONS DU LDAR

Les missions du Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche sont :

- Pour partie des missions de service public d'intérêt général, exercées à la demande de l'Etat, du Département, de la Région ou de l'Europe,
- Egalement des aides au développement, décidées par le Conseil départemental au profit des acteurs de notre Département. Ces actions ont pour objectif d'entraîner des retombées économiques et sociales dans une zone géographique déterminée,
- Des activités dans le domaine concurrentiel, complémentaires aux deux premières catégories, permettant d'amortir économiquement des investissements matériels et humains.

Les collaborations avec d'autres laboratoires publics, dont le laboratoire de la Gironde, de la Charente et de la Haute-Vienne, ont élargi l'aire géographique sur laquelle nous intervenons.

Une convention de collaboration a été signée entre les quatre départements afin d'apporter un service plus large tout en sécurisant nos structures.

Le laboratoire est également amené à gérer des situations de crises sanitaires dans chacun des services. La diversité des agréments dans les différents services nous permet d'intervenir sur un grand nombre de domaines.

Il faut noter des interventions importantes pour l'industrie agro-alimentaire du département, l'élevage, le suivi de la sécurité sanitaire et de la qualité des eaux.

L'agrément Crédit Impôt Recherche a été reconduit et nous permet d'établir des collaborations avec des industriels et de continuer à progresser.

4.2. L'ACTIVITE GENERALE DU LDAR

Le développement des analyses proposées et la satisfaction de nos clients ont permis une forte progression de l'activité du LDAR depuis des années jusqu'au sinistre de décembre 2018 qui a très fortement impacté le premier semestre de l'année 2019 et a encore un effet plus limité aujourd'hui.

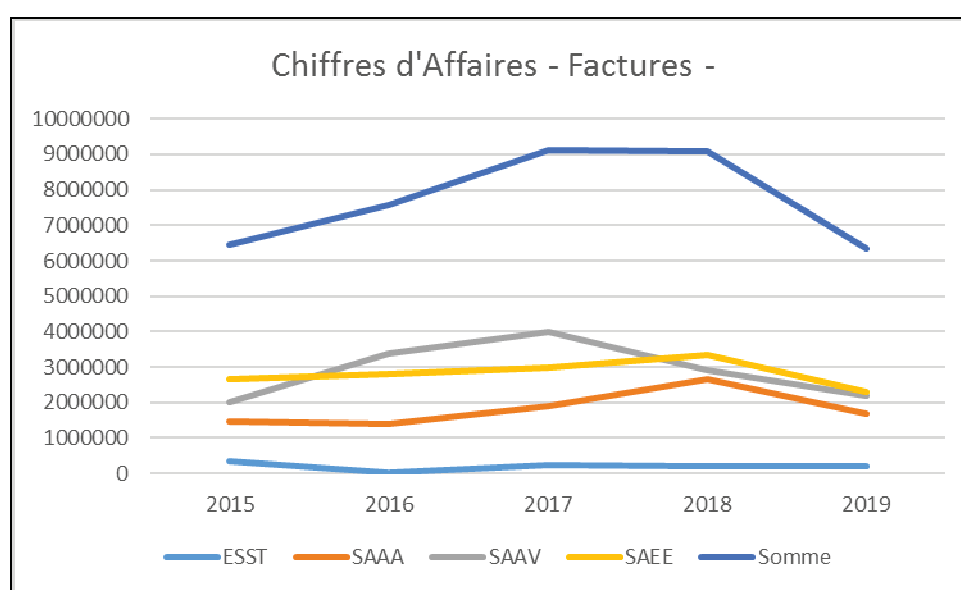
Le tableau ci-après reprend les chiffres d'affaires par année sur base des factures et non de l'émission des titres. Ces valeurs ont été celles présentées à l'assurance.

<i>Année</i>	<i>Chiffres d'affaires (en €)</i>
2015	6,4 Millions d'Euros
2016	7,8 Millions d'Euros
2017	9.1Millions d'Euros
2018	9.1 Millions d'Euros
2019	6.4 Millions d'Euros

Les valeurs constatées en 2019 le sont pour chaque service (en euros) :

Secteurs*/ Année	2015	2016	2017	2018	2019
ESST	335.398	24.094	228.736	208.719	197.533
SAAA	1.462.858	1.383.345	1.890.474	2.644.532	1.696.795
SAAV	2.005.683	3.366.323	4.007.015	2.898.114	2.182.899
SAEE	2.660.183	2.803.006	2.990.328	3.327.683	2.279.772
TOTAL	6.464.122	7.576.768	9.116.553	9.079.048	6.356.999

*ESST (veille sanitaire); SAAA (agro-industrie et Alimentation); SAAV (agriculture et vétérinaire); SAEE (eau et environnement)



Le graphe ci-dessus montre bien l'arrêt de la progression en 2018 et la chute importante du 1^{er} semestre 2019.

Cette chute du résultat 2019 est en réalité plus importante car il faut y ajouter les frais de sous-traitance.

SANTE ANIMALE :

Le premier semestre a été fortement déficitaire ensuite une reprise quasi-totale a été observée. La perte globale peut être évaluée à 700 000€

A cette perte d'activité il convient d'ajouter les frais d'envoi et de sous-traitance soit 350 000€

HYGIENE ALIMENTAIRE :

La perte d'activité est évaluée à 1 M€ dont une part importante liée aux analyses de poudres de lait. Un de nos plus gros clients pourrait sans doute ne pas revenir. Les frais de sous-traitance ne concernent que les demandes en chimie alimentaire. Ils restent très limités.

ESB/tremblante :

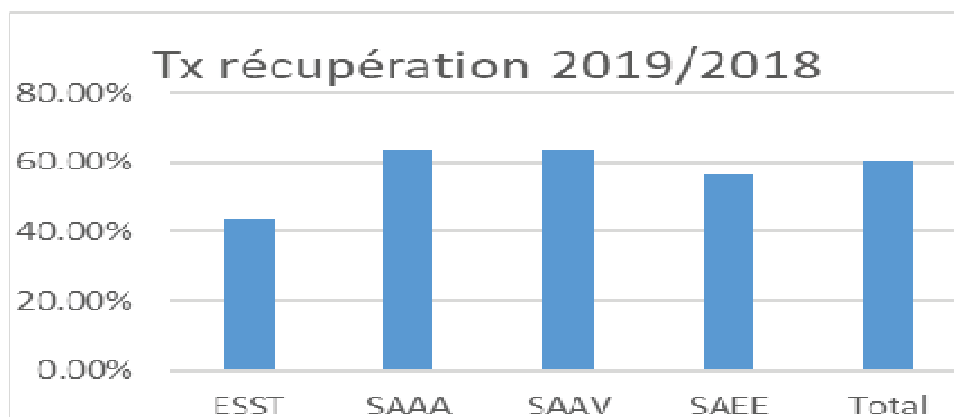
Les pertes sont très limitées, directement liées à la diminution du nombre de bovins très âgés abattus (environ 10 000€). En revanche la sous-traitance pendant un semestre représente plus de 100 000€.

EAUX / ENVIRONNEMENT :

L'activité a été fortement affectée avec une reprise importante au second semestre mais une perte de 1 050 000€ avec 410 000€ de sous-traitance

La perte de chiffre d'affaire est donc de 2.8M€ à laquelle il faut ajouter les frais de sous-traitance et les frais de port pour un total de près d'un million d'euros.

Après le sinistre, on peut établir le taux de récupération des différents services :



Des frais importants ont également été engagés pour permettre la reprise d'activité :

- Réaménagement du bâtiment administratif pour y loger une partie du laboratoire de chimie
- Achat, aménagement et installation de laboratoires modulaires
- Travaux de déconstruction et aménagement du terrain pour y mettre le parking et les voies de circulation
- Achat de matériel pour remplacer le matériel détruit en quasi-totalité par l'incendie.

Il convient de noter que l'assureur est intervenu tout au long de ce dossier avec une prise en charge importante des pertes constatées. L'évaluation des pertes immobilières, matérielles et en pertes d'exploitation sera finalisée courant 2020.

En 2019, les tarifs sont restés inchangés et assez bas. En santé animale, certaines analyses sont fortement sous tarifées voire non facturées afin de soutenir l'agriculture et génèrent un déficit important.

Face aux perturbations importantes liées à l'incendie tout a été mis en œuvre pour récupérer rapidement les accréditations et agréments permettant ainsi de récupérer la quasi-totalité des clients. Cela a impliqué de gros efforts des agents pour remettre en place les méthodes d'analyse sur de nouvelles machines et les valider.

Cela a aussi retardé le développement de nouvelles méthodes qu'il faudra développer en 2020 pour coller aux exigences de nos clients.

4.2.1. PERSONNEL

5 personnes ont été recrutées en Contrat à Durée Déterminée.

Fin de contrat pour une technicienne en apprentissage, changement de direction pour une technicienne, mise en disponibilité pour 2 techniciennes et 2 administratifs.

Un arrêt pour longue maladie.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'agents au laboratoire est de 117 (titulaires, stagiaires, CDD longs, apprentis).

Des formations ont été réalisées dans tous les domaines. (248 équivalents- jours de formation en 2019, dont 80% de formations externes).

12 stagiaires reçus en 2019, soit un total de 60 semaines.

4.2.2. QUALITE

Concernant la documentation « Qualité », 72 procédures révisées en 2019, et 100 textes de référence ajoutés à la base.

Suspension volontaire suite à l'incendie du 16 décembre 2018. Les UT doivent lever leur suspension d'accréditation. Dans l'attente de l'audit complet du COFRAC programmé semaine 5 de 2020, plusieurs audits (COFRAC ou Clients) ont été réalisés en 2019 pour reprendre au plus vite des accréditations. De plus plusieurs paramètres d'accréditation ont pu être récupérés sur dossier. Il en est de même pour certains agréments (santé animale) retrouvés à la remise en place des activités et dans l'attente d'une confirmation lors d'audits.

Pour 279 procédures homologuées. Hausse de 2 procédures. Toutes les procédures ont été revues suite à l'incendie et aux déménagements, plusieurs ont été révisées.

Les délais de lecture et de revue sont respectés. Le processus de création et de révision des procédures et des annexes fonctionne bien.

Le système de revue des procédures tous les deux ans fonctionne bien et permet de revoir l'ensemble de la documentation. Il a été réalisé en Août 2018.

Pas de besoins particuliers pour 2020, le principal objectif étant que chaque UT puisse lever ses suspensions pour satisfaire ses différents clients.

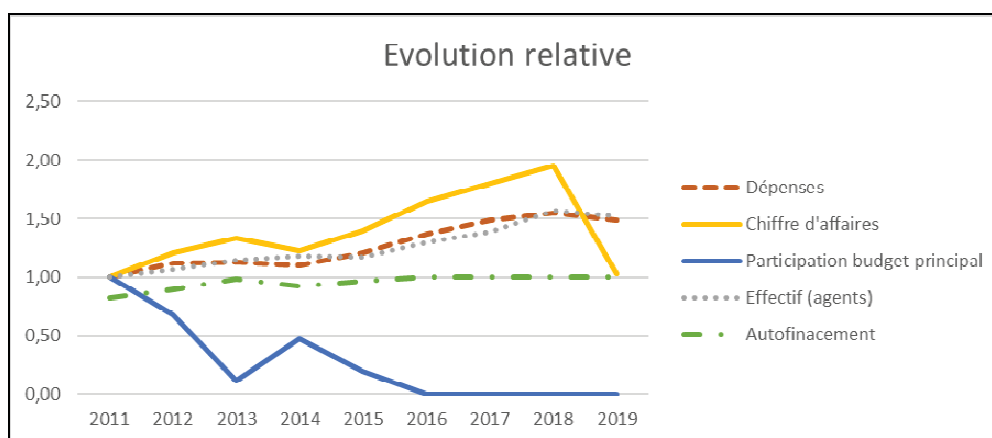
4.2.3. SUIVI DE L'ACTIVITE

Le tableau et le graphe ci-dessous reprennent l'évolution des principaux postes budgétaires depuis 2012 (base Coriolis)

Années	Dépenses (en €)	Chiffres d'affaires (en €)	Participation du budget principal (en €)	Déficit reporté sur année suivante (en €)	Recettes totales (en €)	Autofinancement	Effectifs (agents)
2012	6.300.630,04	5.625.253,81	675.376,23		6.300.630,04	89 %	82
2013	6.308.019,96	6.193.522,23	114.497,73		6.308.019,96	98 %	88
2014	6.166.232,41	5.692.796,30	473.436,11		6.166.232,41	92 %	91
2015	6.785.122,80	6.505.443,68	200.000,00	79.679,12	6.705.443,68	96 %	94
2016	7.675.096,45	7.646.876,00		28.220,45	7.646.876,00	100 %	100
2017	8.360.945,59	8.368.294,00		22.223,54	8.368.294,00	100 %	107
2018	8.701.494,96	9.084.451,09		-8.580,94	9.084.451,09	100 %	122
2019	9.092.237,36*	6.356.999,09			9.371.275,09*		117

*dont Dépenses supplémentaires de sous-traitance 922.459,31 €

**dont Recettes complémentaires avance de l'assurance 3M €



4.3. LES SERVICES DU LDAR

4.3.1. LE SERVICE ANALYSES AGRICULTURE ET VETERINAIRE (SAAV)

L'assistance au diagnostic pour les éleveurs et les vétérinaires, la surveillance de l'état sanitaire des cheptels, le dépistage des maladies bactériennes, virales et parasitaires au moyen d'autopsies, d'analyses d'organes, de prises de sang ou de fèces, et enquête épidémiologique. Les interventions se font sur les animaux de rente (y compris grands animaux adultes), animaux de compagnie, ou faune sauvage.

La notion de service public y est particulièrement forte car une partie importante des analyses est réalisée en dessous du prix de revient pour garantir la sécurité sanitaire. En effet, le prix réel aurait un effet dissuasif sur la réalisation d'analyses conduisant potentiellement à un retard de détection de pathologies majeures.

<i>Année</i>	<i>Montant Hors Taxes</i>
2014	2.066.645 €
2015	2.127.373 €
2016	3.529.187 €
2017	3.245.931 €
2018	2.898.114 €
2019	1.839.546 €

*Recettes : 2.182.899 € - 343.353 € (sous-traitance) = 1.839.546 €

Ces dernières années, l'activité avait connu une très forte hausse liée aux éléments suivants :

- Crise influenza aviaire (2015-2017)
- Crise FCO (Fièvre Catarrhe Ovine),
- Augmentation des analyses pour la surveillance de la tuberculose bovine,
- Réalisation des analyses d'aide au diagnostic pour la Gironde.

Ces crises avaient encore touché l'ensemble des unités techniques du service en 2017. Un ralentissement de ces analyses en 2018 a eu lieu suite à un retour d'activité normal en influenza aviaire et en FCO.

4.3.2. LE SERVICE ANALYSES AGRO-INDUSTRIE ET ALIMENTATION (SAAA)

Les domaines d'action de ce service reposent sur les analyses microbiologiques et physico-chimiques. Elles concernent les contrôles de matrices alimentaires (humaines et animales), de l'environnement et des produits cosmétiques.

Parmi les analyses physico-chimiques on peut noter le dosage des oligo-éléments, des métaux lourds, la recherche de mycotoxines, de substances antibiotiques, la détection et la

quantification des allergènes alimentaires dans les produits et l'environnement, et les analyses de conserves.

Depuis 2016, l'unité de microscopie alimentaire permet de répondre aux demandes des organismes certificateurs.

4.3.2.1. UNITE BACTERIOLOGIE ALIMENTAIRE

<i>Objet / Année</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Nombre de dossiers	26.825	29.865	35.796	31.089
Nombre d'échantillons	61.671	74.023	92.546	67.408
Recettes activité HT	1.206.261 €	1.810.259 €	2.644.532 €	1.675.758 €*

*Recettes 1.696.795 € - 21.037 € (sous-traitance) = 1.675.758 €

On note un arrêt brutal de la progression observée lors des dernières années. Le sinistre et par conséquent la perte d'accréditation pendant 6 mois ne nous a pas permis de répondre aux plans de contrôles d'importants industriels en particulier dans le secteur de l'alimentation infantile. Malgré nos efforts, la reprise des divers plans de contrôles reste aléatoire et nécessite de nombreux échanges pour retrouver la confiance des clients.

Au niveau départemental, les activités sont restées stables avec la fidélité des industriels, des artisans et des entreprises fermières.

La sous-traitance correspond exclusivement aux demandes en chimie alimentaire.

4.3.2.2. UNITE BACTERIOLOGIE DE L'EAU

<i>Objet / Année</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Nombre d'échantillons	8.707	10.445	10.051	10.054

L'activité du service reste stable dans sa globalité. Cette unité n'a pas eu recours à de la sous-traitance.

4.3.2.3. UNITE ESB

Cette activité concerne toujours tous les abattoirs de Dordogne, deux en Charente, un en Charente Maritime, deux en Haute-Vienne, un en Corrèze et deux aux Antilles (Guadeloupe : 1 – Martinique : 1). Des analyses sont également réalisées pour le compte de l'Etat dans le cadre de l'équarrissage (Centre d'équarrissage des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées), du suivi des ovins et des caprins, et le centre d'équarrissage d'Agen géré en commun avec l'ensemble des laboratoires départementaux concernés.

La réduction des analyses en abattoirs est seulement liée à la date de naissance au-delà de laquelle les bovins nés ne sont plus analysés. Le laboratoire a dû gérer 6 mois de sous-

traitance au LDA de Limoges dans l'attente de l'acquisition et la mise en service d'un container sécurisé P3. Cette solution n'a pas perturbé le fonctionnement des abattoirs.

<i>Objet / Année</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Nombre d'échantillons :				
- Bovins Abattoirs	3.218	2.159	1.206	567
-Ovins / Caprins Abattoirs	121	154	125	140
- Equarrissage	5.407	5.348	4.952	5.186
Recettes activité HT	219.382 €	227.230 €	208.719 €	91.005 €*

*CA total 197.533 € - 106.528 € (sous-traitance) = 91.005 €

4.3.2.4. MICROSCOPIE ALIMENTAIRE

Avec l'accréditation obtenue en 2017 et l'habilitation INAO (Institut National de l'Origine et la Qualité), le service a réussi à fidéliser les clients et développer leurs demandes. Cette activité très spécifique permet d'élargir notre clientèle à de grosses structures nationales. La reconnaissance par l'INAO a pu être récupérée assez rapidement après le sinistre et l'activité a pu reprendre.

<i>Objet / Année</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Nombre d'analyses	575	996	1137	1127
Recettes activité HT	32.000 €	57.000 €	59.223 €	56.160 €

4.3.3. LE SERVICE ANALYSES EAU ET ENVIRONNEMENT (SAEE)

Les domaines d'action de ce service concernent le contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine et de loisirs (piscines et baignades). Les études environnementales (qualité des rivières, des eaux souterraines, Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)...), la mesure de la pollution des rejets des eaux résiduaires, la détermination des valeurs agronomiques ou des éléments toxiques dans les boues de station d'épuration ou dans les sédiments, l'auto-surveillance des sociétés fermières et des sociétés industrielles. Les études bactériologiques (suivi des légionnelles sur l'eau chaude sanitaire ou dans les tours aéroréfrigérantes, dénombrements des cyanobactéries, suivi de potabilité, ...) et le contrôle pour les particuliers. Les activités de recherche se poursuivent sous la forme de contrats auprès d'industriels.

Les indicateurs de l'activité et son évolution sont repris dans le tableau ci-dessous :

<i>Objet / Année</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Nombre d'échantillons	20.714	26.100	32.100	33.320	27.140
Recettes activité HT	2.583.215 €	2.800.000 €	3.022.166 €	3.327.684 €	1.871.156 €*

*CA total 2.279.772 € -408.615 € (sous-traitance) = 1.871.156 €

Pour limiter au plus vite la sous-traitance, il a fallu retrouver très rapidement l'accréditation COFRAC dans le bâtiment administratif réaffecté en laboratoire.

Dès le mois de mai, les unités ont obtenu la reprise de l'accréditation suite à un audit COFRAC. Les investissements et les équipements ont permis d'assurer les divers plans de contrôles de nos clients dans des conditions satisfaisantes.

L'activité est redevenue quasi-totale au second semestre.

4.4. LE PARTENARIAT AVEC LES LABORATOIRES DES DEPARTEMENTS DE LA CHARENTE, DE LA GIRONDE ET DE LA HAUTE-VIENNE

Concernant la Gironde la collaboration initiée depuis plus de 10 ans sur la base d'entraide fonctionnelle et de sous-traitance analytique a permis d'accroître progressivement les prestations des deux structures. Suite à la perte de notre accréditation le LDA33 nous a obligé à sous-traiter toutes les analyses commandées celle du contrôle sanitaire suite à une négociation directe avec l'ARS 33.

La convention ne prévoit pas de structure juridique propre mais est basée sur le contrôle direct par les élus qui gardent la maîtrise de leur territoire selon les modalités de la convention signée le 1^{er} mars 2019 entre les élus du CD16, du CD24 et du CD33 et ensuite complétée par le CD87 qui avait voté en plénière la délégation de signature à son Président pour cette convention

La nature des collaborations dépend des compétences propres de chaque laboratoire et les modalités de collaboration ne peuvent se réduire à de simples équilibre de volumes d'échanges. Ils portent sur des mises à disposition de moyens humains et matériels, la sous-traitance d'analyses non rentables en plus des simples sous-traitances ou cotraitances.

4.5. IMPACT DE L'INCENDIE REPRISE DES ACTIVITES ET PROJETS

L'incendie survenu le 16 décembre 2018 a totalement détruit les locaux d'analyse et le matériel.



La réactivité des différents acteurs : élus, direction générale, autres services de la collectivité et du personnel du laboratoire ainsi que l'aide de partenaires (Lycée Agricole, IUT, Laboratoire de la Haute-Vienne) et d'autres laboratoires qui ont réalisé des analyses en sous-traitance ont permis de reprendre rapidement la gestion de la majorité échantillons soit en les analysant soit en les sous-traitant.

La décision de mettre en place des laboratoires modulaires tout en réaménageant la partie administrative du laboratoire, en installant certaines activités à la direction des routes et en achevant la transformation de la maison du gardien ont permis de redémarrer les activités analytiques au 2d semestre 2019.

L'achat des matériels nécessaire a également été réalisé afin de remettre au plus vite les analyses en place.

Enfin le projet d'extension pour lequel un concours avait été lancé a été transformé en projet de reconstruction intégrant les besoins de locaux qui avaient été préalablement définis pour l'extension.

En terme de chiffre d'affaire l'impact de l'incendie sur le bilan 2018 sera limité mais il sera important sur 2019. Ce manque à gagner sera pris en charge par l'assurance sur une durée limitée. Néanmoins en 2020 le chiffre d'affaire restera en retrait suite à quelques activités non reprises mais surtout à la perte de certains clients et à la cassure dans la dynamique d'expansion qui avait caractérisé notre activité depuis plusieurs années.

Il était également très important pour l'avenir du laboratoire de retrouver au plus vite nos capacités analytiques afin de retrouver nos clients en effet l'aide de l'assurance a été très importante pour remettre en place l'outil et passer une année compliquée mais il faut désormais repartir sur nos activités réelles sans aide de l'assurance.

Les mesures prises devraient permettre de limiter au mieux cette perte de clients et la part importante d'analyses déjà récupérées a surpris très positivement nos clients.

Tous les efforts sont faits pour limiter au mieux la durée de suspension et les différents audits dont le principal en janvier 2020 se sont très bien déroulés malgré les conditions compliquées de 2019. L'implication des agents du laboratoire et des autres services départementaux a permis de travailler dans les meilleures conditions possibles et de retrouver ainsi activités, accréditations et agréments

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'AMÉNAGEMENT ET DES MOBILITÉS

- **DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER,
PAYSAGER ET DES MOBILITÉS**
- **DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI**
- **DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION
ET DU NUMÉRIQUE**

1. DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITES

Le rapport d'activité 2019 présente l'activité générale des services de la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (DPRPM).

Le réseau routier départemental comprend 4 982 km, hiérarchisé en trois classes, réseau structurant (690 Km), réseau principal (732 km) et réseau ordinaire (3 560 km).

Dans un contexte de maîtrise budgétaire et de rationalisation des dépenses, le budget primitif voté consacré aux missions de la DPRPM s'est élevé à **37,29 M€** et a été réparti de la manière suivante :

En investissement : 28,40 M€

- Chapitre 908 – Réseaux et Infrastructures (investissement direct) : **24,70 M€**
- Chapitre 908 – Réseaux et infrastructures (investissement indirect) : **2,61 M€**
dont mobilité aérienne et ferroviaire
- Divers chapitres - Equipements départementaux et autres opérations financières (900, 902, 904, 906, et 923) : **1,09 M€**

En fonctionnement : 8,89 M€

- Chapitre 938 - Réseaux et Infrastructures : **6,77 M€**
- Chapitre 938 - Mobilité aérienne : **0,85 M€**
- Autres chapitres 930, 932, 933, 934, 935, 937, 943 (Patrimoine immobilier, tourisme et opérations financières) : **1,27 M€**

Les reports de crédits de paiement en investissement se sont élevés en 2019 à 6,16 M€.

Après le vote des décisions budgétaires, des ajustements financiers ont été réalisés :

- en investissement pour un montant de 8,80 M€,
- en fonctionnement pour un montant de 0,79 M€.

Ainsi, le budget total consacré aux missions de la DPRPM s'établit dès lors pour 2019 comme suit :

en investissement (hors reports de crédits de 6.20 M€) :	43,36 M€
en fonctionnement :	9,68 M€
soit un budget global 2019 de	53,04 M€

La consommation des crédits s'élève :

en investissement (y compris consommation sur crédits reportés) :	33,87 M€
en fonctionnement :	9,62 M€

La perception des recettes est :

en investissement :	2,11 M€
en fonctionnement :	1,19 M€

1.1. LE PÔLE INGENIERIE

Au 1er juillet 2019, le pôle Pilotage et Maîtrise d'ouvrage et le pôle Routes et Maîtrise d'œuvre ont fusionné pour donner naissance au pôle Ingénierie sous la direction de Jacques Forest, directeur adjoint de la Direction du Patrimoine Routier Paysager et des Mobilités (DPRPM).

Ce sont les circonstances de vacance du poste de Chef du Parc Départemental au 1er mai 2019 et les récentes évolutions réglementaires et jurisprudentielles complexifiant la conduite des projets routiers qui ont conduit au rapprochement de ces 2 pôles.

En effet, cette fusion permet une meilleure synergie entre les différents services qui composent le nouveau pôle et de gagner ainsi en efficacité, de par une meilleure transversalité entre les différentes compétences et de par la gestion complète de l'opération routière dont toutes les phases (de la maîtrise foncière à la mise en service) sont maîtrisées, étudiées, ordonnées, mises en œuvres, contrôlées et liquidées par une seule et même entité.

En effet, la gestion d'un projet implique une imbrication toujours plus prégnante entre les nombreux acteurs et composantes d'une opération à savoir les études techniques, les études environnementales, les concertations publiques, les déclarations et/ou autorisations au titre des diverses législations applicables, les procédures foncières, les diagnostics et fouilles archéologiques, les procédures de passation et le suivi d'exécution des marchés. A cela s'ajoutent la sécurisation juridique de tous les actes qui ponctuent les différentes étapes d'un projet ainsi que le suivi des contentieux de plus en plus nombreux qui impactent les projets.

Le pôle ainsi fusionné est dénommé Pôle Ingénierie, et est organisé en cinq services et un bureau rattachés au chef de pôle :

- le service Foncier Domaine Public pour la maîtrise foncière des emprises nécessaires au projet, la gestion immobilière et la gestion du domaine public routier départemental ;
- le service Ordonnancement Pilotage et Coordination pour le pilotage des études et procédures, la passation des contrats et marchés, la coordination des intervenants et la programmation budgétaire ;
- le service Administratif et Financier pour la gestion des moyens, la liquidation financière des dépenses et la perception des recettes.
- le service Etudes et Travaux Neufs – routes, pour la maîtrise d'œuvre des projets de construction ou d'amélioration des infrastructures routières,
- le service Ouvrages d'Art, pour la maîtrise d'œuvre des projets de construction, de réparation ou d'entretien des ouvrages d'art routiers.
- le bureau Maîtrise d'œuvre administrative.

Il dispose également d'un référent NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) aux fins d'une communication dynamique valorisant l'action du Département au service des administrés.

Par ailleurs, une telle organisation qui regroupera toutes les compétences d'ingénierie nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet, peut constituer un atout pour le Département, au titre notamment de conseil pour d'autres collectivités sur notre territoire.

C'est d'ailleurs le sens de dispositions législatives récentes qui permettent au Département de faire des missions d'accompagnement (hors missions de maîtrise d'œuvre)

des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale pour des projets afférents à la voirie et la mobilité.

Eléments marquants de l'année 2019 :

- la mise en service du contournement de NONTRON,
- la réalisation de deux sections d'itinéraires alternatifs (section St Laurent sur Manoire/Atur et traverse de CORNILLE) en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'agglomération du GRAND PERIGUEUX,
- l'engagement des premiers travaux (place Beltrame) du Programme de Renouvellement Urbain (PRU) de Chamiers en co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de COULOUNIEIX CHAMIERES,
- l'annulation des autorisations administratives et l'arrêt des travaux du contournement de BEYNAC,
- la restauration du pont d'ESCOIRE (RD 6) sur la commune d'ANTONNE et TRIGONANT et la réfection du pont de SAVIGNAC LES EGLISES (RD 68) ;
- la mise en œuvre des procédures comptables centralisées à SAF dans le cadre de la démarche de la certification des comptes du Département,
- la signature de compromis pour l'achat de l'ensemble immobilier sis à SARLAT LA CANEDA hébergeant les services de l'Unité Territoriale de Sarlat et pour la cession d'une partie de l'ancienne colonie de vacances d'HENDAYE.

1.1.1. SERVICE FONCIER ET DOMAINE PUBLIC

Les procédures engagées et gérées par le Service Foncier et Domaine Public concernent l'ensemble du patrimoine foncier du Département et comprennent :

- les procédures de maîtrise foncière, par voie amiable (acquisitions, cessions et échanges), par voie d'expropriation, les créations de servitude, les conventions d'occupation temporaire ou de dommages travaux dans le cadre des projets routiers et de l'ensemble des opérations immobilières hors domaine routier (environnement, bâtiments,...),
- la gestion locative du patrimoine public et privé départemental (baux d'habitation, commerciaux, convention de mise à disposition pour ou par la Collectivité),
- la gestion fiscale des propriétés départementales (taxes foncières, taxes d'habitation...),
- la propriété immatérielle (principalement les marques),
- la gestion du domaine public au sens large comprenant notamment les dossiers d'occupation du domaine public, de responsabilité civile et de dommages au domaine public, en lien avec les Unités d'Aménagement,
- les avis sur l'urbanisme prévisionnel et opérationnel, les avis sur les PAVE (Plans de mise en Accessibilité Voirie et Espaces publics) réalisés par les Communes, également en lien avec les Unités d'Aménagement,
- le calcul du montant des redevances pour l'occupation du Domaine Public routier.

1.1.1.1. LES AFFAIRES FONCIERES

Après deux années d'inventaire et de renouvellement des contrats sur le patrimoine locatif, l'année 2019 a permis de démarrer une gestion dynamique des contrats d'occupation avec notamment la revalorisation de la totalité des loyers.

Au sein de la Collectivité, en qualité d'interlocuteur unique en matière foncière, le bureau affaires foncières a pérennisé, au cours de l'année 2019, un travail transversal et collaboratif avec l'ensemble des services départementaux.

Au-delà de la Collectivité, des missions foncières sont également assurées pour et en partenariat avec d'autres collectivités ou organismes telles que la Communauté d'Agglomération du GRAND PERIGUEUX (CA Le GRAND PERIGUEUX) et le Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN).

➤ **Transactions foncières :**

Par voie amiable (acquisition, cession, échange, constitution de droits réels)

La complexification des procédures juridiques et la variation des délais de publication des services de publicité foncière, font qu'une opération foncière est désormais traitée dans un délai d'environ 6 mois, mais peut dans le cadre d'opérations plus complexes se dérouler sur des périodes allant jusqu'à 16 à 18 mois.

Pour l'année 2019, **300 dossiers étaient en cours de traitement dont 68 ouverts** au cours de l'année et **76 clôturés** au 31 décembre dont :

- 45 acquisitions pour un montant total de 562 333 € dont 264 508 € au titre des routes et 297 825 € pour les terrains nécessaires à l'agrandissement du LDAR (Laboratoire départemental d'analyse et de recherche). Egalement ont été réalisées des acquisitions à titre gratuit, et notamment celle des locaux de l'ancien IUFM à PERIGUEUX,
- 31 cessions pour un montant total de 1 442 375 € avec notamment la vente des Sites départementaux du Camping de TREMOLAT, y compris son fonds de commerce, pour un montant de 760 000 € et le Village de Gîtes à CARSAC DE GURSON pour un montant de 350 000 €, de terrains à bâtir au sein de la zone de ST LIZIER à BERGERAC/CREYSSE pour un montant de 265 463 € et la vente de terrains suite à l'aménagement de routes pour un montant de 16 912 €.

Les négociations foncières ont été entamées ou poursuivies en 2019, pour une finalisation en 2020 :

- pour l'acquisition d'un ensemble immobilier sis à SARLAT LA CANEDA hébergeant les services de l'Unité Territoriale de Sarlat, en collaboration avec la DGA-SP, pour un montant de 1 680 000 € ;
- pour celle d'un bâtiment à RIBERAC en vue d'y déménager l'Unité d'Aménagement et le Centre d'exploitation routier pour un montant de 240 000 € et dans le même temps la signature d'un compromis de vente de ses locaux actuels pour la somme de 125 000 €, en collaboration avec la Direction des Bâtiments ;
- pour la cession d'une partie de l'ancienne colonie de vacances d'HENDAYE par la signature d'un compromis de vente pour un montant de 1 850 000 €.

Concernant le site départemental du Camping de GURSON, un compromis de vente a été signé pour un montant de 350 000 € pour une vente définitive en 2023.

Egalement, les acquisitions nécessaires à d'autres Collectivités ou organismes telles que la Communauté d'Agglomération du GRAND PERIGUEUX (CA Le GRAND PERIGUEUX) et le Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN) ont été soit finalisées (avec la clôture de 6 dossiers) soit amorcées (avec l'ouverture de 5 dossiers).

En amont de ces procédures foncières et pour parer à l'urgence de certains travaux routiers ou dans l'attente de règlement de transactions foncières complexes, 11 autorisations de prises de possession anticipée ou des conventions d'occupation temporaire de propriétés privées ont été rédigés.

Par voie d'expropriation

Les acquisitions par voie d'expropriation s'étalent sur plusieurs années. Ainsi en 2019, le bureau affaires foncières a été mobilisé sur les projets suivants, tant pour la procédure administrative que pour la négociation avec les différents propriétaires :

RD N°704 - DEVIATION NORD DE SARLAT LA CANEDA

Pour le projet d'aménagement de la route départementale n°704, Déviation nord de SARLAT LA CANEDA, liaison entre la route départementale n°6 et la route départementale n°704 sur le territoire de la commune de SARLAT LA CANEDA, l'arrêté de cessibilité a été obtenu et 29 ordonnances d'expropriation ont été délivrées par le Juge de l'expropriation. Le bureau affaires foncières les a ensuite notifiées à tous les propriétaires concernés et faites publier au Service de la publicité foncière de Sarlat.

Parallèlement, les négociations pour indemniser les propriétaires et fermiers expropriés ont été engagées : 9 accords amiables sur l'indemnisation ont été signés en 2019, représentant un montant de 68 550 € sur un montant total estimé à 490 000 €.

RD N°5 – CONTOURNEMENT DU BOURG DE SAINT AULAYE

Pour le projet d'aménagement de la route départementale n°5, Contournement du bourg de SAINT AULAYE, en vue d'évincer le locataire d'un immeuble départemental, une enquête parcellaire a eu lieu du 5 décembre 2019 au 20 décembre 2019. La procédure d'éviction a été confiée à maître Moustrou, avocat à Périgueux.

RD N°78 – CONTOURNEMENT DU BOURG DE BOURDEILLES

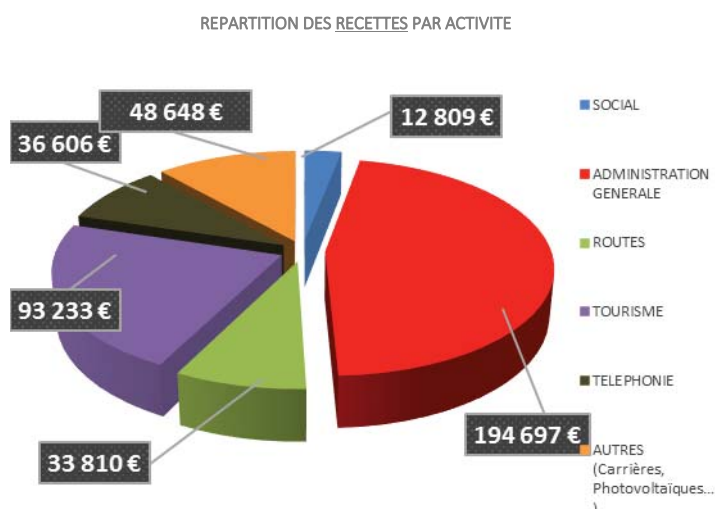
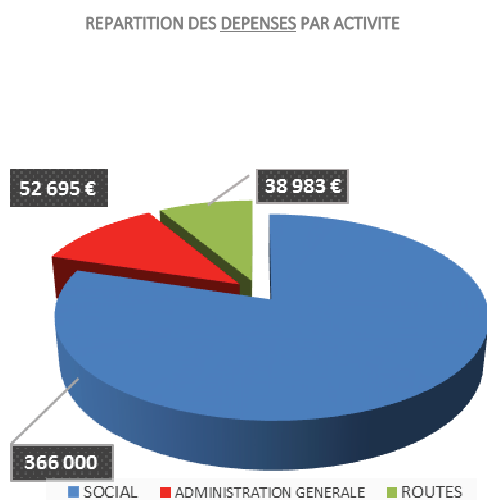
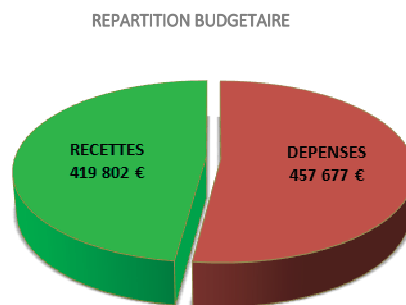
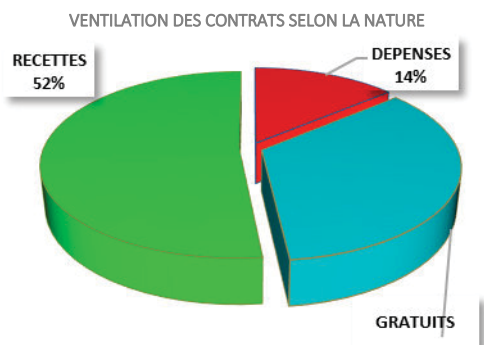
Pour le projet d'aménagement de la route départementale n°78, Contournement du bourg de BOURDEILLES, un seul dossier foncier reste à régler pour lequel l'arrêté de cessibilité a été obtenu en novembre 2019.

RD N°5, N°20 et N°708 – CONTOURNEMENT DU BOURG DE RIBERAC

Pour le projet d'aménagement des routes départementales n°5, n°20 et n°708, Contournement ouest du bourg de RIBERAC, l'ordonnance d'expropriation de la propriété LEDERMAN a été délivrée. Elle a été notifiée au propriétaire puis adressée au Service de la publicité foncière de Sarlat pour publication. A défaut d'accord amiable, et après sa saisine par le bureau affaires foncières, le Juge de l'Expropriation a fixé le montant de l'indemnisation à 172 690 €. Une procédure d'appel de ce jugement est en cours en 2020. Il est précisé que les contentieux liés à la procédure d'expropriation sont gérés par le Bureau affaires foncières, avec les conseils de maître Moustrou, avocat à Périgueux, pour la procédure d'appel.

➤ *Gestion locative*

Le bureau affaires foncières a géré en 2019, **259 contrats**, cartographiés de la manière suivante :



➤ *Gestion fiscale*

Un travail de vérification et de contrôle à l'aide du croisement des données contenues dans le tableau de bord de la gestion fiscale, du logiciel ASPIC et du tableau de bord de gestion des baux, a permis de traiter pour l'année 2019, un total de **95 taxes** toutes confondues (Taxes foncières, Taxe d'habitation et Taxes logements vacants) pour un montant global de **584 704 €**, dont le paiement a été ventilé comme suit :

- à la charge de la Collectivité 186 943 € (31,97 %)
- à la charge de la SEMITOUR PERIGORD 390 432 € (89,72 % dont LASCAUX IV)
- à la charge de l'Auberge de jeunesse 1 020 € (0,17 %)
- à la charge du Budget Annexe ST LIZIER 6 309 € (1,08 %)

Le travail entrepris depuis trois ans sur l'analyse des taxes et la recherche d'économies a permis d'obtenir **19 757 €** d'exonérations (20 dossiers de demandes motivées) en 2019 auprès des services fiscaux.

A la suite de ce traitement, le bureau affaires foncières a sollicité le **remboursement de sommes** dues par les locataires, au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ou la récupération de taxes prévues au bail (13 185 € pour 28 dossiers), et celles dues par les nouveaux acquéreurs, au titre d'un prorata de la Taxe foncière dans le cadre de ventes immobilières (9 749 € pour 2 dossiers), pour un montant total de **22 934 €**.

Les sommes récupérées auprès des locataires, occupants ou dans le cadre des demandes de dégrèvement représentent 23% du montant des taxes payées par la collectivité.

En amont et en vue de préparer la taxation 2019, le bureau a vérifié et renseigné 63 demandes des services fiscaux concernant les occupants au 1er janvier de biens immobiliers départementaux.

➤ *Propriété immatérielle*



Marque MAISON NUMERIQUE DE LA BIODIVERSITE DORDOGNE PERIGORD

Le bureau affaires foncières a déposé et fait enregistrer en 2019 auprès de l'INPI, la marque MAISON NUMERIQUE DE LA BIODIVERSITE DORDOGNE PERIGORD. Un travail collaboratif avec la Direction de l'Environnement et du Développement Durable et la Direction du Droit et de la Commande Publique.

1.1.1.2. LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Les missions du bureau de la Gestion du Domaine Public ont pour objectif la protection et la conservation du domaine public routier départemental, ainsi que l'identification de l'ensemble des redevances dues pour l'occupation du Domaine Public Routier départemental.

L'activité du bureau de la Gestion du Domaine Public (GDP) repose sur les principales missions suivantes : autorisations d'occupation du domaine public, la responsabilité civile de la collectivité vis-à-vis des tiers lors de sinistres, le recouvrement des sommes dues au titre des dommages causés au domaine public, les avis donnés pour les opérations d'urbanisme et le respect des règles de la domanialité publique.

En outre, le bureau a initié la réécriture des modèles de documents utilisés dans le logiciel Géomap, pour la délivrance des arrêtés de circulation temporaire, les permissions de voiries ainsi que les alignements.

Les autorisations d'occupation temporaire (AOT)

Cette année, **103** permissions de voirie ont été délivrées directement par le siège, et **8** accords techniques concernant les travaux d'Enédis.

Le bureau gère aussi le suivi des conventions d'occupation du domaine public (40 dossiers traités) et le transfert ou l'annulation de permissions de voirie (14 dossiers). En 2019, 793 permissions de voiries pour occupation du Domaine Public Routier (DPR) accordées à des particuliers sont répertoriées et soumises à redevance.

La responsabilité civile

La responsabilité de la collectivité peut être mise en cause, pour défaut d'entretien normal de la voirie. En 2019, **83** dossiers ont été instruits, et l'assureur du Département a dû verser pour 17 279,52 € d'indemnités à des tiers.

Les dommages au domaine public

Les infractions constatées sur le domaine public routier, dont les auteurs sont connus, font systématiquement l'objet de poursuites, pour recouvrer les frais de réparation, engagés par la collectivité. En 2019, 157 dossiers pour infraction à la conservation du Domaine Public Départemental ont fait l'objet d'un suivi et d'une instruction. Parmi ces dossiers, 93 ont été soldés occasionnant **96 847,33 € de créances recouvrées par la collectivité**.

Les transferts domaniaux

Conformément à une politique élaborée depuis quelques années, le Département procède au déclassement du domaine public routier des sections qui n'ont plus vocation à rester dans la voirie départementale ou qui sont désaffectées. Un reclassement peut être opéré dans les voiries communales, sous réserve de l'accord express des communes concernées.

Ce travail, réalisé en lien étroit avec les Unités d'Aménagement, permet de mettre à jour le SIG routier et le tableau de classement des routes départementales.

Les avis émis en matière d'urbanisme opérationnel

Le bureau GDP donne des avis sur les certificats d'urbanisme, les permis d'aménager et les permis de construire, concernant les activités commerciales, artisanales, industrielles, ainsi que les lotissements à usage d'habitation de plus de cinq lots.

Ces avis concernent les accès sur la voirie départementale et sont traités en liaison avec les Unités d'Aménagement et le référent sécurité de la DPRPM.

Cette mission rend parfois nécessaire la rédaction de conventions de participation, pour le financement d'équipements publics routiers exceptionnels.

En 2019, **134** dossiers ont été traités dont **16** dossiers relatifs à des refus d'accès sur la voirie départementale.

Les avis émis en matière d'urbanisme prévisionnel

Le Président du Conseil départemental est amené à émettre des avis en qualité de personne publique associée lors de la mise en œuvre de documents d'urbanisme (Plan local d'Urbanisme (PLU), carte communale, dérogation au recul de 75m par rapport aux routes départementales classées à grande circulation, Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), zones d'activités et touristiques, Porter à Connaissance (PAC) ...).

Ces avis sur les documents d'urbanisme sont traités en liaison avec les Unités d'Aménagement et le service Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique (DEDD) (Mission urbanisme), de manière à assurer une cohérence entre les évolutions de l'occupation des sols des territoires communaux et les conditions de desserte des futurs aménagements par le réseau départemental.

En 2019, **29** avis sur les PLU, PLUI, SCOT RLP et cartes communales ont été donnés et concernent **350 communes**.

Les contentieux en matière de gestion du Domaine Public routier

Lors de dégradations ou d'atteintes à la conservation du Domaine Public Routier, les agents assermentés des Unités d'Aménagement procèdent à l'établissement de procès-verbaux de constatation d'infraction.

Dans la plupart des cas, des accords interviennent avec les personnes (ou leur assurance) qui font l'objet de poursuites par le remboursement des frais occasionnés à la voirie départementale et ses accessoires, ou par la remise en état des lieux lorsqu'il s'agit de travaux non autorisés. Néanmoins, chaque année, des dossiers nécessitent la saisie du Procureur de la république par l'intermédiaire du Service des Affaires Juridiques. Pour l'année 2019, 4 dossiers ont été transmis faute d'avoir pu trouver une solution amiable.

La mise en recouvrement des redevances d'occupation du Domaine Public routier

Le bureau Gestion du Domaine Public établit les redevances pour l'ensemble des occupations privatives du Domaine Public routier selon les barèmes prévus pour une partie par les différents codes applicables (Code général de la propriété des personnes publiques, Code général des collectivités territoriales, Code de l'énergie, etc...) et pour l'autre partie par la délibération du Conseil Général n°15-291 en date du 26 juin 2015.

Pour 2019, les redevances perçues sont réparties comme suit :

- occupants de droit : 68 977 € pour 2 opérateurs (4 dossiers),
- réseaux publics (AEP et assainissement EU) : 33 773 € pour 96 dossiers,
- opérateurs de télécommunications : 449 929 € pour 5 opérateurs,
- occupations par des réseaux privés : 18 985 € pour 597 dossiers,

Soit un montant de **571 664 € de redevance à percevoir par la collectivité.**

1.1.2. SERVICE ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION

Le service Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) est le représentant du Maître d'Ouvrage et le garant de ses intérêts en termes de respect des procédures, des coûts et des délais. A ce titre, il a en charge la préparation et la mise en œuvre des programmes routiers, la gestion budgétaire des crédits d'investissement routier, la prévision des coûts d'opération, le pilotage des opérations d'investissements, la sécurisation juridique des procédures et la maîtrise des délais.

Il est organisé en trois bureaux, le bureau « des marchés routiers et conventions » d'une part et les bureaux « Pilotage et Procédures » et « Gestion et Ordonnancement » d'autre part, dont les activités seront analysées ensemble.

1.1.2.1. LE BUREAU DES MARCHES ROUTIERS ET CONVENTIONS

Ce bureau élabore, en lien avec les services Maîtres d'œuvre et avec le Service des Marchés et de la Commande publique, les pièces administratives des marchés ainsi que les conventions liant le Département à d'autres collectivités ou plus ponctuellement à des particuliers, concernant le Domaine Routier Départemental : déplacements de réseau, délégation de Maîtrise d'Ouvrage, conventions de financement, conventions d'aménagement

notamment de traverse d'agglomération, gestion des sites départementaux (labellisation, occupation du domaine public, manifestations diverses,...).

Il prépare également les rapports d'analyse des offres pour le compte de la maîtrise d'ouvrage, tous les marchés d'un montant supérieur à 15 K€ HT afin d'éclairer les commissions des marchés et d'appel d'offre.

Il a également une mission de conseil et de veille juridique vis-à-vis des autres services de la DPRPM.

Les nombres de dossiers traités sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Marchés	61	59	47	57	60	68
Conventions	112	95	62	42	55	48

1.1.2.2. LE BUREAU PILOTAGE ET PROCEDURES – LE BUREAU GESTION ET ORDONNANCEMENT

Les missions du bureau Pilotage et Procédures et du bureau Gestion et Ordonnancement portent sur les travaux neufs, les opérations de sécurité (OS) et les opérations locales de sécurité (OLS), les traverses d'agglomération, les grosses réparations d'ouvrages d'art, la sécurisation des falaises, les démolitions, les aménagements paysagers relatifs aux routes ainsi que les opérations réalisées en co-maîtrise d'ouvrage en lien avec les différents services maîtres d'œuvre. Ces bureaux assurent en outre, le suivi financier des marchés (accords-cadres) d'entretien et d'exploitation routière en collaboration avec le Pôle Territoires.

Programme d'Investissement Routier Départemental

➤ *RD 703 – Contournement de BEYNAC :*

Contentieux

L'ensemble des autorisations permettant la réalisation de l'opération a été obtenu à savoir l'autorisation unique Installations Ouvrages Travaux et Activités (AU IOTA) du 29 janvier 2018, les deux permis d'aménager sur les Communes de CASTELNAUD LA CHAPELLE et de VEZAC du 18 janvier 2018 ainsi qu'un permis de démolir du 17 octobre 2018 pour la maison du Pech sur la Commune de CASTELNAUD LA CHAPELLE.

Dans ces conditions, les travaux ont pu être engagés dès le 26 février 2018.

Ces autorisations ainsi que la déclaration de projet prise par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 18 décembre 2017 ont fait l'objet de recours contentieux. Les principaux opposants au projet sont des riverains au projet, l'association Sauvons la Vallée de la Dordogne, la SEPANSO (association environnementale) et certains propriétaires de châteaux voisins.

Sur la période du 19 mars au 6 novembre 2018, 10 ordonnances du Tribunal administratif de Bordeaux ont rejeté les demandes de suspension de l'exécution des autorisations administratives sollicitées par les opposants.

C'est ensuite que par un **arrêt du 28 décembre 2018**, soit plus de 10 mois après le démarrage effectif des travaux, **le Conseil d'Etat** a décidé de **suspendre l'exécution de**

l'autorisation préfectorale AU IOTA et par conséquent des travaux du contournement de Beynac.

Par ordre de service du 04 janvier 2019, le Conseil Départemental de la Dordogne, a demandé au Groupement d'Entreprises Bouygues TPRF/MAEG de procéder à l'ajournement des travaux des ouvrages d'art (OA) du Pech et de Fayrac à compter du 02 janvier 2019 jusqu'à une date indéterminée (à savoir la décision judiciaire au fond définitive). Par une décision du 03 janvier 2019, SNCF Réseau a demandé au Groupement d'Entreprises Bouygues TPRF/Laurière de procéder à l'ajournement des travaux du pont-rail des Milandes.

Par un arrêté préfectoral du 05 février 2019, M. le Préfet de la Dordogne a prescrit la mise en place de mesures conservatoires visant à assurer la sécurité publique et la protection de la faune et de la flore sur le chantier et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la surveillance du site, l'entretien des matériels et ouvrages et le suivi environnemental le temps de la suspension des travaux.

Par une décision rendue au fond le **9 avril 2019, le Tribunal administratif de Bordeaux** a annulé l'autorisation préfectorale AU IOTA au motif que le projet ne saurait être regardé comme répondant à une raison impérieuse d'intérêt public majeur et enjoint au Département de démolir des ouvrages et parties d'ouvrages déjà réalisés.

Par un **arrêt du 10 décembre 2019, la Cour administrative d'appel de Bordeaux** a décidé de **l'annulation de l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux du 29 janvier 2018** du contournement de Beynac au motif d'un défaut de raison impérieuse d'intérêt public majeur justifiant la dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats d'espèces protégées. Elle a annulé également les permis d'aménager délivrés par les maires des communes de Castelnaud la Chapelle et de Vézac ainsi que la déclaration de projet prise par délibération de la commission permanente du Conseil départemental du 18 décembre 2017.

La Cour administrative d'appel a également enjoint au Département **d'engager le processus de démolition des éléments construits hors des berges et du lit de la Dordogne dans un délai d'un mois à compter de la notification de l'arrêt et de procéder à l'ensemble des opérations de démolition des éléments construits de l'ouvrage du contournement et de remise en état des lieux dans un délai global de 12 mois.**

Le Département a déposé un pourvoi en Conseil d'Etat contre la décision de la Cour administrative d'Appel. Celui-ci est actuellement en procédure d'admission.

Pendant toute l'année 2019, le pôle Maîtrise d'ouvrage a apporté son assistance dans le cadre de l'instruction des contentieux, par la production de notes techniques abondantes et conséquentes et par sa connaissance précise du projet technique, des procédures et de la conduite des travaux.

Il a également accompagné la conduite de nombreuses études complémentaires par des bureaux d'études extérieurs, le recueil d'attestations multiples et l'établissement de constats d'huissier pour renforcer l'argumentaire en défense au fond devant le TA dès début 2019, puis devant la CAA :

- audit de sécurité de la traverse SETEC INTER,
- expertises environnement, eau, bruit, air SETEC INTER
- Etude environnementale SEGED,
- Etude de restauration des couasnes BIOTEC,
- Etude socio-économique SETEC ALS et CCI,
- Etude de préféabilité de déconstruction SETEC TPI,

- Etude environnementale SYNAPSE,
- Etude d'actualisation faune/flore et des impacts du chantier SEGED,
- Diverses attestations de propriétaires, riverains, SDIS, professionnels du tourisme et des transports, fédération de la Pêche, ...
- Divers constats d'huissiers, ...

Avancement des travaux à la date de la suspension des travaux

Les principaux ouvrages réalisés à la date de suspension des travaux sont les suivants :

- Ouvrages du Pech et de Fayrac : remblais contigus, fondations des culées et piles (en berge et en rivière) et élévations des piles ;
- Pont rail des Milandes (réalisé sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau) : radier de l'ouvrage et déblais contigus ;
- Dévoisement de la RD53/VC2 : nouvelle route en service sur un linéaire d'1,25 km environ avec ses équipements (signalisation et glissières), 2 bassins d'infiltration ;
- Installations et ouvrages provisoires : estacades, pistes de chantier, plateforme des zones de vie du chantier et de stockages des matériels, matériaux et déchets, stockages des matériaux dont certains contenant des espèces invasives, bassins provisoires, clôtures.

Conséquences de la décision du Tribunal administratif (TA) confirmée par la décision de la Cour administrative d'Appel (CAA) du 19 décembre 2019

Engagement du processus de démolition

L'arrêt de la Cour administrative d'appel de Bordeaux du 19 décembre 2019 étant exécutoire et le pourvoi en Conseil d'Etat non suspensif, le Département doit donner suite à l'injonction de démolir et engager le processus de démolition.

Dans un courrier en date du 12 avril 2019 antérieur à la décision de la Cour administrative d'appel, Monsieur le Préfet n'avait pas manqué de faire observer que :

« L'ampleur, la complexité et l'impact des opérations de remise en état du site que certaines d'entre elles ne manqueront pas d'avoir sur le milieu naturel, qui doit bien sûr être préservé à tous les stades du dossier, constituent des enjeux majeurs que l'ensemble des parties prenantes observera avec la plus grande attention. Aucune d'entre elles ne pourra être entreprise avant la délivrance des autorisations nécessaires. »

Le 23 décembre 2019, soit à peine 10 jours après la notification de l'arrêt de la Cour administrative d'appel, le Département indiquait à Monsieur le Préfet qu'il engageait le processus de démolition des éléments construits de l'ouvrage du contournement de Beynac, et joignait le calendrier prévisionnel global optimisé sur plusieurs années de l'opération de démolition et de remise en état intégrant l'ensemble des contraintes réglementaires et techniques.

En effet, le délai d'un an fixé par la Cour d'appel est incompatible avec les procédures réglementaires à mettre en œuvre au titre des Codes de la commande publique, de l'environnement et de l'urbanisme et qui s'imposent à cette opération.

Monsieur le Préfet par courrier au Département du 15 janvier 2020 indique que dès sa notification l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Bordeaux est exécutoire.

Selon lui, désormais, le pouvoir d'injonction du juge administratif s'impose aux autorités administratives et dispenserait le Département d'obtenir des autorisations administratives citées supra pour procéder à la démolition. Ce point relaté par le Préfet reste cependant à vérifier juridiquement.

Concrètement, le Département publiait le 09 janvier 2020 l'avis d'appel public à la concurrence dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres restreint de désignation du maître d'œuvre.

Par courrier du 13 mars 2020, le Département informait le Préfet que, dans le strict respect du calendrier annoncé, la Commission d'appel d'offres du Département s'est réunie le 12 mars 2020 et a décidé de retenir la candidature de cinq bureaux d'études dans le cadre de la procédure d'appel d'offres restreint de maîtrise d'œuvre pour cette opération.

Ces candidats sont les suivants :

- *SETEC TPI – PARIS (75),*
- *GINGER DELEO - AVON (77),*
- *EGIS EAU - MONTPELLIER (34),*
- *ARTELIA - LE HAILLAN (33),*
- *SAFEGE - SAINT MEDARD EN JALLES (33).*

Les dossiers de consultation ont été adressés à ces entreprises le 16 mars 2020.

Transfert de la garde du chantier

L'ajournement des travaux se poursuit à ce jour dans l'attente de la décision judiciaire définitive (décision du Conseil d'Etat).

Afin de minimiser l'indemnisation des frais de garde du chantier, le Département a accepté qu'il soit mis à sa disposition l'ensemble des ouvrages et parties d'ouvrages déjà réalisés sur site, à compter du 11 juillet 2019 s'agissant du périmètre des ouvrages du Pech et de Fayrac. S'agissant de l'ouvrage du Pont-rail sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, la mise à disposition de l'ouvrage au Département nécessite un accord tripartite entre le groupement Bouygues TPRF/Laurière, la SNCF Réseau et le Département qui n'est pas obtenu à ce jour.

De la même manière, afin de limiter les coûts de stockage et de gardiennage des charpentes métalliques des 2 ponts routiers réalisés chez le métallier italien MAEG, le Département a fait livrer et stocker les éléments de charpentes fabriqués au Parc départemental à Marsac sur l'Isle. Il en assure la garde depuis le constat contradictoire établi avec le groupement en date du 15 octobre 2019.

Règlement des marchés en cours

A ce jour, il est impossible de connaître la date et l'issue du contentieux qui peut conduire à la reprise éventuelle des travaux ou à leur arrêt définitif et à la remise en état des lieux.

Dans ces conditions, les marchés de prestations intellectuelles, de services et de travaux en cours liés à l'opération peuvent, à terme, soit être résiliés en cas de décision définitive

défavorable au Département, soit être exécutés avec des modifications contractuelles rendues nécessaires par l'ajournement des travaux.

Dans ce contexte, une série de réunions de négociation a eu lieu sur la période de mai à juillet 2019 entre le Conseil départemental conseillé par son Maître d'œuvre (SETEC TPI) et le Groupement d'Entreprises titulaire du marché afin de régler les conditions financières et contractuelles des conséquences de l'ajournement quelle que soit sa durée et quelle que soit son issue (reprise des travaux ou résiliation).

Au terme de ces discussions, les Parties ont décidé d'un commun accord de faire des concessions réciproques afin de prévenir tout litige dans le cadre d'un Protocole transactionnel signé le 28 novembre 2019.

Pour permettre de modifier les clauses du marché impactées par les dispositions du protocole et de liquider les dépenses afférentes, un avenant n° 2 au marché DPRPM-17-087 a été signé.

Par ailleurs et dans la même logique de maîtrise des coûts financiers, des discussions sont actuellement en cours avec SNCF réseaux et le groupement d'entreprises Bouygues TPRF/Laurière titulaire du marché du Pont-rail des Milandes pour qu'un protocole d'accord puisse régir les conditions de poursuite ou de liquidation du dit-marché.

Réunions des différents comités de suivi

- 26 février 2018, 27 avril 2018, 27 juin 2018 et 3 décembre 2018 : réunions du Comité de dialogue et de suivi organisées par le Président du Conseil départemental,
- 14 mars 2018, 20 juin 2018, 3 octobre 2018, **23 janvier 2019, 15 mai 2019, 10 septembre 2019** et 14 janvier 2020 : réunions du Comité de suivi des mesures de réduction et de compensation (*prévues par l'arrêté préfectoral AU IOTA, puis prolongées par arrêté préfectoral du 05 février 2019 prescrivant la mise en place de mesures conservatoires*), en présence des services de l'Etat.

Divers actes présentés en assemblée départementale concernant le contournement de Beynac

- 13 mai 2019 : Protocole d'accord transactionnel. Indemnisation dommage de travaux publics. Fuite d'eau.
- 15 novembre 2019 : Protocole d'accord transactionnel, Marché de travaux n° DPRPM/2017/087 « Contournement de BEYNAC – Réalisation des ouvrages d'art de Pech et de Fayrac ».
- 15 novembre 2019 : Bilan financier de l'opération au 15 octobre 2019,

BILAN FINANCIER

Par **délibération du 15 novembre 2019**, l'assemblée départementale prenait acte du **bilan financier** de l'opération à la date du **15 octobre 2019** suite à l'ajournement des travaux, et prenait acte :

- de l'état des dépenses d'investissement réglées à la date du 15 octobre 2019 par le Département dans le cadre de l'opération du contournement de BEYNAC pour un total de **19.863.902 € TTC** ;

- qu'en l'état des décisions du Conseil d'Etat du 28 décembre 2018 et du Tribunal administratif du 9 avril 2019 et des conséquences liées à l'ajournement des travaux, le Département était engagé sur une dépense prévisionnelle supplémentaire de **6.593.109 € TTC** ;
- qu'en cas d'arrêt du chantier et de remise en état des lieux, si la décision du Tribunal administratif de BORDEAUX du 9 avril était confirmée, le bilan financier prévisionnel de l'opération pourrait atteindre **42.000.000 € TTC**, à pure perte.

Lors du vote du budget primitif 2020, l'assemblée plénière du Département a actualisé le bilan financier à la date du **31 décembre 2019** :

A la date du **31 décembre 2019**,

- le montant total des dépenses d'investissement réglées par le Département sur l'opération est de **24.187.350,90 € TTC** réparti comme suit :

Acquisitions foncières	1.131.327 €
Etudes préalables	548.217 €
Maîtrise d'œuvre et contrôles extérieurs	2.881.642 €
Archéologie préventive (hors personnel)	503.115 €
Travaux préparatoires	390.358 €
Dévoisement RD53/VC2	943.997 €
Ouvrages du PECH et de FAYRAC	13.350.302 €
Pont-rail des MILANDES	1.504.150 €
Section courante + voie modes doux	0 €
Aménagements paysagers	7.136 €
Mesures compensatoires	1.406 €
Contentieux (études, huissiers, gardiennage, clôtures)	299.507 €
Dépenses liées à l'ajournement	2.626.194 €
Total	24.187.351 €

Ventilé comme suit :

▪ Dépenses d'investissement antérieures à 2016 :	1 543 190,48 €TTC
▪ Dépenses d'investissement 2016 :	1 698 954,29 €TTC
▪ Dépenses d'investissement 2017 :	731 598,76 €TTC
▪ Dépenses d'investissement 2018 :	10 841 660,67 €TTC
▪ Dépenses d'investissement 2019 :	9 371 946,69 €TTC

- Les dépenses engagées et restant à régler par le Département s'élèvent à la somme prévisionnelle de **2.269.660 € TTC** comprenant principalement les dépenses liées à l'ajournement du marché entre SNCF Réseau et le groupement Bouygues TPRF/Laurière pour la construction du pont rail des Milandes;

- En cas de déconstruction des parties d'ouvrages réalisés et de remise en état des lieux, si la décision de la Cour administrative d'appel du 10 décembre 2019 était confirmée par le Conseil d'Etat, le bilan financier prévisionnel global de l'opération pourrait atteindre une dépense d'investissement de **42.000.000 € TTC**, à pure perte.

➤ **ITINERAIRES ALTERNATIFS du GRAND PERIGUEUX**

Suite à la réalisation, présentation et livraison de l'étude de faisabilité par le Département en septembre 2015 au GRAND PERIGUEUX, la communauté d'agglomération du GRAND PERIGUEUX a sollicité le Département pour la réalisation des études d'avant-projet, de projet et l'engagement des travaux sur les sections prioritaires d'itinéraires suivants :

- SAINT LAURENT / MANOIRE Entrée Est d'ATUR,
- Marival / Les 4 routes à Coulounieix,
- Paumarélie – Le Pouyaud,
- Traverse du bourg de CORNILLE.

Une seconde convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux relatifs à ces quatre sections prioritaires a été signée le 13 septembre 2016. Un avenant n°1 du 11 août 2017 a permis d'ajouter une 5ème section prioritaire sur l'itinéraire Nord Est.

L'année 2019 a permis de réaliser les travaux suivants :

- Itinéraire Sud Est : Achèvement de l'aménagement de la section comprise entre le giratoire de SAINT LAURENT SUR MANOIRE et l'entrée Est d'ATUR,
- Itinéraire Nord Est : Aménagement de la traverse du bourg de Cornille

BILAN FINANCIER

Montant mandaté en 2019 :	1 988 479 €
<i>Dont</i> <i>Marché VC1 Atur</i>	828 436 €
<i>Marché Traverse Cornille</i>	1 028 176 €
<i>Réseaux</i>	6 800 €

Mandaté/Itinéraire :

▪ NORD	6 963 €
▪ SUD-EST	916 763 €
▪ NORD-EST	1 064 702 €
▪ SUD-OUEST	51 €

➤ **ITINERAIRES STRUCTURANTS du GRAND PERIGUEUX**

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée le 25 novembre 2016 pour la réalisation d'études (niveau Avant-projet), pour trois itinéraires structurants :

Itinéraire 1 : liaison RD 4 (A89) à RD6089 (RD3): liaison entre la RD 4 à COULOUNIEIX-CHAMIERES à la RD 6089 à MARSAC SUR L'ISLE (à proximité du lieu-dit La Cave) avec raccordement éventuel à la RD3 A ANNESSE ET BEAULIEU – aménagement sur 9 km constitué pour partie d'aménagement de voies nouvelles et comprenant un franchissement de l'Isle (OA existant).

Des investigations environnementales ont été réalisées en 2018 et 2019.

Une étude de faisabilité a été présentée aux techniciens et élus de la Communauté d'Agglomération du GRAND PERIGUEUX en Mai/Juin 2019. Une délibération du GRAND PERIGUEUX du 28 novembre 2019 valide la poursuite des études sur cet itinéraire.

Itinéraire 2 : liaison RD 6089 au lieu-dit Beauronne (RD710): liaison entre la RD 6089 à MARSAC SUR L'ISLE ou COULOUNIEIX-CHAMIERES à la RD 710 à Beauronne, communes de CHANCELADE et MARSAC SUR L'ISLE – aménagement sur 1.5 à 2 km constitué essentiellement d'aménagement de voies nouvelles avec construction d'un ou deux ouvrages pour franchir la rivière Isle et la voie SNCF,

Une étude de faisabilité a été établie sur la base de comparaison de différentes variantes possibles et a été présentée aux services de la Communauté d'Agglomération du GRAND PERIGUEUX en juin 2019. Compte tenu des contraintes environnementales fortes, le GRAND PERIGUEUX a délibéré le 28 novembre 2019 en faveur de l'arrêt des études du fait de son inacceptabilité environnementale.

Itinéraire 3 : liaison RD 6021 au Boulevard du Petit Change: liaison entre la RD 6021 Boulevard Saumande à PERIGUEUX et TRELISSAC au Boulevard du Petit Change, (Pont de l'Arsault), par la traversée de l'Isle avec un futur Pont au lieu-dit l'Arsault.

Les études de faisabilité de cet itinéraire ont été présentées en 2018. Les études ont été arrêtées depuis en raison notamment des contraintes de transparence hydraulique inhérentes à cette opération.

BILAN FINANCIER

Montant mandaté en 2019 : Marché ECR

15 619 €

➤ **PRU de CHAMIERES**

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour la période 2014-2024 est dédié à des projets régionaux déterminés dans le cadre des plans Etat/Région.

La convention avec l'ANRU a été signée officiellement le 24 juin 2019.

L'opération d'un montant de 48.324.000 M€ est décomposée selon 4 volets :

- le Volet Habitat pour 32,9 M€ HT,
- le Volet économie et emploi pour 4,1 M€ HT,
- le Volet ingénierie pour 1,1 M€ HT,
- le Volet équipements et espaces publics pour 10,3 M€ HT.

➤ La Commune de COULOUNIEIX et le Département ont signé le 21 décembre 2018 une convention de co-maîtrise d'ouvrage permettant de réaliser en commun **une partie du Volet Equipements et Espaces Publics** correspondant aux aménagements suivants :

- l'Aménagement du futur Pôle social (Centre Communal d'Action Sociale + Centre Médico-Social + Maison de Quartier + Centre Social) est prévu pour 2,8 M€ HT ;

- la requalification et la création des Espaces Publics pour 4,5 M€ HT sur l'ensemble du périmètre du programme de renouvellement urbain de Chamiers (Parc nature, voies modes doux, requalification et création d'espaces publics, dont voiries et stationnements..).

La DPRPM assurera la maîtrise d'ouvrage de la partie requalification et création des Espaces Publics jusqu'en 2026.

L'aménagement de l'îlot « Crabanat » ou place du Colonel Arnaud Beltrame, première opération du Volet Equipements et Espaces Publics a débuté en Novembre 2019.

➤ **AUTORISATIONS ET PROCEDURES PREALABLES A TRAVAUX**

Les études menées concernent majoritairement la mise en œuvre du programme d'investissement routier en matière de travaux neufs :

Obtention d'autorisation de défrichement pour diverses opérations :

- **Opération de sécurité RD2 Boulazac Isle Manoire** : défrichement pour aménagement d'un dégagement de visibilité
- **Opération de sécurité RD60 Salignac Eyvigues** : défrichement pour aménagement d'un dégagement de visibilité

Obtention d'autorisation d'urbanisme pour diverses opérations :

- **Extension du parking du Domaine du Château de CAMPAGNE**: permis d'aménager modificatif,
- **RD32E5 MAUZENS ET MIREMONT** : permis de démolir.

Obtention d'autorisation au titre des sites inscrits pour diverses opérations :

- **Opération de sécurité RD60 Salignac Eyvigues** : dégagement de visibilité dans le site inscrit « Abord du Village de Salignac ».

Pilotage d'opérations en phases pré-opérationnelle ou opérationnelle :

- RD 78 - contournement de BOURDEILLES ;
- RD 5, contournement de SAINT AULAYE ;
- RD 708-20 et 5 – Contournement de RIBÉRAC ;
- Liaison RD 675-RD 707 Contournement de NONTRON.
- RD 660 – Liaison Bergerac – Couze
- RD 706 – Contournement de CAMPAGNE

➤ **SUIVI DES MESURES A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE / MESURES COMPENSATOIRES**

Dans le cadre des projets routiers, en cas d'impossibilité d'évitement des impacts sur l'environnement, la mise en œuvre de mesures de réduction ou compensation peut être nécessaire.

Les autorisations administratives préalables à travaux fixent les mesures à mettre en œuvre par le maître d'ouvrage.

- Plan de Gestion « ASTER AMELLE » ; mesures compensatoires et d'accompagnement consécutives à la réalisation de l'aménagement de la Route Départementale n°704 – Déviation de SARLAT LA CANEDA, conformément à l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2009 portant autorisation de destruction de spécimens d'espèces végétales protégées « ASTER AMELLE».
Mise en œuvre en 2019 des actions définies dans la convention triennale n°2, pour la période 2019-2021, pour la réalisation du plan de gestion.
- Plan de gestion « ZONES HUMIDES » l'arrêté interdépartemental du 17 août 2010 relatif à la LEMA a prescrit la gestion durable des zones humides et l'établissement d'un Plan de gestion pour une durée de 15 ans, dans le cadre de l'aménagement de la Route départementale 939 et de la déviation de la Route départementale 12, sur le territoire des Communes de LA ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE en Dordogne (24) et d'EDON et COMBIERS en Charente (16).
Définition puis approbation du plan de gestion par la commission permanente du 11 juillet 2016. Conventions avec le PNR-PL (Parc Naturel Régional Périgord Limousin) et le Syndicat de Rivière Nizonne et mise en œuvre en 2019 des actions et du suivi du plan de gestion.

➤ **LES CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS LIES AUX AUTORISATIONS LOI SUR L'EAU ET DUP**

La D.P.R.P.M. apporte sa contribution technique au profit de la défense des intérêts du Département dans les contentieux liés aux autorisations administratives inhérentes aux opérations routières. Il s'agit principalement d'apporter au Service des Affaires Juridiques du Département et à l'éventuel avocat en charge du dossier, les arguments en défense sur des recours en annulation des D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) ou des autorisations au titre de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques).

Contentieux administratifs qui ont fait l'objet d'un suivi en 2019 :

- Aménagement de la Route Départementale n° 78 - contournement du bourg de BOURDEILLES :

Contre l'arrêté de DUP :

Requête de l'Association BOURDEILLES Environnement, la SEPANSO Dordogne ainsi que 28 requérants contre la D.U.P. du 11 mars 2013. Décision du Tribunal Administratif de BORDEAUX du 14 janvier 2016 concluant au rejet de la requête des requérants.

Les requérants ont déposé un nouveau recours devant la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX le 14 mars 2016.

L'ordonnance du 31 Décembre 2018 a rejeté la requête des association ABE et SEPANSO.

En 2019, Les requérants ont sollicité un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat. Le pourvoi a été admis par le Conseil d'Etat et sera instruit en 2020.

Contre l'arrêté LEMA :

L'association ABE (Association Bourdeilles Environnement), la SEPANSO et 23 requérants ont déposé le 7 avril 2015 une requête au Tribunal Administratif de BORDEAUX contre l'arrêté autorisant les travaux au titre de la Loi sur l'Eau.

Le Département a déposé plusieurs mémoires en défense en décembre 2015, janvier et mars 2016. Par décision du 07 octobre 2017, le Tribunal Administratif a conclu au rejet de la demande des requérants.

Ces mêmes requérants ont déposé un recours devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, le 1^{er} décembre 2017.

La Cour Administrative d'Appel a annulé le jugement du TA de BX du 28/09/19 et l'arrêté du Préfet de la Dordogne du 07/04/2014 autorisant les travaux au titre de la loi sur l'eau.

Le Département a formé un pourvoi devant le Conseil d'Etat contre cet arrêt de la C.A.A.

Par décision du 18 Décembre 2019, le Conseil d'Etat a refusé l'admission de la demande du Département.

Parallèlement à cette décision, un dossier d'autorisation Environnementale a été relancé en 2019 (Marché notifié le 06.12.2019 ; voir § Pilotage d'opérations en phases pré-opérationnelle ou opérationnelle).

➤ **LA CONSOMMATION DES CREDITS**

Travaux Neufs

En 2019 les crédits dépensés pour la réalisation du programme d'investissement Travaux Neufs se sont élevés à environ **1 457 382 €**. (hors Itinéraires Alternatifs et opération de Beynac)

Ouvrages d'art

En 2019, le montant des dépenses **réalisées** sur les grosses réparations d'ouvrages d'art s'élève à **609 064 €**.

Opérations Locales de Sécurité (OLS)

Il a été mis fin au dispositif OLS après la CP du 16/03/2015. L'arrêt du dispositif a été validé lors de la session du BS 2015.

Les opérations votées jusqu'à la CP du 16 mars 2015 ont fait l'objet d'une planification sur 5 années (2015, 2016, 2017, 2018 et 2019), afin de maîtriser la consommation annuelle des crédits.

Les dépenses pour la réalisation des OLS se sont élevées à **164 796 €** en 2019.

Déplacement des réseaux

Les travaux réalisés ont fait l'objet de **5 conventions** avec les concessionnaires de réseaux pour le déplacement des réseaux situés en domaine privé afin de dégager les

emprises pour un montant total de **150 980 €** (dont **6 800 €** dans le cadre des itinéraires alternatifs du GRAND PERIGUEUX et **137 044 €** pour le contournement de BEYNAC).

Aménagements en traverses d'agglomération

Les traverses d'agglomération sont programmées, en concertation avec les élus locaux et les occupants du domaine public. Le Département finance la réfection de la chaussée départementale lorsque les Communes ou Communautés de communes engagent la réalisation des travaux (enfouissement des réseaux, mise en place de bordures, aménagements qualitatifs...), qui font l'objet de subventions dites d'édilité.

En 2019, les dépenses au titre des travaux d'édilité s'élèvent à **1 128 116 €** (dont les transferts en subvention au titre des OLS) au bénéfice de 16 collectivités.

En 2019, les dépenses sur chaussée au titre de l'aménagement des traverses, s'élèvent à **2 394 642 €** (à comparer à **1 330 029 €** en 2018, **1 774 441 €** en 2017, **2 099 419 €** en 2016) et ont permis l'engagement et/ou l'achèvement des travaux départementaux de 23 opérations.

Frais d'études routières

Le montant des dépenses pour le règlement des études nécessaires à la réalisation des différentes opérations routières (travaux neufs, OLS, aménagements de traverses...) s'élève à **400 394.74 €** (à comparer aux **255 002 €** en 2018) et concerne notamment les études géotechniques, levés topographiques, les études liées aux ouvrages d'arts et les diagnostics amiante.

1.1.3. SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le service organise et gère les moyens généraux de la Direction du Patrimoine Routier Paysager et des Mobilités.

Il assure :

- des missions comptables pour l'ensemble des services de la Direction, y compris la gestion des lignes transférées relatives à la gestion des baux et des redevances du domaine public,
- des missions administratives transversales dont la mise en forme et le suivi des rapports présentés en commissions permanentes et sessions budgétaires.

Il intervient en liaison avec la Direction des Ressources Humaines sur les champs de la formation et de la gestion du personnel.

Il a bénéficié d'un budget primitif de 3.493.834 € (dont 1.604.584 € pour la gestion des mobilités).

1.1.3.1. BUREAU ADMINISTRATIF ET DES MOYENS GENERAUX

➤ *La présentation des rapports en Commission Permanente et Session Budgétaire*

Le Bureau est chargé d'assurer la liaison avec le Service de l'Assemblée pour la transmission de l'ensemble des rapports de la DPRPM. Un travail de coordination interne avec le Bureau des marchés et conventions et le Service Foncier et Domaine Public est assuré ainsi qu'une mise en forme des documents en conformité des procédures définies sur le logiciel GEDELIB.

Le Bureau intervient dans le suivi administratif des contrats et des conventions entre le Département et ses partenaires.

	2018	2019
Commission Permanente : nombre de rapports	124	114
Session Budgétaire : nombre de rapports	32	31
Nombre de conventions présentées en Commission Permanente	89	79
Nombre de conventions suivies et non présentées en Commission permanente	8	-

➤ ***La gestion de l'accueil, du standard, des véhicules en pool et des salles de réunion du siège***

L'équipe d'accueil a géré via le logiciel SYRES : réservations de véhicules, réservations de salles de réunion.

➤ ***La gestion des moyens généraux***

Ce bureau assure la gestion des achats des fournitures administratives, des vêtements de travail et EPI (Equipement de Protection Individuelle), des produits d'entretien, l'approvisionnement des trousseaux de secours et du petit équipement. Il intervient sur les opérations d'entretien et de maintenance. Il contrôle les véhicules de service en liaison avec le Parc départemental. Il assure la gestion de l'inventaire (hors Parc).

➤ ***Les interventions sur les bâtiments de la DPRPM***

Les interventions sur les bâtiments font l'objet de réunion de concertation avec la Direction du Patrimoine Bâti. Les travaux sont réalisés par des entreprises extérieures ou en régie, par les agents de la direction. Un seul agent est chargé de la maintenance.

Il intervient sur tous les bâtiments de la DPRPM et assure la coordination des équipes Unités d'Aménagement lors de la réalisation de certains chantiers, notamment organisation des déménagements et réaménagements de locaux.

De multiples interventions sur les différents sites de la DPRPM ont été faites dont les plus importantes sont les suivantes : travaux de remise en état de centres d'exploitation (plomberie, électricité, carrelage), étude et réalisation de diverses installations électriques et remises en conformité et réparations diverses et adaptations de l'alimentation des locaux. (Fuites d'eau et modifications de câblages informatiques et téléphoniques)

1.1.3.2. BUREAU DE LA COORDINATION

Ce bureau intervient dans deux domaines : la formation et les ressources humaines.

➤ **La formation : 4 types de formation**

- les formations organisées par le Bureau relèvent d'un champ prioritaire et obligatoire car elles sont liées aux conditions de sécurité à respecter par les agents d'exploitation dans l'exercice de leur métier. Notamment, les autorisations de conduire les engins, les permis lourds et super lourds, la formation post-recrutement des nouveaux agents,
- les stages spécifiques en intra organisés par la Direction des Ressources Humaines,
- les stages de formation continue organisés par le CNFPT,
- les stages payants organisés par des prestataires privés.

Bilan de l'activité Formation DPRPM

	2018		2019	
	Nbre de participants	Nbre de jours	Nbre de participants	Nbre de jours
Formations internes	633	834	565	697
Formations CNFPT	69	286	75	170
Formation Intra CG	260	441	242	322
Formations Intra DPRPM/CNFPT	77	195	-	-
Formations Prépa concours et examens	93	385	93	245
Formations externes	452	705	220	567
TOTAL	1584	2846	1526	2401

A titre indicatif, en 2019, le coût des formations payantes s'élève à 91 997 € + location des engins du Parc Départemental 7545 € soit un total de 99542 €.

(Rappel : le coût des formations est imputé sur le budget formation géré par la Direction des Ressources Humaines.)

➤ **Les Ressources Humaines**

Un accompagnement administratif est assuré en lien avec la Direction des Ressources Humaines pour le personnel de l'ensemble de la Direction sur toute question concernant : les droits aux congés, les états de frais de déplacements, les astreintes et les heures supplémentaires.

La DPRPM comprend au total 520 agents principalement issus de la filière technique (459). Les missions administratives et comptables sont assurées par 61 agents de la filière administrative.

A noter, l'engagement de la Direction dans le cadre de la formation des apprentis : 12.

Ce bureau intervient sur le suivi des mouvements internes, des demandes de mutation, des demandes d'avis pour les renouvellements de contrat, pour les nominations suite à la réussite d'un concours ou d'un examen professionnel, la mise à jour de l'organigramme et la gestion des situations particulières.

Toutes les questions relatives au personnel de la DPRPM sont centralisées par le service pour une meilleure coordination avec la Direction des Ressources Humaines.

	2018	2019
Nombre de réunions point de situation DPRPM-DRH	3	5
Nombre de mouvements internes	39	26
Nombre de notes particulières	68	57

1.1.3.3. BUREAU COMPTABILITE

➤ *La gestion comptable de la DPRPM*

✓ *Sur l'organisation,*

Dans le cadre de la démarche de certification des comptes engagée par le Département et plus particulièrement de la professionnalisation de la fonction comptable pilotée par la Direction des Finances, le Pôle Maîtrise d'ouvrage devenu en cours d'année 2019 le Pôle Ingénierie est chargé de réaliser l'ensemble des tâches comptables d'engagements et de mandatements pour les dépenses comme pour les recettes, et ce pour l'ensemble des services métiers de la DPRPM (PEV, UA, FDP).

Les deux services référents (SAF et OPC) ont procédé à la mise en œuvre des nouvelles procédures comptables établies en lien avec les obligations dues à cette démarche.

✓ *La liquidation des dépenses de l'ensemble des services de la DPRPM*

Nombre de mandats émis pour le compte des services gestionnaires : 3973 en 2019 (4 079 en 2018)

✓ *Le suivi financier des Marchés Publics*

Type de marché	2018		2019	
	Nombre	Montant mandaté	Nombre	Montant mandaté
Accords-cadres Marchés généraux	17	10 942 209 €	27	18 413 118 €
Marchés particuliers	95	14 242 685 €	83	11 339 327 €
TOTAL	112	25 184 894 €	110	29 752 445 €

▼ Les recettes de la DPRPM

Le service assure le suivi et la liquidation des recettes :

	2019
Diverses Conventions	22 322 €
Réseaux de voiries	396 €
Subvention abaissement de la vitesse à 80 km/h	37 322 €
Co-Maitrise d'ouvrage Itinéraires Alternatifs (GRAND PERIGUEUX)	2 033 381 €
Total des recettes d'Investissement	2 107 813 €
Redevance d'occupation du domaine départemental	600 170 €
Produit exceptionnel dont dommages au Domaine Public	93 334 €
Redevances photovoltaïques	32 815 €
Gestion des baux	377 883 €
Remboursement de frais (dont taxes ordures ménagères)	24 272 €
Vente de marchandises et autres produits divers	10 853 €
Autres droits de stationnement et de location	47 510 €
Total des recettes de fonctionnement	1 186 837 €
TOTAL GENERAL	3 294 650 €

1.1.4. SERVICE ETUDES ET TRAVAUX NEUFS - ROUTES

Ce service assure la maîtrise d'œuvre des grands projets routiers départementaux, tant en termes de conception que de réalisation.

Il est composé de 2 bureaux qui assurent le suivi des opérations depuis les études de faisabilité jusqu'à la réception des travaux, en intégrant les phases intermédiaires que sont les avant-projets, les études détaillées, la préparation des pièces techniques des dossiers de consultation des entreprises, l'analyse technique des offres et le suivi des travaux (direction de l'exécution des travaux, opérations de réception).

1.1.4.1. ETUDES EN REGIE

En 2019, le service a exécuté en régie les études des projets routiers suivants, selon des objectifs opérationnels différents :

- ***Comparer, choisir ou étudier un tracé en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique ou de vérifier la faisabilité d'une opération :***
 - PRU Chamiers – AVP de l'aménagement des rues Tananarive et DeLattre de Tassigny (dans le cadre de la convention co-maîtrise d'ouvrage avec la Mairie de Coulounieix-Chamiers)
 - Itinéraires alternatifs, études prospectives GRAND PERIGUEUX – Carrefour des 4 routes ATUR, Giratoire RD69 CORNILLE, contournement Ouest de Périgueux (ISA) (dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la CA du GRAND PERIGUEUX)
 - Giratoire RD8 CORNILLE
 - Contournement du BUISSON DE CADOUIN
 - Giratoire RD15/RD33 MESCOULES
 - Accès SMD3 ST LAURENT DES HOMMES
 - RD77 Accès aux carrières de THIVIERS
 - RD5 Zone de BOULAZAC

- ***Poursuivre les avants projets ou les projets détaillés :***
 - RD 703 - Terrassements et chaussées de la déviation de BEYNAC.
 - RD 703/706 – déviation de CAMPAGNE
 - RD 5 – Déviation de St AULAYE
 - Itinéraires alternatifs GRAND PERIGUEUX :
 - Traversée de CORNILLE,
 - Giratoire RD69 CORNILLE
 - RD 78 Déviation de BOURDEILLES,
 - RD 704 giratoire de « Prends toi garde », déviation SARLAT NORD,
 - RD 3 NONTRON, recalibrage dernière section de la déviation.
 - RD660 BEAUMONT DU PERIGORD
 - CE de MUSSIDAN
 - Aire de stationnement PRU CHAMIERES
 - Diverses petites opérations.

- ***Définir les emprises nécessaires aux enquêtes parcellaires et aux acquisitions foncières :***
 - RD 69 Giratoire de CORNILLE

- ***Lancer des appels d'offres :***
 - Déviation de BEYNAC – Terrassements chaussées (sans suite),
 - Itinéraires alternatifs GRAND PERIGUEUX,
 - Traverse de CORNILLE
 - RD 707 – Déviation de NONTRON
 - ANRU – Aire de stationnement Chamiers

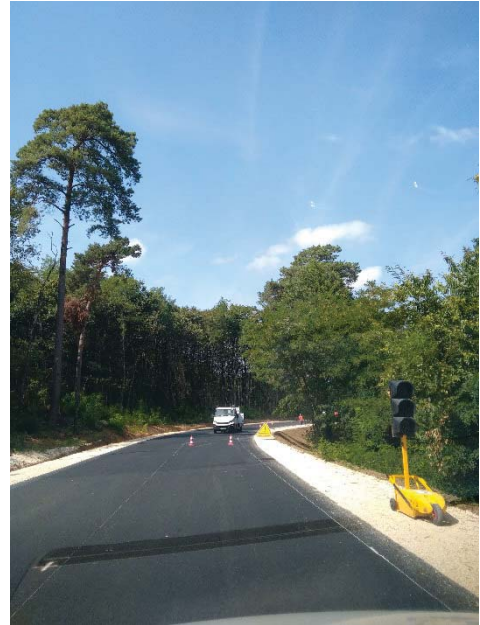
1.1.4.2. ETUDES EXTERIEURES

Les études demandant une spécificité particulière (études environnementales, études acoustiques, études « Loi sur l'Eau ») ou des moyens que n'a pas la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (enquêtes de circulation, géotechniques, levés topographiques) ont été confiées à des Bureaux d'Etudes extérieurs en lien avec le responsable du pôle ingénierie et le service OPC.

1.1.4.3. MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX NEUFS

En 2019, le service Etudes et Travaux Neufs- Routes a assuré la surveillance des chantiers suivants :

- RD 707 - Contournement de Nontron



- Itinéraires alternatifs, GRAND PERIGUEUX

- Traverse de Cornille





1.1.5. SERVICE OUVRAGES D'ART

Ce service assure, à l'exception d'ouvrages d'art de grand gabarit (Beynac par exemple) requérant des compétences particulières, la maîtrise d'œuvre des ouvrages d'art inclus dans les grands projets routiers départementaux, tant en termes de conception que de réalisation. Il gère de plus, la surveillance et l'entretien du patrimoine ouvrages d'art départemental.

1.1.5.1. GESTION DU PATRIMOINE OUVRAGES D'ART

En 2019, il a assuré à ce titre les missions suivantes :

- animation des référents Ouvrages d'art des UA,
- alimentation de la base de données de gestion du patrimoine (ASPIC),
- lancement d'un programme de visites détaillées et subaquatiques des Grands Ouvrages,
- études et suivi d'un programme annuel d'opérations d'entretien courant et de réparation.

1.1.5.2. ETUDES AVANT PROJET

- RD 68 confortement du pont de CUBJAC,
- RD 68 confortement du pont de SAVIGNAC LES EGLISES
- RD 72^{E5} confortement du pont de SAINT MESMIN
- RD 72^{E4} confortement du pont du Pervendoux
- RD 50 reconstruction du pont de la mouline à GROLEJAC,
- RD 93 reconstruction du pont de JAVERLHAC.
- RD 47 confortement des falaises du Grand Roc
- RD 29 confortement des falaises de BADEFOLS SUR DORDOGNE
- Mise en sécurité du Pont du GARRIT

1.1.5.3. MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX

Le Service a assuré la surveillance des chantiers suivants engagés et/ou achevés en 2019:

- RD 6 - Restauration du pont d'ESCOIRE, Cne d'ANTONNE et TRIGONANT,
- RD 68 - Réfection du pont de SAVIGNAC LES EGLISES,
- RD 90 – Reconstruction pont des Petits Moulins, Cne CHAMPNIERS REILHAC
- RD 101- Rejointoiement pont de La Jaufrenie Cne CHAMPAGNE et FONTAINE
- RD 47 – Mise en sécurité Falaise du GRAND ROC, Cne LES EYZIES de TAYAC,
- RD 660^{E1}-Remplacement des joints de chaussée du pont des Gilets à BERGERAC
- Divers voirie – réparations d'urgence suite à accidents de tiers connus ou inconnus, sur une trentaine d'ouvrages.

1.1.6. BUREAU MAITRISE D'ŒUVRE ADMINISTRATIVE

Le Bureau Maîtrise d'Œuvre Administrative, pour les deux services, effectue :

- la veille juridique en matière de marchés publics,
- la rédaction des rapports en Commission d'Appel d'Offre (CAO) du Maître d'œuvre (MOE),
- l'ensemble de la gestion administrative des marchés d'études et de travaux dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le Service S.E.T.N.R. et le Service Ouvrages d'Art,
- l'élaboration et le suivi des consultations hors marchés et les commandes s'y rapportant,
- la fonction de référent GECCO pour l'ensemble de la DPRPM, en lien avec la DSIN.

1.2. LE PÔLE TERRITOIRES

Le Pôle Territoires comportait début 2019, 364 agents répartis entre :

- huit Unités d'Aménagement
- le Parc Départemental
- le siège organisé autour de deux bureaux « Entretien Routier » et « Exploitation Routière et SIG » et d'une mission « Suivi d'activité »

Ses missions principales, au sein de la DPRPM, sont la mise en œuvre et l'application de la politique routière départementale, la gestion, l'exploitation et l'entretien des 4 989 km du réseau routier, la gestion des crises routières, la maîtrise d'œuvre de petites opérations d'aménagement, des opérations de sécurité, la gestion du domaine public et la gestion du système routier d'information géographique en étroite concertation avec la DSIN.

Au 1^{er} juillet 2019, suite à une réorganisation interne, le Parc Départemental est devenu un Pôle à part entière indépendant du Pôle Territoires qui lui a récupéré la mission « Sécurité Routière »

1.2.1. LES UNITES D'AMENAGEMENT

Les Unités d'Aménagement, à dominante routière, ont pour missions d'assurer la représentation du Conseil départemental pour l'application des politiques routières départementales et de les décliner à l'échelon territorial.

Elles constituent la porte d'entrée privilégiée pour toute demande des élus en termes d'aménagement de traverses, d'opérations de sécurité, de signalisation routière, de gestion du domaine public et d'une manière générale de toute réclamation relative au réseau routier départemental.

Elles effectuent les propositions en termes de programmations annuelles (entretiens chaussées, ouvrages d'art, matériels).

Leur effectif oscille entre 34 et 40 agents soit un total de 282 agents pour les 8 unités.

Elles gèrent un linéaire moyen de routes d'environ 600 km compris entre 539 km pour l'unité d'aménagement de TERRASSON et 733 km pour celle de NONTRON. Il convient toutefois de relativiser ces linéaires en fonction du type de voirie, de la topographie et de la nature des sous-sols, voire des contraintes d'exploitation aux abords de PERIGUEUX ou BERGERAC, sans omettre l'afflux touristique estival dans le Périgord Noir.

LES MISSIONS :

➤ *1-Entretien routier et exploitation :*

Outre la mise en œuvre de la politique routière départementale, les Unités d'Aménagement ont pour missions la gestion, l'exploitation et l'entretien du réseau routier départemental, soit 4 989 km répartis en 1 413 km de réseaux structurant et principal et 3 576 km de réseau ordinaire.

211 personnes sont directement affectées sur ces tâches d'entretien et d'exploitation, 186 agents se répartissent au sein de 24 secteurs, comprenant 34 centres d'exploitation.

Les interventions en entretien se font sous plusieurs formes :

- travaux en régie avec le matériel qui est affecté pour le fauchage à chaque Unité d'Aménagement, le débroussaillage, l'égavage, l'entretien des aires d'arrêt et des aires de pique-nique, l'entretien ponctuel des chaussées, l'entretien des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales (fossés, ouvrages d'arts, saignées, cunettes, bassins), la reprise des marquages au sol (intersection), l'entretien et la pose de dispositifs neufs en termes de signalisation directionnelle et de police.
- travaux en chantiers mixtes avec le Parc, point à temps, gros égavage, curage de fossés,
- travaux confiés au Parc : réalisation de marquage au sol, implantation de glissières,
- travaux confiés à l'entreprise (notamment programme d'entretien routier, opérations de sécurité...).

Il convient de noter que l'expérimentation engagée pour la gestion du fauchage en 2017 a fait l'objet d'un premier bilan ayant conduit à apporter quelques améliorations. L'exercice sur une année n'étant pas significatif l'expérimentation a été poursuivie en 2018 pour se pérenniser en 2019

➤ **2-La gestion évènementielle :**

Les Unités constituent un maillon très important lors de la gestion opérationnelle d'événements de crise, d'accident ou d'incident affectant le réseau routier départemental.

Au regard de l'évolution climatique de ces dernières années, la période de viabilité hivernale (26 novembre 2018 au 11 mars 2019) mobilise de moins en moins de moyens. En 2018-2019 cette mission a induit 1 627 heures de sortie et l'utilisation de 127 tonnes de sel.

Les interventions sur accidents et incident 24h/24, 365j/365, des équipes d'astreintes des unités d'aménagement peuvent intervenir sur des gestions d'accidents, des mises en place de déviations, du nettoyage de chaussée, tronçonnages d'arbres, sécurisation de chaussée, etc. Au cours de l'année 2019, environ 2 100 interventions ont été effectuées ayant généré 7 618 heures supplémentaires dont 3 457 de nuit et de week-end.

➤ **3-Gestion du domaine public :**

La quasi-totalité des demandes d'occupation du domaine public routier départemental est instruite et délivrée au niveau des unités d'aménagement. Pour les dossiers à enjeux, les unités d'aménagement rédigent des avis à l'attention du service Foncier Domaine Public en charge de la réponse.

Les statistiques 2019 font apparaître un chiffre total de l'ordre de 18 490 dossiers en baisse de +3% par rapport à celle de 2018, incluant :

- - les avis émis dans le domaine de l'Urbanisme opérationnel (699) et des outils de planification de type P.L.U. et cartes communales (22).
- l'instruction et rédaction d'arrêtés de circulation temporaires (2 177)
- l'instruction et délivrance de permissions de voirie pour l'occupation du Domaine Public, au profit de particuliers, ou de réseaux divers (906)
- la réponse aux DT/DICT regroupant toute intervention dans les emprises publiques (11 245) en baisse de 7%
- la préparation des arrêtés permanents de circulation prise en charge par les UA courant 2019 (111)
- le recadrage en termes d'affichage publicitaire
- les nombreux courriers adressés aux riverains pour l'entretien de leurs plantations en limite avec le domaine public, l'emploi inapproprié de produits phytosanitaires, ...

La gestion administrative des dégâts au domaine public, la préparation des estimatifs en vue du recouvrement des sommes engagées pour la réparation des dégâts ainsi que le suivi technique des réparations sont également effectués par les Unités d'Aménagement.

Dans le cadre des transports scolaires, les Unités d'Aménagement sont amenées à émettre des avis sur les circuits et points d'arrêt, ceci en liaison étroite avec la Direction des Transports Routiers de Voyageurs de la Région Nouvelle Aquitaine, y compris sur voies communales ou communautaires.

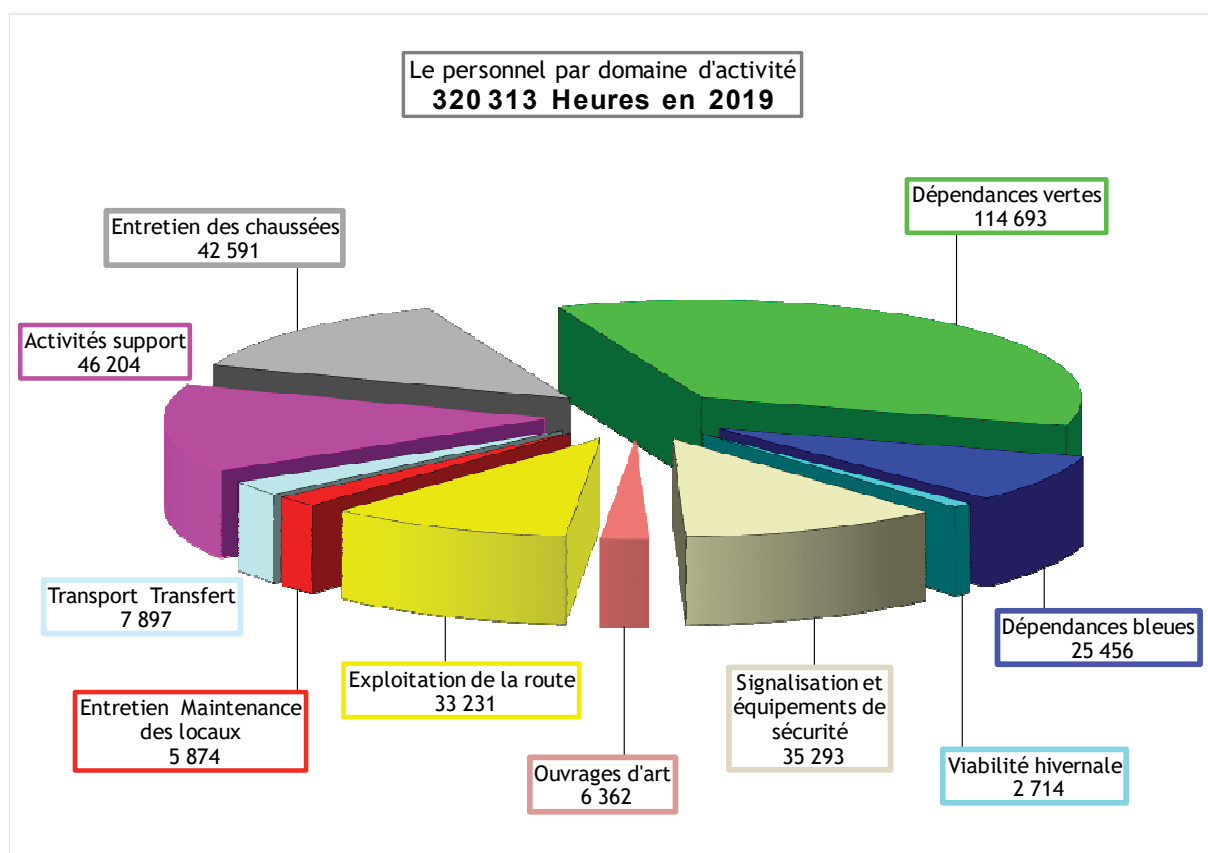
➤ **4-La maîtrise d'œuvre :**

Les Unités d'Aménagement ont assuré les missions de maîtrise d'œuvre (études + travaux) des petites opérations d'investissement, des Opérations de Sécurité, des travaux d'entretien programmés ou courants (chaussées et ouvrages d'art), des démolitions ainsi que des travaux sur chaussées en traverses d'agglomération

Elles ont également répondu à de nombreuses sollicitations de la part des collectivités en matière de gestion de domaine public, de signalisation, de données techniques...

➤ 5-Bilan de l'activité globale de la filière exploitation des unités d'aménagement en 2019 :

Source Trust.CHA 2019



1.2.1. LE BUREAU ENTRETIEN ROUTIER

LES MISSIONS :

Etablissement, pilotage et suivi des programmes d'entretien routier et des équipements routiers (signalisation horizontale, verticale, dispositifs de retenue, signalisation dynamique ...).

Accompagnement technique des Unités d'Aménagement et des bureaux d'études et travaux neufs.

Arrêtés permanents en lien avec les Unités d'Aménagement.

Transports exceptionnels.

L'ENTRETIEN PROGRAMME :

La politique de remplacement des enduits superficiels traditionnels par des enrobés coulés à froid de type coulis, plus onéreux, mais aussi plus sécurisants lors de leur mise en œuvre car moins de rejet de gravillons, et plus confortables à l'usage, a été poursuivie. Il n'en

reste pas moins que la technique des enduits superficiels reste la moins onéreuse pour des routes départementales faiblement circulées. En parallèle, certains itinéraires structurants du réseau routier ont été revêtus en enrobés bitumineux tièdes.

Une partie des routes a fait l'objet d'interventions plus légères, au travers notamment de la mise en œuvre d'enrobés à froid ou de diverses interventions effectuées en régie par les équipes des Unités d'Aménagement.

A travers la « Convention d'Engagement Volontaire » initiée dans le cadre du « Grenelle 2 » et approuvée par l'Assemblée Départementale en 2012, le Département a confirmé son engagement dans une politique d'entretien routier plus respectueuse de l'environnement en augmentant le tonnage d'enrobés bitumineux tièdes et la surface de retraitement en place.

Les crédits d'investissement et de fonctionnement dépensés en 2019 pour l'entretien des routes se répartissent de la manière suivante :

Investissement

Revêtements sur la voirie départementale.....	12 574 114 €
Opérations sécurité	340 925 €
Travaux divers de voirie	478 467 €
Révision des prix	268 619 €
	14 121 387 €

Fonctionnement

Travaux connexes liés aux revêtements programmés	548 499 €
Entretien courant et réparations de la voirie (y compris : location de matériel)	4 595 310 €
Marquage, signalisation horizontale verticale, comptages.....	1 582 430 €
Révision des prix	100 090 €
	6 826 329 €

Ces différentes sommes ont notamment permis de réaliser les linéaires suivants :

Enrobés Bitumineux	51 km
Matériaux bitumineux coulés à froid de type coulis	138 km
Enduits superficiels.....	73 km

L'ensemble de ces travaux a été réalisé soit par application de marchés généraux (accords-cadres), soit par la passation de marchés particuliers.

LES TRANSPORTS EXCEPTIONNELS :

Suite à la réorganisation de l'instruction des transports exceptionnels à la Direction Départementale des Territoires, la DPRPM est systématiquement destinataire pour avis, hors convention avec les services de l'état, depuis le mois de juillet 2014, des demandes concernant les routes départementales. Cette activité, dévolue au Bureau Entretien, a représenté une instruction de 570 dossiers, activité soutenue eu égard aux travaux de la traversée d'agglomération de LAMOTHE MONTRAVEL interdisant le passage des poids lourds sur la RD 936 en début d'année, ainsi que le caractère de plus en plus surdimensionné des camions.

1.2.2. LE BUREAU EXPLOITATION ROUTIERE ET LE SIG

LES MISSIONS :

Suivi et développement de l'exploitation routière (comptages routiers, plans de gestion des trafics, viabilité hivernale, information routière, suivi météo).

Développement et gestion du système d'information géographique routier (SIG), cartographie.

Les crédits d'investissement et de fonctionnement dépensés en 2018 pour Le Bureau Exploitation Routière et SIG se répartissent de la manière suivante :

Fonctionnement :

Comptages routiers/IPG/Logipro/Stations météos	145 206 €
Prévisions Météos	23 000 €

LA VIABILITE HIVERNALE (VH) :

La saison 2018-2019 a été caractérisée par un hiver doux donc une activité hivernale classique, soit un coût de 595 380 €, montant inférieur d'environ de 15% à l'hiver précédent (à comparer aux 1 000 000 € de l'hiver 2012-2013) répartis en charge de personnel (astreintes et heures supplémentaires), location de matériel de VH, en achat de sel et maintenance d'Indicateur de Profondeur de Gel (IPG).

Les IPG sont relevés automatiquement depuis le Bureau Exploitation tous les matins à partir de 9h et transmis au Laboratoire départemental pour analyse.

LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) :

Le développement du Système d'Information Routier (SIR) a continué tout au long de l'année, avec une forte augmentation de nouvelles applications et de ce fait une progression à l'utilisation de celles-ci par les agents de la DPRPM. Une assistance technique permanente de la part des deux référents SIR a permis de résoudre rapidement les problèmes rencontrés par ses utilisateurs.

Dans le cadre du développement de la mobilité, l'application de remontée d'information, type accident ou incident mais également patrouillage, via SMARTPHONE ou tablette a été mise en production à l'Unité d'Aménagement de MUSSIDAN, de RIBERAC et du BUGUE.

La mise en place de groupes de travail GDP (Gestion du Domaine Public) permet de remettre à jour les modèles d'arrêtés pour les uniformiser dans chaque Unité d'Aménagement.

L'assistance GDP par les deux référents SIR a permis une évolution rapide de l'application et la résolution des problèmes.

LES COMPTAGES ROUTIERS :

347 comptages routiers ont été réalisés et analysés par le Bureau Exploitation Routière. Ces comptages sont de différents types :

- 58 sont permanents, 6 nouvelles stations de comptage ont été installées sur la Dordogne,
- 181 sont des comptages tournants (1 semaine / trimestre) soit 724 compteurs posés,
- 149 comptages ont permis de répondre à 58 demandes ponctuelles d'analyse de trafic et/ou de vitesse.

L'ensemble de ces données est utilisé en interne pour justifier d'aménagements spécifiques, pour affiner nos politiques d'investissement et sont accessibles au public sur le site internet du Département

1.2.3. MISSION SECURITE

Mission de conseil, de formation et d'audit.

Cette mission a pour vocation d'apporter des réponses aux problèmes de sécurité non courants, principalement rencontrés par les services études et travaux neufs et les Unités d'Aménagement. Elle assure de surcroît une veille réglementaire :

- Assistance technique des services routiers départementaux,
- Validation des programmes d'opérations de sécurité et d'aménagement de traverses,
- Avis techniques, pistes cyclables et autres vélos routes,
- Avis sur certificats d'urbanismes et permis de construire au titre de la sécurité des accès,
- Audits des travaux avant ouverture à la circulation publique,
- Participation aux actions de prévention routière menées par les services de l'Etat (PDASR, enquêtes « agir »),
- Animation de formations internes à la D.P.R.P.M,
- Participation au « Conseil Départemental junior »,
- Suivi de l'accidentalité départementale (bulletin semestriel + fiches thématiques),
- Mission « Qualité des Etudes », procédure d'autocontrôle concernant tous les projeteurs routiers et visant à s'assurer du respect des règles en matière de géométrie et sécurité.

1.2.4. LE SUIVI D'ACTIVITE ROUTIERE

L'objectif est de connaître le coût des travaux réalisés en régie par les unités d'aménagement afin d'être en capacité de justifier du bon emploi des crédits délégués.

Le logiciel Trust.CHA de la société GFI permet :

- D'enregistrer les activités des agents sur les secteurs d'exploitation,
- De gérer les coûts relatifs aux activités du pôle Territoires,
- De construire des statistiques d'analyses et des bilans de ces activités,
- De produire des états relatifs au paiement des heures supplémentaires et des astreintes pour le personnel.

La mise en œuvre d'une interface TRUST/ GEOMAP permet, par une remonté dans GEOMAP des données saisies dans TRUST, de suivre cartographiquement l'évolution de certaines tâches.

Les analyses statistiques produites sont fortes d'enseignement en matière d'utilisation de nos moyens et produisent des critères objectifs servant de base à nos réflexions sur l'optimisation de nos moyens, dont le matériel.

1.2.5. LES MOBILITES

1.2.5.1. LE FERROVIAIRE :

Même si cette ligne a déjà bénéficié de très importants travaux de régénération des voies entre SARLAT et BERGERAC (45 M€ environ), la section BERGERAC-LIBOURNE nécessite également des travaux de rénovation puisque la vitesse des trains y est actuellement réduite pour répondre à des normes sécuritaires. Cette section est vitale pour les 700.000 usagers qui l'empruntent annuellement, mais également pour la desserte de toute la partie Est de la Dordogne jusqu'en Sarladais.

Enfin, le développement de la métropole bordelaise doit, dans les années à venir, porter le potentiel de cet axe ferroviaire à plus d'un million d'usagers.

Des travaux sont inscrits dans le Contrat de Plan ETAT - Région (CPER) 2015-2020 signé par l'Etat et la Région le 23 juillet 2015.

Évalués tout d'abord à 45 M€ par SNCF Réseau, Maître d'ouvrage dans le cadre du CPER, l'Etat et la Région avaient inscrit une participation financière à hauteur de 15,75 M€ chacun (soit 35 % chacun), SNCF Réseau et les autres Collectivités étant attendues pour un montant de 6,75 M€ chacun (soit 15 % chacun sans que cette participation ne soit validée par elles).

Initialement, le Département ne devait pas participer à ces travaux puisqu'il finançait déjà 40% des travaux sur les routes nationales de la Dordogne. Alors même que le transport ferroviaire relève des seules compétences de l'Etat et de la Région, les Départements et Intercommunalités riveraines de la Vallée de la Dordogne ont pourtant été sollicités par l'Etat pour contribuer au financement arrêté à 83,863 M€ pour un montant de 6,75 M€.

Dans ce contexte, pour éviter la fermeture de cette ligne pour des raisons sécuritaires en mai 2019, la Commission Permanente du 3 septembre 2018 a approuvé les termes de la convention relative au financement des études de projet et des travaux d'amélioration de la desserte de Bergerac, fixant à 1 M€, le montant de la participation forfaitaire de notre Collectivité.

La convention relative au financement des études de projet et des travaux de l'amélioration de la desserte de Bergerac a été signée le 20 novembre 2018 par l'ensemble des partenaires financiers, à savoir l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF Réseau et les 14 collectivités territoriales co-financeuses.

Les dispositions de la convention prévoient le versement de notre participation en trois tiers répartis sur les exercices budgétaires 2019, 2020 et 2021.

Les travaux de régénération de la section BERGERAC - LIBOURNE ont été réalisés en 2019 conformément à la programmation.

1.2.5.2. L'AERIEN :

Même si le Département n'a pas de compétence dans ce domaine et malgré l'arrêt de la ligne aérienne PERIGUEUX - PARIS, il reste un partenaire financier majeur dans la gestion de la plateforme aéroportuaire de PERIGUEUX-BASSILLAC.

En juin 2018, le Grand Périgueux a décidé de cesser l'exploitation de la liaison vers Paris, à compter du 1^{er} juillet 2018.

L'aéroport en dehors de l'exploitation de la liaison Paris-Périgueux, comptabilise quelques 15 000 vols/an environ notamment d'aviation de loisirs, d'affaire et pour l'acheminement des dons d'organes (plus de 20/an). Par ailleurs, 50 appareils sont attachés à cette plateforme (aéroclub, club de planeurs, ULM ...).

Les élus du Grand Périgueux ont clairement exprimé leur volonté de conserver dans la région de Périgueux une infrastructure adaptée au trafic aéroportuaire et leur attachement aux perspectives de développement économique offertes par le site de PERIGUEUX-BASSILLAC.

La modification des statuts du SMAD, validée par l'arrêté préfectoral du 24 mai 2019, a intégré la création d'une compétence additionnelle, exercée à la carte par le Conseil départemental et le Grand Périgueux, relative à la gestion de l'aéroport Périgueux-Bassillac.

Pour les charges liées au fonctionnement courant de l'aéroport ainsi qu'aux investissements relatifs au maintien du potentiel déduction faite des subventions reçues et des autres recettes de fonctionnement du Syndicat Mixte, la quote-part des membres est fixée à :

- Pour l'aéroport de Bergerac Dordogne Périgord :
 - Département de la Dordogne : 43 %
 - La Région Nouvelle Aquitaine : 25 %
 - La Communauté d'Agglomération Bergeracoise : 26 %
 - La Communauté d'Agglomération « Grand Périgueux » : 6 %

- Pour l'aéroport de Périgueux-Bassillac :
 - Département de la Dordogne : 50 %
 - La Communauté d'Agglomération « Grand Périgueux » : 50 %

Par délibération n°19-327 du 15 novembre 2019, le Département a approuvé les nouvelles orientations de développement de cet aéroport, à savoir :

- Les activités de transport pour le tourisme, les loisirs, les voyages d'affaire, les vols de l'administration de l'Etat (Ministère de la défense) ou encore les services de santé au regard de leur utilité publique avérée ;
- Le principe qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, le SMAD devient compétent pour exercer les fonctions d'exploitation aéroportuaire ;

- La formalisation d'une prolongation de l'exploitation de l'aéroport dans le cadre d'un sous-traité de gestion pour une durée maximale de deux ans (1^{er} janvier 2020-31 décembre 2021) afin de disposer du temps nécessaire et d'effectuer les choix les plus opportuns, dans le cadre d'une forme contractuelle conforme au droit de la commande publique.
- La désignation de deux membres titulaires et deux membres suppléants pour siéger au Comité Syndical du SMAD

Pour l'année 2019, Le montant de la contribution départementale au Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD) s'est élevé à 1 196 159,53 € se répartissant comme suit :

- 885 247,00 € au titre de la participation statutaire.
- 310 912,53 € au titre du remboursement des annuités d'emprunt.

1.3. LE PÔLE PARC DEPARTEMENTAL

1.3.1. SES MISSIONS :

- Il achète, gère et assure la maintenance du parc automobile de l'ensemble de la collectivité.
- Il achète, gère et assure la maintenance de l'ensemble des véhicules et engins de travaux routiers mis à disposition des Unités d'Aménagement et du Pôle Paysage Espaces Verts.
- Il possède un laboratoire routier en charge des analyses de sols, des matériaux constitutifs des chaussées, des bétons hydrauliques et bitumeux. Il procède à des études de structures, de l'assistance technique et des expertises auprès de nos différents services routiers.
- Il effectue des travaux routiers avec son équipe d'exploitation routière :
- Signalisation horizontale, poses et réparations de glissières de sécurité, pontage de fissures, comptages routiers, entretien de la signalisation dynamique, affichage dans les abribus, et autres travaux divers de voiries, majoritairement pour la collectivité mais aussi ponctuellement pour des tiers



Atelier pose de glissières

- Il effectue des travaux routiers en chantiers mixtes, en venant en appui des U.A.
 - *Élagage, travaux de Point à temps, curage de fossé et terrassement).*



Broyeur haut rendement

1.3.2. SON ORGANISATION :

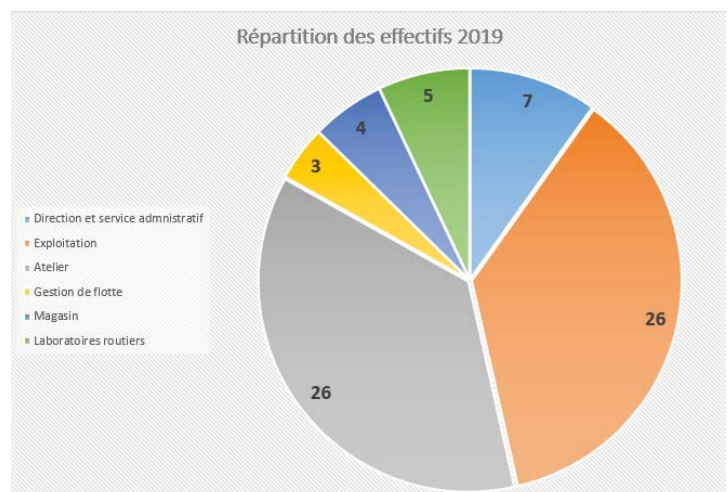
Le Parc est doté d'une relative autonomie fonctionnelle et financière, de par l'institution d'un budget annexe au budget principal du Département

Globalement, le Parc agit comme prestataire des autres services de la Collectivité et ponctuelle même pour les tiers.

Ces locations et travaux sont facturées sur la base d'un barème dont les prix unitaires sont la résultante d'une comptabilité analytique incluant l'ensemble des charges, dont le salaire des personnels.

Il est composé de 71 agents se répartissant de la manière suivante :

- Direction et service administratif : 7 agents
- Exploitation : 26 agents
- Atelier : 26 agents
- Gestion de flotte : 3 agents
- Magasin : 4 agents
- Laboratoire routiers 5 agents

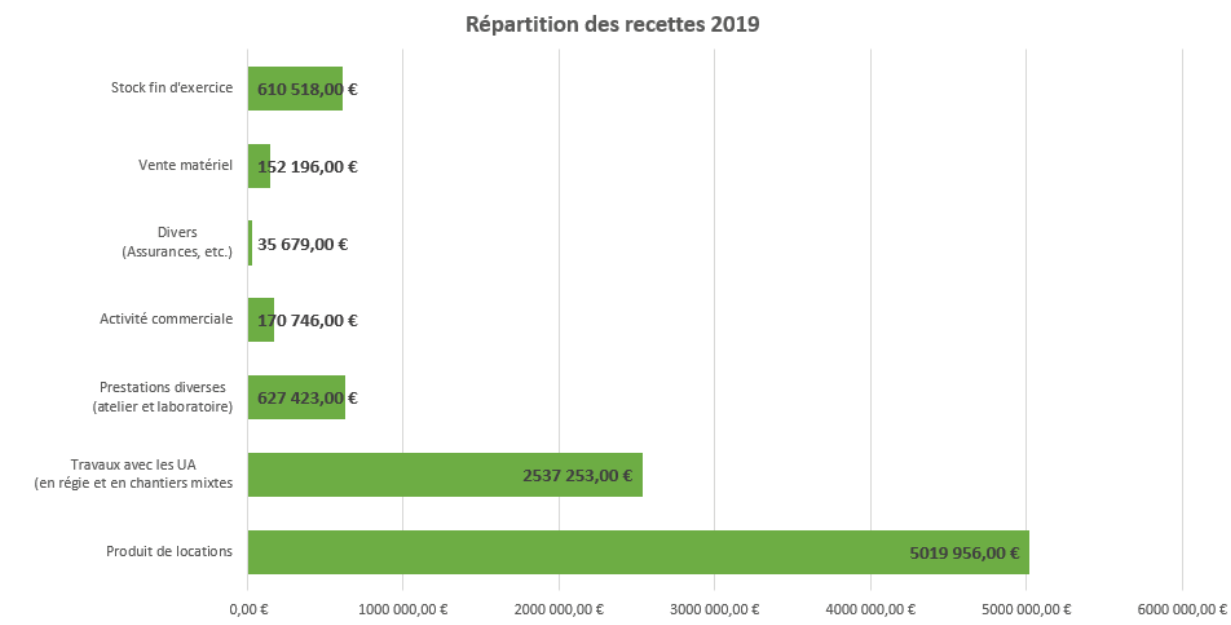


Le Parc supporte l'intégralité des charges de son personnel (OPA, fonctionnaires et apprentis). Au 31 décembre 2019, un seul agent conserve son statut d'OPA, ce dernier n'ayant pas encore opté pour celui proposé par la collectivité.

1.3.3. SON BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019 :

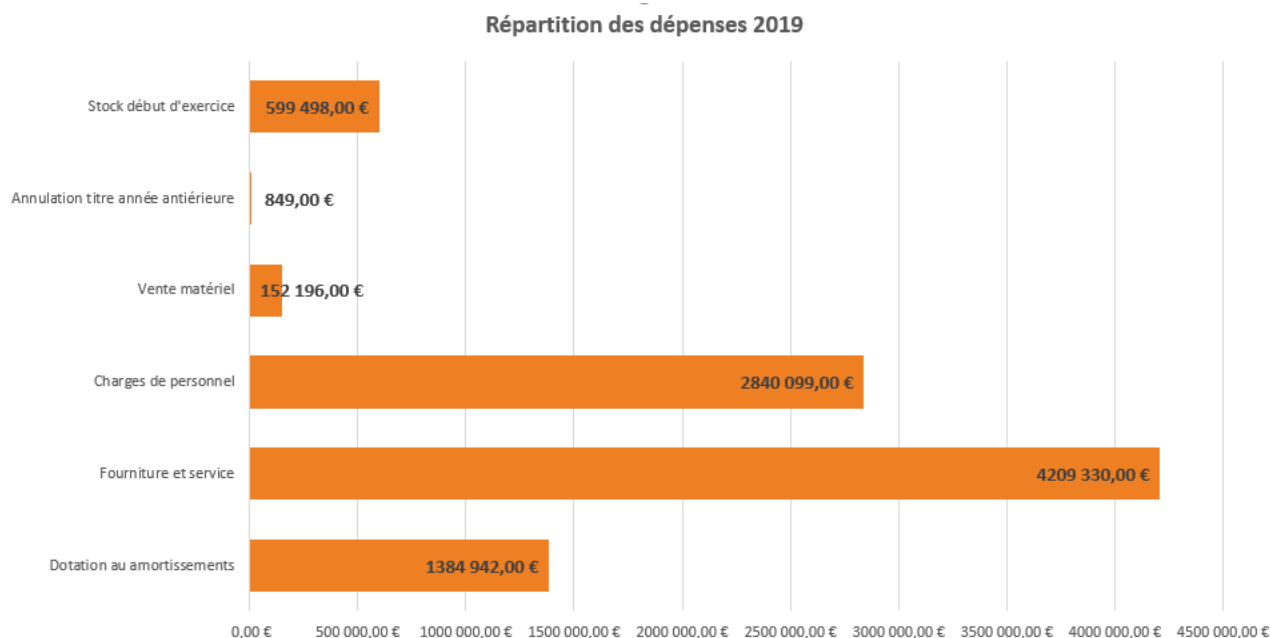
Ses recettes, s'établissant à 9 153 771 € en 2019, se composent :

- du produit des locations pour 5 019 956 €,
- des travaux entrepris en régie et en chantiers mixtes avec les unités d'aménagement (curage de fossés, élagage, signalisation horizontale, glissières, PATA...) pour 2 537 253 €,
- de prestation diverses atelier et laboratoire pour 627 423€,
- de l'activité commerciale pour 170 746 €,
- divers pour 35 679 € (Assurances, location Domaine public pylône Orange).
- -Vente matériel (écriture d'ordres, reprise d'amortissements) : 152 196 €,
- Stock fin d'exercice : 610 518 €



Ses dépenses, s'établissant à 9 186 914 € en 2019, se composent :

- Dotation aux amortissements 1 384 942 €,
- Fourniture et service 4 209 330 €,
- Charges de personnel 2 840 099 €,
- -Vente matériel (écriture d'ordres, reprise d'amortissements) : 152 196 €,
- Annulation de titre année antérieure : 849 €
- Stock début d'exercice : 599 498 €.



On notera que la variation des prix des produits pétroliers à une répercussion très forte sur la gestion des dépenses.

1.3.4. SON BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019 :

Le total des investissements inscrits par le Parc Départemental en 2019 (programme 2019 et report 2018), essentiellement du matériel et des véhicules se monte à 1 724 510 €, financé en grande partie par la dotation aux amortissements, le fond de compensation de la TVA, les ventes des matériels réformés.

Le report des investissements non réalisés sera de 2 324 845 €, la nécessité de relance de nouveaux marchés et leur délai d'instruction ayant eu pour conséquence de différer les achats ou travaux sur l'exercice suivant :

- Réfection de toiture : 920 925 €
- Matériels roulants : 1 403 920 €

1.3.5. LA VEILLE TECHNOLOGIQUE :

Avec la fluctuation des cours du pétrole, de la politique environnementale et notamment au regard de l'utilisation du carburant, le parc s'est inscrit dans une démarche de développement durable.

A cet effet, après l'expérimentation concluante d'une épareuse électrique qui sera étendue à toutes les UA, le parc lancera sur le prochain exercice, un audit de toute la flotte des véhicules légers et utilitaires de la collectivité. Il visera à la rationaliser et amorcer son renouvellement par des véhicules à énergie propre, afin de s'inscrire dans un projet d'excellence environnementale porté par l'exécutif.



Epareuse électrique

1.4. LE PÔLE PAYSAGES ET ESPACES VERTS

➤ *LES MISSIONS*

- **Mettre en œuvre la politique paysagère du Département** dans les domaines des routes, parcs et jardins, sites naturels et forestiers, collèges, en termes d'expertise, d'aménagement et d'entretien pour une gestion durable.
- **Proposer et développer des actions novatrices en matière de paysage** : gestion différenciée, création de jardins éphémères et pédagogiques, interventions ciblées sur les habitats naturels, formations spécifiques, organisation d'événementiels, fabrication de mobiliers, etc.
- **Animer les dispositifs départementaux** Charte zéro pesticide, Charte de l'arbre, Villes et Villages Fleuris, Coordination des sites, Gestion raisonnée des dépendances Vertes.

Le Pôle Paysage et Espaces Verts est un "outil" de partenariat au service de tous les acteurs pour une meilleure prise en compte de la dimension paysagère dans les projets et Actions Départementales (patrimoine, culture, environnement, sport, etc.).

En quelques chiffres :

- 89 agents dont 8 apprentis,
- 2 ateliers : menuiserie et mécanique,
- 1 magasin (gestion centralisée du matériel, des stocks et des approvisionnements),
- 1 parc matériel d'environ 250 véhicules routiers et engins de chantier.

Environ 110 sites dont 40 ha de Parcs et jardins, 1000 ha d'espaces naturels, 10 000 arbres d'alignement, 2 centres de vacances, 36 collèges, 17 km de voie verte.

Ces missions se traduisent par des compétences :

- **La conception et la Maîtrise d'œuvre des aménagements paysagers** : Un outil de la collectivité unique en son genre, fort de son expérience et de ses compétences (4 dessinateurs infographistes, 3 techniciens, 1 contrôleur, 3 apprentis BTS et 1 Licence, des stagiaires) au service des Routes, des Sites, des Arbres et des Collèges du Département, mais également des autres collectivités. Le Bureau d'Etudes assure le suivi de l'intégralité des démarches paysagères en amont et en aval de la définition du projet et en assure la Maîtrise d'Œuvre.

- **La gestion et la coordination des Sites Départementaux** : Le Pôle Paysage Espaces Verts dispose d'une régie de 50 jardiniers, 10 gardiens de Sites et 80 emplois saisonniers. Une équipe logistique assure l'achat, l'approvisionnement en fournitures et matériels de l'ensemble des sites et équipes ainsi que l'organisation des manifestations.

La diversité des Sites, l'augmentation des surfaces, des moyens qui se stabilisent et l'intégration des enjeux environnementaux renforcent notre implication dans la gestion différenciée. L'optimisation de l'utilisation de nos moyens est un enjeu fort avec un objectif de qualité qui pourra se traduire par la proposition d'un projet de labellisation à court terme. Cette formalisation sera pour le service un cadre important dans l'organisation et un outil d'aide au management.

Une action de coordination des Sites est déjà engagée sur les grands Sites Départementaux :

- Grands Sites de Baignade : Le Grand Etang de SAINT-ESTEPHE, Le Grand Etang de LA JEMAYE, la Base de Loisirs de ROUFFIAC, le Lac de GURSON,

- Sites Culturels et Patrimoniaux : La Ferme de Parcot, Le Domaine Départemental de CAMPAGNE,

- Sites de Sports de Pleine Nature : Barrage de MIALLET, la Voie Verte THIVIERS – SAINT PARDOUX LA RIVIERE, Base Nautique de TREMOLAT.

▪ **L'ingénierie verte au service des collectivités :**

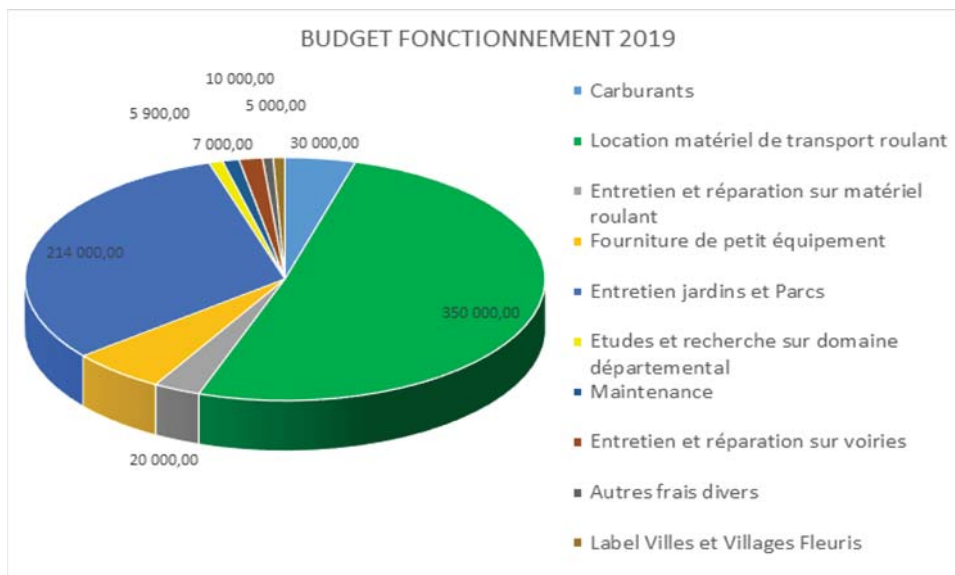
- L'expertise du Pôle Paysage et Espaces Verts est reconnue et proposée sur le territoire à travers **le Guide de l'Ingénierie, le Label Villes et Villages Fleuris, la Charte Zéro Pesticide, la Charte de l'Arbre etc...** il est tourné vers l'avenir et doit poursuivre son développement en s'adaptant à l'évolution des pratiques et des besoins.
- Sa réussite passe par sa capacité d'innovation en proposant des techniques nouvelles, en développant des outils de communication, en travaillant avec des logiciels métiers performants et en accompagnant la formation des agents.
- Une étape déjà engagée et à poursuivre qui en fait un partenaire incontournable pour la prise en compte de la dimension paysagère dans les projets et actions départementaux (l'expertise des traverses dans le cadre du financement départemental, prise en compte des éléments de contexte et d'identité territoriale, etc...).

Une démarche confortée par des Marques et Labels de Qualité :

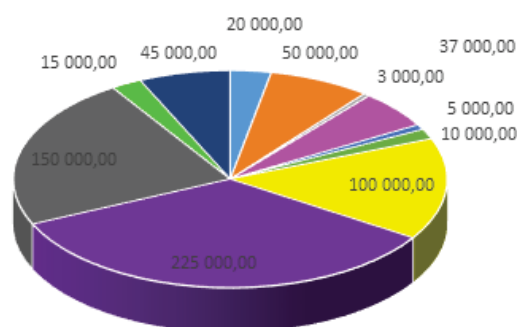
- MARQUE Tourisme & Handicap : garantit l'accessibilité des Sites et équipements touristiques en prenant en compte tous les types de handicaps, garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins des personnes handicapées. Elle a été acquise sur le Site de SAINT-ESTEPHE en 2015 pour 5 ans puis reconduite en 2019 pour 5 ans, sur les sites de LA JEMAYE et GURSON en 2016 pour 5 ans et, ROUFFIAC en 2017 pour 5 ans,
- LABEL Eco-Jardin,
- LABEL Refuge Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) : le Parc François Mitterrand a fait l'objet d'un aménagement spécifique : plantation de fruitiers, d'arbustes à petits fruits et de plantes vivaces pour améliorer l'attractivité du jardin,
- LABEL de Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification) pour les forêts exploitées,
- Classement de la Forêt de Campagne en RESERVE BIOLOGIQUE MIXTE,
- LABEL Pavillon Bleu : récompense et valorise chaque année, les communes, ports de plaisance ou gestionnaires de plages engagés dans une démarche de gestion environnementale, répondant à des critères spécifiques pour un service public de grande qualité. En 2019 il a été reconduit sur les sites de LA JEMAYE, GURSON et SAINT-ESTEPHE,
- Label « Tourisme Pêche » - Parcours famille, acquis sur le Site de ROUFFIAC en 2017,
- LABEL Handiplage : sur le site de SAINT-ESTEPHE,
- LABEL Jardin remarquable : Parc de CAMPAGNE,
- Prix, Charte, Classement, Récompense.....Une évolution naturelle dans notre démarche de qualité, un besoin pour poursuivre nos actions et rester mobilisés.

➤ **LE BUDGET**

Répartitions des budgets de fonctionnement et investissement 2019



BUDGET INVESTISSEMENT 2019

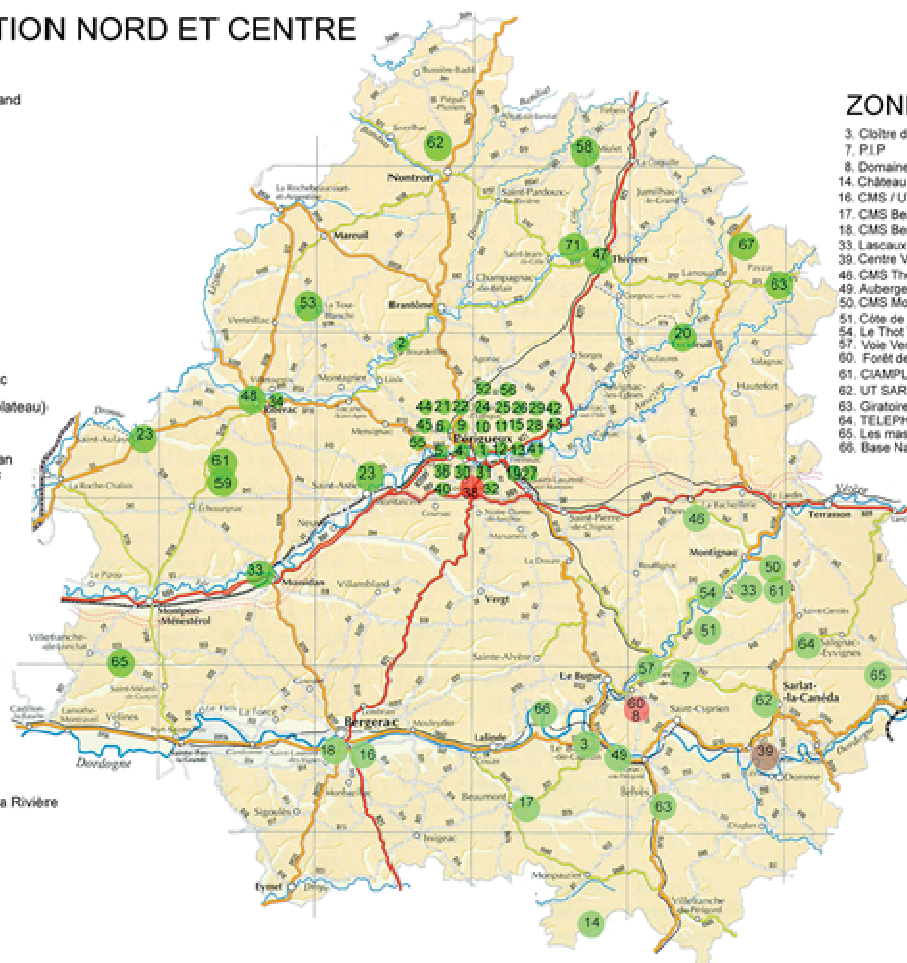


- Acquisition Matériel roulant
- Acquisition autre matériel non roulant
- Acquisition Mobilier Collèges
- Aménagements Paysagers dans Collèges
- Autres immobilisations corporelles aires de repos
- Autres immobilisations corporelles sites
- Aménagement Paysager sur Routes Dépt.
- Aménagements paysagers sur domaine départemental
- Aménagements paysagers sites touristiques

Le patrimoine « non-bâti »

ZONE DE GESTION NORD ET CENTRE

1. Archives Départementales
2. Château de Bourdeilles
4. Espace Culturel François Mitterrand
5. France Bleu Périgord
6. Hôtel du Département
9. Terrasse informatique
10. Villa les Cèdres
11. Annexe hotel du département
12. Bibliothèque DP
13. Centre de Documentation DP
15. CIO
18. CMS Boulazac
20. CMS Excideuil
21. CMS Gour de l'Arche
22. CMS rue la Boetie
23. CMS Saint Astier
23. CMS Saint Aulaye
24. CMS Saint Georges
25. Communication interne
26. DDSP PMI
27. Direction des bâtiments Boulazac
28. Direction des Sports
29. Direction des sports(logement, plateau)
30. DOJO Départemental
31. DPRPM Avenue Churchill
32. Laboratoire Départemental
33. Maison du Département Mussidan
34. Maison du Département Ribérac
36. Maison du Handicap
38. PPEV Coulounieix
40. Service Archéologie Chamiers
41. Service de l'Archéologie D
42. Syndicats et mutuelle
43. Tourisme
44. UT Périgueux ouest
45. Agence Culturel Marsac
47. Ancienne Suldi de Thiviers
48. Ancienne Usine Albany
52. Faculté Bordeaux IV
53. Grotte de Jovelle
55. Plateforme Parc Départemental
56. Village de l'Enfance
58. Barrage de Mallet
59. Ferme du Parrot
61. Forêt de la Jemaye
62. Forêt de Saint Estèphe
63. Forge de Savignac Lédrier
65. Lac de Gursac
67. Base de loisirs de Rouffiac
71. Voie Verte Thiviers /St Pardoux la Rivière



ZONE DE GESTION SUD

3. Cloître die Cadouin
7. P.I.P
8. Domaine de Campagne (futur centre secteur Sud)
14. Château de Biron
16. CMS /UT Bergerac Est
17. CMS Beaumont
18. CMS Bergerac ouest
33. Lascaux Révélé
39. Centre Vézac
46. CMS Thenon
49. Auberge de jeunesse Cadouin
50. CMS Montignac
51. Côte de Joid
54. Le Thot Village de Maillo
57. Voie Verte Les Eyzies
60. Forêt de Campagne
61. CIAMPL
62. UT SARLAT
63. Gratoire Fongauffer
64. TELEPHONIE (Meyran, St Avère, Archignac Couze, St Génies)
65. Les massifs de rouffiac
66. Base Nautique de Trémolat

1.4.1. SERVICE PAYSAGE–BUREAU D'ETUDES-MAITRISE D'ŒUVRE

1.4.1.1. AMENAGEMENT SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES

➤ *Les études*

En concertation avec le Pôle Routes, et lors des réunions de revue de projet, le service intervient le plus en amont possible sur les projets dits "sensibles" pour une meilleure prise en compte du paysage. Participation aux revues de projet :

- Déviation de SAINT-AULAYE (Hors agglomération et traverse),
- Déviation de BEAUMONT,
- Projet Grand Périgueux Itinéraires Alternatifs (ATUR, CORNILLE),
- Projet Plan de Rénovation Urbain commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES (Rue TANARIVE)
- Participation aux groupes de travail, (Engazonnement Hydraulique, Mesures environnementales BEYNAC, désimperméabilisation des sols),
- Suivi du plan de gestion Aire de repos et Aire de covoiturage,
- Parking DPRPM, parking et aménagement CMS MONTIGNAC,
- Elaboration de documents de communication (collectivités locales),
- Travail en partenariat avec l'ATD, le service de l'Archéologie, la SEMITOUR,
- Travail en collaboration avec des artistes,
- Suivi des projets communaux (Plateforme PROGOS).

➤ *Les chantiers de plantation les plus significatifs*

- Déviation de MUSSIDAN,
- Aire de covoiturage RD709 Nord BERGERAC,
- VC1 ATUR Chantier GRAND PERIGUEUX,
- BEYNAC Carrefour de la treille - plantation de haies,
- Campagne d'Engazonnement Annuelle, (Chantier de BEYNAC, Contournement de MUSSIDAN).

➤ *Le suivi des plantations durant la garantie et la remise des aménagements aux collectivités locales*

- Durant la période garantie, il est procédé au suivi et maintien qualitatif des aménagements.
- En concertation avec les communes et les UA, il est procédé à la remise des ouvrages espaces verts par le biais de convention.

➤ *Végétalisation par ensemencement hydraulique*

Cette technique pratiquée depuis 20 ans sur les chantiers routiers neufs du Département a montré toute son efficacité pour le traitement des délaissés et des accotements ainsi que pour la lutte contre l'érosion des talus et la prolifération des espèces invasives. Elle permet également la réintroduction d'essences ligneuses, de plantes à fleurs (rééquilibrage des mélanges plantes à fleurs/poacées en 2019) et le développement de la biodiversité. Un mélange de semences est adapté pour chaque nature de sol.

Programmée sur deux campagnes (au printemps et en automne), elle a permis de traiter pour l'année 2019 une surface avoisinant les 40 ha.

➤ *Les Conseils – l'expertise*

Le Service Paysage est sollicité assez régulièrement par les Communes pour des missions de conseils, entrées de bourg, traverses.

- Aire de repos SAINT-PARDOUX -LA-RIVIERE,
- Parking Château de BIRON,
- Travail en collaboration avec les UA pour des chantiers d'entretien et de plantation en régie,
- Travail en collaboration avec le Grand Périgueux (ATUR, CORNILLE).

Le Service Paysage travaille en collaboration avec l'ATD, les UA et le Pôle Routes dans les projets transversaux.

1.4.1.2. AMENAGEMENTS SUR SITES DEPARTEMENTAUX ET CENTRES DE VACANCES

L'activité de Maîtrise d'Œuvre sur les Sites Départementaux (Parcs, Jardins, Sites et Forêts, Centres de Vacances) représente une part importante de notre activité avec un développement transversal tout particulièrement avec les services de l'Environnement, des Bâtiments Départementaux, de la Culture, du Tourisme, des Sports et de l'Eau.

➤ *Les études*

Un travail de transversalité avec les autres services permet d'intervenir le plus en amont possible sur les projets : En 2019, le service a notamment réalisé des études concernant :

- L'accessibilité de l'Espace Culturel François Mitterrand,
- La réalisation d'un observatoire nature sur le Site de la Ferme du Parcot,
- La réalisation d'un pas de tir à l'arc sur le Site du grand Etang de LA JEMAYE
- La réalisation d'un « Land Art » sur le Site de LASCAUX IV
- La réhabilitation de la serre adossée du Château de CAMPAGNE,
- L'accessibilité de la grotte du Grand Roc,
- L'obtention des Labels :

« Tourisme et Handicap » pour les 4 Sites de baignade,

« Pavillon bleu » pour LA JEMAYE, GURSON et SAINT ESTEPHE.

➤ *Les chantiers les plus significatifs*

- Grand Etang de LA JEMAYE :
 - Apport de sable de dune sur la plage, réhabilitation du Parking schmitz, reprise des terrasses des commerces, création d'un sentier de découverte en zone humide, Ponton pêche PMR, mise aux normes des équipements (aire de jeux et parcours de santé).



- Voie verte THIVIERS – SAINT PARDOUX LA RIVIERE : Création d'un parking paysager sur la commune de MILHAC DE NONTRON, Eco-compteur.



- LASCAUX IV : Agrandissement du Parking P2 (parking personnel Semitour) et de l'espace réservé aux campings cars, Projet « LAND ART »



- Barrage de MIALLET : Pose de vitrines pour affichage du règlement intérieur, Mise en place d'un ponton de pêche PMR, remise en service des toilettes sèches



- LA FERME DU PARCOT : Signalétique interne, restauration du puits et aménagement de l'entrée du bâtiment d'accueil.



- BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC : Reprise des cheminements en béton armé
- DOMAINE DE CAMPAGNE : Réalisation de cheminement en béton calcaire
- Le Grand Etang de SAINT ESTEPHE : Réaménagement du parking moto
- LAC DE GURSON : Reprise de la voirie interne, rampe de mise à l'eau, ponton de pêche PMR
- Suivi et gestion des aires de jeux (SAINT-ESTEPHE, ROUFFIAC, LA JEMAYE, GURSON ET TREMOLAT)

1.4.1.3. AMENAGEMENT DANS LES COLLEGES

➤ *Les projets d'aménagement*

- BRANTOME : Réfection de la liaison entre les deux cours
- COULOUNIEIX CHAMIERES : Aménagement de la zone devant le préau
- PIEGUT PLUVIERS : Aménagement des espaces extérieurs suite à la restructuration du collège.

➤ *Les Projets d'amélioration*

- Fourniture de mobiliers extérieurs aux collèges d'EXCIDEUIL, NEUVIC, PIEGUT, ST AULAYE, THIVIERS et COULOUNIEIX CHAMIERES .
- Divers matériaux ont été fournis aux établissements pour entretenir ou rénover les aménagements existants par les agents du département sur place.

1.4.1.4. PLAN DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORE

27 années d'existence du Plan de Gestion des Arbres d'Alignement

Afin d'assurer un maximum de sécurité sur les routes départementales, 550 arbres ont été taillés par des entreprises spécialisées et 1500 par l'équipe d'Elagueurs/Grimpeurs du Pôle Paysage et Espaces Verts. L'équipe intervient sur l'ensemble du patrimoine arboré du Département (collèges, sites, routes) pour des interventions de taille, d'élagage et d'abattage.

Ce suivi pluriannuel permet de vérifier le bon état phytosanitaire des arbres d'alignement du Département.

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites a validé le 16 Octobre 2019 la demande d'abattages de 289 arbres sur 3 ans suivis de 350 replantations.

➤ **LA CHARTE DE L'ARBRE DORDOGNE PERIGORD**

La charte de l'arbre est approuvée par l'Assemblée Départementale le 29 mars 2019

Elle est diffusée à l'ensemble des communes, communautés de communes via le site internet de Conseil Départemental.

La Charte de l'Arbre Dordogne Périgord propose aux collectivités du département d'adhérer par délibération à une démarche d'excellence environnementale pour préserver et entretenir le patrimoine arboré en respectant le cahier des charges départemental en matière d'élagage et d'entretien. En contrepartie le Pôle Paysage et espaces verts accompagne ces communes. (Plan de gestion, formations, conseils, etc..)

Le Grand Périgueux, les communes de Bergerac, Boulazac, St Hilaire D'Estissac, Terrasson et Trélissac sont en passe d'adhérer à cette Charte.

1.4.1.5. COORDINATION DES SITES

➤ *Bilan d'activité sur les Sites :*

-Les Grands Sites de Baignade :

Durant l'été 2019, ils ont vu leur fréquentation diminuer par rapport à 2018 : -20% en moyenne sur l'ensemble des 4 Sites de loisirs et de baignade.

Le déroulement de la saison sur les Sites de baignade a été satisfaisant avec une bonne implication du personnel saisonnier.

Toutefois, il est à noter un maintien du phénomène d'incivilité de certains visiteurs envers notamment le personnel départemental. TROIS AGRESSIONS VERBALES PAR DES PERSONNES ALCOOLISEES ont ÉTÉ RELEVÉES.

La qualité de l'eau a été classée excellente par l'ARS d'un point de vue bactériologique, sauf sur GURSON ou, du fait de deux relevés défavorables, elle a été classée bonne.

Toutefois, la présence de cyanobactéries a valu des fermetures partielles de baignade sur SAINT-estephe et rouffiac.

En 2019, 54 manifestations ont été traitées et réalisées sur les sites de baignade, dont majoritairement des manifestations à caractère sportif et aussi majoritairement sur GURSON (hors demandes de baignade, pique-nique et programme «été actif»)

Par ailleurs, en 2019, une projection ciné passion a été organisée sur chaque site de baignade avec une fréquentation allant de 75 à 200 personnes selon le site.

La qualité d'accueil et la gratuité de ces Sites sont des critères qui restent très appréciés du public comme cela a été confirmé par les enquêtes de satisfaction réalisées auprès des usagers.

- Les Sites Culturels et Patrimoniaux :

La Ferme du Parcot :

Globalement, la fréquentation recensée par l'association "La Double en Périgord", animatrice du site, est restée constante : 4 821 personnes en 2019 :

- 14 animations ont été organisées : 1 708 personnes, (contre 20 animations en 2018 avec 1 909 participants) dont 6 ateliers vannerie et 1 couverture : 27 personnes (contre 38 en 2018).

Par ailleurs, le nombre de visiteurs libre (randonneurs, promeneurs, cyclistes, photographes, amateurs de champignons, ...) non comptabilisés dans le précédent décompte, est estimé à 5 000 personnes.

Le Domaine Départemental de CAMPAGNE :

En 2019 la fréquentation annuelle du Site s'élève à 49 254 personnes dont 20 639 personnes pour les seuls mois de juillet et d'août

Dans le château, une nouvelle exposition a été présentée "Ralph GIBSON - Voyage en Ribéracois" : 7 963 entrées pour juillet et août.

Une programmation culturelle estivale "Un été à CAMPAGNE", comprenant 9 animations réparties entre juin et septembre, a été mise en place.

Par ailleurs, une trentaine de demande de venues pour des animations/manifestations ont été traitées. Elles sont majoritairement à caractère sportif, avec une augmentation des demandes pour réaliser des photos de mariage.

La qualité d'accueil et la gratuité du domaine sont des critères qui restent très appréciés par le public.

➤ **Les Sites de Sports de Pleine Nature :**

Le Barrage de MIALLET

4 manifestations ont été organisées et traitées par la coordination sur ce Site : un enduro de pêche à la carpe, un concours de pêche, une course pédestre et une journée Sport et Environnement co-organisée par les services du Département.

La Voie Verte THIVIERS-SAINT PARDOUX LA RIVIERE

Dans le cadre de l'aménagement et de l'accompagnement du projet de la Véloroute n°92 FLOW VELO une étude de signalisation d'accessibilité et de comptage a été réalisée avec une demande de financement FEADER et REGION.

1.4.2. SERVICE ESPACES VERTS

1.4.2.1. L'ORGANISATION DES EQUIPES DE TRAVAUX EN REGIE

- Poursuite de l'optimisation de nos achats et gestion des stocks fournitures et matériels,
- 1 300 références en inventaire sur ATAL,
- Renforcement des interventions de l'Atelier de mécanique,
- Convention avec la ville de Périgueux pour les décorations florales,
- 80 % du matériel espaces verts portatifs à usage quotidien fonctionne avec des batteries au lithium,
- La totalité du matériel thermique fonctionne avec des carburants sans plomb et benzène,
- Des équipements spécifiques sont utilisés pour améliorer l'ergonomie au travail,
- L'éco-pâturage se développe sur tous nos sites de baignade.

➤ Poursuite de la Gestion Durable

- Révision de nos modalités d'interventions, zonages et répartition des tâches sur l'ensemble des sites,
- Elaboration d'un Guide de gestion,
- Optimisation du coût d'entretien et du temps d'intervention,
- Généralisation du suivi d'activité sur ATAL.

Suivi de la biodiversité (Parc François Mitterrand) :

- Inventaire ornithologique (protocole LPO Aquitaine),
- Inventaire des invertébrés (protocole OAB).

Plan régional « Pollinisateurs » / Semences locales

- Evolution du CCTP « Engazonnement hydraulique » par l'incorporation de nouvelles plantes à fleurs nectarifères et pollinifères et mise en œuvre d'une évaluation par des suivis de terrain,
- Lancement des projets 2019 : fabrication de **ruches pour colonies sauvages** (ruches tronç et ruches "Sun hive") et de **pièges sélectifs pour frelons asiatiques**.
- CDJ 2019/2020 « Abeilles et pollinisateurs ».

RBI CAMPAGNE

- Reprise complète de la signalétique et des panneaux (intégration PDIPR),
- Ouverture d'une nouvelle boucle,
- Lancement d'un projet de création d'un nouveau site d'escalade (Roc fayard),
- Entretien des pelouses sèches par gyrobroyage,
- Fermeture du site archéologique de Poulverouse (girondine),
- Lancement d'un projet de réouverture du plateau au niveau de l'éperon barré, restauration des anciennes terrasses au niveau de l'Escalier des dames et reprise du belvédère.

➤ Les chantiers les plus significatifs

- Suivi des travaux liés aux plans de gestion sur les sites départementaux,
- Parc François Mitterrand / Château de BOURDEILLES / Domaine de CAMPAGNE : Des sites d'exceptions. Fleurissement, évènementiel, Animations, Coordination...,
- Création du Jardin des Troubadours et du Jardin en scène à l'Espace Culturel François MITTERRAND(ECFM) en lien avec la Félibrée.
- LASCAUX 2 et 4 : Poursuite des aménagements, Travaux DFCI,
- Entretien des zones humides, en partenariat avec CEN et Service des milieux naturels,
- Eco-pâturage : de très bons résultats (2 troupeaux en régie actuellement) et des projets à venir,
- Travaux sur les sites en transversalité : Service des Sports, du Tourisme, des Milieux naturels, des bâtiments.



1.4.2.2. DEPENDANCES VERTES ROUTIERES (DVR)

➤ *Participation active à la Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières :*

- Poursuite de la mise en place du programme,
- Suivi des actions menées,
- Partenariat actif avec les autres départements, communautés de communes et communes de Dordogne qui souhaitent mettre en place ce type de gestion,
- Poursuite de la révision du Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières avec l'animation de quatre groupes de travail :

Fauchage / Débroussaillage : poursuite de l'optimisation de nos moyens et de l'objectif de « faucher moins - faucher mieux ». Fauche sur une seule largeur de machine au printemps avec entretien de la signalisation verticale et définition commune des dégagements de visibilité. Hauteur de coupe fixée à 8 cm minimum avec un objectif de 10 à 15 cm. Priorisation du petit lamier en entretien de lisières.

Elagages et Déchets Verts : mécanisation de l'atelier d'élagage avec un broyeur haut rendement (BHR) et valorisation des produits de broyage : 1 300 tonnes de plaquettes et 1500 m³ de bois sont valorisés en chaufferie bois, 800 m³ en Aménagements Paysagers, 180 m³ dans le cadre des projets de compostage avec différents établissements publics de Dordogne. Nous sommes le 1^{er} département en France à mettre en œuvre cette technique, donc très sollicités par les autres collectivités.

Espèces exotiques invasives : intégrer cette problématique dans toutes les interventions et participer activement à contenir le développement de l'Ambrosie à feuilles d'armoise (problème de santé publique), de la Renouée du Japon et de la Berce du Caucase principalement. Validation de l'arrêté préfectoral le 23 mai 2018 à VERTEILLAC visant à lutter contre l'ambrosie.



➤ *Intervention sur les ouvrages d'art*

- Dévégétalisation des ouvrages d'art, murs de soutènement, falaises, toitures terrasse,
- Petite maçonnerie sur ouvrages (joints, etc.),
- Surveillance visuelle des ouvrages,
- Dégagement des embâcles au pied des piles de pont.
- Déviation de Beynac : Suivi des estacades. Signalisation fluviale, enlèvement des encombres, veille sécurité.



A



1.4.2.3. CHARTE «0 PESTICIDE» DANS NOS VILLES ET VILLAGES

La Charte «0 Pesticide» implique un engagement fort des Collectivités, une démarche non seulement à l'échelle de leur territoire, mais aussi envers tous les acteurs de celui-ci (habitants, associations, scolaires, commerces spécialisés, espaces verts...).

La charte propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics (Parcs Jardins, voiries, cimetières, terrains de sport, etc..) en supprimant définitivement les pesticides. C'est un changement de pratique qui ne se limite pas uniquement à l'arrêt des herbicides mais permettra également d'étendre la démarche aux autres traitements insecticides et fongicides utilisés pour maîtriser certains ravageurs ou les herbes indésirables sur les terrains de sport.

Toutes les Communes et les EPCI du Département engagés sont accompagnés et continuent à évoluer dans leur pratique.

150 cimetières sont enherbés ainsi que des parkings, trottoirs, etc....

Des réunions techniques sont organisées pour la gestion des terrains de sport

La Charte zéro pesticide, une dynamique Départementale qui évolue :

Le Département a décidé également depuis le 1^{er} janvier 2019 et la loi Labbé d'accompagner les particuliers dans cette démarche environnementale par le biais de l'opération « jardiner au naturel ». Celle-ci s'est déclinée sous différentes formes : édition d'une plaquette, d'une exposition sous forme de Roll-up, d'un site internet dédié, communiqué de presse, et organisation d'une journée au Lycée Agricole de Coulounieix-Chamiers le 6 juin 2019 avec plus de 450 participants. C'est un outil supplémentaire à disposition des collectivités pour communiquer auprès du grand public. Les sites départementaux vont également servir d'outils de communication. Les vergers et potagers du Domaine de Campagne, de l'ECFM, des Forges de Savignac Lédrier, de la Ferme du Parcot en sont un bon exemple et d'autres vont suivre.



1.4.2.4. MISE EN ŒUVRE DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Depuis 2012, le Pôle Paysage & Espaces Verts assure la mission « Villes et Villages Fleuris » au sein du Département de la Dordogne. Le label permet de renforcer le programme « 0 Pesticide » et d'aborder d'autres notions que la dimension environnementale :

- La qualité de vie (le cadre de vie, bien-être, patrimoine...),
- Le lien social (intégration, participation, pédagogie, ...),
- L'attractivité (touristique, économique, résidentielle).

C'est un levier « accélérateur des stratégies locales » au service des territoires :

- **un outil d'accompagnement** et d'ingénierie pour favoriser la mise en œuvre de politiques locales,
- **un outil de motivation** par une dynamique de progression au sein du Label,
- **un outil de mobilisation** des communes et des acteurs locaux autour d'une mission transversale,
- **un outil d'évaluation** pour observer, référencer et comparer les stratégies et les actions locales,
- **un outil de valorisation** auprès des habitants, visiteurs, nouveaux administrés, entreprises, commerces,
- **un outil d'échanges**, de partages, de savoir-faire, de compétences, d'idées, de plaisir autour d'objectifs communs,
- **un outil pour mettre en valeur des initiatives**, des actions, mais aussi des bénévoles, des jardiniers, des élus qui œuvrent pour améliorer le cadre de vie des habitants, des touristes et valoriser leurs territoires, leur ville, leur village.

Aujourd'hui, en Dordogne, 95 communes sont engagées dans la démarche. Cette implication croissante des villes et villages est avant tout liée à l'engagement d'un réseau d'acteurs locaux fort : collectivités, Agence Technique Départementale, CNFPT, Comité Départemental du Tourisme, professionnels du paysage ; paysagistes, pépiniéristes, arboriste, Agence de l'Eau Adour Garonne qui accompagnent et soutiennent les communes.

LE LABEL VVF, UNE « DEMARCHE QUALITE » AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

47 communes sont labellisées VVF en Dordogne dont certaines d'entre elles font figure de référence et d'exemple à l'échelle départementale, régionale voire nationale grâce à une dynamique d'amélioration continue de mise en valeur de leur territoire.

En 2019, 10 nouvelles fleurs ont été décernées aux communes de Dordogne dont 8 ont obtenu leur 1^{ère} fleur et 2 ont décroché une fleur supplémentaire. Le prix du jardinier a été décerné à Orliac

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE

Désormais trois niveaux d'accompagnement sont proposés par le Pôle Paysage & Espaces Verts, en fonction des objectifs, du niveau et des ambitions des communes.

Des rendez-vous communs sont proposés à l'ensemble des communes engagées dans le Label (labellisées ou non) :

- Journées techniques en partenariat avec le CNFPT,
- Réunions d'informations et d'échanges,
- Voyage d'études,
- Rencontre annuelle avec remise des Prix Départementaux « Villes et Villages Fleuris » et distinctions d'initiatives remarquables.

Quelques exemples de propositions et de réalisations :

- •Esquisse d'aménagement paysagers (commune d'abjat sur Bandiat, etc...),
- •Proposition de végétalisation de bas de mur en milieu urbain (communes d'Excideuil et Lanouaille),

- •Définition d'une palette végétale et réflexion sur la mise en place d'une signalétique thématique et pédagogique (commune de DAGLAN),
- •Conseils, accompagnement végétalisation cimetière

En 2019, 217 projets ont été réalisés par le Pôle Paysage & Espaces Verts dans le cadre du Label Villes et Villages Fleuris. Une nouvelle action est proposée en partenariat avec le service du tourisme qui consiste à désigner le plus beau sentier du Périgord. Cette année, le lauréat a été la commune de SAINT CYPRIEN.

1.4.2.5. INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

➤ *Octobre 2019 : Chantier école*

Travaux réalisés avec le lycée Agricole de SIGOULES, Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF).

1.4.2.6. ÉVENEMENTIEL : 95 INTERVENTIONS EN 2019

- Participation au Salon de l'Agriculture
- Participation au salon de la Rando à LYON
- Organisation des rendez-vous aux jardins à l'ECFM et à Campagne
- Participation à Périmeuh
- Participation à la Foire du Gabarier
- Exposition le Périgord en Cantabrie
- Exposition au Château de CAMPAGNE
- Animation Conseil Départemental Junior
- Décoration florale itinérante (Rencontres citoyennes, Noël du COS, distribution de 50 sapins de Noël dans les services, inaugurations, spectacles, floralies, commémorations, concerts, expositions, etc.) : au total 41 interventions sur l'année.
- Visites guidées du Parc de CAMPAGNE du 15 juin au 1 septembre (40 dates) encadrées par les jardiniers.

2. DIRECTION DU PATRIMOINE BATI

La Direction du Patrimoine Bâti dépend de la Direction Générale de l'Aménagement et des Mobilités. Elle est composée d'une équipe de 32 agents comprenant, outre le Directeur :

- 1 service technique de 21 personnes dont 1 équipe mobile de 5 ouvriers et une équipe de 4 agents chargés de l'organisation matérielle et du suivi des manifestations programmées au Centre Départemental de la Communication (CDC) à PERIGUEUX,
- 1 service administratif et comptable de 10 personnes.

Cette direction assure la gestion immobilière et l'exploitation d'un total de 354 sites (435 bâtiments), avec entre autres, le suivi des contrats de maintenance, de vérifications périodiques obligatoires, d'approvisionnement des fluides, du suivi des consommations ainsi que des petits travaux d'entretien.

Elle assure par ailleurs la maîtrise d'ouvrage des opérations de restructuration, de construction ou de grosses réparations en ce qui concerne notamment :

- 38 collèges ou cités scolaires propriétés du Département (soit 103 bâtiments au total),
- 50 bâtiments affectés au tourisme répartis notamment dans les 5 bases de loisirs (Gurson – La Jemaye – Rouffiac – Saint Estèphe –Trémolat) ; la ferme du Parcot à ECHOURGNAC ; le centre d'accueil du pôle international de la préhistoire aux EYZIES, le centre international d'art pariétal Lascaux 4,
- 6 bâtiments affectés au sport dont le dojo départemental à COULOUNIEIX CHAMIERS, le plateau sportif de la Grenadière à PERIGUEUX, les locaux abritant la Direction des Sports rue Kléber à PERIGUEUX,
- 90 bâtiments affectés au social : centres médico-sociaux, unités territoriales ou permanences sociales,
- 93 bâtiments affectés aux routes répartis dans les centres d'exploitations ou unités d'aménagements,
- 26 bâtiments à vocation culturelle tels que les châteaux de BOURDEILLES, BIRON ou CAMPAGNE ; les forges de SAVIGNAC LEDRIER ; 2 centres départementaux de vacances ; la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord ou les Archives départementales à PERIGUEUX,
- 39 bâtiments dits administratifs comme l'Hôtel du Département, le Centre Départemental de la Communication, l'espace administratif Pierre Mauroy à PERIGUEUX, les maisons du Département.

LES CHIFFRES CLEFS DE LA DIRECTION EN 2019

INVESTISSEMENT

Dépenses	9 468 681,85 €
Recettes	3 160 839,91 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 610 720,08 €
Recettes	333 078,90 €

2.1. PRINCIPAUX TRAVAUX EN 2019

2.1.1. LES COLLÈGES

Une somme 5 843 281,38 € a été consacrée en 2019 aux divers travaux dans les collèges départementaux.

Les travaux les plus représentatifs ont été les suivants sur 2019 :

2.1.1.1. LA RESTRUCTURATION DU COLLEGE LES MARCHES DE L'OCCITANIE A PIEGUT PLUVIERS

Le maître d'œuvre de l'opération de restructuration de cet établissement est le cabinet BOURGEOIS – VIGIER (PERIGUEUX). Les travaux ont débuté en mars 2017 et ont été réceptionnés début 2019. En 2019, un montant de 678 106,94 € a été mandaté dans ce cadre.

2.1.1.2. LES AMENAGEMENTS AU COLLEGE JULES FERRY A TERRASSON

Les travaux de restructuration des salles de classe se sont poursuivis cette année. Le Département a mandaté un montant de 280.334,29 € dans ce cadre.

2.1.1.3. L'ISOLATION DES FACADES, L'AMENAGEMENT D'UN ATELIER ET LA CONSTRUCTION DU GYMNASE AU COLLEGE LEROY GOURHAN AU BUGUE

Le coût d'objectif de l'opération a été arrêté à 4 400 000 € TTC réparti entre 1 400 000 € TTC pour les façades des bâtiments d'enseignement et l'atelier et 3 000 000 TTC pour le gymnase (travaux et honoraires). La Communauté de communes de la Vallée de l'Homme s'est engagée à participer forfaitairement à hauteur de 615 000 € à la construction du gymnase. Ces travaux s'effectuent sous la maîtrise d'œuvre du cabinet ATELIER ATB (mandataire - SAINT-CYPRIEN)

La première tranche a concerné l'isolation des façades et l'aménagement d'un atelier et a été réalisée en 2018. La seconde tranche concerne la construction du gymnase et a débuté en mai 2019.

Un montant de 1 720 150,92 € a été réglé à ce titre et le deuxième acompte de la participation de la Communauté de communes a été encaissé pour 250 000 € (pour mémoire, la participation de la Communauté de communes s'élève à 615.000 € - le premier acompte a été encaissé en 2018 pour 250.000 €).

2.1.1.4. AMENAGEMENT D'UN PLATEAU SPORTIF COUVERT AU COLLEGE LA BOETIE A SARLAT

Cette opération est réalisée sous la maîtrise d'œuvre du cabinet CITYZEN ARCHITECTES (NOTRE DAME DE SANILHAC). Les travaux ont débuté le 29 mai 2019 et ont été réceptionnés le 27 novembre 2019. Le montant total de l'opération s'est élevé à 560 000 € dont 505 000 € de travaux. Cette opération a permis de livrer un terrain de hand-ball, 3 mini-terrains de

basket ainsi qu'un mur d'escalade de 13 voies. La couverture est équipée de panneaux photovoltaïques produisant 1262kWh/an pour l'autoconsommation de l'établissement.

2.1.1.5. LES TRAVAUX DIVERS DE GROSSES REPARATIONS ET L'ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIEL

Les travaux ont notamment concerné la réfection du Centre de Documentation et d'Information du collège de BELVES, la mise en place de bornes WIFI dans divers collèges, la reprise de l'étanchéité des logements du collège de LALINDE, le remplacement de luminaires à Laure Gatet à PERIGUEUX, l'achèvement des travaux de mise en accessibilité du collège de MONTIGNAC, la réfection des salles de technologie du collège de SAINT-CYPRIEN, la mise en place de faux-plafonds et de luminaires au collège de VERGT.

En parallèle Département a procédé en 2019 à l'acquisition de mobilier et matériel scolaire pour les collèges pour 101 901,90 €.

2.1.2. LES MONUMENTS HISTORIQUES

A ce titre, les travaux 2019 se sont élevés à 242 303,67 € TTC et ont notamment concerné :

- Le château de BIRON : travaux d'aménagement de la billetterie-boutique dans les écuries.
- Le château de CAMPAGNE : création de sanitaires publics.

2.1.3. LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Un montant total de 606 910,47 € TTC a été mandaté en 2019. A ce titre peuvent être dégagées les principales opérations suivantes :

2.1.3.1. RECEPTION DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DU CENTRE INTERNATIONAL DE L'ART PARIÉTAL À MONTIGNAC-LASCAUX (LASCAUX, CENTRE INTERNATIONAL DE L'ART PARIÉTAL)

Un montant de 378 994,28 € (lignes HT et TTC confondues) a été mandaté en 2019 permettant de régler les décomptes définitifs des entreprises ayant participé à la construction.

En contrepartie ce programme a bénéficié du partenariat financier de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Europe (FEDER) et de mécènes. Une recette de 2 134 339,89 € a été encaissée en 2019 dans ce cadre et correspond au solde du FEDER.

2.1.3.2. AMENAGEMENT DES LOCAUX A USAGE DE BUREAUX POUR LES GARDIENS DE LA BASE DE LOISIRS DE GURSON

Ces travaux ont été menés sous la maîtrise d'œuvre de Patricia BOURDON (MONTPON-MENESTEROL) et ont été réceptionnés le 2 septembre 2019. Une somme de 122.131,71 € a été mandatée à ce titre en 2019.

2.1.4. LES AUTRES SITES

2.1.4.1. TRAVAUX DANS LES BATIMENTS ADMINISTRATIFS – CULTURELS - SPORTIFS ET LES CENTRES DEPARTEMENTAUX DE VACANCES

En 2019, les travaux dans les bâtiments administratifs se sont élevés à 308 303,89 € et ont principalement concerné le renforcement des planchers du CAUE à PERIGUEUX, la réhabilitation de l'installation de chauffage du Centre Départemental de la Communication à PERIGUEUX, le remplacement des menuiseries de l'espace culturel François Mitterrand à PERIGUEUX, la rénovation de la climatisation du premier étage du bâtiment D de l'Hôtel du Département à PERIGUEUX, la réfection de l'escalier extérieur de la Maison du Département de BERGERAC.

Les travaux dans les bâtiments à vocation culturelle et sportive se sont élevés à 286 427,74 € et ont principalement concerné la réfection du système de désenfumage des archives départementales à PERIGUEUX. Les travaux dans les Centres Départementaux de Vacances ont concerné quant à eux le Centre d'UZ pour 28 363,10 €.

2.1.4.2. TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS DE LA DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITES

Un crédit de 750 525,60 € a permis notamment le changement des couvertures et menuiseries de l'Unité d'aménagement de NONTRON (88 785,38 €), la construction du Centre d'exploitation de MUSSIDAN (577 610,35 €).

2.1.4.3. TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS A VOCATION SOCIALE

En 2019, les dépenses concernant les travaux dans les centres médico-sociaux (CMS) se sont élevées à 620 122,80 € et ont concerné principalement l'aménagement du CMS d'EXCIDEUIL (475 925,45 €).

2.1.5. OPERATIONS REALISEES POUR LE COMPTE DE TIERS

2.1.5.1. REHABILITATION ET EXTENSION DES LOCAUX UNIVERSITAIRES SUR LE SITE DE LA GRENADIERE A PERIGUEUX

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'Etat de cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à 6 800 000 € TTC. Elle concerne :

- La réhabilitation et l'extension des bâtiments universitaires pour 6 500 000 € TTC, portées financièrement par l'Etat (1 500 000 €), la Région Nouvelle-Aquitaine (2 200 000 €), la Communauté d'agglomérations le Grand Périgueux (850 000 €) et le Département (850 000 €)
- La construction d'un espace de restauration prise en charge par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de BORDEAUX pour 300 000 € TTC.

Le Département a confié un mandat de maîtrise d'ouvrage publique à la SEMIPER (COULOUNIEIX-CHAMBIERS). Le maître d'œuvre mandataire est la SAS TLR ARCHITECTURE ET ASSOCIES (BORDEAUX). Les travaux devraient débuter pour une livraison prévue mi 2021.

En 2019, le Département a réglé la SEMIPER pour un montant de 644 747,00 € (préfinancement des travaux et honoraires). En contrepartie une recette de 695 000 € a été encaissée correspondant au deuxième acompte des partenaires.

2.1.5.2. NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) DE COULOUNIEIX-CHAMIERES (VOLET AMENAGEMENT ET ESPACES PUBLICS)

Le Département a décidé d'accompagner la Commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES dans son projet de renouvellement urbain en optant pour une co-maîtrise d'ouvrage dont il sera le mandataire.

Lors de la séance du Budget supplémentaire 2018, l'Assemblée départementale a validé l'opération de construction du pôle social et d'aménagement de voiries dans le cadre du NPNRU de la ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES

Le Département assurera ainsi la maîtrise d'ouvrage du pôle social (2.800.000 €) englobant le Centre Médico-Social (CMS), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le centre social et la Maison de Quartier, ainsi que les travaux d'aménagement des parcs, voiries et stationnements (4.500.000 €) pour un montant total de 7.300.000 € HT.

Le Département avancera les fonds pour le compte de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES et sera éligible en sa qualité de maître d'ouvrage au Fonds de Compensation de la TVA. Il percevra en contrepartie les subventions attendues des différents partenaires au projet pour un montant global de 6.612.500 €.

La convention de co-maîtrise d'ouvrage entre les deux collectivités a été validée par l'Assemblée départementale lors de la séance de la Décision modificative 2018

Les opérations vont se dérouler sur l'ensemble de la période liée au programme, à savoir de 2019 à 2026, au fur et à mesure de l'avancement des opérations liées notamment au volet Habitat.

La première opération du programme Equipements et Espaces Publics est nommée « Aménagement de la place du Lieutenant-Colonel Arnaud Beltrame ». Elle est pilotée par la DPRPM. Le projet consiste à créer un espace de stationnement paysager de 29 places dont 2 places pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Les travaux de voirie ont démarré le 12 novembre et ont été réceptionnés le 20 décembre 2019.

Les aménagements paysagers seront réalisés au printemps 2020.

Parallèlement est engagé le programme « Pôle social ». Ce programme, piloté par la Direction du Patrimoine Bâti, regroupe la construction du Centre Médico-Social (CMS), du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), du centre social et de la Maison de Quartier sur un même site à l'angle de l'avenue du Général de Gaulle et la rue Tannanarive à COULOUNIEIX-CHAMIERES. Les objectifs de cette opération consistent à rénover les locaux du centre social et du centre médico-social existants et à conforter les équipements autour du futur pôle des solidarités, par le regroupement de plusieurs entités sur le même site. Ce regroupement permettra de renforcer la cohésion des habitants et témoignera d'une volonté forte de dynamisme et de renouveau. L'Avant-Projet Détaillé (APD) est en cours de validation.

Un montant de 199 694,15 € a été réglé dans le cadre de cette opération en 2019.

2.1.6. LES DIVERS CONTRATS ET MARCHES

La Direction gère l'ensemble des contrats de maintenance, de vérifications périodiques (233 375,72 € en 2019), ainsi que les consommations de fluides (1 037 628,70 € en 2018) de l'ensemble des bâtiments départementaux. Elle gère également l'ensemble des contrats d'assurances des bâtiments départementaux (634 615,04 € en 2018) et le planning de réservation du Centre Départemental de la Communication à PERIGUEUX avec son équipe de 4 agents sur place.

Par ailleurs, cette année, la Direction a exécuté 127 marchés publics.

2.1.7. LES ACTIONS DE L'ÉQUIPE MOBILE

L'équipe mobile est chargée de répondre aux diverses demandes de petits travaux d'entretien ou les déménagements dans les locaux départementaux. 2 agents interviennent par ailleurs régulièrement pour former les agents des collèges aux travaux électriques les plus courants.

L'équipe a géré cette année plus de 1 100 demandes d'intervention via intranet auxquelles s'ajoutent les demandes téléphoniques pour les travaux les plus urgents ainsi que le traitement des rapports de vérifications. Elle a consommé un budget de 134 796,90 € pour l'acquisition des fournitures indispensables à leurs interventions.

2.2. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION

2.2.1. ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE

ANNÉES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
2018	8 541 755,13 €	3 705 058,13 €	2 459 078,94 €	303 175,01 €
2019	9 468 681,85 €	3 160 839,91 €	2 610 720,08 €	333 078,90 €
Variation entre 2018 et 2019	+ 12,95 %	- 14,68 %	+ 6,16 %	+ 9,86 %

Le budget d'investissement de la Direction de 2018 avait été revu à la baisse car l'opération de construction du Centre International de l'Art Pariétal (CIAPML) était soldée.

Le budget 2019 prend en compte l'engagement de grosses opérations telles que l'aménagement et l'extension des locaux universitaires à la Grenadière à PERIGUEUX, les travaux dans le cadre du Nouveau Plan de Renouvellement Urbain de COULOUNIEIX-CHAMIERS ainsi que la construction du gymnase du collège Leroi Gourhan au BUGUE ou celle du Centre d'exploitation de MUSSIDAN.

La hausse des recettes est due à l'encaissement du solde de la participation européenne sur l'opération de construction du CIAPML et des deuxièmes acomptes sur l'opération d'aménagement des locaux universitaires du Campus Périgord à la Grenadière à PERIGUEUX.

La hausse des dépenses de fonctionnement est principalement due à l'augmentation des coût de maintenance obligatoire (+ 26 %), des combustibles gaz et fioul (+ 33 %) et de l'eau (+ 14 %).

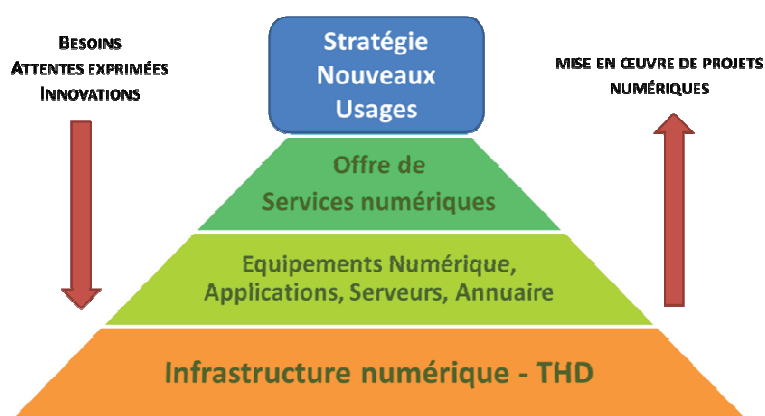
3. DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE

Les grandes actions menées en 2019 sont présentées par rapport aux objectifs définis dans le Schéma Directeur du Numérique du Département.

3.1. ORIENTER LE SYSTEME D'INFORMATION VERS LE CITOYEN-USAGER ET LES PARTENAIRES

3.1.1. SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE DES COLLEGES

Les technologies numériques amènent un changement sociétal important, dans tous les secteurs d'activité et notamment dans l'éducation. En 2016, le département a lancé un schéma directeur pour accompagner les établissements scolaires dans leur transition numérique avec pour objectif de favoriser les nouvelles pédagogies et l'innovation.



Le schéma directeur est composé de 4 étapes :

1. Le déploiement du très haut débit
2. La mise en œuvre d'un nouveau socle de Système d'information (SI) nécessitant la modernisation des infrastructures réseaux, serveurs et sécurité;
3. Le développement de nouveaux usages (objets connectés, utilisation d'équipements mobiles).
4. La migration de la téléphonie des établissements sur les réseaux (Téléphonie sur IP).

L'année 2019 a vu le plan de migration des établissements se poursuivre avec 6 collèges supplémentaires migrés sur les architectures techniques du département:

- Collège Jean-Moulin Coulounieix
- Collège Pierre Fanlac Belves
- Collège Max Bramerie La Force
- Collège Henri 4 Bergerac
- Collège George et Marie Bousquet Eymet
- Collège La Boetie Sarlat

Ce nouvel environnement construit par les équipes de la DSIN en collaboration avec le rectorat de Bordeaux, permet une gestion automatisée des comptes élèves et professeurs, du parc informatique, des applications et des ressources, tout en offrant une vision globale du fonctionnement du collège à travers les outils de supervision.

Les gains pour l'établissement sont immédiats :

- Suppression des tâches chronophages avec l'automatisation de l'installation des postes informatiques et des applications (mise en place d'un catalogue de logiciels commun à tous les établissements)
- Développement du travail en mobilité avec la couverture généralisée en Wifi
- Gestion de la sécurité de bout en bout à travers les solutions du département
- Réduction des coûts de fonctionnement (téléphonie ...)

Fin 2019, le rythme s'est accéléré pour viser l'objectif de 7 à 8 établissements migrés par an, afin d'aboutir sur une migration complète d'ici fin 2022.

En parallèle sur 2019, dans le cadre du schéma directeur, le département a procédé :

- ***A la modernisation des infrastructures réseaux pour 6 collèges : Jean Monnet à Lalinde, Plaisance à Lanouaille, Jean Rostand à Montpon, Arnaud Daniel à Ribérac, Arthur Rimbaud à St Astier, Leonce Bourliaguet à Thiviers. Cette modernisation est le prérequis pour la mise en œuvre du wifi et la migration complète sur le SI du département ;***
- ***Au déploiement du WIFI pour les 6 collèges migrés sur le socle technique du département. 12 études de couverture ont été effectuées pour préparer le déploiement sur 2020 ;***
- ***A l'évolution des accès opérateurs : Fin 2019, 88 % des établissements ont été raccordés en fibre optique avec le raccordement de 2 établissements supplémentaires ; Michel Debet à Tocane et Les Marches de L'Occitanie à Piegut***
- ***A la migration en téléphonie sur IP : Collège de Brantome, Collège de Coulounieix et Clos Chassaing. A noter que les établissements se plaignent régulièrement de la gestion complexe des abonnements et de la maintenance des autocommutateurs. Grâce à la modernisation des établissements et la centralisation des flux vers les centres de données du Département, ces premières expérimentations permettent une réduction supérieure à 3 des coûts de maintenance, d'abonnements et de communications pour les collèges.***

3.1.2. ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES COLLEGES (ENC) :

En 2019, la collectivité a poursuivi ses efforts en votant 550.000 € afin de poursuivre la modernisation des équipements numériques dans les établissements.

Les attributions ont été réalisées par la commission ENC en cohérence avec les projets pédagogiques des établissements et l'état du parc informatique des établissements.

Un volume d'achat conséquent a encore été réalisé cette année :

- 578 Postes de travail
- 568 écrans 22 pouces
- 133 ordinateurs portables
- 124 portables hybrides
- 7 classes mobiles
- 98 vidéoprojecteurs (dont 47 courtes focales et 17 interactifs)
- 2 malles MP3
- 9 tablettes

Soit pour 2019 un total de **1519 équipements numériques** acquis permettant de remplacer près de 20 % du parc informatique actuel.

Sur cette dotation il a été également demandé au prestataire d'augmenter la mémoire des ordinateurs livrés les années précédentes afin de les passer à 8 Gigas et ainsi assurer une meilleure performance et une meilleure pérennité. Le coût de cette évolution s'est élevée à 43.000€.

3.1.3. STRATEGIE NUMERIQUE ET SUIVI OPERATIONNEL CENTRE INTERNATIONAL DE L'ART PARIÉTAL MONTIGNAC-LASCAUX (CIAPML)

Poursuite du suivi de la mise en œuvre de la stratégie numérique par l'exploitant (SEMITOUR) :

- Animation d'un comité de suivi technique sur les enjeux de continuum de visite ; d'expérience utilisateur ;
- Accompagnement et suivi des marchés sur l'évolution de l'offre numérique de Lascaux.

3.1.4. SUIVI ET EVOLUTION DU SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE 2017-2021

Pour mener la transformation numérique au sein de la collectivité, un Schéma Directeur du Numérique (SDN) a défini un ensemble de projets, que les directions métiers, accompagnées et soutenues par la DSIN ont pour mission de réaliser.

Avant de détailler les activités réalisées cette année, qui permettront de vérifier la progression des projets et montreront les modifications et adaptations effectuées par les services départementaux, le constat présenté au comité de pilotage (COPIL), a mis en exergue un point déterminant pour garantir la réussite de cette transformation : la gouvernance du schéma.

3.1.4.1. LA GOUVERNANCE REVISITEE ET ENRICHEE:

Nous sommes arrivés au 2/3 de la feuille de route du chantier de transformation numérique dont le programme s'étend de 2017 à 2021. La gouvernance de cette transformation est assurément le plus fort enjeu et constitue le vecteur de succès le plus important.

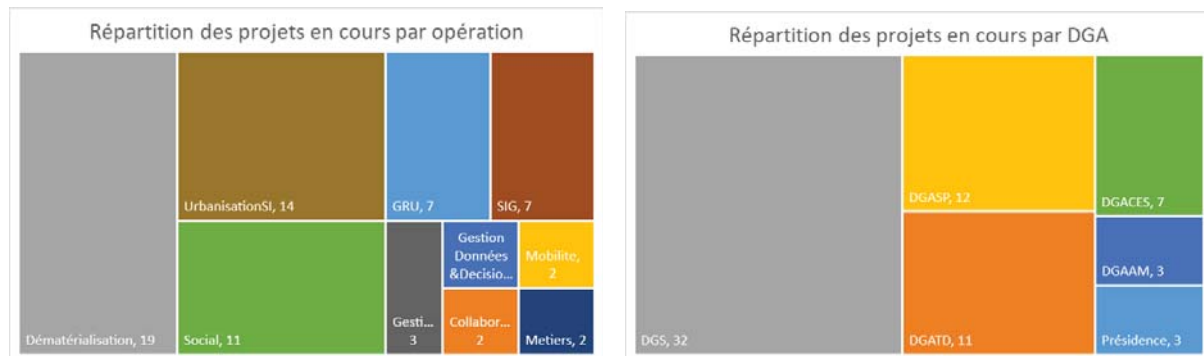
C'est donc sur ce point que la DSIN a travaillé avec les membres du Comité de projet (COPRO) qui en incarne l'instance opérationnelle. Un travail complet de relecture du

portefeuille avec l'identification des acteurs (maîtrise d'oeuvre, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'usage), le phasage et la priorisation des projets a été réalisé sur le dernier trimestre.

Nouveaux tableaux de bord :

Ce travail a permis d'élaborer une nouvelle présentation de l'activité liée au Schéma Directeur avec une double lecture :

- Lecture de l'avancement des projets transversaux par grande opération (Dématérialisation, Gestion de la Relation Usager, Dématérialisation, etc.)
- Lecture de l'avancement des projets par directions générales adjointes.



Un Groupe de Travail sur la Transformation Numérique : « Le GTTN » a été créé, il accueille les acteurs de 1^{er} rang pour la transformation numérique de la collectivité, à savoir la déléguée à la protection des données, la Directrice des ressources humaines, l'archiviste électronique, le chargé de la communication numérique et la chargée du contrôle interne. Le GTTN doit en complémentarité du COPIL et du COPRO travailler sur les enjeux de conduite de changement en travaillant sur :

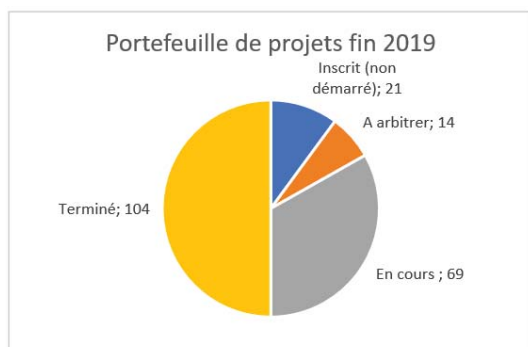
- Les actions de communications sur l'avancement des projets de la transformation numérique ;
- Transformation des postes face au défi numérique ;
- La formation et l'accompagnement des cadres.

Un cursus de formation à tous les cadres de la collectivité sur l'impact de la transformation numérique sur les collectivités territoriales : 5 sessions d'une demi journée réalisées en 2019 reprenant les enjeux de modernisation de la relation usager, de dématérialisation, de gestion des projets numériques, de sécurité et de protection des données.

Un Copro dont les missions ont évolué vers un rôle plus stratégique :

Nouvelles formations de réunions, mobilisation opérationnelle (expérimentation) et prise en compte plus forte des enjeux d'usages dans tous les travaux. Le Copro en 2019 a notamment particulièrement travaillé sur les travaux de mobilité et l'identification des environnements utilisateurs (matériels et logiciels) en fonction des profils utilisateurs et les missions des agents.

Synthèse de l'activité projet en 2019:



Les activités de la DSIN se sont concentrées pour travailler sur 69 projets en fonction des capacités des directions métiers et des chefs de projets.

En COPIL une trentaine de projets a été validée et mise en production.

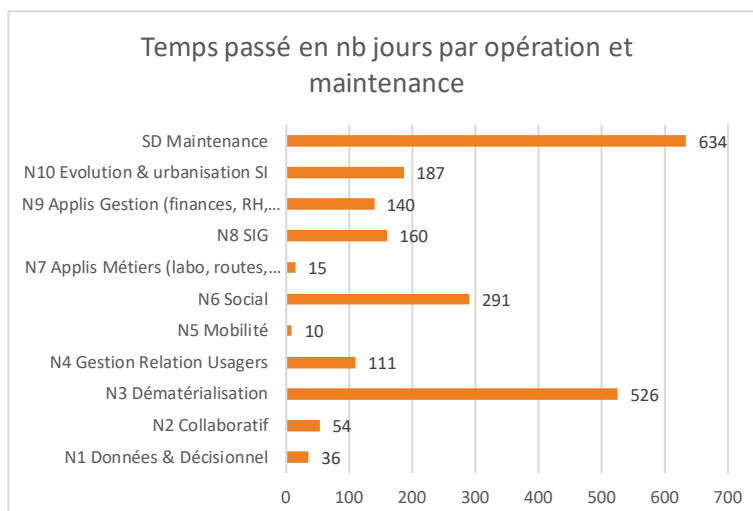
Lors des comités de pilotage, les sujets principalement abordés :

- La modernisation du site institutionnel et la mise en œuvre du projet de Gestion de la Relation Usager (GRU) à l'échelle territoriale,
- La dématérialisation de la chaîne comptable, des courriers, des dossiers des ressources humaines (OPADE),
- La mobilité et le démarrage du télétravail,
- La refonte du système d'information de la MDPH et le Centre Départemental de Santé d'Excideuil,
- Les enjeux de Sécurité des Systèmes d'Information avec le volet « Qualité – Homologation »,
- La gouvernance

L'examen de l'activité des chefs de projets de la DSIN permet de visualiser les domaines principaux sur lesquels se sont focalisés les efforts durant l'année.

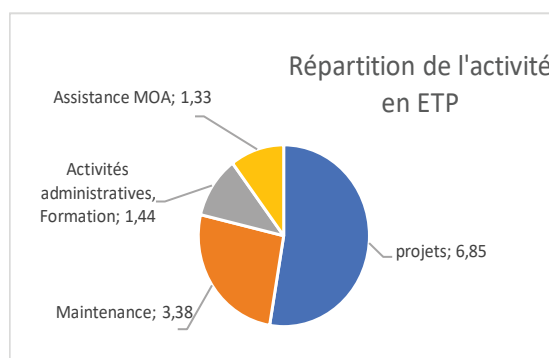
Cette année est marquée par le lancement de la construction de la plateforme « démarches.dordogne.fr » qui va permettre de proposer aux citoyens l'ensemble des services publics qu'il soit porté par une commune, un EPCI ou le Département.

Par ailleurs, les travaux d'adaptation continue et de maintenance sur les applications dites vitales à l'institution : Social, finances, RH restent prédominants.



La répartition des activités du service projets s'articule de façon assez régulière comme suit :

- la maintenance corrective et évolutive des applications métiers liées au contexte technologique et réglementaire à hauteur de 3,38 ETP (Equivalent Temps Plein),
- le temps disponible restant, une fois exclus les travaux administratifs indépendants, les réunions d'organisation transverse, etc (soit 1,44 ETP) pour travailler aux nouveaux projets et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui représente un peu plus de 8 ETP.



Pour entrer plus précisément dans le détail, les principales opérations sont décrites en suivant.

↳ OPERATION DEMATERIALISATION ET DEPLOIEMENT DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

▪ *Dématérialisation des dossiers d'affaire*

Ceux sont 10 000 classeurs, 112.000 dossiers et près de 7 millions de documents qui sont gérés dans l'application Gecco. 1300 utilisateurs ont utilisé ce logiciel, près de 500 en font maintenant un usage quotidien.

Gecco a été utilisé au LDAR, suite à l'incendie, afin de dématérialiser ses procédures administratives.

Des études sont en cours pour le déploiement à la DGA-TD pour la DDED, à la DGA-AM pour le parc départemental et PPEV.

Des 'audits' sont en cours à la DGA-CES et à DGA-AM, afin d'analyser les usages de Gecco, et d'améliorer les pratiques.

Une nouvelle version V5 déployée en juin, a présenté une nouvelle ergonomie et de nombreuses évolutions demandées par les utilisateurs.

Le réseau des référents OPADÉ est maintenant opérationnel et contribue aux tests de vérification lors de la livraison de nouvelles versions.

projet	Nb jours	ETP
N3-01 Dématérialisation des Documents Budgétaires (BP, BS, DM)	6	
N3-02 : OPADE	272	
N3-06 Gestion des factures Coriolis (Intégration CHORUS)	35	
N3-07 Dématérialisation Chaîne comptable	125	
N3-08 Demat factures émises (LDAR, Parc)	2	
N3-09 - OPADE - Démat arrêtés RH - connecteur ASTRE-RH	1	
N3-16 Marché publics - Flux PES Marché	7	
Assistance maîtrise d'ouvrage	2	
N3-16 Réalisation des Interfaces	31	
N3-11 : Astre RH - Dématérialisation arrêtés	11	
N3-10 Refonte des frais de déplacements	36	
	526	2,81

▪ **Fin de la dématérialisation complète de la chaîne comptable :**

Les factures fournisseurs déposées par leurs soins sur la plateforme CHORUS ont été intégrées de manière automatique dans Coriolis, logiciel de gestion financière, puis transférées vers GECCO par une interface programmée : API (Application Programming Interface). Cette API a été développée par l'équipe de la DSIN et mis en production en octobre 2019.

Les gains attendus sont :

- Le temps passé par les agents de la DAF pour intégration manuellement : environ 3 heures /jour
- Une harmonisation des procédures avec la réorganisation financière
- Un Travail facilité pour les PAF pour la création des mandats (préremplis).

▪ **pour les ressources humaines**

La mise en œuvre de la dématérialisation du Dossier Individuel Agents DIA permet de déposer toutes les pièces administratives d'un dossier dans un espace de stockage garantissant l'archivage électronique et la durée de conservation réglementaire, et de signer électroniquement.

 **OPERATION SOCIAL**

▪ **Mise en œuvre du SI MDPH**

La CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) impose un nouveau Système d'Information (procédures, paramétrages, éditions bureautiques) afin de récolter des indicateurs au niveau national. L'impact sur l'organisation de la MDPH a été important. Le logiciel IODAS pour la MDPH a été largement modifié et est labellisé par la CNSA.

projet	Nb jours	ETP
N6-02 : IODAS Web	16	
N6-02a : Migration web Agrément	1	
N6-02b : Migration web de l'ASG - PA	13	
N6-02c : Migration web de l'ASG - PH	9	
N6-02d : Migration web de l'ASG - APA à domicile	10	
N6-02e : Migration web ASG - APA en établissement	6	
N6-06 : IODAS - Module Action Sociale de Terrain	9	
N6-19 : SI MDPH harmonisé	156	
N6-24 PMI : Mise en place du module de Gestion du CPEF	15	
N6-26 PMI : Mise en place de l'interface MesVaccins.net	5	
N6-28 PMI : Mise en place de l'interface CAF - PMI pour les DG	6	
N6-29 génération Flux xml Etat liquidatif	12	
N6-30 Centre Départemental de Santé EXCIDEUIL (outils numérique	33	
Assistance maîtrise d'ouvrage	2	
	291	1,55

- **Dématérialisation des pièces justificatives et des factures**

Depuis le 1er janvier 2019, un fichier est embarqué avec chaque mandat CORIOLIS. Il est généré dans IODAS à partir des décisions des bénéficiaires de l'aide sociale. Il remplace bon nombre de pièces justificatives auparavant envoyées papier.

La DGA-SP reçoit des factures ou des mémoires des établissements publics ou privés au travers de Chorus, plateforme DGFIP). L'application CORIOLIS, récupérant ces documents, l'interface entre IODAS et CORIOLIS a dû évoluer afin de ne pas les renvoyer avec le mandat. Une nouvelle organisation du travail est mise en œuvre pour les agents qui mandatent à partir du 1er janvier 2020.

- **Centre de santé d'Excideuil :**

Accompagnement de la DGA-SP pour la consultation concernant l'acquisition d'un logiciel de gestion médicale et de télésecrétariat.

Accompagnement dans la mise en œuvre de ces outils.

- **Migration en web de IODAS pour le Pôle PA/PH**
- **Revue des statistiques pour le Module AST 'Aide Sociale de Terrain'**
- **Mise en œuvre d'une application pour gérer les activités du CPEF**
- **Mise en œuvre de mes.vaccins.net**

Suivi des vaccins en lien avec l'application Horus.

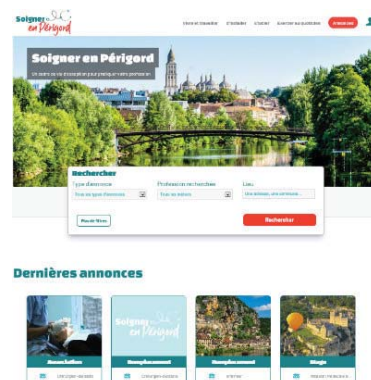
👉 OPERATION SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

projet	Nb jours	ETP
N8-02 : Application SIG Economie	8	
N8-03 : Application SIG Habitat / Logement	14	
N8-04 : Application SIG DECS	11	
N8-05 : Application SIG Tourisme PDIPR	16	
N8-06 : Application SIG Social	1	
N8-07 : Application SIG Environnement	5	
N8-12 : Application SIG THD	8	
N8-13 : Application SIG Patrimoine	1	
N8-16 : Applications SIG en mobilité	11	
N8-20 : Application SIG PDESI / PDIPR	10	
Assistance maîtrise d'ouvrage	30	
N8 - : Gestion administrative	19	
N8 - : X-Net : fourniture de cartes interactives	28	
	160	0,86

- les travaux sur le SIG cherchent à satisfaire les demandes des différentes directions métiers. Celles-ci agrègent des informations et souhaitent les restituer sur des cartes ou sur des tableaux de bord facilitant leur compréhension et leur interprétation.

- La nouvelle plateforme Arsgis apporte des fonctionnalités de saisie ou consultation en mobilité depuis des tablettes ou smartphones qui rendent l'information accessible et rendent les déplacements efficaces.

- Publication de l'environnement de cartographie de présentation des acteurs et données des professionnels de santé pour l'enrichissement du site internet « Soigner en Périgord » permettant la mise en relation des offres et demandes pour compenser les déserts médicaux.



- Publication du nouveau site internet de gestion du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) en soutien de la Direction des Sports et fourniture de cartographies.
- Mise en production d'une application en mobilité pour la gestion de l'espace forestier, la gestion du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) : consultation des cartes et saisie d'information depuis un smartphone ou une tablette.
- Fourniture d'un matériel GPS adéquat pour les agents mobiles recensant des informations à intégrer automatiquement au SIG lors de leur déplacement : pour les domaines de gestion des circuits vélo-voie-verte et l'aménagement foncier forestier.

OPERATION COLLABORATIF

projet	Nb jours	ETP
N2-04 suivi des interventions DGACES (bitnic)	36	
N2-09 Formulaire de SVE	2	
T2-19 -Applicatif d'alerte silencieuse	4	
T2-21 Réservations des ressources	2	
Assistance maitrise d'ouvrage	8	
	54	0,29

- Evolution de la nouvelle version de l'application de gestion des interventions « BitNic24 V2» comprenant un volet collaboratif pour la DGA-CES permettant la saisie des différentes actions menées par les organismes partenaires tels que l'agence culturelle, Ciné-passion, etc.
- une communication renforcée sur les bonnes pratiques et les nouveaux outils (vidéos d'usage)
- 48 sessions de formations internes sur l'utilisation des outils collaboratifs 365 (Teams, Onedrive, OneNote, Forms); soit près de 400 agents formés dans la salle de formation de la DSIN
- Des accompagnements sur site pour la mise en œuvre d'une organisation avec les outils collaboratifs spécifique aux besoins des directions métiers
- Une assistance technique sur la création d'espace de partage (sharepoint) favorisant le partenariat extérieur (création des comptes, gestion des droits d'accès, etc.).
- Animation du réseau de référents numériques. Ces derniers collaborent avec la DSIN et contribuent localement à la diffusion de la culture informatique dans toutes les directions de la collectivité (bonnes pratiques sur la gestion des ressources serveurs, incitation à se former et/ou à s'emparer des outils de collaboration d'Office 365, utilisation des calendriers partagés, vigilance sur la création de fichiers avec des données nominatives...).

OPERATION GESTION DE LA RELATION USAGER

projet	Nb jours	ETP
N4-02 Extranet Progos autres acteurs	3	
N4-04 GRU Etude plateforme	60	
N4-07 - Refonte site internet	36	
N4-09 INTRANET migration v6 et look Aurora	3	
N4-13 Biométéo : appli Web + hub de données	8	
	111	0,59

Cette opération pilotée par la Directrice de la DGA-CES englobe deux chantiers très liés l'un à l'autre : la refonte du site institutionnel et la mise en ligne de la plateforme des démarches de services publics.

Outre les réflexions autour du parcours de l'utilisateur pour faciliter son identification et ses démarches, les enjeux sont également d'associer les usagers finaux, de penser à l'ergonomie et investir sur un moteur de recherche intuitif.

Le pilotage de la GRU à l'échelle de la collectivité constitue un défi. La collaboration et la co-construction d'une **base de données « inclusion numérique »** regroupant tous les services publics, toutes les démarches numériques disponibles ou pas et toutes les coordonnées des acteurs du territoire.



OPERATION METIERS

L'Unité d'Aménagement (UA) de Périgueux pour optimiser sa gestion, a souhaité utiliser le logiciel ATAL déjà en place au PEV et au Parc Départemental. Il s'agit d'une expérimentation qui a été probante et la généralisation de cet outil est donc planifiée pour 2020, à toutes les UA.

Le module de gestion de l'habillement est maintenant utilisé à PEV, à la direction des collèges et prochainement au service des Sports.

↳ OPERATION GESTION DES DONNEES ET DECISIONNEL

Cette opération a été mise en sommeil jusqu'à présent faute de moyens essentiellement humains. Le département souhaitant contribuer à la réussite de la création d'une licence BigData sur Périgueux, accueille au sein de l'équipe Projets une apprentie pour l'année scolaire dont la mission est le lancement de la première plateforme Open data du département.

Outre l'ouverture d'un portail de données OpenData à destination des citoyens, des entreprises et des collectivités, ce projet s'inscrit dans les enjeux de modernisation du lien démocratique représentée ci-contre pour plus :



- De transparence
- De participation
- De collaboration

↳ OPERATION GESTION (APPLICATIFS FINANCIER, RH, DELIBERATION)

- La certification par la Cour des comptes engage une profonde réorganisation de la fonction comptable qui se traduit par des adaptations sur les applicatifs de manière à proposer des traitements en adéquation.

projet	Nb jours	ETP
N9-09 Prelev. A la Source	17	
N9-09 Prélèvement à la source : intégration dans Astre RH	6	
N9-11 Certification des comptes:Passage en M57+réorg fonc.financ	54	
N9-17 Migration Gedelib 9.5	5	
N9-17 Refonte du SI RH (offre GFI4RH)	13	
Assistance maîtrise d'ouvrage	35	
N9- Exploitation PAIES - Transfert GRH	10	
	140	0,75

La gestion des opérations financières et comptables sont recentrées sur des pôles administratifs et financiers, dont les droits et accès aux applications sont redistribués. L'objectif est de garantir la dissociation des fonctions entre la direction métier et le comptable.

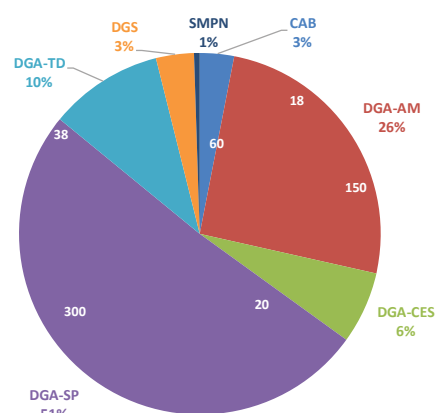
- La refonte du système d'information des ressources humaines
 - La procédure d'Evaluation et l'entretien individuel - expérimentation DRH, DSIN.
 - Migration technique lourde (KMV5) en pré-requis + différentes réglementations à intégrer : IJSS, référentiels paye, etc
 - Préparation de la mise à disposition d'un coffre-fort Agents + dépôt Compte personnel Activité.

OPERATION MOBILITE

Une analyse des besoins spécifiques aux Travailleurs Médico-Sociaux durant 8 mois sur des personnes représentatives de ces métiers a permis de définir l'ordinateur et le smartphone « idéal » pour les outiller et leur permettre de travailler selon les attentes du 21^{ème} siècle.

Cette analyse a permis d'identifier les équipements répondants aux besoins en mobilité, sur le terrain des agents de la collectivité :

- meilleure ergonomie (poids, encombrement), et meilleure autonomie des équipements
- accès aux outils collaboratifs : messagerie, agenda, documents office365 (Onenote, teams ...)
- partage de connexion
- GPS
- SMS
- numérisation de documents



Ainsi 260 travailleurs sociaux ont été équipés d'un smartphone et seront dotés d'un nouvel ordinateur portable plus compact, plus mobile en 2020.

D'une manière générale, au sein de la collectivité, les équipements de mobilité sont déployés en fonction des missions et des nécessités, sur un total de 2194 postes informatiques :

- 916 ordinateurs portables (dont 229 ordinateurs dit « clients légers » permettant uniquement de se connecter à un bureau virtuel à distance)
- 118 tablettes (88 abonnements 3G/4G)
- 834 mobiles (687 smartphones)

Afin de faciliter la mobilité tous les ordinateurs peuvent se connecter à distance avec la solution forticlient et ils disposent de solution collaborative avancée (Microsoft Teams)

3.1.5. AMELORIER LA QUALITE DES PRESTATIONS DESTINEES AUX SERVICES

3.1.5.1. DEPLOIEMENT DES TECHNOLOGIES RESEAUX SANS-FIL (WIFI)

Afin d'autoriser de nouveaux usages et simplifier la mobilité sur les sites départementaux, la DSIN procède au déploiement d'une infrastructure réseau sans fil sécurisée qui couvrira progressivement la totalité des bâtiments. Pour cela des études de couvertures Wifi ont été réalisées sur les sites de l'agglomération et en coordination avec la Direction du Patrimoine Bâti (DPB) des travaux de câblage ont été menés.

Fin 2019, 75 % des sites départementaux et 29% des collèges ont été couverts en Wifi :

- l'ensemble des bâtiments de l'Hôtel du Département à Périgueux,
- les Unités d'Aménagements du Bugue, Nontron, Ribérac, Sarlat et Terrasson,
- la Direction du Tourisme,
- l'Unité Territoriale de Périgueux,
- La Maison Départementale de Sarlat,
- l'ensemble des bâtiments de l'Espace Culturel François Mitterrand,
- l'ensemble des bâtiments situés à Coulounieix (DPRPM, LDAR, PEV),
- Bâtiment Cours Tourny,
- CMS La boétie,
- Archives Départementales,
- Centre de la Communication,
- Annexe Pierre Mauroy

3.1.5.2. POURSUITE DE LA MODERNISATION DES RESEAUX INFORMATIQUES

La DSIN a poursuivi la modernisation des infrastructures réseaux afin de déployer la téléphonie par le réseau internet (TOIP), faciliter l'arrivée de nouveaux usages et cela sur les sites suivants en 2019 :

- Porte vallée Vèrère, les collèges de Gour de l'Arche, Brantôme, Chamiers, Clos Chassaing ;
- Les petits sites : permanences sociales, centre d'exploitation des routes ;

Ces migrations ont permis de continuer à réduire les coûts de fonctionnement par la suppression des autocommutateurs distants, la résiliation d'abonnements opérateurs, et la suppression des coûts de communications téléphoniques intersites. Plus de 2000 agents peuvent se téléphoner sans surcoût au travers du réseau informatique de la collectivité.

3.1.5.3. DEMATERIALISATION

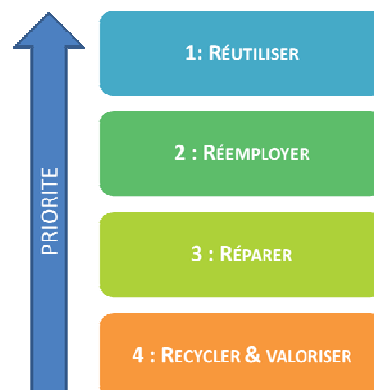
Afin d'accompagner la mise en œuvre de la dématérialisation dans la collectivité (Utilisation des applications Gecco, Coriolis, SIG) et améliorer l'ergonomie des postes informatiques, la DSIN a déployé au fur et à mesure des besoins l'installation d'un 2ème écran. Au total, 450 écrans 22 pouces ont été déployés.

3.1.5.4. ACCOMPAGNEMENT ET ASSISTANCE AUX UTILISATEURS

- Poursuite de la migration vers Windows 10 : 700 postes migrés en 2019
- Support et assistance aux utilisateurs :
 - 15.656 appels à l'assistance utilisateurs (74 % d'appels traités)
 - 5600 Incidents déclarés dont 2850 par les agents eux-mêmes en utilisant le portail
- Poursuite des réunions d'information et interventions avec les utilisateurs dans les UT, UA, CMS et Centre d'exploitation ;

- Mise en place d'une gestion des Déchets Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) pour la collectivité et pour les collègues. En partenariat avec la DGA-TD -DEDD – Service Aménagement de l'Espace et Transition Energétique, un protocole de gestion des DEEE a mis en œuvre pour :

- o Prendre en compte les orientations du Plan Régional de Prévention,
- o Organiser la collecte, le tri,
- o Promouvoir prioritairement le réemploi de ces équipements au sein du département dans le cadre de l'économie circulaire,
- o Soutenir les acteurs départementaux de la réparation et du réemploi des DEEE informatiques,
- o Aider le tissu associatif à s'équiper en matériel informatique.



Un dispositif mutualisé à l'échelle départemental a été mise en œuvre pour les 3 étapes : la réception, le stockage et la collecte.

3.1.6. GARANTIR LA SECURITE, L'EXPLOITATION ET L'EVOLUTION DU SYSTEME

Maintenir des outils informatiques fiables, performants et sécurisés est une priorité pour la DSIN. L'année 2019 confirme une stabilité importante des infrastructures de Système d'Information. La Continuité Informatique et la disponibilité du Système d'information dépasse les 99 %.

Du fait de l'augmentation des usages numériques dans les métiers et de la mise à disposition de moyen d'infrastructure de Système d'Information auprès de partenaires, la DSIN a continué d'améliorer ses infrastructures numériques.

- Mesures globales de renforcement de la Sécurité du SI (Segmentation, gestion des identités, messagerie électronique ...)
- Evolution de la solution antivirale pour répondre aux nouvelles techniques de cyberattaques basée sur l'analyse comportementale
- Optimisations du système de supervision et métrologie
- Modernisation de l'infrastructure de téléphonie pour répondre aux enjeux à venir de Gestion Relations Usagers notamment
- Consolidation du système de sauvegarde : ajout de 60to de stockage pour sécuriser et augmenter la volumétrie
- Remplacement des équipements pour sécuriser les accès et publier les services web de la Collectivité
- Tests de plan de continuité et de reprise du Système d'Informations sur les 2 centres de données

3.1.7. POLITIQUE DE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

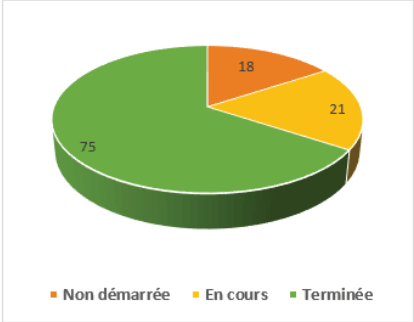
L'année 2019 est une année charnière d'un point de vue sécurité des systèmes d'information ; les attaques informatiques visant les collectivités se sont amplifiées avec des impacts souvent très importants sur la désorganisation des services (exemple : attaque du SDIS24).

Les objectifs étaient donc de poursuivre le développement de notre Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) et de sensibiliser le maximum d'utilisateurs du système d'information, à la sécurité informatique, aux conséquences d'une cyberattaque et faire prendre conscience que ce risque est bien présent pour la collectivité.

Au total 30 sessions de sensibilisation ont été réalisées sur les sites départementaux représentant un peu plus de 900 agents sensibilisés.

Ensuite pour continuer le travail de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et le Règlement Général de Sécurité (RGS) la commission d'homologation de la protection de l'information et des données à caractère personnel a homologué deux nouveaux téléservices afin de renforcer la confiance des usagers et de garantir la protection de leurs données.

Tableau de bord global - Sécurité des Systèmes d'Information

Evolution Maturité SSI 2016-2019					Avancement PSSI REFERENTIEL ISO 27002					
ISO 27002 – CIBLE MATURETE : 3					2016	JUN 2018	JANVIER 2019	JANVIER 2020	 <p>■ Non démarrée ■ En cours ■ Terminée</p>	
Chapitre 5 - Politiques de sécurité de l'information	1,00	3,00	4,00	4,00						
Chapitre 6 - Organisation de la sécurité et mobilité	1,75	2,65	2,75	3						
Chapitre 7 - La sécurité des ressources humaines	3,94	4,06	4,17	4,28						
Chapitre 8 - Gestion des actifs	1,72	2,00	2,11	2,33						
Chapitre 9 - Contrôle d'accès logique	1,92	2,13	2,48	2,48						
Chapitre 10 - Cryptographie	2,00	2,00	2	2						
Chapitre 11 - Sécurité physique et environnementale	2,81	2,86	2,92	3,22						
Chapitre 12 - Sécurité liée à l'exploitation	2,32	3,04	3,57	3,61						
Chapitre 13 - Sécurité des Communications	2,75	2,88	3,00	3,25						
Chapitre 14 - Acquisition, Développement et maintenance des SI	2,41	2,81	2,81	3						
Chapitre 15 - Relation avec les fournisseurs	1,00	2,17	2,33	2,33						
Chapitre 16 - Gestion des incidents liés à la sécurité de l'information	0,14	0,71	0,86	0,86						
Chapitre 17 - Gestion de la continuité de l'activité	2,00	2,17	2,17	2,33						
Chapitre 18 - Conformité	1,47	1,83	1,83	2,1						
	1,94	2,45	2,64	2,77						
Avancement « Chantier de la culture sécurité »			Niveau de Sécurité RGPD							
Actions	Etat	Avancement		2018	2019	2020				
PSSI		Validée - En cours de mise à jour pour 2020	Nombre total de mesures applicables	52	52	52				
Charte des utilisateurs		Validée - En cours de mise à jour pour 2020	Nombre de mesures finalisées	25	28	39				
Charte des administrateurs		Validée et signée	Nombre de mesures en cours de mise en œuvre	8	16	8				
Charte Prestataires		Validée et en cours de diffusion	Nombres de règles à planifier	19	8	5				
Sensibilisation		Session en cours								
Commission d'homologation		Dernière Commission : 19 Décembre 2019								
Plan de Reprise Informatique		Dernier test le 05 Octobre 2019								
Sessions de Sensibilisation		Dossiers de Sécurité		Incidents de sécurité						
	2019		2018	2019	2017	2018	2019			
Nombre de sessions	30	Nombre d'applications concernées	26	36	Nombres incidents de sécurité	6	7	9		
Nombres de personnes	916	Nombre de dossiers créés	7	12	Impact pour les utilisateurs	5	7	8		
		Attestation d'homologation	0	3	Impact pour les usagers	1	0	1		

3.1.8. POUR LES USAGERS ET NOS PARTENAIRES :

↳ POURSUITE DES MUTUALISATIONS AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE ET L'AGENCE CULTURELLE DEPARTEMENTALE ET LE SATESE :

Dans le cadre des conventions de mise à disposition d'infrastructure de Système d'information, la DSIN maintient la qualité des services mis à disposition :

- Raccordement du centre de formation ATD à Créavallée
- Mise en place des outils de Télétravail pour le CAUE/ATD/SATESE

PLATEFORME MUTUALISEE : [HTTPS://TERRITOIRES-NUMERIQUES.DORDOGNE.FR](https://territoires-numeriques.dordogne.fr)

L'année 2019 a confirmé la position du département en tant que fournisseur de services numériques, avec la mise en ligne d'un nouveau portail de services numériques.

Ce portail fournit un point d'entrée unique pour les collectivités et un accès à l'ensemble des outils et informations mis à leur disposition :

- Bureau Virtuel Sécurisé
- Applications Métiers (gestion financière, RH ...)
- Télétransmission, flux Pes
- Parapheur électronique
- Cartographie
- Informations règlementaires
- Marchés Publics
- Accès à l'assistance ATD24

La DSIN a observé une montée en puissance du nombre de communes et d'agents (980 agents communaux en 2018 accèdent à leurs applications hébergées, et 2496 utilisateurs au total sur la plateforme en 2019).

Le socle technique a fait l'objet de nombreuses optimisations qui permettent de garantir la disponibilité des applications et des performances optimales.

Le pilotage du projet est assuré sur la partie accompagnement aux utilisateurs par l'Agence Technique Départementale (ATD).

Pour les projets transversaux, la DSIN a assuré la mise en œuvre des réseaux de télécommunications par radio pour les Raid Val Natura et Périgord Aventure ainsi que ceux pour la sécurité l'été, sur les sites départementaux de pleine nature

MUTUALISATION CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

Dans le cadre de la réorganisation du CRD, un audit a été mené sur les systèmes d'informations et les besoins des utilisateurs.

Afin de rationaliser les coûts et moderniser les usages, le CRD a fait le choix de contractualiser avec l'ATD pour porter son système d'informations sur la plateforme mutualisée hébergée et administrée par le Département.

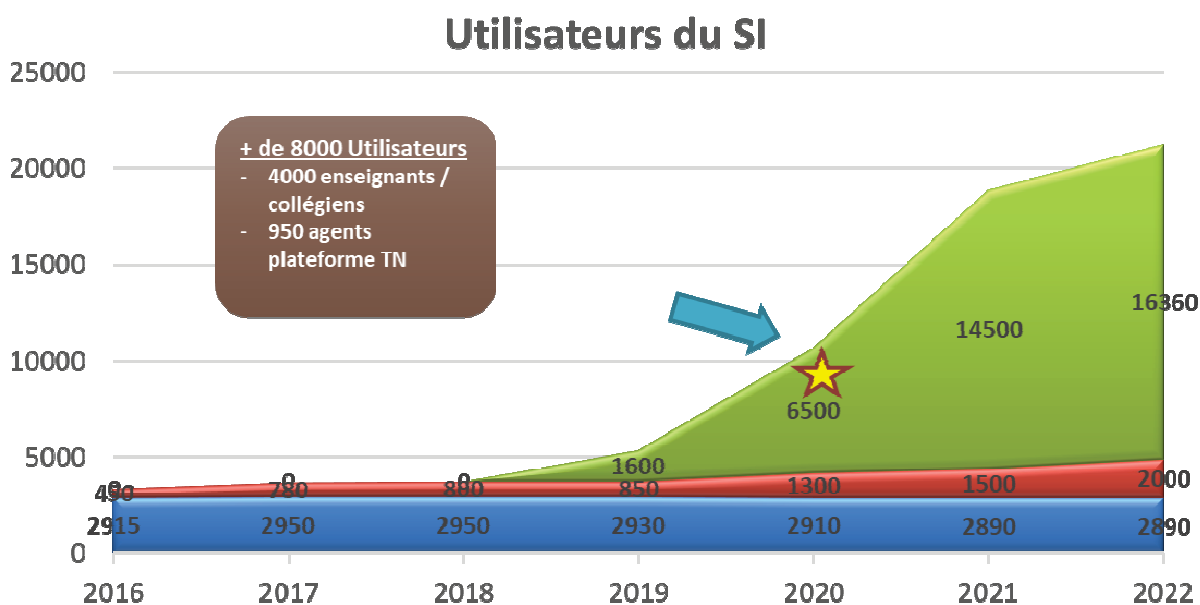
Le projet s'est concrétisé fin 2019 avec une migration totale des applications et des boites aux lettres (75 utilisateurs)

3.1.9. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE DIRECTION : #DSIN

La Direction des Systèmes d'Information a élaboré un projet de direction 2018 visant à faire évoluer son organisation pour mieux accompagner la transition numérique de la collectivité et répondre aux nouveaux périmètres d'intervention. Les grands axes du projet de direction :

- Une organisation centrée sur les usagers : agents de la collectivité, citoyens et partenaires
- Une volonté de simplification des outils de travail : plus simples pour les utilisateurs, plus ergonomiques
- Une posture d'accompagnement et de transfert des compétences auprès des directions métiers
- Une réflexion aboutie sur la stratégie de la Direction et l'évolution des missions des 3 services dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Numérique
- La mise en œuvre de niveaux de service SI
- Une exigence d'exemplarité sur l'incarnation de la dynamique collaborative et de transformation par le numérique
- Evolution des locaux et des méthodes de travail pour favoriser les échanges

Ce projet de direction s'inscrit dans une dynamique globale où la DSIN élargit son domaine d'intervention aux collèges, aux partenaires, aux communes et communautés de commune et voit ainsi le nombre d'utilisateurs du Système d'information fortement augmenter. Fin 2019, la DSIN comptait plus de 8000 utilisateurs et prévoit d'atteindre plus de 20 000 utilisateurs fin 2022.

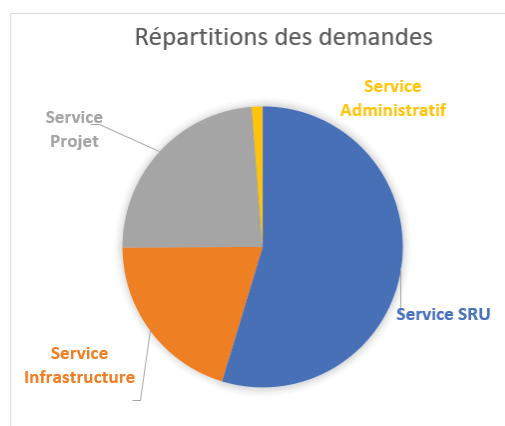
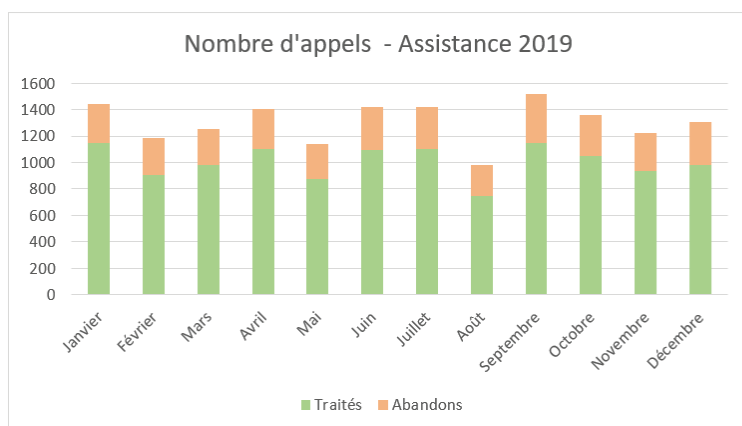
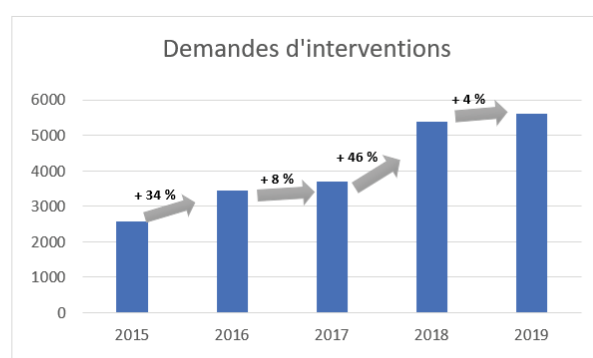
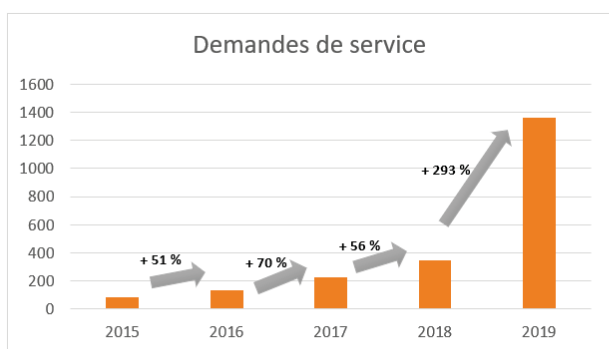


3.2. CHIFFRES-CLES ET INDICATEURS FINANCIERS

Tableau de bord – Activité de support :

Les outils de pilotage mis en œuvre par la DSIN permettent de mettre en exergue une augmentation globale de l'activité dut notamment à la prise en charge des collègues départementaux et les travaux de plateforme numérique pour les communes et communautés de communes.

La stabilisation du volume d'appel a été rendu possible par la mise en œuvre active du Guichet Unique de Service dématérialisé (GUS). La forte augmentation des demandes de service s'explique en partie par la mise en place des demandes de création d'espaces collaboratifs et une plus grande appropriation des agents à l'usage de GUS.



Indicateurs	2019
Nombre de sites interconnectés	152
Collectivité - Fibrés %	21%
Collectivité - Couvert Wifi %	81%
Collectivité - Convergés TOIP	57
Collèges - Fibrés %	77%
Collèges - Couvert Wifi %	32%
Collèges - Réseaux modernisés %	79%
Collèges - Migrés (livre blanc) %	32%
Lignes mobiles	842
Smartphones déployés	280
Utilisateurs du Système d'Information : CD24	3097
Utilisateurs partenaires hébergés (ATD;ACD)	120
Utilisateurs plateforme territoires-numeriques.dordogne.fr	2496
Serveurs physiques (dont Hyperviseurs)	25
Serveurs virtuels	254

Traitements informatiques - Exploitation	2019
Journaliers	5
Mensuels	564
Autres : SMS envoyés aux usagers	1879
Type de traitements (moyenne mois / jours)	2019
PAYES	95
Budgets / interfaces	126
Téléchargement : Wetransfer ou autres	30
Coripes/DGFIP	198/20
Banque de France (récupération données bancaires / Coriolis)	44
Synchronisation annuaire RH - AD	40
Aide Sociale	194
GPS de terrain (transfert des données)	2
SAFE	9
Retour fichier OCRE Coriolis	30
Incident télécom (Orange/Céleste)	3
Sauvegarde - Demande de restauration par Veeam	10
Sauvegarde - Gestion des cartouches LTO4/LTO5	25
	579/30

Parc informatique	Acquis en 2019	Total parc
PC bureautiques	438	1223
PC Dessinateurs	4	55
PC portables	176	692
PC portables client léger	0	229
Ipad et tablettes	10	118
Ecrans (> 20 pouces)	231	1915
Imprimantes	23	252
Ecran affichage dynamique	1	14

Dépenses réalisées en 2019 et évolution par rapport à 2018

Dépenses d'Investissement			
Nature	2019	2018	Evolution
Logiciel	625 483,09 €	552 996,64 €	13%
Matériel	636 749,15 €	569 959,76 €	12%
ENC	695 281,15 €	501 648,60 €	39%
Numérisation du cadastre	22 487,18 €	42 911,35 €	-48%
Etude transformation numérique	48 537,00 €	25 805,00 €	88%
Subvention au Syndicat Mixte Périgord Numérique	7 490 000,00 €	3 060 000,00 €	145%
Dépenses de Fonctionnement			
Entretien, réparation, abonnements et consommables	90 636,06 €	93 813,92 €	-3%
Prestations de service	170 732,16 €	174 493,59 €	-2%
Maintenance	477 461,30 €	583 356,98 €	-18%
Télécommunication (tous services confondus)	906 960,30 €	1 002 319,59 €	-10%
Participation au fonctionnement du SMPN	575 171,02 €	575 171,02 €	0%
Recettes de Fonctionnement			
Remboursement frais téléphonie SPL/SMPN/Agence culturelle/ATD-SATESE	5 418,34 €	7 118,73 €	-24%
Redevance utilisation du système d'information (Partenaires hébergés)	76 525,96 €	49 040,02 €	56%
Recettes d'investissement			
Subvention état collèges préfigureurs	0,00 €	140 197,80 €	

3.3. MOYENS HUMAINS

Fonction	Effectif 2019
- Directeur	1
- Directrice adjointe	1
- Chargée de communication et d'assistance numérique	1
- Chargé de Coordination Collèges Numériques	1
<u>Bureau de l'Administration</u>	
- Administration/secrétariat/comptabilité/façonnage/ Accueil CDAU	3
<u>Service Projets</u>	
- Adjoint chef de service	2
- Analystes-programmeurs chargés de projets	12
- Animateur SIG	1
<u>Service infrastructure numérique</u>	
- Chef de service	1
- Gestion des serveurs et bases de données	3*
- Pupitreurs	1
- Réseaux et téléphonie	3
- Technicien support chargé de cyber sécurité	1
<u>Service Relations Utilisateurs</u>	
- Chef de service	1
- Adjoint responsable gestion de parc	1
- Techniciens micro	5,5
- Assistance utilisateurs	1,5
TOTAL DE L'EFFECTIF	38 ETP

* A noter qu'un des agents, administrateurs systèmes consacre 0,5ETP à la mission de Responsable de la Sécurité des SI (RSSI à 0,5 ETP)

DIRECTION GÉNÉRALE

ADJOINTE DE LA

SOLIDARITÉ ET DE LA

PRÉVENTION

1. INTRODUCTION

Première compétence du Conseil départemental, la politique d'action sociale fait du Département une collectivité de proximité et de solidarité.

Un budget 2019 de 242,5 Millions – 6 grandes politiques

Revenu de Solidarité Active (RSA)

Insertion sociale et professionnelle : 64,7 Millions – 9 700 bénéficiaires/mois

Personnes Agées : 72,6 Millions – 14 300 bénéficiaires/mois

Personnes Handicapées : 45,1 Millions – 3 291 bénéficiaires/mois

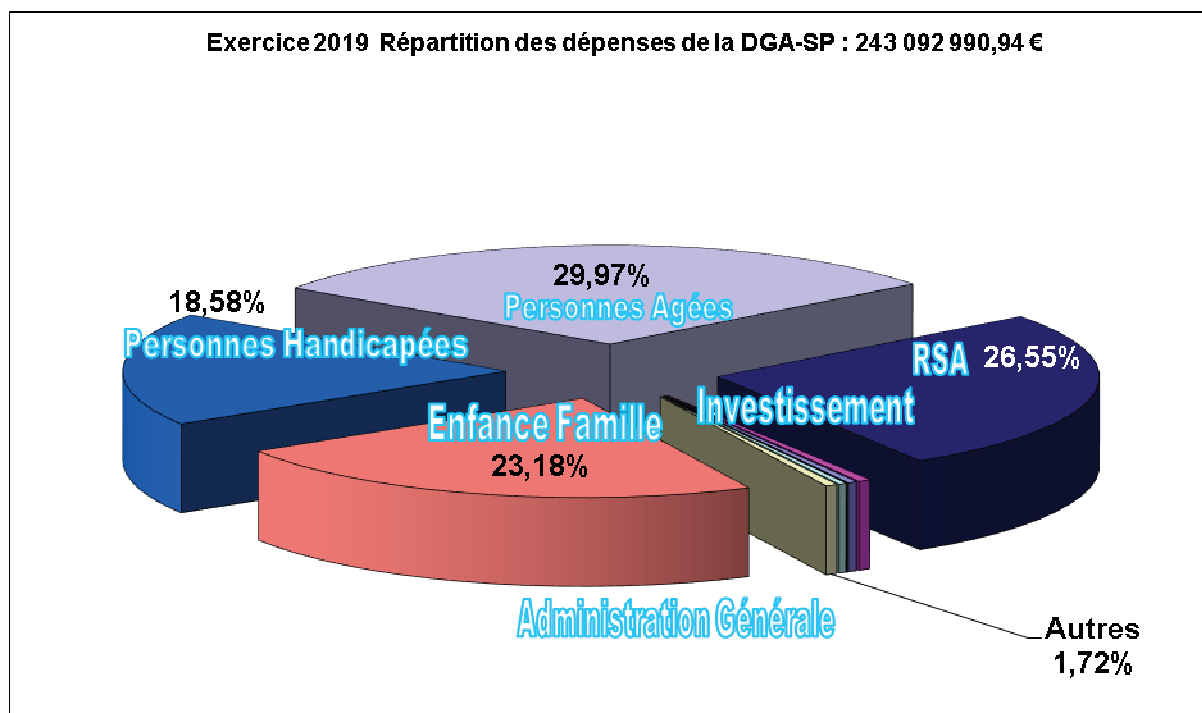
Enfance : 56,7 Millions – 2 800 mesures/mois

PMI - Santé : 0,8 Million

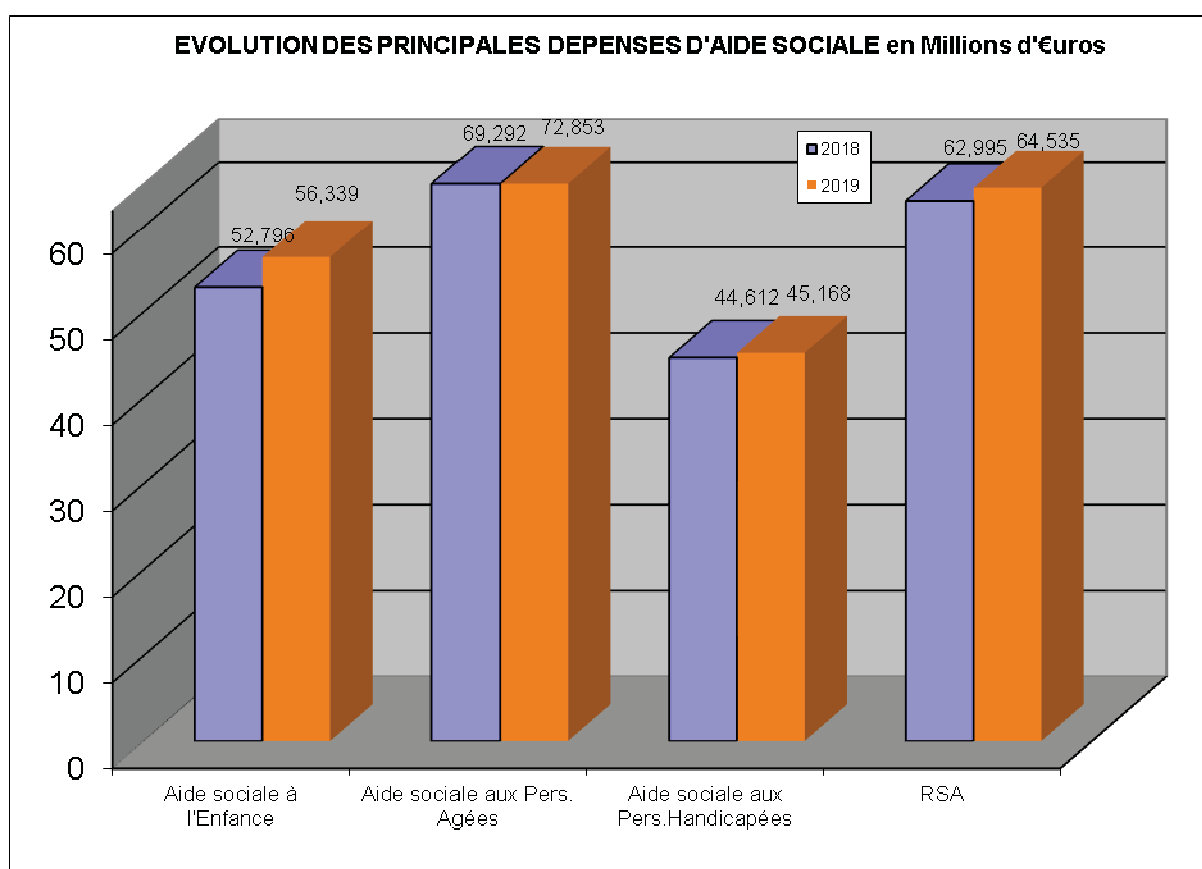
Subventions aux associations sociales : 1,4 Million - 479 dossiers associatifs

Autres : 2,35 Millions – Fonds Solidarité Logement et Administration générale

- 239 Millions de dépenses obligatoires – 3,5 Millions de dépenses facultatives
- 2 formes d'intervention de nature juridique différente : l'aide sociale (avec récupération sur donation et succession sauf enfance et handicap) et les allocations ou prestations
- 29 600 bénéficiaires mensuels d'une allocation ou d'une prestation
- 468 assistants familiaux



CHAPITRES	SOUS-FONCTIONS	DEPENSES	POIDS %
Investissement	Equipements non		
	Départementaux	907 921,02	0,37%
	Equipements Départementaux	46 859,72	0,02%
Fonctionnement			
Prévention médico-sociale		779 858,29	0,32%
Action sociale :	241 358 351,91 €		
dont	Administration générale	1 188 561,19	0,49%
	Famille et Enfance	56 339 296,18	23,18%
	Personnes handicapées	45 168 281,63	18,58%
	Personnes Agées	72 853 413,82	29,97%
	RSA	64 535 046,96	26,55%
	Autres actions	1 273 752,13	0,52%
TOTAL		243 092 990,94	100,00%



1.1. – SUR LE PLAN BUDGETAIRE

L'année 2019 se caractérise par une augmentation générale de l'ensemble des dispositifs et demandes.

- ✓ Augmentation des dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) (+4,50 %) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) (+5%),
- ✓ Majoration continue des placements de mineurs conduisant à une forte croissance des dépenses au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de +6,8 %.
- ✓ Croissance du nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active.

1.2. LES PRINCIPALES EVOLUTIONS EN TERME D'OFFRES DE SERVICE

L'adaptation de l'offre de service aux besoins de la population constitue un enjeu constant d'efficience de l'action sociale et médico-sociale.

Les principales innovations en cours sont :

- la généralisation de consultations prénatales assurées par les sages-femmes territoriales pour faire face à la désertification médicale, ainsi que leur intervention au Centre de Planification Familiale et d'Education Familiale,
- la tarification des services d'aide à domicile qui a permis de conforter les équilibres budgétaires de ces services essentiels au maintien à domicile,
- la poursuite de l'adaptation des modes d'hébergement de l'Aide Sociale à l'Enfance avec l'ouverture de services diversifiés, alternatifs à l'internat,
- le déploiement de la réponse accompagnée pour tous pour les personnes en situation de handicap qui implique une évolution complète des parcours proposés aux usagers et l'expérimentation d'habitat inclusif,
- la poursuite de la clause insertion et la montée en puissance des appels à projet pour offrir des actions d'insertion sur les territoires ou des thématiques non couvertes.
- l'ouverture d'un Centre départemental de santé d'EXCIDEUIL ouverture au 1^{er} septembre 2019 (voir rapport d'activité spécifique),

1.3. PROJETS EN COURS.

- ✓ création d'une antenne du centre d'Action Médico - Sociale Précoce à SARLAT ouverture prévisionnelle : 1^{er} avril 2020,
- ✓ mise en œuvre du Plan Précarité Pauvreté avec notamment :
 - l'extension à 16 ans des entretiens avec les mineurs accueillis à l'ASE pour définir leurs orientations d'adultes,
 - l'évolution du parcours d'insertion proposé aux allocataires du RSA pour favoriser une orientation au plus près de l'entrée dans le dispositif,
- ✓ étude prévisionnelle d'un second Centre de Santé,
- ✓ contractualisation avec l'Etat pour conforter l'Aide Sociale à l'Enfance.

2. CELLULE FORMATION

L'activité de la Cellule Formation de la DGASP, en 2019, s'est poursuivie autour de **9 axes principaux** :

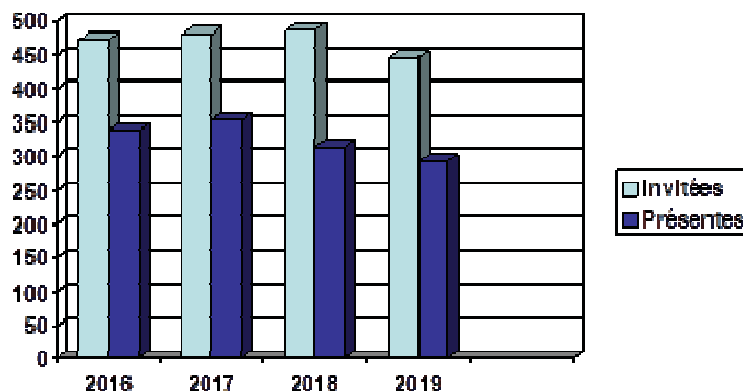
- L'information préalable des personnes souhaitant déposer une demande d'agrément comme assistant maternel ou assistant familial ;
- La formation obligatoire des assistants maternels et familiaux ;
- La formation professionnelle des assistants familiaux salariés du Pôle Aide Sociale à l'Enfance ;
- L'information des particuliers souhaitant déposer une demande d'agrément comme accueillant familial ;
- La formation obligatoire des accueillants familiaux ;
- L'accompagnement des personnes à la consultation de leur dossier au Pôle Aide Sociale à l'Enfance ;
- L'information des particuliers ayant déposé une demande d'agrément pour adopter un enfant et la participation à la commission d'agrément pour l'adoption ;
- La rencontre et l'accompagnement des femmes souhaitant accoucher dans le secret ;
- Le bilan de projet de vie de l'enfant.

2.1. INFORMATION PREALABLE A L'AGREMENT D'ASSISTANT MATERNEL OU FAMILIAL

La loi du 12 juillet 1992 prévoyait des séances d'information préalables à l'agrément d'assistant maternel ou familial. Le décret n°2006-1153 du 14 septembre 2006 en a confirmé la nécessité. Celles-ci doivent être organisées, de façon régulière, par le Département pour informer toutes les personnes intéressées par ces professions.

Depuis novembre 1999, la Cellule Formation de la DGASP coordonne l'ensemble de cette action qui se déroule sur une journée, dans différents lieux du Département, afin d'éviter aux personnes intéressées de trop longs déplacements.

26 réunions d'information ont été organisées sur l'ensemble du département. 446 personnes ont été invitées et **291** y ont participé.



2.2. FORMATION OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS FAMILIAUX ET MATERNELS

2.2.1. FORMATION OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS FAMILIAUX RECRUTES PAR LE PÔLE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Depuis la loi du 27 juin 2005, la durée de la formation obligatoire des assistants familiaux est de 300 heures avec la possibilité de se présenter aux épreuves du diplôme d'Etat d'assistant familial. Ces 300 heures se décomposent en un stage préparatoire à l'accueil du 1^{er} enfant de 60 heures puis une formation, en cours d'emploi de 240 heures.

◆ STAGE PREPARATOIRE A L'ACCUEIL D'ENFANT :

Dans les 2 mois précédant l'accueil du premier enfant, l'assistant familial qui a signé son premier contrat de travail, doit bénéficier d'un stage préparatoire à l'accueil d'enfant d'une durée de 60 heures, organisé par son employeur.

2 stages de ce type ont été organisés avec le Pôle Aide Sociale à l'Enfance, en mars et juin 2019, pour 20 assistants familiaux nouvellement recrutés par le Pôle ASE (PASE) ou des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS).

Sur le plan financier, le coût de cette formation s'élève à **3 763 €** pour le remboursement des frais de déplacement et de repas des assistants familiaux concernés.

◆ FORMATION EN COURS D'EMPLOI :

Cette formation obligatoire pour le renouvellement de l'agrément est de 240 heures. Elle permet aux assistants familiaux qui le souhaitent de se présenter aux épreuves du diplôme d'état d'assistant familial (DEAF) et ne peut être dispensée que par un organisme de formation, agréé à ce titre.

6 assistants familiaux du bergeracois recrutés par le Pôle Aide Sociale à l'Enfance ont poursuivi, en 2019, leur formation de 240 heures mise en place depuis fin 2018 par le **CeF à BERGERAC**.

Le groupe de formation de 240 heures, assuré par **POLARIS**, pour **14 assistants familiaux** recrutés par le PASE s'est terminé en novembre 2019, à **VAUNAC**. 11 assistants familiaux ont obtenu le DEAF.

1 assistant familial du bergeracois, à la limite de la GIRONDE, recruté par le PASE, a terminé, en mars 2019, la formation de 240 heures mise en place par l'**IRTSA**, à **TALENCE**, depuis septembre 2017.

2 assistantes familiales, proches de la GIRONDE, ont débuté cette formation obligatoire, en septembre 2019, sur un groupe assuré par l'**IRTS Nouvelle Aquitaine** à **TALENCE**.

Un nouveau groupe de formation de 240 heures pour **14 assistants familiaux** recrutés par le PASE a démarré, à **ST CYPRIEN**, avec la **Croix-Rouge Française** (partenariat CNFPT), en septembre 2019.

Sur le plan financier, le coût de ces formations s'élève à **61 430 € (34 900 €** pour les frais de formation et **26 530 €** pour les frais de déplacement et de repas des participants).

2.2.2. FORMATION OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS MATERNELS

Les assistants maternels agréés depuis le 1^{er} janvier 2007 bénéficiaient jusqu'en 2018 d'une formation de 120 heures (60 heures avant l'accueil du 1^{er} enfant + une initiation aux gestes de secourisme puis 60 heures en cours d'emploi), organisée et financée par le département.

Un décret du 23 octobre 2018 a modifié cette organisation, à partir de 2019, en fixant à 80 heures minimum la durée du stage préalable à l'accueil avec une validation à effectuer et à 40 heures minimum la formation complémentaire en cours d'emploi à suivre avant l'échéance du premier agrément.

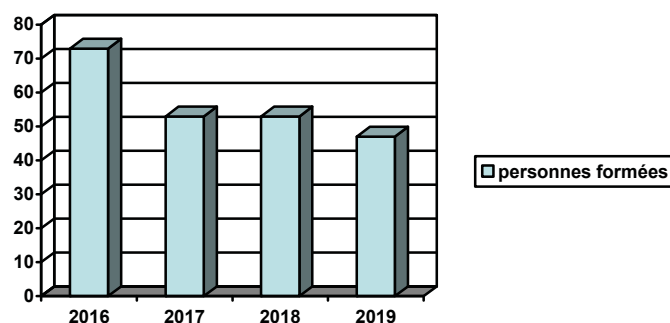
♦ STAGE PREALABLE A L'ACCUEIL :

Cette formation a été arrêtée à 85 heures en DORDOGNE, dont 7 heures destinées à la délivrance du Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).

Elle doit obligatoirement être suivie et validée par les stagiaires pour pouvoir commencer à accueillir.

Pour les personnes agréées titulaires de certains diplômes dans le domaine de la petite enfance, des dispenses partielles de ce temps de formation sont accordées.

4 stages préalables à l'accueil ont été assurés, à **PERIGUEUX**, pour **47 nouvelles assistantes maternelles** formées.



La totalité de cette formation étant assurée par la cellule formation, des formateurs internes et des animatrices de Relais d'Assistants Maternels (RAM), il n'y a pas de dépenses supplémentaires.

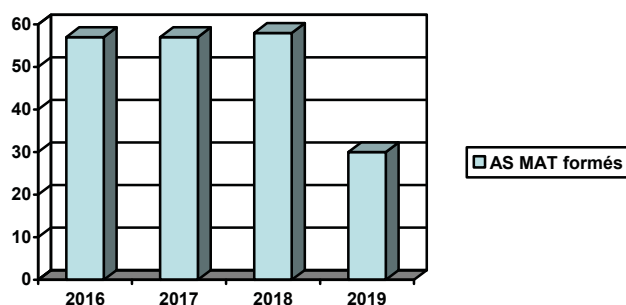
♦ FORMATION OBLIGATOIRE EN COURS D'EMPLOI :

Pour les assistants maternels agréés depuis le 1^{er} janvier 2007, la seconde partie de la formation obligatoire de 60 heures minimum est à suivre 2 ans après l'accueil du premier enfant.

Ce sont **3 groupes** de formation obligatoire en cours d'emploi (20h + 42h) qui ont été organisés, en 2019, pour les assistants maternels concernés.

Pour cette formation, il est fait appel à des intervenants extérieurs en complément de la cellule formation et des formateurs internes à la collectivité pour traiter des thèmes spécifiques (juridique).

30 assistants maternels ont suivi ce temps de formation obligatoire, à PERIGUEUX, entre janvier et décembre 2019.



Sur le plan financier, le coût de la formation s'élève à **7 781 €** (5 670 € pour la rémunération des intervenants extérieurs et **2 111 €** pour les frais de garde des enfants pendant la formation).

2.3. FORMATION PROFESSIONNELLE DES ASSISTANTS FAMILIAUX

2.3.1. ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

L'analyse des pratiques professionnelles, ouverte à l'ensemble des assistants familiaux ayant achevé leur formation obligatoire, s'est poursuivie, à raison de 3 sessions sur l'année (journées entières). Un nouveau groupe, proposé aux assistants familiaux n'ayant pas encore suivi la formation obligatoire des 240 heures, a été mis en place à MARSAC/L'ISLE.

6 groupes, géographiquement différents, comprenant chacun de 05 à 14 assistants familiaux, se sont réunis sur le département.

Sur le plan financier, le coût de ces journées s'est élevé à **7 607 €** (5 220 € pour la rémunération des intervenants extérieurs et **2 387 €** pour les frais de déplacement et de repas des participants)

2.3.2. FORMATION PROFESSIONNELLE

1 assistante familiale a participé, avec prise en charge des frais d'inscription et de déplacement, à des Journées d'Etudes, à DIJON, en octobre.

13 assistants familiaux ont suivi une formation de 2 journées, en mars, mise en place en partenariat avec le CNFPT, à PERIGUEUX, sur le thème de *l'attachement et la séparation dans le cadre du placement familial*.

12 assistants familiaux ont bénéficié d'une formation de 4 jours, en juin, à PERIGUEUX, sur le thème *troubles graves des comportements, troubles de la personnalité chez les enfants et adolescents accueillis en Protection de l'Enfance*.

3 assistantes familiales ont participé à un stage de partenariat Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) durant 2 journées, à PERIGUEUX, sur le thème *revisiter sa manière de communiquer avec les jeunes enfants*.

1 assistante familiale a participé, avec prise en charge des frais d'inscription et de déplacement à un stage, à TOULOUSE, en octobre, sur le thème *Accueillir un enfant en situation de handicap*.

6 assistantes familiales ont participé, dans le cadre de la formation professionnelle, à une journée de formation, à AGEN, sur le thème *Migrations, MNA*.

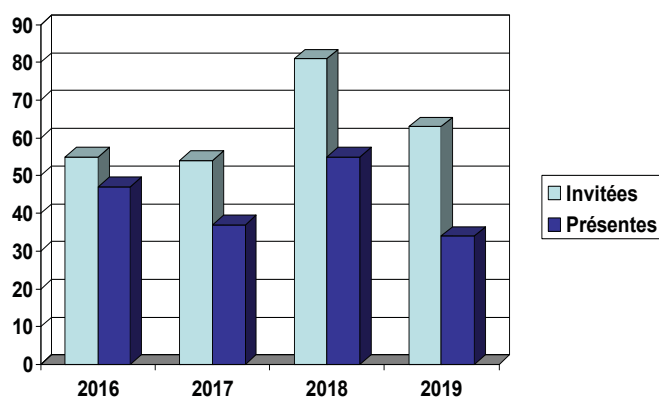
15 assistants familiaux ont suivi une formation de 2 jours mise en place en partenariat avec le CNFPT, à PERIGUEUX, en décembre, sur *l'observation et la restitution en accueil familial*.

La prise en charge financière de ces diverses actions s'est élevée à **8 840 €** (5 365 € pour les frais de formation et 3 475 € pour les frais de déplacement et de repas).

2.4. INFORMATION DES PARTICULIERS DEMANDANT UN AGREMENT D'ACCUEILLANT FAMILIAL

Au cours de l'année 2019, **5 réunions** d'information ont été organisées à destination des particuliers souhaitant faire une demande en vue de l'obtention d'un agrément pour accueillir, à leur domicile, des personnes âgées ou handicapées.

Ces séances ont été suivies par **34 personnes** sur 63 invitations, nombre en diminution par rapport à l'année précédente.



2.5. FORMATION OBLIGATOIRE DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Cette action, prévue par la loi n° 89-475 du 10 juillet 1989, a débuté en DORDOGNE en 1999. Cette formation est devenue obligatoire, en 2007, pour les accueillants familiaux souhaitant renouveler leur agrément au terme de celui en cours.

Pour les accueillants familiaux agréés avant le 1^{er} juillet 2017, la formation se déroule en 2 parties : une (18 heures), si possible, dans la première année suivant l'agrément et se déroulant à PERIGUEUX, l'autre, en cours d'emploi, (21 heures) avant l'échéance des 5 ans du premier agrément, délocalisée si possible.

Pour les accueillants familiaux agréés à partir du 1^{er} juillet 2017, un stage préalable au premier accueil, d'une durée de 30 heures (5 x 6 heures) + une journée d'initiation aux premiers secours, est obligatoire.

2 groupes de formation en cours d'emploi (accueillants de personnes âgées et/ou de personnes handicapées) ont été organisés, au plus près des stagiaires (**LA FORCE** et **ST PIERRE DE CHIGNAC**). **18 accueillants familiaux** ont achevé leur parcours de formation obligatoire.

2 groupes de 30 heures de stage préalable à l'accueil ont été mis en place, à PERIGUEUX, en juin et décembre, pour **14 nouveaux accueillants familiaux**.

Un groupe de formation continue a été proposé, durant 3 après-midis en mars, à RIBERAC sur le thème « *accompagner dans son quotidien une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative* ». **12 accueillants familiaux** en ont bénéficié.

Deux autres groupes ont été mis en place, avec ALMA 24, en avril et mai, à PORT STE FOY et ST CYPRIEN, sur le thème *la maltraitance... si on en parlait ?*. **14 accueillants familiaux** y ont participé.

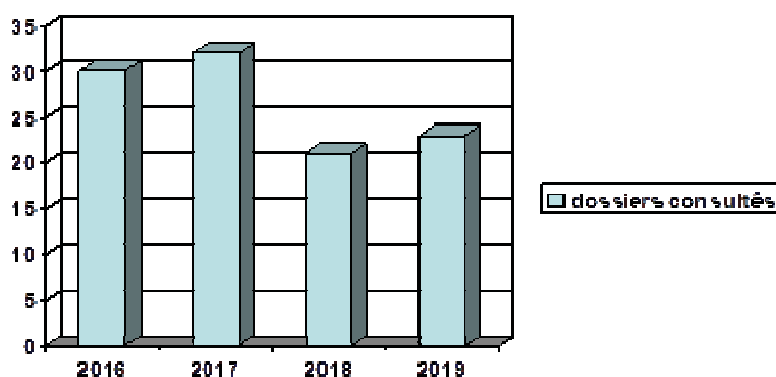
Trois groupes de formation aux premiers secours pour des accueillants familiaux en activité ont été organisés, à PORT STE FOY, ST CYPRIEN, MUSSIDAN. **27 accueillants familiaux** ont été formés.

Sur le plan financier, le coût de ces formations s'élève à **5 885 €** pour la rémunération des intervenants extérieurs à la DGASP et **431 €** pour la prise en charge des déjeuners des stagiaires au Restaurant Inter Administratif (RIA) sur PERIGUEUX.

2.6. ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES A LA CONSULTATION DE LEUR DOSSIER AU SERVICE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Depuis janvier 1999, les psychologues de la Cellule Formation accompagnent les personnes qui le souhaitent, venant consulter leur dossier au Pôle Aide Sociale à l'Enfance. L'accès aux documents contenus dans les dossiers de l'ASE est bien autre chose qu'une simple collecte d'informations. Cette quête des origines est à relier avec l'assurance que son histoire a un sens avec un passé, un présent et un avenir. C'est pour cela qu'il a paru essentiel de proposer un accompagnement professionnel aux personnes faisant cette démarche.

Pour l'année 2019, **23 dossiers** ont été pris en charge par les psychologues de la Cellule Formation dont 2 n'ont pas été consultés et **1 mandat du CNAOP** (Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles), est arrivé à son terme.



2.7. INFORMATION DES PARTICULIERS DEMANDANT UN AGREMENT D'ADOPTANT ET PARTICIPATION A LA COMMISSION D'AGREMENT A L'ADOPTION

Depuis janvier 2013, des réunions d'information, prévues règlementairement, pour les personnes souhaitant demander un agrément en vue d'adopter un enfant ont été mise en place par la cellule formation, en liaison avec la mission adoption du Pôle Aide Sociale à l'Enfance.

6 réunions ont eu lieu, suivies par **52 personnes**.

Membres de la commission d'agrément des personnes qui souhaitent adopter un enfant (1 titulaire, 1 suppléante), les psychologues de la Cellule Formation ont participé à **11 commissions d'agrément** et examiné **35 dossiers** de candidature.

2.8. RENCONTRE ET ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES SOUHAITANT ACCOUCHER DANS LE SECRET

1 intervention des psychologues de la cellule formation, en tant que correspondant CNAOP a été réalisée pour recueillir les informations que souhaitait laisser une mère ayant demandé à accoucher dans le secret.

2.9. BILAN DE PROJET DE VIE DE L'ENFANT

4 bilans, nécessitant beaucoup de temps et d'implication, ont été menés par les psychologues de la cellule formation dont 3 vont se poursuivre en 2020.

3. PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)– PROMOTION DE LA SANTE

Le Pôle PMI-Promotion de la Santé est en charge des missions suivantes :

- promotion de la santé auprès des futurs parents, de la mère et du jeune enfant ainsi que prévention précoce, particulièrement auprès des enfants de 0 à 6 ans
- modes d'accueil petite enfance : agrément des assistants maternels et familiaux, établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- gestion du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF)
- gestion du Centre départemental de Vaccination et du Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT),
- gestion du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

3.1. PERINATALITE PLANIFICATION FAMILIALE

3.1.1. PERINATALITE : ACTIVITE DES SAGES-FEMMES

		2017	2018	2019
Avis de grossesse saisis		3 168	2867	2 871
Visite à domicile (VAD)	VAD prénatales effectuées	1418	696	588
	VAD postnatales effectuées	174	213	213
	Femmes vues au moins une fois en VAD	612	489	293
Suivi (VAD ou CMS)	Femmes vues au moins 3 fois	300	366	340
Actes réalisés en CMS	Cs pré et postnatales, EPP, PNP	ND	996	945
Entretien Prénatal Précoce (EPP)	Femmes ayant bénéficié d'un EPP	376	267	234
Préparation à la naissance et à la parentalité (PNP)	Femmes ayant bénéficié de séances de PNP	537	604	257

L'activité de suivi prénatal a été réalisée avec la participation de **9 sages-femmes** de PMI, soit **7,12 ETP** en effectif réel. On note une stabilité du nombre d'avis de grossesse sur le département.

Dans le cadre du **suivi**, les sages-femmes de PMI ont vu **12% des femmes enceintes (- 2%)** du département et **9%** des parturientes ont bénéficié d'une préparation à la naissance en PMI.

L'Entretien Prénatal Précoce (EPP) est proposé à toutes les femmes enceintes. En 2019, **8% des femmes enceintes** ont bénéficié de l'EPP auprès d'une sage-femme de PMI (-2%).

Le **déploiement des consultations médicales** pré et postnatales, de contraception et de suivi gynécologique de prévention sur les secteurs démunis en professionnel dédié à la périnatalité, a ouvert l'offre de soins auprès des usagers isolés géographiquement. L'évolution des dispositifs tend à modifier l'activité des sages-femmes puisque **52% des actes effectués sont réalisés en CMS** soit une augmentation de 4 %.

La PMI participe dans un cadre conventionnel aux staffs médico-psychosociaux de néonatalogie et de maternité du Centre Hospitalier de Périgueux ; la sage-femme coordonnatrice PMI a participé à 43 staffs ayant généré **135 liaisons néonatalogie/PMI (+8) et 135 liaisons maternité/PMI (+27)** soit une **augmentation de 20% du nombre de grossesses évoluant dans un cadre médico-psychosocial compliqué.**

3.1.2. PLANIFICATION FAMILIALE

La mise en place du **logiciel métier** (HORUS CPEF) est efficiente depuis mars 2019. Le **projet de service** 2019-2023 élaboré durant l'année a été validé par l'assemblée départementale.

L'équipe du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) est actuellement composée de **13 professionnels**, médecins, conseillères conjugales et familiales, infirmières, secrétaire soit 5,88 ETP (4,88 ETP en effectif réel) intervenant dans les 5 antennes du CPEF. La participation des sages-femmes de PMI (0,6 ETP) et d'une conseillère conjugale vacataire (0,4 ETP) ramène l'effectif réel à **5,88 ETP.**

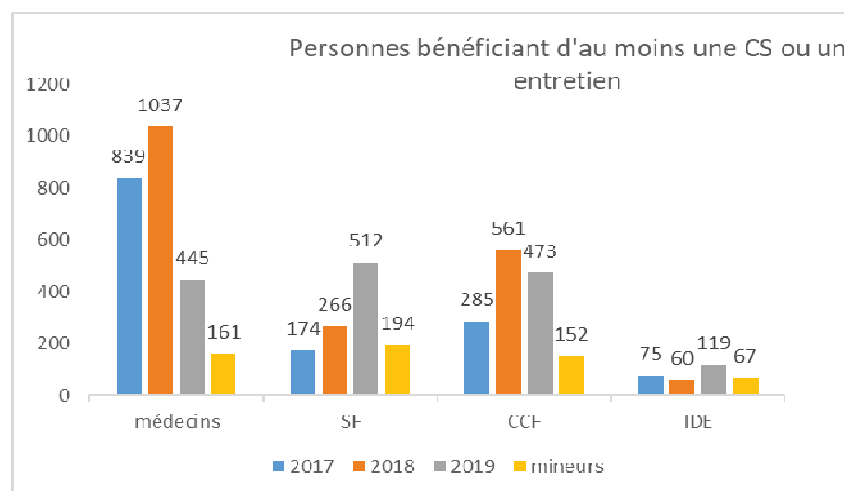
L'antenne de Bergerac, dont le médecin contractuel a démissionné en mai 2019, se réorganise avec l'arrivée d'une secrétaire depuis septembre 2019.

La fiabilité du recueil d'activité CPEF n'a pas été efficiente en 2019 du fait d'une part de la mise en route progressive de la saisie systématique des données sur le nouveau logiciel, et d'autre part du fait de l'absence de secrétariat sur Bergerac.

Malgré les absences de médecin sur Périgueux et Bergerac, et grâce à l'activité des sages-femmes, **324 demi-journées de consultations médicales** ont été proposées (+7%) permettant la réalisation de 1 215 examens cliniques (-20%) et l'accueil de **901 nouvelles personnes** (+9%).

Les sages-femmes de PMI ont assuré 52% de l'activité médicale des 5 antennes CPEF du département.

On note une baisse de 15% des personnes reçues au moins une fois par les conseillères conjugales et familiales (CCF), mais la réalisation de **931 entretiens par les CCF (+ 70%)** montre un engagement dans le suivi des situations.



Les examens de dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et du cancer du col de l'utérus, mission facultative du CPEF, qui sont prescrits ou réalisés à l'occasion des consultations médicales, représentent 23% de l'activité médicale.

Malgré une baisse de 9% de sa fréquentation, le CPEF accueille 35% de mineurs et a réalisé 2 282 actes au bénéfice des usager-ère-s.

4 166 (-1,5%) bénéficiaires ont participé à 250 séances d'éducation à la vie affective et sexuelle dispensées dans les collèges, lycées et établissements d'accueil de personnes en situation de réinsertion principalement assurées par les conseillères conjugales et familiales (CCF), mais aussi par les infirmières, les sages-femmes et les médecins.

3.2. PETITE ENFANCE

3.2.1. SUIVI DES ENFANTS

3.2.1.1. ACTIVITE DES INFIRMIERES PERICULTRICES

Une équipe de 23 infirmières-puéricultrices, soit 21,4 ETP réalise les missions de PMI et participe à l'évaluation des informations préoccupantes (IP).

		2017	2018	2019
Avis de naissances enregistrés		3 163	2 850	2 937
Visites à domicile (VAD)	VAD effectuées	3 023	3 138	2 809
	Enfants vus au moins une fois lors des VAD	1 183	1 157	1 043
Permanences	Permanences assurées	903	1 008	835
	Enfants vus au moins une fois	1 034	1 077	1 045
Agrément	VAD :	1 299	1 416	1 124
	- dont nouvelle demande, renouvellement, modification	1 010	1 078	829
	- dont suivi, accompagnement, suite de plaintes	342	338	295

Le nombre de permanences a diminué de 17% et les visites à domicile de 10,5% avec une moyenne de **2,7 VAD par enfant** (= 2018). Alors qu'on enregistre une hausse du nombre de naissances, cette diminution du nombre de VAD et permanences peut s'expliquer entre autre par des postes de puéricultrice vacants à certaines périodes et sur certains secteurs et l'élargissement de l'intervention des sages-femmes libérales dans le cadre du PRADO.

Le nombre de **VAD dans le cadre de l'agrément** enregistre une **baisse de 20%**, liée à une baisse de 23% des VAD concernant la vie de l'agrément (nouvelles demandes, renouvellement, modifications). Effectivement on observe une baisse du nombre d'assistants maternels agréés (- 4%), une stabilité du nombre de 1^{ères} demandes avec un nombre de refus d'agrément en hausse (27%).

9% des VAD réalisées concernent des plaintes. **17% des assistants maternels ont bénéficié d'une visite de suivi** et d'accompagnement (+1%).

Chaque infirmière-puéricultrice a géré en moyenne **10,6 IP** (= 2018) variable de 5 à 30 IP par puéricultrice selon les secteurs. Ces IP ont généré **638 interventions** (+5%) dont 36% de VAD (-4%).

Les **écrits professionnels** représentent 113 heures de travail annuel par infirmière-puéricultrice en 2019, soit 1h de plus par professionnelle qu'en 2018 (55% pour l'agrément et 45% pour les IP).

Parmi les **activités spécifiques** des infirmières-puéricultrices : interventions sur 4 lieux d'accueil enfants-parents, ateliers massage bébé et portage bébé, accompagnement ludothèque, aide au départ en vacances, liaisons pluri-mensuelles avec l'hôpital de Bergerac et Sarlat.

3.2.1.2. ACTIVITE DES MEDECINS PMI EN UNITES TERRITORIALES (UT)

L'équipe des médecins PMI en UT est composée en 2019 de **10 médecins** soit 9,65 ETP (**7,65 ETP** en effectif réel avec 2 postes vacants et les temps partiels).

		2017	2018	2019
Enfants de 0 à 6 ans (chiffres INSEE 2011)		23.220		
Consultations de prévention	Lieux de consultations	33	34	36
	Séances de consultations	966	999	1 215
	Examens cliniques effectués	5 203	5 569	6 646

Ils ont administré **5 026 doses de vaccin**, soit une hausse significative de 22% par rapport à 2018 en lien avec l'extension de l'obligation vaccinale à 11 vaccins à partir du 01/01/2018.

Le recueil et l'analyse de l'activité des médecins de PMI n'ont pas pu être finalisés dans les délais de rédaction du rapport d'activité imposés par le Département dans le contexte de gestion de crise sanitaire liée au COVID 19.

3.2.2. FORMATIONS

		2017	2018	2019
Formations en nombre de ½ journées	Sage-femme	119	78	76
	Infirmière puéricultrice	215	185	118
	Médecin	60	64	74

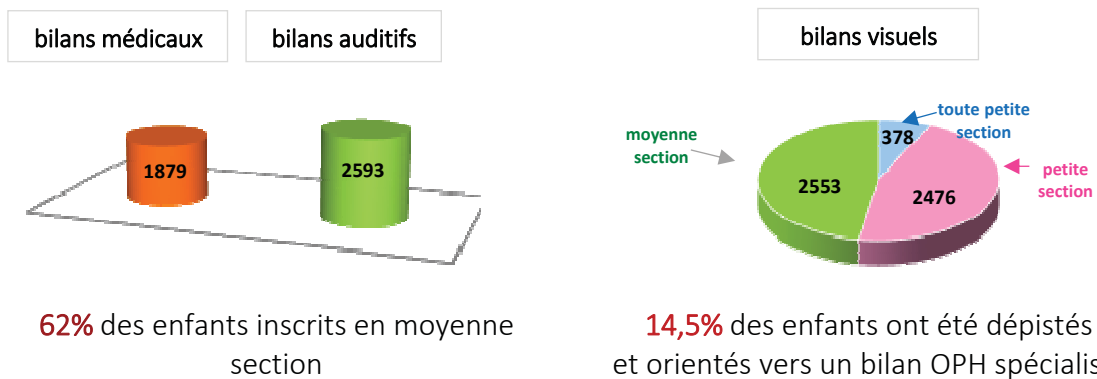
La formation des professionnels de PMI s'inscrit dans l'obligation légale de Développement Professionnel Continu (DPC) pour tous les professionnels de santé. Ce temps de formation représente en moyenne annuelle 3,2 jours par professionnel (-11%).

3.2.3. ECOLES MATERNELLES

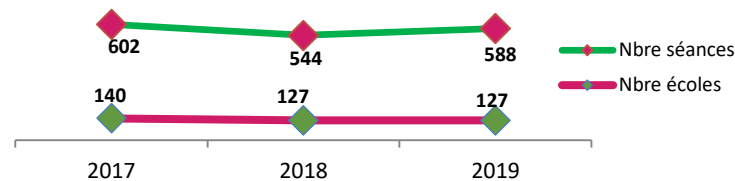
Le Département a l'obligation légale d'organiser les bilans de santé pour les élèves de 3-4 ans inscrits en écoles maternelles.

Cette mission a été assurée pendant l'année scolaire 2018/2019 par une équipe de 2 médecins (0,9 ETP), 4 orthoptistes (2,2 ETP), 3 infirmières (2,2 ETP) et la participation de 7 médecins PMI et de puéricultrices en Unité Territoriale.

7 025 actes de santé (bilans médicaux, auditifs et visuels) ont été réalisés auprès des enfants de 4 ans, soit une **baisse de 15%** par rapport à 2017/2018 et de 17% sur 2 ans, en raison de vacances de postes (médecins et orthoptiste).



Des **séances d'éducation pour la santé** sont organisées dans les écoles maternelles sur les secteurs de Bergerac, Mussidan, Hautefort, Ribérac et Périgueux. D'une durée de 20 à 30 minutes, elles ont été animées par une infirmière ou une infirmière-puéricultrice. Les 4 thèmes proposés sont : le sommeil, l'alimentation, les accidents domestiques, la santé bucco-dentaire.



60,8% des élèves de moyenne section ont bénéficié de séances d'éducation pour la santé, soit 85% des écoles des secteurs concernés.

3.3. MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Le service PMI-Modes d'accueil est composé sous la responsabilité d'1 chef de service (1 ETP) et d'1 adjoint au chef de service puéricultrice recrutée au 30/09/2019 (1 ETP) :

- pour le bureau agrément : 1 chef de bureau (1 ETP) et 4 secrétaires (3 ETP en effectifs réels en raison de congés maladie).
- pour les MAM : 0,3 ETP de puéricultrice pour les Maisons d'Assistants Maternels,
- pour la cellule EAJE : 0,5 ETP Educateur de Jeunes Enfants (EJE) et 0,9 ETP de secrétariat.

3.3.1. L'ACCUEIL COLLECTIF

3.3.1.1. ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (EAJE)

❖ Données quantitatives

Au 31/12/2019, le Département de la Dordogne compte **60 EAJE** (+ 2 par rapport à 2018) pour 1 444 places (+ 19 places par rapport à 2018).

Le nombre total d'enfants accueillis au sein des EAJE du département s'élève à 3 009 (- 301 par rapport à 2018).

Mouvements :

- création par arrêté d'autorisation du Président du conseil Départemental d'1 micro crèche de gestion privée, première micro crèche d'entreprise du Département,
- création suite à avis favorable du Président du conseil Départemental d'1 micro crèche dont la gestion est confiée à la communauté d'Agglomération Bergeracoise,
- avis favorable du Président du conseil Départemental pour l'extension de la capacité d'accueil du multi-accueil « Chapi Chapo » (+ 4 places),
- avis favorable du Président du conseil Départemental pour la création du multi-accueil de Clos Chassaing qui « remplace » le multi-accueil de Mercier. Cette ouverture s'inscrit dans le programme de réhabilitation des Etablissements d'accueil des Jeunes enfants (EAJE) gérés par le Grand Périgueux, dont l'objectif est de disposer de structures améliorant l'offre de services et les conditions de travail du personnel,
- avis favorable sur le changement de gestionnaire du multi-accueil « *Les P'tits Croquants* » de Sarlat, la Crèche Familiale de Sarlat et la micro crèche « *Lous Coustous* » de Proissans. Ces deux établissements sont désormais gérés par la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir

Aucune commission technique d'étude des nouveaux projets ne s'est réunie en 2019.

❖ Accompagnement et appui du service auprès des professionnels et gestionnaires des EAJE :

▪ Appui technique et accompagnement :

- **4 nouveaux établissements** ont bénéficié du suivi de l'Educateur de Jeunes Enfants (EJE) en 2019 : 1 micro-crèche et 3 multi-accueils,
- proposition systématique par le service que l'EJE rencontre les nouveaux directeurs et/ou référents techniques. 3 rencontres ont été organisées.
- **visites de 16 établissements** effectuées dans le cadre des suivis engagés les années précédentes (2 visites), des contrôles effectués (2 visites), d'ouverture ou suite à ouverture (5 visites), suite à des travaux (2 visites) ou autres motifs (1 visite).

Il est mis en exergue l'appui technique de l'EJE et du chef de service sur les projets d'établissements et règlements de fonctionnement de l'ensemble des EAJE accompagnés.

▪ Contrôle diligentés sur plainte : 2 visites de contrôle ont été diligentées :

- 1 contrôle d'une micro-crèche suite à la réception d'une plainte a été effectué par le chef de service et le médecin territorial de secteur
- 1 contrôle conjoint d'une personne déclarée « *séjour en familles* » par le chef de service et de la DDCSPP suite à la transmission d'éléments préoccupants.

▪ Schéma Départemental des Services aux familles (SDSF) :

- pilotage de la commission petite enfance du SDSF par le chef de service : organisation et participation d'une réunion sur la thématique du Handicap le jeudi 14/03/2019,
- participation à l'organisation d'une réunion le 20/05/2019 relative à la présentation du guide Récocrèche 1 par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à destination des directeurs et gestionnaires d'EAJE,

- présentation au Président et au secrétaire général de l'Union des Maires de la procédure de création d'une MAM.

3.3.1.2. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

- **9 visites d'ALSH** par les médecins de PMI et/ou EJE et/ou Puéricultrice adjointe au chef de service ont eu lieu pour avis, suite sollicitation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Un avis défavorable à une demande d'extension a été rendu.
- **1 contrôle** conjoint a été effectué par le chef de service, le médecin directeur-adjoint du Pôle PMI-PS et un agent de la DDCSPP suite à une plainte. Un avis défavorable pour l'accueil des mineurs de moins de 6 ans a été donné.

3.3.2. L'AGREMENT DES ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX

✦ Données quantitatives

Données globales : assistants maternels et familiaux

Au 31/12/2019, sur l'ensemble du Département, 2 004 personnes sont agréées (tous agréments confondus) pour une capacité totale d'accueil individuel de 6 026 places :

- **1 536 assistants maternels** (- 62 AM agréés par rapport à 2018) pour une capacité d'accueil de 5 046 places (- 120 places par rapport à 2018),
- **468 assistants familiaux (AF)** (- 10 AF agréés par rapport à 2018) pour une capacité d'accueil de 980 places (- 10 places par rapport à 2018).

Les assistants maternels

2% des AM sont agréés pour 1 enfant, 16% pour 2 enfants, 35% pour 3 enfants, 47% pour 4 enfants. Ces proportions sont similaires par rapport à 2018.

Seulement 54 nouveaux agréments ont été accordés (-20 par rapport à 2018). Le nombre de demandes nouvelles est stable par rapport à 2018 (-1).

Les assistants familiaux

27% des AF sont agréés pour 1 enfant, 36% pour 2 enfants, 37% pour 3 enfants.

32 nouveaux agréments ont été accordés (+ 11). Le nombre de demandes nouvelles augmente de 6 par rapport à 2018 pour atteindre 68 demandes. Il est à noter que 26 nouvelles demandes ont été rejetées (+ 7 par rapport à 2018).

Recours

19 recours gracieux, soit 1 de plus qu'en 2018.

1 recours contentieux sur une décision de retrait d'agrément a été déposé (+1 par rapport à 2018).

Enquêtes administratives et contrôles

39 enquêtes administratives ont été diligentées sur demande du service PMI-Modes d'accueil pour évaluer les conditions légales de l'agrément (30 pour des AM / 9 pour les AF).

15 contrôles conjoints PASE/PMI auprès d'assistants familiaux ont été diligentés suivant la procédure départementale.

❖ Données qualitatives : Accompagnement du service auprès des professionnels de l'agrément

Dans le cadre du soutien technique sur l'agrément organisé suite à la refonte des commissions d'agrément en 2017 :

- Déplacement du service central dans 2 Unités Territoriales pour échanger avec les équipes,
- Organisation de 4 réunions de puéricultrices.

Une formation « améliorer les pratiques relatives à l'agrément des assistants maternels et familiaux » en partenariat avec le service formation de la DGA-SP a été dispensée pour les travailleurs médico-sociaux participant à l'agrément en mars 2019 par l'organisme FORMANEO (continuité 2018).

Participation du service à une journée interdépartementale sur l'agrément des assistants familiaux.

❖ Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Au 31/12/2019, le Département compte **28 MAM** (+ 4) pour une capacité théorique maximale d'accueil de 293 places. **5 MAM ont été créées**, 1 MAM a fermé.

La **commission technique** d'étude des Nouveaux Projets composée des partenaires CAF et MSA s'est réunie à 6 reprises.

En 2019, aucune MAM n'a signé la **charte qualité MAM**. Cette charte a été modifiée en commission permanente du 25/11/2019. Dans le but de renforcer la qualité d'accueil, la Charte nationale d'accueil du jeune enfant a été annexée.

Organisation de **4 réunions d'informations** spécifiques aux MAM, animées par la puéricultrice référente technique des MAM, à l'attention de 55 personnes ayant un projet d'ouverture de MAM, déjà agréées ou non.

❖ Les Relais d'Assistants Maternels et Familiaux (RAM)

La Dordogne compte à ce jour **14 RAM**. Le montant de la subvention versée par le Département aux gestionnaires des RAM s'élève à 135 690 € pour 2019 (+0,16%).

❖ Perspectives 2020

- Appréhender les modifications réglementaires à venir sur la compétence Modes d'Accueil et adapter les procédures le cas échéant,
- Finaliser la refonte du guide départemental des procédures d'agrément et des EAJE,
- Modifier les grilles d'évaluation de l'agrément des assistants maternels et familiaux.

3.4. ACTIONS DE SANTE

3.4.1. VACCINATION

Le Centre Départemental de Vaccination, agréé pour les vaccinations internationales, assure une mission de vaccination, d'information et de conseil aux voyageurs. L'équipe du service est composée de **4 professionnels**, soit **1,65 ETP** : médecins, infirmière, secrétaire.

En 2019, le service a enregistré une activité stable :

- 108 séances de vaccination
- 1 746 injections vaccinales réalisées auprès de 1 140 personnes, dont 89% résident dans le département.
- 70% des usagers fréquentant le Centre sont des voyageurs.
- La vaccination fièvre jaune avec 607 doses de vaccin, en baisse de 4% par rapport à 2018, reste la vaccination la plus pratiquée au Centre.

La réapparition de la rougeole au plan national et l'épidémie régionale a mobilisé le Centre départemental de vaccination pour une **campagne de vaccination auprès des gens du voyage**, menée en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé ; 37 personnes ont pu être vaccinées et 49 vaccins ont été administrés.

La leptospirose est devenue un enjeu de santé publique avec une augmentation record en 2019 ; le Centre a procédé à 27 vaccinations en milieu professionnel.

La régie de recettes du Centre Départemental de Vaccination a réalisé **une recette de 57 293 € (+ 23%)**.

Le partenariat avec le Centre d'Examens de Santé et la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne s'est poursuivi avec la fourniture de 408 doses de vaccin soit une recette pour le Département de 5 273 €

Le service a participé à la **Semaine de la Vaccination du 24 au 30 avril 2019** par :

- une action d'information auprès des professionnels de santé PMI-CPEF-CAMSP, directrices de crèches, relais d'assistants maternels, assistantes familiales ASE,
- une exposition et la diffusion de documentation au restaurant administratif de Périgueux,
- une journée Portes Ouvertes organisée le 24/04/2019 au Centre Départemental de Vaccination.

Perspectives 2020 :

- participer à la Semaine de la Vaccination 2020
- organiser des campagnes concertées dans le cadre du Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine,
- élaborer les protocoles de vaccination médecin-infirmier,
- développer le carnet de vaccination électronique auprès du public,
- communiquer auprès du jeune public en vue de développer la vaccination contre l'hépatite B et le papillomavirus.

3.4.2. LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

Le Centre de Lutte Antituberculeuse assure une mission de dépistage de la tuberculose, réalisation d'enquêtes autour des cas de tuberculose, pratique de la vaccination BCG, information du public et des professionnels sur la tuberculose. L'équipe du service est composée de **4 professionnels**, soit **2,1 ETP** : médecins, infirmière, manipulatrice en radiologie, secrétaire.

En 2019, le Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT) a enregistré une activité stable :

- **Participation à 18 enquêtes autour d'un cas de tuberculose :**
 - o 9 déclarations de tuberculose maladie concernant des personnes résidant dans le département concernant 225 sujets contacts
 - o 9 cas index résidant hors département pour lesquels le CLAT 24 a participé à l'enquête concernant 17 sujets contacts
- **1 138 actes médicaux,**
- **263 entretiens infirmiers** auprès des patients ou sujets contact,
- **1 082 radiographies pulmonaires**, soit une augmentation de +33%. 513 ont été réalisées par les Services d'Imagerie Médicale des Centres Hospitaliers de Périgueux et Bergerac, et 569 réalisées en milieu carcéral, auprès des détenus de la Maison d'Arrêt de Périgueux et du Centre de Détention de Neuvic. Un dépistage accru a été mené **auprès des migrants et des mineurs non accompagnés**, lié à la mise en place d'une procédure avec le Centre d'Examens de Santé de Périgueux.
- 184 tests tuberculiques ont été pratiqués et 152 vaccins BCG réalisés.

3.5. CENTRE D'ACTION MEDICO SOCIALE PRECOCE (CAMSP)

Le CAMSP de la Dordogne est composé de 3 antennes : Périgueux, Bergerac et Terrasson. L'antenne de Terrasson a cessé son activité en septembre 2019 préalablement à l'ouverture de l'antenne de Sarlat courant 2020.

3.5.1. PERSONNEL

La Direction du CAMSP est assurée par une directrice administrative - chef de service avec l'appui d'un médecin pédiatre, directeur technique responsable des soins.

L'équipe pluridisciplinaire du CAMSP Départemental est constituée de **18 professionnels**, soit **17,2 ETP** au 31/12/2019 : psychologues et neuropsychologue, psychomotriciens, puéricultrices, orthophonistes, assistantes sociales, secrétaires, agents d'entretien. Le recrutement de l'équipe de l'antenne de Sarlat était en cours au 31/12/2019.

3.5.2. PROJETS MENES DANS L'ANNEE

L'année 2019 a été marquée par :

- La ré ouverture des inscriptions qui avaient été gelées en juin 2018.
- L'élaboration du projet d'établissement, accompagnée par le cabinet Synopsis jusqu'en octobre. Celui-ci sera finalisé mi 2020.
- L'arrivée de 4 nouveaux professionnels dans l'équipe, en remplacement des personnes ayant quitté le service en 2018 ou 2019 ou pour commencer à constituer la future équipe de l'antenne de Sarlat.
- La préparation de l'ouverture de l'antenne de Sarlat, le lancement des travaux et le début des recrutements de la future équipe.

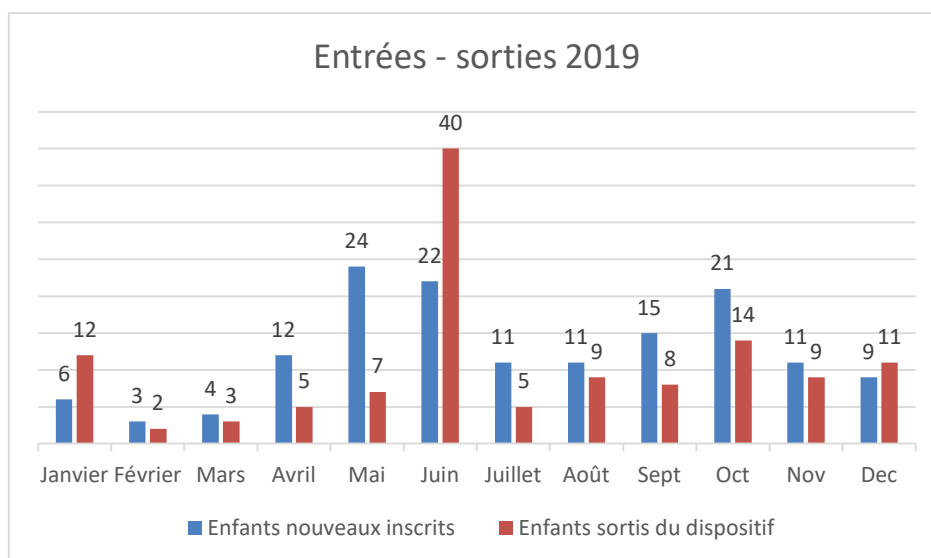
- La réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ARS pour la mise en place d'une plateforme de coordination et d'orientation des enfants de 0 à 7 ans, dans le cadre des troubles du neuro développement.
- Le dialogue avec les orthophonistes libérales pour caler une procédure de délégation de soins en complément des soins possibles au CAMSP. Cette procédure est toujours en cours de validation avec l'ARS et la CPAM avec lesquelles une réunion n'a été possible qu'en janvier 2020.
- La poursuite de la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité au sein du CAMSP, conforme aux recommandations de bonnes pratiques de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM).

3.5.3. ACTIVITES STATISTIQUES

La file active prend en compte l'ensemble des enfants vus au moins une fois dans l'année, y compris les enfants dont le dossier est clôturé dans l'année, dans le cadre d'arrêts de prise en charge et/ou d'orientations.

En 2019, le CAMSP a ré-ouvert les inscriptions qui avaient été fermées en 2018 suite à la saturation des plannings. Cette réouverture s'est faite progressivement à partir du 15 février et jusqu'en mai où les inscriptions ont fonctionné au fil de l'eau. Fin 2019, des listes d'attente étaient de nouveau existantes. Le CAMSP réfléchit en 2020 à une meilleure gestion de la file active.

Le CAMSP a accompagné **320 enfants** au cours de l'année 2019. La **file active était de 240 enfants** au 31/12/2019.



FILE ACTIVE 2019	PERIGUEUX	BERGERAC	TERRASSON	TOTAL 2019	TOTAL 2018
Sortants	80	35	13	128	188
Nouveaux dossiers	81	74	0	155	132
Nombre d'enfants inscrits au 31/12/19	129	111	0	240	212

Les motifs de demandes de consultation sont principalement des retards de parole ou de langage (20%), des troubles du comportement (17%), des retards globaux (10%), des risques neurodéveloppementaux (prématurés, ... 9%) et des troubles des fonctions supérieures ou cognitives (8%).

La réalité des situations est à **29,3% liée à des troubles du langage et de la parole, 24,2% liée à des troubles psychiques** (troubles de l'attention, des émotions, du comportement, ...) et à **17,2% à du polyhandicap**.

En 2019, on constate que **le 1^{er} prescripteur vers le CAMSP est l'éducation nationale**, suivie par le secteur hospitalier, la PMI et la médecine et les paramédicaux libéraux. 13% des enfants arrivent directement au CAMSP, sans prescripteur autre que la famille ou l'entourage.

6 080 séances avec la famille et/ou l'enfant ont été réalisés en 2019, dont 1 221 actes de bilans et 4 001 actes de soins.

3.5.4. PERSPECTIVES 2020

- Finalisation et vote par l'Assemblée départementale du projet d'établissement 2020-2024, déploiement des outils de fonctionnement liés : règlement de fonctionnement, livret d'accueil, document individuel de prise en charge et projet de bilan,
- Révision des outils de communication du CAMSP : site internet et plaquette.
- Ouverture et mise en fonctionnement de l'antenne de Sarlat à la fin du 1^{er} trimestre 2020.
- Elaboration et mise en place de conventions avec les thérapeutes libéraux (en particulier les orthophonistes) pour les prises en charge des soins externes des enfants.
- Poursuite du développement et de la mise en pratique des outils thérapeutiques et de prise en charge des enfants, dans le respect de la réglementation et des recommandations de bonne pratique.
- Réflexions et propositions pour une meilleure gestion des files actives et la résorption des listes d'attente.
- Mise en place du projet de rayonnement départemental du CAMSP, en partenariat avec la PMI et les professionnels libéraux.
- Poursuite du projet de plateforme de coordination et d'orientation des enfants de 0 à 7 ans dans le cadre des troubles du neuro développement.

3.6. RECETTES DES PRESTATIONS ET ACTES MEDICAUX

3.6.1. LE DISPOSITIF

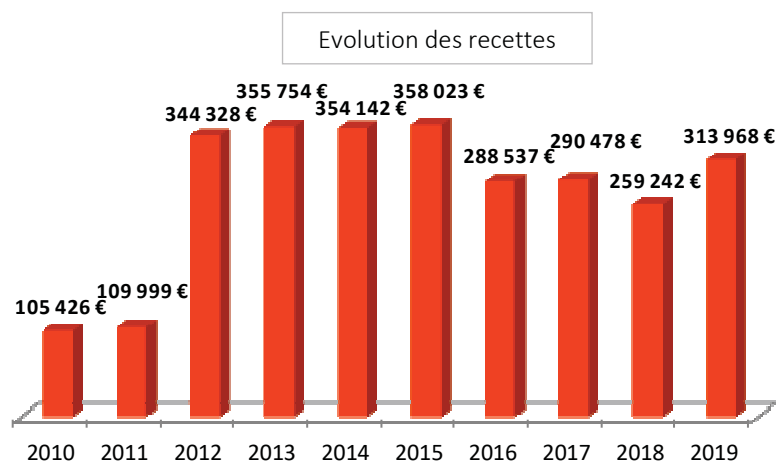
Le dispositif de recettes, basé essentiellement sur la télétransmission via Sésame Vitale, s'appuie sur un conventionnement avec les caisses d'assurance maladie pour le remboursement des actes des médecins et sages-femmes **PMI**, de certains actes **CPEF** (contraception et dépistage des infections sexuellement transmissibles), des actes du Centre de Lutte Antituberculeuse (**CLAT**), de la prise en charge des vaccins du **Centre Départemental de Vaccination** et du CLAT.

3.6.2. BILAN 2019

En 2019, le dispositif a contribué à la facturation de :

- **7 340 actes médicaux** réalisés par les professionnels de santé PMI et CPEF, dont 6 847 facturés par voie électronique, soit une hausse de 7% liée principalement au recrutement d'un médecin PMI sur le secteur de Bergerac en janvier 2019.
- **1 231 vaccins** administrés dans les consultations infantiles de PMI, soit une hausse de 14% en raison de l'obligation vaccinale en vigueur depuis le 01/01/2018.
- **358 vaccins** réalisés au Centre Départemental de Vaccination.
- **297 radiographies pulmonaires** réalisées au titre du Centre de Lutte Antituberculeuse.

Les recettes 2019 s'élèvent à **313 968 €**, soit une **hausse de 21%** comparativement à 2018.



4. POLE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE) VILLAGE DE L'ENFANCE (VDE) - CELLULE DEPARTEMENTALE DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES (CDIP)

Les enfants confiés à l'ASE	Les enfants suivis sous forme de prestations à domicile	Les enfants suivis sous forme d'aides financières	TOTAL
1 291	2 637	634	4 562

4.1. LES USAGERS DU DISPOSITIF

En 2019, les prises en charge au titre du placement ont augmenté de 8,8% par rapport à 2018. 83% le sont sur Décision Judiciaire. Comme en 2018, l'augmentation des décisions des Magistrats concernent tant les placements que les mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO).

4.1.1. LES ENFANTS CONFIES A L'ASE (HEBERGES EN DORDOGNE)

	Nombre d'enfants confiés	Ratio mesures judiciaires / mesures administratives
Mesures judiciaires	1 045	82,74 %
Mesures administratives	218	17,26 %
Total	1 263	

4.1.2. LE PROFIL DES USAGERS (HEBERGES EN DORDOGNE)

		Tranches d'âge					Total	Totaux		
		0 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 17 ans	18 ans et +		2019	2018	2017
Mineurs 24	Garçons	75	121	227	215		638	1 054	944	905
	Filles	83	100	149	84		416			
Jeunes majeurs	Garçons					130	130	179	171	158
	Filles					49	49			
Total	Garçons	75	121	227	215	130	798	1 263	1 149	1 089
	Filles	83	100	149	84	49	465			

La plus forte progression par rapport à 2018 concerne la tranche d'âge 6-10 ans (+ 21%)

4.1.3. CONTRATS JEUNES MAJEURS

Les adolescents arrivant à majorité peuvent bénéficier d'un contrat jeune majeur pour leur permettre de mener à terme leur scolarité et formation professionnelle et de finaliser leur insertion sociale et professionnelle. Ainsi 152 jeunes majeurs ont été pris en charge en 2019, pour 148 en 2018.

Le mode d'accueil privilégié est celui en MECS car il permet de travailler l'autonomie via l'accès à des logements indépendants ou semi indépendants

	Accueil Provisoire Jeune Majeur				
	F	M	Total 2019	Total 2018	Total 2017
Chez les assistantes familiales	21	32	53	54	50
En établissement	17	77	94	86	72
En lieux de vie	2	3	5	8	9
Total	40	112	152	148	131

4.1.4. MINEURS NON ACCOMPAGNES (MNA)

Evaluation			Prise en charge			Nombre total de prise en charge		
2019	2018	%	2019	2018	%	2019	2018	2017
158	193	-18%	89	76	+17%	239	226	209

Le nombre des évaluations au titre de la minorité et de l'isolement a diminué en 2019 alors que le nombre de nouvelles prises en charge augmente. Deux facteurs peuvent l'expliquer : la solidarité nationale en œuvre avec les orientations de la CNPJJ conjuguée à un public rajeuni.

4.2. LE DISPOSITIF ET SA MOBILISATION

4.2.1. ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Forme d'intervention	Gestionnaire	2019			2018	
		Nombre de mesures	Nombre d'enfants ASE 24	Nombre d'heures	Nombre de mesures	Nombre d'enfants ASE 24
AEMO	ADSEA 24	890	882		869	849
	AEMO 24 (CD)	12	19		10	10
Actions Educatives à Domicile (AED)	DGA-SP	183	257		157	227

		2019			2018		
Technicien d'Interventions Sociales et Familiales (TISF)	DGA-SP	442	1 498	40 596	395	1 304	39 286
Allocations Mensuelles (AM)			4 319			4 234	
Secours d'Urgence (SU)			2 006			1 982	
Tiers Digne de Confiance (TDC)			74			77	
Mesure sous Protection Conjointe (MPC)			28			38	

Le nombre d'AEMO progresse cette année encore. L'association « La Sauvegarde » accompagne 882 enfants pour 849 en 2018 (+3,9%)

Le dispositif des TISF continue à être sollicité cette année tant en nombre d'heures (+1310 heures soit +3,3%) qu'en terme de mesures (+47 mesures soit +11,9%) ainsi qu'en nombre d'enfants (+194 enfants soit +14,8%).

Les aides financières sont sensiblement identiques qu'en 2018 (+1,75%).

Les placements directs (MPC) diminuent d'année en année alors que le nombre de Tiers Digne de Confiance (TDC) se stabilise

4.2.2. HEBERGEMENT PAR TYPE

	2019					2018		2017	
	Capacité installée (théorique) en 24	Nombre d'enfants de la Dordogne	% d'occ. des enfants Dordogne	Hors 24	TOTAL	Nombre d'enfants de la Dordogne	% d'occ. des enfants Dordogne	Nombre d'enfants de la Dordogne	% d'occ. des enfants Dordogne
Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)	642	619	96,42%	18	637	523	88%	467	78%
Village de l'Enfance	60	34	56,67%	0	34	45	75%	37	62%
Lieux de vie et d'accueil	35	34	97,14%	5	39	30	86%	28	80%
Assistants familiaux		540		41	581	524		557	
Sous total		1 227		64	1 291	1 122		1 089	
Total		1 291							

1 291 jeunes ont bénéficié d'un hébergement dans le cadre de la protection de l'enfance, soit une augmentation de 8,76% par rapport à 2018.

Nous approchons de plus en plus de la capacité théorique installée quant à l'hébergement en MECS. L'adoption du schéma départemental Enfance Famille 2019/2023 devrait permettre la réflexion et la mise en œuvre de nouveaux modes d'accueil.

Nous rencontrons toujours des difficultés à recruter des assistants familiaux

4.2.3. 4.2.3 – CELLULE DEPARTEMENTALE DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES (CDIP)

	2019	2018	% d'évolution
Procédures	1 451	1 350	+7%
Enfants	1 451	1 377	+5%
Classements sans suite	215	64	+235%
Evaluations : DGA-SP	1 144	1 052	+8%
Evaluations autres partenaires	Non connues	25	-
Evaluations ADSEA	56	68	-17%
Transmissions Juge des enfants	45	40	+40%
Signalement direct Parquet	306	288	+6%

La CDIP constate une augmentation de son activité au titre des informations préoccupantes, intrinsèquement liée à celle des Unités Territoriales et du service éducatif du PASE : hausse du nombre d'évaluations, du nombre d'enfants concernés, de signalements au parquet et par voie de conséquence de mesure de protection.

4.2.4. ADOPTION

Demande d'information administrative	36
Réunions d'informations collectives	6
Personnes reçues lors de ces réunions	52
Agréments délivrés	23
Rejets d'agréments	1
Nouveaux dossiers déposés	31
Dossiers examinés en commission	35
Nombre d'agréments en cours de validité	59
Nombre de pupilles de l'Etat au 31/12/2018	14
Nombre de réunion CFPE*	17
Enquêtes adoptabilité demandées par le CFPE	4
Nombre de placements en vue d'adoption de pupilles de l'Etat <ul style="list-style-type: none"> • chez famille agréée • dont protocole apparemment progressif (enfant grand)/ protocole enfant confié par un autre département 	5 2
Nombre d'enfants arrivés en adoption internationale	2
Nombre de rapports de suivi post-adoption	12

*Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat

4.2.4.1. ACCES AUX ORIGINES PERSONNELLES

Demandes de consultations de dossier ASE	36
Demandes d'attestations, d'actes d'état civil	15
Demande d'information du CNAOP*	4
Médiation à la demande du CNAOP*	1
Réponses pour enquête de personnalité	0

* Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles

21 personnes ont été accompagnées dans la consultation de leur dossier d'admission au service de l'Aide Sociale à l'Enfance en 2019.

3 demandes ont fait l'objet d'une réponse négative :

- 2 en raison de l'inexistence d'un dossier dans les listings d'archive
- 1 demande concernant un placement MPC.

4.2.4.2. ACCOUCHEMENT DANS LE SECRET

1 accouchement dans le secret a été suivi d'une admission définitive à l'Aide Sociale à l'Enfance dans les deux mois.

3 femmes ont été accompagnées durant leur grossesse, 1 a accouché dans le secret en 2020.

4.3. LES ASPECTS BUDGETAIRES ET LES INDICATEURS DE GESTION

4.3.1. INDICATEURS DE GESTION (COUTS DE REVIENT REELS)

Coût moyen de placement mensuel par enfant	Mois
Maisons d'Enfants à Caractère Social Dordogne	3 562 €
Village de l'Enfance : (<i>dotation globale / 12 / nombre d'usagers au mois</i>)	Non renseigné
Assistants familiaux employé par le Pôle ASE : (<i>paie + prestations</i>) / <i>nombre d'enfants</i>)	2 286 €

4.3.2. ASPECTS BUDGETAIRES (NOMENCLATURE "CORIOLIS") SUR LAQUELLE LE POLE ASE EST SERVICE GESTIONNAIRE

Détail des dépenses par nature	Budget exécutoire	Niveau dépense cumulé fin de mois
<u>Hébergement</u>		
Maisons d'Enfants à Caractère Social	23 740 000 €	25 381 446 €
Lieu de Vie et d'Accueil	1 815 000 €	1 996 937 €
Village de l'Enfance	3 820 000 €	3 742 446 €
Tiers Digne de confiance	363 000 €	386 164 €
Assistants familiaux	15 990 215 €	15 287 716 €
Total Hébergement	45 728 215 €	46 794 709 €
<u>Maintien à domicile</u>		
AEMO	2 185 000 €	2 267 277 €
Aide-Ménagère Famille	0 €	5 358 €
Secours d'urgence	115 000 €	136 510 €
Allocation jeunes majeurs	250 000 €	305 076 €
Allocations mensuelles	310 000 €	306 835 €
TISF/AEMO/Aide-Ménagère	940 000 €	1 112 494 €
Clubs de Prévention	1 800 000 €	1 937 519 €
Total Maintien à domicile	5 600 000 €	6 071 069 €
<u>Allocations</u>		
Transport	100 000 €	125 267 €
Santé	32 000 €	30 046 €
Loisirs + régie AED	1 190 000 €	1 275 882 €
Scolarité	52 000 €	46 813 €
Autres allocations	89 000 €	92 149 €
Total Allocations	1 463 000 €	1 570 158 €
<u>Autres *</u>	1 961 750 €	1 892 248 €
TOTAL	54 752 965 €	56 328 184 €

* Frais de formations Assistants Familiaux, subventions Foyer Jeunes Travailleurs, frais d'internat, Allocation versées relatives aux enfants confiés hors 24

L'augmentation du nombre d'enfants confiés au Département se poursuit. Le Placement dit à domicile (PEAD) se développe fortement en 2019

4.4. VILLAGE DE L'ENFANCE (VDE)

4.4.1. LA CAPACITE D'ACCUEIL

Le Village de l'Enfance est le foyer d'accueil d'urgence départemental de la Dordogne.

Pouponnière	Petite Enfance	Adolescents	Centre Maternel	Famille Accueil Relais (FAR)
5 places	15 places	10 places	15 places	8 places
53 places financées en 2019				

4.4.2. LE NOMBRE GLOBAL DE JOURNEES REALISEES

Sur les 5 dernières années, l'évolution du nombre global de journées réalisées est de :

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Journées réalisées	11 768	11 403	11 978	12 394	13 639

4.4.3. ADMISSIONS

Sur les 5 dernières années :

	2015	2016	2017	2018	2019
Entrées	139	148	143	216	159

Au 31 décembre 2019, il y avait 35 résidents présents dans l'établissement. Additionnés aux 156 admissions en 2019, il y a eu 194 résidents pris en charge par le Village de l'Enfance en 2019.

4.4.4. TAUX D'OCCUPATION

Comparaison du taux d'occupation sur les 5 derniers exercices :

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'occupation	57,57 %	55,64 %	58,60 %	62,89 %	77,78 %

4.4.5. ORIGINE DES PLACEMENTS

Comparaison des origines de placements sur les 5 derniers exercices :

	Aide Sociale Enfance (ASE)		Justice		Pupille		Mineurs Non Accompagnés		TOTAL
2015	52	30,06 %	118	68,21 %	3	1,73 %	-	-	173
2016	65	35,52 %	114	62,29 %	4	2,19 %	-	-	183
2017	25	14,71 %	142	83,53 %	3	1,76 %	-	-	170
2018	31	12,30 %	132	78,75 %	5	1,98%	84	33,33%	252
2019	14	8,80 %	112	70,44 %	0	0,00 %	33	20,75 %	159

4.4.6. DUREE MOYENNE DES SEJOURS (DMS)

Par unité (en jours) :

	Adolescents	Petite Enfance	Pouponnière	Centre Maternel	FAR	Moyenne
2015	59	106	95	113	67	84
2016	64	85	92	123	41	81
2017	55	80	127	123	46	75
2018	25	98	65	81	35	60
2019	48	99	121	168	57	99

4.4.7. ORIENTATIONS

La répartition des sorties du VDE se détaille comme suit :

MOTIFS	Pouponnière	Petite enfance	adolescents	Centre Maternel (mères- enfants)	FAR	%
Famille naturelle	2	9	2	1		9,72 %
Famille d'Accueil	16	11	7	4	8	31,25 %
Établissements/Lieu de vie		14	35		3	34,02 %
Adoption	3					2,08 %
Décès						
Accueil Protection Judiciaire Jeunesse						
Nouveau logement			1	5		4,16 %
Retour milieu origine / domicile : résidentes Centre Maternel				2		1,38 %
Majeur			5		1	4,16 %
Fugue			5			3,47 %
Accueil autre unité				1	2	7,63 %

4.4.8. CONSTATS - TENDANCES

4.4.8.1. PÔLE « 0 – 12 ANS »

L'Unité de la Pouponnière dispose d'une capacité d'accueil de 5 lits. Elle a accompagné 25 enfants et nourrissons soit 1.876 journées réalisées. Son taux d'occupation a explosé pour atteindre 101.94 %. Depuis plusieurs mois nous enregistrons une forte pression sur cette unité.

Les motifs principaux des décisions de placement sont : négligences graves, maltraitance et incapacité des parents. 3 nourrissons ont été accompagnés vers l'adoption.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné la famille naturelle pour 2 situations, des familles d'accueil pour 16 situations, l'adoption pour 3 situations

L'unité de la Petite Enfance dispose d'une capacité d'accueil de 15 places. Elle a accompagné 36 enfants soit 4466 journées réalisées. Son taux d'occupation a fortement progressé en passant de 70.48 % en 2018 à 81.55 % en 2019.

Les motifs principaux des décisions de placement sont : négligences graves, maltraitance, incapacité des parents.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné la famille naturelle pour 9 situations, des familles d'accueil pour 11 situations, un établissement ou un lieu de vie pour 14 situations.

4.4.8.2. PÔLE « 12 ANS ET + »

L'unité des adolescents dispose d'une capacité d'accueil de 10 places. Elle a accompagné 76 adolescents dont 33 MNA soit 3 476 journées réalisées. Son taux d'occupation reste très élevé. Il s'élève à 95.41 %. Avec la mise en place du dispositif d'urgence des MNA par l'ADSEA, le VDE intervient peu dans l'accueil des MNA. Pour autant, le taux d'occupation reste élevé. Par ailleurs, la forte augmentation du taux d'occupation en MECS explique l'allongement des durées de séjour pour certaines situations complexes pour lesquelles il est difficile de trouver une orientation après des parcours marqués par de nombreuses ruptures. 5 adolescents sont restés sur l'unité pendant plus de 6 mois.

Les motifs principaux des décisions de placement sont les violences physiques, les fugues, les mésententes familiales et le fait d'être étranger sans ressource.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné la famille naturelle pour 2 situations, des familles d'accueil pour 7 situations, un établissement ou un lieu de vie pour 35 situations.

Le centre maternel dispose d'une capacité d'accueil de 15 places mères et enfants. Il a accompagné 13 mères et 13 nourrissons soit 2738 journées réalisées. Son taux d'occupation s'établit à 49,94 % soit une augmentation de 1 % par rapport à 2018. Aucun accueil hors département n'a été réalisé.

Les motifs principaux des décisions de placement sont l'évaluation de la relation mère enfant ou le fait d'être Mineure enceinte.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné l'installation dans un nouveau logement.

4.4.8.3. LE SERVICE DE FAMILLES D'ACCUEIL RELAIS (FAR)

Ce service a une capacité d'accueil de 8 places budgétées et de 5 places effectives. Il a accompagné 21 situations soit 1082 journées réalisées. Son taux d'occupation s'établit à 76.30 % ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à 2018.

Les motifs principaux des décisions de placement sont les mésententes familiales, les négligences graves et le désengorgement des unités du Village par des accueils séquentiels.

Les principales orientations prononcées à l'issue du passage au VDE ont concerné des familles d'accueil pour 8 situations, un établissement ou un lieu de vie pour 3 situations, un autre service pour 8 situations et une prise en charge a pris fin suite à la majorité du jeune.

5. PÔLE PERSONNES AGEES

Le pôle Personnes âgées regroupe 3 services : Service Evaluation Médico-Sociale et Accueil Familial (SEMS/AF), Service Administratif Allocation Personnalisée d'Autonomie et Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAPA-SAAD) et le Service Personnes Agées en Etablissement (SPAE).

En 2019, le Pôle comprenait **84,3 Equivalent Temps Plein (ETP)** soit :

- Direction du Pôle (1 Directeur, 1 Médecin et 5 Secrétaires) : 7,00 ETP
- Service Evaluation Médico-Sociale et Accueil Familial : 34,20 ETP
- Service Administratif Allocation Personnalisée d'Autonomie et Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile : 25,70 ETP
- Service Personnes Agées en Etablissement : 18,60 ETP

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Cette instance placée sous l'autorité du Président du Conseil départemental remplace depuis le 15 décembre 2016 le comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA) et le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH).

Réunissant des représentants des usagers et familles, des professionnels et des institutions, le conseil assure la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département.

Les services du Département apportent en tant que de besoin leur concours aux travaux de cet organisme consultatif.

La prorogation du Schéma Gérontologique 2014 - 2019

Base essentielle de la politique gérontologique, le schéma départemental en faveur des personnes âgées arrivait à échéance au 31 décembre 2019. Le gouvernement ayant annoncé le dépôt d'un projet de loi « Grand âge et autonomie », susceptible de faire évoluer la répartition des compétences, les financements et les dispositifs du champ de l'autonomie, l'assemblée départementale a décidé de proroger la validité du schéma d'un an, afin de tenir compte des nouvelles dispositions dans le futur document directeur.

La Conférence des Financeurs

Mesure importante de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la Conférence des Financeurs (CDF) de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

En 2019, 89 projets, portés le plus souvent par des acteurs locaux, ont été retenus et 1 111 332 € de financements ont été attribués, contre 67 actions pour 878 728€ en 2018. Ils concernent des actions collectives qui concourent à l'éducation à la santé, au bien vieillir, à la lutte contre l'isolement, à la lutte contre la fracture numérique ou encore à la prévention en EHPAD, mais aussi des actions portant sur l'accès aux aides techniques.

Par ailleurs, plus de 341 000 € ont été attribués au titre d'un forfait autonomie aux 22 résidences autonomie du département. Ces crédits sont consacrés à des actions de prévention.

La forte progression de l'activité de la conférence des financeurs en fait un outil désormais bien identifié par les acteurs de la prévention. Cette montée en charge s'est traduite par la création d'un bureau dédié au sein du pôle personnes âgées, par redéploiement d'effectifs.

5.1. SERVICE ADMINISTRATIF APA ET SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Ce service assure la mise en œuvre des responsabilités du Département dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes, le suivi organisationnel et financier des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) (5.1.1).

5.1.1. LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES

Vieillir à son domicile, dans son village, dans son quartier, auprès de son entourage familial reste le choix prioritaire des personnes âgées, même en cas de perte d'autonomie.

Le Département compte, au 31 décembre 2019, 8 627 bénéficiaires ayant des droits ouverts à l'APA à domicile, soit une augmentation de 2,41 % en un an.

L'allocation permet très majoritairement l'intervention d'une aide à domicile, employée directement par la personne âgée ou salariée d'un service prestataire. Elle participe également à la prise en compte d'autres dépenses telles que la location d'une téléassistance, les protections pour incontinence, le portage de repas à domicile, l'adaptation du logement, mais également des aides qui contribuent au répit des aidants familiaux comme l'hébergement temporaire et l'accueil de jour. Cette allocation vient ainsi compléter l'aide substantielle qu'apportent les familles à leurs parents âgés.

Au 31 décembre 2019, 26,90 ETP œuvrent de manière théorique au sein du service tant sur l'instruction, le suivi administratif et financier de l'APA, le contrôle ainsi que la tarification et le suivi des SAAD, compte tenu d'arrêt maladie reconduit tout au long de l'année pour 3 agents, seul 24 ETP ont été effectivement présents.

5.1.1.1. - L'INSTRUCTION DE L'APA

En 2019, 2 953 dossiers de demande ont été réceptionnés et traités par le service (contre 2 862 en 2018 soit une hausse de + 3,18 %).

En 2019, 2 862 demandes de révisions ont été enregistrées soit une augmentation de 0,24% par rapport à 2018 et 2 498 renouvellements de droits à l'allocation ont été assurés.

Il a également été instruit 399 modifications de plan d'aide sur cette année.

Sur cette même période, le suivi de l'effectivité de l'APA a généré 2 103 contrôles réalisés par les instructeurs, soit une baisse de -37,21 % par rapport à l'année précédente (3 349). Cette baisse s'explique par les nouvelles procédures de paiement mises en place qui génèrent des contrôles à priori et non plus à postériori.

5.1.1.2. MAILLAGE DU TERRITOIRE ET QUALITE DES PRESTATIONS

L'APA constitue également un important levier de création d'emplois et contribue à la professionnalisation du secteur de l'aide à domicile.

Au 31 décembre 2019, 52 structures composent l'offre locale de l'aide à domicile et « maillent » le territoire offrant une diversité et une proximité des réponses à leurs usagers.

Le nombre de structures habilitées par le Président du Conseil départemental représente, fin 2019, 65 % de l'ensemble des services opérant sur le territoire départemental. Les prescriptions APA en aide à domicile représentent 1 136,76 ETP au niveau départemental.

5.1.1.3. - GESTION FINANCIERE DE L'APA

Sur 2019 :

- 64 980 versements aux bénéficiaires, soit 3,05 % de plus par rapport à 2018 (62 997),
- 78 720 versements aux SAAD, soit 3,92 % de plus par rapport à 2018 (75 753).

Titres de recettes : 525 titres soit - 54 % par rapport à 2018 pour un montant de 199 674,65 € (- 48,77 %). La baisse de ce chiffre est en lien direct avec le changement de pratique concernant le mode de versement de l'APA. En effet, le versement sur prestation réalisée permet un contrôle à priori qui d'année en année va induire une baisse des recettes.

La non effectivité des plans d'aide ne peut aujourd'hui être, le cas échéant, constatée que sur une partie non majoritaire de prestations

5.1.1.4. LE CONTROLE-CONSEIL DE L'APA

Il a été en 2019 réalisé par 0,80 ETP contrôleur conseil, en effet, l'agent en charge de cette mission doit également remplir les fonctions d'assistant de tarification en appui du tarificateur et du Chef de bureau en charge de ce secteur d'activité.

Le contrôle se réalise pour une grande partie par échantillonnage et par canton, toutefois, le contrôleur conseil peut également intervenir sur des situations particulières qui demande une expertise à domicile.

Sur l'année 2019, 4 cantons ont été concernés avec 67 visites au domicile des bénéficiaires APA.

Les dossiers complexes ont donné lieu à 21 contrôles sur place, majoritairement axés sur des interventions en gré à gré non déclarées.

5.1.1.5. LE SUIVI ORGANISATIONNEL ET FINANCIER DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

L'année 2019 représente la troisième année de tarification administrée pour les services habilités et la deuxième année d'étude des comptes administratifs (2018).

A ce titre le service a étudié et négocié 28 budgets afin d'arrêter pour chacun d'entre eux un tarif horaire aide à domicile et auxiliaire de vie.

Le service a également analysé 26 comptes administratifs au titre de l'exercice comptable 2018, dans le but d'arrêter les résultats devant faire l'objet d'une affectation sur l'exercice 2020.

Les évolutions législatives (loi ASV) ayant fait basculer les services anciennement agréés dans le champ de l'autorisation, le service a continué à mettre en œuvre les visites de conformité, au nombre de 3 en 2019 afin de vérifier la cohérence de leurs organisations au regard des exigences du cahier des charges issues d'un décret de 2016 lié à la loi ASV.

De plus, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 a confié à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) la gestion d'un fond d'appui aux bonnes pratiques de l'aide à domicile (FABP).

Au terme d'un appel à candidature auquel le Département a répondu et a été retenu, il a été obtenu la somme de 1 042 107 € sur 3 volets, le service a en charge le suivi de ce fond (1 030 881 € ont été effectivement perçus par la collectivité).

- Le volet 1 d'un montant de 28 704 € a permis au service, avec l'appui d'un cabinet extérieur, d'établir le Schéma Départemental portant stratégie territoriale de l'Aide à Domicile 2018-2022.

Ce dernier, portant sur des enjeux majeurs de ce secteur d'activité, a continué à être mis en œuvre sur cette année 2019 au travers d'actions portant sur l'attractivité des métiers, sur la recherche de solutions aux difficultés de recrutement des SAAD, sur la professionnalisation et la prévention des risques professionnels.

- Le volet 2 d'un montant de 698 545 €, destiné à être redistribué en intégralité aux SAAD, a fait l'objet d'une déclinaison d'objectifs intégrés dans des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) rédigés et négociés par le service pour 28 SAAD, ce CPOM porte sur les années 2018-2020.

Ce volet doit être versé par tiers sur 3 années consécutives aux structures concernées sur la base d'un bilan des actions réalisées référencées dans le CPOM.

Le deuxième tiers a été versé en juillet 2019 après vérification des premières actions mises en œuvre.

A noter également, le traitement par le service de 10 demandes d'autorisations pour l'installation de nouveaux SAAD souhaitant intervenir en mode prestataire auprès des personnes âgées et handicapées sur le territoire départemental.

Les demandes ont été étudiées mais aucune suite n'a été donnée pour 9 d'entre elles par les porteurs du projet sur les demandes de pièces nécessaires à l'instruction.

Un rejet a été prononcé au regard du moratoire posé par le schéma départemental de l'Aide à Domicile.

Enfin, le service et particulièrement impliqué auprès de la Région et dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de l'Aide à Domicile, sur plusieurs initiatives :

- Participation à une journée de « partage des innovations en faveur du parcours des professionnels de l'aide à domicile » à Angoulême le 22 janvier 2019 (AUTONOM'LAB). Contribution du service à une table ronde : Mise en perspective par les acteurs publics « Comment les politiques publiques se nourrissent des innovations en Nouvelle-Aquitaine ? »
- Chantier « rallye découverte des métiers de l'aide à domicile » (AUTONOM'LAB) :

Le service a participé le 3 octobre 2019 à une rencontre à Angoulême s'agissant du bilan des rallyes découverte des métiers de l'aide à domicile qui ont lieu dans d'autres Départements néo-aquitains (87 et 79). Intéressant dans la perspective de développer ce projet à l'échelle de notre territoire à moyen terme.

- Suivi du programme « Innovations managériales, organisationnelles et économiques dans les services d'aide à la Personne en Nouvelle-Aquitaine » (AUTONOM'LAB).

Le service a participé au lancement officiel du programme le 25 novembre 2019 à Angoulême.

Deux structures du Département ont été retenues pour la première phase (sensibilisation aux différentes approches managériales).

- Participation au COPIL de la feuille de route Silver Economie au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine. Présence du service au 3ème COPIL le 7 mai 2019 à Bordeaux.

5.2. SERVICE DE L'ÉVALUATION MEDICO-SOCIALE APA ET ACCUEIL FAMILIAL

Ce service a assuré la mise en œuvre des responsabilités du département dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes (5.2.1), l'accueil familial des personnes âgées et des adultes handicapés (5.2.2), la coordination gérontologique (5.2.3) et la gestion de la plateforme d'évaluation des GIR 5 et 6 (5.2.4).

L'année 2019 a été marquée par la création d'une nouvelle équipe de référents autonomie dédiée à la prise en charge des personnes âgées dépendantes ou fragilisées vivant à domicile ou en accueil familial. Cette nouvelle organisation a pour objet une meilleure prise en compte des demandes par un référent unique et une plus grande réactivité.

5.2.1. LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES

Aujourd'hui, en France, près d'un Français sur 10 a plus de 75 ans. En Dordogne, ce taux est bien plus élevé et se situe à 15%. De plus la longévité s'accroît chaque année, notamment grâce aux progrès de la médecine et le soutien des aidants familiaux et professionnels.

Au 31 décembre 2019, 34,20 ETP œuvrent de manière effective au sein du service de l'évaluation médico-sociale en charge principalement d'évaluer les besoins et attentes des personnes âgées souffrant d'une situation de dépendance plus ou moins marquée et sollicitant l'aide de la collectivité ou de leur caisse.

Il est à noter la contribution technique du médecin territorial du pôle « Personnes Agées », mais également la forte implication du service dans les groupes de travail initiés par le Ministère des Affaires Sociales, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, GFI, (éditeur du logiciel IODAS propre à la gestion de l'aide sociale) sur les applications informatiques et évolutions dictées par la loi ASV et ses décrets.

5.2.1.1. EVALUATION ET PLAN D'AIDE

L'évaluation médico-sociale réalisée à domicile aboutit au classement de la personne âgée dans un Groupe Iso-Ressources (GIR) et à la définition d'un plan d'aide qui lui sera proposé par le Département si elle est éligible à l'APA (GIR 1 à 4).

5.2.1.2. DONNEES CHIFFREES DES EVALUATIONS REALISEES PAR LES EQUIPES MEDICO-SOCIALES

4 717 évaluations (- 6 % par rapport à 2018) ont été réalisées par le service. Ont également été traitées directement par le secrétariat de l'évaluation administrative de nombreuses situations portant sur des demandes de téléassistance, portages de repas, protections à usage unique, diminution du plan d'aide à la demande du bénéficiaire, etc. ne nécessitant par une visite à domicile) cf. le 5.2.1.4

5.2.1.3. CONTENU DES PLANS D'AIDE

L'évaluation médico-sociale donne lieu à l'élaboration d'un plan d'aide à domicile qui est proposé à la personne âgée. Le plan peut comprendre la prescription de plusieurs formes d'aide :

- Le mode prestataire, qui garantit un accompagnement professionnel par des services autorisés, concerne près de 80% des aides humaines prescrites. Il est prédominant, loin devant le mode en « gré-à-gré » (15.5%) et le mandataire (0.4%),

- le service public à caractère social que représente la téléassistance, s'est adressé en 2019 à 3 168 personnes bénéficiaires l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (+ 6% par rapport à 2018).

Les plans d'aide établis par les référents autonomie sont également enrichis d'aides techniques qui concourent à l'adaptation du logement ; ils incluent également des réponses favorisant le répit des aidants familiaux tels que l'accueil de jour, l'hébergement temporaire, les protections à usage unique peuvent aussi être proposées.

En dehors du plan d'aide, d'autres dispositifs peuvent permettre aux bénéficiaires et à leurs aidants d'obtenir un soutien pour l'hospitalisation du proche aidant, l'attribution de la Carte Mobilité Inclusion (CMI).

5.2.1.4. REVISIONS, MODIFICATIONS ADMINISTRATIVES, LITIGES, RECOURS

Si la loi instaure le principe d'une révision périodique de l'APA, il revient à chaque département d'en définir la périodicité. L'APA peut être également révisée à tout instant à la demande de l'intéressé (ou de son représentant légal) ou du Président du Conseil départemental.

2 006 dossiers ont été étudiés en commission de révision. 1 844 parmi eux ont fait l'objet d'un accord amenant le plus souvent à une augmentation des plans d'aide. 399 ont donné lieu à une procédure de révision-modification administrative.

De plus, de nombreuses révisions « directes sans passage en commission » font l'objet d'une évaluation suite à des accidents de la vie (décès du conjoint(e) ou changement d'adresse (entrée ou sortie de famille d'accueil).

L'ensemble des révisions fait apparaître une augmentation de 41% du montant global de l'APA versée.

5.2.1.5. MAILLAGE DU TERRITOIRE ET QUALITE DES PRESTATIONS

Les référents autonomie ont participé à 315 réunions de coordination autour de situations avec les services d'accompagnement et de soutien à domicile, SAAD et SSIAD, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes et d'envisager, le cas échéant, les correctifs aux plans d'aide personnalisés.

5.2.1.6. PREVENTION DE LA MALTRAITANCE

Les référents autonomie sont intervenus tout au long de l'année 2018 auprès de personnes âgées ayant fait l'objet d'informations préoccupantes. 36 visites à domicile ont permis d'évaluer les situations recueillies.

5.2.2. L'ACCUEIL FAMILIAL DES PERSONNES AGEES ET ADULTES HANDICAPES

En Dordogne, au 31 décembre 2019, 216 particuliers sont agréés pour une capacité totale de 523 places.

Le service a assuré 304 visites de suivi et l'instruction de 22 candidatures, de 24 modifications d'agrément et de 25 renouvellements en vue de l'accueil, en famille agréée, de personnes âgées dépendantes ou de personnes adultes handicapées. Il a aussi été présent lors des journées de sensibilisation réunissant les candidat(e)s au métier d'accueillant familial.

Le nombre de demandes d'agrément (22) traitées est en baisse (- 7). Le nombre de nouveaux agréments reste stable (15).

Les retraits d'agrément restent exceptionnels : 1 en 2018.

Il est à noter la forte implication du service dans les groupes de travail initiés par le Ministère des solidarités et de la santé sur les nouvelles mesures dictées par la loi ASV et ses décrets.

5.2.3. LA COORDINATION GERONTOLOGIQUE

Le 1^{er} janvier 2017, les missions des centres locaux d'information et de coordination sont internalisées par le département et assurées depuis par les services sociaux de proximité. A cette même date, tous les personnels volontaires intègrent les effectifs départementaux et poursuivent leurs activités dans une nouvelle entité intégrée.

Cette nouvelle organisation des ressources permet d'assurer des missions de proximité et d'apporter les réponses qu'attendent les personnes âgées et leurs familles.

Les secrétariats des 33 centres médico-sociaux du Département assurent l'accueil de 1^{er} niveau des usagers.

Depuis le 1^{er} novembre 2019, les animateurs autonomie ont intégré l'équipe médico-sociale avec les mêmes missions que les travailleurs médico-sociaux : évaluations des demandes d'APA, des PAP pour les ressortissants des caisses de retraite, l'agrément des accueillants familiaux, les coordinations et les contrôles.

5.2.4. LA GESTION DE LA PLATEFORME CARSAT

Les évaluatrices réalisent pour le compte des caisses de retraites (CARSAT, CMCAS, Fonction Publique et Caisse de l'Opéra) les évaluations de leurs ressortissants. Elles évaluent le degré de dépendance au domicile (GIR 5 et 6) et élaborent un PAP (Plan d'Aide Personnalisé).

Depuis le 1^{er} mars 2015, la CARSAT Aquitaine a confié au Département de la Dordogne la gestion d'une plateforme d'évaluation et l'élaboration des Plans d'Aide Personnalisée (PAP) des ressortissants relevant du Régime Général et de la Fonction Publique d'Etat. Le Département a également conventionné avec la CMCAS (Gaz et électricité).

En 2019, 1 732 évaluations ont été réalisées par les évaluatrices, chiffre supérieur de 9 % au regard de l'activité effectuée en 2018.

Ces évaluations, au niveau budgétaire se traduisent par une recette de 165 856 €.

5.3. SERVICE DES PERSONNES AGEES EN ETABLISSEMENT

5.3.1. LES MISSIONS DU SERVICE

Le service a la charge de :

- l'examen des projets de création, de transformation et d'extension des établissements pour personnes âgées (autorisation et renouvellement d'autorisation en hébergement permanent ou temporaire et en accueil de jour ou de nuit, habilitation à l'aide sociale),
- le contrôle administratif et technique de ces structures,
- la contractualisation au moyen de la signature de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et l'Agence Régionale de Santé (ARS), mais aussi avec les résidences autonomes pour le versement d'un forfait autonomie,
- la tarification des EHPAD et des Unités de Soins de Longue Durée (USLD) (fixation des prix de journée, examen des états prévisionnels ou réalisés de recettes et de dépenses, approbation des plans pluriannuels d'investissement),
- la gestion du Fonds Départemental des Equipements Sanitaires et Sociaux (FDESS) : subventions d'équipement accordées par le Conseil départemental (ce fonds n'existe plus depuis 2016, mais les opérations subventionnées en cours restent suivies jusqu'au solde de leur attribution),
- la gestion des prestations légales destinées à couvrir les besoins sociaux des personnes âgées, de l'instruction des dossiers à la liquidation des aides : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement, l'aide sociale au titre de l'hébergement en établissement ou en placement familial, de l'aide-ménagère, du portage de repas...

5.3.2. DOSSIERS DE CREATION, D'EXTENSION OU DE TRANSFORMATION D'ETABLISSEMENTS

Depuis la réforme du régime d'autorisation et au regard du schéma gérontologique et du Plan Régional de Santé, le Département n'a pas mis en œuvre d'appel à projet pour créer de nouvelle structure pour personnes âgées. Ceci étant, le Président du Conseil départemental a pris 28 arrêtés d'autorisation : 16 concernent le renouvellement de l'autorisation des EHPAD existants (dont 1 rectificatif), 3 des extensions d'accueils de jour (10 places au Verger des Balans à Périgueux, 6 places au CHIC Ribérac Dronne Double, 6 places à la Madeleine à Bergerac), 1 le retrait de 4 places d'accueil de jour à l'EHPAD de Mareuil, 1 le transfert d'autorisation de l'EHPAD du Canton de Saint Cyprien, 1 l'ouverture d'une Unité d'Hébergement Renforcée au Verger des Balans à Annesse et Beaulieu, 2 des regroupements d'autorisation pour les centre hospitalier de Périgueux et de Ribérac Dronne Double et 4 la création de Pôles d'Activités et de Soins à Agonac, Moulin Neuf, Issigeac et Salignac.

La capacité totale des établissements de la Dordogne est de **7 134** places (**6 020** lits d'hébergement permanent en EHPAD et en USLD, **112** lits d'Etablissements Hébergeant des Personnes Agées (EHPA) en hébergement permanent, **105** places d'hébergement temporaire en EHPAD, **116** places d'accueil de jour et **781** logements en Résidences Autonomie.

5.3.3. LA CONTRACTUALISATION AVEC LES ETABLISSEMENTS

Depuis 2017 le département doit signer des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les EHPAD. En 2019, 19 CPOM ont été signés, dont le dernier du programme de 2017, 9 de celui de 2018 et 9 de celui de 2019. Il reste à signer au 31 décembre 2019 un CPOM du programme de 2018 et 6 de celui de 2019. Au 31 décembre 2019, il y a désormais 28 CPOM de signés.

Par ailleurs, chacune des 22 résidences autonomie autorisées a signé cette année un nouveau CPOM au titre du versement du forfait autonomie. A cet égard, une nouvelle procédure a été mise en place. Outre le budget consacré à cette action, toujours déterminé par délibération du Conseil départemental, les crédits sont désormais attribués par voie d'arrêté du Président du Conseil départemental.

5.3.4. BILAN DE LA CAMPAGNE TARIFAIRE 2019 DES EHPAD ET USLD

La tarification a été réformée par la loi ASV en 2017 comme suit :

- les conventions tripartites sont remplacées à compter de 2018 par les CPOM. Désormais, les CPOM prévoient les modalités de financement des EHPAD sur 5 ans tant sur la section hébergement que sur la section dépendance,

- les moyens alloués en dépendance sont tirés d'une formule de calcul et non plus d'une étude des demandes de crédits déposées par les EHPAD,

- les cadres budgétaires ont été profondément modifiés. Les budgets ont été remplacés par des Etats Prévisionnels de Recettes et de Dépenses (EPRD) et les comptes administratifs par des Etats Réalisés de Recettes et de Dépenses (ERRD). Ces nouveaux cadres sont des outils très complexes,

- le calendrier de la campagne tarifaire a été complètement remanié. Désormais, les autorités de tarification notifient les ressources de tarification selon les modalités prévues aux CPOM, les EHPAD déposent sur la plateforme de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) leurs EPRD et les autorités de tarification ont un mois pour les approuver ou les rejeter.

Une période de transition est prévue entre 2017 et 2023 durant laquelle un mécanisme de convergence des crédits est prévu sur la section dépendance. Dans le même temps, les EHPAD n'ayant pas signé de CPOM continuent à adresser leurs propositions budgétaires comme auparavant sur la section hébergement.

Il est à noter que les ULSD ne sont pas concernées par cette réforme. Aussi, leur mode de tarification reste inchangé et coexiste avec celui induit par la réforme.

Le service a notifié 144 arrêtés tarifaires en 2019, dont ceux relatifs à la dépendance pour 2020, contre 196 l'an dernier. Cette forte diminution est l'une des résultantes de la réforme de la tarification. En effet, entre 2017 et 2019, il avait été nécessaire de scinder différemment les arrêtés, ce qui avait entraîné leur multiplication exceptionnelle sur ces deux années.

Les crédits alloués aux structures pour personnes âgées sont les suivants :

Section	Enveloppe nette	Recettes en atténuation	Résultats	Enveloppe nette
Hébergement	88 668 932,95	5 364 927,74	50 435,33	83 253 569,89
Dépendance	35 951 024,34	19 488,00	- 22 803,61	35 954 339,95

L'enveloppe nette globale (hébergement + dépendance) augmente de 0,62%. Cette hausse est due pour l'essentiel :

- au taux directeur alloué en 2019 qui était de 0,50%,
- aux incidences des plans pluriannuels d'investissement pour 381.480 €,
- à des rebasages de crédits pour 23 552 €,
- à des créations d'emplois pour 38 564€.

L'enveloppe brute augmente de 0,37%, soit moins que le taux directeur (0,5 % cette année, mesures nouvelles comprises). Cela tient à plusieurs raisons :

- en section dépendance, le calcul des ressources issu de la nouvelle réglementation se fait en valeur nette. Les recettes en atténuation et les résultats ne sont plus comptabilisés sauf pour les établissements relevant de l'ancienne réglementation (accueil de jour indépendant et USLD) ;
- en section hébergement, quelques établissements ont signé leur CPOM. Pour ceux-ci, le budget est calculé directement en valeur nette. L'équivalent des recettes en atténuations est donc déduit de l'enveloppe allouée. Cela explique donc aussi la baisse importante des recettes en atténuation. De même, pour ces structures, il n'est plus repris de résultat.

Le reste à charge journalier moyen est le suivant : 57,98 € (hors USLD). Celui-ci comprend le prix de journée hébergement et le tarif dépendance pour les personnes classées dans les groupes iso-ressources (GIR) 5 et 6. Il progresse de + 0,67%. Cela représente un écart par rapport au tarif moyen de 2017 de 0,40 € de plus par jour.

5.3.5. LE FONDS DEPARTEMENTAL DES EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX

Ce fonds sert à accompagner financièrement les établissements dans leurs travaux importants (construction, restructuration, sécurité...). Il permet de réduire significativement le reste à charge des résidents.

Les crédits de paiement mobilisés sur cette ligne se sont élevés à 900 000 €. Ils ont été consommés à près de 100%. L'opération de restructuration de l'EHPAD Foix de Candalle à Montpon-Ménéstérol a été soldée en 2019.

Les autorisations de programme restant à financer au 31 décembre 2019 concernent 3 opérations, représentant 646 327 €.

5.3.6. LES PRESTATIONS SERVIES PAR LE DEPARTEMENT

En 2019, le Bureau Aide Sociale Personnes Agées qui traite ces prestations n'a pas fait l'objet de changement, ni sur les aides traitées ni sur son organisation.

L'activité du bureau de l'Aide Sociale est traduite par les 2 tableaux suivants :

NOMBRE DE DECISIONS PRONONCEES EN 2019										
nature de la prestation		nombre d'admissions			nombre de rejets			n ^{bre} total de décisions		
		2018	2019	% évolution	2018	2019	% évolution	2018	2019	% évolution
Hébergement en établissement	PA	593	653	10,12%	163	123	-24,54%	756	776	2,65%
	PHA	90	155	72,22%	18	3	-83,33%	108	158	46,30%
	total	683	808	18,30%	181	126	-30,39%	864	934	8,10%
Aide-Ménagère		40	50	25,00%	30	17	-43,33%	70	67	-4,29%
Autres		1	1	0,00%	0	6		1	7	600,00%
sous total Aide Sociale		724	859	18,65%	211	149	-29,38%	935	1.008	7,81%
APA en établissement		1.535	1.749	13,94%	22	46	109,09%	1.557	1.795	15,29%
total (aide sociale + APA)		2.259	2.608	15,45%	233	195	-16,31%	2.492	2.803	12,48%

Ce tableau montre que le nombre de décisions prononcées est en hausse de 12,48 % par rapport à l'année 2018 qui, par contre, était en baisse par rapport à 2017 (- 3,11 %).

La hausse du nombre global de décisions en 2019 résulte, principalement, de la hausse du nombre de demandes pour l'APA en établissement (+ 15,29 %) alors que le nombre de demandes pour l'aide sociale augmente un peu moins fortement (7,81 %).

Cela traduit aussi une situation dégradée des demandeurs et de leurs familles puisque le nombre d'admissions est en hausse (+ 18,65 % pour l'aide sociale et + 13,94 % pour l'APA

en établissement). Cela se remarque aussi au travers du nombre de rejets qui, globalement baisse de 16,31 %.

DEPENSES REALISEES POUR LES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE ET L'APA EN ETABLISSEMENT						
nature de la prestation	Nombre moyen mensuel de bénéficiaires			Dépenses du 01/01/ au 31/12		
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution
Aide Sociale aux Personnes Agées en établissement	1.014	1.104	8,88%	13.883.150,39 €	15.744.897,24 €	13,41%
Aide-Ménagère	43	47	9,30%	77.449,29 €	76.912,61 €	-0,69%
Autres prestations d'aide sociale	3	3	0,00%	14.187,09 €	10.703,82 €	-24,55%
Autres dépenses d'aide sociale	-	-	-	8.138,10 €	4.210,08 €	-48,27%
sous total Aide Sociale	1.060	1.154	8,87%	13.982.924,87 €	15.836.723,75 €	13,26%
APA en établissement versée sous forme de dotation globale	4.432	4.395	-0,83%	18.556.218,39 €	18.605.050,89 €	0,26%
APA en établissement versée à l'établissement hors dotation globale	363	383	5,51%	1.762.052,63 €	1.848.241,47 €	4,89%
APA en établissement versée au bénéficiaire en établissement	217	204	-5,99%	858.357,76 €	814.452,72 €	-5,12%
Sous total APA en établissement	5.012	4.982	-0,60%	21.176.628,78 €	21.267.745,08 €	0,43%
total (aide sociale + APA)	6.072	6.136	1,05%	35.159.553,65 €	37.104.468,83 €	5,53%

En 2019, le nombre global de bénéficiaires a augmenté de 1,05 % par rapport à 2018 (soit, + 64 bénéficiaires) alors que les dépenses ont augmenté de 5,53 % (+ 1 944 915,18 €).

Toutefois, cette hausse du nombre de bénéficiaires est due à la hausse de ce nombre pour les bénéficiaires de l'aide sociale (+ 8,87 %) alors que celui pour l'APA en établissement est en baisse (- 0,60 %).

Concernant la forte hausse des dépenses pour l'année 2019, il convient de préciser que, si la hausse du nombre de bénéficiaires en matière d'aide sociale n'y est pas étrangère, cette augmentation des dépenses est aussi et principalement due à des crédits supplémentaires, notamment attribués en fin d'année afin de réduire les restes à payer en prévision de la certification des comptes.

5.3.7. LES RECOURS

Depuis le 1er janvier 2019, le contentieux de l'aide sociale a connu une profonde réforme Désormais, les voies de recours pour les décisions d'aide sociale et d'APA en

établissement ne relèvent plus de la Commission Départementale d'Aide Sociale, mais du Tribunal Administratif (cas général) ou du Tribunal de grande Instance (pour les contestations liées au caractère exécutoire des titres de recettes), après un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès du Département. L'examen de ces RAPO a nécessité la mise en place d'une nouvelle procédure dans le courant de l'année 2019. En effet, il appartient au Département d'examiner ces RAPO, éventuellement en présence du plaignant ou de son représentant légal.

Pour l'APA en établissement il y a eu 2 RAPO en 2019 qui ont été rejetés. Concernant l'aide sociale, le nombre de RAPO a été de 22. 10 de ces recours, soit 45,45 %, ont entraîné une nouvelle décision, 10 ont été rejetés et 2, soit 9,1 %, ont fait l'objet d'un ajournement.

Les éventuels recours contentieux après RAPO sont traités par le service du contentieux de l'aide sociale. Pour autant, cette réforme étant récente, il est difficile de se prononcer sur l'évolution qu'elle peut engendrer sur le nombre de recours.

5.3.8. LES CONTROLES

Depuis 2010, le service contrôle le domicile de secours des bénéficiaires de l'APA en établissement. Cette donnée permet de calculer la part du forfait global dépendance à la charge de la collectivité départementale. Ainsi, les contrôles réalisés en 2019, portant sur 13 établissements, ont mis en lumière que 2 résidents relevaient d'un domicile de secours hors département de la Dordogne ou bénéficiaient d'un avantage non cumulable avec l'APA (majoration pour tierce personne), soit beaucoup moins qu'en 2018 (19 résidents).

L'économie en résultant sur la dotation versée par le département est évaluée à 7 807 € contre 83 432 € l'année précédente. Cette forte diminution peut s'expliquer par le fait que les contrôleurs, en plus des vérifications effectuées, forment les agents des EHPAD à la notion de domicile de secours.

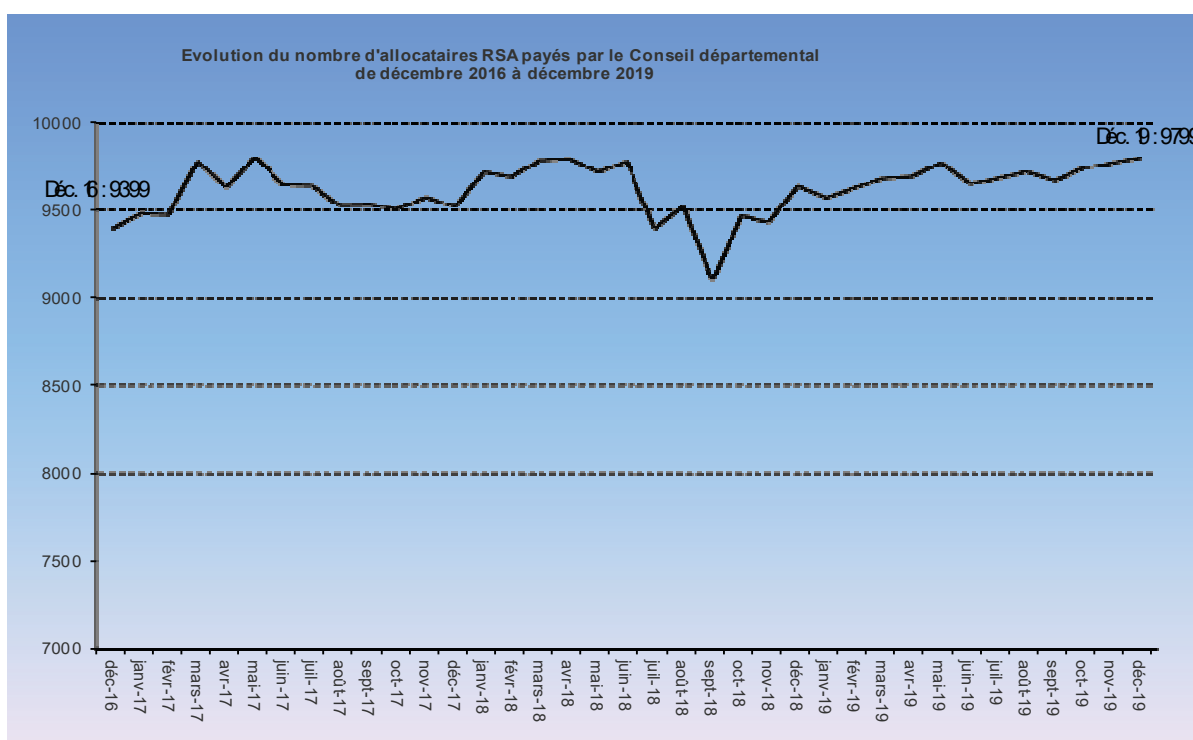
De plus, dans le cadre de la procédure de récupération des indus d'APA en établissement pendant les périodes d'hospitalisation des bénéficiaires, le montant récupéré en 2019 s'élève à 7 586 € contre 2 533 € en 2018. Ce montant reste assez faible du fait que, désormais, l'APA est réglée aux EHPAD commerciaux du département sous forme de dotation globale et qu'il n'y a plus de récupération possible dans ces conditions. De plus, il repose sur un système déclaratif de la part des établissements.

6. PÔLE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE - LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (RSA-LCE)

6.1. PRINCIPAUX ELEMENTS LIES A L'ALLOCATION

Alors qu'une nouvelle « réforme » de solidarité est envisagée avec la création d'un « Revenu Universel d'Activité » et qu'un Plan national de lutte contre la pauvreté est en cours de mise en œuvre, le revenu lié à une solidarité dite « active » a connu en 2019 un maintien à des niveaux élevés et quasi similaires à 2018 : 9 690 allocataires payés (médiane) en 2019, 9 682 un an plus tôt.

En décembre, le dispositif atteignait les 9 799 allocataires payés au titre du mois, (Cf. graphique ci-dessous), soit un niveau très proche du maxima historique de mai 2018 (9 805 allocataires).



En Dordogne en décembre 2019 (données consolidées), 28 724 foyers, ressortissants de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), touchaient de la prime d'activité et parmi eux 2 819 percevaient également du RSA (soit une forte augmentation de 11 % sur 1 an).

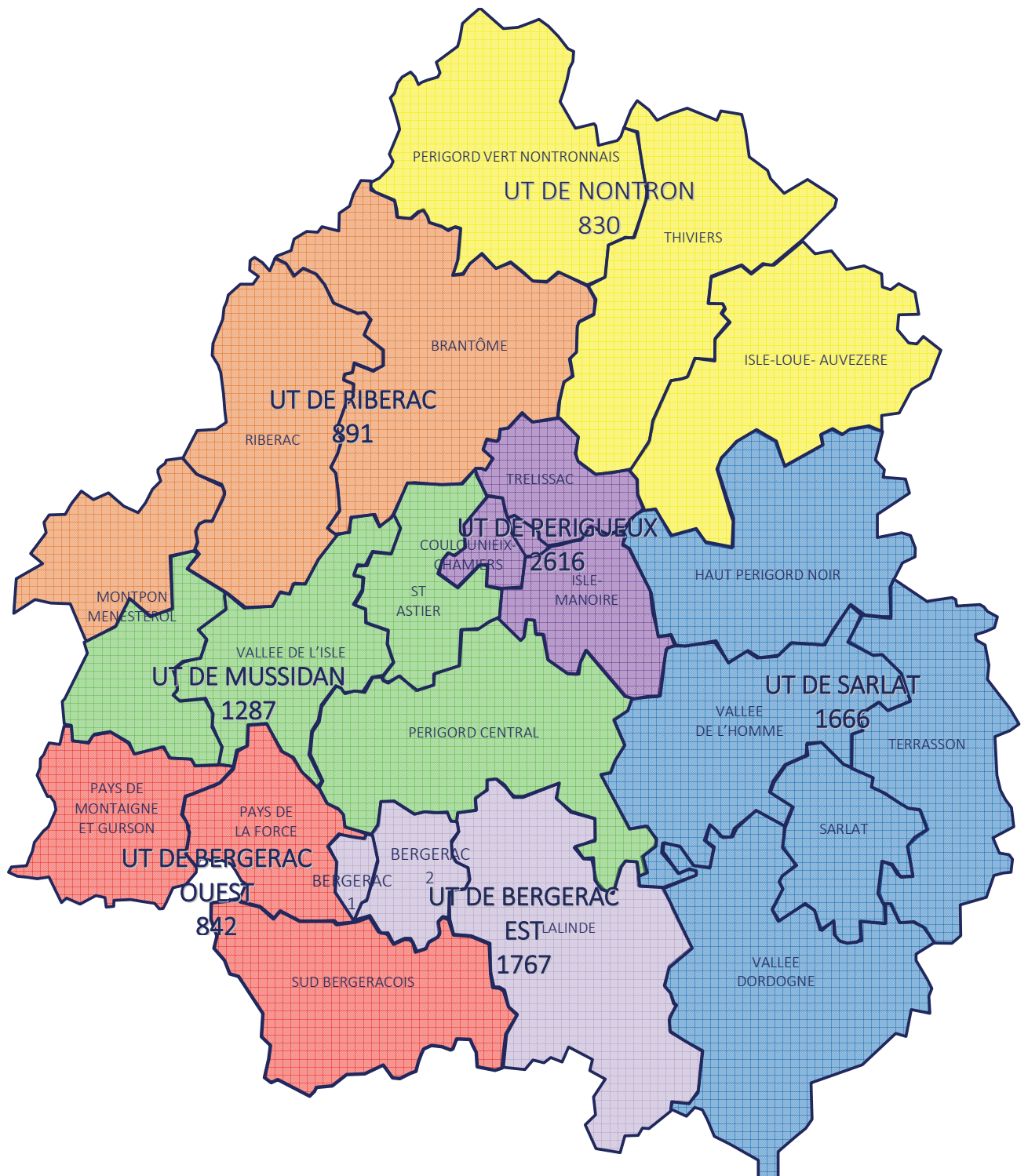
Le montant consommé en 2019 s'est élevé à 60 505 783 €. Pour l'année 2020, c'est un montant de 62 940 758 € qu'il est proposé d'inscrire au Budget Primitif (+ 4,02 %).

Globalement, le reste à charge de l'allocation RSA peut s'établir comme suit :

Années	Dépenses brutes RSA socle et majoré	Recettes TIPP/TICPE + FMDI (*)	Reste à charge
2017	57 798 532 €	40 769 220 €	17 029 312 €
2018	59 175 191 €	40 023 512 €	19 151 679 €
2019	60 505 783 €	40 321 119 €	20 184 664 €
2020 (prévisions)	62 940 758 €	40 524 283 €	22 416 475 €

- (*) - TIPP : Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers
- TICPE : Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques
- FMDI : Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion

REPARTITION EN DECEMBRE 2019 PAR UNITE TERRITORIALE DES ALLOCATAIRES RSA AVEC UN DROIT VERSABLE
PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL



La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) indique qu'au niveau national, on dénombrait au 30 juin 2019 près de 1,87 millions de foyers allocataires d'un RSA versable en France métropolitaine et dans les Départements d'Outre-Mer, soit +0,2% en glissement annuel. Pour de nombreux Conseils départementaux, de tels constats chiffrés posent actuellement question au regard d'un taux de chômage en baisse lente mais quasi continue depuis 4 ans. Cette « décrue », qui s'inscrit en outre dans un contexte au niveau national « d'amélioration » économique, n'entraîne pas en effet de baisse significative de l'allocation.

En fait, depuis 4 ans, la croissance économique, (+ 1,3 % en 2019 selon la dernière estimation de l'INSEE), se révèle insuffisamment forte et durable pour améliorer significativement la situation de l'ensemble de la population et des allocataires du RSA en particulier. De surcroit, elle n'inverse pas une tendance à la hausse de la précarisation de l'emploi.

Le taux de pauvreté n'a ainsi jamais véritablement baissé en France de 2015 (14,2%) à 2017 (14,1%).

Selon l'estimation avancée de l'INSEE pour 2018 ce taux devrait même, au niveau national, augmenter fortement pour atteindre les 14,7% de la population.

En outre, ce paradoxe (haut niveau du RSA/baisse du taux de chômage), peut trouver actuellement un de ces éléments explicatifs dans la qualité des emplois exercés par nombre d'allocataires : CDD souvent de courte durée et insuffisamment rémunérés pour sortir de manière pérenne du dispositif. Ainsi, la part des travailleurs pauvres parmi les allocataires atteignait les 28% fin 2019 soit son plus haut niveau historique.

6.2. PRINCIPAUX ELEMENTS LIES A LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION

Le dispositif d'insertion mis en place par la loi du 1^{er} décembre 2008 s'inscrit dans le cadre d'une politique décentralisée dont le principe est : [...] « les politiques d'insertion relèvent de la responsabilité des départements » (article L.115-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)).

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA, réforme les politiques d'insertion et confirme le rôle du Conseil Départemental en tant que chef de file de l'insertion.

La mise en œuvre du RSA réaffirme la compétence des Départements en matière d'action sociale et fait expressément du Président du Conseil départemental le pilote des politiques d'insertion et donc des actions déclinées sur le territoire départemental.

Deux documents cadres regroupent et proposent une stratégie de la politique départementale d'insertion : le Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui définit les orientations stratégiques de la collectivité et le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) qui définit les modalités de coordination avec les partenaires.

La politique départementale d'insertion, qui est en grande partie une politique volontariste financée par le Département, s'adresse aux allocataires ou à leurs ayants droits. Elle est portée par la DGA-SP et a pour objectif de permettre à tous les allocataires de pouvoir construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle dont la finalité est la reprise d'emploi, que ceux-ci bénéficient d'un accompagnement de Pôle emploi ou du Département.

Pour atteindre cet objectif, la politique départementale d'insertion se décline sur tout le département en différentes actions, notamment d'accompagnement renforcé, en faveur d'allocataires du RSA très éloignés de l'emploi et cumulant des difficultés importantes.

Le contenu de ces actions s'appuie sur une analyse des besoins de ces derniers, réalisée à l'échelle des 7 Unités Territoriales par les 8 Responsables d'Unités Territoriales – Adjointes d'Insertion (RUT-AI) et les 33 référents d'insertion, mais également au regard des résultats obtenus.

Cette politique d'insertion qui permet de construire des parcours et un processus d'insertion, s'articule autour de 3 grands axes d'intervention et de différentes actions :

- **La remobilisation**, sociale et socioprofessionnelle :
 - retissage du lien social et reprise de confiance,
 - valorisation et évaluation des capacités, des savoir-faire et savoir-être,
- **L'accompagnement** vers l'autonomie et l'emploi :
 - réapprentissage des savoirs de base dans le contexte d'un projet professionnel,
 - mobilisation de l'outil de formation et notamment celui proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine,
 - accompagnement individuel renforcé et structuré permettant d'articuler accompagnement social et accompagnement professionnel,
- **La mise en activité et en emploi** :
 - l'insertion par l'activité : Ateliers et Chantiers d'Insertion et Associations Intermédiaires,
 - l'accompagnement des créateurs d'entreprise,
 - l'accompagnement des travailleurs indépendants (agriculteurs, commerçants, artisans, professions libérales),
 - la mobilisation de la clause d'insertion,

6.3. LA PROSPECTION, LA MISE EN EMPLOI ET LE MAINTIEN DANS CET EMPLOI.

Afin de consolider ces parcours d'insertion, la politique départementale d'insertion développe, en complémentarité, des actions individuelles et collectives **d'accès à différents droits essentiels**. Elles visent à consolider voire accélérer ces parcours grâce à un accès aux soins, à la mobilité, au numérique, à la culture, aux vacances et aux loisirs, à la pratique sportive, à l'allocation RSA (non recours), à l'accompagnement budgétaire et au logement.

De plus, cette politique peut se décliner spécifiquement pour répondre aux attentes de certains publics. Il en va ainsi pour :

- les personnes issues de la communauté des gens du voyage, notamment ceux qui pratiquent encore l'itinérance et stationnent sur les aires d'accueil du Département,
- les jeunes 16-25 ans,
- les personnes reconnues « travailleurs handicapés »,
- les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection internationale.

Pour mettre en œuvre cette politique, il est fait appel soit à des opérateurs externes, souvent associatifs, soit à certains services du Département : service de l'agriculture et de

l'agroalimentaire, service du tourisme, etc. Elle mobilise également des agents dédiés au pôle RSA-LCE : infirmiers d'insertion, référents d'insertion, conseillères en économie sociale et familiale. Ces différents intervenants sont encadrés dans leur mission par des agents du siège mais également, sur chacune des Unités Territoriales (UT), par les RUT-AI. Ils bénéficient également de l'appui des secrétaires RSA.

Au cours de l'année 2019, au moins 3 760 actions¹ inscrites à la politique départementale d'insertion, ont pu être mobilisées pour construire, étape par étape, un parcours et processus d'insertion des allocataires du RSA. Certains d'entre eux ont pu bénéficier de plusieurs actions.

Enfin, en 2019, le financement de cette politique a mobilisé :

- des crédits du Département :
 - le fonds départemental d'insertion (FDI) : **2 119 310 €**,
Comme indiqué précédemment, ce fonds est abondé, de manière volontariste, par des crédits consacrés à accompagner des actions d'insertion,
 - le fonds de solidarité pour le logement (FSL) : **1 020 000 €**,
Le FSL demeure un outil majeur de la politique du logement en faveur des personnes défavorisées,
 - une enveloppe de **167 000 €** pour déléguer des accompagnements budgétaires complexes.
- par des crédits d'État : le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) : **270 291 €**
Il vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion dans le cadre d'une convention conclue entre l'État, d'une part et le Conseil départemental et ses partenaires, d'autre part.
- par des crédits de l'Europe : le fond social européen (FSE) : **871 746 €**
Depuis 2007, le Conseil départemental de la Dordogne a été retenu dans le cadre d'une subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) qui vient cofinancer la politique d'insertion du Programme Départemental d'Insertion (PDI). Cette intervention a permis, dans un même temps, de compléter territorialement l'offre d'insertion et d'expérimenter de nouveaux outils pour l'améliorer.

Si l'ensemble de ces actions qui constituent la politique départementale d'insertion traduit l'engagement constant et massif du Département dans la lutte contre la pauvreté, il rappelle avant tout que la logique de « solidarité active », basée sur l'incitation individuelle du retour à l'emploi, ne peut se suffire à elle-même.

Comme le montre l'évolution comparée depuis janvier 2010 du nombre de demandeurs d'emploi et du nombre d'allocataires du RSA payés par le Département, lutter contre la pauvreté et augmenter la part de la population en emploi ne peut s'abstraire d'un véritable redressement économique.

Une dernière donnée le rappelle d'ailleurs : celle de l'ancienneté des allocataires pris en charge par le Département. Si en 2008 (fin du dispositif Revenu Minimum d'Insertion (RMI)) 24 % d'entre eux avaient une ancienneté de 5 ans ou plus dans le dispositif d'insertion, ils sont désormais 39 %, preuve que la pauvreté de longue durée, depuis le début de la crise économique, n'a jamais cessé de progresser.

¹ Nombre d'allocataires du RSA mobilisés sur une action d'insertion. Les bilans des différentes actions n'étant pas à ce jour tous disponibles, un état détaillé des résultats ne peut donc pas être présenté.

7. SERVICE P@STEL - VIE SOCIALE

7.1. PRESENTATION DU SERVICE

Le service P@stel- Vie Sociale, à vocation d'intervention transversale, est rattaché à la Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention (DGASP), il intervient auprès des Pôles et des Unités Territoriales de la DGASP, en lien avec la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) en cas de dysfonctionnement informatique, d'installation et/ou de mise à jour de logiciels et matériels informatiques et numériques.

Conjointement, il gère l'instruction financière des dossiers de demandes de subvention de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne et les dossiers de demandes de subventionnement des associations à caractère social autres que ceux qui sont instruits par le service de la Vie Associative, il gère également le fonds des périodiques de la Documentation.

7.2. PRINCIPALES ACTIONS DU SERVICE

7.2.1. P@STEL

7.2.1.1. L'EXPLOITATION ET LA PRODUCTION

Le Pôle Assistance Soutien Technologique et Logistique a généré des requêtes régulières, préalablement créées et/ou adaptées à partir des données du logiciel social IODAS pour permettre les liquidations et les mandatements mais aussi pour répondre aux demandes de statistiques des services de la DGASP ou de sollicitations extérieures telles que:

- les traitements hebdomadaires et mensuels pour l'Aide Sociale à l'Enfance (Secours d'urgence, argent de poche, cadeaux d'anniversaire et de Noël et allocations mensuelles) et pour l'aide sociale générale PA/PH (EHPAD, aide-ménagère, portage de repas...),
- le bilan pour les rapports annuels et trimestriels (Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Cellule Départementale des Informations Préoccupantes (CDIP), Revenu de Solidarité Active – Lutte contre l'Exclusion (RSA), Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé (PMI) avec la réalisation de tableaux statistiques et des cartes,
- les traitements journaliers des services d'aide à domicile,
- les extractions et les traitements pour l'APA (notamment APA à domicile et en établissement, Dotation Globale), la PCH et l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne),
- la production des états de contrôle : le contrôle, la validation des traitements, la vérification de la base de données et la production des états d'allocations signés par les responsables des services et/ou des Pôles des différents politiques de la DGASP,
- la préparation mensuelle des échéanciers pour les Pôles des Personnes Agées (PPA) et Handicapées (PPH) et le Pôle Aide Sociale à l'Enfance (PASE),
- les sollicitations de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour les statistiques de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA),

- les demandes de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) concernant les décisions et les rejets des Aides Financières,
- la conception et/ou la mise à jour des données cartographiques, l'élaboration des supports visuels pour les différents services de la DGASP,
- la mise en place, le suivi et l'actualisation des tableaux de bord mensuels des différents pôles (PASE, PA, PH, PMI et du Service Budget- Bureau des Moyens Généraux de la DGASP).

7.2.1.2. L'ASSISTANCE ET LE SOUTIEN

Dans le but d'optimiser l'utilisation et l'efficacité des outils informatiques et des logiciels informatiques et « métiers » par les agents de la DGASP, le service P@stel, épaulé dans ses actions par les Référents Numériques de la DGASP répartis dans chaque Unité Territoriale (UT):

- les assiste sur le plan matériel (primo-dépannage informatique et numérique, téléphonie, installation des ressources et du prêt de matériel) ;
- les forme et/ou assure l'assistance à l'utilisation des technologies informatiques, techniques et communication (Office 2016, Iodas Web, Teams, One Note, One Drive...),
- et les soutient et/ou les représente en participant au Comité de Pilotage, au Comité de PROjet (COPRO) et aux différents groupes de travail traitant des données sociales émanant des différents services et/ou Pôles.

7.2.1.3. DIVERS

Le service fournit également de nombreuses statistiques pour la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), la Chambre Régionale des Comptes (CRC) ainsi que pour d'autres organismes publics (comme les communes ou les intercommunalités) et pour les autres services de la DGASP. A ce titre, il a aussi contribué à la mise à jour et à la préparation de l'extraction des données statistiques sociales concernant les communes, les cantons, les intercommunalités et autres collectivités.

Il a mis à disposition des données sociales aux services demandeurs dans le cadre du schéma départemental d'accessibilité aux services du public en lien étroit avec les services de la DSIN.

Suite au changement du dispositif de consultation des dossiers des usagers de la CAF, le service a poursuivi la gestion, pour le Département, du dispositif « Mon Compte Partenaire ». Il a aussi été associé à la mise en application de la dématérialisation de la chaîne comptable et à la « webisation » des applications métiers (installation et formation) dans différents services – action qui sera poursuivie en 2020 -, a participé aux travaux sur la préparation de la mise en exploitation du nouveau SI MDPH (phase I) et du projet d'adaptation au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) pour la DGASP.

Il a également contribué à l'élaboration du module « Entretien des moins de 17 ans » avec le Pôle ASE dans le logiciel Iodas et a été associé aux premières réflexions sur la réorganisation du Pôle. Il a intégré les modifications du nouveau CER (RSA), a suivi l'intégration des assistantes maternelles et familiales dans le personnel du Département. Il a également participé au bon déroulement des élections professionnelles en assurant l'assistance technique auprès des publics précités.

En collaboration avec les services de la DSIN, il a contribué aux déploiements des nouveaux appareils téléphoniques (260 smartphones) dans le cadre du projet « Opération Mobilité » auprès des travailleurs sociaux nomades sur le territoire départemental.

Durant l'exercice 2019, le service Pastel a dispensé 22 jours de formation de proximité ou sur site externe et notamment en Unité Territoriale (module AST pour lequel il a participé à son évolution statistique), a été sollicité plus de 5.300 fois (courriel, téléphone) et a produit, industrialisé, exploité, finalisé et vérifié plus de 3.600 requêtes informatiques.

7.2.2. VIE SOCIALE

7.2.2.1. LES ASSOCIATIONS

Le service P@stel–Vie Sociale a traité en 2019 les demandes de subventions de fonctionnement émanant :

- des innovations sociales,
- des structures associatives et des collectivités territoriales dont les dossiers ont été retenus par le Comité Technique de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne,
- des structures n'étant pas éligibles auprès du Service de la Vie Associative.

Il en a assuré le suivi administratif et comptable ; des conventions entre celles-ci et le Département ont défini notamment les modalités de versement de financement et/ou le cadre de réalisation des opérations financées.

Les demandes de subvention à caractère social (environ 100 dossiers traités au cours de l'exercice 2019 par le Service de la Vie Associative) ont fait l'objet d'une instruction particulière afin de délivrer un avis technique, par le service, avant d'être présentées à la commission spécialisée du Conseil départemental ou à la Commission Permanente.

Il a instruit également la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD), 2 dossiers collectifs pour l'exercice 2019 pour un montant total de 2.800 €.

Le service a procédé au versement de 702 634 €, dans le cadre d'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relatif à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) : la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne. Celle-ci a pour objectif de coordonner, dans le département, les financements accordés autour d'une stratégie commune, à 54 structures publiques et associatives (en 2019), en conformité avec l'avis du Comité Technique de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA 24) de la Dordogne; cette somme étant reversée au Département par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Le montant total des lignes budgétaires gérées et mandatées par le service (hors budget dédié à la Conférence des Financeurs de la Dordogne et autres lignes budgétaires sociales diverses) s'élève, pour l'exercice 2019, à 311 957 €.

7.2.2.2. LA DOCUMENTATION

Le service gère une dizaine d'abonnements aux revues d'actualité sociale, les achats des nouveaux codes juridiques et ouvrages pour la Direction de la DGASP, les différents pôles, les Unités Territoriales (UT), les Centres Médico-Sociaux (CMS). Suite à une restructuration du service, le fonds des ouvrages a été déplacé et stocké dans des locaux de la DGASP, durant l'exercice, et n'est plus à la libre disposition de consultation et/ou d'emprunt, ne sont disponibles que les revues sociales.

Ses prestations sont ouvertes aux agents des différents services départementaux, et principalement ceux de la DGASP, aux usagers, aux travailleurs médico-sociaux en formation initiale ou formation supérieure (DEIS -Diplôme d'État en Ingénierie Sociale-, Licence, Diplôme universitaire), et aux étudiants désirant trouver des informations ayant un lien avec le social.

Le service a assuré également les missions suivantes :

- le suivi des différents abonnements et les achats d'ouvrages et de codes juridiques pour les services de la DGASP,
- la diffusion d'information sociales , auprès des chefs de service et/ou directeurs de la DGASP, dans tous les Unités Territoriales (UT) et les Centres Médico-Sociaux (CMS) et autres partenaires, par messagerie électronique,
- l'accompagnement pour recherche des étudiants en travail médico-social (aide médico-psychologique, éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale, diplômes universitaires divers).

8. POLE PERSONNES HANDICAPEES

8.1. MISSIONS ET EFFECTIFS

Le pôle intègre tout d'abord la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), groupement d'intérêt public placé sous la tutelle administrative et financière du département. Son activité fait l'objet d'un rapport spécifique dans le recueil consacré aux organismes extérieurs.

La réorganisation de la MDPH et du Pôle Personnes Handicapées a conduit au 1^{er} septembre 2019 à la création du service des établissements et prestations composé de 13 personnes issues :

- D'une part, de l'ancien service des établissements pour personnes handicapées (9 personnes) chargé de la tarification et du contrôle des établissements et services médico-sociaux, ainsi que de l'instruction et du paiement des demandes d'aide sociale ;
- D'autre part, du bureau de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) (4 personnes), qui assurait l'instruction et le paiement de ces deux allocations.

Le service des établissements et des prestations a repris l'intégralité des missions de l'ancien service des établissements et uniquement les missions liées au paiement des prestations ACTP et PCH – la partie instruction des dossiers ACTP et PCH relevant désormais de la MDPH.

Les objectifs fixés au pôle en 2019 prévoyaient :

- La poursuite du déploiement de la démarche Réponse accompagnée pour tous (RAPT) avec consolidation des partenariats et évolution des cultures professionnelles,
- La mise en œuvre du nouveau système d'information de la MDPH et des réorganisations induites,
- La poursuite de la contractualisation des CPOM en y intégrant une dimension stratégique.

8.2. LA POURSUITE DE L'ADAPTATION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE VIA LA CONTRACTUALISATION

Les lois n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ont généralisé les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyen (CPOM) dans le secteur médico-social.

Au travers de ces CPOM, le Département et les gestionnaires conviennent d'établir leurs relations dans le cadre d'une démarche volontaire et conjointe de transparence et d'engagement réciproque tant dans les actions entreprises, l'attribution et la gestion des moyens budgétaires que dans l'évaluation des résultats atteints en fonction des objectifs définis en commun.

Les CPOM constituent ainsi un levier efficace de déclinaison de la politique départementale du handicap. Un socle commun d'objectifs, liés aux orientations du schéma départemental et de la politique nationale, a pu être défini : mettre en œuvre la réponse

accompagnée pour tous, contribuer à la construction de parcours de vie sur un territoire, renforcer la place de la personne handicapée dans la définition de son projet, favoriser l'ouverture sur l'extérieur et l'inclusion des personnes handicapées dans la vie de la cité, rechercher l'efficacité.

Au cours de l'année 2019, le service a ainsi négocié 4 CPOM avec :

- La Fondation John Bost – Site de la Vallée de la Dordogne qui gère trois foyers d'accueils médicalisés (FAM) ;
- L'association ADHP « Résidences Les Chênes » qui gère un FAM, un foyer occupationnel (FO) et un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ;
- L'association Althéa qui gère un FO, un SAVS et un foyer d'hébergement (FH) ;
- La Fondation de Selves qui gère un FO et un foyer d'insertion professionnelle et sociale (FIPS).

Ces quatre CPOM ont été finalisés, approuvés et signés fin 2019.

8.3. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PREVUES PAR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL

Le Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2017-2022 est articulé autour de 4 grands axes :

- Axe 1 : améliorer l'accueil, l'information et l'orientation des personnes handicapées et de leur famille,
- Axe 2 : mettre en place une réponse accompagnée pour tous,
- Axe 3 : renforcer la formation, l'accompagnement et/ou le soutien des professionnels et des personnes handicapées elles-mêmes,
- Axe 4 : favoriser l'inclusion sociale et citoyenne.

Ces axes ont été déclinés en 19 fiches actions.

L'année 2019 a été l'occasion de mettre en œuvre un certain nombre d'actions et en premier lieu - parmi les plus emblématiques - la démarche RAPT (cf. paragraphe 9.5). Trois autres actions ont été particulièrement développées :

- Axe 2 – Proposition 4 - Mise en place d'un dispositif d'orientation permanent
- Axe 2 – Proposition 9 - Développement de Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)
- Axe 4 – Proposition 19 - L'inclusion par le logement

S'agissant plus particulièrement de l'inclusion par le logement, des formules d'hébergement différentes et plus souples doivent être proposées pour mieux répondre aux besoins actuels du public en situation de handicap. Les CPOM sont l'occasion pour les gestionnaires de porter ces projets notamment par redéploiement de crédits et reconversion de l'offre. Il peut s'agir de projets d' :

- habitat éclaté : création d'unités spécifiques rattachées à un ESSMS par redéploiement de l'offre existante,
- habitat partagé : projet individuel avec accompagnement de services et associations,
- habitat mixte : sensibilisation des bailleurs sociaux et accompagnement médico-social,
- habitat protégé : projet porté par une association ou un ESSMS avec mise en place de baux glissants par redéploiement de l'offre existante.

Pour les services départementaux, il s'agit d'offrir plusieurs options aux personnes handicapées - et pas aux seuls bénéficiaires de la PCH - et de garantir la sécurité des personnes handicapées.

Dans le cadre des CPOM négociés au cours de l'année 2019, les fiches-actions suivantes ont ainsi été retenues :

- Fiche-action n°8 du CPOM de l'ADHP de Saint Astier « Proposer des alternatives à l'hébergement collectif » ;
- Fiche-action n°4 du CPOM de la Fondation John Bost « Travailler sur un dispositif à visée inclusive » ;
- Fiche-action n°13 du CPOM de la Fondation de Selves « Développer un mode d'hébergement diversifié ».

8.4. LA REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS (RAPT)

L'objectif de la démarche est de proposer une réponse individualisée à chaque personne dont la situation le nécessite. Pour atteindre cet objectif, la démarche nécessite un partenariat fort afin d'identifier les besoins de la personne et d'y répondre. En cela, elle a pour ambition de faciliter la coordination et la coresponsabilité de tous les acteurs.

Les évolutions attendues portent sur l'organisation des institutions concernées, les pratiques professionnelles d'élaboration des réponses et d'accompagnement, les coopérations entre les acteurs et les échanges d'information.

La démarche est articulée autour de 4 axes :

- mise en place du dispositif d'orientation permanent pilotée par la MDPH,
- déploiement d'une réponse territorialisée piloté par l'ARS NA et le Département,
- création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs,
- accompagnement au changement des pratiques, de la MDPH, des partenaires.

En 2019, le Département a participé aux actions suivantes :

- Dispositif d'orientation permanent (cf paragraphe 9.2.1)
- Comité stratégique de la RAPT ;
- Mise en place du comité opérationnel de la RAPT ;
- Intégration de fiches-actions RAPT dans la contractualisation avec les ESSMS rédigées en partenariat avec l'ARS.

8.4.1. LE COMITE STRATEGIQUE

Le comité stratégique s'est réuni une fois le 21 juin 2019.

Il a été l'occasion de présenter le bilan d'étape du dispositif d'orientation permanent DOP, le point sur la contractualisation avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux, la création des Pôles de Compétences et Prestations Externalisées (PCPE), de la plateforme d'orientation et de coordination des troubles neuro-développementaux et des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PCPE).

La feuille de route suivante a été validée pour 2019 :

- Création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs
- Réflexion sur les différentes formes d'habitat inclusif et les modalités de mise en œuvre

- Poursuite de la Contractualisation avec les ESSMS et conventionnement avec les dispositifs handicap et les centres hospitaliers (services psy)
- Mise en œuvre de la réorganisation de la MDPH
- Mise en œuvre de l'expérimentation : dossier unique et grille de priorisation d'admission en ESSMS.

8.4.2. LE COMITE OPERATIONNEL

Pensé dans la continuité de la convention du 4 mai 2018 relative à la mise en place de la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT), le comité opérationnel est composé de la Délégation Départementale de la Dordogne de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental, de la MDPH, de l'Éducation Nationale et de représentants des établissements ou services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap.

Le comité opérationnel assure le bon déroulement de la démarche à travers une revue périodique de l'avancement des différents axes de travail et actions à mener. Il participe également à la résolution des problèmes opérationnels pouvant être rencontrés lors du déploiement des différents axes et, enfin, s'assure du respect du calendrier défini.

Réuni pour la première fois en 2019, le comité s'est tenu le 4 avril, le 9 mai et le 7 novembre. Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- La pair-aidance ;
- L'habitat inclusif ;
- L'expérimentation de la grille de priorisation d'entrée en établissement.

8.4.3. CPOM ET FICHE-ACTIONS RAPT

Pour la première fois en 2019, cinq fiches-actions spécifiques à la RAPT ont été élaborées en collaboration avec l'ARS et la MDPH, et intégrées de manière automatique aux quatre CPOM signés en 2019. Ces fiches-actions ont les thématiques suivantes :

- Participer au déploiement du système d'information de la MDPH et Via Trajectoire ;
- Concevoir et décrire différemment l'offre de services ;
- Améliorer les pratiques d'admission et le suivi des décisions d'orientation ;
- Participation au Dispositif d'orientation permanent (DOP) et anticipation des ruptures de parcours ;
- Création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs.

La mise en place de ces actions sera suivie régulièrement notamment lors des dialogues de gestion prévus au cours des CPOM.

8.5. AIDE SOCIALE PH – BILAN 2019 EN CHIFFRES

8.5.1. UNE EVOLUTION TARIFAIRE CONTENUE POUR LES ETABLISSEMENTS

La campagne de tarification 2019 s'est traduite par 16 procédures budgétaires classiques qui ont donné lieu à 7 procédures contradictoires, et 24 procédures budgétaires simplifiées dans le cadre de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

Le prix de journée moyen - avec mesures nouvelles - a été arrêté à 97,07 € en hausse de 0,81 % par rapport à 2018 pour les privés, et à 93,54 € en baisse de 1,82 % par rapport à 2018 pour les publics. Hors mesure nouvelle, ces prix de journée s'établissent à 95,88 € en baisse de -0,43 % pour les privés et à 93,54 € en baisse de 1,82 % pour les publics. Pour mémoire, le taux directeur était fixé à 0 % pour les privés et à + 0,5 % pour les publics.

L'enveloppe brute des dépenses autorisées a été arrêtée à 48 398 017 €, en hausse de 0,42 %. Les mesures nouvelles 2019 représentaient 422 030 € dont 41 029 € de mesures nouvelles non reconductibles.

8.5.2. NOMBRE DE BENEFICIAIRES D'AIDE SOCIALE ET D'ALLOCATIONS

<i>Type d'aide</i>	<i>Déc. 2018</i>	<i>Déc. 2019</i>	<i>Variation</i>	<i>%</i>
ACTP	353	329	- 24	-6,80 %
PCH	1 669	1 756	+ 87	+ 5,21 %
Aide sociale à l'hébergement	980	977	- 3	- 0,31 %
Services d'accompagnement (SAVS et SAMSAH)	168	149	- 19	- 11,31 %
Aide-ménagère, portage de repas, famille d'accueil	74	94	+ 20	+ 27 %
TOTAL	3.244	3.305	+ 61	+ 1,88%

La relative stabilité globale du nombre de bénéficiaires ayant des droits ouverts (+1,88%) cache de grandes diversités en fonction des prestations :

- Augmentation de 5,21 % des bénéficiaires de PCH ;
- Baisse de de 11,31% des usagers suivis par un SAVS ou SAMSAH : ces structures sont en dotation globale et les usagers n'envoient pas automatiquement de dossiers de demandes d'aide sociale. Il faudra réaliser un suivi régulier en 2020 pour actualiser ce chiffre – ce suivi sera également rendu possible par un retour au complet de l'équipe du service des établissements et des prestations ;
- Hausse de 27% des usagers bénéficiant d'aide-ménagère ou suivi par une famille d'accueil.

L'activité de la commission consultative d'aide sociale a connu une légère baisse en 2019:

<i>Nombre :</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Dossiers présentés en commission	477	455	534	555	525
Recours en départementale	5	1	2	2	NS
Recours en centrale	2	2	0	0	NS
RAPO	NS	NS	NS	NS	4

Le nombre de dossiers de demande d'aide sociale aux personnes handicapées présentés en Commission a baissé de 5,41% en 2019 après avoir augmenté de 3,93% en 2018. Cette baisse exceptionnelle en 2019 est liée aux postes vacants représentant 1,33 ETP sur toute l'année.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, en cas de litige avec l'administration, toute personne a la possibilité de contester la décision prise par ladite administration. C'est ce que l'on appelle le Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO), c'est une première étape avant de saisir le juge administratif d'un recours contentieux. Il s'agit de rechercher le règlement amiable du différend avec l'administration. En 2019, le Service des Etablissements a présenté 4 RAPO. 2 ont été confirmés et 2 infirmés.

8.5.3. EVOLUTION DES DEPENSES D'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES (EN M€)

<i>Type d'aide</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>Variation</i>	<i>%</i>
ACTP	2,240	2,164	- 0,076	- 3,39 %
PCH	9,321	9,842	+ 0,521	+ 5,59 %
Aide sociale à l'hébergement	30,042	28,792	- 1,250	- 4,16 %
Autres (services, aide-ménagère, contribution fonctionnement et fonds de compensation MDPH, ...)	3,005	4,368	+ 1,363	+ 45 %
TOTAL	44,609	45,166	0,557	+ 1,24 %

L'augmentation des dépenses de PCH est essentiellement due à l'augmentation du nombre de bénéficiaires ainsi qu'aux revalorisations successives des tarifs PCH en janvier, mai et aout 2019.

On observe par ailleurs une baisse des dépenses sur l'aide sociale à l'hébergement parallèlement à une hausse significative des dépenses pour les services. En effet, autrefois tarifée en prix de journée, le foyer d'insertion professionnelle et sociale (FIPS) de Bonnefon est désormais tarifé en dotation mensuelle. Cette « bascule » d'un prix de journée à une dotation explique ce mouvement entre les deux lignes de paiement.

8.6. UN CONTROLE RIGOUREUX DES DISPOSITIFS

8.6.1. UNE VERIFICATION SYSTEMATIQUE DE L'EFFECTIVITE DES PLANS D'AIDE PCH

Les procédures de contrôle en amont et le renforcement de l'information des bénéficiaires sur leurs obligations permettent d'améliorer le suivi des dossiers et de limiter les indus.

Les contrôles concernent principalement, les entrées/sorties d'établissements (médico-sociaux ou sanitaires), les changements de situation personnelle et familiale (état civil, adresse, déménagement hors département) ; de dispositif d'aide (modification du plan personnalisé, attribution de la MTP, non cumul avec une autre aide sociale...), et des décès. Il a été effectué 313 contrôles sur pièces sur l'année 2019.

Le montant total des titres émis en récupération des indus (défaut de justificatifs de dépenses, trop-perçus suite à hospitalisation, décès, changement de département, ...) s'élève à 112 729 € - 20% de baisse par rapport à 2018. 75% des recettes prévisionnelles ont été réalisées.

8.6.2. UN CONTROLE EFFECTIF DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

La campagne des comptes administratifs 2018 a donné lieu à 40 contrôles sur pièces – dont 18 sur pièce et sur place. Ces contrôles ont entraîné la rectification des résultats présentés par les gestionnaires, représentant 77 192 € de dépenses écartées.

9. LES UNITES TERRITORIALES

9.1. UNITE TERRITORIALE DE BERGERAC-EST

9.1.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS de Bergerac	1 089	3 444
CMS de Beaumontois en Périgord	549	327
CMS Creysse	649	587
CMS Lalinde	2893	1.692
Annexe Maison du Département	6 603	
TOTAL	11 783	6 050

L'UT de Bergerac Est a un secteur urbain avec la ville de Bergerac (50% des habitants du territoire) et rural avec les habitants du canton de Lalinde et une partie du canton de Bergerac 2.

L'activité du CMS de Bergerac ville, basé au sein de la Maison du Département, est très importante. Il devient difficile de répondre de manière satisfaisante aux demandes des usagers avec des moyens qui restent constants depuis plusieurs années.

Il faut remarquer une forte augmentation des accompagnements du CMS de Lalinde.

Les CMS de Creysse et Beaumontois en Périgord permettent aux usagers d'avoir une réponse de proximité.

9.1.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts	THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux prestations	99	Accès aux droits – accompagnement	2575
Aide administrative	675	Autonomie	.135
Aide à la saisie	114	Budget	1397
Autonomie PA/PH	56	Enfance	1273
Election de domicile		Insertion professionnelle	2115
PUMA/CMU/CMUC	55	Logement	1458
Retraite	60	Problématique relationnelle	
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	1059	Protection judiciaire	287
		Santé	1846
		TOTAL	3634

Dans le cadre de l'accès aux droits et à l'instar des précédentes années, l'aide administrative reste très sollicitée par les usagers. Les soutiens à l'insertion et à la santé sont toujours très demandés mais les thématiques commencent à s'équilibrer (augmentation du budget, logement, enfance et autonomie).

9.1.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	12
Demandeur d'emploi	1.932
Etudiant, en formation professionnelle	52
Personne au foyer	352
Retraité	595
Salarié	930
Sans	1.849
Travailleur indépendant	358

La majorité du public reçu sur les CMS est sans emploi (demandeurs d'emploi et sans activité professionnelle). A noter une augmentation du nombre des retraités reçus par rapport à l'année 2018.

9.1.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	218
Habitat Alternatif	218
Hébergé à titre gratuit	810
Hébergement collectif	0
Locataire Parc privé	2868
Locataire Parc public	1448
Propriétaire	539
Sans logement	231
TOTAL	6332

Le logement est une problématique importante du bergeracois, même pour les personnes propriétaires (leur nombre a doublé par rapport à 2018).

Près d'un tiers des usagers reçus sont des locataires d'un logement social, avec une part élevée sur la ville de Bergerac. Le public hébergé à titre gratuit a fortement augmenté (+ 40%) ; ces derniers s'adressent au CMS pour pouvoir accéder à un logement (demande d'aide financière, d'accompagnement, suivi dans le cadre du RSA).

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	366	65 684.93
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	64	23 585.20
Fonds de Solidarité au Logement Energie	317	55 111.33
Fonds de Solidarité au Logement Eau	138	17 930.52
Accompagnement Social Lié au Logement	81 validées 12 annulées	

Le nombre de demandes FSL est sensiblement le même qu'en 2018. A noter que 61% des demandes sont réalisées par les habitants de la ville de Bergerac.

Les demandes d'Accompagnement Social Lié au Logement sont toujours très élevées. A noter que le volet accompagnement au budget est de plus en plus sollicité.

9.1.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	2 253
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	1 299
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	477
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	11
Nombre de personnes convoquées en EP	227
Nombre de personnes reçues en EP	79
Nombre de décisions de maintien suite EP	123
Nombre de décisions de réduction suite EP	163
Nombre de décisions de suspension suite EP	59

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
Bergerac Est	430	725	489	140	132	152	58	2126

Il faut remarquer que la charge de travail de l'équipe insertion est lourde avec 1299 allocataires (foyers) du RSA accompagnés par 5 référents.

Le mi-temps thérapeutique de l'infirmière santé n'a pas permis un travail optimal dans le domaine de la santé.

ACTIONS FSE :

Le comité de coordination et d'information (CCOI), mis en place et animé par les deux adjointes insertion des deux UT, perdure sur le bergeracois. Il permet d'échanger et de croiser des informations entre les partenaires sur l'offre d'insertion et permet de croiser les informations pour permettre une réponse la plus adaptée pour la personne accompagnée par les différentes structures.

ACTIONS PORTEES PAR LE DEPARTEMENT :

Le Plan Local d'Insertion Economique (PLIE) : outil d'accompagnement à l'emploi pertinent. Le travail d'accompagnement est de qualité et a permis d'amener des personnes à l'emploi que ce soit en intérim ou en CDD de plus ou moins de six mois

L'Action dynamique vers l'emploi (ADVE) : outil de mobilisation sociale mais aussi de remobilisation vers l'emploi, très pertinent sur le territoire et répond aux besoins des usagers. Cet outil permet aux référents de travailler avec l'utilisateur une étape de son parcours professionnel.

ACTIONS PORTEES PAR LE DEPARTEMENT ET POLE EMPLOI

Le Comité Local d'Accompagnement Global (CLAG) : 150 prescriptions pour l'année 2019, 36 émanant du Conseil Départemental et 104 du Pôle Emploi

SECOURS D'URGENCE INSERTION

59 secours pour 6 934€

9.1.6. L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	113 dont 94 FAJ d'urgence	94	6.330€
Secours d'Urgence	117	223	10.740 €
Allocation Mensuelle	330	649	52.927€
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	77	169	4222.5 H
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	45	69	
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	13 MASP		

Les demandes d'aides financières restent élevées et il faut remarquer l'augmentation du nombre de FAJ d'urgence et d'allocations mensuelles.

Les interventions TISF et les mesures AED, outils indispensables de la prévention, ont également connu une hausse significative.

Il faut signaler la reprise de la plateforme IEJ qui permet à l'ensemble des partenaires (Club de Prévention, Mission locale, MECS, Pôle Emploi,...) de coordonner leurs interventions pour les jeunes qui sont repérés.

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
IP et Soit transmis	106 IP et 16 ST soit 122 dossiers 20 transmissions directes au parquet	157 enfants IP et 21 enfants en ST
Personnes vulnérables	11	11

En 2019, les informations préoccupantes et les Soit-Transmis ont augmenté. Plus de la moitié de ces évaluations (103) se concentrent sur la ville de Bergerac. Le CMS a connu des périodes d'absences d'assistantes sociales non remplacées, ce qui a conduit à une surcharge de travail très importante. Les Assistantes sociales présentes ont évalué en moyenne 17 IP chacune dans l'année, 11 pour les puéricultrices et 5 pour les éducatrices AED.

En outre, les évaluations de situations de majeurs vulnérables ont progressé légèrement ainsi que les accompagnements vers les partenaires sociaux et sanitaires compétents.

Cette mission d'évaluation et d'expertise occupe une bonne part de l'activité des professionnelles et ne leur permet plus de se dégager suffisamment de temps pour les accompagnements de prévention.

9.1.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	136
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	122
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	156
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	5
Nombre de familles en difficulté rencontrées	16

Nous notons une légère baisse des naissances en 2019 (-8%) ainsi qu'une forte baisse du nombre d'enfants vus en consultation par les puéricultrices en 2019. Ceci s'explique par

l'absence d'une puéricultrice une bonne partie de l'année (partiellement remplacée) et par l'absence de consultation au CMS de Lalinde. Les familles de ce secteur semblent se tourner vers les pédiatres libéraux et hospitaliers.

L'année 2019 a également été marquée par le départ à la retraite de la psychologue PMI, remplacée à compter de septembre 2019.

Les agréments des assistantes maternelles sont en baisse en raison essentiellement des départs à la retraite et arrêts d'activités.

Le nombre d'assistantes familiales est constant mais insuffisant en égard aux besoins du territoire en terme de placement.

9.1.8. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

CMS DE BERGERAC : Participation à l'action « A VOS MARQUES, PRETS, PARTEZ » menée en partenariat avec la CAF, le CCAS de la ville de Bergerac, les centres sociaux et l'association « Jeu déambule »

- 32 familles ont bénéficié de l'action (22 pour un premier départ en vacances et 11 pour un deuxième départ soit 43 enfants)

La démarche collective de départ en vacances est un support qui permet la mise en mouvement des parents et enfants, développe les savoirs faire et être, la confiance en soi et les capacités d'adaptation de chacun. Bilan très positif.

CMS RURAUX (LALINDE/BEAUMONTOIS ET CREYSSE) : L'action collective « Aides au départ en vacances » a concerné 11 familles dont 8 familles monoparentales avec 21 enfants. Une famille n'est finalement pas partie, par crainte de ce départ.

Le projet vacances s'est appuyé sur sept séances basées notamment sur le travail autour du budget, l'apprentissage de la natation pour les enfants et une séance de médiation sociale par le cheval. Les professionnels ont su accompagner les familles pour lever les obstacles et maintenir leur mobilisation ; ce qui a permis de favoriser les rapprochements familiaux, le bien-être, restaurer la relation père/enfants et concrétiser un projet familial. Très forte implication des familles et bilan très positif.

LES PETITS CAILLOUX : Accueil beaucoup plus fréquent et régulier qu'en 2018 (74 enfants) les mardis après-midis, jeudis et vendredis matins. Les enfants sont le plus souvent accompagnés par leurs deux parents et par les TISF. Action de prévention intéressante à laquelle ont participé l'éducatrice et la psychologue PMI de l'UT.

9.2. UNITE TERRITORIALE DE BERGERAC-OUEST

9.2.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS La Force	1 848	854
CMS Sigoules	1 660	1 203
CMS Port Ste Foy	3 025	1 886
TOTAL	7 053	3 986

L'Unité Territoriale de Bergerac Ouest a la particularité d'intervenir sur un territoire de 3 cantons ruraux (Pays de La Force, Sud Bergeracois et Pays Montaigne et Gurson) alors que l'équipe d'encadrement et les secrétaires d'UT sont basées à la MDD à Bergerac.

Un Centre Médico-Social est implanté sur chaque canton. Afin d'être au plus près des usagers, 12 permanences sociales sont mises en place par les AS de secteur (2 de plus qu'en 2018).

Il faut remarquer que l'activité du CMS de Port Ste Foy en termes d'accueils et d'accompagnements réalisés est toujours plus dense que celles des autres CMS.

9.2.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts
Accès aux prestations	63
Aide administrative	1 038
Aide à la saisie	106
Autonomie PA/PH	418
Election de domicile	12
PUMA/CMU/CMUC	293
Retraite	188
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	2 690

THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux droits – accompagnement	1 981
Autonomie	627
Budget	552
Enfance	863
Insertion professionnelle	606
Logement	718
Problématique relationnelle	806
Protection judiciaire	76
Santé	679
TOTAL	6 908

Dans le cadre de l'accès aux droits, les usagers se rendent au CMS principalement pour obtenir un soutien administratif.

Cependant, il faut noter une augmentation très significative des demandes liées à la retraite et aux Personnes Agées-Personnes Handicapées.

Ce public se tourne de plus en plus vers les CMS car la plupart des services publics désertent le milieu rural.

9.2.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	52
Demandeur d'emploi	787
Etudiant, en formation professionnelle	30
Personne au foyer	122
Retraité	612
Salarié	651
Sans	756
Travailleur indépendant	144

Il est constaté que les personnes reçues sont majoritairement des usagers qui n'ont pas d'emploi (demandeurs d'emploi, sans profession).

A noter une part de plus en plus importante des retraités qui représentent 19% des personnes reçues contre 14% en 2018.

9.2.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	274
Habitat Alternatif	204
Hébergé à titre gratuit	535
Hébergement collectif	NC
Locataire Parc privé	1 558
Locataire Parc public	616
Propriétaire	763
Sans logement	36
TOTAL	3 986

A l'instar de 2018, 40% des usagers qui rencontrent des problèmes de logement sont locataires de parc privé et 20% sont propriétaires.

A noter que la part des usagers logés à titre gracieux est toujours significative; ces derniers viennent pour des demandes d'accès au logement (demande d'accompagnement et aides financières).

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	106	21 665,12 €
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	39	18 574,89 €
Fonds de Solidarité au Logement Energie	192	42 878,18 €
Fonds de Solidarité au Logement Eau	100	15 640,69 €
Accompagnement Social Lié au Logement	41 (validés) 5 (annulés)	

D'une manière générale, le nombre de demandes d'aides financières liées au logement a sensiblement diminué par rapport à 2018 (- 6%) or le montant des aides octroyées a connu une légère hausse (+ 3,5%).

Les demandes pour l'eau ont fortement afflué sur l'ensemble du territoire.

En outre, les ASLL sont de plus en plus sollicités (41 contre 31 en 2018).

Ils permettent aux usagers d'être accompagnés sur leur projet logement et d'être soutenus dès la gestion de leur budget.

9.2.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1 056
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	842
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	161
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	10
Nombre de personnes convoquées en EP	138
Nombre de personnes reçues en EP	33
Nombre de décisions de maintien suite EP	75
Nombre de décisions de réduction suite EP	63
Nombre de décisions de suspension suite EP	12

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
Bgc Ouest	328	378	332	128	90	63	30	1 349

Au 31 décembre 2019, on compte pour Bergerac Ouest, 1003 allocataires, dont 842 suivis par le Département et 161 par Pôle Emploi (chiffres IODAS).

Les trois référents insertion ont donc en moyenne 280 suivis, mais il existe une grande disparité de charge de travail :

- Pays de Montaigne et Gurson : 325
- Pays de La force : 278
- Sud Bergerac : 239

Le nombre d'allocataires reste stable avec un nombre d'orientés Pôle Emploi en augmentation (16%).

Notre public se caractérise par un pourcentage plus élevé que la moyenne du Département de moins de 26 ans (6,41 %), de bénéficiaires du RSA majoré (11,75 %) et de femmes (59,2 %).

La baisse du nombre de contrats d'engagements réciproques de 30 % entre 2018 et 2019 s'explique par le départ à la retraite d'un référent et son remplacement, après plusieurs mois de vacance du poste, par un référent à mi-temps thérapeutique.

Cette année, il faut noter que la santé est l'axe majeur des contrats d'engagements réciproques (28 %), avec l'autonomie sociale (24,6 %) et l'insertion professionnelle (24,3 %).

Pour l'accompagnement socio-professionnel, nous nous appuyons sur divers « outils » :

↻ Les chantiers clausés en lien avec le Pôle RSA, le GEIQ24, C3I (3 salariés concernés pour 160 heures),

↻ L'accompagnement global : 50 parcours engagés en 2019 pour 65 prescriptions (origine : 60 % Pôle Emploi – 40 % Département),

↻ Le Plan Régional de Formation : 20 parcours,

↻ Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi : 18 parcours validés pour 14 accompagnements réalisés. Cette action ne se déploie pas sur le territoire de Montaigne et Gurson,

↻ Les Ateliers Chantiers Insertion : 45 bénéficiaires ont travaillé sur l'ensemble des structures en 2019,

En amont de l'emploi, les usagers ont pu être orientés par les référents insertion,

↻ L'Accompagnement Dynamique Vers l'Emploi : 39 parcours réalisés pour 2019 sur 6 sites,

↻ Les ateliers de remobilisation : 31 personnes ont bénéficié de cette action (15 sur Sigoules et 10 sur Vélines). On constate une légère baisse de fréquentation,

↻ Les accompagnements santé : il faut préciser que l'infirmière est à temps partiel thérapeutique depuis mai 2019 et assure des accompagnements en nombre limité avec réception du public sur le CMS de référence (12 personnes accompagnées actuellement).

9.2.6. L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	14	14	1 260€
Secours d'Urgence	80	172	7 200€
Allocation Mensuelle	241	528	36 500€
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	25	66	1991 H
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	19	37	
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	20		

Le FAJ est modestement utilisé sur le secteur rural mais il reste une aide précieuse pour le jeune public.

Il faut constater que les montants alloués pour les SU et les AM sont sensiblement les mêmes qu'en 2018 mais le nombre de bénéficiaires est plus élevé (+ 23 enfants pour les SU, + 75 pour les AM).

Le nombre des mesures AED est stable et il reste un outil précieux dans le cadre de la prévention.

En ce qui concerne les TISF, sur les 25 familles où des heures ont été financées, 13 d'entre elles ont fait l'objet de renouvellements d'interventions. Le nombre de familles bénéficiaires de cet outil de prévention a légèrement diminué par rapport à 2018 mais le nombre d'heures réalisé est toujours aussi élevé.

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
IP et Soit transmis	83	121
Personnes vulnérables	8	

Le nombre d'IP est équivalent à celui de l'année dernière.

Cependant il faut remarquer une augmentation significative des Soit Transmis (de 6 à 19 entre 2018 et 2019)

Dans la répartition sur les 3 CMS, le nombre de dossiers a doublé sur le canton Pays Montaigne et Gurson, a légèrement diminué sur celui du Pays de La Force et est stable sur le canton Sud Bergeracois.

De plus, il faut constater un nombre non négligeable de notes actualisées impliquant un suivi et une nouvelle rédaction consécutive au rapport initial.

A noter que l'évaluation de ces IP mobilise énormément les TMS (de nombreux déplacements et de temps pris au détriment du travail de prévention sur leur propre secteur).

9.2.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	200
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	32
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	150
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	460 (enfants de MS vus) + 369 MS vus lors des Ateliers
Nombre d'enfants vus en école	866 (460 enfants vus en MS + 406 en PS)

L'année 2019 a été marquée par l'arrivée d'un médecin PMI : les consultations ont pu reprendre sur le secteur après un arrêt de 3 ans, et elles ont même rapidement été développées (La Force – Sigoules- Eymet- Issigeac- Port Ste Foy)

Une puéricultrice est arrivée en remplacement d'un congé maternité et d'un congé parental, ce qui a permis au service d'assurer la continuité de ses missions.

La psychologue intervient sur les 2 UT de Bergerac. Du fait de son départ à la retraite et de son remplacement après quelques mois, les accompagnements réalisés ont été moins nombreux mais il faut noter une augmentation du nombre d'enquêtes adoption en fin d'année 2019.

9.2.8. ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

L'agent mobilité, toujours très sollicité par les travailleurs médico-sociaux a effectué 88 transports. Il a accompagné principalement les usagers sur des rendez-vous médicaux ou sur les différents établissements ayant une mission de service public (Préfecture, Pôle Emploi, Tribunal, CAF, MSA...).

9.2.9. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

Les CMS de La Force et Sigoules possèdent un ordinateur libre-service à destination des usagers. Ceux-ci peuvent effectuer des démarches administratives dématérialisées ; ce qui permet à une échelle très locale de lutter contre une certaine fracture numérique.

Le CMS de Port Ste Foy a mis en place une action collective liée à l'alimentation sur le secteur de St Martin de Gurson. Mobilisant les agents du CMS et la MSA, cette action a

permis à 8 familles d'apprécier de partager des activités (confection repas – visite ferme) et de rompre ainsi leur isolement.

9.3. UNITE TERRITORIALE DE PERIGUEUX

9.3.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS de Boulazac	3 627	1 830
CMS de Coulounieix-Chamiers	2 109	825
CMS du Gour de l'Arche	2 355	1 545
CMS La Boétie	2 377	996
CMS Les Chaudronniers	3 570	2 331
CMS Périgueux-ville	4 503	1 169
Accueil Maison Du département	Sans objet	Sans objet
TOTAL	18 541	8 696

L'accueil global du public, soit en contact au niveau du secrétariat des Centres Médico-Sociaux (CMS), soit en accompagnement par les assistants sociaux, est sensiblement le même que l'année précédente. On note toutefois, une augmentation de 7% du nombre de contact en accueil et une baisse de 6,45% au niveau de l'accompagnement. Ces variations trouvent leur source dans la vacance de certains postes de travailleurs sociaux pour des raisons diverses. Néanmoins, une réponse a été apportée par le secrétariat.

9.3.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts
Accès aux prestations	1 200
Aide administrative	3 092
Aide à la saisie	231
Autonomie PA/PH	143
Election de domicile	16
PUMA/CMU/CMUC	29
Retraite	112
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	4 823

THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux droits – accompagnement	4 823
Autonomie	143
Budget	5 123
Enfance	1 291
Insertion professionnelle	4 904
Logement	3 629
Problématique relationnelle	1 344
Protection judiciaire	102
Santé	967
TOTAL	22 326

L'accès aux droits est une activité prégnante en terme de demandes du public avec des évolutions significatives par rapport à 2018 :

- Accès aux prestations : +91%
- Aides administratives : +44%
- Aide à la saisie : +20%

Les problématiques autour du budget, de l'enfance, de l'insertion professionnelle et du logement s'accroissent, de même que les problématiques relationnelles (+ 42%).

9.3.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	9
Demandeur d'emploi	2 387
Etudiant, en formation professionnelle	114
Personne au foyer	168
Retraité	655
Salarié	1 132
Sans	2 956
Travailleur indépendant	235

Par rapport à 2018, on note une stabilité de la demande des personnes sans profession qui reste prépondérante mais un accroissement de la demande au niveau des demandeurs d'emploi (+8,6%), des retraités (+23,2%), des salariés (+8,4%), des personnes au foyer (+49,4%), des étudiants ou jeunes en formation professionnelle (+8,7%) et des travailleurs indépendants (+14%).

9.3.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	152
Habitat Alternatif	207
Hébergé à titre gratuit	937
Hébergement collectif	5
Locataire Parc privé	2 922
Locataire Parc public	3 521
Propriétaire	405
Sans logement	248
TOTAL	8 397

On constate une évolution des publics hébergés à titre gratuit (+6,7%), ou en habitat alternatif (+54,6%). Ces situations concernent des personnes souvent en rupture familiale qui bénéficient cependant du soutien d'un réseau familial ou amical.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	179	96 641
Fonds de Solidarité au Logement Maintien(Impayés de loyer)(*)	394	53 739
Fonds de Solidarité au Logement Energie (**)	352	68 904
Fonds de Solidarité au Logement Eau	72	9 535
Accompagnement Social Lié au Logement	159	Sans objet

Le nombre de Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) accès est identique à l'an passé. L'entrée dans un nouveau logement reste conséquente sur le territoire, en lien avec un parc locatif privé souvent insalubre, des séparations de couples, ou l'arrivée de nouvelles populations.

Le nombre de FSL maintien, énergie et eau est en légère baisse. L'année 2020 devrait permettre à un plus large public de bénéficier d'aide avec la revalorisation du plafond de ressource.

9.3.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	2 379
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	2 520
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	1 267
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	9 (pas en février, avril et mai)
Nombre de personnes convoquées en EP	364
Nombre de personnes reçues en EP	118
Nombre de décisions de maintien suite EP	144
Nombre de décisions de réduction suite EP	220
Nombre de décisions de suspension suite EP	0

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
PERIGUEUX	475	806	727	158	160	188	141	2 655

Alors qu'une baisse de 4,5% du nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) suivis par le Conseil Départemental avait été constatée en 2018 par rapport à 2017, nous notons en 2019 une hausse sensible du nombre d'allocataires au 31/12/2019 :

- 2 520 suivis par le Conseil Départemental, soit + 4,5%
- 1 267 suivis par le Pôle Emploi, soit + 5,1%

Le suivi des allocataires par Pôle Emploi continue à progresser. Tous les CMS sont impactés par cette évolution, le CMS de Boulazac en particulier avec la ville de Trélissac. L'origine pouvant provenir de l'évolution du parc social sur cette commune.

L'infirmière insertion, toujours autant sollicitée par les référents a accompagné dans le cadre de la contractualisation : 89 personnes en 2019 dont 45 nouvelles entrées. La problématique santé est toujours aussi prégnante. Cet accompagnement se caractérise par 414 rendez-vous au CMS, 84 visites à domicile et 15 accompagnements médicaux. L'Allocation Adulte Handicapée (AAH) a été accordée à 17 allocataires, 4 personnes ont obtenu la Reconnaissance de la Qualité Travailleur Handicapé (RQTH). L'équipe insertion, impactée par de nombreux renouvellements de personnels en 2015, a toutefois pu continuer son partenariat avec les différents acteurs locaux. Le nombre d'allocataires en situation d'élection de domicile ou d'hébergement en structure est à remarquer : 254.

Au niveau du repérage des profils « clause insertion », une dynamique s'est mise en place en 2019, qu'il conviendra de poursuivre avec le projet de renouvellement urbain à Chamiers. Cependant, les allocataires restent difficilement mobilisables.

L'action initiée par le Conseil Départemental quant au cumul sur 300 heures de l'allocation avec un emploi saisonnier, a permis à 41 personnes d'accéder à ce dispositif. Il s'agit essentiellement de personnes sans protection internationale accompagnées par l'Association de Soutien de la Dordogne (ASD).

La convention départementale avec Pôle Emploi sur le dispositif accompagnement global se décline sur l'UT par 206 prescriptions (88 par le Conseil Départemental, 118 par Pôle Emploi). Après validation, 139 personnes ont intégré cet accompagnement renforcé. Les 67 personnes n'entrant pas dans cet accompagnement ont bénéficié d'un suivi social ayant pour objectif la levée de freins au final trop importants pour se mobiliser.

Au niveau des aides financières, le Fonds Départemental d'Insertion (FDI) a été sollicité à 74 reprises. Pôle Emploi se saisit de plus en plus de ce dispositif avec 31 demandes contre 25 en 2018 soit 42%, 96 demandes de régie insertion dont 16 initiées par Pôle Emploi ont été présentées, soit 16%.

Concernant les nouveaux entrants, une expérimentation a été menée. Elle a consisté à rencontrer et orienter rapidement ce public vers la phase de contractualisation. Nous avons noté un présentiel plus important au rendez-vous. Le bilan de cette action particulièrement opérante a abouti à une généralisation, au niveau départemental de la réduction du délai entre l'ouverture du droit et la rencontre d'un professionnel.

9.3.6. L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés		Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	135 urgence Dont 79 complément/insertion	167		12 125€ urgence 20 118€ complément/insertion
Secours d'Urgence	291	519		16 105€
Allocation Mensuelle	650	1 206		76 485€
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	86	178		5 105H réalisées 9 458H engagées
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	84	102		Sans objet
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	40	52		Sans objet

Concernant les Secours d'Urgence (SU), le montant moyen alloué demeure très faible, soit 31,03 euros par enfant. Nous notons une hausse de 7,4% du nombre de demandes, comparativement à 2018. Le nombre de demandes d'Allocation Mensuelle (AM) quant à lui, est identique soit 650 dossiers.

L'an passé, nous constatons une augmentation de 59% du nombre de famille ayant bénéficié d'une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF). Cette tendance se confirme encore cette année, avec une nouvelle augmentation de 34,9% du nombre de familles concernées. Cela demeure un outil indispensable de prévention à disposition des travailleurs sociaux pour permettre le maintien du mineur dans son milieu familial.

On constate une augmentation de 27,3% du nombre total de mesures éducatives. 34,5 % des mesures exercées cette année étaient des mesures d'Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO), dont 58,6% d'entre elles faisaient suite à une fin de placement. Un tiers des mesures d'AEMO a conduit à une mesure de placement (primo placement ou retour en placement). Près d'un quart des mesures d'Aide Educative à domicile (AED) n'a pas été mené à terme, en raison d'une décision judiciaire avant échéance (AEMO ou placement). Ce qui démontre la volonté de notre service de répondre au cadre règlementaire et d'accompagner les familles sur un plan administratif, avant d'envisager une saisine judiciaire.

Les éducatrices (2.4 ETP) ont suivi 102 enfants, soit une moyenne de 44,3 enfants par professionnelle. De ce fait, la régularité des rencontres avec les familles a été impactée. Des

permanences éducatives régulières ont continué d'être assurées par les trois éducatrices. La permanence éducative reste un service apprécié des familles et un véritable levier de prévention qui s'adresse également à un public non connu du service social et pour autant en difficulté d'ordre éducatif. La plupart des mesures d'AED faisant suite aux permanences sont efficaces.

La plateforme Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) a été maintenue en 2019 et a permis l'accompagnement de 40 jeunes, ni étudiants, ni employés, ni stagiaires (NEET). Le travail de partenariat avec la mission locale et surtout le club de prévention Le Chemin s'est vu renforcé par ce dispositif.

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
IP et Soit transmis	285	389
Personnes vulnérables	21	24

Le nombre d'Informations Préoccupantes (IP) relatives aux personnes vulnérables a augmenté de 50%. De façon générale, il est observé une hausse du public sénior, isolé et une psychiatrisation des profils, impactant les assistants sociaux notamment depuis l'attribution de missions des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) aux CMS.

Concernant les IP et Soit-Transmis relatifs aux mineurs, une progression de +22,9% du nombre d'évaluations est observée, assortie d'une augmentation de 40,4% du nombre d'enfants concernés. La Protection de l'Enfance demeure la première compétence du département et en ce sens, les professionnels sont très mobilisés. Une évaluation d'IP nécessite du temps : déplacements, entretiens, (familles recomposées, tous les enfants résidant au domicile doivent être rencontrés), contacts avec les partenaires, coordinations d'équipe, synthèses, rédaction de rapports.

9.3.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	741
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	311
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	289
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	54
Nombre d'enfants vus en école	841
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	7
Nombre de familles en difficulté rencontrées	102

Depuis 2015, nous constatons une légère augmentation des naissances, puis une baisse de 3,80% en 2018 avec 716 naissances. L'année 2019 est en légère progression avec 721 naissances. L'UT de Périgueux totalise 78 assistants familiaux pour 155 places d'accueil et 354 assistants maternels pour 1 186 places d'accueil. Le territoire dispose également de 6 Maisons d'Assistants Maternelles (MAM), pour une capacité totale d'accueil de 64 places. Elles sont situées sur Périgueux (2), Sanilhac (2), Chancelade et La Douze.

Plus de 90% des enfants de moyenne section ont bénéficié d'un bilan médical par les 3 médecins de Protection Maternelle et Infantile (PMI). L'infirmière puéricultrice intervient dans le cadre de l'éducation à la santé (alimentation, sommeil, écran, hygiène bucco-dentaire, dangers domestiques).

9.3.8. ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

Néant

9.3.9. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

Les instances de coordinations partenariales sont multiples sur le territoire : contrat local de santé du Grand Périgueux, club de prévention « Le Chemin », centre social St Exupéry à Chamiers, Programme de Réussite Educative (PRE) à Périgueux et Chamiers, Programme Local d'Insertion par l'Economique (PLIE) de la maison de l'emploi du Grand Périgueux, dispositifs gérés par les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) : l'ASD, l'Association Périgourdine d'Action et de Recherche sur l'Exclusion (APARE), le Secours Aux Familles en Difficulté (SAFED). S'est ajouté en fin d'année, le dispositif national 10 000 logements accompagnés, animé par Périgord Habitat. Ces différents lieux permettent un échange d'expertise et un regard croisé apportant des réponses adaptées aux besoins des publics. Par ailleurs, le dispositif d'aide au départ en vacances en famille, sur le quartier St Georges à Périgueux et sur Trélissac a permis de proposer une action collective à 12 familles en grande précarité financière qui ont pu utiliser les chèques vacances de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et le dispositif d'Aide aux Vacances de la Caisse d'Allocation Familiale (VACAF). Les objectifs étaient de poursuivre le départ en vacances, de soutenir la fonction parentale, de développer l'autonomie, rompre l'isolement de ces familles et créer du lien. Force est de constater que ces familles se situent davantage dans une logique de consommation, que dans une réflexion autour de leurs problématiques. Cependant, a pu être constaté, une évolution dans leur situation : accès à l'emploi, inscription en crèche, projection sur un projet à long terme.

9.4. UNITE TERRITORIALE DE RIBERAC

9.4.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS de Brantôme	2.291	1.836
CMS de Ribérac	5.234	1.389
CMS de Saint-Aulaye	4.191	1.794
CMS de Tocane	2.852	1.167
Accueil Maison Du Département	18.405	-
TOTAL	32.973	6.186

L'accueil réalisé à la Maison du Département en Val de Dronne représente une moyenne de 33 appels journaliers et 40 personnes reçues.

Cet accueil associé à celui des CMS concernent 42.504 personnes. Nos services sont repérés par le public et d'autant plus dans un paysage de désertification des services publics et médicaux. Les secteurs ayant connu une hausse du nombre de contacts sont Mareuil en Périgord et Tocane St Apre pour le canton de Brantôme, Verteillac pour le canton de Ribérac, et l'ensemble du canton Nord-Montpon.

9.4.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts
Accès aux prestations	2.191
Aide administrative	5.200
Aide à la saisie	817
Autonomie PA/PH	191
Election de domicile	231
PUMA/CMU/CMUC	501
Retraite	361
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	9.496

THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux droits – accompagnement	1915
Autonomie	1.222
Budget	1.764
Enfance	899
Insertion professionnelle	1.415
Logement	850
Problématique relationnelle	1.408
Protection judiciaire	136
Santé	1.647
TOTAL	11256

L'accès aux droits demeure une préoccupation majeure du public rencontré. Les problématiques relationnelles, dans le cadre de l'accompagnement social, est le sujet qui aura connu une nette augmentation en comparaison à l'année 2018. Quant au primo-accueil, ceux sont principalement les démarches liées à la retraite et celles requérant une saisie numérique qui auront augmenté en 2019. Ces constats rejoignent les observations faites par les professionnels qui dépeignent un public en difficulté d'autonomie dont les situations continuent de se dégrader économiquement et socialement.

9.4.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	35
Demandeur d'emploi	1.394
Etudiant, en formation professionnelle	40
Personne au foyer	119
Retraité	847
Salarié	864
Sans	2.323
Travailleur indépendant	323

La précarité du public de notre territoire est confirmée à la lecture des catégories socio-professionnelles (CSP): la catégorie « Sans » est surreprésentée. Elle correspond aux personnes cumulant des problématiques qui ne leur permettent pas de s'inscrire dans une dynamique de recherche d'emploi. De notre public majoritairement féminin et isolé s'ensuivent les CSP « Demandeur d'emploi » et « Retraité ». Nous voyons augmenter cette année la catégorie « Salarié ».

9.4.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	222
Habitat Alternatif	182
Hébergé à titre gratuit	810
Hébergement collectif	1
Locataire Parc privé	3.144
Locataire Parc public	837
Propriétaire	949
Sans logement	56
TOTAL	6201

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	257	49922
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)(*)	39	8125
Fonds de Solidarité au Logement Energie (**)	194	59365
Fonds de Solidarité au Logement Eau	104	14433
Accompagnement Social Lié au Logement	36	

Comme en 2018, les locataires en parc privé sont majoritaires. Des logements aux loyers abordables mais très souvent dégradés impactant alors le Fonds de Solidarité Logement(FSL). Nous notons, en 2019, une forte hausse des demandes auprès du FSL : 71 demandes supplémentaires pour l'accès à un nouveau logement et 17 demandes de plus pour les aides liées au maintien dans le logement. Les budgets des nouveaux accédants sont majoritairement déficitaires ce qui nous aura contraint a davantage de subvention. Débuté en fin d'année, seulement 2 Aides Educatives au Budget ont été contractualisées. Cette donnée devrait croître en 2020.

9.4.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1107
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	884
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	252
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	11
Nombre de personnes convoquées en EP	172
Nombre de personnes reçues en EP	67
Nombre de décisions de maintien suite EP	81
Nombre de décisions de réduction suite EP	87
Nombre de décisions de suspension suite EP	4

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
CER : les actions programmées	232	416	322	121	114	93	27	1325

Nous comptons 27 allocataires supplémentaires. Parmi la file active du Conseil Départemental, l'infirmier insertion suit 397 allocataires du RSA. Les problématiques de santé demeurent un frein majeur dans l'accompagnement socio-professionnel. Les difficultés de santé peuvent être multiples mais celles qui gênent nos accompagnements sont principalement en lien avec des troubles psychiatriques non reconnus et/ou non suivis ainsi

que les addictions multiples. Manquant de partenaires, nous pouvons maintenant compter sur le CEID qui intervient sur la commune de Ribérac. Ce partenaire va augmenter ses temps de permanence face aux problématiques d'addiction avérés sur ce territoire.

Côté emploi, nous aurons intégré 92 prescriptions de pôle Emploi et 73 de nos prescriptions en Accompagnement Global. Depuis le 01 janvier, une convention est établie avec l'ACI Envol de Chalais situé en département limitrophe pour 2 ETP ; Ainsi 7 allocataires auront bénéficié d'un CDDI au cours de l'année. Nous attachons à étoffer notre réseau local et notamment par du lien direct avec les entrepreneurs. 17752€ du Fonds Départemental Insertion auront contribué à la reprise d'un emploi ou d'une formation.

9.4.6. L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	21	21	1.950 €
Secours d'Urgence	126	241	9.150 €
Allocation Mensuelle	211	411	27.320 €
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	50	97	1959 H réalisées
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	31	43	-
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	12		

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
IP et Soit transmis	89	148
Personnes vulnérables	8	-

Notre mission de prévention de l'enfance aura été stable pour certaines missions comme les secours d'urgence contraints par notre enveloppe financière ou l'aide éducative à domicile confiée à une seule éducatrice spécialisée pour l'ensemble de notre territoire. Par contre, allocations mensuelles, mises en place de technicien de l'intervention sociale et familiale et les évaluations du danger ou risque de danger des mineurs ont continué d'augmenter cette année. Les problématiques d'addiction chez les parents, chez les adolescents, les troubles psychiatriques, la violence conjugale sont autant de marqueurs inquiétants que nous rencontrons avec récurrence. Les judiciarisation des situations sont fréquentes aussi pouvons-nous compter sur un acteur supplémentaire de la protection de l'enfance : la Mecs Notre Dame qui intervient en placement à domicile sur notre territoire. De nos constats, nous évaluons le besoin de davantage d'outils de prévention en particulier l'intervention d'un Club de prévention sur le territoire et prioritairement sur la commune de Ribérac eu égard à la paupérisation de la population et à la communauté des gens du voyage. Les actions de développement social local, les lieux d'accueil enfant et parents sont utiles et

fréquentées. Le partenariat avec le conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne a permis à 8 enfants d'intégrer une école de musique. Un chiffre en augmentation depuis que l'Unité Territoriale s'adresse directement aux familles allocataires du RSA.

9.4.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	259
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	124
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle Nombre d'enfants vus en école	185
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	2
Nombre de familles en difficulté rencontrées	24

De 235 en 2018, nous comptons 240 avis de naissances en 2019. Nous recensons 142 assistants maternels pour 486 places et 43 assistants familiaux pour 93 places. Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) continuent de se développer sur notre territoire : Concentrées sur le canton de Ribérac avec 3 MAM et 1 en projet, le canton Nord-Montpon en dénombre 2 et un projet à Tocane St Apre devrait aboutir en 2020 pour le canton de Brantôme.

Depuis septembre 2019, le recrutement de M. Joaquim TESSON, orthoptiste, aura permis d'intervenir auprès de 168 enfants scolarisés en école maternelle en complément des bilans scolaires effectués par le médecin de PMI et les deux puéricultrices du territoire. La prise de poste de la puéricultrice du canton de Brantôme datant de mai 2019, le nombre de bilans scolaires est en baisse.

Le CPEF aura rencontré 440 personnes dans le cadre des interventions collectives en établissements scolaires, mission locale etc.

9.4.8. ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

TERRITOIRE	Canton de Ribérac	Canton de Brantôme	Canton Nord-Montpon	UT Mussidan	Annulés	Autres
Nombre de transports	107	95	43	67	31	6

80 transports supplémentaires sont recensés en 2019 en comparaison à l'année 2018. Les Visites à domicile établies par les travailleurs sociaux représentent 11% de leur activité. Cela est sans compter sur les transports que peuvent effectuer certaines secrétaires de

centre médico-social pour raisons multiples : délivrance de colis alimentaire, rendez-vous avec une assistante sociale...

9.4.9. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

CANTON DE BRANTOME	CANTON DE RIBERAC	UNITE TERRITORIALE
Lieu d'accueil enfant/parent Boucle d'Or	Lieu d'accueil enfant/parent Jeu de Minot	Permanence éducative : Education coup de fil
Famille en fête	Vacances ouvertes	
Vacances ouvertes		
Réseau parentalité		
Action collective La Marmite		

L'animatrice du SMCTOM de Ribérac est intervenue en réunion de service en juin 2019. L'objectif étant que l'ensemble des professionnels, en cohérence avec l'excellence environnementale portée par notre collectivité, puisse connaître les gestes essentiels du tri des déchets pour mise en application en interne.

9.5. UNITE TERRITORIALE DE MUSSIDAN

9.5.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS de MONTPON	2923	1718
CMS de MUSSIDAN	1979	2143
CMS de NEUVIC	1950	1222
CMS de ST ASTIER	1522	1972
CMS de VERGT	4535	2665
Accueil Maison Du Département		
TOTAL	12909	9720

COMMENTAIRES :

Tout au long de l'année, les équipes ont été sensibilisées et accompagnées dans l'appropriation du module AST et de la saisie.

Nous pouvons noter une baisse relative du nombre de contacts comptabilisés en accueil, quand le nombre augmente en orientation. La réduction du temps de travail de deux secrétaires, pour des raisons de santé, peut-être une explication partielle de cette diminution ; l'augmentation du traitement des demandes en primo-accueil en être une autre.

Nous pouvons ainsi noter une légère augmentation du nombre total de contacts qui, probablement, ne représente pas encore la réalité des accueils dans les CMS.

9.5.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts
Accès aux prestations	2834
Aide administrative	1078
Aide à la saisie	79
Autonomie PA/PH	321
Election de domicile	90
PUMA/CMU/CMUC	110
Retraite	68
Total des contacts reçus dans le cadre de l'accueil concernant l'accès aux droits	4580

THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux droits – accompagnement	5229
Autonomie	1766
Budget	1528
Enfance	2031
Insertion professionnelle	1424
Logement	1905
Problématique relationnelle	1805
Protection judiciaire	485
Santé	2873
TOTAL	19046

COMMENTAIRES :

La problématique de l'accès aux droits reste celle qui mobilise majoritairement nos services et représente 41.58 % des thématiques abordées. Comme l'an passé, la problématique santé se place au second rang des thématiques prises en compte.

Celle de l'enfance, du logement et la problématique relationnelle viennent supplanter l'insertion professionnelle et l'autonomie, prédominantes en 2018.

9.5.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	84
Demandeur d'emploi	1676
Etudiant, en formation professionnelle	97
Personne au foyer	556
Retraité	1417
Salarié	1685
Sans	3550
Travailleur indépendant	352

COMMENTAIRES :

La population accueillie dans les CMS reste féminine pour 61%. Quant à la proportion de personnes sans enfant, elle a considérablement augmenté, passant de 48% en 2018 à 60% cette année. Cet indicateur peut être mis en lien avec l'augmentation de l'accueil de personnes retraitées, souvent isolées.

Et dans le même temps, nous notons une diminution de la proportion de personnes accueillies qui sont sans emploi (55%) au profit d'une augmentation de la population salariée et/ou retraitée (32%). Il est à noter une très forte augmentation de la population des retraités accompagnés en 2015 : + 75 %. La problématique du maintien à domicile ayant été travaillée 517 fois contre 224 en 2018.

9.5.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	292
Habitat Alternatif	316
Hébergé à titre gratuit	1376
Hébergement collectif	
Locataire Parc privé	4428
Locataire Parc public	2051
Propriétaire	1168
Sans logement	89
TOTAL	9720

COMMENTAIRES :

Les caractéristiques de la population de notre territoire restent inchangées.

Les usagers sont majoritairement locataires et pour 68 %, du parc privé.

Nous pouvons noter une légère augmentation de 2 % de la population accueillie se trouvant en situation d'habitat précaire (sans logement, hébergé ou en logement alternatif).

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	203	42 983
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)(*)	52	23 849
Fonds de Solidarité au Logement Energie (**)	314	54 680
Fonds de Solidarité au Logement Eau	74	10 673
Accompagnement Social Lié au Logement	73	

(*) Impayés de loyer = maintien + Prévention expulsions (cf tableau stat COLCA)

(**) Toutes énergies (EDF/ Engie/ GTR/ Bois...sauf eau)

COMMENTAIRES :

Il apparaît une augmentation du nombre de dossiers FSL : 121 supplémentaires en 2019.

Cette augmentation concerne essentiellement les dossiers relatifs à l'énergie (43%) et plus particulièrement l'EDF. L'assouplissement du règlement FSL en matière de ressources a probablement permis à une partie de la population qui n'y avait pas accès auparavant de déposer des demandes, notamment les retraités.

Le nombre d'ASLL continue d'augmenter : 12 dossiers supplémentaires.

9.5.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1299
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	1402
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	441
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	10
Nombre de personnes convoquées en EP	94
Nombre de personnes reçues en EP	25
Nombre de décisions de maintien suite EP	60
Nombre de décisions de réduction suite EP	76
Nombre de décisions de suspension suite EP	14

COMMENTAIRES :

Au 31/12/2019, l'UT de Mussidan compte 1843 allocataires du RSA majoritairement des femmes pour + de 60 % comparativement sur l'ensemble du Département elles sont 56.37 %. Celles qui perçoivent la majoration a progressé de 10.67 % en 1 an.

La tranche d'âge des 31 à 40 ans représente toujours plus d'un quart des allocataires soit 27.12 %, celles de moins de 26 ans ne cesse d'augmenter pour atteindre 10.33 % alors que pour l'ensemble du Département ils ne sont que 6.96 %.

27 % sont dans le dispositif entre 1 et 3 ans. Une progression de 10 % pour les moins d'1 an est notée soit 18.88 % et de 12 % pour ceux qui perçoivent depuis plus de 10 ans soit 16.32 %.

Pour les cantons de Montpon et Vallée de l'Isle, le nombre d'allocataires à accompagner est régulièrement supérieur à 400 sur chacun.

Les orientés Pôle Emploi représentent 31.45 % des allocataires.

Les équipes pluridisciplinaires :

94 situations ont été présentées en 2019. 64 % ont fait l'objet d'un maintien, 80.85 % d'une réduction et 15 % d'une suspension.

UT	Emploi	Santé	Autonomie	Création d'entreprise	Mobilité	Logement	Formation	Total
	279	479	409	136	110	84	38	1535

COMMENTAIRES :

En 2019, la santé reste la première thématique des CER pour 31.21 % avec une progression de 12.20 % en 1 an. Les 2 infirmiers ont assuré 160 accompagnements.

La seconde thématique est désormais l'autonomie pour 26.66 % avec une augmentation de 14 % en 1 an. L'UT de Mussidan présente un écart de + de 10.31 % par rapport à l'ensemble du Département ce qui illustre une augmentation du cumul des problématiques des allocataires et une grande fragilité des situations sociales.

L'emploi est rétrogradé à la 3^{ème} place pour 18 % avec une baisse de 7.3 %.

Les prestations de type ADVE : Accompagnement Dynamique Vers l'Emploi prennent tout leur sens pour soutenir le retour à l'emploi : 51 personnes ont bénéficié d'un suivi hebdomadaire à l'issue 5 ont été recrutées en CDD de plus de 6 mois, 3 en CDDI, 4 en ETTI et 2 sont entrées en formation.

Les différentes structures de l'IAE du territoire ont recruté en CDDI 63 allocataires ; 31 ont intégré l'accompagnement global. A l'issue : 20 sorties en emploi 3 en formation, et 2 créations d'entreprise.

Le cumul RSA et emploi saisonnier a été accordé à 39 allocataires.

Les aides financières :

31 aides individuelles au titre du FDI ont été accordées pour un montant de 20 070 €, 95 concernent la mobilité : passage du permis, achat ou réparation de véhicules.

La régie insertion par 43 accords a financé pour 30 % l'achat de carburant et 10 % la location d'un véhicule dans le cadre de la reprise d'emploi, pour une dépense totale de 4 565 €.

9.5.6. L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	53	53	13 393 €
Secours d'Urgence	123	261	9 550 €
Allocation Mensuelle	246	453	38 940 €
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	38	84	3 259 H
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	75	105	
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	6		

COMMENTAIRES :

Le nombre de dossiers FAJ a plus que doublé cette année.

Le nombre de secours d'urgences a augmenté et celui des allocations mensuelles est resté constant.

Si les interventions TISF ont concerné moins de familles, la nature de leurs situations a nécessité des modalités plus fréquentes, expliquant ainsi un nombre d'heure réalisées sensiblement équivalent à 2018.

4 mesures éducatives supplémentaires ont été contractualisées et ont concerné 105 enfants.

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
IP et Soit transmis	122	163
Personnes vulnérables	8	

COMMENTAIRES :

Le nombre d'informations préoccupantes a diminué ; moins 13 en 2019.

Pour autant, le nombre d'évaluations ayant donné lieu à une transmission se maintient (42).

Plus encore qu'en 2018, les situations évaluées dans le cadre des IP nous conduisent à solliciter des mesures de protection judiciaires ; 34 % en 2019 pour 29 % en 2018.

Il s'agit de familles qui se tiennent à distance des travailleurs sociaux ou pour lesquelles les actions de prévention se sont révélées insuffisantes.

Sur ces 42 situations, 17 ont fait l'objet d'une mesure de protection, 11 d'un avis d'ouverture et 14 restent sans réponse.

25 dossiers ont été clôturés sans suite dans le cadre de nos évaluations et 11 ont donné lieu à l'instauration d'une mesure administrative (AED ou TISF), concernant 13 enfants.

Le nombre d'évaluations concernant les majeurs vulnérables reste stable.

9.5.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	324
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	247
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	123
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	
Nombre d'enfants vus en école	
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	3
Nombre de familles en difficulté rencontrées	56

Les activités CPEF sont retracées par le Pôle PMI

COMMENTAIRES :

Le poste de médecin de PMI et celui intervenant dans les écoles sont vacants depuis 2 ans au 01.04.2020. Aucun bilan en école n'a été réalisé en 2019.

Le renfort des médecins de PMI des UT de Périgueux et Bergerac ont permis de maintenir des consultations de nourrissons régulières, réel besoin du territoire et de rencontrer 50 enfants de plus qu'en 2018.

Après plusieurs années durant lesquelles le nombre de naissances était en diminution, 2019 a vu 38 naissances supplémentaires, plus particulièrement sur les secteurs de Mussidan et Montpon.

L'UT compte sur son territoire, 239 assistants maternels pour 808 places d'accueils, 81 assistants familiaux pour 165 places, soit une diminution des premiers et une augmentation des seconds.

Les travailleurs médico-sociaux ont procédé à 153 évaluations dans le cadre de l'agrément pour 237 en 2018.

9.5.8. ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

Les professionnels de l'UT ont sollicité l'agent de mobilité de l'UT de Ribérac pour 67 transports, soit 11 de plus que l'an passé. 76 % concernaient des déplacements en lien avec la santé et principalement sur les secteurs de St Astier, Montpon et Mussidan.

9.5.9. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

Cinq actions collectives ont été menées sur le territoire de l'UT cette année (Fourchettes/Basket, Mon enfant ma famille et moi, Ludothèque, Objectif vacances et AdmiClic) et l'édition du « Canard à Ressorts » perdue.

Les changements en terme d'orientations et d'interventions du service des sports sur le territoire ont impacté le partenariat entretenu depuis plusieurs années et nous ont conduit à repenser certaines actions et ne pas en reconduire d'autres.

Toutefois, les professionnels ont su s'adapter et avec le concours des autres partenaires (CAF, MSA, Communauté de communes, CCAS, Périgord Famille...) faire preuve d'inventivité afin de pouvoir continuer à proposer aux usagers du territoire des actions permettant une approche collective.

Ce type d'intervention, mené en parallèle d'un travail individuel, reste une plus-value dans l'accompagnement proposé aux familles et permet un travail de prévention soutenant tant sur le plan de la santé, que de la protection de l'enfance ou de l'insertion.

9.6. UNITE TERRITORIALE DE NONTRON

9.6.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation	Nombre de personnes concernées
CMS de Nontron	5 309	2 615	
CMS de Thiviers	1 094	1 902	
CMS d'Excideuil	2 304	1 018	
Accueil UT	89	-	
TOTAL	8 796	5 535	20 857

COMMENTAIRES :

Le nombre de personnes reçues en Centres Médico-Sociaux (CMS) restent toujours aussi important, en raison notamment de la proximité des lieux d'accueil de nos services, de la disparition sur les territoires ruraux de certains services publics ou permanences administratives. Une baisse du nombre de contacts pour l'accueil est cependant observée et peut s'expliquer par l'absence d'un secrétariat sur un Centre Médico-Social sur une période longue en 2019.

9.6.2. L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts
Accès aux prestations	2 235
Aide administrative	1 736
Aide à la saisie	372
Autonomie PA/PH	209
Election de domicile	24
PUMA/CMU/CMUC	205
Retraite	161
Total Primo-accueil et Accompagnement	4 942

THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux droits Primo-accueil et Accompagnement	4 302
Autonomie	648
Budget	1 713
Enfance	994
Insertion professionnelle	797
Logement	872
Problématique relationnelle	768
Protection judiciaire	306
Santé	732
TOTAL	11 132

COMMENTAIRES :

L'accès aux prestations représente plus de la moitié de l'activité des secrétariats en CMS, nécessitant aussi selon la complexité des situations, un accompagnement en complément par les travailleurs sociaux.

Le budget, deuxième thématique abordée par les familles, peut concerner des personnes en situation de précarité qui n'ont pas soit leurs droits à jour, soit de ressources suffisantes.

9.6.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	42
Demandeur d'emploi	1 294
Etudiant, en formation professionnelle	56
Personne au foyer	81
Retraité	1 186
Salarié	920
Sans	1 367
Travailleur indépendant	241

Commentaires :

Les personnes qui sollicitent le service de l'Action Sociale sont principalement sans activité professionnelle dont la majorité n'est pas demandeur d'emploi, ce qui explique l'importance du primo-accueil et de l'accompagnement. L'accès aux droits doit permettre d'envisager d'autres démarches d'insertion notamment professionnelle. Les personnes retraitées sont rencontrées principalement pour des problèmes budgétaires liés à des ressources insuffisantes ou sollicitent pour connaître les aides possibles dans le cadre de leur maintien au domicile. La part des retraités dans le public accueilli est en augmentation, caractéristique du vieillissement de la population sur ce territoire.

9.6.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	228
Habitat Alternatif	52
Hébergé à titre gratuit	556
Locataire Parc privé	2 470
Hébergement collectif	0
Locataire Parc public	1 073
Propriétaire	1 089
Sans logement	67
TOTAL	5 535

COMMENTAIRES :

Les locataires du parc privé représentent de plus en plus la majeure partie des publics rencontrés, ce qui est caractéristique du secteur rural. Il semble qu'il y ait moins de rotation sur le parc public amenant les primo arrivants à se tourner vers les bailleurs privés. L'accès à ce type de logement par des familles venant de différentes régions de France est facilité par le recours à des sites spécialisés. Les propriétaires occupants sont souvent des personnes retraitées, population caractéristique de la démographie de notre territoire.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	179	39 870
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)	37	12 430
Fonds de Solidarité au Logement Energie	220	44 488
Fonds de Solidarité au Logement Eau	60	7 005
Accompagnement Social Lié au Logement	18	-

COMMENTAIRES :

Les demandes pour l'accès à un logement restent conséquentes et se confirment par l'arrivée importante de nouvelles familles sur les territoires. Depuis plusieurs années les aides pour les énergies (mode de chauffage au fioul, bois, ...) représentent une part importante des demandes et des aides accordées. En plus de la précarisation des situations, les logements sont équipés de systèmes de chauffage individuels, voire d'appoint (fioul, bois, bidons de pétrole...). Le remplissage des cuves de gaz ou de fioul nécessite un investissement trop important pour les foyers d'autant que les fournisseurs imposent de plus en plus une quantité pour garantir la livraison.

9.6.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	1004
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	203 / 228 / 234 = 665 soit 74,80 %
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	31 / 89 / 104 = 224 soit 25,20 %
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	22 (11 Thv / 11Ntn)
Nombre de personnes convoquées en EP	164 (94 Thv / 70 Ntn)
Nombre de personnes reçues en EP	71 (37 Thv / 34 Ntn) + 20 observations reçues
Nombre de décisions de maintien suite EP	89
Nombre de décisions de réduction suite EP	115
Nombre de décisions de suspension suite EP	49

CANTON	Autonomie*	Création d'entreprise	Emploi**	Formation	Logement	Mobilité	Santé	Total
ISLE-LOUE-AUVEZERE	54	43	60	3	7	10	87	264
PERIGORD VERT NONTRONNAIS	96	38	54	6	32	38	131	395
THIVIERS	253	19	83	3	23	31	186	598

*La thématique AUTONOMIE comprend les Actions facilitant le lien social, l'Autonomie financière, d'autres actions d'accès aux droits et d'accompagnements socioprofessionnels, la remobilisation

**La thématique EMPLOI comprend l'accès directe vers l'emploi, l'accompagnement vers l'emploi et les contrats aidés

COMMENTAIRES :

Le dispositif de cumul « RSA + Salaire d'un emploi saisonnier dans le secteur de l'agriculture, du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie, de la viticulture, des loisirs et de l'aide à domicile » est un dispositif attractif. Ainsi, en 2019, sur le second semestre, 29 demandes ont été instruites par le Pôle RSA concernant l'UT de Nontron. 14 demandes concernaient l'agriculture (travail en arboriculture exclusivement), 14 le tourisme (hôtellerie, loisirs, camping) et 1 l'industrie. 2 demandes ont été rejetées car les emplois ne correspondaient pas au dispositif voté par les élus.

Un allocataire du territoire bénéficiaire de ce dispositif (domaine de l'arboriculture) a pu nous signifier sa pleine satisfaction quant à ce cumul au même titre que son employeur.

A contrario de ce dispositif incitatif, l'année 2019 a été marquée par la baisse significative d'engagements en lien avec l'emploi et un accroissement d'accompagnements sociaux permettant de tendre à une autonomie sociale. La santé reste la thématique la plus présente dans nos accompagnements (32 %). Le nombre d'allocataires RSA augmente sur le territoire avec un public un peu plus éloigné de l'emploi que les années passées ce qui impacte l'ensemble des enveloppes financières.

9.6.6. L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	43	43	9 822 €
Secours d'Urgence	104	226	8 160 €
Allocation Mensuelle	207	366	26 585 €
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	33	71	3 865 H 00
Aide Educative à Domicile	24 mesures	31	-
Aide Educative en Milieu Ouvert	6 mesures	8	-
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	16	-	-

COMMENTAIRES :

L'augmentation constante du nombre d'enfants concernés pour les aides financières depuis 2017 se vérifie encore cette année, du fait de la précarité des situations familiales et de l'instabilité des situations professionnelles. Nous avons eu plus de dossiers cette année en lien notamment avec la restriction des aides accordées par le CIAS de Thiviers.

Le nombre de mesures prises en charge par l'Educatrice Spécialisée est en progression. Il est à noter que ces mesures demandent un travail plus assidu et régulier de l'Educatrice auprès des familles de couples parentaux séparés ayant des adolescents scolarisés sur un lieu souvent éloigné du domicile.

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
Informations Préoccupantes et Soit transmis	112	159
Personnes vulnérables	10	-

COMMENTAIRES :

L'augmentation du nombre d'Informations Préoccupantes (IP) s'explique par l'arrivée de nouvelles familles recomposées qui faisaient l'objet soit d'une évaluation, soit de mesures judiciaires dans leur département d'origine. Leur arrivée sur le territoire avec de jeunes enfants non concernés par ces mesures nécessite une nouvelle évaluation ou un signalement. De plus, les convocations au Tribunal pour Enfants induisent davantage d'avis d'ouverture et donc d'actualisation.

9.6.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	466
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	87
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	168
Psychologue	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	37
Nombre d'enfants vus en école	202
Psychologue	
Nombre d'enquêtes adoption	1
Nombre de familles en difficulté rencontrées	144

COMMENTAIRES :

Malgré un nombre de naissances stable pour 2019, la situation très précaire de nouvelles familles avec de très jeunes enfants a demandé une mobilisation plus conséquente des équipes de PMI. La judiciarisation des suivis n'induit pas nécessairement l'arrêt des accompagnements PMI qui doivent se poursuivre parfois même à la demande de la Juge des Enfants. Le nombre de famille en difficultés rencontrées est en augmentation. La fragilité des

situations, de plus en plus prégnante, nécessite des interventions pluridisciplinaires où la psychologue de Prévention est de plus en plus sollicitée par les travailleurs médico-sociaux dans le cadre de leurs accompagnements soit suite à des IP.

9.6.8. ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

OBJET	Nombre de Prescriptions	%	Nombre de Kilomètres	%
Budget	0	0 %	0	0 %
Insertion sociale et professionnelle	2	1 %	48	0 %
Administration	12	7 %	582	5 %
Santé	131	75 %	10 424	81 %
Educatif	5	3 %	180	1 %
Autres	24	14 %	1 629	13 %
TOTAL	174	100%	12 863	100 %

COMMENTAIRES :

L'agent de mobilité est principalement sollicité pour amener les personnes vers les services médicaux spécialisés ou les hôpitaux environnants et souvent hors département, ce qui peut s'expliquer par la désertification médicale et le manque de spécialistes de proximité. Le nombre de prescriptions est légèrement en baisse du fait de la mobilisation de l'agent pour des travaux en régie et les déménagements du Centre médico-social d'Excideuil et l'Unité Territoriale.

9.6.9. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

L'Unité Territoriale participe à l'animation de trois lieux d'accueil dont les fréquentations restent constantes, ces lieux étant bien repérés par les familles. La réflexion engagée avec les Intercommunalités a permis, pour certains la mise à disposition de personnel pour renforcer les équipes d'accueillants ou d'autres qui peuvent être porteurs de projets.

9.7. UNITE TERRITORIALE DE SARLAT

9.7.1. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Centre Médico-Social (CMS)	Nombre de contacts Accueil	Nombre de contacts Orientation
CMS de BELVES	1565	897
CMS de HAUTEFORT	596	998
CMS LE BUGUE	503	1007
CMS MONTIGNAC	2264	880
CMS ST CYPRIEN	1244	1326
CMS SARLAT	10832	4227
CMS TERRASSON	2338	533
CMS THENON	398	757
Accueil Maison Du Département	3870	
TOTAL	23616	10625

Malgré des chiffres en baisse cette année (notamment le nombre de contacts dans le cadre de l'accueil), l'accueil du public et les entretiens demeurent très importants sur le territoire du Périgord Noir.

La baisse des chiffres est dû à des absences de secrétariat de CMS et des saisies irrégulières de la part des agents.

En effet, le démantèlement général du service public, l'absence sur notre territoire de réponses des autres institutions engendrent une augmentation du public accueilli ; notamment pour des démarches administratives, d'accès aux droits...ce qui peut aussi expliquer le manque de saisie régulières des agents.

Le nombre « réel » de personnes accueillis dans le cadre du primo accueil, entretien et visite à domicile restent importants.

Les CMS sont plutôt bien repérés par la population. Cependant, un travail de communication autour de nos missions nous permettraient peut-être de « toucher » des personnes qui auraient besoin d'accompagnement social divers, sans savoir qui solliciter.

Plus de la moitié des rencontres se font sur rendez-vous et les visites à domicile demeurent importantes du fait de la ruralité du territoire.

9.7.2. 9.7.2 L'ACCES AUX DROITS ET LES THEMATIQUES PRISES EN CHARGE

ACCES AUX DROITS	Nombre de contacts	THEMATIQUES	Nombre de contacts
Accès aux prestations	501	Accès aux droits – accompagnement	7627
Aide administrative	4663	Autonomie	1812
Aide à la saisie	230	Budget	1799
Autonomie PA/PH	786	Enfance	1690
Election de domicile	39	Insertion professionnelle	2726
PUMA/CMU/CMUC	356	Logement	1445
Retraite	289	Problématique relationnelle	2118
Total	6864	Protection judiciaire	351
		Santé	2938
		TOTAL	22506

Concernant l'accès aux droits, la thématique principale est inchangée depuis l'année dernière, à savoir, l'aide administrative. Les dispositifs de plus en plus complexes, leurs manques de lisibilité, et la difficulté pour le public accueilli de faire les démarches via le numérique, orientent de plus en plus les usagers vers les CMS.

En 2019, cette thématique représente 67 % des demandes en premier accueil.

Les demandes liées aux problématiques des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie sont très importantes et liées à l'arrêt des CLICS. Ces demandes sont compliquées à assurer pour les CMS (secrétariats et AS).

Concernant les thématiques des entretiens assurés en 2019, l'accès aux droits restent majoritaires, ce qui est à corréliser avec les thématiques de l'accueil.

Les entretiens où sont abordés les problèmes de santé demeurent très importants, ce qui dénote une fragilité du public, tout comme la thématique de la problématique relationnelle. Les usagers avec des fragilités psychologiques, voire des troubles psy avérés sont de plus en plus nombreux, et viennent régulièrement dans les CMS où ils trouvent une écoute bienveillante. Ce phénomène est en augmentation, et devient difficile à gérer (agressivité, pas de réponses psychologiques ...).

9.7.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PERSONNES RECUES

Situation professionnelle	Nombre de contacts
Agriculteur	57
Demandeur d'emploi	2164
Etudiant, en formation professionnelle	84
Personne au foyer	417
Retraité	1170
Salarié	1386
Sans	2630
Travailleur indépendant	477
TOTAL	8385

Comme les années précédentes, le public accueilli, les personnes accompagnées par les travailleurs médico-sociaux sont majoritairement sans emploi ou demandeur d'emploi. En effet, les ressources les plus représentées sont le RSA et les prestations familiales.

Les retraités déjà très présents en 2018 sont encore en augmentation cette année de 39 %. Ils deviennent désormais un public régulier avec des problématiques liées à des faibles revenus, au maintien à domicile, mais aussi à l'isolement et à la vulnérabilité.

Tout comme l'année dernière, les femmes représentent 62 % du public accueilli.

9.7.4. LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

Logement	Nombre de contacts
Accession à la propriété	303
Habitat Alternatif	230
Hébergé à titre gratuit	1623
Hébergement collectif	-
Locataire Parc privé	4381
Locataire Parc public	2395
Propriétaire	1568
Sans logement	125
TOTAL	10625

Les données concernant la situation du public au regard du logement restent stables par rapport à l'année dernière.

Sur ce territoire du Périgord Noir, la majorité de notre public est locataire dans le privé et souvent dans des logements anciens, vétustes, ce qui n'est pas sans conséquences sur les dépenses énergétiques.

On observe un turn-over important de locataires sur ces logements énergivores. Dès les premières factures, les usagers déménagent et cherchent à s'orienter vers des bailleurs sociaux. Malheureusement, ces logements vétustes ne tardent pas à retrouver des locataires qui ont souvent déjà des difficultés financières.

L'accompagnement des usagers en situation d'expulsion locative est chronophage et demandent aux TMS de la disponibilité et le manque de solution de relogement devient prégnant sur nos territoires.

	Nombre d'accord	Montant accordé
Fonds de Solidarité au Logement Accès	345	64.363.55
Fonds de Solidarité au Logement Maintien (Impayés de loyer)(*)	90	31.322.24
Fonds de Solidarité au Logement Energie (**)	356	72.579.78
Fonds de Solidarité au Logement Eau	173	22.806.18
Accompagnement Social Lié au Logement	76	

De façon générale, le nombre de demandes d'aide financière liées au logement sont relativement stables, en comparaison avec 2018, avec une très légère augmentation de 2 %.

Cependant, les sommes versées sont-elles en augmentation considérable de 30% environ., ce qui s'explique par une modification notable du règlement intérieur en 2019, avec une possibilité d'intervention plus conséquente.

Nous avons pu répondre en 2019 plus efficacement aux besoins d'un public en grande précarité, de les accompagner dans le règlement de leurs factures d'énergie, d'eau mais aussi dans les impayés de loyer.

On note également une augmentation des mesures d'accompagnement social lié au logement, mesure qui parvient à répondre aux problématiques des usagers de façon durable.

Les travailleurs sociaux « prescrivent » donc de plus en plus ces mesures.

9.7.5. L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : ACTIVITE	
Nombre de contrats élaborés en cours d'année	2495
Nombre d'Allocataires RSA file active Conseil Départemental	1512
Nombre d'Allocataires RSA file active Pôle Emploi	493
Nombre d'Equipes Pluridisciplinaires (EP)	22
Nombre de personnes convoquées en EP	465
Nombre de personnes reçues en EP	108
Nombre de décisions de maintien suite EP	179
Nombre de décisions de réduction suite EP	195
Nombre de décisions de suspension suite EP	91

L'UT de Sarlat a engagé en 2019 une expérimentation sur la mise en emploi du public BRSA en partenariat avec la Direction du Tourisme, la Direction de l'Economie et l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie qui ont effectué un travail de sourcing d'offres d'emploi non publiées sur les canaux traditionnels.

La logique de ce dispositif s'est adossée à un partenariat renforcé avec les agences locales de Pôle Emploi sur : - la prescription de formations hors PRF (CQP employée d'étage par ex) l'accès au PMSMP avant la signature des contrats

Cette expérimentation a permis à 34 brsa de renouer avec un emploi dont 26 sur un CDD de plus de 6 mois à temps complet.

Seuls 9 contrats ont pu être éligibles au cumul emploi saisonnier/RSA compte tenu de la date du vote de la délibération.

Une montée en puissance de ce dispositif est prévue en 2020.

La mise en emploi du public s'exprime plus largement à la faveur de l'accompagnement global.

On compte 12 Comités Locaux d'Accompagnement Global en 2019 qui auront étudié 219 prescriptions (105 PE /114 CD 24) pour 201 validations.

La conseillère accompagne en file active 95 personnes.

62 secours d'urgence pour un montant de 4 913 €.

9.7.6. L'ENFANCE-FAMILLE

FOCUS AIDES FINANCIERES ET MESURES EDUCATIVES

	Nombre de dossiers	Nombre d'enfants concernés	Montant alloué
Fonds d'Aide aux Jeunes	57	57	10856
Secours d'Urgence	224	433	15765
Allocation Mensuelle	400	706	48128
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	115	223	3467 H
Aide Educative à Domicile / Aide Educative en Milieu Ouvert	76	120	
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé + l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale	42	-	

Les interventions financières au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance sont stables mais importantes en 2019. Sur ce territoire, nous avons traité 624 dossiers soit 1139 mineurs concernés pour un montant annuel de 63893 euros.

Ces interventions concernent dans une très large majorité les besoins alimentaires, suivent les dépenses liées à la scolarité.

Les dépenses liées au FAJ sont stables avec malgré tout un montant moyen d'aide plus important.

Les interventions des Techniciennes de l'intervention sociale et familiales sont en baisse mais ne reflètent pas la réalité du territoire en 2019. En effet, un certain nombre de familles accompagnées par les travailleurs médico-sociaux ont bénéficié d'intervention de TISF au titre de la CAF ou de la maladie suite à des grossesses... ces prises en charge par d'autres organismes ont pris le relai sur un financement du CD. Ces familles auraient sinon bénéficié des mêmes interventions au titre de la prévention. Il est donc prévisible que ces interventions soient en augmentation pour 2020.

Le nombre de mesures d'aide éducative à domicile (AED et AEMO) est en hausse cette année. Le nombre d'enfants concernés est en augmentation de 11%. Ces mesures sont affinées et adaptées aux problématiques de la famille au regard de la parentalité, elles sont efficaces si elles interviennent le plus précocement possible et surtout de façon réactive.

Les MASP et AEB sont des outils efficaces et très appréciés par les TS, au regard de leur efficacité et du travail de partenariat de qualité avec les CESF.

	Nombre de dossiers	Nombre de mineurs concernés
IP et Soit transmis	156	211
Personnes vulnérables	32	

La procédure « informations préoccupantes » a concerné sur le territoire du Périgord Noir 156 dossiers pour 211 mineurs.

Ces chiffres sont stables et très importants. Cette procédure très balisée nécessite du temps, de l'investissement, des temps de synthèse et de réflexion aux différents stades de l'évaluation.

Cette procédure est nécessaire au titre des IP. Cependant, il est à noter qu'un certain nombre de situations connues et accompagnées par les travailleurs médico-sociaux ne rentrent pas dans ce cadre-là même si les TMS sont amenées à intervenir de façon intensive et évaluer d'éventuelles orientations vers le judiciaire.

De façon générale, ce travail doit être et est accompagné, soutenu et suivi par les cadres du service et notamment par les responsables adjoints enfance famille.

Les évaluations concernant les personnes vulnérables sont encore en augmentation cette année, nous continuons de découvrir des situations de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap vulnérables, maltraitées.... Ce dispositif là aussi demande beaucoup d'implication de toute l'équipe. Dans ce domaine, les solutions ne sont malheureusement pas assez nombreuses et adaptées.

9.7.7. ACTIVITE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

Puéricultrices	
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en consultation	481
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en permanence	180
Nombre d'enfants vus au moins 1 fois au cours de l'année en VAD	163
Bilan en école maternelle	
Nombre d'interventions en moyenne section maternelle	
Nombre d'enfants vus en école	
Psychologues	
Nombre d'enquêtes adoption	10
Nombre de familles en difficulté rencontrées	233

De façon générale, tous les indicateurs liés à l'activité de la Pmi sont en hausse.

Le nombre d'enfants vus en consultations, lors de permanences de puéricultrices, et surtout lors de visites à domicile augmentent.

Les services de la PMI sont bien repérés et identifiés sur le territoire, ils répondent à un besoin médical du fait de l'absence de Dr et encore plus de pédiatre, mais aussi à des parents en difficulté dans la prise en charge du bébé.

La pluridisciplinarité des professionnels permet une réponse de grande qualité, chacun ayant sa technicité, son approche. La souplesse des interventions, adaptées à chaque problématique est de fait la plus efficace possible.

Les interventions précoces restent à prioriser et nécessite un partenariat avec les travailleurs sociaux de l'UT., ce que l'équipe d'encadrement impulse et favorise avant tout. Le nombre d'IP, de placements de très jeunes enfants nous confortent dans ce sens et il faudra rester très vigilant en 2020 mais aussi dans les prochaines années à veiller à ce partenariat et à toujours le favoriser.

L'augmentation du nombre de familles rencontrées par la psychologue prévention est en augmentation significative, il a doublé en 2019. Faute de réponse de professionnels psychologue ou psychiatre sur le territoire, les psychologues sont amenées à accompagner des familles connues, repérées et suivies sur les problématiques liées à la parentalité. Cet accompagnement spécifique est indispensable au vu des situations mais ne pourra pas perdurer à cette hauteur en 2020.

9.7.8. ACTIVITE DE L'AGENT DE MOBILITE

Les agents de mobilité en 2019 ont parcouru 64373 kms, soit une augmentation de 11 % en 2020, pour un total de 425 transports.

Ce service reste indispensable au vu de l'étendue du territoire, de la ruralité et des distances très importantes pour accéder aux soins spécialisés, aux différents services publics.

Il est à noter qu'un des agents de mobilité est très investi dans les actions collectives, en partenariat avec l'animatrice territoriale, ce qui est une réelle plus-value pour notre territoire.

9.7.9. DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL / ACTIONS COLLECTIVES

Plusieurs types d'actions collectives se sont déroulées sur ce territoire en 2019.

Des actions de remobilisation, de travail sur la confiance en soi, de travail sur son image, sur la santé se sont déroulés à Sarlat, Montignac, Thenon...

Certaines actions se sont couplées avec un travail sur la thématique du mieux vivre chez soi, mieux habiter son logement, sur des travaux de rénovation....

Ces groupes sont animés par des référents insertion, l'infirmière insertion, l'animatrice territoriale et l'agent de mobilité., en partenariat avec des intervenants extérieurs

Cette pluridisciplinarité est essentielle et assure une très grande qualité à ces actions collectives

Un deuxième grand type d'actions concerne la parentalité. Après plusieurs années d'intervention sur le secteur de Montignac et de Thenon, nous avons priorisé le secteur du Bugue, où de nombreuses situations de familles en difficultés apparaissent. Un travail avec les partenaires est en cours et ces derniers sont très mobilisés. Des actions ont déjà débuté sur le canton Vallée de l'Homme. Notons que des actions persistent sur Montignac, certaines avec nos interventions et d'autres se structurent sans nous, avec une mobilisation entière des personnes ayant participé à ces actions.

De nouveaux projets apparaissent pour 2020.

10. CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE.

Dans le cadre de sa compétence de solidarité territoriale et conformément au Schéma Départemental d'Accès aux Soins de Proximité, le Département a ouvert un premier Centre de Santé à EXCIDEUIL le 1^{er} septembre 2019.

10.1. UNE STRUCTURE SANITAIRE DE PROXIMITE.

Le Code de la Santé définit un Centre de Santé comme :

« une structure sanitaire de proximité, dispensant des soins de premier recours (...) et pratiquant à la fois des activités de prévention, de diagnostic et de soins, au sein du centre (...) ou au domicile du patient.

(...) Tout centre de santé (...) réalise à titre principal des prestations remboursables par l'assurance maladie. »

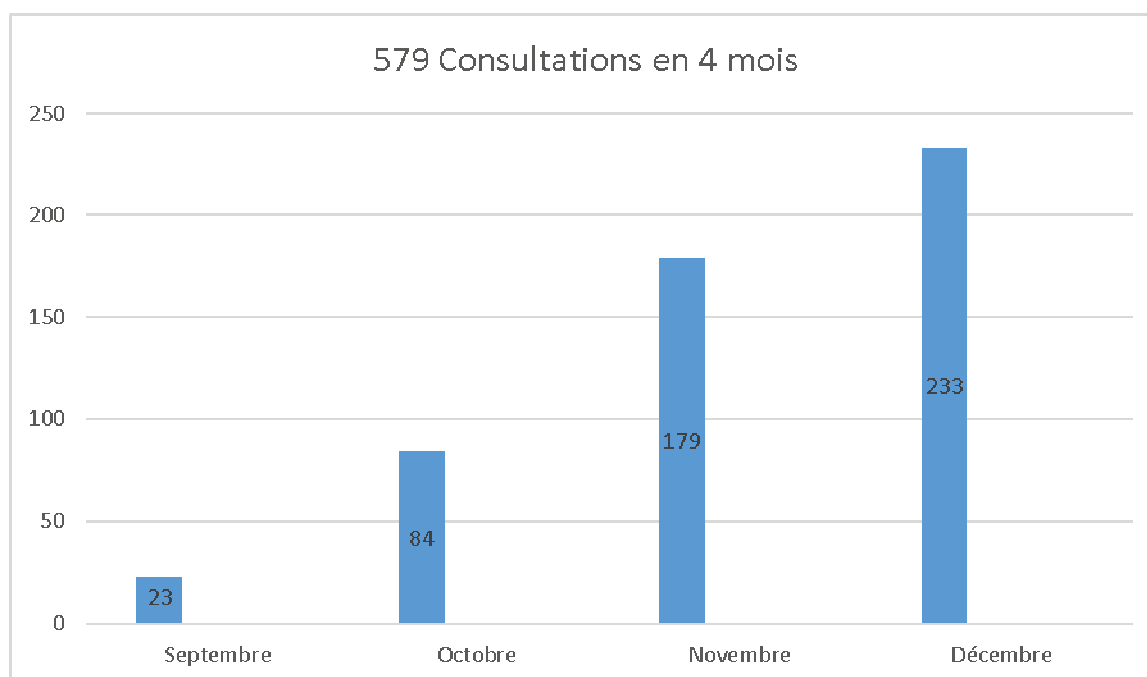
Le Centre de Santé d'EXCIDEUIL a été autorisé à fonctionner par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la base d'un diagnostic territorial et d'un projet de santé.

L'attractivité géographique d'un Centre de Santé s'exerce sur un rayon de 15 kilomètres.

Chaque centre est sous la responsabilité d'un médecin coordinateur et dispose d'un numéro Siret spécifique.

Il offre avec le Centre Médico-Social (CMS), des réponses plurielles de santé publique.

10.2. 4 MOIS D'OUVERTURE ET UNE PATIENTELE EN FORTE PROGRESSION.



85 patients ont déclaré le Centre Départemental de Santé en médecin traitant.

10.2.1. UNE EQUIPE MEDICALE QUI SE CONSOLIDE.

- ✓ Septembre : 1 ETP de médecin
- ✓ Octobre : 1 ETP de médecin
- ✓ Novembre : 1,1 ETP de médecin
- ✓ Décembre : 1,1 ETP de médecin

La candidature pour un médecin en temps partagé avec l'hôpital d'EXCIDEUIL a été agréée par le Ministère de la Santé.

Un secrétariat médical à temps plein assure l'accueil des patients.

Une technicienne de surface intervient à 0,1 ETP.

Les fonctions supports sont mutualisées avec les services départementaux.

10.2.2. LE BUDGET 2019.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
71 410,25 €	108 695,61 €	21 906,90 €	26 599 €
Excédent de fonctionnement : 37 285,35 €			
Excédent d'investissement : 4 692,10 €			

Le Centre de Santé a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de démarrage de 75 000 € de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Le budget général a contribué au budget annexe à hauteur de 37 031 €.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DES SPORTS

➤ **SERVICES TRANSVERSES**

➤ **DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

➤ **DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE**

➤ **DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE**

➤ **DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

1. DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DES SPORTS (DGACES) - SERVICES TRANSVERSES

La Direction générale adjointe de la culture, de l'Éducation et des sports a pour missions :

- D'accompagner le développement des territoires et de ses forces vives, notamment en fonctionnement, dans ses domaines de compétences.
- D'assurer la conservation, la valorisation et la médiation du patrimoine départemental sous toute ses formes.
- De coordonner l'action de la collectivité en faveur du secteur éducatif et plus particulièrement des collèges.

Conformément aux axes stratégiques fixés par l'Exécutif départemental, la DGACES concourt à la mise en œuvre de la politique départementale en :

- Œuvrant en faveur de la réussite éducative et de l'accès à la culture et aux sports sur l'ensemble du territoire. A ce titre, elle favorise par exemple la mise en réseau des acteurs culturels et sportifs sur les territoires et assure l'accompagnement financier des associations via la gestion des subventions de fonctionnement.
- Assurant la réalisation des missions relevant de compétences obligatoires, dans le souci permanent de l'innovation. Elle pilote ainsi le dispositif en faveur des circuits courts dans la restauration collective des collèges, propose la stratégie de développement du numérique éducatif, organise le réseau départemental de lecture publique ou engage l'évolution de l'archivage administratif dans le contexte de la dématérialisation.
- Soutenant l'aménagement du territoire et en promouvant l'attractivité de notre Département. Elle participe ainsi à l'ingénierie départementale au profit du bloc communal ou assure le pilotage, la programmation et la réalisation d'événements sur l'ensemble du territoire.

La DGACES assure également le suivi des opérateurs culturels départementaux que sont l'Agence culturelle départementale Dordogne Périgord, Le Conservatoire à rayonnement départemental, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire et Ciné Passion en Périgord.

Enfin, en 2019, la DGACES a été fortement mobilisée pour l'animation du Budget participatif départemental et son Service de la vie associative s'en est vu confié la gestion administrative et financière.

Quelques chiffres clés :

854 associations soutenues financièrement.

18 grandes manifestations culturelles ou sportives organisées.

100 % des collèges (35) engagés dans l'opération bio et circuits courts en matière de restauration collective.

4.752 jeunes et leurs familles accompagnés, du primaire à l'enseignement supérieur. Le Département aide financièrement les jeunes athlètes inscrits en pôle, les enfants à partir en voyage scolaire, accorde des bourses aux familles des collégiens les plus défavorisées, favorise la poursuite des études supérieures et la mobilité étudiante.

389 élèves pris en charge dans le cadre du transport adapté.

192.446 personnes ayant participé à des actions sportives initiées par le Département.

81.235 lecteurs inscrits actifs dans les bibliothèques du réseau départemental de lecture publique, **406.702 visites** sur le nouveau site Internet des Archives départementales, **pour 8 millions** de pages vues

1.1. PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA DGA CES

Dans le cadre de la réorganisation de la fonction comptable au sein des services du Département (cf. Comité Technique Paritaire du 28 novembre 2018), le Secrétariat Général de la DGA CES a été transformé au 1^{er} avril 2019 en Pôle Administratif et Financier.

La fonction du Chef de service a été renforcée en lui confiant une fonction de Directeur du Pôle, au sein duquel a été créé un Bureau Finances, composé d'un chef de bureau et de deux agents comptables (un seul poste pourvu à ce jour), l'agent en charge de l'accueil et les quatre technicien(nes) de surface restant directement rattachés au Directeur du Pôle.

1.1.1. ACCOMPAGNEMENT DE NOS ORGANISMES MISSIONNÉS

3.987.000 € ont été alloués à nos organismes missionnés pour leur fonctionnement et leur programmation 2019 ; à savoir :

- Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne 1.800.000 €
- Agence Culturelle Départementale Dordogne-Périgord 1.485.000 €
- Pôle d'Interprétation de la Préhistoire 352.000 €
- Ensemble Instrumental de la Dordogne 30.000 €
- Association Ciné-Passion en Périgord 320.000 €

1.1.2. FONDS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE DE LA DORDOGNE

En 2019, le Département a poursuivi son action de soutien concerté avec l'ensemble des signataires de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019. Le Département de la Dordogne est pour mémoire positionné exclusivement sur le soutien à la production. L'organisation de la concertation, sous l'égide de la Région Nouvelle-Aquitaine s'organise dans un partenariat étroit qui comprend notamment :

- Un dépôt de dossier technique commun, dématérialisé, pour tous les porteurs de projet
- La soumission pour avis des dossiers techniques aux comités d'experts mis en œuvre par la Région Nouvelle-Aquitaine
- La définition de l'implication de chaque collectivité au sein d'un comité de chiffrage réunissant l'ensemble des acteurs territoriaux

Six projets ont été retenus par les comités d'experts régionaux et soumis à l'approbation de la Commission permanente du Conseil départemental de la Dordogne ; ils concernent les réalisations suivantes :

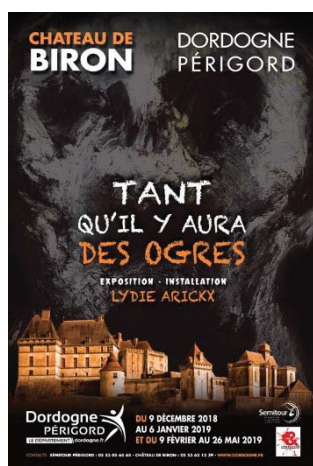
- Un long métrage de fiction cinéma
- Deux courts-métrages de fiction cinéma
- Deux séries TV
- Une mini-série TV

Tous ont reçu un avis favorable et un soutien financier de la collectivité départementale, pour un montant total de 169.000 € (enveloppe budgétaire 2019 : 200.000 €) ; ils auront généré à eux seuls près de 80 jours de tournage en Dordogne. Pour mémoire, le Département a fait le choix de confier à l'Association Ciné-Passion en Périgord la conduite de la mission de Bureau d'Accueil de Tournages (BAT).

1.1.3. EXPOSITIONS DANS LES SITES DU DÉPARTEMENT

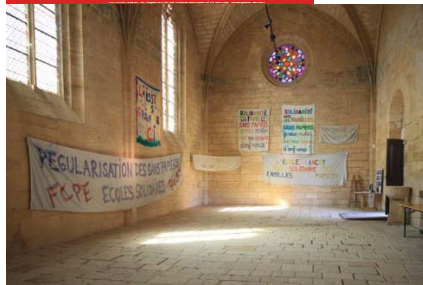
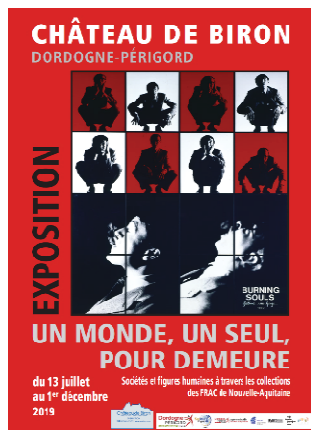
Le Pôle Administratif et Financier de la DGA CES a assuré la gestion administrative et financière d'expositions conçues et réalisées par la Conservation du Patrimoine, en collaboration avec d'autres services du Département (Service de l'Action Culturelle, Pôle Paysages & Espaces Verts...) et nos partenaires institutionnels (Agence Culturelle Départementale Dordogne-Périgord, SEMITOUR Périgord).

Château de Biron – « Exposition d'hiver » 2018-2019



« Tant qu'il y aura des ogres » : présentation d'œuvres de Lydie ARICKX du 9 décembre 2018 au 6 janvier 2019, et du 9 février au 26 mai 2019.

Château de Biron – « Exposition d'été » 2019



« Un monde, un seul pour demeure. Sociétés et figures humaines à travers des collections des FRAC de Nouvelle-Aquitaine » : présentation du 13 juillet au 1^{er} décembre 2019 d'œuvres des FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA, FRAC-Artothèque Nouvelle-Aquitaine Limousin et FRAC Poitou-Charentes.

1.1.4. PROJET DE CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA GROTTTE DE CUSSAC

2020 sera l'année du vingtième anniversaire de la découverte de la grotte de Cussac ; c'est un événement important, notamment en raison de la discrétion qui a prévalu lors de la découverte, et de la couverture médiatique, toute aussi discrète depuis près de 20 ans.

Considérant qu'il n'est pas réaliste que le Centre d'interprétation soit conçu, construit et fonctionnel pour cet anniversaire, le Département, maître d'ouvrage, a souhaité présenter pour 2020 une exposition de préfiguration ; elle se veut être le fer de lance de la mise en valeur d'une grotte, qui mérite d'être reconsidérée sur la carte des plus importantes grottes ornées de l'ère paléolithique.

Dans la continuité du marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception de l'exposition de préfiguration du futur Centre d'interprétation de la grotte de Cussac, notifié fin 2018 et soldé début mars 2019, un nouveau marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette exposition a été notifié début mai 2019.

1.1.5. BUDGET 2019

DÉPENSES

Crédits de paiement votés	Exercice 2018	Exercice 2019	Evolution 2018 / 2019
Fonctionnement			
Budget Primitif	4.517.700 €	4.509.200 €	- 0,19%
BP + BS + DM2	4.494.200 €	4.519.200 €	+ 0,56%
Investissement			
Budget Primitif	300.000 €	400.000 €	+ 0,33%
BP + reports + BS + DM2	424.000 €	2.412.617 €	+ 469,01%
TOTAUX :			
Budget Primitif	4.817.700 €	4.909.200 €	+ 1,90%
BP + reports + BS + DM2	4.918.200 €	6.931.817 €	+ 40,94%

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 67,12% (99,55% pour le fonctionnement ; 6,37% pour l'investissement). Les soldes des crédits de paiement concernent essentiellement :

- Des restes à réaliser rattachés sur l'exercice 2020 en fonctionnement
- Des engagements d'autorisations de programme reportés sur l'exercice 2020 en investissement

1.2. SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Les objectifs du Service de la vie associative sont de maintenir notre soutien aux structures associatives qui participent à l'animation du territoire et de garantir un traitement administratif et financier identique pour chaque demande de subvention, quel que soit le domaine d'intervention de l'association.

Le Service de la vie associative travaille en étroite collaboration avec les « services techniques », anciens instructeurs administratifs des dossiers, et a pour mission de traiter les demandes de soutien aux associations dans les domaines suivants :

- Animation et développement économique du territoire.
- Action à l'international, de solidarité internationale, de coopération au développement.
- Tourisme.
- Social et innovations sociales ; associations d'Anciens Combattants et victimes de guerre.
- Education à l'environnement, agriculture et agroalimentaire.
- Education.
- Jeunesse (engagement des jeunes, mobilité).
- Développement culturel, accompagnement des événements culturels et maintien des artistes sur le territoire.
- Développement sportif, événements sportifs et renforcement du soutien aux clubs de masse.

Dans le cadre de ses missions, le service accompagne et conseille les associations dans leurs démarches auprès des différents interlocuteurs institutionnels (Préfecture, INSEE, Collectivités...), sur les montages de dossiers administratif, l'utilisation de l'Extranet...

Dans la volonté de faire évoluer les pratiques, de les simplifier pour les utilisateurs tout en respectant le RGPD, le service travaille en étroite collaboration avec la DSIN et le service des Affaires juridiques pour chaque évolution du dossier de demande de subvention et des fiches techniques l'accompagnant.

Le Service de la vie associative travaille aussi en lien avec le Service du contrôle de gestion et du contrôle interne. Celui-ci a pour mission, entre autre, le contrôle annuel des associations recevant plus de 23.000 € de subvention. Afin de compléter l'analyse et le contrôle exécutés par ce service et d'accompagner les services dans l'étude technique des dossiers, le Service de la vie associative, depuis septembre 2019, a intégré, dans son analyse administrative, une analyse financière pour les associations percevant annuellement entre 15.000 € et 23.000 € de subvention du Département (optimisation de l'instruction et de la gestion des subventions), soit 35 associations. Cette analyse reprend l'évolution des subventions depuis 2016, avec un rappel de la dernière situation financière (compte de résultat et bilan financier) et la présentation de différents ratios (fond de roulement, besoin en fond de roulement, trésorerie nette, trésorerie en nombre de jours, liquidité et capacité d'autofinancement).

En 2019, le Service de la vie associative s'est vu doté d'une mission supplémentaire : la gestion administrative et financière des projets déposés par les périgourdins dans le cadre du Budget Participatif Dordogne-Périgord (BPDP).

Le service a participé à toutes les réunions mises en place entre le 1^{er} septembre et le 24 décembre :

- commission administrative : 8 demi-journées
- commission citoyenne : 4 demi-journées + 1 journée
- commission électorale : 4 réunions
- dépouillement : 1,5 jour
- avec la DAF : 3 réunions
- avec le Service des affaires juridiques : 1 réunion

Lors du Budget supplémentaire de juin 2019, un million d'euros a été voté à cet effet. Le dépouillement, effectué le 16 décembre 2019, a désigné 53 lauréats : 7 projet jeunes, 25 projets arrivés en tête de chacun des cantons et 21 projets complémentaires.

1.2.1. LA REPARTITION DES CREDITS CONSACRES A LA VIE ASSOCIATIVE

En 2019, le Département a inscrit un crédit global en fonctionnement de 5 826 978 € pour le soutien aux associations. Le montant total consommé s'élève à 5 685 221,50 €, soit 97,57 % du budget voté.

La répartition des crédits est la suivante :

Imputation	Domaine	Inscrit	Consommé	Taux
933-326-65748	Sports - manifestations	220 000,00 €	204 250,00 €	92,84 %
933-30-65748	Sports - Fonctionnement	1 849 500,00 €	1 832 479,50 €	99,08 %
933-311-65748	Culture	1 500 000,00 €	1 458 750,00 €	97,25 %
933-311-657358.7	Conventions cantonales - collectivités	173 000,00 €	169 400,00 €	97,92 %
933-311-65748.2	Conventions cantonales - associations	50 000,00 €	50 000,00 €	100 %
933-311-65748.5	Langue et culture occitanes	90 500,00 €	90 500,00 €	100%
930-024-65748.73	Social – Anciens combattants	17 000,00 €	14 165,00 €	83,32 %
934-410-65748	Social – Santé – Services communs	7 500,00 €	7 500,00 €	100 %
934-412-65748	Social – Prévention et éducation pour la santé	26 325,00 €	26 325,00 €	100 %
934-420-65748	Social – Action sociale – Services communs	247 500,00 €	240 613,00 €	97,22 %
934-4212-65748	Social – Aide à la famille	113 400,00 €	113 400,00 €	100 %
934-425-65748	Social – Personnes handicapées	28 275,00 €	26 275,00 €	92,93 %
930-024-65748.71	Education – Association de parents d’élèves	5 000,00 €	5 000,00 €	100 %
932-20-65748	Education – Enseignement, formation	9 700,00 €	9 700,00 €	100 %
933-338-65748	Jeunesse	350 000,00 €	331 862,00 €	94,82 %
930-024-65748.8	Solidarité Internationale – Pays	106 322,00 €	106 322,00 €	100 %
930-048-65748	Solidarité internationale – Coopération décentralisée	35 000,00 €	15 300,00 €	43,71 %
936-6312-65748	Agriculture	445 000,00 €	441 800,00 €	99,28 %
937-76-65748	Environnement	145 000,00 €	144 915,00 €	99,94 %
936-632-65748	Economie	43 900,00 €	43 900,00 €	100 %
936-633-65748	Tourisme	12 500,00 €	5 000,00 €	40 %
936-6312-65748.24	Aménagement de l’espace et transition énergétique – Forêt	40 600,00 €	40 600,00 €	100%
937-758-65748.24	Aménagement de l’espace et transition énergétique – politique de l’énergie	0 €	0 €	

Imputation	Domaine	Inscrit	Consommé	Taux
<u>Lignes budgétaires identifiées :</u>				
933-312-65748.13	Fondation du Patrimoine	20 000,00 €	20 000,00 €	100 %
938-822-6574	Périgord rail Plus	1 000,00 €	1 000,00 €	100%
931-10-6574	Comité Départemental de la Dordogne de prévention routière	3 000,00 €	0 €	
937-72-6574.120	Fédération du Logement	2 000,00 €	2 000,00 €	100%
930-024-65748.11	Union des Maires	134 956,00 €	134 165,00 €	99,41 %
930-031-65748	Amicale des anciens Conseillers généraux	150 000,00 €	150 000,00 €	100%
Total		5 826 978,00 €	5 685 221,50 €	97,57 %

➤ **Commentaires :**

En 2019, 1 110 demandes de subvention ont été adressées au Service de la vie associative, dont 61,86 % via la plateforme de dématérialisation du dépôt de demande de subvention.

1 004 demandes ont été retenues, au bénéfice de 854 associations.

L'ensemble de ces subventions a généré 63 délibérations et 311 conventions et avenants ont été traités par le Service de la vie associative (relecture, correction, application).

1.2.2. MOYENS HUMAINS DU SERVICE

L'effectif du service est le suivant :

- 1 chef du service, attaché principal
- 3 agents titulaires : 1 rédacteur principal, 1 rédacteur et 1 adjoint administratif
- 2 agents administratifs contractuel

1.3. SERVICE DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET EDUCATIF TERRITORIAL

Ce service a été créé en octobre d'année 2016 pour être une cellule d'appui en interne mais aussi une assistance conseil en direction des territoires.

L'enjeu est de rendre plus lisible les actions menées les services et outils de la Direction Générale Adjointe de la Culture de l'Education et des Sports (DGA CES), de créer des outils de transversalité entre les directions et mettre à disposition des outils d'analyse des territoires, d'aide à la décision pour les élus et d'évaluation de la politique de la DGA CES pour développer les territoires en matière de politique culturelle, éducative, sportive et jeunesse.

Ces missions reposent sur les objectifs suivants :

- **Toilettage des serveurs de la DGACES** : Dans le cadre de l'archivage des données et avec la multiplication des outils métier, l'enjeu est de mettre en place une réflexion transverse et une méthodologie partagée de l'implantation et de la sauvegarde des données (GECCO, Outils métiers, Serveurs réseaux...).
- **Poursuivre le travail de collecte, d'organisation du traitement d'informations (portraits de territoire)**, de sa mise à jour pour développer les outils d'observation et d'anticipation
- Continuer le **rôle de cellule d'appui pour l'ensemble des services et opérateurs de la DGAECS**
- **Poursuivre le travail de collecte, d'organisation du traitement d'informations**, de sa mise à jour pour développer les outils d'observation et d'anticipation
- **Faire une veille de l'interface collaborative BIT-NIC24**
- **Poursuivre le rôle d'assistance, conseil dans la mise en œuvre des dispositifs de contractualisations** (faisabilité des projets et constitution d'argumentaires techniques sur les investissements et les demandes de subvention)
- **Affirmer l'appui aux territoires en développant le soutien en ingénierie et en créant de nouveaux espaces de concertation**. Cette concertation doit être conçue comme un réel soutien en terme ingénierie. Sa mise en œuvre peut être effective avec une présence régulière des Conseillers éducation culture sur les territoires, une appropriation des problématiques de chaque intercommunalité ainsi qu'une réponse adaptée et concertée par les services et outils.

↳ **Cellule d'appui pour l'ensemble des services et opérateurs de la DGAECS**

- **Toilettage des serveurs de la DGACES** : travail réalisé en collaboration avec les services de la DSIN.

L'objectif de mettre les données de la DGACES sous une seule ressource a été réalisé. Le classement de la donnée en fichiers sources et non par agents ou services incombait à chaque direction et ou service. Compte tenu du report de la mise en œuvre de GECCO, la logique de réflexion transverse et d'une méthodologie partagée de l'implantation et de la sauvegarde des données est apparue moins prioritaire. Toutefois la création d'un dossier transverse a permis les prémices d'un classement en mode collaboratif.

- **Participation au montage des grandes expositions de Biron**

Les nouvelles missions du service de la conservation, à équipe constante, ont nécessité un appui des autres services pour aider au montage.

- **Mise à jour cartographique de la sectorisation départementale** avec la Direction de l'Éducation

Dans la continuité du travail engagée sur la sectorisation avec la direction de l'éducation, les mise à jour de carte à la demande sont réalisées.

↳ Cellule d'appui pour les services hors DGAECS

- **Co-animation avec le Pole Espace Vert de l'été artistique à Campagne.**

Le service a été missionné pour mettre en œuvre un programme intitulé « l'été artistique à Campagne ». Le conseiller Education culture du secteur a donc mis en œuvre un l'appel à projet, la création d'un jury de sélection, le lien entre les équipes artistiques et les équipes du Pôle Espace Vert présent sur le domaine de Campagne. Ceci jusqu'à la nomination en Juin d'un chargé de mission & de médiation.

- **Mise en œuvre au côté de Ciné-Passion des Séances de pleins air sur les sites départementaux** (étude technique sur terrain, lien avec le territoire, communication, ...)

A la demande de conseillers départementaux, il a été décidé de mettre en place sur les sites de baignade départementaux des animations de cinéma de plein-air. Les conseillers Education culture ont coordonné la mise en œuvre entre les agents sur site du Pôle Espace Vert et les techniciens de Cinépassion ainsi que le lien avec le territoire (élus, associations locales, évènements locaux). Ces séances ont été bien accueillies.

- **Participation à la mise en œuvre du premier budget participatif :**

Le service a été appelé à participer au premier budget participatif. Le service a donc participé à la première caravane présentant le dispositif sur l'ensemble du territoire départemental avec une présence sur les marchés mis en place par le département. Puis à la deuxième phase permettant de transformer les idées retenues par la commission citoyenne en projet (219 porteurs de projet contactés pour étudier la faisabilité). Le service a aussi assisté à des commissions techniques et citoyennes. Les porteurs de projet ont fait un retour plutôt satisfaisant de ce premier budget participatif.

↳ Collecte et organisation du traitement d'informations

- **Poursuite le travail de collecte, d'organisation du traitement d'informations**

La mise à jour de la donnée reste annuelle. L'évolution serait de créer avec le SIG un outil de mobilité qui permettrait aux conseillers éducation culture de mettre à jour la donnée en direct lors de leurs déplacements et de leurs rencontres avec les porteurs de projet (coordonnées GPS, Photos équipements, descriptifs, ...). D'autre part, le service a été associé à un groupe SIG mis en place par la DSIN pour réfléchir sur l'aspect et les contenus du portail SIG à mettre en place sur l'intranet mais aussi pour partager nos connaissances et nos avancées sur les applications développées par chacun de services et directions des services départementaux.

- **Création de portraits de territoire via l'outil ESRI**

Réalisation à partir de la donnée collectée de deux portraits de territoire, l'un sur la politique départementale, l'autre sur les dynamiques territoriales culturelles par EPCI. Cette outil finalisé en septembre 2019 n'a, à ce jour, pas été valorisé.

- **Mise en œuvre dans le cadre des rencontres culturelles interdépartementales de portraits de territoire.**

Depuis plus d'un an, des rencontres culturelles interdépartementales ont vu le jour. Lors de la première réunion l'ensemble des départements de la Nouvelle Aquitaine ont décidé de créer des portraits de territoires partagés pour faciliter le dialogue avec la Région et l'Etat. Lors de l'accueil des rencontres culturelles interdépartementales en Dordogne en février 2019, le service avait fait la présentation d'une méthodologie de construction de la donnée et des premiers portraits de territoire territoriaux. En septembre 2019, en vue d'une nouvelle rencontre en Gironde, le service a réalisé une concertation de l'ensemble de services et opérateurs culturels départementaux afin de proposer une base de réflexion pour construire un canevas partagé pour avoir une interconnaissance. Cette dernière a servi d'échange au cours des différents ateliers et va aboutir à une proposition de trame d'un portrait de territoire interdépartemental.

↳ Coordination de réseaux institutionnels

- **Réseau d'acteur institutionnel en matière culturelle constitué autour de BIT-NIC24 :**
 - **Une veille de l'interface collaborative BIT-NIC24** est menée depuis un an avec des extractions cantonales mensuelles destinées aux conseillers départementaux. Celles-ci permettent de faire un état des interventions de l'ensemble des services et opérateurs par canton.
La finalisation du suivi technique de BIT NIC n'a pas permis de faire de l'analyse territoriale plus avant.
 - **Mise en œuvre d'évolutions dans BIT NIC sur le suivi budgétaire** (lien avec PROGOS) **et développement de nouvelles extractions**
- **Réseau des référents fonctionnels :** Dans le cadre du déploiement du nouveau schéma du numérique, la DGACES a demandé à ses référents COPRO une coordination des référents fonctionnels afin de

↳ Production cartographique

- **Contribution du service via son outil cartographie à :**
 - Pour la réalisation du nouveau site du CRDD via ESRI avec la mise à jour de la donnée et sa valorisation sous forme cartographique.

↳ Mise en œuvre des dispositifs de contractualisation et d'appui aux territoires via :

- **Co-organisation des SICC en lien avec la Direction de la Culture et de son service d'action culturelle.** L'objectif est de recenser et analyser les besoins et les attentes des acteurs locaux, de contribuer à l'élaboration de diagnostics partagés entre acteurs, d'établir des argumentaires techniques permettant aux élus d'opérer des choix stratégiques et d'aider à la définition des modalités de mise en œuvre des politiques culturelles locales. **Par l'implication des conseillers éducation culture en lien avec les acteurs culturels locaux, les conseillers départementaux et les présidents EPCI,** l'objectif fondamental étant d'encourager les nouvelles dynamiques culturelles à l'échelle intercommunale.

- **Participation à l’instruction des dossiers de demande de subvention** par la réalisation d’avis territoriaux pour la commission d’arbitrage interne à la Direction de la culture. L’enjeu est d’apporter un argumentaire concernant l’implication territoriale de l’association et de son projet.
- **Suivi de la mise en œuvre sur les territoires des Contrats Territoriaux d’Education Artistique et Culturelle** dispositif co-piloté entre la DRAC, l’Education Nationale et le Département.
- **Participation au suivi des dossiers autour des langues régionales** avec le chargé de mission

↳ **Soutien en ingénierie aux intercommunalités et aux communes**

- En 2019, le service a été sollicité pour réaliser deux études territoriales supplémentaires par les communautés de communes :
 - Dronne et Belle dans le cadre de la mise en place d’un COTEAC,
 - Vallée de l’homme dans le cadre d’une réflexion engagée autour de sa politique jeunesse
- **Participation au côté de l’ATD pour une demande d’étude de faisabilité** concernant la réhabilitation de la salle polyvalente de MIALLET et de sa maison de la nature. Un rendez-vous mairie pour voir les contours du projet puis un rendez-vous en partenariat avec le Directeur Technique de l’agence culturelle pour établir les préconisations technique nécessaire à l’accueil de spectacles vivants.
- **Etude de faisabilité au côté du CRDD** pour la prise de la compétence musique par deux intercommunalités : Isle loue Auvézère et Bastides Dordogne Périgord.

L’ensemble de ces missions n’a aucune incidence financière.

2. DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

2.1. MISSIONS

Les Archives ont pour mission la collecte des documents (versements administratifs, dons, dépôts), leur tri et leur classement, leur conservation (protection contre les dégradations) et leur communication au public. Ces missions comprennent également l'inventaire des documents (description normalisée précise et sans ambiguïté) afin que le public puisse en appréhender le contenu. De plus en plus, ces opérations répondent à des normes précises et utilisent les nouvelles technologies de l'information. Les Archives départementales doivent accueillir les versements des administrations établies dans le département. Elles reçoivent également les archives des notaires et, en dépôt, les archives des communes de moins de 2000 habitants. Elles peuvent aussi s'enrichir, par voie d'achat, de don ou de dépôt, d'archives d'origine privée (papiers de familles, d'entreprises, d'associations). A ces missions réglementaires s'ajoute un important volet d'animation culturelle : expositions, revue, publications d'instruments de recherche et d'ouvrages historiques.

2.2. ACCUEIL DU PUBLIC

2.2.1. COMMUNICATION SUR PLACE ET VIA INTERNET

La salle de lecture a vu sa fréquentation baisser légèrement (1.045 lecteurs, contre 1.105 en 2018). Parallèlement, le nombre d'articles communiqués a augmenté, de 16.174 à 17.528. Il est difficile de tirer des conclusions définitives de ces chiffres. Il conviendra de voir dans les années à venir s'il s'agit d'une fluctuation ou si ce mouvement s'inscrit dans la durée. La mise en ligne croissante de documents numérisés a sans nul doute induit des changements de pratique, même si nombre de lecteurs continuent à fréquenter la salle de lecture pour consulter les archives de l'enregistrement et surtout les minutes de notaires, dont la communication demeure importante, ce qui ne va pas sans poser de questions quant à leur conservation à long terme. Les lecteurs peuvent désormais consulter sur place les documents en mauvais état numérisés, ainsi que le début de la série des répertoires notariaux. Leur mise en ligne est en cours de réflexion. Il faut noter que 39,8 % des lecteurs sont extérieurs au département et 47,30 % habitent le département, en dehors de Périgueux (13 %).

Par ailleurs le nombre croissant des demandes de recherche par correspondance, 617 contre 514 en 2018 (pour les particuliers et les administrations) concernant les documents postérieurs à 1940 impacte lourdement l'activité du service. L'état des fonds administratifs après 1940 en cours de finalisation devrait permettre d'inciter davantage les demandeurs à se déplacer.

Des cours de paléographie (lecture des écritures anciennes), assurés par la directrice et un bénévole, continuent à attirer des élèves fidèles et motivés (3 niveaux de cours, réunissant environ 50 personnes).

2.2.2. ANIMATION CULTURELLE

La multiplicité et la diversité des opérations de valorisation drainent vers les Archives des publics variés.

Expositions.

Les Archives ont présenté, du 17 décembre 2018 au 26 avril 2019, l'exposition « Jean Roller, instituteur à Saint-Martin-de-Gurson de 1940 à 1949 » réalisée en partenariat avec l'association *Dans l'Herm du temps* et la mairie de Saint-Martin-de-Gurson. À cette occasion le public a été invité à « passer le certificat d'études » comme en 1951 lors d'un atelier pratique. Les médias (presse, radio et télévision) se sont largement fait l'écho de cette exposition. Des visites de groupes et des ateliers jeunes publics ont également été proposés.

Une journée de rencontres consacrée au patrimoine immatériel occitan de la Dordogne a eu lieu le 21 mars au Centre départemental de la communication (projections, débat, table ronde et concert) et a réuni près de 300 personnes. Deux projections du film *Mémoire(s) de demain*, en partenariat avec l'Agence culturelle, ont réuni 280 spectateurs au Buisson-de-Cadouin et à Saint-Jory-de-Chalais.

Le 20^e anniversaire de la disparition du photographe Édouard Boubat a été marqué par une exposition de photographies emblématiques et de clichés pris lors d'un séjour en Périgord, réalisée en collaboration avec son fils Bernard : « Édouard Boubat – Le poète voyageur & Le séjour en Périgord » du 17 juin au 30 août. *Mémoire de la Dordogne* n°31, sous le même titre, a permis d'en diffuser les riches contenus tout en étant le prolongement durable d'une exposition par nature éphémère.

À l'occasion du 80^e anniversaire de l'évacuation des populations de Strasbourg et de 19 villages du grand Ried en 1939, l'exposition « 1939-1940, Périgueux et la Dordogne à l'heure alsacienne » conçue par Catherine et François Schunck avec le service d'Art et d'histoire de la ville de Périgueux et le soutien du Conseil départemental a été présentée du 9 septembre au 4 octobre.

En collaboration avec le 30^e Festival de la Bande dessinée de Bassillac et Auberoche (11-13 octobre), les Archives ont accueilli l'exposition « Indiens d'Amérique - des photographies d'E.S. Curtis à la bande dessinée (Trouillard, Murat, Toppi, Serpieri) » du 11 octobre au 29 novembre, avec une ouverture exceptionnelle le dimanche 13 octobre qui a attiré 62 festivaliers.

Le soir du vernissage un concert dessiné a été offert au public par les frères Trouillard suivi de la projection au cinéma CGR de Périgueux du film *Hostiles* (Scott Cooper, 2018) proposée par l'association Ciné-Cinéma. Cette exposition, accompagnée d'un livret gratuit, a connu un réel succès tant de la part du grand public que du public scolaire, à l'attention duquel un atelier spécialement créé proposant la pratique de la *camera obscura* a été dispensé plus de 20 fois.

Ces quatre expositions ont été fréquentées par environ 2.500 personnes.

Enfin, 6 expositions itinérantes ont été empruntées au cours de l'année, pour une durée moyenne d'un mois et demi chacune.

Conférences, ateliers, croque archives, portes ouvertes et braderies.

- *Croque Archives*, (rencontre de 30 minutes seulement à l'heure du repas), du 22 janvier au 19 novembre a compté 6 rendez-vous qui ont réuni au total 90 personnes. Nouveauté 2019, la diffusion en direct sur la page Facebook des Archives a rencontré un vif succès, totalisant près de 900 vues.
- Cinq *ateliers d'aide à la recherche* ont été proposés en salle de lecture, suivis par 87 personnes.
- Au Centre départemental de la communication, les 9 conférences proposées, qui permettent de toucher des publics diversifiés, ont rencontré un succès régulier, avec une moyenne de 69 personnes par conférence. Diffusées également en direct sur la page Facebook des Archives elles ont été vues plus de 2.700 fois, tant en direct qu'en différé.
- Une nouvelle activité intitulée *Ateliers patrimoine - Faites de l'histoire*, à destination des familles pendant les vacances scolaires a commencé en octobre ; deux ateliers ont concerné 17 personnes.
- Lors des Journées Européennes du Patrimoine (22 septembre de 14h à 18h), les Archives ont proposé des visites commentées du bâtiment, des participations à des ateliers ainsi qu'une nouvelle braderie et vente de publications. 135 personnes y ont participé et 15 enfants ont suivi les ateliers de sigillographie et de construction d'une maquette en bois.
- Enfin, une braderie de Noël (du 8 au 10 décembre) proposant une vente exceptionnelle de nombreux ouvrages de référence a attiré environ 180 personnes pour une recette de 2.204 €.

Un agenda semestriel, relayé par des communications mensuelles aux différents médias, permet de faire connaître ces actions.

Publications.

Deux numéros (30 et 31) de la revue *Mémoire de la Dordogne* ont vu le jour ; le numéro 31 a été spécialement consacré à l'exposition *Édouard Boubat – Le poète voyageur & Le séjour en Périgord*.

Au total, la fréquentation du service (toutes activités confondues) est de 9963 personnes, dont un millier de scolaires.

2.2.3. SITE INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX

Le site internet des Archives départementales, mis en ligne en décembre 2017, permet d'accéder à de nombreuses ressources documentaires : instruments de recherche, catalogues, fonds d'archives, bibliothèque numérique. Il est régulièrement enrichi par de nouvelles mises en ligne.

Cette année le site a reçu **406.702 visites pour 7.987.702 pages vues**, soit des chiffres pratiquement identiques à ceux de 2018. **Les lecteurs uniques sont au nombre de 117.217** (101.546 en 2018). La bibliothèque numérique (ouvrages, manuscrits, cartes et plans, cartes postales, photographies et estampes) est par ailleurs accessible sur le site Gallica de la Bibliothèque nationale de France.

Près de 200 heures de témoignages oraux ont été mis en ligne : à noter des témoignages sur la seconde guerre mondiale, les immigrés en Dordogne, Pierre Orma et le théâtre de la Vache Cruelle, les imprimeurs de Dordogne ou encore les raids hippiques au trot attelé dans notre département. Ce travail de valorisation se poursuivra en 2020.

Le site **Mémoires de Résistances** a été enrichi de 2 dossiers documentaires. Il a accueilli 9246 visiteurs qui ont consulté 36.984 pages.

La diffusion en direct des conférences ainsi que des « croque archives » depuis la page **Facebook** des Archives a trouvé son public avec plus de 3.600 internautes cette année, ce qui représente une très nette progression par rapport à l'année précédente.

2.3. COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES COLLECTIONS

2.3.1. OCCUPATION DES MAGASINS

Le **bâtiment** actuel, inauguré en 1992, doit être considéré comme **SATURE, avec probablement plus de 25 000 mètres linéaires occupés**, malgré les opérations de refoulement et les éliminations pratiquées depuis plusieurs années. Il reste environ 800 mètres disponibles d'espaces de plus de 10 mètres d'un seul tenant. Les versements ont donc été différés *sine die*, sauf en ce qui concerne les minutes et répertoires des notaires et les archives judiciaires. Des éliminations ont été pratiquées dans d'anciens versements pour un métrage de 243 mètres et dans les collections imprimées.

2.3.2. CONSERVATION

Après un important chantier de dépoussiérage et de décontamination en 2017 (4 000 ml), comprenant également le changement des conditionnements atteints, 7 nouveaux déshumidificateurs ont été installés. Un chantier de nettoyage et de remise en état des installations de traitement d'air entamé en 2017 a été mis en œuvre par la Direction du patrimoine. Par ailleurs, le travail de reconditionnement des fonds (cartons et chemises « neutres ») entrepris depuis plusieurs années a été intensifié, afin de mieux protéger les documents. En 2019, 373 mètres linéaires ont été ainsi traités, soit presque le double de l'année 2018.

2.3.3. COLLECTE DES ARCHIVES PUBLIQUES

En 2019, les versements d'archives publiques totalisent 113 mètres. On peut noter l'entrée des registres d'immatriculation des véhicules et des cahiers de revendication citoyens. Les autorisations d'élimination au niveau des services versants et des collectivités territoriales ont concerné plus de 5.268 mètres linéaires.

Les archives notariales se sont accrues de 49.40 mètres linéaires.

2.3.4. COLLECTE DES ARCHIVES PRIVEES

Les fonds iconographiques ou d'origine privée se sont enrichis de 24.95 mètres linéaires (dons, dépôts et achats). On peut signaler l'entrée des papiers d'Yves Guéna, des archives de

l'architecte périgourdin Philippe Grandou, ainsi que l'acquisition du fonds des familles Poumeau et Loche, négociants protestants de Bergerac. Les Archives ont également été destinataires du legs d'un pontifical enluminé de la fin du XVI^e siècle.

2.3.5. TRAITEMENT DES FONDS

Tous les dossiers d'assises ont été classés et reconditionnés pour la période postérieure à 1940. Le travail de reclassement et de cotation des fichiers du répertoire général de l'Enregistrement a été terminé et mis en ligne, répondant ainsi à une demande forte, en particulier des généalogistes professionnels. Pour les archives privées, l'essentiel des travaux a porté sur les fonds Durand de Corbiac et Jean Caley, homme politique périgourdin. Des versements d'étude notariales ainsi que des minutes d'Ancien Régime ont été classés et intégrés au répertoire numérique en ligne (51.70 ml).

Les travaux de classement ont concerné au total près de **119** ml.

2.3.6. BIBLIOTHEQUE

La plupart des ouvrages ayant intégré les fonds proviennent d'achats. Des éliminations ont été poursuivies dans les revues et les publications officielles, afin d'optimiser l'espace disponible. Des séances de travail collectives d'indexation ont continué à se tenir, afin d'harmoniser les pratiques et d'assurer un meilleur service au public. Le catalogue a été mis à disposition sur le site internet en 2018. L'adhésion au Plan de conservation partagée des périodiques en Aquitaine a été finalisée.

2.3.7. ARCHIVES SONORES ET AUDIOVISUELLES

La Sonothèque des Archives se consacre depuis plus de 30 ans à collecter et susciter des témoignages oraux sur divers aspects de l'histoire et de la vie du département, qui représentent une grande richesse pour la mémoire collective. La campagne de collecte à propos de la décentralisation en Dordogne, menée auprès des élus et du personnel administratif du département, entamée en 2017 s'est poursuivie, avec 12 nouveaux témoignages. Cette collecte se poursuivra en 2020.

Les fonds sonores se sont enrichis du dépôt d'émissions de Radio Bergerac 95 (environ 700 heures) et du don du fonds Annie Delpérier, présidente des amis de la poésie et de l'Académie des Lettres et des Arts du Périgord, qui animait des émissions consacrées à la poésie, la littérature et la viticulture à Radio Bergerac 95 (plus de 500 heures d'enregistrements entre 1998 et 2012). Enfin, on mentionnera le don de 30 entretiens avec des « Gilets jaunes de Dordogne » réalisés et filmés par Christian Naudet.

Particuliers, associations, chercheurs et collègues d'autres services d'archives font régulièrement appel à la Sonothèque qui continue à s'affirmer comme un référent au niveau national.

2.4. AIDE AUX COMMUNES

En 2018, outre l'action exercée par la directrice au titre du contrôle scientifique et technique de l'Etat (inspections, contrôle sur pièces des classements et des éliminations), le service a maintenu des contacts étroits et réguliers avec le service d'archives du Centre de gestion de la fonction publique territoriale, pour coordonner les actions en direction des

collectivités territoriales et notamment des EPCI, et rédigé un tableau d'archivage d'usage commun, à valider en 2020.

2.5. PROJETS TRANSVERSAUX : ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

La mise en œuvre de la préparation à l'archivage électronique au sein de la collectivité s'est poursuivie dans le cadre du projet OPADE (Outils de production et d'archivage des documents électroniques). L'outil de Gestion électronique des documents (GED) prend en charge la gestion informatisée du courrier, ainsi que les dossiers d'affaire des services (lorsqu'ils ne sont pas traités par un logiciel métier). Cette GED doit à terme se connecter au système d'archivage électronique des Archives départementales. Le connecteur est en cours de test par la DSIN.

L'année 2019 a notamment été dédiée au cadrage de la dématérialisation et de la gestion électronique des dossiers réalisés par les services. De nouvelles directions ont été dématérialisées en 2019, début 2020 : la Direction de l'Environnement et du développement durable, le service des affaires juridiques et la mission « RGPD ». En 2020, de nouvelles dématérialisations des services sont prévues et notamment les directions de la DGA-CES ainsi que la direction des ressources humaines.

En 2019, des actions d'aide à la dématérialisation et à l'archivage électronique ont été organisées à destination des communes et des services déconcentrés de l'Etat.

L'année 2020 devrait permettre de mettre à jour la stratégie d'archivage électronique intermédiaire des services du Département puis de paramétrer le système d'archivage électronique des Archives départementales en conséquence.

2.6. MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2019, le service comporte 37 agents dont 34 titulaires, 2 auxiliaires et 1 horaire, répartis de la manière suivante :

10 agents de catégorie A – 8 de filière culturelle dont 1 conservateur général Etat, 1 conservateur en chef territorial, 4 attachés de conservation (3 titulaires et 1 auxiliaire à temps partiel 80 %), 1 bibliothécaire [80 % TP] et 1 chargé d'études documentaires Etat – 2 de filière administrative;

7 agents de catégorie B – 4 de filière culturelle, 2 de filière administrative – 1 de filière sociale (1 assistant socio-éducatif principal) ;

20 agents de catégorie C – 7 de filière culturelle – 2 de filière administrative – 9 de filière technique, 1 personnel auxiliaire et 1 personnel horaire.

Le besoin d'archivistes ayant une formation initiale de qualité se fait toujours sentir. On note l'apparition de troubles musculo-squelettiques parmi le personnel de magasinage, dont la moyenne d'âge est supérieure à 50 ans, et le personnel d'entretien des surfaces.

2.7. PRINCIPALES DONNEES CHIFFREES

Dépenses d'investissement	120.278,01 €
Acquisitions de documents anciens	11.169,78 €
Dépenses de fonctionnement	126.539,86 €
Accroissement total (ml)	- 106,20 ml
Métrage classé	119,30 ml
Lecteurs	1045
Communications	17.528
Recherches par correspondance	678
Consultations du site internet (visites/pages vues)	406.702 / 8.024.686
Elèves accueillis	617
Visiteurs d'expositions – conférences, ateliers	2500 / 2312
Public accueilli (toutes activités)	9963
Nombre total de pages numérisées (documents écrits)	8.224.969

3. DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE (DCP)

La Direction de la culture et du patrimoine (DCP) est une direction de la DGA de la culture, de l'éducation et des sports (DGACES) qui regroupe 4 direction et services dont les effectifs sont au total de 54 agents :

- la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord (BDDP)
- le Service de l'action culturelle (SAC)
- la Conservation du patrimoine départemental (CPD)
- le Service de l'archéologie départemental (SAD)

Axes prioritaires et formes d'interventions

Les programmes et projets mentionnés dans ce rapport d'activité de la DCP sont en constante évolution autour des axes et enjeux prioritaires de la politique culturelle départementale. Ainsi, le monde associatif, la jeunesse et les publics dans toute leur diversité, sont l'objet d'une attention spécifique. La présence culturelle et artistique est aidée en priorité par le Département sur les territoires les plus éloignés d'une offre culturelle. L'aide aux programmations des opérateurs culturels demeure importante dans le domaine du spectacle vivant, mais l'éducation artistique et culturelle, à travers l'action des services, prend de l'importance.

Les actions de médiation et la sensibilisation des publics ne concernent pas seulement le domaine des arts. Les mêmes types d'interventions sont menés pour la lecture publique et le patrimoine par les services concernés, sous des formes multiples, proposant la mise à disposition d'outils pédagogiques, des ressources documentaires numériques en ligne, des interventions directes qui peuvent être des visites de sites, des conférences, expositions, lectures et contes. Tous les services de la DCP, consacrent désormais une part non négligeable de leur activité au développement de l'offre culturelle et éducative, en appui des dispositifs financiers votés par l'Assemblée départementale.

Missions spécifiques :

La Direction de la culture et du patrimoine, outre le rôle de coordination de ses services, a suivi et instruit en direct, les projets suivants :

- L'accompagnement du projet sur la Résistance et la Seconde Guerre Mondiale en Dordogne, proposé par le Centre départemental de la mémoire – Résistance et Déportation – en partenariat avec le Département (conseil scientifique, ouvrage, conférences, projet d'espace mémoriel).
- Le pilotage et la réalisation du programme du 80eme anniversaire de l'exode des alsaciens en Dordogne.
- La coordination de la réorganisation administrative et artistique de l'Ensemble Instrumental de la Dordogne (EID), en lien avec le CA de l'association et le CRDD.
- Le suivi du projet « Montaigne », envisagé dans la commune St Michel -de-Montaigne par la communauté de communes Castillon-Pujol, en partenariat avec les Départements de la Dordogne, de la Gironde, et la Région Nouvelle Aquitaine.

3.1. BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DORDOGNE-PERIGORD

La Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord (BDDP) a pour mission de favoriser l'accès de tous aux savoirs et à la culture en développant la présence de bibliothèques de lecture publique professionnelles dans les communes de moins de 10 000 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

La BDDP a proposé un nouveau Plan Départemental de Lecture Publique que l'Assemblée Départementale (PDLP) a voté en février 2016.

Au 31 décembre 2019, 187 communes et communautés de communes ont adhéré au PDLP, soit 204 bibliothèques. 59 relèvent de la compétence de 7 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

9 communes n'ont pas encore adhéré au PDLP, notamment parce qu'elles sont en attente du périmètre d'intervention de la communauté de communes à laquelle elles appartiennent (, communauté de communes Isle-Loue-Auvézère) ou parce qu'elles sont issues d'une fusion.

43 communes n'ont pas souhaité adhérer au PDLP et ne bénéficient plus des services de la BDDP.

Pour soutenir et animer ce réseau, la BDDP met en œuvre les actions et outils suivants :

- Le renouvellement des **collections prêtées aux 213 bibliothèques locales** via le bibliobus, les navettes, les accueils en magasin
- Un programme de **formation** à destination des bibliothécaires du réseau
- Une **expertise technique** sur les projets menés par les bibliothèques et leurs collectivités de tutelle
- Un ensemble de **ressources pour l'action culturelle et une programmation culturelle directe** : prêt d'expositions, espaces d'animation et de valises thématiques ; animation du dispositif « Passeurs de mots » ; programmation culturelle autour du conte de la lecture à voix haute et de la musique ; programme de résidence d'auteur, participation au Festival *A Nous les Vacances !*
- **Un portail documentaire** organisé autour du catalogue départemental et de l'accès direct à des ressources numériques en ligne
- **L'instruction technique des dossiers de demandes de subvention** en investissement traités par le **Service des Politiques Territoriales et Européennes** et en fonctionnement (emploi) pour les projets de lecture publique des communes de Dordogne.

3.1.1. L'OFFRE DOCUMENTAIRE ET LE RENOUVELLEMENT DES COLLECTIONS

3.1.1.1. L'OFFRE DOCUMENTAIRE DE LA BDDP

L'objectif de la BDDP est de proposer un choix attractif et diversifié de documents et de répondre aux demandes ponctuelles de lecteurs répartis sur l'ensemble du territoire départemental. C'est pourquoi la BDDP s'attache à :

- Enrichir son offre documentaire tout support
- Développer une offre documentaire numérique accessible à distance
- Effectuer le traitement intellectuel et matériel des documents dans des délais maîtrisés
- Développer une démarche d'élimination raisonnée des documents périmés ou en mauvais état

	Collections BDDP 2019		Acquisitions BDDP 2019	
Livres et périodiques	237 183	83.6%	12 194	87.1%
Documents sonores	29 498	10.4%	1045	7.4%
Vidéos	16 636	5.8%	759	5.4%
Expositions et ressources en action culturelle	314	0.1%		
Bases de données de ressources numériques (bouquet)				
TOTAL	283 631	100 %	13 998	100 %

En 2019, la BDDP a acheté 13 998 documents, soit une baisse de 1.7 % par rapport à 2018.

80% de ces acquisitions ont été réalisées sur des crédits d'investissement.

3.1.1.2. LOGISTIQUE DE RENOUVELLEMENT DOCUMENTAIRE AU SERVICE DES BIBLIOTHEQUES DU DEPARTEMENT

Mode de circulation des documents prêtés	Nombre de documents prêtés en 2018		Variation 2018-2019
Bibliobus + choix à la carte	15660	7.5%	-14.2%
Choix par bibliothèque dans magasins BDDP	123 405	59.3%	+4%
Navette réservations	51 519	24.7%	-7.3%
Choix par les agents de la BDDP + livraison navette	8 365	4%	-49%
Navette expositions	9 041	4.3%	+6.5%
TOTAL	207 990	100%	-4.3%

Les agents de la BDDP ont assuré 441 276 opérations de prêts et retour informatisées de documents (-4%). **Le nombre de prêts connaît une baisse sensible (-4.3%)**, baisse enregistrée depuis 2015 après une progression constante pendant plus de 10 ans. Cette baisse s'explique notamment par l'arrêt de la desserte documentaire pour les communes qui n'ont pas souhaité adhérer au PDLP, 43 en 2019.

Le choix dans les magasins de la BDDP et les réservations restent les modes de renouvellements les plus appréciés des bibliothécaires du réseau départemental grâce à l'accompagnement sur place assuré par les référents de territoire et des délais de traitement très réactifs pour les réservations.

En dépit de la baisse, ces données montrent le rôle encore prépondérant que joue l'offre documentaire de la BDDP vis-à-vis du réseau départemental.

Pour réaliser ces mouvements documentaires, la BDDP a organisé :

- 269 accueils de bibliothèques sur place à la BDDP
- 28 tournées de bibliobus pour desservir 63 communes
- 20 circuits de distribution des choix à la carte pour desservir 67 communes
- 10 circuits navettes pour desservir les centres de détention de Neuvic et Mauzac
- 276 circuits navettes (6 navettes hebdomadaires qui desservent chaque semaine 110 communes)

3.1.2. LA BDDP : CENTRE DEPARTEMENTAL DE FORMATION

La BDDP est le centre départemental de formation aux métiers des bibliothèques. Les formations qu'elle programme sont ouvertes à tous les animateurs du réseau départemental de lecture publique. Ces formations constituent un accès privilégié et pour les bénévoles le seul accès possible à une formation continue de qualité et de proximité. Elles sont réalisées soit à la BDDP, soit sur le territoire, afin de s'adapter au mieux aux besoins locaux.

Ces formations ont été assurées par 15 agents de la BDDP, 4 collègues bibliothécaires du réseau départemental, 6 libraires et 11 intervenants extérieurs.

Nombre de formations proposées	Nombre de jours	Nombre de participants
60	61.5	407

Rendant la formation obligatoire dans le PDLP, la BDDP a rempli son engagement en proposant **3 sessions de la Formation Initiale** (10 jours pour chaque session) et formé ainsi **44 stagiaires en 2019**.

En 2019, 16 formations à la carte ont été organisées, pour la plupart délocalisées sur le réseau.

Deux formations ont dû être annulé faute de participants suffisants (Déplacement au salon du livre à Limoges et Journée Professionnelle : Ouvrir plus, ouvrir mieux).

3.1.3. LA BDDP : SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'EXPERTISE POUR LES BIBLIOTHEQUES

Sur la demande des collectivités partenaires, la BDDP effectue des **actions de soutien logistique et technique et apporte son expertise** sur le territoire dans tous les domaines d'activité. Ces interventions visent à soutenir les collectivités adhérentes au réseau départemental dans la réalisation et la gestion de leurs projets. **Elles représentent une part prépondérante de l'activité de la BDDP depuis que celle-ci avec le nouveau PDLP est clairement identifiée comme acteur de l'aménagement du territoire.**

Ces interventions couvrent des champs d'action aussi variés que l'accompagnement programmatique de projets de médiathèque, l'implantation de mobilier d'un nouvel équipement, l'installation d'une exposition, l'informatisation d'une bibliothèque, la réalisation d'un blog, la rédaction de profil de poste et la participation aux jurys de recrutement.

En 2019, **14 réunions de travail sur site pour l'aide à l'élaboration du projet culturel en lien avec les référents de territoire et chefs de territoire.**

Communes : Bassillac-et-Auberoche (4 réunions), Coursac, Saint-Geyrac, La Douze, Parcoul-Chenaud

Communautés de communes : Périgord Vert Nontronnais (6 réunions)

Expertise de la BDDP en matière d'aménagement et de travaux en 2019 : 53 interventions auprès du réseau départemental

- 22 visites techniques sur site
 - 31 études de projets dont 7 projets éligibles à la DGD DRAC.
-
- Communes : Aubas, St Geniès, St Vincent de Connezac, Marsac sur l'Isle, La Roche Chalais, St Aubain de lanquais, Faux, Issigeac, La Douze, Hautefort, Le Lardin ST Lazare, Sorges et Ligueux, Monpazier, Monbazillac.
 - Communautés de communes : CC Périgord Nontronnais (Piégut Pluviers, St Pardoux la Rivière) CC Périgord Noir (Ste Nathalène) Isle Loue Auvézère en Périgord (Excideuil, Cubjac, Cherveix Cubas)
 - CD24 BDDP : Projet de réaménagement des postes de travail à la BDDP (cahier des charges fonctionnel, cahier des charges mobilier)

Interventions effectuées	Nombre d'interventions
Action culturelle	226
Aménagements, travaux, projets, diagnostic général	53
Suivi des collections documentaires	12
Ressources numériques (formation, présentations, suivi dans les bibliothèques)	116
Informatique documentaire	177
Développement des espaces multimédia et outils de communication	26
Total interventions	610

3.1.4. LA BDDP : UNE EXPERTISE PARTICULIERE EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

La BDDP concourt à la modernisation des bibliothèques sur le territoire périgourdin en soutenant le développement de leur gestion informatisée, en promouvant le catalogue départemental, catalogue collectif du réseau départemental et en favorisant la création et l'animation d'espaces multimédias.

Dans le cadre du nouveau plan d'informatisation intégré au schéma numérique de la collectivité, la BDDP a accompagné **l'informatisation ou la ré informatisation de 3 bibliothèques** (rétro-conversion des collections, paramétrages du logiciel, formation à l'utilisation du logiciel): Saint-Vincent-de-Connezac, La Bachellerie et Hautefort. Par ailleurs, 8 projets d'informatisation prévus pour 2020 ont mobilisé l'équipe : Communauté de communes Périgord Nontronnais, Ribérac, Saint-Aulaye-Puymangou, Champcevinel, La Roche-Chalais, Montpon-Ménéstérol, Villefranche de Lonchat et Cénac-et-Saint-Julien.

L'achat des licences du logiciel est pris en charge par le département.

La BDDP propose depuis 2010 au public un portail documentaire donnant accès 7 jours sur 7 et 24h sur 24h : à l'annuaire des bibliothèques du département, aux animations proposées dans les bibliothèques, **au catalogue départemental** permettant la réservation des documents physiques et à **un service d'accès à des ressources en ligne** pour tous.

En 2019, **4 965 usagers** ont consulté régulièrement les ressources numériques (**26596 streams**, soit une augmentation de plus de 20%).

Depuis 2015, la BDDP participe au **festival du court-métrage « Chacun son court »**. En 2019, le festival s'est déroulé dans **8 bibliothèques** en collaboration avec Ciné Passion (Lalinde, La Roche-Chalais, Eymet, Saint-Astier, Saint-Léon-sur-l'Isle, Agonac, Carsac-aillac, Prigonrieux). **628 personnes ont assisté aux projections.**

Le portail documentaire est également un outil professionnel pour toutes les bibliothèques du réseau départemental.

En outre la BDDP soutient techniquement le développement des espaces multimédias des bibliothèques et favorise la démocratisation de l'usage des TIC en formant les animateurs multimédias.

3.1.5. LA BDDP : CENTRE DE RESSOURCES POUR L'ACTION CULTURELLE

L'action culturelle constitue un outil privilégié de médiation. Les outils proposés par la BDDP sont organisés autour de 5 axes :

- **Le prêt d'expositions, de valises thématiques et de matériel**, qui fait chaque année l'objet des mises à jour et des renouvellements. En 2019, la BDDP a mis en espace 2 nouvelles expositions, 1 nouvelle valise thématique et scénographié une exposition. Elle **a prêté 558 expositions et valises** sur l'année.
- Le dispositif **« Passeurs de mots »** dont l'objectif est de favoriser le développement d'activités liées au conte et à la lecture à haute voix. En 2019, ce dispositif se structure autour de **63 ateliers conte et lecture et 52 ateliers bébés lecteurs qui regroupent 320 passeurs de mots bénévoles formés à la pratique en amateur de la lecture et du conte**. Le développement de ces ateliers se poursuit avec chaque année une à deux créations par an. Ils permettent aux bibliothèques de bénéficier **d'une animation pérenne de qualité. La BDDP suit la vie des ateliers**, propose des formations, dynamise les animateurs de ces structures, les aides à bâtir des projets.
- **La formation** au conte, à la lecture et à l'animation culturelle en bibliothèque (14 journées).
- **Le soutien aux actions culturelles locales** : la BDDP intervient, sur la demande des bibliothécaires locaux pour les aider à animer leurs structures, à construire un projet, monter un dossier, trouver des partenaires etc. **La BDDP a ainsi accompagné 101 communes et 10 collèges en 2019.**
- **Le programme départemental d'action culturelle** : la BDDP développe une programmation directe en matière d'action culturelle.



Etranges Lectures à Saint-Laurent des Vignes en novembre 2019

En 2019, la manifestation *Etranges Lectures* a été reconduite dans 10 communes du département, avec une fréquentation moyenne en forte hausse (60 personnes par soirée). Elle s'accompagne désormais également d'animation autour du prix des lecteurs *Etranges Lectures* dans 30 autres communes partenaires (484 participants pour la saison 2018/2019).



David Sire, Concert d'ouverture pour les collégiens

La BDDP a piloté le **programme de résidence d'écriture** afin de soutenir la création et de favoriser la rencontre du public, notamment adolescent, avec des écrivains. La résidence 2018/2019 s'est organisée d'octobre 2018 à février 2019 dans le collège de Mareuil en Périgord et au sein des bibliothèques de la communauté de communes Dronne et Belle. 195 élèves encadrés par 4 enseignants ont travaillé avec David Sire l'artiste accueilli.

La BDDP a poursuivi son **travail en direction des adolescents** en partenariat avec les bibliothèques et les collèges en mettant en place et en animant **dans 6 établissements le Modul'Ado**. **4 classes de 6^e et de 5^e ont été dans ce cadre-là formées à la lecture à voix haute et au kamishibai.**



Crock'Notes à Verteillac en mai 2018

La BDDP a poursuivi la mise en œuvre de **2 programmations en lien avec l'Agence culturelle départementale :**

- une programmation de Conte (2 soirées et une journée professionnelle : 505 personnes) tout public à l'automne
- une programmation de découverte musicale, intitulée *Crock'note* (3 soirées : 50 personnes).

La BDDP est aussi partenaire depuis cette année du **programme départemental d'offre artistique et culturelle pour les établissements médico-sociaux et accompagne les projets de 7 EHPAD.**

Enfin, en partenariat avec l'Agence culturelle départementale, Ciné Passion, la Direction des Sports et de la Jeunesse le service départemental de l'Archéologie, la BDDP a participé au **Festival jeunesse** coordonné par la Direction de l'Education et de la Culture : **A Nous les Vacances !** en février 2019 (**1 634** adultes et enfants ont participé aux activités livre et lecture, soit 87 personnes de plus que pour l'édition 2018).

Le festival est doublé en après-midi pour **5 autres communes d'une programmation pour les tout-petits, en 2019, celle-ci a permis d'accueillir 300 enfants et adultes**



Hôpital des doudous à La Roche-Chalais en février 2018

3.1.6. LE SOUTIEN FINANCIER AU RESEAU DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

Le nouveau Plan départemental de lecture publique voté le 5 février 2016 prévoit pour seule aide financière au fonctionnement la création d'un Fonds de Soutien à la Création d'Emploi de Coordination dans les Médiathèques (FSCECM). Cette aide destinée aux réseaux intercommunaux de lecture publique est prévue pour une durée de 2 ans maximum.

En 2018, la communauté de communes Sarlat-Périgord Noir a créé un poste de coordinateur de réseau et a bénéficié de ce FSCECM pour une deuxième année en 2019.

3.1.7. CHIFFRES CLES

Le réseau départemental de lecture publique animé par la BDDP :

187 communes et 7 EPCI

213 bibliothèques

81 235 lecteurs (chiffre 2018) inscrits **actifs** dans les bibliothèques du réseau départemental, bénéficiaires des services du Département, soit une baisse de 7.2%.

Et...

283 631 documents dans les collections de la BDDP

13 998 documents acquis, traités et mis à disposition en 2017

207 990 prêts de documents pour les bibliothèques réalisées à l'occasion de **269** accueils sur place et **334** tournées (bibliobus, navettes, kits).

26 596 streams pour les ressources numériques

610 interventions pour accompagnement technique et expertise

61.5 jours de formation organisés

Plus de **3 600 personnes** ont assisté au **programme départemental d'action culturelle**

3.2. SERVICE DE L'ACTION CULTURELLE

Le Service de l'Action Culturelle est l'interlocuteur des acteurs culturels locaux, associatifs et institutionnels. A ce titre, ses missions sont essentiellement les suivantes :

- **Instruction technique des dossiers** de demande de subvention, en lien avec les services culturels du Département et les organismes missionnés par la Collectivité.
- **Analyse des données artistiques et financières** des projets ressortant de domaines variés, tels les évènementiels, les compagnies, les lieux de diffusion ou de monstration, les pratiques en amateur.
- **Contractualisation** avec les acteurs culturels :

Le Département a, depuis 2016, mis en place une contractualisation systématique avec les acteurs culturels. 146 conventions et avenants définissant les objectifs et le cahier des charges des structures soutenues par notre collectivité ont ainsi été négociées, signées ou reconduites en 2019.

- **Conseil et animation auprès des acteurs culturels** du département, en liaison avec les organismes rattachés au Département, tels l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, l'Association Ciné-Passion en Périgord,
- **Suivi de la convention SMAC** (Scènes de Musiques Actuelles), en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels concernés : L'Association Sans Réserve ayant bénéficié en 2018 d'une nouvelle labellisation, par l'Etat, dans le cadre des nouveaux dispositifs du Ministère de la Culture, son projet est désormais soutenu via une convention pluriannuelle d'objectifs 2019/2022 associant l'ensemble des partenaires publics concernés.
- **Accompagnement des artistes plasticiens** du département via le Fonds Départemental d'Art Contemporain (FDAC). Le Service de l'Action Culturelle assure la présentation des collections via des expositions itinérantes qui contribuent à favoriser l'accès à l'art contemporain en milieu rural en particulier, mais aussi auprès de publics plus spécifiques ou empêchés qui peuvent désormais bénéficier d'opérations de sensibilisation et de médiations.
- **Coordination du dispositif « Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC)**

En 2019, le Service de l'Action Culturelle est resté mobilisé, aux côtés des autres services, pour veiller au respect du règlement d'intervention adopté par l'Assemblée départementale le 30 mars 2016, et qui vise, en particulier, à assurer une offre culturelle pour tous sur l'ensemble du territoire.

3.2.1. REPARTITION DES CREDITS CONSACRES A L'ACTION CULTURELLE

Depuis 2017, suite au transfert au Service de la Vie Associative des lignes budgétaires affectées aux subventions de fonctionnement en faveur des associations et organismes de droit privé, seule la gestion financière des subventions de fonctionnement allouées aux Communes, structures intercommunales et organismes publics divers relève désormais du Service de l'Action Culturelle.

En 2019, leur répartition est la suivante :

RUBRIQUE	2019
Chapitre 933-311-657348 : Subventions de fonctionnement « autres communes »	
Lieux de création et de diffusion culturelle, soit :	60.000 €
Centres Culturels	60.000 €
Soutien aux événements culturels, soit :	1.000 €
Salons du livre ruraux	1.000 €
Hors dispositif	9.000 €
Aide exceptionnelle commune du Teil (séisme)	9.000 €
Chapitre 933-311-657358 : Subventions de fonctionnement « Autres groupements »	
Lieux de création et de diffusion culturelle, soit :	40.500 €
Centres Culturels	40.500 €
Soutien aux événements culturels, soit :	8.000 €
Salons d'art visuels et métiers d'art ruraux	8.000 €
Chapitre 933-311-657382 : Subventions de fonctionnement organismes publics divers (Centre National de Documentation Pédagogique)	
Culture occitane, soit :	5.000 €
Réseau Canopé - Centre National de Documentation Pédagogique	5.000 €
TOTAUX	123.500 €

3.2.2. COORDINATION DU DISPOSITIF « SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES CONCERTÉES »

Depuis 2017, la coordination du dispositif contractuel « Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées » est assurée par le Service de l'Action Culturelle, avec l'appui des Conseillers de développement du Service du Développement Culturel et Educatif Territorial.

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner le développement du territoire et du tissu associatif local au côté des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Pour mémoire, les crédits globalement mobilisés en 2019 pour ce dispositif contractuel s'établissent à 219.400 € contre 201.375 € en 2018. Cette évolution traduit la vitalité du tissu associatif départemental et la pertinence de ce dispositif qui mobilise les collectivités locales de proximité à parité avec le Département et participe ainsi à la réduction des inégalités en matière d'accès à la culture.

Il convient également de préciser que le portage du dispositif est chaque année davantage relayé par des intercommunalités.

Dans chaque canton bénéficiaire de ce dispositif contractuel, des réunions ont été organisées, en présence des Conseillers départementaux, des élus locaux et des acteurs culturels du territoire.

En 2019, 20 réunions de ce type ont ainsi été mises en place avec le concours conjoint du Service de l'Action Culturelle et des Conseillers de Développement culturel, sous la houlette des Conseillers départementaux territorialement concernés.

Le bilan des opérations soutenues par le dispositif SICC et les projets culturels susceptibles de s'inscrire dans ce dispositif contractuel sont exposés par les acteurs culturels ; Ces échanges participent à structurer une nécessaire concertation des acteurs locaux.

Ces réunions ont été suivies de temps de rencontre au cours desquels les porteurs de projets qui le souhaitent ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour finaliser leur projet, généralement en présence d'un responsable du portage de la convention.

La tenue de ces entretiens personnalisés conforte le lien entre les institutions et le tissu associatif. Ce dernier est ainsi accompagné et encouragé à proposer des projets culturels pertinents susceptibles de participer à la vitalisation de la vie culturelle locale, conformément aux orientations culturelles du Département en faveur de l'accessibilité à la culture.

3.2.3. FONDS DEPARTEMENTAL D'ART CONTEMPORAIN

Depuis 2002, le Département constitue, grâce à une politique d'acquisitions régulières auprès des artistes de Dordogne, un Fonds Départemental d'Art Contemporain.

La variété des esthétiques représentées en fait un outil de prédilection pour l'organisation d'expositions itinérantes et aussi l'organisation de médiation auprès des publics

En 2019, la volonté d'ouverture en direction de publics éloignés de la culture ou « empêchés » se poursuit par l'organisation de nouvelles propositions qui ont mobilisé le service, en concertation avec l'Agence culturelle Dordogne-Périgord.

Outre les collectivités, les écoles et les collèges, peuvent bénéficier aussi de ce dispositif les structures associatives, les EHPAD, les établissements d'enseignement spécialisé et le milieu carcéral.

En fonction des besoins identifiés, de la nature des publics et des capacités d'accueil des lieux, des expositions de la dernière collection acquise ou des propositions thématiques peuvent être mises en place.

Les actions menées en 2019 se déclinent ainsi qu'il suit :

EXPOSITION ESPACE CULTUREL FRANCOIS MITTERRAND

Les 24 œuvres achetées au titre de la Collection 2018 du FDAC ont fait l'objet d'une première exposition à l'Espace Culturel François Mitterrand. 1100 visiteurs, dont 221 scolaires ont pu découvrir cette nouvelle collection, présentée **du 18 janvier au 09 mars 2019.**

Ils ont pu bénéficier de visites, d'ateliers pédagogiques mais aussi à participer à une causerie sur le thème « Sommes-nous tous des artistes ? », animée par un docteur en philosophie.



EXPOSITIONS ITINERANTES DU FONDS DEPARTEMENTAL D'ART CONTEMPORAIN

COLLECTION 2016 ET COLLECTION 2018 – THEMES « PAYSAGES » ET « LE MOUVEMENT »

Cinq communes ont accueilli les œuvres du FDAC, permettant ainsi à 2177 visiteurs, dont 1458 scolaires, de découvrir les dernières collections ; elles ont également bénéficié de médiations en faveur des scolaires, réalisées par des plasticiens du FDAC. Une causerie sur le thème « Sommes-nous tous des artistes ? » animée par un philosophe est proposée en prélude du vernissage.

COLLECTION 2016

- DAGLAN (salle du Presbytère) du 04 au 26 mai 2019 - 370 visiteurs, dont 219 scolaires - intervenant Ratib FAROUK
- LA ROCHE CHALAIS (salle du Temple) du 08 au 30 juin 2019 (collection 2016 – 360 visiteurs dont 227 scolaires) intervenant Gilles SAIGNE.

COLLECTION 2018

- MUSSIDAN (Espace multiculturel Aliénor d'Aquitaine) du 31 octobre au 16 novembre 2019 - 318 visiteurs dont 123 scolaires - intervenant Fabienne CHATON.

COLLECTIONS THEMATIQUES

« Le mouvement »

- MONTIGNAC (école primaire) du 29 novembre au 13 décembre 2019 - 315 scolaires (soit 15 classes) intervenant Eric SOLE.

« Paysage »

- PRIGONRIEUX (médiathèque) du 13 mars au 01 avril 2019 – 814 visiteurs dont 574 scolaires – intervenant Jacques BLANPAIN.



3.3. SERVICE DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Le champ d'intervention du service de la Conservation du patrimoine porte sur les édifices et collections mobilières appartenant à la collectivité départementale.

Les édifices concernés sont le château de Biron, le château de Bourdeilles, l'abbaye de Cadouin et les Forges de Savignac-Lédrier. Ces édifices sont classés monuments historiques.

L'abbaye de Cadouin est par ailleurs un élément du bien « Chemin de St Jacques de Compostelle » classé patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Deux collections mobilières appartiennent au Département, la collection d'art et d'art décoratif du château de Bourdeilles en partie protégée au titre des monuments historiques et la collection de poupées et jouets de Nontron labellisée « Musée de France ».

Les activités du service couvrent l'étude, la conservation et la valorisation du patrimoine de la collectivité départementale et le soutien technique aux opérateurs publics engagés dans une action patrimoniale.

Les objectifs de service se concentrent autour de trois axes principaux :

- Renforcer l'identité des sites départementaux à vocation patrimoniale pour la plupart gérer en délégation de service public par la Semitour
- Piloter le programme d'étude et de réhabilitation de ces sites
- Favoriser l'accès au patrimoine au plus grand nombre.

3.3.1. RENFORCER L'IDENTITE CULTURELLE DES SITES

➤ *Positionner le château de Biron comme un lieu dédié à l'art contemporain*

- Exposition hiver/printemps 2019 : « **Tant qu'il y aura des ogres** », présentation des œuvres de l'artiste landaise Lydie Arickx accompagnée de performances ouvertes au public associant plasticienne et écrivains. Personnalités invitées Serge Arioldi, Daniel Lhomond, Pierre Péju, Jean-Claude Ameisen.



- Exposition été/automne 2019 : « **Un monde, un seul, pour demeure** » sous le commissariat de Enrico Lunghi, cette exposition proposait un choix d'œuvres issues des collections des Fonds Régionaux Art Contemporain de la Nouvelle Aquitaine.



➤ *Positionner l'abbaye de Cadouin sur la thématique « Chemins de St jacques de Compostelle*

- Poursuite du programme de recherche « Monasticun Aquitaniae » sur les abbayes cisterciennes de la Nouvelle Aquitaine en partenariat avec les universités de Poitiers,

Limoges et Bordeaux avec notamment la recherche documentaire sur l'histoire de l'abbaye de Cadouin et les relevés archéologiques des façades du bâtiment Est.

3.3.2. PROGRAMME D'ETUDE ET DE REHABILITATION DES SITES ET COLLECTIONS

- Biron : lancement des travaux de réhabilitation des Ecuries destinées à accueillir la boutique du site et fin des études iconographiques sur les décors peints du XVI^e siècle ornant le plafond voûté du cabinet adjacent aux Ecuries. Clôture des travaux de réfection des vitraux des édifices de la cour haute.
- Bourdeilles : lancement des travaux de sécurisation du donjon médiéval et préparation du projet d'aménagement des réserves dans le château Renaissance.
- Cadouin : traitement curatif du lapidaire et lancement de l'opération des travaux de remontage des anciennes portes du cloître.
- Collection de poupées et jouets : première rencontre avec le Mucem pour le règlement de propriété sur la collection d'Etat déposée au musée de Nontron
- Accompagnement des projets de rénovation du patrimoine non protégé porté par la Fondation du patrimoine

3.3.3. L'ACCES AU PATRIMOINE

- Médiation accompagnant l'exposition « Un monde, un seul, pour demeure »
 - Conception et mise en œuvre d'un parcours d'éducation artistique et culturel en partenariat avec l'Agence Culturelle, l'Education Nationale, les FRAC et la Semitour
 - Réalisation d'un livret de visite grand public et d'un livret dédié à la jeunesse
- Journées Européennes du Patrimoine
 - Château de Biron : Visites commentées de l'exposition « Un monde, un seul, pour demeure » et organisation d'une table ronde animée par Enrico Lunghi historien d'art et ancien directeur du Musée d'Art moderne du Luxembourg et Serge Adde docteur en philosophie et en histoire.
 - Montpon Ménéstérole : « Vauclaire, de la chartreuse à l'hôpital », conférences et visites commentées des lieux en collaboration avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).
 - Forge de Savignac-Lédrier : Atelier de découverte « Le fonds photographique des maîtres de Forges 1868-1935 » en accompagnement des visites commentées organisées par la Communauté de communes Isle, Loue, Auvézère en Périgord.
- Accueil du tournage du film « La Révolution française » d'Hugues Nancy et Jacques Malaterre, production de France 2, à Biron en octobre 2019.

3.3.4. AGENDA 21

- Mise en œuvre des pratiques éco-responsables lors de la conception et la réalisation des expositions par
 - Le réemploi des matériaux de construction (modules, plaques)
 - La mutualisation des socles de présentation avec l'Agence culturelle
 - L'aménagement à Biron d'un espace de stockage sécurisé

- La réduction des déplacements avec hébergement des équipes à proximité des lieux d'interventions
- L'usage raisonné des véhicules de service
- La pose de rails d'éclairage équipés de led

3.3.5. BILAN D'EXECUTION DU BUDGET

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à 91,89%.

DÉPENSES

Crédits de paiement votés	Exercice 2018	Exercice 2019	Evolution 2018 / 2019
Fonctionnement			
Budget Primitif	39.200 €	39.300 €	%
BP + BS + DM2	42.300 €	42.300 €	%
Investissement			
Budget Primitif	242.981 €	0 €	-
BP + reports + BS + DM2	242.981 €	0 €	-
TOTAUX :			
Budget Primitif	282.181 €	39.300 €	- 86,07%
BP + reports + BS + DM2	285.281 €	42.300 €	- 85,17%

3.4. SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHEOLOGIE

En matière d'archéologie préventive, les interventions de diagnostic sont en nombre très restreint et il apparaît à nouveau que le schéma d'intervention du service dans ce domaine reste encore méconnu des collectivités et peu adapté à la réalité des prescriptions sur le territoire. Quelques interventions au cas par cas ont pu être réalisées pour le compte de collectivités (Grand Périgueux, communes de Saint-Avit-Rivière et Saint-Victor), offrant des résultats significatifs pour la recherche départementale. L'activité du service s'est principalement consacrée à la préparation de deux projets de fouille de grande envergure, à Vézac et à Campagne, qui ont connu chacun des annulations de dernière minute, à six mois d'intervalle, mettant en difficulté les équipes autant du point de vue du planning que des perspectives d'activité.

L'activité de médiation et de diffusion a quant à elle été importante, avec de nombreuses interventions dans les établissements scolaires et sur les sites départementaux, mais aussi grâce à la 2^e édition de la journée d'actualités archéologiques Archéo Actu, consacrée à la recherche en préhistoire et qui s'est tenue cette année au Pôle d'interprétation de la préhistoire (PIP).

3.4.1. LES ACTIVITES DE RECHERCHE

3.4.1.1. OPERATIONS D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Diagnostics, surveillances de travaux

- **Coulounieix-Chamiers**, 161 Avenue Winston Churchill, extension du Laboratoire départemental d'Analyse, diagnostic préventif, 4000 m², 2 jours (mars). Opération négative.
- **Marsac-sur-l'Isle**, zone d'activités de Marival, 44 791 m², 1 mois (mars). Mise au jour d'une succession d'occupations allant de la Préhistoire au Moyen-Âge : outre des vestiges de l'homme de Neandertal, des derniers chasseurs-cueilleurs, et des premières sociétés d'agriculteurs, il a été mis au jour un habitat du VI^e siècle ainsi qu'un four de potier, légèrement plus ancien, témoins relativement rares dans notre département.
- **Saint-Avit-Rivière**, abords de l'église dans le cadre du réaménagement du parvis, diagnostic préventif, 250 m², 2 jours (juillet). Reconnaissance du porche occidental disparu, évaluation du niveau d'apparition des tombes modernes et médiévales, découverte d'une occupation antique inédite avec l'hypothèse d'un lieu de culte actif dès l'époque gallo-romaine.
- **Saint-Victor**, abords de l'église dans le cadre du réaménagement paysager de la place de l'église, diagnostic préventif, 1232 m², 4 jours (septembre). Deux phases distinctes d'inhumations médiévales ont été reconnues, tombes rupestres et inhumation en coffre de dalles calcaires estimées du XIII^e-XIV^e siècle.
- **Château de Biron**, écuries et cour basse, surveillance de travaux, 2 jours (octobre-novembre). Dans le cadre de l'aménagement de la billetterie du Château, suivi de réseaux et étude du sol intérieur des écuries. Les données collectées viennent compléter une décennie d'interventions enrichies par plusieurs surveillances et une fouille programmée.

Fouilles

Etudes et rédaction en cours : Bergerac, Bout-des-Vergnes (fouille 2012, relecture des contributions et rédaction de la synthèse) ; Mussidan, Chauzeys (fouille 2013, photographie de mobilier, étude historique) ; Bourdeilles, Les Rouchoux (fouille 2017, datation et étude métallurgique) ; La Tour-Blanche, Jovelle (fouille 2017) ; Castelnau-la-Chapelle, La Treille-Fayrac (fouille 2018, études post-fouille, études de mobilier, études paléoenvironnementales, datations).

Collaborations scientifiques dans le cadre de ces travaux

- Laboratoires du CNRS : Ausonius (étude sidérurgique), PACEA (étude anthropologique), Lampea, LSCE/IPSL (Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement). Université de Genève (étude de la faune),
- Opérateur agréé d'archéologie préventive : Paléotime (étude géomorphologique).
- Sarl Hypogée et Protée (études géologiques),
- Beta Analytic (datations par AMS),
- Sarl Amélie (études environnementales),
- Sarl Landarc (étude du petit mobilier métallique),
- Pôle d'interprétation de la Préhistoire (études de la faune).

3.4.1.2. PROJETS DE RECHERCHE, SOUTIEN ET DIFFUSION DE LA RECHERCHE

Projets de recherche conduits par le service de l'Archéologie

- Opération d'analyse sur l'**abri du Squelette** aux Eyzies-de-Tayac (Dordogne), sépulture mésolithique, en collaboration avec P. Courtaud (PACEA).
- Prospection thématique sur le site de la **grotte de Jovelle** à La Tour-Blanche (études et préparation du rapport).

Participation aux travaux des équipes de recherche

- **Abbaye de Cadouin** dans le cadre de la convention liant le Département, l'université de Bordeaux 3 et la commune, en collaboration avec la Conservation départementale : relevé topographique et accompagnement du projet de thèse.
- **Abri de la Balutie** à Montignac : étude des industries lithiques du Paléolithique supérieur.
- **Abri du Moustier** à Saint-Léon-sur-Vézère : historiographie des recherches conduites sur le site.

Soutien aux travaux de recherche programmée menés sur le Département

- Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) : la Ferrassie à Savignac-de-Miremont (4^e année) et la Balutie à Montignac (4^e année), La Mouthe aux Eyzies-de-Tayac-Sireuil (2^e année).
- Université Bordeaux-Montaigne : site gaulois de la Peyrouse à Saint-Félix-de-Villadeix (3^e année), haut-fourneau du Berteil à Meyrals (1^{ère} année).
- Association Sport et Loisirs de la Vallée de l'Echelle : le Fourneau du Diable à Bourdeilles (4^e année).
- Association Les Amis du Piage : le Moustier à Saint-Léon-sur-Vézère (1^e année).
- Association Les Meulières de Saint-Crépin : carrières d'extraction de meules de Saint-Crépin-de-Richemont (2^e année).
- Association Club histoire et patrimoine de la Tour-Blanche : habitat troglodyte Chez Tézy à Cercles (1^{ère} année).

Conférences et communications, publications scientifiques et diffusion

- Lagarde-Cardona C.- « Gaulois montre-moi tes déchets ! La métallurgie gauloise à la lumière de la science », conférence dans le cadre de l'exposition « Pétrocores. Chassez vos idées fixes ! » et de la Fête de la science, Musée Vesunna (Périgueux), 02/10.
- Gabillot M., Lagarde-Cardona C., Vernet J. Piccardo P., Piningre J.-F, Jurietti S. – « Nouveau regard sur l'organisation de la production métallique à travers les résultats de récentes analyses métallographiques d'objets en alliages à base de cuivre du Bronze moyen », *Bronze 2019 : 20 ans de recherche, Colloque international de l'APRAB*, 19-22 juin 2019, Bayeux.
- Lagarde-Cardona C. Valette R. – « Le site du Vallon des Rouchoux à Bourdeilles et ses activités de forge », *Fédération Aquitania, Actualités de la recherche en Protohistoire dans le sud-ouest de la France et le nord de l'Espagne*, Musée d'Aquitaine à Bordeaux, 13/12.
- Chadelle J.-P., « Archéologie de la grotte de Lascaux », conférence au Musée de l'Ephèbe, Agde (34), 08/02.
- Chadelle J.-P., « La grotte de Jovelle à La Tour-Blanche », conférence des Archives départementales, Centre de la Communication, Périgueux, 14/02.

- Chadelle J.-P., « La grotte de Jovelle à La Tour-Blanche », conférence au Café Pluche, Comberanche et Epeluche, 27/09.
- Chadelle J.-P., « Le CIAP-Lascaux », conférence à l'Agence Vox, Périgueux, 24/10.
- Chadelle J.-P., « La conservation des grottes ornées et des gisements préhistoriques », conférence au CIAP-Lascaux, Montignac, 02/11.
- Dinnis, R., Bessudnov, A. Chiotti, L., Flas, D., Michel, A. (2019) – Not older and not different: Hohle Fels IV and the Western European Late Aurignacian, *Proceedings of the Prehistoric Society*, vol. 85, p. 29-60.
- Michel A., Ihuel E., Chadelle J.-P., Claud E., Baillet M., Camus H. (2019) – Découvertes récentes en Bergeracois : étude préliminaire des occupations châtelperronienne et aurignacienne de Bout-des-Vergnes (Bergerac, Dordogne, France), In : Montoya C., Paris C., Bodu P. (Org.), *Palethnologie du Paléolithique supérieur ancien: où en sommes-nous ?*, XXVII^e Congrès Préhistorique de France, Amiens, du 30 mai au 4 juin 2016, Vol. 2, p. 19-22.
- Chadelle J.-P. (2019) - La grotte de Jovelle, *Mémoire de la Dordogne*, 34
- Edition de la version française du guide touristique *El Arte Paleolitico del Suroeste de Europa en la lista del Patrimonio Mundial*, édité dans le cadre du réseau européen CARP (Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique), https://eupal.prehistour.eu/wp.content/uploads/2018/11/guia_rutas_arte_paleolitico.pdf

3.4.2. LES ACTIONS DE FORMATION

- Accueil au service du réseau Echosciences Nouvelle-Aquitaine (15/01) : 20 animateurs et responsables de structures culturelles étaient présents pour une session de présentations et d'échanges.
- Encadrement de stage de Master 2 (01/03-31/07): BEAUPIED M. – Rapport de Stage au service de l'archéologie du département de la Dordogne (mars- juillet 2019) – Mémoire de Master 2 ingénierie de l'archéologie préventive, Université Bordeaux Montaigne, Tuteurs : A. Michel et S. Faravel.
- Formation des médiateurs de Laugerie-Basse et du Grand-Roc pour la Sémitour (04/11).
- Accueil des étudiants de l'université de Leyde, Roc de Marsal, Campagne (18/04).
- Accueil des collégiens espagnols dans le cadre du réseau CARP (27/06).
- Accueil des étudiants de l'université de Bordeaux, Roc de Marsal, Campagne (25/10)

3.4.3. LES ACTIVITES DE MEDIATION

Au total, 1435 personnes ont bénéficié de ces activités en 2019, dont 834 scolaires.

3.4.3.1. PROGRAMMATION DES SITES DEPARTEMENTAUX

Domaine départemental de Campagne

- « **Jardin néolithique** » en partenariat avec le Pôle paysage et espace verts et l'association « Les jardins de Limeuil » : 10 animations thématiques ont été menées de juin à septembre, pour un total de 220 personnes.
- **Randonnées thématiques** : découverte des plantes comestibles (09/06 et 01/09, 25 participants), découverte du patrimoine (05/07 et 20/09, 20 participants).

Grotte de Jovelle

- Visites commentées pour les personnels du MNP, CMN et RMN (19/01), la Société des amis du Musée national de Préhistoire (31/03), l'Association des Bibliothécaires de la Dordogne (21/06), l'association culturelle de Saint-Estèphe (29/06), le Club Histoire et Patrimoine de La Tour Blanche et Société Historique et Archéologique du Périgord (07/09), l'Association Café Pluche (12/11).

3.4.3.2. CONCEPTION ET MISE A DISPOSITION D'EXPOSITIONS

L'exposition « Ils sont food ces Romains ! » a été présentée au musée Borda de Dax (01/01-31/12), au collège de Terrasson (01-27/06, 200 élèves), et au lycée de Nontron (16-20/12, 100 élèves).

3.4.3.3. INTERVENTIONS, ANIMATIONS

Ateliers pédagogiques dans les établissements scolaires

- **Lalinde**, Ecole Bleue, 19 mars, sensibilisation à l'archéologie et à l'art pariétal (25 élèves de CM1/CM2).
- **Coulounieix Chamiers**, Institut Bayot Sarazy, animation d'ateliers d'initiation à la préhistoire, à l'initiative du PIP, 12 et 19/11, 03 et 10/12 (12 élèves).
- **Brantôme**, collège Aliénor d'Aquitaine, 7-11 octobre, atelier découverte des fouilles archéologiques (70 élèves de 6^{ème}).
- **Lanouaille**, collège Plaisance, 4-10 octobre, atelier découverte des fouilles archéologiques (87 élèves de 6^{ème}).
- **Périgueux**, collège Bertrand de Born, 4-13 novembre, atelier découverte des fouilles archéologiques (77 élèves de 6^{ème}).

Interventions en CMS

- Montignac, Projet parentalité, en partenariat avec l'UT de Sarlat : atelier fouille au PIP (20/11, 16 participants).
- Le Bugue, Petit moment en famille (23/10, 40 participants).

Manifestations culturelles départementales et nationales

- **Rendez-vous aux jardins** (09/06) : randonnée thématique animée par l'association Les Jardins de Limeuil (10 participants).
- **Journées nationales de l'archéologie** : conférence sur la grotte de Jovelle à Montagnier en partenariat avec l'OT de Ribérac (14/06) ; visite commentée du gisement de Laugerie-Basse aux Eyzies (15/06) ; journée de découverte au domaine de Campagne sur le thème de l'aventure partagée de l'homme et des abeilles avec ateliers jeunesse, expérimentations scientifiques et conférence de Nicolas Césard, enseignant-chercheur au laboratoire d'Eco-anthropologie (CNRS/Muséum national d'Histoire naturelle, 15/06, 65 participants).
- **Journées européennes du patrimoine** (20/09) : randonnée thématique au domaine de Campagne (10 participants).
- **Fête de la randonnée** (20/09) : randonnée dans le domaine de Campagne (10 participants).

- Organisation de la journée **Archéo-Actu** au PIP (16/11, 90 personnes).
- Commémoration des 40 ans du bien UNESCO de la Vallée de la Vézère au PIP (28-30/11).

Mise à disposition du matériel pédagogique

- Module d'art pariétal à Lalinde dans le cadre du festival « Lalinde s'amuse » (26/02, 75 participants).
- Module d'art pariétal à Teyjat pour la Fête de la préhistoire en collaboration avec l'Association Lapatte 24 (15/08, 50 participants)

3.4.4. LE BUDGET 2019 EN QUELQUES CHIFFRES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
	dépenses	recettes	dépenses
OPERATIONS PROGRAMMEES			
Abri du squelette	840 €		
Château de Biron	5 466,24 €		
Aides à la recherche	26 500,00 €		
OPERATIONS PREVENTIVES			
<i>Diagnosics</i>		49 104,47 €	
Conseil départemental	2 100 €		
Autres	31 623 €		
<i>Fouilles</i>			
Bergerac – Bout-des-Vergnes	900 €		
Bourdeilles - Les Rouchoux			26 992,16 €
Beynac - La Treille	4 815 €		24 374,40€
EQUIPEMENTS			
	11 586 €		3 475 €
MEDIATION			
	4 779,40 €		
Total	88 609,64 €	49 104,47 €	54 841,56 €

4. DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

La Direction des sports et de la jeunesse (DSJ) a fait l'objet d'une réorganisation en septembre 2018, suite au départ du Directeur en poste et à la nomination de son successeur. En continuité de la politique menée, son action s'est articulée autour de deux objectifs majeurs en 2019 :

- Favoriser l'accès à la pratique du sport pour tous et partout.
- Promouvoir l'image et l'économie du Périgord.

4.1. FAVORISER UNE POLITIQUE SPORTIVE POUR TOUS

Aides en faveur du mouvement sportif. : en 2019, la DSJ a assuré la gestion des dossiers de demande de subvention suivants :

Aides 2019 en faveur du mouvement sportif Crédits affectés : 83 829.93 € 85 dossiers	Aides 2018 en faveur du mouvement sportif Crédits affectés : 60 929,79 € 76 dossiers
- Athlètes de haut niveau : 30 (36.100€) - Bourses jeunes espoirs : 22 (11.000€)	- Athlètes de haut niveau : 14 (27 000 €) - Bourses jeunes espoirs : 35 (14 500 €)
- Aide à l'investissement : développement et sécurisation des pratiques auprès des comités : 10 (22 929.93 €)	- Aide à l'investissement : développement et sécurisation des pratiques auprès des comités : 6 (6 829,79 €)
- Sections sportives scolaires : 23 (13.800€)	- Sections sportives scolaires : 21 (12 600 €)

De plus, en complément du règlement des 85 dossiers de subvention, 569 engagements ont fait l'objet d'un paiement et 70 titres de recettes ont été émis par le personnel administratif.

A ces aides financières octroyées au mouvement sportif, s'ajoutent les missions de la DSJ qui complètent les actions menées par l'ensemble des acteurs et partenaires sportifs en Dordogne.

4.1.1. METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'ANIMATIONS DEPARTEMENTAL POUR TOUS

Avec le public jeune :

Milieu scolaire : convention avec l'Education nationale permettant à 3 128 enfants (CM1/CM2) de 136 classes pour 104 communes. 5 éducateurs mobilisés de janvier à juin puis l'ensemble des éducateurs de septembre à décembre (6 séances par classe). Le 4 juillet, journée de « fin de cycle » pour 120 élèves, avec initiation aux Activités Physiques et Sportives de Pleine Nature (APPN) à Saint-Estèphe.

Conseil départemental junior (CDJ) : 77 collégiens de 5^{ème} et 4^{ème} (42 collèges). **5 sessions de travail**, les mercredis matin en période scolaire. 10 sorties programmées. 4 éducateurs de la mobilisés par session. Transport mis en place par la DSJ pour chaque session. Articulé autour de 5 commissions en lien avec les compétences de la collectivité et en associant des

techniciens de différentes Directions ainsi qu'un opérateur départemental (Ciné-Passion en Périgord).

Ecoles départementales des sports (8 EDS) : Ouverture le 18 septembre, les mercredis matin en période scolaire sur les communes d'Agonac, Issac, Nontron, Angoisse, Lalinde, Eymet, Le Bugue, Villefranche du Périgord pour 30 enfants de 8/11 ans en moyenne par EDS. L'ensemble des éducateurs mobilisé. Découverte de pratiques sportives en dehors de tout esprit de compétition. Accompagnement des apprentissages moteurs et cognitifs au travers du collectif tout en valorisant l'individu. Ces EDS dynamisent les territoires ruraux, répondent à une demande de service public, favorisent la promotion des APPN. Partenariat avec les Communautés de communes locales et/ou les communes par conventionnement.

Vacances sportives : Durant les 3 périodes de vacances scolaires, 450 enfants de 8/11 ans, ont participé à 14 stages et 258 adolescents de 12/15 ans ont bénéficié de 15 journées d'initiation sportive multisports et APPN. 12 éducateurs mobilisés. Dispositif couvrant avec cohérence l'ensemble du département dans un souci d'équité territoriale.

Festival « A nous les vacances ! » du 25 février au 1^{er} mars sur les communes d'Agonac, Brantôme en Périgord, Saint Cyprien, La Force et Mussidan. 4 éducateurs mobilisés pour 2 732 personnes. Festival artistique, culturel et sportif structuré grâce aux réseaux des bibliothèques et médiathèques locales, aux cinémas de proximité ou itinérants, aux communes et Communautés de communes.

« L'Été actif » pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : du 9 juillet au 22 août, 6 journées sur 7 sites pour 560 enfants de 8/16 ans et 72 enfants de moins de 8 ans inscrits dans 45 ALSH. L'ensemble des éducateurs mobilisé et 10 prestataires qualifiés. Découverte des APPN le matin, après-midi réservée à la baignade surveillée.

Apprendre à nager en Dordogne : 8 semaines en juillet et août, à La Jemaye, Rouffiac, Saint Estèphe et Gurson. 78 enfants et 3 adultes non nageurs ont pu apprendre à nager avec un éducateur sportif spécialiste des activités de la nage et recruté par la DSJ (10 séances par bénéficiaire réparties sur la semaine).

Avec le public adulte :

« Seniors à nous la forme » : Programme hebdomadaire (hors période de vacances scolaires) de ½ journées d'activités physiques et de prévention santé pour 320 seniors, sur les communes de Montpon- Ménéstérol, Saint Jory Lasbloux, Saint Martial de Valette, Prigonrieux, Saint Julien de Lampon, Jumilhac le Grand, Daglan, Villeteureix, Saint Léon sur l'Isle, Villefranche de Lonchat et Thenon. 12 éducateurs mobilisés. Partenariat avec les Communautés de communes locales et/ou les communes par conventionnement.

Journée de rassemblement « Seniors à nous la forme » : le 21 juin. Regroupement du public « Seniors à nous la forme » à Agonac pour une journée d'animation APPN pour 100 personnes. 8 éducateurs mobilisés. Transport mis en place par la DSJ.

« Challenge Conseil départemental Dordogne-Périgord pétanque » : 4 tournois organisés sur 4 territoires, en collaboration avec le comité départemental de pétanque. Finale à Neuvic sur

l'Isle le 30 août. Un éducateur mobilisé par site. Des techniciens fédéraux ont encadré 1 500 participants sur une thématique de sport santé, d'animation et de lien social.

Seniors « Faites du sport » : le 3 octobre, à La Jemaye, Saint Estèphe, Rouffiac, Gurson et Campagne pour près de 600 seniors. L'ensemble des éducateurs mobilisé et 40 bénévoles. Promouvoir les bienfaits de la pratique d'APS adaptées et régulières avec des ateliers interactifs de sensibilisation à « la santé et au bien vieillir ».

4.1.2. SOUTENIR LA PRATIQUE EN CLUB EN DEVELOPPANT DES ACTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE MOUVEMENT SPORTIF ET LE SPORT SCOLAIRE

Fondées sur une démarche partenariale, des coopérations sont établies avec les acteurs du sport départemental représentés par le Comité départemental olympique et sportif.

Comités et clubs : La DSJ accompagne et suit annuellement 34 plans de développement quadriennaux établis par les comités sportifs départementaux dits « traditionnels ». En parallèle, des actions de formation, "cadres techniques" ainsi que « l'encadrement des sélections départementales », ont été menées par 5 éducateurs de la DSJ auprès de 5 comités.

Une collaboration spécifique sur certains dispositifs, événements et autres manifestations vient étoffer cette notion de partenariat « public-privé ».

Sport adapté : - « raid sportif adapté » du 25 au 27 juin à Rouffiac, pour 250 jeunes participants atteints d'une déficience mentale. 8 éducateurs mobilisés. Partenariat avec le comité départemental de sport adapté de la Dordogne (CDSA24).

« 2 journées sport adapté » : le 3 avril, athlétisme à Trélissac. Le 12 juin canoë à Groléjac pour 60 enfants en situation de handicap. 3 éducateurs mobilisés. Partenariat avec le CDSA24.

Sections sportives scolaires (SSS) : 23 sections dans 18 collèges pour plus de 600 jeunes licenciés. 11 éducateurs interviennent dans 11 sections. Dans le cadre d'un parcours de réussite scolaire, elles ont permis à ces collégiens de se perfectionner sur le temps scolaire dans leur discipline de prédilection. Partenariat avec l'éducation nationale et les différents partenaires par conventionnement.

Centre départemental d'entraînement de canoë-kayak : 2^{ème} année. 10 athlètes de niveau national ou international bénéficient d'horaires aménagés pour s'entraîner quotidiennement sous la responsabilité d'un éducateur sportif spécialiste canoë-kayak de la DSJ. Tous les athlètes ont été sélectionnés pour les Championnats de France. Plusieurs titres nationaux et un titre mondial.

Opération « Tous au stade » : 17 dates. 930 jeunes collégiens et 129 mineurs issus des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) ont assisté au match d'un club de haut niveau du département (basket, handball). Transport organisé et financé par la DSJ pour chaque match.

« Golden Ligue de handball féminin » 23 et 24 mars à Boulazac Isle Manoire. 41 collégiens et 11 mineurs issus des MECS ont assisté à une rencontre internationale.

Challenge du Conseil départemental des sections sportives scolaires rugby : le 29 mai à Trélissac. 6 sections sportives présentes. 7 éducateurs mobilisés. En collaboration avec le comité départemental de rugby de la Dordogne et l'Union nationale du sport scolaire. Tournoi qui clôture l'année et permet à plus de 130 collégiens de mesurer leur progrès à travers une confrontation amicale et conviviale.

4.1.3. METTRE EN PLACE UN PROJET DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE (APPN)

Le développement d'une pratique maîtrisée des sports et loisirs de nature dépend avant tout de la possibilité d'utiliser des espaces de pratique sécurisés et adaptés aux différents publics et activités sportives. Le Département s'inscrit parfaitement dans cette démarche en marquant son souhait de soutenir, par l'aménagement, l'animation et les aides financières, l'accès à la pratique des sports et loisirs de pleine nature de manière concertée et durable sur tout le territoire. La DSJ répond ainsi à ses prérogatives tout en s'inscrivant dans un autre axe stratégique : La Dordogne, terre d'excellence environnementale.

Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) : La DSJ pilote et coordonne cette commission. Mise en place d'un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) qui recense et classe tous les espaces, sites et itinéraires de loisirs sportifs de nature (ESI) dans le département, en 4 niveaux, allant de sites non encore utilisables (niveau 1) aux sites à haute qualité de pratique (niveau 4). 55 sites sont inscrits au PDESI.

Comités départementaux de pleine nature : une étroite collaboration. La DSJ coordonne la définition des plans de développement quadriennaux des 15 comités sportifs départementaux.

Bases départementales d'activités sportives de pleine nature : Aménagement de pontons flottants à La Jemaye et Gurson pour assurer la mise en eau des canoës et stand-up paddles mis à disposition gratuitement au public. Aménagement d'un pas de tir à l'arc à La Jemaye.

4.1.4. SOUTENIR LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LA MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DEPARTEMENTAUX

Gestion d'équipements départementaux : Le Département est propriétaire du gymnase de la Grenadière, du Dojo départemental et de la Maison départementale des sports. La DSJ a coordonné la mise en place de ces plannings d'utilisation (créneaux horaires) pour les comités, les associations sportives, les collectivités territoriales et les établissements scolaires qui ont fait une demande. Pour les 2 équipements sportifs, 34 conventions de mise à disposition ont été établies pour une période définie annuellement ou ponctuellement. Le dojo départemental a ainsi accueilli 14 888 pratiquants licenciés et la Grenadière plus de 35 200 pratiquants, dans le cadre du sport scolaire et pratique fédérale.

4.2. PROMOUVOIR L'IMAGE ET L'ECONOMIE DU DEPARTEMENT.

Par la mise en place de projets et d'évènements sportifs, la DSJ participe au développement de l'emploi sportif en Dordogne ainsi qu'au rayonnement et à l'attractivité du département.

Organiser des évènements :

« Val natura en Périgord » du 14 au 17 mai. Epreuve nationale pour 140 seniors de + de 55 ans (70 équipes de 2 personnes) sur les communes de Montignac, Coly, Saint Amand, Aubas, Valojoux, Sergeac, Saint Léon sur Vézère et Payzac le Moustier). 15 éducateurs mobilisés. Rallye pédestre et culturel promouvant les atouts touristiques, valorisant la richesse et la diversité du patrimoine de la Dordogne.

« Swimrun Dordogne Périgord », le 7 juillet : 1^{ère} édition à La Jemaye. 150 participants. L'ensemble des éducateurs mobilisé. Organisé en collaboration avec le club C.A. Périgueux Triathlon, la Communauté de communes du Périgord Ribéracois. Epreuve dérivée du triathlon sur un parcours de 5 à 15 km, alternant des sections de nage et de course à pieds.

« Périgord Raid Aventure » (PRA), du 26 au 29 août : 1^{ère} édition départementale, sur le canton de Trélissac. 21 éducateurs mobilisés nuits et jours pour 117 adolescents (par équipe de 3, mixte ou pas) et une centaine d'encadrants. Le PRA s'est déployé sur les communes d'Agonac, Champcevinel, Château-l'Evêque, Cornille, Sarliac sur l'Isle, Antonne et Trigonnant, Escoire, Trélissac et la Chapelle Gonaguet. Raid promouvant le patrimoine historique et touristique, favorisant les échanges culturels entre jeunes par la pratique d'APPN.

Soutenir des manifestations : Un soutien technique et logistique a été réalisé au bénéfice de 5 manifestations : Aiga trail, trail la Caussadaise, ultra trail du Périgord, trail de Sarlat, trail de Villefranche du Périgord.

4.2.1. ANIMER LES SITES DEPARTEMENTAUX

Journée sport environnement à Miallet : le 1^{er} juillet pour près de 500 personnes. 7 éducateurs mobilisés. Promotion du site et des APPN liées avec les enjeux environnementaux, en collaboration avec le Service environnement.

Journée de lancement « Eté actif » : Le 7 juillet à La Jemaye pour 573 personnes. 16 éducateurs mobilisés et 5 prestataires qualifiés. Encadrement des activités canoë, paddle, tir à l'arc, baby ski nautique, tour d'escalade, cerf-volant, équitation, filet, initiation swim and run. Présence de l'association des Francas de France pour une sensibilisation à l'environnement.

« Eté actif » : du 8 juillet au 23 août. 6 sites départementaux et 19 territoires intercommunaux. 30 prestataires ont assuré 615 créneaux d'animation pour 10 238 personnes. L'ensemble des éducateurs mobilisé. Programme d'animations sportives et de loisirs ouvert à tous.

Etangs départementaux : du 15 juin au 1^{er} septembre. Gestion de la surveillance de la baignade sur les sites de La Jemaye, Saint Estèphe, Rouffiac et Gurson. 46 sauveteurs aquatiques recrutés pour 108 432 personnes. Animation gratuite avec mise à disposition de canoës à La Jemaye, Saint Estèphe et Gurson pour 10 499 personnes. L'ensemble des éducateurs mobilisés les mardis et jeudis.

Exceptés les évènements à dominante touristique « Val natura en Périgord » et « Eté actif » les actions menées par la DSJ (et leur transport) SONT ENTIEREMENT GRATUITES et au service de la population locale.

Ainsi en 2019 le Département a permis à plus de **192 446 personnes** de participer et/ou de découvrir par l'intermédiaire de la DSJ, plus de 30 dispositifs facilitant l'accès à la pratique du sport « pour tous et partout », valorisant ainsi l'engagement et l'image du département.

5. DIRECTION DE L'ÉDUCATION

La Direction de l'Éducation traite des questions relevant du domaine scolaire, soit essentiellement :

- le fonctionnement des collèges publics et privés,
- les aides financières aux actions éducatives organisées par les établissements scolaires,
- les attributions d'aides aux familles (bourses départementales, primes d'apprentissage) ou aux étudiants (bourses ERASMUS, thèses de 3ème cycle),
- la mise en place et l'attribution de bourses et d'aides à l'hébergement pour les étudiants en médecine,
- les prêts d'honneur aux étudiants,
- l'élaboration et le suivi des conventions entre le Conseil départemental et les collèges publics du département,
- le suivi de toute question relative au service de restauration et d'hébergement des collèges publics (fixation des tarifs, règlement intérieur, conventions pour la fourniture de repas...),
- l'animation du réseau départemental des chefs de cuisine des collèges,
- le suivi des groupements de commandes : papeterie et enveloppes, fournitures de bureau, consommables informatiques, vérifications obligatoires, fourniture d'électricité, acquisition et maintenance d'extincteurs, fourniture de gaz naturel, appareils de reprographie et produits d'entretien,
- la poursuite du projet de restauration « Minjatz goiats » dans les collèges publics relevant du Département,
- les vêtements, les chaussures de travail et les équipements de protection individuelle (gants, lunettes) du personnel départemental des collèges,
- la sectorisation des collèges,
- le transport adapté.

Le total des mouvements réels sur le budget départemental en 2019 se décompose comme suit :

▪ fonctionnement des établissements publics et privés.....	4.939.160,38 €
▪ aide aux actions éducatives et culturelles	514.848,50 €
▪ actions dans le secteur socio-éducatif.....	5.729,00 €
▪ transport adapté.....	1.758.124,94 €
TOTAL.....	7.217.862,82 €

Les crédits votés à ces divers titres : 7.286.400 € ont donc été consommés à 99,05 %, les recettes prévues ayant été réalisées à 80 % (961.819 € pour 1.200.000 € attendus). Le budget 2019 de la direction est globalement en hausse de 1 % par rapport à 2018.

L'effectif de la direction est de 12 personnes comprenant :

- la directrice,
- deux chefs de bureau,
- deux rédacteurs principaux,
- un animateur principal,
- quatre adjoints administratifs,
- deux techniciens.

5.1. LA GESTION DES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES

La direction gère les crédits consacrés au fonctionnement des collèges publics et privés et assure la liaison avec ceux-ci. Le Département a consacré, au titre de la participation au fonctionnement des collèges publics et privés, en 2019, 4.753.810,95 € (3.544.957 € pour le public et 1.208.853,95 € pour le privé) et au total 4.939.160,38 € en tenant compte des diverses aides à ces établissements (réseaux de chaleur, vêtements de travail des agents...).

5.1.1. LES COLLEGES PUBLICS

La direction contrôle les actes budgétaires, gère les logements de fonction et assure leur concession, désaffecte les biens mobiliers et s'occupe d'une façon générale de tout problème administratif concernant les collèges.

Elle s'occupe également du fonds commun des services d'hébergement, constitué par une cotisation de 1,50 % du montant des produits scolaires et réparti par la Commission Permanente, après avis de la VI^{ème} Commission. Le Conseil départemental gère directement ce fonds sur un compte hors budget tenu dans les écritures de M. le Payeur Départemental.

En 2019, 105.041 € ont été attribués sur ce compte à 22 établissements sur 25 demandes présentées pour 78.671,39 € encaissés.

Depuis 2006, la Direction gère également la cotisation des collèges pour la participation des familles aux charges d'hébergement de leurs enfants soit 22,5 % du montant des frais de pension et de demi-pension. **Une recette** de 961.819 € a été encaissée à ce titre pour une prévision de 1.200.000 €.

5.1.2. LES COLLEGES PRIVES

Le Département participe au fonctionnement des collèges privés à deux titres :

- pour la part liée au fonctionnement matériel : une somme de 571.905,12 € a été versée en 2019. Les collèges privés perçoivent à ce titre le coût d'un élève de l'enseignement public majoré de 5%.
- pour la part liée aux coûts des personnels TOS : 636.948,83 € ont été versés en 2019 suite à la négociation menée il y a quelques années avec la Direction Diocésaine et les représentants des établissements privés pour la prise en compte de ces charges.

5.2. ACTIONS TRANSVERSALES

La direction participe à l'instruction des dossiers d'aide au bloc communal pour les travaux sur les équipements scolaires et périscolaires.

Elle est chef de projet de deux opérations lancées par le Département, l'une visant à la coordination des diverses actions en faveur des collèges menées par le Conseil départemental, l'autre à la dotation en équipement informatique dans les collèges publics et privés dont elle assure la coordination administrative.

5.2.1. ACTIONS DE COORDINATION

En 2019, la Direction de l'Éducation continue de piloter le Groupe Permanent de Concertation instauré avec les représentants syndicaux des principaux et gestionnaires de collèges.

Elle pilote également le dispositif « Minjatz Goiats » destiné à apporter un soutien aux collèges publics pour un approvisionnement en produits locaux et bio ainsi que pour la mise en place d'initiatives pour un service de restauration scolaire éco-responsable. Pour 2019, le bilan de la deuxième année de campagne est le suivant :

- Tous les collèges ont participé à l'opération. 34 collèges sur 35 ont demandé un financement.
- 57.141,37 € ont été consacrés par le Département pour le financement des projets présentés.

La Direction de l'Éducation a également mis en place un accompagnement des collèges à l'utilisation de l'outil numérique AGRIOLOCAL destiné à favoriser l'achat alimentaire en produits locaux. De plus, elle a également contribué au développement du processus de labellisation ECOCERT des collèges (9 collèges publics labellisés dont 2 en 2019).



L'année 2019 a vu, en septembre, la labellisation du collège Belvès 100 % bio, 1^{er} de France à atteindre ce niveau. Ce projet a fait l'objet d'un accompagnement intense de nos services qui a impliqué la Direction ainsi que le service de l'Agriculture et notamment le cuisinier formateur recruté en son sein. Le collège a également été accompagné à la passation des marchés afin que toutes les conditions techniques, juridiques et financières puissent être rassemblées.

Un deuxième collège, celui de Montpon est également engagé dans la démarche de 100 % bio. Une diététicienne a intégré la Direction de l'Éducation pour permettre cette

réalisation et accompagner la transition alimentaire des collèges. L'objectif est qu'ils puissent tous être labellisés ECOCERT.

Enfin, l'accompagnement à la mise en place d'un Plan de Maîtrise Sanitaire dans les collèges, initié par la Direction de l'Education en lien avec le Laboratoire départemental en 2017 a été poursuivi en 2019. Un technicien intervient à mi-temps sur cette mission.

De plus, la direction coordonne, en relation avec le Service de la Commande publique et des Marchés et les différents services gestionnaires, les groupements de commandes pour la papeterie et les enveloppes, les copieurs, les fournitures de bureau, les vérifications et les contrôles périodiques règlementaires des installations dans les collèges, les consommables informatiques, l'achat et la maintenance des extincteurs, la fourniture de gaz naturel, d'électricité et les produits d'entretien.

5.2.2. EQUIPEMENT NUMERIQUE DES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES

La direction a été chargée de la coordination administrative de cette action menée en transversalité avec la Direction du Patrimoine Bâti et la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique.

Elle organise les réunions de concertation avec les services académiques et les services concernés du Département pour l'attribution de matériel informatique, sur la base de projets établis par les collèges publics et privés et validés pédagogiquement par les services académiques. Pour 2019, la dotation a permis notamment le renouvellement du parc des collèges, soit 578 ordinateurs, 568 écrans, 98 vidéoprojecteurs et 7 classes mobiles, 257 ordinateurs portables, 2 malles MP3 et 9 tablettes.

5.3. LES ACTIONS EDUCATIVES

Le Département a poursuivi en 2019 une importante politique d'aide aux actions éducatives scolaires et péri- scolaires qui s'est traduite par une participation financière :

- aux voyages scolaires internationaux organisés par des établissements dans le cadre d'appariements au sein de l'Union Européenne. Le crédit alloué en 2019 a été de 7.657 € pour 11 projets,
- aux classes de découverte organisées par les écoles et les collèges : 89 voyages ont été aidés en 2019 pour un montant de 40.674 €,
- à la politique d'action culturelle dans les établissements scolaires : un montant de 15.684 € a été alloué aux 40 opérations retenues,
- aux voyages scolaires internationaux hors appariement organisés par les collèges. L'aide du Département a été attribuée aux élèves boursiers selon un barème tenant compte du montant de l'aide à la scolarité allouée à chaque bénéficiaire. 183 bourses ont ainsi été accordées à des collégiens pour un montant de 14.620€ pour 16 voyages.

➤ *Par ailleurs, le Département a octroyé diverses aides particulières :*

- une bourse d'études du second degré aux élèves dont les parents résident en Dordogne, qui relèvent de l'enseignement secondaire (premier cycle) public ou privé (sous contrat d'association), technique ou général et bénéficiaires de la bourse des collèges.

En 2019, 4 686 élèves en ont bénéficié. L'engagement du Département s'est élevé à 349.880 €.

- une bourse attribuée aux étudiants de l'enseignement supérieur participant aux échanges interuniversitaires prévus dans le cadre du programme européen ERASMUS. En 2019, une somme de 9.413,50 € a permis le départ de 19 étudiants,
- une bourse pour les jeunes originaires de Dordogne en thèse de 3ème cycle a été accordée à 8 étudiants pour un montant de 7.935 €,
- une prime aux jeunes apprentis domiciliés en Dordogne. 108 primes ont été attribuées pour un montant de 12.585 € contre 132 l'an dernier pour un montant de 15.760 €. 112 demandes ont été rejetées, essentiellement parce que les revenus familiaux dépassaient le plafond ou parce que les contrats des jeunes avaient été rompus.
- des prêts d'honneur aux étudiants de l'enseignement supérieur. 46.000 € ont été attribués à 27 bénéficiaires à ce titre en 2019.

De plus, en 2019, deux types d'aides à destination des étudiants en médecine ont été mis en place, afin de rendre le territoire départemental attractif et lutter contre la désertification médicale en favorisant l'installation des futurs médecins en Dordogne :

- une bourse d'aide à la mobilité des stagiaires en médecine générale et des chefs de clinique en Dordogne, cofinancée avec les communes ou les EPCI,
- une bourse spécifique de 200 € par mois pour les étudiants en médecine (générale ou de spécialité) et en odontologie qui s'engagent à exercer en Dordogne.

La dépense totale pour 2019 sur ces deux dispositifs a été de 10.400 €.

La direction accueille également des classes, de collège ou de lycée, dans le cadre de l'instruction civique pour une présentation historique et institutionnelle du Conseil général.

Les crédits consacrés aux actions éducatives sont de 514.848,50 € en 2019 contre 463.255 € en 2018.

5.4. LE TRANSPORT ADAPTE

Depuis 2017, la Région a pris la compétence en matière de transport scolaire. Seule reste de la compétence du Département la charge du transport des élèves handicapés. En effet la gratuité du transport de ces enfants vers les établissements scolaires est due, quel que soit le niveau scolaire de l'élève et son lieu de scolarisation.

Depuis le transfert à la Région du service des Transports et de la Mobilité qui gérait ce dossier précédemment, c'est le Bureau des Partenariats Educatifs à la Direction de l'Education qui l'a en charge.

Si les enfants concernés peuvent prendre un transport en commun classique, le coût est remboursé à la famille. Il en va de même pour les familles qui transportent personnellement leur enfant. Quand ce n'est pas possible, les jeunes sont acheminés en taxi.

En 2019, 389 élèves ont été pris en charge : 2 transportés en train, 16 sur les lignes ordinaires de transport scolaire, 68 en véhicule familial et 303 en taxi.

Le coût pour le Département a été de 1.758.124,94 €.

5.5. ACTIONS EN FAVEUR DU SECTEUR EDUCATIF ET SOCIO-ÉDUCATIF

Dans le secteur socio-éducatif, le Conseil départemental apporte à la Ligue de l'Enseignement une aide financière pour les bourses de séjour en colonies de vacances.

Ainsi, 5.729 € ont été attribués à 180 enfants de Dordogne ayant fréquenté les Centres du Département ou ceux de Biscarosse, Sireuil et Saint Jean de Luz.

L'ensemble de ces tâches a généré 120 rapports (8 en Assemblée et 112 en Commission Permanente) et 6.821 courriers.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DOSSIERS TRAITES PAR LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION EN 2019

Domaine	Nombre de dossiers traités			Crédits consacrés en €		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Collèges publics						
-Documents budgétaires contrôlés	397	471	423			
- Fonctionnement	38	38	38	3.538.115	3.526.998	3.544.957
- Vêtements de travail + EPI			35	33.329,36	28480,71	34.835,83
-Repas bio - Nbre de collèges participants	25	31	35	33.570,50	49.000	57.141,37
-Aides diverses				79.977,86	74.506,90	93.372,23
Collèges privés						
- Fonctionnement	8	8	8	1.176.852,69	1.200.528,48	1.208.853,95
Actions éducatives						
- Voyages scolaires internationaux	12	11	11	9.403	7.483	7.657
- Classes de découverte	87	86	89	44.303	42.975	40.674
- Projets d'action culturelle	37	41	40	17.870	18.368	15.684
- Bourses de voyage	142	186	183	11.370	13.210	14.620
- Bourses départementales	4322	3789	4686	345.800	287.420	349.880
- Primes d'apprentissage	193	228	214	12.605	15760	12.585
- Bourses aux étudiants	33	35	34	16.529,50	18.839	17.348,50
-Bourses et aides étudiants médecine		4	8		4.200	10.400
- Prêts d'honneur	30	30	27	53.000	55.000	46.000
Secteur Socio-éducatif						
- Bourses de séjour	202	216	180	6.441,50	7.092,5	5.729
Transport adapté	370	386	389	1.571.218,25	1.666.747,04	1.758.124,94
Associations, CIO et CDJ				1668,55		
TOTAL				6.952.054,21	7.016.608,63	7.217.862,82

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

Délibération n° 20-152 du 4 juin 2020

Rapport d'activité des Organismes Extérieurs au cours de l'année 2019.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 avril 2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Juliette NEVERS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier BAZINET, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Henri DELAGE, Jean-Fred DROIN, Maryline FLAQUIÈRE, Nicole GERVAISE, Michel KARP, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Natacha MAYAUD, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Marie-Claude VARAILLAS, Colette VEYSSIÈRE, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Régine ANGLARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Jacques AUZOU	pouvoir à	Marie-Claude VARAILLAS	Adib BENFEDDOUL	pouvoir à	Thierry BOIDÉ
Gaëlle BLANC-LAJONIE	pouvoir à	Dominique BOUSQUET	Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Colette LANGLADE
Corinne DE ALMEIDA	pouvoir à	Jean-Paul LOTTERIE	Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Henri DELAGE
Stéphane DOBBELS	pouvoir à	Jean-Michel MAGNE	Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPIERRE
Cécile LABARTHE	pouvoir à	Régine ANGLARD	Marie-Lise MARSAT	pouvoir à	Serge MERILLOU
Elisabeth MARTY	pouvoir à	Francine BOURRA	Thierry NARDOU	pouvoir à	Marie-Rose VEYSSIÈRE
Pascal PROTANO	pouvoir à	Christel DEFOULNY	Christian TEILLAC	pouvoir à	Nathalie MANET-CARBONNIÈRE
Michel TESTUT	pouvoir à	Mireille BORDES	Armand ZACCARON	pouvoir à	Michel LAJUGIE

RAPPORTEUR : Marie-Claude VARAILLAS

PREND ACTE

Pour : 50

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

Délibération n° 20-152 du 4 juin 2020

Rapport d'activité des Organismes Extérieurs au cours de l'année 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DONNE ACTE de la communication présentée.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germain PEIRO

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ORGANISMES EXTÉRIEURS AU COURS DE L'ANNÉE 2019



TABLE DES MATIÈRES

AGENCE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE DORDOGNE-PÉRIGORD	5	EPIDOR	277
AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION DU LOGEMENT	105	MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES	305
AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE	127	PÔLE D'INTERPRÉTATION DE LA PRÉHISTOIRE	313
CINÉ-PASSION EN PÉRIGORD	159	SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DORDOGNE	339
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT	169	SYNDICAT MIXTE AIR DORDOGNE - AÉROPORT BERGERAC DORDOGNE PÉRIGORD	347
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE	211	SYNDICAT MIXTE PÉRIGORD NUMÉRIQUE	355
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DU DÉPARTEMENT	231	SOLIHA DORDOGNE-PÉRIGORD	367
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE	243	EPIDROPT	387
DORDOGNE HABITAT	261	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT	397

Culture(s)

le magazine de l'Agence
départementale Dordogne

Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

agence
culturelle
départementale
culturedordogne.fr

AGENCE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE DORDOGNE-PÉRIGORD

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
I. UN DÉPARTEMENT, DES CRÉATIONS	7
II. UN PROGRAMME, DES PUBLICS	30
III. LES SERVICES EN DIRECTION DES ACTEURS CULTURELS	94
IV. LA COMMUNICATION	98
V. L'ÉQUIPE	102

n°11
septembre 2019
janvier 2020

Dordogne
PÉRIGORD
L'agence culturelle
un service du Département

INTRODUCTION

CHIFFRES-CLÉS

- 279 conventions de partenariat
- 49 379 spectateurs
- 3 170 participants (dispositifs spécifiques/stages)
- 2 089 scolaires ayant bénéficié d'ateliers EJC
- 107 contrats prestations artistes (intermittents /cession)
- 149 contrats prestations techniques (intermittents/ prestataires)
- 135 représentations
- 19 expositions
- 58 artistes ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé
- 42 artistes ou équipes artistiques en résidence

En 2019, l'Agence culturelle départementale a maintenu son activité sur l'ensemble du département. Outre les projets multiples menés avec les acteurs culturels, l'année écoulée témoigne d'une augmentation sensible des partenariats avec les acteurs de la jeunesse et du champ social :

- Elle a instauré en étroite collaboration avec la direction de l'Éducation du Conseil départemental un espace de travail concerté avec l'Etat (Éducation nationale et DRAC). Cet espace de travail a permis de mieux identifier les territoires les plus vulnérables et de développer des projets d'éducation artistique et culturelle plus adaptés. Ainsi, le nombre de jeunes impactés en temps scolaire par des projets a plus que doublé (1125 en 2018, 2889 en 2019).

- La deuxième édition du programme culturel pour la jeunesse SPRING ! a mobilisé plus de 7000 jeunes et consolidé l'action de 25 partenaires du territoire engagés dans des actions en faveur de la jeunesse.

- La collaboration étroite avec la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention a permis de reconduire des dispositifs en direction des seniors accueillis en EPHAD, des personnes en situation de handicap et avec l'appui de la conférence des financeurs, des seniors à domicile. Le dispositif en direction des MECS a été reconduit dans 4 nouveaux établissements.

Le soutien aux pratiques en amateur s'est renforcé et a conforté l'action déjà ancienne de nombreux périgourdins.

trois modes d'accompagnement : le conseil personnalisé, le développement des compétences, les outils et services en ligne.

L'Agence culturelle départementale a été partenaire de plusieurs créateurs. Qu'ils soient installés en Dordogne ou venus d'horizons plus lointains, les artistes du spectacle vivant ou des arts visuels confirmés ou émergents ont été invités à travailler dans le cadre de résidences. Ceiltes-ci ont contribué à l'économie de leur projet mais elles ont aussi été l'occasion de rencontrer

des habitants et de développer une relation plus immédiate à l'art. En 2019, L'Agence culturelle départementale a renouvelé son engagement dans les programmes départementaux « A nous les vacances » et « Étranges lectures ».

Elle a également coordonné le programme « Paratage, Le mouvement d'oc et d'ailleurs ». Cette 5ème édition a été l'occasion, tout en le consolidant auprès des acteurs de la culture et comme un opérateur de l'action culturelle.

I. UN DÉPARTEMENT, DES CRÉATIONS

I. 1. LES ARTS VISUELS

I. 1. 1. Les résidences de l'art en Dordogne

Le programme départemental des « Résidences de l'Art en Dordogne » qui se déploie sur le département permet d'offrir aux artistes invités – le plus souvent des plasticiens et également des designers – pendant trois mois, un temps de recherche et de création et l'opportunité

de s'enrichir, d'échanger, d'expérimenter et de créer au sein d'un nouveau contexte. Les usagers des structures d'accueil et la population locale peuvent quant à eux s'initier à l'art actuel, suivre un processus de création et même y être associés.

SIMON NICAISE | PLASTICIEN

RÉSIDENTIE DE RECHERCHE ET DE CRÉATION À SARLAT, RÉSIDENTIE POUR UN PLASTICIEN

Orientation de la résidence : Nouvelles Lectures du patrimoine

Simon Nicaise est né en 1982, il vit à Paris. Son travail se développe essentiellement dans les champs de la sculpture et de la performance. Simon Nicaise détourne des objets du quotidien qu'il transforme et charge de tensions pour révéler, entre autres, la fragilité de l'instant et du sens. A Sarlat, Simon Nicaise s'est mis en situation du compagnon du devoir réalisant une étape du Tour de France. Il y a créé des œuvres, des outils, des emblèmes, inspirés des valeurs et savoir-faire des compagnons. La Ville de Sarlat a proposé d'accueillir l'artiste dans un logement récemment restauré et un atelier



Sarlat. Par ailleurs, Simon Nicaise a présenté une exposition minimale. Le choix de présenter ce travail dans le lieu patrimonial qu'est l'imposante Chapelle des pénitents blancs semble avoir déconcerté le public venu nombreux, attiré par sa récente réhabilitation.

Séjours en résidence : du 1^{er} mars au 15 mai 2019 et 2 semaines en septembre 2019

Rendez-vous avec le public :

Présentation de l'artiste et de sa démarche au public : Mercredi 6 mars - centre culturel de Sarlat

Projection « Ghost Dog » de Jim Jarmush et présentation par Simon Nicaise du film et du lien avec sa démarche
Jeudi 14 mars – Cinéma Le Rex à Sarlat

Présentation des projets de résidence de Simon Nicaise en fin de séjour de recherche : jeudi 16 mai - Service du patrimoine de Sarlat

Restitution/ exposition des projets et oeuvres créés en résidence : du 12 octobre au 17 novembre 2019 à la Chapelle des pénitents Blancs à Sarlat

Fréquentation : **Rencontres et ateliers** : 125 participants

Exposition et vernissage : 3166 personnes

Partenaires :

Ministère de la Culture / DRAC Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental de la Dordogne, Ville de Sarlat, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Agence culturelle Dordogne-Périgord

STUDIO MONSIEUR (MANON BLANC ET ROMAIN DIRoux) | DESIGNERS

RÉSIDENTIE DE RECHERCHE ET DE CRÉATION AU PEMA DE NONTRON

Orientation de la résidence : En collaboration avec des professionnels métiers d'art



coutellerie Le Périgord, Natacha Baluteau – émailleuse d'art, Pierre Carcauzon – sculpteur et tailleur de pierre et Caroline Samuel – maroquinnière. L'exposition Ricochet – couteau et savoir-faire présentait les prototypes et le processus créatif lié à chaque projet. L'idée de concevoir de nouveaux couteaux Nontronnais et d'y associer des compétences singulières telles que le travail de l'émail ou de la pierre a été bien accueillie par les Professionnels métiers d'art. La série de couteaux en bois pyrogravé est déjà éditée et commercialisée à la coutellerie Nontronnaise. Les éditions et commercialisations réalisées en collaboration avec La coutellerie nontronnaise, Michel Lemans – coutelier forgeron, La

Nés en 1987 – Vivent entre Paris et Tours.

Ce duo de designers constitué depuis 2012, crée des objets, mobiliers et luminaires. Depuis janvier 2018, les multiples rencontres entre Studio Monsieur et des artisans d'art ont abouti à la création de couteaux en bois pyrogravé, email, pierre et cuir. Les expérimentations et prototypes ont été réalisés en collaboration avec La coutellerie nontronnaise, Michel Lemans – coutelier forgeron, La

lement des designers pour une durée de 3 mois étalés sur 2 ans afin d'aboutir à de réelles collaborations entre designers et professionnels métiers d'art. Les créations de ces résidences participent du rayonnement du PEMA auprès des professionnels de l'artisanat et du design. Le cadre de la collaboration avec les artisans demande à rédiger un nouveau cahier des charges de collaboration afin de redéfinir la durée de collaboration, la rémunération des artisans... Plusieurs temps de réflexion sont envisagés afin de revoir le principe et le fonctionnement de la résidence de designers à Nontron pour débiter une prochaine résidence dans des conditions optimales dans 2 ou 3 ans.

principe est d'accueillir essentiel-

Séjour en résidence : fractionné du printemps à l'automne 2019

Rencontre avec les artistes et les artisans d'art impliqués dans les créations de résidence :

vendredi 10 mai 2019 - auditorium de Nontron

Restitution / exposition des projets et objets créés en résidence : 23 novembre 2019 au 1er février 2020 au château de Nontron

Fréquentation exposition : 1015 personnes

Rencontres et ateliers : 40 participants

Partenaires : Ministère de la Culture / DRAC Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental Dordogne-Périgord, Pôle Expérimental Métiers d'Art de Nontron et du Périgord-Limousin, Communauté de communes du Périgord Vert Nontronnais, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord. Ouverture des Résidences de l'Art en Dordogne à d'autres structures d'art contemporain

Le dispositif des « Résidences de l'Art en Dordogne » s'est ouvert à des structures Art contemporain de la Nouvelle-Aquitaine et d'autres régions. Ces collaborations s'inscrivent dans le contexte de la signature du Contrat de filière arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine 2018-2020, qui vise à créer une véritable dynamique de filière, à stimuler et favoriser les relations et coopérations des acteurs des arts visuels de la région Nouvelle-Aquitaine.

STRAIGHT DISORDER & BAY OF GONG (BRUNO CHARENTON) | ARTS NUMÉRIQUES

Résidence de recherche et de création à Bergerac, résidence pour des artistes de l'art numérique



d'une architecture-cabane réalisée par Zébra3, où les ambiances se succèdent, contrastées, organiques ou technologiques, invitant le spectateur à pénétrer cet univers.

Par le biais du programme, la première réelle expérience d'une résidence accueillant les arts numériques a été tentée et réussie. Cette esthétique contemporaine reste encore trop peu présente dans le département. En effet, peu de lieux sont en capacité de la présenter. Pourtant, compte tenu du nombre de spectateurs venu découvrir Monôme(s), et quelques autres propositions arts numériques, il existe bien un public en Dordogne en recherche de cette esthétique. La Gare Mondiale est un lieu en

mesure de l'accueillir et son public de s'y intéresser. Le résultat de la résidence est très convaincant : l'univers sonore et visuel proposé au cœur d'une architecture cabane est une création de qualité, à la hauteur des créations contemporaines arts numériques présentées dans des festivals et lieux dédiés. Suite aux premières diffusions en 2019, des temps de résidence sont encore nécessaires pour mener des réflexions sur le statut de l'œuvre, sa communication au public et de trouver d'autres solutions techniques en vue de sa présentation publique. Ainsi, il est prévu d'accompagner à nouveau ce projet singulier en 2020.

Déroulement du projet en 2019 :

De janvier à septembre : réalisation de l'architecture-cabane par Zébra 3.

Du 9 au 13 septembre : résidence de création à la Gare Mondiale

13 septembre : restitution de la résidence devant des professionnels du spectacle vivant et des arts visuels de la Nouvelle-Aquitaine

Diffusions publiques :

- 2 novembre à Bergerac – Espace René Coicaud dans le cadre du festival pluridisciplinaire TraFik
- 10 novembre au Pôle d'interprétation de la Préhistoire dans le cadre de la clôture de Bivouac en bus

Fréquentation : 300 personnes

Partenaires : Ministère de la Culture / DRAC Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental Dordogne-Périgord, Gare Mondiale/ Melkior Théâtre, Communauté d'Agglomération de Bergerac, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord et Zébra 3.

XAVIER MICHEL, JOHN MIRABEL, JI-MIN PARK ET FANG DONG | ARTISTES INVITÉS

Résidence de recherche et de création au Pôle d'interprétation de la Préhistoire

L'École Supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux (EBABX), l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord et le Pôle d'interprétation de la Préhistoire (P.I.P) se sont associés pour la mise en œuvre d'une résidence de recherche et de création en Vallée Vézère dans le cadre des « Résidences de l'Art en Dordogne » et de la résidence Le Pavillon. Les artistes du Pavillon* en 2019 ont séjourné en résidence plusieurs semaines au Pôle d'interprétation de la Préhistoire aux Eyzies. Ils ont porté leur regard sur la Vallée Vézère et sa thématique autour de la préhistoire, son territoire et son paysage, croisant l'art et la science. Ils ont présenté au public leurs œuvres et travaux de recherches sur les thèmes du camouflage et de l'habillement, du paysage, des carottes et concrétions géologiques. D'autres restitutions se sont également déroulées à la

position avec des interventions de professionnels (artistes, historien de l'art, philosophe, auteurs et réalisateur). Ces différents points de vue proposés sur le croisement Préhistoire/Science/création contemporaine ont intéressé un grand nombre de personnes.

Les 4 artistes ont séjourné 1 mois aux Eyzies. Ce temps a été consacré à la découverte et visites des sites, des richesses et ressources patrimoniales liées à la Préhistoire et au paysage de la Vallée Vézère. Le temps de recherche et de création des deux résidences s'est déroulé à Bordeaux. La restitution aux Eyzies a pu sembler « parcellaire », mais a toutefois permis de se rendre compte que la vallée de l'homme est une réelle ressource de création pour des jeunes. De plus, un cycle d'événements - rencontres, conférences, diffusion du spectacle arts numériques Monôme(s) - s'est déroulé pendant la durée de l'ex-

position avec des interventions de professionnels (artistes, historien de l'art, philosophe, auteurs et réalisateur). Ces différents points de vue proposés sur le croisement Préhistoire/Science/création contemporaine ont intéressé un grand nombre de personnes.

Des rencontres et workshops déjà engagés se poursuivront autour de la thématique « Art et Sciences » entre les enseignants et les étudiants de PACEA à Bordeaux (Université - unité mixte de recherche rattachée au CNRS, dédiée à l'archéologie), de l'École des Beaux-arts de Bordeaux et des scientifiques au Pôle d'interprétation de la Préhistoire.

Séjours de recherche au PIP : du 1^{er} au 14 avril et du 17 au 30 juin 2019
Restitution / exposition « Manger la roche » : du 22 septembre au 24 novembre 2019

Autour de l'exposition :

Rencontre « ART et SCIENCE en regard (au fond de la grotte) » mercredi 23 octobre 2019 : dans le cadre de la publication aux éditions Dominique Pasqualini, artiste, une Conférence le 30 octobre "Pourquoi et comment l'art moderne a-t-il inventé la préhistoire ? ", animée par Rémi Labrusse, historien de l'art contemporain.

rencontre a eu lieu avec les auteurs et l'éditeur et écrivain Eric Audinet.

Ils ont échangé sur leur perception respective de l'image préhistorique, ses traces, son origine, son sens.

Diffusion de la création art numérique Monôme[s] précédée de la visite de l'exposition le 10 novembre Projection le 24 novembre : « De Cro-magnon à Picasso... un art préhistorique contemporain », documentaire de Jean-Paul Jouary et Jean-Michel Agnoux, en présence des auteurs, dans le cadre du Mois du film documentaire.

Fréquentation / Rencontres : 250 personnes / **Exposition :** 8870 personnes

Partenaires : Ministère de la Culture / DRAC Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental Dordogne-Périgord, Pôle d'interprétation de la préhistoire, Ecole supérieure des Beaux-arts de Bordeaux, Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord.

AUTOUR DES « RÉSIDENCES DE L'ART EN DORDOGNE »

Des actions en lien avec la présence des artistes en résidence

Plusieurs manifestations sont organisées afin de présenter aux publics les artistes, leur démarche, leurs recherches, projets et œuvres réalisés lors de leur résidence. Elles prennent la forme de rencontres publiques, ateliers de pratiques et croisements artistiques, vernisages, expositions, ...

Des ateliers de pratiques artistiques sont organisés et proposés gratuitement pour les enfants de centres de loisirs, des adultes d'ateliers de pratiques amateurs, membres d'associations ou pour le public scolaire. Les ateliers sont organisés au sein des lieux d'exposition, des écoles ou siège des associations.

Ont été réalisés :

- des rencontres publiques lors desquelles les artistes présentent leur démarche avec l'appui d'une projection de leurs œuvres,
- des conférences,
- des ateliers de pratiques artistiques encadrés par les artistes invités en résidence pour 6 classes d'établissements scolaires (1^{er} et 2nd degrés) du département.

Encadrés par Patricia Masson, céramiste : - CP - Ecole Louis Aragon Plégut-Pluviers - 18 participants - Patricia Masson - 6h d'ateliers poterie, réalisation de sculptures-fourmis.

CM1/CM2 - Ecole de Temniac (2 classes)

Fréquentation : 161 participants - 36 h d'ateliers

Valorisation et rayonnement des projets, œuvres créés par les artistes plasticiens invités en résidence

Afin de conserver les traces du travail en résidence des artistes des années précédentes, de le diffuser aux publics et professionnels de l'art contemporain, un dépliant de 4 pages par artiste a été réalisé. 6 éditions ont ainsi été imprimées cette année.

Le programme qui s'est ouvert en 2019 à l'art numérique et à de nouveaux partenariats, démontre qu'il est facilement aménageable pour

artistes, même si dans la majorité des cas, les artistes choisissent de réaliser de nouvelles œuvres. A l'avenir, il semble important de rappeler dans la communication l'objet du programme et de nommer la présentation de fin de résidence « Restitution » et non « Exposition », afin que le public sache mieux à quoi s'attendre et ne soit pas déconcerté ou déçu.

1. 1. L'accompagnement artistique

L'Agence culturelle accompagne les artistes dans leurs démarches de création, de production et de diffusion, mais aussi dans la structuration de leur activité, en leur proposant un accompagnement

aux et nationaux, permet également de fédérer des moyens et des dynamiques autour d'un projet ou d'une démarche artistique particulière.

PATRICIA MASSON | EXPOSITION DES PROJETS DE RÉSIDENCE AU PÉROU AU PEMA DE NONTRON DU 2 FÉVRIER AU 9 MARS 2019

L'Agence culturelle a accompagné en 2018 Patricia Masson, céramiste, pour son projet de résidence de recherches à Lima. Elle y a trouvé inspiration dans les traditions locales et la culture pré-inca avec la figure phare du Cuchimilco,

statuette de la culture Chanay (1000-1450 apr. J.-C), personnage symbole trouvé dans les sépultures. En 2019, elle l'a accompagnée pour la présentation publique de ses statuettes et autres pièces, recherches, photos et dessins, issus

MONIF AJAJ | RÉSIDENCE ET EXPOSITION AU CENTRE HOSPITALIER VAUCLAIRE JANVIER - AVRIL 2019



Monif Ajaj, peintre syrien installé en Dordogne, a été accueilli en résidence au Centre hospitalier Vauclaire, à Montpon, en partenariat avec l'association Zap'Art, au cours du premier trimestre

2019. Il y a mené un travail avec les patients, sous forme d'ateliers de pratique du dessin et de la peinture ; l'ensemble a été présenté au public lors d'une exposition dans le locaux de Zap'Art du 1^{er} au 12 avril 2019. Dans le cadre de ce projet, l'Agence culturelle a accompagné l'artiste en participant à ses frais de recherche et de production (financement 2018). Cette résidence a permis à Monif Ajaj de faire évoluer son travail ; après une longue période de création consacrée à la férocité de la

guerre en Syrie et à ses atrocités, il souhaitait que cette résidence ouvre une nouvelle voie dans sa démarche, ses sujets et sa pratique. En outre, son implication dans la résidence, sa générosité et le travail mené avec les patients ont suscité d'autres résidences. C'est ainsi que Monif Ajaj a été accueilli en résidence par la fondation John Bost à La Force, et invité à réaliser, trois mois durant, des ateliers avec les patients. Une autre résidence, dans une structure spécialisée à Toulouse, est prévue en 2020.

LO-RENZO | EXPÉRIMENTATION, PRODUCTION DE PIÈCES ET PRÉPARATION D'UNE RÉSIDENCE

LO-renzo, artiste plasticien installé en Dordogne, mène depuis 2012 un projet intitulé « j'ai trouvé mon île - bolide z », qui le conduit à explorer différents territoires et à y implanter ses bolides, métaphore de l'action poétique de l'artiste dans

son projet en 2019 avec un séjour en Nouvelle-Calédonie. Dans ce contexte, l'Agence culturelle a participé aux frais de recherche et de production de l'artiste.

AGATA KAWA | FORMATION TECHNIQUE À LA PRATIQUE DE LA CÉRAMIQUE

Le travail d'Agata Kawa, plasticienne et illustratrice installée en Dordogne depuis 2013, se réfère à la question du vivant, et aux rapports entre l'homme, l'animal et la nature. Réalisées à partir de matériaux organiques et végétaux, parfois d'objets glanés, ses œuvres suggèrent un dialogue entre humanité et animalité, raison et instinct, inconscience et rationalité, et inter-

le projet de formation d'Agata Kawa en participant au financement de stages techniques. Un premier stage « Initiation – Les argiles et la cuisson » s'est déroulé au mois de mai avec la céramiste Patricia Masson, résidant à Valeuil, dans le nord du département. Un autre stage, consacré au moulage, a eu lieu durant l'été à Limoges, avec la céramiste Nadège Mouyssiinat.

Plusieurs pièces réalisées lors de ces stages ont été présentées au Pôle Expérimental des Métiers d'Art (PEMA) de Nontron, au sein

ainsi à l'artiste de s'inscrire dans un nouveau réseau professionnel.

INNA MAAIMURA | EXPÉRIMENTATION, PRODUCTION DE PIÈCES ET PRÉPARATION D'UNE EXPOSITION À L'ESPACE CULTUREL FRANÇOIS MITTERRAND - PÉRIGUEUX



dans des musées. Dans la continuité des installations présentées au Moulin de la Bayse à Excideuil, puis au Générateur à Gentilly ou encore au Musée d'anthropologie de Brno en République tchèque, Inna Maaimura poursuit ses recherches sur cette notion, qu'il aborde par une approche globale, aussi bien culturelle, qu'historique, philosophique, anthropologique, physique ou poétique... L'Agence culturelle a accompagné Inna Maaimura par une aide financière destinée à poursuivre ses recherches et à produire de

nouvelles pièces qui seront présentées à l'Espace culturel François Mitterrand au printemps 2020. Inna Maaimura est invité par l'Office de la Culture de Homme (OCD) à présenter ensuite ses créations, durant l'été, au cœur de la bastide. Ces deux expositions, conçues simultanément et en résonance l'une de l'autre, devraient offrir au travail de l'artiste un éclairage particulier, et une meilleure visibilité.

DAWA SALFATI ET NOÉMIE LELARGE | RÉSIDENCE DE CRÉATION EN VUE DE DÉVELOPPEMENT D'UNE INSTALLATION

Dawa Salfati pratique la photographie, Noémie Le Large est plasticienne et s'oriente vers la création pluridisciplinaire. Ensemble, elles ont conçu Sudoripare, une installation immersive sonore et visuelle, imaginée comme un temps de contemplation et de méditation. Des photographies évoquant l'univers aquatique flottent dans l'espace ; le spectateur est invité à s'allonger au sol pour les contempler. Cette installation a été créée

à l'occasion du « Hoop Festival » et présentée au château d'Excideuil durant l'été 2018. En mars 2019, elles ont été accueillies par l'Agence culturelle pour un temps de travail dans les caves de l'Espace culturel François Mitterrand, afin d'expérimenter et développer leur projet. Grâce à la mise à disposition de cet espace et de matériel, avec l'accompagnement de techniciens de l'Agence culturelle, elles ont pu peaufiner

CAMILLE LAVAUD | PROLONGEMENT D'UN ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE

Dans le cadre de leurs actions analogues et complémentaires de soutien aux créateurs d'images – plasticiens, illustrateurs, auteurs de BD, la Cité internationale de la Bande Dessinée et de l'Image (CIBDI), à Angoulême, et l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, à Périgueux, ont collaboré afin d'accompagner la recherche et la production

Dans ce contexte, l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord a participé en 2019 aux frais de recherche et de production de Camille Lavaud. Une exposition du travail réalisé sera accueillie à l'Espace culturel François Mitterrand à l'automne 2020.

OLIVIER MARTY | ACCOMPAGNEMENT À LA PRODUCTION D'ŒUVRES

Olivier Marty est peintre, dessinateur et vidéaste ; il vit en région parisienne. Il a séjourné plusieurs fois au Domaine Perdu, à Meyrals, et réalisé une série de dessins autour des vallées de la Dordogne, de la Beune et de la Vézère. Ces séjours lui ont également inspiré des photographies, une vidéo

L'inscription de cette exposition dans le parcours culturel BIVOUAC a permis à la Galerie du Domaine Perdu de s'ouvrir à un réseau d'acteurs culturels de proximité et d'échanger avec eux.

et des toiles, réalisées en atelier. L'Agence culturelle a participé financièrement à la production de ces œuvres, qui ont été présentées à l'automne à la Galerie du Domaine Perdu, lors d'une exposition personnelle intitulée « Suivre les rivières ».

AURÉLIEN MAUPLLOT | RÉALISATION D'UN TIRÉ À PART ET ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE D'UNE EXPOSITION



Dans le cadre d'un partenariat avec Documents d'Artistes en Nouvelle-Aquitaine (fonds documentaire en ligne dédié aux arts

d'œuvres de Camille Lavaud, plasticienne et illustratrice. Ce projet relève de l'accompagnement concerté des artistes néo-Aquitains, et s'inscrit dans le prolongement d'une résidence « Jeunesse et territoire » coordonnée par l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord et réalisée par Camille Lavaud à Ribérac, en 2018.

une exposition personnelle à la Ligne bleue, à Carsac-Aillac (du 28 septembre au 15 novembre 2019). La concomitance de la publication et de l'exposition a permis d'apporter un bel éclairage sur le travail de cet artiste. En outre, l'exposition était inscrite dans le parcours culturel BIVOUAC, ce qui a accentué encore sa visibilité et contribué à rapprocher l'association Athéna des acteurs culturels de son secteur. Les bonnes

relations et la proximité géographique avec la Gare Doisneau en particulier ont engendré une collaboration pour la présentation du travail d'un autre artiste, Yannick

Cormier, dont les photographies seront mises à l'honneur à travers deux expositions présentées simultanément à la Ligne bleue à Carsac-

YANNICK CORMIER | ACCOMPAGNEMENT À LA PRODUCTION D'ŒUVRES

Yannick Cormier est photographe documentaire. Après quinze années passées en Inde, il vit aujourd'hui en Dordogne. Avec une proximité et une empathie qui caractérisent son travail, il s'intéresse aux rites contemporains et à la question de l'identité.

Au printemps 2020, il présentera à la Gare Robert Doisneau, à Carsac, des photographies issues de la série Dravidian Catharsis, réalisée dans le Tamil Nadu, au sud de l'Inde. Simultanément, il présentera à la Ligne bleue à Carsac-Aillac Espiritus de Inverno, une série ré-

alisée récemment dans la péninsule ibérique et qui témoigne des rites carnavalesques pratiqués encore aujourd'hui dans cette région. Dans la perspective de ces expositions, l'Agence culturelle participe financièrement à la production de ses photographies.

29 autres artistes ont par ailleurs été reçus pour présenter leur travail et recevoir des conseils personnalisés pour développer leur projet.

I. 2. LE SPECTACLE VIVANT

I. 2. 1. Résidences d'artistes en Dordogne

Dispositif coordonné par l'Agence culturelle départementale, avec le soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental de la Dordogne, Les résidences d'artistes en Dordogne inaugurent un nouveau mode d'accueil en résidence d'équipes artistiques retenues pour la qualité de leur démarche et leur capacité à mener des projets expérimentaux ancrés dans des territoires.

principes d'itinérance en Dordogne et de rencontre avec un territoire et ses habitants. Il répond aux objectifs suivants :

- soutenir la création par des présences artistiques longues permettant une résonance départementale,
- renforcer les présences artistiques professionnelles en Dordogne à partir des lieux de fabrique, des structures labélisées ou conventionnées départementales ou régionales,
- mutualiser les moyens financiers, logistiques et techniques en travaillant à la mise en réseau de

Quatre équipes artistiques ont été retenues pour cette première expérimentation : Stimbre avec un projet multimédia dans une friche industrielle, la Compagnie Les EnchantReurs qui, par l'entre-mise du clown, vient bousculer la réalité quotidienne, l'Ensemble Drift pour la création d'un

structures culturelles non labélisées désireuses de renforcer leur engagement dans le soutien à la création,

structures culturelles non labélisées désireuses de renforcer leur engagement dans le soutien à la création,

spectacle autour de la bande-dessinée « La saga de Grimm », enfin le Collectif Vous êtes ici qui soutient le projet est prévu à l'automne 2020.

Partenaires : Agora / Pôle National Cirque de Boulazac, centres culturels de Sarlat, Bergerac, Terrasson, scène de musiques actuelles Le Rocksane à Bergerac et SMAC Le Sans Réserve à Périgueux, La Gare Mondiale/Melkior Théâtre de Bergerac et Le Lieu Pôle de création pour l'Enfance et la Jeunesse / Cie Florence Lavaud à St Paul-de-Serre

RÉSIDENTE DE RECHERCHE ET DE MÉDIATION – BERGERAC MÉMOIRES EN FRICHE/STIMBRE



Par la poésie, la musique, le chant, la vidéo, et le sound design, via la création d'un spectacle-concept prenant sa source dans des lieux abandonnés, le projet « Mémoires en friche » tend à faire évoluer la symbolique, à valoriser le patrimoine industriel comme matière première de création. Le projet repose sur des résidences qui aboutissent en 2020 à la création d'un spectacle transmédia et d'un album du même nom.

Scénographie, création vidéo et numérique, Olivier Roset / Création lumière, Jean Philippe Viguié

SÉJOUR EN RÉSIDENCE

Du 28 octobre au 19 novembre

Les actions en lien avec la présence des artistes en résidence :

Lundi 28 octobre
Présentation du projet à un groupe de résidents à l'EHPAD « Au jardin d'Antan » et à trois étudiants en section Service à la Personne - découverte de l'univers musical du duo Stimbre
Repérage des personnes susceptibles de participer au projet durant la semaine (constitution d'un groupe de 5 personnes).
Présentation de la réalisation du film avec le réalisateur portant sur la friche et création de certaines séquences en cinéma d'animation

Mardi 29 octobre

- Visite de la friche et rencontre avec les jeunes, les personnes âgées et d'autres personnes/références qui ont connu la friche.
- Portraits photo de personnes âgées par la compagnie
- Atelier des jeunes : création avec le vidéaste à partir de dessins et de la technique du stop motion.

Fréquentation : 25 personnes (résidents de l'EHPAD, familles et partenaires du projet)

Partenaires : CAB / Centre culturel et Le Rocksane, EHPAD Centre hospitalier de Bergerac, étudiants en section Service à la Personne, Agence culturelle Dordogne-Périgord

Mercredi 30 octobre

- Atelier de création avec les jeunes au centre culturel : écriture de l'histoire avec Jo Stimbre, interprétation et enregistrement des voix off
- Visite du centre culturel pour les jeunes et les anciens, suite des ateliers sur les techniques d'images animées.

Fréquentation : 25 personnes (résidents de l'EHPAD, familles et partenaires du projet)

Partenaires : CAB / Centre culturel et Le Rocksane, EHPAD Centre hospitalier de Bergerac, étudiants en section Service à la Personne, Agence culturelle Dordogne-Périgord

Jeudi 31 octobre

Finalisation du projet au Rocksane avec les jeunes, visite de la salle de musique, discussion autour du travail des artistes.

Restitution l'après-midi à l'EHPAD devant les résidents, leurs familles et les jeunes, suivie d'un verre de l'amitié.

Fréquentation : 25 personnes (résidents de l'EHPAD, familles et partenaires du projet)

Partenaires : CAB / Centre culturel et Le Rocksane, EHPAD Centre hospitalier de Bergerac, étudiants en section Service à la Personne, Agence culturelle Dordogne-Périgord

RAOUT | COLLECTIF LES ENCHANTREURS / L'APPRENTIE COMPAGNIE LE RAOUT DE CHEZ FRED I



En introduisant la fiction dans la réalité, les clowns sèment le désir, le rêve, l'utopie et réenchantent notre quotidien.
Autour des clowns, une plasticienne/scénographe/costumière, favorise, contredit, récupère les gestes, les impulsions, les agitations provocatrices des clowns pour les transcender dans la matière. A ses côtés, un penseur associé, philosophe ou sociologue, documentariste ou écrivain observe, transcrit, traduit, donne à réfléchir, fait trace de cette aventure entre les clowns et les humains.

Raout est une aventure artistique inédite imaginée par Caroline Obin, Harry Holtzman et Yvett Rotscheid du collectif Les EnchantReurs. Ensemble, ils interrogent la place de l'art et de la fiction dans notre réalité quotidienne par le biais de la figure du clown.
Au centre de Raout, il y a 4 clowns, qui s'invitent en milieu humain. Ils emménagent dans une médiathèque, un bar, un EHPAD et ou encore un pavillon résidentiel. épaulés par trois éminents assistés de la médiathèque Louis Aragon et parvis de l'Agora :

Le Cercle étincelant de confiance - Cabinet de consultation
Restitution publique : vendredi 13 décembre
Fréquentation : 150 personnes
Partenaires : Agora / PNC de Boulazac, Centre culturel de Sarlat, Agence culturelle départementale, ACIM

Séjour en résidence Le Raout de chez Fred I Agora de Boulazac
Du 4 au 14 décembre à Boulazac

Du 8 au 13 décembre 2019 (Médiathèque Louis Aragon et parvis de l'Agora) :

Le Cercle étincelant de confiance - Cabinet de consultation

Restitution publique : vendredi 13 décembre
Fréquentation : 150 personnes

Partenaires : Agora / PNC de Boulazac, Centre culturel de Sarlat, Agence culturelle départementale, ACIM

LA SAGA DE GRIMR | ENSEMBLE DRIFT

Sol Hess : voix, chant, guitares, basse/Jérémy D'Aviau : batterie, clavier, mélodica, glockenspiel/ Frédéric Cazaux : clavier, basse, harpe celtique, boîtes à musique et componiums, mélodica / Benjamin Lacquement : réalisateur et régisseur vidéo / Création lumière d'Eric Blossé



La Saga de Grimr est à l'origine une bande dessinée de Jérémie Moreau, jeune révélation qui a obtenu pour cet album le Fauve d'Or au Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême en 2018. Il s'agit

et le temps de la narration. D'un point de vue sonore, la musique, interprétée en direct, caractérise les différentes ambiances et sentiments qui traversent le récit. Tous les éléments sont joués en live, supervisés par le vidéaste, qui par le biais de logiciels de Vjing instaure un dialogue vivant entre musique et images en temps réel, accompagnés d'un jeu de lumières soigné. Un dispositif étudié, destiné à faire jaillir et à décupler la puissance dramatique du livre de Jérémie Moreau.

Séjours en résidence :

Du 17 au 21 septembre – Bergerac / Le Rocksane

Du 18 au 21 novembre – Périgueux/Le Sans-Réserve

Les actions en lien avec la présence des artistes en résidence :

Atelier BD-concert du 6 septembre 2019 au 16 avril 2020 : Ecole Bout des Vergnes (1. classe de CM2)

Intervenants : Sol Hess (musicien et scénariste de bande-dessinée), Jérôme d'Aviau (musicien, dessinateur de bande-dessinée et réalisateur de film d'animations) et Frédéric Cazaux (musicien)

Projet : Initiation au BD-concert et création d'une « petite » forme spectaculaire présentée en première partie du spectacle La Saga de Grimr

Déroulement : 3 types d'ateliers

1. Atelier écriture scénario / dessin
2. Atelier musique
3. Atelier répétition & mise en scène

20 heures d'ateliers

Fréquentation : 30 participants

Partenaires : Le Rocksane, Le Lieu, Ecole primaire du Bout des Vergnes, Agence culturelle Départementale

3^{ème} séjour en résidence prévu au Lieu en février 2020

I. 2. Autres résidences de création

HUMUS MACHINE | COMPAGNIE DU CHIEN ROUGE



Musicien et comédien, Guilhem Surpas est co-fondateur des groupes Almacita et Mena Bruch dans lesquels il est à la fois parolier, chanteur, compositeur et musicien. Depuis plus de dix ans, il écrit des textes qui sont la matière littéraire d'Humus machine, nouveau spectacle porté par la Compagnie du

sextet qui injecte un sang neuf aux compositions de Guilhem Surpas. Les textes, en occitan et en français, parsemés d'anglais et d'espagnol, traitent de thèmes d'actualité tels que les dérives de la rentabilité au travail dans Camina ou l'accueil des réfugiés dans No tenemos tiempo. On y trouve des chansons à portée moins politique, comme Luna bela, qui exalte la poésie de la nuit ou encore une reprise de War, chanson de Bob Marley traduite en occitan.

Chien Rouge. En juin 2017, sa rencontre avec Guy Bervin, bassiste parisien, partenaire musical de Billy Obam et Princesse Erika, lance le démarrage du projet. Pascal Saulière, trompettiste connu pour sa collaboration au sein de Stef Têj, des Ejectés et des Peacemakers, et Benoît Saulière, batteur – enseignant au Conservatoire départemental de la Dordogne les rejoignent, suivis par deux jeunes musiciens, Sven Descourcières à la guitare et Cécile Douchet aux saxophones. Une formation en

Séjour en résidence : du 29 avril au 3 mai - Le Nantholia à Nantheuil

Sortie en résidence : vendredi 3 mai à 18h30 dans le cadre de Paratgé

Fréquentation : 60 personnes - Partenaires : Association Canopée / Conseil Départemental de la Dordogne, Agence culturelle Dordogne-Périgord

CIE SYLEX | SYLVIE BALESTRA | BBL

Conception : Sylvie Balestra / Danse : Pierre Mickaël Faure / Musique : Nicolas Godin / Scénographie et fabrication des costumes : Lucie Hannequin / Création lumière : Eric Blossé
Sylvie Balestra est une danseuse-chorégraphe formée à la danse contemporaine, à l'improvisation, à la performance et aux pratiques somatiques. Son intérêt qu'elle confronte à l'espace public

ou sur le web. Le dernier projet, BBL (Babel) qu'elle porte avec sa compagnie Sylex, prochainement implantée en Dordogne, est né d'une intuition : essayer de rendre visible la manière dont les langues, maternelle, choisie, empêchée, d'immigration, impactent nos corps.

Séjour en résidence : du 23 septembre au 5 octobre

Restitution : 12 novembre (Festival Traffik)

Fréquentation : 60 personnes - Partenaires : OARA, Festival FACTS, Bordeaux (33), Laboratoire PACEA et Université de Bordeaux (33)/CCN /Malandain Ballet Biarritz (64), Glob théâtre, Bordeaux (33), Théâtre Ducourneau / Scène conventionnée d'Agen, CDCN La Manufacture (33), Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord (24). Cette création a également bénéficié du dispositif Créa Fonds.

POLLEN & PLANCTON | COMPAGNIE ANDREA CAVALE

Scénographie, costumes, conte : Anne Careil / Assistant scénographie : Fabien Delisle / Musique, lumières : Manuel Duval / Décor : Manuel Duval, Anne et Chantal Careil / Interprétation : Mariela Barziol, Naëma Brault, Anne Careil, Fabien Delisle



L'artiste Anne Careil prolonge son univers graphique en créant un conte musical et dansé sur les rêves
Sortie de résidence publique : du 21 au 25 octobre - La Gare Mondiale à Bergerac
Sortie de résidence publique : vendredi 25 octobre

Fréquentation : 60 personnes

Partenaires : Agence culturelle Dordogne-Périgord, Gare Mondiale/Melkior Théâtre, Mairie de Parcoul-Chenaud
 Autres séjours en résidence prévus en 2020.

WILL | DUO MILL

Pour leur création Will, Delphine Barbut (chanteuse et guitariste) et Florent Pelage (bassiste et claviériste) ont choisi de s'appuyer sur une nouvelle de Stevenson pour imaginer un concert-fiction. Considéré par certains comme le chef-d'œuvre de Stevenson, Will du moulin est un texte court pouvant être vu comme une parabole sur le renoncement au monde. Il met au cœur du récit un homme dans sa quête de nouveaux espaces,

cal et dansé, où le théâtre d'ombre ajoute sa part de féerie.
 Ce spectacle tout public, à partir de 7 ans, interroge le désir puissant qui peut nous pousser à nous extraire d'un monde connu avec ses repères et ses limites, pour nous confronter à l'inconnu, à l'étranger, dans la quête d'une plus grande connaissance des réalités extérieures, de nous-mêmes et des autres. Une réflexion poétique qui interroge notre place dans le monde, le besoin d'aller au-delà des apparences, questionne les actes qui construisent ou détruisent notre lien au vivant.

Dans un dialogue constant entre son et image, le spectacle met en lumière des scènes du livre entremêlant extraits enregistrés du texte, projection d'images fixes et ambiances sonores. Les images utilisées sont issues de collections d'amateurs et de professionnels. La trame sonore, elle, tend à refléter les états émotionnels du personnage, oscillant entre innocence, curiosité, désillusion et plénitude. Afin d'entrer en résonance avec

la démarche à contre-courant de cet être singulier, les musiciens ont renoncé aux connexions numériques pour se tourner vers du matériel et des objets obsolètes. Le choix de la diapositive comme support d'image s'inscrit dans cette même volonté.

Séjours en résidence

Du 1^{er} au 5 juillet - La Gare Mondiale / Melkior Théâtre - Bergerac

Du 12 au 14 novembre - Espace culturel François Mitterrand - Périgueux
Restitution publique : 14 novembre - Espace culturel F. Mitterrand - Périgueux

Fréquentation : 20 personnes

Partenaires : Gare Mondiale/Melkior Théâtre, Le Paradis Galerie Verbale, Le Sans Réserve, Centre Multimédia de Neuvic, Lycée agricole de Coulounieix-Chamiers, Agence culturelle départementale

VOYAGE | COMPAGNIE GENERIK VAPEUR | COMPAGNIE CARABOSSE



l'attraction - si l'on excepte l'imposante abbatale du XII^{ème} siècle - de ce petit bourg tranquille classé parmi les plus beaux villages de France. Pour marquer le dixième anniversaire de cet événement, la commune et l'association « St Amand fait son intéressant » ont réuni deux des plus retentissantes compagnies d'art de la rue pour une grande et spectaculaire déambulation à travers le village et ses alentours. Générisk Vapeur - célèbre pour ses réalisations géantes, mobiles, vibrantes et vrombissantes -, associée à la

compagnie Carabosse, dont les installations de feu font la notoriété, ont conduit le public tout au long d'un itinéraire fabuleux et flamboyant, émaillé de surprises. Le public embarqué pour un voyage aux dimensions multiples, a pu redécouvrir les réalités géographiques et historiques de ce territoire. Au-delà de sa création, ce projet a répondu à un objectif plus vaste, celui de mobiliser toute la population, des écoliers aux artisans, autour d'un grand moment participatif, convivial, culturel et artistique.

Séjours en résidence

2 Janvier au 12 juillet - Coly-Saint-Amand

Création : 12 juillet dans le cadre du Festival des arts de la rue

Partenaires : Association St Amand fait son intéressant - Municipalité de St Amand-Coly - OARA - Agence culturelle Dordogne-Périgord

JE NE PARLE PAS OCCITAN EN PUBLIC | COMPAGNIE LILO



Françoise Goubert / Mise en scène, dramaturgie : Frédéric El Kaïm / Création vidéo : Franck Cantereau

/ Création lumière : Benoît Chéritel
Auteure et comédienne installée en Dordogne, proche du milieu occitan mais pas suffisamment «occitane» pour en revendiquer l'identité, Emilie Esquerré a imaginé un récit qui lui ressemble. Elle incarne au plateau Irène, jeune

Séjours en résidence :

Du 8 au 12 juillet - Centre culturel La Fabrique - Saint-Astier

Du 9 au 11 octobre - Le Palace - Périgueux

Restitution publique jeudi 10 octobre - Le Palace - Périgueux

Fréquentation : 80 personnes

Vendredi 11 octobre - Le Palace - Périgueux

2 représentations scolaires dans le cadre de la Journée de Liaison occitane
Partenaires : Une compagnie et Cuvier de Feydeau à Artigues-près-Bordeaux - Espace culturel La Forge à Portets, Région Nouvelle Aquitaine - Conseil départemental de la Dordogne, Commune de Mensignac, Espace culturel d'Eyremet, La Fabrique à Saint-Astier, Théâtre de l'Odyssée à Périgueux, Agence culturelle Dordogne-Périgord, Région Occitanie, Ville de Toulouse et Théâtre du Ring à Toulouse, Conseil Départemental des Landes et Théâtre des 2 Mains de Villeneuve-de-Marsan, - Théâtre de La Rampe Tio, Théâtre des 39 marches, Théâtre de Ségure à Tuchan

WARREN | COMPAGNIE MOI NON PLUS !

Texte et mise en scène : Laurent Eyllier / Interprétation : Laurent Eyllier, Flore Audebeau, Julien Pluchard, Marion Gardie
Domicilié en Dordogne, Laurent Eyllier mène en parallèle une carrière d'acteur et de metteur en scène dans le Bordelais. Sa nouvelle création porte sur le thème de la différence et l'incompréhension que celle-ci peut susciter dans l'entourage, même le plus proche.

femme ballottée entre deux cultures qui s'imbriquent l'une dans l'autre de manière inextricable.

Pour alimenter ce spectacle, la comédienne et son équipe artistique se sont inspirées de la collecte occitane entreprise auprès des locuteurs du département. Cette immersion lui a permis d'interroger les défis soulevés par sa double appartenance.

Séjour en résidence : Du 7 au 11 octobre - Le Lieu - Saint-Paul-de-Serre

Partenaires : La Boîte à Jouer, Théâtre des Cuisines, Maison de Quartier Le Tauzin, Compagnie Florence Lavaud, Théâtre de La Licorne, Centre culturel La Forge, commune d'Eymet, commune de Lormont, OARA, Agence culturelle Dordogne-Périgord

SOURDURENT



Ernest Bergez alias Sourdure : voix, violon, électronique / Elisa Trebouville : banjo, voix, percussions

Séjour en résidence

Du 21 au 25 mai au Rocksane, salle de musiques actuelles - Bergerac

Sortie de résidence : samedi 25 mai dans le cadre de Paratage

Partenaires : Le Rocksane, Agence culturelle Dordogne-Périgord

TUTA | ARTÚS

Batterie, Alexis Toussaint / Chant, violon Matèu Baudoin / Vielle à roue, Romain Baudoin / Basse Romain Colautti / Guitare, dispositif électro-acoustique Nicolas Godin / Chant, tambourin à corde, synthétiseur, Tomàs Baudoin / Son, Benjamin Rouyer / Lumière, Thierry Moine

Séjour en résidence

Du 3 au 7 juin / Périgueux - Le Sans Réserve

Sortie de résidence : vendredi 7 juin dans le cadre de Paratage

Partenaires : Le Sans Réserve, Agence culturelle Dordogne-Périgord

sions / Loup Uberto : luth trois cordes basse, voix / Jacques Puech : cabrette & voix
Sourdure est un musicien créatif et ingénieux qui aborde l'immense friche des traditions musicales et orales d'Auvergne (airs populaires, bourrées, chansons de réveillés, marches de noces...) pour construire une musique composite,

obscurité dont l'homme doit s'ex-tirper pour accéder à la connaissance et la spiritualité représentées par la lumière. Ce lent processus de transformation a été retranscrit musicalement par des explorations autour du sauvage et du méditatif, évoquant le passage de la confusion à la clarté.

I. 2. 3. L'accompagnement artistique

Dans le domaine du spectacle vivant comme dans celui des arts plastiques, l'Agence culturelle départementale accompagne des équipes artistiques du département :

- confirmés mais qui ont besoin d'un coup de pouce pour finaliser leur projet ou en recherche de lieu pour travailler ou se produire.

LES ARTISTES DU SPECTACLE VIVANT ACCOMPAGNÉS EN 2019 :

Christian Paboeuf Quartet-Thibaut : percussions – Régis Lahontaa : bugle, trompette – Xavier Duprat : piano - Christian Paboeuf : hautbois, flûtes à bec, vibraphone.
Objet du soutien : aide à l'enregistrement.
Louise Lafoscade (costumière pro) : conseils administratifs + contacts
Cie Bois et Charbon (théâtre) : conseils administratifs + contacts
Cie le Nez sur le cœur (clown) : conseils administratifs + contacts
Sophie Bonduelle (théâtre musique) : contacts
Cie Keruzha (danse) : conseils administratifs + contacts
Cie Thalia (Théâtre) : conseils + contacts

Esther Zomerman (spectacle de rue Jeune Public) : conseils + contacts

Cie Alix au pays des merveilles (théâtre marionettes Jeune Public) : conseils administratifs + aide création association + contacts programmeurs + conseils à la réalisation d'un dossier

Cie Les Astres Songeurs (théâtre Jeune Public) : conseils administratifs + contacts programmeurs
Cie Les Planos Mobiles (musique et rue) : conseils administratifs + contacts programmeurs



LE DISPOSITIF BOOST

Il a pour objectif d'accompagner des artistes émergents de la scène des musiques actuelles départementale. Il est piloté conjointement par Le Sans Réserve à Périgueux, le Rocksane à Bergerac et l'Agence culturelle départementale.

LES GROUPES SOUTENUS EN 2019 :

INDIVIDU XY (FOLK)

Individu XY est à la fois le nom d'un trio folk rock acoustique et le nom du personnage principal du spectacle *Odyssée XY*, conçu par ce même trio. Conte moderne à portée philosophique, ce spectacle dessine les contours d'un monde post-apocalyptique et raconte la quête d'identité de rock, folk et musique de chambre.

Retenu dans le cadre du dispositif Boost 2018/19, ce groupe a bénéficié notamment d'une résidence au Sans Réserve à Périgueux en octobre 2018, accompagné artistiquement par le comédien et metteur en scène Fabien Bassot pour la dimension scénique.

THE GHOST TOWNS (DUO POST ROCK)

The Ghost Town, littéralement la ville fantôme. Tout ce que contient de fascinant, de mystérieux et d'effrayant ce concept de ville morte a attiré plus d'un artiste. Le groupe de musique actuelle The Ghost Towns en fait la teneur même de son projet : « Notre musique veut ressembler à ça, à narrative servant de conducteur,

raconte les aventures de deux personnages mi-humains, mi-robots, Samo et Towny, partis explorer ce monde atemporel pratiquement désert à la recherche d'histoires et mélodies passées, de celles que l'on pourrait entendre le soir dans certaines de ces villes fantômes...

PROTOCOLE GANZFELD (ELECTRO ROCK / TRIP HOP)



Anthony Baccheta : programmation machine-synthétiseur / Frédéric Valet : basse / Kamel Dembri : batterie, percussions / Cécile Marten Flageat : chant
Anthony Baccheta (machines, synthés) et Frédéric Valet (basse) décident en 2017 d'expérimenter

Ce nom est inspiré d'un dispositif créé par un scientifique allemand en 1930 : le protocole Ganzfeld (champ sensoriel uniforme) est utilisé en parapsychologie pour étudier les perceptions extrasensorielles, et plus particulièrement la télépathie. Une référence dont on suppose qu'elle n'est pas sans effet sur le climat musical. Le groupe a enregistré en février 2019 chez Guillaume Martial, directeur musical de Benabar.

ZORG (NOUVELLE MUSIQUE TRADITIONNELLE)

Adrien Fossaert : violon, chant, basse / Kick Miguel Amaro : cajon, didgeridoo, flûte harmonique, kalimba / Lucas Demuyneck : guimbarde, appeaux, shruti bos, chant Créé en Juillet 2018 à Bourdeilles, Zorg s'inspire de la musique traditionnelle occitane pour en élargir

musical à l'expérimentation, à l'improvisation.

Les trois chanteurs qui composent le groupe mêlent leurs voix puisantes à un riche instrumentarium où dominent des percussions aux couleurs exotiques.

I. 3. LES EXPÉRIMENTATIONS ARTISTIQUES

I. 3.1. « VAGABONDAGE 932 » 2018/2020



Guerse (dessinateur), Bertoyas (peintre/dessinateur), Pierre Morel (auteur de bande dessinée), Joël Thépault (plasticien sculpteur), Seb/Cazes (dessinateur botaniste), Ninh Lê quan (compositeur/ percussionniste), Mathias Forge (Tromboniste), Christian Pruvost (trompettiste), Isabelle Duthoit (Voix/ clarinette)

Actions réalisées

- Réalisation de différents projets artistiques : enregistrements sonores, séries dessinées, films...
- Exposition de Bertoyas et d'un compagnon d'Emmaüs sur la thématique de la migration des populations
- Exposition Portraits de rues de Laurent Lolimède, dessinateur, au Château des Izards à Coulounieix-Chamiers, du 23 mars au 7 avril 2019
- Publication du journal Le Voitigeur n°2 réalisé par les artistes de Vagabondage 932 et

La compagnie Ouïe/Dire (collectif d'artistes pluridisciplinaires) mène depuis 2016 «Vagabondage 932», un projet d'expérimentation artistique axé sur l'observation de rénovations urbaines, dans le quartier Jacqueline Auriole à Coulounieix-Chamiers. Les artistes résident à

raison d'une semaine par mois dans un appartement au cœur du quartier, mis à disposition par Grand Périgeux Habitat. Cette immersion au milieu des habitants et des acteurs du territoire permet

d'un Voitigeur junior n°1, réalisé avec 2 classes de CM2 de l'école Primaire Eugène Leroy – Edition à 5 000 exemplaires

- Restitutions de travaux des artistes, dessins en direct et rencontres : Apéro-murette, au Bar PMU « Chez nous » et au Jardin familial à Coulounieix-Chamiers...
- Ateliers de pratique et rencontres avec les élèves de l'École primaire Saint-Exupéry, les usagers du centre social Saint-Exupéry, les enfants de la crèche Petit Prince.

2 temps forts :

- Looping #2 - vendredi 14 juin / Inauguration du jardin familial, concert performance, exposition de sculptures végétales, de peintures et dessins et diffusion d'un film d'animation.
- Exposition « Vagabondage 932 » Hors les murs - 12 et 13 dans le cadre du 30e festival

tival de la bande dessinée de Bassillac-et-Auberoche. A Chamiers, la résidence d'expérimentation « Vagabondage 932 » qui se poursuit en suivant le processus de rénovation urbaine du quartier permet de consolider ou développer des actions artistiques et des rencontres avec le public des structures scolaires ou sociales du quartier : l'école primaire, Emmaüs, conseil citoyen, centre social...

Cette année, des artistes du spectacle vivant, un réalisateur de film d'animation et un sculpteur sont venus compléter l'équipe de dessinateurs et phonographistes en résidence ; ainsi les œuvres et les rencontres se diversifient et des temps forts réunissent les populations en mettant l'accent sur le vivre ensemble et la création pluridisciplinaire. Les champs d'action et les lieux de présentation se sont étendus ; les artistes ont inauguré

Partenaires : Ce projet est réalisé dans le cadre d'un partenariat multiple associant la Ville de Coulounieix-Chamiers, l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord/Conseil départemental de la Dordogne, la DRAC Nouvelle-Aquitaine et, dans le cadre du Contrat de ville du Grand Périgeux 2015-2022, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgeux, la Préfecture de la Dordogne et le Grand Périgeux Habitat.

Fréquentation : 1 000 personnes.

II. UN PROGRAMME, DES PUBLICS

II. 1. UNE SAISON DÉDIÉE À LA CRÉATION CONTEMPORAINE

II. 1. 1. Les événements départementaux

II. 1. 1. 1. « ETRANGES LECTURES » saison 2018-2019 et saison 2019-2020



Depuis 2018, l'Agence culturelle départementale a rejoint le collectif d'organisation d'Étranges Lectures afin de contribuer au rayonnement de ce programme départemental qui invite le public à la rencontre de lectures étrangères. L'Agence culturelle départementale apporte ainsi son concours en assurant :

- la gestion administrative et financière du programme (dossiers de demande de subvention, contrats, paies et droits d'auteurs)
- des interventions en milieu carcéral proposées par la médiatrice de la structure.



ETRANGES LECTURES 2019 en chiffres

11 Communes

3 centres de détention

10 intervenants (artistes et présentateurs)

Fréquentation : 600 Personnes

Prix des lecteurs : 35 bibliothèques participantes – 484 lecteurs/cinq titres/ soit 2420 lectures

En 2019, Étranges Lectures a poursuivi ses collaborations pour se rendre accessible au plus grand nombre avec les festivals Lettres du Monde, Œrizons, Cinespañol et l'association Ciné-Cinéma de Périgueux. La fréquentation en augmentation marque l'intérêt croissant du public périgourdin de plus en plus sensibilisé à la littérature étrangère dans tout ce qu'elle comporte d'ouverture au monde et de diversité. 9 lectures ont été présentées en milieu carcéral avec beaucoup d'intérêt de la part des détenus.

PROGRAMME DE JANVIER À JUIN 2019 :

LES BUVEURS DE LUMIÈRE | JENNY FAGAN

Traduction de l'anglais (Ecosse)

Présentation : Céline Schwallier / Traduction Danielle Schramm – Présentation : Pierre Lecture : Isabelle Gazonnois

Mardi 22 janvier - Périgueux

Suivi de la projection de The Bookshop (Isabel Coixet, 2017) proposé par l'association Ciné-Cinéma

Jeudi 24 janvier - Villamblard

Vendredi 25 janvier - St Méard de Drome

Maison d'arrêt de Périgueux et centre de détention de Neuviç

LE MONDE DEPUIS MA CHAISE | SERGIO SCHMUCLER-

Traduction de l'espagnol (Mexique) Dominique Lepreux

Présentation : David Correia de Andrade

Lecture : Daniel Kenisberg

Mardi 19 mars - Périgueux

Jeudi 21 mars - Val de Louyre et Caudeau

Et aussi au Centre de détention de Mauzac

UN FUSIL, UNE VACHE, UN ARBRE ET UNE FEMME | MEIR SHALEV

Traduction de l'hébreu (Israël) par Sylvie Cohen

Présentation : Noam Ginossar, enseignante d'hébreu

Lecture : Gilles Ruard

Mardi 21 mai - Périgueux

Jeudi 23 mai - La Bachellerie

Vendredi 24 mai - St Geyrac

Et aussi au Centre de détention de Mauzac-et-Grand Castang

En partenariat avec le Festival Œrizons

TERRE ET CENDRES | ATIQ RAHIMI

Traduction du persan (Afghanistan) par Sabrina Nouri

Présentation : Khojesta Ebrahimi, enseignante de littérature persane

Lecture : Fabien Bassot

Mardi 11 juin - Périgueux

Jeudi 13 juin - Ginestet

Vendredi 14 juin - Bourdelles

Et aussi au centre de détention de Mauzac

PROGRAMME DE NOVEMBRE À DÉCEMBRE 2019 :

TEXTO | DIMITRY ALEKSEEVITCH GLOUKHOVSKI

Traduction du russe par Denis E. Savine

Lecture : Gilles Ruard

Mardi 19 novembre - Périgueux - Médiathèque - Amphithéâtre Jean-Moulin

En présence de l'auteur et en partenariat avec le festival Les Lettres du Monde

Avec la participation des élèves de russe du Lycée Bertran-de-Born et de la librairie Les Ruelles

Jeudi 21 novembre - Saint-Laurent-des-Vignes

Vendredi 22 novembre - Limeyrat

Et aussi au Centre de détention de Mauzac

ÖR AUÐUR | AVA ÓLAFSDOTTIR

Traduit de l'islandais par Catherine Eyjólfsson (Prix des lecteurs Étranges lectures 2018)

Lecture : Fabien Bassot

Mardi 10 décembre - Périgueux (Médiathèque - Amphithéâtre Jean-Moulin)

En partenariat avec les Éditions ZULMA et avec la participation de la librairie La Mandragore

Jeu­di 12 décembre : Périgueux (Résidence de personnes âgées)

Vendredi 13 décembre - Marquay

Et aussi au Centre de détention de Neuvic-sur-l'Isle

II. 1. 1. 2. « A NOUS LES VACANCES » 25 février au 1^{er} mars / A NOUS LES VACANCES | 2019 en chiffres



5 communes : Agonac, Saint-Cyprien, Brantôme-en-Périgord, La Force, Mussidan

Fréquentation : 668 personnes

tous ces rendez-vous pendant les vacances scolaires de février. Sous forme itinérante, ce programme départemental rayonne tous les ans dans cinq lieux du département avec la participation des différents services du Conseil départemental (culture, jeunesse et sport), de l'Association Ciné Passion en Périgord et de l'Agence culturelle départementale. Le temps d'une journée, alternent ateliers de pratique dans différentes disciplines, spectacles et projections de cinéma culturelle pour les 0/16 ans.

Cette initiative répond aux missions du Département visant au rééquilibrage culturel entre les zones urbaines et les zones rurales et au souci de démocratiser l'offre culturelle en proposant la gratuité pour

LES PROPOSITIONS DE L'AGENCE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE

- Atelier d'initiation au théâtre animé par la médiatrice de l'Agence culturelle, Fanny Rousseau. Échauffement de la voix et du corps. Travail autour des émotions et petits exercices d'improvisation

Fréquentation : 115 participants
 Agonac : 23 / Saint-Cyprien : 15 / Brantôme en Périgord : 21 / La Force : 27 / Mussidan : 29

- Atelier de fabrication et manipulation de masques animé par Fabien Bassot à partir d'une base de masque neutre, personnalisation d'un masque grâce à des photos/images découpées dans des magazines. Puis, découverte de la pratique du masque en abordant le mouvement, le rythme et l'énergie.

Fréquentation : 63 participants
 Agonac : 14 / Saint-Cyprien : 6 / Brantôme en Périgord : 15 / La Force : 15 / Mussidan : 13

- Spectacle Le garçon qui en savait trop - Compagnie Lazzi Zanni. Avec Noémie Richard et Timothée François – Mise en scène : Fabien Bassot.

La compagnie périgourdine, résolument orientée vers les écritures contemporaines propose un spectacle fantastique sans parole qui évoque avec humour le danger de vouloir trop remplir la tête des enfants... A partir d'un court texte de l'écrivain tchèque Miloš Macourek, cette nouvelle

très naïve raconte l'histoire d'une petite fille qui adore apprendre, qui le fait avec facilité, tant que sa

maman ne cesse de vouloir lui faire absorber une foule d'informations. Cette histoire, sous une apparence naïve, parle des relations difficiles entre un enfant et sa mère, quand elle décide de faire de lui un petit monstre de foire. Le sujet est traité avec dérision et humour sous une forme onirique et fantastique.

II. 1. 1. 3. « SPRING ! » du 17 mars au 17 avril 2019



SPRING ! 2019 en chiffres

22 lieux partenaires

17 spectacles

4 expositions

44 représentations

130 heures d'actions EAC autour des spectacles

50 heures d'actions de sensibilisation tout public

Fréquentation : 7 102 personnes

mances, musique, ciné-concerts, arts visuels, arts numériques sont autant d'esthétiques qui ont été proposées aux regards de tous et aux expériences sensorielles de chacun.

L'artiste Blexbolex a signé le visuel de l'édition 2019.

Partenaires : Education Nationale, ONDA (Office National de Diffusion Artistique), Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Communauté de communes du Pays Fénelon, Communauté de communes du Pays Ribéracois, Communauté de communes Isle-

Vern-Salembre, Communauté de communes Dronne-et-Belle, Communes de Bergerac, Beaurome, Champagnac-de-Bélaïr, Carsac-Aillac, Coulounieix-Chamiers, Douzillac, Eymet, Isigeac, Limeyrat, Mareuil, Montignac, Mussidan, Nantheuil, Neuvic-sur-Isle, Périgueux, Prignorieux, St-Amand-de-Coly, Saint-Cyprien, Saint-Léon-sur-l'Isle, Sarlat, Ribérac, Terrasson,

Financé par le Conseil départemental de la Dordogne et la DRAC Nouvelle-Aquitaine, le programme SPRING ! 2019 s'est déroulé du 16 mars au 17 avril dans 23 communes du département (+13 communes par rapport à 2018). Il s'est adressé à un large public d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes, de famille. Construit dans la diversité des expressions artistiques actuelles en danse, musique, théâtre, arts visuels et arts numériques, SPRING ! a présenté la création d'aujourd'hui dans ce qu'elle a de plus exigeant, inattendu et foisonnant.

Le jeune public, tour à tour spectateur ou acteur, a été plongé par une immersion active au cœur de la création. Théâtre, danse, perfor-

PROGRAMME ARTISTIQUE

OMEGA POINT | COLLECTIF DA SWEEP



Da Sweep est le nom de scène que s'est donné Sébastien Guérive, musicien-compositeur qui développe un travail de transformation de la matière sonore à l'aide de l'ordinateur (MAO). Réalisé avec la complicité de Mikael Dimik, concepteur d'images, Omega Point est un live audio-visuel qui interroge ce point oméga défini comme « point **Mardi 19 mars** - Bergerac - séance scolaire

ultime de l'évolution de l'univers en mouvement, ligne d'horizon invisible vers laquelle se dirigent le temps, la matière, la conscience ». Partant du constat que l'individu, à l'ère du tout numérique, est privé de son lien vital avec la nature et aspire à retrouver cet état primordial, les artistes imaginent un dispositif lui-même très numérisé, construit sur un aller-retour permanent entre sons et images, qui propose un voyage dans le temps dans le noir, l'auditeur est invité à s'immerger dans un environnement singulier et envoûtant, et à vivre une expérience sensorielle inédite.

GRRRRR | COMPAGNIE SYLEX



Grrrrr est un solo de danse pour les tout-petits, qui se joue en cercle dans une très grande proximité. La pièce propose un rituel dansé où des figures animales apparaissent faites de peaux, de poils et de plumes. Grâce à un costume impressionnant, le corps de la danseuse se transforme, du tigre à l'oiseau en passant par le cheval. Tout ce bestiaire d'animaux hybrides amène les spectateurs dans un univers à la fois doux, grotesque et **Mercredi 20 mars** - Mareuil - séance familiale
Jeudi 21 mars - Tocane-St-Apre - 2 séances scolaires
Vendredi 22 mars - Verteillac - 2 séances scolaires
Mardi 26 mars - Saint-Cyprien - 2 séances scolaires
Jeudi 28 mars - Montignac - 1 séance scolaire
Mardi 2 avril - St-Amand-de-Coly - 1 séance scolaire
Jeudi 4 avril - Bergerac - 2 séances scolaires

magique. Par une approche anthropologique et ludique, ce spectacle sensibilise les jeunes spectateurs en les ramenant aux origines de la danse. Expérience joyeuse et sauvage, Grrrrr nous invite tous à nous mettre en mouvement, enfants et adultes, dans un grand bal final.

FILOPAT ET CIE | DAVID SIRE ET PIERRE CAILLOT

C'est autour de l'œuvre de Gunter Rätz, réalisateur allemand de films d'animation, et de sa plus célèbre série, Filopat et Patafil que David Sire et son complice de scène Pierre Caillot accompagnent en musique et chansons cette production. **Samedi 23 mars** – Montignac – séance familiale
Dimanche 24 mars – Mussidan – séance familiale
Vendredi 22 mars – Eymet – séance scolaire

PARLE À LA POUSSIÈRE | COMPAGNIE HECHO EN CASA



depuis 2006. Juste avant son départ, il lui faut trouver les mots pour annoncer à sa « petite » sa séparation avec son père. C'est la guerre entre Pier et Ana. Tous les détails disparaissent... Alors qu'un oiseau se cogne à la vitre de la chambre de la fillette, Pier ramasse les feuilles mortes tombées mystérieusement à l'intérieur de la maison.

Lundi 25 mars – Terrasson – 2 séances scolaires

INAUGURAL | COMPAGNIE LA TIERCE

Inaugural est le troisième volet d'un triptyque qui tente de renouveler une écriture du mouvement en déjouant l'arbitraire du geste. Explorant les espaces entre les corps et des objets de pierre et de bois posés sur scène, la pièce **Mardi 26 mars** – Sarlat – séance scolaire

véritables petits trésors cachés du cinéma reprennent vie sur le contrepoint sonore et poétique des deux musiciens. L'émotion, l'espace et le temps sont au cœur de cette création à voir en famille.

Samedi 23 mars – Montignac – séance familiale

Dimanche 24 mars – Mussidan – séance familiale

Vendredi 22 mars – Eymet – séance scolaire

En plein cœur de la nuit, au Ryokan Hakuhou, dans sa chambre d'hôtel, Ana reçoit la visite de Sadako Sasaki morte à Hiroshima en 1955. A la lisière du fantastique, entre présent et passé, un voyage initiatique sous un ciel constellé de mille grues en papier. Les mots de Fabrice Melquiot, les pas de danse sous un ciel étoilé de grues en papier, incarnent poétiquement cette fable contemporaine.

« espaces entre » en stimulant l'imaginaire du spectateur. Depuis 2017, La Tierce est en compagnie avec la Manufacture, CDCN Nouvelle-Aquitaine

LA BOUM LITTÉRAIRE

Quatre auteurs se donnent rendez-vous pour sélectionner huit chansons parmi des tubes des années 60 à nos jours. Ils inventent alors une histoire en huit épisodes et le temps sont au cœur de cette création à voir en famille.

Samedi 30 mars – Terrasson – séance familiale

PALIMPSESTE | SYLVAIN DANIEL QUARTET

Avec Palimpseste, le musicien Sylvain Daniel propose un roadtrip dans les ruines de Détroit réalisé à partir du recueil photographique Ruins of Detroit d'Yves Marchand et Romain Meffre. Une ville fantôme que l'on découvre à travers un spectacle mêlant images, traitement numérique et musique live. **Samedi 30 mars** – Eymet – séance familiale

LES PASSAGERS | COMPAGNIE PIC LA POULE

D'emblée, Les Passagers propose de surprendre les jeunes spectateurs en les invitant à s'interroger sur la fabrique du spectacle vivant. Dans un aller-retour entre **Vendredi 29 mars** – Sarlat – séance scolaire

Dimanche 31 mars – Bergerac – séance familiale

Lundi 1^{er} avril – Bergerac – 2 séances scolaires

son genre. Les spectateurs sont invités à écouter puis à entrer dans la danse !

permettant de relier les chansons entre elles. Une fois sous les projecteurs, ils livrent à plusieurs voix cette histoire saugrenue pour animer un bal littéraire unique en séance familiale

symboles de la ville, berceau de nombreux courants musicaux, Palimpseste nous entraîne dans une quête du son de Détroit avec des compositions qui n'ont rien à envier à la soul de la Motown, au hip-hop de Jaydee ou à l'électro de Juan Atkins.

d'objectif commun. Un spectacle conçu comme une odyssée vers le monde adulte où le jeu des acteurs est ponctué de musique et de trauvailles scénographiques.

ANIMALE | COMPAGNIE PERNETTE / ASSOCIATION NA



souris! La chorégraphe Nathalie Pernette a longuement étudié le comportement de ces animaux, leur sensibilité aux sons, aux mouvements, aux lumières, aux corps étrangers... et les convoque sur scène à ses côtés. Dans une chorégraphie aléatoire, les souris s'approchent d'elle, s'éloignent, s'agitent...

Performance envoûtante d'une danseuse et de cinquante...
Mardi 2 avril – Nantheuil – 2 séances scolaires

ERMITOLOGIE - LES SONGES D'ANTOINE | CLÉDAT ET PETITPIERRE

Dans un aller-retour permanent entre sculpture et performance, les créations de Clédat & Petitpierre prennent des formes singulières. Leurs "sculptures à activer" oscillent ainsi entre deux temporalités : celle "ourable" de l'exposition et celle de l'événement performatif. Conçue sur le mode du défilé de carnaval, La Parade

Mercredi 3 avril - Périgueux – séance familiale
Jedi 4 avril – Périgueux – 2 séances scolaires

grimpe, se réfugient dans leur enclos. Répulsion ancestrale ou fascination pour ces petits rongeurs ? Venez le découvrir dans cette danse lente et atypique.

Le Cri, celui de L'Ellipse de René Magritte ou La Femme au chat de Fernand Léger... Les deux plasticiens et performeurs s'inspirent également du ballet Parade, imaginé en 1917 par Cocteau, Satie, Picasso et Massine pour les Ballets russes et dont l'esprit nouveau, la dimension fantaisiste et burlesque avaient alors fait polémique.

PEUBLÉTO - RÊVES ET RÉALITÉS | COMPAGNIE AUGUSTE-BIENVENUE



la pression familiale et sociale pour pouvoir aller au bout de son choix artistique : la danse. Aujourd'hui chorégraphe et danseur reconnu, installé à Bordeaux, il revient scéniquement sur son itinéraire dans une mise en dialogue de son corps dansant face au regard critique de ses parents. Peubléto est un solo

Jedi 4 avril – Nantheuil – séance familiale

GOMMETTE | COMPAGNIE JEANNE SIMONE

Gommette est un solo de danse et de mots à destination des enfants, en immersion dans leur espace quotidien : l'école. Danse de gestes et de mots du quotidien, décalage physique et verbal de l'usuelle poésie du lieu, Gommette propose de renouveler le regard des enfants sur cet espace quotidiennement éprouvé, d'appréhender une proposition corporelle. Gommette est s'inscrit dans un Contrat Territorial

Du 1^{er} au 5 avril - Ecoles de la communauté de communes Isle - Vern - Salembre
 4 séances scolaires

À L'ENVERS DE L'ENDROIT | COMPAGNIE JEANNE SIMONE

À l'envers de l'endroit est un duo dansé, une proposition à vivre l'école autrement, destinée aux enfants et à leurs parents. Ensemble, la traverser, observer ses espaces sous un angle poétique et ludique, se jouer de ses usages

Samedi 6 avril – Neuvic-sur-Isle – 2 séances familiales

LIVÈRE | COMPAGNIE ENTRE LES GOUTTES

Livère est une pièce contemporaine sur la thématique de la famille recomposée, qui interroge la fraternité au-delà des liens du sang. C'est l'histoire d'un souvenir, celui de Moi... Ce jeune garçon retrace sa rencontre avec Livère, la fille de son nouveau beau-père, adolescente étrange et rude,

Mardi 9 avril – Mussidan – séance scolaire

d'Action Culturelle nommé « Graines de Citoyens ». Il est l'outil de la Communauté de Communes Isle-Vern-Salembre, pour mener à bien sa politique éducative et culturelle sur le territoire de la Vallée de l'Isle et mis en œuvre par le CRAC (Centre de Rencontres et d'Actions Culturelles).

et de sa fonction. Cette performance est une création chorégraphique dédiée à chaque école et à ses singularités. « A l'envers de l'endroit » est un temps où parents, enfants et enseignants partagent leurs perceptions sous un angle poétique et ludique, se jouer de ses usages

comme l'hiver... Moi livre son histoire comme dans un jeu d'enfant grandeur nature, où sa rencontre avec Livère prendra toute la place. La mise en scène fait un zoom sur cette intimité fraternelle, et la place de l'enfant dans une famille qui se décompose et se recompose... A travers ce récit d'adoles-

LET'S FOLK | COMPAGNIE MARION MUZAC | MZ PRODUCTIONS



en live, quatre danseurs reprennent des danses populaires anciennes et récentes, de France et d'ailleurs : Schuhplattler bavarois, polka, bourrée auvergnate, tarentelle ita-

lienne, branles que l'on danse en formant une chaîne, rondau, gavotte où l'on se tient par le petit doigt, ahwash berbère... Let's folk! son esprit d'ouverture dans une entreprise généreuse : faire de la danse un terrain d'entente entre culture savante et pratiques popu-

laires, et entre générations. Sur les airs pop-folk-soul du groupe Jell-oO
Mercredi 10 avril – Ribérac – séance familiale
Jeudi 11 avril – Ribérac – séance scolaire

bonne idée de Marion Muzac est d'inviter les amateurs à rejoindre les danseurs professionnels sur le plateau pour partager le plaisir de la danse.

Pour cela, elle a coutume d'organiser, en amont du spectacle, des ateliers pour préparer un groupe qui pourra participer au spectacle. Des jeunes du territoire bénéficieront de cette préparation et auront le privilège d'être associés aux représentations de Ribérac.

La création de Marion Muzac les revisite, portée par l'idée de trans-

mission et d'invitation à la fête. La mission et d'invitation à la fête. La mission et d'invitation à la fête. La mission et d'invitation à la fête.

MON PROF EST UN TROLL | COLLECTIF OS'O

C'est l'histoire de Max et Alice, deux enfants malicieux, qui voient arriver leur nouveau directeur d'école, un troll, Monsieur Arrèghh aux pratiques autoritaires et barbares.
Samedi 13 avril – Carsac - Alliac – séance familiale

en vain, de mobiliser les adultes. Ils décident alors de mettre en œuvre une solution révolutionnaire...

AUTOUR DE DÉTROIT, MILES DAVIS, UNE HISTOIRE DU JAZZ | CONFÉRENCE MUSICALE DE DANIEL BROTHIER

Depuis l'avènement du Be Bop au milieu des années 40 jusqu'aux débuts du Hip Hop, entre 1980 et 1990, le trompettiste et compositeur Miles Davis, a régénéré et exploré tous les courants musicaux particulièrement l'avènement de la techno. Cette conférence propose de faire découvrir ou de redécouvrir l'univers de Miles Davis et de mettre en relief le rayonnement musical de la ville de Détroit.
Jeudi 21 mars 2019 – Eymet – Une séance scolaire et une séance familiale

techno. Cette conférence propose de faire découvrir ou de redécouvrir l'univers de Miles Davis et de mettre en relief le rayonnement musical de la ville de Détroit.

CROCK'NOTES

Rencontre musicale à la médiathèque en lien avec le concert Palimpeste par Sylvain Daniel membre de l'Orchestre National de Jazz.

Jeudi 28 mars 2019 - Issigeac - séance familiale

L'ÎLE FANTÔME | EXPOSITION GUNKANJIMA (JORDY MEOW ET YUGI SAGAN)

Une exposition photographique présentant l'île d'Hashima, ancien-nement dévolue à l'exploitation du charbon. Tel un appel à la décou-

le corpus de la peinture moderne, Clédât & Petitpierre mettent ici en scène deux baigneurs, aux silhouettes généreuses soulignées de maillots à rayures, dans un intermède ludique, fantasque et coloré...

verte, des photographies de Jordy Meow invitent à connaître des lieux insolites du Japon (industries et paysages). Lors du vernissage vendredi 5 avril à l'Espace culturel François Mitterrand, le public sera invité à assister à l'activation de l'œuvre Les Baigneurs. Puisant à nouveau dans

- du 7 au 12 janvier - Montignac

- du 14 au 18 janvier 2019 - Thenon

- du 11 au 16 mars 2019 - Limeyrat

- du 18 au 23 mars 2019 - Terrasson

Bilan des parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC) et des autres actions en faveur de la jeunesse et des familles (cf.chap 2.)

SPRING ! s'élabore dans une relation à la carte avec les partenaires. L'édition 2019 a été aussi marquée par une plus grande transversalité des disciplines facilitée par un partenariat fort avec la scène conventionnée de l'Odyssee à Périgueux.

Depuis sa création en 2018, SPRING évolue pour s'adapter à la réalité des partenaires et du territoire. Aussi en 2019, des résidences de médiation ont été expérimentées

pour mieux organiser la relation au public, jeunesse et famille toujours au cœur du projet. Ces expériences montrent qu'une présence artistique plus longue fédère mieux les acteurs locaux et rend possible la mise en place d'espaces pertinents de rencontre entre les périgourdins et les œuvres. Le programme de

II. 1. 4. « PARATGE » Lo Movement d'Ûc et d'ailleurs du 12 avril au 8 juin 2019



PARATGE 2019 en chiffres

21 représentations

17 équipes artistiques

10 ateliers de pratiques en amateurs

5 conférences

2 expositions

Fréquentation : 4356 personnes

PARATGE, coordonné par l'Agence culturelle départementale et financé par le Conseil départemental de la Dordogne et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine est une invitation à la découverte de la culture occitane résolument vivante et inscrite au cœur des cultures du monde. En 2019, Paratge s'est enrichi de nouveaux partenariats. Si le terme occitan Paratge est réputé intra-

été oubliées avec de nombreux ateliers et conférences.

Pour sa cinquième édition, PARATGE a convoqué pêle-mêle l'art des troubadours dans une interprétation réactualisée par le Troubadours Art Ensemble, l'association de la musique électro-nique et du bal traditionnel avec Ebtè ! de Joan Francés Tisnèr, les chants polyphoniques de Lo Barrut et de La Mal Coiffée, les concerts

à danser de Télémaruré, Moiz'Bat, Lou Dàvi, Humus Machine et Zorg, les expérimentations très actuelles de Sourdurent, France, Artús ou encore Super Parquet, la poésie chantée de Laurent Cavalié, Arnaud Cance, les textes lus des écrivains Emmanuelle Pagano et Claude Chambard accompagnés musicalement par Matèu Baudoin, l'hommage à la poétesse Marcelle Delpastre par Bernat Combi et Maurice Moncozet.

projet très métissé intitulé Humus Machine.

Les partenaires : Conseil départemental de la Dordogne, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine), Education nationale, Communauté d'agglomération Bergeracoise, Communes de Saint-Amand-de-Coly, Nontron, Sarlat, La Coquille, Nantheuil.

PROGRAMMATION ARTISTIQUE | SPECTACLES

MOIZ'BAT

Groupe de musique «groove trad évolutif», c'est dans le champ des musiques traditionnelles d'Occitanie que Moiz'Bat explore les sonorités puissantes, les alliances acoustiques instrumentales et les ressources de l'improvisation. Mêlant traditionnel et contemporain, musiques primitives et savantes, chant et danse, l'expression musicale de Moiz'Bat est à la fois enracinée, hypnotique et métissée.

Vendredi 12 avril - Nontron

LOU DÀVI EN GAOUACH | ARNAUD CANCE

Musicien aveyronnais, Arnaud Cance mêle compositions personnelles en français et en langue d'oc à des reprises de la chanson occitane. Son répertoire dévoile un univers tendre, espègle et plein de poésie. Musicien touche-à-tout, il colore chaque morceau d'une large palette de rythmes et de sonorités en s'accompagnant à la guitare, aux percussions corporelles et à la loop station. Arnaud Cance, c'est aussi

Samedi 13 avril - Nontron

LO POLIT MAI | EMMANUELLE PAGANO, CLAUDE CHAMBAR, MATÈU BAUDOIN

A l'initiative de Permanences de la Littérature, association bordelaise qui vise à promouvoir la littérature contemporaine à travers des actions transversales et pluridisciplinaires, le projet de création Lo Polit Mai propose une vision contemporaine de l'Occitanie, entre musique et littéra-

ture. Ce projet a été soutenu par l'Agence culturelle départementale qui a invité les trois artistes, Emmanuelle Pagano, romancière, **Vendredi 26 avril** - Plazac

Samedi 27 avril - Saint-Estèphe

HUMUS MACHINE

Musicien et comédien, Guilhem Surpas est co-fondateur des groupes Almacita et Mena Bruch dans lesquels il est à la fois parolier, chanteur, compositeur et musicien. Depuis plus de dix ans, il écrit des textes qui sont la matière littéraire d'Humus machine, nouveau spectacle porté par la Compagnie du **Vendredi 3 mai** - 18h30 - Nantheuill

poser les jalons de cette création atypique.

Claude Chambard, poète, et Matèu Baudoin musicien, à résider en mai 2018 à Nontron en Dordogne, pour

Douchet aux saxophones. Une formation en sextet qui injecte un sang neuf aux compositions de Surpas. Les textes, en occitan et en français, parsemés d'anglais modernes et traitent de thèmes d'actualité.

...E LOS LEONS | LA MAL COIFFÉE



Originaires du Minervois, les quatre voix féminines de La Mal Coiffée réinventent un chant polyphonique où la poésie et la langue occitane sont indissociables de l'expression populaire. Ancrée dans la modernité, leur musique fait résonner le timbre profond et chaleureux du **Samedi 4 mai** - 21h - Saint-Cyprien

MARCELA FOREVER | MAURICE MONCOZET ET BERNAT COMBI

Poétesse et paysanne née en 1925 à Germont, en Corrèze, Marcelle Delpastre est fille et arrière-petite-fille de paysans du Limousin. Elle a cultivé seule sa terre et élevé son bétail, tout en se consacrant à un travail d'écriture essentiellement poétique, en occitan et **Dimanche 12 mai** - 16h30 - Saint-Amand-de-Coly

plus profond de l'être. Autour de l'œuvre de cette figure immense Bernat Combi (voix, bourdons, percussions) et Maurice Moncozet (rebecs, flûtes, percussions) proposent un voyage poétique et initiatique incitant au recueillement.

LIRICA MEDITERRANEA | TROUBADOURS ART ENSEMBLE

Troubadours Art Ensemble s'est constitué au fil des années autour de Gérard Zuchetto, auteur, chercheur, compositeur et interprète des troubadours. Par une démarche originale, Troubadours Art Ensemble réactualise l'art des troubadours dans une interprétation expressionniste et colorée, non académique, mêlant instruments anciens et contemporains. L'expérimentation musicale ainsi que l'interprétation vivante des chansons des troubadours et des chants séfarades s'appuient sur la connaissance du contexte **Vendredi 17 mai** - Sarlat

musical et poétique médiéval en contrepoint duquel s'élève la voix de poètes plus récents : Reverdy, Garcia Lorca, Machado, ... Lirica Mediterranea est le nom du nouveau projet de cet ensemble.

MON OMBRA E IEU | LAURENT CAVALIÉ

Depuis des années, Laurent Cavalié remet en pleine lumière le patrimoine oral languedocien : tout d'abord à travers un collectage qui lui a permis de recueillir des centaines de chansons nées entre Corbières et Minervois, puis en popularisant ces thèmes à travers des projets musicaux variés : La Mal Coiffée dont il est le directeur occitane. Alchimiste du chant **Samedi 18 mai** - Rouffignac

populaire et poly-instrumentiste, Laurent Cavalié glane donc ses inspirations en terre languedocienne. Avec quelques tambours anciens, des percussions végétales, une mâchoire d'âne et son accordéon, il fait vibrer cette corde sensible qui nous relie à la mythologie populaire dans ce qu'elle a de plus noble.

EBTÈ | JOAN FRANCÈS TISNÈR, FRANCÈS DUMEAUX, JAKES AYMONINO

Compositeur, musicien et chanteur gascon, Joan Francès Tisnèr est l'un des pionniers du renouvellement de la création musicale occitane. Avec EBTÈ, sa création 2018, il poursuit son exploration de la danse traditionnelle couplée à l'électronique avec trois de ses complices musiciens. Continuant

Vendredi 24 mai – Saint-Léon-sur-L'Isle

SOURDURENT + SUPER PARQUET

L'entité Sourdure, jusqu'ici portée en solo par Ernest Bergez s'incarne désormais au pluriel et se décline à cinq pour devenir « Sourdurent ». Ernest Bergez fait avec Sourdure son nom de scène - l'un des projets électroniques les plus passionnants du renouvellement de la création musicale occitane. Depuis une dizaine d'années, il s'est façonné une approche radicale de la com-

Samedi 25 mai - Bergerac

LE BAL RITAL | TÉLAMURÉ

Télamuré naît en 2008 de la rencontre de trois musiciens de l'Italie du Sud : les frères Francesco et Giovanni Semeraro, originaires de la région des Pouilles et le calabrais Francesco Rosa. Baignés dans la tradition musicale de leurs terres d'origine, leurs chemins se croisent à Paris, dans les cafés des quartiers de Belleville. Mémoriant

Dimanche 2 juin - Hautefort

électroacoustiques tissent un canvas que la danse brode à l'environnement. La danse – comme souvent quand il s'agit de tradition - devient indissociable de la musique, chanteur et danseur ne faisant qu'un. Dans ce domaine aussi, le multiculturalisme est de rigueur et les danseurs urbains sont les bienvenus !

fabrique des hybrides sans âge et sans frontières. Plus que jamais librement digéré, le répertoire traditionnel issu du Massif Central mute et s'hybride à des formes inventées. Cette fois l'instrumentarium s'amplifie et se diversifie : guitares, cabrette, gaida, uilleann pipe, banjo, percussions. Sourdure en quintette, c'est Sourdure puis-

rituelle chargée à l'origine d'un pouvoir de guérison, au rythme effréné caractéristique. Tarantella se réfère à une grande famille dans laquelle l'on retrouve la plupart des danses et musiques du Sud de l'Italie : pizzica, tammurriata, tarentelle de Calabre, saltarello et autres. Une musique énergique et envoi-

qui invite à la transe.

PLATEAU ARTÚS + FRANCE + ZORG



Artús : A l'issue de sa résidence au Sans Réserve à Périgueux, le groupe Artús présentera sa nouvelle création Tuta. Cette création est inspirée d'une réalité souterraine, La Verna, emblème du plus grand réseau karstique au monde :

La Pierre Saint Martin. Ce gouffre qui défie la perception humaine est abordé dans cette création comme une métaphore des méandres inconscients qui nous animent, de l'ignorance, obscurité dont l'homme doit s'extirper pour accéder à la connaissance et la spiritualité représentées par la lumière.

Vendredi 7 juin - Périgueux

AGRAM | LO BARRUT

Bâtie autour de la voix et de la riche littérature occitane, Lo Barrut est une formation vocale mixte au répertoire constitué de compositions originales. Dans ses créations, Lo Barrut laisse libre cours à une expression collective, s'attachant

Samedi 8 juin – Prignomriex

sont brouillées. Le son est soutenu, la répétition implacable. Conciliant immobilité et fulgurance totale, le climat ainsi créé propulse l'auditeur aux marges de ses propres perceptions, dans un bain de sensations insoupçonnées.

Vielle à roue, Yann Gourdon, / basse, Jérémie Sauvage, / batterie, Mathieu Tilly

Zorg : Trio voix, violon, percussions Entre terre occitane et terre des aborigènes, le trio Zorg nous conduit dans une épopée sauvage

au son d'une voix qui ensorcelle, d'un violon qui grince et se mêle aux rythmes des bourdons de la guimbarde et du didgeridoo. Une musique indomptée des temps modernes qui fera sursauter les patiens et sourire les curieux.

Ce lent processus de transformation sera retranscrit musicalement par des explorations autour du saut et du méditatif, évoquant le passage de la confusion à la clarté. Batterie, Alexis Toussaint / Chant, violon Matèu Baudoin / Vielle à roue, Romain Baudoin / Basse Romain Colautti / Guitare, dispositif électro-acoustique Nicolas Godin / Chant, tambourin à corde, synthétiseur, Tomàs Baudoin / Son, Benjamin Rouyer / Lumière, Thierry Moinet.

France : Engagés dans une démarche expérimentale, les musiciens de France ont pour particularité d'étirer en concert une longue pièce répétitive qui repose sur des micros-variations tonales continues. En résulte une expérience hypnotique où le son devient matière et où les notions de temps

à mettre en valeur la singularité de chaque timbre de voix. Le spectacle Agram rassemble des histoires chantées en un récit captivant où se mêlent les émotions les plus variées. La poésie et les harmonies font voyager l'auditeur

CONFÉRENCES

Mar. 30 avril - St-Cyprien

Troubadours et Royaume(s) d'Espagne : allers et retours entre Aquitaine, Castille et Aragon

Dim. 12 mai - St-Amand-de-Coly

Balade : Bonnes fontaines, pierres levées, saints ermites... quelques endroits pas très catholiques en Périgord...

Mercredi 15 mai - Sarlat

Jeudi 16 mai - Nontron

Les troubadours, poètes-musiciens des Xlle et Xille siècles

Samedi 18 mai - Rouffignac

Émotions et révoltes populaires, des jacqueries à Jacquo Le Croquant : mythe et réalité du paysan rebelle

EXPOSITIONS

Du 6 au 17 mai - Sarlat

Peiregòrd, terra daus trobadors

Du 15 au 27 mai - Sarlat

L'écriture à l'origine - Calligraphie

Bilan Génération Paratge (EAC) et des Ateliers en faveur des amateurs (cf. Chap 2.2)

PARATGE en 2019, par le développement du nombre de partenaires, s'est largement déployé à l'échelle départementale. Cet ancrage territorial démontre la vitalité de cette manifestation et le lien fort qu'elle opère avec les partenaires culturels associatifs au-delà de ce que l'on nomme communément le réseau occitan. En témoigne les collaborations avec les deux salles de musiques amplifiées, le Sans réserve et Le Rocksane, et le croisement de PARATGE avec d'autres manifestations établies telles que les festivals La Vallée et La Claque. Génération Paratge, dédié au jeune public, se développe également et s'est adressé

pour la première fois à des classes non inscrites dans le cursus linguistique. PARATGE en 2019 est aussi synonyme de création : Artus, Sourdurent et Humus Machine ont pu bénéficier de soutiens techniques et financiers pour mener à bien leurs projets. Enfin PARATGE témoigne de la belle vitalité des pratiques amateurs en affichant systématiquement composites sur l'ensemble des stages proposés.

II. 1. 5. « BIVOUAC » Parcours culturel en Sarladais du 22 septembre au 24 novembre

BIVOUAC 2019 en chiffres

Fréquentation : 800 personnes

2 concerts + 1 performance audiovisuelle

(+ une soirée dj set reportée)

5 communes

A l'automne 2019, des acteurs culturels du Sarladais se sont associés pour valoriser leurs manifestations à travers un programme commun : BIVOUAC. L'Agence culturelle départementale coordonne ce programme tout public, pluridisciplinaire et de proximité, qui réunissait cette année :

- les concerts de Cannibale et des Waykiki Boys, organisés à Meyrals par l'association **Le Sillon** (300 personnes),
- l'exposition **Manger la roche**, restitution de la résidence de John Mirabel, Xavier Michel, Ji-Min Park et Fang Dong, présentée au **Pôle d'interprétation de la Préhistoire** (PIP) aux Eyzies (10 574 visiteurs),
- l'exposition **Vahi ahoaho d'Aurélien Mauplot** accueillie par l'association **Athena** à la **Ligne bleue** à Carsac-Aillac (250 visiteurs),
- l'exposition **Suivre les rivières d'Olivier Marty**, à la **Galerie du Domaine Perdu** à Meyrals (700 visiteurs),
- l'exposition de **Simon Nicaise** à la **Chapelle des Pénitents blancs** à Sarlat ; restitution du séjour de recherche mené par l'artiste qui était accueilli en résidence par le **service du Patrimoine et la ville de Sarlat**,
- l'exposition permanente de **Robert Doisneau** et l'exposition temporaire « **Rock is dead** » de **Carole Epinette** à la **Gare : Robert Doisneau à Carlux**,
- la soirée musicale **Rock is not dead**, prévue à la **Gare : Robert Doisneau** à Carlux et reportée au printemps 2020, en raison de la météo.

Afin de permettre aux publics de découvrir ces propositions artistiques variées, deux circuits **BIVOUAC en bus** étaient organisés le dimanche 10 novembre 2019, à travers la coordination de manifestations qui ont lieu au cours d'une même période, dans un périmètre géographique réduit, avec une volonté de cohérence artistique et une meilleure visibilité, via une communication commune. La fréquentation des expositions a été particulièrement élevée à la **Galerie du Domaine Perdu** à



au départ de Carsac-Aillac et des Eyzies (87 participants). Ce circuit a attiré moins de participants qu'escompté, peut-être en raison du fait que les gens du secteur avaient déjà vu les expositions ; cela révèle que, localement, le public est autonome en terme de mobilité. A l'issue de cette journée de visite itinérante, les participants étaient invités à découvrir la performance audiovisuelle **Monôme(s)**, créée par Bay of Gong et Straight Disorder, présentée au PIP aux Eyzies (80 spectateurs au total). Par ailleurs, dans le cadre du programme **Tandem** coordonné par l'Agence culturelle et destiné à favoriser les rencontres entre générations autour de propositions artistiques, une sortie en bus était proposée aux seniors le 7 octobre 2019, avec une visite itinérante des expositions présentées aux Eyzies, à Meyrals et à Carlux.

Meyrals, ainsi qu'à la Chapelle des Pénitents blancs à Sarlat ; pour l'ensemble des lieux, la fréquentation a été considérable durant les vacances de Toussaint.

Dans le cadre de BIVOUAC, l'Agence culturelle assure la coordination du programme, encourage les rapprochements entre acteurs culturels, apporte son soutien à certains événements, et réalise les supports de communication. Elle peut aussi contribuer directement à la programmation en y intégrant des propositions artistiques sin-

gulières et expérimentales. C'est ainsi que les participants du circuit programme commun, BIVOUAC a permis des temps de réflexion et d'échanges entre les différents acteurs culturels, permettant à certains d'entre eux de sortir d'une forme d'isolement.

Les partenaires souhaitent à l'unanimité reconduire le programme en 2020, avec une ouverture possible à d'autres acteurs culturels, et tous jours des propositions artistiques variées.

II. 1. Programme de l'Espace Culturel François Mitterrand

Le programme d'expositions à l'Espace culturel F. Mitterrand a pour objectif de promouvoir la création contemporaine dans le domaine des arts visuels et d'accompagner le regard des publics dans sa découverte.

L'Agence culturelle y présente en moyenne 4 expositions par an, thématiques ou monographiques. L'une d'elles est généralement consacrée au dessin et/ou l'illustration et organisée en lien avec le festival de la BD de Bassillac ; une autre est dédiée à un artiste ou une équipe artistique ayant bénéficié l'année précédente d'une aide de l'Agence culturelle pour le dévelop-

LA PARADE MODERNE | CLÉDAT & PETITPIERRE Exposition à l'ECFM à Périgueux - du 20 mars au 12 avril 2019



lesquels ils peuvent se glisser pour les habiter, les déplacer, leur donner vie. Ces figures, empruntées à l'histoire de l'art et à la culture populaire, sont activées lors de performances ; elles peuvent également être conçues pour des spectacles. Leur travail, du musée à la scène, explore les possibilités de la sculpture, confrontée à l'expérience du mouvement, de l'espace et du corps.

Au printemps, leur démarche singulière a été présentée à Périgueux, à travers le spectacle *Ermittologie*, programmé à l'Odyssee dans le cadre de Spring ! et La Parade

Yvan Clédat et Coco Petitpierre sont sculpteurs, performers et metteurs en scène. Ils réalisent notamment des « sculptures à activer », objets volumineux et colorés dans

Fréquentation : 1181 personnes dont 756 en groupes

DOWN CHORUS | LES BALTAZARS

Exposition à l'ECFM à Périgueux - du 15 mai au 21 juin 2019



des installations immersives, faites de vapeur d'eau et de lumière : tableaux aux teintes évolutives, cadres d'où s'échappent des cascades de brume, chaudron où danse une fumée rythmée par les variations de lumière et le bruissement de l'eau...

Dans le cadre d'un accompagnement concerté avec des partenaires en Région, l'Agence culturelle Dordogne-Périgord a soutenu pendant deux ans la production, la diffusion et la promotion du travail des Baltazars.

Duo d'artistes installé en Dordogne, Aurélie et Pascal Baltazar créent

Fréquentation : 764 personnes dont 338 en groupes

GILLES ROCHIER... ET LA BANDE DESSINÉE DU RÉEL

Exposition à l'ECFM - du 4 octobre au 8 novembre 2019



Rochier. Dessinateur autodidacte, il croque depuis toujours ses proches et le quotidien de sa vie en bande dessinée ; son œuvre autofictionnelle se démarque par un trait singulier, qu'il qualifie lui-même d'anguleux. Il est notamment l'auteur, aux éditions 6 Pieds sous terre, de Temps mort, TMLP - Ta Mère La Pute (Prix révélation au festival d'Angoulême en 2012) et la Petite couronne. Conçue en collaboration avec les Requins Marteaux et la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image (CIBDI) d'Angoulême, avec le commissariat de Camille de Singly et Marc Pichelin, cette

exposition est présentée cette année dans le cadre du partenariat qui l'unit au Festival de la BD de Bassillac depuis 2016, l'Agence culturelle a présenté cette année une exposition consacrée à Gilles Rochier. **Fréquentation : 924 personnes dont 479 en groupe**

exposition s'articulait autour de la notion de réel dans la bande dessinée ; elle était enrichie de planches originales d'autres auteurs travaillant dans le champ de la « BD du réel » : Edmond Baudoin, Etienne Davodeau, Emmanuel Guibert et Troubs.

Plusieurs actions de sensibilisation ont jalonné l'exposition : visites commentées, ateliers, projection du film De bruit et de fureur de J.C. Brisseau (partenariat avec Ciné-Cinéma)... ainsi qu'une performance lors du vernissage de l'exposition.

MÉCANIQUES DISCURSIVES

Exposition à l'ECFM - du 23 novembre 2019 au 3 janvier 2020



L'Agence culturelle accueille une installation onirique de Fred Rochier. **Fréquentation : 1188 personnes dont 640 personnes en ateliers et visites commentées (50 groupes) et 548 visiteurs libres**

Penelle et Yannick Jacquet. A travers le projet Mécaniques Discursives, les deux artistes créent un univers associant d'anciennes méthodes de reproduction de l'image (gravure sur bois) aux technologies les plus contemporaines de création numérique. A partir d'images collectées et détournées, des découpages et de vidéo-projections, ils composent de grandes fresques animées, créées in situ sur les murs intérieurs ou extérieurs des bâtiments qui les reçoivent.

II. 1. 2. Les coréalizations avec les acteurs du territoire

Dans les domaines des arts visuels, soient publics ou associatifs, elle les accompagne dans l'organisation d'une manifestation ou d'une saison culturelle en proposant un conseil artistique, un accompagnement administratif, un soutien financier et technique. Elle parvient à donner une visibilité de ces actions dans ses documents d'information et sur son site internet.

MYTHOLOGIE OU LE DESTIN DE PERSÉE | COMPAGNIE ANAMORPHOSE

Laurent Rogero : mise en scène / Elise Servières : comédienne / Hadrien Rouchard ou Laurent Rogero : comédien
En sept tableaux et deux comédiens, avec pour seul accessoire un tas de tissus, le metteur en scène Laurent Rogero s'empare de tous ces personnages – dieux cruels et pathétiques, humains malmenés, monstres à abattre – qui, par la magie du théâtre, deviennent tout à coup des figures modernes et familières, et nous entraînent dans une folle et joyeuse épopée. **Jeudi 10 janvier - Nantheuil / Association Canopée**
Fréquentation : 77 personnes

DOM JUAN | THÉÂTRE DU ROI DE COEUR

Mise en scène : Chloé de Broca / Assistanat à la mise en scène : Martin Jaspas / Avec : Paul Bertin-Hugault, Nicolas Grosrichard, Maud Bouchat, Alexandre Risso / Chorégraphie : Mélodie Décultieux
Par une démarche de proximité avec le public, Le Théâtre du Roi de Coeur souhaite démontrer que le théâtre n'a pas vieilli et qu'il est facilement accessible. Dom Juan, tout le monde connaît le célèbre séducteur pris au piège de ses démons. Le spectateur est invité à réveiller cette vieille statue de pierre dressée dans nos mémoires. La dimension esthétique du spectacle va dans ce sens. Les costumes sont

Samedi 19 janvier - Milhac d'Auberoche / ACIM
Fréquentation : 100 personnes

le changement de personnages. Quatre acteurs sur scène : un acteur incarne Dom Juan, un autre Sganarelle, les deux autres se répartissent les rôles restants. S'organise alors autour des deux figures centrales une ronde où les visages se mêlent les uns aux autres, se confondent, se déforment et produisent un vertige grisant et inquiétant. Le drame se mêle à la fête, le tragique au comique. Une soirée qui a remporté un franc succès pour cette compagnie que l'association accueille chaque année.

BARTÓK EN PÉRIGORD

Sylvain Roux : flûte traversière / Ophélie Renard : alto / Sylvain Meillan : violoncelle / Bruno Laurent : contrebasse

Depuis quelques années, avec une petite pointe d'humour, Sylvain Roux se pose la question suivante : « Qu'aurait composé Bartók, s'il avait fait ses collectages de musique populaire en Périgord ? » Passionné par les musiques tradi-

tionnelles et les musiques improvisées, il souhaitait prendre le temps de mener un travail de fond à partir, notamment, des magnifiques mélodies traditionnelles occitanes du Périgord, collectées et publiées, en 1902, par les abbés Casse et Chaminade. Se sentant proche de l'esprit de Béla Bartók, ce nouveau quatuor propose une réécriture de ces mélodies en abordant une réflexion sur la modalité, l'amoda-

Fréquentation : 30 personnes

LES FLEURS DE BACH | COLLECTIF TUTTI

Yvan Blanloeil : mise en scène / Julie Laderach : violoncelle / Chris Martineau : alto et voix / Co-production OARA

Le pari musical des Fleurs de Bach consiste à proposer une composition originale, mêlant à la fois écriture et improvisation : un clin d'œil aux élixirs du Dr Bach (essences de plantes qui agissent sur les émotions !) mais aussi, en filigrane, aux musiques pour cordes de Jean-Sébastien Bach qui ont nourri le parcours des deux musiciennes Chris Martineau (altiste) et Julie Laderach (violoncelliste). Celles-ci ont développé au fil de leur travail en duo une « pâte sonore » où

toute hiérarchie de langages ou de matériaux est balayée. Vivent dans leur imaginaire musical les sons du paysage, les sons d'avant le langage, les cultures d'ailleurs.

Judi 14 février - Nantheuil / Association Canopée

Fréquentation : 79 personnes

VOYAGES EN CÉRAMIQUE

Expériences de céramistes à travers le monde au Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron.

L'exposition réunit quatre céramistes partis à l'étranger au gré de rencontres et savoir-faire autour de l'art céramique. C'est sous la forme de carnets de voyage que sont présentés les travaux nourris de leurs séjours. En 2016, Boris Cappe et Virginie Preux ont été invités à un symposium en Russie, en 2018, Tristan Chambaud-Héraud a participé à un workshop aux USA

pièces issues de ses expérimentations imprégnées des gestes des artisans péruviens.

Exposition du 2 février au 9 mars
Nontron / PEMA

Partenariat : PEMA de Nontron, Drac Nouvelle-Aquitaine et Agence culturelle départementale

Fréquentation : 1 346 personnes

PAMPÉLIGOSSE | DANIEL L'HOMOND

Daniel L'Homond conte ici le périple d'un homme, Pompouquet, qui croit s'offrir de simples vacances mais rencontre en chemin sa véritable quête. Le héros croise ainsi l'Amour, la Mort, la Chance, les autres... Et le conteur chamboule agréablement les époques, caram-

la profondeur dans la légèreté, la réflexion au cœur de l'humour. Pampéligosse se veut questionnant et rafraîchissant.

Samedi 2 mars - Saint-Mayme-de-Péreyrol / Comité des fêtes
Fréquentation : 80 personnes

LES HURLEMENTS D'LEO : 20 ANS !



Les hurlements d'Leo, c'est un groupe de 8 musiciens, mais c'est avant tout une éthique, une philosophie : Vivre ensemble ! Créer ensemble et partager.

Après 12 albums, plus de 2000 dates en groupe, des projets solos, une tournée de 115 concerts en hommage à leur inspirateur Mano solo et des collaborateurs avec d'autres groupes, leur nouvelle création Luna de papel se veut aiguisée par l'expérience de chacun. L'écriture plus introspective s'inscrit dans la réalité de chaque membre du groupe où chacun pose sa voix, son identité.

De nouveaux instruments font

leur entrée dans la formation. Les 12 compositions avec violon, oud, section de cuivres, accordéon sans flonflons et riffs de guitares acérés viennent nourrir leur style toujours très rock.

Attendus par un public fidèle, Les hurlements, troubadours de l'existence incarnent le spectacle vivant, bien vivant. Ils se retrouvent tous les huit, forts de leurs expériences, comme au retour d'un grand voyage, le retour à la maison avec des tas d'histoires à raconter et à hurler !

Vendredi 8 mars - Saint-Cyprien / Association Le Sillon

Fréquentation : 289 personnes

CARGO, L'ARCHIPEL D'ÉTHER | COLLECTIF A.A.O

Imaginé et dansé par Carole Vergne et Hugo Dayot / chorégraphie & images de synthèse : Carole Vergne / film d'animation : Hugo Dayot / conception de la lumière : Maryse Gautier / régie lumière : Stéphane Guilbot / son : Laurent Sassi

Deux voyageurs, Sol et Persil, arrivés par une brèche, atterrissent à leur grande surprise dans une contrée inconnue. Personne à l'horizon. Juste la sensation qu'une tempête est passée par là. Ces deux personnages se mettent alors en quête de se frayer un

à eux-mêmes, égarés dans les dédales des rues, entre les hauts murs de briques et les volets fermés à double tour, la pluie se met alors à tomber...

MOIZ'BAT

Groupe de musique «groove trad évolutif», c'est dans le champ des musiques traditionnelles d'Occitanie que Moiz'Bat explore les sonorités puissantes, les alliances acoustiques instrumentales et les ressources de l'improvisation.

MILES DAVIS, UNE HISTOIRE DU JAZZ, DU BE BOP AU HIP HOP

Conférence musicale de Daniel Brothier



Le jazz épouse l'histoire de la musique du XXème siècle, autant que la musique classique a marqué et laissé son empreinte pendant un demi-millénaire dans l'histoire de l'art. Depuis l'avènement du

L'OCCITANIE POUR LES NULS !

Saviez-vous que les troubadours avaient inventé le rap ? Que le vilage de Marzas fut détruit par un bouc et une pomme ? Que l'auteur de Se Canta était un fou ? Et surtout, saviez-vous que tout ce qui précède est vrai ! ?

l'association Collèges en jeu et l'Odyssée de Périgueux.

Fréquentation : 400 personnes

Jedi 14 mars et vendredi 15 mars - Périgueux (2 séances scolaires/1 tout public)

Ce spectacle était proposé dans le cadre du festival collégien Turbulences, en partenariat avec

ritoire Carnaval sur le secteur Dronne-et-Belle.

Vendredi 29 mars - Brantôme / Association Le Ruban Vert et Collège Alléonor d'Aquitaine

Fréquentation : 300 personnes

influencé et qu'il a côtoyés et en présentant ses principales productions discographiques qui ont marqué l'histoire du jazz.

Une conférence très bien documentée mais trop peu illustrée musicalement pour une majorité d'habités des concerts de jazz.

Samedi 6 avril - Saint-Geyrac / ACIM

Fréquentation : 50 personnes

Samedi 6 avril - Beauregard de Terrasson / Association Itinérance culturelle en Terrassonnais

Fréquentation : 71 personnes

Samedi 15 juin - Eyliac / ACIM

Fréquentation : 50 personnes

façon...

L'ÉCOLE DE SAVIGNAC FAIT SA... HOOPETTE !

L'association W.I.L.L.D est née de l'imagination de quatre amies diplômées d'un Master en Management de Projet Culturel à Paris liées par la même sensibilité pour les arts, le spectacle vivant et de la volonté de s'engager dans l'entrepreneuriat culturel. L'association a concrétisé

son projet avec l'organisation de cet événement à l'esprit guinguette et décalé qui s'est déroulé en 2019

Samedi 13 avril

- Saint-Jory-Las-Bloux

Dj's Hoop Team en fin de soirée

Fréquentation : 189 personnes

PASTORS OF MUPPETS

Unique en son genre, ce groupe de 12 musiciens furieux reprend depuis plus de 10 ans des standards du métal avec des instruments à vent. Metallica, Machine Head, Pantera, Guns N' Roses, Opeth, Dimmu Borgir, Mastodon, Megadeth, AC/DC, Slipknot, Korn... sont réarrangés et interprétés avec talent et énergie, ce qui a permis

Les élèves du Tréfle gardonnais ont bénéficié d'une masterclass avec les Pastors of Muppets le **28 février**

samedi 11 mai - La Force / Partenaires : Rocksane / Tréfle gardonnais

1^{ère} partie : les élèves du Tréfle gardonnais / de la Rocksane / de la Rocksane

Fréquentation : 112 personnes

LA PIE SWING

La Pie Swing c'est une rencontre autour du jazz manouche, saupoudré d'une dose d'énergie rock.

Né de la rencontre de trois virtuoses, La Pie Swing est une exploration, une évasion dans un monde où l'énergie du swing vous monte à la tête, vous endiable les pieds, vous secoue le corps tout en vous faisant rêver...de couleurs orientales.

Samedi 11 mai - St-Antoine d'Auberoche

Fréquentation : 89 personnes

BALTRINGUE | CIRQUE PLEIN D'AIR



Ce petit cirque est un petit cirque où l'on entend la pluie, le voisin spectateur qui respire, qui rit... Ici tout est vu, tout est senti, tout est proche. Il est rempli de l'amour qui tient fragilement sur les deux

grosses mains d'un homme fort, sur les épaules d'une petite femme et sur les doigts d'un musicien complice. Des mécaniques de métal et de bois avec chacune leur petit exploit tiré du passé. A tous, ils forment ce cirque d'autrefois animé par de formidables et contemporaines prouesses. En concertation et sur proposition de l'Agora/PNC de Boulazac Nouvelle-Aquitaine, le territoire

départementale a pu bénéficier de l'accueil de Baltringue

Mercredi 15 et jeudi 16 mai : Nant heuil / P NAC Agora de Boulazac/Association Canopée

Fréquentation séance tout public : 72 Séance scolaire : 100 personnes

Lundi 21 octobre - Foulieix / P NAC Agora de Boulazac/Communauté d'Agglomération de Périgieux et commune de Foulieix

Fréquentation : 110 personnes

BODY AND BLUES / ERIC SÉVA

Eric Séva : sax baryton, soprano, soprano, compositions / Christophe Cravero : piano, Fender Rhodes, B3, violon / Manu Galvin : guitare / Christophe Wallemme : basse, contrebasse / Stéphane Huchard : batterie / Harrison Kennedy : voix, mandoline, banjo / Michael Robinson : voix : Sebastian

LA VALLÉE S'EN-VISAGE

11 mai-8 juin : Festival La Vallée

Ce festival de territoire prolonge l'action menée tout au long de l'année par le CRAC dans le cadre du COTEAC « Graines de citoyens » en direction des jeunes et des familles.

racines du jazz, Éric Séva a composé pour ce projet plusieurs thèmes magnifiques à la gloire de la note bleue.

Samedi 18 mai - Eymet / Association Maquize Art dans le cadre de Jazz Off

Fréquentation : 125 personnes

EBTèl Avec Joan Francés Tisnèr, Francés Dumeaux, Jakes Aymonino. **Vendredi 24 mai - St-Léon-sur-l'Isle** (cf. programme de Paratge)

L'Agence culturelle apporte chaque année un soutien technique sur toute la durée de la manifestation et a coréalisé en 2019 l'accueil d'un spectacle dans le cadre de Paratge :

JOËL THÉPAULT

Installations au Moulin de la Bayesse à Excideuil

Depuis 2004, l'association Excit'œil invite chaque année un artiste à investir le Moulin de la Bayesse et à y présenter des œuvres, parfois créées in situ. En 2019 les nouvelles coprésidentes d'Excit'œil, Violaine Bariller et Lydie Clergerie, ont poursuivi l'aventure des Rendez-vous de mai et ont invité l'artiste

Joël Thépaault. Collecteur d'objets délaissés, arpenteur de terres à la recherche de trouvailles que lui offre la nature, Joël Thépaault est l'inventeur de sculptures intrigantes qui font souvent cohabiter matériaux naturels et objets de récupération. Il a présenté plusieurs installations, dans les diffé-

rentes pièces du moulin, et a reçu un soutien financier de l'Agence culturelle pour ses frais de production et ses droits de monstration. **Exposition du 11 mai au 2 juin** Excideuil : Moulin de la Bayesse / Association Excit'œil

Fréquentation : 350 personnes

LINA MODIKA



Lina : Chant / Glockenspiel / Mélodica - Zan : Guitares Née d'une union entre la France et la Sicile, l'histoire musicale de Lina

Modika s'est dessinée au sein d'une famille où la musique, souvent spontanée et improvisée, tenait une place prépondérante.

Si Lina joue du glockenspiel, de la scie musicale et du mélodica, le chant a toujours été le fil conducteur d'un cheminement musical caractérisé par la pluralité des orientations stylistiques : jazz, art lyrique, goût prononcé pour les cultures musicales du monde lié à différents séjours en Afrique de l'ouest, au Maroc et en Europe centrale.

Fréquentation : 38 personnes

FESTIVAL BRIKABRAK

Le Bugue – Du 29 mai - 5 juin / 16^{ème} édition / Association Point6Org. Brikabrak est un moment privilégié durant lequel l'association suspend son itinéraire de toute une année dans le Périgord Noir pour installer un chapiteau au Bugue à la Pentecôte.

Une semaine culturelle et festive s'ouvre alors avec une programmation pour le public scolaire en semaine – de la maternelle au collège – et une programmation destinée à un plus large public le week-end. Lors de cette 16^{ème} édition, une programmation

diversifiée s'adressant à tous les âges permettra de faire découvrir toutes sortes de formes : marionnettes, théâtre d'objets, contes de fées, théâtre de cape et d'épées et autres surprises loufoques.

l'Agence culturelle départementale assure un accompagnement technique durant toute la durée de la manifestation permettant d'équiper cette année une salle et deux chapiteaux.

VURMA

Les «vurma» sont des points de repères, un système de signes, un langage symbolique, un ensemble de traces laissées par les tsiganes sur les routes afin de se retrouver entre eux. Christophe Lasnier joue à l'accordéon un répertoire virtuose, fin et précis appris lors de séjours

L'OCCITANIE POUR LES NULS !

Saviez-vous que les troubadours avaient inventé le rap ? Que le village de Marzas fut détruit par un bouc et une pomme ? Que l'auteur du Se Canta était un fou ? Et sur tout, saviez-vous que tout ce qui précède est vrai ! ?

en Roumanie et en Macédoine, auprès des maîtres du genre, Viorel Tajkuna, Mircéa Dobre et Vinko Stéfanof (du Kocani Orchestar). Essentiellement en roumain et romani, les chants racontent une vision singulière du monde marquée par la dure vie d'un

Avec sa musique, son humour et une bonne dose de mauvaise foi, Florant Mercadier raconte l'histoire de l'Occitanie, la petite et la grande. Vous ne verrez plus vos manuels d'histoire de la même façon...

BIG BAND MUNICIPAL DE BASSENS

Créé en 1987 sous la forme d'un orchestre d'harmonie dans la commune de Bassens, cette formation amateur se tourne très vite vers le jazz et la formation Big Bang. Aux concerts uniquement musicaux se greffent tous les deux ans des spectacles à thèmes avec mis en scène : hommage au Grand Orchestre du Splendid, un siècle de chanson française, le Jazz symphonique, etc

BIENNALE EPHÉMÈRES

Parcours d'art contemporain à Monbazillac, Tuilières, Mouleydière, Trémolat, Creysse, Issac, Ste Capraise et Lalinde

Du 6 juillet au 30 septembre

Depuis 2008, la Biennale Ephémères croise art contemporain et patrimoine en moyenne

peuple nomade inexorablement marginalisé.

Mercredi 5 juin à 18h30 Hautefort /BDDP et Bibliothèque d'Hautefort Le-Grand/BDDP et Bibliothèque de Jumilhac-Le-Grand

Fréquentation : 60 personnes

Samedi 6 avril / Beauregard de Terrasson /Association itinérance culturelle en Terrassonnais

Fréquentation : 71 personnes

Samedi 15 juin / Eyllac / Association culturelle en Isle-Manoire

Fréquentation : 50 personnes

standards du Grand orchestre du Splendid (La salsa du démon, Macao, Amusez-vous...)

Samedi 29 juin /Grand-Brassac / association brassacoise culture musicale

Fréquentation : 175 personnes

vallée de la Dordogne. Porté par l'association Les Rives de l'Art, cet événement se déploie durant les trois mois

d'été sur des sites paysagers ou architecturaux du Bergeracois, renouvelés en partie lors de chaque édition. La singularité de cet événement repose sur l'association d'un lieu repéré et d'un artiste pressenti pour l'investir artistiquement. Les artistes invités créent ou adaptent

FESTIVAL PIÙ DI VOCE



Le principe du festival Più di Voce repose sur une rencontre fructueuse entre des artistes confirmés et jeunes talents autour de la transmission de l'art vocal et de son interprétation. Tous les étés, l'Académie d'Art Lyrique accompagne de jeunes professionnels dans une

100^{ème} FÉLIBRÉE À PÉRIGUEUX

Montrer une vision plus contemporaine de la culture occitane en mettant en place une programmation singulière à l'ECFM, le Département, aux côtés de l'Agence culturelle départementale, a démontré son engagement pérenne depuis des années. Cette félibrée a permis de faire connaître de manière très significative l'Espace culturel François Mitterrand aux habitants de

« in situ » des œuvres en résonance avec le site qu'ils ont choisi. L'Agence culturelle apporte son soutien à ce projet par une participation financière destinée aux frais de production et au règlement des droits de monstration d'un artiste précédemment accueilli dans le

expérience scénique unique, leur confiant les rôles titres d'une oeuvre lyrique renouvelée chaque année. Les seconds rôles et la constitution des choeurs sont assurés par des stagiaires préalablement auditionnés. Pour sa XIV^{ème} édition, le Festival Più di Voce en Périgord, présentera La Traviata, adaptation libre de l'opéra de Giuseppe Verdi.

Sous forme d'un récit théâtralisé illustré musicalement, dans une version resserrée où les airs sont accompagnés au piano, l'oeuvre

Périgueux, du département et d'ailleurs. Il y a eu également la naissance d'un jardin médiéval innovant intitulé Hortus, jardin troubadour, où l'hommage au troubadour, Ort troubadour. Ce jardin rend à la fois hommage aux troubadours mais également à l'immense écrivain périgourdin Bernat Lesfargues. Pour finir, ce jardin, projet fort inter-service, a généré des actions autour de la socialisation sans précédent (ex :

cadre des « Résidences de l'Art en Dordogne ». En 2019, Alexandra Sà, accueillie en résidence à Ribérac en 2006, sera l'une des artistes invitées à participer au programme.

ainsi « allégée » est accueillie dans des lieux aménagés pour l'occasion en milieu rural, avec le soutien technique de l'Agence culturelle. Dimanche 21 juillet à 21h - Plazac **Mardi 23 juillet** à 21h - Campagne **Vendredi 26 juillet** à 21h - Tamniès **Dimanche 28 juillet** à 21h - Rouffignac Saint-Cernin-de-Reilhac **Mardi 30 et mercredi 31 juillet** à 21h - Saint-Léon-sur-Vézère

Fréquentation : 1 197 personnes

Les panneaux en occitan du jardin Hortus, les plaquettes en occitan du jardin et l'exposition Périgord, terra occitana, la prise de parole du Président entièrement en occitan. Tout cela a permis de rendre la langue visible et lui permet d'exister de manière naturelle. **Il y a eu plusieurs rendez-vous :** **Vendredi 5 juillet** / Journée à destination du public scolaire « Littérature et musique »

Séances en simultané :
 Visite du jardin troubadour avec Jean- François Gareyte médiateur à l'Agence culturelle - Conte par Monique Burg - Concert par Romain Baudoin
Samedi 6 juillet / Proposition familiale « Littérature et musique »

JULIEN MOUROUX | CRÉATION LAND ART

Dans la continuité de différents événements artistiques organisés depuis 12 ans sur le territoire de Sorges et Ligueux en Périgord, la SPAC (Société Périgourdine pour les Arts Contemporains) a accueilli en septembre 2019 Julien Mouroux, artiste de Land Art pour un temps de résidence et de création. Julien Mouroux était invité à réaliser une œuvre personnelle, ainsi que des actions de médiation et créations collectives avec des habitants volontaires. L'Agence culturelle a Dans le domaine des arts visuels, le soutien de l'Agence culturelle auprès des porteurs de projets (associations ou collectivités) concerne généralement l'ingénierie et la mise en œuvre de projets, le conseil administratif et juridique ou encore l'aide technique. Lorsqu'une participation financière est apportée, elle est la plupart du temps destinée à la part artistique du projet : aide à la production d'une œuvre, règlement des droits de monstration de l'artiste, etc.

CANNIBALE + WAYKIKI BOYS (BIVOUAC)

L'année dernière, à la même époque, une première collaboration de l'Agence culturelle avec l'association Le Sillon avait permis l'organisation d'une soirée dédiée aux arts numériques avec la pré-

principalement ses influences dans la musique des Caraïbes et de l'Afrique de l'Ouest de la fin des années 1960. Entre *No Mercy For Love*, le premier album signé de 2017, et le nouveau *Not easy to cook* (Born Bads records), le groupe de Normandie a accumulé plus de 100 dates par an. Mais le plus surprenant dans ce nouvel album, c'est la moiteur qui s'en dégage. Difficile de résumer l'affaire autrement qu'en comparant ces 10 chansons à une cocotte-minute où auraient cuit des bouts de dancehall, de ska londonien et de dub hawaïen. C'est là que le disque, enregistré par le groupe dans son village français du

bout du monde, réussit un petit miracle : sonner français, mais côté Polynésie française. Il faut dire que le groupe cultive une certaine idée de l'exotisme et n'hésite pas à mélanger les ingrédients - pop anglaise, afrobeat, rock garage déjanté, effluves psychédéliciques, réminiscences des Caraïbes ou du Maghreb - et à assaisonner le tout à sa propre sauce. Cannibale est un tourbillon sonore où les mélodies s'entrecroisent, où les morceaux semblent parfois se construire en cascade, un bouillon de culture épicié et machiavélique !

Samedi 14 septembre / Meyrals / Association Le Sillon
Fréquentation : 214 personnes

LOUISE | COMPAGNIE LE BRUIT DE L'HERBE QUI POUSSE

Création et interprétation : Elise Ducrot, Judith Guillonnet et Marie Julie Peters-Desteract / Création lumière : Nicolas Douchet / Création sonore : Jean-Christophe Quinsac
 A l'intérieur de son monde clos, Louise réinvente sa vie, donne corps à ses rêveries et se confronte à ses démons. Louise crée, forme et transforme. Elle déchire ce qui l'émeut, assemble les morceaux

d'histoires réelles ou fantasmées et façonne un chemin de laine et de liens à l'image de sa vie. Louise n'est ni seule, ni immobile. Parfois elle s'emmêle, surtout lorsque les autres s'en mêlent. Elle et Elles. Elle est Elles. Se battre, se réconcilier ou peut-être juste s'accepter...

Production : Compagnie « La Cie Le Bruit de l'herbe qui pousse » Avec le soutien de Le Tas de Sable - Cie

JOURNÉE DE LIAISON OCCITANE PÉRIGORD-LIMOUSIN



Mise en relation des collégiens et des lycéens ayant l'option occitan. Pour la troisième année, la journée de liaison occitane a permis de mettre en relation des collégiens et lycéens venus de trois départements de la région. A l'initiative de l'Office Public de la Langue Occitane (OPLO) et en partenariat avec le Conseil départemental de la Dordogne, elle a été pensée afin d'inciter les collégiens à poursuivre l'apprentissage de l'occitan au lycée. L'Agence culturelle départementale a apporté sa contribution

et affirme l'ambition de travailler avec le jeune public.

A ce jour, plus de 500 collégiens répartis sur neuf établissements et 115 lycéens sur quatre établissements bénéficient d'un enseignement en occitan. Ce différentiel entre collégiens et lycéens est observé sur toute la Nouvelle-Aquitaine. C'est dans un esprit de rapprochement que les collectivités s'engagent à réduire l'écart et à permettre de maintenir durablement la continuité des enseignements.

Périgieux / 11 octobre 2019 / Espace culturel François Mitterrand et le Théâtre Le Palace à Périgieux
Organisation d'ateliers et spectacle
Je ne parle par occitan en public
Fréquentation scolaire :
230 personnes

Sur tous les thèmes (littérature, poésie, essais, documents, onomastique, culture populaire...) ainsi qu'une revue entièrement rédigée en occitan (Paraulas). A la demande, elle anime des conférences ou des soirées sur les multiples aspects de l'identité occitane du Périgord et, depuis près de 10 ans, intervient en tant qu'opérateur linguistique conventionné par le Département dans le cadre de la politique publique en faveur de la langue et de la culture occitanes. Pour son cinquantenaire, Novelum

NOVELUM LES 50 ANS !

a pris part à plusieurs événements de portée départementale, Expoésie en mars, la centième Félibrée en juillet, et a organisé une journée festive à Périgieux samedi 12 octobre.

Cette manifestation au cours de laquelle s'est produit le groupe Humus Machine était placée sous le signe de l'ouverture culturelle, associant expositions, démonstrations, spectacles et grand bal public.
Samedi 12 octobre / Périgieux
Fréquentation : 120 personnes

BIG RUBATO

Patrick Ingueneau réunit trois musiciens singuliers autour de son nouveau répertoire de chansons. Pour ce chanteur, musicien et comédien fantasque, cette rencontre promettait un défrichage des genres entre récital, concert et spectacle, exubérance et poésie.

Les pierres sonnantes et les percussions de Toma Gouband, les claviers et orgues bouillonnants de Julien Padovani, et la basse puissante d'Olivier Lété : voilà les membres de ce Big Rubato qui jonglent au-delà des styles, avec

Jeu 17 octobre / Bergerac
Fréquentation : 39 personnes
Samedi 19 octobre / Monfaucon
Fréquentation : 22 personnes

FRANCKIE GOES TO POINTE À PITRE | TURBO NIGLO ET ZORG

Le Tri-Cycle Enchanté organise depuis huit ans un festival destiné à sensibiliser à la problématique des déchets et aux potentialités de la « récup ». Pour marquer l'événement, il invite des artistes dont l'esthétique marginale fait écho à sa démarche résistante et socialement engagée. Chaque année, l'Agence culturelle départementale

apporte son soutien pour l'organisation de ce festival.
Samedi 19 octobre / Bourdeilles / Association Le Tri-Cycle Enchanté
Fréquentation : 198 personnes

TRIO VURMA

Christophe Lasnier joue à l'accordéon un répertoire virtuose, fin et précis appris lors de séjours en Roumanie et en Macédoine, auprès des maîtres du genre, Viorel Tajkuna, Mircea Dobre et Vinko

ment marginalisé, totalement en lien avec la nature et le vivant.
Samedi 19 octobre / Florimont- Gaumier / Association DECLIC
Fréquentation : 75 personnes

ENHCO BROTHERS

Dès leur plus jeune âge, ils étudient parallèlement le classique et le jazz et donnent ensemble leurs premiers concerts dans des fêtes de villages. Depuis ils ont sillonné le monde avec leurs groupes personnels, en duo ou aux côtés d'autres artistes ; de Paris à Pékin, de New York à Tokyo, de Londres à Ouagadougou en passant par Damas et Tel Aviv... Ils ont chacun

émotions, avec grâce, audace et virtuosité.
Samedi 19 octobre : Eymet
Fréquentation : 206 personnes

BRASS UNDER INFLUENCE

Cette fanfare inspirée par la musique de la Nouvelle Orléans a su drainer dans une ambiance très conviviale et joyeuse un public familial et fidèle à l'ouverture de

MONÔME(S) | STRAIGHT DISORDER & BAY OF GONG

Cf. Chapitre Un département, des créations (arts visuels)
Samedi 2 novembre / Bergerac / Dans le cadre du Festival Trafik / Gare Mondiale-Melkior Théâtre

BARBARA ET BREL | LOU CASA



Il n'est jamais aisé de s'approprier et d'interpréter des chansons créées, portées, sublimées par des

artistes tels que Barbara et Brel. Lou Casa relève le défi avec brio et mêle ses propres musiques et sensibilités actuelles aux répertoires croisés de ces deux artistes aux liens forts. Lou Casa propose des éclairages nouveaux sur des textes fins et prenants accompagnés d'arrangements originaux.
Fréquentation : 92 personnes

Dans le cadre du « Mois du Lébérou » consacré à la femme, l'Agence culturelle départementale s'est associée à la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord et au CEPSM pour proposer deux soirées conte :

ELLES ÉTAIENT UNE FOIS | MURIEL BLOCH

Muriel Bloch a fait voyager son public au pays des femmes et des filles. Elle était accompagnée par le La Chapelle Aubareil / **22 novembre**

ELLE EST MON GENRE | ALBERTO GARCIA SANCHEZ

Véritable bijou de finesse, d'humour et de virtuosité verbale, Alberto Garcia Sanchez a abordé avec justesse et beaucoup d'émo-

ELLES ÉTAIENT UNE FOIS | MURIEL BLOCH

Champagnac de Bélaïr / **23 novembre** / Communauté de communes Dronne et Belle/
Fréquentation : 60 personnes

PAR TES YEUX | COMPAGNIE DROMOSPHERE

Texte : Martin Bellemare (Canada-Québec), Gianni Grégory Fornet (France) et Sufo Sufo (Cameroun)
 Avec : Christian Bena Toko, Coralie Leblan et Audrey Saffré.
 Cette création de la Compagnie Dromosphère soutenue en 2018 par l'Agence culturelle en partenariat avec La Gare Mondiale à Bergerac, a mené trois auteurs de trois continents à se pencher sur les préoccupations d'adolescents vivant à des kilomètres les uns des autres.
 Trois auteurs ont porté à la scène différents visages du monde. Ils se sont déplacés d'un continent enracinés chacune dans un lieu, un paysage, une langue. Trois voix intriquées, entremêlées, tissées, comme le sont de plus en plus les destins des êtres humains vivant aujourd'hui, offrent un panorama d'où découvrir la vision que ces jeunes ont de leur monde globalisé.
Fréquentation : 110 personnes

BOÎTE DE NUITS | LA TOUTE PETITE COMPAGNIE

Fameux marchands de sable, Monsieur Paul et Michel expliquent leur métier et dévoilent tout ce que nous avons toujours rêvé de savoir sur ce 6e continent inexploré qu'est le sommeil : Pourquoi les insomniatiques sont-ils insensibles au sable ? Comment réveiller les Touaregs dans le désert ? Que penser des petits sablés ? Le Dodo était-il un animal de nuit ?
Dimanche 8 décembre / Les Eyzies / Association Point-Org

Fréquentation séance tout public : 111 personnes
Lundi 9 décembre
Fréquentation : 123 personnes

II. 2. DISPOSITIFS ET PROGRAMMES EN FAVEUR DES PUBLICS

La déclaration de Fribourg de 2007 réaffirme que les droits de l'homme sont universels et que les droits culturels sont à l'égal des autres droits de l'homme, une expression et une exigence de la dignité humaine. Ils sont des garanties et au lien social. Elle développe

accompagne des projets prenant en compte le contexte géographique, économique, sociologique, culturel départemental et agit en direction de la jeunesse et des publics éloignés de la culture.

II. 2. 1. Culture et jeunesse

II. 2. 1. 1. L'éducation artistique et culturelle

En élaborant des parcours artistiques et culturels dédiés aux jeunes dans tous les temps de leur vie (familiale, scolaire et de loisirs), l'Agence culturelle départementale contribue à développer leur sens critique et leur épanouissement personnel.

Son action repose sur les trois piliers de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) : la connaissance,

et DAAC du Rectorat) et la DRAC Nouvelle-Aquitaine. L'Agence culturelle départementale se pose ainsi comme l'interface incontournable de tous les acteurs impliqués, tant institutionnels que culturels, et assure aussi bien la coordination des projets sur le terrain que leur suivi budgétaire et administratif.

L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2019 en chiffres

137 classes ou groupes soit 2 889 jeunes / 495 heures d'ateliers

270 jeunes (ALSH, pôle ado, atelier en famille) / 99 d'heures d'ateliers

28 équipes artistiques mobilisées

DANS LE CADRE DE SPRING !

Parcours Compagnie Clédat et Petitpierre



Le spectacle *Les Songes d'Antoine* et l'exposition *La Parade moderne*

sculpture vivante, des formes et de l'espace.

Etablissements concernés : écoles primaires de Pazayac, Thenon, Le Lardin, Miallet, Villetoüreix, La Tour Blanche, St Médard-de-Mussidan et Manzac-sur-Vern.

Centres de loisirs de Montignac, Ribérac et Sarlat. Intervenant danse : Coralie Couillon

Fréquentation : 9 classes et 3 centres de loisirs / 266 élèves et 131 enfants / 20h d'ateliers.

Parcours Compagnie Pic la Poule

A travers son développement, l'enfant jusqu'à l'âge adulte connaît de multiples transformations. Le spectacle Les Passagers est une odyssée pour grandir. La Cie Pic la Poule a proposé de stimuler les capacités d'abstraction de l'enfant, entre monde réel et monde rêvé.

de Lalinde et de Bergerac (René Desmason et Alba).
Intervenants danse : Cie Pic la Poule et Géraldine Mainguet.

Fréquentation : 10 classes / 199 enfants / 27 h d'ateliers.

Parcours Compagnie Pernette

En partenariat avec le projet Science/Art mené sur le Périgord Vert et organisé par l'Inspection Académique associant les sciences et la recherche artistique, le parcours éducatif était tourné vers la relation homme-animal, à travers ses relations complexes : fascinations, répulsion, interactions positionnelles, symbiose, parasitage, ou complémentarité. Le spectacle ainsi que les interventions en danse dans les écoles ont permis aux élèves de traverser plusieurs expériences sur les différents rapports entre corps vivants.

Etablissements concernés : écoles maternelles de La Coquille, Thiviers, St-Jory-de-Chalais, Jumilhac-le-Grand, St-Paul-la-Roche et Nantheuil.

Intervenants danse : Gaëlle Lorth
Fréquentation : 11 classes / 210 élèves / 44h d'ateliers.

Parcours Compagnie Sylex

Par une approche anthropologique propre à la Cie Sylex, le spectacle Grirrrr a été une ouverture vers d'autres cultures avec une attention portée au corps physique et au corps social.

Intervenants Danse : Sylvie Ballestra/ Cie Sylex et Charlotte Cattiaux.

Fréquentation : 11 classes / 366 élèves / 26h d'ateliers

Parcours Compagnie Hecho en casa

Ce parcours reposait sur la transdisciplinarité des arts, où théâtre, danse, écriture et arts plastiques ont permis d'aborder certains événements de l'histoire, la réalité de la guerre ou les

Fréquentation : 4 classes / 6^{ème} / 20h d'ateliers.

Parcours « Gunkanjima », l'île fantôme (exposition)

Sous l'intitulé « Inventaire du monde », le parcours a été une ouverture aux arts visuels et une initiation à l'outil photographique. Suite à la visite de l'exposition, les élèves, guidés par Kristof Guez,

Parcours La Tierce



En cherchant à produire des espaces pour l'imagination, ce parcours était envisagé comme une expérience intimement partagée entre la compagnie La Tierce et les élèves, tous acteurs d'images potentielles.

Fréquentation : 2 classes / 47 élèves / 10h d'ateliers.

Exposition du travail des enfants réalisé avec Kristof Guez

Etablissements concernés : Collège Yvon Delbos à Montignac
Intervenants danse : Cie La Tierce.

Fréquentation : 2 classes / 4^{ème} / 5h d'ateliers.

RÉSIDENCE DE SENSIBILISATION Compagnie La Tierce

La compagnie La Tierce a développé un projet artistique autour de son univers chorégraphique avec les élèves du collège La Boétie à Sarlat.

Fréquentation : 6 classes de 3ème, ULIS et SEGPA / 30h d'ateliers.

Master Class Sylvain Daniel

Sylvain Daniel a animé deux masters-class à destination des jeunes musiciens qui ont participé à la première partie du concert.

Intervenant : Sylvain Daniel

Fréquentation : un groupe de 15 élèves volontaires accompagnés par leur professeur de musique.

DANS LE CADRE DE PARATGE

Génération Paratage est un dispositif d'EAC qui facilite l'immersion dans la culture occitane par de la pratique en atelier, la découverte de spectacles et des restitutions collectives.

Le parcours Compagnie Pernette

Pour le 1^{er} degré : La figure de la femme sorcière.
Restitution dans le cadre des rencontres de culture occitane à Sarlat les 16 et 17 mai Partenariat : Centre culturel de Sarlat et ASCO
Avec Belladonna – belle femme ou fleur à la fois poison et remède –, Nathalie Pernette poursuit son travail de création autour du bizarre et de l'inquietant, à la limite du fantastique. Ici, elle s'intéresse tout à la fois à la femme et à la sorcière, en révélant la part secrète, puis-
sante, paisible ou maléfique de la

gent féminine, telle que l'histoire nous l'a transmise depuis la nuit des temps. De cette fantasmagorie jaillit une danse qui esquisse un portrait fascinant de la femme,

à travers les trois âges de la vie. Comme à son habitude, la chorégraphie s'est aussi attachée à mêler douceur, poésie, force et humour

Le parcours avec Pauline Simon, Elisa Trébouville et Bastien Mignot
Pour le 2^{ème} degré : La bourrée entre tradition et inventivité
Restitution dans le cadre des rencontres de culture occitane à La Coquille les 9 et 10 mai Partenariat : Commune de La Coquille

Spectacle : Per Qué Torçut Dansan Lo Monde. Dans ce spectacle, Pauline Simon et Ernest Bergez explorent le potentiel d'invention de la tradition musicale et dansée auvergnate dans une perspective expérimentale. Le point de départ : la description d'une danse aujourd'hui disparue, La Goignade, dans un traité de danse rédigé par Fernand Dezangles au début du XX^{ème} siècle. Cette bourrée polé-

lycée technique et rassemblant plus de 1000 élèves. Hors temps scolaire, un partenariat avec les centres de loisirs, les maisons familiales et rurales, et les acteurs culturels désireux de s'investir dans des projets jeunesse a permis

son caractère gesticulatoire et grotesque, les mimiques grivoises et grimaces ironiques des danseurs, avaient de quoi la rendre subversive aux yeux de certains. Tels des spéléologues fouillant les recoins incertains d'une culture perdue, les deux protagonistes se jouent de ses extravagances et excès. En arrière-plan, l'extrait du texte de Dezangles, lu par un non francophone, introduit une sorte de distance entre les deux langues,

retenu sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

Etablissements concernés :

Collèges Bertran de Born et Michel de Montaigne de Périgueux, Aliénor d'Aquitaine de Brantôme, Charles de Gaulle de La Coquille, Michel Debet de Tocane, La Boétie de Sarlat, Les Marches de l'Occitanie de Prégut-Pluviers, Leroi-Gourhan du Bugue.

DANS LE CADRE DE LA RÉSIDENCE JEUNESSE(S) ET TERRITOIRE(S)

SAISON 1 DE JANVIER À AVRIL

La première année de résidence a été inaugurée en 2018 dans la Communauté de communes du Pays Ribéraçois, en association avec la Cité Scolaire Arnaud Daniel de Ribérac, complexe comprenant un collège, un lycée général, un

images : Caroline Nguyen - Création des images : Guillaume Bertrand.

Etablissements concernés : Chalais, Jumilhac le grand, La Coquille, Celles, Lisle, Mensignac, Montagnier, Segonzac, St Estéphe, Daglan, Les Eyzies de Tayac, Meyrals, St André d'Allas, St Cyprien, Sarlat.

Magnin - Création lumières / région

source d'étrangeté. En fin de spectacle, les artistes ouvrent le bal invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

invitant le public à se livrer sans retenue sur des rythmes endiablés à ses propres excentricités...

discipline, un partenariat fort inauguré avec la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image à Angoulême.

PUBLIC

Les jeunes du territoire intercommunal du Pays Ribéracois en temps scolaire et hors-temps scolaire : 500 élèves de la Cité scolaire Arnaut Daniel de Ribérac, 250 élèves du collège Michel Debet de Tocane,

a permis de toucher de nouveaux publics.

La programmation de spectacles, d'expositions, de projections ou de lectures, envisagée en prolongement des ateliers de pratique

du Pays Ribéracois, 20 jeunes des centres de loisirs, 90 jeunes dans le cadre de l'évènement jeunesse « A nous les Vacances ».

38 élèves des écoles primaires de Villeteureix et de Segonzac, 15 jeunes de la Mission Locale de Ribéracois Vallée de l'Isle, 150 jeunes du service Enfance Jeunesse de la Communauté de communes

EQUIPES ARTISTIQUES

• Camille Lavaud

Plasticienne et illustratrice née à Bergerac, Camille Lavaud est une artiste prolifique. Influencée à ses débuts par l'underground et la bande dessinée, elle s'intéresse

• Adjim Danngar

Auteur de bande dessinée et dessinateur de presse né au Tchad, Adjim Danngar poursuit son activité en France. Après l'humoristique, Mamie Denis, son crayon

• Compagnie Dromosphère



Si la compagnie aime croiser les arts, elle se plaît aussi à croiser les regards et les êtres autour d'un acte théâtral moteur.

Portée par l'écriture de Giannigrégory Fornet, Dromosphère est une jeune compagnie bordelaise établie au carrefour des disciplines. Ecriture, musique, cinéma, danse s'y croisent au sein d'une œuvre poétique et désenchantée.

• MZ Productions

La danseuse et chorégraphe, Marion Muzac, mène simultanément des activités pédagogiques et des projets chorégraphiques.

Elle collabore avec des plasticiens, des metteurs en scène de théâtre et d'opéra et intervient auprès

des jeunes comédiens du Théâtre National de Toulouse.

Contenu de la résidence

Ateliers chorégraphiques dans les établissements menés par la compagnie MZ productions auprès des CM des écoles de Villeteureix, Celles, Segonzac, Jules Ferry à Ribérac, auprès de 2 classes de 6ème du collège Arnaut Daniel et de l'atelier artistique du lycée Arnaut Daniel.

Ateliers avec la dessinatrice Camille Lavaud auprès de 5 groupes issus de la cité scolaire Arnaut Daniel - 2 classes de 3ème, 1 groupe de lycéens internes et 1 classe Bac Pro - et d'un groupe composé des enfants des centres de loisirs et de la Résidence Autonomie basée à Tocane-Saint-Apre.

Ateliers avec le dessinateur Adjim Danngar auprès de 5 groupes issus du centre de loisirs Les Piafs de Vertillac, 2 classes de CM de l'école Jules Ferry de Ribérac, d'une classe de 6ème du collège Michel Debet à Tocane-Saint-

Après, d'une classe de Terminale du lycée professionnel Arnaut Daniel de Ribérac ainsi que 3 groupes dans le cadre de l'évènement Jeunesse Faites vos vacances porté par l'intercommunalité du Périgord Ribéracois,

Exposition du dessinateur Adjim Danngar du 1er au 5 avril. Un dévernissage est organisé le 4 avril en présence des musiciens amateurs du Conservatoire à Rayonnement Départemental, antenne du Ribéracois,

Ateliers avec la compagnie Dromosphère auprès des jeunes de la Mission Locale de Ribéracois : Collecte de paroles afin de réaliser un documentaire sur leur expérience et leur parcours. Du 1er au 5 avril. Diffusion du documentaire en présence des organisateurs et des jeunes au cinéma Max Linder de Ribérac le jeudi 11 avril,

SAISON 2 : DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE

Le dispositif a trouvé un prolongement en deuxième saison par l'accueil de deux artistes de Nouvelle-Aquitaine : le dessinateur Troub's et le photographe

Christophe Goussard. Chacun dans sa discipline invité les collégiens et écoliers à questionner le thème « carnet de voyage - carnet de territoire ». Ce travail d'ateliers

donnera lieu à une restitution et une édition en 2020.

PUBLIC

Les classes primaire des écoles de Celles, 20 élèves, Montagrier, 23 élèves, Lisle, 23 élèves, Jules Ferry - Ribérac, 26 élèves, Saint-Martin-

de-Ribérac, 18 élèves, du collège Arnaut Daniel de Ribérac avec 3 classes de 6^{ème} comptant 26, 11 et 26 élèves, du lycée professionnel

Arnaut Daniel de Ribérac avec 26 élèves de 1^{ère} section ERASMUS.

EQUIPES ARTISTIQUES

• Troub's

De son vrai nom Jean-Marc Troubet, Troub's est un artiste voyageur qui ne se lasse pas de « croquer » la vie sous toutes ses formes. Dessinateur à la plume agile et au trait expressif qui se distingue par l'usage de l'encre noire, il a édité

de nombreux carnets de voyages, pris part aux éditions Les Requins Marteaux, coréalisé avec son compère Edmond Baudoin des récits imagés d'une grande justesse. Troub's participe depuis plusieurs années aux activités de la compa-

gnie Ouïe/Dire. Présent sur le projet Capitale Vientiane, il apporte sa contribution au projet de territoire Vagabondage 932 développé dans le quartier Jacqueline Auriole à Coulounieix-Chamiers.

• Christophe Goussard



de registre. Curieux du monde, il porte autant son objectif dans les contrées éloignées (Alexandrie, Yémen, Tripoli, Syrie, Mongolie) que dans son environnement proche (Région Nouvelle-Aquitaine). Au fil de ses projets, l'humain qui était jusqu'alors l'objet central de ses recherches, s'estompe. La figure ne s'impose désormais plus que

comme une présence dans le paysage et sur des lieux chargés d'histoire. Christophe Goussard a publié plusieurs ouvrages chez Filigranes dont le dernier Entre fleuve et rivière avec le photographe québécois Charles-Frédéric Duellier. Il est distribué par l'agence VU'.

Contenu de la résidence

Atelier de photographie avec Christophe Goussard du 4 novembre au 10 décembre 8 heures d'ateliers

- Ecoles de : Jules Ferry à Ribérac - 26 élèves, Saint-Martin-de-Ribérac - 18 élèves, Celles - 22 élèves, Segonzac, Montagrier - 23 élèves,

Lisle - 23 élèves - Cité scolaire Arnaut Daniel, Ribérac : collège, 3 classes de 6^e - 63 élèves au total, lycée professionnel, 1 classe ERASMUS - 26 élèves.

Fin du Programme en 2020

Dessin avec Troub's du 3 au 20 février et du 9 au 13 mars 2020

Restitutions : du 11 au 29 mai 2020

II. 2. 1. 2. Culture et solidarité jeunesse

CULTURE ET SOLIDARITE JEUNESSE 2019 en chiffres

2 projets / 35 participants / 41 heures d'ateliers / 2 équipes artistiques

Le dispositif permet d'élaborer des projets s'adressant à un ou plusieurs groupes de jeunes au sein d'une structure. Il vise à rendre la culture accessible, à familiariser les publics avec les différentes formes d'expression artistique contemporaine à travers la rencontre avec un artiste et des parcours de découverte d'œuvres (sorties culturelles).

Il stimule la créativité par des ateliers de pratique qui se terminent par une restitution.

Il privilégie, dans sa méthodologie, la co-construction, la reconnaissance de chacun des acteurs dans ses domaines de compétences.

Les projets sont ainsi élaborés « sur mesure » et dans la durée avec les jeunes, les équipes des établisse-

ments éducatifs de la protection de l'enfance, l'Agence culturelle départementale et les artistes.

Partenaires : Conseil départemental de la Dordogne - Aide Sociale à l'Enfance, Agence culturelle départementale, Ministère de la Culture / DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Trouver sa voie, chacun son rythme | Duo Mill

Foyer de la Beaurnonne



bases posées, le duo Mill a tiré les fils qui relient la musique avec d'autres médiums comme l'écriture, l'image, le dessin, le mouvement, pour les faire interagir afin que chacun puisse trouver son propre moyen d'expression. Les artistes se sont appuyés sur le même processus qui leur a permis de construire le spectacle Will : s'inspirer d'une histoire, d'une vie, qu'elle soit réelle ou fictive et la recomposer, lui redonner forme avec des éléments à créer ou à trouver. Dans la nouvelle qui a inspiré ce spectacle, l'individu, son cheminement, ses choix, ses sentiments (craintes, espoirs, joies, peines) sont au cœur du projet,

c'est dans ce sens que Delphine Barbut et Florent Pelage ont souhaité amener les jeunes à s'approcher une histoire, à se projeter, à s'exprimer et à prendre place dans une aventure collective.

Participants : 10 jeunes de 16 à 18 ans

Calendrier : Réunions préparatoires : Mercredi 6 février, mardi 2 avril, mardi 4 mai, mardi 11 juin
Rencontres ateliers du 27 juin au 2 décembre 2019

Restitution : le 2 décembre 2019 au Foyer de la Beaurnonne

Fréquentation : 15 participants

Panoramage | Association Tout le Monde | Village de l'Enfance

Les projets artistiques de l'association

Tout le monde sont inspirés

par les lieux et les contextes dans

lesquels ils s'inscrivent. Ces projets

prennent aussibien place dans l'es-

pace public, en accompagnement

de mutations urbaines, qu'au sein

de structures en voie de restruc-

turation. Inédits, ils répondent à

un désir de valorisation d'espaces

habités et s'appuient sur la réa-

lité sociale et environnementale

dans laquelle les artistes puisent

leur créativité. Mettant en jeu

leurs savoir-faire, Karen Gerbier

et Philippe Jacques utilisent des

techniques multiples au service

d'installations singulières. Qu'il

s'agisse de pochoir, de collage,

d'implantation ou de signalétique,

leur univers plastique convoque la

couleur, les motifs, le graphisme,

le langage et la symbolique figu-

rative pour favoriser la rencontre

et le partage avec les populations

rencontrées. Ces interprétations

poétiques à géométrie variable et

à dimension participative peuvent

voir le jour de façon éphémère

ou durable dans des espaces inté-

rieurs ou extérieurs, s'offrant ainsi

au regard de chacun.

II. 2. Culture et médico social

CULTURE ET MÉDICO-SOCIAL en chiffres

4 parcours / 30 interventions artistiques / 7 établissements / Fréquentation : 752 participants

PARCOURS EXPRESSION PAR LE REGARD

- **Exposition Paysage du Fonds Départemental d'Art Contemporain (FDAC)**

La thématique du Paysage, retenue

pour ce parcours, est constituée

d'une dizaine d'œuvres issues du

FDAC.

La diversité des supports et esthé-

tiques favorise une approche

plurielle et vise à permettre un dia-

logue en toute liberté entre public,

artistes et médiateurs.

EHPAD La Feuilleraie à Raza-

sur-l'Isle

Exposition : du 4 novembre au

1^{er} décembre

Fréquentation : 5 à l'atelier

aux visites / 5 à l'atelier

Visites commentées :

vendredi 15 et mardi 26 novembre

Atelier arts plastiques :

mardi 19 novembre

Fréquentation : 30 participants

aux visites / 5 à l'atelier

- **Ateliers photographiques et exposition :**

La photographe Ambre Ludwiczak

propose de composer des duos,

associant des résidents et des per-

sonnes aux profils différents (rési-

dents, familles, soignants, enfants

des centres de loisirs,...). Les temps

de prise de vue sont accompagnés

d'un temps d'expression orale sur

les sensations ressenties dans cet

acte photographique. Le vision-

nage des images réalisées est

ensuite proposé afin d'observer

le résultat capté. A l'issue des ate-

liers, une exposition est installée

avec les résidents dans l'établis-

sement et un livret est conçu par

l'artiste pour faire trace auprès des

participants.

EHPAD La Bastide de Beaumont

Ateliers : 6 fois 2h30 du 3 octobre

au 14 novembre



- **Exposition photos : du 14 novembre 2019 au 20 janvier 2020**

Fréquentation ateliers : 92 résidents de l'EHPAD / 16 enfants de l'ALSH / 10 membres des familles

PARCOURS DES PAROLES EN L'AIR

- **Concert et projet d'écriture de chanson avec Kévin Castagna**

Des paroles en l'air est un réper-

toire de chansons créées avec les

résidents de l'EHPAD de La Roche

Chalais au cours de deux années de

projet dans l'établissement. Kévin

Castagna continue à faire vivre ces

créations avec des concerts pro-

posés dans les établissements. Il

invite également les résidents, les

familles ainsi que les équipes de

professionnels à enrichir ce tour

EHPAD Fontfrède à Eymet

5 ateliers, une répétition générale

Concert de restitution le vendredi

18 octobre - **Foyer occupationnel**

de Gammareix - Les Papillons

Blancs à Beileymas

5 ateliers, une répétition générale

Concert de restitution le mardi

29 octobre

• **Causerie autour des Troubadours :**

Cette intervention met en valeur les idées défendues par les troubadours, compositeurs, poètes et musiciens médiévaux de langue d'oc. Ces artistes sont les inventeurs de deux concepts qui ont révolutionné et influencé l'Europe entière du Moyen-Âge : le fin amor,

réflexion autour de l'amour courtois et du respect de la femme, et le Paratge, l'idée que l'autre, quelles que soient ses idées politiques et religieuses, sa couleur de peau, puisse être considéré comme un égal, un pair.

Foyer occupational de Gammareix - Les Papillons Blancs à Beleymas
Causerie : mardis 8 et 15 octobre
EHPAD Fonfrède à Eymet
Causerie : mercredi 20 novembre

PARCOURS MOUVEMENT

• **Lecture dansée : A force de gestes et de paroles par la Compagnie Gisèle Gréau**

Un duo lectrice / danseuse Gisèle Gréau fait découvrir à son public comment mettre des mots en mouvement, lors d'une très belle improvisation en s'appuyant sur la lecture de textes...

Fondation de Selves à Sarlat
Spectacle : mercredi 6 novembre

• **Spectacle de marionnette : La place de l'étranger par la Compagnie Eliéonore Aboutaoufik**

Pierrrot revient de loin... Exilé en terre inconnue, il tremble à l'idée de la rencontre. Il nous regarde. Mais ce qu'il aime par-dessus tout, c'est regarder s'envoler les oiseaux.

MAS Héloïdore et EEP Calypso - APEI à Boulazac-Isle-Manoire
Spectacle : mercredi 20 novembre

Od-dîn Attâr, il nous faut oublier tous nos repères. Se lancer dans l'inconnu. Se perdre... pour pouvoir oiseau. Libre. Pour s'embarquer

PARCOURS MÉMOIRE POPULAIRE

• **Clown, musique et chant occitan par Guilhem Surpas**

L'intervenant clown, Guilhem Surpas, utilise la musique et le chant occitan pour proposer aux personnes dépendantes et isolées de nouveaux échanges sensoriels.

L'ordinaire disparaissant derrière le nez rouge, le clown permet de laisser la place à l'émotion et à la rencontre. Il propose d'explorer le

monde qui l'entoure et ouvre des possibilités en transformant le quotidien le temps d'une chanson, d'une musique, d'une danse.

EHPAD Les Clos de Laly de Villefranche-du-Périgord
Spectacle : mardi 19 novembre

• **Questionnaire jeu : l'occitan pour les « trules »**

Questionnaire jeu de prise de conscience du degré « d'occitanité » de chacun. Il permet de (re) découvrir avec humour la forte

EHPAD Les Clos de Laly de Villefranche-du-Périgord
Spectacle : mardi 26 novembre

influence occitane toujours présente de nos jours, à travers les mots, les accents, le comportement des habitants du Périgord.

II. 2. 3. TANDEMS

TANDEMS en chiffres :

Fréquentation : 1511 participants / Dont : 1 228 seniors / 105 adultes de moins de 60 ans / 178 enfants

12 ARTISTES

Par la co-construction avec les intercommunalités et les associations locales de programmes artistiques ambitieux et ouverts à la diversité culturelle du territoire, Génération Paratge, devenu Tandems, permet aux seniors de participer à des actions innovantes, intergénérationnelles et interculturelles.

Objectifs

- Renforcer le lien social, lutter contre l'isolement des seniors,
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles,
- Créer la rencontre entre les artistes, les œuvres et le patrimoine (matériel, immatériel ou paysager) dans un esprit de partage et de réciprocité,
- Faciliter l'accès aux droits culturels, à la vie sociale et réduire ainsi les inégalités,
- Utiliser la culture dans un accompagnement pour le « bien-vieillir ».

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉRIGORD-LIMOUSIN DE FÉVRIER À JUIN

BALADES RACONTÉES

Programme de randonnées autour de l'histoire locale animées par Jean-François Gareyte, médiateur à l'Agence culturelle, et ponctuées d'ateliers d'initiation au cinéma d'animation proposés par l'asso-

Sur le chemin de la loco, autour des anecdotes locales et de l'arrivée du chemin de fer / Saint-Jean-de-Côle - 19 avril.

Légendes, sorcellerie et femmes fantômes d'ici et d'ailleurs / Jumilhac-le-Grand - 18 avril

FEUILLETON DES COMMUNES



L'association Les Grands Espaces a mené un travail autour de l'éducation à l'image. Sous l'intitulé Le Feuilleton des communes, les habitants ont participé à des ateliers collectifs et réalisés ainsi un film original et décalé : une création interactive qui a mêlé partage d'histoires, cinéma d'animation, effets spéciaux, musique et jeu théâtral, le tout guidé par l'équipe de tournage des Grands Espaces.

34 rencontres et ateliers de mai-juin

Fréquentation : 332 personnes (des seniors, majoritairement âgés de 60 à 75 ans).

Restitution : mercredi 19 juin - salle du parc à Thiviers.

COLLECTAGE DE PAROLES

Conteuse trilingue très attachée au Périgord de son enfance et à ses racines occitanes, Monique Burg s'adapte aux différents profils des participants. À partir de ce collectage, Monique Burg a créé le spectacle **Finisseez d'entrer 1** diffusé à la salle des rencontres de seniors, afin de recueillir des histoires et témoignages. Elle a

CIRCUIT EXPOSITIONS - 2 Avril

Deux expositions au programme, Portraits de Rues du dessinateur Laurent Lolmède à Coulounieix-Chamiers et « La Parade moderne » de Clédat & Petitpierre accueil-

pour attirer les participants mais également un public curieux.

fétes de Saint-Jory-de-Chalais le 15 décembre 2019.

Dates : jeudi 9, mardi 14, jeudi 16, mardi 21 mai, jeudi 11 juillet

l'Agence culturelle, avec tous les participants.

Limousin, communes de Jumilhac-le-Grand, Saint-Jean-de-Côle, Thiviers, Saint-Jory-de-Chalais Associations Novélum, Itinévert, Jumirando

FILM « MÉMOIRE(S) DE DEMAIN » ET SPECTACLE « FINISSEZ D'ENTRER 1 »

Cette programmation permettrait de revenir sur la vie des Périgourdiens au XXème siècle et de présenter la mise en ligne par les Archives départementales de l'indagation des témoignages recueillis lors de la collecte de la mémoire orale occitane.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES, DORDOGNE-PÉRIGORD SEPTEMBRE À DÉCEMBRE

BALADES RACONTEES

Beaumont et sa bastide dans l'histoire occitane : une terre en résistance, une terre de résistants
Beaumont du Périgord - 17 septembre

En longeant le ruisseau du Drayaux, remontons le temps et l'histoire du territoire en passant devant le château de la Rue
Sauveboeuf - 24 septembre

Les histoires, légendes et secrets de l'immense forêt de la Bessède

Unval - 25 septembre

La bastide de Monpazier : haut lieu des luttes acharnées entre Français et Anglais, puis entre catholiques et protestants, mais aussi coup de cœur du futur Lawrence d'Arabie
Monpazier - 2 octobre

Brouillette, le garde champêtre : David Tormena

Brouillette, le garde champêtre, a fait jouer son tambour sur le marché de Lalinde cet automne. Chasseur de mauvais humeur, crieur d'annonces, diseur de devinettes, il a porté haut les paroles récoltées auprès des habitants

COLLECTAGE DE PAROLES

Cf présentation du projet en Périgord Limousin

Dates : 23 et 28 mai, 13 et 20 juin, 9 juillet.

Finisseez d'entrer 1 / Monique burg

À partir du collectage réalisé au printemps, Monique Burg a créé le spectacle *Finisseez d'entrer 1*, où elle met en scène ces paroles, portées d'une mémoire collective.

Film Mémoire(s) de demain

Concert - collectages en scène / Gilles de becdelievre

Cette programmation permettrait de revenir sur la vie des Périgourdiens au XXème siècle et de présenter la mise en ligne par les Archives départementales de l'indagation des témoignages recueillis

et à l'autre avec la poésie comme fil conducteur et la beauté pour sauver l'humanité.

• **Jeudi 10 octobre à 16h** Médiathèque de Monpazier
 • **Vendredi 11 octobre à 16h - Foyer** Jacques Delprat de Monpazier
 • **Lundi 14 octobre à 14h30** Résidence Les Béliesses de Lalinde
 • **Mardi 15 octobre à 14h30** MARPA de la Tour du Buisson-de-Cadouxin

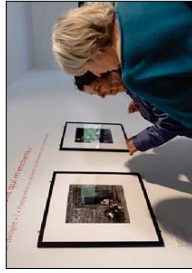
• **Mercredi 16 octobre à 14h** Résidence La Bastide de Monpazier

• **Mercredi 16 octobre à 16h** Foyer Jacques Delprat de Monpazier

Le spectacle a été précédé de deux rencontres intergénérationnelles avec l'artiste, des personnes collectées et les classes de CM1 CM2.

Vendredi 29 novembre, salle des fêtes de Rampieux

CIRCUIT EXPOSITIONS



Trois sorties expositions en bus ont été organisées par l'Agence culturelle au départ du territoire :

- Deux expositions sur le Grand Périgueux : **Portraits de Rues** du dessinateur Laurent Lolmède à Coulounieix-Chamiers et **La Parade moderne** de Clédat & Petitpierre

- Trois expositions dans le Sarladais :

Manger la roche de John Mirabel, Xavier Michel, Ji-Min Park et Fang Dong au Pôle d'interprétation de la Préhistoire

Suivre les rivières d'Olivier Marty à la Galerie du Domaine Perdu

- **Journée au château de Biron : Un monde, un seul, pour demeurer**



Présentation patrimoniale du château de Biron sous forme de rencontre avec Barbara Sibille, Service de la conservation du patrimoine du Conseil départemental ;

Rencontre philosophique autour des clés de réflexion de l'exposition avec Serge Adédé, philosophe ; Visite de l'exposition Un monde, un seul, pour demeurer avec Jean-Philippe Teyssieras, Service de l'Action Culturelle du Conseil départemental

Mercredi 20 novembre, départs de Lalinde, Beaumont et Monpazier

à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux. Atelier de pratique artistique avec Fanny Rousseau en clôture de journée.

2 avril, départs de Beaumont et Lalinde

à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux. Atelier de pratique artistique avec Fanny Rousseau en clôture de journée.

2 avril, départs de Beaumont et Lalinde

à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux. Atelier de pratique artistique avec Fanny Rousseau en clôture de journée.

2 avril, départs de Beaumont et Lalinde

à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux. Atelier de pratique artistique avec Fanny Rousseau en clôture de journée.

à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux. Atelier de pratique artistique avec Fanny Rousseau en clôture de journée.

à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux. Atelier de pratique artistique avec Fanny Rousseau en clôture de journée.

à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux. Atelier de pratique artistique avec Fanny Rousseau en clôture de journée.

à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux. Atelier de pratique artistique avec Fanny Rousseau en clôture de journée.

à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux. Atelier de pratique artistique avec Fanny Rousseau en clôture de journée.

à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux. Atelier de pratique artistique avec Fanny Rousseau en clôture de journée.

à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux. Atelier de pratique artistique avec Fanny Rousseau en clôture de journée.

à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux. Atelier de pratique artistique avec Fanny Rousseau en clôture de journée.

à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux. Atelier de pratique artistique avec Fanny Rousseau en clôture de journée.

à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux. Atelier de pratique artistique avec Fanny Rousseau en clôture de journée.

à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux. Atelier de pratique artistique avec Fanny Rousseau en clôture de journée.

à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux. Atelier de pratique artistique avec Fanny Rousseau en clôture de journée.

II. 2. 4. CULTURE ET JUSTICE

• Rencontre interprofessionnelle / Personnels pénitentiaires - Acteurs culturels

Quatrième édition visant à améliorer la connaissance des professionnels de chaque secteur afin de

Programme

Au centre de détention de Neuvic, les participants ont découvert le fonctionnement carcéral et les métiers pénitentiaires. A l'Espace culturel François Mitterrand à

groupe Artus et échanger avec les artistes au Sans Réserve. **17 mai et 6 juin**

Fréquentation : 12 participants

• Cycle de rencontres-débats sur le thème des troubadours et croisades

Le médiateur de l'Agence culturelle a proposé plusieurs narrations territoriales afin de donner des repères sur l'histoire du territoire et d'opérer des croisements

14 et 21 février - Centre de détention de Neuvic

Fréquentation : 24 participants

Fête de la musique en prison

Chaque année, l'Agence culturelle s'associe au SPIP 24, au Rocksane et au Sans Réserve afin d'organiser des concerts à l'occasion de la fête de la musique. Les groupes ont été sélectionnés en fonction du public de chaque centre.

17, 18 et 28 juin

Fréquentation : 130 participants

DANS LE CADRE D'ETRANGES LECTURES

Etranges lectures propose la découverte des littératures d'Europe et du monde à travers des lectures confiées à des comédiens professionnels et introduites par des spécialistes de la langue concernée (universitaires, traducteurs...).

31 janvier, 7 février, 7 et 14 mars, 2, 9, 16 et 23 mai, 25 octobre, 8 et 15 novembre et 26 décembre / centre de détention de Mauzac

Fréquentation : 78 participants

II. 2. 5. Culture sociale et sanitaire

Des ateliers de pratiques artistiques animés par la médiatrice Fanny Rousseau et Charliène Marchive (stagiaire) ont été mis en place dans le service pédiatrie de l'hôpital de Périgueux en partenariat avec l'association Mom'cétou à partir de l'exposition Paysages du fonds départemental d'art contemporain (FDAC).

II. 2. 6. La médiation

II. 2. 6. 1. Narration territoriale



DANS LE CADRE DE PARATGE :

- **Troubadours et Royaume(s) d'Espagne** : Allers et retours entre Aquitaine, Castille et Aragon, mardi 30 avril à 18h, Saint-Cyprien
- **Poésie contemporaine Occitane Castillane et Catalane** le lien avec Bernard Lesfargues, le Périgord et l'Espagne, samedi 4 mai, Saint-Cyprien
- **Balade : Bonnes fontaines, pierres levées, saints ermites...Quelques endroits pas très catholiques en Périgord...** Dimanche 12 mai, Saint-Amand-de-Coly

DANS LE CADRE DE TANDEMS : chap.2.2.3

DANS LE CADRE DE CULTURE ET JUSTICE : chap. 2.2.4

AUTRES INTERVENTIONS :

Cycle de narrations territoriales (autour de l'histoire et de la culture occitane), à la demande de structures d'enseignement : Collège Bertran de Born Périgueux, Collège Marches de l'Occitanie Piégut-Pluviers, Collège Saint-Céré (Lot), Collèges du départe-

Saint-Amand, CRAC, Pôle Culture et Traditions en Rouffignacois, Abeilles Bergeracoises, Fidécies de Sainte-Foy-de-Longas, Au Fil du Drayaux, Les Marcheurs de la Vallée de la Dordogne, Les Chênes Verts, Mairie d'Urval, Retraités Sportifs du Buisson, ACEB de Beaumont-du-Périgord, Les Sakados, Générations Mouvement, GAM (Groupement

Archéologique de Monpazier), Les Rives de l'Art, Médiathèque de Trélassac, ALEP (Association Laïque d'Education Populaire) de Bergerac, Association Routes des Canons du Pays d'Ans, Foyer Gammareix à Beleymas, EHPAD d'Eymet

Portugal et son roi/troubadour Denis 1^{er}, ainsi que sur l'Empire du Brésil et son Empereur Pierre II dans le cadre de Paratage 2020.

II. 2. 6. 2. Médiation Arts visuels

VISITES ET ATELIERS AUTOUR DU PROGRAMME D'EXPOSITIONS DE L'ESPACE CULTUREL FRANCOIS MITTERRAND en chiffre : 4 expositions / 2222 personnes (dont 166 groupes) en visites commentées et ateliers

Exposition La Parade Moderne / Clédat & Pettipierre

Période d'exposition du 20 mars au 12 avril

Fréquentation en visites commentées et ateliers : 756 (45 groupes)



coton, des journaux, des trombones, du tissu, du papier.

Fréquentation :

Écoles maternelles : Le Lys à Périgueux : 3 classes, La Cité à Périgueux : 1 classe, Champcevinel : 2 classes, Notre-Dame-de-Sanhilac : 2 classes
 Écoles élémentaires : Thenon : 2 classes, Pazayac : 1 classe, Villetouroux : 1 classe, Le Lardin : 1 classe, Mensignac : 1 classe, Miallet : 1 classe, La-Tour-Blanche : 1 classe, Saint-Médard-déguisement. Chacun devait créer une figure déguisée de 20 cm de haut, en utilisant au choix, trois matériaux parmi des plumes, du

Établissements spécialisés : IME d'Atur : 2 groupes, ITEP d'Atur : 1 groupe, IME de Neuvic : 2 groupes, Les Résidences de l'Isle à Antonne : 2 groupes, Centre médico-social de Coulounieix-Chamiers : SESSAD de Coulounieix-Chamiers : 3 groupes, SESSAD de Boulazac : 2 groupes, Les Papillons Blancs de Bergerac : 1 groupe, La SAFED de Périgueux : 1 groupe
 Autres : Club de quartier de Périgueux : 1 groupe, Génération Paratage : 2 groupes, Les visites du samedi : 3 groupes, Ateliers en famille : 1 groupe

Exposition Dawn chorus / Les Baltazars / Période d'exposition : du 15 mai au 21 juin

Fréquentation en visites commentées et ateliers : 338 personnes (34 groupes)

Tableaux de lumières évolutives, Pour cela, les matériaux suivants étaient à disposition : branches, fil de pêche, végétaux divers, papier aluminium, coton...

Fréquentation :
Écoles maternelles : Le Lys de Périgueux: 4 classes, Champcevinel : 1 classe
Écoles élémentaires : Biras : 1 classe

Établissements spécialisés : Les résidences de l'Isle: 3 groupes, IME de Neuvic : 4 groupes, Sessad de Coulounieix-Chamiers : 3 groupes, Centre médico-social de

Exposition Faut tenir le terrain / Gilles Rochier / Période d'exposition : du 4 octobre au 8 novembre

Fréquentation en visites commentées et ateliers : 479 personnes (37 groupes)

Il s'agit d'une rétrospective du travail de Gilles Rochier. Son trait fragile, son dessin bancal racontent comment les lieux façonnent les vies, de l'enfance à l'âge adulte. Son travail sur les grands ensembles et les paysages s'accompagne d'une réflexion sur le temps qui passe.

Dans le cadre des ateliers chacun a pu représenter ce qu'il voyait depuis la fenêtre de sa chambre, en utilisant des feutres ou des crayons de couleur, sur un format A5.

2 groupes, ITEP Ailhaud Castelet de Boulazac : 1 groupe, IME de Neuvic :

Exposition Les Mécaniques discursives

Période d'exposition : du 22 novembre au 3 janvier

Fréquentation en visites commentées et ateliers : 649 personnes (50 groupes)



Sur le mur s'étend une mécanique étrange peuplée de chimères obscures et inconnues mais pourtant familières. L'ensemble, minutieusement monté comme une horloge fine, trace des connexions, des chemins, de vrais-faux itinéraires en boucle invitant à l'escapade, à la rêverie. La narration est déconstruite comme le scénario d'un film aux mille histoires. Durant l'atelier, les participants travailleront à la construction d'un décor reflétant leur imaginaire. Travail individuel

Parcours culturels « à la carte »

Depuis 5 ans, dans un souci d'adaptation et de souplesse vis-à-vis des publics, la médiatrice Fanny Rousseau propose à tous types d'établissements des parcours culturels « à la carte ».

ou en binôme. Matériels utilisés : 3 groupes, Association Temps Jeunes : 2 groupes, Foyer de vie les Résidences de l'étoile de

Temniac : 1 groupe, Village de l'en-

fance à Périgueux, Foyer de vie

de Clairvivre : 1 groupe, IME de

Lys de Périgueux : 3 classes, La

Neuvic : 1 groupe, MECS de Saint-

Jory-de-Chalais : 1 groupe, ESAT

de Trélissac : 2 groupes, SESSAD de

Coulounieix-Chamiers : 3 groupes

Autres : Les visites du samedi :

6 groupes, Ateliers en famille :

2 groupes, Un mardi œuvre :

4 groupes, Enseignants :

1 groupe, Club de quar-

tier : 1 groupe, Personnel

du Conseil départemental :

2 groupes

de Boulazac : 2 groupes, ITEP

de Trélissac : 1 groupe, MECS

La Beauverrie de Périgueux :

1 groupe, IME Les Vergnes :

spectacles de l'Agence culturelle départementale.

Les partenaires : École mäter-

nelle du Lys à Périgueux, ESAT de

Trélissac, Sessad de Coulounieix-

Chamiers, IME les Vergnes d'Atur

exploitées dans les expositions et

DANS LE CADRE DE SPRING !

Ateliers costumes Lydie Clergerie



Atelier parents enfants « Dansons nos Bêtes sauvages » Compagnie Sylex
Cet atelier replonge les spectateurs dans l'univers de Grrrrr en s'appropriant les thématiques de la pièce : animalité, sauvage, danser en cercle, danser ensemble. Cet atelier permet une approche du mouvement accessible et ludique,

Atelier parents enfants Compagnie Jeanne Simone

Durant 5 jours, 2 danseurs de la compagnie Jeanne Simone proposent un temps de stage choré-

Conférence Dansée Compagnie Jeanne Simone

Cette conférence destinée aux enseignants impliqués dans le projet chorégraphique autour de

Conférence CDCN /La Manufacture

Véronique Laban, médiatrice culturelle à la Manufacture / Centre de Développement Chorégraphique National Nouvelle-Aquitaine, présente un inventaire non exhaustif

dans la danse et tourner autour du monde.

Mercredi 20 mars de 10h à 12h

Mareuil – centre de loisirs

est privilégiée durant tout le temps de la pratique.

Mercredi 27 mars 2019

Saint-Cyprien

Du 15 au 17 avril 2019

St Léon-Sur-L'Isle

Lundi 4 mars 2019 – Neuvic sur l'Isle

Lundi 18 mars 2019 – Montignac

Lundi 18 mars 2019 – Sarlat

II. 2. 7. La pratique en amateur

La pratique amateur participe de la vitalité artistique de notre département. Parallèlement aux ateliers mis en place en lien avec l'accueil d'artistes et de compagnies, l'Agence culturelle départementale soutient des projets collectifs.

II. 2. 7. 1. Culture occitane

DANS LE CADRE DU PROGRAMME PARATGE

Chant populaire avec Arnaud

Chant «Autour de l'art des

Troubadours : de la monodie

à la polyphonie » avec Gérard

Zuchetto

Mercredi 15 mai de 9h30 à 12h

Sarlat

Fréquentation : 18 participants

Danses traditionnelles occitanes

Vendredi 3 mai de 20h30 à 23h

Saint-Cyprien

Fréquentation : 28 participants

Danses traditionnelles espagnoles

Samedi 4 mai de 10h à 13h

Saint-Cyprien

Fréquentation : 25 participants

Chant de polyphonie occitane

avec Myriam Boisserie de La Mal

Coiffée

Samedi 4 mai de 10h à 13h

Saint-Cyprien

Fréquentation : 32 participants

Musique électro-Rad / chants à

danser

Dimanche 19 mai de 10h à 15h30

– Saint-Léon-sur-L'Isle

Fréquentation : 15 participants

Vielle à roue avec Romain Baudoin

Samedi 1er juin de 14h à 17h

Périgueux

Fréquentation : 3 participants

Bal avec Ma petite

Le quartet de musique à danser

«Ma petite» s'est constitué autour

de Perrine Vrignault, chanteuse et

accordéoniste qui explore le chant

traditionnel poitevin avec une

rare fraîcheur. Les «deux Maxime»,

Dancré et Barbeau, proposent

des chemins rythmiques hypno-

tiques redoutables quand Thomas

Fossaert, transforme son saxo-

phone en poisson pilote improvi-

sateur. Un souffle lyrique continu

parcourt cette grande transe col-

lective dans un bal qui fait bouger

autant les corps que vibrer les

oreilles.

1^{ère} partie : Los Zinzonnaires /2de

partie : « Ma petite » / bal

Samedi 23 mars - Montagnier

Fréquentation : 140 personnes

AUTRES PROJETS

Parcours « Chanter les troubadours »



Intervenant : Maurice Moncozet (pédagogie musicale) assisté de Martine Moncozet (étude des textes poétiques).

Matériau musical : dans le vaste répertoire des troubadours seront choisies quelques chansons « incontournables » parmi lesquelles Quan vei la lauzeta de Bernard de Ventadour, Quan lo rius de la fontana de Jaufre Rudel, Reis glorios de Guiraut de Bornell.

S a m e d i 23 e t d i m a n c h e 24 novembre / Le Bugue
Fréquentation : 15 participants

Les conférences :

Lors de chaque session de stage, une conférence est proposée sur une thématique particulière et accompagnée musicalement par des musiciens professionnels invités. Les trois conférences sont données par Katy Bernard, maître de

Musiciens : Maurice Moncozet et Pascal Lefèvre
Partenaires : Association Syrinx et avec le soutien du Conseil départemental de la Dordogne et de la Municipalité du Bugue.

Stage de danse et bal traditionnel

Ce rendez-vous destiné aux amateurs était proposé par l'association Dansons L'Europe et animé par le groupe Anem Duo.

Les deux musiciens du groupe sont soudés autour de la même passion pour la musique traditionnelle occitane, qu'ils enrichissent de leurs différences. Lucia Roulet, la gasconne bordelaise à la flûte, Nicolas

Peuch l'enfant du terroir périgourdin à l'accordéon diatonique, sauront faire sauter et virevolter les amoureux de bal trad, permettant une mise en pratique immédiate des danses abordées.

Découverte du clown

Du « je au jeu »/de l'acteur au clown

Contenu : Stage organisé par Le CRAC dans le cadre du Contrat Territorial d'Action Culturelle « Graines de citoyens » de la Communauté de communes Isle-Vern-Salembre.

- exercices et expériences pour scruter son intimité, découvrir ce qui nous anime et laisser place à la naissance du clown.
- improvisations individuelles et collectives pour éveiller toutes ses capacités d'expression.

Public : comédiens amateurs du territoire
Samedi 23 et dimanche 24 mars / Montanceix / CRAC
Fréquentation : 20 participants

L'Inventivité dans la voix

L'Agence culturelle départementale a proposé pour la troisième année consécutive un projet destiné aux chanteurs amateurs avec pour objectif de constituer un groupe polyphonique et de proposer une approche du chant a capella à travers des répertoires différents et la pratique de l'improvisation.

Dans la continuité du travail entamé en 2017, Claire Bergerault, chanteuse, accordéoniste, est venue animer plusieurs sessions

d'ateliers au cours desquels elle a pu développer l'aisance vocale et la pratique de l'improvisation.
13 et 13 janvier / 9 et 10 février 9 et 10 mars / 11 et 12 mai / 1er et 2 juin / Saint-Laurent-sur-Manoire / ACIM
Fréquentation : 18 participants

Restitution : Samedi 7 décembre / Caves de l'Espace culturel François Mitterrand
 Présenté comme une exposition vocale, au sens plastique du terme

Périgueux
Fréquentation : 50 personnes

II. 2. 7. 2. Spectacle vivant

Rencontres des Arts de l'improvisation

Organisée par Rapsodie Dance, violoniste, et Thomas Fossaert, saxophoniste, qui sont venus jouer cette 5ème édition a été marquée par la venue exceptionnelle de deux artistes emblématiques de l'improvisation : le contrebassiste Julien Hamilton, unis par une complicité de longue date et accompagnés par leur compagnies respectives. A ces deux invités exceptionnels se sont joints en pointillé deux musiciens du département, Prune Bêcheau,

sée et expérimentale sous la direction de Barre Phillips. .
La compagnie ALLEN'S LINE composée de danseurs d'origines diverses, fondée en 2009 autour de Julien Hamilton.

Les stages ouverts aux musiciens et danseurs ont été animés par :
Le collectif EMIR collectif structuré en 2008 réunissant huit musiciens autour d'un objectif commun : la création contemporaine improvi-

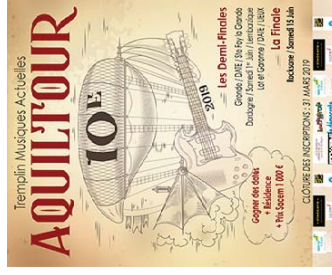
du département, Prune Bêcheau,

22 au 27 juillet / Ladornac / Rapsodie Danse
Fréquentation : 26 participants

Crieries des rues et des marchés

Avec la participation du chœur De Vive Voix de Sarlat et du chœur Azalais de Thenon et le Consort de violes (direction C. Jousselein), l'ensemble de musique ancienne Artémuse (direction S. Hanks), les solistes vocaux d'Artémuse et de De Vive Voix, Jean-Luc Redureau à la cornemuse.
Direction artistique : Catherine Jousselein

Aqui'L Tour



Depuis près de dix ans, le tremplin Aqul'L Tour réunit les départements de la Gironde, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne dans une même dynamique de soutien aux pratiques des musiques actuelles en amateur. Le concours est ouvert aux groupes ou artistes des trois départements, non professionnels

Concert de la Sainte Cécile / Les 50 ans de l'Orchestre d'harmonie de Thiviers

Sous l'impulsion Chloé Meyzie sa directrice musicale, l'orchestre d'harmonie de Thiviers a préparé activement l'anniversaire de ses cinquante ans d'existence avec un programme ambitieux avec la participation du soliste international Lilian Meurin (euphonium) Le pro-

dispose depuis deux ans, et pour la première fois de son histoire, d'une nomenclature complète (piccolo, flûtes, hautbois, bassons, clarinettes, clarinette basse, saxophones alto, ténor et baryton, cors, trompettes, trombones, euphoniums, tubas, percussions, harpe), **Concert du Brass Band des Hauts de France / Direction Luc Vertommen** Rassemblant toute la famille des cuivres et des percussions, le Hauts de France Brass Band est constitué de musiciens issus d'orchestres militaires professionnels, de conservatoires nationaux et régionaux et de lauréats de concours internationaux. Il a obtenu plusieurs distinctions dont quatre titres de Champion de France en 2009, 2010, 2011 et 2017 et le pre-

Autres Groupes de Musiques Actuelles amateurs accompagnés en 2019 :

Pierre Cherbero / Peioep (musicien) : aide financière sur création + contacts
Patrick Puech (musicien) : aide promo plaquette + contacts
Armane (musicien) : conseils administratifs + aide promo plaquette
Séverinne Caupain (chanteuse) : conseils administratifs + aide à la création association

Tony Quimbel (musicien) : contacts programmeurs
Georges Porqueras (musicien) : conseils + contacts
Kamila Souza (musicienne) : conseils administratifs + contacts programmeurs

de Thiviers comme ville-étape du chemin de Compostelle, et la venue du jeune soliste Lilian Meurin qui a permis la découverte d'un instrument peu connu, l'euphonium, instrument à vent aux ressources insoupçonnées.

Samedi 30 novembre à 21h - Thiviers - Salle du parc Concert de la Sainte Cécile - Orchestre d'harmonie de Thiviers
Dimanche 1^{er} décembre à 21h - Thiviers - Salle du parc Concert du Brass Band des Hauts-de-France
Fréquentation : 450 personnes

Lina Modika (folk) : aide financière sur clip
Unanswered (métal) : aide financière sur création
Majestic Tree (electro pop) : aide promo plaquette
Olivia et William (folk) : aide promo plaquette
Ua Tea (folk) : aide financière sur création

Zorg (nouvelle musique traditionnelle) : aide financière sur clip
Mc Jazzzz (rap) : aide création association
Cyril Prévost (musicien) : conseils à la réalisation d'un dossier + contacts programmeurs Musiques Actuelles du Département

ce qui lui a permis de mettre en lumière ce répertoire spécifique à travers notamment des pièces de compositeurs contemporains. Parmi les moments marquants de cette soirée, la création commandée à Thierry Deleruyelle, Compostela, rappelant la place

Autres Groupes de Musiques Actuelles amateurs accompagnés en 2019 :

Arkann (rap) : conseils administratifs + aide création association
Antho Pax (rap) : conseils administratifs + contacts
Baudet (musicien) : conseils administratifs + aide création association
Cache Candy (musicien) : conseils administratifs + contacts programmeurs
Benké (rap) : aide financière sur création

Rien Virgule (musique) : aide financière sur création
Jean Lapouge trio (jazz) : aide promo plaquette
La Pie Swing (jazz) : aide financière sur création

Sandie Trash / Tes Cuisses : conseils administratifs et soutien à la réalisation d'éléments de décor
Joseph (musicien chanson française) : conseils administratifs, aide à la création d'une association + contacts programmation

administratifs + contacts
Nourelia Khaoua (chanteuse conteuse) : conseils administratifs + contacts
Caroline Vande Watering (violoniste) : conseils administratifs + contacts Jeune Public

III. LES SERVICES EN DIRECTION DES ACTEURS CULTURELS

L'Agence culturelle départementale développe une fonction ressource pour les associations culturelles et les collectivités afin de soutenir leur engagement dans la vie culturelle locale. Coordonnée par son équipe, elle consiste à proposer un ensemble de services, d'outils pratiques et à apporter des

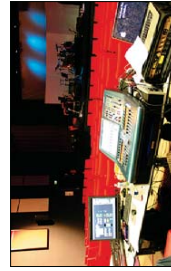
d'ordre pratique comme la mise à disposition d'un parc de matériel technique, s'inscrire dans une démarche de développement de compétences et de formation mais elle prend généralement la forme d'un conseil personnalisé permettant de sécuriser les porteurs de projets et de conforter leur action.

III. 1. LE SOUTIEN TECHNIQUE

Le Pôle de ressources techniques met tout au long de l'année ses compétences au service des acteurs culturels du département, des associations et des collectivités locales en intervenant de manière directe ou indirecte. A ce titre, il assure trois missions principales :

- Il répond aux demandes de matériel technique ou d'intervention de techniciens aux acteurs du département (associations, communes, institutions etc.) qui expriment le souhait dans le cadre de l'organisation de leurs manifestations.
- Il assure enfin un rôle de conseil auprès des collectivités pour la création et l'aménagement de salles de spectacles.

L'Agence culturelle départementale est régulièrement sollicitée pour le prêt de matériel et l'intervention d'une équipe technique compétente.



III. 1. Le prêt de matériel

associations culturelles, des collectivités locales, des compagnies. Ces prestations gratuites sont

au nombre de 150 pour environ 80 partenaires s'élevant à une participation valorisée de 67 000 € sur

III. 1. 2. Les coréalizations techniques avec le territoire

Dans le cadre du soutien à la diffusion du spectacle vivant et des arts visuels sur le territoire en partenariat avec des communes, communautés de communes ou associations, le pôle de ressources techniques accompagne la mise en œuvre du volet technique des manifestations programmées.

Mobilisation des ressources techniques pour les actions engagées par l'Agence culturelle départementale
 En 2019, le pôle de ressources a apporté une assistance technique assurée à l'Espace culturel François Mitterrand par l'Agence culturelle départementale.

75 représentations coréalisées par l'Agence culturelle et ses partenaires. Le montant de ces prestations est évalué à 48 000 €.

Le Pôle de ressources techniques a également assuré le montage et la mise en espace de 4 expositions, de la quantité des activités et viennent compenser l'insuffisance des ressources locales.

Recours à des prestataires extérieurs

En personnel : Pour les besoins du service, afin de compléter l'équipe permanente, un recrutement de techniciens supplémentaires a été nécessaire : techniciens intermittents pour un total de 1213 heures (Diffusion spectacles : 575, SPRING : 295, Enchantada/ Paratage : 236, Culture et santé : 107) et techniciens non-intermittents pour un total de 71 heures. Ces embauches découlent de la simultanéité des spectacles et expositions, de la quantité des activités et viennent compenser l'insuffisance des ressources locales.

En matériel et prestations : Par nécessité, le Pôle de ressources techniques a également loué du matériel supplémentaire (sonorisation, plancher de danse, prestation de sécurité et sûreté) pour une valeur totale de 13 946 €

III. 2. LE CONSEIL PERSONNALISÉ

III. 2. 1. Les rendez-vous juridiques



Chaque trimestre, l'Agence culturelle départementale propose gratuitement aux porteurs de projets de rencontrer un juriste en rendez-vous individuel et d'échanger sur des questions relatives aux choix de statut, à la fiscalité, aux contrats...

Intervenant : Maître Olivier Ramou du cabinet d'avocat ORA-PAIDA
Rendez-vous : 13 février, 26 mars, 10 avril, 5 juin, 17 octobre et 18 décembre
Fréquentation : 36 personnes ou structures

III. 2. 2. Le conseil administratif

Graziella Rosu (auteur Jeune Public) : conseils administratifs, aide à la création d'une association

Association Connexion Double H (hip hop) : conseils administratifs

Pierre Henry Thiébaud (ingénieur du son) : conseils administratifs + aide à la création association

Association Arcades : conseils administratifs

Les Grands Espaces (cinéma) : conseils administratifs

Association Key (accompagnement artistes) : conseils administratifs + contacts

III. 2. 3. Le conseil technique

Cette mission recouvre plusieurs Journées d'information, de rencontres avec les gestionnaires de futurs équipements, de conseils auprès de collectivités locales, de cabinets d'architecte, de cabinets d'étude et de porteurs de projets :

- Suivi de projet de la création du théâtre de Verdure à Chancelade : non réalisé
- Suivi de projet de construction salle culturelle de Vergt : en cours de construction
- Conseil scénotechnique sur le projet de salle culturelle de Cendrieux : réalisé

III. 2. 4. Le conseil en communication

Le service communication a apporté son conseil aux acteurs culturels pour structurer ou réaliser la communication des manifestations suivantes :

- Exposition Joël Thepault
- Exposition Patrick Audevard
- Collectif Contemporain
- Mary Caillier et Pierre Roughol

III. 2. 5. Le conseil en médiation

Le médiateur Jean-François Gareyte a été régulièrement sollicité pour apporter un conseil et des connaissances dans le cadre de la construction de projets liés au patrimoine matériel et immatériel du territoire :

- **Pôle Paysage et Espaces Verts**, et le **Service des Collèges** pour le concept et le contenu historique et poétique de « **Hortus**, le

Association Collectifs Copeaux

Cabana (festivals) : conseils administratifs

Neur (graffeur) : conseils administratifs + aide création association

- Conseil sur l'aménagement de la salle des fêtes de Miallet
- Conseil sur de l'acquisition de matériel technique : Commune de Meyrals, Lamonzie
- Saint Martin, Sariat, Monpazier.

- Programme d'expositions de l'Artothèque de Trélissac

jardin Troubadour ». Puis, pour créer et assurer une médiation lors de l'inauguration et de la Fêlbrée puis des journées de « liaison » avec la Région.

- **Archives départementales**, travail sur la refonte de l'exposition sur les Troubadours, et plus particulièrement sur l'influence de la poésie des Troubadours sur les poètes et écrivains anglo-saxons et français contemporains. Détails sur les présentations d'Ezra Pound, James Joyce, T-S Eliot, Ernest Hemingway, et du français Louis Aragon.
- **Service du Tourisme**, contribution à un projet d'itinérance autour de Clairvivre.
- **Service des Sport**, participation à la journée (Seniors faites du Sport), au château de Campagne (2 balades racontées).
- **Ciné-Passion** en Périgord pour des informations sur les légendes occitanes, les héréétiques, la magie noire et la sorcellerie en Périgord afin d'inciter un réalisateur à venir tourner son film en Dordogne. (Depuis, le réalisateur s'est engagé à intervenir dans les collèges, à associer des lycéens option cinéma à des ateliers d'écritures de scénario, et

- **Sylvain Roux** concernant son futur projet artistique Un Troubadour en Orient pour des conseils sur le contenu historique.
- **ESPE**, dans le cadre du projet PIPEL (Pilottage de ProjetEducatif en Local et à l'International), afin de présenter aux étudiants les activités de l'Agence culturelle et les actions de narration territoriale.

III. 3. LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

III. 3. 1. Le partenariat avec l'IDDAC (Agence Culturelle de Gironde)

Le partenariat développé entre l'Agence culturelle départementale et l'IDDAC (Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel) permet aux acteurs culturels de la Dordogne d'accéder gratuitement à des formations portant sur des thématiques diverses :

- **Envisager son économie autrement** / 8 et 9 mars / **Initiation à la prise de vue audiovisuelle** / 22 et 23 mars
- **Budget de production** / 27 mars et 24 avril
- **La Diffusion** / 6 avril
- **Initiation au Vidéo-mapping Interactif** / 23 et 24 avril

III. 3. 2. Dans le cadre de La MAIA

L'Agence culturelle départementale et les acteurs du réseau des points d'appui à la vie associative (La MAIA) collaborent tous les ans avec pour la mise en place d'un programme de formations et d'ateliers ressources destinés aux dirigeants



et bénévoles associatifs avec un très large choix de thématiques. Dans ce cadre l'Agence culturelle départementale propose les ateliers suivants :

- **Innovation sociale et culturelle** / mai
- **Interactive Motion Capture** / 15 mai
- **Comment intégrer le numérique dans sa proposition artistique et /ou culturelle ?** / 1^{er} juin

- Droit à l'image et propriété intellectuelle en jeu dans les projets associatifs / 13 mars
Intervenant : Maître Olivier Ramoul du cabinet d'avocat ORA-PAJDA
Fréquentation : 16 participants
- Droit à l'image et propriété intellectuelle en jeu dans les projets associatifs / 22 mai
Intervenant : Maître Olivier Ramoul du cabinet d'avocat ORA-PAJDA
Fréquentation : 8 participants
- La Rémunération des artistes auteurs / 13 mars
Intervenant : Maître Olivier Ramoul du cabinet d'avocat ORA-PAJDA
Fréquentation : 22 participants
- Le Mécénat / 22 mai
dans son intégralité :

- GIMP** / 7 et 14 octobre
- CANVA** / 18 et 25 novembre
Intervenant : Fred Tep / Agence Neko
Fréquentation : 12 participants
- Bien communiquer avec la presse / 9 octobre
Intervenante : Sandrine Lemasson (chargée de communication)
Fréquentation : 7 participants

IV. LA COMMUNICATION

LA COMMUNICATION en 2019 en chiffres :

- 2 magazines
- 1 bilan d'activités
- 1 programme d'activités
- 3 sites Internet
- 2 pages Facebook
- 482 articles rédigés pour le site internet de la structure

IV. 1. LA COMMUNICATION TRANSVERSALE

IV. 1. 1. La communication papier

Le magazine « CULTURE(S) »



Ce magazine est destiné à diffuser les informations liées à l'activité de l'Agence culturelle départementale. Il contient un dossier thématique, des zooms sur des actions phares et un agenda des manifestations déployées sur le territoire.

En 2019, l'Agence culturelle départementale a édité deux magazines semestriels, l'un couvrant la période de mars à août 2019, l'autre la période de septembre 2019 à janvier 2020.

Pour ces deux numéros, l'Agence culturelle départementale et Documents d'artistes Nouvelle-Aquitaine s'associent pour réaliser et diffuser avec chaque magazine

Culture(s) une édition consacrée à un artiste du fonds documentaire www.dda-aquitaine.org. Parmi le travail de l'artiste, une œuvre est sélectionnée en couverture de chaque magazine.

Pour ces deux numéros, l'Agence culturelle départementale a fait le choix de travailler avec l'imprimerie l'Eperon (Dordogne). Ces numéros ont été tirés à 4000 exemplaires. chacun.

La promotion de ces magazines s'est déclinée sur une affiche abribus et sur une affiche A3.

Le bilan d'activités

Le bilan d'activités est le document qui reflète l'étendue des missions de l'Agence culturelle départementale et son volume annuel d'activités. Il est validé par le Conseil

d'administration puis transmis à l'ensemble des conseillers départementaux et aux partenaires de la structure.

La mise en page a été réalisée en interne par le service communication. Le tirage a été réalisé par le service reprographie du Conseil départemental.

Le programme d'activités

Le programme d'activités présente l'activité prévisionnelle de l'Agence culturelle départementale en début d'année. Ce document est présenté et validé par le Conseil d'administration. Il vient

illustrer le budget primitif. Il est transmis à l'ensemble des partenaires financiers de la structure.

La mise en page a été réalisée en interne par le service communication.

IV. 1. 2. La communication électronique

Le site internet

Le site de l'Agence culturelle départementale enregistre en moyenne 400 visites par mois.

La page d'accueil a été modifiée pour proposer un accès plus direct à l'actualité de l'Agence.

La mise en ligne des informations par le biais des réseaux sociaux continue de générer du trafic sur le site.

L'actualisation permanente du site, exigeante compte tenu de la masse d'informations à traiter nécessite la mobilisation de tout le service.

Les réseaux sociaux

La page Facebook Agence culturelle : Lancée en octobre 2012, la page Facebook enregistre 6976

Elle relaie les informations du site, notamment les annonces de spectacles et une sélection d'annonces des ressources en ligne. Les infor-

mations les plus partagées sont les offres d'emploi et les appels à candidatures.

En parallèle à la page Facebook qui est le réseau social le plus utilisé, l'Agence culturelle départementale

- 1 compte VIMEO

L'information par mails

La « mailing liste » permet d'envoyer aux abonnés des informations par mail. Cette information peut prendre la forme soit d'une invitation, d'une information ou d'un newsletter. Les abonnés de cette « mailing liste » sont ensuite

IV. 1. 3. Presse et médias

Le service communication a la responsabilité des relations avec la presse et les médias pour toutes les manifestations organisées par l'Agence culturelle départementale :

- L'exposition de Mécaniques Discursives

Elle sollicite également les correspondants de presse sur le territoire. Elle a organisé en 2019 six conférences de presse ou visites presse :

IV. 2. LA COMMUNICATION PAR ÉVÉNEMENT

Le service communication assure la conception et la réalisation de la communication liée aux « Grands événements » ainsi que la création des supports de communication relatifs aux différents services de l'Agence culturelle départementale.

IV. 2. 1. SPRING !



Rédaction et mise en œuvre du plan de communication

Communication papier :

Création d'une affiche abris-bus, A3 et A4 / une carte postale A6 / Roll up / programme A5 / Stickers / Badges / 1 dossier de presse

Communication électronique :

Création invitation / Événements facebook / Site internet

IV. 2. 2. PARATGE



Rédaction et mise en œuvre du plan de communication

Communication papier :

Création d'affiches (A3 et abris-bus) / 1 banderole / 1 dossier de presse

Communication électronique :

Un site internet / Une page facebook / événements / 1 communiqué par date

IV. 3. LA COMMUNICATION PAR SERVICE

IV. 3. 1. Production et action culturelle

Les expositions à l'Espace culturel François Mitterrand

Pour les 3 expositions de 2019 (La Parade Moderne / Les Baltazars / Mécaniques Discursives) : Création d'affiches (A3 et abris-bus), d'un carton d'invitation (papier et électronique), d'une carte postale, d'une banderole / d'un panneau PVC et d'un dossier de presse

Les Résidences de l'Art en Dordogne et le programme Bivouac

Création d'encarts publicitaire pour des revues spécialisées (Parcours des Arts, Junkpage...)

Création d'affiches, de banderoles, d'invitations au vernissage et d'invitations à des rencontres.

Le programme Bivouac

Création d'une dépliant tiré à 2500 exemplaires / Encart publicitaire dans les magazines spécialisés (Parcours des Arts et Junkpage)

La pratique en amateur

Création de supports de communication pour : - Parcours Chanter Les Troubadours

- 1 compte Calaméo
- 1 compte Instagram (332 abonnés)

(332 abonnés)

- 1 compte Twitter (762 abonnés)
- 1 compte Google avec une chaîne Youtube

Nombre d'abonnés à la mailing liste :

5905 (-200 abonnés)

Nombre de documents envoyés

par mail : 75 (+ 21 envois)

- **SPRING !** - Mercredi 13 février à Périgueux

- **PARATGE** - Mercredi 20 mars - Périgueux

- **Exposition les baltazars** - mardi 14 mai - Périgueux

- **TANDEMS : La culture par et pour les séniors** - Mercredi 28 août - Lalinde

- **Exposition GILLES ROCHIER** - mercredi 2 octobre - Périgueux

- **Exposition Mécaniques Discursives** - Mercredi 20 novembre - Périgueux

IV. 3. 2. Action territoriale et publics

Chartes et dispositifs : création et mise en page de 4 dispositifs Culture(s) et Jeunesse

- Scène d'aujourd'hui
- Tandems
- Résidence Jeunesse et territoire

Culture et médico-social

- Mise en page et diffusion des dossiers d'appel à candidature et des fiches d'inscription pour « Culture et Senior et pour « Culture et Handicap »
- Mise en page et diffusion des tracts et affiches pour les restitutions des projets : Mouvement (Sariat et Boulazac) / Mémoire populaire

(Villefranche du Périgord) /
Expression par le regard (Razac
et Beaumont-du-Périgord)

Culture et solidarité Jeunesse

- Mise en page du dossier de présentation du dispositif.
- Culture et justice
- Mise en page et diffusion du tract et du bulletin d'inscription de la « Rencontre interprofessionnelle »

Tandems : La culture par et pour les senior

- Mise en page d'un programme et d'un tract présentant les narrations territoriales,
- Mise en page d'un tract pour Saint-Jory-de-Chalais et pour Rampeux / Le Buisson-de-Cadouin

V. L'ÉQUIPE

En 2019 l'équipe salariée de l'Agence Culturelle départementale se compose de 24 agents soit 23 ETP

DIRECTION	COMMUNICATION / ACCUEIL	TECHNIQUE
Isabelle Pichelin, Directrice	Laurence Coudenne, Chef de service	Patrick Molet, Direction
Marian Mooney, Direction administrative, financière et du personnel	Elisabeth Bourgogne, Chargée de mission	Cyril Comte, Régisseur général
Pierre Ouzeau, Directeur artistique	Christine Didier-Vera, Chargée de mission	Pierre Peyrout, Technicien
		Vincent Simpson, Technicien TIC
ADMINISTRATION / GESTION	PRODUCTION / ACTION	CULTURELLE
Solange Valade, Assistante de direction	Marie-Laure Fauré, Chargée de mission	Anne-Marie Gros, Direction
Cécile Pancou, Gestion financière		Mathieu Jacobs, Chargé de projet

Voula Koxarakis, Chargée de projet
Laurence Salles-Villard, Chargée de projet
Violaine Marolleau, Chargée de projet
Mathilde Beytout, Chargée de projet

SYNTHESE ET PERSPECTIVES

Le rapport d'activité 2019 fait apparaître que l'ensemble des indicateurs sont à la hausse : plus d'interventions sur le territoire, plus de public, plus de partenaires d'horizons divers, plus de services... Aussi, dès 2020 l'Agence culturelle départementale doit, à moyens constants, stabiliser le développement de son activité. L'équipe désormais composée de 24 agents est fortement engagée dans le projet départemental avec un sens aigu du service public. Elle est très sollicitée par les acteurs du territoire et s'implique fortement dans les divers projets transversaux portés par la collectivité (Foire du Gabarier, jardins de l'Espace culturel François Mitterrand, A nous les vacances, Etranges lectures...).

Il est nécessaire en 2020 de sécuriser le travail des agents et de l'alléger en procédant à une réorganisation interne et en se dotant d'outils numériques adaptés pour planifier, suivre et accompagner la mise en œuvre des projets.



AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION DU LOGEMENT (ADIL 24)

TABLE DES MATIÈRES

I. MIEUX CONNAÎTRE L'ADIL 24	106
II. ADIL 24 : UN ACTEUR DÉPARTEMENTAL RECONNU	106
III. LA LOCATION	113
IV. L'IMMOBILIER EN DORDOGNE	121

I. MIEUX CONNAÎTRE L'ADIL 24

237 mairies et 6 communautés de communes adhérent à l'ADIL 24. 10 702 personnes ont utilisé le site de l'ADIL 24 pour 40 154 pages visitées en 2019 (13 % sont des nouveaux visiteurs).

Effectif de l'ADIL 24

L'effectif de l'ADIL 24 est de 10 salariés répartis sur 3 missions :

- l'information juridique, financière et fiscale,
- le service de prévention des expulsions locatives (SPEL),
- le service de médiation énergie (SME).

II. ADIL 24 : UN ACTEUR DÉPARTEMENTAL RECONNU

La reconnaissance de nos partenaires se traduit par des sollicitations régulières pour participer à des groupes de travail, colloques ou instances relatives au logement au sens large.

Ainsi, l'ADIL 24 poursuit son action auprès des jeunes dans le cadre de HLM locaux : DORDOGNE HABITAT et GRAND PÉRIGUEUX HABITAT - devenu une seule entité au 1^{er} janvier 2020 : PERIGORD HABITAT.

II. 1. L'ADIL DANS LES INSTANCES LOCALES

L'ADIL est très fréquemment mise à contribution à titre d'expert par les diverses instances locales du secteur du logement :

- Cabinet du Préfet.
- Cellules d'appui (Unités Territoriales).
- Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX).
- Commission départementale des expulsions locatives (COMEX).
- Commission de logement adapté (CORA).
- Communauté d'agglomération du Grand Périgueux (CAP).
- Commission locale de l'amélioration de l'habitat (CLAH).
- Conférence Intercommunale du Logement du Grand Périgueux (CII).
- Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CII).
- Conseil régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

En outre, l'ADIL 24 est également administrateur de deux organismes HLM locaux : DORDOGNE HABITAT et GRAND PÉRIGUEUX HABITAT - devenu une seule entité au 1^{er} janvier 2020 : PERIGORD HABITAT.

- Espace Économie Emploi Périgueux, Lalinde, Thiviers, Bergerac.
- Fonds Solidarité Logement (FSL).
- Dordogne Habitat.
- Grand Périgueux Habitat.
- Mission locale du Haut-Périgord.
- SOLIHA (Solidarité Habitat).
- Plan Climat Air Énergie Territorial du Bergeracois (PCAET).
- Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).
- Plan départemental de l'habitat (PDH).

- Pôle Départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI).
- Tribunaux - Barreaux de Bergerac et Périgueux.
- Qualibat.

II. 2. LES INTERVENTIONS DE L'ADIL

LIEU	DESTINATAIRES	PARTENAIRES	THEME
PÉRIGUEUX	Personnes en difficulté	APARE	Location
PÉRIGUEUX	Jeunes	MISSION LOCALE DE L'AGGLOMÉRATION PÉRIGOURDINE	Garantie Jeune - Location 4 interventions
MARQUAY MARSAC S/L'ISLE PRIGONRIEUX RIBERAC THIVIERS	Artisans BTP	CAPEB 24 / SOLIHA Conseil Départemental	Aides existantes
VERGT MENSIGNAC SARLIAC SUR L'ISLE COULOUNIEUX- CHAMMIERS	Grand public	Le Grand Périgueux SOLIHA Conseil Départemental	Aides existantes « Amélia 2 »
VERGT	Divers établissements	Crédit Agricole	Hébergement des saisonniers
BERGERAC	Personnels des CCAS	Communauté d'Agglomération Bergeracoise	Location
PÉRIGUEUX	Élèves en terminales	Lycée L. Gatet Maison Familiale et Rurale	Location
NONTRON BANEUIL TRELISSAC LA FORCE	Salariés d'entreprises	ACTION LOGEMENT	Informations logement
VILLARS	Grand public	CAUF / SOLIHA Mairie Conseil Départemental	Réinvestir le bâti vacant en centre-bourg
COULOUNIEUX- CHAMMIERS	Personnes en difficulté	Crédit Agricole Banque alimentaire	Budget

II. 3. LA COMMUNICATION DE L'ADIL 24

II. 3. 1. Les médias

L'ADIL 24 est présente dans les médias (presse, radios) et sur les réseaux sociaux.

Chaque semaine, **France Bleu Périgord** diffuse une « pastille » de 3 minutes sur un thème d'ac-

L'ADIL intervient également avec **Radio Vallée Bergerac et Radio Cristal FM Terrasson.**

tualité mis en avant par l'ADIL 24. Chaque trimestre, l'émission « La Vie en Bleu : experts » reçoit l'ADIL 24 pour développer un sujet d'actualité et répondre en direct aux interrogations des auditeurs.

II. 3. 2. Les éditions

« HABITAT ACTUALITÉ »

Outil de communication locale, la revue bimestrielle « **Habitat Actualité** » est diffusée à ses membres et aux mairies adhérentes.

L'INDICATEUR DES TAUX

L'indicateur des taux national n'a pas pour vocation de constituer un essai comparatif des barèmes des différents établissements financiers sur un trimestre. Il ne

remplace pas les marges de négociation dont peuvent bénéficier les particuliers.

« ADIL INFOS-MAIRIES »

Brochure trimestrielle à destination des élus et des partenaires qui compte **330** abonnés dont **180** par internet.

« INFO-FLASH »

Publication bimensuelle de l'agence, destinée aux partenaires associés de l'ADIL et aux mairies adhérentes, elle rencontre un vif succès.

Son tirage est effectué à **190 exemplaires** et **310 envois** par internet. Il est relayé par nos partenaires qui assurent une importante diffusion notamment en mairie.

II. 4. L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

II. 4. 1. Répartition par mode de consultations

Nature	2018	2018	Variation nombre
Visites	3 426	4 518	+ 1 092
Téléphones	5 330	5 992	+ 662
Courriers et internet	649	754	+ 105
TOTAL	9 405	11 264	+ 1 859

Avec **11 264** consultations en 2019, la fréquentation est en forte augmentation (+20 %).

Temps des consultations :
La durée varie selon la typologie des questions et des réponses à apporter.

Nota : la fréquentation indiquée n'inclut pas les contacts effectués par le Service de Prévention des Expulsions Locatives - SPEL - ni du Service de Médiation Energie - SME (voir parties 4 et 5).
L'accroissement des demandes liées à l'amélioration de l'habitat n'y est sans doute pas étranger (isolation à 1 €, aides ANAH...).

Chaque mode de consultation connaît la même croissance, les visites en face à face pour les situations complexes ou nécessitant l'étude de documents, le téléphone pour les question récurrentes telles que la restitution du dépôt de garantie, les obligations des parties... Ou encore les courriels.

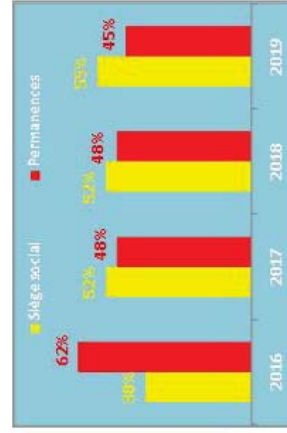
Ainsi, les demandes relatives à la location se règlent en général en moins de 15 minutes et à 99 % en moins de 30 minutes.
En revanche, l'amélioration de l'habitat nécessite le plus souvent plus de 15 minutes voire plus de 30 minutes (62 %).
2020 devrait montrer une nouvelle augmentation de cette durée; les dispositifs ne cessant de se diversifier, de se complexifier (« mapri-merénov », Habiter/Mieux Sérénité, CEE, Eco-PTZ...).

Les ménages souhaitent optimiser les différents modes de financement afin de bénéficier d'un maximum d'aides publiques et ainsi minorer le reste à charge.

II. 4. 2. Fréquentation des permanences

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BELVES	87	98	97	66	66	74
BERGERAC	2 620	2 559	2 780	2 357	2 114	2 231
BRANTOME	87	72	82	77	74	68
EXIDEUIL	98	86	110	62	64	76
LA FORCE	95	71	117	54	61	65
LE BUGUE	109	95	99	54	63	65
LALINDE	75	64	105	59	61	92
MONTIGNAC	88	104	103	78	89	73
MONTPON	756	746	758	672	643	673
NONTRON	113	92	117	108	89	113
PORT STE FOY	49	59	101	76	58	68
RIBERAC	286	252	326	258	162	214
SAINT-ASTIER	119	130	134	82	61	91
SARLAT	864	746	819	683	520	716
TERRASSON	108	109	110	104	103	104
THIVIERS	144	113	160	85	82	109
TOTAL	5 698	5 396	6 172	4 875	4 310	4 832

Les consultations sur les permanences départementales représentent 45 % des consultations totales. Cela indique le besoin de proximité toujours présent, notamment en zone rurale.



II. 5. QUI CONSULTE L'ADIL ?

II. 5. 1. Nature - statut - âge du consultant

La prédominance des particuliers démontre la connaissance de l'existence et des fonctions de l'ADIL 24. Nous pensions que l'absence de consultations par les professionnels démontrerait leur méconnaissance des missions de l'ADIL. En fait, il n'en est rien. Lors des différents salons et interventions auprès de constructeurs, artisans... ils nous ont indiqué orienter leurs clients vers l'ADIL, ce qui explique la prédominance des particuliers.

Particulier	97 %
Collectivité locale	1 %
Travailleur social	1 %
Professionnel de l'immobilier	0,5 %
Association	0,5 %

Locataire secteur privé	3 899	42 %
Locataire HLM	820	
Propriétaire bailleur	2 443	56 %
Propriétaire occupant	3 874	
Autres : occupant à titre gratuit hébergement collectif résidence secondaire	228	2 %

La tranche 40/59 ans est toujours la classe d'âge qui sollicite le plus l'ADIL. Toutefois, la part des plus de 60 ans poursuit son accroissement notamment du fait des dispositifs relatifs à l'amélioration de l'habitat (adaptation du logement à la mobilité réduite, rénovation énergétique...).

II. 6. QUELLES SONT LES DEMANDES ?

Le spectre des questions posées est très large. Toutefois, les juristes sont sollicités sur quelques thèmes prioritaires bien identifiés :

Location	61 %
Amélioration de l'habitat	27 %
Accession : financement et questions juridiques	5 %
Fiscalité	
Voisinage	5 %
Copropriété	
Autres (diagnostics, conseils techniques, urbanisme, recherche d'un logement)	2 %

II. 6. 1. Analyse des renseignements demandés

Location

La location est le thème qui prédomine largement, tant pour l'ADIL 24 que pour les autres ADIL. Toutefois, fait relativement rare, si le nombre de consultations est toujours en augmentation (6 895 contre 6 158 en 2018), elles ne représentent plus que 61 % des interrogations totales ; l'amélioration de l'habitat, thème toujours plus prégnant depuis 2 ans, occupant une part de plus en plus importante.

On notera tout de même un accroissement non négligeable des questions posées par les locataires de logements sociaux (détails en page 33).

Amélioration de l'habitat et fiscalité

Le nombre d'interrogations relatives à l'amélioration de l'habitat poursuit son envolée, passant de 1 884 en 2018 à **3 082 en 2019** soit une **augmentation de 64 %**, jamais connue depuis la mise en place du PRIS (point rénovation info service) en 2013.

La dématérialisation des dispositifs ANAH n'a pas ôté, loin s'en faut, le besoin de renseignements concrets des ménages confrontés à des dispositifs nombreux, peu lisibles, une communication nationale ainsi qu'un démarchage agressif de professionnels parfois peu scrupuleux.

Face à un risque accru d'arnaques et de pratiques abusives (irrespect du délai de rétractation, usurpation de qualité, absence de devis...), l'ADIL 24 s'est rapprochée des services de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (service de la DDSP) afin d'établir un partenariat efficace et répondre aux nombreuses inquiétudes des propriétaires démarchés.

Cela a abouti à une première vague de communiqués de presse et à la production de fiches conseils indiquant les conseils de prévention ainsi que les démarches à entreprendre en cas d'abus.

Financement et questions juridiques

Les questions relatives à l'accession, que ce soit dans sa partie financement ou juridique, demeurent relativement stables, malgré une communication axée sur cette mission. Ainsi, les futurs acquéreurs ont accès en ligne, sur des sites commerciaux ou institutionnels, à différents simulateurs et semblent ne pas rechercher de plus amples renseignements.

Et pourtant, cela est dommageable pour certains puisqu'ils peuvent passer à côté de prêts et/ou aides fortement intéressants. Ex : le PTZ pour l'acquisition améliorée sous condition de travaux est cumulable

avec une subvention de l'ANAH selon la localisation du bien acquis. Concernant les interrogations liées aux contrats, elles se maintiennent notamment du fait de la complexité des documents, peu compréhensibles pour une personne non avertie (compromis de vente, acte notarié, contrat de construction de maison individuelle...) et de l'inquiétude légitime suscitée par un projet important (construction, achat...).

Voisinage

Les demandes concernant le voisinage varient peu et en fonction des saisons.

Ainsi, **les troubles de voisinage**, qui représentent **75 %** des litiges en la matière sont relativement cycliques : le bruit intérieur ou les feuilles qui tombent lors de la saison hivernale, les plantations, odeurs lors des beaux jours. Les interrogations relatives à la mitoyenneté et autres servitudes sont peu nombreuses mais demandent une écoute importante notamment du fait des facteurs affectifs et financiers qu'elles peuvent comporter (bien familial, indivision, servitude de passage...).

III. LA LOCATION

III. 1. RÉGIMES JURIDIQUES DE LA LOCATION

La location est le thème principal des consultations des ADIL : l'ADIL 24 n'échappe pas à la règle.

Elle représente **61 %** des consultations totales, bien que sa prédominance accuse une baisse constante depuis 2013, due à une préoccu-

tation non négligeable (**10 % en 2019** contre 4 % en 2018).

La répartition porte sur **6 895 consultations**.

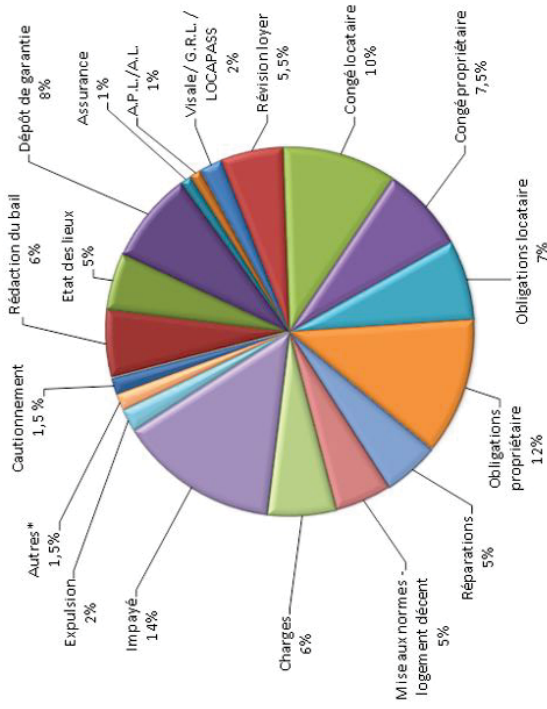
III. 2. TYPOLOGIE DES CONSULTANTS

66 % des consultants sont locataires dont 12 % locataires HLM, 34 % propriétaires. 41 % sont âgés de 40 à 59 ans, 25 % ont 60 ans et plus, 24 % ont entre 30 et 39 ans et 9 % ont moins de 30 ans.

Les ménages sont en grande partie employés (38 %) ou retraités (25 %).

III. 3. SUJETS TRAITÉS

Les conseils délivrés par les juristes Pourtant, en 2019, un sujet a connu une demande croissante : le dépôt de garantie demeurement des questions récurrentes.



Autres * : colocation, fixation initiale du loyer, quittance, sous-location

LES IMPAYÉS DE LOYERS ET DE CHARGES

Les interrogations relatives aux impayés de loyers et de charges ont connu une forte augmentation entre 2018 et 2019, passant de 7 % à 14 % des consultations en matière de location. Cela ne signifie pas nécessairement que les locataires rencontrent plus de difficultés ou négligent leur première obligation. En effet, plusieurs explications sont possibles :

la difficulté va perdurer (changement de situation familiale, perte d'emploi, maladie...).

En outre, l'impayé est également la conséquence du risque pris par un propriétaire bailleur qui ne souscrit aucune garantie lors de la signature du bail voire qui utilise des critères de « sélection » davantage subjectifs qu'objectifs (« bonne impression, « un feeling », « une voix »).

- les propriétaires bailleurs réagissent plus vite et/ou se renseignent avant toute démarche contentieuse, tentant un règlement amiable du litige à venir,
- les locataires, eux-mêmes, s'interrogent et cherchent une solution à mettre en place rapidement lors d'un impayé conjoncturel (échancier, demande FSL...) ou encore un changement de logement lorsqu'ils pressentent que

Le réseau ANIL/ADIL a procédé à une enquête (fin 2018 dont les résultats ont été délivrés en juin 2019) auprès de 2.400 propriétaires bailleurs afin de connaître les moyens mis en place de se prémunir contre les risques locatifs.

50 % des cas, le cautionnement d'une personne physique. Leur choix est motivé par la simplicité de la mise en place et sa gratuité.

Pourtant, ce n'est pas la couverture la plus sécurisante. En effet, même en exigeant les documents financiers prouvant la solvabilité, il ne peut y avoir aucune certitude quant à celle-ci au moment du sinistre ; le cautionnaire pouvant être surendetté voire sa situation financière changer...

Par ailleurs, le cautionnement doit respecter un certain formalisme pour être valable, conformément à l'article 22-2 de la loi du 6 juillet 1989.

Lors d'un entretien portant, initialement sur un impayé, il est important d'informer les propriétaires

65 % des bailleurs sécurisent les paiements de loyers par un instrument dédié qui se trouve être, pour

LES OBLIGATIONS DES PARTIES ET L'ÉTAT DU LOGEMENT

Les interrogations relatives aux obligations des parties représentent 19 % des consultations

La jurisprudence permet de répondre à un certain nombre d'interrogations mais il serait opportun

que le législateur revote intégralement ces textes.

Le second litige fréquent en matière de logement naît de la consommation énergétique des locaux, d'autant que le DPE - diagnostic de performance énergétique - pourtant obligatoire depuis

bailleurs sur les différents dispositifs de sécurisation existants pour les contrats rédigés à l'avenir : cautionnement, garantie loyers impayés (GLI), VISALE, sans omettre les conseils concernant le choix du candidat locataire.

Ce supplément d'information est la valeur ajoutée des ADIL : une question apparemment simple peut nécessiter d'approfondir les causes du litige et apporter des solutions pour éviter qu'il ne se reproduise à l'avenir.

Afin de dépasser le clivage entre propriétaires et locataires et combattre la méfiance réciproque, le Député Mickaël Nogal a présenté un texte contenant 37 propositions - voir IV.

2007, n'est toujours pas systématiquement fourni aux locataires ou ne correspond pas à la réalité des consommations ; sa fiabilité posant toujours question aujourd'hui.

Les logements énergivores sont la cible de prochaines réformes.

Ainsi, le groupe de travail, porté par le Plan bâtiment durable et copiloté par l'UNPI et SOLIHA, a remis un rapport le 23 octobre 2019 développant dix propositions pour la rénovation énergétique

du parc locatif privé. Il s'agit de réfléchir à une politique ciblée sur les propriétaires bailleurs, perçue comme « l'angle mort de la politique publique de la rénovation énergétique ». Les auteurs du rapport invitent à sortir d'une vision traditionnelle du propriétaire à la recherche du profit et du locataire « passif », en montrant que chacune des deux parties peut prendre part à l'action de rénovation énergétique. Ils tentent également de porter une réflexion différenciée selon le niveau de revenu des propriétaires bailleurs.

La première partie du rapport s'attache à dresser un état des lieux du parc locatif privé, de ses occupants, des propriétaires, de la qualité du parc, des caractéristiques du parc énergétique.

Le rapport décline les dix propositions suivantes :

- fixer le seuil de consommation énergétique non décente à 330 kWh/m²/an et accélérer l'éradication des logements énergivores,
- informer et communiquer par cibles (propriétaires bailleurs et locataires), former les acteurs relais et grouper les offres,
- accompagner les propriétaires bailleurs modestes et ceux qui conventionnent leur logement pour une rénovation énergétique massive et efficace,
- réformer les aides de l'ANAH en direction des propriétaires bailleurs, sauf impossibilités techniques ou

financières, qui seront précisées par décret.

Deux questions demeurent : quel sera le seuil de consommation à respecter pour louer un logement décent entre 2023 et 2028 ? Combien de logements échapperont à ces obligations, pour une raison d'exception ?

Si l'énergie reste, à juste titre, une inquiétude pour les ménages, il en est de même pour les différents désordres qui rendent le logement indigne à l'habitat.

En 2018, déclarée priorité nationale, des modifications textuelles sont venues compléter la définition de la décence des logements.

En 2019, le Gouvernement en partenariat avec l'ANIL, va plus loin avec la mise en place le 16 septembre 2019 d'un numéro unique « **INFO LOGEMENT INDIGNE** ».

Toute personne, ayant connaissance d'une situation relevant de l'indignité, qui compose ce numéro est mise en relation avec un conseiller de l'ADIL dont il dépend.

Toutes les informations et démarches à entreprendre lui sont expliquées, un modèle de lettre et une grille d'auto-évaluation lui sont remis.

Un propriétaire occupant ou bailleur peut obtenir des renseignements relatifs aux obligations des parties ainsi qu'aux aides financières auxquelles il peut prétendre.

En cas d'insalubrité, l'ADIL signale, après accord de l'interlocuteur, la situation à l'Agence Régionale de Sécurité - ARS.

En Dordogne, dans le cadre du programme d'intérêt général de lutte contre les logements indignes et non décents, 129 dossiers ont été examinés en commission, 115 mandats ont été effectifs, 91 pour visite de contrôle.

85 % des logements visités se sont avérés non décents, avec une moyenne de 5 désordres de nature différente (infiltration, réseaux et branchements non-conformes...).

A noter : 75 % des logements sont devenus décents après travaux.

LE DÉPÔT DE GARANTIE

Les interrogations relatives au dépôt de garantie représentent toujours 8 % des consultations totales.

76 % d'entre elles visent les litiges liés à la non restitution : contestation de l'état des lieux de sortie, retenues relatives à des réparations non justifiées par des devis ou factures, régularisation de charges sur plusieurs années...

Au niveau national, le constat est identique. Ainsi, près de la moitié des contrats portés devant la commission départementale de conciliation se rapportent au remboursement du dépôt de garantie (Source :

Dans les faits, peu d'appels ont été transmis à l'ADIL 24, via ce numéro.

En effet, un partenariat entre les acteurs locaux existait déjà, a montré son efficacité et est connu des travailleurs sociaux, usagers, professionnels...

Par conséquent, les consultants sont renseignés directement par l'un des acteurs que sont l'ADIL 24, la CAF/MSA, le PDLHI, SOLIHA...

De nombreuses idées reçues circulent encore et entretiennent un climat de méfiance telles que :

- le propriétaire bailleur ne pourrait pas réclamer des sommes au-delà du montant du dépôt de garantie,
- Ne pourraient pas être retenus les charges ou les impayés de loyers,
- Une facture serait obligatoire...

Une fois la réalité juridique établie, il est primordial de travailler sur les accords amiables pouvant être mis en place (par exemple : la proposition d'un échéancier pour la somme due...).

FOCUS

799 locataires d'un logement HLM ont consulté l'ADIL 24 pour une question locative en 2019, soit deux fois plus qu'en 2018 (11,6 % des consultants).

Les questions portent principalement sur :

- Les impayés (46 %) traités par le SPEL de l'ADIL 24, en partenariat avec les services des organismes HLM,
- Les demandes de réparations et l'exécution des obligations du bailleur (20 %),

A noter que 26 locataires ont contacté notre service juridique pour un logement potentiellement indigne. Le partenariat avec les équipes d'un organisme HLM permet d'avoir un contact privilégié, de comprendre les démarches en cours, les raisons de l'état du logement (mauvais entretien par le locataire, problèmes structurels...) et les solutions qui peuvent être apportées rapidement (exemple : travaux, mutation, logement temporaire).

III. 3. 1. Rapport Nogal ou 37 propositions pour rétablir la confiance dans les relations entre les parties au contrat de location (locataire, bailleur, administrateurs de biens)

Le Premier ministre a confié, le 10 décembre 2018, suite à la loi ELAN, à Mickaël Nogal, député LREM de Haute-Garonne, une « mission d'analyse et de proposition pour une évolution du modèle des agences immobilières en France dans le champ de la location ».

Parmi ces propositions, on peut noter :

- la sanctuarisation du dépôt de garantie auprès d'un organisme agréé,
- la mise en place d'un observatoire des délais de traitement des procédures d'expulsion en matière d'habitation,
- l'élaboration d'une grille de vétusté par une personnalité neutre et indépendante,
- l'évolution de la loi Hoguet sur plusieurs points permettant aux professionnels de la gestion locative de proposer une

gestion totalement sécurisée, renforcer la formation continue notamment pour lutter contre les pratiques discriminatoires et mettre en place une certification, désignée IMMO+, qui permettrait de signaler aux locataires et aux bailleurs, les administrateurs de biens proposant des prestations complémentaires concernant la gestion et l'entretien du logement.

Une réflexion sera également entamée pour réévaluer le montant de la prime Anah d'intermédiation locative.

Dans le cadre de la réforme du CITE, une aide aux propriétaires bailleurs pourrait être accordée pour ceux qui pratiquent un loyer modéré. Une subvention pour financer une assistance à la maîtrise d'ouvrage par leur agent immobilier certifié

IMMO+ serait également accordée quand un bailleur se lance dans une démarche de rénovation énergétique.

Enfin, le rapport propose de poursuivre le développement des observatoires locaux des loyers pour mieux couvrir le territoire et améliorer la visibilité de leurs productions pour qu'ils deviennent la référence privilégiée dans le débat public.

L'intégralité du rapport est consultable sur : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/194000510.pdf>

A peine présenté, alors même que ses propositions sont censées rétablir un lien de confiance entre les parties au contrat de location, le rapport du député LREM Mickaël Nogal suscite déjà des inquiétudes chez les propriétaires bailleurs et les locataires.

Ainsi, les mesures qui fâchent le plus sont celles qui ont été érigées par le rapport en propositions phares.

A commencer par le **dépôt de garantie**, premier litige dans les rapports locatifs. Le député pro-

pose « une consignation obligatoire » de ces sommes auprès d'un « organisme neutre agréé par l'État ». Censé rembourser d'éventuelles dégradations du locataire, le dépôt de garantie est parfois conservé par le propriétaire sans justification amenant certains locataires à s'abstenir de payer leur dernier mois de loyer. Dans l'idée d'une gestion de ces fonds par un organisme tiers, le bailleur recevra la somme indiquée sur un devis justifiant les travaux et le locataire se verra rembourser le reste du dépôt.

«Vraisemblablement, la Caisse des dépôts n'est pas en mesure de jouer ce rôle, se pose donc la question de la création de cet organisme, des personnes qui y travailleront, et du temps qu'il mettra avant de rembourser les propriétaires des travaux qu'ils devront faire», s'interroge Christophe Demerson, président de l'Union nationale des propriétaires immobiliers.

«Il faudrait que l'on sache si la disparition de la caution physique se ferait au profit de Visale, ce à quoi nous serions favorables, ou à toutes ces plateformes qui ne font que surfer sur les difficultés d'accès au logement, en prenant des pourcentages sur les loyers», demande David Rodriguez, juriste à la CLCV.

III. 3. 2. Les logements, cibles de la loi relative à l'énergie et au climat

La loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat en date du 8 mars 2019 comporte 69 articles et s'inscrit dans le prolongement des engagements pris par la France dans le cadre des accords de Paris à l'urgence écologique.

Plusieurs dispositions sont en lien avec le logement, notamment :

- Objectifs de la politique énergétique,
 - Amélioration de la performance énergétique des bâtiments,
 - Diagnostic de la performance, Demande d'énergie,
 - Tarifs réglementés,
 - Certificats d'économie d'énergie,
 - Développement des énergies renouvelables.
- Certaines d'entre elles auront un impact sur les locataires.
- Ainsi, la loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) a intégré la performance énergétique aux **caractéristiques du logement décent** (loi du 6.7.89 : art. 6) et le décret du 9 mars 2017 a précisé les qualités minimales que le logement doit recouvrir pour pouvoir être qualifié d'énergétiquement décent.

le respect du seuil dans certaines conditions :

- si le logement fait partie d'un immeuble en copropriété ;
 - si le bailleur démontre que, malgré ses diligences en vue de travaux, il n'a pas pu atteindre le seuil minimal.
- Cette nouvelle exigence entrera en vigueur à une date fixée par décret (à paraître) et au plus tard le 1^{er} janvier 2023 ; elle ne concernera pas les baux en cours à cette date.

• Contribution des locataires aux travaux d'économies d'énergie.

L'article 23-1 de la loi du 6 juillet 1989 prévoit qu'une contribution pour le partage des économies de charges peut être demandée au locataire par le bailleur lorsque ce dernier réalise des travaux d'économie d'énergie, sous réserve que ces travaux bénéficient directement au locataire et qu'ils lui soient justifiés. L'article 19 de la loi Energie Climat, qui modifie l'article 23-1 précité, soumet cette contribution au respect d'un seuil : le logement doit avoir une consommation énergétique primaire inférieure à 331 kilowattheures par m² et par an.

Ces dispositions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

- **Renforcement des informations mentionnées dans le DPE - diagnostic de performance énergétique**

Les informations contenues dans le Diagnostic de performance énergétique (DPE) sont renforcées : la quantité d'énergie effectivement consommée ou estimée pour une utilisation standardisée du bâtiment doit être exprimée en énergie primaire et finale.

L'énergie primaire correspond à l'ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. À l'inverse, l'énergie finale est l'énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale. À compter du 1^{er} janvier 2022, le DPE devra également mentionner le montant des dépenses d'énergie théorique pour l'ensemble des usages énumérés dans le diagnostic.

En cas de manquement à cette obligation d'information, le professionnel encourt une amende administrative pouvant atteindre 3.000 € pour une personne physique (15.000 € pour une personne morale). Les agents de la DGCCRF sont habilités à rechercher et constater les manquements à cette obligation (C. conso : L.511-7). En cas de vente d'un lot de copropriété, l'annonce devra également faire figurer le montant de ces dépenses théoriques (CCH : L.721-1).

Cette information devra également apparaître sur le contrat de location (loi du 6.7.89 : art. 3).

Ces mesures entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022

IV. L'IMMOBILIER EN DORDOGNE

IV. 1. LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN NOUVELLE AQUITAINE

	Logements autorisés	Logements commencés
Dordogne	2 100	1 800
Gironde	17 300	16 600
Landes	6 300	4 500
Lot et Garonne	1 700	1 200
Pyrénées-Atlantiques	5 800	4 900
Corrèze	800	700
Creuse	200	200
Haute-Vienne	1 500	1 400
Charente	1 200	1 200
Charente-Maritime	7 400	5 600
Deux-Sèvres	1 100	900
Vienne	1 700	1 800
TOTAL	47 100	40 800
	+ 3 %	+ 8 %

L'artisanat du bâtiment affiche certes une croissance mais cette dernière a stagné en 2019.

IV. 2. CONJONCTURE IMMOBILIERE EN DORDOGNE

IV. 2. 1. Evolution des indices de prix et volume de ventes

Les indices de prix en province affichent des hausses annuelles de **3,5 %** pour le marché du collectif ancien et **2,8 %** pour celui de l'individuel ancien.

Cependant, en Dordogne, la tendance annuelle est davantage baissière : seul le médian des appartements anciens connaît une légère hausse (+ 1 %). A l'inverse, ceux des maisons anciennes et des terrains à bâtir diminuent de moins de 2 %.

En Dordogne, les ventes d'appartements anciens connaissent une hausse annuelle de **+ 36 %**. Elle est seulement de **6 %** pour les terrains à bâtir et de **10 %** pour les maisons anciennes.

A fin septembre 2019, le nombre de ventes dans le bâti ancien a atteint son plus haut niveau depuis 2016 à 11 %. La part des acquéreurs étrangers en Dordogne enregistre 3 années de baisse consécutive, pour atteindre 7 % à fin octobre 2019. Cette tendance baissière n'est pas spécifique à notre

département mais se généralise à l'ensemble de la province. Cependant, la Dordogne conserve sa place parmi les départements où ils sont les plus présents, derrière la Creuse (10 %) mais devant le Lot (5 %) ou la Charente (4 %).

IV. 2. Profil des acquéreurs en dordogne

62 % des acquéreurs sont des locaux, c'est-à-dire qu'ils résidaient déjà en Dordogne au moment de l'achat. Cette part est bien supérieure à Périgéoux (85 %) mais bien inférieure dans les Périgords Noir et Vert (environ 50 %). Ces deux secteurs sont privilégiés par les étrangers, qui y représentent respectivement 12 % et 18 % des acquéreurs alors qu'ils sont moins de 1 % à Périgéoux.

Périgord Blanc où ils réalisent près de 40 % des achats.

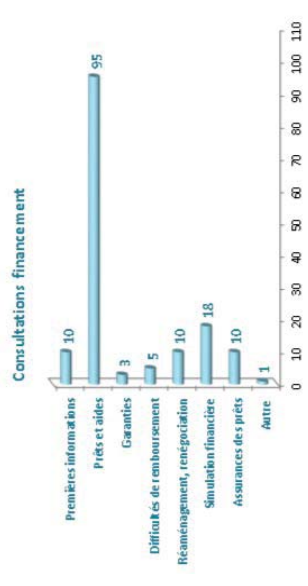
En 2019, les biens vendus ont été conservés plus longtemps. En 2009, un peu plus du tiers s'étaient revendus moins de 5 ans après leur acquisition. A fin octobre 2019, ils ne représentent plus que 22 %.

Source : Les marchés immobiliers - Dordogne - Chambre Départementale des Notaires - Février 2020

En matière de construction de maison individuelle, la majorité des consultations porte sur la réception des travaux (21 %) ou l'exécution du contrat (20 %). S'agissant de la vente, les demandes sont relatives à la signature de l'avant-contrat (48 %) et au délai de rétractation (21 %) ou aux garanties (21 %).

IV. 3. 2. Financement de l'accession

La majorité des 152 consultations relatives au financement de l'accession a porté sur les divers prêts et aides susceptibles d'être accordés pour un projet de construction (20 %) ou de rénovation (72 %). Ces divers renseignements ont pu aboutir à la réalisation soit d'un plan de financement soit d'un diagnostic financier.

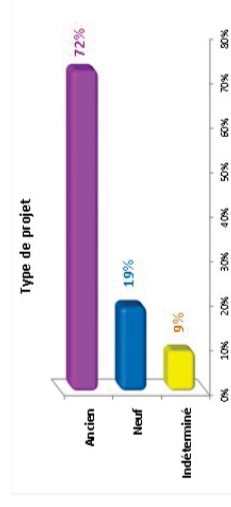
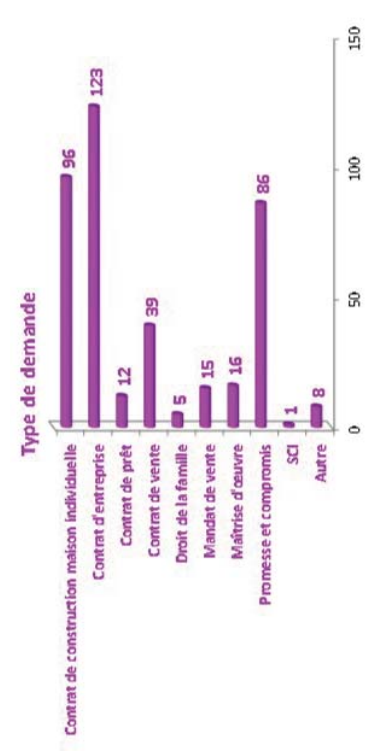


IV. 3. LES CONSULTATIONS DE L'ADIL 24

IV. 3. 1. Accession à la propriété

401 ménages (+ 16 %) ont interrogé nos services afin d'obtenir un complément d'information sur un projet d'achat, de construction ou de rénovation.

Le prêt à taux zéro reste un élément fondamental du financement des futurs accédants à la propriété. Ce prêt a concerné 56 % des études financières réalisées en 2019 par l'ADIL 24, principalement pour des projets d'acquisition- amélioration (72 %).



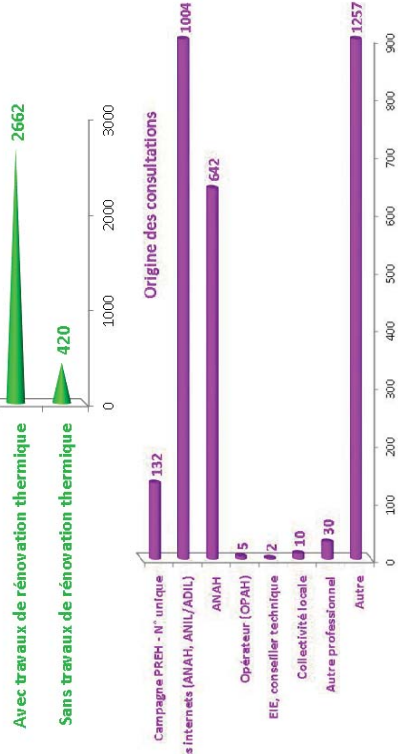
IV. 3. Amélioration de l'habitat

L'ADIL 24 a été désignée en 2013 en ligne (SEL) ANAH en septembre 2018 redirigeant directement les demandes des communes concernées par une OPAH ou un PIG vers l'opérateur ANAH en charge de ce programme, les services de l'ADIL 24 sont constamment sollicités pour un conseil en amont de toute inscription sur le SEL.

Cette forte augmentation du nombre de consultations (+ 65 %) s'explique par la multiplicité des aides existantes cumulables ou non entre elles et par l'importante vague de communication et démarrage fait auprès des particuliers s'agissant du dispositif « Isolation à 1 € ».

L'ADIL 24 a donc constamment relayé les divers messages et conseils de la Direction générale

Nature des travaux



de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes alertant les consommateurs face aux démarchages abusifs d'entreprises et aux malifçons sur les offres d'« isolation à 1 € ».

Lors de démarchages téléphoniques agressifs, des entreprises se disent mandatées par des organismes officiels afin d'inciter les consommateurs à se lancer dans des travaux. Les coordonnées des clients ayant accepté l'offre sont transmises à une société, dont les salariés peuvent rapidement intervenir, parfois dès le lendemain.

En plus de ne pas respecter les dispositions du Code de la consommation, le matériel installé n'est pas toujours conforme aux normes en vigueur. De nombreuses plaintes font état de malifçons qui peuvent conduire à refaire des travaux

de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes alertant les consommateurs face aux démarchages abusifs d'entreprises et aux malifçons sur les offres d'« isolation à 1 € ».

Lors de démarchages téléphoniques agressifs, des entreprises se disent mandatées par des organismes officiels afin d'inciter les consommateurs à se lancer dans des travaux. Les coordonnées des clients ayant accepté l'offre sont transmises à une société, dont les salariés peuvent rapidement intervenir, parfois dès le lendemain.

En plus de ne pas respecter les dispositions du Code de la consommation, le matériel installé n'est pas toujours conforme aux normes en vigueur. De nombreuses plaintes font état de malifçons qui peuvent conduire à refaire des travaux

de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes alertant les consommateurs face aux démarchages abusifs d'entreprises et aux malifçons sur les offres d'« isolation à 1 € ».

Lors de démarchages téléphoniques agressifs, des entreprises se disent mandatées par des organismes officiels afin d'inciter les consommateurs à se lancer dans des travaux. Les coordonnées des clients ayant accepté l'offre sont transmises à une société, dont les salariés peuvent rapidement intervenir, parfois dès le lendemain.

En plus de ne pas respecter les dispositions du Code de la consommation, le matériel installé n'est pas toujours conforme aux normes en vigueur. De nombreuses plaintes font état de malifçons qui peuvent conduire à refaire des travaux

de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes alertant les consommateurs face aux démarchages abusifs d'entreprises et aux malifçons sur les offres d'« isolation à 1 € ».

Lors de démarchages téléphoniques agressifs, des entreprises se disent mandatées par des organismes officiels afin d'inciter les consommateurs à se lancer dans des travaux. Les coordonnées des clients ayant accepté l'offre sont transmises à une société, dont les salariés peuvent rapidement intervenir, parfois dès le lendemain.

Le plan de la DGCCRF contre les arnaques à la rénovation énergétique prévoit un accroissement des contrôles des entreprises ainsi qu'une « large campagne de communication grand public portant sur les réflexes à adopter et les conseils de vigilance à suivre ».

La DGCCRF prévoit aussi de nouvelles procédures pénales afin « d'améliorer la réponse répressive » face aux pratiques trompeuses ou déloyales au sein du secteur.

Ces premières mesures ont permis de figurer le plan d'action de lutte contre la fraude à la rénovation énergétique présenté par le gouvernement le 12 novembre 2019. Ce plan prévoit deux mesures essentielles :

- renforcement du label RGE : ce label conditionne l'accès aux aides nationales à la rénovation énergétique. Dans les conditions actuelles, la qualité des travaux réalisés par les entreprises labellisées RGE est contrôlée une fois tous les quatre ans, sur un chantier choisi par l'entreprise.

À l'issue du contrôle, en cas de non-respect des clauses commerciales ou de démarchage abusif, la suspension de la détention du label RGE peut être envisagée. Le gouvernement annonce que la sélection des chantiers contrôlés sera dorénavant faite de façon aléatoire par l'organisme de qualification. Les sanctions des entreprises en faute ont été revues : des contrôles

supplémentaires seront automatiquement déclenchés en cas de non-conformité majeure ; l'organisme de qualification pourra aussi conditionner la qualification RGE à compléter de formation ; l'organisme de qualification pourra réaliser des contrôles supplémentaires en fonction des signalements parvenus ou d'une présomption de fraude ou de pratiques abusives. L'entrée en vigueur de ces évolutions est prévue au premier semestre 2020.

Des fiches pratiques permettant aux particuliers de vérifier à l'aide d'une check-list les points visibles de la qualité des travaux effectués, lors de leur réception, seront élaborées et diffusées au printemps 2020.

- lancement d'une campagne de sensibilisation auprès des particuliers : afin d'informer davantage les consommateurs sur les bons réflexes à adopter lorsqu'ils font faire des travaux dans le logement, une campagne de communication grand public va être lancée. Des mesures complémentaires pourront faire l'objet d'annonces au premier trimestre 2020.

Enfin, plus récemment, la secrétaire d'Etat Agnès Pannier-Runacher a présenté lundi 27 janvier 2020 un plan de lutte contre le démarchage téléphonique, en s'appuyant sur une proposition de loi en cours d'examen à l'Assemblée

supplémentaires seront automatiquement déclenchés en cas de non-conformité majeure ; l'organisme de qualification pourra aussi conditionner la qualification RGE à compléter de formation ; l'organisme de qualification pourra réaliser des contrôles supplémentaires en fonction des signalements parvenus ou d'une présomption de fraude ou de pratiques abusives. L'entrée en vigueur de ces évolutions est prévue au premier semestre 2020.

Des fiches pratiques permettant aux particuliers de vérifier à l'aide d'une check-list les points visibles de la qualité des travaux effectués, lors de leur réception, seront élaborées et diffusées au printemps 2020.

- lancement d'une campagne de sensibilisation auprès des particuliers : afin d'informer davantage les consommateurs sur les bons réflexes à adopter lorsqu'ils font faire des travaux dans le logement, une campagne de communication grand public va être lancée. Des mesures complémentaires pourront faire l'objet d'annonces au premier trimestre 2020.

Enfin, plus récemment, la secrétaire d'Etat Agnès Pannier-Runacher a présenté lundi 27 janvier 2020 un plan de lutte contre le démarchage téléphonique, en s'appuyant sur une proposition de loi en cours d'examen à l'Assemblée

supplémentaires seront automatiquement déclenchés en cas de non-conformité majeure ; l'organisme de qualification pourra aussi conditionner la qualification RGE à compléter de formation ; l'organisme de qualification pourra réaliser des contrôles supplémentaires en fonction des signalements parvenus ou d'une présomption de fraude ou de pratiques abusives. L'entrée en vigueur de ces évolutions est prévue au premier semestre 2020.

Des fiches pratiques permettant aux particuliers de vérifier à l'aide d'une check-list les points visibles de la qualité des travaux effectués, lors de leur réception, seront élaborées et diffusées au printemps 2020.

- lancement d'une campagne de sensibilisation auprès des particuliers : afin d'informer davantage les consommateurs sur les bons réflexes à adopter lorsqu'ils font faire des travaux dans le logement, une campagne de communication grand public va être lancée. Des mesures complémentaires pourront faire l'objet d'annonces au premier trimestre 2020.

Enfin, plus récemment, la secrétaire d'Etat Agnès Pannier-Runacher a présenté lundi 27 janvier 2020 un plan de lutte contre le démarchage téléphonique, en s'appuyant sur une proposition de loi en cours d'examen à l'Assemblée

supplémentaires seront automatiquement déclenchés en cas de non-conformité majeure ; l'organisme de qualification pourra aussi conditionner la qualification RGE à compléter de formation ; l'organisme de qualification pourra réaliser des contrôles supplémentaires en fonction des signalements parvenus ou d'une présomption de fraude ou de pratiques abusives. L'entrée en vigueur de ces évolutions est prévue au premier semestre 2020.

Des fiches pratiques permettant aux particuliers de vérifier à l'aide d'une check-list les points visibles de la qualité des travaux effectués, lors de leur réception, seront élaborées et diffusées au printemps 2020.

- lancement d'une campagne de sensibilisation auprès des particuliers : afin d'informer davantage les consommateurs sur les bons réflexes à adopter lorsqu'ils font faire des travaux dans le logement, une campagne de communication grand public va être lancée. Des mesures complémentaires pourront faire l'objet d'annonces au premier trimestre 2020.

nationale et sur une amende record de 74 963 € prononcée en 2019 par la DGGCRF contre une entreprise de rénovation énergétique effectuant du démarchage téléphonique.

Saluant le travail de la DGCCRF, la secrétaire d'Etat a affiché la volonté des pouvoirs publics d'avancer plus loin dans l'encadrement du démarchage téléphonique : « Dans un contexte où les plaintes ont augmenté de 20 % entre 2018 et 2019, l'interdiction complète du démarchage téléphonique dans le domaine de la rénovation énergétique sera un signal fort. Cette mesure, travaillée par le Gouvernement en lien avec des parlementaires, les professionnels et les associations de consommateurs, renforcera la protection des consommateurs, qui doivent pouvoir continuer à investir en toute confiance dans la rénovation énergétique de leur logement, avec le soutien des aides publiques ».

Cette mesure avait été réclamée par les organisations professionnelles du secteur (CAPEB et FFB) et les organismes de qualification (Qualibat, Qualit'EnR et Qualifelec), qui soulignaient le « deux poids, deux mesures » entre d'une part des acteurs aux pratiques peu scrupuleuses, et d'autre part des entreprises de construction encadrées par les exigences de la qualification RGE.

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE (ATD24)

TABLE DES MATIÈRES

I. PRÉSENTATION	128
II. FONCTIONNEMENT	129
III. MISSIONS	131
IV. BUDGET 2019	153
V. PERSPECTIVES ET CONCLUSION	157

I. PRÉSENTATION

I. 1. STATUTS

L'Agence Technique Départementale est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) créé en février 1983 en application de la première loi de décentralisation.

Art L. 5511-1 du code général des Collectivités territoriales :

« Le Département, des Communes et des Etablissements Publics Intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

I. 2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

24 Elus gèrent l'établissement public :

Depuis les élections Départementales de Mars 2015 les membres du Conseil d'Administration sont :

Président : Monsieur Germain **Président Délégué** : Monsieur **Premier Vice-Président** : Monsieur PEIRO, Président du Conseil Jean Michel MAGNE, Conseiller Bernard VAURIAC, Président de Départemental de la Dordogne. Départemental de la Vallée de l'Isle. l'Union des Maires.

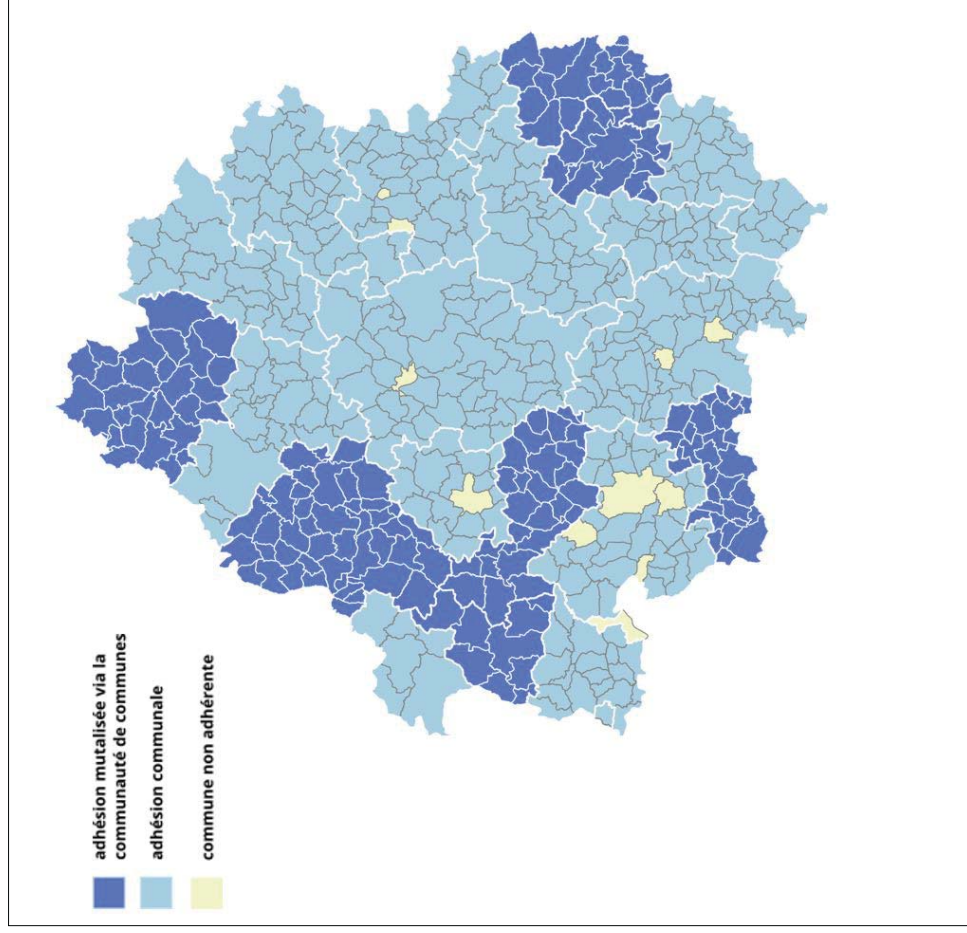
Collège des Conseillers départementaux		Collèges des Maires	
Nom	Canton	Nom	Commune
Gaëlle BLANC	Bergerac 1	Thierry BOIDE	St Géraud de Corps
Dominique BOUSQUET	Haut Périgord Noir	Henri BOUCHARD	Castels et Bezenac
Corinne DE ALMEIDA	Montpon-Ménéstérol	Martial CANDEL	St Crépin de Richemont
Frédéric DELMARES	Bergerac 2	Jean-Claude CASTAGNER	Issigeac
Stéphane DOBBELS	Trélissac	Vincent FLAQUIÈRE	Simeyrols
Maryline FLAQUIÈRE	Sarlat-la-Canéda	Patrick GOURDON	Aubas
Bruno LAMONERIE	Isle-Loue-Auvézère	Alain LEGAL	Faux
Laurent MOSSION	Périgueux 1	Pascal MAZOUAUD	Valeuil
Jean-Michel MAGNE	Vallée de l'Isle	Dominique MORTEMOUSSE	Beaumont-du-Périgord
Brigitte PISTOLOZZI	Vallée Dordogne	Pascal PROTANO	Coursac
Marie-Claude VARAILLAS	Isle Manoïre	Jacques RANOUX	Montrem
Marie-Rose VEYSSIÈRE	Périgord Central	Bernard VAURIAC	St Jory de Chalais

II. FONCTIONNEMENT

II. 1. LES ADHÉRENTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Avec le Conseil Départemental 643 Collectivités : 2 communautés d'agglomération, 18 Communautés de Communes, 505 Communes, 84 syndicats, 24 CCAS/CIA, sont membres de l'Agence Technique Départementale.

7 communautés de communes adhèrent en direct à l'ATD pour elles-mêmes et pour le compte de leurs communes.



II. 2. PERSONNEL

II. 2. 1. Au 31/12/2019, 66 agents étaient au service des collectivités territoriales du département dont :

56 AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

FILIÈRE TECHNIQUE			FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
40 agents de l'ATD (contractuels ou fonctionnaires) de l'ATD					
Catégorie	Grade	Nbre	Catégorie	Grade	Nbre
A	Directeur	1	A	Attachée	2
A	Ingénieur en chef	2	B	Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	2
A	Ingénieur principal	2	B	Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	1
A	Ingénieur	5	B	Rédacteur	3
B	Technicien principal de 1 ^{ère} cl	3	C	Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} cl	3
B	Technicien principal de 2 ^{ème} cl	4	C	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} cl	1
B	Technicien	2	C	Adjoint administratif	2
C	Agent de maîtrise principal	2			
C	Agent de maîtrise principal	3			
C	Adjoint technique	5			
	TOTAL	26		TOTAL	14
16 agents (contractuels ou fonctionnaires) mis à disposition de l'ATD					
Catégorie	Grade	Nbre	Catégorie	Grade	Nbre
A	Ingénieur en chef hors cl.	1	A	Attaché	1
A	Ingénieur Principal	1	B	Rédacteur	2
A	Ingénieur	1	C	Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} cl	1
B	Technicien principal de 1 ^{ère} cl	2	C	Adjoint administratif	1
B	Technicien	2			
C	Adjoint technique	4			
	TOTAL	11		TOTAL	5

Et également, 1 agent en contrat d'apprentissage issu de la Licence Big Data dont l'ATD24 est partenaire.

II. 2. 2. En 2019 l'Agence Technique a mutualisé avec le CAUE de la Dordogne :

- 1 architecte à 95 % Cette mutualisation conventionnée
- 1 architecte à 55 % a donné lieu à une contribution
- 1 paysagiste à 20 % financière de 209K€ en faveur du CAUE.
- 1 paysagiste à 5 %
- 1 coordinateur développement durable à 80 %

II. 2. 3. 104 journées de formation de professionnalisation et de perfectionnement ont été comptabilisées dont :

- 32,5 au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.
- 71,5 pour le SATESE à l'EPNAC, l'OIEAU, l'ARSATESE, 3 DEAU, l'ASTE, l'IMEXCO, l'IRSTEA, et SOFREL.

II. 2. 4. Le taux d'absentéisme enregistré en 2018 est : 1,1 % correspondant à 159 journées d'absence en jours ouvrés.

III. MISSIONS

Les missions de l'ATD24 sont variées et recouvrent les champs de l'action publique locale.

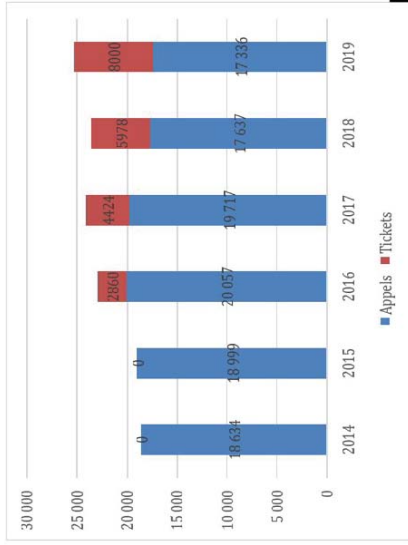
On peut distinguer en 2019 :

- l'assistance Ingénierie territoriale,
- l'assistance à l'administration numérique,
- l'assistance à la cartographie numérique,
- l'assistance aux marchés publics,
- l'assistance à la rédaction d'actes administratifs et conseils juridiques,
- le délégué à la protection des données mutualisé
- l'accompagnement à l'adressage
- l'assistance à l'assainissement collectif (SATESE).

III. 1. ACCUEIL

Comme tout service public, l'ATD assure un accueil et une permanence téléphonique.

Accueil et permanence téléphonique sont assurés de 8h45 à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi. 17 336 appels téléphoniques ont été enregistrés en 2019, soit en moyenne 1.444 appels par mois.



Le passage en production de la plateforme territoriales numériques dordogne.fr en octobre a permis de diminuer le nombre d'appels, passant de 50 % des demandes d'assistance à moins de 25 %.

III. 2. ASSISTANCE INGÉNIERIE TERRITORIALE :

III. 2. 1. Les Moyens

Une équipe de 12 personnes est au service des collectivités, elle est composée de :

- 5 architectes inscrits à l'ordre des Architectes (2 sont mutualisés avec le CAUE).
- 2 paysagistes concepteurs durable et efficacité énergétique mutualisé avec le CAUE.

- 1 ingénieur voirie.
- 3 dessinateurs.



RELEVÉS SUR PLACE ET DÉPLACEMENTS DE L'ÉQUIPE EN 2019.

- **Les 8 chargés d'études**, tout au long de l'année ont rencontré les élus, procédé à des conseils, participé aux réunions de travail ou encore présenté en commission le résultat de leurs études, ainsi que le suivi des ATMO.
- **L'équipe dessinateurs** a procédé à **47 relevés de bâtiments ou d'espaces extérieurs**. Ces documents permettent de recenser et diagnostiquer à terme le patrimoine communal. Les architectes libéraux ou BET travaillant dans la continuité des études de faisabilité du service sollicitent régulièrement ces documents de travail.
 - Un dessinateur est mutualisé à 20 % de son temps sur le service maintenance informatique.
 - Un dessinateur est mutualisé avec le service cartographie pour la production de données numériques ; il est également chargé d'accompagner l'ingénieur voirie lors de ces diagnostics de terrain et du recensement des pistes DFCI.
- Fin 2019 est lancée une expérimentation sur la Communauté de Communes du Pays Nontronnais pour le diagnostic des ouvrages d'art communaux.

LES OUTILS DE TRAVAIL :

- Logiciel DAO Powercadd pour toutes les réalisations graphiques,
- Utilisation du logiciel SKETCHUP pour des simulations de volume en 3D,
- Station et mire pour relevés topographiques,
- Utilisation du logiciel interne ATD Partage pour la gestion des études de faisabilité et ATMO, et de l'outil SIG Périgéo pour une rapidité et une précision des réponses.
- Station et mire pour relevés topographiques,
- Mise en place d'un nouvel outil de gestion de la voirie communale sur Périgéo en collaboration avec le service cartographie de l'ATD.
- Outil embarqué sur véhicule pour traiter linéaires et états des voiries.

PARTENARIATS :

- Directeurs des Communautés de Communes en assistance directe
- Participation à diverses commissions de jury de concours (quota 1/3 architectes) :
 - Pôle des solidarités à Coulonieux
 - Campus de la grenadière à Périgueux
 - Gendarmerie de Beaumontois en Périgord
- Campus de la grenadière à Périgueux
- Gendarmerie de Beaumontois en Périgord
- Piscine de Boulzac Isle Manoire
- Siège de la CAGP
- 2 paysagistes concepteurs membres du comité de Jury Villages Fleuris de Dordogne,
- Participation aux conférences sur l'habitat,



- Partenariat avec le SDE 24 pour le partage d'informations sur les diagnostics performances énergétiques, Club Energie et Plan Climat.
- Partenariat avec SOLIHA sur la rénovation énergétique des logements
- Rencontre avec les services DDT pour mise en commun des expériences de terrain (nouveaux conseils aux territoires) en collaboration avec le CAUE,
- Réception entreprises, BET et architectes.

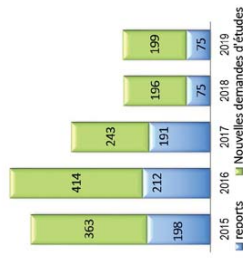
III. 2. Les Résultats

L'activité du service ingénierie se compose de deux missions distinctes :

- une mission historique gratuite pour la production d'études de faisabilité,
 - une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage plus récente instaurée en 2014 et faisant l'objet d'une convention financière spécifique,
- Ces deux missions se complètent et permettent d'équilibrer le fonctionnement du service suivant les années.**

III. 3. Les demandes d'études de faisabilité :

Depuis deux ans les demandes d'études se sont stabilisées ce qui est normal en fin de mandat électoral et a permis de diminuer le volume d'études en report.



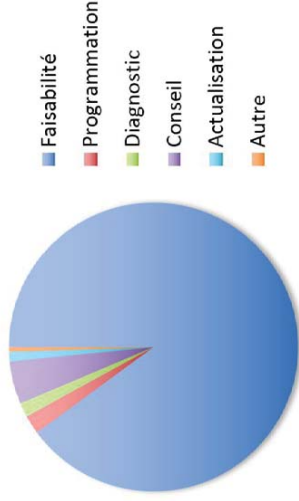
EN 2019, TRAITEMENT DE 188 DEMANDES D'ÉTUDES

(99 dans le domaine de l'architecture, 52 dans celui du paysage et 37 dans celui de la voirie)

Les réponses se déclinent pour l'essentiel en l'élaboration d'études de faisabilité, d'opportunité, de diagnostic, de conseils et les participations à des commissions de Jury (concours de Maîtrise d'Œuvre, villages fleuris, etc...).

NATURE DES 188 DOSSIERS D'AIDE À LA DÉCISION PRODUITS EN 2019

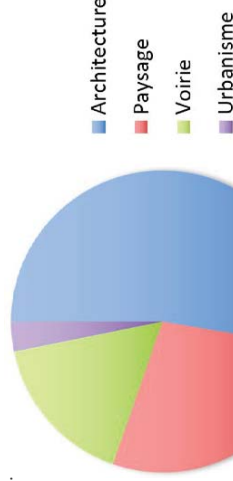
Dossiers rendus en 2019 par type	
Faisabilité	169
Programmation	4
Diagnostic	3
Conseil	9
Actualisation	2
Autre	1
Total	188



- Faisabilité
- Programmation
- Diagnostic
- Conseil
- Actualisation
- Autre

L'étude de faisabilité est la demande prioritaire.

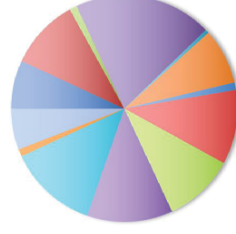
Dossiers rendus en 2019 par domaine	
Architecture	99
Paysage	52
Voirie	31
Urbanisme	6
Total	188



- Architecture
- Paysage
- Voirie
- Urbanisme

Une répartition homogène entre le pôle architecture et aménagement.

Dossiers rendus en 2019 par catégorie	
Administration, culte	13
Aménagement paysager	19
Aménagement sécurité	2
Aménagement urbain, Traverse, voirie	37
Culturel	1
Développement économique	15
Divers - Ateliers - Sanitaires	2
Education, CLSH, crèche	20
Entretien voirie	19
Équipements sportifs, loisirs, tourisme	23
Logements, lotissements	24
Procédure péril	2
Santé, RPA, EPHAD, sécurité	11
Total	188



- Administration, culte
- Aménagement paysager
- Aménagement sécurité
- Aménagement urbain, Traverse, voirie
- Culturel
- Développement économique
- Divers - Ateliers - Sanitaires
- Education, CLSH, crèche
- Entretien voirie
- Équipements sportifs, loisirs, tourisme
- Logements, lotissements
- Procédure péril
- Santé, RPA, EPHAD, sécurité

UNE GRANDE VARITÉ DE DOSSIERS.

En 2019, les domaines d'intervention sont variés et globalement équilibrés. On peut également noter une répartition homogène entre le pôle architecture et le pôle aménagement/voirie. Il faut enfin noter que les interventions portent sur l'ensemble des infrastructures

des collectivités et contribuent grandement au dynamisme du territoire.

DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ À LA RÉALISATION :

Les dossiers remis permettent aux décideurs de passer de la demande initiale exprimée en termes de volonté politique à la détermination de l'opportunité ou de la faisabilité d'un projet de construction ou d'aménagement avec approches financières. Les dossiers produits servent de support aux collectivités pour solliciter des aides de toute nature :

DETR, contrat d'objectif, contrat de ruralité...



Gymnase Lamoignon-Saint-Martin



Maison des services à Issigeac



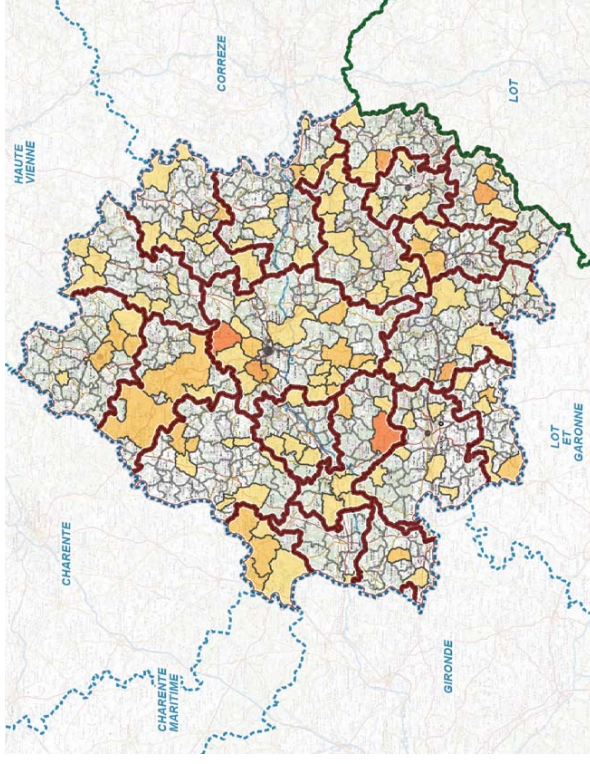
Carreyrou à Eymet



Serres pédagogiques à Prignanières



Voirie à Anthiac



Une répartition homogène sur le territoire départemental.

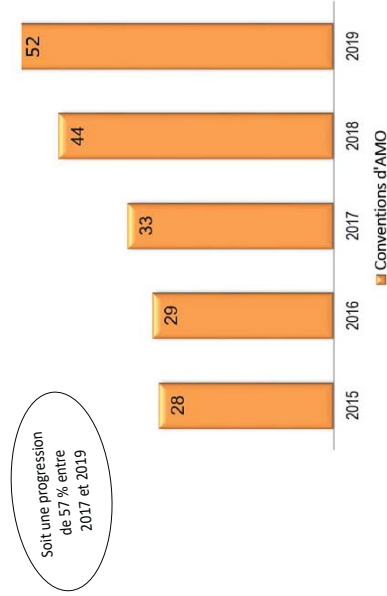
RÔLE DANS L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les travaux résultant des études de faisabilité portent sur un montant de 45 058 390€ HT en 2019 se répartissant comme suit :

- Architecture : 30 913 328 €HT
- Paysage : 9 438 600 €HT
- Voirie : 4 706 462 €HT

III. 2. 4. Les conventions d'AMO (ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE)

UNE PROGRESSION RÉGULIÈRE DES DEMANDES D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (A.M.O.)



Les missions peuvent permettre :

- d'aider à planifier les opérations jusqu'à la livraison,
- de rédiger le cahier des charges de la commande de la collectivité,
- d'organiser la consultation des maîtres d'oeuvre ou des bureaux d'études spécialisés, sommaire.

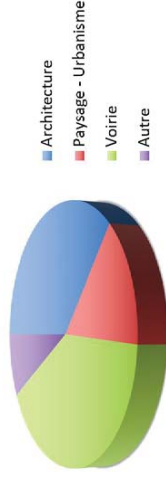
Pour l'année 2019 sur 52 demandes AMO, 15 ont été terminées, 33 sont en cours de traitement et 4 n'ont pas donné lieu à conventionnement.

47 MISSIONS AMO ONT ÉTÉ CLÔTURÉES EN 2019 : QUELQUES EXEMPLES

- Domaine Social et santé : Centre culturel à Annesse et Beaulieu, Construction d'un foyer d'hébergement à l'Etablissement Public de Clairvivre, Confortement bâtiment à la fondation de Selves
- Maison d'accueil personnes âgées à Jumilhac le Grand, aménagement d'une médiathèque à Marsac, aménagement d'une boulangerie à St Estèphe.
- Domaine scolaire et enfance : Construction d'un restaurant scolaire à La Force et à Villars.
- Domaine sécurité : suivis de travaux de voirie pour 19 collectivités, diagnostic des pistes DFCL.
- Domaine aménagements : Aménagement bourgs de Nantheuil, de Borrière, stationnement au site du Thot, Traverse de Sourzac, Déplacement locaux
- Semitour Vélo route voie verte sur la Vézère.
- Pour le Conseil départemental : Réalisation d'une étude d'opportunité Maison du département à Sarlat (France tabac), Pôle social de Coulouneix, Campus Périgord Grenadière, Reconstruction et extension du LDAR.

DOMAINES D'INTERVENTIONS EN AMO

Domaines d'interventions	
Architecture	17
Paysage - Urbanisme	7
Voirie	19
Autre	4
Total	47



L'architecture et la voirie font l'objet de beaucoup de sollicitations d'accompagnement AMO.

43 CONVENTIONS EN COURS DE TRAITEMENT :

- 10 Bâtiments administratifs, culturels et sociaux
- Aménagement office de tourisme mise en valeur habitat troglodytique à la Roque Gageac, rénovations de multiples ruraux, extension salle des fêtes St. Amand de Vergt...
- 3 bâtiments scolaires et enfance jeunesse : école et restaurant scolaire de Mensignac.
- 7 bâtiments spécifiques dont restauration du château de Nontron, travaux de construction de la Gendarmerie de Beaumontois en Périgord, et du Bugue, Palais des Evêques à Issigeac...
- 17 aménagements voirie, traverses, extensions de ZAE...
Création voie verte vélo route bords de la Vézère, aménagements de bourgs, travaux de voirie.
- 6 Conventions particulières en cours avec le Conseil départemental de la Dordogne :
- Maison Départementale de l'Habitat étude de faisabilité,
- Maison Départementale de l'Habitat : programmation, Laboratoire départemental d'analyse et de recherche études organisationnelles,
- Centre Départemental de la Mémoire,
- CMS de Terrasson,
- Restructuration de l'accueil et boutique du PIP.



BIT à La Roque Ganeac: juillet 19

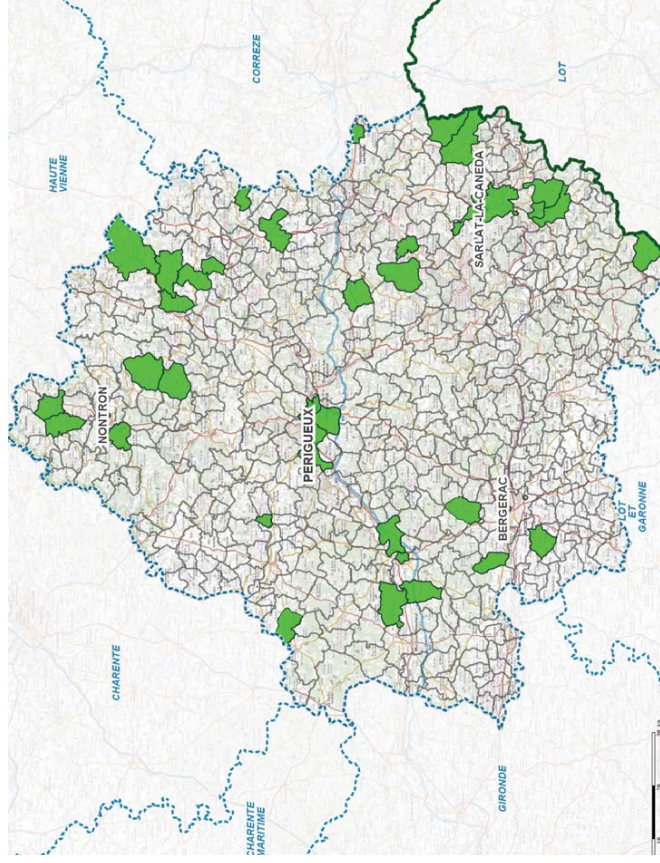


Gendarmerie de Beaumont Oct 19



Extension Centre de Gestion 24

- Le montant des honoraires perçu par l'ATD en 2019 pour ces missions s'élève à 151.460 € HT.
- Le montant des travaux pour lesquels l'ATD a assuré un rôle d'AMO est de 20.475.100 € HT en 2019.



Les missions d'AMO sont également réparties sur le territoire. Elles sont plébiscitées par les Maîtres d'Ouvrage. Le nombre croissant de demandes assure la moitié de l'activité du service en 2018.

III. 3. LES OUTILS DE GESTION DES TERRITOIRES : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

III. 3. 1. Administration numérique

En 2019, 7 agents ont accompagné 346 collectivités dans la prise en main et l'utilisation de la suite progicelle Berger Levrault.



A - DES PROGICELS ACCESSIBLES À DISTANCE :

Depuis plus de 25 ans, l'ATD24 assiste les collectivités dans leur usage numérique quotidien et cherche les solutions innovantes pour faciliter la transformation et bénéficier au maximum des possibilités offertes par les outils numériques.

L'ATD24 a choisi de travailler avec l'éditeur Berger Levrault. Un marché départemental est signé depuis 2016.



Les progiciels Berger Levrault proposés par l'ATD sont :

- Gestion financière
- Paye
- Election - état civil
- Facturation
- Logiciel de facturation enfance :

Ce logiciel proposé par l'ATD24 évolue en 2019 vers BL.Enfance et ainsi vers la possibilité d'un portail famille. Ce portail famille

sera connecté au nouveau portail citoyen territorial proposé par le Conseil Départemental

Ceux-ci sont en lien automatisé avec les différentes plateformes nationales, Chorus, Helios, Net-Entreprises, Insee.

Nos missions :

- Fourniture et maintenance des logiciels
- Hébergement des logiciels et des données dans les infrastructures du Département
- Paramétrage des comptes utilisateurs
- Paramétrage des logiciels
- Formations initiales et complémentaires
- Réunions d'informations
- Assistance quotidienne

En 2019 : 27 formations / 417 agents formés

Projets réalisés en 2019 :

- Le service a accompagné des évolutions réglementaires d'envergure :
- Mise en place du prélèvement à la source (paramétrage d'un connecteur entre le logiciel de paie BL et Net entreprises pour les 346 collectivités)
 - Synchronisation des bases électorales communales avec le Répertoire électoral unique
 - Passage en production du PES marché, en transversalité avec le service marché de l'ATD24

B - DÉMATÉRIALISATION : 398 COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Stela, le tiers de télétransmission :

- Dématérialisation des actes :

actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture.

- Échange avec la trésorerie : Transmission au comptable public des bordereaux et pièces justificatives dans le respect du Protocole d'Exchange Standard (PES). Avis de notification automatique de la réception des fichiers à la trésorerie ou de l'échec de la transmission. Stela est connecté à Berger Levraut et à Sesile pour un circuit entièrement automatisé entre le logiciel

de comptabilité, le parapheur électronique et Hélios.

Sesile le parapheur électronique :

- Signer en toute légalité : Grâce à l'authentification par certificat électronique, on appose sur les documents une signature légale à valeur probante. Sesile est connecté à l'application compatible Berger Levraut. La transmission des bordereaux de l'un à l'autre se fait ainsi directement depuis l'application.

- Signer à distance : Grâce à Sesile, les déplacements réduits en signant les documents

depuis n'importe quel terminal connecté à internet.

Certificat électronique RGS :**

559 en circulation
Ils sont utilisés pour signer dans le parapheur électronique et pour s'authentifier dans Stela pour ce qui concerne le contrôle de légalité.

Projets réalisés en 2019 :

- Changement du fournisseur de certificats électroniques
- Travaux préparatoires au changement de version de Sesile et Stela

III. 3. 2. Cartographie numérique



8 agents et 1 apprenti travaillent au service Cartographie Numérique, dont 3 (2 ETP) dédiés à l'adressage.

A - GÉOVISU : C'EST UN MODULE DU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE PÉRIGÉO, ACCESSIBLE PAR INTERNET. IL CONTIENT TOUTES LES DONNÉES LIÉES À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

La visionneuse Géovisu centralise un ensemble d'informations indispensables aux collectivités pour répondre quotidiennement aux questions des habitants et travailler sur des projets d'aménagement. Intuitive, elle met à disposition de chaque élu ou agent habilité :

Matrice cadastrale / BD Parcellaire / Cartes IGN / Documents d'urbanisme / Zonages des risques naturels / Plans de prévention des

risques / Zonages liés à l'environnement : ZNIEFF, Natura 2000.../ Périmètres de protection du patrimoine.

Nos Missions :

- Fournir, héberger, administrer - du catalogue Pigma
- Géovisu et plus largement le - de la collectivité : réseaux système d'information géographique Périgéo
- Intégrer et mettre à jour les données :

Une convention de coopération est signée entre le Département de la Dordogne et l'ATD24 dans le cadre de la Maison Numérique de la Biodiversité. L'ATD24 est Assistant à maître d'ouvrage :

- dans le suivi administratif et financier du projet,
- dans le développement d'outils cartographiques et de bases de données.

Une visionneuse est créée, regroupant l'ensemble des données produites et moisonnées : espace forestier, eaux pluviales, milieux



B – PACK APPLICATIFS : 12 EPCI, 13 SYNDICATS ET 331 COMMUNES

Le système d'information géographique développé par l'équipe développeur d'applications. L'équipe de géomaticiens est ainsi dédiée au développement d'applicatifs adaptés au besoin des collectivités. La méthode suivie est itérative et l'applicatif se co-construit avec les référents métiers des collectivités. Souvent se constitue un groupe de travail départemental.



DE NOMBREUX APPLICATIFS :

- Cimetières : 92 communes utilisatrices
- Adressage : 400 communes for-mées dont 166 ont finalisé la démarche
- SPANC : 1 agglomération et 8 communautés de communes
- Taxe de séjour : 7 communautés de communes

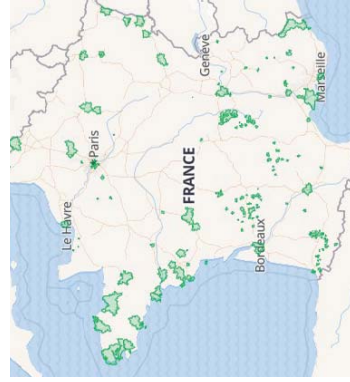
- Petit patrimoine : **disponible sur tout le département y compris les habitants en version grand public**
- Voirie : **1 agglomération et 2 communautés de communes**
- Développement économique : **1 agglomération**

ENJEUX :

- **Vers un portail citoyen territorial :** le citoyen est bien entendu au cœur des politiques publiques développées par les collectivités. Nous construisons ainsi nos applicatifs pour qu'ils permettent le lien avec le citoyen :
 - Déclaration d'incidents
 - Déclaration de taxe de séjour publique
 - Commentaire sur une enquête publique
 - Saisine par voie électronique

ADRESSE :

Dans cette volonté d'accompagner la production de données, l'ATD24 s'est engagée en 2018 au côté des communes pour la normalisation de l'adresse. 276 communes ont conventionné depuis, 382 ont été formées à la normalisation. C'est aujourd'hui 112 000 points adresse



- Assainissement collectif : **1 agglomération et 2 communautés de communes**
- Veille foncière : **2 agglomérations et 18 communautés de communes**
- Assistance diagnostic territorial

croisée permettant de faciliter les réflexions préalables aux projets d'aménagement. Ce catalogue de données dynamiques, en constante progression, permet dès aujourd'hui de construire des applicatifs performants, sans buter sur la donnée préalable.

travail national sur la base adresse nationale. Un travail est en cours avec l'AMF pour que les communes soient considérées par l'ensemble des opérateurs comme les chefs de file de l'adresse.

C – LOGICIEL AUTORISATION DROIT DES SOLS (ADS) :

- 11 Communautés de Communes,**
- 2 Communautés d'Agglomération,**
- 381 Communes**

Le logiciel Cart@DS de GFI est conçu pour favoriser la collaboration. Ainsi, les communes, guichets uniques, reçoivent les demandes des pétitionnaires et les intègrent dans Cart@DS. Les instructeurs, durant l'instruction, complètent les dossiers et peuvent communiquer directement avec les services associés, Bâtiments de France, DDT... afin d'éviter une re-matérialisation de dossier.

Le logiciel Cart@ds est en lien direct avec Géovis. Ainsi, les données présentes dans Géovis remontent automatiquement dans Cart@ds, via un calcul de contraintes. Ceci permet d'initier plus facilement l'instruction.

En parallèle, l'ensemble des dossiers instruits est intégré dans Géovis, permettant de disposer

de données dynamiques pour travailler aux documents d'urbanisme. L'ATD24 est membre du réseau urbanisme animé par la DDT24 et est partenaire de la DGFiP au RNU.

Projet réalisés en 2019 :
Géoportail de l'urbanisme :
 Un travail a été mené en partenariat avec la DDT et PIGMA pour intégrer les documents d'urbanisme au géoportail National de l'Urbanisme (obligation en 2020) L'ATD24, en partenariat avec la DDT24 et le GIPAgéri accompagne les collectivités :

Ce registre a donné lieu à un outil de gestion numérique de l'enquête publique, utilisé par les services mais aussi par les commissaires enquêteurs.

Si le compte n'y est pas tout à fait, il faut quand même noter que la Dordogne est le département le plus actif de l'ancienne région Aquitaine - concernant la nouvelle, il faut noter que le challenge n'était pas le même en Limousin où nombre de communes sont encore -



III. 3. Assistance Marchés Publics



Profil d'acheteurs mutualisé



- Registre dématérialisé d'enquête publique :

2 agents assistent au quotidien les collectivités.

Depuis 2018 et la montée en puissance de la dématérialisation, nous formons les agents des collectivités pour favoriser leur autonomie sur la plateforme. En 2019, c'est 13 formations qui ont été organisées ce qui a permis de former 113 agents à la nouvelle réglementation.



Nous conseillons aux collectivités d'informer les entreprises de leur territoire de ses nouvelles obligations.

L'ATD peut fournir des guides à leur attention concernant l'accès et l'utilisation de la plateforme des

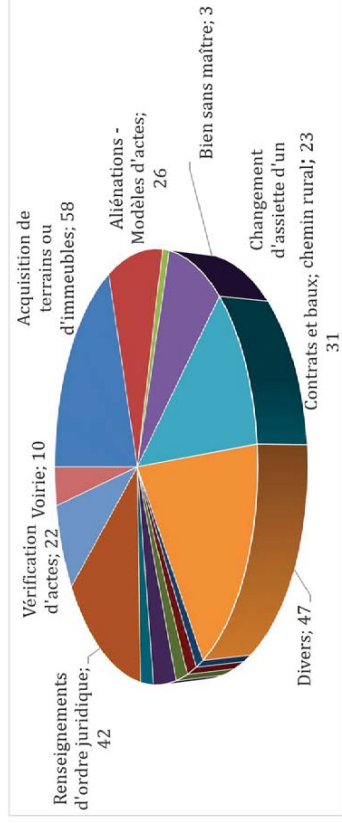
comptes utilisateurs, résolution des incidents techniques).

- Vérification des pièces administratives sur demande des adhérents.
- Formations des agents à l'utilisation du profil d'acheteur : rédiger et publier AAPC, mettre en ligne DCE, échanger avec les candidats sur la plateforme, ouvrir des plis électroniques, correspondre avec les sous-missionnaires (lettre de rejet, négociation, notification, etc), mettre en ligne les données essentielles.
- Assistance technique à l'utilisation quotidienne du profil d'acheteur.

B - RECHERCHES JURIDIQUES :

L'Agence Technique Départementale assiste les collectivités dans la recherche de renseignements d'ordre réglementaire ou juridique. Organe de mutualisation, il nous a semblé particulièrement important de leur faire

bénéficier d'une expertise juridique de qualité. Aussi, nous avons choisi les services de SVP. Riche de plus de 20 ans d'expérience, comptant 200 experts, cette plateforme juridique sécurise toutes leurs décisions locales. Nous sommes l'interface : nous définissons avec elles le périmètre de leurs questionnements, nous interrogeons l'expert et nous rédigeons une réponse écrite qui leur permettra d'avancer dans leur problématique.



C - DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES :

Le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données est entré en vigueur. L'ATD24 propose à ses adhérents d'être leur DPD mutualisé : 440 collectivités ont adhéré au service.

- Mener une « étude d'impact » en cas d'utilisation de données personnelles représentant des risques.
- 42 registres de traitement validés
- 24 états des lieux réalisés (34,5 jours)
- 58 mentions d'informations traitées avec les communes
- 5 fiches pratiques mises en ligne sur territoiresnumeriques.dordogne.fr

Missions du DPD mutualisé :

- Sensibiliser, informer, former les élus et les agents susceptibles de traiter des données personnelles.
- Recenser les différents traitements des données personnelles et s'assurer qu'ils respectent bien les obligations du RGPD.
- Identifier et prioriser les actions à mener pour se conformer au RGPD.

III. 3. 4. Les outils juridiques



A - RÉDACTION DE PIÈCES ADMINISTRATIVES :

Dans un souci de simplification et de gain de temps, les collectivités territoriales peuvent passer des actes en la forme administrative, c'est-à-dire des actes authentiques ayant la même valeur qu'un acte notarié :

- Les actes d'acquisition pour un montant maximum de 50 000 €.
- Les actes d'échanges.
- Les actes relatifs au changement d'assiette des chemins ruraux.
- Les actes concernant les biens sans maître.

3 agents, soit 1,5 ETP ont rédigé et recherché les solutions pour les collectivités.

En 2019, 143 collectivités ont fait appel à nos services pour un total de 300 demandes.

En 2019 :

- 166 collectivités formées au registre
- 42 registres de traitement validés
- 24 états des lieux réalisés (34,5 jours)
- 58 mentions d'informations traitées avec les communes
- 5 fiches pratiques mises en ligne sur territoiresnumeriques.dordogne.fr

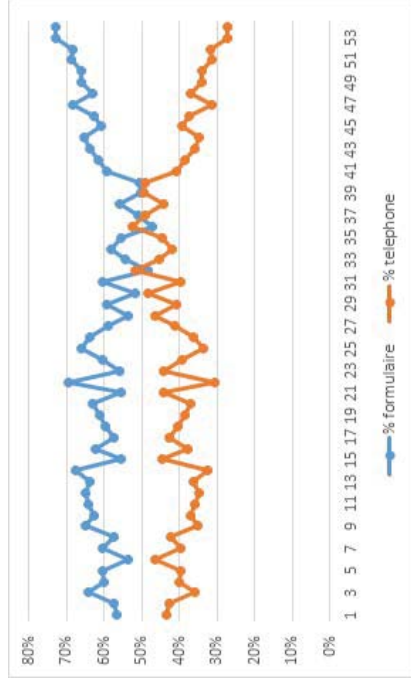
Projets 2019 communs à l'ensemble de la Direction en partenariat avec la DSIN :



numériques de l'agence dans un même site web. Les agents territoriaux, autorisés par leur Maire ou Président, retrouvent ici l'ensemble de leurs applicatifs mis à disposition par l'ATD, les notes utilisateurs, les nouveautés. Ils ont aussi accès au calendrier des formations, peuvent s'inscrire en ligne. Un annuaire des collectivités est disponible ainsi qu'une

FAQ dynamique et des tickets de demande d'assistance. La mise en production de cette plateforme en octobre a permis de mobiliser les utilisateurs de nos applicatifs sur l'intérêt des formulaires déportés, permettant ainsi de diminuer la part des appels téléphoniques.

En 2019, la plateforme territorialesnumeriques.dordogne.fr est passée en production. Elle vient assembler les services



ENJEUX :

1. SÉCURITÉ INFORMATIQUE ET MOBILITÉ

Depuis 2016, le Conseil Départemental met à disposition des collectivités, via l'ATD24, son ingénierie et ses infrastructures pour héberger les logiciels Berger Levraut et les données des collectivités relatives à ces logiciels, dans des conditions de sécurité optimum.

L'objectif de l'ATD est de fournir des outils accessibles par Internet, avec une sécurité maximisée. En effet, les périmètres communaux ou intercommunaux évoluent rapidement. Il ne s'agit plus de fixer une organisation avec une infrastructure lourde mais d'en favoriser l'agilité.

10 ans par la Direction des services informatiques.

Cette coopération aboutit en 2019 à la proposition d'un bureau virtuel, hébergé dans le data center départemental. Le premier site pilote, mis en production fin 2019, est le Conservatoire à rayonnement départemental. La commission d'accompagnement de l'inclusion a voté son schéma d'inclusion numérique. L'ATD24 était partie prenante, intéressée à la thématique de par son rôle auprès des collectivités mais aussi dans sa proposition de déploiement de télé-services. L'ATD24 s'engage ainsi avec le département au travers de la plateforme territorialesnumeriques.dordogne.fr en y incluant un espace documentaire sur l'inclusion, à destination des 2 500 agents utilisateurs. Une base de données affinée des services à la population doit aussi être construite. Elle sera mise à disposition des agents territoriaux, dans leur rôle d'auteurs. Concernant le portail citoyen territorial, l'ATD24 accompagne les collectivités dans la mise en place

2. L'INCLUSION NUMÉRIQUE

En Novembre 2019, le conseil départemental a voté son schéma d'inclusion numérique. L'ATD24 était partie prenante, intéressée à la thématique de par son rôle auprès des collectivités mais aussi dans sa proposition de déploiement de télé-services. L'ATD24 s'engage ainsi avec le département au travers de la plateforme territorialesnumeriques.dordogne.fr en y incluant un espace documentaire sur l'inclusion, à destination des 2 500 agents utilisateurs. Une base de données affinée des services à la population doit aussi être construite. Elle sera mise à disposition des agents territoriaux, dans leur rôle d'auteurs. Concernant le portail citoyen territorial, l'ATD24 accompagne les collectivités dans la mise en place

collaboratifs aux collectivités afin de favoriser le développement de ces méthodes, qui en facilitant la collaboration à distance, ouvre la porte à d'autres logiques de travail, plus en distanciel, pouvant être intéressant pour l'attractivité de nos territoires ruraux.

Depuis 2018, dans le cadre du Projet MNB (Maison Numérique de la Biodiversité) le service développe une mission d'assistance à la gestion des eaux pluviales. L'objectif est de limiter le ruissellement des eaux pluviales et la pollution des territoires. Dans le cadre de ce nouveau projet, le service assainissement apporte une expertise et un appui technique aux collectivités.

III. 3. 5. Assistance à l'assainissement collectif

Le Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) accompagne depuis 1995 les collectivités qui disposent d'un assainissement collectif. Le SATESE a été rattaché à l'ATD24 au 1er janvier 2014 et constitue avec le Service d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (SAMO), le service assainissement de l'ATD.

Le Service d'assainissement s'organise en 2 entités :

- Le Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) qui développe des missions réglementaires de mesures, des missions de diagnostic et des missions d'assistance, de formation et de conseil. Des études/projets d'expertise sont aussi conduits avec des organismes publics.
- Le Service d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage (SAMO).

15 Agents sont au service des collectivités.

L'action du service assainissement se décompose principalement en trois grandes missions :

- la mission réglementaire d'assistance technique et conseil.
- le service d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage (ATMO).
- l'expertise technique (météorologie, modélisation hydraulique...).

III. 3. 6. Mission d'assistance technique et conseil

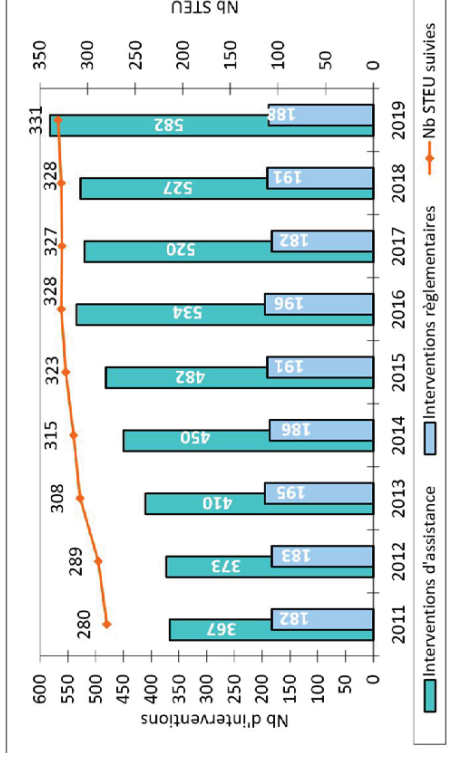


Les visites et les bilans effectués ont permis aux gestionnaires de percevoir 922 877€ de subventions d'exploitation en 2019, appelées A.P.E. (Aide à la Performance Épuratoire) et versées par l'Agence de l'Eau pour le bon fonctionnement de leurs installations.

Les missions s'effectuent dans le cadre de conventions passées entre les collectivités et l'ATD. Toutes les collectivités du Département disposant d'un assainissement collectif ont conventionné en 2019 soit 165 maîtres d'ouvrage. 331 systèmes d'assainissement collectif de Dordogne ont été suivis par le SATESE.

L'activité du SATESE sur cette mission en résumé :

	2016	2017	2018	2019
Bilan pollution sur 24 h	183	167	168	154
Visites d'assistance	518	524	522	580
Contrôles des appareils de mesure et de prélèvement	29	28	28	34
Réceptions techniques des ouvrages	2	3	10	12
Commentaires techniques effectués pour le compte de l'Agence de l'eau	329	331	330	331
Fiches de synthèse	329	331	330	331
Nombre de rapports envoyés aux maîtres d'ouvrage	1061	1053	1058	1091



III. 3. 7. Mission d'Assistance Technique aux Maîtres d'Ouvrage (AMO)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SATESE accompagne les collectivités sur leurs projets d'assainissement.

Cette AMO est extrêmement diverse, les accompagnements demandés peuvent être :

- Aide au recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation de diagnostics,
- Aide au recrutement d'un maître d'œuvre pour la construction d'ouvrages, et suivi des prestations,
- Réalisation d'études de faisabilité technico-économiques apportant une aide à la décision aux gestionnaires,
- Réalisation d'études financières pour le recalage ou la mise en place du budget an nex e de l'assainissement,
- Accompagnement technique pour de tous petits réaménagements d'ouvrages,
- Réalisation d'études préparatoires à la prise de compétence assainissement et eau potable par les EPCI (suite à la loi NOTRe)
- Appui renforcé du service pour les EPCI ayant pris l'assistance globale.
- Accompagnement pour une procédure de délégation de service public

3 EPCI ayant pris la compétence Eaux usées (CC_TTHPN, CC_BDP et CC_VDFB) ont obtenu l'assistance technique globale du service (accompagnement le plus intégré et étoffé qui comprend : Assistance

technique, Assistance maîtrise d'ouvrage et Expertise). Ceci a nécessité la mise en œuvre d'une organisation et de moyens renforcés pour répondre aux importants besoins.

On note un accroissement constant des demandes et une charge de travail conséquente pour les années 2018 et 2019. Pour faire face à une très forte demande des EPCI sur le transfert de compétence, il a été rendu nécessaire la participation d'un agent du service de l'eau du CD24 (depuis novembre 2016) et le recrutement d'un ingénieur en septembre 2017. En 2018, le développement constant des missions d'AMO a nécessité l'embauche d'un ingénieur supplémentaire.

- 13 concernent le recrutement de la manière suivante, avaient été finalisées dans l'année ou étaient en cours :
- 6 accompagnements pour la réalisation d'études diagnostiques,
- 10 études de faisabilité technico-économiques,
- 6 études de transfert de compétences,
- 2 études financières du budget communal d'assainissement,
- 1 accompagnement pour le renouvellement de la DSP (nouvelle offre de service),
- 4 études pluviales.

III. 3. 8. Mission d'expertise technique

Le pôle assainissement s'implique depuis de nombreuses années dans le domaine de l'expertise technique et de l'innovation, pour en faire bénéficier les territoires.

GRUPE DE TRAVAIL EPNAC

Le groupe de travail EPNAC (Evaluation des Procédés Nouveaux en Assainissement Collectif, cf. site internet dédié) a pour objectif d'acquies, de mutualiser et de diffuser des connaissances en matière de traitement des eaux usées.

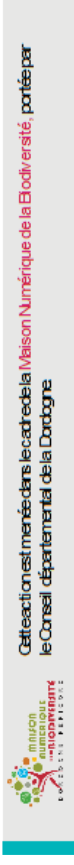
GROUPES DE TRAVAIL ET MISSIONS AGENCE DE L'EAU

Le pôle assainissement participe à des groupes de travail impulsés et animés par l'Agence de l'Eau & Phosphore) ou encore d'alimenter et animer un outil de gestion de données relatives aux pressions

ASSISTANCE GESTION DES EAUX PLUVIALES

L'ATD24 accompagne les collectivités afin d'agir en amont de tout projet d'aménagement urbain pour prévenir et protéger encore davantage l'ATD24

- Protéger les biens et les personnes
- Réduire les coûts des ouvrages de gestion des eaux pluviales
- Améliorer la qualité des eaux territoriales
- Aménager durablement le territoire



Commentaire : Conscient des enjeux croissants sur cette thématique, l'ATD24 a recruté en 2018 un ingénieur (docteur en hydrologie) pour accompagner les collectivités. Pendant 3 ans cet agent interviendra sur le lot 3 du projet MNB qui aborde les eaux pluviales.

III. 3. 9. Système de management de la Qualité

Le SATESE est certifié ISO 9001 aussi par un monitoring précis, de mars 2018. La certification a été conservée depuis 2015, ce qui lui permet de respecter les objectifs suivants suite à l'audit de suivi du mois de mars 2018. non seulement de suivre sa performance et la satisfaction de ses adhérents et partenaires, mais évolutions du contexte institutionnel et réglementaire.

IV. BUDGET 2019

Le Budget de l'ATD est constitué d'un budget principal et de deux budgets annexes :

- Le budget Assainissement collectif (GDT)
- Le budget Gestion des Territoires

IV. 1. BUDGET GÉNÉRAL ATD

IV. 1. 1. Dépenses de fonctionnement

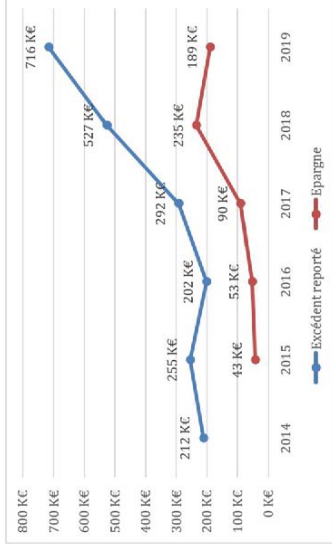
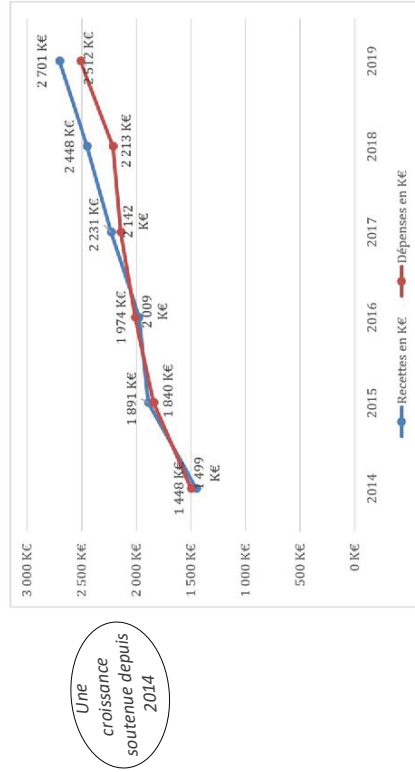
BUDGET (k€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges générales de structure	159	187	216	219	176	187
Charges de personnel	1 340	1 653	1 793	1 923	2 037	2 325
TOTAL	1 499	1 840	2 009	2 142	2 213	2 512

Commentaire : Malgré une croissance forte des activités les charges de structure sont contenues et ramenées au niveau de 2015.

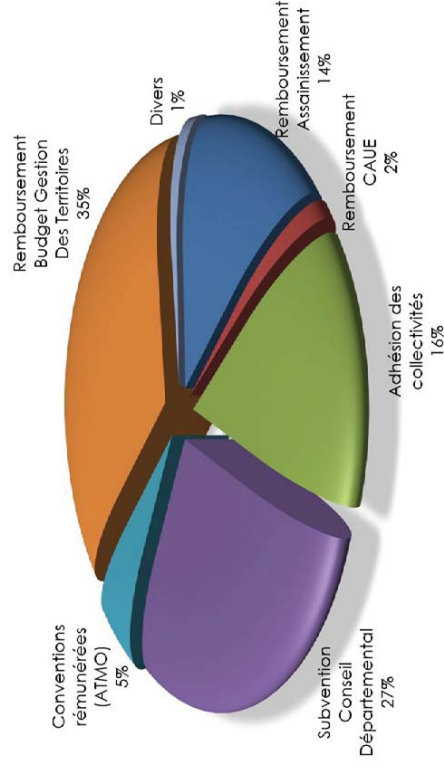
IV. 1. 2. Recettes de fonctionnement

RECETTES (K€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Subvention du Conseil Départemental	700	700	665	665	665	665
Adhésion des Collectivités	324	328	325	359	394	410
Convention rémunérées ATMO	82	84	99	103	130	164
Remboursement Budget G.D.T. (Gestion Des Territoires) <small>(informatiq)</small>	308	556	631	757	860	949
Remboursement Budget Assainissement	-	189	220	272	333	431
Remboursement CAUE	34	34	34	34	34	20
Divers	-	-	-	41	32	62
TOTAL	1 448	1 891	1 974	2 231	2 448	2 701

Commentaire : Les recettes de fonctionnement ont doublé entre 2014 et 2019 malgré une stabilité de la subvention départementale. Elles croissent plus rapidement que les dépenses depuis 2016.



DÉTAIL DU FINANCEMENT DU BUDGET ATD PRINCIPAL :



Commentaire : L'ATD poursuit son autonomie financière en 2019. Le développement a été exclusivement financé par de nouvelles recettes tirées des nouveaux services proposés aux collectivités adhérentes.

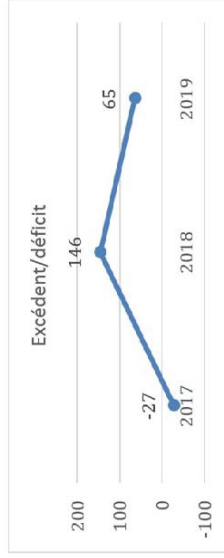
IV. 1. 3. Epargne Exçédent reporté

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne (K€)	-	+43	-53	+90	+235	+189
Exçédent reporté (K€)	212	255	202	292	527	716

Commentaire : L'Agence maintient une épargne positive en 2019. L'exçédent reporté est de 716K€ au 01/01/2020.

IV. 2. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

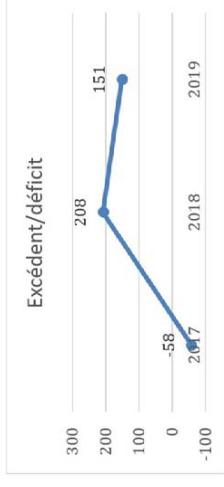
DÉPENSES (k€)	2017	2018	2019	RECETTES (k€)	2017	2018	2019
Charges générales de structure	223	163	176	Subvention CD 24	134	134	134
Personnel	549	609	707	Aides Agence de l'Eau	286	284	246
Divers	15	42		Conventions collectivités	151	292	288
				Prestations ATMO et collectivités non éligibles + divers	223	250	340
TOTAL FONCTIONNEMENT	787	814	883	TOTAL RECETTES	794	960	1008
				Excédent/déficit	-27	146	65



Commentaire : Le budget assainissement reste dynamique mais subit l'érosion des aides de l'agence de l'eau en 2019.

IV. 3. BUDGET ANNEXE GESTION DES TERRITOIRES

DÉPENSES (k€)	2017	2018	2019	RECETTES (k€)	2017	2018	2019
Charges générales de structure	474	444	499	Conventions collectivités :	983	1415	1418
Personnel	759	862	951	- Informatique	458	575	577
Divers	-	6	11	- Cartographie	300	320	319
				- ADS	78	82	83
				- Dématérialisation	75	77	81
				- RGPD		183	215
				- Adressage		94	49
				- Marchés Publics	72	84	94
TOTAL FONCTIONNEMENT	1233	1312	1461	FEDER	192	0	87
				AMO MNB		57	57
				Divers		48	50
				Excédent/déficit	1175	1520	1612
					-58	208	151



Commentaire : Le budget Gestion des Territoires continue à croître tout en maintenant une épargne positive en 2019.

V. PERSPECTIVES ET CONCLUSION

La préfiguration de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) entamée en 2018 traduit la prise de conscience par l'Etat du rôle majeur des agences techniques et des besoins d'ingénierie pour les collectivités sur le territoire national.

En Dordogne, avec le soutien du Conseil Départemental, nous continuons fermement à développer cet outil de mutualisation d'expertises au service du développement et de l'attractivité de notre territoire.

Les missions historiques et nouvelles de l'agence sont toujours autant plébiscitées par les adhérents, ce qui témoigne de son utilité et de sa capacité d'adaptation. Cette adaptation permanente se double en 2019 d'un exercice budgétaire positif qui est le gage de la pérennité de l'agence.



CINÉ PASSION EN PÉRIGORD

TABLE DES MATIÈRES

I. PRÉSENTATION ET LES 3 AXES	160
II. LE PERSONNEL	162
III. RÉSUMÉ OPÉRATIONNEL	163
IV. EN THEMES D'ACTIVITÉS	163
V. RÉSUMÉ MENSUEL	164

I. PRÉSENTATION ET LES 3 AXES

Association loi de 1901, Ciné Passion en Périgord a été créée en 1990 à l'initiative des 5 dernières salles de cinéma en milieu rural.

3 axes : LA DIFFUSION, L'ÉDUCATION, LA PROMOTION.

I. 1. LA DIFFUSION

261 000 spectateurs accueillis en 2019

I. 1. 1. La diffusion par la mise en réseau de 11 salles de cinéma sédentaires

Chaque salle de cinéma est en régie municipale ou associative (La Roche Chalais). Aujourd'hui, chaque périgourdin est à moins de 20 km d'une salle de cinéma. L'association Ciné Passion en Périgord demeure le lien privilégié entre ses salles sur les animations, la programmation, la formation continue, l'échange de savoir, le développement local... Ciné Passion assure également une formation continue auprès des élus et responsables administratifs des collectivités adhérentes.

Toutes les salles du réseau sont classées « Art et Essai » :

Cinéma Le Clair
Thiviers
Cinéma Le Roc
Terrasson
Cinéma Notre Dame
Mussidan
Cinéma le Studio
Saint-Aulaye
Cinéma Le Lascaux
Montpon-Ménéstérol

I. 1. 2. La diffusion par l'exploitation du circuit de Cinéma itinérant « Et si on allait au Ciné » classé « Art et Essai » et l'exploitation du cinéma le STUDIO 53 à Boulazac

Créé à l'initiative des salles sédentaires du réseau, et ce en 1997, le circuit itinérant est la réponse de l'association à l'aménagement du territoire en matière de diffusion culturelle et la nécessaire solidarité avec le territoire périgourdin non desservi par le cinéma sédentaire.

3ème département par sa superficie, l'action de Ciné Passion en Périgord permet à chaque habitant de se rendre sur un point de projection proche de son lieu d'habitation. Proposant 600 séances chaque année et accueillant 22 000 spectateurs par an, le circuit de Cinéma itinérant « Et si on allait au Ciné » dessert les 21 communes de :

Mareuil sur Belle
Saint Saud
Jumiilhac le Grand
Tocane Saint Apre

Brantôme
Hautefort
Savignac Les Eglises
Excideuil
Centre de détention de Neuvic/l'Isle

Cité de Clairvivire
Villablancard
Villefranche du Périgord
Rouffignac
Bourdeilles
Eymet

Monpazier
Vergt
Lalinde
Thenon
Agonac
Saint Laurent la Vallée

I. 1. 3. La diffusion par la prestation de service (présence sur 24 des 25 cantons de Dordogne)

Ciné Passion en Périgord assure des prestations de diffusion en salle ou en plein air, en 35mm, en numérique ou en vidéo depuis 1997. Initialement prévue pour des projections organisées par les salles de cinéma du réseau et pour le circuit de cinéma itinérant (transfert de billetterie), cette activité s'est développée pour une cinquantaine de salles de cinéma en région, pour des Festivals (Auch, Gindou, Sarlat, Amérique Latine de Biarritz, Film Indépendant de Lille ou Vendôme), et pour des dizaines d'associations ou de collectivités locales souhaitant organiser des projections publiques dans le respect de la réglementation en vigueur.

I. 2. L'ÉDUCATION (14 000 ÉLÈVES)

I. 2. 1. L'éducation à l'image par la gestion des dispositifs départementaux (3.5 fois plus d'élèves concernés en Dordogne que la moyenne nationale)

Coordination des dispositifs départementaux, qui permettent à des élèves de découvrir des œuvres cinématographiques en salle et pendant le temps scolaire. Un volet « formation » pour le corps enseignant est mis en place par Ciné

Passion en Périgord, en complément d'actions culturelles comme le concours de scénario pour les collégiens (1er prix : la réalisation du scénario gagnant). Ecole et Cinéma/10 000 élèves,

28 000 entrées annuelles/ 17 salles associées / 150 écoles
Collège et Cinéma/4 500 élèves,
13 500 entrées annuelles, 17 salles associées / 41 collèges

I. 2. 2. L'éducation à l'image par les enseignements artistiques cinéma.

Ciné Passion est partenaire culturel et financier de :

- Section Cinéma Lycée Pré de Cordy de Sarlat (classes de Seconde, Première et Terminale)
- Section Cinéma Lycée Arnaut et Le Bugue).
- Daniel de Ribérac, Pablo Picasso de Périgueux
- Classe MAN du Lycée Pré de Cordy de Sarlat (Post bac)

I. 3. LA PROMOTION

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGE

Créée en 2005 à l'initiative de Ciné Passion en Périgord, avec le soutien du Conseil Départemental de la Dordogne et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, le bureau d'accueil de tournages a pour mission de faciliter le travail des équipes de films quelle que soit la nature du projet (courts-métrages, longs-métrages, téléfilms, films publicitaires, films documentaires ou institutionnels...)

Activité sans but lucratif, l'accueil de tournages permet à la Dordogne de bénéficier des retombées économiques importantes que procure un tournage en termes d'emplois et d'image.

Implication au niveau régional
(Membre du CESER, membre du Bureau d'ALCA et du CA de l'OARA, Présidence de l'association des cinémas indépendants de Nouvelle-Aquitaine, membre de la commission interrégionale art et essai, Vice-Président du Festival du Film de Sarlat)

Implication au niveau national
(Administrateur de Film France, Vice-Président de l'association Française des cinémas d'art et essai, membre de la commission nationale Art et essai, membre de la commission « petite exploitation » à la Fédération Nationale des cinémas français).

II. LE PERSONNEL

L'équipe de Ciné Passion	
Nom	Fonction
Serge EYMARD	Président de l'Association
Rafael MAESTRO	Directeur
Thierry BORDES	Directeur Adjoint - Bureau Accueil Tournages
Morgane ESTEVE	Administration Générale
Julien ROBILLARD	Responsable de la Diffusion
Fanny PETIT VAN-TORNHOUT	Assistante Bureau Accueil Tournages
Laurent XERRI	Opérateur chef
Etienne LE VISKI	Opérateur projectionniste
Gaëtan DOLHEN	Opérateur projectionniste
Yannick MALEVILLE	Cinéma STUDIO53 Boulazac
William QUONIOU	Education à l'image/ Pratique artistique
Jennifer BOINE	Education à l'image/ dispositifs de diffusion

III. RÉSUMÉ OPÉRATIONNEL

III. 1. LES CHIFFRES-CLÉ

- **10 708** séances proposées, soit 29 séances par jour de l'année (+12,9% / 2018)
- **260 116** spectateurs, soit 650 personnes par jour de l'année (+9,55% / 2018)
- **1 216 330,70 €** de recettes guichet, soit un tarif moyen à 4,50€ (+ 13,92% / 2018)
- Au regard de l'exploitation en Dordogne, la part de marché de ciné est de 27% (moyenne nationale = 15%)
- **22 618** spectateurs accueillis sur le circuit itinérant (record historique)
- **12 709** spectateurs accueillis au Studio 53 (record historique)
- **98 jours de tournage** en Dordogne (2 longs-métrages, 2 courts-métrages, 7 émissions TV et WEB)
- **4 478 collégiens** accueillis X3 dans l'année dans le cadre de Collège au cinéma
- **8 289 écoliers** accueillis X3 dans l'année dans le cadre de Ecole et cinéma
- Près de **180 collégiens et lycéens** accompagnés dans des projets de créations audiovisuelles.

IV. EN TERMES D'ACTIVITÉS

IV. 1. 1. Sur le volet de la diffusion

Ciné Passion a accompagné le réseau de 11 salles de cinéma sur des missions de :

- Actions culturelles locales
- Accès aux copies des films (Rencontres des Métiers d'Art à Nontron, A nous les vacances, SPRING, Ombres et Lumières, Fête du cinéma, Mois du film Documentaire, ...)
- Porteurs (42 films coordonnés soit 5% des films pour 28% des séances et 44% des entrées)
- L'accompagnement d'une politique de diversité de la programmation, notamment en direction des films recommandés « art et essai ».

IV. 1. 2. Sur le volet de l'exploitation

- Par la gestion du circuit de cinéma itinérant (22 618 entrées pour 454 séances)
- Par la gestion du STUDIO 53 (12 709 entrées pour 454 séances)
- Par la prestation de services pour l'organisation de séances de cinéma en plein air (115 projections, record national).
- Par la prestation de projection en salle et en plein air pour des festivals majeurs en région (Gindou, Sarlat, Biarritz).

IV. 1. 3. Sur le volet de la création, au travers de son Bureau d'Accueil de Tournages (BAT)

- 98 jours de tournage en Dordogne (13 projets diffusés, mais au final près de 30 projets accompagnés).
- L'implication du BAT sur les comités d'experts de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- L'implication du CD24 et de Ciné Passion sur les comités de chiffrages de la Région. Cadouin, « Les fauves » au Buisson de Cadouin,
- La mise en place de l'opération Ciné Tourisme à Périgueux dans le cadre de la Fête du cinéma. Saint-Astier.

IV. 1. 4. Sur le volet de l'éducation

- Interventions professionnelles - Ateliers de pratique au LP • Formation des enseignants et des exploitants sur les films programmés.
- Option cinéma obligatoire+ facultative au Lycée Pré de Cordy de Sarlat. • 1^{ère} édition du Pocket Film Ciné Passion.
- Option facultative au Lycée Arnaud Daniel de Ribérac. • Mise en place de 11 ateliers « décryptage des médias » au sein des établissements scolaires.

V. RÉSUMÉ MENSUEL

JANVIER

EXPLOITATION
Le circuit itinérant accueille 1.845 entrées et le Studio 53 accueille 1.543 entrées.

DIFFUSION
Le réseau accueille 22.381 entrées et Réunion des animateurs de salles le 21 janvier à Boulazac. Le Studio 53 partenaire de la Nuit de la Lecture à Boulazac.

EDUCATION
Production des ressources en ligne pour le festival POCKET FILM (08). Pré-visionnement collège au cinéma Boulazac le 12 (40 enseignants) et Pré-visionnement « Chaval ».

ASSOCIATION
Participation à la réunion Centre National du Cinéma (CNC) Paris-fonds de soutien et politiques territoriales+ Réunion de Bureau Ciné Passion à Saint-Astier et Réunion d'équipe Ciné Passion à Saint-Astier+ Participation à la réunion des départements région Nouvelle-Aquitaine (Périgueux).



FÉVRIER

EXPLOITATION

Le circuit itinérant accueille 1.253 entrées et le Studio 53 accueille 893 entrées.

DIFFUSION

Le réseau accueille 22.118 entrées et Réunion des animateurs de salles le 19 février à Boulazac. Festival A Nous les Vacances dans 5 communes de Dordogne.

EDUCATION

Réunion Ciné Passion /DSDEN à Périgueux le 05/02 (modernisation des dispositifs).
Conférence pédagogique école et cinéma et réunion Conseil Départemental Junior 24 (le 13).
Participation à la remise du Prix Louis Delluc Junior du film pour enfant (le Buisson de Cadouin, le 15).
BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES
Participation au Festival du Court Métrage de Clermont Ferrand
Projet pédagogique autour du tournage de la série TV « Victor Hugo ennemi d'état ».

MARS

EXPLOITATION

Le circuit itinérant accueille 2.700 entrées et le Studio 53 accueille 1.688 entrées.

DIFFUSION

Le réseau accueille 20.706 entrées Mise en place de la fête du Court Métrage à Boulazac+ Collaboration avec le Festival CINESPANOL.

EDUCATION

Dispositif Scolaire en salle (mise en place des projections du 3^{ème} trimestre- 15 000 élèves).

Ateliers Education aux Médias (collège de Neuvic), Rencontre avec le jury lycéens du lycée de Nontron (Pocket Films).
Ateliers éducation aux médias au collège de Mussidan (le 08) de Saint Cyprien (le 15).
BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES
Comité experts fonds de soutien Long Métrage/Fiction Télévisions / Court-métrage.

Rencontres techniciens du cinéma et télévision de la région+ réunion cinéma / Métiers d'art.
Tournage Court-métrage L'asperge et Repérages Long métrage Mon cousin.

ASSOCIATION

Réunion Conseil Départemental 24/Ciné Passion avec les services de la Région (Bordeaux, le 08).
Comité de chiffrage-fonds de soutien Conseil Départemental et Conseil Régional (Bordeaux, le 18).

AVRIL

EXPLOITATION

Le circuit itinérant accueille 1.620 entrées et le Studio 53 accueille 950 entrées.

DIFFUSION

Le réseau accueille 18.244 entrées Présentation d'un Court Métrage Lou Gaillou en présence de sa réalisatrice, tourné à Thenon.

EDUCATION

Réunion préparatoire collège de la Force sur action culturelle tournage « la révolution française ».

Réunion DSDEN préparation bilans école et cinéma + Commission avec le Conseil Départemental Junior (10) + Réunion avec la production sur action culturelle tournage « la révolution française ».
Pré-inscription école et cinéma 2019/2020.

Repérages Long-métrage La Nuée, Tournages Web Série Fort Bandit + Long-Métrage Mon cousin.

ASSOCIATION
Réunion avec la Mairie de Terrasson (Mr le Maire) le 01/04, Mairie de Mussidan (Mr le Maire) le 08/04.
Réunion avec la Mairie de Saint-Astier (Mime le Maire) le 10/04.

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Instruction dossiers fonds de soutien à la production, Dossier Pistes travail Agence ALCA/Ciné Passion. Générale de Ciné Passion - le 15/04.



MAI**EXPLOITATION**

Le circuit itinérant accueille 791 entrées et le Studio 53 accueille 555 entrées.

DIFFUSION

Le réseau accueille 12 117 entrées.

JUIN**EXPLOITATION**

Le circuit itinérant accueille 699 entrées et le Studio 53 accueille 518 entrées.

DIFFUSION

Le réseau accueille 8 362 entrées et la réunion des animateurs de salles le 03 à Boulazac.
Repérages pour la saison ciné-plein air, prestation de projection en salle à Gindou + la Ville

JUILLET**EXPLOITATION**

Le circuit itinérant accueille 2 476 entrées Et le Studio 53 accueille 1 070 entrées.

DIFFUSION

Le réseau accueille 17 223 entrées et réunion des animateurs de salles le 04 juillet à Boulazac.

AOÛT**EXPLOITATION**

Le circuit itinérant accueille 2 512 entrées et le Studio 53 accueille 988 entrées.

DIFFUSION

Le réseau accueille 19 395 entrées et réunion mairie de Mussidan sur question du cinéma.

**EDUCATION**

Réunion préparatoire actions EAC à Nontron (festival des métiers d'art) Bilan des dispositifs école et cinéma et collège au cinéma (+comité de pilotage), le 29.

de Périgieux, La Communauté de Communes de Brantôme.

EDUCATION

Réunion/animation avec le Conseil Départemental Jeune (12). Bilan annuel des options cinéma de Ribérac et de Sarlat, inscriptions collège au cinéma + réunion cinémas Périgieux.

57 projections de cinéma en plein air.

EDUCATION

Réunion collège de la Force (action culturelle sur tournage la révolution française).
Transmission du dossier DRAC sur Appel à projets « cultures connectées ».

49 projections de cinéma en plein air + prestation festival du film de Gindou (du 17 au 24/08).

EDUCATION

Réceptions documents pédagogiques école et collège et Conception documentation et planification.

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Festival du Film de Cannes, Réunion réseaux Région Nouvelle Aquitaine, Réunion réseaux Film France.
Repérages Série TV Selon Moah.

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES
Comité experts fonds de soutien Long métrage/Fiction TV/Court métrage.

Repérages LM L'envol du Dragon + tournage Série Tv Vestiaires + Tournage Emission TV « Jusqu'à l'aube » - Netflix.
ASSOCIATION

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Fête du cinéma Périgieux / action « ciné tourisme », Tournage CM « Babetou fragile ».

Réunion cinéma / Métiers d'art.
Repérages CM Amour Océan et repérages DOCU/FICTION Révolution Française.

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Tournage CM FEMIS Oraison + tournage DOCU Révolution des cantines + Tournage CM Babetou fragile.
Préparation projet CM La Masco.

SEPTEMBRE**EXPLOITATION**

Le circuit itinérant accueille 719 entrées et le Studio 53 accueille 528 entrées.

DIFFUSION

Le réseau accueille 7 357 entrées et réunion des animateurs de salles le 16 septembre à Boulazac.

OCTOBRE**EXPLOITATION**

Le circuit itinérant accueille 1 307 entrées et le Studio 53 accueille 696 entrées

DIFFUSION

Le réseau accueille 20 512 entrées et réunion des animateurs de salles le 28 octobre à Boulazac.

NOVEMBRE**EXPLOITATION**

Le circuit itinérant accueille 2 240 entrées et le Studio 53 accueille 1 467 entrées.

DIFFUSION

Le réseau accueille 25 285 entrées+ Réunion des animateurs de salles le 21 janvier à Boulazac.

DÉCEMBRE**EXPLOITATION**

Le circuit itinérant accueille 4 455 entrées + Le Studio 53 accueille 1 813 entrées.

PROJECTION EN PLEIN AIR POUR LES MONUMENTS NATIONAUX EN GIRONDE - 3 DATES + PROJECTION EN PLEIN AIR POUR LA VILLE DE PÉRIGUEUX.

Projection en plein air pour les Monuments Nationaux en Gironde - 3 dates + projection en plein air pour la Ville de Périgueux.

EDUCATION

Pré Visionnement Collège au Cinéma à Boulazac (14).
Accompagnement tournée réalisateurs « Rêves de jeunesse » à Ribérac.

Prestataire au Festival Cinéma Amérique Latine de Biarritz+ au Festival de BD de Bassillac

EDUCATION

Conseil Départemental Jeune (09)
Accompagnement du collège de la Force pour action culturelle sur tournage « la révolution française »

Partenaire au Festival de Film de Sarlat (11 au 17) + Participation au Mois du Film Documentaire
Festival Ombres et Lumières.

EDUCATION

Projections des dispositifs Scolaires en salle (15 000 élèves) + Mise en place ateliers EMI dans les collèges de Dordogne.

Le réseau accueille 33 065 entrées + Réunion des animateurs de salles le 9 décembre à Boulazac : préparation des 30 ans de Ciné Passion.

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES
Avant-Première Film La Fin de l'été à la Fabrique de Saint-Astier.
Festival de la Fiction TV La Rochelle

Repérages Long-métrage Antoine De Maximy + Repérages L Long-métrage Stéphane Brizé.

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES
Rencontres cinéma / Métiers d'art Nontron.

Tournage FICTION Révolution Française + Tournage Série TV Selon Moah +Pré-repérages CM La Masco.

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES
Réunion cinéma / Métiers d'art / ALCA / BAT+ Festival Cinéma Sarlat +Aide logistique équipe casting tournage THE LAST DUEL.

EDUCATION
Ateliers Education aux médias (Sarlat, Coulonieix) + Mise en place de la formation école et cinéma KIT mallette pédagogique CNC (04) + Réunion CDJ24 (le 11).



BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Instruction dossiers fonds de soutien + Aide logistique + accompagnement équipe THE LAST DUEL.

ASSOCIATION

Réunion de Bureau de Ciné Passion (02).

Comité de chiffrage- fonds de soutien CD24 et CRNA (Bordeaux).

Entretiens individuels (équipe des salariés (ées)).



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	170
I. ACTIONS DU CAUE EN DIRECTION DES COLLECTIVITÉS	171
II. ACTIONS DU CAUE EN DIRECTION DES PARTICULIERS	186
III. ACTIONS DU CAUE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE	192
IV. ACTIONS DU CAUE EN MILIEU SCOLAIRE	197
V. ACTIONS DU CAUE AVEC NOS PARTENAIRES	199
VI. LA VIE STATUTAIRE DU CAUE	205
VII. LE FINANCEMENT DU CAUE	209

INTRODUCTION

Plus de 40 ans au service du public et des collectivités

Le CAUE est un organisme d'information, de formation et de conseil du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, institué par la loi sur l'architecture du 4 janvier 1977. Le CAUE de la Dordogne a été créé en septembre 1978 à l'initiative du Conseil Départemental.



Siège du CAUE, Espace François Mitterrand, Périgueux

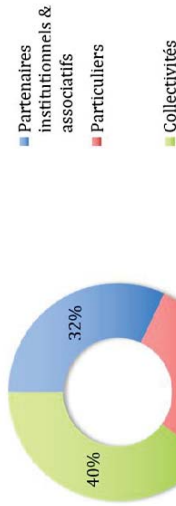
Le CAUE joue toujours pleinement son rôle de conseil aux particuliers et continue de renforcer son action auprès des collectivités locales sur le champ de l'urbanisme, dans une mutualisation respectueuse avec l'Agence Technique Départementale. Le CAUE offre donc un lieu parapublic où l'activité

des services de l'Etat, en développe d'autres avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine, et joue un rôle utile de médiateur pour l'organisation d'actions partenariales.

En outre, le CAUE de la Dordogne présente la particularité d'héberger depuis 2007 un Espace Conseil FAIRE. Le conseil énergétique aux particuliers amène une plus-value incontestable aux conseils dispensés gratuitement et sur rendez-vous au siège de l'association où dans le cadre de permanences délocalisées.

Soucieux de maintenir son ancrage et son action en faveur de l'architecture, des paysages et plus largement sur la gestion des espaces ruraux et urbains, le CAUE de la Dordogne s'adapte en permanence aux contraintes réglementaires et budgétaires pour continuer d'offrir un conseil de proximité de qualité.

Répartition de l'activité du CAUE par public cible



I. L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

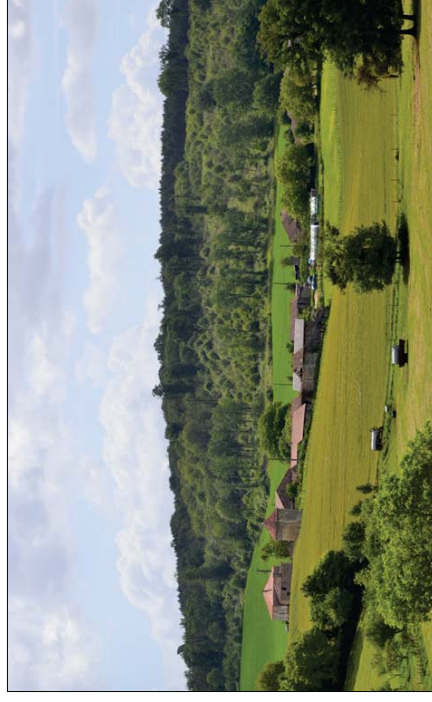
Conformément à la loi et avec le soutien du Département, le CAUE de la Dordogne assiste les collectivités dans leur projet d'aménagement, d'environnement et de biodiversité. Il réalise pour les Communautés de communes des guides et albums pour promouvoir la qualité architecturale et paysagère de leur territoire. Les res-

sources et l'expertise du CAUE sont mises à profit dans l'élaboration des documents d'urbanisme, des PCAET et TEPCV, de la trame verte et bleue. Les études stratégiques du CAUE aident les communes à réfléchir sur l'évolution et la réalisation de leur bourg. Dans le cadre de la transition énergétique et des préoccupations liées à l'en-

vironnement, le CAUE accompagne également les collectivités dans leurs démarches. **En 2019, l'accompagnement des collectivités a représenté 40 % de l'activité du CAUE.**

I. 1. LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Territoire communautaire Dronne et Belle



I. 1. 1. Des outils pour l'élaboration des PLUI et des SCOT

LES GUIDES MÉTHODOLOGIQUES POUR VOUS AIDER À CONSTRUIRE

Le CAUE de la Dordogne a créé en 2007 un outil de médiation sur l'architecture et le paysage du territoire : les cahiers de recommandations architecturales et paysagères appelés aujourd'hui guides méthodologiques pour vous aider à construire.

Cet outil demandé par les Communautés de communes, présente les singularités architecturales et paysagères de leur

territoire et les recommandations d'aménagement pour les porteurs de projets de constructions neuves ou de rénovation. Le travail de terrain et l'état des lieux réalisé par le CAUE ont pour objectif de montrer et de faire comprendre aux élus, aux habitants actuels et futurs du territoire l'identité du lieu où ils habitent.

La 1^{ère} partie du guide présente le territoire de la Communauté de communes. Les thématiques autour de l'architecture traditionnelle, les paysages identitaires, l'évolution urbaine ou encore les abouts et contraintes du territoire sont très illustrés et commentés, afin que les habitants identifient leur cadre de vie pour mieux le préserver.

Des fiches de recommandations, à destination des porteurs de projet dans la Communauté de communes de la Dordogne, composent la 2^{ème} partie du guide. Les 40 années de conseils aux particuliers du caue ont été synthétisés dans ces 26 fiches qui abordent pas à pas les interrogations du pétitionnaire autour d'un projet d'habitation : démarches administratives, choix du terrain, du mode constructif, des matériaux, du mode de chauffage, des plantations... Ces documents sont donc autant utiles dans un projet de construction que de rénovation, mais aussi pour l'aménagement d'ensemble bâti tels que des campings, des exploitations agricoles et des zones commerciales.

L'ALBUM DES TERRITOIRES DE LA DORDOGNE

Depuis 2013, la réalisation de tout guide s'accompagne d'un **album des territoires dans sa version numérique** qui permet de découvrir le territoire de la Communauté de communes grâce à une cartographie interactive. L'album des territoires de la Dordogne est interopérable avec l'interface Périgéo, outil cartographique de l'ATD 24 de plus en plus utilisé par les collectifs en Dordogne.

toutes les études concernant le territoire. A chaque échelle de projet, le document peut être utilisé à la fois pour des études paysagères ou architecturales, pour la réalisation de documents d'urbanisme ou encore pour la réflexion d'un projet de construction ou de réhabilitation d'un bâtiment. C'est un véritable porté à connaissance qui est intégré dans les documents de planification.

En 2019, le CAUE a livré 2 nouveaux guides aux **Communautés de communes du Périgord Limousin et de Dronne et Belle**. Au total, **23 territoires en Dordogne** sont désormais couverts par un guide méthodologique, soit plus de la moitié des communes de la Dordogne (295 sur 520).

• 9 communautés de communes sont partiellement dotées d'un guide méthodologique,
 • 5 communautés de communes ne sont pas encore couvertes par ces documents.

• 1 communauté de commune est partiellement dotée d'un guide méthodologique et d'un album des territoires,

I. 1. 2. L'aide à la rédaction des documents d'urbanisme

Les interventions du CAUE sont de plusieurs niveaux :

- un accompagnement gratuit des collectivités en amont de l'élaboration de leur document d'urbanisme (conseil pour rédiger le cahier des charges et choisir le Bureau d'Etude) et pendant leur élaboration (participation à des COPIL et autres réunions de travail dans le cadre de l'élaboration d'un SCoT ou d'un PLUI).

En 2019, plusieurs Communautés de communes ont sollicité le CAUE pour les accompagner dans une démarche de PLUI ou de SCoT ou de modification de documents d'urbanisme (CA Le Grand Périgueux, CC du Périgord Ribéraçais, CC Sariat Périgord Noir, CC Périgord Limousin, CC Portes Sud Périgord, CC du Bergeracois, CC Bastide Dordogne Périgord, ...). La CC de la Vallée de l'Homme a sollicité un accompagnement renforcé du CAUE qui a effectué une analyse du règlement et du zonage du PLUI et fait des propositions de modification ainsi que des mises en alerte. Le CAUE est également présent dans la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR anciennement AVAP) de Bergerac et aux autres SPR envisagées.

• un accompagnement soutenu des collectivités à la planification et à sa mise en œuvre dans le cadre de conventions pluri-thématiques et rémunérées

En Dordogne, le CAUE assiste 11 territoires dans la mise en oeuvre de leurs outils de planification sur le champ de l'environnement : PLUI CC Isle Verne Salembre, PLUI CC Périgord Ribéraçais, PLUI

CC Dronne et Belle, PLUI CC Sariat-Périgord Noir, PLUI CC des Bastides Dordogne Périgord, PLUI CC Portes Sud Périgord, PLUI CC de la Vallée de l'Homme, PLUI CA Bergeracoise, PLUI CA Grand Périgueux, SCoT de la Vallée de L'Isle, SCoT du Bergeracois et **SCoT du Périgord Vert**. Cet accompagnement intervient au cours des différentes phases des documents d'urbanisme (EIE, PADD, DOO, règlement, OAP, EE).

Enfin, le CAUE et l'ATD 24 ont engagé en 2018 une démarche d'accompagnement du SCoT du Périgord Vert (rédaction du cahier des charges pour le choix du Bureau d'étude et mission d'assistance continuités écologiques). Cet accompagnement appuyé sur 4 ans fait l'objet d'une convention financière. Un accompagnement similaire a été initié en 2019 à la demande du **SCoT du Périgord Noir** pour une période de 3 ans.

qui met en ligne des ressources, des cartographies interactives, des données, des informations thématiques et pragmatiques... - en proposant une assistance à la rédaction du cahier des charges et à la cartographie des trames vertes et bleues.

En Dordogne, le CAUE assiste 11 territoires dans la mise en oeuvre de leurs outils de planification sur le champ de l'environnement : PLUI CC Isle Verne Salembre, PLUI CC Périgord Ribéraçais, PLUI

1. 1. 3. L'aide à la décision : les études stratégiques

Depuis 2015, le CAUE apporte aux élus territoriaux une aide à la réflexion et à la décision en réalisant notamment des études stratégiques de 2 types : des études de bourg et des études prospectives d'aménagement du territoire qui procèdent d'une **démarche globale**. Ces études proposent une réflexion dans le cadre d'un document d'urbanisme, d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation mais aussi dans le cadre d'une démarche d'éco-quartier ou d'extension de bourg.

Elles permettent d'avoir une **vision stratégique et globale du développement du bourg et de prioriser les aménagements**. Elles prennent en compte les axes prioritaires de développement choisis par la commune ainsi que les divers projets en cours.

Le CAUE propose pour chaque étude de bourg un **diagnostic/enjeux et 2 ou 3 scénarii** dans le cadre d'une réflexion globale sur l'habitat, les déplacements, le paysage et de toute problématique urbaine. Pour mémoire, les études stratégiques sont livrées sur support papier et numérique et font l'objet d'une présentation auprès des élus et des techniciens.

Ces missions font l'objet d'une **convention financière** qui définit les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre, les délais de réponse et le montant

Le CAUE a également réalisé des conseils appuyés aux communes de **Saint André Allas** et de **Lanquais** suite à des projets qu'ils ont initiés dans la continuité des études de bourg. Le CAUE a ainsi donné un avis sur le règlement et le plan de composition du projet de lotissement sur un coteau de Saint André Allas et alerté la commune sur les problématiques liées à la construction dans la pente (gestion des déblais et remblais...). A l'attention des élus de Lanquais, le CAUE a aussi produit une fiche conseil pédagogique synthétisant les intentions d'aménagement sur les secteurs du centre-bourg et de la Rougette en vue des futures OAP du PLUI. Le CAUE a formulé plusieurs préconisations pour maîtriser l'urbanisation en périphérie du bourg et pour éviter tout risque d'impact sur le paysage.

partie relative au diagnostic pour les 2 études avaient été présentées fin 2018. Les scénarii ont été présentés aux élus en février 2019. Par ailleurs, dans le cadre de son projet d'éco-quartier en centre-bourg, la commune de **Tocane Saint-Apre** a sollicité l'avis du CAUE le parti pris d'aménagement urbain et architectural proposé par le cabinet d'architecture consulté. Le CAUE a sollicité l'aide du SATESE pour la gestion des eaux pluviales car cette problématique avait été soulevée lors de l'étude de bourg.



Journée d'information et d'échange pour les élus à Villars

Dans le cadre de l'étude de bourg livrée à la commune de Villars en 2018, le CAUE avait réalisé un focus particulier sur la **vacance**. Ce travail spécifique a mis en lumière cette problématique récurrente en Dordogne. En 2019, le CAUE a souhaité mobiliser l'ensemble des partenaires locaux investis dans la lutte contre la vacance : Service Habitat du Département,



Etude du quartier du Docteur Pozzi à Périgueux

Le CAUE a également été missionné en 2019 par l'Office Public de l'Habitat de Dordogne, Périgord Habitat pour réaliser une étude de valorisation architecturale et urbanistique de l'îlot du Docteur Pozzi à Périgueux. L'Office souhaite valoriser cet ensemble patrimonial en opérant une rénovation

dans la lutte contre le bâti vacant, et l'après-midi, retours d'expérience réussie avec notamment la visite commentée du centre bourg de Villars. Une nouvelle animation sur ce thème est prévue après les élections législatives et sera programmée en octobre 2020.

Le CAUE souhaite développer **2 autres thématiques spécifiques aux bourgs ruraux** avec la publication de 2 documents de sensibilisation pour les élus sur la maîtrise du foncier et la rénovation bioclimatique des centre-bourgs (en cours de rédaction). Le CAUE prévoit des animations partenariales en 2020 et 2021 pour échanger avec les élus sur ces 2 problématiques.

ATD24, ADIL, SOLIHA mais aussi EPF Nouvelle-Aquitaine et Office HLM Dordogne Habitat. Il a ainsi conçu avec leur soutien le **livret « Réinvestir le bâti vacant dans les centres-bourgs »** qui propose une méthode aux élus les incitant à prendre en compte dans leur réflexion les 3 échelles de leur territoire : le bassin de vie, le bourg et l'îlot. En outre, avec ses partenaires, le CAUE a organisé le **5 novembre 2019 à Villars, une journée d'information et d'échanges sur la vacance ouverte à tous les élus de Dordogne**. Au programme de cette manifestation qui a rassemblé 59 personnes : rencontre en matinée avec les acteurs locaux institutionnels et associatifs mobilisés

durable des 42 logements actuels tout en conservant son caractère identitaire fort et son rôle dans le fonctionnement du quartier Saint-Georges.

L'année 2019 a permis d'établir un diagnostic architectural, urbain, thermique et paysager et de définir des pistes de réflexion sur la qualification des logements sociaux et des jardins. L'étude sera livrée en avril 2020 et proposera plusieurs combinaisons possibles pour le projet à venir.

I. 1. 4. L'accompagnement des collectivités vers la transition énergétique

Le CAUE apporte son expertise et ses compétences en matière de conseil, de médiation et d'animation aux collectivités engagées dans l'élaboration de leur PCAET ou lauréates de dispositifs nationaux

L'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE DANS LE CADRE DES PCAET

En 2019, le CAUE a plus particulièrement accompagné les **Communautés de communes de Dronne et Belle, du Périgord Limousin, du Périgord Ribérois, de Sarlat Périgord Noir, de la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux et du SYCOTEB** dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie de leur territoire. Le CAUE a participé à des ateliers (habitat, paysage, environnement) et a été consulté sur les diagnostics Energie réalisés sur chaque territoire ainsi que sur leur plan d'actions respectif. Le CAUE a aussi participé à des ateliers thématiques sur l'habitat et le confort énergétique organisés avec le SDE.

liés au développement durable et à l'énergie (TEPCV, CET).

L'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE DANS LE CADRE DES CTE

Les **contrats de transition écologique (CTE)** permettent d'accompagner et de soutenir la transformation écologique des territoires. Ils sont élaborés sur la base des spécificités et des besoins des territoires à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités. Co-construits à partir de projets locaux avec les acteurs des territoires (collectivités, entreprises, associations, citoyens...), les CTE fixent un programme d'actions opérationnels sur 3 ou 4 ans avec des engagements précis et des objectifs de résultats. Le CAUE a été sollicité en 2019 par le **Syndicat du Scot Bergeracois** (SyCoteb) pour l'aider à co-construire des fiches actions ou projet (en fonction des possibilités de financement) proposant des solutions concrètes à mettre en œuvre dès 2020 et jusqu'en 2022. Le CAUE a ainsi proposé **10 fiches actions**. 5 fiches portent sur un cahier des charges sur le confort d'été dans les équipements publics, l'expérimentation sur la qualité de l'air intérieur sur une maison de santé, une formation sur le confort thermique dans la maison, l'organisation de circuits pédagogiques en milieu urbain, de permanences conseil en énergie et en architecture et d'ateliers du soir intitulés Objectif, maison sur mesure. Les 5 autres fiches

L'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE DANS LE CADRE DES TEPCV

Depuis 2017, le CAUE accompagne les **Communautés de communes du Périgord Ribérois et de la Vallée de l'Homme**, territoires lauréats en Dordogne de l'appel à projets Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte. Cela s'est notamment traduit en 2019 par la continuité des **permanences Archi Energie mensuelles délocalisées** d'information et de

conseil en énergie et en construction économique : - 9 permanences Archi Energie à **Verteilac** pour 29 conseils dispensés (**CC du Périgord Ribérois**), - 19 permanences Archi Energie au **Bugue, à Montignac, aux Eyzies-de-Tayac-Sireuil ou à Rouffignac-Saint-Cernin** pour 46 conseils dispensés (**CC de la Vallée de l'Homme**).



Conférence Eau et Jardin

particuliers. Ainsi, à la demande de la **CC de la Vallée de l'Homme** l'une des paysagistes a animé le 22 janvier 2019 une **mini-conférence intitulée Eau et Jardin**. Cet atelier du soir programmé à partir de 18h30 a permis de répondre aux questions suivantes : Comment moins arroser mon jardin ? Par quels moyens récupérer l'eau de pluie pour allier écologie et économie ? Quelles plantes résistent le mieux à la sécheresse ? Comment se préserver de la chaleur tout en profitant de mon jardin ? Et au contraire, comment gérer l'excès d'eau en hiver ? Quels revêtements de sols choisissent pour limiter l'imperméabilisation des sols ?

I. 1. 5. Les autres modalités d'accompagnement des collectivités

LES PERMANENCES CONSEIL DÉLOCALISÉES

À la demande des Communautés de communes, le CAUE peut mettre en place des **permanences conseils délocalisés** sur le territoire de la Dordogne.

Depuis 2015, la **Communauté d'Agglomération Bergeracoise** propose aux porteurs de projets de rénovation et de construction de son territoire communal de rencontrer, 1 fois par mois à

la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a pris fin en décembre 2019.

La permanence à la **mairie de Sainte-Alvère Saint-Laurent-les-Bâtons** est animée depuis 2017 par un architecte du CAUE (1 permanence d'une demi-journée réalisée en 2019 pour 1 conseil). Cette opération conduite sous l'égide de

LA MARQUE PETITES CITÉS DE CARACTÈRE



Démarche de labellisation Petites Cités de caractère à Saint-Cyprien

La commune de Saint-Cyprien s'est lancée en 2019 dans une démarche de labellisation pour obtenir la marque Petites Cités de Caractère. Le CAUE a été sollicité par l'Association en charge du label pour la visite d'éligibilité de la commune

puis par les élus de Saint-Cyprien pour les aider dans le processus d'obtention sur les thèmes de l'architecture et du paysage.

LES ÉTUDES DE FAISABILITÉ VIA L'ATD 24

Dans le cadre d'une convention avec l'Agence Technique Départementale de la Dordogne, le CAUE met à la disposition de celle-ci 2 architectes conseillers (2 temps partiels à 95% et 60%). Ces deux architectes élaborent pour les élus des études de faisabilité sur des projets d'aménagement d'espace public, de création ou de modification de bâtiment public... En 2019, une paysagiste du CAUE a apporté son expertise dans le cadre des études de faisabilité suivantes : la mise en place d'un sentier pédestre reliant Pomport Beach au château de Bridoire en

Le CAUE a également participé à l'étude de faisabilité demandée par la commune de Saint Pierre de Frugie sur les possibilités d'extension du bourg dans une démarche de développement durable et sur son projet d'éco-quartier. Au second semestre 2019, un conseiller Info Energie du CAUE a exercé sa mission au sein de l'ATD24 pour 80% de son temps de travail et est venu en appui sur le champ de l'énergie dans le cadre des études de faisabilité et pour les opérations d'AMO des collectivités.

LES JURYS ET COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES

Conformément à la loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique), le CAUE contribue aux débats lors de jurys de concours d'architecture et y participe en tant qu'expert à la demande des collectivités territoriales. En 2019, le CAUE a été sollicité pour participer à 2 jurys de concours pour le choix de la

Le CAUE est également présent dans 4 commissions départementales et participe régulièrement aux travaux de la Commission des Sites et des Paysages (5 en 2019), de la Commission Publicité, de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (1 en 2019) et de la Commission

de Conciliation Urbanisme de la Dordogne (1 en 2019).

Le CAUE participe régulièrement au Club Autorisation Droit du Sol (3 en 2019) en proposant des interventions sur la revitalisation des centres-bourgs, l'extension

urbaine, le conseil et la complétude des pièces dans les autorisations d'urbanisme.

Le Club ADS et les ateliers locaux du territoire sont animés par la DDT24.

Ateliers des Territoires sur la revitalisation du foncier agricole en déprise sur le territoire de la

Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux.

Le Club ADS et les ateliers locaux du territoire sont animés par la DDT24.

I. 2. ASSISTANCE TECHNIQUE BIODIVERSITÉ, ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

Dans le cadre du développement de l'ingénierie territoriale du département, le CAUE assure des missions spécifiques auprès des collectivités territoriales et de leurs groupements dans les domaines de la biodiversité, l'environnement, l'écodéveloppement et la transition écologique des territoires.

I. 2. 1. L'assistance Continuités Ecologiques (ACE)

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des collectivités locales en matière d'assistance technique « Biodiversité, Environnement et Territoire », le CAUE via son écologue assiste les territoires de Dordogne dans la mise en œuvre de leurs outils de planification. Le CAUE poursuit ainsi une mission d'assistance technique « Biodiversité, Environnement et Territoire » auprès des collectivités locales du département. Cet accompagnement a concerné en 2019 plus

spécifiquement le SCOT du Périgord Vert, le PLUI de la CC Portes Sud du Périgord, le SCOT de la Vallée de l'Isle, le PLUI de la CC Isle Vern Salembre en Périgord

I. 2. 2. Appel à projet et appel à manifestation d'intérêt trame verte et bleue (TVB)

Le CAUE a pour mission d'initier et de construire avec les collectivités locales des projets publics ou privés sur le champ de la Biodiversité et de l'écodéveloppement. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) bénéficie depuis 2 ans de l'accompagnement du CAUE. En 2017, le SMBI a été lauréat de l'appel à projet « TVB et pollinisateurs » lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine. Le projet a débuté en 2018 pour 2 ans et concerne les trames naturelles

zones humides et bocagères. Le CAUE a participé en 2019 à la mise en œuvre du projet en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Le CAUE a également assisté en 2019 le SMBI dans le montage de son dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire Vert et Bleu » lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine. Le projet sera mené en 2020 et le CAUE aura notamment en charge la réalisation du diagnostic de la trame turquoise sur le bassin de

l'Isle aval et d'organiser des ateliers participatifs pour favoriser la concertation avec les acteurs locaux.

I. 2. 3. *Projet haute valeur environnementale de l'AOC Pécharmant*

Initié en 2019 par le groupe de travail Agro-écologie de la Maison Numérique de la Biodiversité, ce projet a pour objectif la montée en qualité environnementale d'un territoire viticole de 8 km² enclavé dans le périmètre urbain au Nord Est de Bergerac. Portée par le Syndicat des Vins de Bergerac et

en 2020 pour sa mise en œuvre. A cet égard, il participera au diagnostic écologique et paysager du territoire et créera et animera une application participative pour les viticulteurs et les citoyens du territoire du projet.

I. 2. 4. *Projet de cartographie nationale des habitats naturels (CAR-HAB)*

En 2019, le territoire du Département de la Dordogne a été retenu comme site test par le Ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre du programme national de Cartographie des Habitats naturels (CAR-HAB). Ce programme de

recherche a pour objectif de produire une carte des habitats naturels et des végétations de la France métropolitaine au 1/25000^{ème}. En 2019, le CAUE a effectué les vérifications attendues sur le terrain pour valider les bases de données élaborées dans le cadre de ce pro-

I. 2. 5. *Projet de cartographie nationale des habitats naturels (CAR-HAB)*

En 2019, le territoire du Département de la Dordogne a été retenu comme site test par le Ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre du programme national de Cartographie des Habitats naturels (CAR-HAB). Ce programme de

recherche a pour objectif de produire une carte des habitats naturels et des végétations de la France métropolitaine au 1/25000^{ème}. En 2019, le CAUE a effectué les vérifications attendues sur le terrain pour valider les bases de données élaborées dans le cadre de ce pro-

I. 3. L'ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DORDOGNE PÉRIGORD

I. 3. 1. *La maison numérique de la biodiversité DORDOGNE PÉRIGORD*

Dans sa convention annuelle avec le Conseil départemental, le CAUE s'est attaché en 2019 à accompagner le Département dans le cadre de sa nouvelle politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et plus particulièrement dans la mise en œuvre du **Projet de la Maison Numérique de la Biodiversité Dordogne Périgord**.

Pour mémoire, le Conseil Départemental a été lauréat en juin 2017 de l'appel à Projet d'Investissement d'Avenir « Pour la reconquête de la Biodiversité » à

l'attention des collectivités territoriales lancé par l'Etat. Le Département a conçu un projet alliant pédagogie, participation citoyenne et ingénierie dont l'ambition est de faire de la Dordogne un territoire d'excellence environnementale en co-construisant des modèles d'écodéveloppement et de gestion alternative adaptés aux territoires ruraux. Prévu sur 3 ans, le projet doit permettre de développer un observatoire participatif « Nature et écopaysages » pour répondre aux besoins de différents

partenaires sont étroitement associés au projet : ils proposent des usages de l'application et en cours de développement les testent. Sur le champ de la biodiversité et de la transition écologique, l'application devra permettre de s'informer (actualités, alertes...), d'échanger (partage d'expériences, proposition de services, conversations, sondage...) et de participer (campagnes de collectes de données territoriales).

L'ASSISTANCE BIODIVERSITÉ / ÉCODÉVELOPPEMENT

Le CAUE est pilote des actions développées sur le **champ de la biodiversité et de l'écodéveloppement** et à ce titre, doit :

- assister les laboratoires de recherche et les bureaux d'étude dans le développement de cartographies des sylvosystèmes et des agrosystèmes
- animer 3 groupes de travail thématiques (Biodiversité, Agroécologie / Forêt / Eau verte, zone humide, collectivités locales)
- développer des outils numériques et accompagner les porteurs de projets participatifs locaux en faveur de la biodiversité

A noter, la licence Simplex développée en 2018 a finalement été abandonnée en août 2019. Cette application smartphone qui devait permettre de déployer des mini-applications ou campagnes participatives (herbi-link...) a été jugée inadaptée aux attentes de développement de l'observatoire participatif « Nature et éco-paysages ». Il a été décidé de créer un outil sur logiciel libre en mode Lean Start-up pour répondre au **projet de développement d'une application de mobilisation citoyenne évolutive**. Un groupe de travail s'est constitué pour préciser les besoins et les données nécessaires à cette nouvelle application. Les

Le CAUE est également chargé de l'animation des groupes de travail thématiques qui se réunissent régulièrement pour mener des réflexions au sein de la Maison Numérique de la Biodiversité.

A cet égard, le CAUE a organisé le **18 novembre 2019 un séminaire de travail transversal intitulé « Biodiversité et écodéveloppement »**. Le séminaire a réuni une cinquantaine de personnes partenaires (associations, administrations, organismes professionnels, établissements publics) et les techniciens des EPCI. L'objectif

LA MISSION ÉCOTOURISME

En 2019, le CAUE s'est fortement mobilisé pour développer des partenariats et animer des territoires de projets pour créer la **1^{ère} offre éco-touristique du département**. 2 pistes ont été explorées : la réalisation de pré-diagnostic des sentiers du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées) et la création d'une application mobile « Ecotourisme et territoire ».

L'outil janus

Début 2019, un groupe de 5 stagiaires de licence Pro au lycée agricole Lapeyrouse à Coulouniex-Chamiers a testé l'outil JANUS qui permet d'analyser la capacité d'un sentier pédestre à impacter positivement l'activité sur un territoire dans une démarche écotouristique. Mi-mai 2019, les 900 boucles du PDIPR ont été intégrées dans l'outil JANUS permettant d'établir pour chaque Communauté de communes un pré-diagnostic par sentier. Cet outil doit encore évoluer pour être adapté aux pratiques des techniciens des Communautés de communes et rapidement opérationnel.



Séminaire « Ensemble, imaginons l'éco-tourisme en Dordogne », mars 2019 à Périgueux

L'application mobile de valorisation de l'écotourisme

L'objectif visé est de co-construire un outil participatif de découverte de la nature et de l'écotourisme en Dordogne à l'attention des collectivités locales, des professionnels et des citoyens. Concrètement, en collaboration avec le service Tourisme du Département, le CAUE a co-

organisé le 6 mars 2019 à Périgueux le séminaire « Ensemble, imaginons l'éco-tourisme en Dordogne » qui a rassemblé près de 80 personnes (élus, techniciens et acteurs locaux du tourisme). Une table ronde intitulée « Eco-tourisme : pour vivre des moments agréables et expérientiels au plus proche de la nature et des territoires » était proposée en matinée et 3 groupes de travail se sont réunis l'après-midi.

était double : présenter le bilan des travaux menés par les groupes de travail thématiques et recueillir les nouveaux besoins.

Suite à ce séminaire, **2 autres rencontres ont été organisées les 9 et 10 avril 2019** dont l'objectif était de définir la finalité de l'outil numérique, son contenu et le plan d'actions de sa mise en œuvre.

La réflexion engagée lors de ces travaux a permis la **rédaction en 2019 du cahier des charges d'une application mobile écotouristique**. Le choix du prestataire intervient dès début 2020. L'objectif est de proposer au public début 2021, 8 à 12 parcours en ligne pour découvrir la Dordogne en mobilité douce (randonnées pédestres, VTT, ...) et de manière ludique, apprenante et divertissante.

L'ASSISTANCE ZONES HUMIDES

La mission d'assistance Zones Humides a pour objectif la réalisation d'une carte fonctionnelle basée sur un suivi inter et intra-annuel des zones humides qui servira d'outil d'aide à la décision pour la CATER-ZH et les Syndicats de rivière. En 2019, le CAUE a réalisé un accompagnement appuyé de la CATER-ZH du Département. L'objectif est de favoriser la connaissance des zones humides en modélisant et produisant la nouvelle cartographie du département. En 2019, l'aide du CAUE a été multiforme :

- Assistance auprès de l'UMR LETG de Rennes pour le développement et la production des

- indicateurs échanges/discussion, mobilisation de données départementales (DDT, OCS ...) et production de données d'entraînement, mise au format et transfert de données, étude de faisabilité (indicateur prairies humides « gérées » notamment).
- Vérification et validation des cartographies produites à l'échelle locale (ZH potentielle, existante et dégradée), correspondance statistique avec les bases de données existantes et perspective d'amélioration des indicateurs (utilisation MNT, données d'occupation du sol...).

- Participation à une journée technique « évaluation des zones humides et aménagement » avec la CATERZH.

I. 3. La Maison départementale de l'habitat

Le Département de la Dordogne souhaite créer une Maison départementale pour amplifier sa mission de service public autour de l'Habitat. Ouverte à tous elle regroupera en un lieu unique l'ensemble des outils départementaux :

ADIL, ATD24, CAUE, Périgord Habitat, SEMIPER, Service Habitat du Département, SMOLS (Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social), SOLIHA.

Chaque citoyen pourra y trouver une réponse concrète à sa recherche de logement social ou à la rénovation de son logement. Les collectivités pourront rencon-

trer au sein de ce guichet unique tous les services leur permettant de construire ou rénover leur patrimoine. Le Département a acquis une parcelle de 3 000 m² pour y réaliser la Maison Départementale de l'Habitat et participer ainsi au développement du nouveau quartier d'affaires situé derrière la Gare de Périgueux. Le projet sera une surface de 4600 m² sur 6 niveaux de plancher. Le futur bâtiment sera livré d'ici 3 ans au cours du 1^{er} semestre 2023 et abritera 260 salariés au service des particuliers et des collectivités. Selon les

souhaits du Département, il devra être innovant et exemplaire en terme de développement durable et prendre en compte des objectifs de performances environnementales et énergétiques mais aussi privilégier l'emploi de matériaux biosourcés. Le Département a souhaité que soit organisée une **dynamique participative** pour associer au projet les principaux acteurs de cette opération, notamment les personnels amenés à travailler au sein de la Maison Départementale de l'Habitat. L'ATD24 et le CAUE

ont été sollicités pour assurer une **assistance technique pour piloter, animer et organiser la démarche de développement durable, préparer le programme d'exigences du futur bâtiment, organiser la consultation de la maîtrise d'œuvre**, et garantir tout au long de la conception et de la réalisation du projet, le bon déroulement de la méthodologie mise en place.

1. 3. 3. L'atlas des paysages

Accessible à tous, grand public, collectivités et professionnels, un **atlas des paysages** est un outil de connaissance qui permet la lecture d'un département dans sa diversité géographique et paysagère pour une meilleure prise en compte de ses spécificités dans les réflexions et les aménagements à venir du territoire.

Amorcé en 2016, le projet d'un atlas des paysages et du patrimoine de la Dordogne est conduit sous la maîtrise d'ouvrage de la DDT24 et est financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Le bureau d'étude en paysage retenu fin 2017, après un an de travail de terrain, réalise en 2019 la description des fondamentaux géographiques et culturels de la Dordogne et l'ensemble des unités paysagères qui la composent.

développement durable et d'offrir un service public de qualité en matière d'accueil et d'accompagnement. Les attentes formulées (typologie des bureaux, espaces à mutualiser, transparence, luminosité, ouverture des fenêtres, gestion de la température...) feront l'objet d'une restitution synthétique aux salariés et seront annexés au programme d'exigences.

méthodologiques et l'album des territoires de Dordogne).

Le CAUE a participé à 2 réunions de travail avec le bureau d'études, la DDT24 et la DREAL N-A, et a collecté de nouvelles ressources. Le CAUE était présent à la réunion du Comité Technique.

Le CAUE est chargé d'animer et de faire connaître l'Atlas pendant et après sa réalisation.

1. 3. 4. La lecture de paysage pour des sentiers de randonnées

Dans la perspective de valoriser l'offre touristique et de découvrir des sentiers de randonnée, le service Tourisme du Département a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans la valorisation de points de vue paysagers. Après un travail de repérage et de sélection avec le service du Tourisme opéré en 2019, une dizaine de points de vue a été choisie pour réaliser **des lectures de paysages**. Celles-ci seront intégrées dans les brochures toutes

paysages. En 2019, **4 panoramas** ont été réalisés à Montagnier, Monbazillac, Nontron et Campagne. Les panoramas des autres points de vue sélectionnés à Génis, Saint Severin d'Estissac, Saint Léon sur Vézère (côte de Jor), Saint Astier, Carsac de Gurson seront réalisés en 2020 et également versés dans l'Atlas départemental numérique des paysages et du patrimoine de la Dordogne.

1. 3. 5. Les 10 plus beaux sentiers de randonnée du Périgord

Le Service du Tourisme a lancé en 2019 un concours visant à guider les communes pour améliorer leur parcours de randonnée en dégageant des cônes de vision mais aussi en les conseillant sur le traitement paysager à l'arrivée des parcours dans leur village. De nombreuses communes ont posé leur candidature pour

d'emprunter le sentier à cheval et/ou en vélo...

Les visites sur le terrain ont été suivies d'une Journée de délibération pour établir le palmarès. Une seconde édition est d'ores et déjà prévue en 2020 à laquelle le paysagiste du CAUE devrait encore participer.

1. 3. 6. L'inventaire du petit patrimoine

Avec le soutien du Conseil départemental, le CAUE participe au recensement et à l'animation du petit patrimoine en Dordogne depuis plus de 20 ans.

Les fiches inventaires

Le travail partenarial avec l'association La Pierre Angulaire continue et en 2019, **20 dossiers informatisés**

L'application Petit Patrimoine

Le CAUE poursuit le travail partenarial engagé en 2018 avec le service de la Conservation du Département, la Fondation du Patrimoine Dordogne Périgord et l'ATD24 pour perfectionner et alimenter **la base de données départementale Petit Patrimoine**. Les 6000 éléments versés dans cette

base sont maintenant géolocalisés via l'outil Périgéo de l'Agence Technique. En 2019, 3 associations ont été formées à l'utilisation de l'application développée (Maisons paysannes de France, Les Meulières de Saint-Crépin-de-Richemont et Renouveau du petit patrimoine de Marçillac Saint-Quentin) leur permettant ainsi d'enrichir cette base en y versant leurs données. Une plaquette informative sur l'application **Petit patrimoine**

La nouvelle banque de données patrimoniales a également vocation à être utilisée par les collectivités pour la gestion et la valorisation de leur patrimoine et pour le développement de l'animation culturelle locale de leur territoire. C'est notamment le cas du Grand Site de la Vallée Vézère qui souhaite engager une action forte d'inventaire et de valorisation du patrimoine dans le cadre de sa démarche de labellisation.

II. LES ACTIONS DU CAUE EN DIRECTION DES PARTICULIERS

II. 1. LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

Mission fondatrice des CAUE, le conseil indépendant et gratuit aux particuliers est l'une des missions premières des CAUE. En Dordogne, ce conseil est assuré par une équipe pluridisciplinaire (architectes, paysagistes, urbanistes et conseiller Info Energie) qui accompagne les particuliers en amont de leurs projets de construction, d'extension ou de rénovation et du dépôt de l'autorisation d'urbanisme.

En 2019, l'équipe du CAUE a consacré 28 % de son temps de travail aux missions de conseil, de sen-

sibilisation et de communication auprès des particuliers.



Affiche Le conseil aux particuliers

II. 1. 1. Les modalités du conseil

L'équipe accompagne gratuitement les particuliers en amont de leur projet de construction, d'extension

ou de rénovation. L'accueil téléphonique est assuré **250 jours par an** et **2 386 appels** ont été reçus en

pour la rénovation » a boosté les appels avec 1000 contacts téléphoniques supplémentaires par rapport à 2018 dont près de 80 % ont concerné l'Espace Conseil FAIRE. Le CAUE a également été sollicité par courrier et par téléphone. Au total, l'équipe pluridisciplinaire (architectes, paysagistes, conseillère Info Energie) a dispensé **943 conseils aux particuliers** (contre 833 en 2018). L'Espace Conseil FAIRE du CAUE a dispensé **685 conseils** en RDV, par téléphone et par courriel.

Plus précisément, **321 conseils** sur RDV ont été dispensés au siège du CAUE, **142 dans l'ensemble des permanences délocalisées** (CAB, CC pays Ribéracois, CC Vallée de l'Homme, CC Saliat Périgord Noir, Sainte-Alvère Saint-Laurent-les-Bâtons) et **45 au Guichet Unique**. Au total, **435 demandes** ont fait l'objet d'une réponse par téléphone, courrier et courriel.

II. 1. 2. Les permanences délocalisées en énergie et en architecture

Depuis 2013, le CAUE participe le 1^{er} jeudi de chaque mois à une permanence en matinée dans le cadre du Centre de ressources et de conseils / **Guichet unique du Projet Grand Site de la Vallée de la Vézère**. Toute personne porteuse d'un projet de travaux de type construction, restauration, extension situé

sur l'une des 37 communes du Projet Grand Site Vallée de la Vézère peut s'adresser à ce guichet unique. Les services de l'Etat (UDAP24, DREAL, DDT24...), la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, le CAUE etc. accompagnent de façon concertée et le plus en amont possible les pétitionnaires (particuliers et professionnels).



Conseil transversal Archi Énergie

A noter, un particulier a la possibilité de bénéficier d'un conseil transversal et peut ainsi recevoir lors d'un même RDV un conseil en architecture, paysage, urbanisme et énergie. En 2019, **205 conseils** ont été effectués par un architecte et/ou une paysagiste accompagnés d'un conseiller FAIRE (pour moitié au siège et lors des permanences décentralisées). **Ce type de conseil transversal a doublé par rapport à 2018** et permet aux particuliers d'avoir une approche globale de leur projet de construction ou de rénovation. Les conseils en RDV au siège et en permanences délocalisées concernent en majorité des projets de rénovation. Géographiquement, près d'un tiers des personnes

reçues en conseil au siège du CAUE ont des projets situés sur la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux.

Outre les 25 fiches conseils des guides méthodologiques et les plaquettes d'information de l'ADEME disponibles gratuitement lors des RDV conseil, un projet de matériauthèque a été lancé par les conseillers du CAUE en 2019. Mené avec les architectes de l'ATD24, cet outil pédagogique devrait être finalisé en 2020 et proposera des échantillons de matériaux biosourcés pour la construction et l'isolation. La création d'un guide destiné aux porteurs de projets de construction est aussi en cours. Pratique et pédagogique, il mettra de comprendre chaque étape de la constitution d'un permis de construire et facilitera les démarches des pétitionnaires avec les services urbanisme en charge de l'instruction des PC.

En 2019, **45 dossiers ont été traités dans le cadre des 11 permanences du Guichet unique (GU)**. Le GU voit en priorité les projets en Site Classé (40% des dossiers) et en Site Inscrit (40% des dossiers). Les communes concernées par les zones de protection sont les plus présentes en GU. La majorité des dossiers concerne des projets résidentiels (31) et liés

au tourisme (9), et une minorité des projets agricoles (7). La tendance architecturale la plus fréquemment observée est le style périgourdin (14) suivie par les constructions contemporaines (9) et bois (8). Près des 3/4 des dossiers vus en permanence concernent des projets sur les communes des Eyzies de Tayac Sireuil (10), Saint-Léon-Sur-Vézère (10), Campagne (7) et Tursac (5). Les élus accompagnent les pétitionnaires dans la grande majorité des cas et la moitié des conseils a été en 2019 dispensée sur site pour des projets nécessitant une réponse plus pédagogique.

Depuis 2013, le CAUE assure à Bergerac dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, une permanence mensuelle d'une

communes lauréates TEPCV. La permanence mensuelle de la CC du Périgord Ribérocis est délocalisée à Verteillac (29 conseils dans le cadre de 9 permanences). La permanence mensuelle de la CC de la Vallée de l'Homme est itinérante sur les communes de Bugue, de Montignac, des Eyzies et de Rouffignac Saint-Cernin (46 conseils dans le cadre de 19 permanences). Des conseils en architecture et énergie sont assurés sur le territoire communal de Sarlat Périgord Noir depuis juin 2019 et 27 conseils ont été dispensés dans le cadre de 8 permanences.

Toutes les permanences délocalisées se poursuivent en 2020, à l'exception de celle du Val de Louyre et Caudeau.

II. 2. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Le CAUE a également vocation à faire connaître et reconnaître le territoire périgourdin dans ses dimensions architecturales, urbanistiques, paysagères et environnementales. Le travail de terrain réalisé par son équipe pluridisciplinaire pendant 40 ans a permis de repérer, photographier et de classer bon nombre d'éléments architecturaux et paysagers de la Dordogne mais aussi de rencontrer les acteurs du territoire. C'est cette richesse d'information que le CAUE souhaite mettre au profit de tous grâce à ses productions (guides, posters, publications, expositions, site Internet) et grâce à ses animations (conférences, soirées débats, parcours architecturaux...).

II. 2. 1. Les expositions



Exposition Patrimoine de pays en devenir

exposition itinérante date de 2017 et compte 13 panneaux largement illustrés (photographies et aqua-relles). Elle peut être présentée et animée par une architecte ou une paysagiste du CAUE.

L'exposition a fait l'objet de 12 emprunts en 2019, dont 8 en milieu scolaire. Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire l'a accueillie dans ses murs pour une période de 10 mois (de juin 2019 à mars 2020). L'Ehpad du Centre Hospitalier de Saint-Aulaye a pour sa part sollicité une animation spécifique pour ses pensionnaires réalisée par le géomaticien du CAUE en charge de

II. 2. 2. Les journées et conférences

Vouloir en fête



En 2019, le CAUE a participé à des conférences et des tables rondes en diverses occasions : Journées Européennes du Patrimoine (JEP), Journées nationales de l'Architecture (JNA), salons, ...

Dans le cadre de la convention DRAC-URCAUE, le CAUE a encore assuré en 2019 l'animation locale de Journées Européennes du Patrimoine (JEP) avec le soutien du Conseil départemental. Pour

ment aux collectivités et aux associations du département. Le prêt peut s'accompagner d'une visite guidée animée par la conseillère FAIRE et/ou un architecte du CAUE.

Un livret gratuit de l'exposition est également proposé lors des animations. Un panneau supplémentaire sur l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction neuve est en cours de réalisation. L'exposition et son livret d'accompagnement servent également de supports pédagogiques dans le cadre de la formation éponyme destinée aux architectes et aux professionnels de l'habitat.

Deux conférences ont ouvert la journée : Line Becker, chercheur à la Conservation du Patrimoine Départemental a retracé l'histoire du site de Vauclair, abbaye de chartreux fondée en 1328 et devenue établissement hospitalier psychiatrique en 1919, et Sylvain Marmande, architecte conseiller au CAUE a développé la notion d'architecture thérapeutique en démontrant à quel point l'architecture, qui influe directement sur notre comportement, peut également déterminer le degré de bien-être des patients.

Les représentantes de ZAP'Art ont présenté les actions de leur association et expliqué la philosophie et les bienfaits thérapeutiques de l'art à

l'hôpital. Enfin, l'artiste plasticienne Mathilde Caylou a témoigné de son expérience en résidence à Vauclaire en 2018 et fait découvrir quelques unes de ses œuvres.

L'après-midi, les membres de l'association GEMM (Groupe d'étude et de Mémoire du Montponnais) ont animé les visites commentées de l'ancienne chartrreuse. Patrick Chatenet, jardinier-poète à Vauclaire a proposé une déambulation pour faire découvrir les jardins et en particulier le jardin médicinal de Vauclaire.

Plus de 200 personnes ont participé à tout ou partie de la manifestation. Pour la pause méridienne, possibilité était donnée de se restaurer sur place sur les stands de la kermesse. Le CAUE avait affrété gratuitement pour l'occasion un car de 60 places au départ de Périgueux.



JNA 2019 Conférence au CAUE

Dans le cadre des **Journées Nationales de l'Architecture (JNA)**, le CAUE a ouvert ses portes au public le samedi 19 octobre 2019 à Périgueux. Au programme de cet après-midi, la découverte des missions et productions du CAUE et la rencontre avec tous les conseillers (architectes, paysagistes et conseiller énergie). Un atelier de sensibilisation à l'architecture était proposé aux plus jeunes. L'exposition du CAUE « Patrimoine de pays en devenir » a fait l'objet d'une animation sur le thème du développement durable et l'après-midi s'est achevée avec une conférence débat sur « La rénovation thermique des

II. 3. Le site internet du CAUE

Le nouveau site du CAUE a été finalisé en 2018. Les objectifs étaient d'améliorer la visibilité directe de la structure CAUE, de partager de nombreuses ressources téléchargeables gratuitement et plus largement de promouvoir l'activité de conseil tant auprès des particuliers que des collectivités. Il est alimenté régulièrement en fonction de l'actualité du CAUE et des mises à jour des documents d'information.

murs en pierre dans le bâti ancien » animée par une architecte et la conseillère FAIRE du CAUE. Pour cette 3^{ème} édition des JNA, une cinquantaine de personnes ont poussé les portes du CAUE et une dizaine d'enfants ont participé aux ateliers de jeux et de dessin.

Le CAUE a également organisé la veille des JEP et des JNA des animations spécifiques pour les scolaires « hors les murs ». Dans le cadre des Enfants du Patrimoine, des animations ont été co-organisées avec l'artiste Mathilde Caylou au Centre Hospitalier de Vauclaire pour les élèves de l'école primaire de Ménesplet. Dans le cadre de l'opération nationale Levez les yeux, le Musée national de Préhistoire a sollicité le CAUE pour intervenir auprès des élèves de l'école primaire Séverin Blanc aux Eyzieux de Tayac.

II. 4. La page facebook du CAUE

Le CAUE est présent sur les médias sociaux depuis mai 2014 via sa page Facebook. En décembre 2019, sa page totalisait **750 mentions « j'aime »**. Le CAUE compte **748 abonnés à la page** (contre 682 en 2018) parmi lesquels des professionnels de l'architecture, de l'urbanisme, de l'habitat, des élus, des associations et des particuliers. Ce nouvel outil permet d'annoncer en continu les événements et les manifestations organisés tout au long de l'année par le CAUE et d'en restituer le contenu (photos, vidéos, documents audio...). En 2019, le CAUE a mis en ligne **54 publications** qui ont été vues par **18 806 personnes**. Parmi ces dernières, 2 762 ont « interagi » (clics, affichage photos, vidéos, textes). Le nombre d'abonnés augmente (+66) et le nombre de publications d'une année à l'autre

- les Journées Portes ouvertes au CAUE le 19 octobre 2019 dans le cadre des JNA (1000 vues et 69 interactions)
- la Journée d'information *Réinvestir le bâti vacant* le 5 octobre 2019 à Villars pour les élus de Dordogne (1300 vues et 136 interactions).

La page Facebook est alimentée par l'infographiste du CAUE qui souhaite continuer à développer le nombre de contacts en Dordogne pour augmenter la portée locale de cet outil. En 2020, le CAUE développera sa communication sur les réseaux sociaux en créant son compte Instagram pour amplifier la diffusion de son actualité.

II. 5. Les médias et le CAUE en 2019

Le CAUE sollicite régulièrement les médias locaux (journaux et radios) pour l'aider à relayer son actualité auprès du grand public. La presse est ainsi systématiquement destinataire des communiqués de presse pour annoncer les manifestations du CAUE ou tout nouveau service ouvert aux particuliers ou aux collectivités.

En 2019, une dizaine d'articles est parue dans la presse locale pour annoncer ou rendre compte des actions du CAUE. Les manifestations organisées dans le cadre des JEP et des JNA bénéficient toujours d'une bonne couverture dans la presse écrite. Les manifestations du CAUE sont aussi régulièrement relayées sur les ondes de France Bleu Périgord dans l'émission « La grande affiche » qui offre chaque

samedi matin de 10h à 11h une sélection des sorties en Dordogne. Pour la 1ère fois, la télévision locale France 3 Périgords s'est fait l'écho de l'une des manifestations organisées par le CAUE et s'est déplacée à Vauclaire le 21 septembre 2019 pour un reportage dans le cadre des JEP.

Le partenariat avec **France Bleu Périgord** se renouvelle chaque année. En 2019, le CAUE est inter-

venu à **7 reprises dans le cadre de l'émission le dossier de « La vie en bleu »**. En direct et durant une demi-heure, la conseillère FAIRE répond aux auditeurs sur des thé-

chronique « Sauvons la planète » sur le thème des conseils en architecture et en énergie et sera à nouveau sollicité en 2020.

II. 2. 6. Les autres modalités de communication

Le CAUE assure en interne la conception et la réalisation de ses outils de communication et de ses productions : plaquettes, flyers, affiches, panneaux d'exposition, guides, posters et ouvrages. En 2019, un kakémono présentant le CAUE a été créé pour sa participation à la foire de Bergerac. Ce support est utilisé sur les salons

conseils et permanences ; Les guides méthodologiques ; Les ateliers Objectifs sur mesure ; les formations Le confort thermique dans la maison et Projet sur mesure ; les expositions Patrimoine de pays en devenir et le Confort thermique dans la maison ; Les conférences, ateliers, ciné débat.

III. LES ACTIONS DU CAUE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Depuis 2007, le CAUE accueille en son sein un Espace Conseil FAIRE qui vient renforcer le caractère pluridisciplinaire de l'équipe en place. L'ADEME et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine apportent leur soutien financier au CAUE qui salarie une conseillère FAIRE à temps plein. En 2019, la Conseillère FAIRE a bénéficié d'un congé individuel de formation de 5 mois et le CAUE a recruté un conseiller à temps plein pour assurer la continuité du service. A partir du 1er juillet 2019, au regard de la charge de travail, son contrat a été prolongé pour une durée de 11 mois, et 20% de son temps de travail a été affecté

III. 1. DES ACTIONS DE CONSEILS, D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES PARTICULIERS

III. 1. 1. Les missions générales de L'E.I.E

L'Espace Conseil FAIRE du CAUE permet au grand public d'obtenir des informations sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Conformément à la charte des EIE, les conseils délivrés sont gratuits, neutres et indépendants. Les contacts s'effectuent par téléphone (via le standard du CAUE), par écrit (essentiellement par courriel), par entretien dans les locaux

du CAUE ou dans le cadre de permanences délocalisées sur des territoires communautaires (sur RDV). À noter, certains RDV sont assurés en présence d'un architecte conseil et/ou d'une paysagiste pour un conseil approfondi. En parallèle de ces conseils individuels, des actions de sensibilisation collectives (visites de sites, confé-

rences-débats, stands dans des salons...) sont organisées tout au long de l'année. Le CAUE crée également des supports de communication (plaquette, fiches pratiques, exposition, vidéos pédagogiques) et des actions de formations en lien avec le thème de l'Énergie.

rencontres-débats, stands dans des salons...) sont organisées tout au long de l'année. Le CAUE crée également des supports de communi-

cation (plaquette, fiches pratiques, exposition, vidéos pédagogiques) et des actions de formations en lien avec le thème de l'Énergie.

III. 1. 2. Les activités de L'E.I.E en 2019

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

Le public de l'Espace Conseil FAIRE est depuis sa création, très majoritairement constitué de particuliers (97 %) qui sont des propriétaires occupants (environ 94 %).

En 2019, **685 demandes** ont été renseignées (contre 457 en 2018) dans le cadre d'un RDV, par téléphone, par mails ou dans le cadre de visites spontanées au CAUE. Sur les 369 RDV assurés en 2019, la conseillère Info Energie (CIE) a réalisé **194 conseils accompagnés** d'un architecte conseil et/ou de la paysagiste du CAUE dont 102 ont eu lieu lors de permanences Archi-Energie délocalisées sur les Communautés de communes du Pays Ribéracois (29 RDV à Vertillac), de la Vallée de l'Homme

tion du bâti en pierre nécessitant un accompagnement approfondi de la CIE pour éviter certaines pathologies parfois observées lors de rénovations dans l'ancien mal réalisées (humidité, moisissures, détérioration, mauvaise qualité de l'air intérieur). A noter, un tiers des contacts concerne des **conseils approfondis qui durent en moyenne 1h10** (contre 2/3 de conseils simplifiés). Concernant la nature des demandes, la CIE répond majoritairement à des conseils techniques (54,1%) suivis par des à caractères économiques et financiers (37,20%). Les demandes techniques concernent en grande majorité le bâti (isolation, chauffage, conception).

Les conseils délivrés restent dans leur grande majorité **des projets de rénovation (87%) portant de plus en plus sur des logements construits avant 1949 (47%)**. Les spécificités techniques de rénovation,

mal réalisées (humidité, moisissures, détérioration, mauvaise qualité de l'air intérieur). A noter, un tiers des contacts concerne des **conseils approfondis qui durent en moyenne 1h10** (contre 2/3 de conseils simplifiés). Concernant la nature des demandes, la CIE répond majoritairement à des conseils techniques (54,1%) suivis par des à caractères économiques et financiers (37,20%). Les demandes techniques concernent en grande majorité le bâti (isolation, chauffage, conception).

En Dordogne, le PRIS ADIL 24 contactent l'Espace Conseil FAIRE (Points Rénovation Info Service) du CAUE souhaitent des conseils techniques qui nécessitent la plupart du temps un RDV. En outre, le CAUE propose depuis 2014 des permanences téléphoniques (1 à

LA MÉDIATION ÉNERGIE

Outre les conseils aux particuliers, la conseillère FAIRE continue de développer des actions de médiation en lien avec la thématique de l'énergie. Parmi les **13 animations**

auxquelles les 2 conseillers FAIRE ont participé en 2019, on peut citer :

LES INTERVENTIONS AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

- **le Rénov'Tour**, le samedi 23 mars sur le parking de l'enseigne de bricolage LEROY MERLIN à Marsac sur l'Isle. Ce village itinérant abrite des supports pédagogiques (matériau de produits isolants, maquette, fiches pratiques de l'ADEME...). Il permet de faire connaître les Espaces Conseil FAIRE et de répondre aux questions des usagers sur les solutions techniques possibles pour les projets d'amélioration énergétique de leur logement. Une cinquantaine de contacts ont été pris parmi lesquels des artisans locaux.
- **la Foire exposition de Bergerac**, du 3 au 5 mai en partenariat avec la CAB. Trois conseillers du CAUE se sont relayés pour assurer la présence continue sur le stand partagé avec l'ADIL et

2 par semaine). Le reste du temps, l'équipe en charge de l'accueil téléphonique assure la prise de RDV pour la conseillère.

Participation du CAUE à la Foire du Gabarier



contres départementales sur les questions de climat, de biodiversité, de mobilité et d'énergies était ouverte le 13 septembre après-midi aux collégiens. Le CAUE a tenu un stand pendant les 2 jours.

- **les Journées Nationales de l'Architecture**, le 19 octobre au siège du CAUE à Périgueux. L'équipe du CAUE s'est mobilisée toute l'après-midi pour accueillir la cinquantaine de personnes qui ont poussé la porte du CAUE. Possibilité était donnée de recevoir un conseil et de retirer de la documentation. La conférence sur la Rénovation thermique des murs en pierre animée en fin

d'après-midi par une architecte et la conseillère FAIRE a rassemblé une trentaine de participants. À noter, le partenariat avec **France Bleu Périgord** perdure. Les passages radios dans le cadre de l'émission Le dossier La vie en bleu se sont pérennisés et continuent de bénéficier d'une très bonne audience. Pendant une demi-

heure, la conseillère Info Energie répond en direct aux questions des auditeurs sur des thématiques variées (qualité de l'air intérieur, surventilation nocturne, rénovation thermique des murs en pierre, chauffage solaire dans la construction de maison individuelle...). En 2019, **le CAUE a participé à 7 émissions** et pour 3 d'entre elles une

Le CAUE sur les ondes de radio France Bleu Périgord



LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES PROFESSIONNELS

- **Intervention « la qualité sanitaire des logements »**, le 11 janvier à Périgueux en partenariat avec les coopératives Coop'Alpha et Coop&Bât.
- **Le Club des entrepreneurs**, le 14 février à la pause déjeuner à la Maison du Bâtiment en partenariat avec FFB 24. Le CAUE est intervenu sur les aides financières à la rénovation avec le concours de SOLIHA, de l'ADIL24 et de la CA Le Grand Périgueux.
- **Le Club des femmes d'entrepreneur**, le 28 mars en soirée à la Maison du Bâtiment en partenariat avec FFB 24. Co-animée avec le Secrétaire général de la FFB24, la réunion a permis de présenter l'historique de la réglementation thermique en France, la réglementation actuelle de la RT2012 et les orientations de la RE2020.

Le CAUE participe aux Casse-croûtes productifs de la CAPEB 24



Habitat du CD24 et PROCIVIS. Au total, le CAUE a participé aux 5 casse-croûtes organisés pour informer les artisans sur les aides de l'Etat et du Département pour accompagner les projets de rénovation énergétique. Les casse-croûtes se sont déroulés à Marquay (19 sept.), Marsac sur l'Isle (26 sept.), Prigonrieux (1er oct.), Ribérac (3 oct.), Thiviers (10 oct.).

- **Intervention sur « la précarité énergétique »**, le 1^{er} octobre à Bergerac à la demande du SyCoTeB. Le CAUE est intervenu avec SOLIHA 24 et l'ADIL 24 auprès de travailleurs sociaux pour leur présenter le rôle et les missions d'accompagnement de chaque structure.

III. 2. LES ACTIONS DE CONSEILS, D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

III. 2. 1. Le conseil aux collectivités

- La Conseillère FAIRE du CAUE ainsi que des architectes, paysagistes et urbanistes ont été sollicités en 2019 par plusieurs EPCI dans le cadre de la mise en œuvre de leur Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET). La conseillère a notamment participé :
- à un séminaire sur le Plan Climat Air Energie Territoire du territoire communautaire de Sarlat Périgord Noir,
 - à 2 réunions d'échanges sur le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET). La conseillère a notamment participé :
 - à une réunion de l'Atelier santé ville animée par la CA Le Grand Périgueux qui regroupe 200 acteurs privés et publics qui réfléchissent et agissent pour favoriser la prévention et l'accès aux droits et aux soins des personnes les plus fragiles.

III. 2. 2. Participation au PCAET du Conseil départemental de la Dordogne

Le CAUE s'inscrit dans l'une des actions du Plan Climat Air Energie Territoire via sa participation au

III. 2. 3. Contribution au PREB

Le CAUE fait partie du Comité de pilotage du Plan de Renovation Energétique du Bâtiment lancé par l'Etat. En février 2018, la CIE a participé à la réunion de concertation

III. 2. 4. Contribution à des groupes de travail et de réflexion

A l'échelle de la Région, la conseillère FAIRE participe au Conseil Permanent de la Transition Energétique et du Climat (COPTEC).

Le CAUE s'inscrit enfin dans la démarche d'élaboration du **plan régional santé-environnement (PRSE 3)** à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. A ce titre, il continue de participer aux réunions et aux échanges organisés dans ce cadre à Bordeaux et à Limoges. La pro-

blement durables de la région Nouvelle-Aquitaine. M'hamed Bairat et Valérie Dupis ont également participé à la réflexion sur la nouvelle mise en place de la politique énergétique de la Région, dans le cadre d'un Rénovathon, en mai 2019 à Nexon.

La sensibilisation des jeunes publics à l'architecture et au paysage est inscrite dans les missions des CAUE. Depuis 2018, le CAUE s'in-

IV. LES ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

vesti davantage dans des actions de sensibilisation en milieu scolaire sur les champs de l'architecture, du paysage, de l'énergie et

du petit patrimoine. Ces actions de médiation sont conduites avec les partenaires locaux, institutionnels ou associatifs.

IV. 1. L'ARCHITECTURE

HISTOIRE DE BAHUTS

« Levez les yeux » dans le cadre des JNA



Pour la 3^{ème} année consécutive, le CAUE a participé à l'action Histoire de bahuts organisée par le Service de l'Inventaire de la Région, le Rectorat de Bordeaux et l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine. Cette opération vise à sensibiliser les élèves à l'architecture de leur lycée et leur

LES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE (JNA)

Dans le cadre de l'opération nationale **Levez les yeux** organisée la veille des JNA, le **Musée national de Préhistoire** a sollicité en 2019 le CAUE pour intervenir auprès d'une quarantaine d'élèves de l'école primaire Séverin Blanc des Eyzies. L'architecte du CAUE a notamment proposé aux élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 des exercices

de reconnaissance des caractéristiques architecturales des maisons depuis la préhistoire jusqu'à nos jours ainsi qu'un travail de lecture et de repérage à partir d'une vue aérienne des Eyzies de Tayac Sireuil (savoir placer son école, la mairie, la rivière, le Musée...). L'intervention a été suivie d'une visite du Musée national de Préhistoire au cours

ARCHITECTE DE TON ÉTABLISSEMENT

Ce projet pluridisciplinaire permet aux professeurs de mettre leur établissement scolaire au centre d'un projet architectural. Il est piloté par la DACC du Rectorat de Bordeaux qui référence les CAUE comme partenaires culturels dans la mise en œuvre des actions en département.

IV. 2. LE PETIT PATRIMOINE

L'EXPOSITION PATRIMOINE DE PAYS EN DEVENIR

L'exposition Patrimoine de Pays en devenir continue de rencontrer un vrai succès auprès des élèves de maternelle jusqu'aux classes de collège. La paysagiste en charge de son animation travaille toujours en étroite collaboration avec les enseignants pour que les notions développées soient en adéquation avec le programme pédagogique. Une boîte à outils spécifiquement adaptée aux élèves de maternelle a été créée en 2019 mais des outils complémentaires pour les autres élèves sont préparés si nécessaire. Différentes approches sont proposées comme la mémoire, les matériaux et la construction, la ruralité

LES ENFANTS DU PATRIMOINE

La veille des Journées européennes du Patrimoine, les CAUE proposent aux élèves accompagnés de leurs enseignants un programme d'activités gratuites, de la maternelle

suivi a débuté en octobre 2019 et l'architecte du CAUE interviendra jusqu'en mai 2020 (5 interventions au total). Le travail des lycéens sera présenté à l'équipe de la maîtrise d'œuvre en charge de la construction de la cantine du lycée et à une agence d'architectes.

Chamiers (60 lycéens). L'exposition a été présentée sous l'angle de la nature en ville. Au total, **les 16 animations** de l'exposition réalisées en 2019 par le CAUE ont permis de sensibiliser **364 élèves** à des thèmes aussi variés que les monuments aux morts, la force hydraulique, l'eau, le développement durable... En sections de maternelle, les thèmes des matériaux de construction et du patrimoine autour de la maison ont été expliqués aux plus jeunes en privilégiant le jeu et les exercices ludiques.

Pour la 2^{ème} année consécutive, le CAUE a participé à cette opération nationale et était pour l'occasion partenaire du service culturel du Centre Hospitalier Vauclaire

ZAP'ART qui a fait la coordination avec les professeurs de l'école de Mènesplet et l'artiste Mathilde Caylou.

Une cinquantaine d'élèves de maternelle et primaire ont participé le vendredi 20 septembre 2019 à un programme d'animations à « 2 voix » autour du patrimoine lié à l'eau sur le site de Vauclaire.

IV. 3. LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT

Depuis 2013, le CAUE est partenaire du GRETA à Sariat la Canéda. Il est intervenu en 2019 auprès de jeunes adultes en reconversion professionnelle et d'apprentis en formation de « Coordinateur rénovation énergétique du bâtiment » à la Plateforme des Métiers du Bâtiment. Le conseiller du CAUE a traité de la performance énergétique du bâti ancien et de la

V. LES ACTIONS AVEC NOS PARTENAIRES

Le CAUE fonctionne depuis septembre 1978 et, conformément à l'article 7 de la loi du 3 janvier 1977, continue d'œuvrer pour instaurer un dialogue entre les différents acteurs du cadre de vie. Il s'efforce de proposer un lieu d'animation et de débat sur les thèmes de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. À ce titre, il a su tisser depuis sa création de multiples partenariats avec les collectivités locales mais aussi avec le monde associatif. En 2019, les actions menées avec et pour les multiples partenaires du CAUE ont représenté 32 % de sa charge de travail.

V. 1. L'UNION RÉGIONALE DES CAUE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Depuis la mise en place de la Grande Région Aquitaine, le CAUE s'attache par l'intermédiaire de son Union Régionale, à développer de

d'eau autonome existant sur le site. Enfin, pendant une heure l'artiste et le paysagiste du CAUE ont proposés aux élèves des activités ludiques et pédagogiques sur le thème de la circulation de l'eau.

Les enfants du Patrimoine

JEP 2019 à Vauclaire



En juillet 2019, le CAUE a aussi été sollicité pour intervenir dans le jury de cette formation pour la notation des rapports de stages des élèves et la délivrance des diplômes.

L'ASSISTANCE CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES AUX PORTEURS DE PROJETS DE SCOT ET PLUI

L'expérimentation ACE a été lancée en 2014 et l'écologue du CAUE continue d'assurer en tant que chef de projet la mise en œuvre de l'assistance continuités écologiques » aux porteurs de projets de SCOT et PLUI en Aquitaine. En l'espace de 6 ans, 19 porteurs de projets de SCOT et de PLUI en Aquitaine ont demandé à bénéficier de l'ACE, soit un quart des communes de la Région.

En 2019, l'extension de l'ACE en Nouvelle-Aquitaine a concerné principalement les territoires ex-Limousin et Poitou Charentes.

L'ouvrage « *L'approche écopaysagère – mise en évidence des trames Vertes des territoires ruraux* » édité en 2 000 exemplaires fin 2017 continue d'être gratuitement dif-

fus auprès des porteurs de projets de SCOT et PLUI de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il est également disponible en téléchargement gratuit. Destiné aux élus et aux professionnels (bureaux d'étude), il a pour objectif de développer les approches innovantes de type éco-paysagers dans l'élaboration et la mise en œuvre de la trame verte dans un territoire.

Le poster sur « *Les Unités Écologiques de Nouvelle-Aquitaine* » (format 1200x800) a été réalisé en 2 000 exemplaires et est diffusé gratuitement par l'URCAUE N-A. Dans le cadre de la mission ACE, l'URCAUE N-A a organisé en décembre 2019 2 sessions de formation « Comment comprendre, identifier et cartographier

Bordeaux pour organiser la rencontre annuelle des acteurs du paysage en Nouvelle-Aquitaine. En 2019, l'URCAUE N-A a développé une plateforme web. La directrice adjointe, paysagiste urbaniste du CAUE a contribué à l'élaboration du cahier des charges pour le site Internet du RNPA et l'amélioration de son ergonomie. Le site web res-

sources permettra d'échanger et de disposer d'un annuaire. Il sera mis en ligne début 2020 et sera réservé aux membres du Réseau

N-A a été présenté lors de cette rencontre. La problématique des îlots de chaleur en centre ville dus aux phénomènes de canicules a aussi été abordée lors de cette ren-

contre. Michel Masset, président de l'URCAUE N-A, conseiller départemental et maire de Damazan (47) a expliqué avec Emmanuel Prieur (Atelier Arcadie à Bordeaux) l'ex-

LES ASSISES RÉGIONALES DE L'HABITAT NOUVELLE-AQUITAINE

L'URCAUE Nouvelle-Aquitaine a été sollicitée par le Conseil Régional pour animer un atelier dans le cadre des Assises régionales de l'Habitat organisées le 22 mars 2019 à Bordeaux. L'opération de réhabilitation de 16 logements sur la commune de Vélignes soutenue par la Région a été repérée comme

un exemple intéressant sur la question de l'habitat et de la mobilité en milieu rural. Pour mémoire, le CAUE avait réalisé 2 études pour la commune de Vélignes : l'une en 2011 pour la requalification du centre-bourg et l'autre en 2017 pour le développement du bourg sous 10 à 15 ans avec une approche

L'OBSERVATOIRE DE L'ARCHITECTURE DU XX ET XXI^e SIÈCLE

Alimenté par les 11 CAUE de Nouvelle-Aquitaine, l'observatoire propose un panorama de l'architecture contemporaine en Aquitaine et recense des bâtiments, des

aménagements ou des ensembles urbains significatifs. Un architecte du CAUE continue d'apporter régulièrement sa contribution et propose chaque trimestre un bâtiment

LA PLATEFORME ÉCHANGE ET COLLABORATION

L'URCAUE N-A souhaite favoriser les échanges entre les 11 CAUE de la nouvelle Région. La dynamique amorcée à Egletons en 2017 à l'occasion des rencontres des personnels des CAUE s'est poursuivie en 2018 et 2019 avec les échanges réguliers des personnels au sein de 7 groupes de travail métiers / activités. L'objectif visé est de mutualiser les bonnes pratiques au service des CAUE mais aussi

de présenter son nouveau site Internet et sa plateforme Echange et Collaboration (PEC). Cet espace collaboratif est réservé exclusivement aux personnels des CAUE adhérents à l'URCAUE N-A. Il permet de consulter en ligne les documents édités par les CAUE de Nouvelle-Aquitaine et d'accéder à différents services : annuaire, agenda, forum....

V. 2. LES AUTRES PARTENAIRES DU CAUE

V. 2. 1. ADEME

Le CAUE héberge en son sein un Espace Conseil FAIRE depuis 2007 et bénéficie à ce titre du soutien financier et logistique de l'ADEME :

- Subvention, plaquettes d'information pour le grand public, formations gratuites pour les conseillers FAIRE.
- Participation des conseillers FAIRE aux réunions du réseau Nouvelle-Aquitaine et aux journées nationales de l'ADEME.

V. 2. 2. Adil24

Le CAUE est membre du Conseil d'Administration de l'Adil24 :

- Renvol mutuel vers nos services pour le conseil aux particuliers.
- Actions d'information et de médiation conjointes (conférences...).
- Participation aux animations sur la revitalisation des centres-bourgs portées par le CAUE.

V. 2. 3. ATD 24

Depuis 2013, le CAUE et l'ATD24 ont un président et un directeur communs, ce qui permet notamment de promouvoir l'action et les services du CAUE auprès des collectivités qui adhèrent à l'Agence départementale.

Les compétences des personnels du CAUE sont sollicitées pour renforcer les services de l'ATD (architectes, paysagistes, géomaticien, technicien informatique, infogra-

- Assistance spécifique « biodiversité » dans le cadre de l'élaboration des SCoT du Périgord Vert et de Sarlat Périgord Noir.
- Application Petit patrimoine pour son recensement et sa valorisation en Dordogne.
- Assistance technique dans le cadre du projet de Maison départementale de l'Habitat.

V. 2. 4. CAPEB 24

Opération « Casse-croûte productifs ».

V. 2. 5. Cellule de recherche appliquée

L'écologue du CAUE est chef de projet ACE et MNB Dordogne-Périgord. A ce titre, il anime un réseau de partenaires :

- Projet ACE : le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE - CNRS) et l'Unité SAD-Paysage-INRA.
- Projet Maison Numérique de la Biodiversité : IRSTEA Montpellier, IRSTEA Lyon, ISTHIA, LETG, KERMAP.

V. 2. 6. Cellule naturaliste

L'écologue du CAUE est chef de projet ACE et à ce titre anime un réseau de partenaires :

- Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine).
- Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA).
- L'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS).
- La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).
- L'Association Cistude.

V. 2. 7. Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Création d'applications smart-phone pour développer la participation citoyenne en faveur de la biodiversité

- Projet Haute Valeur Environnementale de l'AOC Pécharmant

V. 2. 8. Conseil départemental de la Dordogne

Soutien technique, scientifique et méthodologique au Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité

- Projet d'Atlas des paysages et du patrimoine Dordogne Périgord
- Assistance technique dans le cadre du projet de Maison départementale de l'Habitat

Mise en œuvre du projet de la Maison Numérique de la Biodiversité Dordogne-Périgord Inventaire du Patrimoine de Pays (saisie des fiches de La Pierre Angulaire et création d'une application Petit patrimoine à l'échelle de la Dordogne)

- Sollicitations du service Tourisme (lecture de paysage pour des sentiers de randonnée et concours des 10 plus beaux sentiers de randonnées en Périgord)
- Organisation des Journées Européennes du Patrimoine avec le Service de la Conservation du patrimoine départemental
- Participation à des jurys de concours

V. 2. 9. Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Soutien financier à l'Espace Conseil FAIRE du CAUE depuis sa création en 2007

- Participation des Conseillers FAIRE au Plan Régional Santé-Environnement (PRSE 3)

V. 2. 10. FFB 24

Rencontres thématiques pour le Club des entrepreneurs et le Club des Femmes d'entrepreneurs (participation d'un architecte conseiller et un conseiller FAIRE)

V. 2. 11. EPF Nouvelle-Aquitaine

Participation aux animations sur la revitalisation des centres-bourgs portées par le CAUE

V. 2. 12. *Fondation du Patrimoine Dordogne*

Journées Européennes du Patrimoine
Application Petit patrimoine

V. 2. 13. *France Bleu Périgord*

Participation des conseillers du CAUE à l'émission « Le dossier de La vie en bleu »

V. 2. 14. *GRETA de Sarlat*

Le CAUE intervient depuis 2013 au GRETA pour la formation « Maçon du bâti ancien »

V. 2. 15. *Interbois Périgord*

Le CAUE participe depuis 3 ans à la sélection régionale du Prix régional de la Construction Bois Nouvelle-Aquitaine

V. 2. 16. *Inspection académique de Dordogne*

Action de sensibilisation à l'architecture, au paysage et au petit patrimoine pour les professeurs du 1^{er} degré.

V. 2. 17. *La Pierre Angulaire*

Le CAUE effectue depuis 20 ans le suivi et la saisie des fiches relatives à l'inventaire du petit patrimoine effectué par les bénévoles de l'association :

- Saisie des dossiers d'inventaire dans la base de données du CAUE.
- Participation du CAUE aux Comités de lecture de l'association et aux Assemblées générales.

La Pierre Angulaire contribue à

la banque de données départementale Petit Patrimoine portée par le CAUE (formation des bénévoles à l'application Petit patrimoine)

V. 2. 18. *MAJ Formation à Bordeaux*

Partenariat initié en 2016 lors de la création d'une formation sur le confort thermique animée par un architecte et une Conseillère FAIRE

Le CAUE. La formation continue n'a pu s'ouvrir faute d'un nombre suffisant de stagiaires.

La formation continue d'être inscrite au catalogue de formation des architectes. Aucune des 3 sessions programmées en 2019

V. 2. 19. *Préfecture de la Dordogne*

Commission Départementale des Sites et des paysages
Commission Départementale d'Aménagement Commercial

V. 2. 20. *Services de l'État*

- DDT24 : le CAUE participe à la Commission de conciliation en urbanisme, au Club ADS, aux Ateliers locaux des territoires.
 - UDAP 24 : le CAUE participe au Guichet Unique au Pôle d'Inter-prétation de la Préhistoire aux Eyzies de Tayac (permanence conseils en architecture organisée 1 fois par mois).
 - Inspection académique de Dordogne : le CAUE mène des actions de sensibilisation à l'architecture, au paysage et au petit patrimoine pour les professeurs du 1^{er} degré.
- Le CAUE participe au projet d'Atlas des paysages et du patrimoine de la Dordogne.

V. 2. 21. *Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle*

AMI « Le Bassin de l'Isle : un territoire vert et bleu en Nouvelle-Aquitaine » avec la Chambre d'Agriculture de la Dordogne

V. 2. 22. *Syndicat Mixte du SCOT Périgord Noir*

Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage en partenariat avec l'ATD24

V. 2. 23. *Syndicat Mixte du SCOT Périgord Vert*

Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage en partenariat avec l'ATD24

V. 2. 24. *SOLiHA Dordogne Périgord*

Actions d'information et de médiation conjointes avec les Conseillers FAIRE (stand partagés, conférences, animations)

Renvoi mutuel vers nos services pour le conseil aux particuliers

VI. LA VIE STATUTAIRE DU CAUE

VI. 1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration et l'assemblée générale se sont réunis par deux fois en 2019, les 21 juin et le 16 décembre au siège du CAUE à Périgueux.

En 2019, un nouvel administrateur a été accueilli : M. Emmanuel Didon, Directeur départemental des Territoires a remplacé M. Didier Kholer en juillet.

VI. 1. 1. Représentants des collectivités locales

Président : Jean-Michel Magne, Vice-Président : Pascal Bourdeau, Conseiller Départemental Vallée de l'Isle et Maire de Chantérac Vert Nontronnais, maire de Nontron

Vice-Présidente : Nathalie Manet-Carbone, Conseillère Départementale Vallée de l'Homme, maire de Valojoux

VI. 1. 2. Représentants de l'Etat

Jacques Caillaud Directeur d'Académie

Didier Kholler Directeur Départementale des Territoires remplacé en juillet 2019 par Emmanuel Didon

Xavier Arnold Architecte des Bâtiments de France

VI. 1. 3. Représentants des Professions

Patrice Charbonnier Architecte, délégué du Syndicat Départemental des Architectes

Frédéric Lioger Président de la CAPEB

Philippe Rallion Géomètre expert, Membre de l'Ordre Régional de Nouvelle-Aquitaine des Géomètres Experts

VI. 1. 4. Personnes qualifiées

Jean-Philippe Granger Président de la Chambre d'Agriculture

Didier Gouraud Président de la Chambre de Métiers

VI. 1. 5. Membres élus par l'Assemblée Générale

Emilie Chagnon, paysagiste dplg

Jacques Bernot Délégué départemental Vieilles Maisons Françaises

Mylène Pestourie Martinez Agence Technique Départementale des Entrepreneurs et Artisans du Bâtiment

Jean-François Savier Délégué Départemental Maisons Paysannes de France

Elisabeth Marty, Conseillère Départementale Saint-Astier, maire de Saint-Astier

Marie-Pascale Robert-Rollin, Conseillère Départementale Brantôme

VI. 1. 6. Participent également

Bertrand Boisserie Directeur CAUE

Valérie Dupis Paysagiste urbaniste, Directrice adjointe CAUE

Emmanuelle Lestrade Comptable, représentante du personnel CAUE

Luc Mayeux, Président de l'Association La Pierre Angulaire

VI. 2. L'ÉQUIPE TECHNIQUE

L'équipe du CAUE n'a pas évolué en 2019 dans sa composition.

Dans le cadre du projet de la Maison Numérique de la Biodiversité Dordogne Périgord porté par le Département, le CAUE avait recruté en février 2018, M. Anatole Gruzelle comme chargé d'étude pour une mission de 3 ans et en septembre 2018, Mlle Léa Pérez comme animatrice du territoire. Leurs missions se sont poursuivies en 2019. En décembre 2018, le CAUE avait recruté en CDD de 7 mois un conseiller Info Energie, M. M'hamed Bairat pour pallier l'absence de Mme Myriam Cosset en Congé Individuel de Formation en 2019. Le contrat de M. Bairat a été prolongé de 11 mois à partir de juillet 2019.

La mutualisation des personnels du CAUE a été renforcé en 2019 et a concerné deux architectes (95% et 55,60%), un géomaticien (60%), un technicien informatique (50%), une infographiste (15%), une animatrice du territoire (80%), un conseiller Energie (80%). La paysagiste Aurélie Brunat du CAUE a pallié pour partie l'absence pour congés de maternité de son homologue à

Élisabeth Couty Assistante de direction

Emmanuelle Lestrade Comptable et membre titulaire élue du CSE du CAUE

Jean-Claude Grimperelle Technicien informatique, interventions ponctuelles à l'ATD24

Hervé Desmaison Géomaticien, 3 jours caue et 2 jours ATD24

Isabelle Morin infographiste, interventions ponctuelles à l'ATD24

Sébastien Ramond Dessinateur

Bertrand Boisserie Directeur

Valérie Dupis Directrice adjointe, Paysagiste urbaniste, passage à temps partiel 90% à compter du 01/09/2019)

Marine Bertrand Architecte

Odile Erhard Architecte 4 jours caue

Anne Auffret Architecte, temps partiel 90%, 2 jours caue et 2,5 jours ATD24

Sylvain Marmande Architecte temps plein ATD24, interventions ponctuelles au caue

Aurélié Brunat Paysagiste

Yannick Coulaud Ecologue

Anatole Gruzelle Chargé de mission

Léa Perez Animatrice du territoire, 1 jour au caue et 4 jours ATD24

Myriam Cosset Conseillère FAIRE

M'hamed Bairat Conseiller Info Energie, CDD de 11 mois à partir du 06/07/2019, 20% caue et 80% ATD24

Lucie Bongrain 14/01 au 18/01, 3ème, collège Jean Moulin, Périgueux

Daivina Gauthier 14/01 au 18/01, 3ème, collège Montaigne, Périgueux

Célia Dos Santos 14/01 au 18/01, 3ème, collège Montaigne, Périgueux

Marius Breinlen 21/01 au 25/01, 3ème, collège St Joseph, Périgueux

- Maïlli Lepulx Hainneck 28/01 au 01/02, 3ème, collège Bertrand de Born, Périgueux
 - Adrien Bayonne 11/02 au 15/02, 3ème, collège Laure Gatet, Périgueux
 - Lucile Jézèquel 04/03 au 16/08, Master 2 Tourisme Parcours TD, Université de Toulouse
 - Coline Milcent, 01/04 au 31/07 et 03/09, Master 1 Ecologie humaine, Université Bordeaux, 01/04 au 01/08, Master 2 GAED PEPS, AGROCAMPIUS OUEST d'Angers
 - Charlotte Roy, 01/07 au 31/08, Master (4ème année), ENSAP de Strasbourg
 - Marie Lacam, 06/05 au 27/08, Master 1 Gestion Intégrée Biodiversité, Environnement et Territoires, Université de Montpellier
 - Leïla Logier, 24/06 au 24/07, PEIP Maths-Info, Université de Tours
- 5 étudiants en Licence professionnelle Valorisation, animation et médiation des territoires ruraux du lycée professionnel agricole de Coulounieix-Chamiers ont également effectué leur stage dans le cadre du projet de la Maison Numérique de la Biodiversité Dordogne Périgord sur le thème de l'éco-tourisme.
- Conformément à l'article L.2314-4 du Code du Travail, le CAUE a organisé en 2019 l'élection des membres de son Comité Social et Economique. Aucune organisation syndicale représentative ne s'étant

manifestée pour le 1er tour des élections, un 2nd tour a été organisé le 9 décembre 2019 au siège du CAUE et Mme Emmanuelle Lestrade a été élue comme membre titulaire. Faut de candidature, le siège de remplaçant n'a pas été pourvu et un PV de carence a été établi.

En 2019, plusieurs salariés du CAUE ont fait part de leur souhait de pouvoir télétravailler. Pour répondre à cette demande, la direction du CAUE s'est dotée en juillet 2019 d'une charte sur le télétravail qui précise les salariés éligibles et les modalités pratiques pour la mise en œuvre du télétravail. La charte respecte les dispositions du Code du Travail (art. L.1222-9 à L.1222-11) modifiées par l'ordonnance n°2017-1387 du 22/09/2017. En 2019, 1 seule personne en a fait la demande.

Les missions de conseil et les actions en cours demandent une veille permanente et une formation régulière des personnels. A cet égard, 10 salariés ont bénéficié au total de **23 jours de formation** en 2019. L'ensemble de l'équipe a également bénéficié d'une demi-journée d'information et de sensibilisation à la Protection des données personnelles réalisée par le service RGD de l'ATD24.

Les salariés du CAUE participent aux réunions d'équipe qui réunissent le personnel technique et administratif. En 2019, **5 réunions d'équipe** ont eu lieu. Ces

VII. LE FINANCEMENT DU CAUE

En 2019, la subvention de fonctionnement allouée par le Conseil départemental au CAUE s'élève à 649 800€ et intègre les 69 500€ de subventions affectées aux missions spécifiques liées à l'environnement.

Des subventions supplémentaires (ADEME, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, URCAUE Aquitaine, missions culture /Conseil Départemental...) et des conventions rémunérées (conventions d'objectifs et d'accompagnement des collectivités) abondent le budget du CAUE.

La mutualisation des services du CAUE et de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne a également donné lieu à des remboursements significatifs en 2019 (209 223€).

PRODUITS D'EXPLOITATION	
Conventions Conseil Départemental	649 800 €
Conventions Conseil Départemental (Mission culture)	10 000 €
(Maison Numérique de la Biodiversité)	75 000 €
(Maison de l'habitat)	5 000 €
Mutualisation ATD24 / CAUE 24	209 223 €
ATD24 SCOT du Périgord Vert	9 150 €
ATD24 SCOT du Périgord Noir	5 490 €
Convention pour l'E.I.E (ADEME, Conseil Régional N-Aquitaine)	24 514 €
Convention Carhab	20 000 €
Subvention URCAUE Aquitaine	10 402 €
Prestation de services	42 534 €
Autres produits de gestion courante	15 €
Reprise sur amort.& provision, transfert de ch	55 414 €
Produits financiers	1 679 €
Produits exceptionnels	11 048 €
Report de ressources non utilisées	0 €
Engagements à réaliser sur ressources affectées	31 183 €
TOTAL	1 160 452 €

CHARGES D'EXPLOITATION	
Charges du personnel (salaires, charges de personnel)	865 138 €
Impôts et taxes	58 278 €
Variation de stock et autres achats & ch. ext.	134 852 €
Dotations amortissement & provisions	26 455 €
Autres charges	2 478 €
Charges financières	0 €
Charges exceptionnelles	3 080 €
TOTAL	1 090 281 €
Bénéfice de l'exercice 2019	70 171 €

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE (CDT 24)

TABLE DES MATIÈRES

I. LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DU CDT 24	212
II. L'OBSERVATION DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE	215
III. LA PRODUCTION TOURISTIQUE, LA QUALIFICATION DE L'OFFRE	217
IV. L'ANIMATION DES FILIÈRES ET L'APPUI AUX SOCIO-PROFESSIONNELS	220
V. LA PROMOTION TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE	221
VI. LA COMMERCIALISATION	227

I. LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DU CDT 24

Le Comité Départemental du Tourisme, « crée à l'initiative du conseil départemental, prépare et met en œuvre la politique touristique du département ». Art. L132-2 du Code du Tourisme

Le CDT « contribue notamment à assurer

l'élaboration, la promotion et la commercialisation

de produits touristiques en collaboration avec les

professionnels, les organismes et toute structure

locale intéressés à l'échelon départemental

et intercommunal. » (Art. L 132-4)

Le CDT 24 inscrit ses actions dans le cadre du

« Rapport Stratégique sur la politique départementale

de développement touristique 2017-2021 » adopté

par l'assemblée départementale le 18/11/2016 et de

la convention annuelle qui le lie au Département.

I. 1. LES MISSIONS DU CDT 24

Le CDT anime et met en œuvre le projet collectif de mise en marché de la marque de destination touristique DORDOGNE-PERIGORD auprès des CLIENTS. Il œuvre au service des opérateurs touristiques privés et publics dans leurs démarches :

- d'adaptation de leurs services/offres en fonction des marchés ciblés,
- de positionnement marketing,
- de séduction, conquête et fidélisation client en s'appuyant sur l'offre touristique de qualité (hébergements, sites et activi-

tés sélectionnés via des marques, labels, démarches de filières...). Fort de sa connaissance des marchés (clientèles touristiques nationales et internationales), ses actions visent à atteindre l'objectif que lui a fixé le Département, à savoir conquérir de nouveaux visiteurs et fidéliser la clientèle actuelle. Il lui revient de profiter notamment des « locomotives » dont Lascaux et la Vallée de la Dordogne (cf. Contrat de destination) pour attirer de nouvelles clientèles-notamment étrangères- sur tout le département, et mieux répartir le flux touristique

- Commercialisation : assurée par un service du CDT dédié qui se consacre principalement aux groupes et au développement de la place de marché.

Le CDT 24 travaille en collaboration avec tous les acteurs représentatifs du tourisme au niveau départemental :

- **services du Conseil Départemental** (Direction générale, Développement Economique/Tourisme, Sports et jeunesse, Communication, Culture, Pôle Paysage et Espaces verts, Politiques territoriales et européennes...), et satellites (ex. Agence Technique Départementale, CAUE),

- **institutionnels** (offices de tourisme/OT), Chambres consulaires et aéroport, regroupements touristiques locaux dont le Parc Naturel Régional Périgord Limousin...),

- **socio-professionnels** au travers de leurs syndicats ou groupements et filières d'activités (Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air SDHPA, UMIH, Clubs hôteliers, Logis du Périgord, associations de sites, groupements de prestataires, Interprofession des Vins de Bergerac et de Duras IVBD...).

I. 1. 1. Les moyens

EFFECTIF ET RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Le personnel du CDT 24 est polyvalent, du fait de la diversité des tâches et missions qu'il pilote tout au long de l'année.

- **Pôle ingénierie** : observatoire, qualification de l'offre (classes, labels...)

Effectif au 31/12/2019 :

- 15 salariés en propre (contre 16 au 31/12/2017) dont 14 CDI + 1 CDD (soit 14,5 équivalents temps plein = ETP) + 2 agents mis à disposition par le Conseil départemental (soit 16,5 ETP).

Au niveau de l'**organigramme** « métiers », l'équipe est répartie en 4 pôles, avec des personnels transversaux entre ces pôles :

- **Pôle promotion-communication-marketing** : relations presse et distributeurs TO/AV, webmarketing, réseaux sociaux, opéra-

ainsi qu'avec le niveau régional, national et international : Comité Régional du Tourisme (CRT) et ATOUT France.

Des réunions techniques (Comité technique des directeurs d'OT avec la participation du Service tourisme du Département, Comité technique promotion avec les OT et têtes de réseau...) sont organisées tout au long de l'année pour favoriser la concertation avec les partenaires.

tions de communication, base de données...

- **Pôle production distribution ventes (Service Commercial)**

3,62 ETP (2,2% de l'effectif)

4 ETP (24% de l'effectif)

- **Pôle administratif et financier** : comptabilité, gestion du personnel (RH) – vente de librairie

Librairie : 2,83 ETP (17% de l'effectif)

Répartition par secteur d'activités des 15 personnes salariées du CDT et des 2 agents mis à disposition soit les 16,5 ETP :

- Promotion/web-marketing-éditions-information-Base de Données - événementiel : 6,05 ETP (37% de l'effectif)

RÉPARTITION DU BUDGET GLOBAL 2019 DU CDT 24 PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

Y compris fonctionnement/personnel) et hors promotion de l'aéroport de Bergerac Dordogne-Périgord :

Promotion/communication/marketing	38,4 %
Ingénierie- Production- qualification- observation	13,4 %
Commercialisation	14,6 %
Fonctionnement général	33,6 %

I. 1. 2. Les organes décisionnaires :

Sur le plan administratif, les organes délibérants du CDT ont été réunis aux dates suivantes :

- Conseils d'administration les 22/03/2019, 23/05/2019 (élection du Bureau), 18/12/2019.
- Assemblée générale ordinaire le 23/05/2019.

I. 2. CONTEXTE DES OPÉRATIONS MENÉES EN 2019 :

La convention d'objectifs et de moyens liant le CDT au Département pour 2019 a été signée le 12/03/2019, complétée par un avenant en date du 20/08/2019 portant sur les agents mis à disposition.

Le Département a alloué en 2019 au CDT les subventions suivantes : 1 313 000 € + Agents mis à disposition : 76 043€.

En 2019, compte tenu de l'évolution des comportements clients, le CDT a privilégié la stratégie « Full Web », les réseaux sociaux et la Gestion de la Relation Clients pour accompagner le parcours du voyageur, tout en poursuivant les actions vers la presse, les TO et agents de voyage.

2019 a vu également la montée en puissance de la Plateforme départementale de destination Eloha sur le site web du CDT destinée à mettre en valeur l'offre touristique réservable en ligne (hébergements, sites et activités). La principale nouveauté a été l'organisation des TROPHÉES DU TOURISME et de l'INNOVATION, marquant ainsi la volonté du CDT de se positionner sur l'événementiel et d'accompagner les socio-professionnels dans leur faculté à s'adapter aux nouveaux modes de consommation. L'organisation chaque année de l'Université du Tourisme procède de cette même priorité.

Au niveau de la promotion de la destination, les actions du CDT 24 pour l'année 2019 se sont principalement focalisées sur le marché français, avec un important partenariat avec le CRT.

Les opérations les plus importantes menées sur le marché français ont été la mise en œuvre d'une campagne d'affichage dans le métro et la reconduction d'une campagne dans les salles de cinéma de Nouvelle Aquitaine et Occitanie.

Un partenariat technique et financier a été reconduit pour la 3ème année avec le Syndicat départemental de l'Hôtellerie de Plein Air (SDHPA) autour d'actions concertées et mutualisées au profit de la filière camping.

Le service commercial a travaillé spécialement sur la filière clubs de « véhicules anciens » en partenariat avec l'ADT Corrèze.

II. L'OBSERVATION DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

DÉPARTEMENTALE

L'observatoire du CDT analyse l'activité touristique départementale, tant sur les plans quantitatifs que qualitatifs, et suit les tendances et évolutions de la clientèle française et internationale, base de l'élaboration des plans d'actions promotionnels du CDT et de ses partenaires.

Les données de l'Observatoire ont notamment pour vocation d'aider les territoires et porteurs de projets privés et publics à faire leurs choix en matière de stratégie et de positionnement touristique.

Un tableau de bord reprenant les principaux indicateurs est réalisé chaque année.

Principales données disponibles :

II. 1. SUIVI DE LA CONJONCTURE

II. 1. 1. Enquêtes mensuelles hôtellerie et camping par l'INSEE (mesures détaillées des nuitées et taux d'occupation) :

Ces enquêtes sont réalisées toute l'année pour l'hôtellerie, et d'avril à septembre pour le camping, à partir des listings des établissements actualisés par le CDT 24, dans le cadre d'une Convention CDT/CRTA/INSEE (avec cofinancement).

II. 1. 2. Enquêtes de conjoncture mensuelles (recueil des impressions des professionnels sur le déroulement de la saison) en propre et dans le cadre d'un partenariat avec le CRT (à partir de Mai jusqu'à Octobre).

En 2019, la Dordogne a enregistré 3 463 031 nuitées en hôtellerie de plein air (55 % des lits marchands du département de mai à septembre soit + 5,95% par rapport à 2018 (dont 37,6 % de nuitées étrangères) (+8,92 % de nuitées françaises et + 1,26 % de nuitées étrangères).

L'hôtellerie (11 % des lits marchands du département) a représenté 1 008 019 nuitées (dont 24 % de nuitées étrangères) avec une variation de -1,33 % par rapport à 2018 (soit -3 % pour les Français et -12,93 % pour les étrangers). 2/3 des nuitées se font hors juillet-août. (NB. Données provisoires pour décembre).

Globalement, la fréquentation française a progressé en 2019, alors que la clientèle étrangère, notamment britannique (-17,56% en hôtellerie), a été plutôt en recul.

Source : INSEE

II. 1. 3. Autres indicateurs sur 2019

- **Locations saisonnières.** Nombre de semaines louées en moyenne : 9,71 semaines pour les meublés classés ; 12,28 semaines pour les meublés Gîtes de France (source : CRTNA/CDT24).
- **Sites et monuments :** plus de 3,2 millions de visiteurs accueillis portant sur 194 sites et monuments ouverts à la visite.

- **Flux Vision Tourisme d'Orange** : il s'agit d'une méthode de mesure des flux touristiques à partir des données des téléphones mobiles. Cette méthode a permis de comptabiliser près 17,7 millions de nuitées touristiques marchandes et non marchandes en 2019 (61,09% de Français et 38,91% d'étrangers), dont 42,14% en Périgord noir. Cette méthode permet également de mesurer le flux jour/jour et de classer les visiteurs français par tranche d'âge et CSP.
- Etude **Forwardkeys** : données sur l'aéroport de Bergerac à partir des GDS.

II. 1. 4. Données générales :

- **Mesure des retombées économiques liées au tourisme sur le département et par territoires** : réalisée par l'observatoire du CDT via l'outil EFET du CRTNA (à partir du parc d'hébergements et des taux d'occupation). Ainsi le chiffre d'affaires du tourisme dans le département a pu être déterminé soit plus de **756 millions d'€ pour 17 millions de nuitées**.
- Par ailleurs, en 2019, ont démarré une **grande enquête clientèle régionale (BVA)** ainsi qu'une **enquête cœno-tourisme** (maîtrise d'ouvrage CRTNA) avec appui technique et cofinancement du CDT.

II. 2. RECENSEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE

L'Observatoire du CDT 24 tient à jour un état complet de l'offre touristique (hébergements) classée et labellisée, au moyen de **fiches communales** permettant des analyses par EPCI ou sur des zones définies. Ce recensement comprend l'offre non classée repérée sur internet (principaux sites web spécialisés) ou via les offices de tourisme, s'agissant notamment des meublés saisonniers et des chambres d'hôtes.

II. 2. 1. Chiffres-clés de l'offre Dordogne au 01/01/2019 :

- **137 134 lits marchands**.
 - 55 % des lits marchands sont en camping, 24 % en meublés saisonniers, 11 % en hôtellerie (y compris résidences de tourisme).

II. 2. 2. Autres données :

- 45 % de nuitées marchandes et 55 % de nuitées non marchandes
- **65 % de clientèle française**
- **35 % de clientèle étrangère** (source : TNS SOFRES 2012)
- **Dépense moyenne** : 40,4€/jour et par pers. pour les clientèles françaises et 69,5€/jour/per-
- sonne pour les clientèles étrangères (source : TNS SOFRES 2012)

II. 3. BASE DE DONNÉES RÉGIONALE SIRTAQUI : UN RECUEIL D'OFFRES DÉTAILLÉ

Le CDT 24 coordonne au plan départemental, en partenariat avec le Service Tourisme du Conseil Départemental, le Système d'information touristique régional dénommé « **SIRTAQUI** » (Système d'Information Régional Touristique Aquitain) développé via le logiciel TOURINSOFT exploité par la société Faire Savoir. Ce système permet, grâce à un recueil des données en temps réel avec les partenaires locaux de disposer d'un état des offres actualisé et partagé. Il permet également des extractions pour les éditions papier et des syndications pour les sites internet (sites du CDT 24 et du Comité Régional du Tourisme, sites locaux des OT ou de pôles touristiques). Tous les offices de tourisme disposent d'un accès à la base.

III. LA PRODUCTION TOURISTIQUE, LA QUALIFICATION DE L'OFFRE

Le CDT 24 intervient au niveau du **développement de l'OFFRE TOURISTIQUE** au travers des plans **qualité** (classements, labels etc...), du conseil aux porteurs de projets, mais aussi du suivi des politiques d'aménagement touristiques locales.

III. 1. LE CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME ET LES LABELISATIONS

- **Classement des meublés de tourisme** : le CDT 24 est accrédité pour le classement des meublés de tourisme. Trois évaluateurs effectuent les visites de terrain et délivrent aux propriétaires une « Décision de classement ». **637 meublés ont été visités en 2019 par le CDT 24** (350 en 2018). Cette augmentation des demandes est notamment liée à la réforme de la taxe de séjour et à la perspective du Brexit.
- Marque d'État « **Tourisme et Handicap** » : Le CDT 24 est référent départemental pour la marque Tourisme et handicap avec un évaluateur formé et accrédité. Il assure la coordination de la Commission départementale qui regroupe les associations représentantes des 4 types de handicaps (mental, visuel, auditif et moteur).



Le CDT 24 intervient sur le montage des dossiers, le conseil aux prestataires candidats, l'analyse des « questionnaires d'auto-évaluation » et les visites de contrôle. Cette procédure s'effectue dans le cadre de « binômes » comprenant l'évaluateur du CDT 24 et un représentant des associations d'handicapés. Le CDT 24 présente les dossiers devant la commission régionale. Au 31/12/2019, le département compte **106 prestataires détentrices de la marque** pour 70 prestataires (dont 55 hébergements, 5 restaurants, 29 lieux de visite, 10 activités sportives ou de loisirs, 7 espaces d'information touristique »...). En 2019, le CDT a présenté la marque au colloque « Musées et tourisme » à Bordeaux et a accompagné la Journée nationale de l'ANECAT le 6 juin 2020 (communication).

- **Marque Accueil Vélo** : jusqu'en 2019, le CDT 24 était agréé par Tourisme & Territoire pour décerner le label Accueil Vélo sur la V90 (Véloroute Voie Verte de la vallée de l'Isle) et la V91 (Flow Vélo). En juillet 2019, suite au vote par le Département du Schéma Départemental Vélo, la marque a été étendue à l'ensemble du département. En 2019, a été labellisé 1 réparateur/loueur de vélos le long de la Flow Vélo (en plus des 2 prestataires déjà marqués).



- Le label **Clévacances Dordogne** (gîtes, chambres d'hôtes) est géré directement au sein du service commercial du CDT 24. Cf. activité de ce dernier §1-6.

- En 2019 ont été poursuivies les qualifications des sites et activités sur la thématique « **Dordogne en famille** » (pour les enfants de 6 à 12 ans) en partenariat avec les Offices de Tourisme.



- Par ailleurs, le CDT a financé en 2019 à hauteur de 8400 € le déploiement sur la Dordogne du concept de géocaching **Terra Aventura**, sachant que la coordination est assurée par le CRT et l'appui technique départemental par le Service tourisme du Département.
- Depuis 2018, le CDT est « partenaire territorial » de l'Etat pour la marque Qualité Tourisme applicable aux « lieux de visite » et « activités sportives et de loisirs ». En 2019, les grottes de Maxange au Buisson ont été le 1^{er} lieu de visite de Dordogne à obtenir la marque et le loueur de canoë William Duluc des Eyzies a obtenu la marque en tant que gestionnaire d'activité sportive et de loisirs.



III. 2. LE CONSEIL AUX PORTEURS DE PROJETS ET L'ANALYSE TECHNIQUE DES DOSSIERS

Le CDT 24 apporte aux investisseurs un conseil en amont sur les aspects économiques (positionnement commercial) et le respect des normes propres à chaque type de projet (classements, labels, certifications). Il diffuse notamment son « Guide du porteur de projet d'hébergement touristique » ; également téléchargeable sur son site web.

III. 3. LE SUIVI DES REGROUPEMENTS TERRITORIAUX ET DU SCHEMA REGIONAL

Le CDT 24 assure un suivi des politiques touristiques des structures locales : Parc Naturel Régional Périgord Limousin, Pays de Sarlat, Grand Périgueux, projet Grand Site Vallée de la Vézère...

III. 4. L'APPUI AUX OPERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE DOMAINE DES INFRASTRUCTURES LIEES AU TOURISME

III. 4. 1. La promotion du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Dans le cadre de la convention qui le lie au Département, le CDT 24 est chargé de la promotion du PDIPR (éditions et ventes de plans guides), à la suite des études réalisées par le Service Tourisme du Département et aux aménagements réalisés par les collectivités. Les plans guides sont vendus aux OT, diffuseurs de presse et libraires, hébergeurs et particuliers. Le CDT 24 a procédé en 2019 à l'édition (ou réédition) des plans-guides suivants :

- autour de Montignac-Lascaux
- autour de Belvès
- autour de Saint-Cyprien
- autour de Ribérac
- autour d'Eymet
- autour des Eyzies
- autour de Mareuil
- autour de Saint-Pardoux

III. 4. 2. La promotion des sites départementaux et activités de pleine nature

Le CDT 24 assure, notamment via ses publications téléchargeables (brochure « Périgord Terre de randonnées et des loisirs nature » ; « Dordogne en famille ») et son site internet, la promotion des sites départementaux (bases de plein air) et activités/animations liées à la pleine nature.



- **Petites Cités de Caractère** : le CDT est correspondant des associations gestionnaires de cette marque au plan régional et national et accompagne les communes candidates. Fin 2019, étaient labellisées Saint-Aulaye Puy-mangou, Brantôme et Excideuil.

IV. L'ANIMATION DES FILIÈRES ET L'APPUI AUX SOCIO-PROFESSIONNEL

IV. 1. L'ANIMATION DES FILIÈRES

Le CDT 24 anime notamment les filières Canoë et Golf.

IV. 2. L'APPUI AUX SOCIO-PROFESSIONNELS : LES ATELIERS ET CONFÉRENCES - LES NEWSLETTERS PRO - LES TROPHÉES DU TOURISME

Le CDT 24 a organisé le 29/01/2019 cumulé soit environ 7000 personnes qui ont reçu 24 NL.
L'Université du Tourisme de la Dordogne aux Eyzies sur le thème (7000 contacts pro fin 2019).
 « *Expérience client, innovation touristique et commerciale en Nouvelle Aquitaine* » avec la participation de consultants spécialisés.
 Le CDT a mis en place des **newsletters (NL) PRO** à destination des socio-professionnels et personnes ressources locales (élus notamment) : l'« **Actu des Pros** ». Ces newsletters présentent les actualités liées à la promotion et autres actions du CDT ou des informations utiles à l'activité des prestataires (ex. réglementation). En 2019, cela a représenté 24 newsletters pour 156 822 personnes atteintes en

- Coup de cœur du Crédit Agricole,
- Prix des auditeurs de France Bleu Périgord,
- Prix des lecteurs du magazine « Vivre en Périgord ».

La remise des prix a eu lieu le 24/10/2019 au Centre de la Communication à Périgueux, animée par le journaliste Loïc Ballet et les Clowns analystes du Bataclown, avec comme invité d'honneur Jean-Pierre Nadir, fondateur d'Easy Voyages. Cette manifestation se tiendra tous les 2 ans.

- Développement durable,
- Accueil et expérience client,
- Expérience culinaire,
- Événementiel, culture et loisirs,
- Valorisation du patrimoine,
- Management humain,
- Enotourisme,

IV. 3. LE CONCOURS DÉPARTEMENTAL DU FLEURISSEMENT

Le CDT 24 participe au jury du concours aux côtés du Pôle Paysage et Espaces Verts du Conseil Départemental.

V. LA PROMOTION TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE

Le CDT 24 a en charge la **promotion** des « produits touristiques » (hébergements, activités, sites...) du département aux niveaux national et international. Suite à une phase de concertation avec les différents partenaires au sein du **Comité technique « promotion »** qui propose et évalue les actions, le **Plan d'Actions promotionnel** du CDT est arrêté par le conseil d'administration, en fonction des différents marchés et différentes cibles (grand public, professionnels) en France et à l'étranger.

Le CDT travaille en **partenariat** technique et financier avec les institutionnels et groupements de prestataires départementaux (offices de tourisme, Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air = SDHPA, clubs hôteliers, UMIH, Logis du Périgord, Chambres consulaires, filières de qualité, Associations de sites, SEMITOUR...) réunis au sein du Comité technique promotion.

Les moyens d'actions du CDT en matière de **promotion** sont de plusieurs types (promotion multicanal et multi-supports) :

- **Web marketing** : sites web français et étrangers, animation des réseaux sociaux, newsletters de relations publiques (ex. divers congrès ou séminaires se déroulant en FR et GB (sous forme de fiches), **accueils de journalistes et blogueurs**, workshops presse en France et à l'étranger,
- **Actions vers les distributeurs** : Tour-Opérateurs (TO)/agents de voyages : eductours, Manuel des ventes (téléchargeable)
- **Editions** : création de documents et diffusion au travers des envois de courriers, salons, opérations de relations publiques (ex. divers congrès ou séminaires se déroulant en Dordogne), aéroport de Bergerac
- **salons grand public** (en accompagnement du Conseil départemental ex. Salon de l'Agriculture) ou **professionnels**.

Le CDT privilégie désormais les manifestations professionnelles (workshops BtoB) au détriment des salons grand public, souvent coûteux et dont les retombées sont difficilement mesurables (et qui sont de moins en moins nombreux au plan national). La plupart du temps, le CDT assure la coordination des opérations, et la présence « physique » est assurée par les partenaires.

- **Marketing direct** : achats d'espaces dans des supports spécialisés et grand public.

UNE STRATÉGIE PAR MARCHÉS :

- Le marché **français** (Ile de France, Nouvelle Aquitaine, Grand ouest, Hauts de France...) reste une priorité pour le CDT.
- Pour les **marchés étrangers** (principalement Europe) le CDT 24 s'appuie généralement sur Atout France (il en est adhérent) et le Comité Régional du Tourisme (CRTNA).
- Mais il peut aussi se positionner seul sur certaines manifestations, notamment professionnelles, compte tenu de la notoriété de la destination.

DÉTAIL DES OPÉRATIONS 2019 PAR MARCHÉS :

FRANCE :

- **Campagne dans les CINEMAS de Nouvelle Aquitaine et Occitanie** en partenariat avec la SEMITOUR, les OT de Bergerac et Sarlat, les hôtels Logis (+ volet digital) en avril 2019-Clip de 21 secondes.
- Participation au **Forum Deptour** à Paris les 14 et 15 janvier 2019: rencontres avec la presse spécialisée française (200 journalistes présents).
- **Campagne d'affichage** dans le métro (Nouveau) – 2 vagues de 15 jours en janvier et avril-65 affiches 4X3 par vague dont 1 qui dédié Dordogne
- Animation d'une page Facebook Dordogne en français pour le compte du SDHPA (syndicat des campings)
- Campagne de recrutement d'abonnés sur les pages Facebook et Instagram

PAYS BAS :

- **Campagne #FEEL France** d'Atout France Pays-Bas ciblée campings avec le CRT: affichage 4x3 dans les gares et aubus des grandes villes- Campagne on line et réseaux sociaux.
- **Animation à l'aéroport de Rotterdam** en février avec l'aéroport de Bergerac

GRANDE BRETAGNE :

- **1^{er} semestre : Campagne #FEEL France** d'Atout France GB en association avec le CRT Nouvelle Aquitaine et SDHPA- Affichage urbain (panneaux digitaux) à Londres, Portsmouth, Plymouth pendant 4 semaines- **Achats d'espaces et publi-rédactionnels** dans Family Traveler et Camping Caravaning Magazine- Actions

- **2^{ème} semestre : en partenariat avec l'OT de Bordeaux :**
- **Mission de démarchage des agences de voyage anglaises** via l'agence STRATEGY CONSULTING –Catherine Essling

ESPAGNE :

- Campagne mixte de notoriété digitale (e-newsletter, campagne SEA, réseaux sociaux)
- **Achat d'espaces** pour valoriser les itinéraires et routes mythiques sur le site pour automobilistes et blogueurs en Dordogne

ALLEMAGNE :

- Création d'une **brochure** séduction de 16 pages intégrant des itinéraires en collaboration avec Atout France (avec les OT de Bergerac, Sarlat, Brantôme, SEMITOUR)
- Opération de **promotion dans le cadre de l'ITB Berlin** (mars 2019), salon professionnel et grand public sur l'espace Nouvelle France

BELGIQUE :

- Participation de la Dordogne au **Salon des Vacances de Bruxelles** (février 2019) avec OT Grand Périgieux, Bienvenue à la Ferme, OT Montignac-Lascaux

- **Évènementiel presse et professionnels** : prestations « haut de gamme ». Belgique néerlandophone- 25 avril 2019 à la Haye-

- **ventes d'offres premium** valorisant les expériences exclusives 9 directeurs d'agences de voyages présents désireux d'offrir la programmation de la Dordogne en 2021 et 2022.

- **Mise à jour du site web** espagnol via Atout France-Campagne de référencement., Articles dans 6 newsletters toute l'année

- insérée dans les revues des Lyons Clubs, Rotary Clubs allemands et revue gastronomique Feinschmecker avec OT Grand Périgieux

- **Relations presse** : accueils et éditeurs
- **Actualisation du site web** allemand de la Dordogne via Atout France

MARCHÉS LOINTAINS (AVEC CRT) :

- AUSTRALIE : Achat d'espace France en novembre 2019 en partenariat avec CRTNA- Remise des adresses et contacts au CDT pour suivi et entretien
- ISRAEL : Aide technique et financière accordée à OT de Sarlat pour participation Workshop
- USA / Canada : Campagne digitale Air transat avec CRTNA- Achat fichier contacts USA de la tournée régionale automne 2019 (CRTNA)

MULTIMARCHÉS : SUPPORTS ET ACTIONS

- Achat d'espaces publicitaires dans le Manuel des Ventes/ **Travel Planner de l'OT de Bordeaux** (à destination des TO et agents de voyage)-
- Achat espace dans la carte Michelin Périgord
- Autre marché : Opération de promotion de la Dordogne dans le cadre du jumelage du

Département avec le Portugal sur le thème de la préhistoire : édition d'une brochure spécifique en Portugais destinée à accompagner l'exposition.

V. 1. LES ÉDITIONS

Éditions réalisées en 2019

Brochure	Tirage	Observations
Pass Périgord	20 000 exemplaires	Carnet d'avantages consentis par 43 sites partenaires
Dordogne en famille	60 000 exemplaires	Partenariat avec les OT (technique) et le SDHPA (co-financement + diffusion)
Magazine « Expériences Dordogne-Périgord » 2019-2020	50 000 exemplaires	Co-édition avec Sud-Ouest 20 000 ex. FR et 30 000 ex. GB (diffusion principalement à l'aéroport de Bergerac)

A noter que ces brochures sont téléchargeables sur le site du CDT 24.

V. 2. LES ACCUEILS DE JOURNALISTES

Les accueils de presse constituent un vecteur promotionnel particulièrement porteur : ils permettent, en effet, pour un coût relativement limité, d'obtenir des retombées sans commune mesure avec l'investissement.

Ces opérations ont fait l'objet d'un BILAN DE MEDIATISATION réalisé par l'Argus de la Presse portant sur les supports français presse et internet :

22 médias pour 44 journalistes accueillis - 7 blogs de voyage pour 13 blogueurs/journalistes - 18 aides techniques - 4 éducateurs pour 34 TO/agents de voyage accueillis.
Les retombées ont représenté 1 812 441 € d'équivalent publicitaire en 2019 pour la presse française (non inclus les équivalents publicitaires TV, radio et presse étrangère).

V. 3. L'E-MARKETING - LA GRC- LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le CDT 24 a géré en 2019 plusieurs SITES WEB sur son portail : site général, site Clévacances, site canoë Dordogne, site Périgord Réservation.

	2018	2018	VARIATION
SESSIONS	718 438	844 124	+ 17,49 %
VISITEURS UNIQUES	574 249	672 348	+ 17,08 %
PAGES VUES	2 126 995	2 251 977	+ 5,87 %

A cela s'ajoutent les Sites étrangers clients avec les OT (e-CRM) - potentiel de 1 million d'adresses mail de France (Pays-Bas, Espagne, Grande Bretagne).
Gestion de la Relation Clients (GRC) : dans le cadre d'un groupe projet avec les offices de tourisme de Sarlat, Périgueux, Bergerac, Lascaux-Vézère, les services touristiques et Sport du CD et le SDHPA, il s'agit de mutualiser les fichiers-
clients avec les OT (e-CRM) - potentiel de 1 million d'adresses mail de visiteurs - afin d'accompagner le client sur tout son parcours, en fonction de ses affinités, permettant des e-mailings ciblés.
E-mailing grand public: newsletter mutualisées avec des contenus fournis par les OT ou l'agence Les conteurs pour le grand public.
Newsletters (NL) grand public :
• 7 NL Expériences françaises : cumul de 307 015 envois,
• 7 NL Expériences anglaises : cumul de 269 050 envois,
• 3 NL de Saison françaises : cumul de 132 457 envois,
• 3 NL de Saison anglaises : cumul de 116 056 envois,
• 4 NL pros agenda : cumul de 18 610 envois.

Reseaux sociaux :

Le CDT anime les réseaux sociaux officiels de la destination.

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	
Fans Facebook	17 430	23 951	+ 39,8%
Abonnés Instagram	6 900	9 902	+ 43,5%

2 968 317 personnes uniques ont vu notre contenu en 2019 sur Facebook et 395 861 sur Instagram.

VI. LA COMMERCIALISATION

- Pour mémoire, l'Association Loisirs Accueil Dordogne Périgord a fait l'objet d'une fusion/absorption par le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne/Agence de Développement et de Réservation Touristique de la Dordogne, à compter du 1^{er} janvier 2018.
- L'activité de commercialisation est désormais exercée au sein du Service Commercial du CDT, qui s'est recentré principalement sur les groupes, avec notamment la prospection des autocaristes et des clubs de voitures anciennes.
- Ce service assure également l'animation du label Clévacances et a développé en 2019 la « place de marché » départementale Elloha.

VI. 1. LES GROUPES ET LE TOURISME D'AFFAIRES

- Le Service Commercial s'appuie sur les opérations de promotion générales engagées par le Comité Départemental du Tourisme pour diffuser toutes les informations relatives aux produits et séjours mis en marché : le Grand Public est informé dans le cadre de Salons et les distributeurs, à l'occasion de Salons ou de Bourses Professionnelles. Le Service participe directement à certaines manifestations notamment professionnelles (Workshops dans les pays européens, rencontre avec les professionnels du Syndicat National des Agences de Voyages, Workshops organisés par la Fédération Nationale Tourisme & Territoires pour les groupes...) et rencontres professionnelles avec les autocaristes.
- En 2019, le Service Commercial a participé au workshop groupes de Tourisme & Territoire (en Novembre à Bruxelles), au salon Marché des Voyages de Groupes à Chambéry, aux salons spécialisés sur le **marché des véhicules de collections/anciens** : « Rétromobile » au mois de février à Paris et Epouf'Auto en novembre à Lyon. Il a également présenté la destination aux agents de voyage et Tour Opérateurs/autocaristes lors d'une semaine de démarchage (Octobre: Normandie / Bretagne...)
- Enfin, les séjours ont été mis en avant dans l'édition 2019-2020 du Magazine des vacances et des loisirs du CDT.
- Le Service s'associe également à toutes les opérations de promotion engagées par la Fédération Nationale des Comités de Tourisme (Tourisme & Territoires) : salons, actions presse, rencontres...
- En 2019, plus d'une vingtaine de contrats de réservation (groupes et individuels) a généré un volume d'affaires de 191 990 € pour une marge commerciale de 29 630 €.
- Ce service remplit également une mission conseil auprès des professionnels ou associations qui souhaitent élaborer et réserver directement leur séjour groupe en Périgord, ceci dans le cadre de la mission de Service Public du CDT.
- L'offre touristique est principalement constituée de séjours, circuits, excursions mettant en valeur les thématiques touristiques de la Dordogne.
- Le service a également édité une brochure à destination des clubs de véhicules anciens en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique (ADT) de la Corrèze, tirée à

5000 exemplaires pour 2 années 2019-2020. A l'occasion de la présentation de cette brochure, le 4 avril 2019, l'ADT de la Corrèze et le CDT 24 ont expliqué à la presse le partenariat mis en place pour prospecter et développer et

VI. 2. LE LABEL CLÉVACANCES

- Le service commercial anime le label Clévacances pour les départements du Lot, Corrèze et de la Dordogne.
- Le nombre d'adhésions au label a été de 341 gîtes (49 en Corrèze, 108 dans le Lot et 184 en Dordogne) et de 73 chambres d'hôtes (0 en Corrèze, 11 dans le Lot et 62 en Dordogne).
- Plus de 58 % des meubles sont classés 3 clés, ce qui permet au label de monter en gamme et d'offrir des prestations de qualité recherchées par les vacanciers.
- Un site web dédié à la promotion des hébergements « Clévacances Vallée Lot Dordogne » continue à être animé et mis à jour par l'équipe : <https://www.clevacancesvalleedordogne.com/>, ainsi que l'autre site dédié au label, www.clevacancesdordogne.com/ (en partenariat avec les départements de Dordogne, Lot,

de Bugatti Brescia (soit plus de 80 personnes) venant des États Unis, Nouvelle Zélande, Suisse, Belgique, Pays Bas...et bien d'autres provenances...

- En avril et mai, une campagne d'affichage digital en partenariat avec Sud-Ouest a été menée sur les sites tels que Météo France, le Bon Coin ou Orange... Elle a généré 2 416 clics.
- Une ½ page de communication a été commandée dans le magazine Femme Actuelle édition Ile de France en avril 2019 pour une diffusion de plus de 130 000 exemplaires et une audience de plus de 770 000 lecteurs.
- Des newsletters à destination des touristes et également des pros pour recruter de nouveaux hébergeurs ont été envoyées en février et septembre.
- L'animation du label consiste également à effectuer des revistes qui représentent en 2019 plus d'une centaine.

VI. 3. LA PLACE DE MARCHÉ DE DESTINATION DÉPARTEMENTALE ELLOHA

- Le CDT 24 a mis en place une place de marché et validé la commande de licences auprès de la société Elloha. Il est titulaire de la licence d'exploitation de la place de marché Elloha

- Le service commercial en charge du déploiement de l'outil a généré plusieurs newsletters de recrutement de prestataires en collaboration avec les équipes d'Elloha et d'autres avec le CDT 24. Il a également animé plus d'une vingtaine de réunions avec les offices de tourisme ou bien avec d'autres organismes touristiques départementaux (Bienvenue à la Ferme...) et est allé assister ou aider une vingtaine de par-ticuliers ou sites touristiques au paramétrage de l'outil in situ.
- Via le déploiement de cet outil, les résultats pour l'année 2019 sont les suivants : 14 517 réservations avec un volume d'affaires de 1 841 678 € sur le réseau départemental déployé et de 288 réservations et 58 144 € sur le site du CDT 24.
- Le CDT 24 ne prend pas de commissions sur les ventes en ligne réalisées sur ses différents sites.
- Depuis son lancement, la plateforme a enregistré plus de 400 comptes créés, dont plus de 150 remontent sur le réseau départemental. Nous constatons un intérêt fort pour cet outil par les loueurs de canoë et autres prestataires d'activités de pleine nature ou de sites de visites, mais également de gîtes, de chambres d'hôtes et d'hôtels.



COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

TABLE DES MATIÈRES

I. GÉNÉRALITÉS	232
II. ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ	232
III. ARBRE DE NOËL	235
IV. PROMOTION SOCIALE DES LOISIRS CULTURELS ET SPORTIFS	237
V. PROMOTION SOCIALE DE L'ACCÈS AUX VACANCES	240
VI. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	241
VI. COMMUNICATION	241

I. GÉNÉRALITÉS

Le nombre de bénéficiaires ouvrants droit inscrits au COS (agents du Conseil départemental – salariés et retraités – et agents des organismes associés) est de **3 105**. Ce chiffre ne comprend pas les ayants droit qui représentent **4 146** personnes (**2 341** enfants et **1 805** conjoints). Ce sont donc **7 251** personnes au total qui sont bénéficiaires du COS (ouvrants droit + ayants droit).

Le nombre d'ouvrants droit a augmenté de **2,75 %** et celui des ayants droits soumis au RD est, lui, très marqué.

Ainsi **6 343** demandes soumises au RD ont été traitées. Elles représentent **44,52 %** des demandes en 2019 (contre **42,38 %** en 2018 et **40,89 %** en 2017).

2,29 % par rapport à 2018.

Le nombre d'ouvrants droit ayant bénéficié de prestations proposées par le COS est de **2 386** dont **1 979** pour, au moins une activité soumise au Revenu Disponible (RD), soit une baisse de **3,08 %**.

76,84 % des inscrits utilisent le COS. **14 247** demandes ont été traitées en 2019. Le volume global des demandes baisse encore en

Le Budget Prévisionnel 2019 du COS a été de 1 232 221 € et réparti de la manière suivante	
Abré de Noël	57 410 €
Entraide et Solidarité	493 830 €
Loisirs Culturels et Sportifs	244 140 €
Vacances/Voyages	166 000 €
Frais Généraux/Communication (frais de personnel inclus)	267 510 €
Investissements	3 331 €

Pour son administration, le COS dispose de **6** agents, mis à disposition par le Conseil Départemental mais, en 2019, le secrétariat a fonctionné avec **5** agents durant 9 mois.

II. ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ

II. 1. ALLOCATION RENTRÉE SCOLAIRE

Cette aide est destinée aux enfants des bénéficiaires de 3 à 25 ans dans l'année civile. Chaque famille, en fonction du niveau d'étude des enfants, peut bénéficier d'une aide pour les frais de rentrée scolaire.

	2018	2019
Nombre d'Allocations Rentrée Scolaire servies	1 459	1 630
Nombre de familles concernées	920	981



Les demandes ont augmenté de **11,72 % par rapport à 2018**.

Cette augmentation est à mettre en lien avec le versement de l'Allocation Rentrée Scolaire dès l'entrée en maternelle.

A noter que 16 allocations traitées par le secrétariat n'ont pas été rétro-rées à la date limite du 31/12/2019 par leurs bénéficiaires.

II. 2. EPARGNE CHÈQUE-VACANCES



Le chèque-vacances est destiné à favoriser les vacances et les loisirs des salariés. Le principe général consiste à épargner un montant sur lequel le COS attribue une participation qui varie en fonction du RD et s'ajoute au montant du capital épargné lequel est plafonné à

382 € par agent + **38 €** par enfant à charge.

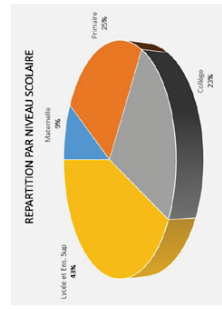
1 513 dossiers (1 518 en 2018) ont été déposés pour la campagne 2019/2020, soit une diminution de **0,33 %**.

II. 3. CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

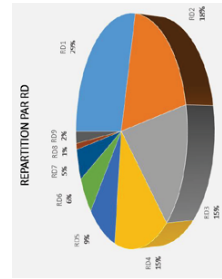


Les bénéficiaires du COS peuvent prétendre à des carnets de Chèques Emploi-Service Universels (CESU) préparés. Ils sont utilisables auprès des associations agréées et prestataires de services pour l'aide à leur domicile.

Nombre de carnets vendus : **405** (796 en 2018) pour un nombre de bénéficiaires de **204** (241 en 2018).

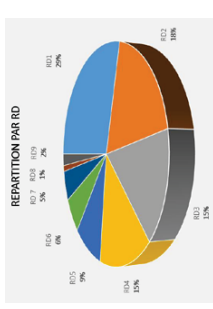


RD5 : 40 %, RD6 : 35 %, RD7 : 30 %, RD8 : 20 %, RD9 : 10 %.



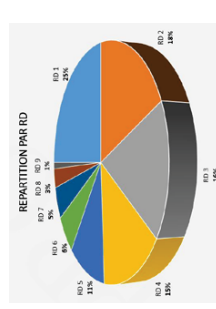
Pour rappel, le pourcentage des aides est le suivant : RD1 : 60 %, RD2 : 55 %, RD3 : 50 %, RD4 : 45 %, RD5 : 40 %, RD6 : 35 %, RD7 : 30 %, RD8 : 20 %, RD9 : 10 %.

77 % des bénéficiaires ont des RD compris entre RD1 et RD4.



Pour le second semestre, suite à la délibération n°05/19 du 2 juillet 2019, trois carnets de CESU pouvaient être commandés par tous les agents.

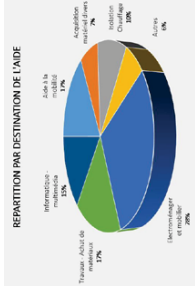
- 186 bénéficiaires pour un total de 366 carnets pris.
- 79 bénéficiaires ont pris leur quota complet.



- 18 bénéficiaires pour un total de 28 carnets pris,
- 10 bénéficiaires ont pris leur quota complet.

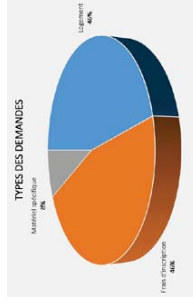
II. 4. AVANCE REMBOURSABLE

Cette avance permet aux ménages **67** dossiers ont été déposés en 2019 (87 en 2018). Après une augmentation de l'aide financière (cf. délibération N° 06/17 du 23 mai 2017), celles-ci diminuent de **22,99 %**. Son montant maximum est de **1 300 €**.



II. 5. AVANCE POUR L'INSTALLATION ÉTUDIANTS ET ASSIMILÉS (APIEA)

Cette prestation est destinée à aider les familles à faire face aux frais d'installation de leurs enfants dans la poursuite de leurs études. Depuis 2015, le montant maximum a été porté à **1 300 €**.



II. 6. ACTION POUR LES ADOLESCENTS DE 14 A 18 ANS

618 enfants de bénéficiaires (612 en 2018), âgés de 14 à 18 ans dans l'année civile, ont reçu un carnet de chèques culture d'un montant de **35 €** en fin d'année (délibération n° 04/17 du 28 mars 2017).

II. 7. ACTION POUR LES ENFANTS DE 3 À 5 ANS

La scolarité devenant obligatoire dès l'âge de 3 ans, l'Allocation Rentrée Scolaire a été versée pour tous les enfants scolarisés en maternelle.

L'action pour les enfants de 3 à 5 ans n'ayant plus de raison d'exister, le Conseil d'Administration en a voté la suppression le 28 mai 2019 (délibération n°03/19 du 28 mai 2019).

II. 8. ACTION COUP DE POUCE 16 ANS DANS L'ANNÉE

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, le COS propose une action « Coup de Pouce 16 ans dans l'année » aux enfants des bénéficiaires qui ont atteint cet âge dans l'année civile (Délibération n°08/17 du 23 mai 2017).

117 jeunes ayant-droits ont reçu un carnet de chèques culture d'une valeur de 200 € en mars 2019 (128 en 2018).



II. 9. PRESTATIONS SOCIALES (REMBOURSEMENT) POUR LES AGENTS DES ORGANISMES ASSOCIÉS

228 journées (248 en 2018) payées **8** bénéficiaires ont déposé des demandes pour l'année, pour **65** demi-journées (47 en 2018) concernant les centres de loisirs. **16** enfants (6 bénéficiaires pour 7 jours de colonie (16 en 2018). **9** enfants en 2018).

III. ARBRE DE NOËL

Chaque enfant de 0 à 13 ans dans l'année peut bénéficier d'un cadeau pour l'Arbre de Noël.

Nombre de parents bénéficiaires : **749**, soit **3 familles de moins que l'année précédente** (752 en 2018). Nombre d'enfants concernés : **1 112** (1 117 en 2018), soit **5** enfants de moins qu'en 2018. La Journée Arbre de Noël a eu lieu le samedi 14 décembre 2019 au Parc des Expositions.

Plusieurs choix de cadeaux ont été proposés aux enfants :

Abracadaboïs (Périgueux)	37	Depuis 2017, les enfants âgés de 9 ans ont accès au choix des chèques Cadhoc.
Abonnements	58	
Cadhoc	304	
Chèques culture	87	
Jouéclub (Bergerac, Périgueux, Sarlat)	608	
Pion de l'Isle (Périgueux)	18	

PRESTATAIRES :

- COMPAGNIE AFOZIC (Haute Savoie) pour l'animation en salle (3 x 30 min).
 - Photomaton avec le Père Noël avec SCENOPHOTO (Gironde).
 - 20 jeux en bois avec animateurs, espace Kapla BOULES ET BILLES (Dordogne).
 - Manège et barbe à papa et 2 pêches aux canards avec les forains MARACHE (Dordogne).
 - Atelier maquillage, matériel ludique pour les tout-petits, 2 baby-foot, structures gonflables avec LOCSPORT 24 (Dordogne).
 - Espace conte animé par ZANNETTACCI C (Dordogne), conteuse, dans un chalet en bois entouré d'une forêt de sapins
- Après 2017 et ses guirlandes en toile de jute, en 2018 et 2019, la commission s'est attachée à continuer à décorer la forêt enchantée avec des matériaux de récupération pour favoriser le « développement durable » ; ainsi ont été réalisés des boules, figurines, guirlandes, flocons pour une décoration nature !
- Un partenariat avec le Service du Tourisme et la Com/Com Vallée Dordogne & Forêt Bessède (Belvès) a permis de fabriquer des panneaux indicateurs en bois gravés type PDIPR afin de favoriser la visibilité des animations dans un hall qui fait plus de 3000 m².
- L'animation des ateliers et des stands ainsi que la distribution des cadeaux de cette journée ont été assurés bénévolement par les membres de la Commission Arbre de Noël et des administrateurs.



QUELQUES CHIFFRES :

Salle :

- 1 totem (programme de l'après-midi) et 8 bâches indicatrices,
- 1 grand sapin de 8 mètres et 35 sapins de différentes dimensions pour la fabrication de la forêt enchantée,
- 1 traîneau et ses rennes, le chalet et sa cheminée, des animaux pour la décoration de la forêt enchantée et aménagement d'un espace convivial type pique-nique.

Gôûter :

- 3 750 viennoiseries, brioches et gâteaux ont été distribués avec jus de pomme et cidre (Le fournil de la Cité, Les Vergers d'Antan et V and B Dordogne),
- 650 sucettes en chocolat BOVETTI, friandises pour les enfants (Dordogne).

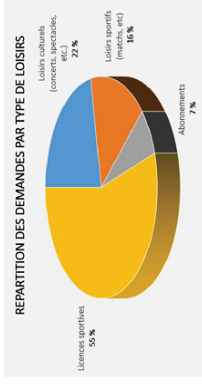
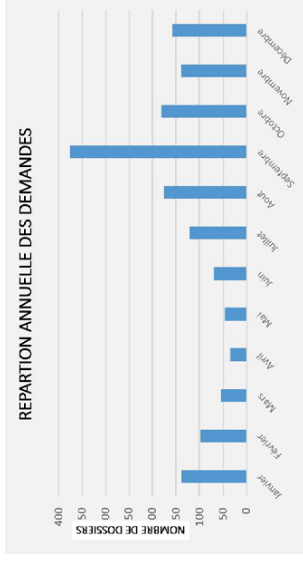
Divers :

- 300 barbes à papa,
- 115 enfants récompensés pour avoir participé à la fabrication de leur propre chapeau. Chaque enfant a reçu un mini cadeau. Partenariat avec JOUECLUB de Marsac-sur-l'Isle (Dordogne),
- 800 tirages photos personnalisés et estampillés NOEL COS 2019,
- Communication : réalisation d'un flyer et d'un reportage photo pour le site du COS.



IV. PROMOTION SOCIALE DES LOISIRS CULTURELS ET SPORTIFS

IV. 1. BOURSE CULTURELLE ET SPORTIVE



Malgré la possibilité d'en fractionner l'utilisation, les bénéficiaires l'utilisent majoritairement en une fois plutôt qu'en plusieurs.

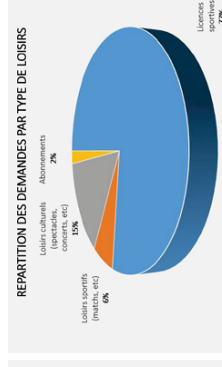
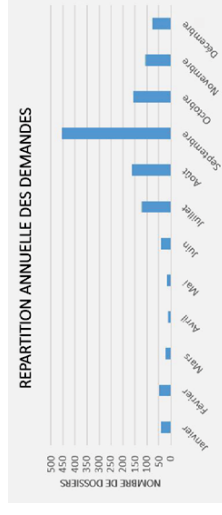
Cette bourse permet aux bénéficiaires d'accéder aux activités culturelles et sportives de leur choix. Elle est d'un montant de 65 € par an et par bénéficiaire depuis janvier 2017 et est utilisable en une ou plusieurs fois.

1 501 bénéficiaires (1 434 en 2018) l'ont utilisée, soit une augmentation de **4,67%** par rapport à 2018. Le nombre de demandes est de **1 594** (1 597 en 2018), ce qui représente une diminution de **0,19%** par rapport à 2018.

IV. 2. PASSEPORT JEUNE

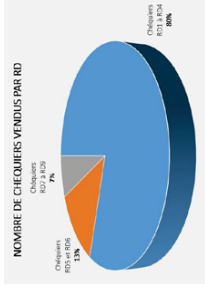
Il permet à chaque enfant à charge des bénéficiaires d'accéder indifféremment à des activités culturelles ou sportives de son choix. Il est d'un montant de 55 € par an et par enfant depuis janvier 2017.

97,30% des demandes sont effectuées en une seule fois (1 263 demandes pour 1 230 enfants en 2018).



IV. 3. CHÈQUES CULTURE

2 635 carnets (2 621 en 2018) ont été vendus soit une augmentation de 0,53 % à 911 bénéficiaires (927 en 2018).



IV. 4. CINEMA

9 246 billets de cinéma (9 378 en 2018) ont été vendus, soit une diminution de 1,41 % par rapport à 2018 :

Cinéma CGR	8 462
Bergerac	582
Cinéma (nouveau) 2017	202

IV. 5. PISCINE

10 224 billets vendus (11 772 en 2018), soit une diminution de 13,15 % par rapport à 2018 :

Aquacap à Périgueux	7 453
Bertrand de Born à Périgueux	882
Bergerac	327
Marsac	224
Saint Astier	185
Ovive à Nontron	1 153

875 bénéficiaires (588 en 2018) ont utilisé la billetterie piscine, soit une augmentation de 48,81 % par rapport à 2018.

IV. 6. BILLETTERIES DIVERSES

- Ont été proposés à la vente sans participation du COS et à tarif CE :
- 629 entrées pour le Snook Bowl Palace à Tréllissac,
 - 41 entrées pour les Parcs Walibi et Aqualand d'Agen,
 - 87 entrées pour le Zoo de la Palmyre,
 - 90 entrées pour le Futuroscope,
 - 26 entrées pour Vulcania,
 - 31 entrées pour le Puy du Fou,
 - 362 entrées Foire de Périgueux,
 - 9 entrées Foire de Bordeaux,
 - 11 entrées au Zoo de Beauval (billetterie proposée depuis octobre 2019)
 - 82 entrées pour Fest'In Ribérac,
 - 43 entrées pour le Cirque Zavatta,
 - 139 carnets PASSTIME 2019.



IV. 7. ACTIVITÉ SPORTIVE

MATCHS HANDBALL	20 participants
Samedi 23/03/19	10 participants
Dimanche 24/03/19	10 participants

IV. 8. ACTIVITÉS CULTURELLES

CENDRILLON	60 participants
Samedi 28/12/19	30 participants
Dimanche 22/12/19	30 participants
STARS 80	40 participants

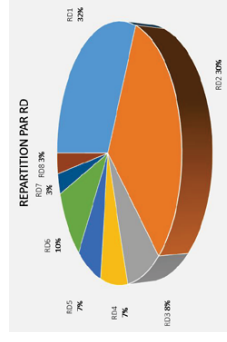
IV. 9. SORTIES WEEK-END

- 29 bénéficiaires ont participé à la sortie au Puy du Fou du 29 juin au 1er juillet 2019
- 25 bénéficiaires ont participé à un Week-end au Centre Thalazur d'Arcachon en 2019
- 18 bénéficiaires ont participé à un Week-end au Centre Vitalparc de Lacanau en 2019
- 29 bénéficiaires ont participé à la sortie à Amsterdam du 22 octobre au 25 octobre 2019

IV. 10. NUITÉES LIÉES À LA CARTE ADAGIO



40 ouvriers droit (54 en 2018) pour 93 nuits (120 en 2018) ont profité de cette offre : on peut noter une diminution des demandes pour cette année.



V. PROMOTION SOCIALE DE L'ACCÈS AUX VACANCES

V. 1. SÉJOURS JEUNES

Cette aide est destinée à favoriser la participation à des stages ou séjours, des enfants à charge des bénéficiaires jusqu'à l'âge de 23 ans dans l'année civile.

Le Comité des Œuvres Sociales intervient dans la prise en charge des frais engendrés en fonction du revenu disponible des bénéficiaires sur la base d'un plafond de **800 €**.

88 séjours ont été subventionnés durant l'année 2019.

V. 2. SÉJOURS ADULTES HIVER

Aucun séjour hiver n'a été proposé en 2019.

V. 3. VOYAGE

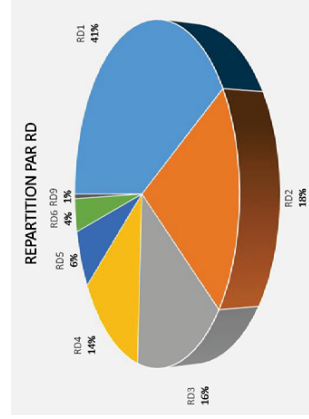
Aucun voyage n'a été proposé en 2019.

V. 4. LOCATIONS

PRESTATAIRES

191 semaines ont été attribuées pour les locations d'été 2019, avec **2 prestataires**.

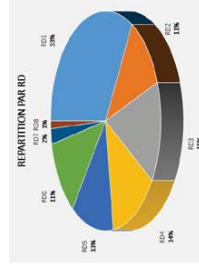
191 locations au total ont été attribuées par le COS, suite au tirage au sort.



Une participation en faveur des bénéficiaires ou ayant droit en situation de handicap durable (cf. délibération N° 12/17 du 21 novembre 2017) a permis à **1** personne (2 en 2018) d'accéder à une location spécifique.

On note une augmentation des demandes qui sont passées de 75 en 2018 à **88**, soit une augmentation de 17,33 %.

La moyenne d'âge est de **13 ans**.



SEMAINES HORS SAISON MISTERCAMP ET NÉMÉA

Des locations à prix préférentiels ont été proposées aux bénéficiaires par le biais de nos prestataires vacances **MISTERCAMP** et **NEMEA**, sans aucun engagement ni subvention de la part du COS.

MISTERCAMP : **67** locations (96 en 2018) ont été effectuées en 2019 par 59 bénéficiaires (85 en 2018), soit une diminution de **30,21 %**.

NEMEA : **26** locations (20 en 2018) ont été effectuées en 2019 par 23 bénéficiaires (17 en 2018) soit une augmentation de **30 %**.

Au total, **284** locations ont été facturées par le COS en 2019 (378 en 2018)

Ainsi, ce sont 7 251 personnes qui peuvent bénéficier des aides proposées par le COS.

VI. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Date : 16 mai 2019

Lieu : Centre Départemental de la Communication à Périgueux

- Total du nombre d'adhérents : **3 046** bénéficiaires au 16 MAI 2019
- Quorum : **25 %** soit présents ou représentés : 762

Nombre de bénéficiaires présents : **227** (266 en 2018)

Taux de variation de 2018 à 2019 : - **14,66 %**

Nombre de bénéficiaires présents ou représentés : **895** (1 009 en 2018)

Taux de variation de 2018 à 2019 : - **11,30 %**

VII. COMMUNICATION

Nombre de COS INFO ou FLASH en 2019 : **5 au total dont 4** envoyés par messagerie interne et **1** par courrier.

Imprimés par le service Reprographie du Conseil Départemental.

Site Internet du COS : www.cos24.fr.



SECRETARIAT ITINÉRANT :

Permanences à Bergerac, Ribérac, Mussidan, Hautefort, Terrasson, Sarlat, Le Bugue, Brantôme et Nontron.

En 2019, les sites de Saint-Astier, Thenon, Thiviers et Excideuil ont été rajoutés aux permanences existantes.





CONSERVATOIRE
À RAYONNEMENT
DÉPARTEMENTAL
DE LA DORDOGNE
MUSIQUE & THÉÂTRE

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

TABLE DES MATIÈRES

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL ET ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE	244
I. ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES	245
II. LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES	256
III. LE BUDGET	257
IV. LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES	258

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD) géré par un Syndicat Mixte, pôle référent pour l'enseignement musical spécialisé de la musique dans le département a pour mission principale la sensibilisation du jeune public et la formation des futurs amateurs à cette pratique artistique.

Dans le cadre de son label national, en milieu scolaire et des classes à le CRDD prépare également aux horaires aménagés. Les formations professionnelles les Conservatoire à Rayonnement étudiants qui en auront fait le Départemental accueille plus de choix en intégrant le cycle d'études 1300 élèves, qui grâce à une formation riche et complète, deviendront spécialisées. Contribuant à une politique en majorité des praticiens amateurs et éclairés. Les autres, bien ouverte d'enseignement artistique par des partenariats avec l'Education Nationale, pourront s'orienter vers la voie professionnelle des métiers du spectacle vivant. intervient de l'école maternelle au collège par des interventions



Ce rapport d'activité donne une vision chiffrée de cet engagement fort du Conseil Départemental de la Dordogne et des collectivités locales en faveur de la musique, au plus près de la demande des territoires.

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

Le CRDD développe un enseignement artistique de qualité, en milieu rural, en s'inscrivant dans la synergie institutionnelle et associative du territoire de la Dordogne. Son projet pédagogique est ouvert et innovant, pilotant un réseau de 10 antennes réparties sur tout le département, irrigant 203 communes. Il bénéficie d'un soutien fort du Conseil Départemental, ainsi que des communes ou intercommunalités adhérentes au Syndicat Mixte. Sa proposition de formation artistique s'articule autour de cursus diplômants, mais aussi de parcours différenciés, adaptés aux différents publics, ainsi qu'un dispositif d'apprentissage par l'orchestre, par oralité, à caractère social : le dispositif AMOS, inspirée de DEMOS.

L'action culturelle du CRDD est foisonnante et diversifiée, et s'inscrit dans des actions de partenariat sur les territoires. Elle développe de nombreuses actions d'Education Artistique et Culturelles (EAC) en lien avec l'Education Nationale, l'Agence Culturelle départementale, mais aussi avec le réseau de lecture publique, le milieu hospitalier, ou les opérateurs sociaux du territoire. Ce sont de belles occasions de rencontrer un public nombreux et diversifié.

L'offre de formation – déjà largement ouverte sur les musiques actuelles et traditionnelles – s'est enrichie dès cette année d'un parcours de découverte théâtre, qui débouchera sur la construction progressive d'un cursus d'enseignement théâtral, réparti sur plusieurs antennes.



Carline CAPPELLETTI
Présidente du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne

Soucieux d'une meilleure accessibilité du public, le SMCRRDD a mis en place cette année une tarification prenant en compte le quotient familial, ainsi qu'un accès pratiquement gratuit pour les familles ou élèves bénéficiant du RSA.

En 2019, le CRDD a donc accueilli en formation 1271 élèves, et sensibilisés plus de 2470 enfants, adolescents et adultes au plaisir de jouer de la musique.

Ce rapport d'activité vous donnera un aperçu du fonctionnement créatif et ouvert du CRDD, ainsi que des nombreux projets de concerts, rencontres, stages et partenariats qui ont marqué cette année 2019.

I. ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES

Pôle de référence pour l'enseignement artistique en Dordogne en étroite collaboration avec les écoles, collèges et éventuellement lycées de son territoire, mais aussi le milieu associatif, les centres de loisirs, les bibliothèques, les EPHAD, Mixte, est un pôle de référence pour l'enseignement artistique spécialisé sur le territoire périgourdin. Il a accueilli en 2019 jusqu'à 1364 élèves, proposant une formation riche et complète sur 23 lieux de cours répartis sur tout le département. Ses missions sont artistiques et pédagogiques, développant la formation des amateurs en musique et en théâtre, et - dans le cadre de son label national - l'orientation professionnelle aux métiers du spectacle vivant, pour les élèves inscrits en cycle spécialisé, dérivant un Diplôme d'Enseignement Musical (DEM).

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD), géré par un Syndicat Mixte, est un pôle de référence pour l'enseignement artistique spécialisé sur le territoire périgourdin. Il a accueilli en 2019 jusqu'à 1364 élèves, proposant une formation riche et complète sur 23 lieux de cours répartis sur tout le département. Ses missions sont artistiques et pédagogiques, développant la formation des amateurs en musique et en théâtre, et - dans le cadre de son label national - l'orientation professionnelle aux métiers du spectacle vivant, pour les élèves inscrits en cycle spécialisé, dérivant un Diplôme d'Enseignement Musical (DEM).

Des liens resserrés avec l'Education Nationale
Des interventions en milieu scolaire, coconstruites avec la DSDEn, sont programmées depuis septembre 2019 dans les écoles de Chancelade, Champcevinel, Chamiers, Sarlat, et Sanilhac.

Des actions de sensibilisation tout public
Chacune des 10 antennes du CRDD développe un projet d'Education Artistique et Culturelle (EAC) en lien avec les écoles de Chancelade, Champcevinel, Chamiers, Sarlat, et Sanilhac. Les projets « phare » avec les collèges de Mareuil et Thiviers - option gratuite de pratique collective instrumentale - font des émules : le



Des dispositifs pédagogiques en évolution

7 dispositifs AMOS (Apprentissage de la Musique par l'Orchestre à vocation Sociale) proposent à une centaine d'enfants ou adolescents, répartis sur différentes antennes, d'apprendre ensemble un instrument, sans lecture de partition, dans le cadre de séances hebdomadaires d'orchestre bois, cordes, ou cuivres, ou même guitares et percussions. Certains AMOS sont

accueillis dans des collèges, dans le temps hors scolaire. Cette pratique d'ensemble bénéficie d'un tarif d'accès très abordable, et favorise le « premier contact » avec l'ins-titution : débiter un instrument, directement, sans prérequis de connaissance de la musique, dans un petit groupe, avec ses pairs.

Ce rapport d'activité donne une vision chiffrée de cet engagement fort du Conseil Départemental de

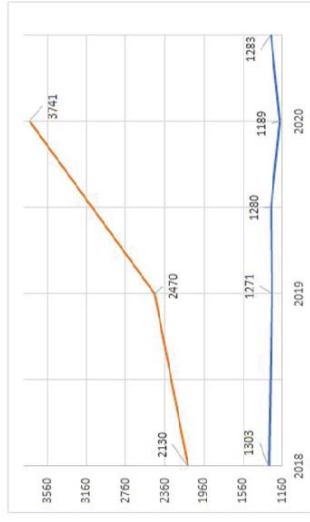
la Dordogne et des collectivités locales en faveur de l'enseignement artistique spécialisé, au plus près de la demande des territoires.

Au total, ce sont plus de 3741 élèves qui ont bénéficié du rayonnement du Conservatoire Départemental, regroupant les inscrits ainsi que le public bénéficiant de ses actions de sensibilisation.

I. 1. LE BILAN PÉDAGOGIQUE

I. 1. 1. Le public

Evolution du nombre d'élèves de 2018 à janvier 2020

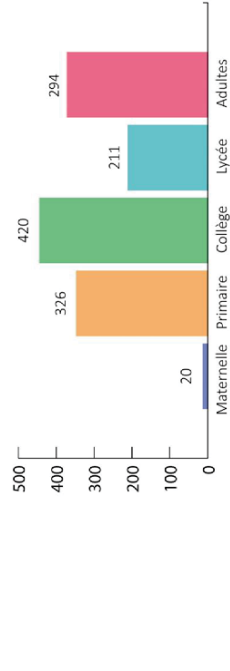


Pour les élèves inscrits :

- Baisse en septembre 2019 due à la mise en place du QF
- Remontée observée dès janvier 2020

Pour les élèves « sensibilisés » :

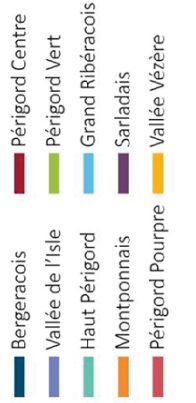
- Augmentation : de 2130 en 2018 à 2470 en 2019



Répartition du nombre total d'élèves en fonction de leur tranche d'âge.



Le graphique représente le nombre total d'élèves pédagogiques par antenne, c'est à dire les élèves qui suivent des cours sur l'antenne, peu importe leur lieu de résidence. La part grisée indique les élèves dont leur lieu de vie est situé sur une commune non-adhérente au conservatoire.

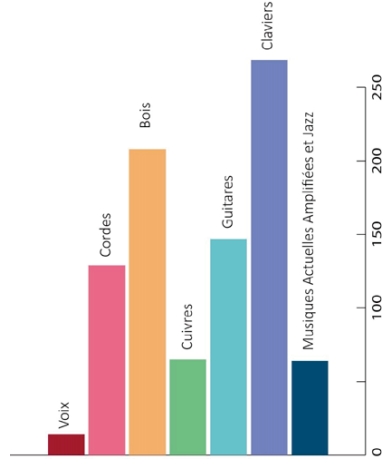


Nombre d'élèves inscrits dans chaque antenne (communes adhérentes et extérieures)

Le conservatoire est présent dans tout le réseau de 10 antennes, ce qui permet également de toucher des publics habitant en dehors du département de la région. En effet, 1271 inscrits, 1257 habitent sur le territoire, 5 proviennent d'un département voisin et 9 d'une région voisine.

Les familles indiquées correspondent aux instruments suivants :

- Voix
- Cordes : Violon, Alto, Violoncelle et Contrebasse
- Bois : Flûte à bec, Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone et Basson
- Cuivres : Trompette, Trombone, Tuba et Cor
- Guitares
- Claviers : Percussions, Accordéon et Piano
- Musiques Actuelles Amplifiées et Jazz



Nombre d'élèves inscrits dans les familles nommées ci-contre.



DES DISPOSITIFS EN FAVEURS DE L'ACCESSIBILITÉ



34

Le Conservatoire avec le soutien du Département a mis en place une politique d'accès pour tous à la musique quel que soit les revenus de la famille.

Ainsi, **34** personnes bénéficiant du **dispositif RSA** ont pu percevoir une aide du Conseil Départemental leur permettant de ne payer que 10€ de cotisation pour l'année 2019.

I. 2. L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Les cursus diplômants



Le CEM (Certificat d'Etude Musicale) est un diplôme de fin d'études, validant le parcours de formation amateur dans un Conservatoire

Le DEM (Diplôme d'Etude Musicale) est un diplôme permettant à l'élève de continuer vers une pratique professionnelle. Il n'est délivré que dans un établissement labellisé par l'Etat.

Jouer ensemble : des dispositifs innovants

La pratique d'ensemble est au cœur des enseignements du CRDD. C'est aussi l'occasion d'imaginer de nouvelles méthodes d'apprentissage, plus accessibles à un public hésitant parfois à franchir les portes d'un Conservatoire.



45

Un dispositif appelé **Orchestre junior** au collège permet un apprentissage instrumental lié à une pratique d'ensemble, au sein d'un collège, en temps scolaire et en total gratuité. Il est en partenariat avec l'harmonie municipale de la ville : les enfants apprennent l'instrument avec l'équipe enseignante du Conservatoire, et jouent chaque semaine au sein de l'orchestre de leur commune. **45** élèves sont inscrits dans ces parcours en partenariat avec Les Joyeux Thibériens pour le collège Léonce Bourliaguet de Thiviers, et l'Espérance Mareuilaise au collège de Mareuil sur Belle.



7

groupes **AMOS (Apprentissage de la Musique par l'Orchestre à vocation Sociale)** proposent à une centaine d'enfants ou adolescents, répartis sur différentes antennes, d'apprendre ensemble un instrument, sans lecture de partition, dans le cadre de séances hebdomadaires d'orchestre bois, cordes, ou cuivres, ou même guitares et percussions. Certains AMOS sont accueillis dans des collèges, dans le temps hors scolaire. Cette pratique d'ensemble bénéficie d'un tarif d'accès très abordable, et favorise le « premier contact » avec l'institution : débiter un instrument, directement, sans prérequis de connaissance de la musique, dans un petit groupe, avec ses pairs.



1

Orchestre à l'école, « Les cuivres d'Eugène »

Il a vu le jour en mars 2019, dans l'école Eugène Leroy de la ville de Chamiers. Une cohorte d'élèves de CM1 a rendez-vous 2 fois par semaine pour apprendre à jouer ensemble de la trompette, du cor, du tuba et du trombone. Un grand succès local, qui présage de la création d'un orchestre percussions en septembre 2021.



49

Le dispositif **Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)** permet aux élèves inscrits au collège Clos Chassaing de pouvoir bénéficier d'un emploi du temps aménagé afin de pouvoir étudier la musique de façon plus approfondie. Cette année ce sont **49** élèves du Conservatoire sur les 92 inscrits qui ont pris part à ce dispositif. Tout au long de l'année, ils se produisent vers différents publics, permettant de donner de la visibilité au Conservatoire mais également de se rapprocher de certains publics prioritaires (Scolaires et Séniors).

Une nouveauté 2019, le parcours théâtre

L'ouverture d'un nouvel enseignement, le théâtre, a débuté cette année par un « parcours découverte », en lien avec une étude diagnostique du territoire. Ses objectifs :

- Proposer une offre pédagogique de découverte du théâtre vivant sur 3 antennes du CRDD
- Créer des liens avec le milieu associatif de l'enseignement du théâtre en Dordogne
- Créer des liens avec les artistes professionnels du théâtre accueillis sur le département, en collaboration avec l'Agence Culturelle Départementale
- Inciter les élèves à assister aux spectacles, et mettre en résonance leur pratique théâtrale avec les formes spectaculaires actuelles
- Amorcer une configuration d'un cursus théâtre en cycle pour l'année scolaire 2020/2021

1.3. L'ACTION CULTURELLE

Une Action Culturelle foisonnante, riche en partenariats sur le territoire de chaque antenne.

L'action culturelle du CRDD propose un programme annuel d'une centaine de présentations publiques multi formes, pour tout public, et toutes gratuites. Accueillies dans de nombreux lieux culturels du département, c'est l'occasion pour le CRDD d'ouvrir ses portes largement, et de tisser des liens avec la vie culturelle locale.



Transmission d'artistes invités et leur restitution publique

Il s'agit de temps privilégiés d'échange avec des artistes et/ou professionnels reconnus. Une manière de faire se rencontrer des pratiques, des méthodes ou encore des univers préprofessionnels.



Rassemblements inter-antennes

Regroupements d'élèves, inter-antennes sur des projets collectifs permettant le travail en commun, l'échange et la rencontre entre les élèves de secteurs et de formations différentes. Ces rassemblements favorisent l'ouverture, le partage avec d'autres enseignants, et l'enrichissement des pratiques des élèves.



Concerts et auditions

Pour beaucoup ce sont des temps d'évaluation pour l'obtention des fins de Cycle ou pour valider un diplôme de fin d'étude. Ils mettent les élèves en situation de prestations musicales, mais sont aussi des moments de partage, d'écoute avec les familles, les autres élèves et le public.

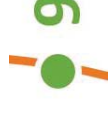
Participation à des événements publics (Festivals, temps forts d'une ville, participation à un COTEAC)

Le CRDD s'intègre autant que possible dans les manifestations culturelles du territoire. L'objectif étant à la fois de faire partie de l'offre culturelle disponible sur le département, mais aussi de permettre aux élèves d'y participer dans des conditions réelles de prestation scénique devant public. Ces expériences favorisent le travail collectif ainsi que la rencontre avec d'autres acteurs culturels. De plus, les partenariats engagés contribuent au rayonnement du conservatoire et à le rendre visible.



42 Temps de partage

Ces temps ont pour objet d'aller à la rencontre de structures du territoire afin de sensibiliser d'autres publics à la musique, aux instruments et à l'écoute. Elles peuvent être aussi l'occasion de passerelles interdisciplinaires (théâtre et musique, littérature et musique...). Ces actions peuvent être réalisées par les élèves, les enseignants ou les deux en complicité. Par ce biais les élèves ont la possibilité d'expérimenter la position de transmetteurs de connaissances. De plus, elles permettent de faire connaître le conservatoire.



Stages/rencontres/Echanges

Les formules rencontres, échanges et stages sont la possibilité de travailler avec des professionnels, des ressources existantes à l'échelle départementale, régionale, nationale et même internationale, sur des projets spécifiques qui contribuent au développement, à l'enrichissement et au perfectionnement des élèves.



6 Concerts pédagogiques

L'objectif est de faire connaître le CRDD à un plus large public, d'en valoriser l'image, en faisant découvrir le large panel d'activités et de disciplines proposées, pour qu'enfants et adultes aient envie de nous rejoindre.

En 2019, plus de 170 manifestations ont été ouvertes au public gratuitement.

Concert - Ouverture de la semaine de l'impro Baj à Allemans.

En partenariat avec le CFMI de Poitiers, les élèves ont donné une représentation de musiques trad'.



Concert pédagogique - Journée des enfants à Lalinde. Lors de la Journée des Enfants à Lalinde plusieurs élèves du CRD Dordogne (Antenne du Périgord Pourpre) ont joué pour les enfants présents –une occasion de partager leur travail et leur motivation pour la musique. Les professeurs ont également animé un moment musical sur des musiques d'Amérique du Sud pour flûte et guitare.



Concert - Audition - Stage du Jeune Chœur Départemental. Les élèves se sont réunis pendant 2 jours afin de travailler ensemble et proposer un concert à l'église de La Roche Chalais.



Evènement public - Silence ça tourne dans le cadre des Chaudronnades de Montignac. Projet de création et d'improvisation musical autour d'images filmées et produites par des collégiens. Présentation de la performance en direct.



Evènement public - Les conservatoires envoient du son
- Sans réserve à Périgueux.

Le département musiques actuelles amplifiées du CRDD et du CIMMD de Périgueux propose d'assister aux examens qui se déroulent sous la forme d'un concert.



Transmission d'artiste - Rencontre avec Carlos Maza, compositeur et multi-instrumentiste chilien.

L'artiste s'inscrit dans un projet qui durera plusieurs années, il anime au CRDD plusieurs stages proposant à chaque fois des compositions inédites. En 2019, il est venu pour le stage cuivres et bois.



Stage - rencontre - échange- Stage Orchestre Junior.

Dans le cadre des rendez-vous au jardin et après deux jours de stage, l'Orchestre junior de la Vallée Vézère et du Sarladais a donné un concert au château de Campagne.



LISTE EXHAUSTIVE DE L'ACTION CULTURELLE SUR L'ANNEE 2019.

Table listing cultural events from 12/01/19 to 14/06/19. Columns include date, event description, location, and contact information.



Table listing cultural events from 14/06/19 to 21/12/19. Columns include date, event description, location, and contact information.

LEGENDE

Color-coded legend for event categories: participation événements publics, transmission d'artistes, rassemblements inter-antenne, temps de partage, ateliers, ateliers pédagogiques, concerts et auditions.

stages/rencontres/échanges



II. INSTANCES REPRÉSENTATIVES

II. 1. LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical est l'organe délibérant qui prend les décisions à la majorité des représentants des collectivités adhérentes.

En 2019, les délégués du comité syndical se sont réunis au cours de quatre séances, les 13 février, 20 mars, 19 juin et 13 novembre.

Il a élu la présidente qui prépare et exécute les délibérations, ordonne les dépenses, exécute les recettes et le représente en justice.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ÉLUS PAR LEUR COLLECTIVITÉ AU COMITÉ SYNDICAL			
Mme CAPPELLE Carline – Présidente – représentante du président du Conseil Départemental			
M. AMELIN Jean-Louis	Sainthac	Mme MALARD Sabine	Terrasson
Mme ANDRIEUX Gaël	Saint-Astier	M. MARTY Raymond	CDC Vallée de l'Homme
Mme ANGLARD Régine	Conseil Départemental	Mme MONTET Teresina	Champcevinel
Mme BALSE Marise	Beaumont en Périgord	Mme NETELENBOS Stéphanie	Marsac-sur-Isle
M. BANQUET Alain	CAB	M. NIQUOT Pierre	CDC Drôme et Belle
Mme BLE-BRACHET Carine	Chancelade	Mme ROBIN-SAGRE Sandra	Coulounieix-Chamiers
M. BOURRIER Christian	Lalinde	Mme ROULLER Rozenn	Montpon
M. CALASSOU Stéphane	CDC Périgord Nantonnais	M. SALUNIE Patrick	CDC Sarlat Périgord Noir
M. CIPPIERE Thierry	Conseil Départemental	M. SEJOURNE Michel	CAB
M. FLAQUIERE Vincent	CDC Pays de Fénelon	M. TESTUT Michel	Conseil Départemental
Mme GERVAISE Nicole	Conseil Départemental	M. VAUGRENARD Alain	Excideuil
M. GRANDCOING Michel	La Coquille	M. VILLEDARY Daniel	CDC Pays Ribéraçois
		M. VILLEPONToux Michel	Thiviers

II. 2. LE COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique se réunit au moins deux fois par an. Des réunions supplémentaires sont possibles à l'initiative de la collectivité ou de la moitié des représentants titulaires du personnel.

En 2019, les membres du comité technique se sont réunis au cours de quatre séances, les 25 janvier, 19 mars, 18 juin et 7 novembre. Ces avis, ne lient pas l'administration,

REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ		REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Carline CAPPELLE	Mme Régine ANGLARD	Mme Isabelle LOISEAU LENSON	M Luc DUMAINE
Mme Nicole GERVAISE	M Alain VAUGRENARD	M Didier DUPOUY	M Lionel MORAND
Mme Stéphanie NETELENBOS	Mme Térésina MONTET	Mme Evelyne ROUX	Mme Béatrice MORAND

II. 3. LE COMITÉ D'HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est une instance de concertation chargée de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail. Il a pour mission de participer à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à la mise en œuvre, par les chefs de service, des prescriptions du code du travail relatives à la santé et la sécurité au travail, applicables à la fonction publique.

En 2019, ils se sont réunis une seule fois le 25 janvier 2019.

REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ		REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Carline CAPPELLE	Mme Régine ANGLARD	M Luc DUMAINE	Mme Isabelle LOISEAU LENSON
Mme Nicole GERVAISE	M Alain VAUGRENARD	M Didier DUPOUY	M Lionel MORAND
Mme Stéphanie NETELENBOS	Mme Térésina MONTET	Mme Evelyne ROUX	Mme Béatrice MORAND

III. LE BUDGET

III. 1. LES DÉPENSES

Compte	FONCTIONNEMENT	
	BP+BS+DM 2019	BP 2020
011- Charges à caractère général	374 100,00 € (10,39 %)	374 100,00 € (10,39 %)
012- Charges de personnel	3 189 925,06 € (88,64 %)	3 212 522,98 € (87,51 %)
68- Dotation aux amortissements	18 000,00 € (0,50 %)	60 000,00 € (1,63 %)
65- Autres charges de gestion courante	10 000,00 € (0,28 %)	10 000,00 € (0,28 %)
66- Charges financières	1 500,00 € (0,04 %)	1 500,00 € (0,04 %)
67- Charges exceptionnelles	5 000,00 € (0,15 %)	5 000,00 € (0,15 %)
022- Dépenses imprévues	Néant	Néant
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 598 525,06 €	3 663 122,98 €

III. 2. LES RECETTES

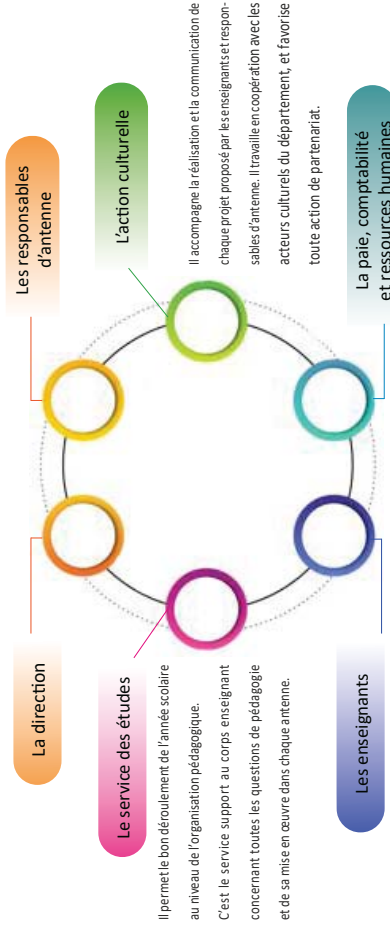
Compte	INVESTISSEMENT	
	BP+BS+DM 2019	BP 2020
001 - Résultat d'investissement reporté (excédent)	250 600,34 € (93,14 %)	185 066,50 € (75,52 %)
040 - Dotation aux amortissements	18 000,00 € (6,69 %)	60 000,00 € (24,48 %)
10 - Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	446,00 € (0,17 %)	
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	269 046,34 €	245 066,50 €

IV. LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

IV. 1. LES DIFFÉRENTES ÉQUIPES DU CONSERVATOIRE

Vous trouverez ci-dessous une présentation synthétique des différentes équipes qui travaillent ensemble au Conservatoire. Le descriptif n'est pas une liste exhaustive des compétences mais donne un aperçu du fonctionnement transversal du Conservatoire.

En lien avec la présidente du Syndicat Mixte, mais aussi les partenaires locaux, ils pilotent les actions administratives, financières et pédagogiques. La direction détermine le projet d'établissement, les projets d'action culturelle de leur antenne, et sont les interlocuteurs de leur communauté et intercommunalité. Les Ambassadeurs, ils développent le projet artistique et culturelle de la structure. Elle globalise le Conservatoire sur leur territoire, en animant les équipes pédagogiques, en prenant les décisions nécessaires au bon fonctionnement du Conservatoire, en créant du lien avec les élèves, leur famille, leur communauté et intercommunalité.



IV. 2. L'EFFECTIF DU CONSERVATOIRE

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF POURVU	PERSONNEL MIS À DISPOSITION
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	0	1
Rédacteur	B	2	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	3	
Adjoint Administratif	C	3	
Sous-Total		10	1
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint Technique	C	0	1
Sous-Total 2		0	1
FILIÈRE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE			
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^{ème} classe	A	1	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	4	
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	8	
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	B	24	8
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^e classe B	B	8	
Assistant d'enseignement artistique	B	10	
Sous-Total 3		55	8
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		65	10

IV. 3. LA PARTOTHOÈQUE

La parthothèque est un lieu de consultation, d'écoute et de prêt, basée au siège administratif du Conservatoire à Chancelade. Ces œuvres sont mises à disposition des enseignants. Elles sont classées par thématiques et peuvent être consultées et empruntées à tout moment. Lieu d'accueil et de convivialité, elle permet notamment l'emprunt de partitions pour une durée limitée. Dans le cadre d'un projet spécifique, il peut également être demandé au Conservatoire d'investir dans de nouvelles œuvres.

IV. 4. LA LOCATION D'INSTRUMENTS

Le Conservatoire dispose d'un important parc instrumental, 150 instruments sont mis à disposition des élèves. Un contrat est alors conclu entre la famille et le Conservatoire.

DORDOGNE HABITAT

TABLE DES MATIÈRES

I. PRÉSENTATION DE DORDOGNE HABITAT : ACTEUR SOCIAL ET ÉCONOMIQUE MAJEUR DU DÉPARTEMENT	262
II. LA POLITIQUE DE DORDOGNE HABITAT EN 2019	263
III. LES PERSPECTIVES À VENIR EN 2020	276

I. PRÉSENTATION DE DORDOGNE HABITAT : ACTEUR SOCIAL ET ÉCONOMIQUE MAJEUR DU DÉPARTEMENT

I. 1. LA GOUVERNANCE DE L'OFFICE À TRAVERS SES INSTANCES

Le Conseil d'Administration de l'Office est composé de 23 administrateurs répartis de la façon suivante :

Le Président est **Michel TESTUT** et la Directrice Générale, **Séverine GENNERET**.

Le **Conseil d'Administration** a tenu **4 réunions** en 2019, le **Bureau** du Conseil d'Administration **9 réunions** avec un bon taux de participation soit **79 %** de présence en moyenne.

Le **Conseil d'Attribution des Logements**, dont la Présidente est **Marie-Pascalie ROBERT-ROLLIN**, a tenu **24 réunions** en 2019.

Le **Conseil d'Appels d'Offres** s'est réunie **1 fois** en 2019.

Le **Conseil de Concertation Locative** s'est réuni **2 fois** avec les représentants d'associations des locataires du territoire et les associations animant les quartiers.

I. 2. LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL DE L'OFFICE EN 2019

National :

Après les lois de finances 2018 et 2019 qui ont mis le modèle du logement social sous pression : diminution immédiate de nos recettes avec la Réduction du Loyer de Solidarité (RSL).

Hausse de la TVA de 5,5 % à 10 %.

Volonté de regroupement des organismes de moins de 12 000 logements avant le 1^{er} janvier 2021.

Local :

Année de préparation de la fusion des 2 offices, avec la prise de direction par intérim de Grand Perigueux Habitat au 1^{er} mai 2019.

Accompagnement par le cabinet Ernst et Young sur la phase préparatoire.



II. LA POLITIQUE DE DORDOGNE HABITAT EN 2019

II. 1. LA POLITIQUE STRATÉGIQUE PATRIMONIALE

Au **31 décembre 2019**, l'Office disposait d'un parc de :

- **5 470 logements** sur plus de 167 communes,
- **5 392 logements** gérés directement et **78 logements** non gérés en direct (gendarmeries),
- **49,4 %** en collectifs et **50,6 %** en individuels,
- **6 locaux commerciaux**,
- **1 376 garages** indépendants et parkings.
- **10 premières communes d'implantation :**
 - 1) 395 : Sarlat
 - 2) 368 : Couloumeix-Chamiers
 - 3) 323 : Bergerac
 - 4) 317 : Boullazac
 - 5) 255 : Terrasson
- **1 671 logements** en **Zone B2** et **3 721 logements** en **Zone C :**
 - dont **2 648** en **Zones Revitalisation Rurale (ZRR)**,
 - dont **227** sur **3 Quartiers Prioritaires** de la Ville (QPV).
- **51 logements loués à des associations** à des fins de sous-location pour des personnes en grande difficulté,
- **1 activité de gestion de Syndicats** avec **1 copropriété** de **35 logements** (et des locaux communs) avec la Mairie de Sarlat,
- **16 logements** en gestion pour le **compte de tiers**,
- **Pas d'activité d'aménagement de lotissements** pour vente de lots en 2018 mais un stock en baisse avec seulement **20 lots** à la vente.



II. 1. Notre mission de maîtrise d'ouvrage avec la construction neuve

En 2019, la programmation a atteint **77 logements financés** pour **6 opérations :**

- **41** en Prêt Locatif à Usage Social (**PLUS**),
- **33** en Prêt Locatif Aidé d'insertion (**PLAI**),

Cette programmation dépasse légèrement les objectifs de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de produire, en moyenne, **60/70 logements** par an.

Pour un montant programmé en **investissements de plus de 10 Millions d'euros**.

L'aide du Département sur cette programmation neuve 2019 s'élève donc à **385 000 €**.

En 2019, l'Office a mis en service 9 opérations pour 71 logements :

COMMUNES	INTITULÉS	LOGEMENTS	FINANCEMENTS
MONTPON-MÉNESTÉROL	Le Claud la forêt 5	12 individuels	3 PLAI 9 PLUS
CHANCELADE	Marjolaine	8 individuels	4 PLAI 4 PLUS
CHANCELADE	Résidence La Cropte	10 collectifs	10 PLAI
VERGT	Résidence la Grandes	8 collectifs	5 PLAI 3 PLUS
SAINTE-ALVÈRE	Résidence Alverena	6 collectifs	3 PLAI 3 PLUS
AGONAC	Lotissement les Genévriers	6 individuels	3 PLAI 3 PLUS
RAZAC-SUR-L'ISLE	Lotissement le Brandier	16 individuels et collectifs	8 PLAI 8 PLUS
BOULAZAC	Résidence de l'Isle	4 collectifs	2 PLAI 2 PLUS
CREYSSE	Résidence du Bourg	1 individuel	Autres

Et a mis en chantier 4 opérations pour 50 logements avec ordre de service :

COMMUNES	LOGEMENTS	FINANCEMENTS
Le BUGUE lotissement l'Ovalle	8 individuels	5 PLUS 3 PLAI
SORGES lotissement Saint-Germain	8 individuels	6 PLUS 2 PLAI
BERGERAC résidence intergénérationnelle Le Vill@ge	26 individuels	12 PLUS 10 PLAI 4 PLS
BOULAZAC résidence Jean Ferrat	8 collectifs	6 PLUS 2 PLAI

II. 1. 2. La rénovation du patrimoine : le gros entretien

Le Plan d'Entretien de Patrimoine (PEP) 2019 avait été voté à hauteur de **3 848 450 €**. L'Office a payé près de **2 millions d'euros soit plus de 50 % du programme réalisé** :

- **553 616 € en classe 6, gros entretien** (démoussage, peintures, etc...), soit 84 % du prévisionnel qui était de 662 581 €.
 - **1 327 707 d'€ en classe 2, remplacements de composants** (réhabilitations thermiques, couvertures, mises aux normes, etc...), soit 42% du prévisionnel qui était de 3 186 369 €.
- L'aide du Département sur la rénovation énergétique et thermique du parc s'élève à **385 960 €**. **967** logements ont ainsi bénéficié de travaux. Les étiquettes énergétiques du parc, à fin décembre 2019, sont encore en nette amélioration : **3 875** logements sont dotés d'une étiquette soit 70 % du parc.

II. 1. 3. La démolition

L'Office a terminé son ambitieux programme de renouvellement de son patrimoine, devenu obsolète, sur son Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) de 2010/2018.

De nouvelles opérations ont déjà été programmées dans le Plan Stratégique du Patrimoine (PSP) pour la période 2019/2024, **en jeu nécessaire** à la restructuration du patrimoine de l'Office et à la lutte contre la vacance.

En 2019, 5 opérations de démolition ont été réceptionnées pour un total de **30 logements démolis** (6 T5, 11 T4 et 13 T3) :

- VERGT Moulin de Ripaille 2 avec la démolition totale de 17 logements,



- HAUTEFORT St-Agnan avec une démolition partielle de 11 logements sur 24 (13 sont en cours de réhabilitation),
- 2 démolitions de maisons individuelles liées à des sinistres Montpon et Brantôme.

Seul, le Département apporte une aide directe à l'Office dans ce programme de démolition. Depuis 2019, l'office dispose d'un nouveau dispositif de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) à travers le RIAD (Remise d'Intérêts Actuariels pour les Démolitions), un dispositif d'accompagnement aux programmes de démolition et de reconfiguration du parc social en zones détendues...

II. 1. 4. La vente, achat et VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement)

Fin 2017, les Offices Publics de l'Habitat apprenaient qu'ils allaient devoir supporter la baisse des Allocations Personnalisées au Logement (APL), soit 50 à 60 € par mois et par locataire. Ce dispositif de « Réduction de loyer Solidarité », dite RLS, devait être compensé par un régime de vente simplifié. L'objectif était de permettre aux bailleurs de générer des fonds propres en vendant 1 % de leur parc de logements chaque année. L'ambition du gouvernement était de relever les chiffres de ventes passant de 8 K€ par an à 40 K€.

Malgré cela, le montant total, tout type confondu, des ventes représenté **853 060 €**.

- **3 logements individuels ont été vendus.**
- Le plan de vente 2019 prévoyait 44 logements mis en vente. Le prix de vente moyen d'un logement en 2019 s'élève à **53 322 €** avec une surface moyenne du logement vendu de 91 m².

Ainsi, les ventes de l'année 2019 ont subi de plein fouet les effets des retards législatifs. L'année 2019 révèle une baisse forte des cessions effectives de logements ordinaires.

Ventes réalisées pour un total de **159 966 €**.

Pour rappel, la plus-value de la vente est destinée exclusivement à **alimenter les fonds propres**

de l'Office pour la construction neuve.

- 7 lots vendus, 2019 confirme aussi l'intérêt sur les lots à bâtir.

Situés sur 5 communes du Département : Trélassac, Boullazac, Coulonieix-Chamiers, St-Pierre-d'Eyraud et Mensignac.

Le total des ventes des terrains à bâtir réalisées représente un total de 493 094 €.

- 1 local professionnel a été vendu : - l'ancienne agence de Bergerac a été cédée pour 200 000 €.

Pour 2020, l'heure est à la mise en place d'un nouveau plan de vente reposant sur le nouveau PSP unifié de l'Office avec une politique de vente attractive.



LA V.E.F.A, UNE PRATIQUE EXCEPTIONNELLE

2019 a été marqué par le développement et la diversification de nouvelles activités.

de 6 maisons individuelles et une autre prévue à Périgueux avec la construction de 48 logements.

LES ACHATS

L'office poursuit sa politique de développement en acquérant 3 terrains à Chancelade, Sorges et Bergerac (soit au prix du marché

avec subvention de la commune, soit à l'euro symbolique) et sa politique de soutien des cœurs de

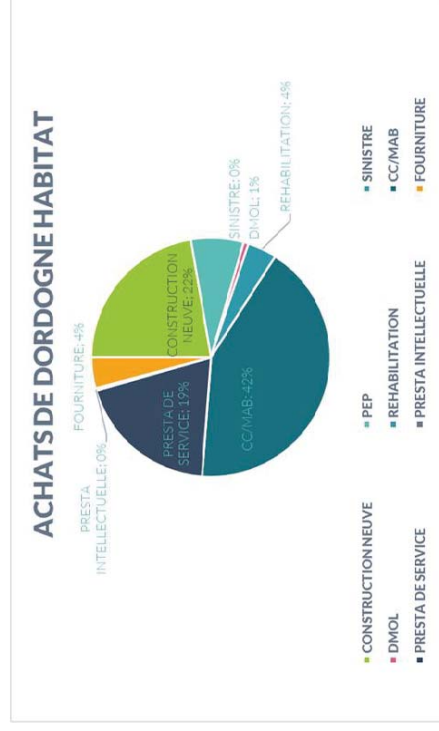
II. 2. LA POLITIQUE SOCIALE ET SUIVI DES MARCHES PUBLICS

II. 2. 1. Volume des marchés en 2019

- En 2019, ont été attribués **124 marchés/lots de travaux pour 19 841 585.67 € HT.**
- 85% des lots ont été attribués à des entreprises locales,
- 52% des marchés alloués pour des travaux et 48% pour des services :
- Le plus faible : 6 600€ HT,
- Le plus élevé : 5 420 000€ HT.

- 3 marchés < 20 000 € HT pour un total de 32 780,00 € HT, 89 999 € HT pour un total de 588 421,35 € HT,
- 13 marchés entre 20 000 et 89 999 € HT pour un total de 19 220 384,32 € HT,
- 28 marchés > 90 000 € HT pour un total de 19 220 384,32 € HT.

MARCHES PUBLICS / ATTRIBUES 2019			
SEGMENTS	MARCHE	LOTS	MONTANTS
CONSTRUCTION NEUVE	4	39	4 425 316,77 €
PEP	17	24	1 412 737,22 €
SINISTRE	0	0	- €
DMOL	1	1	130 301,68 €
REHABILITATION	2	5	784 241,00 €
CC/MAB	6	37	8 365 000,00 €
PRESTA DE SERVICE	6	10	3 829 569,00 €
PRESTA INTELLECTUELLE	4	4	62 420,00 €
FOURNITURE	4	4	832 000,00 €
TOTAL	44	124	19 841 585,67



II. 2. 2. Mutualisation des achats

Dans le cadre du processus de fusion engagé entre les Offices Grand Périgueux Habitat (GPH) et Dordogne Habitat en 2019, une stratégie a été menée afin, d'une part, de permettre la pérennité des marchés en cours et d'autre part, de rationaliser les achats dans le cadre de la future entité fusionnée. Chaque achat a fait l'objet d'une analyse à des fins de simplification et d'harmonisation entre les 2 entités.

L'idée directrice était, dès 2019, de mutualiser le plus possible les achats et donc les marchés. Pour ce faire, trois outils ont été utilisés :

- **La création d'un groupement de commande effectif** dès le mois de juin permettant de passer des marchés conjointement (6 marchés concernés, résultant d'une fin classique ou d'une non reconduction de marché).
- **La passation d'avenants de transfert pour les marchés de GPH** devant être poursuivis dans la nouvelle structure (199 marchés concernés principalement des marchés d'investissement).
- **La passation d'avenants d'intégration**, permettant d'intégrer les besoins d'un des Offices sur un marché existant (12 marchés concernés, résultant d'une fin

classique ou d'une non reconduction de marché).
Le volume des marchés passés sous la forme de groupement de commandes est de **10 345 544 € HT** et portait sur les Marchés :

- Diagnostics immobiliers, Titres-Restaurants, Assurance (lots dommage aux biens et flottes automobiles), Entretien des Menuiseries, Entretien des Volets Roulants et Remise en état des logements.

En 2020, le principe de rationalisation des achats continue d'être développé avec l'évocation d'une stratégie d'achats.

II. 3. LA POLITIQUE SOCIALE ET DE QUALITÉ DE SERVICE

II. 3. 1. L'occupation « très » sociale de l'Office

Dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale (CUS), l'Office a fait le choix d'accueillir les ménages à revenus modestes, de traiter prioritairement les ménages en grande difficulté, de faciliter le parcours résidentiel et de prendre en compte la complexité des demandes afin de trouver des solutions pérennes de logement.

- Il en résulte que :
- **Catégories socio professionnelles :**
 - **34 % des locataires sont des personnes sans emploi,**
 - **22 %** sont des retraités.

des revenus inférieurs à 60 % des plafonds de ressources Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS),

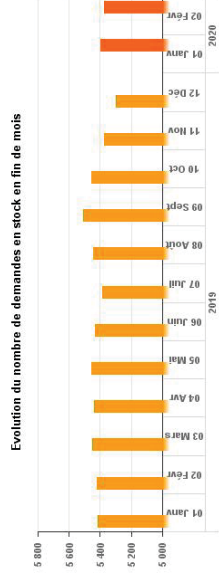
- **53 % des locataires ont des ressources inférieures à 40 % des plafonds PLUS (65 % pour les nouveaux entrants),**
- **Ressources moyennes mensuelles : 1 061 €/mois et pour les nouveaux entrants à 965 €/mois.**

- **Composition familiale :**
 - **37 %** des locataires sont des personnes seules,
 - **28 %** sont des familles monoparentales,

- C'est l'inverse chez les nouveaux entrants :
 - **Situation familiale :**
 - **30 % de célibataires, 19 % de parentales et 27 % de personnes seules** (impact de l'offre de logement).
- Pour les nouveaux entrants :
 - **36 % de célibataires, 22 % séparés,**

II. 3. 2. Demandes de logement et attributions du département

L'analyse de la demande de logement social est, désormais, gérée par le **Système National d'Enregistrement : SNE**.
3.83 % de la demande de la région.



- **5 050** nouvelles demandes et **1 189** demandes renouvelées,
- **5 057** demandes radiées :
 - **309** pour abandon, **1 512** pour irrecevabilité,
 - **attributions, 3 235** pour non renouvellement et **1** pour irrecevabilité.

TOP 5 DES EPCI LES PLUS DEMANDÉES :

- **CA le Grand Périgueux : 2 314** soit **83 %** de la demande de logement social porte sur les **2 principales agglomérations du département.**
- **CA Bergeracoise : 1 163** soit **27,68 %**,
- **CC Sarlat-Périgord Noir : 261** soit **76 %** des demandes ont moins d'1 an et **70 %** des demandeurs ont des revenus =< au PLAI.
- **CC Isle-Vern-Salembre-en-Périgord : 233** soit **5,55 %**,
- **CC du Terrassonnais-en-Périgord Noir-Thenon-Hautefort : 230** soit **38 % T3, 29 % T2, 18 % T4, 12 % T1 et 3 % T5.**

39 % de la demande est sur l'indivuel, 16 % sur le collectif et 45 % indifférent.

Sur les attributions :

- Le délai moyen d'attribution en Dordogne de 7 mois, en augmentation !
- 61% des attributions sur le Grand Périgueux et 17 % sur le Bergeracois,
- 39 % sur du T3 et 34 % sur du T4,
- 32 % à des personnes seules, 29 % pour 2 personnes et 22 % pour 3 personnes,

- 41 % sont issues du parc privé, 29 % logés par un tiers et 18 % du parc social,
- 77 % des attributions sont faites à des demandeurs qui ont des Revenus \leq au PLAI, en hausse,
- 14 % sur le contingent préfectoral, 5 % sur réservation Action Logement.

- 22 % de la demande est renouvelée par Dordogne Habitat et 15 % par Grand Périgueux Habitat,
- Exemple de Domofrance : crée 1 % de la demande, renouvelée 1 % mais attribuée 6 % !

Concernant l'activité des guichets enregistreurs sur le Département :

- 43 % de la demande émanant du public,
- 27 % de la demande émanent de Dordogne Habitat et 14 % de Grand Périgueux habitat,

LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS (CAL) : LES ATTRIBUTIONS DE DORDOGNE HABITAT

- La CAL s'est réunie **24 fois** (mardi matin tous les 15 jours) et a étudié **2 141** demandes. En moyenne, plus de 89 demandes sont étudiées en CAL et si possible à minima, 3 dossiers sont présentés pour une entrée dans les lieux.
- **2 017** attributions réalisées avec **1 428** propositions pour **732** refus, soit un taux de refus de 51 %,
 - Vigilance sociale sur le peuplement de **32 résidences**.
- Les mouvements sont encore en baisse, en 2019, il y a eu :
- **6 52 locataires sortant** (moyenne de 55 sortants/ mois)
 - 182 pour le Sud -Est,
 - 177 pour le Sud-Ouest,
 - 167 pour le Centre,
 - et 126 pour le Nord.
 - **689 locataires entrants (moyenne de 57 entrants /mois) :**
 - 230 pour le Centre (19 entrants par mois),
 - 174 pour le Sud-Est (14 entrants par mois),

II. 3. 3. Taux de rotation

Le taux de rotation est encore en légère baisse à 12,09 % (2018 : 12,4 %, 2017 : 12,9 % et 2016 : 13,24 %).

II. 3. 4. Les Mutations internes en légère hausse

- le renforcement des critères de mutation : état du logement et impayés,
- la baisse de l'offre disponible,
- la demande exclusivement concentrée sur du pavillon et souvent des mutations pour un même type de logement,
- l'analyse des taux d'effort souvent incompatibles avec les souhaits de mutation,
- les demandes de mutation trouvent facilement des solutions chez un autre bailleur ou dans le parc privé.

II. 3. 5. La Vacance

- Avec un taux de vacance de **4,43 %** à fin 2019 (4,78 % en 2018, 5 % fins 2017 et 2016), l'Office garde un objectif d'atteindre moins de 4 %. Ce taux permet ainsi à l'Office de regagner des loyers. Pour information, la vacance nationale des offices se situe autour de 3 %.
- Sur les 239 logements vacants :**
- 97 ont moins de 3 mois et 142 ont plus de 3 mois,
 - 46 sont en aucun preneur, soit 0,85 % de taux de vacance commerciale,
 - 76 sont en vacance technique, 38 en sinistres, 16 en attente diagnostic amiante, 6 en démolition, 25 en vente.

II. 3. 6. Les impayés de loyers et le contentieux

- Au 31/12/19, le nombre total de locataires en impayés est de **2 622** pour **3 166 553 €** de dette.
- Le nombre de locataires physiques **partis** est de **684**, soit **26 %**, avec un montant cumulé des impayés à **1 804 041 €**.
- Le nombre de locataires physiques **présents** en impayés est de **1 938** pour un **montant de 1 362 512 €**, soit **74 %** et répartis de la façon suivante :
- 1 978 locataires rencontrés, 6 471 lettres de relance envoyées,
 - 804 plans d'apurement signés, 206 procédures en réiliation de bail, 18 protocoles pour éviter l'expulsion,
 - 104 procédures engagées pour défaut d'assurance, 41 procédures pour reprise des lieux par huissier.
 - L'Office a dû effacer un montant de 212 000 € de dettes (dossiers de surendettement et de rétablissement personnel) et abandonner un montant de 343 000 € en admissions en non-valeur.
- Nouvelle activité : recouvrement des locataires partis (passage comptabilité commerciale)**
- 495 contacts avec de locataires partis, 108 dossiers confiés aux huissiers pour recouvrement.

II. 3. 7. La qualité de service et le traitement des réclamations

L'Office a enregistré 7 392 réclamations de toute nature en 2019, chiffre quasiment identique à celui de 2018 :

- taux de traitement de la réclamation à 82 %,
- le territoire Sud-Est concentre 28 % des réclamations et le Sud-Ouest 27 % . le secteur Nord a

taire, menuiseries, électricité, chauffage-VMC-ECS,

- Hausse des réclamations de chauffage liées aux dysfonctionnements rencontrés avec notre prestataire EHS (Engie Home Service),
- seulement 6 % des réclamations de proximité dites de voisinage.

II. 3. 8. La concertation locative, le bien-vivre ensemble

Le Conseil de Concertation Locative s'est réuni 4 fois en 2019.

Le projet phare, lancé en 2018, reste la **bourse du mobilier** en direction de nos locataires. Plusieurs portes-ouvertes se sont tenues. Et en fin d'année, la bourse du mobilier a été victime de son succès avec un stock réduit au minimum.

L'Office continue à s'engager fortement dans les actions de terrain portées par nos locataires afin de favoriser le **bien-vivre ensemble**. 2019 est l'année de l'expérimentation de l'**agence mobile** sur le secteur de l'agence Nord afin d'être

au plus près de nos locataires avec une présence au pied des résidences 3 jours par semaine de mai à octobre 2019.



II. 3. 9. La gestion pour le compte de tiers

L'Office continue son travail de gestion pour le compte de tiers avec des logements de la SEMIPER (Société d'Economie Mixte d'Equipement du Périgord) et de la commune de MONTREM.

Des contacts ont été confortés en 2019 pour l'EPD (Etablissement Public Départemental) de CLAIRVIVRE dont la prise de gestion de 162 logements a été confirmée pour le 1er janvier 2020 et une démarche similaire est en cours sur

des logements de l'ancien EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes) sur Carsac-Aillac, date non connue à ce jour car fonction des travaux du site en reconversion.

II. 3. 10. L'accueil des publics spécifiques : migrants

Ce suivi se fait à travers l'outil de la CORA.

En plus des logements mis à disposition des associations comme France Terre d'Asile, ASD migrants du centre d'accueil de

Clairvivire avec France Terre d'Asile (national) en les accueillant dans 8 logements de notre parc.

II. 3. 11. La colocation

L'Office maintient sa politique de la colocation pour les jeunes actifs, en formation sur le secteur Sud-Est à Sarlat et au Nord sur Nontron et Thiviers en partenariat avec les missions locales.

II. 3. 12. Le Droit au logement opposable : DALO

L'Office a réalisé 18 attributions à des demandeurs labellisés DALO par la commission pour

II. 4. LA STRUCTURE FINANCIÈRE

Le budget 2019 a été voté, avec une légère hausse des loyers de 1,25 %,

pour une moyenne de 1 700 €/logement,

- 30 % des logements sont sans travaux ni Ouvriers de Maintenance en interne (OM) ni entreprises,
- durée moyenne d'occupation : 5,8 ans,
- 4 % des sortants font suite à une reprise huiissier,
- 30 % des sortants 2019 sont sans motifs et 8 % pour raison de santé.

Focus sur la RLS 2019 qui impacte le budget 2019 à 50 % (100% en 2020) :

- **En Exploitation :** Pour rappel, 3 254 locataires de l'office bénéficient de l'APL.
- en dépenses de **27 690 000 €**, et en recettes de **30 396 000 €**, RLS en 2019 soit **85 % des « APLisés »**.
- Le montant de la RLS ponctionné pour 2019 est de **1 178 285 € (2018 : 6/7%,**
- La hausse de loyers se monte à 279 000 € de recettes supplémentaires,
- Les dépenses de maintenances ont augmenté,
- La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) s'élève dorénavant à 3 000 000 €.

- En Investissement pour **17 479 000 €**.

La clôture des comptes 2019 étant repoussé à juillet 2020, nous ne pouvons à cette date du rapport fournir d'éléments plus précis sur la clôture. (impact COVID 19).

Focus sur les travaux 2019 suite aux sorties de nos locataires :

578 000 € de travaux, suite à EDL S, ont réalisés en 2019 :

- 74% concernent les sortants de 2019 et 26 % les sortants des années antérieures.

Sur les 652 sortants de 2019 :

- réalisation de travaux par Entreprises pour 440 000 € pour 259 logements soit 40 % des sortants 2019 avec travaux Entreprises (taux stable)

II. 5. LES RESSOURCES HUMAINES, MOTEUR DE L'OFFICE

II. 5. 1. Les emplois et mouvements

L'année 2019 confirme, comme en 2018, la baisse de la masse salariale. Le choix du non remplacement, poste pour poste, est une conséquence directe d'une gestion rigoureuse des effectifs et de la réorganisation lancée en 2016. Au 31 décembre 2019, l'Office compte :

- **98 agents**,
- **50 fonctionnaires soit 51 % et 48 agents de statut privé OPH soit 49 %.**

L'Office a procédé à **6 recrutements en 2019** en CDI (Contrats à Durée Indéterminée). 8 départs ont été enregistrés en 2019 : 3 pour retraites, 2 pour démissions, 2 licenciements et 1 fins de CDD.

II. 5. 2. La pyramide des âges

La pyramide des âges est équilibrée sans risque de déséquilibre à moyen terme avec une moyenne d'âge de **46,6 ans** en légère baisse du fait aussi des recrutements.

II. 5. 3. L'absentéisme

Forte baisse globale du taux d'absentéisme hors longue maladie et maternité, avec un taux de **6,9 %** (12,2 % en 2018).

II. 5. 4. La formation

Le budget est toujours en baisse et a été fortement gelé du fait de la fusion dans l'attente des nouveaux besoins.

23 % des agents formés (55 % en 2018, 93 % en 2017, 45 % en 2016, 93,8 % en 2015).

8 avancements de grade et 22 avancements d'échelon. Plus de départs que d'arrivées dans un souci de bonne gestion et de maîtrise de la masse salariale. 5 personnes ne sont pas à plein temps en 2019.

43 agents ont plus de 15 ans d'ancienneté, 5 agents ont plus de 60 ans.

2 accidents du travail mais n'ont pas donné lieu à d'arrêts de travail. Les entretiens professionnels sont toujours réalisés par la DRH.

Forte baisse également du nombre de jours d'arrêts à **2 491 Jours (3 152 Jours en 2018)**.

Un nombre d'agents arrêtés stable à 77 (72 en 2018).

Moyenne de **1,9 jour** de formation par salarié. 52,5 jours de formation.

II. 5. 5. Hygiène et sécurité

Mise à jour des documents réglementaires (DU : Document Unique) nos séances.

4 réunions du CSE-CSSCT avec présence de la médecine du travail à nos séances.

2 accidents du travail pour 0 jour d'arrêt.

1 licenciement pour inaptitude.

II. 5. 6. Dialogue social

Les négociations 2019 ont été marquées par la négociation d'un accord lié à la fusion, accord qui est intervenu en octobre 2019.

II. 5. 7. Projets 2019 menés

Réalisation de tous les impacts RH liés à la fusion avec conclusion d'un accord anticipé en octobre 2019.

II. 5. 8. Aperçu RH du nouvel office : PERIGORD HABITAT

158 agents, Avec 77 femmes et 81 hommes,

64 agents avec une ancienneté de plus 15 ans,

42 % de FPT et 58 % de OPH privé.

II. 6. LES OUTILS DE COMMUNICATION DE L'OFFICE

L'Office dispose d'une palette d'outils de communication externes et internes :

- d'un **site internet**,
 - d'une **lettre aux locataires** envoyée tous les 3 mois,
 - d'une **lettre aux élus**,
 - d'une **newsletter** interne pour le personnel,
 - des **Flash réguliers** pour informer le personnel.
- L'Office a également à sa disposition toute une série de « **flyers** » destinés à aider ses locataires, les demandeurs et les élus.
- Un **rapport d'activité** est édité tous les ans et adressé à tous les partenaires avec une mise en ligne sur le site internet de Dordogne Habitat.

4 réunions du CSE-CSSCT avec présence de la médecine du travail à nos séances.

2 accidents du travail pour 0 jour d'arrêt.

1 licenciement pour inaptitude.

En parallèle à cette négociation, il s'est tenu une séance de **Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)** qui a permis de déterminer une prime unique pour l'ensemble du personnel.

LE CSE s'est réuni en **8 séances** dont certaines avec ordre du jour lié au **CSSCT** et **3 CSE exceptionnels** se sont tenus : **une activité forte, liée aux impacts de la fusion.**

Réalisation de tous les impacts RH liés à la fusion avec conclusion d'un accord anticipé en octobre 2019.

158 agents, Avec 77 femmes et 81 hommes,

64 agents avec une ancienneté de plus 15 ans,

42 % de FPT et 58 % de OPH privé.

II. 6. LES OUTILS DE COMMUNICATION DE L'OFFICE

L'Office dispose d'une palette d'outils de communication externes et internes :

- d'un **site internet**,
 - d'une **lettre aux locataires** envoyée tous les 3 mois,
 - d'une **lettre aux élus**,
 - d'une **newsletter** interne pour le personnel,
 - des **Flash réguliers** pour informer le personnel.
- L'Office a également à sa disposition toute une série de « **flyers** » destinés à aider ses locataires, les demandeurs et les élus.
- Un **rapport d'activité** est édité tous les ans et adressé à tous les partenaires avec une mise en ligne sur le site internet de Dordogne Habitat.

III. LES PERSPECTIVES POUR 2020

Fusion des 2 OPH au 1^{er} janvier 2020 avec nouvelle collectivité de rattachement le SMOLS,

Désignation d'un nouveau Conseil d'administration,

Nouveau Président, Germinal PEIRO,

Continuité du protocole CGLLS pour ex GPH,

Lancement opérationnel ANRU de Coulounieix-Chamiers

Réécriture du nouveau Plan Stratégique du Patrimoine sous Périgord HABITAT.



EPIDOR
Établissement Public de
Intercommunalité

EPIDOR

TABLE DES MATIÈRES

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT **278**

II. BILAN DES ACTIONS 2019 **279**

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

EPIDOR - Etablissement Public Interdépartemental de la Dordogne - est un établissement public à caractère administratif qui regroupe les six Conseils Départementaux concernés par la vallée de la Dordogne : le Puy de Dôme, le Cantal, la Corrèze, le Lot, la Dordogne et la Gironde. Ces départements couvrent la grande majorité du bassin versant de la Dordogne.

Créé en février 1991, par une volonté commune de favoriser un développement coordonné et harmonieux de la vallée et du bassin de la Dordogne, l'établissement public a immédiatement joué son rôle d'animation à l'échelle du bassin en provoquant en février 1992 et après plus de huit mois de préparation, le sommet « Vallée Dordogne ».

Celui-ci a réuni 17 délégations issues des six départements et 51 délégués mandatés par leurs pairs. Ce sommet est le résultat de la plus grande concertation jamais engagée sur un bassin versant :

402 propositions ont été discutées et 370 consensus retenus (soit 91%). La Charte Vallée Dordogne qui a été adoptée à l'issue de ce sommet constitue un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau et de l'environnement dans le bassin versant.

Elle a été signée par tous les délégués mandatés, par le Préfet coordonnateur, par le Ministre de l'Environnement et le Ministre des Affaires Étrangères et par le Président d'EPIDOR.

la Dordogne et contribue à la mise en valeur du bassin de la Dordogne

et à la promotion de son image de marque.

Pour répondre à ces ambitions, EPIDOR mène des actions d'étude, d'information, d'animation et de coordination. L'établissement porte la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux et intervient sur les cours d'eau. EPIDOR anime l'observatoire du bassin de la Dordogne chargé de compiler, de conserver et de partager des données concernant la qualité des eaux, les milieux aquatiques, la biodiversité, les inondations... Dans le cadre du transfert de propriété du domaine public fluvial du bassin de la Dordogne, l'établissement expérimente la gestion du domaine public fluvial transférable.

L'activité d'EPIDOR est structurée d'une part autour d'un pôle territorial de chargés de mission assurant, par exemple, l'animation des SAGE et d'autre part d'un pôle thématique de chargés de missions spécialisés dans différents aspects de la gestion de l'eau. Pour être plus proche des territoires et des acteurs, l'établissement a installé une antenne dans le haut bassin de la Dordogne (Mauriac, Cantal) et à l'aval (Libourne, Gironde).

crit dans les principes de solidarité territoriale.

De plus, EPIDOR coordonne la Réserve mondiale de biosphère de la Dordogne et contribue à la mise en valeur du bassin de la Dordogne

SIX DATES CLÉS

1991 : création d'EPIDOR, institution interdépartementale, entre les départements du Puy de Dôme, du Cantal, de la Corrèze, du Lot, de la Dordogne et de la Gironde, afin de promouvoir le dialogue territorial au travers d'études et de programmes de gestion et d'animation menés sur tout le bassin de la Dordogne.

1992 : élaboration et adoption de la Charte Vallée Dordogne qui propose 370 consensus, décidés collectivement à l'issue du sommet vallée Dordogne, pour gérer et protéger la rivière ; elle a pour vocation d'orienter l'action publique sur le bassin hydrographique de la Dordogne et celle d'EPIDOR.

2001 : premiers États Généraux du bassin de la Dordogne à Libourne. Analyse de la mise en œuvre de la Charte Vallée Dordogne et perspectives.

2006 : reconnaissance d'EPIDOR en tant qu'Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPTB) et délimitation d'un périmètre associé, par arrêté du Préfet de bassin Adour Garonne du 13 novembre 2006.

2015 : Expérimentation de la gestion du Domaine Public Fluvial.

2019 : Transformation d'EPIDOR en syndicat mixte ouvert.

2020 : Perspective d'adhésion du département de la Charente et de la région Nouvelle Aquitaine.



II. BILAN DES ACTIONS 2019

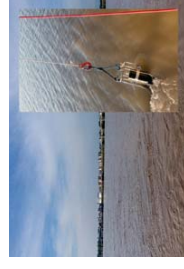
II. 1. QUALITÉ DES EAUX

CONTEXTE GÉNÉRAL ET OBJECTIFS DE LA MISSION :

bassin présentent une qualité préservée, on constate certaines tendances à la dégradation surtout au niveau des axes secondaires. Dans le contexte de changement climatique, le maintien ou la reconquête de la bonne qualité des ressources devient prioritaire.

Dans ce cadre, les principaux objectifs de la mission qualité sont de :

- disposer d'une bonne connaissance de la situation qualitative des cours d'eau, plans d'eau et nappes, des enjeux pouvant être affectés par des dégradations



La préservation de la qualité des eaux du bassin de la Dordogne représente un triple enjeu : pour la sécurisation de l'eau potable, pour la préservation des milieux aquatiques et pour le maintien des activités de loisirs aquatiques. Si en approche générale, les eaux du

de la qualité des eaux et de l'environnement, semble des facteurs susceptibles d'altérer cette qualité, dans une optique d'anticipation ;

- contribuer à une plus grande prise de conscience que la bonne qualité des eaux brutes est un atout pour le bassin de la Dordogne en rapport notamment avec ses spécificités en matière de tourisme (loisirs aquatiques), de milieux naturels aquatiques (Réserve de biosphère) et de qualité de la vie (bien vivre, santé, eau potable) ;

- développer et diffuser les connaissances et les arguments permettant de mobiliser les acteurs vers des actions de conservation et de reconquête de la qualité des eaux.

ACTUALITÉ DE L'ANNÉE 2019 :

Baignade

Les gestionnaires de baignade sont souvent démunis face aux dégradations de la qualité des eaux (bactériologies ou cyanobactéries) qui peuvent remettre en cause la pratique de façon temporaire ou plus durable, avec des conséquences importantes sur le plan économique et plus généralement sur l'attractivité du territoire. EPIDOR accompagne spécifiquement deux communes confrontées à ce problème et engagées dans la révision des profils de baignade : Beymat et Servières-le-Château. Cet appui technique et administratif porte sur la conception et la réalisation d'études et sur la réflexion avec les administrations compétentes, portant sur des préconisations et de nouveaux modes de gestion pouvant être mis en œuvre.

EPIDOR est aussi sollicité par d'autres gestionnaires et promoteurs de baignade en rivière et en plan eau, préoccupés par des problèmes sanitaires ou souhaitant anticiper des difficultés : communes de Castillon la Bataille, Mauriac, Chamboulive, Meyrignac, Menet. A l'échelle du bassin versant, l'analyse des données historiques semble indiquer que la problématique de cyanobactéries est de

plus en plus prégnante. Face à ce constat, l'ensemble des acteurs partage le besoin d'une meilleure compréhension du phénomène, des facteurs qui le provoquent et des possibilités de prévention. C'est également dans cette optique qu'EPIDOR s'implique aux cotés des gestionnaires de baignade : mieux comprendre les relations entre les efflorescences de cyanobactéries et les paramètres environnementaux, déterminer si des secteurs géographiques sont plus vulnérables, des périodes ou des conditions plus favorables (physico-chimie eau et sédiments, températures, débits, pluviométrie, temps de renouvellement, vents dominants), évolutions. L'objectif final sera d'apporter, au regard des avancées de la recherche, des réponses aux gestionnaires. De plus, la question du risque en rivière reste entière sur le bassin versant de la Dordogne où il n'existe pas de surveillance des cyanobactéries benthiques. EPIDOR est en relation avec des scientifiques et des gestionnaires hors bassin concernés. Ces contacts permettent de définir la vigilance à mettre en place et d'anticiper les mesures de gestions adéquates.

Rivières propres en Périgord
Depuis 2017, le département de la Dordogne réalise un contrôle de la qualité bactériologique des rivières ciblé sur les rejets de stations d'épuration et les haltes nautiques. EPIDOR en tant que membre du groupe de travail apporte une vision plus globale des secteurs à enjeux, avec notamment, la connaissance des baignades spontanées et leurs fréquentations. De plus, la notion d'autoépuration pourra être intégrée à l'étude à partir de la cartographie existante des faciès d'écoulement.

En 2019, EPIDOR a réalisé une série d'analyses sur quatre affluents de la Dordogne montrant un apport de contamination bactérienne non négligeable. Ces résultats viendront enrichir les données de l'opération « Rivières propres ».

AEP

Un inventaire des données relatives aux captages, sur un territoire test (Communauté d'Agglomération Bergeracoise), est mené dans l'objectif de caractériser l'évolution des ressources en eau potable. Les causes d'abandon, les remises en services, les captages d'appoint ou de secours, les comblements et la sécurisation des anciens forages,

l'existence ou les révisions des Déclarations d'Utilité Publique (DUP) sont autant d'éléments qui permettront de mettre en évidence les ressources prioritaires pour lesquelles la qualité doit être retrouvée.

2019 a été marquée par un épisode de sécheresse intense et les départements en amont du bassin versant ont été les plus touchés par des mesures d'urgence de gestion de l'Alimentation en Eau Potable (AEP). Un bilan va être établi à l'échelle du bassin et permettrait de caractériser l'événement (température, pluviométrie) et d'avoir un retour d'expériences en termes de secteurs à risques, solutions de secours mises en place, volumes et coûts, population desservie, usages impactés.

Enfin, EPIDOR participe au suivi des Plans d'Actions Territoriaux (PAT) des captages prioritaires Dronne et Gardonne qui arrivent à échéance.

Les objectifs attendus en termes de qualité des eaux brutes ne sont pas atteints et il convient d'interroger l'efficacité de ces dispositifs.

Karst

Rivière souterraine de Padirac
Un stage de 5 mois sur la caractérisation des karsts du bassin de la Dordogne a permis de constituer un



Rivière souterraine de Padirac



de référence pour un suivi à long terme, d'établir des bilans thermiques annuels et de mesurer les évolutions.

Trois sondes thermiques en continu ont été installées en 2019, au niveau de cours d'eau suivis dans le cadre du réseau étiage, en plus des réseaux existants. De nouvelles sondes vont être acquises pour compléter les réseaux de suivi sur des secteurs stratégiques : cours d'eau de référence, régimes thermiques particuliers, influences d'activités, etc...

MAGEST bouchon vaseux

L'accord de consortium pour l'organisation, la gestion et le financement du réseau de surveillance automatisé de la qualité des eaux du système estuarien Garonne-Dordogne (MAGEST) a été prolongé pour la période 2019-2020.

Pour rappel, le réseau comporte 3 points de suivi sur le bassin de la Dordogne : Libourne depuis 2004 et 2 nouvelles stations mises en place en 2018 : Branne et Saint-Denis-de-Pile.

En 2019, les vagues de chaleurs consécutives depuis fin juin ont provoqué des hausses successives de la température des eaux estuariennes, notamment à l'aval des fleuves. Les températures, en moyennes journalières, ont atteint des valeurs maximales le 25 juillet 2019 : 28, 19°C à Libourne, 29, 27°C à Saint-Denis-de-Pile et 29,51°C à Branne. Ces fortes températures



de l'eau sont inhabituelles et très préjudiciables à la qualité de l'eau. Combinées aux teneurs élevées en sédiments des eaux (> 1 g/L-1 à Libourne et à Branne), elles favorisent une diminution accrue de l'oxygénation des eaux à l'aval de la Dordogne.

En 2019, le seuil objectif du SAGE Estuaire en oxygène dissous n'a pas été respecté sur la Garonne (maximum 9 jours consécutifs inférieur à 5 mg/L en moyenne journalière à Bordeaux) avec plus de

affecte les conditions chimiques et en particulier les niveaux d'oxygène dissous dans l'eau. La solubilité de l'oxygène (quantité d'oxygène qui peut se dissoudre dans l'eau) diminue à mesure que la salinité augmente.

Début octobre, la charge en matière en suspension n'avait pas diminué en lien avec les débits tous jours faibles.

Libourne et 5,1 à Bordeaux le 1^{er} octobre 2019 lors de la dernière grande marée, ce qui constitue un record depuis que ces valeurs sont enregistrées (2004).

Cette forte intrusion saline à l'aval de ces fleuves est liée à un étiage sévère et persistant. La salinité

II. 2. ÉTIAGE ET RESSOURCE EN EAU

CONTEXTE GÉNÉRAL ET OBJECTIFS DE LA MISSION :

Sur le bassin de la Dordogne, la ressource en eau est sollicitée par différents usages à l'étiage, période à laquelle la ressource en eau est déjà naturellement à son niveau le plus bas. Avec des prélèvements parfois intenses, des déséquilibres et des tensions apparaissent dans certains secteurs hydrographiques. Ainsi, on constate sur certains bassins des situations de crise récurrentes.

Des bassins déficitaires ont été identifiés, sur ces secteurs, des volumes prélevables sont alloués dans la limite des volumes disponibles. La Chambre d'Agriculture de la Dordogne a été désignée

ACTUALITÉ DE L'ANNÉE 2019 :

Réseau d'observation

EPIDOR anime et coordonne un dispositif de suivi de l'étiage des cours d'eau du bassin de la Dordogne.

Le réseau de suivi s'appuie sur des agents d'EPIDOR et un réseau de techniciens de 18 structures partenaires. Ce dispositif est composé aujourd'hui de 77 stations sur 70 cours d'eau. Plus de 1.100 observations ont été réalisées entre mai et octobre 2019 et 24 bulletins hebdomadaires présentant la situation des cours d'eau ont été diffusés aux acteurs du bassin.

Le site www.etiage.dordogne.fr, opérationnel depuis 2015, diffuse hebdomadairement en période d'étiage les observations et les restrictions en vigueur.

Situation hydrologique 2019



La Cère à Saint-Jacques-des-Blats L'année 2019 a été une année particulièrement sèche. D'après Météo-France, sur le bassin de la Dordogne le mois d'août figure au 9^{ème} rang des mois d'août les plus secs enregistrés depuis au moins 1957. Cette année, l'étiage a été en avance et l'observatoire a déclenché son suivi dès la mi-mai, soit un mois plus tôt qu'en 2018.

Table pour la vie aquatique (péris, fiaques ou assec).

Extension du réseau d'observation
Le dispositif de suivi des étiages mis en place par EPIDOR avec l'aide de ses partenaires couvrirait essentiellement le bassin médian et aval, présentant de forts enjeux agricoles. Pour tenir compte de l'évolution de la situation d'étiage sur le bassin de la Dordogne, à la demande des départements de la Corrèze et du Cantal pour une extension du réseau sur ces territoires, un travail d'identification des cours d'eau à enjeu a été effectué en partenariat avec les services des départements, des syndicats de rivières, les Directions Départementales des Territoires (DDT), les Agences Françaises de la Biodiversité (AFB) et des fédérations de pêche.

Ainsi, cette année, 16 nouvelles stations ont été suivies dans les départements de la Corrèze et du Cantal (7 en Corrèze et 9 dans le Cantal).

Suivi technique et participation aux comités de gestion de l'étiage
EPIDOR a contribué à toutes les réunions sur la gestion de l'étiage qui ont eu lieu dans les différents départements du bassin, soit en présentant directement les observations actualisées du réseau ou bien en transmettant en amont un bulletin d'information sur la situation de l'étiage.

La sécheresse se faisait encore ressentir début octobre où près de 60 % des cours d'eau étaient observés en situation très défavo-

La situation a commencé à dévenir très tendue dans le Lot dès le début juillet où les premières restrictions totales ont été appliquées. Les débits sont restés en dessous des valeurs de crise jusqu'au mois d'octobre pour de nombreux cours d'eau.

Les premières restrictions d'usage ont été prises le 15 juin dans le Lot, le 6 juillet en Dordogne, le 12 juillet dans le Cantal, le 20 juillet en Gironde et le 10 août en Corrèze. La situation a commencé à dévenir très tendue dans le Lot dès le début juillet où les premières restrictions totales ont été appliquées. Les débits sont restés en dessous des valeurs de crise jusqu'au mois d'octobre pour de nombreux cours d'eau.

La sécheresse se faisait encore ressentir début octobre où près de 60 % des cours d'eau étaient observés en situation très défavo-

La participation de l'établissement contribue à une meilleure analyse interdépartementale des situations et des décisions prises par les diffé-

rentes Directions Départementales des Territoires.

II. 3. HYDROÉLECTRICITÉ ET ÉCLUSÉES

CONTEXTE GÉNÉRAL ET OBJECTIFS DE LA MISSION :

Les grandes chaînes hydroélectriques de l'amont du bassin de la Dordogne ont fortement transformé le bassin versant. Leur fonctionnement influence, sur de vastes territoires à la fois sur les grandes retenues et sur les cours d'eau situés en aval, le fonctionnement des écosystèmes et le développement de nombreux usages. En effet, les grands barrages modifient les régimes de débits, court-circuitent certains tronçons de rivière et perturbent le transport solide. Le fonctionnement des usines provoque également le marnage du niveau qui a déjà produit des avancées significatives.

ACTUALITÉ DE L'ANNÉE 2019 :

La convention « éclusées »
En 2019, la convention de réduction de l'impact des éclusées à l'aval des chaînes hydroélectriques a été prolongée de 3 ans. Elle englobe les quatre axes : Maronne, Dordogne, Cère et Vézère. Les conditions générales de la convention 2016-2017 et de son avenant de 2018 ont été maintenues.

A noter quelques évolutions :

- Sur la Dordogne, une notion de débit plancher formalisé à 35 m³/s (à Argentat) a été ren-

Les objectifs de la mission hydroélectricité et éclusées sont de :

- rechercher des solutions de conciliation permettant d'aboutir au meilleur compromis entre l'usage énergétique, les autres usages et le milieu,
- mettre en place et piloter des dispositifs de suivi et d'évaluation de l'état des milieux naturels et des conditions d'exercice des usages,
- réaliser, avec les partenaires, des expérimentations et des actions porteuses d'amélioration et de réduction des impacts.

raison d'incertitudes sur l'avenir des concessions.

Les travaux sur les frayères



Apport de 125 m³ de granulats sur une surface de 650 m² (Dordogne – Argentat).

Cette année, des travaux d'aménagement ont été engagés sur les frayères à saumons dans la partie corrézienne de la Dordogne.

Il s'agit de 2 sites distincts, tous deux situés sur la commune d'Argentat : « Confluence Souvigne amont Rive Gauche » (apport de granulats) et « Confluence Souvigne aval Rive Gauche » (scarification du substrat).

Création d'une nouvelle passe à poissons de la digue de la Broquerie

Un chantier a été mené par EDF sur la Maronne. Le projet a consisté à abaisser le seuil et à construire une nouvelle passe à poissons plus fonctionnelle permettant ainsi la remontée des poissons notamment des saumons pour la période de fraie de fin d'année. L'effet de ce nouvel aménagement sur l'accès des poissons au tronçon court-circuité, protégé des éclusées, sera évalué.

Suivi des impacts écologiques des éclusées

Dans le cadre de la convention « éclusées », des suivis écologiques sont réalisés sur la Dordogne et ses affluents soumis aux éclusées hydroélectriques. EPIDOR assure la maîtrise d'ouvrage de ce suivi écologique. Ces suivis consistent en un travail de prospection et d'observation de terrain, à collecter des indicateurs d'échouages / piégeages et d'abondance piscicole et à développer des analyses

permettant d'évaluer des modalités de gestion des ouvrages hydroélectriques adaptées.

Ainsi, cette année, il a été fait des observations d'impact des éclusées sur le terrain, des pêches électriciennes estivales (Cère, Dordogne) et des observations morphologiques du lit de la Dordogne

Refonte du site info-débit

Après dix années de fonctionnement, le site info-débit (www.debits-dordogne.fr) commençait à présenter des obsolésences technologiques. Une rénovation du site a été engagée depuis décembre 2018 et la migration a été réalisée en juin 2019.

On y retrouve la même architecture avec ses 4 volets : Eclusées, Barrages, Étiages et Crue. Une page d'accueil permet d'avoir des informations du moment sur le bassin (prévision des débits, bulletin étiage, travaux sur les barrages, actualités diverses...).

L'outil est alimenté par des données « brutes » issues de différents services producteurs. Aujourd'hui, l'accès à ces données est sécurisé (retraitement du back office).

Ce site s'adresse assez spécifiquement à des usagers ou des gestionnaires du cours d'eau... Il est utilisé en interne, par les différents per-

sonnels de l'établissement (chargés de mission, agents de terrain) pour s'informer en temps réel de la situation sur le bassin.

Le renouvellement des concessions

Une consultation des collectivités a été menée en automne 2018 sur le regroupement des deux concessions hydroélectriques de Marèges / Coindre et de Saint-Pierre-de-Marèges (actuellement exploitées par la Société Hydro-Electrique du Midi (SHEM)). Une nouvelle date d'échéance appelée "barycentre" a été fixée au 31 décembre 2048.

La procédure de renouvellement des concessions de la Haute Dordogne, déjà échouée depuis plusieurs années, pourrait s'enclencher prochainement. Les barrages de la Haute Dordogne seront les premiers concernés.

Le regroupement des concessions par vallées qui était envisagé auparavant semble abandonné, avec des conséquences possibles sur la poursuite des efforts de réduction de l'impact de l'exploitation des barrages sur les usages et les milieux aquatiques.

II. 4. INONDATIONS

CONTEXTE GÉNÉRAL ET OBJECTIFS DE LA MISSION :

Le bassin de la Dordogne reste plutôt rural mais des risques d'inondation majeurs existent à l'échelle de ce grand territoire hydrographique. Pour commencer, près de 45 000 personnes habitent dans les zones inondables des 4 Territoires à Risque Important (TRI), soumis au débordement des principales rivières du bas-sin versant :

- Secteur de Tulle-Brive-Terrasson (rivières Corrèze et Vézère)
- Périgieux (rivière Isle)
- Bergerac-Pays Foyen (rivière Dordogne)
- Libourne (rivière Dordogne avec l'influence maritime) ; près de 80 km de digues sont présents sur ce territoire, avec des risques croissants liés à l'élévation du niveau marin.

Mais on trouve également d'autres secteurs inondables qui concentrent des enjeux importants comme celui d'Aurillac (rivière Jordanne).

L'une des spécificités du bassin versant est l'ancienneté des crues de référence, ce qui participe à la

ACTUALITÉ DE L'ANNÉE 2019 :

Révision du PAPI bassin Dordogne Une révision du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) avait été engagée en 2018. La démarche administrative a pris du temps mais touche mainte-

La mission mise en place par l'établissement consiste à assurer une expertise, à compléter les actions déjà engagées par certains acteurs et à apporter des outils utiles aux collectivités locales. Il s'agit par exemple de :

- Aider les acteurs à répondre à leurs obligations (information et sensibilisation de la population, mise en place de repères de crues, développement des Plans Communaux de Sauvegarde pour l'alerte, gestion des ouvrages de défense contre les crues...);

- Les accompagner autour des problèmes qui se posent sur leur territoire et dans les actions non obligatoires qu'ils souhaitent engager (diagnostics de secteurs inondés, actions de réduction de vulnérabilité...);

- Mieux connaître et prendre en compte le risque d'inondation dans les documents de planification, en particulier les phénomènes de ruissellement qui restent difficiles à appréhender.

Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) par les collectivités locales. Des actions ont également été intégrées sur la réduction de vulnérabilité, avec des diagnostics de bâtiments publics

sur les secteurs de Brive ou du Pays Foyen. D'autres actions initialement inscrites au PAPI ont été réorientées.

Pour permettre la bonne réalisation des actions, les services de l'Etat ont proposé de prolonger le programme jusqu'en 2022.

Plusieurs actions en cours A côté de la phase administrative de révision du PAPI, un certain nombre d'actions sont soit en cours, soit récemment finalisées.

En juin 2019, une journée technique a été organisée en partenariat avec le Service de Prévision de Crues. Parmi les objectifs : mieux mobiliser les acteurs locaux et notamment les collectivités assurant la compétence GEMAPI pour les retours

Le principe est d'identifier prochainement des sites de pose potentiels. Par ailleurs, le travail progresse pour améliorer la prise en compte de la question des ruissellements dans l'aménagement du territoire. Des premières cartographies avaient été dressées en 2017. Grâce à de nouvelles données de l'IGN, il est désormais prévu d'aboutir à des cartes des chemins de l'eau. Ces zones inondables potentielles permettraient, en étant correctement prises en compte dans les documents d'urbanisme, d'éviter certains aménagements dans des zones à risque.

Afin de préparer une nouvelle opération de pose de repères de crue, des discussions ont été engagées avec certaines collectivités locales.

II. 5. POISSONS ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

CONTEXTE GÉNÉRAL ET OBJECTIFS DE LA MISSION :

La Dordogne abrite la totalité des huit poissons migrateurs d'Europe. Cependant, ces espèces sont confrontées à de nombreux problèmes (obstacles à la migration, dégradation des habitats, pêche, concurrence avec des espèces exotiques) et leurs populations sont aujourd'hui dans des situations très préoccupantes. Leur préservation représente un enjeu de biodiversité important mais également un enjeu économique, patrimonial, culturel et touristique. La désignation du bassin en tant que Réserve de Biosphère repose en bonne partie sur la préservation du patrimoine biologique que représentent

- la réalisation d'études ponctuelles en fonction des besoins (ex : étude de la dévalaison de l'anguille sur la Dronne, étude Silure, etc.) ;
- le suivi et la participation à des opérations de restauration de la continuité écologique ;
- la restauration de frayères à migrateurs sur la Dordogne ;
- l'animation de la convention « excluses »...

- l'amélioration des connaissances. Les actions poursuivies par l'établissement concernent notamment :
 - la concertation des différents acteurs sous le mandat du COGEPOMI depuis 1997 ;

ACTUALITÉ DE L'ANNÉE 2019 :

Renforcer l'engagement collectif sur le projet LIFE Dordogne

En janvier 2019, EPIDOR a déposé une candidature à l'appel à projet LIFE-Nature 2018 pour un projet de conservation et restauration des habitats alluviaux et aquatiques de la rivière Dordogne, associant huit autres collectivités riveraines et d'autres acteurs.

Le 29 mai 2019, EPIDOR a reçu le rapport d'évaluation réalisé par la Commission. Le projet a obtenu une note de 66/100, suffisante pour le rendre éligible, mais insuffisante pour obtenir un classement ouvrant à un financement. L'évaluation formule des remarques à caractère stratégique qui concernent :

- l'implication des entreprises exploitant les barrages de la Dordogne, dont la résorption d'une partie des impacts qu'ils génèrent est au cœur du projet ;
- le risque de substitution par ce projet aux obligations réglementaires en matière de restauration de gravières ou d'exploitation des barrages ;
- des incertitudes sur la durabilité des résultats du projet du fait de doutes sur leur prise en compte dans la gestion des barrages.

Deux suites ont été données : EPIDOR a déposé un recours pour apporter des explications sur les incompréhensions

Schéma des berges de la Vézère

Via un partenariat entre l'EPTB gestionnaire du DPF et le syndicat de rivière local en charge de la GEMAPI, deux bureaux d'étude BIOTEC et l'Agence Paysage ont été mandatés pour établir un schéma directeur de gestion des berges et des marges riveraines de la Vézère. L'objectif du schéma est de participer à la structuration de la politique de gestion de la Vézère et contribuer à faire converger les enjeux du territoire et des différentes politiques publiques : gestion du domaine public fluvial, préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, valorisation paysagère des berges et abords du cours d'eau en appui des objectifs poursuivis par la démarche Grand Site.

Le diagnostic a été présenté et partagé devant les acteurs du territoire en mars 2019.

La Vézère présente la physionomie d'un cours d'eau chenalisé, dont l'évolution des abords accélérée par les activités humaines n'a pas été sans impact sur les habitats alluviaux dont le caractère alluvial est en train de disparaître. Cette évolution est nette selon trois principales tendances :

- absence ou rareté des habitats aquatiques et semi-aquatiques (rareté des herbiers, d'habitats de grèves, perte de fonctionnalité des frayères, disparition des annexes) ;

- une substitution des formations pionnières par des boisements à bois durs ;
- une régression notable de la qualité et de de l'épaisseur des boisements alluviaux.

La phase 2 du schéma sera présentée en décembre pour aboutir à un programme d'action comprenant des préconisations de gestion et des travaux de renaissance-restauration.

Conservation du peuplier noir

La vallée de la Dordogne est le siège d'une population remarquable de peupliers noirs sauvages (*Populus nigra*) dans sa partie lotoise et périgourdine. Les actions se poursuivent avec l'INRA et l'ONF, structures porteuses du plan national Peuplier noir. Les investigations d'inventaire menées sur la Dordogne en 2018 et 2019 ont permis d'identifier un site très intéressant pour la mise en place d'une unité conservatoire à Peupliers noirs sur la Dordogne

autour du site de Pinsac et Lanzac (46). Plus de 500 individus ont pu ainsi être cartographiés sur l'espace du Domaine Publique Fluvial et sur les terrains gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Midi-Pyrénées. Ce travail préalable permettra d'analyser la possibilité ou non de répondre aux critères requis pour la mise en place d'une unité conservatoire (nombre d'individus minimum, dynamique fluviale et régénération spontanée des individus).

Plusieurs acteurs du bassin de la Dordogne impliqués dans des démarches foncières ont été rencontrés en 2018 et 2019. Une restitution du travail est prévue avant la fin de l'année 2019.

La mise en place de cette unité conservatoire pourrait aboutir à la signature d'une charte associative d'un plan de gestion entre le Ministère de l'Agriculture, le gestionnaire, le propriétaire du

Domaine Public Fluvial (DPF) et le CEN. Ce type d'action conforte les engagements autour de la zone centrale de la Réserve de biosphère (support de travaux de recherche, d'amélioration des connaissances, de maintien de la biodiversité et de travail avec les gestionnaires riverains).

Programme « Transforme »

EPIDOR est partenaire associé d'un consortium de chercheurs retenu dans le cadre d'un appel à projets de l'AFB pour mener un programme appliqué sur le thème de « la transaction foncière outil de conservation des milieux aquatiques ».

Des études de cas sont prévues d'être menées sur le bassin de la Dordogne. Des échanges ont permis d'identifier des sites et des cas qui vont faire l'objet d'une analyse approfondie par les équipes de chercheurs en lien avec les sujets de : la continuité écologique, la conservation des zones humides et milieux alluviaux et la préservation des nappes d'eau souterraines.

Plusieurs acteurs du bassin de la Dordogne impliqués dans des démarches foncières ont été rencontrés en 2018 et 2019. Une restitution du travail est prévue avant la fin de l'année 2019.

Natura 2000 sur les grandes vallées interdépartementales

Vallée de la Vézère :

Ce site Natura 2000 concerne le département de la Dordogne, avec pour les deux tiers la portion domaniale de la Vézère et une partie non-domaniale pour le tiers restant. A l'occasion de la validation du DOCOB, une extension de périmètre a été proposée par le comité de pilotage. L'Etat devrait donc maintenant interroger les collectivités pour proposer cette extension et la fournir à l'Europe. L'extension de périmètre permettra d'intégrer des prairies de vallées qui seront éligibles aux Mesures agro-environnementales (MAEC).

EPIDOR répondra aux appels à projet PAEC (Programme Agricola Environnemental et Climatique) de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'automne 2019 pour doter le territoire de cet outil et ainsi permettre la contractualisation (MAEC pour la campagne PAC 2020) sur un potentiel de 300 ha de prairies directement riveraines de la Vézère.

Vallée de la Cère et de la Dordogne :

Depuis 2014, plus de 400 hectares ont été contractualisés sous forme de MAEC dans la vallée de la Dordogne lotoise (385 ha) et la vallée de la Cère (30 ha). Cela représente 35 exploitants qui s'inscrivent dans des pratiques permettant de maintenir des milieux de qualité pour la faune et la flore. Une vingtaine d'hectares supplémentaires

d'espaces privés ont pu être restaurés en prairies alluviales ou zones humides (mégaphorbiaies) et mis en gestion par des agriculteurs via des contrats Natura 2000. Des contrats forestiers ont aussi été passés sur les versants boisés des bords de rivières sur la commune de Lanzac (site Dordogne) et la commune de Gouilles (site Cère). Un travail en lien avec l'Association Pastorale Foncière Vayrac-Floirac soutenue par le Conseil Départemental du Lot est en cours et devrait permettre de valoriser des espaces du DPF pour le pastoralisme. Cela se traduira par la mise en place de contrats Natura 2000 sur ces espaces en 2020.

Vallée de l'Isle et de la Dronne : une animation territoriale est engagée en partenariat avec les syndicats de rivière, sur la base de programmes agricoles établis par EPIDOR

La contractualisation agricole s'est poursuivie en lien avec les syndicats de rivière avec une priorité pour le maintien et la restauration de trame verte le long des vallées de l'Isle et de la Dronne (15% des prairies de la Dronne et 30% des prairies de l'Isle bénéficient d'une contractualisation après 2 ans). A noter, une dynamique de conversion de grandes cultures en prairies est en cours du fait des outils Natura 2000 incitatifs.

L'année 2020 correspondra à une troisième année d'animation. Un objectif de 10% supplémentaire de

Des réunions se sont tenues avec les acteurs locaux en 2019 pour envisager le portage de deux études portant sur :

1 - la station de ski du Mont-Dore, où la Dordogne est à peine visible. Il s'agit d'une étude paysagère visant à valoriser la présence de cours d'eau : création de points de vue, itinérance le long de la rivière, traitement des éventuels points noirs...

2 - le barrage de la Bourboule, sur lequel se focalisent de nombreux crispations localement : participation à l'engravement du lit de la Dordogne et aux inondations qui touchent régulièrement les habitations du bas de la ville, danger pour les pêcheurs depuis l'accident de 2015, discontinuité écologique évidente, ensablement voire envasement de la rivière en aval du barrage, valeur paysagère discutable en entrée de ville...

L'objectif est ici d'évaluer le coût d'un démantèlement des barrages de la Bourboule et de Saint-Sauves et d'étudier les possibilités de péremission, voire de développement de la production d'énergie, à partir de la rivière sur ce secteur (nouvelle installation hydroélectrique, production d'hydrogène...).

Il est prévu que ces deux actions soient financées au titre du « Contrat Vert et Bleu » en cours d'élaboration par le PNR des Volcans d'Auvergne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Réalisation du diagnostic de la vallée de l'Isle en partenariat avec le syndicat de l'Isle SMBI

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle en Dordogne (SMBI) et EPIDOR ont signé une convention de partenariat le 9 mai 2019 pour réaliser un diagnostic de la partie supérieure du bassin de l'Isle. EPIDOR, qui met à disposition du syndicat son

ingénierie technique et de projet, a rédigé un diagnostic territorial, à l'échelle de chacun des 3 sous-secteurs hydrographiques, ainsi qu'un atlas cartographique.

Ces diagnostics, identifiant les problèmes et les enjeux de ces territoires ainsi que les premières pistes d'actions, ont été présentés aux élus du territoire ainsi qu'aux

II. 6. VALORISATION PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE

CONTEXTE GÉNÉRAL ET OBJECTIFS DE LA MISSION :

La naturalité des vallées et la désignation du bassin de la Dordogne comme Réserve de biosphère représentent un potentiel d'attractivité, actuellement sous exploité. L'itinérance doit être développée en synergie avec les rivières (voies vertes/voies bleues). Le tourisme durable, respectueux des territoires et des hommes, est particulièrement adapté au bassin de la Dordogne et les acteurs locaux s'emparent de cette thématique.

L'action d'EPIDOR poursuit un double objectif : renforcer la notoriété de la destination Vallée de la Dordogne ; accompagner les acteurs du tourisme à penser l'organisation touristique de façon plus adaptée aux pratiques des visiteurs, par la mutualisation des moyens et des compétences. Tout comme la Réserve de biosphère, cette mission contribue à faire accepter l'environnement comme une chance pour les territoires et

les hommes. D'un point de vue opérationnel, EPIDOR a animé le contrat de destination Vallée de la Dordogne, dont il fut chef de file, achevé le 1^{er} juillet 2019.

A travers cette mission, EPIDOR travaille à la valorisation des patrimoines (naturel, culturel, fluvial, gastronomique) du bassin de la Dordogne, en lien avec l'itinérance et les autres missions d'EPIDOR.

ACTUALITÉ DE L'ANNÉE 2019 :

Promotion du Contrat de destination Valley.

En 2019, ces outils ont montré de bons résultats et ont permis de maintenir un lien direct avec la communauté anglophone, attachée à la destination.

Au 31 octobre 2019, sur Facebook, la page comptait 80 515 fans et un taux d'engagement moyen de 0,8 % sur la période de janvier à octobre 2019. La page conserve

une dynamique malgré l'absence de moyens publicitaires permettant d'augmenter sa visibilité. On observe une progression constante du compte Instagram depuis sa reprise par le Contrat de destination en avril 2016. Au 31 octobre 2019, il comptait 8 186 abonnés (soit 2 938 abonnés gagnés en un an, depuis octobre 2018) et un taux d'engagement moyen de 7,3% sur

la période de janvier à octobre 2019.
La notoriété de ce compte se mesure également avec l'utilisation de l'hashtag #dordognevalley qui ne cesse de croître : 38 277 occurrences au 31 octobre 2019 (soit près de 17 000 occurrences de plus en un an).
Afin de limiter l'impact négatif de l'arrêt du Contrat de destination sur les bonnes performances de ces outils, EPIDOR assure l'intérêt de l'animation de ces deux comptes en régie.

Construction d'une nouvelle gouvernance pour la destination Vallée de la Dordogne, devant arriver à échéance le 1er juillet 2018, a fait l'objet d'une prolongation d'un an pour permettre aux élus de travailler à une nouvelle gouvernance.

Une proposition de statuts pour la création d'une association a été faite par courrier aux membres du Contrat de destination le 29 avril 2019. Seules trois réponses ont été reçues : le Comité Régional du Tourisme (CRT) Nouvelle-Aquitaine qui est favorable à la proposition, le CRT Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme qui ne souhaitent pas prendre part au futur projet, trop éloigné de leurs stratégies marketing propres.

Portage d'un projet d'exposition itinérante sur le Coulobre
En 2015, la sculpture monumentale représentant un Coulobre installée sur le pont d'Argentat lors du festival « Histoires de Passages », et réalisée par l'artiste sénégalais Diadj Diop, a connu un franc succès.
EPIDOR, en partenariat avec l'association Nuage Vert, souhaite s'inspirer de cet événement pour organiser en 2020 un projet de land art à l'échelle du bassin versant, qui fasse sens et serve l'image de la vallée.

L'événement prendrait la forme d'une exposition itinérante d'une année qui valoriserait le patrimoine naturel et culturel de la vallée (sa rivière, ses paysages, ses légendes, ses usages et activités...). Six villes-étapes (une par département) seraient versées par la rivière accueilleraient tous les deux mois une sculpture géante représentant le Coulobre.

Chaque étape donnerait lieu à des manifestations festives organisées en partenariat avec les municipalités, associations et entreprises locales. Les six villes partenaires potentielles sont Le Mont-Dore, Bort-les-Orgues, Argentat, Souillac, Castelnaud-la-Chapelle et Libourne. Un événement de clôture marquerait la fin de la descente du Coulobre au Bec d'Ambès.

Deux œuvres seraient créées : un Coulobre « entier » et six « morceaux » d'un second Coulobre destinés à rester dans les villes-étapes, telles des traces de son passage, Comité d'itinéraire

pour constituer les points d'étapes d'une itinérance pérenne.
2019 a été l'année de constitution du projet, de présentation aux territoires et de recherche de partenaires. Une réunion de présentation s'est tenue le 9 juillet 2019 à Castelnaud-la-Chapelle. Des rendez-vous dans les municipalités

du Territoire (NoTT) Sarlat Périgord Noir et Pays de Fénélon ; Rencontres du Tourisme de Sarlat ; Schéma du tourisme Haute Corrèze Communauté ; Projet écotourisme de la Maison Numérique de la Biodiversité de Dordogne ; Atelier marque Office Tourisme (OT) Vallée de la Dordogne...

II. 7. RÉSERVE DE BIOSPHERE

CONTEXTE GÉNÉRAL ET OBJECTIFS DE LA MISSION :

Par l'inscription du bassin de la Dordogne dans la liste mondiale des Réserves de biosphère, l'UNESCO reconnaît la qualité environnementale du territoire et ses efforts pour s'engager dans un développement durable. Cette reconnaissance obtenue en juillet 2012, fait l'objet d'une révision tous les six ans.

La Réserve de biosphère participe de l'acceptation sociale des démarches environnementales et aide à faire appréhender l'environnement comme une chance pour les territoires. Elle contribue au rayonnement du bassin de la Dordogne.

Dans ce cadre, les objectifs de la mission sont :

- Promouvoir la qualité environnementale du bassin de la Dordogne, principal atout du territoire, et contribuer à sa préservation ;
- Restaurer des dynamiques de progrès environnemental et favoriser une utilisation rationnelle des ressources et des milieux naturels, en particulier la ressource en eau ;
- Développer des solidarités de bassin et une culture de la rivière à travers des actions à caractère artistique, culturel et pédagogique ;
- Inciter et proposer un appui à la recherche scientifique ;
- Participer et contribuer au réseau mondial des Réserves de biosphère de l'UNESCO.

ACTUALITÉ DE L'ANNÉE 2019 :

Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
EPIDOR a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Agence Française pour la Biodiversité sur les Atlas de la Biodiversité Communale avec un projet groupé d'ABC qui associe 4 communes riveraines de la Dordogne, issues de 4 départements du bassin : Argentat-sur-Dordogne (19), Floirac (46), Carsac-Aillac (24) et Saint-Avit-Saint-Nazaire (33).
Ce projet groupé d'ABC est un des 19 dossiers retenus dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI), pour un total de 120 candidatures.
EPIDOR assume le portage et la coordination globale de cette opération groupée d'ABC. La mise en œuvre opérationnelle des démarches ABC sur chacune des

4 communes a été confiée au **prestataire associatif «Limousin Nature Environnement»**. Avec le concours d'EPIDOR, LNE mettra en œuvre et accompagnera les 4 communes dans les différentes étapes de réalisation et d'animation de leur ABC (diagnostic écologique, programme de science participative, programme pédagogique, cartographie des enjeux...).

La démarche a été lancée officiellement en avril 2019 à la suite de la signature de la convention de financement avec l'AFB et sera menée sur une période de 3 ans maximum. Le projet devrait être clôturé en décembre 2021. Sur chaque commune un Comité Local de Suivi multi-partenarial a été mis en place en accord avec les Maires et leur Conseil municipal.

La démarche ABC qui vise à mieux connaître le patrimoine naturel d'une commune, à sensibiliser et impliquer les habitants et acteurs sur ces sujets, se matérialise par des réunions publiques, des séances d'observations, des inventaires de terrain animés par des spécialistes, des conférences, des projets pédagogiques avec les jeunes générations, des démarches participatives type concours photo...

En plus de permettre des économies d'échelles, ce projet groupé d'ABC permet à EPIDOR de développer et d'éprouver des méthodes de travail qui seront reproductibles sur le reste du bassin de la Dordogne. Les Atlas qui seront produits pour chacune des 4 communes participantes, auront également valeur d'exemple pour les autres communes du bassin de la Dordogne.

Trophées 2019 de la Réserve de biosphère

En 2019, les Trophées de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne visent des projets, des actions et des initiatives exem-

plaires en matière de valorisation, de préservation et de reconquête de la biodiversité. Pour cette cinquième édition des Trophées, nous avons reçu 21 candidatures réparties de façon homogène sur le bassin versant de la Dordogne.

Ces candidatures ont été départagées par un jury composé de représentants du MAB France, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de la SHEM et d'EPIDOR. Les 4 projets suivants ont été sélectionnés pour représenter le bassin de la Dordogne lors d'une cérémonie officielle organisée au siège de l'UNESCO à Paris :

- **La société de location de canoë Canosphère** en tant qu'acteur économique qui porte un projet éco-responsable et s'implique concrètement pour la biodiversité au sein d'une activité qui compte fortement dans la vallée de la Dordogne ;

- **L'association des pêcheurs aux engins du Lot** pour un programme d'actions intégrées (savoir-faire patrimoniaux, diverses implications sur la rivière ...) et en particulier un projet de restauration écologique d'un bras mort situé dans l'aire centrale de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne ;

- **La Réserve zoologique de Calviac** pour un investissement fort autour du Vison d'Europe, une espèce patrimoniale listée comme « en danger

conditionne le développement territorial du bassin de la Dordogne et interagit fortement avec les enjeux en matière de ressource en eau. Cette conférence à objectif pédagogique a permis d'apporter des éléments de réponse à la problématique générale suivante ; quelles stratégies énergétiques sur les territoires du bassin de la Dordogne afin de créer des communautés plus durables et une résilience aux problèmes environnementaux tels que le changement climatique ?

Afin de proposer un programme qui aborde les principaux enjeux énergétiques sur les territoires qui composent le bassin de la Dordogne, des contacts et des échanges nombreux ont été menés avec les organismes et collectivités qui œuvrent au quotidien sur ces questions énergétiques.

Le **Recherche scientifique et amélioration des connaissances** La Chaire « Capital environnemental et gestion durable des cours d'eau » de l'Université de Limoges a engagé en partenariat avec EPIDOR et la SHEM, un travail de recherche sur le concept de « science territoriale dans le bassin de la Dordogne ».

Ce travail de recherche, programmé sur une durée d'un an, a débuté en juin 2018 et s'est achevé en août 2019. Il a été confié à un Chercheur Post-Doctorant rattaché à la Chaire de l'Université de Limoges. L'étude qui a été menée a permis de réaliser, à travers le

prisme de la science territoriale, un état des lieux de la Recherche sur le bassin de la Dordogne au cours de ces 30 dernières années et d'identifier des éléments susceptibles d'être utilisés pour structurer une future stratégie de recherche propre à la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne.

Les premiers résultats du travail de recherche sur la science territoriale ont montré que certains acteurs du bassin (riverains et usagers) avaient acquis des savoirs sur les cours d'eau et les milieux aquatiques de façon empirique, grâce à leur pratique quotidienne de ces espaces. On parle alors d'acteurs qui disposent de savoirs locaux ou savoirs situés. Parfois ces savoirs locaux n'ont jamais été rédigés, enregistrés et/ou publiés.

A partir de l'état des lieux et du rapport réalisés dans le cadre du projet de science territoriale, EPIDOR a lancé une réflexion qui devra déboucher sur une démarche de concertation ouverte à l'ensemble des acteurs du bassin de la Dordogne (et en particulier les départements) et aux principaux partenaires de la Réserve de biosphère (AFB, MAB-France, Agence de l'eau...). Ce travail de concertation permettra de définir et d'identifier des thèmes, des besoins et des moyens en matière de Recherche sur le bassin de la Dordogne.

Une fois terminé, le travail permettra de produire un document de référence dont la vocation sera de favoriser la recherche dans le bassin de la Dordogne (identifier les thèmes stratégiques pour l'avenir, dynamiser les actions de recherche, organiser l'action d'EPIDOR et ses futures contributions en matière de Recherche).

EuroMAB 2019
EPIDOR a créé en 2017, avec le soutien de l'UNESCO et du MAB-France, un réseau sur les écosystèmes aquatiques continentaux. Depuis, cette date EPIDOR assure l'animation de ce réseau qui est constitué à ce jour de plus de 130 personnes représentant plus de 70 Réserves de biosphère issues de 40 pays.

En 2019, EPIDOR a organisé et animé un atelier de travail lors de la rencontre 2019 des Réserves européennes et nord-américaines (EuroMAB) qui s'est tenue en Irlande, dans la Réserve de biosphère de la baie de Dublin. Les échanges durant ces 4 jours de conférence ont confirmé la motivation des Réserves de biosphère, leur souhait de s'impliquer davantage dans le réseau, leur adhésion aux outils développés par EPIDOR ainsi que des perspectives communes et partagées pour poursuivre la dynamique en cours. La notoriété et la reconnaissance du bassin de la Dordogne progresse au niveau du réseau des Réserves de

Biosphère et de l'UNESCO suite au pilotage du réseau CAE-MAB.

L'EuroMAB 2019 nous a confirmé également que les sujets de préoccupation des autres Réserves de biosphère européennes faisaient complètement écho aux problématiques du bassin de la Dordogne : adaptation au changement climatique, développement du tourisme durable, conservation de la biodiversité, implication des populations, utilisation de la science dans la gestion, mise en valeur du patrimoine et de la culture locale...

Des volontés d'échanges avec la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne ont été exprimées, notamment par les RB du Delta Pô, de l'Ebre et de la Réserve transfrontalière Mura-Drava Danube.

Communication et information



Le panneau d'information sur la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne qui est installé au niveau du belvédère du barrage hydroélectrique de Marèges

EPIDOR, avec le soutien de la SHEM, a produit début 2019 un panneau d'information sur la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne et les objectifs du programme MAB de l'UNESCO.

Ce panneau d'information grand public est un prototype (ou panneau témoin) qui doit permettre de répondre aux demandes des acteurs locaux souhaitant valoriser la désignation Réserve de biosphère à l'aide de ce type de support. Il est destiné à être installé sur des sites stratégiques du bassin de la

Dordogne, préférentiellement aux abords des cours d'eau (en bord de rivière, le long des berges des villes et villages ayant un accès à la rivière, au départ de sentiers de randonnée, le long de voies vertes...).

Ce prototype dispose d'une partie adaptable en fonction de l'opération, de la cible, du partenaire et du lieu d'installation. En 2019, ce type de panneau Réserve de biosphère a été installé au niveau du belvédère du barrage hydroélectrique de Marèges ainsi qu'au départ du sentier d'interprétation de Beaulieu-sur-Dordogne.

L'année 2019 a également permis de poursuivre la diffusion de l'exposition « Visages et Paysages » autour des paysages, des Hommes et de la biodiversité du bassin de la Dordogne. En 2019, l'exposition a été accueillie par Ayen (19), Branne (33) et Campagne (24).

politiques des Départements et de l'établissement.

La mission d'EPIDOR, structure animatrice de trois SAGE (Dordogne amont, Dordogne atlantique et Isle Dronne), est de :

- Favoriser et accompagner les CLE dans la co-construction des SAGE ;

- Faciliter l'appropriation des SAGE par les territoires en développant des moyens de communication adaptés (lettre info, site internet, bulletins communaux, etc.) ;
 - Améliorer l'attractivité touristique et développer l'image « nature » du bassin ;
 - Concilier la production hydroélectrique et les autres usages de l'eau ;
 - Protéger et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques pour préserver la biodiversité du territoire.
- C'est sur cette base que la CLE s'attache à construire la stratégie du SAGE.

Pour le SAGE Dordogne amont, démarré en 2014, la concertation avec les acteurs locaux et les analyses menées dans le cadre de l'état des lieux validé en 2018 mettent en avant les grands axes de travail suivants :

- Préserver la qualité des ressources en eau pour l'alimentation en eau potable ;

- Une qualité des eaux superficielles et souterraines compatibles avec les exigences environnementales, les usages eau potable, voire de tourisme ;
 - Une biodiversité remarquable mais en péril ;
 - Les défis patrimoniaux et sociétaux à relever autour de l'eau.
- Pour le SAGE Isle Dronne,** en cours de finalisation, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le Règlement se construisent autour des enjeux majeurs suivants :

- Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau pour les milieux et les usages ;
 - Partager la ressource en eau entre les usages ;
 - Préserver et reconquérir les rivières et milieux humides ;
 - Réduire le risque inondation ;
 - Améliorer la connaissance ;
- Coordonner, sensibiliser et valoriser.

II. 8. SAGE ET ACTION TERRITORIALE

CONTEXTE GÉNÉRAL ET OBJECTIFS DE LA MISSION :

Conformément aux attendus du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour Garonne et suite à la mise en œuvre de contrats de rivière et de Plans de Gestion d'Etiage sur certains territoires, l'ensemble du bassin de la Dordogne est au-jour d'hui couvert par un Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE). Chacun

ACTUALITÉ DE L'ANNÉE 2019 :

SAGE Dordogne amont : concertation autour du projet de stratégie L'année 2019 est marquée par une forte mobilisation des acteurs du territoire, que ce soit dans le cadre de réunions géographiques organisées fin 2018, de rencontres bilatérales menées au printemps avec les représentants des collectivités, des services de l'Etat et des usagers (chambres d'agriculture, d'EDF, fédérations de pêche...) ou

de travail identifiées en réunion géographiques. La Commission Locale de l'Eau, réunie le 30 octobre 2019 à Tulle, a ainsi pu adopter à l'unanimité le projet de stratégie présenté.

Ce document, qui définit les objectifs et les pistes de mesures à mettre en œuvre, est organisé autour de 7 grands enjeux :

1. Garantir la capacité des bassins versants à fournir une ressource de qualité et en quantité pour l'alimentation en eau potable ;

2. Suivre et préserver la qualité des eaux de baignade ;

3. Adapter les modes de gestion des installations hydroélectriques pour prendre en compte les usages identifiés à l'échelle du bassin de la Dordogne ;

4. Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité,

5. Garantir la résilience du territoire vis-à-vis des changements globaux (climatiques, sociétaux et socio-économiques) ;

6. Améliorer la qualité de vie et développer l'attractivité du territoire ;

7. Maîtriser les risques inondation et ruissellement intense.

Sur cette base, la CLE a confié à la cellule d'animation l'organisation de réunions thématiques (exploitation forestière, plans d'eau, fertilisation agricole, assainissement domestique, zones humides...) afin de rédiger précisément les mesures envisagées.

La cellule d'animation s'est aussi mobilisée sur des sujets connexes tels que la mise en œuvre de contrats territoriaux ou de programmes d'actions sur les milieux aquatiques (Cère, Chavanon, Sources de la Dordogne...), l'élabo-ration des documents d'urbanisme (Haut-Cantal, Xaintrie) pour lesquels il convient d'anticiper leur compatibilité avec le futur SAGE,



de recueillir l'avis des membres de la CLE avant la présentation et la validation dudit état initial en réunion plénière. L'ensemble des documents a ainsi été soumis à consultation de la CLE, les mois de mai-juin 2019. Une consultation à plus grande échelle, via la plateforme du SAGE, a également eu lieu.

Après intégration des éventuelles demandes de modifications complémentaires, l'état initial a fait l'objet de la tenue d'une réunion de CLE le 1^{er} juillet 2019 à Prignieux. A cette occasion, un projet de film inhérent à cette étape du SAGE a été visionné par l'auditoire, avec recueils des remarques sur sa forme et son fond. L'intérêt de ce type de support a été unanimement souligné. L'état initial, pour sa part, a été validé.

En complément, la suite de la phase d'élaboration du SAGE, à savoir le diagnostic, a été abordée. S'agissant d'impliquer au maximum les acteurs du territoire, en premier lieu, les membres de la CLE, le choix a été fait de les réunir en séance de travail le 15 octobre 2019 pour co-construire le diagnostic territorial et, ensuite, d'organiser des commissions thématiques.

Quatre thèmes de ce qui est « en jeu » sur le territoire ont été retenus à cet effet : quantité / qualité / milieux / gouvernance-aménagement du territoire-paysages. Les thèmes transversaux des usages et du changement climatique sont



traités au travers de chacun d'eux. Douze formulations d'enjeux ont été soumises aux acteurs lors de ces rencontres, en préalable de la définition des enjeux stratégiques pour le SAGE Dordogne Atlantique.

Parallèlement, le site web du SAGE a été construit et alimenté d'articles rédigés laissant une large place au descriptif du territoire, à la compréhension de l'outil SAGE, mais également à l'actualité et aux ressources (glossaire, supports de formation, documents de communication, comptes-rendus de réunion...). Ce site élaboré dans une logique de et pour le territoire est accessible depuis le lien suivant : <https://dordogne-atlantique.fr/>.

Plusieurs prises de contact et rencontres avec les organes de presse locaux (Sud-Ouest, Le Résistant, Le Démocrate Indépendant...) ont été effectuées afin de mettre en lumière la démarche SAGE. Trois articles de presse ont été publiés. Deux d'entre eux ont notamment mis en avant l'enquête en cours sur les enjeux d'avenir du territoire, enquête déclinée différemment selon quatre catégories d'acteurs : lycéen / résident / élu et technicien d'une collectivité / usager professionnel.

Dans la continuité et complémentarité des missions d'EPIDOR ainsi que des attendus du SAGE, du temps a également été consacré à la participation aux projets de territoire ou inter-territoire de type : Programme Pluriannuel de Gestion (PPG), séminaire bouchon vaseux,



suivi réseau MAGEST, Dordogne 2050 (ateliers de Creysse et de Lalande-de-Fronsac notamment), organisation des prélèvements agricoles (réunions OUGC, séminaires), révision des Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT) de Dordogne et de Gironde (prescriptions et actions), travaux sur le barrage de Mauzac... Favorisant le montage de projets intersectoriels qui intègrent les dimensions développement durable et changement climatique, EPIDOR a également été partie prenante des réflexions sur le devenir du territoire du Bergeracois (contractualisation Région-Bergeracois, Laboratoire d'Innovation Territoriale du Bergeracois, projet alimentaire d'excellence).

SAGE Isle Dronne : rédaction du PAGD et du Règlement

La stratégie de la CLE, adoptée en avril 2019, représente le point de départ de la phase finale et la plus concrète de l'élaboration du SAGE : la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et du Règlement du SAGE.

Partant d'un catalogue de mesures opérationnelles réalisé en 2018 par EPIDOR sur la base des travaux précédents, les membres de la CLE ont travaillé à une cadence soutenue pour que les documents du SAGE soient validés avant la fin de l'année 2019. Plusieurs groupes de rédaction thématiques, 3 réunions de Bureau et 2 réunions de



lieux du SDAGE Adour-Garonne et de l'OUJC, Aménag'eau, etc.

4. 1. PROSPECTIVE, PLANIFICATION, CONCERTATION

CONTEXTE GÉNÉRAL ET OBJECTIFS DE LA MISSION :

En tant qu'EPiTB, l'établissement EPIDOR a pour mission d'accompagner et de coordonner les collectivités dans leurs actions liées au grand cycle de l'eau. Plusieurs changements récents importants viennent modifier à la fois le paysage institutionnel et les stratégies de l'action publique dans le domaine de l'eau :

- la conscience du changement climatique et des autres changements globaux qui transforment les territoires et font évoluer les enjeux à grande vitesse ;
- les lois MAPTAM et NOTRe qui ont introduit de nouvelles responsabilités et défini une nouvelle compétence pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), confiée au bloc communal ;
- les tensions plus importantes sur les finances publiques qui incitent les différents acteurs à

ACTUALITÉ DE L'ANNÉE 2019 :

Dordogne 2050
Dordogne 2050 est un exercice de prospective territoriale qui a démarré à la fin de l'année 2017. Après une première phase d'analyse qui a permis de circonscrire les grands enjeux d'avenir du bassin versant, les actions menées en 2019 se sont concentrées sur la concertation, le partage et le dialogue avec les acteurs territoriaux. Des enquêtes et des ateliers d'échange ont eu lieu tout au long de l'année pour partager les diagnostics, réfléchir aux sujets prioritaires pour l'avenir et préparer la troisième phase qui sera menée en 2020 autour d'une douzaine de projets territoriaux ont eu lieu

L'ensemble des compte rendus et documents de travail sont consultables sur le site internet dédié www.dordogne2050.fr L'objectif est d'achever l'exercice en 2020 avec la publication d'un plan guide qui rassemblera et mettra en relation les 10 ou 12 projets démontstrateurs retenus. L'objectif est aussi que ces projets démontstrateurs soient ensuite poursuivis, développés par les acteurs locaux et qu'ils servent d'exemple à l'ensemble du bassin.

Enquête GEMAPI

Dans la continuité de l'étude sur les moyens d'ingénierie de gestion des milieux aquatiques du bassin de la Dordogne, une enquête GEMAPI a été réalisée en collaboration avec l'Université de Limoges. Les étudiants du Master 2 Eau et Environnement étaient présents une semaine sur le bassin pour interroger une quarantaine d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : communautés de communes, communautés d'agglomération et syndicats de rivière. L'objectif était de faire un état des lieux des prises de com-

pétences GEMAPI et d'identifier les besoins d'accompagnement.

Une restitution a eu lieu à Brive le 30 septembre et un rapport final sera envoyé à chaque structure du bassin. Ce travail a mis en évidence l'hétérogénéité dans l'avancement de la mise en œuvre des actions, des différences d'organisation en termes de transferts des compétences et de mise en place de la taxe GEMAPI.

Certains EPCI-PP émettent des besoins d'accompagnement et il sera intéressant de favoriser les retours d'expérience des structures les plus avancées.

4. 2. DOMAINE PUBLIC FLUVIAL (DPF)

CONTEXTE GÉNÉRAL ET OBJECTIFS DE LA MISSION :

Dans ce cadre, les objectifs généraux de la mission sont d'assurer la conservation du domaine et garantir le maintien de son usage public, d'assurer l'entretien du domaine et la gestion des usages et d'améliorer l'état du domaine vis-à-vis notamment des enjeux qu'il représente pour la Réserve de biosphère ainsi que sa valorisation par les collectifs riverains.

Concrètement, il s'agit de :

- Assurer une surveillance du domaine et un contrôle des usages ;
- Délivrer et gérer des autorisations pour les occupations et les utilisations du domaine ;

L'expérimentation s'achèvera le 31 décembre 2020.

• Réaliser les interventions d'entretien nécessaires à la gestion des risques ou constituant une gêne importante pour les usages ;

• Suivre des actions d'équipement ou de mise en valeur du domaine ;

• Réaliser ou accompagner des actions de reconquête et de restauration des milieux sur le domaine ou sur ses abords ;

• Mettre en œuvre le Plan d'Action Environnemental et le projet de territoire ;

• Animer les instances de suivi de l'expérimentation et assurer le rapportage.

ACTUALITÉ DE L'ANNÉE 2019 :

Surveillance, conservation et restauration du domaine
Le travail de gestion du Domaine Public Fluvial entrepris depuis 2015 est poursuivi par l'équipe du DPF : suivi des occupations, sécurisation des dangers pour la navigation et les usagers, information et conseils pour les projets, gestion des contentieux...

En 2019, ont eu lieu : 291 rendez-vous sur le terrain et réunions pour du conseil, des avis sur des projets, 45 réunions d'avant travaux, 70 rendez-vous pour des réunions de suivi, de chantier ou après travaux.

Les descentes de repérage ont été réalisées sur le secteur navigable (Isle et Dordogne), sur la Vézère et sur la Dordogne non navigable, soit 29 jours de campagnes de reconnaissance en bateau, dont 6 jours sur les rivières.

Au printemps, le Coulobre est intervenu sur près d'une vingtaine de sites afin de sécuriser la navigation entre Castillon-La-Bataille et Libourne. La signalisation fluviale a également été installée.

En l'absence du Coulobre, une entreprise devrait intervenir en novembre pour gérer l'enlèvement de la signalisation et le traitement des encombres sur l'Isle et la Dordogne navigable.

Servitudes de marchepied
Les sollicitations augmentent régulièrement depuis le début de l'expérimentation de la part des

secteur navigable afin d'informer les usagers de la voie d'eau des évènements ou travaux.

Projets des collectivités

EPIDOR a répondu à plusieurs sollicitations de collectivités afin de les conseiller ou de les assister dans leurs projets concernant les rives de la Dordogne : traversée sous fluviale AEP affouillée à Vayrac ; sondage des profondeurs pour une prise d'eau d'irrigation à Saint-Cyprien ; ouverture d'une plage à Castillon-La-Bataille ; revue de projet avec CAUVALDOR ; réunion de riverains au Fleix ; les travaux de confortement des berges de Libourne qui sont aujourd'hui terminés.

Travaux de restauration



Couasne de la Gardelle restaurée en collaboration avec l'Association des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets de la Dordogne Lotoise et la Fédération de Pêche du Lot (Flairac-46)

EPIDOR s'est engagé dans la réalisation d'un PPG qui a été présenté aux structures à compétences aux rivières du DPF afin de partager le diagnostic, les enjeux et les objectifs de gestion. Il s'agit d'archiver la complémentarité des actions entreprises par tous et de

développer des synergies ou des collaborations.

Plusieurs opérations de restaurations ont été engagées, des opérations d'arrachage de végétaux exotiques invasifs avec une association d'insertion à Sainte-Terre (33) et Veyrignac (24) ; une autre opération d'arrachage en collaboration avec CAUVALDOR et le Conservatoire Botanique d'Occitanie.

Des travaux de gestion des encombres et de la végétation arborée ont été entrepris sur la couasne de La Gardelle en collaboration avec l'association des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets de la Dordogne dans le département du Lot, mais aussi avec la fédération de pêche du Lot. Il s'agissait avec ses travaux d'offrir des secteurs plus ouverts afin de favoriser la reproduction des brochets.

Le passage à gué de Combenègre (46) est en travaux pour améliorer la continuité écologique de la couasne et de la Dordogne.



MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	306
I. RÉORGANISATION DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)	306
II. LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS (RAPT)	308
III. ACTIVITÉ DE LA MDPH EN 2019 - CHIFFRES CLÉS	309
IV. ENFANTS	309
V. ADULTES	310
VI. FONDS DÉPARTEMENTAL DE COMPENSATION	311
VII. NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE DROITS ET PRESTATIONS	312

PRÉSENTATION

Créée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un groupement d'intérêt public placé sous la tutelle administrative et financière du Département, et administré conjointement par l'Etat, le Département, les caisses de protection sociale et les associations représentatives.

Ses missions sont les suivantes :

- accueil, information, accompagnement, conseil auprès des personnes handicapées et leurs familles ;
- « guichet unique » d'accès aux droits et prestations ;
- gestion du fonds de compensation, abondé par le Département, l'Etat et les caisses de protection sociale.

organismes de sécurité sociale, statue sur cette proposition de plan.

La MDPH compte 36 agents pour 32 équivalents temps plein, dont 27,9 mis à disposition par le Département, 4 par l'Etat et 0,10 par le Centre hospitalier de Périgueux.

I. RÉORGANISATION DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

- L'année 2019 a été marquée par la réorganisation des services au 1^{er} septembre 2019 et le déploiement d'un nouveau système d'information harmonisé qui ont permis :
 - Un décloisonnement des services en cohérence du parcours de la personne tout au long de sa vie avec la création d'un service unique « Gestion des droits », d'une équipe unique d'évalua-

- La mise en place de l'évaluation globale : les évaluateurs conservent leur spécialité professionnelle mais participent à l'évaluation globale de la situation de l'utilisateur afin d'apporter une réponse complète à la problématique de l'utilisateur. Cela passe par la mise en place de binômes d'évaluateurs permettant les regards croisés sur la situation, la confrontation des évaluations

et le transfert de compétences et de connaissances ;

- La modification des modalités de présentation des dossiers soumis à la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH) : il s'agit d'harmoniser ces présentations et permettre aux membres de la CDAPH de statuer en toutes connaissances.

Cette réorganisation a eu de nombreux impacts sur le fonctionnement de la MDPH et son activité en 2019, en lien avec le déploiement du nouveau système d'information :

- Nécessité pour les agents de travailler sur deux systèmes d'information différents le temps de l'épuisement du stock de dossiers avec deux circuits de traitement différents selon que le dossier a été enregistré sur l'ancien ou le nouveau système ;

- Absence de motivations adéquates dans le nouveau système d'information harmonisé ralentissant l'instruction des dossiers ;

(absence de certaines informations) ;

- Nouveau système d'information plus exigeant et plus contraignant qui modifie les relations avec les usagers et les partenaires :

- Montée en compétence des agents, stress lié au retard accumulé, nombreux mouvements de postes.

Ces nombreux changements ont été accompagnés tout au long de l'année par un management à l'écoute et bienveillant, un soutien de nos instances décisionnaires, un appui des services supports du Conseil départemental et plus particulièrement de la Direction des services informatiques et numériques (DSIN), le renfort de personnel à l'accueil et le remplacement d'agents en arrêt maladie.

D'autres améliorations sont attendues pour l'année 2020 avec l'évolution du système d'information harmonisé (palier 2) qui devrait permettre de corriger les problèmes constatés en 2019.

- Sur-sollicitation des agents et relances multiples des usagers ou des partenaires en raison des délais de traitement en augmentation (5 mois et demi en moyenne contre 4 précédemment) et de la difficile compréhension des nouveaux courriers

II. LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS (RAPT)

L'objectif de la démarche RAPT est de proposer une réponse individualisée à chaque personne dont la situation le nécessite. Pour atteindre cet objectif, la démarche nécessite un partenariat fort afin d'identifier les besoins de la personne et d'y répondre. En cela, elle a pour ambition de faciliter la coordination et la corresponsabilité de tous les acteurs.

Les évolutions attendues portent sur l'organisation des institutions concernées, les pratiques professionnelles d'élaboration des réponses et d'accompagnement, les coopérations entre les acteurs et les échanges d'information. La démarche est articulée autour de 4 axes :

- mise en place du dispositif d'orientation permanent pilotée par la MDPH et qui concerne les situations à la fois complexe et

critique, pour lesquelles il y a un risque important et immédiat de rupture de parcours,

- déploiement d'une réponse territorialisée pilotée par l'ARS INA et le Département,
- création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs,
- accompagnement au changement des pratiques, de la MDPH, des partenaires.

II. 1. LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Le comité stratégique de la démarche RAPT s'est réuni une fois le 21 juin 2019.

Il a été l'occasion de présenter le bilan d'étape du dispositif d'orientation permanent (DOP), le point

- Création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs,
- Réflexion sur les différentes formes d'habitat inclusif et les modalités de mise en œuvre, de priorisation d'admission en ESSMS.

- Poursuite de la contractualisation avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) et conventionnement avec les dispositifs handicap et les centres hospitaliers (services psychiatriques),
- Mise en œuvre de la réorganisation de la MDPH,
- Mise en œuvre de l'expérimentation : dossier unique et grille de priorisation d'admission en ESSMS.

II. 2. LE COMITÉ OPÉRATIONNEL

Pensé dans la continuité de la convention du 4 mai 2018 relative à la mise en place de la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT), le comité opérationnel est composé de la Délégation Départementale de la Dordogne

pour personnes en situation de handicap. Le comité opérationnel assure le bon déroulement de la démarche à travers une revue périodique de l'avancement des différents axes de travail et actions à mener.



Il participe également à la résolution des problèmes opérationnels pouvant être rencontrés lors du déploiement des différents axes et, enfin, s'assure du respect du calendrier défini.

- La pair-aidance,
- L'habitat inclusif,

- L'expérimentation de la grille de priorisation d'entrée en établissement.

III. ACTIVITÉ DE LA MDPH EN 2019 - CHIFFRES CLÉS

III. 1. UNE ÉVOLUTION DIFFÉRENCIÉE DE L'ACTIVITÉ DE L'ACCUEIL

Au cours de l'année 2019, 7 530 personnes ont été reçues à l'accueil de la MDPH (7 184 en 2018)

soit une augmentation de 4,81% de la fréquentation. Ce chiffre est en augmentation après deux années consécutives de baisse et est sans doute en lien avec le retard d'instruction et d'évaluation des demandes et les difficultés liées au

déploiement du nouveau système d'information harmonisé. En revanche, l'accueil téléphonique connaît une évolution inverse : 25 100 appels téléphoniques ont été réceptionnés en 2019 contre 25 579 en 2018, soit une baisse de 1,87 %.

L'assistante sociale en charge de l'accueil dit de 2^e niveau, permettant un entretien plus approfondi, a reçu 692 personnes en 2019 contre 831 personnes en 2018 et effectué 864 démarches extérieures (contacts auprès de partenaires, d'établissements, d'autres administrations ou organismes).

III. 2. UNE DIMINUTION DES DEMANDES ENREGISTRÉES DANS LE LOGICIEL MÉTIER

22 040 demandes ont été enregistrées en 2019 contre 22 956 en 2018. Cette diminution ne correspond pas à une diminution du nombre réel de demandes mais seulement

à une diminution du nombre de demandes enregistrées sur le logiciel métier en lien avec le retard pris du fait du changement de système d'information.

Ce retard correspond à 10 jours de saisie.

IV. ENFANTS

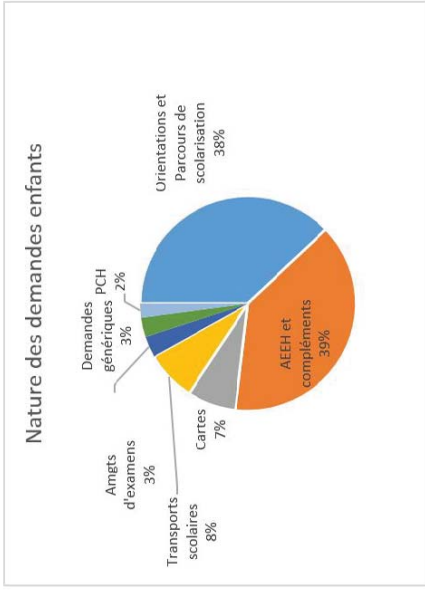
IV. 1. NOMBRE DE DEMANDES

5 075 demandes ont été enregistrées en 2019 contre 4 733 en 2018 : 3 540 demandes sur l'ancien système d'information et 1 535 sur le nouveau. Cette évolution est certainement

en lien avec la modification de la procédure (enregistrement des demandes sur le système d'information avant évaluation).



IV. 2. NATURE DES DEMANDES



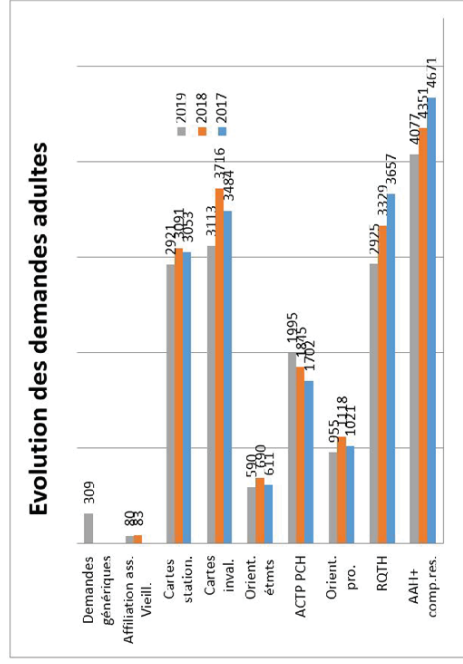
AEEH : allocation d'éducation d'un enfant handicapé - parcours de scolarisation : inclut les demandes d'orientations scolaires et médico-sociales, d'aide humaine à la scolarité et de matériel pédagogique adapté.

Le nombre de demandes de « parcours de scolarisation » (orientations scolaires et médico-sociales et adaptations de toute nature de la scolarité) augmente : 1 923 en 2019 contre 1 787 en 2018 (+8%). Par contre, les demandes d'AEEH diminuent pour revenir à un niveau conforme à 2017 : 1 978 en 2019 contre 2 074 en 2018 et 1 941 en 2017. Par rapport à la moyenne nationale, la part des demandes d'AEEH reste élevée (39 % en Dordogne contre 30%).

Les demandes génériques ont concerné 3% des demandes pour enfants soit 149 demandes.

V. ADULTES

V. 1. NOMBRE DE DEMANDES



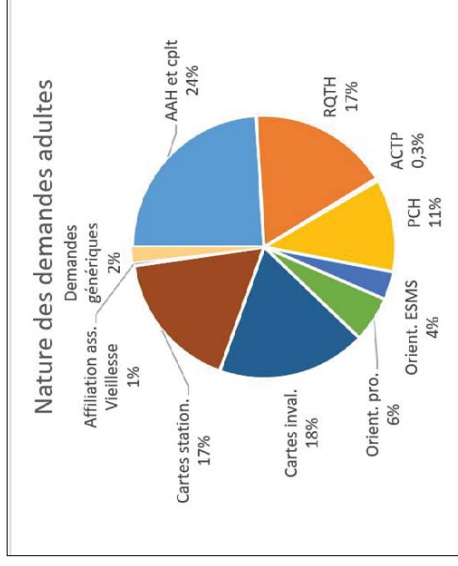
16 965 demandes concernant des adultes ont été enregistrées en 2019 contre 18 223 en 2018 soit une baisse de 1 258 demandes (-6,9%) représentant 17 jours de saisie. Une partie de ce retard sur le secteur « adultes » était déjà constatée avant le déploiement du nouveau système d'information et la mise en place de la nouvelle organisation.

Après une forte augmentation en 2016, les demandes d'allocation adultes handicapés (AAH) et de complément de ressources diminuent pour la troisième année consécutive pour retrouver un niveau proche de celui de 2015.

Les demandes de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) baissent pour la deuxième année consécutive après une forte augmentation en 2017. Parmi les autres demandes, seules les demandes de Prestation de

Compensation du Handicap (PCH) augmentent. Toutefois, les chiffres de 2019 doivent être appréhendés avec précaution en raison du retard de saisie.

V. 2. NATURE DES DEMANDES



La part des demandes d'AAH et de complément de ressources est conforme à la tendance nationale. En revanche, la proportion des demandes d'orientation professionnelle est toujours inférieure (6% pour 11% en moyenne nationale). La répartition des autres types de demandes est similaire à celle constatée au niveau national. Les demandes génériques ont concerné 2% des demandes adultes en 2019 (309 demandes).

VI. FONDS DÉPARTEMENTAL DE COMPENSATION

Abondé par le Département, l'Etat et les caisses de protection sociale, le fonds de compensation est destiné à apporter aux personnes handicapées une aide financière complémentaire à la PCH lorsque celle-ci ne couvre pas l'intégralité du coût de matériels ou d'aménagements de logement ou de véhicule particulièrement onéreux. Il s'agit d'une prestation extra-légale accordée sous condition de ressources. Le comité de gestion a examiné 141 dossiers sur l'année 2019, 97 dossiers ont obtenu un accord,

contre 41 rejetés et 3 ajournés pour compléments d'informations. 112 dossiers ont été réglés lors de l'exercice 2019 (dont 78 accordés et réglés en 2019 pour un montant total de 154 951,58 € ; dont 32 accordés par le Comité de gestion en 2018



- pour un montant de 53 814,11 € ;
 et enfin, 2 dossiers en 2017
 pour un montant de 5 138,68 €)
 pour un montant total de
 212 411,94 € qui se répartissent
 ainsi :
- Aides techniques : **134 043,24 €** (63 %),
 - Aides au logement : **30 598,08 €** (14,4%),
 - Aménagement du véhicule : **40 626,08 €** (19 %),
 - Surcoûts liés aux transports : **6 845,00 €** (3,2%),
 - Charges exceptionnelles : **135,92 €** (0,06%),
 - Vacances adaptées : **163,62 €** (0,08%).

VII. NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE DROITS ET PRESTATIONS

Au 31/12/2019 :

Droits ouverts	2016	2017	2018	2019
RQTH	13 210	14 131	14 311	14 003
AAH	7 775	8 448	9 048	9 461
AAEH	1 995	2 132	2 304	2 740
Orientations ESSMS Adultes	1 937	2 024	2 066	2 229
PCH	1 581	1 598	1 706	1 738
Orientations et formations prof.			3 315	3 240
Orientations enfants dont scolaires	665		1 332	1 957
Affiliation assurance vieillesse			116	123
CMI IP – 20 ans			499	519 dont 7 à titre définitif
CMI IP + 20 ans	13 156		13 947	13 947 dont 488 à titre définitif
CMI S – 20 ans			391	404 dont 5 à titre définitif
CMI S + 20 ans	9 037		9 830	9 822 dont 438 à titre définitif



PÔLE D'INTERPRÉTATION DE LA PRÉHISTOIRE

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	314
I. PORTER L'OPÉRATION GRAND SITE	316
II. SENSIBILISER ET DONNER ENVIE	318
III. ANIMER	324
IV. FAIRE DIALOGUER	326
V. EDUQUER ET FORMER	330

PRÉSENTATION

L'année 2019 a vu la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement du Pôle d'interprétation de la Préhistoire. Il convient ici de rappeler que l'établissement a adopté ce nom et de nouveaux statuts au 1er janvier 2019, conformément à l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2018, le projet d'établissement, qui s'adosse à cette nouvelle définition juridique, ayant été validé par le Conseil d'administration du 24 mai 2018.

Le projet d'établissement pose quatre enjeux

principaux : l'innovation et le croisement notamment par la confrontation et le croisement de thématiques traditionnellement abordées séparément, la connaissance qui se conçoit dans le cadre d'une interrogation incessante de la science dans ses évolutions actuelles, la volonté de diffuser une culture pour tous, en s'adressant aux publics dans leur diversité et leurs spécificités et le développement territorial en s'attachant à la maîtrise de l'espace vécu par les habitants et les visiteurs réguliers ou occasionnels.

Sur ces quatre enjeux, reposent cinq orientations stratégiques qui structurent le projet et constituent la trame du présent rapport d'activité :

- **Orientation 1** : Porter l'opération Grand Site
 - **Orientation 2** : Sensibiliser et donner envie
 - **Orientation 3** : Animer
 - **Orientation 4** : Faire dialoguer
 - **Orientation 5** : Eduquer et former
- Du point de vue de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement, l'année 2019 a été une année de transition qui a vu le départ de son directeur, Gilles Muhlacher, au 31 janvier et la mise en

remplacé par Julien Sentis, à partir de septembre), non reconduction volontaire d'un CDD d'agent d'accueil touristique au 31 décembre (Elodie Delbibe).

Cette situation transitoire n'a, comme on le verra, pas interrompu la dynamique de l'établissement. Les tâches de direction administrative et financière assumées dans le cadre de l'intérim n'ont toutefois pas permis de mener à bien un certain nombre d'actions figurant dans les objectifs pour 2019. Privées d'un chef de projet scientifique à temps complet, ces actions sont notamment : la valorisation de la série « Les Gestes de la Préhistoire », la reprise du programme des « Témoins de la Préhistoire », l'organisation et la tenue du PREAC patrimonial.

Le travail sur le plan de gestion Unesco, en collaboration avec les services de l'Etat, a de même été limité à un accompagnement, sans pouvoir entièrement mettre en place la démarche de conception nécessaire à un certain nombre d'actions identifiées comme faisant appel à des compétences particulières.

Première année de mise en œuvre du nouveau projet d'établissement, 2019 a constitué une période où plusieurs opérations de préfiguration ont été lancées, tout en poursuivant les activités qui constituent le fond de roulement de

l'établissement, notamment en matière d'offre auprès du grand public ou de mise à disposition du bâtiment pour des événements extérieurs, que ce soit à titre onéreux ou gratuits. Il s'est agi en grande partie de baliser un territoire conceptuel, d'explorer de nouvelles voies de recherche et de développement, ou encore de conduire certaines démarches à destination, afin de relancer une nouvelle dynamique, comme cela s'est produit pour la labellisation de la vallée de la Vézère au titre des Grands Sites.

Trois points forts de l'activité du Pôle en 2019

La labellisation Grand Site de France Le premier point fort de l'année 2019 est bien sûr l'obtention du label Grand Site, aboutissement de dix années de travail participatif à l'échelle des territoires de quatre communautés de communes et de trente-cinq communes. Le 21 novembre, la soumission du dossier devant la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages a conduit à un avis favorable à l'unanimité. Il reste au ministre de la Transition écologique et solidaire à officialiser cet avis afin d'attribuer pour six années à la vallée de la Vézère la qualité de « Grand Site de France ». La mise en œuvre du programme d'actions se poursuit d'ores et déjà sans solution de continuité.

Un lieu, trois expositions

A partir du 14 juin, le Pôle a mis en place son opération « Un lieu, trois expositions ». Outre la scénographie permanente, le public était appelé à découvrir trois expositions relevant de thématiques différentes et complémentaires :

- Toutes et tous préhistoriens en Nouvelle-Aquitaine (jusqu'au 3 mai)
- La grotte Shulgan-Tash, Peintures du Paléolithique de l'Oural (jusqu'au 15 mars)
- Un patrimoine de pays en devenir (jusqu'au 31 janvier)

La présence simultanée de ces trois expositions dans l'espace du bâtiment du Pôle a constitué une préfiguration de la complémentarité des thématiques portées par le nouveau projet d'établissement et la multiplication des réseaux que le Pôle anime ou dans lesquels il s'inscrit.

L'exposition « Toutes et tous préhistoriens en Nouvelle-Aquitaine » interroge ainsi la cohérence du discours sur la préhistoire à une échelle particulière de territoire, la région. Elle met en avant l'enjeu de la région. Elle semble des acteurs et des métiers impliqués dans la gestion, la sauvegarde, la connaissance et la valorisation du patrimoine préhistorique, ainsi que leurs relations avec les habitants, les visiteurs et le territoire. L'exposition sur « La grotte de Shulgan-Tash » s'inscrit dans la mise en place d'une collaboration internationale encore le centre Pompidou.

nale sur le plan de la valorisation de la recherche et de la constitution d'un bien du patrimoine mondial de l'Unesco. L'exposition « Un patrimoine de pays en devenir » s'insère dans l'élargissement des thématiques du Pôle en lien avec le portage du Grand Site vallée de la Vézère : elle évoque les modes d'appropriation d'un patrimoine quotidien et met en perspective, à travers les objets et le film qui viennent compléter les panneaux originaux, patrimoine matériel et savoir-faire, in dissociables dans la compréhension de cette richesse patrimoniale sur le territoire.

Le MOOC « Préhistoire, un nouveau regard »

La production du MOOC « Préhistoire, un nouveau regard » illustre un autre aspect de la montée en puissance du Pôle d'interprétation de la Préhistoire. D'une part celui-ci se fonde sur une réelle

collaboration avec les milieux de la recherche et de l'enseignement supérieur, allant dans le sens de la valorisation des connaissances actuelles. D'autre part, il constitue une réelle ouverture vers un public national — et en partie international francophone. En intégrant la collection des MOOCs culturels de la Fondation Orange, le Pôle vient se placer aux côtés des grands établissements nationaux, tels que le Musée de l'Homme, le musée d'Orsay, le Louvre, Versailles ou encore le centre Pompidou.

L'activité de cette année 2019 reste donc marquée par une montée en puissance des réalisations et de l'activation du réseau de l'établissement, points marquants du projet d'établissement. Cette évolution n'a été rendue possible que par une mobilisation constante de l'équipe sur l'ensemble des projets

I. PORTER L'OPÉRATION GRAND SITE

I. 1. LABELISATION GRAND SITE DE FRANCE

L'année 2019 a vu le processus de candidature conduit à son terme. Le processus de concertation s'est poursuivi, avec notamment la réunion plénière, le 13 février, des différents groupes de travail thématiques, afin de croiser et synthétiser les orientations dégagées et de mettre en cohérence le programme d'actions. La rédaction du dossier de candidature a également été menée à bien avec une finalisation en juin. Par la suite, plusieurs étapes se sont succédées :

Présentation du dossier devant Commission départementale de la nature des sites et des paysages (CDNPS), Périgueux, le 27 juin ; Inspection du Conseil général de l'environnement et du développement durable (ministère de la Transition écologique et Solidaire), du 24 au 26 septembre ; Visite de la Commission Réseau des Grands Sites de France, les 4 et 5 novembre.

Développement de la mise en réseau et des synergies de travail avec l'ensemble des gestionnaires des sites appartenant à l'Etat (Musée national de Préhistoire et Centre des Monuments Nationaux), au Département (incluant notamment les sites de préhistoire gérés et/ou propriétés de la Sémitour Périgord), ainsi qu'aux propriétaires et gestionnaires privés.

Requalification des abords des sites préhistoriques, inclus ou non dans le bien Unesco « Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère » et quels qu'ils soient propriété publique ou privée.

Ces deux actions, qui dépassent largement le programme d'actions du Grand Site, sont à conduire par le Pôle d'interprétation de la Préhistoire dans les six prochaines années afin de présenter en 2026, lors de la demande de renouvellement du label, un état de réalisation de ces actions.



Passage en Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP), Paris, le 21 novembre.

► **Guichet Unique**
L'année 2019 a vu l'organisation de neuf guichets uniques qui ont permis d'examiner 37 dossiers.

Le dépliant d'information auprès des porteurs de projet a été entièrement refondu et mis à jour ; il sera imprimé et diffusé en 2020.



Diffusion de la culture Grand Site

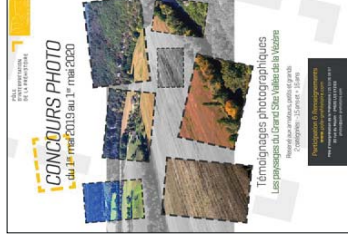
En mars 2019, l'ensemble des élus référents des cinq groupes de travail thématiques ont arpenté l'ensemble du territoire du Grand Site pour rencontrer les acteurs du territoire, territorialiser les actions engagées et appréhender les futures actions à mettre en œuvre.

► **Animation et médiation**
Les thématiques paysagères, environnementales et architecturales apportées par le Grand Site ont été intégrées pleinement aux manifestations organisées par le Pôle, que ce soit en matière d'expositions, de conférences, de randonnées commentées, de contes à destination d'un jeune public (ces éléments figurent ci-dessous aux orientations 2 et 5). Deux autres opérations auxquelles le Pôle est associé ou qu'il porte ont également participé à l'animation du projet Grand Site sur son territoire.



Nettoyons la Vézère

En mai 2019, une opération de nettoyage de la Vézère a été organisée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne, la Communauté de communes Vallée de l'Homme, les communes riveraines de la Vézère et l'ensemble des loueurs de canoës. Au total plus de 200 personnes ont participé à cette opération citoyenne.



Concours photos

En mai 2019, un concours photos a été lancé à l'échelle du Grand Site. La fin du concours est prévue le 1^{er} mai 2020. L'enjeu de cette action est de favoriser l'appropriation par les habitants du Grand Site, de son territoire, de ses paysages. C'est également un moyen d'appréhender le regard des habitants sur leur territoire.

► **Communication**

En matière de communication, l'accent a été mis en 2019 sur l'internet et les réseaux sociaux.

D'une part, la page du site internet du Pôle d'interprétation de la Préhistoire dédiée au Grand Site a été totalement repensée. Un onglet dès la page d'accueil du site internet du Pôle d'interprétation de la Préhistoire permet d'accéder aux informations.

D'autre part, un compte Facebook est actuellement en cours de création : son but est double : communiquer auprès du grand public et de manière plus restreinte avec les acteurs et partenaires.

► **Plan paysage Transition Énergétique**

Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a lancé un appel à projets auprès des Grands Sites pour mettre en place un accompagnement pour les paysages de la Transition Énergétique à travers la politique des plans de paysages.

La Vézère, par son engagement dans la transition énergétique, a été retenue. Une aide financière de 30 000€ sera allouée à ce projet porté par les intercommunalités. Cet appel à projet fait écho à la journée organisée par le ministère de la Transition écologique et solidaire en février sur la transition énergétique dans les secteurs classés où la cheffe de projets Grand Site est intervenue pour présenter

Les actions de la Vézère et les enjeux présents sur le territoire.



Dégagement des falaises

II. SENSIBILISER ET DONNER ENVIE

Le Pôle propose à l'année une offre culturelle riche et variée à destination de tous les publics : expositions, conférences, projections... Il s'attache à la mettre en

II. 1. LES EXPOSITIONS

Autour de l'opération « Un lieu, trois expositions » qui voulait mettre en cohérence l'offre de médiation de la période printemps-été 2019/hiver 2020, deux autres expositions ont pris place dans le bâtiment du Pôle, l'une ouverte en 2018 et qui était présente jusqu'au printemps 2019, l'autre qui constituait une des concrétisations de la résidence d'artistes 2019.

Empreintes, instantanés de vie

Accueillie par le Pôle du 1^{er} juin 2018 au 12 mai 2019, cette exposition a été produite par la Cité de la Préhistoire à Orgnac-l'Aven (Ardèche). Un partenariat a été mis en place pour actualiser l'exposition, en créant de nouveaux panneaux. Des moulages et des éléments ont été prêtés par le Musée national de la Préhistoire

ciens du Pôle d'interprétation de la Préhistoire, du club de spéléologie, d'élus et de bénévoles. Des techniciens du CD24 sont également venus conseillés techniquement le chantier.

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne, d'employés communaux, de techniciens et acteurs, des conférences et des expositions incluant ces nouvelles thématiques sont progressivement intégrées à la programmation.

Un patrimoine de pays en devenir Cette exposition vise à faire découvrir le patrimoine préhistorique et naturel du Bachkortoastan et faire connaître cet art pariétal eurasiatique d'autant plus intéressant qu'il est éloigné géographiquement et

très proche de l'art franco-cantabrique par son style, sa datation... L'exposition sur la grotte a été

Un patrimoine de pays en devenir Cette exposition réalisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Dordogne est visible du 14 juin 2019 au 31 janvier 2020. Elle permet de comprendre la place du patrimoine du Pays dans l'architecture vernaculaire, son implantation dans l'environnement paysager

d'hier et de s'interroger sur son devenir (nouveaux usages du petit bâti, éléments participants à la vie locale...). Elle a été complétée par une sélection d'outils de différents artisans documentant notamment le travail de la lauze et par le film documentaire Regards sur le petit patrimoine de Joseph Gorbanevsky.



La grotte Shulgan-Tash. Peintures du Paléolithique de l'Oural

Du 14 juin 2019 au 15 mars 2020, cette exposition vise à faire découvrir le patrimoine préhistorique et naturel du Bachkortoastan et faire connaître cet art pariétal eurasiatique d'autant plus intéressant qu'il est éloigné géographiquement et très proche de l'art franco-cantabrique par son style, sa datation... L'exposition sur la grotte a été

coordonné par l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux.

Les quatre artistes ont travaillé sur le thème de « La vallée de la Vézère, son territoire, ses paysages et la Préhistoire » croisant l'art et la science. Chacun à sa façon a restitué sa découverte et son expérience de ce territoire et de la Préhistoire. Dessins, sculptures, installations, multimédia... rendent compte de la multiplicité de leurs pratiques et des créations nées au contact de ce territoire.

Une programmation événementielle

Les conférences et manifestations proposées au Pôle sont organisées en fonction des thématiques des expositions présentées ou de l'actualité de la recherche et des publications scientifiques, s'intègrent dans différents dispositifs nationaux ou sont issues de partenariats. Elles ont accueilli près de 1700 participants cette année.

coordonné par l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux.

Les quatre artistes ont travaillé sur le thème de « La vallée de la Vézère, son territoire, ses paysages et la Préhistoire » croisant l'art et la science. Chacun à sa façon a restitué sa découverte et son expérience de ce territoire et de la Préhistoire. Dessins, sculptures, installations, multimédia... rendent compte de la multiplicité de leurs pratiques et des créations nées au contact de ce territoire.

Une programmation événementielle

Les conférences et manifestations proposées au Pôle sont organisées en fonction des thématiques des expositions présentées ou de l'actualité de la recherche et des publications scientifiques, s'intègrent dans différents dispositifs nationaux ou sont issues de partenariats. Elles ont accueilli près de 1700 participants cette année.

Les autres expositions ont fait l'objet de conférences et/ou d'animation intégrées à des dispositifs nationaux ou internationaux.

Les dispositifs nationaux et internationaux

En 2019, le Pôle a intégré plusieurs dispositifs nationaux et internationaux, élargissant ses thématiques du domaine patrimonial aux

conçue par le Centre scientifique et technologique sur la protection et l'utilisation des biens immobiliers du patrimoine culturel de la République du Bachkortostan. En collaboration avec ce centre et le Laboratoire International Associé (Artemir) le Pôle a conçu des panneaux complémentaires pour accueillir cette exposition.



Manger la roche

Cette exposition, visible du 22 septembre au 24 novembre, est le résultat des recherches et créations des artistes Fang Dong, Xavier Michel, John Mirabel et Ji-Min Park accueillis en résidence au Pôle cette année, dans le cadre du dispositif des Résidences de l'Art en Dordogne, coordonné par l'Agence culturelle départementale, et du programme Pavillon, hébergé et

en chef du patrimoine (DRAC Normandie), docteur en ethnologie préhistorique et Jérémy Duveau, doctorant en paléontropologie (Muséum national d'histoire naturelle, Paris).

• 18 avril : conférence « Bipedie, qu'es aqub » par Gilles Bérillon, paléoanthropologue, directeur de recherche au CNRS.

en chef du patrimoine (DRAC Normandie), docteur en ethnologie préhistorique et Jérémy Duveau, doctorant en paléontropologie (Muséum national d'histoire naturelle, Paris).

• 18 avril : conférence « Bipedie, qu'es aqub » par Gilles Bérillon, paléoanthropologue, directeur de recherche au CNRS.

en chef du patrimoine (DRAC Normandie), docteur en ethnologie préhistorique et Jérémy Duveau, doctorant en paléontropologie (Muséum national d'histoire naturelle, Paris).

• 18 avril : conférence « Bipedie, qu'es aqub » par Gilles Bérillon, paléoanthropologue, directeur de recherche au CNRS.

II. 2. CONFÉRENCES SUR LES THÉMATIQUES DES EXPOSITIONS

en chef du patrimoine (DRAC Normandie), docteur en ethnologie préhistorique et Jérémy Duveau, doctorant en paléontropologie (Muséum national d'histoire naturelle, Paris).

• 18 avril : conférence « Bipedie, qu'es aqub » par Gilles Bérillon, paléoanthropologue, directeur de recherche au CNRS.

en chef du patrimoine (DRAC Normandie), docteur en ethnologie préhistorique et Jérémy Duveau, doctorant en paléontropologie (Muséum national d'histoire naturelle, Paris).

• 18 avril : conférence « Bipedie, qu'es aqub » par Gilles Bérillon, paléoanthropologue, directeur de recherche au CNRS.

Dominique Cliquet, Conservateur

- thématiques liées à l'environnement, au développement durable...
- Journée internationale des forêts
 - 16 mars : balade accompagnée en forêt de Campagne
- Une découverte des richesses naturelles, paysagères et préhistoriques de la forêt départementale de Campagne en collaboration avec le Pôle paysages et espaces verts du Conseil départemental, l'Office national des Forêts, l'association le suis la piste.
- Semaine européenne du développement durable - 4 juin : conférence « Les sentinelles du climat, biodiversité et changement climatique » par Christophe Coïc, directeur et Gabrielle Sauret, chargée de projets en médiation / Association Cistude Nature.
 - Journées nationales de l'archéologie - 14 juin : « La grotte de Shulgan-Tash et son environnement »
- Introduction par Geneviève Pinçon, directrice du Centre national de Préhistoire et interventions de Gulsasak V. Bouliakova, Alexandr S. Pakhounov, Favzil A. Malikov, Ayrat F. Galiev. interventions en russes traduites par Lidia V. Zotkina.
- Journées européennes du patrimoine
 - 20 septembre : conférence « L'inventaire du patrimoine architectural de la commune des Eyzies : premiers résultats et nouvelles perspectives » par Xavier Pagazani (Service patrimoine et parutions scientifiques
- inventaire du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine)
- Xavier Pagazani a également assuré des visites patrimoniales guidées pour le public scolaire sur la journée.
- Fête de la science
 - 8 octobre : conférence « Une occupation de la fin du Paléolithique révélant un art naturaliste, l'ilot Renaudin à Angoulême (Charente) » par Miguel Biard, chargé de recherche INRAP et Valérie Feruglio, préhistorienne.
 - Journées nationales de l'architecture
 - 19 octobre : balade patrimoniale à Coly-Saint-Amand, à la découverte de l'architecture et de la lauze. Promenade commentée sur l'architecture du bourg, visite du chantier de restauration de l'église abbatiale, visite guidée de l'intérieur de l'église et démonstration de taille de lauze.
 - Mois du film documentaire
 - 16 novembre : Projection débat à l'issue de la Journée Archéo-Actu : Le fils de Neandertal, prix spécial du jury du Festival international du film d'archéologie de Bordeaux Icronos 2018, en présence de Bruno Maureille (PACEA).
 - 24 novembre : Projection débat De Cro-Magnon à Soulages...
- Un art préhistorique contemporain en présence des auteurs, Jean-Michel Agnoux et Jean-Paul Jouary.
- L'actualité de la recherche et des parutions scientifiques

- PCR Peuplements et cultures à la fin du Tardiglaciaire dans le nord du Périgord, entre Dronne et Tardoire – Patrick Pailliet (Muséum national d'Histoire naturelle – UMR 7194 HNHP).
- Les Combarelles (Les Eyzies) : le rouge et le noir – Hélène Pailliet (DRAC-SRA Bretagne – UMR 6566 CRAAH).
- Que s'est-il passé devant la grotte de la Ferrassie (Savignac de Miremont) ? - Laurent Chiotti (Muséum national d'Histoire naturelle – UMR 7194 HNHP – Abri Pataud).
- Un siècle après Peyrony : vers une vision renouvelée du site du Moustier (Saint-Léon-sur-Vézère) Brad Gravina (UMR 5199 PACEA).
- La Journée s'est terminée par une projection-débat du film « Le fils de Neandertal » en présence de Bruno Maureille (UMR 5199 PACEA) - En partenariat avec le festival Icronos et dans le cadre du Mois du film documentaire.
- Les partenariats
- 10 mai : spectacle sur le thème du développement durable, en partenariat avec la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.
- 23 mai : conférence-spectacle « L'apparence humaine à l'aube du Néolithique au Proche-Orient » par Canan Domurcakli, archéologue, musicienne et écrivain, en partenariat avec le Festival Orizons.

- 23 novembre : Journée spéciale La Lébérour : « une femme comme une autre ».
- Formation, conférence contée par Muriel Bloch, spectacle-conté par la Compagnie le Blé en herbe, spectacle par Alberto Garcia Sanchez, en partenariat avec le festival le Lébérour, la bibliothèque départementale et l'Agence Culturelle départementale de la Dordogne.
- Préhistoire, un nouveau regard : un MOOC Tout public d'initiation à la Préhistoire
- Le MOOC est hébergé, pour une durée de 5 ans sur une plateforme dédiée de la Fondation Orange.
- Il a ouvert le 4 novembre, dans une version animée, c'est à dire interactive : les participants peuvent poser des questions, valider leurs apprentissages avec des quiz, des exercices proposés. Cela jusqu'au 22 décembre 2019. Ensuite, le MOOC restera disponible 5 ans sur la plateforme, en ressource libre, sans animation.
- Les contenus du MOOC sont la propriété du Pôle. A l'issue de cette période d'exploitation sur la plateforme de la Fondation Orange, ils pourront être intégrés au site Internet du Pôle ou continuer à être exploités sur leur plateforme d'origine.
- Une collaboration fructueuse avec des scientifiques impliqués.
- La direction scientifique de notre MOOC a été gracieusement menée par Jacques Jaubert, professeur de Préhistoire à l'université de Bordeaux. Il a assuré la partie

Documentaire cette année 2019 a été le pilotage de la conception et de la création d'un MOOC (acronyme formé des initiales de Massive Open Online Course, en français Cours en Ligne Ouvert et Massifs ou CLOM).

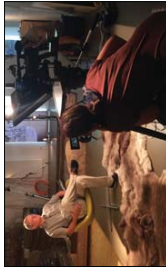


Il s'agit d'un type ouvert de formation gratuite à distance, sur Internet, capable d'accueillir un grand nombre de participants. Ce MOOC s'adresse au grand public, c'est un cours d'initiation à la Préhistoire. Il concerne essentiellement la Préhistoire européenne des périodes du Paléolithique moyen et du Paléolithique récent.

centrale des cours, sous forme de vidéos. D'autres chercheurs : Bruno Maureille, Aline Averbouh, Emmanuel Discamps, Valérie Feruglio, Boris Valentín, Alain Turq ont également contribué, pour des thématiques plus spécialisées.

Il faut souligner l'implication et la disponibilité de ces scientifiques, qui tous ont accepté de se plier à un cahier des charges très contraignant : la préparation écrite de leur intervention filmée, à la fois brève et dense, très accessible au grand public.

Deux intervenants lors des tournages des séquences du Mooc :



Emmanuel Discamps (UMR 5608 - TRACES) au Pôle



Emmanuel Discamps (UMR 5608 - TRACES) sur le site du Moustier

Des retours très positifs du public

S'il est encore trop tôt pour dresser un bilan définitif, il est certain que le MOOC a rencontré son public, puisque, en moins d'un mois d'exploitation, il comptabilise (au 27/11/2019) 6 337 inscrits, de toute

la France. Un très beau score au regard des autres MOOC cofinancés par la Fondation. Pour exemple, le MOOC du Musée de l'Homme, sur une thématique comparable, mais accessible depuis deux ans en comptabilise 6 479.

L'engouement du public se mesure également par l'implication des participants, sur cette phase animée du MOOC. Les contributions des MOOCeurs sont très nombreuses, soit en échanges sur le forum scientifique, soit en participations aux activités proposées. Enfin, à l'heure des premiers bilans, les retours des participants sont très positifs, comme le traduit ci-dessous un verbatim des commentaires des participants ayant suivi l'ensemble des cours du MOOC.

« Bonsoir, Je sais qu'il est un peu tôt pour faire le bilan du MOOC (de toutes manières, je doute de changer d'avis lors de la prochaine séquence (hyper attendue) : avis plus que positif !!) En fait, je souhaitais déjà poser une question : existe-t-il un forum de qualité dédié aux passionnés et autres amateurs éclairés de la préhistoire ? On voit que les échanges entre nous sont riches, et j'avoue, dans mon entourage, quand je m'extasie devant un bout de caillou, ça fait «flop»... Alors si une plateforme d'échanges existe, je suis preneuse. Merci ! ».

« Bonsoir. Comme d'habitude c'était drôlement bien et... trop court. Je supporterai très bien 5 séquences au lieu de 3 :) J'avoue avoir gardé quelques ressources supplémentaires à visionner et écouter en prévision du long hiver sans Mooc. Les vidéos sont très intéressantes, il est drôlement difficile de vulgariser sans connaître le public auquel on s'adresse. Je supporterai également très bien qu'elles soient plus longues. J'adore toujours les propositions d'activités à faire et je trouve que mes camarades moocueurs s'y sont également particulièrement investis. C'est aussi grâce à la bienveillance que vous témoignez Mégane et Valérie. J'ai suivi sur d'autres plateformes des Moocs sur la préhistoire où l'on n'aurait pas posé une seconde question après avoir été descendu au lance-flamme par l'équipe d'animation.

Vous avez eu raison de remonter dans la barre de menu l'onglet discuter. Nous avions été très peu à trouver l'accès au bilan de Mooc lors du Mooc sur l'art cinétique. La richesse des questions posées aux experts montre également que l'accès aux forums était plus naturel. S'il y avait encore un minuscule détail à améliorer ce serait peut-être d'organiser les posts en ordre inverse afin que les derniers posts se trouvent tout en haut. Je vais continuer à suivre les interventions de mes camarades que je trouve vraiment drôles, ou émouvantes ou

instructives. Merci à toute l'équipe de conception, réalisation, animation. Revenez vite avec un autre MOOC!»

« J'ai eu beaucoup de plaisir à suivre ce Mooc consacré à cette période de notre histoire lointaine qui est devenue une passion depuis le tout premier Mooc des Origines de l'Homme de la plateforme Solerni en 2016. Je m'exprime en mon nom mais je pense aussi traduire la satisfaction de celles et ceux qui tout comme moi, attendaient une suite, une version 2 ... Merci d'avoir entendu nos appels. Merci aux concepteurs, aux équipes techniques, animateurs et, bien sûr, à tous les intervenants scientifiques, experts qui ont consacré du temps à partager un peu de leur immense savoir. N'hésitez pas à recommencer, à reproduire d'autres enseignements de cette qualité sur ces thématiques. Je pense, notamment, que le monde symbolique de par sa richesse et sa complexité mériterait d'être plus amplement développé, en parcourant le monde sur les traces de Neandertal, Sapiens ... Pour conclure, je rends hommage aussi au fait que, dans les compléments de ressources, vous nous recommandiez le remarquable Mooc des Pierres taillées d'une autre plateforme et c'est tout à votre honneur. A bientôt. Florence. »

« Mon bilan pour paraphraser P. Modiano : « À cause de cette couche, de cette masse d'oubli qui recouvre tout, on ne parvient à

capter que des fragments du passé, des traces interrompues, des destins humaines fuyantes et presque insaisissables.

Mais c'est sans doute la vocation du romancier (ou du préhistorien ?), devant cette grande page blanche de l'oubli, de faire ressurgir quelques mots à moitié effacés, comme ces icebergs perdus qui dérivent à la surface de l'océan ». « Merci à tous ces scientifiques, et aux passionnés que nous sommes, de ne pas faire fondre complètement les derniers bouts de glace ! Merci, merci, merci A quand le prochain ? Merci à toute l'équipe de ce Mooc. Il était passionnant ainsi que tous les intervenants ! Ce dommage que ça se termine ! Ce MOOC, est un régal, et j'espère qu'il y en aura d'autres sur la Préhistoire, avec d'autres thèmes, d'autres sites. Merci à nos experts du centre de la Préhistoire ! ».

Accueil du jeune public

Il faut noter cette année une fréquentation accrue des publics Jeunesse, avec des propositions d'animations simples qui ont bien fonctionné sur les périodes de vacances, comme « Le petit musée de la Préhistoire en pâte à modeler »



qui a donné lieu à plus de 500 réalisations, ou la mise en place d'un espace ludique avec la création de jeux originaux autour de la Préhistoire dans le cadre de la manifestation nationale estivale « Partir en livre ».



« Le petit musée de la Préhistoire en pâte à modeler » et l'espace jeu de la Médiathèque, dans le cadre

de l'opération nationale « Partir en livre ».

L'offre dans le domaine du conte traduit le même intérêt de la part du public : en 2019, une trentaine de représentations ont permis de toucher près de 180 enfants, pour le seul grand public, pendant les périodes de vacances.

III. ANIMER

Le projet d'établissement du Pôle pose comme un de ses axes prioritaires l'animation des réseaux internationaux et interinstitutionnels, que ceux-ci s'appliquent à la

recherche et à la valorisation de la préhistoire ou à la médiation, diffusion et formation en matière de patrimoine préhistorique. L'année 2019 a vu la réalisation de plu-

III. 1. TOUTES ET TOUS PRÉHISTORIENS EN NOUVELLE-AQUITAINE

La production de l'exposition « Toutes et tous préhistoriens en Nouvelle-Aquitaine » a constitué un excellent vecteur de développement des collaborations au niveau de la grande région, mais également entre les institutions de recherche et de valorisation du patrimoine préhistorique au niveau régional et national.

D'une part, le commissariat de l'exposition a été fondé sur une collaboration entre le Pôle, la DRAC Nouvelle-Aquitaine, et l'UMR 7307, université d'Aix-Marseille. D'autre part, la réalisation des contenus a été réalisée grâce à de nombreux échanges avec des institutions publiques et privées :

Des propriétaires privés : site de Castelmerle, grotte de Rouffignac, grottes d'Isturitz et Oxocelhaya, Abri Cro-Magnon, Gouffre de Proumeyssac.

La région Nouvelle-Aquitaine a également apporté une aide précieuse à l'exposition, notamment à travers la collaboration de son Service du patrimoine et de l'inventaire. Le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur, avec l'université de Bordeaux (UMR 5199 – PACEA), et les opérateurs d'archéologie ont également contribué à cette exposition (Institut national de recherches archéologiques préventives).

Une collaboration accrue avec le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur Depuis de nombreuses années, le Pôle accueille régulièrement des universitaires et chercheurs relevant de nombreuses disciplines des sciences naturelles et humaines dans le cadre de sa programmation : conférences et manifestations. Le travail conduit avec son Conseil d'orientation scientifique, où deux universités et le Muséum national d'histoire naturelle sont

présents va dans le même sens. En 2019, ces liens se sont resserrés, à l'occasion notamment de deux réalisations : le MOOC « Préhistoire, un nouveau regard » et la première journée Archéo-Actu consacrée à la Préhistoire.

III. 2. COLLABORATION AVEC LA RÉPUBLIQUE DU BACHKORTOSTAN

En 2018, sous l'impulsion d'Hugues Plisson, membre de l'UMR 5199 - PACEA, du laboratoire international du Conseil d'orientation scientifique du Pôle, une collaboration a été initiée entre l'établissement et les institutions qui portent le dossier de valorisation et d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco de la grotte de Shulgan-Tash, dans la république du Bachkortostan, Fédération de Russie. Un échange de courrier a eu lieu entre Germain Peiro, Président du Conseil départemental de la Dordogne et Président du Pôle d'interprétation de la Préhistoire et Danir Gainouline, Directeur du Centre scientifique et technologique de la protection et mise en œuvre des sites fixes du patrimoine culturel de la République de Bachkortostan avait fixé le principe d'une collaboration, et notamment l'organisation d'une exposition dans les locaux du Pôle.

Outre son intérêt scientifique indéniable, l'accueil de cette exposition a présenté un aspect stratégique : et diplomatique non négligeable : étendue aux géoparc de Tora-Tau

(sur le territoire duquel est implantée la grotte) et de Yangan-Tau, celle-ci aborde clairement la question de l'insertion du monument patrimonial dans son territoire. Accueillir une manifestation sur un bien patrimonial faisant l'objet d'une démarche en cours d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, l'année même où l'Etat commémore les 40 ans de l'inscription du bien « Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de Vézère » et où le territoire mène à son terme la labellisation de la vallée de la Vézère au titre des Grands Sites revêtait une signification particulière.

La collaboration ainsi mise en place a en effet largement dépassé le seul cadre de l'organisation de l'exposition « La grotte Shulgan-Tash, Peintures du Paléolithique de l'Oural », puisque le Pôle est intervenu lors de plusieurs réunions de travail, en collaboration avec les services de l'Etat : Direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine et Centre national de Préhistoire, le 2 décembre. Cette journée a conduit à confronter

III. 3. ACCUEIL DU COLLOQUE INTERNATIONAL « LES BIENS UNESCO DE LA PRÉHISTOIRE ET LEUR INTÉGRATION DANS LES TERRITOIRES »

Les 28 et 29 novembre, le Pôle a accueilli le colloque international organisé par le Ministère de la Culture et le département de la Dordogne et commémorant les 40 ans de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco du bien « Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère ». Les collègues de différents pays (Espagne, Portugal, Italie, Allemagne, Russie) en responsabilité sur des sites d'art rupestre ou des grottes préhistoriques inscrits sur la liste du patrimoine mondial ou faisant l'objet d'un projet d'inscription, ont participé à cet événement.

Outre une grande partie de la logistique des deux journées, le Pôle a assuré la modération de l'après-midi de la première journée, en collaboration avec le

respect des valeurs européennes communes. Cet itinéraire culturel certifié par le Conseil de l'Europe offre jusqu'à 112 grandes destinations archéologiques et rupestres de grand intérêt, qui accueillent près de 2 millions de visiteurs par an. Un grand nombre de ces sites sont inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco ».

Cette année, le Pôle a validé le processus d'évaluation concernant la gestion et la qualité de ses services culturels et touristiques conformes au manuel de bonnes pratiques du réseau CARP. La certification a été remise à l'établissement dans le cadre du colloque international « Les biens Unesco de la Préhistoire et leur intégration dans les territoires », le 29 novembre dans les locaux de Lascaux CIAP, à Montignac.

IV. FAIRE DIALOGUER

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire participe depuis 2007 au programme des « Résidences de l'art en Dordogne » coordonné par l'Agence Culturelle Départementale et dont les partenaires sont le Ministère de la Culture / DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Dordogne, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et la structure d'accueil.

Depuis 2007, des artistes en résidence issus des arts visuels sont régulièrement invités par le Pôle à venir confronter leur art à ce territoire exceptionnel qui porte en lui l'empreinte des premiers gestes. Vincent Corpet, Hong Zhu, Balthazar Auxietre et récemment Mathieu Dufois ont résidé sur le site et produit des œuvres nourries de ressources qui remontent aux origines de l'humanité.

IV. 1. LES PARTENAIRES DE LA RÉSIDENCE 2019

Quatre artistes, Fang Dong, Xavier Michel, John Mirabel et Ji-Min Park ont été accueillis cette année pour une résidence dont l'orientation générale est la rencontre entre l'art contemporain et l'art des origines. Pour tenir compte de l'élargissement et de la redéfinition du champ d'action du Pôle détaillé dans son projet d'établissement 2019-2021, le sujet de la résidence s'étend depuis cette année au territoire de la vallée de la Vézère, ses ressources (patrimoine, paysages, acteurs) et la Préhistoire.

Outre l'agence culturelle départementale, partenaire historique et fondateur de ce programme, la résidence 2019 s'élargit à un nouveau partenariat avec une structure de Nouvelle-Aquitaine, l'École des Beaux-Arts de Bordeaux (EBABX), dirigée par Dominique Pasqualini, qui abrite depuis 2017 le Pavillon, laboratoire dédié à la création plastique contemporaine, créé en 2001 et jadis implanté au Palais de Tokyo à Paris. Directeur artistique du Pavillon, Ange Leccia repère tous les ans de jeunes artistes de la scène internationale de l'art contemporain à qui la structure offre 9 mois de résidence, comprenant des temps de recherche, de rencontres avec des personnalités de l'art en interaction avec l'activité de l'EBABX, des workshops, un projet d'exposition au terme de l'accompagnement.

D'autres structures sont également partie prenante de ce programme : le laboratoire Pacea / Université de Bordeaux, le Fonds Régional d'Art Contemporain, le festival FACTS (Festival Arts Créativité Technologies Sciences) de l'Université de Bordeaux, Cap-Sciences, le CAPC Musée d'art contemporain de Bordeaux, le Musée d'Archéologie National de Saint-Germain-en-Laye, le Musée national de Préhistoire des Eyzies, le Musée d'Aquitaine, la ville de Bordeaux...



Ji-Min Park, Xavier Michel et John Mirabel, au Musée national de Préhistoire, en compagnie de Catherine Cretin, conservateur et devant l'entrée de la grotte des Combarnelles.

Voyage d'étude en Cantabrie

Organisé du 28 avril au 11 mai, entre les deux périodes de séjour en vallée de la Vézère, un voyage d'étude en Cantabrie (Espagne) a donné aux artistes l'occasion de découvrir et d'explorer l'autre partie de l'aire franco-cantabrique, zone classique de présence de l'art pariétal paléolithique. Ils ont ainsi

visité plusieurs sites de référence, en compagnie de Jacques Jaubert, Professeur de préhistoire à l'université de Bordeaux et d'Ange Leccia, artiste, créateur et directeur artistique du Pavillon. Une extension à l'international est en effet un des temps forts du dispositif Pavillon.

Un séjour à Paris pour diverses manifestations

Durant le mois de mars, un premier séjour en région parisienne a permis aux artistes de découvrir le musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain en Laye. La visite incluait notamment la salle

et la collection Edouard Piette, en compagnie de Catherine Schwab, conservatrice du département Paléolithique.

En mai, les artistes ont bénéficié d'une visite privilégiée de l'exposition Préhistoire, une énigme moderne présentée au Centre Pompidou avec une des trois commissaires de l'exposition. Ils ont également pu participer au colloque international « La préhistoire au présent. Médiations, écritures, images » qui a accompagné l'ouverture de l'exposition citée ci-dessus ; ce colloque s'est tenu sur trois jours au Musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye, au Musée de l'Homme et au Centre Pompidou.

La période de séjour et de production à Bordeaux s'est étalée après ces périodes d'immersion durant l'été. Logés par l'EBABX sur le site de l'Observatoire de Floirac

Beune » constitué de plusieurs sculptures qu'il a créées pour certaines à partir de matériaux collectés sur le territoire.

John Mirabel a livré un triptyque intitulé « Traces sur les questions de la ligne, du trait et de la trace » comprenant une sérigraphie sur un bloc de calcaire (incision), une série de 10 dessins représentant l'en-semble rocheux de Laugerie aux Eyzies (Exploration) et une série de sculptures (Extraction) qui s'apparentent à des carottes de forages, fragments d'archives fictifs.

Ji-Min Park a pour sa part créé une série de 3 pièces intitulée Tears. Ces suspensions en latex comprenant des inclusions de végétaux, épices ou paillettes sont des objets mémoire, témoins d'expériences, de moments de vie.

Chez les partenaires En dehors des Eyzies, trois autres expositions ont été organisées à Bordeaux, restitution des autres étapes et contacts entre les artistes et les différents partenaires de ce programme de résidences partenariales.

Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux – Galerie des tables : « Chercher l'oubli », du 1er au 19 octobre ; exposition de Xavier Michel, John Mirabel, Ji-Min Park Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux – Galerie des tables : « Devenir transparent », du 19 au 24 novembre ; exposition de Fang Dong en partenariat avec FACTS Arts et Sciences, Festival Arts



Créativité Technologies Sciences
Frac Nouvelle-Aquitaine Méca :

PROGRAMMATION CULTURELLE

Une programmation spécifique à la résidence a été proposée en partenariat avec l'Agence culturelle départementale.

Rencontre
23 octobre 18h30 ART ET SCIENCE

en regard (au fond de la grotte)

Dans le cadre de la publication aux éditions Confluences de Préhistoires de France (nouvelle édition) de Jacques Jaubert, préhistorien et de La grotte est un corps

au Centre Pompidou à Paris en 2019.



Conférence

30 octobre : conférence « Pourquoi et comment l'art moderne a-t-il inventé la préhistoire ? » par Rémi Labrusse, historien d'art, co-commissaire de l'exposition Préhistoire, une énigme moderne, présentée

VISITES COMMENTÉES DE L'EXPOSITION

• 7 octobre : le Pôle a été un des points d'arrêt du circuit de visites des expositions en Sarladais organisé dans le cadre du programme

Tandem : la culture par et pour les séniors proposé par l'Agence culturelle départementale.

• 10 novembre : dans le cadre du programme Bivouac coordonné par l'Agence culturelle départementale, un circuit en bus des visites d'expositions du Sarladais a été organisé le 10 novembre de 13h à 18h.

Le circuit des bus s'est terminé au Pôle par une visite guidée de l'exposition suivi du spectacle Monômé[s]. Ce spectacle audiovisuel associe la musique de Bay

Projection débat

24 novembre - Dans le cadre du Mois du film documentaire Première diffusion du documentaire De Cro-Magnon à Soulagès...

un art préhistorique contemporain de Jean-Paul Jouary et Jean-Michel Agnoux, en présence des auteurs. En approchant le processus de créations d'artistes contemporains, ce film explore le « dialogue » entre deux arts éloignés dans le temps et tente de traduire cette émotion qui a touché tant d'artistes.

V. EDUQUER ET FORMER

V. 1. CONCEPTION DE DOCUMENTS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES



En 2019, le module de fouille a vu l'adjonction d'un niveau néolithique, en lien avec l'évolution des programmes scolaires qui intègrent l'étude de cette période au programme de la sixième.



Cette opération a notamment précédé en plusieurs étapes :

création et mise en place du sol archéologique néolithique ; réalisation en interne avec la collaboration des agents techniques, moulage du sol et d'objets destinés à prendre place sur ce sol, création de fiches de fouilles adaptées à la nouvelle version du chantier de fouilles, réorganisation globale du module de fouilles dans ses contenus et dans la démarche pédagogique.

Les premiers tests de la nouvelle version du module de fouilles ont été mis en place dès la rentrée 2019 avec différents types de publics, scolaires en majorité mais également grand public.



Formation des enseignants sur le patrimoine bâti

En partenariat avec l'Education Nationale et le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de la Dordogne, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire a proposé au catalogue collectif de formation de l'Education Nationale pour la période scolaire 2019-2020 une formation sur le paysage et le patrimoine bâti. Au total, 10 classes de l'ensemble du département de la Dordogne sont inscrites

Cette formation de 3 heures, dont la première session se déroulera le 29 janvier 2020, a pour but de présenter aux enseignants une boîte à outils leur permettant de faire, par la suite, participer les élèves au recueil de données sur le patrimoine bâti engagé par le

V. 2. ACCUEIL DES PUBLICS

V. 2. 1. Publics scolaires

Sur l'ensemble de l'année, le Pôle a accueilli un total de 1002 élèves de tous niveaux.

La fréquentation, en termes de public scolaire, reste malgré tout en légère baisse par rapport aux années précédentes. On note que les scolaires du premier degré fréquentent un peu moins l'établissement alors que les classes du second degré sont de plus en plus nombreuses, notamment les classes de sixième. Les classes de maternelles et de lycées restent, elles, peu représentées.

On remarque aussi que les demandes d'écoles pour une intervention hors du Pôle sont de plus en plus fréquentes ; c'est pourquoi le Pôle entend intensifier son offre en matière d'outils pédagogiques adaptés à l'itinérance dans les prochaines années à venir (les publics ciblés sont en priorité les maternelles qui ont des difficultés supérieures pour se déplacer par rapport aux autres niveaux).

Par ailleurs, l'année 2019 a été l'occasion de développer un programme particulier à destination du second degré (élèves de troisième du collège Leroy-Gourhan, au Bugue) dans le cadre d'un Projet EEDD (Éducation à l'Environnement et au Développement Durable) et au Développement Durable) Erasmus. La thématique générale portait sur les connaissances que la préhistoire apporte pour appréhender le rapport de l'homme à



*Atelier sculpture à l'EHPAD de Salignac
Atelier de fouille avec l'Embellie*

Deux nouveaux établissements ont également mis en place une collaboration avec le Pôle, tels que la MEV de Castelnaud de l'association « Soleil et santé » et l'EHPAD de Salignac.

Le complexe médico-social de Bayot Sarrazin et son Impro à Coulounieix-Chamiers a par ailleurs reconduit un projet avec nos services par rapport à l'an dernier ainsi que le Centre de détention Régional de Neuville et le service expérimental de l'URUD (Unité pour la Réhabilitation des Usagers des Drogues), et c'est aussi le cas pour le Centre Hospitalier spécialisé de Vaulaure à Montpon-Ménestrol.



l'animal, mais également à son environnement et aux ressources utilisées.

Le projet a été préparé en collaboration étroite avec l'équipe enseignante et a connu des prolongements dans le programme Erasmus global. La journée d'animations tenue au Pôle le 8 février, a en effet donné lieu à une restitution en anglais pour présentation à d'autres élèves étrangers, participant au même programme à travers un échange Erasmus organisé en Espagne au cours du mois de mars.

Les publics spécifiques De nombreux établissements ont désormais pris l'habitude de travailler avec le Pôle depuis plusieurs années. C'est notamment le cas pour la Croix-Rouge - Accueil de jour d'Adrienne (Alzheimer), l'association « Le Bercail » à Sainte-Foy-de-Belvès, la Maison d'arrêt de Périgueux, l'association ALTHEA avec l'accueil de jour du Foyer de vie « L'Embellie » à Prats-de-Carlux, la Fondation de Selves avec son IME à Sarlat, l'EHPAD de Saint-Rome à Carsac-Aillac.



ETABLISSEMENTS	NATURE
Centre de détention (Neuvić)	Milieu carcéral
Maison d'arrêt (Périgueux)	
Centre médico éducatif Bayot Sarrazi (Coulounieix Chamiers)	Protection de l'enfance
UT Sarlat + CMS Le Bugue	
MEV Castelnaud	Handicap et dépendance
IME de la Fondation de Selves (Sarlat) + Impro (Althea)	
Foyer le Bercaill (Sainte-Foy-de-Belvès)	
Foyer l'Embellie de APAJH (Sarlat)	
EHPAD (Carsac) + EHPAD Salignac	
Alzheimer Croix Rouge (Sarlat)	Psychiatrique
Centre Hospitalier Vauclair (Montpon)	
TOTAL EN HEURES D'INTERVENTIONS : 232	

Les établissements avec lesquels le Pôle d'interprétation de la Préhistoire a travaillé en 2019, pour un total de 232 heures d'intervention.

Le lundi 27 juin, le Pôle a accueilli, comme chaque année, la journée de restitution des « Publics empêchés » réunissant les établissements qui ont participé à des projets. Au total, une cinquantaine de personnes se sont rassemblées afin d'exposer les œuvres réalisées au cours de ces projets. Cette année, l'exposition est restée en place tout au long de l'été et jusqu'à la fin de l'année civile. Ainsi, les familles et les proches ont pu profiter de l'événement, même pour ceux qui n'ont pas pu être présents à cette date.



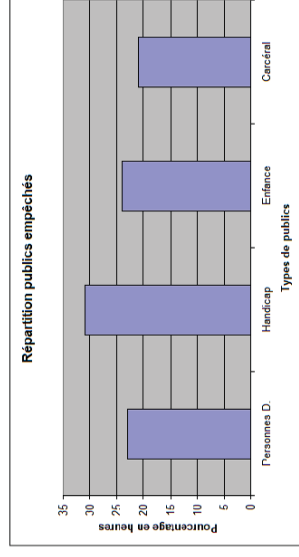
Par ailleurs, le projet qui a été mené cette année en partenariat avec l'IME de la Fondation de Selves et l'Impro J. Leclaire de l'association « ALTHEA » a donné lieu à un séjour-découverte en Ariège à la découverte de l'art pariétal pyrénéen du 18 au 20 juin. Il s'agissait de faire connaître l'art

du territoire autour d'ateliers découverte. Denis Loirat du Pôle d'interprétation de la Préhistoire et Yann Malhache, du Service archéologique départemental y sont intervenus, pour la Préhistoire. L'intérêt suscité auprès des familles lors de cette manifestation a conduit à programmer une série mensuelle d'ateliers pour le courant de l'année scolaire 2019/2020, dans les locaux du Pôle et sur le Domaine de Campagne.

Concernant la répartition du temps par types de publics, on remarque un certain équilibre entre les différents domaines concernés sous le terme « publics empêchés » que le PIP prend en charge dans son emploi du temps et qui rentre dans le cadre de ses missions en qualité de service public (Personnes dépendantes, en situation de Handicap, Protection de l'Enfance et domaine Carcéral).

Concernant la répartition du temps par types de publics, on remarque un certain équilibre entre les différents domaines concernés sous le terme « publics empêchés » que le PIP prend en charge dans son emploi du temps et qui rentre dans le cadre de ses missions en qualité de service public (Personnes dépendantes, en situation de Handicap, Protection de l'Enfance et domaine Carcéral).

Concernant la répartition du temps par types de publics, on remarque un certain équilibre entre les différents domaines concernés sous le terme « publics empêchés » que le PIP prend en charge dans son emploi du temps et qui rentre dans le cadre de ses missions en qualité de service public (Personnes dépendantes, en situation de Handicap, Protection de l'Enfance et domaine Carcéral).



Pour plus de visibilité et pour adapter nos champs d'intervention, la rubrique « personnes dépendantes » a été isolée de celle des personnes en situation de handi-

enfants de 5 à 8 ans ou adolescents déficients).

L'atelier « Pirogues » a été mis en place pour le grand public afin que les familles puissent découvrir la « préhistoire » des premières embarcations et la pêche à l'aide d'un Powerpoint dans un premier temps. Les participants ont ensuite pu construire une maquette de pirogue à l'aide de différents matériaux et suivant différentes techniques. Cet atelier faisait écho à l'exposition « Toutes et tous préhistoriens en Nouvelle Aquitaine », où l'on pouvait découvrir un encart dédié à une pirogue charentaise datant du Néolithique. Depuis deux ans, le Pôle a également mis en place des randonnées grand public, avec une difficulté moyenne pour permettre au plus grand nombre de découvrir le patrimoine en Vallée Vézère. Aux alentours des Eyzies, le Pôle propose : la boucle de la Mouthe (entre 1h30 et 2 h de parcours) et la randonnée autour de Gorge d'Enfer (3 h de parcours minimum). Pour les publics dits « empêchés » un groupe du Centre de détention de Neuvić et de la Maison d'arrêt Périgueux ont également pu profiter de ces randonnées.

cap. D'autre part, le domaine psychiatrique a été intégré à celui du Handicap.

Durant les vacances scolaires, des activités sont proposées aux familles, de façon récurrente : PréhistoLab, visites commentées des expositions, module de fouille, contes...

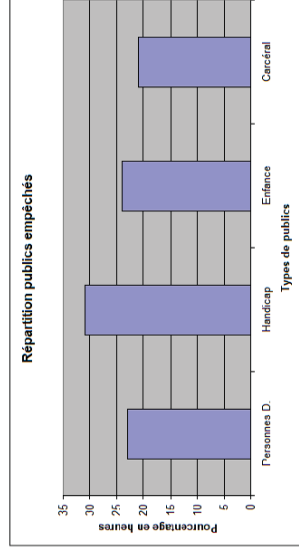
Le développement de ce dernier type de médiation va dans le sens du renforcement des activités du Pôle à destination du jeune public, domaine souvent délaissé par les établissements de médiation en préhistoire. Il y a pourtant un réel engagement du public pour ce type d'animations. Il est à noter que les enfants sont systématiquement accompagnés de leurs parents, ce qui participe au rayonnement des actions du Pôle. Par ailleurs, en 2019, les contes ont fait l'objet d'une diversification des publics,

du territoire autour d'ateliers découverte. Denis Loirat du Pôle d'interprétation de la Préhistoire et Yann Malhache, du Service archéologique départemental y sont intervenus, pour la Préhistoire. L'intérêt suscité auprès des familles lors de cette manifestation a conduit à programmer une série mensuelle d'ateliers pour le courant de l'année scolaire 2019/2020, dans les locaux du Pôle et sur le Domaine de Campagne.

Concernant la répartition du temps par types de publics, on remarque un certain équilibre entre les différents domaines concernés sous le terme « publics empêchés » que le PIP prend en charge dans son emploi du temps et qui rentre dans le cadre de ses missions en qualité de service public (Personnes dépendantes, en situation de Handicap, Protection de l'Enfance et domaine Carcéral).

Concernant la répartition du temps par types de publics, on remarque un certain équilibre entre les différents domaines concernés sous le terme « publics empêchés » que le PIP prend en charge dans son emploi du temps et qui rentre dans le cadre de ses missions en qualité de service public (Personnes dépendantes, en situation de Handicap, Protection de l'Enfance et domaine Carcéral).

Concernant la répartition du temps par types de publics, on remarque un certain équilibre entre les différents domaines concernés sous le terme « publics empêchés » que le PIP prend en charge dans son emploi du temps et qui rentre dans le cadre de ses missions en qualité de service public (Personnes dépendantes, en situation de Handicap, Protection de l'Enfance et domaine Carcéral).



Pour plus de visibilité et pour adapter nos champs d'intervention, la rubrique « personnes dépendantes » a été isolée de celle des personnes en situation de handi-

V. 3. ANNEXE 1 – MANIFESTATIONS ORGANISÉES ET/OU ACCUEILLIES

Date	MANIFESTATIONS 2019	Organisateur	Fréquentation	Location
JANVIER				
15	Présentation politique domaine départemental de Campagne	Conseil Départemental de la Dordogne	506	0
17	Guichet unique	PIP/GS	14	0
24	Conférence L'Art de Cussac	PIP	163	0
28	Réunion syndicat mixte du Périgord Noir		16	0
29	Université du tourisme	CDT	260	0
31	Groupe de travail Paysage – GS	GS	15	0
FEVRIER			529	1695
1	Réunion UT de Sarlat	UT de Sarlat	70	0
6	COS+COPIE	PIP	11	0
11	Séminaire des dentistes de la Dordogne	Maison des Chirurgiens-dentistes de Dordogne	70	1595
13	Journée santé publique (Contrat local santé Périgord)	CD24	80	100
15	Journée Pays Périgord Noir		160	0
19	CCVH /SDIS		74	0
28	Conférence Grotte d'Aldène	PIP	64	0
MARS			779	0
7	Rallye Préhistoire		110	0
11	Formation Directeur Éducation Nationale	Éducation Nationale	71	0
13	Classes Chantantes	Éducation Nationale	80	0
19	Accueil étudiants Master II Bordeaux	Éducation Nationale	6	0
20	Rallye Préhistoire		100	0
24	Visite étudiant Erasmus MNHN Paris	MNHN	8	0
26	Réunion Schéma des Berges de la Vézère	PIP OGS	30	0
26	Visite libre groupe Taïwanais		28	0
27	Rallye Préhistoire		102	0
28	Rallye Préhistoire		28	0
	Conférence Le Rozel	PIP	90	0
29	Rallye Préhistoire		56	0
31	AG Route des Canons	Association FONDERIES DU PAYS D'ANS ET DE LA ROUTE DES CANONS	70	0

AVRIL			808	230
2	Location	Schneider Electric	15	230
	Classes chantantes	Éducation Nationale	176	0
	Rallye Préhistoire		54	0
3	Réunion Education Nationale	Éducation Nationale	90	0
	Réunion UT de Sarlat	UT de Sarlat	44	0
5	Réunion UT de Sarlat	UT de Sarlat	60	0
8	Réunion falaises et belvédère Vézère	PIP OGS	8	0
10	Formation Inspection académique	Éducation Nationale	70	0
15	Réunion lancement MOOC	PIP	15	0
18	Accueil délégation Santander	CD24	20	0
	Conférence Bipédie	PIP	91	0
30	Rallye Préhistoire		65	0
	Visite Préfret	Préfecture de la Dordogne	7	0
	CA du Pôle	PIP	20	0
	Conférence Venus de Lespugue	PIP	73	0
MAI			973	2925
2	Signature contrat territoriaux CCVH	CCVH	54	0
	Rencontre citoyenne Vallée de l'Homme	CCVH	60	0
10	Visite étudiant master Jaubert	Éducation Nationale	20	0
	Spectacle « Manger »	PIP	170	0
15	Rallye Préhistoire		100	0
15 & 16	Location MGEN	MGEN	300	2925
21	Rencontre des maires	Union des maires Dordogne	49	0
22	Rallye Préhistoire		30	0
23	Conférence concert Anatolie	PIP	69	0
24	Restitution vélo route Grand site	GS	46	0
28	Rencontre Etat / EPIC		75	0
JUIN			772	350
1	Performance Serge Teyssot Gay	Association Le Sillon	115	300
4	Rallye Préhistoire		35	0
	COPIL Grand Site	GS	45	0
	Conférence Les Sentinelles du Climat	PIP	62	0
5	Rallye Préhistoire		53	0
13	Rallye Préhistoire		60	0
	Réunion préparation villes et villages fleuris	Conseil Départemental de la Dordogne	20	0
14	JNA Conférence Shulgan Tash	PIP	77	0
17	Inauguration expositions	PIP	80	0
18	Réunion publique CCVH	CCVH	45	0

19	CODIR Chambre Agriculture	Chambre d'agriculture de la Dordogne	55	50
21	Réunion Signalétique OGS	PIP	20	0
25	Classes chantantes	Éducation Nationale	100	0
26	Réunion MOOC	PIP	5	0
27	Réunion Directeurs Education Nationale – Sarlat	Éducation Nationale	40	0
JUILLET				
2	AG HLM de la Dordogne	HLM de la Dordogne	160	0
	Conseil communautaire CCVH	CCVH	50	1840
9	Réunion ICAT – NAT Préfecture	Préfecture de la Dordogne	20	0
AOUT				
12	Cours de Préhistoire	SERPE	90	0
13	Cours de Préhistoire	SERPE	15	0
14	Cours de Préhistoire	SERPE	15	0
15	Cours de Préhistoire	SERPE	15	0
16	Cours de Préhistoire	SERPE	15	0
17	Cours de Préhistoire	SERPE	15	0
SEPTEMBRE				
19	Réunion Budget participatif CD24	Conseil Départemental de la Dordogne	186	0
20	Conférence L'inventaire du patrimoine des Eyzies - Pagazani	PIP	5	0
24	Inspection ministérielle des sites OGS	GS	79	0
27	Vernissage Exposition résidence artiste	PIP/AGENCE CULTURELLE	12	0
OCTOBRE				
3	Réunion annuelle des assistantes familiales et aide sociale à l'enfance	PIP/AGENCE CULTURELLE	90	0
4	Réunion UT de Sarlat	CD24	563	386
7	Accueil Paratge sénior « Tandem »	UT de Sarlat	60	0
8	Fête de la Science, conférence V. Féruglio – M. Biard	CD24	50	0
9	Accueil CD24 junior	PIP	20	0
	Rallye Préhistoire	SERPE	55	0
16	Avant-première présentation MOOC	PIP / Fondation Orange	15	0
17 & 20	Colloque The Getty Conservation Institute – JM Geneste		29	0
23	Rencontre Art et Science Jaubert-Pasqualini	PIP	51	0
27	Conférence anniversaire spéléo club Périgueux		52	386
			47	0
			100	0

30	Conférence Art Moderne et Préhistoire	PIP	84	0
NOVEMBRE				
6	AG Agriculture energie Bleu Blanc Coeur	Association Bleu Blanc Coeur	687	1280
10	Bivouac – Monôme	PIP	100	1280
16	ArchéoActus	PIP	90	0
23	Formation et conte Lébéro	CEPSM & BDP24	90	0
24	Mois du film documentaire : projection	PIP	150	0
28	Colloque 40 ans de l'UNESCO	PIP	57	0
DÉCEMBRE				
3	Assemblée générale	SDHPA	200	0
TOTAL			6133	7166

ANNEXE 2 – FRÉQUENTATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (PAGE SUIVANTE)

V. 4. ANNEXE 2 – FRÉQUENTATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Nom du groupe	Effectif extérieur	Effectif sur site	Date réservation	Projet
collège Arthur Rimbaud St Astier	-	48	21-mars	-
collège Arthur Rimbaud St Astier	-	50	28-mars	-
collège Tocane St Apre	-	63	15-févr.	-
collège Pontgibaud	-	184	4,5 & 8 nov	-
collège Val des Pins LE TEICH	-	28	11-oct.	fiche-action «sciences de l'archéologie»
Collège Leroi-Gourhan Le Bugue	25		8 fev	Projet spécifique Erasmus
collège J Rostand Montpont	-	25	21-nov.	-
Lycée Viala-Lacoste Salon de Provence	-	56	4-avr.	-
Lycée Grand Air Arcachon	-	82	4,5,6 déc	fiche-action «sciences de l'archéologie»
Lycée Grand Air Arcachon	-	70	13 & 15 mars	Un regard sur l'évolution de l'homme
Lycée Daguin Mérignac	-	34	7-nov.	dispositif Patrinum
école primaire Château l'Eveque	-	49	25-mai	-
école de Belvès	-	27	23-mai	-
CAP Sireuil (Bono Campo)	-	60	22-mai	-
CAP Sireuil (école S Veil Ludon-Médoc)	-	51	28, 29 mai	-
école Angoisse	-	18	6-juin	-
école Le Bugue	-	20	10-oct.	-
école Château l'Evêque		49	29-mai	-
école du Pizou	-	40	25-nov.	-
école maternelle de Nabirat	23	-	19-nov.	Fiche intervention PIP
TOTAL 1	48	954		
TOTAL GÉNÉRAL		1002		



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DORDOGNE

TABLE DES MATIÈRES

I. GROUPEMENT SERVICES OPÉRATIONNELS (GSO)	340
II. GROUPEMENT ADMINISTRATION ET FINANCES (GAF)	341
III. GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES (GRH)	342
IV. GROUPEMENT FORMATION (GFO)	343
V. GROUPEMENT LOGISTIQUE ET PATRIMOINE (GLP)	344
VI. SSIT QSE SERVICE COMMUNICATION	345

I. GROUPEMENT SERVICE OPÉRATIONNEL (GSO)

En 2019, les sapeurs-pompiers de la Dordogne ont réalisé **26 787** (27 955 en 2018) interventions sur l'ensemble du département, portant secours à plus de **20 039** (20 553 en 2018) personnes. Pour garantir un service de secours égal à tous les Périgourdins, un travail préparatoire d'anticipation, de prévention et de réduction des risques est réalisé pour assurer l'ensemble des missions dans des conditions optimales.



Préparation opérationnelle

Le Groupement des Services Opérationnels a également mené les dossiers suivants :

- Groupe de travail pour la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACK).
- Expérimentation de la télé-maternalisation de l'urgence sur le secteur de NANTON en collaboration avec l'agence régionale de santé et le centre hospitalier de Périgueux.
- Développement des équipes d'investigateurs en Recherche des Causes et Circonstances d'Incendie (RCCI).



Centre Départemental d'Appels d'Urgence (CDAU)

En 2019, près de **120 000 appels** ont été réceptionnés (330 appels/jour). Le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours est l'organe de coordination de l'activité opérationnelle du SDIS. En période de veille, le CTA assure cette fonction. **145 événements** ont fait l'objet d'une information sur le portail national ORSEC dont **75 interventions** ont nécessité l'activation du CODIS. La durée moyenne de traitement d'un appel est de **2 mn 15**.



Intervention marquante

Feu de forêt commune d'ISSAC le 03 septembre 2019. 265 sapeurs-pompiers engagés sur la durée de l'intervention, 30 engins de lutte contre les feux de forêt.

26 787 INTERVENTIONS EN 2019



🔍 Délai moyen d'arrivée des secours sur une intervention : **17 minutes**
Durée moyenne d'une intervention : **1h41**



Prévention des risques

Le SDIS a procédé aux études (permis de construire, autorisations de travaux) de 627 dossiers d'Établissements Recevant du Public (ERP) et 154 dossiers d'autres établissements.

Les sapeurs-pompiers préventionnistes ont participé aux 632 visites réglementaires dans les ERP : 4774 ERP sont recensés en Dordogne et répartis en 5 catégories et deux types :

- 50 établissements de 1ère catégorie.
- 183 établissements de 2ème catégorie.
- 498 établissements de 3ème catégorie.
- 799 établissements de 4ème catégorie.

II. GROUPEMENT ADMINISTRATION ET FINANCES (GAF)

En 2019, la contribution du Conseil Départemental s'est élevée à 16 997 912 € soit 84 566 € de plus qu'en 2018. L'activité du SDIS a généré au compte administratif un volume de dépenses globales de fonctionnement et investissement de 41,9 millions d'euros (dépenses réelles et d'ordre).

Les dépenses de fonctionnement représentent à elles seules plus de 76,5 % du budget du SDIS. Au premier chapitre de ces dépenses, les charges liées au personnel : salaires, indemnités des volontaires, formation, prestations de fidélité et de reconnaissance pour les anciens.

Deuxième poste de dépense important, les charges à caractère général qui sont composées partout les dépenses nécessaires au bon fonctionnement, carburants, électricité, téléphonie, équipements vestimentaires, contrats de maintenance....

LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élevaient à 28,02M€, dont principalement :

Charges à caractère général	5 446 885€
Charges de personnel	22 040 131€
Charges financières	246 921€
Autres charges	294 809€

LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élevaient à 7,98M€, dont principalement :

Remb. du capital de la dette	1 513 411€
Logiciels	199 763€
Véhicules d'incendie et de secours	2 990 808€
Véhicules de transport	317 202€
Matériel informatique	237 070€
Constructions	1 529 510€

DÉMARCHE QUALITÉ

INTÉGRER UNE DÉMARCHE QUALITÉ DANS L'ORGANISATION DU SDIS DE LA DORDOGNE. POURQUOI ?

Lutter contre les incendies et porter secours aux personnes constituent la raison d'être du SDIS de la Dordogne. L'ensemble des personnels, avec en première ligne les sapeurs-pompiers, mais également les agents administratifs et techniques concourent tous par leurs actions à atteindre cet objectif.

Le SDIS de la Dordogne a initié et mis en œuvre une démarche d'amélioration continue des pratiques réalisées dans les CIS, les groupements et les services.

Cette démarche doit être comprise de tous, avoir un sens et viser à une simplification de nos procédures.

Pour cela, les acteurs du SDIS doivent tous être impliqués dans cette démarche qui se doit d'être participative et nous permettre d'évaluer notre travail pour en améliorer son efficacité.

Les enjeux et bénéfices sont donc multiples : Identifier les bonnes pratiques et celles à améliorer, reconnaître le travail de chacun, pérenniser la continuité de service, valoriser les missions de chacun, promouvoir un travail transversal et responsabiliser chaque acteur.

Cette démarche est au service des unités opérationnelles que sont les CIS et des sapeurs-pompiers afin qu'ils puissent se concentrer toute leur énergie à la préparation et l'exécution des missions de lutte contre les incendies et de secours aux personnes !



III. GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES (GRH)

Actions réalisées au service SPV

Le SDIS regroupe un effectif total de 1745 personnes dont 1.639 sapeurs-pompiers (94%) et 106 personnels administratifs et techniques spécialisés (6%).

Les effectifs sont de 1420 SPV dont 14 experts – 163 membres du service de santé et de secours médical.

Une durée moyenne d'engagement de 12 ans et 5 mois avec une moyenne d'âge de 37 ans.

Diverses manifestations ont été menées par le bureau Fidélisation et Développement du Volontariat et des secours en faveur de la promotion des sapeurs-pompiers et du volontariat (les Journées d'Appel de Défense à Monbazillac (17 journées) et Saint-Astier (35 journées), diverses manifestations dans des salles de cinéma pour la sortie du film «Sauver ou Périr», présence sur certaines animations dans le cadre des missions locales, de journées des associations, présence lors du Téléthon, lors de manifestations agricoles en partenariat avec la chambre d'agriculture et diverses portes ouvertes au sein des centres de secours).



Actions réalisées au service SPP

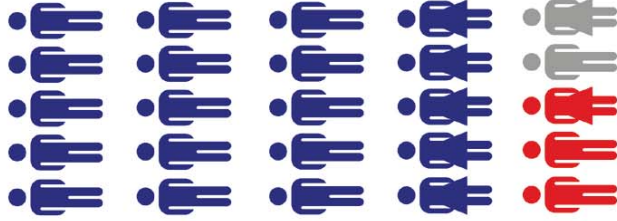
Poursuite de la mise en œuvre du Protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunération (PPCR) qui impacte certains cadres d'emplois des filières de la fonction publique territoriale.

Organisation de la fin de la période transitoire instaurée en 2012, et pour 7 ans, concernant la filière incendie et secours.

Organisation de trois recrutements totalisant 14 postes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels issus de concours organisés en 2018, dix sont déjà affectés en unités opérationnelles, 4 partent en formation d'intégration en février 2020.

Organisation d'un recrutement de 3 officiers de sapeurs-pompiers professionnels.

Mise en place d'une procédure d'accès aux grades de sergents et d'adjoints éventuellement liée à la mobilité, permettant d'équilibrer la pyramide des grades entre les différentes unités opérationnelles.



Conventions

Les conventions de partenariat entre le SDIS et les employeurs, tant publics que privés, permettent de formaliser un accord de coopération tri-partite (SDIS, employeur, SPV) afin de concilier au mieux les contraintes de l'entreprise, l'exercice du métier de l'employé et son activité de sapeur-pompier volontaire.

A ce jour, 445 conventions de disponibilité opérationnelle et de formation ont été signées (172 dans le privé et 273 dans le public) pour 214 employeurs (110 privés et 104 publics). En 2019, le service du volontariat a contribué à la signature de 85 nouvelles conventions et à la renégociation de 9 conventions existantes avec les employeurs.



IV. GROUPEMENT FORMATION (GFO)

Au cours de l'année 2019, le groupement formation a organisé près de 720 actions de formation (de 1 à 14 jours) et a accueilli environ 3640 agents hors formations de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPPA).

Ces actions de formation ont été réalisées au profit des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et des personnels administratifs et techniques spécialisés du SDIS de la Dordogne mais également au profit de personnels des autres SDIS de France.

Au niveau local, ces actions de formations ont permis de former les nouveaux sapeurs-pompiers volontaires recrutés fin 2018 et en 2019 ainsi que de faire évoluer les autres agents vers des fonctions opérationnelles de niveaux supérieurs.



Centre Départemental de Formation (CDF)

Depuis la mise en œuvre du CDF par le SDIS, ce dernier a vu son activité augmenter progressivement. En 2019, le CDF a accueilli 142 actions de formation dont plus de 30 avec hébergement sur site.

L'utilisation des différents plateaux techniques a été accentuée par l'acquisition et le développement des outils pédagogiques (tour de manœuvre, simulateur ARI, etc.).

Ingénierie pédagogique

L'évolution de la formation des équipiers de sapeurs-pompiers volontaires s'est poursuivie au cours de l'année avec la mise en œuvre de nouvelles formations d'« équipier INC » et une formation expérimentale d'« équipier SAP » au cours de l'été sur le CDF. Cependant, ce travail va être adapté au cours de l'année 2020 en lien avec le nouvel arrêté ministériel du 22 août 2019.

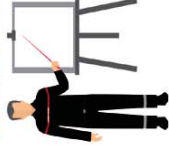
Chiffres clés

Nombres d'actions de formations

720 formations, entraînements, recyclages et manœuvres;

550 réalisées au sein du SDIS24

170 réalisées par des organismes de formations externes (ENSOSP, ECASP, CNFPT, autres prestataires)



Nombre d'agents formés

3640 agents accueillis en formation;

3160 agents formés au SDIS de la Dordogne dont 36 agents externes

480 agents formés par des organismes de formation externes



Moyens mobilisés affectés au GFO

5 véhicules de secours et d'assistance aux victimes
1 véhicule secours routier
3 fourgons pompe-tonne
1 camion citerne rural



Infrastructures du GFO

1 centre départemental de formation
1 plateforme de commandement
1 plateforme secours routier
1 piste-école de conduite hors chemin



Les dépenses de formations

Au cours de l'année, plusieurs commissions de dispense de formation (VAE-RAITD) ont été réalisées au profit des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Ces commissions ont permis de valoriser l'expérience et les formations déjà acquises par les agents. Un suivi personnalisé a été réalisé en lien avec les groupements territoriaux et les services du groupement formation.

Partenariats

Dans la continuité des actions déjà engagées en 2018, le groupement formation a poursuivi ses actions de formalisation des partenariats réalisés avec les acteurs publics et privés en lien avec les actions de formation ou de la FMPPA au profit des unités opérationnelles. A ce titre, plus de 60 conventions ont été réalisées.



V. GROUPEMENT LOGISTIQUE ET PATRIMOINE (GLP)

Le GLP est un groupement fonctionnel qui rassemble 3 services ainsi qu'un secrétariat mutualisé. Composés de 34 personnes, ces services sont chargés d'assurer une grande partie des fonctions support techniques logistiques et immobilières aux centres d'incendie et de secours ainsi qu'aux services de l'état-major.

En 2019, plusieurs dossiers structurants pour le SDIS 24 ont été menés et pour lesquels tout ou partie des services du groupement y ont participé :

- Poursuite de la mise en œuvre de la réorganisation du GLP et amorce de la mise en place d'une démarche qualité
- Poursuite de l'inventaire physique des matériels et équipements dans les centres d'incendie et de secours
- Groupe de travail sur la prévention des conséquences de l'exposition des personnels dans les fumées d'incendie



Véhicules

- 12 véhicules de secours et d'assistance aux victimes (MSAV)
- 5 camions citernes feux de forêts (CCF)
- 2 véhicules d'intervention risques technologiques (VIRT)
- 1 véhicule plongeur (VPL)
- 2 kits amovibles pour véhicule léger hors route polyvalent
- 1 équipement de véhicule de secours animalier
- 1 embarcation + remorque + moteur
- Divers rééquipements et réparations significatives

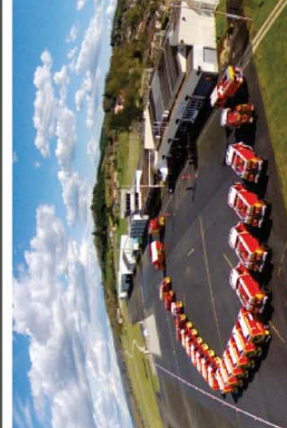
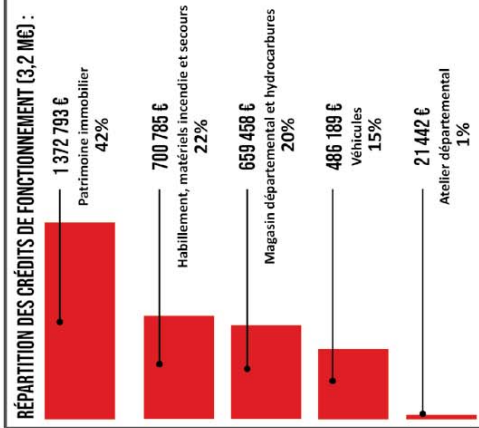
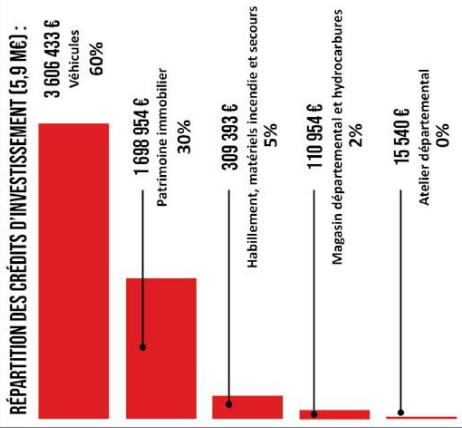


Patrimoine

- Fin des travaux d'extension et de réaménagement du Centre de Secours d'Excideuil avec la participation des communes défendues en 1er appel
- Démarrage des travaux d'extension et de réaménagement du Centre de Secours de Domme avec la participation des communes défendues en 1er appel (fin des travaux juin 2020)
- Achèvement des travaux de constructions modulaires d'hébergement aux CIS de Mussidan et Villefranche de Lonchat
- Démarrage des travaux de réfection de la cour, déplacement de la stèle et du groupe électrogène, création aire de lavage au CIS de Thenon

Matériels, habillement et équipements

- Affectation de matériels neufs dans les véhicules neufs
- Dotation d'une tenue de service et d'intervention supplémentaire pour chaque sapeur-pompier ;
- Complément de stocks en tenues de protection dans le cadre de la mise en place d'une procédure pour prévenir les conséquences de la toxicité des fumées ;
- Poursuite du remplacement de l'émuiseur à 6% par celui à 1%
- Poursuite du renouvellement d'une partie du parc ARI (Appareil Respiratoire Isolant)



VI. SSIT INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION

L'année 2019 a été marquée par la mise en place des actions suivantes :

- Mise en place des nouveaux multifonctions
- Suite équipement des VRM (véhicule radio médicalisé) de modems pour la remontée des ECG (electrocardiogramme) vers l'hôpital
- Mise en place des nouveaux opérateurs suite à l'appel d'offres Téléphonie
- Refonte de l'infrastructure suite à la cyber attaque
- Remplacement des Enregistreurs
- Migration des postes clients en Windows 10
- Changement des écrans du CODIS et CTA par des écrans interactifs
- Mise en place du backup Opérationnel

SERVICE COMMUNICATION

Le service communication s'appuie, au 31 décembre 2019, sur un réseau de 15 correspondants communication (CORRESCOM) qui vont être renforcés par de nouveaux agents (SPV, SPP). 11 candidats ont été retenus lors de la phase de recrutement effectuée fin 2019. Ils vont suivre une formation en 2020 afin d'intégrer l'équipe des « CORRESCOM ».

Le service communication poursuit depuis 2018 une modernisation de son parc matériel à travers l'acquisition de nouveaux appareils photos afin de doter l'ensemble des « CORRESCOM » de moyens identiques et performants.

Un apprenti est présent au sein du service pour une période de 2 ans. Il travaille en particulier à l'élaboration de nouveaux supports (triplytiques, élaboration d'un charte graphique) et appui le chef de service dans des tâches courantes (réalisation d'affiches, cartes de visite, etc.).

Le service communication a en charge depuis 2019 un dossier relatif à la mise à jour de l'ensemble des visuels externes des différents bâtiments du SDIS (panneau d'identification externe) en relation avec les différents services et groupements concernés. Ce projet devrait s'achever en 2020 afin que tous les panneaux soient identiques avec la présence du nouveau logo du SDIS adopté en 2016.

QSE QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

L'année 2019 a été marquée par la mise en place des actions suivantes :

- La prévention des risques liés à la toxicité des fumées a occupé une part importante de l'activité du service avec la réalisation de différentes affiches concernant la démarche toxicité des fumées en lien avec le service COM.
- L'élaboration d'un tutoriel vidéo qui a été diffusé en fin d'année pour la formation des personnels :
- Création du scénario,
- Rédaction des commentaires à incrémenter tout au long du film.
- Mise en place des différentes séquences filmées
- Travail sur les différents rushes
- Finalisation du film (choix des séquences, enregistrement de l'intervention du médecin-chef, visionnage, validation finale du tutoriel...)
- Elaboration et communication de différents messages en fonction de l'actualité, (canicule, accidents de service...)
- Suivi de l'hygiène alimentaires, bâtimentaires, et courriers s'y afférents.
- Poursuite des visites de site avec les assistants de prévention afin de mettre à jour le Document Unique.

Communication opérationnelle 85

Communication événementielle 75

REPORTAGES PHOTO





DORDOGNE





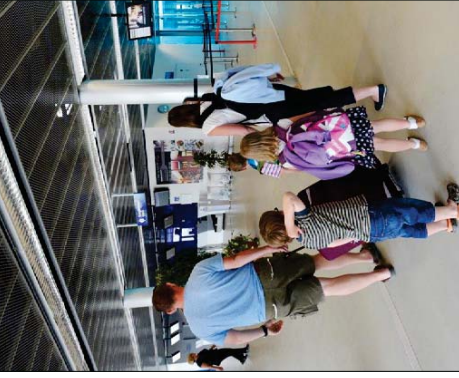
SYNDICAT MIXTE AIR DORDOGNE (AÉROPORT BERGERAC DORDOGNE PÉRIGORD)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	348
I. COMPOSITION ET ADMINISTRATION	348
II. MODE DE GESTION	349
III. LE BUDGET DU SMAD	350
IV. ACTIVITÉS 2019 AÉROPORT	351
V. PROJETS 2020	352

PRÉSENTATION

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD) s'est vu transférer les compétences d'aménagements, d'exploitation et de développement de l'aérodrome de Bergerac-Roumanière par convention en application de l'article L.221-1 du Code de l'Aviation Civile.



I. COMPOSITION ET ADMINISTRATION

I. 1. COMPOSITION DU SMAD

Conseil départemental de la Dordogne :	49 %
Communauté d'Agglomération Bergeracoise :	34 %
Région Nouvelle Aquitaine :	10 %
Communauté d'Agglomération Grand Périgueux :	7 %

I. 2. LE SMAD EST ADMINISTRÉ PAR UN COMITÉ COMPOSÉ DE 19 DÉLÉGUÉS RÉPARTIS COMME SUIV

Conseil départemental de la Dordogne :	9 délégués
Communauté d'Agglomération Bergeracoise :	6 délégués
Région Nouvelle Aquitaine :	2 délégués
Communauté d'Agglomération Grand Périgueux :	2 délégués

Le SMAD bénéficie de la mise à disposition à mi-temps d'un agent du Département occupant les fonctions de chargé de développement économique.

Pour l'Aérodrome de Bergerac Dordogne Périgord, elle propose une augmentation de sa participation de 10% à 25% dans le Syndicat Mixte Air Dordogne, conditionnée par :
le secteur aéroportuaire régional.



Ainsi, par délibération en date du 28 février 2019, les membres du SMAD ont approuvé le projet de révision des statuts du SMAD dont les principales modifications sont les suivantes :

A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2019 :

1 - NOUVELLE RÉPARTITION DES CHARGES FINANCIÈRES :

Conseil départemental de la Dordogne :	43 %
Région Nouvelle Aquitaine :	25 %
La Communauté d'Agglomération Bergeracoise :	26 %
Communauté d'Agglomération Grand Périgueux :	6 %

2 - LE SMAD EST COMPOSÉ DE 21 DÉLÉGUÉS RÉPARTIS COMME SUIV :

Conseil départemental de la Dordogne :	9 délégués
Région Nouvelle Aquitaine :	5 délégués
La Communauté d'Agglomération Bergeracoise :	5 délégués
Communauté d'Agglomération Grand Périgueux :	2 délégués

A compter du 1^{er} janvier 2020, le SMAD devient un syndicat à carte avec la reprise de la gestion de l'Aéroport Périgueux-Bassillac.

- La gestion financière de l'Aéroport Périgueux Bassillac sera assumée par :
 - Le Département de la Dordogne 50 %
 - La Communauté d'Agglomération « Grand Périgueux » 50 %

concernant l'aéroport Périgueux Bassillac.

La comptabilité du Syndicat devra faire apparaître distinctement ce qui relève de la comptabilité de chacun des deux aéroports.

II. MODE DE GESTION

Dans le cadre de sa compétence pour décider du mode de gestion de l'aérodrome, le SMAD s'est prononcé sur le principe de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aérodrome Bergerac-Roumanière.

Afin d'assurer la continuité du service public et l'exploitation de l'équipement, le Syndicat Mixte a, par délibération du 20 décembre 2018, approuvé le principe du renouvellement d'une gestion déléguée de l'aéroport.



Le syndicat a engagé une procédure de consultation pour l'établissement d'une nouvelle délégation de service public pour une durée de 12 ans.

- Groupement Sté d'Exploitation de l'Aéroport de Bergerac Dordogne Périgord (SABDP) - EGIS AIRPORT OPERATION
- VINCI AIRPORTS

Un avis de concession a été publié avec une date de remise des offres fixée le 25/02/2019.

4 sociétés ont candidaté :

- Groupement SABDP - EGIS AIRPORT OPERATION
- VINCI AIRPORTS
- EDEIS CONCESSIONS
- Aéroport de la Côte d'Azur

Ces 4 Sociétés ont été admises à présenter une offre.

2 offres ont été déposées le 6 mai 2019 :

III. LE BUDGET DU SMAD

Les résultats du compte administratif 2019 sont :

- Dépenses de fonctionnement : 2 813 689 €
- Recettes de fonctionnement : 2 984 230 €

Soit un excédent de fonctionnement à affecter de 170 540 59 € au BP 2020

- Dépense d'investissement : 1 498 786 €
- Recettes d'investissement : 1 503 622 €

SMAD a versé au CDT 24 la somme de 1 454 242 €.

Le SMAD a réalisé les travaux d'investissements suivant :

La restructuration du Hall Arrivée pour 648 136 €

Ces investissements ont été financés à 75 % par le SMAD et à 25 % par la SABDP

LES PRINCIPALES RECETTES POUR L'ANNÉE 2019

Les participations statutaires des membres du SMAD

Conseil Départemental de la Dordogne :	885 247 €
Communauté d'Agglomération Bergeracoise	577 335 €
Région Nouvelle Aquitaine	336 778 €
Communauté d'Agglomération Grand Périgueux	125 089 €



Remboursement de la dette par les membres du SMAD

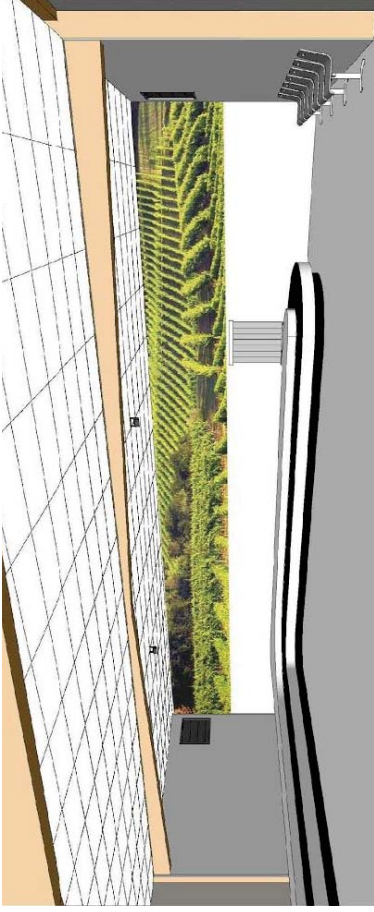
Conseil Départemental de la Dordogne	310 912 €
Communauté d'Agglomération Bergeracoise	360 090 €
Communauté d'Agglomération Grand Périgueux	19 409 €
Région Nouvelle Aquitaine	12 668 €
C.C.I. Dordogne	96 796 €

IV. ACTIVITÉS 2019 AÉROPORT

IV. 1. TRAFIC AÉROPORTUAIRE

COMPAGNIES	DESTINATIONS	PASSAGERS ARRIVÉES/DÉPARTS	TOTAL PASSAGERS
VOLS RÉGULIERS (NATIONAUX ET INTERNATIONAUX)			
RYANAIR	Stansted	91 704	153 079
	Liverpool	20 443	
	East Midlands	15 850	
	Bristol	5 870	
	Charleroi	19 212	
FLYBE	Southampton	32 469	52 997
	Exeter	5 200	
	Edimburgh	1 789	
	Birmingham	13 539	
JET TWO	Leeds	7 313	17 069
	Birmingham	4 339	
	Manchester	5 417	
TRANSAVIA	Rotterdam	48 490	48 490
BRITISH AIRWAYS	London City	9 910	9 910
	Nice Lyon	742 267	1 009
NATIONAUX NON RÉGULIERS			
		410	410
INTERNATIONAUX NON RÉGULIERS			
		2 218	2 218
TOTAL GENERAL Rappel 2018			285 182 286 456 Soit - 0,44 %





IV. 2. LA MISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Une étude de positionnement et de développement économique a été lancée au 3^{ème} trimestre 2019. Elle a été attribuée après marché au cabinet Métropolis pour un montant de 45 360 € HT :
Une subvention au fonds Leader d'un montant de 18 144 € a été attribuée le 18/02/2020
- Dates clés :**
 - Rendu diagnostic 6/11/2019
 - Workshop le 6/12/2019
 - Rendu prévu fin 1^{er} semestre 2020
- Intégration du SMAD au cluster, réseau d'entreprises du Bergeracois (cadre dispositif régional CADET, (Contrat Aquitain de Développement de l'Économie et de l'Emploi Territorial)
- Objectif : Créer de nouveaux liens avec les entreprises du Bergeracois dans des secteurs d'activités variés (industrie, événementiel, agro-alimentaire, formation, etc...)
- Projet d'installation d'une nouvelle entreprise dans le corner IVBD (Interprofession des Vins de la Région de Bergerac et Duras) :
Sur la saison touristique 2019, l'IVBD a rencontré des difficultés d'exploitation de son corner situé dans le hall d'embarquement.

V. PROJETS 2020 :

- Relance d'un marché (après classement sans suite en 2019) pour mise en place d'écrans d'affichage dynamique dans le hall d'arrivée :
- Ecrans 85 pouces hall A.



- Vidéo projection hall B



- Création d'un logo et d'une charte graphique.



SYNDICAT MIXTE OUVERT PÉRIGORD NUMÉRIQUE (SMPN)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	356
I. COMPÉTENCE	357
II. LA MISE EN ŒUVRE	358
III. COMPOSITION ET ADMINISTRATION AU 1^{er} JANVIER 2018	362
IV. MODE DE GESTION	363
V. LE BUDGET DU SMPN	364
VI. ACTIVITÉS 2019	365

INTRODUCTION

En 2019, le Syndicat Mixte Périgord Numérique est rentré dans la phase concrète des travaux de grande ampleur et d'un financement assuré.

- L'année 2019 a été marquée par :
- l'achèvement des opérations de Montée En Débit (MED),
 - l'avancement des travaux sur les premières plaques FTTH et la livraison des premières prises FTTH à Terrasson-Lavilledieu,
 - le grand emprunt

- l'accélération du déploiement de la téléphonie mobile pour les zones en déshérence,
- l'affirmation du plan « Périgord Numérique Entreprises », avec la signature d'une convention d'objectifs avec la CCI de la Dordogne. Ce plan a pour objectif de répondre aux besoins de connectivité des entreprises.

LA REVISION DU SDTAN : Dordogne-Périgord, 100% fibre en 2025, un territoire moderne et attractif

ce seront plus de 114 communes qui seront concernées soit par les études soit par les travaux. Concernant les entreprises de Dordogne qui ont des besoins de connectivité évidents, qui varient selon leur taille, leur activité, leurs moyens financiers et le territoire sur lequel elles sont installées. Mais ces besoins sont complexes et différent des solutions habituellement proposées pour les particuliers. Répondre à ces attentes est indispensable au maintien des bassins d'emploi sur les territoires. C'est aussi une condition de leur développement. Le plan Périgord Numérique entreprises est en plein essor avec plus de 50 entreprises suivies en 2019.

Tous les opérateurs présents en France ont contractualisé avec l'exploitant du réseau du SMPN (SPL Nouvelle Aquitaine THD), le réseau public de fibre optique Périgord numérique a donc déjà anticipé phase 1 ont été installés. Fin 2019,



Aujourd'hui, les travaux de Montée en Débit (MED) sont achevés. Ces travaux ont permis d'optimiser les 92 Nœuds de Raccordements Abonnés Zone d'Ombre (NRA-ZO) départementaux et à construire 118 Points de Raccordements Mutualisés (PRM), soit au total 210 opérations de Med.

La construction du réseau public de fibre optique est en cours. Les premières plaques sont en cours de déploiement, 14 des 20 Nœuds de Raccordement Optique (NRO) de la phase 1 ont été installés. Fin 2019,



4. Un chantier réduit à 4 ans, soit pour tous et partout en 2025.

Ainsi, l'objectif de cette révision du SDTAN est d'assurer une couverture intégrale du territoire en très haut débit d'ici 2025, en mobilisant à la fois les crédits nécessaires dans le cadre d'un grand emprunt pour la modernisation et l'attractivité du Périgord, et les aides des contribu-

teurs qui seront identiques en volume aux prévisions financières posées dans la SDTAN, mais agrégées sur une échelle temporelle réduite.

Les dernières analyses techniques et financières nous montrent que plus la fibre est déployée rapidement, plus importantes sont les redevances de sa location. Cela

permet donc, dans le cadre d'une révision du SDTAN de raccourcir le délai de déploiement sur la Dordogne au profit de l'ensemble du territoire.

Les nouvelles modalités de déploiement représenteront 153 590 prises réalisées en 4 ans pour un coût de 286 113 k€.

Après le 29 mars 2019, le SMPN a construit les moyens de cette stratégie : Le budget initial était construit comme suit :

Financeurs	Subventions
FSN	28 k€*
FEDER	10 184 k€
Région	40 491 k€
Département	40 080 k€
EPCI	9 199 k€
SDEZ4	11 827 k€
TOTAL subventions	111 781 k€
SMPN (Emprunt)	174 332 k€
TOTAL	286 113 k€

- La Région et le département ont acté par délibération et convention leur participation,
- L'ensemble des EPCI ont délibéré sur leur participation,
- Le SDE se retire de cette phase de déploiement,
- L'ensemble de ce montant d'emprunt est acquis auprès des organismes bancaires suivants pour 180 M€.



En 2019, la Phase 2 est financée dans sa totalité !

* sollicité, et pré-fléché par la MIFTHD

I. COMPÉTENCE

- Depuis sa création en février 2014, le SMPN porte la compétence numérique de ses membres dans le cadre de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ses champs d'action sont les suivants :
- Téléphonie mobile,
 - Montée en débit,
 - Déploiement fibre optique,
 - Inclusion numérique,
 - Reflexe fourreaux,
 - Accompagnement à la connexion internet des particuliers, entreprise et collectivités,
 - Gestion de DSP.



II. LA MISE EN ŒUVRE

II. 1. LES GRANDES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN FIBRE

31 janvier 2014 : approbation unanime du SDTAN (schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) par l'assemblée départementale,

21 février 2014 : création du syndicat mixte « Périgord Numérique » par arrêté du Préfet,

28 février 2014 : installation du comité syndical, des instances et adoption du premier budget du syndicat, avec notamment un premier budget d'investissement de 2 M€.

21 juillet 2014 : dépôt du dossier définitif de demande auprès du FSN de la partie « Périgord Numérique ».

7 janvier 2015 : lancement des premiers travaux de fibre de NRAZO pour 2 millions d'€.

Novembre 2015 : mise en service des montées en débit sur le NRAZO fibrés des 14 centres bourgs.

Décembre 2015 : lancement des nouveaux marchés de travaux pour 10 millions d'€.

24 mars 2016 : lettre de notification du Premier Ministre de la subvention de l'Etat d'un montant de **56,84 millions d'€**. L'aide moyenne de l'Etat vers les départements est de l'ordre de 30 millions d'€.

28 novembre 2016 : approbation de la convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le SMPN sur le financement de la montée en débit. Michel de Villadeix

12 avril 2017 : vote du budget 2017 et des autorisations de programmes pluriannuelles.

20 avril 2017 : lancement de la consultation des marchés de travaux relatifs au FTTH

24 août 2017 : notification des marchés FTTH aux entreprises retenues.

15 décembre 2017 : lettre de notification du Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, de l'attribution des crédits de l'Etat.

8 janvier 2018 : date de la signature de la convention avec Caisse des Dépôts et Consignation pour le décaissement des crédits de l'Etat

7 mars 2018 : premier décaissement de 3.65 millions d'€ des crédits de l'Etat

7 novembre 2018 : Levée du pylône de Saint-Privat-en-Périgord

10 décembre 2018 : deuxième décaissement de 4.15 millions d'€ des crédits de l'Etat

27 novembre 2018 : inauguration du premier NRO FTTH à Terrasson

8 décembre 2018 : Levée du pylône de Bouzig

14 décembre 2018 : installation du NRO FTTH à Boullazac

22 janvier 2019 : installation du FTTH à Sarlat

Mercrredi 13 Février 2019 : Ouverture du réseau Internet THD radio sur la commune de Saint-Michel de Villadeix

6 mars 2019 : installation du NRO FTTH à Douze

26 mars 2019 : installation du NRO FTTH à Montignac

29 mars 2019 : révision du SDTAN

4 avril 2019 : installation du NRO FTTH aux Eyzies

18 avril 2019 : Levée du pylône de Valeuil

9 juillet 2019 : installation du NRO FTTH à Agonac

17 juillet 2019 : délibération sur la stratégie de recours à l'emprunt

17 juillet 2019 : Mise en service par FREE Mobile du pylône de Bouzig et de Saint-Privat-en-Périgord

23 juillet 2019 : installation du NRO FTTH à Cubjac

2 septembre 2019 : installation du NRO FTTH à la Roche-Chalais

24 septembre 2019 : installation du NRO FTTH à Mouleydier

Novembre 2019 : Levée du pylône de Grand-Brassac

7 novembre 2019 : installation du NRO FTTH à Montpon-Ménestérol

14 novembre 2019 : installation du NRO FTTH à Mensignac

Décembre 2019 : Levée du pylône de Saint-Amand-de-Colly, de Veyrines-de-Domme

3 décembre 2019 : installation du NRO FTTH à Thiviers

4 décembre 2019 : installation du NRO FTTH à Hautefort

II. 2. POURSUITE DES TRAVAUX



au SDTAN sur la base de 4 axes prioritaires de travaux :

- **Axe 1** : fin du fibreage des NRA-ZO, qui ne sont pas couvertes par des tarifs forfaitaires d'Orange ou autres opérateurs.
- **Axe 2** : fin de la montée en débit, sur les points de raccordements mutualisés qui sont les plus efficaces en montée en débit avec le plus grand nombre de lignes,
- **Axe 3** : fibreage de zones d'activité économique et d'entreprises, qui ne sont pas couvertes par des tarifs forfaitaires d'Orange ou autres opérateurs.
- **Axe 4** : déploiements des premières plaques FTTH et ouverture commerciale des premières prises FTTH à Terrasson-Lavilledieu.

La capacité d'investissement du syndicat permet aujourd'hui de poursuivre le déploiement du réseau de collecte conformément

II. 3. FIN DES OPÉRATIONS DE MONTÉE EN DÉBIT : 200 COMMUNES CONCERNÉES

A ce jour, la totalité des cinq vagues successives de travaux ont été lancées :

- 1^{ère} vague MED 2015 : 15 communes
- 2^{ème} vague MED 2016-2017 : 225 communes dont le fibreage est ou sera réalisé par l'opérateur historique ORANGE.
- 3^{ème} et 4^{ème} vague 2017-2019 : 93 communes
- 5^{ème} vague 2018-2019 : 36 communes

Après une année 2018 marquée par l'achèvement des travaux de 202 MED (montée en débit), l'année 2019, s'est distinguée avec la mise en service de l'ensemble des

opérations de MED. C'est 200 communes qui auront fait l'objet d'une montée en débit, c'est-à-dire par l'arrivée de la fibre aux cœurs de bourg, auxquels il faut ajouter les 225 communes dont le fibreage est ou sera réalisé par l'opérateur historique ORANGE.

Au-delà du fibreage du NRA-ZO, ces travaux permettent d'amener la fibre dans ces bourgs. Celle-ci sert aujourd'hui à monter les débits de 20 à 80 Megas en fonction des installations et des distances à partir de l'armoire SR.

Elle servira demain de support pour poursuivre les travaux et amener la fibre jusqu'aux habitations (FTTH : Fiber to the Home).

Ce n'est pas un investissement « perdu », bien au contraire, d'autant plus qu'à ce titre, l'ensemble des opérations de MED ont été retenues par la Mission France THD et vont faire l'objet d'un financement à hauteur de 15,1 millions d'€ de la part de l'Etat sur un **total de 31,6M€ d'investissement**.

II. 4. LES MARCHÉS FTTH : 103 MILLIONS D'€ DE TRAVAUX ENGAGÉS

La construction du réseau public de fibre optique est en cours. A ce jour, 14 des 20 NRO de la phase 1 des travaux ont été installés. Le périmètre actualisé

complet de la phase 1 représente **74 823 prises impactant 175 communes (114 communes réalisées dans leur totalité et 61 communes partiellement)**.



Pour mémoire, le SDTAN initial prévoyait la couverture de 68 163 prises réparties sur 106 communes. En 2019, les communes suivantes ont été ajoutées à la phase 1 initialement prévue : Bézenac, Castelnaud-la-Chapelle, Castels, Cours-de-Pile, Creysse, La Roque-Gageac, Lembras, Meyrals, Moulédyer, Saint-Cyprien, Saint-Géraud-de-Corps, Saint-Germain-et-Mons, Saint-Nexas, Saint-Rémy, Saint-Sauveur, Saint-Vincent-de-Cosse, Veyrines-de-Domme, Vézac, Vitrac.

Par ailleurs, certaines prises d'autres communes à la frontière de la phase 1 sont réalisées partiellement par anticipation afin de conserver une cohérence tech-

Ribérac et de Thiviers - Excideuil. Cela représente 61 communes en plus pour lesquelles les études seront lancées et l'achèvement des études sur 86 communes, au final ce seront 26 942 prises qui seront livrées. Par ailleurs la collecte qui représente le véritable squelette du réseau a été déployée à hauteur de 197 kms.

La programmation de ces travaux, conformément au SDTAN est arrêtée comme suit, avec, en plus la construction du réseau de collecte (c'est-à-dire l'artère structurante) et des sites prioritaires (entreprises, services publics).

LES PLAQUES FTTH DU GRAND PÉRIGUEUX, DES COMMUNES NON CONCERNÉES PAR LA ZONE AMII :

- 12 801 prises, c'est-à-dire des habitations et entreprises
- Lancement des marchés de travaux : mars 2017
- Lancement de la phase d'ingénierie : mai 2017
- Début des travaux : premier trimestre 2018
- Livraison des prises : 2019-2020

LA PLAQUE FTTH TERRASSON - MONTIGNAC - SARLAT

- 22 918 prises, c'est-à-dire des habitations et entreprises
- Lancement des marchés de travaux : mars 2017
- Lancement de la phase d'ingénierie : septembre 2017
- Début des travaux : premier trimestre 2018

LA PLAQUE FTTH MONTPON - RIBÉRAC - BRANTÔME

- 18 701 prises
- Début des travaux 2019
- Livraison des prises 2020 - 2021



LA PLAQUE THIVIERS - EXCIDEUIL

- 7 771 prises
- Début des travaux 2019

LA PLAQUE BERGERACOISE

- 4 758 prises
- Début des travaux 2019

L'ensemble de ces travaux ont donc fait l'objet d'un appel d'offres, sur la base de 3 lots qui ont été attribués aux entreprises suivantes :

Lot 1 : « Dordogne Ouest » :
Groupement Scopélec - Dubreuilh - Laurière - Sogretrel avec en sous-traitants : Cypriote - Montastier pour un montant de 52.8 M€.

Lot 2 : « Dordogne Nord-Est » :
Groupement SPE - Inéo - Infracom avec en sous-traitants : Allez - Brissaud - Cypriote - ERCTP - Muret - PGC - Stelso pour un montant de 31.7 M€.

Lot 3 : « Dordogne Sud-Est » :
Groupement Resonnance - Sobeca - Groupe Firalp pour un montant de 18.8 M€.

- Livraison des prises 2020 - 2021
- Livraison des prises 2020

Soit au total 103,3 M€ de travaux attribués et lancés pour l'aménagement numérique de la Dordogne, et avec des entreprises implantées en Dordogne, donc de l'activité et de l'emploi.

II. 5. DES AVANCÉES MAJEURES POUR LA TÉLÉPHONIE MOBILE

La téléphonie mobile est un enjeu majeur de la couverture numérique de nos territoires. Centrés sur l'efficacité en terme de population, les opérateurs privés ont des difficultés à couvrir géographiquement nos territoires à l'habitat dispersé.

En janvier 2018, le gouvernement a finalisé un accord avec les opérateurs privés dit « new deal » assurant une meilleure couverture mobile dans les trois ans. En échange de facilités pour le renouvellement des licences, les opérateurs s'engagent à :

- améliorer la qualité de réception sur l'ensemble du territoire, et particulièrement dans les zones rurales ;
- démultiplier le rythme des programmes ciblés d'amélioration de la couverture et dans ce cadre construire chacun au moins 5000 nouveaux sites sur tout le territoire. Ces zones à couvrir seront

identifiées par les pouvoirs publics en associant étroitement les collectivités territoriales ;

- généraliser la réception en 4G ce qui implique de l'apporter à plus d'un million de Français sur 10 000 communes, en équipant en 4G tous les sites mobiles ;
- accélérer la couverture des axes de transport, afin que les principaux axes routiers et ferroviaires soient couverts en 4G; l'accord prévoit aussi des dispositions sur la couverture des trains régionaux ;
- généraliser la couverture téléphonique à l'intérieur des bâtiments, en utilisant notamment la voix sur Wifi.



Dans le cadre de cet accord, la Dordogne a obtenu 58 pylônes : 29 pylônes pour une couverture ciblée, 19 pylônes sur les axes routiers prioritaires (9 pylônes par SFR/Bouygues et 10 pylônes par Orange) et 10 pylônes par SFR/Bouygues pour la 4G fixe. Toutes

ces opérations sont accompagnées par le SMPN.

II. 6. UN PROJET VALIDÉ PAR L'ARCEP (AUTORITÉ DE RÉGULATION DES COMMUNICATIONS) ET LA MISSION FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT

Il convient aussi de souligner l'avis donné par l'ARCEP et de la mission France très haut, qui confirme la qualité du projet, tant :

- sur les objectifs et les priorités définies en termes de déploiement du THD sur le territoire,
 - sur le réseau de collecte et les priorités données aux activités économiques et touristiques,
 - sur le choix du mixte technologique visant à permettre à tout le monde de bénéficier d'une hausse généralisée des débits,
 - sur l'approche territoriale et cette volonté partagée avec les intercommunalités d'aménager le territoire,
- Il faut souligner aussi que cette enveloppe octroyée par le Gouvernement (56,84 M€) pour la Dordogne est la plus élevée d'Aquitaine (Gironde 45 M€, Landes 32 M€, Lot-et-Garonne 20 M€ et Pyrénées-Atlantiques 31 M€).
- A l'évidence, l'objectif d'égalité d'accès à de hauts et très hauts débits sur l'ensemble du territoire, doit guider l'action afin de répondre aux besoins, sociaux, économiques, éducatifs et culturels afin de permettre à tous les territoires et notamment ruraux de créer une valeur ajoutée.

III. COMPOSITION ET ADMINISTRATION AU 1^{er} JANVIER 2019

COMPOSITION DU SMPN :

- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Conseil départemental de la Dordogne
- Syndicat Départemental d'Electricité 24
- Communauté d'Agglomération de Périgueux et de Bergerac (cette dernière comme membre associé)
- Les 18 Communautes de Communes de la Dordogne

LE SMPN EST ADMINISTRÉ PAR UN COMITÉ SYNDICAL COMPOSÉ DE 45 DÉLÉGUÉS RÉPARTIS AINSI

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :	2 délégués
Conseil départemental de la Dordogne :	11 délégués
Syndicat Départemental d'Electricité 24 :	4 délégués
Chaque Communauté d'Agglomération :	2 délégués
Chaque Communauté de Communes :	1 délégué

Le 10 mars 2016, M. Germinal PEIRO a été élu Président du SMPN.

Le SMPN emploie un chef de projet, un référent technique, un chargé de mission numérique, un chargé de communication, un référent administratif et financier et un adjoint-administratif.

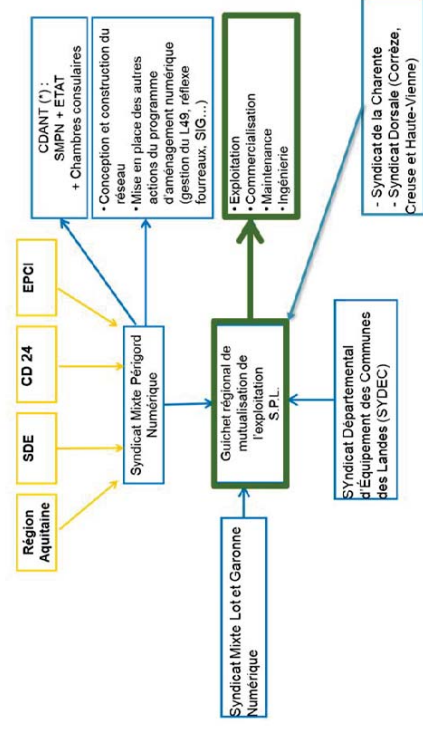
IV. MODE DE GESTION

Le SMPN a pour mission le déploiement des infrastructures du numérique, excepté pour l'inclusion numérique et le réflexe fourreau. Selon les types d'infrastructures le mode de gestion varie :

- pour la téléphonie mobile l'infrastructure est confiée à un opérateur désigné par l'Etat.

Public (DSP) pour l'exploitation et la maintenance du futur réseau fibre optique. Les actionnaires de la SPL sont au nombre de cinq, le syndicat mixte Périgord Numérique, le Syndicat d'équipement des communes des Landes (SYDEC 40), le syndicat mixte Lot et Garonne Numérique, le syndicat mixte Charente Numérique et le syndicat mixte DORSAL.

La SPL a passé un contrat de



concession de service avec l'entreprise Axione pour l'exploitation et de la maintenance

des réseaux fibre. La DSP et le contrat avec le concessionnaire

ont été signés le 7 novembre 2016.

V. LE BUDGET DU SMPN

Pour l'année 2019, le montant total d'investissement à **36 299 522,03 €** (hors écriture d'amortissement) s'est élevé à **1 404 538,33 €** (hors écriture d'amortissement) et celui

LES PRINCIPALES RECETTES :

Les participations statutaires en fonctionnement des membres du SMPN pour l'année 2019

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	422 916,85 €
Conseil départemental de la Dordogne	575 171,02 €
Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes	439 836,66 €
Syndicat Départemental d'Electricité	348 401,25 €

Les participations en investissement des membres du SMPN pour l'année 2019

Etat	3 393 447,40 €
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	3 047 639,47 €
Conseil départemental de la Dordogne	7 490 000,00 €
Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes	900 000 €
Syndicat Départemental d'Electricité	1 074 001 €

VI. ACTIVITÉS 2019



- Une expérimentation d'un réseau local hertzien sur une partie de la commune de Saint Michel de Villadeix avec l'opérateur Xilan.
- 8 logements ont bénéficié d'une aide pour le raccordement à internet par solution alternative (satellite, 4G fixe, faisceau TV-hertzien) dans le cadre de l'inclusion numérique. En plus des aides destinées aux particuliers, l'entreprise Guyenne Papier et les sites des étangs de Neufont et Sainte-Nathalène ont également bénéficié de cette aide à l'installation financée par le SMPN. A noter que pour les sites de Neufont et Sainte-Nathalène, cette aide financière résulte de l'expertise fournie par le SMPN via le Plan Périgord Numérique.
- Plus de 40 communes ont été accompagnées sur le réflexe fourreau (mise en place de fourreaux en attente lors de travaux de traverse de bourg et de centre bourg) en 2019.
- Depuis le 1^{er} trimestre 2017, Le plan Périgord entreprise accompagne les entreprises dans un diagnostic de connectivité financé par le syndicat Périgord Numérique. Plus de 90 entreprises en ont bénéficié à ce jour.
- Le marché lancé en 2016 pour toute la partie Montée en Débit du projet s'achève avec plus de 227 liens, opérations ou travaux. 220 sont achevés fin 2018. Ont été créés au total 135 liens de Point de Raccordement Mutualisé (PRM) (dont 7 qui se sont terminés en 2019), 128 terminés fin 2018 et 79 fibrages de nœud de raccordement zone d'ombre (NRA-ZO) sont terminés en 2018 (sans compter les 13 fibrés initiaux). Tout le territoire de la Dordogne est concerné par ces travaux de déploiement de la fibre avec plus de 200 communes du Département concernées. 227 opérations bénéficieront à 200 communes de Dordogne.
- Le marché FTTx/FTTH a été signé fin août 2017 pour le déploiement de la fibre sur 4 plaques sur le département (plaque Ouest, plaque du Grand Périgueux, plaque Thiviers-Excideuil, plaque Sarlat-Terrasson) pour la période 2017-2021 pour un montant de 103,3 M€. La première étape des travaux a débuté en 2018, avec le lancement des études dans 59 communes en prévision de la construction de 33 985 prises. La seconde étape visible du déploiement du FTTH s'est poursuivie en 2019 avec l'installation des 14 Nœuds de Raccordement Optique (NRO).
- Téléphonie mobile : des avancées majeures grâce à la création d'une équipe projet Etat/Département, une ingénierie et un accompagnement par le SMPN, 58 pylônes ont été obtenus dans le « New Deal ».

SOLIHA DORDOGNE-PÉRIGORD

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	368
I. LES ÉTUDES	369
II. LES SUIVIS – ANIMATIONS OPÉRATIONNELLES	369
III. L'ASSISTANCE TECHNIQUE	379
IV. LES MISSIONS SOCIALES	381
V. LES MISSIONS TRÈS SOCIALES : LES MAÎTRISES D'ŒUVRE URBAINES ET SOCIALES	382
VI. L'ACCOMPAGNEMENT LOCATIF ET SOLIHA AIS (AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE)	385

INTRODUCTION

Adhérent de la Fédération Nationale SOLIHA, Solidaire pour l'Habitat, SOLIHA Dordogne-Périgord - Habitat & Développement Dordogne Périgord apporte ses compétences au service des habitants et des collectivités du département de la Dordogne.

Présent sur le territoire de la Dordogne depuis 1968, le SOLIHA Dordogne-Périgord emploie vingt-quatre salariés regroupant les compétences administratives et financières (secrétaires, comptable) mais aussi des personnels de terrain (conseillers habitat, techniciens en bâtiment, chargés d'études et d'opérations, agent social CESF...). Sa Direction est assurée par Michel EYCHENNE dans le cadre de la mise à disposition de personnel par le Conseil départemental.

Ses activités sont reconnues service social d'intérêt général.

Le contexte de la décentralisation, nous adaptons l'habitat pour la mise en œuvre du droit au logement opposable, le vieillissement de la population, l'impératif du développement durable intégrant la lutte contre la précarité énergétique contre l'exclusion par le logement. Notre Mouvement intervient au service des personnes et des familles vulnérables et fragiles en quête d'un logement ou éprouvant des difficultés à s'y maintenir. Nous agissons notamment dans le parc privé, en visant à concilier projet social et réalité économique. Pour cela :

- nous produisons et développons une offre de logements décentes,
 - nous contribuons à revitaliser bourgs et quartiers en réhabilitant le parc privé ancien,
 - nous luttons contre l'insalubrité et la non décence en mettant en œuvre un habitat économique, accessible et durable.
- Nos activités se déclinent sur plusieurs champs d'intervention :
- le conseil habitat, dont l'accompagnement des ménages fragiles et défavorisés,
 - la maîtrise d'ouvrage d'insertion,
 - la gestion locative sociale,

- Les activités d'ingénierie en matière d'urbanisme et d'habitat auprès des collectivités territoriales.

Pour cela, nous sommes dédiés à mieux construire les réponses nécessaires et urgentes qu'attendent de nous les personnes victimes du mal logement, de l'indignité de leur habitat, ou en difficulté d'accès ou de maintien dans un logement décent.

Au cours de l'exercice 2019, l'association a dégagé un chiffre d'affaires de 1 198 314 € toutes activités confondues.

L'association a bénéficié d'une subvention de l'Assemblée Départementale à hauteur de 296 360 €, dont 167 000 € versés au titre de la subvention de fonctionnement et 132 193 € au titre de la subvention liée à la mise à disposition du Directeur. Cette dernière subvention fait l'objet d'un remboursement auprès du Conseil départemental pour la même valeur.

I. LES ÉTUDES

I.1. ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE A UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) SUR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes Terrassonnaises en Périgord Noir Thenon Hautefort
Phase 2 : Stratégies opérationnelles.

Rémunération : 80 099 € HT

En 2019, les trois Communautés de Communes ont souhaité s'engager dans une politique volontariste d'amélioration de l'habitat. Elles ont donc engagé l'élaboration d'une étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur de l'habitat sur le territoire de 76 communes regroupées au sein de trois intercommunalités : La Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir (CCSPN), celle de la Vallée de l'Homme (CCVH) et celle du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort (CCTPNTH).

L'enjeu global pour ce territoire est d'accompagner le vieillissement de la population en favorisant les logements adaptés et décents à proximité de bourgs équipés, tout en restant attractif auprès de nouveaux arrivants, via une offre en logement diversifiée en taille et en localisation, rénové ou non, et dans le respect des identités locales. L'objectif est également de lutter contre la précarité énergétique en incitant la rénovation de logements énergivores et ainsi limiter les déperditions énergétiques.

Phase 1 : Diagnostic stratégique et enjeux,

II. LES SUIVIS – ANIMATIONS OPÉRATIONNELLES

II.1. L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - VILLE DU BUGUE

Par convention signée le 1^{er} Mars 2017, la ville du BUGUE, soutenue par le Conseil départemental à hauteur de 5 787 € HT, et l'État, s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain pour une durée de cinq ans : 2017 – 2022. L'OPAH-RU se porte sur l'ensemble de la Commune du Bugue avec un secteur priorisé qui correspond au centre-bourg.

Les objectifs quantitatifs globaux sont évalués à 80 logements sur les 5 années réparties comme suit :



- 65 logements en faveur des propriétaires occupants,
 - 15 logements locatifs appartenant à des propriétaires bailleurs privés,
 - 50 Primes spécifiques (Prime Vacance, Accession, Façade et Devanture commerciale).
- Depuis le lancement du programme, près de **100 propriétaires occupants et bailleurs ont été rencontrés lors des permanences et ont été conseillés sur les aides existantes.**

L'année 2018 a permis d'établir des contacts avec plusieurs propriétaires bailleurs qui seraient susceptibles de monter un dossier de subvention ANAH. Ces projets, souvent de grande ampleur au niveau des montants de travaux (réfection globale de logement) mettent du temps à se monter administrativement, techniquement et financièrement.

De plus, la commune du Bugue est classée en zone jaune dans le Programme d'Actions Départemental de la Dordogne. Cette classification contraint les propriétaires bailleurs à proposer des loyers conventionnés souvent plus bas que le marché local (sur-

tifs en Adaptation du logement ont été réalisés et 86% des objectifs Précarité énergétique ont été réalisés. En revanche, concernant les dossiers travaux lourds pour les propriétaires occupants, aucun n'a été réalisé.

Lors des différentes permanences, d'autres propriétaires occupants sont en cours de constitution de dossier de demande de subventions à la fois sur la thématique du maintien à domicile ainsi que sur la précarité énergétique. A ce jour, il n'y a toujours pas de contact PO pour la constitution d'un dossier Travaux Lourds.

Le succès que rencontre l'OPAH-RU du Bugue s'explique notamment par les différentes opérations de communication réalisées par la Mairie : article dans le bulletin municipal, courrier envoyé directement aux propriétaires de logements sur les secteurs prioritaires. De plus, SOIHA Dordogne-Périgord a assuré une journée de sensibilisation avec le TRUCK de l'Autonomie en Octobre 2018. Il reste cependant un travail plus pointu à faire en direction des propriétaires bailleurs de la Commune.

II. 2. L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE REVITALISATION RURALE (OPAH RR) – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES-SUD-PÉRIGORD

Par convention signée le **1^{er} Septembre 2016**, la **Communauté de communes** s'est engagée dans une Opération

Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale pour une durée de trois ans : 2016

- 2019. Celle-ci s'est terminée au 31 août 2019.

Cette intervention en faveur de l'habitat doit apporter des réponses aux différents enjeux démographiques, sociaux, économiques et patrimoniaux présentés lors du diagnostic de territoire. Ainsi, l'OPAH-RR est l'outil qui permet de répondre à la fois aux exigences réglementaires nationales de l'ANAH et de constituer une réponse adaptée aux enjeux locaux :

- **Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé.**
- **Lutter contre la précarité énergétique.**
- **Lutter contre la vacance des logements.**
- **Favoriser le maintien à domicile.**
- **Favoriser l'accession de logements vacants et/ou dégradés.**
- **Création de logements sociaux initialement vacants et/ou dégradés.**

Les objectifs quantitatifs globaux pour le programme sont évalués à **123 logements** répartis comme suit :

- 112 logements en faveur des propriétaires occupants (63 pour la rénovation énergétique),
- 11 logements locatifs appartenant à des propriétaires bailleurs privés, dans les centre-bourgs d'Eymet, Issigeac ou Faux,



- 22 Primes spécifiques (Prime pour logement Vacant).

Durant cette troisième année de programme, **102 personnes ont été reçues lors des permanences, 54 sur Eymet et 48 sur Issigeac.**

Il y a eu **47 premiers contacts, répartis en 42 PO et 5 PB**, dont 38 sans suite ou non éligibles. A l'instar de l'année précédente, la fréquentation des permanences a connu une hausse pendant 3 mois pour finir en **chute libre sur la suite de l'année**. C'est donc un pic classé de fin d'année (septembre à décembre), puis une chute importante tout au long de l'année.

L'année 2019 a permis de déposer **17 dossiers sur un objectif annuel de 44**. A l'issue de la 3^{ème} année de l'OPAH, tous ces dossiers ont fait l'objet d'un accord de l'ANAH et de la Communauté de Communes.

Dans le détail, c'est 10 dossiers de travaux de rénovation énergétique qui ont été accordés. L'objectif de départ était de 24 dossiers, soit un résultat de moins de 50 % des objectifs de départ. Concernant les dossiers d'Autonomie de la personne, seulement 3 dossiers ont été déposés et accordés pour un objectif de 15 dossiers. Aucun dossier en travaux lourds.

L'apparition des dossiers Habiter Mieux Agilité commence à être une solution qui séduit des ménages. Même s'ils ne sont pas comptabilisés ou valorisés dans le cadre de la convention d'OPAH, ces dos-

siers permettront d'apporter des réponses ponctuelles. Notamment lorsque nous les conseillons et accompagnons jusqu'au dépôt du dossier. Sur l'année 2019 nous avons déposés 4 dossiers en Agilité.

En 2019, un nouveau marché a été signé avec la Communauté de Communes Portes Sud Périgord pour les deux années suivantes à compter du 1^{er} septembre 2019. Concerne environ 5 000 logements, soit 8 345 habitants sur 25 communes. Afin de sensibiliser aux mieux les habitants, il a été mis en place 2 permanences par mois, à Eymet et Issigeac.

Les objectifs quantitatifs par année de programme sont évalués à **30 logements** répartis comme suit :

- **28 Propriétaires occupants :**
 - 3 Travaux lourds,
 - 15 Autonomie (M+TM),
 - 10 Travaux énergétiques.
- **2 Propriétaires bailleurs**
 - 1 travaux lourds,
 - 1 autres réhabilitations.

Depuis le lancement du nouveau marché au 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, les permanences ont permis de rencontrer 23 nouvelles personnes, de déposer 9 dossiers dont 4 en précarité énergétique, 2 autonomies et 2 travaux lourds.

Donc 28 % des objectifs pour l'année 1.

II. 3. L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE « ROXHANA »

Par convention signée le 24 décembre 2018, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, soutenue par le Conseil départemental, la ville de BERGERAC, et l'État, s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale et la mise en place du dispositif « Permis de louer », pour une durée de 5 ans : 2019 - 2023. Le lancement du programme à commencer au 1er janvier 2019.

L'OPAH-RU pour les propriétaires occupants se porte sur l'ensemble du périmètre du territoire communal et pour les propriétaires bailleurs s'applique limitativement aux quartiers anciens situés entre le faubourg de la Madeleine au sud et le secteur de la gare au nord. Cette intervention en faveur de l'habitat doit apporter des réponses aux différents enjeux démographiques, sociaux, économiques et patrimoniaux présents lors du diagnostic de territoire. Ainsi, l'OPAH-RR est l'outil qui permet de répondre à la fois aux exigences réglementaires nationales de l'ANAH et de constituer une réponse adaptée aux enjeux locaux :

- **Accompagner l'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile,**
 - **Lutter contre la précarité énergétique,**
 - Agir sur l'habitat indigne et dégradé,
 - Développer la mixité sociale en développant une offre locative conventionnée.
- OPAH-RU / le rôle de SOLIHA**
- Chargé du suivi-animation de l'OPAH-RU : conseil, accompagnement et suivi administratif et technique des dossiers de demande d'aides ;
 - Permanence le lundi matin à la mairie de Bergerac, sans rdv ;
 - Prise de contact avec le demandeur pour compréhension du projet, visite à domicile pour définir le projet et estimation des aides mobilisables, réalisation d'une évaluation énergétique ;
 - Etude de dossier et recueil des documents, justificatifs nécessaires pour prévoir le plan de financement du projet ;
 - Dépôt de la demande des différences aides possibles auprès des financeurs ;
 - Suivi des accords de diverses subventions ;
 - Lancement des travaux, déroulement du chantier, déblocage des fonds, visite fin des travaux pour demande de solde des subventions auprès des différents financeurs.
 - **Lutter contre la précarité énergétique,**



Détail des objectifs :

- 245 logements pour les PO.
- 60 logements pour les PB.
- Soit 305 logements en 5 ans.

Au titre de la première année du programme suivi animation, 380 personnes ont été reçues en permanence dont 177 nouveaux profils et 40 propriétaires bailleurs. Il a été déposé 43 dossiers en PO dont 29 accordés par l'ANAH, soit 59% de taux de réussite sur les objectifs quantitatifs sur la thématique des travaux classiques (Adaptation, Energie, Mal logement). Concernant l'action du permis de louer, la thématique a été initiée par des réunions associant, la Collectivité, l'ANAH et le Conseil Départemental. Aucune visite de contrôle n'a été engagée par l'Agglomération de Bergerac.

II. 4. L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE « AMELIA 2 »

Le périmètre de l'OPAH comprend les 43 communes de la CAGP. Les objectifs qualitatifs et de rénovation du parc privé sont fixés au regard des objectifs visés par le PLH durable du Grand Périgueux et des résultats de l'étude pré-opérationnelle. Les objectifs quantitatifs sont issus d'une analyse croisée de plusieurs études dont l'OPAH RU de Périgueux 2012-2017 & le PIG AMELIA 2012-2017. Le Grand Périgueux a fixé un objectif d'amélioration de 291 logements par an soit sur 1 455 logements sur 5 ans, dont 63 en conventionnés.

- **Propriétaires occupants 850 logements :**
 - Dont logements indignes ou très dégradés : 91 logements,
 - Dont travaux de lutte contre la précarité énergétique : 509 logements,
 - Dont aide pour l'autonomie de la personne : 250 logements.
- **Propriétaires bailleurs 312 logements dont 50 IML :**
 - Dont logements indignes ou très dégradés : 91 logements,
 - Dont travaux de lutte contre la précarité énergétique : 509 logements,
 - Dont aide pour l'autonomie de la personne : 250 logements.



II. 5. L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) – COMMUNAUTE DE COMMUNES PERIGORD LIMOUSIN « HAPPY HABITAT »

Par convention signée le 15 avril 2019, la Communauté de Communes Périgord Limousin & la Communauté de Communes Isle Loue Auvezère en Périgord, se sont engagées dans un suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)-renouvellement rural (OPAH-RR) sur 50 communes, pour une durée de 3 ans (2019 - 2021 pour la tranche ferme) et une tranche optionnelle n°1 pour l'année 2022 et une tranche optionnelle n°2 pour l'année 2023.

Lancement officielle : 01 mai 2019.

Objectifs :

Mise en place d'une politique de maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans représentant plus de 38 % de la population. Adaptation des logements au changement climatique et proposer une politique globale de rénovation de l'habitat privé. Plus une connaissance des actions de lutte contre la précarité énergétique et les actions de lutte contre l'habitat indigne.

Personnes concernées : Propriétaires Occupants avec des ménages d'une seule personne avec de faibles revenus. Les logements sont d'avant 1946 avec problématique importante de rénovation thermique et des peut être éligible à une subvention

de l'ANAH de lutte contre la précarité énergétique. Etudes faites aussi concernant les caisses de retraites pour obtenir des aides à la rénovation du bâti.

A plus de la moitié du programme de la première année, 37 permanences ont été réalisées et 220 personnes ont été reçues (dont 161 premiers contacts), 173 visites à domicile pour conseils techniques et administratifs.

Il a été mobilisé **511 302 €** de travaux TTC subventionnés dont **316 504 €** de subventions distribuées principalement à des ménages très modestes.

Rôle de SOLIHA : Conseil sur la précarité énergétique, la qualité thermique du bâtiment et donc la rénovation énergétique des logements. Pour cela une étude est réalisée et suivant les critères de ressources du ménage la personne peut être éligible à une subvention

II. 6. L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) – COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD, PAYS DE FENELON ET VALLEE DORDOGNE FORET BESSEDE « ECHOHA »

En 2018, une étude pré-opérationnelle de mise en œuvre d'un programme d'amélioration de l'habitat privé a été réalisée par SOLIHA pour la Communauté de Communes Forêts Bessède. Suite à cette étude, une OPAH a été lancée en 2019 par la Collectivité dont nous avons obtenus en fin 2019 le marché.

Cette intervention en faveur de l'habitat doit apporter des réponses aux différents enjeux démographiques, sociaux, économiques et patrimoniaux présentés lors du diagnostic de territoire. Ainsi, l'OPAH-RR est l'outil qui permet de répondre à la fois aux exigences réglementaires nationales de l'ANAH et de constituer une réponse adaptée aux enjeux locaux. Les objectifs qualitatifs de l'opération sont fixés au regard des

ambitions affichées par les trois communautés de communes :

- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé chez les propriétaires occupants et bailleurs,
 - Améliorer la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique,
 - Anticiper le vieillissement de la population et assurer le maintien des populations âgées (handicapées à leur domicile,
 - Lutter contre la vacance.
- Des permanences ont été mises en place pour un accompagnement au plus proche des demandeurs, à la Communauté de Communes de Saint Cyprien, à la Mairie de Villefranche du Périgord, à la Mairie de Salignac-Eyvigues & à la Mairie de Domme. Les permanences ont débuté en janvier 2020.
- Les dossiers seront aidés par l'ANAH, le Département et les communautés de communes. Les objectifs quantitatifs globaux sont évalués à 350 dossiers sur une

période de 5 ans répartis comme suit :

- **325 logements occupés** par leur propriétaire :
- Autonomie : 100 dossiers
- Précarité énergétique : 215 dossiers
- Travaux lourds : 10 dossiers.
- **25 logements locatifs** appartenant à des **bailleurs privés**, en travaux lourds.

II. 7. LES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL (PIG)

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL HABITAT DU BASSIN RIBÉRACOIS / DOUBLE

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habitat, mis en place par le groupement de commande dont la coordination est assurée par la Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye, ayant son siège à la Mairie de Saint-Aulaye, le SOLIHA Dordogne-Périgord a été désigné comme « prestataire » chargé d'assurer le suivi et l'animation de ce programme.

Après mise en concurrence, SOLIHA Dordogne-Périgord a poursuivi son action sur ce même territoire couvert par une **nouvelle convention signée le 19 décembre 2018**, pour une période portant ses effets du **1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021**.

82 permanences ont été tenues sur ce territoire et 439 personnes y ont été reçues, contre 328 en 2018. La fréquentation a été en progression au cours du 2ème semestre pour être en moyenne de 5 personnes/permanences. Ceci grâce à la mobilisation des Elus pour accompagner le Programme d'Intérêt Général, autour d'une Equipe opérationnelle ayant un réel engagement de proximité.

Sur cette période, sur un objectif annuel global de **72 logements engagés** (51 l'année précédente), soit une réalisation à hauteur de **100 %** (93 % l'année précédente), mobilisant **1 245 433 € de travaux réalisés par les entreprises ou artisans du territoire et 685 043 € d'aides financières**.

Sur la période du **1er janvier au 31 décembre 2019 :**

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL « LUTTE CONTRE NON DÉCENT ET L'HABITAT INDIGNE » PÉRIODE : 2019 - 2022

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habitat, mis en place par le groupement de commandement dont la coordination est assurée par la CAF le SOLIHA Dordogne-Périgord a été désigné comme « prestataire » chargé d'assurer le suivi et l'animation de ce programme.

Le 5 décembre 2018, pour un lancement au 1^{er} janvier 2019, le marché est conclu pour une période d'un an reconductible 3 fois maximum soit jusqu'au 31 décembre 2022.

CE MARCHÉ SE DÉCOMPOSE EN 2 VOLETS :

VOLET 1 - « ACTIONS EN FAVEUR DE LA DÉCENCE DES LOGEMENTS LOUÉS »,

VOLET 2 - « RÉHABILITATION DES AUTRES FORMES DE LOGEMENTS INDIGNES OU TRÈS DÉGRADÉS »,

VOLET 1 – AGIR EN FAVEUR DE LA DÉCENCE DES LOGEMENTS :

- Assurer l'expertise technique de logements locatifs du parc privé présusés non décents,
- Établir des diagnostics consécutivement aux expertises techniques,
- Préciser les mesures nécessaires à l'amélioration des conditions de maintien dans les lieux des locataires logés,
- Mettre en œuvre une démarche de conseils auprès des locataires destinés à remédier aux situations de mal logement,
- Informier et assister techniquement et administrativement les propriétaires bailleurs afin de les inciter à réaliser les travaux de mise en conformité de leur logement,
- Diagnostics de décence 145.
- A compter du 1^{er} février 2016, et conformément à l'avenant signé avec le Maître d'Ouvrage le 1^{er} juillet 2016, SOLIHA Dordogne-Périgord assure le secrétariat de la Commission PIG (PIG LHI et Non Décence). En contrepartie, les objectifs sur les diagnostics de non décence réalisés par
- Mettre en œuvre une démarche de conseils auprès des locataires destinés à remédier aux situations de mal logement,
- Informier et assister techniquement et administrativement les propriétaires bailleurs afin de les inciter à réaliser les travaux de mise en conformité de leur logement,
- Mandats CAF ont été réduits de 170 mandats à 145 mandats.
- Contrôle de travaux des logements diagnostiqués « Non décents » 35.
- Nombre de logements non décents PB non décents à réhabiliter.
- Éligibles aux aides de l'ANAH 4.

TOTAL MANDATS AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

- Diagnostics de décence 120.
- Contrôle de travaux des logements diagnostiqués « Non décents » 91.
- Sur les 120 mandats 2019 « Diagnostics de décence engagés » :
 - 5 mandats ont fait l'objet d'une annulation,
 - 14 mandats sont reportés sur 2020.

VOLET 2 – AGIR EN FAVEUR DE L'HABITAT INDIGNE OU TRÈS DÉGRADÉ :

- Développer des partenariats afin notamment de recueillir des signalements et de coordonner les actions de chacun,
 - Effectuer l'expertise technique du logement et sociale du ménage (diagnostics...),
 - Informier et accompagner les ménages (PO, PB, locataires) techniquement, administrativement, juridiquement et financièrement afin de les inciter à réaliser les travaux, en lien avec l'estimation de leurs besoins (adaptation, énergie...) et de leurs capacités (notamment financières), et avec l'élaboration d'un parcours logement (notamment appui à un relogement si nécessaire),
 - Orienter si nécessaire le ménage vers des dispositifs existants en matière d'accompagnement social lié au logement,
 - Contrôler la réalisation des travaux.
- Au 31 décembre 2019, 9 dossiers de propriétaires occupants ont été présentés et validés par la Commission programme (dont 3 validés par l'ANAH) et aucun dossier propriétaires bailleurs.

II. 8. LES PROGRAMMES LOCAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PLAH)

Par convention annuelle, la Communauté de communes Bastides Dordogne a renouvelé la commande auprès de SOLIHA Dordogne-Périgord par la continuité du suivi-animation sur l'ensemble du territoire du Pays.

La **rémunération annuelle** de ce programme est de **17 820,08 € HT**.

Les objectifs qualitatifs sont d'informier, sensibiliser les habitants et animer l'opération, des performances sont tenue 2 fois par mois à la Mairie de Beaumont du Périgord.

- Poursuivre la mission liée à la rénovation de 7 logements en accession à la propriété dans les centres bourges.

Au titre de l'année 2019, il a été déposé 44 dossiers auprès de l'ANAH pour de l'adaptation et de la précarité énergétique, soit 37 dossiers en énergie et 7 dossiers adaptation.

33 logements de propriétaires occupants non éligibles aux aides de l'ANAH,

II. 9. LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Maître d'ouvrage : Conseil départemental

- D'apporter une réponse aux situations repérées, notamment dans le cadre du PRIS mis en avant par la campagne de communication de l'Etat, en mettant à disposition des ménages gratuitement et sans engagement une information et un conseil adapté.
- Une aide à la décision pour les ménages afin de faciliter le passage à l'acte en diminuant la prise de risque pour l'usager.
- Un volet expérimental pour des publics relevant du PDALPD repérés grâce à l'appui aux travailleurs sociaux à l'échelle départementale.
- La réalisation d'un guide des occupants : repérage et identification des besoins, conseils techniques et financiers auprès des ménages concernés, information, communication et mobilisation des différents acteurs professionnels de l'immobilier, banques, élus...)

Durée du programme : un an reconductible deux fois (12 juillet 2018 – 11 juillet 2021)

Rémunérations : 49 500 € HT / an
Une rémunération complémentaire d'un montant de 10 500 € HT pour la mise en place d'un guide des aides en 2019.

- * Les objectifs qualitatifs du programme :
 - La lutte contre la précarité énergétique des logements afin de répondre à un objectif de confort et de réduction des charges pour les occupants : repérage et identification des besoins, conseils techniques et financiers auprès des ménages concernés, information, communication et mobilisation des différents acteurs professionnels de l'immobilier, banques, élus...)

Les objectifs quantitatifs du 4ème programme :
Il est prévu à titre indicatif :
• Pour le volet 1 du programme : Information destinée aux propriétaires occupants :

VOLET 1 : INFORMATION DESTINÉE AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Dans le cadre du 4^{ème} programme, il s'avère qu'il y a eu un total de 526 contacts au 31 décembre 2019.

VOLET 2 : VISITE À DOMICILE DESTINÉE AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Dans le cadre du 4^{ème} programme, 378 visites à domicile ont été réalisées. Ces visites sont effectuées dans le territoire diffus et sont à destination de ménages rentrant dans les plafonds de ressource.

de SOLIHA. Une évaluation énergétique de l'état actuel du bâti est réalisée - elle permet de classer le logement selon son étiquette énergétique. Suite au choix de travaux, le gain énergétique entre l'état actuel et futur du bâti est calculé afin d'ouvrir droit à des aides financières.

Sur cette action ont pu être valorisés des partenariats renforçant l'information des publics rencontrés

VOLET 3 : ACCOMPAGNER DES MÉNAGES ÉLIGIBLES AUX AIDES FSL.

Dans le cadre de la gestion et de la coordination des aides, notamment du Fond de Solidarité Logement (FSL), il a été souligné par les acteurs et partenaires du PDALPD que certaines situations nécessitent une étude approfondie. En effet, certains ménages, locataires ou propriétaires occupants, font des demandes d'aides de façon récurrente, pour des impayés de factures d'énergies (électricité, gaz...) ou de fluides (eau...).

Ce 3ème volet consiste en un accompagnement technique, social et financier, de 10 ménages. Ce volet se veut un outil complémentaire au PDALPD et s'imbrique dans les différents dispositifs existants. Afin de pouvoir repérer les ménages concernés, une fiche de liaison a été mise à disposition des



II. 10. L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

Les réalisations 2019 : 215 demandes ont été validées (sur 11 Commissions Locales d'Amélioration de l'Habitat A.N.A.H.)

III. L'ASSISTANCE TECHNIQUE

III. 1. L'ASSISTANCE AUX ACCÉDANTS À LA PROPRIÉTÉ

Les diagnostics de la Caisse d'Allocation Familiale

Le SOLIHA Dordogne-Périgord, Habitat et Développement Dordogne Périgord, intervient en qualité de conseiller technique de la Caisse d'Allocation Familiale de la Dordogne sur des demandes de prêts à l'amélioration de l'habitat. Deux visites sont réalisées pour chaque intervention : une avant l'octroi du prêt, une seconde après réalisation des travaux.

Les réalisations 2019 : **6 mandats CAF** ayant généré 6 visites terrains (5 premières visites et 1 contrôle de travaux).

III. 2. LES TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Dans le cadre de cette action, le SOLIHA Dordogne-Périgord apporte conseil et assistance avant toutes réalisations de travaux par l'établissement d'un diagnostic de faisabilité. Le principal objectif visera à résorber la vacance, sortir des logements en situation d'insalubrité, prendre en compte les enjeux énergétiques, apporter une gamme sur mesure allant de l'aide à la décision à la réalisation d'un projet.

Les Etudes de faisabilité :

- **1 étude de faisabilité** pour la réhabilitation d'un immeuble, situé dans le bourg de **Saint-Saud-Lacussière**.
Objectif : création de plusieurs logements, nombre non défini.
Montant prévisionnel des travaux non déterminés.
- **1 étude de faisabilité** pour la construction d'un habitat regroupé et/ou intergénérationnel dans le **bourg de Cénac et Saint Julien**.
Ce projet a été abandonné compte tenu des contraintes techniques et économiques.

La Maîtrise d'œuvre :

- Un dossier en cours d'étude pour la réhabilitation d'un ancien hôtel dans le bourg de **Saint-Jory-de-Chalais**.
Objectif : création de trois logements locatifs (T3 + 2T2).
Montant prévisionnel des travaux 408 253 €.

III. 3. L'ESPACE INFO ENERGIE « EIE » DEVIENT « FAIRE »

Depuis octobre 2001, l'**Espace Info Energie** est ouvert au Public dans les locaux de l'Association SOLIHA Dordogne-Périgord, Habitat & Développement Dordogne-Périgord : **372 personnes** ont pris contacts en 2019. Son action est soutenue financièrement par l'ADEME et le Conseil Régional d'Aquitaine.

Les points forts en 2019 :

- les actions partenariales avec les **Collectivités Locales**,
- visite de site et découverte de **chantier d'amélioration énergétique**
- participation aux **foires et salons**
- le renforcement du site internet par une actualisation permanente des aides, évènements du moment,
- Action auprès des personnes âgées sur les ateliers du « Bien chez soi », sensibilisation aux éco-gestes dans le logement. Onze Ateliers de dix personnes en moyenne
- Participation à une journée avec un groupe touristique (vacance ULVF) sur la sensibilisation et la formation des directeurs de villages vacances sur la gestion

économie de l'eau, de l'énergie et des déchets.

- En 2019, ce sont 372 personnes qui ont pris contact avec notre E.I.E./FAIRE.

IV. LES MISSIONS SOCIALES

IV. 1. LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Le SOLIHA Dordogne-Périgord apporte son concours aux propriétaires occupants dans l'élaboration de leur projet dans les relations administratives, techniques et financières entre l'Etat, les banques éventuellement, et les bénéficiaires. **Près de 1 000 contacts** ont été pris auprès du siège de l'association. Plus proche du terrain :



LE TRUCK SOLIHA

Pour dispenser une information en milieu rural, les SOLIHA Nouvelle Aquitaine déploient un outil mobile destiné à faire la démonstration des aménagements possibles pour

dans son habitat : adaptation de la cuisine et de la salle de bain, aides techniques et aides de confort, tout est concentré dans cet utilitaire accessible à tous !

LES ATELIERS « BIEN CHEZ SOI »

En complément de l'action de communication dispensée avec le « Truck SOLIHA », nous vous proposons également de mettre en place un « Atelier Bien Chez Soi » auprès des communes. Conduit en partenariat avec l'ASEPT Périgord-Agenais, il se présente sous la

forme de 4 modules sur une durée d'un mois avec une fréquence d'un module par semaine.

Les thèmes abordés lors de ces ateliers sont :

- **Module 1** : Pour un Logement, *Pratique et Confortable*. Présentation de conseils et d'aménagement possible pour avoir un logement agréable à vivre, sécurisé et confortable. Animation par un **ergothérapeute SOLIHA**.
- **Module 3** : L'Habitat Durable. *Des astuces et des conseils pour faire des économies d'énergie et vivre dans un logement sain*. Animation par un **Conseiller Info Energie SOLIHA**.
- **Module 4** : L'aménagement du logement et les financements existants. Les gros travaux possibles. *Présentation des aides financières possibles et de l'aide qu'apporte SOLIHA*. Animation par un **Conseiller Habitat SOLIHA**.

V. LES MISSIONS TRÈS SOCIALES :

V. 1. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DE L'HABITAT ADAPTÉ EN DORDOGNE

V. 1. 1. La durée de la mission

Le marché a été notifié le 31 décembre 2019. Il pourra faire l'objet de 2 reconductions. Le 1^{er} janvier 2019 jusqu'au



V. 1. 2. L'objet de la mission

L'action se déroule sur l'ensemble du Département, ce marché confié à SOLIHA Dordogne Périgord, concerne les actions 2, 3 et 4 (l'action 1, médiation sociale des individus et groupes, est hors marché).

- **Action 1** : Accompagnement social des bénéficiaires (ce volet est hors marché notifié SOLIHA).
- **Action 2** : Répertoire l'habitat précaire en zone non constructible (En lien avec les EPCI).
- **Action 3** : Accompagner techniquement les EPCI (TLF et/ou logements adaptés).
- **Action 4** : Accompagner individuellement des familles (installations de compteurs, dépôts PC...).

ACTION 1 : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES BÉNÉFICIAIRES (VOLET HORS MARCHÉ SOLIHA)

ACTION 2 : RÉPERTOIRE L'HABITAT PRÉCAIRE EN ZONE NON CONSTRUCTIBLE

ÉLABORATION D'UN RÉPERTOIRE DE L'HABITAT PRÉCAIRE EN ZONE NON CONSTRUCTIBLE

Cet habitat peut être subi ou relever d'une réponse volontaire, plus ou moins choisie.

L'habitat précaire peut englober :

- Un habitat construit par l'occupant du logement sur un terrain qui ne lui appartient ou pas, à partir de matériaux de récupération ;
- Des situations d'habitat en caravane (installations de dessertes et de réseaux inexistantes ou inadaptées).

(RGPD) limite cette action à un repérage général des situations et d'information de tout acquéreur de terrain non constructible sur la matière d'habitat (communes et EPCI).

ACTION 3 : ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT LES EPCI (TLF ET/OU LOGEMENTS ADAPTÉS)

ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT LES E.P.C.I. POUR RÉSOUDRE LES PROBLÈMES IDENTIFIÉS SUR LES AIRES D'ACCUEIL. L'OBJECTIF EST D'APPORTER UNE VISION STRATÉGIQUE, RÉGLEMENTAIRE ET TECHNIQUE À L'E.P.C.I.

Ce volet du programme permet aux collectivités volontaires de bénéficier :

- D'un appui méthodologique et technique par SOLIHA Dordogne Périgord pour organiser les réponses aux problématiques d'habitat adapté identifiées sur leur territoire et de permettre la résolution des problèmes de sédentarisation sur les aires d'accueil identifiées dans le schéma départemental.
- De soutien pour déterminer la faisabilité réglementaire et financière.
- Cét accompagnement technique par les professionnels de SOLIHA concerne la réhabilitation ou éventuellement l'aménagement d'aire d'accueil, la création de terrains locatifs familiaux...

Soliha Dordogne Périgord a accompagné plus particulièrement 4 EPCI (un suivi détaillé des démarches par SOLIHA est transféré mensuellement au CD).

CC DU PAYS DU RIBÉRACOIS

• **Schéma départemental** : Le schéma prescrit (actions obligatoires) une diminution du nombre de places de 20 à 12 et la réalisation de 5 terrains locatifs de 2 places chacun (10 au total). Mettre en place un COPIL annuel sur l'aire.

• **Actions menées par SOLIHA** : Accompagnement de l'EPCI pour sortir les familles sédentaires sur l'aire afin de retrouver son rôle in-

tervenant : Le schéma prescrit (actions obligatoires) une diminution du nombre de places de 20 à 12 et la réalisation de 5 terrains locatifs de 2 places chacun (10 au total). Mettre en place un COPIL annuel sur l'aire.

• **Actions menées par SOLIHA** : RIBÉRACOIS : projet à l'étude de transformation de l'aire d'accueil de Ribérac en Terrain Locatif Familial (TLF) et/ou de

CA LE GRAND PÉRIGUEUX

• **Schéma départemental** : Le schéma prescrit (actions obligatoires) de transformer une

chercher du foncier pour créer des terrains locatifs familiaux, intervention d'un géomètre. Pas de COPIIL annuel mis en place sur l'aire par CC Pays Ribéracois. Décision de reporter la rencontre du 18 décembre 2018 à début 2019 car les élus souhaitent se réunir entre eux avant d'organiser une réunion de concertation plus large avec l'ensemble des partenaires et institutions.

• **Actions menées par SOLIHA** : rencontres avec EPCI, gestionnaire, projet étudié pour la

transformation de l'aire de Chancelade en Terrain Locatif Familial avec des plans proposés et les coûts estimés.

- **Actions CA du GRAND PÉRIGUEUX** : choix de plan réalisé par SOLIHA. Refus d'inscrire le projet de TLF au budget 2019 (car subvention

CA BERGERACOISE

- **Schéma départemental** : Le schéma prescrit (actions obligatoires) d'aménager TLF de 2 places chacun.
- **Actions menées par SOLIHA** : Rencontres avec EPCI, à la demande EPCI visite d'une maison pour projet logement adapté à l'étude, public de l'aire, réflexion sur TLF.
- **Actions CA Bergeracoise** : Point sur l'avancée du projet de création de terrains locatifs familiaux lors d'un comité de pilotage.

CC ISLE VERN SALEMBORE

- **Schéma départemental** : Les autres travaux (assainissement et régularisation des autres occupations sur le site) sont analysés mais se feront ultérieurement.
- **Actions menées par SOLIHA** : Rencontres avec EPCI.
- **Actions CC du Isle Vern Salembore** : Prise en charge de l'extension du réseau électrique par la commune et la CCIVS. Recherche de

ACTION 4 : ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT DES FAMILLES

ACCOMPAGNER DES SITUATIONS INDIVIDUELLES SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT EN TENANT COMPTE DE LA CAPACITÉ À FAIRE DES INDIVIDUS ACCOMPAGNÉS ET EN LIEN AVEC LES SERVICES SOCIAUX.

Rappel des objectifs : 10 dossiers. Chaque contact est présenté au service de l'habitat du Conseil Départemental pour validation et 2019 : 18 situations traitées représentant 33 adultes et 54 enfants. Sur les 18 dossiers traités, 10 ont été clôturés, 7 sont en cours et 1 seul annulé.

VI. L'ACCOMPAGNEMENT LOCATIF

VI.1. SUIVI DU DISPOSITIF RÉGIONAL « UN DEUX TOIT »

La Région Aquitaine avait lancé en 2010 le dispositif « Un, Deux, Toit » développant un réseau de lycéens de filières générales et technologiques, étudiants et pri-

mo-salariés) qui cherchent à se loger sur des durées courtes ou discontinues. Le dispositif a été essayé sur l'ensemble du territoire de la région NOUVELLE-AQUITAINE après la fusion des trois départements. La Dordogne avait un **objectif de 20 créations de binômes sur cette campagne.**

Avec un résultat de 18 binômes réalisés les objectifs ont été atteints à hauteur de 90 % :

- 1 binôme réalisé avec des propriétaires nouveaux.
- 3 binômes réalisés avec des propriétaires fidélisés

A souligner : Aucune intervention de médiation suite à des signalements de problèmes entre logeur et logé.

VI.2. PARTENARIAT AVEC LA MFR DU BERGERACOIS A LA FORCE

Dans le cadre du Programme d'investissement d'Avenir (PIA) 2010, la MFR a répondu à l'appel d'offre lui permettant de créer un pôle d'hébergement / restauration destinés à améliorer les conditions d'accueil des apprenants mais a aussi permis la création d'un accueil pour des personnes extérieures avec 6 studios ouverts aux saisonniers, apprenants, stagiaires, étudiant, jeune en formation.

SOLIHA intervient pour accompagner la MFR dans la gestion des demandes d'hébergement et la rédaction des pièces administratives (contrats d'hébergement, ...) mais aussi dans la communication sur ces offres d'hébergement. En 2019 SOLIHA a accompagné 3 personnes.

ÉPIDROPT

TABLE DES MATIÈRES

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYNDICAT	388
II. LES OBJECTIFS D'ÉPIDROPT	388
III. UNE STRUCTURE À LA CARTE	389
IV. BILAN DES ACTIONS 2019	391

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYNDICAT

EPIDROPT s'est installé début mars 2018 dans les locaux de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord à Eymet afin de situer au cœur du bassin versant du Dropt et mener à bien le projet de maison de l'eau, du tourisme et de la pêche à Eymet.

- Créé depuis le 1er janvier 2012, le syndicat mixte ouvert EPIDROPT regroupe 2 syndicats et 3 départements :
 - Syndicat Mixte du Dropt Amont
 - Syndicat Mixte du Dropt Aval
 - Département de Dordogne
 - Département de Gironde
- Département de Lot et Garonne.
 - Ces 3 syndicats ont vocation à l'aménagement et l'entretien des cours d'eau. EPIDROPT couvre avec les 2 syndicats membres (Syndicat Mixte du Dropt aval et Syndicat Mixte du Dropt amont) un territoire de 182 communes et 15 établissements Publics à Fiscalité Propre (5 par département).
 - La réorganisation entrainera une simplification du fonctionnement de la structure avec la mise en place de commissions territoriales de travail (Dropt amont, dropt médian et dropt girondin) à la place des syndicats de rivière.

II. LES OBJECTIFS D'EPIDROPT

EPIDROPT a vocation à intervenir dans la gestion équilibrée de la ressource en eau afin de coordonner la politique pour l'ensemble de l'aménagement du bassin versant du Dropt.

Les missions du syndicat sont les suivantes :

II. 1. MISSION COMMUNE

La mission commune à l'ensemble des collectivités adhérentes porte sur la coordination de la politique d'ensemble sur le bassin versant du Dropt, comprenant les tâches suivantes :

- émergence et animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Dropt,
- maîtrise d'ouvrage pour les études de portée générale sur l'ensemble du bassin versant,
- support logistique et institutionnel de la Commission Locale de l'Eau et de l'animation du SAGE,
- réduction des rapports et secrétariat administratif,
- support de concertation, facilitateur de échanges afin de pouvoir accéder aux informations (données et études) du bassin du Dropt ;
- il devra en tirer des synthèses à l'échelle du bassin versant pour l'information et la sensibilisation à destination des maîtres d'ouvrages locaux et du public.



II. 2. MISSION À CARACTÈRE OPTIONNEL 1 - AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DU DROPT

- études, assistance technique animation rivière auprès des structures membres.

II. 3. MISSION À CARACTÈRE OPTIONNEL 2 SUIVANTE - GESTION DE LA RÉALIMENTATION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DU DROPT

- études nécessaires à la gestion des ouvrages,
- exploitation et entretien des retenues d'eau,
- gestion des lâchers et de leurs ouvrages,
- vérification des débits transités à l'aval,
- gestion des prélèvements des usagers,
- le suivi, l'évaluation et la révision du PGE.
- gestion piscicole et protection de la faune sauvage des retenues d'eau,
- le suivi, l'évaluation et la révision du PGE.

II. 4. MISSION À CARACTÈRE OPTIONNEL 3 SUIVANTE - RÉALISATION DES OUVRAGES DE RÉALIMENTATION ET DES OUVRAGES DE GESTION QUANTITATIVE

- études et travaux.

III. UNE STRUCTURE À LA CARTE

La vallée du Dropt se situe au cœur du Bassin Aquitain. Son bassin versant, d'environ 1 350 km² s'étend sur les départements de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et de la Gironde. Sa forme est très allongée, avec une orientation générale majoritairement Est-Ouest.

Le Dropt est un affluent rive droite de la Garonne d'une longueur d'environ 133 km avec une pente très faible 1,3%(cours d'eau de plaine).

Le Comité Syndical d'EPIDROPT est composé de 17 membres (2 par département, 4 pour le SI du Dropt Amont, 6 pour le Syndicat Mixte du Dropt Aval, 1 pour le SMER EZIM).

Lors de la création du syndicat en 2012, la composition du syndicat était la suivante :

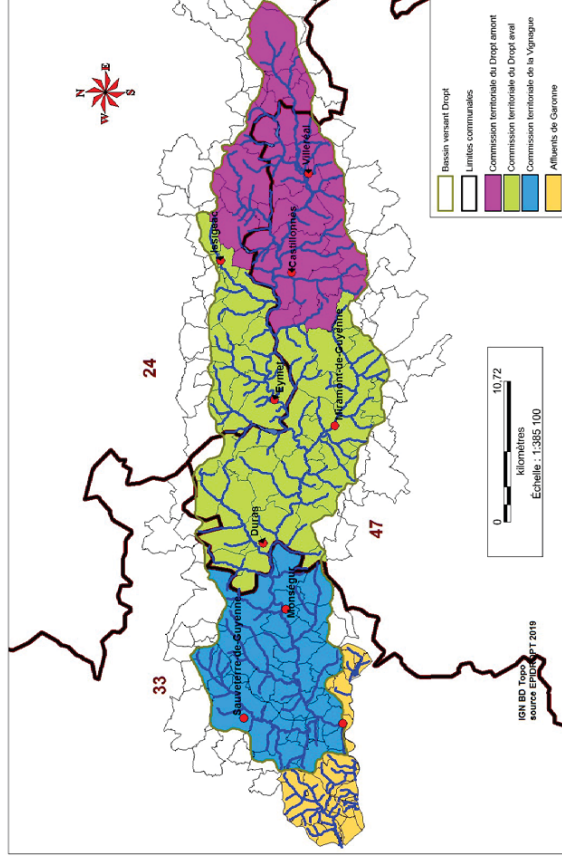
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin du Dropt Villéralais.
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin du Dropt (partie non domaniale).
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du bassin versant du Dropt.
- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du bassin de la Dourdèze.
- Communauté de Communes du canton de Castillonès.
- Département de Dordogne.

En 2013, le secteur amont s'est restructuré par extension du SI Dropt Villéralais aux communes du canton de Castillonès. Ceci a abouti à la constitution du SI du Dropt Amont.

Au 1^{er} janvier 2014, la fusion du Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du Dropt (partie non domaniale), du Syndicat intercommunal d'aménagement du Dropt de Monségur (partie domaniale) et du SI du bassin versant de la Dourdèze (syndicat n'adhérant pas à EPIDROPT) a permis la création du SM du Dropt Aval.



Avec l'extension de périmètre des syndicats membres, Epidropt aura le périmètre suivant :



Le syndicat est un syndicat à la carte qui permet à chacun de ses membres d'intervenir dans les missions de son choix.

Mission optionnelle 1 : y adhèrent les syndicats. Les Départements participent sous forme de subventions.

Mission optionnelle 2 : y adhèrent les syndicats.

Mission optionnelle 3 : adhésion déterminée à chaque projet.

IV. BILAN DES ACTIONS 2019

IV. 1. SAGE DROPT



L'ensemble des acteurs locaux a favorisé la mise en place d'un Plan de Gestion des Etiages (PGE). Ce PGE a été approuvé en 2003 et a permis le rééquilibrage de la ressource en eau entre les différents usages vis-à-vis du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Au moins 30 % du volume utile des retenues est affecté pour le soutien d'étiage de la rivière.

Au 1^{er} janvier 2012, le syndicat mixte EPIDROPT est devenu syndicat mixte ouvert avec l'entrée des 3 départements (Lot-et-Garonne, Gironde et Dordogne) afin de faire évoluer ses compétences et assurer la coordination de la politique d'ensemble sur le bassin versant du Dropt, avec la volonté de mettre en œuvre un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Un animateur SAGE a pris son poste au 2 novembre 2012 afin de faire émerger le SAGE Dropt. Le préfet du Lot et Garonne ayant signé l'arrêté de constitution de

la Commission Locale de l'Eau le 19 mai 2015, sa mise en place a eu lieu le 2 juillet 2015. Le Cahier des Charges a été validé par la CLE le 3 novembre 2015. La phase Etat des Lieux et Diagnostic du SAGE Dropt a été validé courant 2017. La phase Stratégie sera validée au premier trimestre 2018.

Le projet de SAGE Dropt (PAGD et son règlement) a été validé à la CLE du 15/10/2019.

LES MISSIONS RÉALISÉES POUR L'ANNÉE 2019 ONT ÉTÉ :

IV. 1. Modifications des statuts des 2 syndicats membres : Syndicat Mixte du Dropt aval et le syndicat Mixte du Dropt amont

- Statuts du SM Dropt amont validé par les 2 préfets : le 10/04/2018 pour la Dordogne et le 18/04/2018 par le Lot et Garonne.
- Statuts du SM Dropt aval validé par les 3 préfets le 27 février 2019 pour la Dordogne, le 4 mars 2019 pour le Lot et Garonne et le 11 mars 2019 pour la Gironde.

IV. 1. 2. Travail sur les futurs statuts d'Epidropt pour devenir EPAGE avec les 3 départements et les 3 préfetures

- Réunion avec les 2 préfetures (24 et 47) le 14/03/2019.
- Projet de statuts envoyés aux 3 départements (réponses attendues au premier trimestre 2020).

IV. 1. 3. Maison de l'eau, du tourisme et de la pêche à Eymet

- Achat du bâtiment de 300 m² au bord du Dropt à Eymet.
- Certificat d'urbanisme b avec avis favorable le 18/03/2018.
- Lancement de l'étude de définition du projet de la maison de l'eau, du tourisme et de la pêche avec le cabinet Au fil du temps le 17/12/2018.
- Lancement de l'Avant-projet sommaire avec le cabinet d'architecture Cauty Laparra.
- Réunions de travail avec l'architecte, le bureau d'études Au fil du temps, Epidropt, l'Office de tourisme Portes Sud Périgord et la mairie d'Eymet pour affiner les plans du bâtiment.

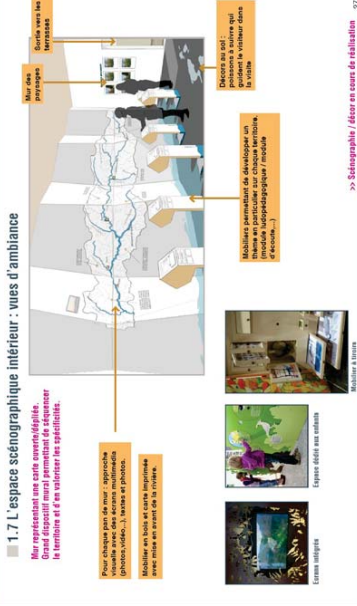
Il ressort la proposition suivante :



1. 1. Esquisse volumétrique extérieure du bâtiment.

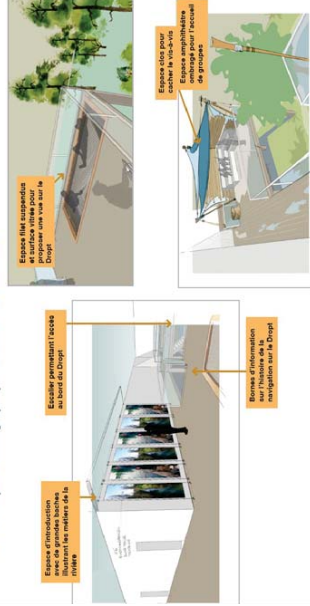


Aménagement des espaces de visite



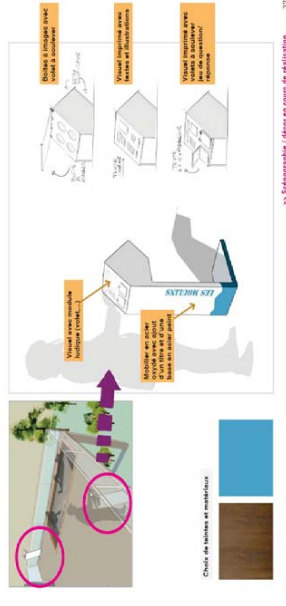
>> Scénographie / décor en cours de réalisation 37

1. 8 L'espace scénographique extérieur : les terrasses



>> Scénographie / décor en cours de réalisation 31

1. 8 L'espace scénographique extérieur : terrasses : zoom sur les mobiliers



>> Scénographie / décor en cours de réalisation 32

- Elaborer le programme architectural et de la scénographie permettant de définir l'organisation de la vie de la Maison du Dropt (Premier trimestre 2020).

IV. 1. 4. Etude de la continuité écologique du Dropt domanial :

- Lancement des travaux sur le Dropt domanial : seuil de Casseuil aménagé avec une passe à enrochements régulièrement répartis,
- Arrêt du chantier mi-novembre 2019 en raison des intempéries,
- Réalisation d'un film de promotion des travaux de continuité écologique.

IV. 1. 5. Participation au travail du technicien rivière pour la mise en œuvre du programme pluriannuel de travaux sur les cours d'eau (programmation, DCE...)

IV. 1. 6. Lancement de l'étude du PPGCE des affluents de Garonne

IV. 1. 7. Préparation et suivi du budget 2018 d'EPIDROPT et réalisation du Compte Administratif 2017

IV. 1. 8. Accompagnement du secrétariat pour EPIDROPT et la CLE (délivrations...)

IV. 1. 9. SAGE DROPT :

- Réalisation d'une Commission Locale de l'Eau (01/04/2019) pour la présentation de la version 1 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et de son règlement.
- 2 commissions géographiques (Dropt amont, Dropt aval) pour présenter le projet de SAGE Dropt le 18 avril 2019 l'une à Rives, l'autre à Duràs.
- 2 comités de rédaction pour l'écriture du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) :
- le 23/01/2019 tements, Région Nouvelle Aquitaine...) du SAGE Dropt du 15/11/2019 au 15/03/2020 (délai de 4 mois).
- Elaboration de plaquettes sur l'érosion des sols, les zones humides et l'état des lieux partagé du SAGE Dropt.
- Participation aux diverses réunions des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) notamment des Communautés de Communes suivantes : Bastide Dordogne Périgord et Portes Sud Périgord.

IV. 1. 10. Suivi du projet de rehausse Brayssou avec aménagements de prises d'eau étagées pour le lac Brayssou et celui des Graussettes

- Suivi de la qualité des eaux des barrages du Brayssou et des Graussettes par le département 47 (dans le cadre du RCD).



IV. 1. 11. Réalisation du PAEC 2020 du Site Natura 2000 Dropt (Epidropt, structure porteuse de l'animation au 1er août 2019)

IV. 1. 12. Suivi du plan de gestion du lac du Brayssou

- Suivi de la faune/flore.
- Mise en œuvre des travaux relatifs à ce plan de gestion (débroussaillage des pelouses du Cluzeau).
- Sèches, fauche extensive, mise en place d'hibernaculum avec les élèves du lycée du Cluzeau).

IV. 1. 13. Réalisation de 4 panneaux thématiques autour du lac des Graussettes

- Les usages du lac des Graussettes.
- La flore du lac des Graussettes.
- La faune.
- Les habitats autour du lac.

IV. 1. 14. Suivi du plan de gestion de la Zone Humide d'Issigeac

- Accompagnement de la commune pour les dossiers de demande de subventions et dossier technique.

IV. 1. 15. Révision du PPGCE et de la Déclaration d'Intérêt Général pour le syndicat Mixte du Dropt amont et le syndicat mixte du Dropt aval

- Etat des lieux réalisé en 2017, Diagnostic 2018, Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'eau validé en août-septembre 2019 par les 2 syndicats de rivière.
- Dépôt officiel effectué le 20/11/2019.

IV. 1. 16. Validation par les services de l'Etat et le SYCOTEB des fiches actions des syndicats de rivière du Contrat de transition écologique du territoire du SCOT du Bergeracois

IV. 1. 17. Renouvellement de la Délégation de Service Public pour la Gestion des 5 lacs de réalimentation et des contrats avec les usages

- Renouvellement des compteurs avec un système de télérelève pour améliorer la gestion de la réalimentation.
- Remplissage hivernal du lac de Lescourrou depuis le Dropt (2 pompes immergées 1200 m3/h).
- Mise en place d'un suivi de la qualité des eaux restituées pour les lacs du Brayssou, du Lescourrou et la Nette.

IV. 1. 18. Lancement de l'inventaire faune/flore du projet de rehausse de la Ganne



IV. 1. 19. Mise à jour du site Internet d'EPIDROPT (<http://www.epidropt.fr/>) et de Facebook

IV. 2. TECHNICIEN RIVIÈRE DROPT

EPIDROPT met à disposition de ses adhérents un technicien rivière qui les assiste dans la mise en place de programmes de travaux, le montage des dossiers administratifs et financiers et dans le suivi des chantiers. Toutefois, chaque structure faisant partie du syndicat mixte reste maître d'ouvrage des travaux. Un programme annuel d'intervention 2019 a été présenté pour chaque structure rivière. Ces syndicats ont bénéficié d'une Déclaration d'Intérêt Général qui est arrivé à terme le 26/11/2017 (24), le 23/01/2018 (47) et le 04/01/2018 (33). Une demande de DIG transitoire a été obtenue pour le programme 2019 et sera renouvelée en 2020 pour le programme 2020.

A l'heure actuelle, chaque syndicat s'est engagé dans un programme pluriannuel de travaux.

En 2019, le technicien a suivi l'état des cours d'eau dont 41 km pour la programmation 2019. Il a assisté les 2 syndicats de rivière pour la mise en place des travaux qui concernent essentiellement la restauration de la ripisylve, la plantation de la ripisylve, la diversification des faciès d'écoulement, la lutte contre les ragondins et l'animation scolaire.

Le Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'eau (PPGCE) est en cours de renouvellement pour le syndicat mixte du Dropt amont et le syndicat mixte du Dropt aval avec la prise en compte

de l'hydromorphologie des cours d'eau et des zones humides.

L'état des lieux s'est déroulé courant 2017 avec un premier comité technique le 19/12/2017.

Le Programme de travaux a fait l'objet d'échanges en 2018 et a été validé par les élus des 2 syndicats de rivière en août-septembre 2019.

Pour plus de précisions sur les nombreuses activités mises en œuvre par EPIDROPT et les syndicats de rivière, les rapports d'activités de l'animateur SAGE et du technicien rivière sont transmis chaque année. Les actualités d'EPIDROPT sont consultables via le site internet

<http://www.epidropt.fr/> mais également sur Facebook.

IV. 3. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 D'EPIDROPT

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	290 967,46€	316 915,24€
Section d'investissement	276 763,33€	713 229,56€

La participation 2019 des Départements membres a été de 75 859 € dont 20 641 € concernant le Département de la Dordogne qui n'adhère que pour la mission commune SAGE et les frais généraux.





CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	389
I. ACTIONS MENÉES EN 2019	389
III. FINANCEMENT ET BUDGET DU CDAD	399

PRÉSENTATION

Le Département est membre du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) instauré par la loi du 10 juillet 1991, sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) et constitué entre :

- l'Etat représenté par le préfet du département et le président du Tribunal de Grande Instance (TGI) du Département,
- l'Union des maires de la Dordogne,
- l'ordre des avocats du barreau de Périgueux,
- la Caisse des règlements pécuniaires du barreau de Périgueux (CARPA),

Le CDAD, grâce à l'aide de ses multiples partenaires, a pour objet l'aide à l'accès au droit, notamment à destination des personnes les plus vulnérables (mineurs, majeurs protégés, personnes démunies, personnes incarcérées...).

I. ACTIONS MENÉES EN 2019

I. 1. PERMANENCE D'ACCÈS AU DROIT :

- 1 Maison de justice et du droit à Bergerac
- 2 PAD (point d'accès au droit) généraliste : Périgueux et Sarlat
- 7 RAD (relais d'accès au droit) généraliste : Terrasson, Nontron, Ribérac, Thenon, Hautefort, Villefranche du Périgord, Monpazier,
- 2 PAD aide juridictionnelle : Périgueux et Bergerac
- 1 RAD aux restos du cœur de Périgueux
- 3 PAD en milieux pénitentiaires : Neuvic, Périgueux et Mauzac

I. 2. FRÉQUENTATION 2019 :

Nombre de personnes reçues par le personnel d'accueil des structures : **12 475 (dont 7 134 par téléphone).**

Attentif aux actions d'aide et de sensibilisation menées sur son territoire, le Département est un partenaire privilégié du CDAD.

Son siège est situé au Tribunal de Grande Instance, 19 bis cours Montaigne à PÉRIGUEUX sous la présidence de M. Julien SIMON-DELCROS.

NOMBRE DE PERSONNES REÇUES EN 2019	
Avocat	1 420
Huissiers	21
Notaires	0
Sous total	1 441
Personnel du CDAD	0
Associations	1 095
Conciliateurs	746
Autres intervenants	257
TOTAL	3 539

SCOLAIRES :

33 classes reçues au tribunal judiciaires de Périgueux soit **894 élèves**.

SITE INTERNET :

Nombre de visiteurs différents : **9 440**.

ACTIONS :

Formation sur le handicap par l'association droit pluriel des intervenants 5 mars.
 Concours de plaidoirie avec les étudiants de l'IDE : 20 et 29 mars.
 Exposition femmes la moitié du monde du 29 mars au 5 avril.
 Journée nationale d'accès au droit : 24 mai.
 Réunions préparatoires de la clinique du droit.
 Journée européenne du patrimoine 21 septembre.

II. FINANCEMENT ET BUDGET DU CDAD

PRODUITS	59 445 €
Subvention Chancellerie	43 800 €
Subvention Conseil Départemental Grand Périgueux	3 000 €
Subvention CSP Gironde	1 000 €
Relais d'accès au droit de Thenon (Remboursement intervention)	9 500 €
	2 145 €

CHARGES	54 618,08 €
Consultations juridiques (avocats)	17 701,80 €
charges salariales et patronales	18 979,66 €
subventions aux associations	10 930 €
autres dépenses (assurances, fluides, téléphone...)	7006,62 €

